



HAL
open science

**La notion de puissance : les équivalents latins du grec
δυναμις (dynamis)**

Peggy Lecaudé

► **To cite this version:**

Peggy Lecaudé. La notion de puissance : les équivalents latins du grec *δυναμις* (dynamis). Sciences de l'Homme et Société. Université Paris-Sorbonne, 2010. Français. NNT : . tel-04096913

HAL Id: tel-04096913

<https://hal.univ-lille.fr/tel-04096913>

Submitted on 14 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Remerciements

À mes parents.

Notre reconnaissance va en premier lieu à nos directrices de recherche, Madame Michèle Fruyt et Madame Françoise Skoda, pour avoir, depuis l'année de DEA et l'année de Maîtrise, guidé notre travail avec patience, bienveillance et générosité.

Nous souhaitons par ailleurs adresser nos plus vifs remerciements à la Fondation Hardt, grâce à laquelle nous avons pu bénéficier d'un cadre de travail idéal – et salubre – pour la rédaction de ce mémoire.

Nous tenons également à témoigner notre gratitude à M. Guillaume Flamerie de Lachapelle ainsi qu'à ses parents pour avoir rendu, par leurs nombreux bienfaits, notre dernière année bordelaise aussi sereine que possible.

Que soient remerciés chaleureusement nos relecteurs, pour leur disponibilité, leur efficacité et leur acribie : M^{elle} Frédérique Fleck, M^{elle} Judith Rohman et M. Dimitri Kasprzyk, ainsi que M^{elle} Emma Park et M. Martin Duru pour les « coups de pouce » de la dernière heure.

Nous tenons également à remercier M. Claude Moussy pour ses encouragements et pour nous avoir fait parvenir le mémoire de l'une de ses élèves sur « la terminologie du miracle chez les auteurs chrétiens » ; M. David Lefebvre, qui a bien voulu nous offrir un exemplaire de sa thèse sur δύναμις, inédite à ce jour ; M. Bernard Vitrac, pour nous avoir envoyé un exemplaire de son article sur les formules de la puissance en mathématiques avant sa parution ; M. Alain Christol, pour les travaux qu'il nous a transmis et pour nous avoir donné goût à la linguistique ancienne lors d'un cours unique à l'Université de Rouen ; M. Jean-Paul Brachet, pour ses remarques lors de notre soutenance de DEA et pour les articles qu'il nous a légués ; M. Jean-Baptiste Guillaumin pour nous avoir fait part de son travail d'édition et de traduction du livre IX des *Noces de Philologie et Mercure* de Martianus Capella ; M. Josselin Bordat et le GREM de Sciences-Po pour nos échanges « épistémologiques et méthodologiques » : M^{elle} Elsa Ferracci pour ses conseils et ses encouragements lors de la phase finale de notre travail.

Enfin, un grand merci aux amis qui ont su nous soutenir depuis plusieurs années et nous adresser leurs messages d'encouragement jusqu'au dernier moment, avec une pensée toute particulière pour M. Pedro Duarte, à qui nous devons beaucoup.

La notion de puissance : les équivalents latins du grec δύναμις

Résumé de la thèse en français :

Le mot δύναμις est un terme fondamental dans la pensée grecque, non seulement en philosophie, où il prend une importance singulière à partir d'Aristote, mais aussi en médecine, en sciences de la nature ou en mathématiques. La présente étude s'attache à mettre en évidence les équivalents de traduction que lui ont assignés les traducteurs et les auteurs latins, à l'époque classique et en latin tardif ou médiéval, selon une double approche. En premier lieu, il s'agit, dans une perspective onomasiologique d'identifier les modes d'apparition de δύναμις et des mots de sa famille dans un choix de textes latins, des comédies de Plaute jusqu'aux traductions boéciennes de l'*Organon* d'Aristote : l'emprunt de signifiant, le néologisme formel, la transposition ou, le cas le plus fréquent, la traduction proprement dite. Puis, dans une approche sémasiologique, il s'agit de mesurer l'impact de la traduction du grec sur un ensemble lexical latin constitué des noms employés le plus fréquemment pour traduire δύναμις, à savoir *potestas* « possibilité, pouvoir », *potentia* « puissance », *uis* « force, violence » et *uirtus* « valeur, qualité, vertu ». Les emplois de ces mots sont étudiés dans un corpus constitué de textes littéraires et de textes spécialisés dans les domaines de la connaissance susdits, où l'on cherche à savoir s'ils ont fait l'objet d'un calque sémantique à partir du grec δύναμις. L'étude a ainsi pour but de reconstruire un moment de l'histoire de la notion grecque, celui de sa « conversion » en latin, moment déterminant pour son expression dans les langues modernes par fr. *puissance*, *potentialité*, *vertu*, *virtualité*, angl. *potency*, *potentiality*, *virtue*, *virtuality*, etc.

Titre de la thèse en anglais : 'The notion of potency (power, potentiality...) : the Latin equivalents of the Greek word δύναμις'.

English summary :

Δύναμις is a key word in the Greek thought, not only in philosophy, in which it has assumed a particular significance since Aristotle, but also in medicine, the natural sciences and mathematics. The present work aims to present the translation equivalents adopted by the Latin authors and translators in classical antiquity and in late or medieval Latin, according to a twofold approach. First, from an onomasiological perspective, we try to identify and analyse

the different ways δύναμις (as well as the words semantically connected to it) appears in a corpus of Latin texts, from Plautus' comedies to Boethius' translation of Aristotle's *Organon* : as a loan word, a formal neologism, a transposition or, as in most cases, a translation. Second, from a semasiological perspective, we focus on the impact of the translation from Greek on a lexical group made of Latin words frequently used to translate δύναμις, namely *potestas* ("possibility, power"), *potentia* ("potentiality, potency"), *uis* ("strength, violence") and *uirtus* ("value, quality, virtue"). The uses of these words in a corpus of literary and scientific texts are examined, and the question is raised of how far they may be considered as semantic calques from the Greek term δύναμις. The work thus aims to reconstruct a moment in the history of the Greek notion : that of its "conversion" into Latin, which was decisive for its expression in modern languages, in French as *puissance*, *potentialité*, *vertu*, *virtualité*, etc., in English as *potency*, *potentiality*, *virtue*, *virtuality*, etc.

Discipline : Études latines.

Mots-clefs en français :

Puissance, capacité, pouvoir, possibilité, potentialité, acte, impuissance, impossibilité, modalité, force, vertu, valeur, virtualité, traduction, bilinguisme gréco-latin, calque sémantique, emprunt, création lexicale, synonymie, sémantique, philosophie ancienne, médecine ancienne, mathématiques anciennes.

Mots-clefs en anglais :

Potency, capacity, ability, power, possibility, potentiality, actuality, impotency, impossibility, modality, force, strength, might, virtue, value, translation, Greek and Latin bilingualism, semantic calque, loan word, lexical creation, synonymy, semantics, ancient philosophy, ancient medicine, ancient mathematics.

École doctorale I : « Mondes anciens et médiévaux », Université Paris-Sorbonne.
Code ministère : ED 0022.

Équipe d'accueil : EA 4080 « Linguistique et lexicologie latines et romanes »

Sommaire

Volume I	1
Sommaire.....	7
Conventions.....	8
Introduction	11
Première partie : Étude lexicologique du lexème grec δύναμις	57
Introduction	57
Chapitre 1 : Δύναμις et δύνασθαι en grec archaïque	66
Chapitre 2 : De la capacité à la puissance	91
Chapitre 3 : Les emplois techniques de δύναμις	157
Conclusion.....	233
Deuxième partie : Les Romains à la conquête de la puissance	235
Introduction	235
Chapitre 1 : Les modes d'apparition de δύναμις en latin.....	244
Chapitre 2 : Δύναμιν <i>in latinum conuertere</i>	312
Chapitre 3 : Δύναμιν <i>latine interpretari</i>	371
Volume II	444
Troisième partie : Étude lexicologique des lexèmes latins <i>potestās – potentia – uīs – uīrtūs</i>	446
Introduction	446
Chapitre 1 : Les lexèmes construits sur la racine * <i>pōt(i)-</i> : <i>potestās, potentia, etc.</i>	450
Chapitre 2 : <i>Vīs – uīrēs – uīrtūs</i>	591
Chapitre 3 : Les relations de synonymie entre <i>potestās, potentia, uīs</i> et <i>uīrtūs</i>	720
Conclusion.....	747
Bibliographie	753
Index des mots grecs	795
Index des mots latins	797
Table des matières	801

Conventions

Abréviations bibliographiques

Pour les références complètes des ouvrages, voir la bibliographie en fin de volume.

AC : *Antiquité classique*.

BSL : *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*.

BAGB : *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*.

CCSL : *Corpus Christianorum Series Latina*, Turnhout.

C.H. : *Collection hippocratique*.

CUF : Collection des Universités de France.

CLCLT-5 : *Library of Latin Texts* [base de données électronique].

CSEL : *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.

DELG : Chantraine et alii, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*.

DELL : Ernout, Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*.

DGF : Bailly, *Dictionnaire grec-français*.

DHLF : Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*.

DK : Diels-Kranz, *Fragmente der Vorsokratiker*, I-III.

DLF : Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*.

DLFAC : Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*.

Formation : Chantraine, *Formation des noms en grecs anciens*.

GEL : Liddle, Scott, Jones, *Greek-English Lexicon*.

GEW : Frisk, *Griechisches Etymologisches Wörterbuch*.

GLK : Keil (éd.), *Grammatici Latini*.

Griechische Grammatik : Schwyzter, *Griechische Grammatik*.

IEW : Pokorny, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*.

LEW : Walde, Hofmann, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*.

LfgRE : Snell, Bruno, *Lexikon des frühgriechischen Epos*.

MSL : *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*.

OLD : Glare (dir.), *Oxford Latin Dictionary*.

PLG : Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*.

REG : *Revue des Études grecques*.

REL : *Revue des Études latines*.

SVF : Arnim (éd.), *Stoicorum Veterum Fragmentum*.

Syntaxe grecque : Humbert, *Syntaxe grecque*.

TLL : *Thesaurus linguae latinae* [dictionnaire].

TLG : *Thesaurus linguae graecae* [base de données électronique].

Vocabulaire : Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*.

Autres abréviations et signes :

dir. : ouvrage dirigé par

éd. : texte établi par, pour les éditions de textes anciens ; textes réunis par pour les actes de colloques ou les recueils d'articles.

trad. : texte traduit par

[...] : dans les textes anciens, signale un mot ou une séquence de mots enlevé par l'éditeur du texte que nous citons ; dans les textes modernes, signale un ajout ou un commentaire *ad hoc* de notre part.

<...> : dans les textes anciens, signale un ajout de la part de l'éditeur du texte que nous citons.

Éditions et traductions des textes anciens

Sauf indication contraire, les textes anciens sont cités selon les éditions publiées dans la « Collection Universitaire de France » (CUF), aux Éditions Les Belles Lettres (Paris). Les titres des

œuvres grecques sont donnés en français, ceux des œuvres latines sont donnés en latin. Les textes anciens cités sont assortis d'une traduction française : nous précisons en note le nom du traducteur, le nom abrégé de la collection (CUF, GF, Folio, *etc.*) ou de l'édition (Cerf, Vrin, *etc.*) dans laquelle la traduction est parue et la date de l'édition utilisée ; s'il s'agit d'une réédition, la date de la première édition est indiquée entre parenthèses. Les passages non assortis d'une telle note font l'objet d'une traduction personnelle.

Notes de bas de pages

Excepté pour les ouvrages usuels mentionnées ci-dessus et pour les éditions et les traductions, nous citons le titre des ouvrages et des articles sous la forme suivante : Nom de l'auteur, date de parution ou date de l'édition utilisée (le cas échéant, la date de l'édition originale est signalée entre parenthèses), page de la citation s'il s'agit d'une citation précise ou, dans le cas d'un article ou d'un chapitre d'ouvrage, pages liminaires. Par commodité, lorsque nous citons un article ou un ouvrage pour la première fois, nous indiquons ses références complètes.

Introduction

Le lexème δύναμις est un terme fondamental dans la pensée grecque, non seulement en philosophie, où il prend une importance singulière à partir d'Aristote, mais aussi en médecine, en sciences naturelles ou encore en mathématiques. En tant que tel, il est passé dans les langues modernes par l'intermédiaire de traductions latines, de même que d'autres concepts grecs fondamentaux¹. Comme concept philosophique, δύναμις est rendu le plus souvent par fr. *puissance*², notamment dans le syntagme prépositionnel *en puissance*, ou par fr. *potentialité* et fr. *potentiellement*, créés à partir de l'adjectif fr. *potentiel* (angl. *potential*, all. *Potenziell*), emprunt savant du lat. *potentialis*. Ce dernier terme, attesté pour la première fois au IV^e siècle de notre ère, connaît un usage important dans la philosophie scolastique, aux XII^e et XIII^e siècles. Il a alors pour parasynonyme l'adjectif nouvellement créé lat. méd. *uirualis*, passé dans les langues modernes sous la forme de fr. *virtuel*, angl. *virtual*, all. *virtuell* ; sur fr. *virtuel* furent créés fr. *virtualité* et fr. *virtuellement*, qui servent également à exprimer le concept grec. À côté de ces emprunts savants propres à la tradition philosophique héritée de la scolastique, le signifiant de δύναμις lui-même a donné lieu à l'adjectif fr. *dynamique* (angl. *dynamic*, all. *dynamisch*) attesté pour la première fois chez Leibniz, dans son *Traité de la science dynamique*. Or, Leibniz fonde l'existence de cette science de la façon suivante, témoignant de phénomènes d'équivalence entre le terme grec et des termes latins, français et allemands³ :

« Je dirai que la notion de *uis* ou *uirtus* (que les Allemands appellent *Kraft*, les Français *la force*), à laquelle je destine pour l'expliquer la science particulière de la *Dynamique*, apporte beaucoup de lumière à la vraie notion de substance⁴. »

Enfin, δύναμις peut est traduit par, entre autres, les termes fr. *capacité* (angl. *capacity*, all. *Kapazität*⁵), fr. *possibilité* (angl. *possibility*⁶), fr. *faculté* (angl. *faculty*, all. *Fakultät*) ou encore fr. *force* (angl. *force*¹).

¹ Le plus connu d'entre eux est sans doute οὐσία, auquel les langues modernes doivent fr. *essence*, all. *Essenz*, angl. *essence*. Or, ces termes sont hérités du néologisme lat. *essentia*, créé pour traduire οὐσία par Cicéron, si l'on en croit Sénèque (*Luc.* 58), par un certain Plautus, si l'on se fie à Quintilien (*Inst. Orat.*, III, 6, 23 : οὐσίαν, quam Plautus essentiam uocat) ; *essentia* n'est pas la seule solution de traduction adoptée par les auteurs latins : Apulée lui donne comme équivalent *substantia* (*De Plat.* I, 6, §193 : *substantiae uel essentiae*) que Calcidius et Boèce choisissent pour traduire οὐσία et qui est, lui aussi, passé dans les langues modernes sous la forme de fr. *substance*, all. *Substanz*, angl. *substance*. Sur la question des traductions d'οὐσία, voir Courtine, *Les Catégories de l'être : études de philosophie ancienne et médiévale*, Paris, PUF, 2003.

² Fr. *puissance* est dérivé du participe présent *puissant*, fait sur les formes de subjonctif de fr. *pouvoir*, hérité de lat. **potere*, qui a remplacé à date tardive lat. *posse*. Voir DHLF, *pouvoir*, s.u.

³ Leibniz rédigeait ses écrits en latin, en français ou en allemand.

⁴ Leibniz, *De la réforme de la philosophie première et de la notion de substance*, 1694 (cité dans Cassin (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies*, 461 (*force*, s.u. : article rédigé par F. Balibar)).

⁵ Nous citons les termes anglais et allemands pour leur existence en tant que signifiants au sein de ces langues. Mais all. *Kapazität* n'est pas le terme utilisé pour traduire δύναμις et a le sens très limité de « sommité ». L'allemand exprime la capacité par *Fähigkeit*, *Vermögen*.

⁶ L'allemand exprime la possibilité par *Möglichkeit*.

Les lexèmes cités, qui servent, entre autres, à traduire δύναμις dans les langues modernes, sont des formes héritées du latin (fr. *force* < lat. tard. *fortia*), ou empruntées par la langue savante au latin (lat. *potentia*, lat. *uirtus*, lat. *capacitas*, lat. *possibilitas*, lat. *facultas*) ou au grec (fr. *dynamique* est un emprunt au grec δυναμικός). En cela, ils constituent l'extrémité d'une chaîne historique complexe, dont le point de départ se situe au moment de l'élaboration du concept de δύναμις par les Grecs. En effet, loin de considérer les lexèmes modernes comme des équivalents de traduction nécessairement imparfaits du lexème grec, nous les envisageons dans leur dimension historique comme les fruits de « conversions² » successives, tant linguistiques que conceptuelles, ayant contribué à la fois à la transmission et à la transformation du sémantisme du lexème grec pris comme point de départ. Par exemple, si fr. *potentiellement* est susceptible de traduire le datif grec δυνάμει dans les traductions françaises modernes d'Aristote, c'est parce que les auteurs latins du IV^e siècle de notre ère, Marius Victorinus et Augustin principalement, ont créé l'adjectif *potentialis* et l'adverbe *potentialiter* à partir de lat. *potentia*, qu'ils employaient pour traduire δύναμις. Cependant, le concept grec qu'ils exprimaient ainsi n'était pas exactement le même que celui qui avait été élaboré par Aristote huit siècles auparavant : dans la langue grecque elle-même, le concept aristotélicien avait été préalablement subverti par les philosophies ultérieures, notamment à l'intérieur du néoplatonisme de Plotin³.

1. La « conversion » de δύναμις en latin

Au sein de cette chaîne historique longue et complexe, nous souhaitons nous concentrer sur le moment de la « conversion » de δύναμις en latin. Cette question est envisagée selon une double approche : d'abord, il s'agit, dans une perspective onomasiologique, d'identifier les choix effectués par les auteurs latins pour traduire les différents emplois du lexème grec. Les auteurs disposaient, à cette fin, de plusieurs solutions : l'emprunt de signifiant, la création lexicale, la transposition à l'aide de lexèmes d'autres catégories grammaticales, ou, la plus répandue, la traduction par un lexème préexistant, de même catégorie grammaticale. Puis, dans une approche sémasiologique, il s'agit d'évaluer l'impact du processus de traduction sur un ensemble de quatre lexèmes latins, sélectionnés pour leur place privilégiée comme équivalents de traduction de δύναμις : lat. *potestas*, lat. *potentia*, lat. *uis* et lat. *uirtus*. En effet, s'il est admis que, du point de vue de la langue-source (ici, le grec), « traduire, c'est trahir⁴ », et que le sémantisme du lexème grec a toutes les chances de se trouver modifié au moment de sa conversion en latin, il faut également envisager, en se plaçant alors du point de vue de la langue-cible (ici, le latin), en quoi la traduction laisse son empreinte sur cette dernière et contribue à l'évolution sémantique des mots de son lexique. C'est pourquoi, dans cette seconde phase, les quatre lexèmes sélectionnés font l'objet d'une étude lexicologique

¹ L'allemand, contrairement à l'anglais, n'a pas emprunté ce lexème, et exprime la notion physique de « force » par *Kraft*, comme le signale Leibniz.

² Nous employons ce terme en référence au latin *conuertere*, l'un des verbes signifiant « traduire ».

³ Voir Aubry, 2006 : *Dieu sans la puissance. Dunamis et energeia chez Aristote et chez Plotin*, Paris, Vrin.

⁴ Traduction usuelle de l'adage italien « *traduttore, traditore* ».

menée en latin archaïque et classique, au sein d'un corpus constitué de textes littéraires, de textes spécialisés et de textes techniques : il s'agit alors d'observer en quoi la mise en équivalence de ces lexèmes latins avec δύναμις a pu non seulement infléchir l'évolution sémantique de chacun d'eux, mais aussi, éventuellement, favoriser des rencontres synonymiques entre eux. Cette approche s'inscrit ainsi au cœur de la problématique du calque sémantique dans le domaine gréco-latin, étudiée notamment par Ch. Nicolas dans sa thèse¹. Celui-ci définit ce procédé de la manière suivante :

« Le calque sémantique consiste à solidariser un concept nouveau dans la langue, non encore lexicalisé, et une unité lexicale préexistante sur le modèle d'une combinaison concept-lexème telle qu'on peut la voir déjà réalisée dans une langue étrangère. Le calque sémantique est donc le procédé par lequel un locuteur transpose sur un signe de la langue A une relation forme-sens jusque là inédite, en se fondant sur l'existence de cette même relation à l'intérieur d'un signe de la langue B². »

Le procédé implique que le locuteur, consciemment ou non, ait préalablement posé une équivalence entre lexème source et lexème cible. Cette équivalence peut être établie à deux niveaux : celui de la langue et celui du discours. Dans le premier cas, le locuteur envisage les deux lexèmes hors contexte, sans considérer leurs emplois réels, et les met en relation en se fondant sur ce qu'il perçoit de leur contenu conceptuel ; par exemple, on peut poser une équivalence, intuitivement, entre fr. *arbre* et all. *Baum*. Il s'agit alors d'une « équivalence statique de transcodage³ ». Dans le second cas, le locuteur considère les deux lexèmes dans un contexte d'énonciation bien particulier, et les met en relation en se fondant sur la reconnaissance d'une similarité de leur usage respectif dans ce contexte précis ; par exemple, une telle équivalence peut être établie entre fr. *bois* et all. *Wald* si la situation considérée est celle d'une promenade en forêt. En revanche, le menuisier au travail établira plus vraisemblablement une équivalence entre fr. *bois* et all. *Holz*, qui dénote le bois comme matériau⁴. Il s'agit alors d'une « équivalence dynamique », établie non entre lexèmes, mais entre emplois de lexèmes. Quel que soit le niveau auquel l'équivalence est établie, elle peut donner lieu à un calque sémantique. Par exemple, la possibilité de poser une équivalence entre gr. ὕλη « bois, forêt », « matériau bois », et lat. *silua* « bois, forêt » a conduit certains auteurs latins à traduire le lexème grec par *silua* dans son sens philosophique de « matière », octroyant ainsi un nouvel usage au lexème latin. Si le procédé est manifeste ici, il peut aussi être plus discret, par exemple dans le cas de φύσις et *natura*, étudié par A. Pellicer⁵ puis par

¹ Nicolas, 1996 : *Vtraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*, Louvain/Paris, Peeters.

² Nicolas, 1996, 7.

³ Nous empruntons la distinction entre *équivalence statique de transcodage* et *équivalence dynamique* à A. Hurtado Albir (1990 : *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Érudition) qui, en se fondant sur les travaux d'E. Coseriu, définit l'équivalence dynamique comme « une équivalence contextuelle à caractère éphémère », et l'équivalence de transcodage comme une « équivalence fixe et permanente, valable, en principe, hors et en contexte ».

⁴ Ces exemples sont tirés du célèbre schéma de L. Hjelmslev sur les noms de l'arbre, du bois et de la forêt en français, en allemand et en danois : Hjelmslev, 1943, 48 *sqq.*, reproduit par I. Baron, 2003, 30.

⁵ Pellicer, 1966 : *NATVRA, étude sémantique et historique du mot latin*, Paris, PUF.

Ch. Nicolas¹ : plus l'extension des lexèmes envisagés est large et plus leur compréhension est faible, plus il est difficile de circonscrire nettement ce que le sémantisme du lexème cible doit à celui du lexème source. C'est pourquoi il nous a paru plus prudent d'orienter le choix des lexèmes latins en fonction d'une mise en équivalence avec δύναμις réellement attestée dans les textes.

2. Problèmes pratiques

La première difficulté de ce travail réside dans le fait que les Romains, jusqu'à l'époque chrétienne, « ont beaucoup plus adapté ou paraphrasé qu'ils n'ont vraiment traduit² » : nous possédons ainsi très peu de véritables traductions, au sens où l'on entend ce terme aujourd'hui, avant la fin du II^e siècle de notre ère, au moment des premiers écrits de Tertullien. En revanche, les traductions foisonnent à cette période, notamment au IV^e siècle de notre ère, moment où se multiplient les versions latines des œuvres des Pères de l'Église grecs, ainsi que les commentaires et traductions des philosophes grecs. Cette différence importante entre les deux périodes s'explique par une rupture fondamentale, opérée au sein du christianisme, dans la pratique de la traduction et dans les principes théoriques qui la sous-tendent : de l'ère de l'*imitatio*, on passe à celle de l'*interpretatio*, où la notion de « fidélité » occupe une place désormais centrale³.

La seconde difficulté est liée à la première : le manque de véritables traductions à l'époque classique rend difficile l'opération consistant à établir avec certitude l'équivalence de traduction entre un lexème latin et un lexème grec dans un texte. Pourtant, dans la mesure où les auteurs latins, de haut niveau social, étaient élevés dès la petite enfance par des esclaves grecs, et où l'ensemble de la littérature latine est nourrie de la littérature grecque, l'entreprise d'identification d'équivalences discursives⁴ entre lexèmes grecs et lexèmes latins a toute sa légitimité. Cela est vrai surtout pour les textes relevant de littératures dites « spécialisées » ou « techniques »⁵, dont les sources sont grecques au moins en partie⁶, directement, si l'auteur a accès aux textes en grec, ou indirectement, s'il se réfère à des compilations et des résumés en latin des ouvrages grecs. Dans ces textes, l'adstrat⁷ grec est souvent explicite, soit par des citations d'auteurs grecs, soit par l'insertion d'un ou de

¹ Nicolas, 1996, II^e partie, chap. 7 « Étude du couple *natura-φύσις* ».

² Cuendet, 1933, 381 : « Cicéron et Jérôme traducteurs », *REL*, 11, 380-400.

³ Pour l'exposition des notions d'*imitatio*, d'*interpretatio*, de fidélité en traduction, et, plus largement, des problèmes théoriques de la traduction du grec au latin, nous renvoyons à l'introduction de notre deuxième partie.

⁴ Il ne s'agit pas là d'établir des équivalences « en langue » et de comparer des équivalents interlinguistiques sélectionnés arbitrairement sur la base de notre « sentiment » des langues latine et grecque – ce qui constitue une autre approche possible –, mais de déterminer quels lexèmes latins ont joué le rôle d'équivalents de δύναμις « en discours ».

⁵ Sur la distinction de ces deux catégories, cf. *infra*, section 4.4.2.

⁶ Voir par exemple les sources « externes » de Pliny l'Ancien, répertoriant les auteurs grecs sur lesquels il s'appuie, à côté de ses sources latines (« internes »).

⁷ Le grec, « langue donneuse », est en position d'adstrat par rapport au latin. Voir Deroy, 1956, 111 (chap. « Les fournisseurs » dans *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettes) : « (...) on peut dire que les langues donneuses se répartissent en adstrat, substrat et superstrat. Le cas le plus fréquent est l'adstrat, qui consiste en un simple contact régulier et constant entre deux langues voisines, comme le français et l'allemand modernes. »

plusieurs mots grecs à l'intérieur du texte latin : ces phénomènes constituent des indices sûrs permettant d'établir de manière objective des équivalences discursives entre lexèmes grecs et latins. Mais de tels indices ne sont pas systématiques, et il faut parfois en rester au stade de l'hypothèse lorsque l'on pense reconnaître un lexème grec sous un lexème latin. Afin de limiter ce caractère hypothétique, nous tenions, dans une première phase de l'étude, à nous fonder sur des éléments solides, permettant de déterminer de manière objective quels furent réellement les équivalents de traduction latins de δύναμις et des lexèmes de son paradigme lexical et à quelles périodes, dans quels contextes, pour quels emplois des lexèmes ils furent adoptés par les traducteurs.

3. L'établissement du corpus

Ces difficultés eurent des conséquences directes sur l'établissement du corpus d'étude, qui devait être à la fois suffisamment étendu pour être significatif, et qu'il fallait limiter pour des raisons pratiques évidentes, δύναμις comme les termes latins qui ont servi à le traduire étant des lexèmes très fréquents, employés depuis l'époque archaïque et dans dans tous les domaines de la littérature.

3.1. Le corpus de textes grecs

Bien que l'objectif principal de ce travail concerne le lexique latin, il était nécessaire de mener au préalable une étude lexicologique de δύναμις en grec. Nom d'un concept fondamental en philosophie, le lexème fit l'objet de nombreux travaux dans cette discipline, jusqu'aux thèses récentes de D. Lefebvre, *Capacité, force et puissance : sur la genèse et les sens de la notion aristotélicienne de δύναμις*¹, et de G. Aubry, *Dieu sans la puissance. Dunamis et energeia chez Aristote et chez Plotin*², thèses complémentaires dans la mesure où la première étudie la genèse du concept aristotélicien, et la seconde, sa postérité chez Plotin. En outre, D. Lefebvre a codirigé un recueil d'articles issus d'un séminaire consacré à la question de la puissance chez Aristote mais aussi chez Platon, dans la *Collection hippocratique* et chez les Présocratiques³. Il convient de signaler également des travaux plus anciens, mais toujours utiles : la monographie de J. Souilhé, *Étude sur le terme Δύναμις dans les dialogues de Platon*⁴, l'étude de G. Plamböck, *Dynamis im Corpus Hippocraticum*⁵, et de nombreux articles portant sur le concept philosophique, sur l'usage du lexème en médecine et en sciences de la nature, sur son emploi technique en mathématiques, ou encore sur son usage dans la Bible⁶. Ces travaux, en éclairant l'un ou l'autre aspect du lexème, ont non seulement

¹ Lefebvre, 2000 : Thèse pour le Doctorat de Philosophie préparée sous la direction de R. Brague à l'Université de Paris I, à paraître chez Vrin.

² Aubry, 2006 (Paris, Vrin).

³ Crubellier *et alii*, 2008 : *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Paris, Peeters.

⁴ Souilhé, 1919 (Paris, Alcan).

⁵ Plamböck, 1964 (Wiesbaden, Akademie der Wissenschaften und der Literatur).

⁶ Les références de ces articles figurent en bibliographie. Ceux sur lesquels nous nous sommes plus particulièrement appuyée seront mentionnés en note lors de l'étude des emplois de δύναμις dans le domaine concerné.

nourri notre réflexion, mais aussi guidé, en partie, le choix des textes dans lesquels mener l'étude de ses emplois. Avant de devenir une notion, voire un concept fondamental dans les domaines cités, δύναμις est un lexème courant, attesté depuis les textes les plus anciens. C'est pourquoi il convenait d'étudier ses emplois dès l'époque archaïque, afin d'en observer les occurrences les plus anciennes possible : cette partie de l'étude s'appuie, pour l'essentiel, sur les épopées homériques, mais tient compte également des œuvres d'Hésiode. C'est à partir de l'époque classique que δύναμις acquiert des emplois plus spécifiques dans les différents domaines de la connaissance. Par conséquent, nous avons réparti les textes selon trois corpus, un corpus de textes « littéraires », un corpus de textes « spécialisés » et un corpus de textes « techniques ». Le premier est constitué des œuvres des historiens Hérodote et Thucydide, pour le V^e siècle avant notre ère, et de Xénophon pour le IV^e siècle avant notre ère, des discours des orateurs attiques, en particulier Antiphon, Andocide, Lysias, Démosthène, Eschine et Isocrate, des œuvres poétiques de Pindare et des pièces d'Eschyle, Sophocle, Euripide, et Aristophane. À ce corpus de textes classiques, nous nous permettons d'ajouter quelques données observées chez Polybe (II^e siècle avant notre ère) chez Plutarque (I^{er} siècle de notre ère) lorsqu'elles présentent un intérêt particulier.

Le corpus de textes « spécialisés » réunit des textes plus réflexifs, mais dont le vocabulaire s'appuie encore sur les emplois non techniques des mots : les fragments de Gorgias, les dialogues de Platon dans la mesure où ils portent sur des questions de philosophie morale et politique, notamment le *Gorgias*, le *Politique*, la *République*, et les œuvres morales et politiques d'Aristote : *Éthique à Nicomaque*, *Éthique à Eudème*, *Grande Morale*, *Politiques*.

Enfin, le corpus de textes « techniques » réunit des textes à caractère plus scientifique, dans lesquels les lexèmes du vocabulaire courant sont modelés par les auteurs pour devenir de véritables concepts ou des termes techniques. Ce corpus, qui dépasse les limites chronologiques de l'époque classique, comprend plusieurs fragments des Présocratiques (Pythagore, Héraclite, Philolaos, Thalès, Alcméon de Crotonne, Empédocle, Parménide, Leucippe, Protagoras, Gorgias, Démocrite) ; les traités médicaux de la *Collection hippocratique*, rédigés pour la plupart entre le V^e et le IV^e siècle avant notre ère, mais dont certains sont plus tardifs, datant de la période hellénistique, voire de la période romaine¹ ; les dialogues de Platon lorsqu'ils témoignent d'emplois techniques, les traités d'Aristote sur la nature (*Physique*, *De la génération et de la corruption*, *Génération des animaux*), mais aussi, et surtout, la *Métaphysique*, les traités des naturalistes Théophraste (*Recherches sur les plantes*, III^e siècle avant notre ère) et Dioscoride (*Sur la matière médicale*, I^{er} siècle de notre ère), les fragments du stoïcien Chrysippe (III^e siècle avant notre ère), les *Ennéades* du philosophe néoplatonicien Plotin (II^e siècle de notre ère), les *Éléments* d'Euclide (IV^e siècle avant notre ère), les *Éléments harmoniques* et les *Éléments rythmiques* d'Aristoxène de Tarente (IV^e siècle avant notre ère), l'*Harmonique* de Ptolémée (II^e siècle de notre ère),

¹ Sur la question de la datation des traités de la *Collection hippocratique*, voir Jouanna, 1992, 527-563 : *Hippocrate*, Paris, Fayard, 1992.

l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase (II^e siècle de notre ère) et les *Arithmétiques* de Diophante (III^e siècle de notre ère).

À ces trois corpus, nous ajoutons le texte de la *Septante* et du *Nouveau Testament*, dans la mesure où ils constituent un poste d'observation privilégié pour les phénomènes de traduction du grec en latin.

Le découpage opéré entre textes littéraires, spécialisés et techniques a un caractère quelque peu artificiel : les médecins et les philosophes du V^e siècle avant notre ère parlent la même langue que les historiens et les orateurs de la même époque, et il nous arrivera d'inclure certains passages de leurs œuvres à côté des textes que nous avons appelés « littéraires ». De même, il arrive aux orateurs et aux historiens d'employer des lexèmes de manière technique, en faisant allusion à la médecine, par exemple. Il conviendra donc d'assouplir ces catégories au cours de l'étude, lorsque le besoin d'en fera sentir.

3.2. Le corpus des textes latins traduits du grec

Une fois l'étude lexicale de δύναμις achevée, il s'agit de déterminer comment le terme fut traduit dans les textes par les auteurs latins. La rareté de véritables traductions à l'époque classique constitue, dans cette étape, une difficulté majeure. C'est pourquoi nous étendons le corpus d'étude à tous les textes¹ permettant d'observer les modes d'apparition de δύναμις et des lexèmes de son paradigme lexical en latin, entre le III^e siècle avant notre ère et le VI^e siècle de notre ère, c'est-à-dire entre la première attestation de l'emprunt de signifiant *dynamis*, chez Plaute, et les traductions que Boèce effectua de plusieurs traités aristotéliens. Nous recensons les occurrences de l'emprunt de signifiant *dynamis* et des autres lexèmes de son paradigme lexical chez Plaute, Cicéron, Quintilien, Pline l'Ancien, Apulée, Aulu-Gelle, Tertullien, Jérôme, Augustin, Rufin, Macrobe, Martianus Capella et Isidore de Séville. Travailler sur une période aussi large, couvrant la période chrétienne durant laquelle les traductions latines foisonnent, obligeait à opérer un choix parmi les œuvres traduites proprement dites. Le premier critère de sélection fut la possibilité de confronter le texte source au texte traduit. En effet, bon nombre de traductions latines de la période chrétienne sont les seuls témoins du texte grec original, duquel seuls quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous. Parmi les œuvres présélectionnées de cette manière, nous retenons le corpus suivant :

- les traductions cicéronienne et calcidienne du *Timée* de Platon et le *De mundo* de (Pseudo-)Apulée, traduction du traité pseudo-aristotélien *Du monde* (Περὶ κόσμου) constituent un premier ensemble, homogène à la fois par les principes traductologiques qui les sous-tendent et par le sujet qu'elles traitent, la cosmogonie.

- les premières traductions latines de la Bible à partir du II^e siècle de notre ère, *Ancien et Nouveau Testaments* constituent un second ensemble, appelé *Veteres Latinae* (ou *Vieilles Latines*)². Nous comparerons les solutions de traduction qui y sont adoptées à celles de Jérôme, au IV^e de notre ère, dans la version qui finira par s'imposer sous le nom de *Vulgate*.

¹ Nous entendons ici *textes* au sens de « productions textuelles » et non au sens d'« œuvres ».

² En raison de la pluralité des versions latines que cet ensemble regroupe, sa dénomination par le pluriel *Veteres Latinae* est souvent préférée au singulier *Vetus Latina*. Nous adoptons également cette convention.

- les traductions que Boèce effectue de l'*Organon* d'Aristote et de l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase.
- les quelques traductions antiques des traités médicaux de la *Collection hippocratique*¹.

3.3. Le corpus de textes latins

Après le repérage des équivalents de traduction de δύναμις dans ces textes latins, l'étude lexicologique des quatre lexèmes sélectionnés, *potestas* et *potentia* d'une part, *uis* et *uirtus* d'autre part, est menée au sein d'un corpus de textes de l'époque archaïque et de l'époque classique. Ces quatre lexèmes étant de très haute fréquence, il n'était pas envisageable d'étudier l'intégralité de leurs occurrences chez l'ensemble des auteurs latins, ni même dans un corpus restreint à un petit nombre d'auteurs. Néanmoins, lorsque cela est possible, nous effectuons, ponctuellement, des études exhaustives, sur l'œuvre d'un auteur ou sur un « sous-corpus » d'auteurs, pour un lexème. Ces études synoptiques sont menées au sein d'un corpus limité de textes écrits par des auteurs du III^e siècle avant notre ère au I^{er} siècle de notre ère, que nous subdivisons en plusieurs sous-corpus, selon le genre littéraire dont ces textes relèvent, ou l'époque à laquelle ils furent écrits :

- un corpus de textes archaïques : la totalité des pièces de Plaute ; les fragments d'Ennius, d'Accius et de Pacuvius.

- un corpus de textes littéraires classiques et post-classiques : les œuvres de Cicéron, César et Salluste pour la période républicaine, de Tite-Live, Tacite et Sénèque pour la période impériale.

- un corpus de textes poétiques : les fragments des *Annales* et des tragédies d'Ennius, d'Accius et de Pacuvius, l'*Énéide* de Virgile.

- un corpus de textes philosophiques : le *De natura rerum* de Lucrèce, les traités et dialogues philosophiques de Cicéron et de Sénèque.

- un corpus de textes scientifiques : Caton, *De agricultura* ; Varron, *Res rusticae* ; Vitruve, *De architectura* ; Celse, *De medicina* ; Columelle, *Res rustica* ; Sénèque, *Naturales quaestiones* ; Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*.

Lorsqu'elles présentaient un intérêt particulier, nous nous sommes permis de mentionner des occurrences relevées chez d'autres auteurs. En outre, dans la mesure où notre objectif était de déterminer si la traduction de δύναμις par ces lexèmes avait influencé leur usage dans la langue et la littérature hors du cadre strict de la traduction, nous avons intégré à notre corpus quelques textes plus tardifs extraits des œuvres d'auteurs chrétiens comme Marius Victorinus ou Augustin.

¹ Dans un premier temps, il nous avait paru intéressant d'inclure également les traductions médiévales de Platon, d'Aristote, d'Euclide, des traités de la *Collection hippocratique*, voire de Galien (traductions réalisées par Guillaume de Moerbeke ou Gérard de Crémone notamment). Mais les problèmes posés par l'histoire de ces traductions, souvent fondées sur une version arabe, et la somme de connaissances qu'il nous aurait fallu acquérir pour les étudier sérieusement, nous ont amenée à les exclure de notre corpus. Néanmoins, nous nous permettrons d'en faire mention sporadiquement lorsqu'elles présentent un intérêt particulier.

4. L'analyse du sens : problèmes théoriques et méthodologiques

La linguistique contemporaine, et plus particulièrement les théories de la signification sont tributaires par bien des aspects de l'ontologie aristotélicienne, dont l'opposition entre puissance et acte est l'un des fondements. En effet, dans les écrits d'un grand nombre de linguistes, un énoncé particulier est perçu comme une *actualisation* en discours de ce qui est *en puissance* dans la langue ; c'est le cas dans la grammaire générative de N. Chomsky, où la langue est *compétence* là où le discours est *performance*, mais aussi dans la psychomécanique de G. Guillaume, où le sens d'une occurrence est l'*effectio* d'un signifié de *puissance*, et dans la sémantique lexicale structurale, où le sens d'une occurrence en discours est déterminé par rapport à un type, par *actualisation* ou *virtualisation* de sèmes¹ faisant partie de sa signification propre, définie en langue². L'objectif, pour le linguiste, est alors de remonter des actes particuliers que constituent les énoncés, à la description et à l'explication de la puissance que constitue la langue, des « structures de surface » aux « structures profondes ». Dans cette perspective, faire l'étude sémantique d'un mot, ce serait donc déterminer sa signification en langue à partir de ses occurrences au sein de discours particuliers.

4.1. Le mot et sa signification

Convenons avec F. Rastier, dans un premier temps, que « la signification est une propriété assignée aux signes, et le sens une 'propriété' des textes³ ». Prendre pour objet d'étude la signification d'un mot, ce serait donc s'inscrire d'emblée dans la tradition épistémologique qui est centrée sur le signe, tradition logique et grammaticale reposant sur une conception du langage comme moyen de représentation⁴.

C'est dans cette tradition épistémologique qu'il convient de situer l'émergence de la sémantique lexicale structurale, au milieu du XX^e siècle, qui a donné naissance à la méthode dite de l'analyse sémique, ou analyse componentielle, méthode adoptée très souvent en sémantique latine ces dernières décennies⁵. Rompant avec la dimension historique de la sémantique telle qu'elle avait été définie à ses débuts par M. Bréal, comme « science des significations » et des changements de significations⁶, la sémantique structurale cherche à analyser la signification des mots dans leur fonctionnement « en langue », en synchronie, en l'expurgeant de tout ce qui n'est pas purement linguistique. Elle s'oppose en cela à la sémantique diachronique des débuts qui, en cherchant à expliquer les changements de

¹ Voir aussi la notion de *virtuème*, ou sème *virtuel* chez B. Pottier.

² Voir Rastier, 2002, 123-146, notamment 124-128 : « Saussure, la pensée indienne et la critique de l'ontologie », *Revue de sémantique et de pragmatique*, 11.

³ Rastier, 1999, 213-240 : « Dalla significazione al senso : per una semiotica senza ontologia », in *Eloquio del senso*, a cura di Pierluigi Basso e Lucia Corrain, Costa & Nolan, Milan, édité en version électronique en français dans la revue *Texto !* [en ligne : <http://www.revue-texto.net/1996-2007/Inedits/Inedits.html>].

⁴ Voir Rastier, 1998, 97-111 : « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129 et Rastier, 1999.

⁵ Depuis son introduction dans le domaine latin par Cl. Moussy. Voir les travaux de J.-F. Thomas, S. Romeuf-Roesch, Ch. Nicolas, L. Gavaille, É. Gavaille, S. Dorothée, entre autres (les références de ces travaux sont données en bibliographie).

⁶ Bréal, 1897, 8, n. 1 : *Essai de sémantique*, Gérard Monfort, 1982.

significations, faisait intervenir des facteurs sociaux, culturels ou psychologiques, ne permettant pas l'autonomie de la discipline. C'est en prenant appui sur l'analyse phonologique que les sémanticiens s'efforcent de forger une méthode nouvelle susceptible d'atteindre cet objectif : en 1957, L. Hjelmslev fonde sur le principe de l'isomorphisme entre le plan de l'expression et le plan du contenu la possibilité d'une « sémantique structurale »¹. À la même époque, É. Benveniste pressent également la naissance de ce qui deviendra l'analyse sémiologique :

« Les considérations qui précèdent tournent autour d'une même question, qui est l'identification des traits distinctifs par opposition aux variantes : comment définir la distribution et les capacités combinatoires d'un 'sens' ; comment un sens tenu pour différent d'un autre peut ne représenter qu'une de ses variantes ; comment la variante d'un sens se 'sémantise' à son tour et devient unité distincte, tous problèmes qui se transposeraient immédiatement en termes de phonémique². »

Issue du structuralisme, la méthode repose sur la conception saussurienne du sens comme valeur *différentielle* au sein d'un système : les langues ne sont pas des nomenclatures qui se contenteraient d'assigner des signifiants à un stock de signifiés existant indépendamment d'elles, mais, au contraire, elles « découpent » différemment la réalité extralinguistique, et véhiculent par là-même une vision du monde qui leur est propre³, construisant le monde en même temps qu'elles le décrivent. C'est en cela qu'elles sont autonomes de la réalité extralinguistique : ce sont elles qui lui imposent leur découpage, et non l'inverse, et c'est pour cela qu'elles peuvent être étudiées « en elles-mêmes et pour elles-mêmes⁴ ». Ainsi, le lexique d'une langue, dans la perspective saussurienne, est une structure, et le sens d'un mot est une valeur différentielle, entièrement déterminée par la place que ce mot occupe au sein du système linguistique dont il fait partie, défini comme réseau de relations mutuelles. Par exemple, la signification de l'anglais *mutton* (« viande de mouton ») est déterminée par différenciation avec angl. *sheep* (« animal mouton »). Mais dans un autre système linguistique, celui du français, un seul mot, *mouton*, exprime les deux signifiés.

En France, c'est notamment B. Pottier⁵ qui élabore les outils terminologiques de la méthode, calqués sur ceux de la phonologie, avec sa célèbre présentation, en 1963, du champ sémantique de *siège*⁶. Il y définit le sème comme « trait sémantique pertinent » au même titre

¹ Hjelmslev, 1957 : « Pour une sémantique structurale », réédité dans *Essais de linguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1971.

² Benveniste, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », in *PLG I*, 289-307.

³ Thèse dite de Sapir-Whorf.

⁴ Formule de F. Bopp « discrètement mais abusivement attribuée à F. de Saussure par les auteurs du *CLG* » (Rastier, 2002, 136).

⁵ En sémantique latine, c'est en général sa terminologie qui est retenue. Voir aussi la présentation d'A. J. Greimas (*Sémantique structurale*, Paris, PUF, 1986 (1966)), autre fondateur de la sémantique structurale.

⁶ Pottier, 1963, 8 : *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*, série *A Linguistique appliquée et traduction automatique*, Publications linguistiques de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Nancy. Il définit alors un « lexème » comme la « formalisation d'un sème », au même titre qu'un « phonème » est la formalisation d'un « phémème » sur le plan de l'expression ; le « sème » est l'ensemble des traits sémantiques pertinents (ou « sèmes ») entrant dans la définition de la substance d'un lexème, de la même manière que le « phémème » synthétise un certain nombre de traits pertinents (ou « phèmes ») sur le plan de l'expression – /labialité/ et /sonorité/ dans le phonème [b], par exemple. Enfin,

que le phème au plan de l'expression. Mais ce concept de sème, qui ne cessera d'être critiqué et redéfini ensuite¹, pose d'emblée une série de problèmes, quant à sa définition, son statut et sa méthode d'élaboration.

Dans cette première approche, et malgré la mise en rapport du sème et du phème, les traits pertinents sont déterminés par l'analyste en fonction du rapport que le mot entretient avec son référent, et non, comme le voudrait la conception saussurienne du sens, en fonction des autres mots avec lesquels celui qui est étudié entre en relation² :

« Prenons une suite d'objets désignés par la lexie *chaise*, et décrivons chacune de ces chaises de la façon la plus complète. Faisons la liste des caractéristiques trouvées (q) et marquons en face de chaque objet particulier s'il possède ou non cette caractéristique (+ ou -). (...) On s'apercevra bientôt que certaines caractéristiques ont toujours une réponse 'oui', et que certaines autres ont des 'oui' et des 'non'. On appellera ensuite pertinent un trait qui se retrouve partout, qui appelle toujours, pour tous les objets décrits, une réponse 'oui'³. »

Vingt ans après, B. Pottier maintient ce caractère référentiel des sèmes, plus exactement leur rapport étroit avec ce qu'il appelle les « traits référentiels » :

« Le référent physique propose à notre perception une infinité de possibles. Devant un arbre, je peux 'voir' le tronc, la forme ou la couleur des feuilles, les fruits, les fleurs (...). Mes habitudes culturelles, ma situation de communication et mon intention de discours me font sélectionner (focaliser) deux ou trois 'traits référentiels' qui seront nécessaires et suffisants pour que je choisisse par exemple la dénomination 'arbre'. Il est donc naturel que ces traits se retrouvent en partie dans l'analyse sémique⁴. »

Si le signifié ne se confond pas avec le référent, ses traits pertinents, qui permettent de le définir, sont tout de même parallèles à des caractéristiques du référent, ou plutôt aux caractéristiques communes à tous les référents auxquels il est susceptible d'être appliqué par un locuteur. Cette dernière précision est fondamentale : le référent est bien défini comme référent perçu par un locuteur d'une langue donnée, incluant ce que le linguiste appelle les « habitudes culturelles » liées à ce référent, et non comme référent extralinguistique linguistiquement neutre. La détermination des sèmes est donc fortement dépendante du sentiment linguistique de l'analyste, ou bien des locuteurs qu'il interroge, en cas d'enquête sur

l'« archisémème », avatar en sémantique de l'« archiphonème » en phonologie, est défini par « l'ensemble des traits sémantiques qui sont seuls pertinents dans la position de neutralisation ». Par exemple, /siège/ formalise en français l'archisémème constitué des traits pertinents /sur pied/ et /pour s'asseoir/, traits pertinents que l'on obtient en faisant l'intersection sémique des sémèmes de /chaise/, /fauteuil/, /tabouret/ : les sèmes communs de ces trois sémèmes sont /sur pied/ et /pour s'asseoir/, alors que leurs autres sèmes, /avec dossier/ et /avec bras/, servent à distinguer leurs sémèmes les uns des autres.

¹ Pour une présentation critique de l'analyse sémique, voir entre autres Touratier, 2000, 27-59: *La sémantique* (en cours de réédition) et Nyckees 1998, 232-237 : *La sémantique*.

² La phonologie, elle, n'a pas ce problème au sujet du statut des phèmes : le trait /sonorité/ du phonème [b] n'est dit « pertinent » que parce qu'il permet de distinguer [b] de [p], et que cette distinction, en français, est elle-même pertinente, puisqu'elle permet de distinguer les deux lexèmes [park] (*parc*) et [bark] (*barque*), par exemple.

³ Pottier, 1963, 11-12.

⁴ Pottier, 1992 (1987), 65 : *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette Supérieur.

échantillon¹. Or, ce recours au sentiment linguistique constitue un frein important à l'applicabilité de la méthode aux langues étrangères et, *a fortiori*, aux langues anciennes. En effet, elle implique que l'analyste soit un locuteur de la langue qu'il décrit, et que la métalangue soit identique à la langue-objet ; sinon, comment pourrait-il décrire les référents auxquels il a l'habitude d'appliquer le mot étudié ? Comment pourrait-il inclure à sa description les habitudes culturelles et linguistiques liées à ce mot ? À la limite, il pourrait appliquer la méthode à une langue qui lui est étrangère en interrogeant les locuteurs de cette langue, afin d'avoir accès à leur vision du monde et au découpage propre à leur système linguistique. Mais même ainsi, il serait obligé d'en passer par son propre sentiment linguistique et sa propre perception des référents. C'est en effet ce que montre le philosophe W. V. O. Quine, à travers sa thèse de l'indétermination de la traduction et son exemple fameux d'une situation de traduction radicale, développés dans le chapitre « Translation and Meaning » de *World and Object*².

4.2. La thèse de l'indétermination de la traduction : l'obligation de rester « *at home* »

Quine cherche à montrer qu'il n'existe pas de vérité concernant le monde en dehors du langage³, par conséquent, qu'il n'existe pas de signification en dehors du locuteur et de sa langue. Afin de penser de manière « saine » ces problèmes théoriques de la traduction et de la signification⁴, il imagine la situation suivante : un linguiste se rend dans la jungle afin d'étudier la langue d'un peuple qui n'a jamais eu de contact avec notre civilisation, sur laquelle il n'a absolument aucune information et pour laquelle il n'existe ni dictionnaire, ni interprète. La seule solution pour aborder la langue en question est alors, pour le linguiste, de se fonder sur ce que Quine appelle des « énoncés occasionnels d'observation », c'est-à-dire des comportements verbaux que le linguiste peut interpréter en les mettant en relation directe avec une stimulation sensorielle, seule donnée qu'il peut partager avec l'indigène. L'exemple d'énoncé occasionnel d'observation qu'il imagine est le suivant : un lapin passe dans la jungle, et l'indigène dit alors « *Gavagai* ». Le linguiste pose l'hypothèse, par déduction de cette corrélation particulière entre une stimulation (le passage d'un lapin) et un comportement verbal, d'une certaine équivalence entre « *Gavagai* » et fr. « *Voici un lapin* ». Son travail consiste ensuite à vérifier cette hypothèse en posant la question « *Gavagai ?* » à propos de nouvelles stimulations : lorsqu'un lapin surgit, il attend une réponse positive, et lorsque, par

¹ Pottier, 1963, 11 : « De même qu'il n'existe pas deux objets absolument identiques, on ne peut trouver deux sujets ayant la même expérience, c'est-à-dire le même inventaire lexical avec le même contenu. Là encore, il faut généraliser, normaliser, et appliquer les expériences à un groupe de sujets relativement homogènes. C'est le propre de la démarche scientifique ».

² Quine, 1977 (1960), 57-126 : *Word and Object*, The M.I.T. Press, Massachusetts Institute of Technology, 1960, cité dans la traduction française de J. Dopp et P. Gochet : *Le Mot et la chose*, Paris, Flammarion, 1977.

³ Quine, 1977 (1960), 57 : « Chacun de nous a appris à associer les mots aux mots et aux autres stimulations, de telle manière que de cette association émerge quelque chose qu'on peut identifier comme un langage de choses et qui ne peut pas être distingué de la vérité concernant le monde ».

⁴ En effet, il n'aurait pas été « sain », selon lui, de raisonner sur des langues apparentées, comme l'anglais et le frison, ou sur des langues qui partagent une même aire géographique ou culturelle : partageant des éléments de culture et des liens logiques qui facilitent l'opération de traduction dans la pratique, elles ne permettent pas d'envisager clairement et « sainement » les problèmes théoriques de la traduction.

exemple, c'est un autre animal qui surgit, il attend une réponse négative. En multipliant ses questions, et en récoltant tantôt des assentiments, tantôt des dissentiments, tantôt des absences d'assentiment ou de dissentiment, le linguiste confirmera (ou infirmera) son hypothèse de départ : « *Gavagai* » est bien équivalent à « *Voici un lapin* », puisque c'est la même stimulation sensorielle qui, de façon répétée, provoque « *Gavagai* » ou un assentiment à la question « *Gavagai ?* » chez l'indigène, et « *Voici un lapin* » chez le linguiste¹.

À ce stade, il semblerait que, au moins pour ce type d'énoncé – qui, *a priori*, ne fait pas intervenir d'éléments culturels ou un type de connaissance non partagée par le linguiste et l'indigène – le linguiste soit arrivé à une conclusion solide, sous contrôle de l'expérience ; il semblerait que le référent-lapin puisse jouer un rôle linguistiquement neutre permettant d'établir de façon solide et objective l'équivalence entre « *gavagai* » et fr. « *lapin* ». Mais de cette équivalence en contexte, peut-on conclure à l'identité des significations de ces deux mots ? Quine répond par la négative à cette question. En effet, ce qui pousse l'indigène à acquiescer à l'énoncé « *Gavagai* », ce sont des stimulations sensorielles, et non des lapins. Or, ces perceptions sensorielles, fortement liées à des habitudes culturelles et linguistiques, ne sont pas accessibles au linguiste : la référence de « *Gavagai* » reste donc « inscrutable » pour lui, il n'a pas accès à la manière de percevoir de l'indigène, à ce que le philosophe appelle son « schème conceptuel »². Il ne peut jamais savoir si l'indigène découpe ou non le réel de la même façon que lui, lors de sa saisie du monde par les sens. Quand lui-même voit un objet-lapin, peut-être l'indigène voit-il des morceaux de lapin, une séquence chronologique de lapin, ou encore la lapinitude, autant d'exemples inimaginables pour lui. De ce fait, il ne peut établir une équivalence entre les termes *gavagai* et *lapin*, il ne peut établir de synonymie, c'est-à-dire une identité de significations, entre ces deux termes. La seule chose qu'il soit autorisé à dire, c'est que les énoncés « *gavagai* » et « *lapin* » ont la même « signification-stimulus », c'est-à-dire qu'ils sont occasionnés chez les sujets parlants par une même stimulation sensorielle.

Mais là encore, Quine imagine plusieurs cas où l'indigène pourrait associer la présence d'un lapin à d'autres stimulations que la vue même d'un lapin, par ses habitudes culturelles. Ainsi, il pourrait acquiescer à l'énoncé « *Gavagai* » en voyant un frémissement de l'herbe, ou bien en voyant une mouche-de-lapin, signe pour lui de la présence d'un lapin à proximité. Ces signes, non perceptibles, ou du moins non interprétables par le linguiste comme signalant la présence d'un lapin, lui feraient au contraire refuser l'énoncé « *Voici un lapin* » : il y aura alors dans ce cas une divergence de signification-stimulus entre les deux énoncés. Il n'est donc même pas permis d'affirmer qu'il existe une similitude totale entre significations-stimuli, mais seulement entre approximations significatives de significations-stimuli : même

¹ Il faudra, bien sûr, qu'il ait déterminé au préalable, même de manière provisoire, la manière dont l'indigène manifeste son assentiment et son dissentiment, mais cette question est auxiliaire et ne mérite pas qu'on s'y attarde ici.

² Cette impossibilité de pénétrer un schème conceptuel étranger pourrait éventuellement s'appliquer à deux individus parlant la même langue ; mais Quine précise bien qu'il s'intéresse à des groupes sociaux dont on peut rationnellement supposer qu'ils partagent un certain nombre de connaissances et une certaine culture, du fait même qu'ils partagent la même langue, et qu'ils possèdent donc des schèmes conceptuels similaires.

si l'on s'en tient au niveau de la parole empiriquement observable, on ne peut conclure à une identité entre les deux énoncés, dans la mesure où ils ne sont pas toujours compatibles par rapport une même stimulation sensorielle.

Or, quel critère permettait de juger plus pertinente l'application de « *Gavagai* » à la vue d'un lapin, plutôt qu'à celle d'un frémissement d'herbe annonçant, pour l'indigène, la présence d'un lapin ? Qu'est-ce qui permet de distinguer un type de connaissance (celui qui fait assigner l'énoncé « *Gavagai* » à la vue d'un lapin) d'un autre (celui qui fait assigner le même énoncé à un frémissement d'herbe) ? Selon Quine, il n'existe précisément pas de critère permettant de distinguer ce second type de connaissance, propre à un groupe social, de ce qui serait la « signification proprement dite » : si les connaissances à propos d'un objet évoluent, sa signification évolue au même rythme, et ne peut être expurgée des connaissances annexes concernant l'objet signifié. La signification n'est donc pas une relation biunivoque entre un mot et un segment de l'expérience, mais une construction culturelle complexe, un « réseau global de relations », selon la formule de Quine. En défendant une telle conception holistique de la signification, le philosophe remet en cause la distinction traditionnelle entre dictionnaire et encyclopédie, entre une conception intensionnelle du sens, idéalement purement linguistique, et une conception extensionnelle, intégrant « l'information collatérale et les éléments de connaissance partagés par une communauté » : « la thèse holistique interdit justement la séparation entre composante linguistique et composante encyclopédico-factuelle¹. »

Quelles sont les conséquences d'une telle thèse sur la traduction ? S'il ne peut exister d'identité de signification entre deux termes de deux langues différentes, ni même d'identité de signification-stimulus entre deux énoncés, la traduction est-elle théoriquement possible ? Si l'on définit la traduction traditionnellement en termes de fidélité et de trahison, si, par conséquent, on pose comme idéal de l'opération de traduction qu'elle soit capable de rendre compte de la signification proprement dite des énoncés, voire des mots de la langue traduite, il convient de répondre par la négative à cette question. En effet, pour pouvoir établir une identité de signification entre deux énoncés de langue A et de langue B, voire entre deux mots isolés de langue A et de langue B, il faudrait qu'il existe une position de contrôle, un point de vue métalinguistique surplombant ces deux langues, qui soit lui-même linguistiquement neutre, c'est-à-dire non engagé dans une langue particulière. Or, ce point de vue, ce que P. Ricoeur appelle le « troisième texte », n'existe pas :

« Mais alors, pourquoi ce désir de traduire doit-il être payé du prix d'un dilemme, le dilemme *fidélité/trahison* ? Parce qu'il n'existe pas de critère absolu de la bonne traduction ; pour qu'un tel critère soit disponible, il faudrait qu'on puisse comparer le texte de départ et le texte d'arrivée à un troisième texte qui serait porteur du sens identique supposé circuler du premier au second. La même chose dite de part et d'autre². »

¹ Borutti, 2001, 80 : *Teoria e interpretazione. Per un'epistemologia delle scienze umane*, Milan, Angelo Guerini Associati, 1991, cité dans la traduction française réalisée par l'auteur elle-même, *Théorie et interprétation*, Éditions Payot Lausanne.

² Ricoeur, 2004, 39 : « Le paradigme de la traduction », *Esprit*, 853, juin 1999, reproduit dans *Sur la traduction*, Bayard.

Comme le démontre Quine avec son exemple de traduction radicale, le monde sensible, extralinguistique, précisément parce qu'il est sensible et médiatisé par notre langue et les connaissances qu'elle véhicule, ne peut pas jouer ce rôle, en vertu de l'inscrutabilité de la référence. C'est pourquoi, selon le philosophe, la traduction est indéterminée, c'est-à-dire qu'elle n'est déterminée par rien : en matière lexicale, il n'y a rien sur quoi avoir tort ou raison.

De cette thèse découle l'impossibilité d'appliquer aux langues étrangères l'analyse sémique telle qu'elle a été décrite jusqu'alors, c'est-à-dire comme fondée sur une méthode d'élaboration des sèmes par scrutation des référents auxquels les locuteurs d'une langue appliquent un mot. En effet, que fera un linguiste français en analysant le sens d'angl. *mutton* au moyen de sèmes énoncés en français, sinon investir ce dernier de sa propre manière de percevoir, prescrite par sa propre langue ? C'est bien pour éviter ce genre de problème que F. Rastier préconise que le sème soit désigné par une dénomination dans la même langue que la langue étudiée :

« Puisque les sèmes (...) sont propres à une langue déterminée, leur désignation peut être une dénomination dans cette langue. C'est préférable si l'on songe que le sème n'est pas plus traduisible que les autres unités linguistiques¹. »

Si l'importance du sentiment linguistique dans la détermination des sèmes empêche, à ce stade, une application de l'analyse sémique aux langues étrangères et *a fortiori* aux langues anciennes, pour lesquelles on ne peut interroger de locuteur, elle nous paraît également restreindre considérablement le choix des objets d'étude : ce n'est pas pour rien que les mots décrits par B. Pottier servent à dénoter des objets concrets. Comment procède le linguiste pour déterminer les traits pertinents du sémème d'un nom dit « abstrait » ? Autrement-dit, comme procède-t-il pour montrer aux locuteurs qu'il interroge les référents de mots comme *tristesse*, *amour* ou *courage*, c'est-à-dire des entités du « deuxième ou troisième ordre² », comme il leur montre des entités « du premier ordre », des chaises et des fauteuils ? Une expérience, menée par O. Anokhina sur des locuteurs du français, a confirmé ce qui pouvait paraître intuitivement vrai : la référence des noms abstraits est beaucoup plus « floue » que celle des

¹ Rastier 1987, 36 : *Sémantique interprétative*, Paris, PUF. Voir aussi n. 21 p. 36, où l'auteur cite L. Hjelmslev, *Essais linguistiques*, 1971, 63 : « Il paraît évident que puisqu'il s'agit de dégager des appréciations relativement naïves, et dont le seul fondement 'théorique' est à chercher dans ce que nous avons appelé le 'corps de doctrine' adopté dans les opinions de la société, la 'métalangue' dont une telle discipline pourrait se servir pour atteindre ses buts ne saurait être que le langage de tous les jours. Les termes techniques de cette métalangue seraient à puiser surtout dans certains adjectifs qualificatifs trouvés dans la langue même qu'on étudie (on est donc en présence d'un de ces cas où la métalangue est identique, totalement ou en partie, à la langue-objet). »

² Terminologie de J. Lyons, 1980 (1978), 77-78 : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse. J. Lyons appelle « entités du premier ordre » « les objets physiques », parmi lesquels « les personnes occupent une position privilégiée », et qui « ont pour caractéristiques communes d'avoir des propriétés perceptuelles relativement constantes dans des conditions normales ; de se trouver, à tout moment, dans ce qui psychologiquement du moins est un espace à trois dimensions ; et d'être observables par tous ». Il appelle « entités du deuxième ordre » les « événements, les processus, les états de choses, etc., localisés dans le temps, dont on dit en français qu'ils surviennent ou qu'ils ont lieu, et non qu'ils existent. » Enfin, il comprend sous « entités du troisième ordre » « des entités abstraites telles que les propositions qui sont en dehors du temps et de l'espace ».

noms concrets. Dans le cadre de cette enquête, les locuteurs, interrogés sur la définition de *chat*, puis d'*amour*, « définissent les noms abstraits différemment les uns des autres, contrairement aux noms concrets dont les définitions se ressemblent d'un locuteur à l'autre et se rapprochent des définitions encyclopédiques¹. » Dans le cas de *chat*, ou de tout autre « nom concret », les définitions se recoupent suffisamment entre elles, et sont assez proches des définitions des dictionnaires pour qu'il soit possible d'établir un certain nombre de traits pertinents ; mais dans le cas des « noms abstraits » comme *amour*, il apparaît que la suscitation du sentiment linguistique des locuteurs ne peut suffire à établir de tels traits.

Ce problème, d'ordre pratique, révèle, en réalité, un problème théorique plus profond, concernant la conception de la signification. Lorsque B. Pottier entreprend de décrire, au moyen de sèmes, la signification de *chaise*, il retient comme pertinents des traits qui sont toujours attestés, pour tous les référents considérés, et rejette les autres hors de la signification du mot. C'est que la méthode repose sur l'idée qu'il existe dans les signes que sont les mots un élément invariant², et que cet élément invariant constitue en quelque sorte la substance ontologique du mot ; par contraste, les éléments variables sont conçus comme des déformations de cette substance ontologique, lorsque le mot est employé en contexte, comme l'ivraie qu'il s'agirait de séparer du bon grain. C'est en cela que cette sémantique structurale est tributaire de l'opposition entre puissance et acte de l'ontologie aristotélicienne, à la source de la conception occidentale de l'être. En effet, comme le remarque F. Rastier, cette opposition « permet de sauvegarder l'unité invariable de l'Être et de réduire l'action à la manifestation ou mise en œuvre d'une puissance³ ». L'objectif de l'analyste, dans la sémantique structurale telle qu'elle est mise au point par B. Pottier, serait donc de retrouver, par-delà les emplois particuliers, plus exactement par-delà les référents particuliers auxquels un échantillon de locuteurs assigne le mot *chaise*, la signification du mot proprement dite, unique et toujours égale à elle-même, pour ainsi dire l'« idée » de chaise, au sens platonicien du terme, par-delà ses avatars particuliers. Autrement dit, ce type d'analyse part du postulat qu'il existe une signification du mot « en langue », une identité ontologique, une « vérité » du mot, isolable de son usage dans des discours particuliers, par des locuteurs particuliers ; il établit en outre le primat de cette signification postulée sur les emplois particuliers, les seuls à être pourtant empiriquement observables. F. Rastier, en cherchant à établir une « sémiotique sans ontologie », résume ainsi les théories auxquelles il s'oppose :

« Pour les théories classiques de la signification, et encore naguère pour certaines théories des prototypes lexicaux, un mot avait une signification propre, constante, ou du moins privilégiée ; et par rapport à elles se définissaient les variations de sens ou acceptations, souvent considérées

¹ Anokhina 2002, 40 : « Sur le mécanisme de référence des noms abstraits », *Cahiers de lexicologie*, 81, 2002 (2), 39-49.

² Cet élément invariant a pu être appelé « noyau sémique ».

³ Rastier, 2002, 125 : il nous semble, toutefois, que cette opposition entre puissance et acte fut « platonisée » dans la tradition occidentale, et que, malgré leur terminologie qui y fait explicitement référence, les conceptions du sens soient davantage tributaires de la théorie platonicienne des Idées.

comme des accidents de cette substance, ou en termes plus modernes des sens périphériques au *core-meaning* ou au *prototype*¹. »

Or, les mots n'étant jamais employés qu'en contexte, au sein d'énoncés particuliers, cette « signification propre » est un artefact : elle n'existe pas hors de celui qui la construit. C'est bien pour cela qu'elle est inaccessible en dehors du sentiment linguistique, comme l'a démontré Quine.

Il y a, semble-t-il, une contradiction interne au sein de la méthode de l'analyse sémique, qui reconnaît d'une part l'importance du sentiment linguistique dans l'élaboration de la signification, mais qui postule, néanmoins, une signification en soi, qui résisterait au sein de chaque description particulière, sous forme de traits toujours présents. Cette contradiction trouve sans doute son origine dans le saut ontologique qu'effectue B. Pottier, qui consiste à passer de la « coïncidence de subjectivité » à l'objectivité, l'objectivité étant considérée comme le critère de la scientificité, c'est-à-dire de la généralité et de l'universalité². Insidieusement, en faisant primer l'invariant sur les variantes, on en arrive ainsi à l'idée d'une signification indépendante du sentiment linguistique, indépendante des locuteurs et des situations de communication réelles dans lesquelles ils emploient les mots, qui leur préexisterait dans le ciel des Idées. Par conséquent, les occurrences particulières sont vues comme des déformations de ce type reconstruit artificiellement, et sont rejetées en dehors de la « signification proprement dite ». Or, « le sens d'une action dépasse son type, non seulement parce qu'elle n'a pas le même statut ontologique, mais parce que le sens réside, non moins que dans sa conformité, dans l'écart que l'occurrence manifeste au type supposé³. »

4.3. Pour une sémantique différentielle « sans ontologie »

Cette contradiction de l'analyse sémique se retrouve au niveau de la définition du sème : dès 1963, il est à la fois établi par scrutation des référents et par confrontation de mots, ou plutôt de sémèmes. Il revêt donc bien, conformément au cadre épistémologique dans lequel s'inscrit la méthode, un caractère distinctif et relatif. Celui-ci est d'ailleurs réaffirmé par B. Pottier une vingtaine d'années plus tard, en même temps que son rapport avec le référent, alors qu'il répond implicitement aux critiques qu'a soulevées l'analyse sémique à ses débuts :

« Je persiste à croire que /avec dossier/ et /pour s'asseoir/ sont des sèmes distinctifs de *chaise*, dans la mesure où je considère un ensemble de choix se présentant réellement à moi dans la communication. »

« Nous rappelons qu'un sème est une unité minimale *distinctive* d'un sémème par rapport à d'autres sémèmes associés dans un ensemble d'expériences. »

« Le sème est le trait distinctif sémantique d'un sémème, relativement à un petit ensemble de termes réellement disponibles et vraisemblablement utilisables chez le locuteur dans une circonstance donnée de communication⁴. »

¹ Rastier 1999, 213-240.

² Pottier 1963, 11 : « En linguistique, cette coïncidence de subjectivité est ce que l'on appelle objectivité. Le scepticisme outrancier serait la négation même de l'expérience scientifique. »

³ Rastier 2002, 125.

⁴ Pottier 1992 (1987), 65, 66, 67.

Si /avec dossier/ et /pour s'asseoir/ sont des sèmes distinctifs de *chaise*, c'est qu'ils permettent de distinguer le sémème de *chaise* d'autres sémèmes : ainsi, /avec dossier/ le distingue de celui de *tabouret*. En revanche, /pour s'asseoir/ ne permet pas de distinguer entre eux les sémèmes des noms dénotant les types de siège. Pour que ce sème ait un caractère distinctif, il faudrait considérer non le taxème¹ des sièges, mais celui des meubles, par exemple : /pour s'asseoir/ pourrait alors distinguer *chaise* de *lit*. Si l'on considère *chaise*, /avec dossier/ et /pour s'asseoir/ ont donc des statuts différents : le premier est un « sème spécifique », car il distingue entre eux les sémèmes de ce taxème, et le second est un « sème générique », c'est-à-dire commun à une classe de sémèmes (ou taxème) et définissant son « genre » d'appartenance².

La reconnaissance de cette différence entre deux types de sèmes constitue un premier progrès dans l'analyse sémique. Elle implique, en effet, que le mot dont la signification est analysée ne soit pas envisagé seul et uniquement en rapport avec son référent, mais qu'il soit considéré au sein d'un paradigme sémantique. Mais malgré tout, dans la description du taxème des sièges, ce sont des mots isolés qui sont élevés au rang d'objets d'étude, sans que soient prises en considération les conditions réelles de leur emploi : si la méthode prétend bien tenir compte de ces conditions réelles, elle ne les décrit jamais, et les postule toujours. Au terme de l'analyse sémique, l'analyste parvient donc à ce qu'il prétend être la « signification en langue » des mots qu'il a mis en présence, cette signification étant désormais définie en termes de traits communs et distinctifs entre sémèmes : entre les deux méthodes d'élaboration des sèmes (par scrutation des référents et par confrontation des sémèmes), on est passé d'une signification référentielle à une signification différentielle ; mais est maintenue l'idée que la signification des mots existe en soi, indépendamment de leurs contextes et des manières multiples dont ils sont employés, c'est-à-dire l'idée d'une signification ontologique des mots.

En outre, il est postulé que non seulement cette signification existe, mais aussi qu'elle peut faire l'objet d'une connaissance et d'une description : la description du sémème en langue vaudrait, de ce fait, en tout contexte, pour tous les emplois du mot. Mais ce caractère universel de la description s'accorde mal avec l'arbitraire qui préside à la détermination des sèmes – quelle que soit d'ailleurs la méthode d'élaboration. En effet, lorsque l'analyste décide, dans un premier temps, de rapprocher *chaise* et *fauteuil*, et, dans un deuxième temps, d'ériger /avec bras/ comme trait distinctif de leurs sémèmes, il fait appel, là encore, à son sentiment de locuteur, fruit de son expérience, de ses habitudes culturelles et linguistiques. Ainsi, un autre linguiste pourra aussi bien décider que c'est plutôt le trait /confortable/ qui distingue ces deux sémèmes. Aucun des deux n'aura davantage raison que l'autre : il est vrai qu'en général la chaise n'a pas de bras, et que le fauteuil en a, et il est vrai aussi qu'en général, un fauteuil est plus confortable qu'une chaise. Ce caractère arbitraire des sèmes a

¹ Ce terme, utilisé par B. Pottier, est défini par F. Rastier comme une « classe de sémèmes minimale en langue, à l'intérieur de laquelle sont définis leurs sémantèmes, et leur sème microgénérique commun » (Rastier 1987, glossaire).

² Terminologie de R. Martin. Voir *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1992.

souvent été souligné comme un argument contre l'analyse sémique¹. Et en effet, si cette méthode vise à établir des descriptions valides universellement – c'est-à-dire pour toutes les occurrences d'un mot –, cet arbitraire dans le choix des sèmes est plus que gênant.

Cependant, ces problèmes s'évanouissent à partir du moment où l'analyse sémique dit ce qu'elle fait réellement et où elle définit ses véritables objets d'étude au lieu de postuler des objets idéaux et artificiels. La méthode se veut un outil d'analyse de la signification des mots. Or, ces mots sont engagés dans des énoncés, plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, dans des textes écrits, situés pragmatiquement par leur inscription spatiale et temporelle, par leur auteur et par le genre de texte dont ils relèvent. Appartenant à un texte, étant eux-mêmes un morceau de ce texte, ils nous font parvenir un sens, en contexte, qui ne doit pas être confondu avec leur prétendue signification hors contexte. Or, ce sens naît non seulement de leur « fusion² » avec les autres mots du texte, mais aussi de leur ancrage dans ce que F. Rastier appelle leur « entour » ou « entour pragmatique »³.

C'est pourquoi l'étude du sens des mots, même lorsqu'il s'agit, pour un linguiste, de décrire ceux de sa propre langue, ne peut pas s'effectuer par soustraction du mot à ses contextes d'emploi, par l'isolement artificiel du mot comme unité linguistique à part entière, qui serait dotée d'une signification propre et stable. Au contraire, le seul moyen d'accéder à ce que l'on pourrait encore appeler la signification du mot, serait d'envisager toutes ses occurrences et de faire la liste de l'ensemble des particularités qui affectent chacune d'entre elles. De la sorte, comme le préconise F. Rastier, « la hiérarchie entre sens et signification pourrait être inversée » :

« Le sens n'est pas de la signification déformée par le contexte : la signification ne serait plus un type diversement déformé dans ses occurrences qui constituent les sens, mais du sens normalisé, car coupé de son contexte⁴. »

Que l'analyste le veuille ou non, la signification du mot à laquelle il aboutit est ce qu'il a construit, et non ce qui serait déjà là et qu'il devrait dévoiler. Cette signification construite, que F. Rastier appelle le *type* par rapport à l'*occurrence* empiriquement observable, « devient alors une collection d'accidents, un résumé conventionnel des occurrences retenues comme pertinentes pour sa définition⁵ ». De fait, lorsqu'un locuteur (ou le linguiste qui pratique l'analyse sémique telle qu'elle a été décrite jusqu'alors) adopte une position réflexive sur sa propre langue et s'essaie à définir un mot, pour un locuteur qui ne le connaît pas, par exemple,

¹ Voir par exemple Nyckees, 1998, 236 : « on ne peut se défendre parfois d'un certain sentiment d'arbitraire devant le choix des sèmes opéré par l'analyse sémique et ce sentiment ne fait que se renforcer lorsqu'on tente d'appliquer soi-même la méthode sans *a priori* ».

² Terme que nous empruntons à M.-L. Honeste, 2008 : « De quelques conséquences d'une théorie monosémique du sens lexical », conférence donnée le 23 octobre 2008 en Sorbonne dans le cadre du cycle de conférences de linguistique de l'équipe « Sens, texte, histoire » de Paris-Sorbonne [en ligne : <http://www.sens-texte-histoire.paris-sorbonne.fr/spip.php?article159>].

³ Rastier, 1989, glossaire : *Sens et textualité*, Paris, Hachette : « entour : ensemble des phénomènes sémiotiques associés à une suite linguistique ; plus généralement, contexte non linguistique, dit parfois pragmatique ».

⁴ Rastier, 1999, 213-240 (article consulté dans sa version française publiée en ligne).

⁵ Rastier, 1999, 213-240.

la signification qu'il produit est, certes, donnée en langue, puisque le mot est envisagé de manière isolée : le locuteur affirme que ce mot « veut dire » cela, il pose une relation d'identité ontologique entre un signifiant et une signification. Mais, en réalité, le locuteur ne fait que résumer, de manière normative – puisque sa définition se veut prescriptive pour son interlocuteur – les différents emplois qu'il connaît du mot ; le sentiment qu'il éprouve de l'existence d'une signification proprement dite de ce mot, signification « en langue », n'est que le produit de l'expérience discursive qu'il en a¹.

Cette conception de la signification comme étant un produit construit par le locuteur ou par l'analyste, plutôt qu'un donné identifié ou dévoilé, n'est pas sans conséquence sur la méthode d'analyse du sens. Elle permet de sortir du primat de *la* signification sur *les* emplois, de l'un sur le multiple, de l'invariant sur les variations, et de se tourner vers des outils d'analyse du sens en contexte, fondée non plus sur l'identification d'une signification (du mot considéré comme signe, hors contexte), mais sur l'interprétation d'un sens (du mot considéré comme partie d'un texte, en contexte).

C'est le grand mérite de F. Rastier d'avoir su faire passer l'analyse sémique de ce qu'il appelle la « problématique logico-grammaticale », centrée sur le signe, à la « problématique rhétorico-herméneutique », centrée sur le texte et sur l'interprétation du sens en discours. La sémantique qu'il préconise est ainsi « interprétative », comme l'indique le titre de son ouvrage de 1987² : le sens du mot y est construit, comme le sens du texte, par un « parcours interprétatif »³, fondé sur tous les éléments disponibles dans et autour du texte. Dans cette perspective, les sèmes sont conçus non comme des traits substantiels définissant le mot en langue, mais comme des traits différentiels, outils d'interprétation de celui-ci en contexte :

« L'utilisation du paradigme différentiel en langue consiste à décrire le contenu d'un mot par sa position dans le système fonctionnel de la langue, habituellement dans une perspective lexicographique, sans le lier à un contexte déterminé. En revanche, dans une perspective interprétative, il est indispensable de prendre en compte le contexte ; ainsi, les oppositions qui définissent les valeurs sont-elles décrites par rapport aux contextes d'interprétation dans lesquels elles prennent place. C'est ce contexte qui détermine à la fois l'existence des oppositions (en déterminant des classes de signification comme des taxèmes) et les contenus que ces classes permettent de définir (car le trait différentiel mis en évidence par l'opposition est fonction du contexte)⁴. »

L'interprète bâtit son interprétation sémantique du texte en repérant des traits communs et des traits distinctifs entre les sémèmes qui constituent l'énoncé. En effet, en vertu du caractère différentiel de la méthode, c'est la relation synonymie/antonymie qui « est à la base

¹ Ce produit de l'expérience discursive a des chances d'être assez semblable d'un locuteur à l'autre dans une même communauté linguistique tant que ce sont des « noms concrets » qui sont concernés : c'est pourquoi, en pratique, l'analyse du taxème des sièges fonctionne bien ; mais cela est beaucoup moins certain en ce qui concerne les « noms abstraits » (voir *supra*, l'expérience d'O. Anokhina).

² Rastier, *Sémantique interprétative* (Paris, PUF, 1987).

³ Rastier, 1989, glossaire : « suite d'opérations cognitives permettant d'assigner un sens à une séquence linguistique ».

⁴ Rastier, Cavazza, Abeillé, 1994, 85 : *Sémantique pour l'analyse* Paris-Milan-Barcelone, Masson (chap. « La description du contenu lexical », par M. Cavazza).

de la description des contenus lexicaux¹ ». En tant qu'élément d'un sémème, le sème est toujours « défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes² » – comme c'était déjà le cas lorsque l'analyse sémique était pratiquée en langue. Mais là, les relations paradigmatiques entre sémèmes ne sont plus postulées à partir du sentiment linguistique de l'analyste, mais bien repérées par celui-ci sur l'axe syntagmatique, en contexte, parfois au moyen d' « indices syntagmatiques » (comme « la parataxe rencontrée dans les oppositions ou les énumérations ») qui « manifestent souvent des structures paradigmatiques privilégiées³ ».

Contextuelle, cette sémantique interprétative gagne en souplesse, car elle ne réifie plus la signification comme le faisait la sémantique lexicale structurale, proche d'une perspective lexicographique. Ainsi, elle rend compte de distinctions qui n'apparaîtraient vraisemblablement pas dans une description de type lexicographique, mais qui peuvent s'observer dans un énoncé réel. Par exemple, dans l'énoncé *la pierre, utilisée comme presse-papier, cesse d'être une chose pour devenir un objet*, il est possible d'établir le taxème //chose, objet//, et de différencier ses deux sémèmes au moyen du sème /utilitaire/, présent pour *objet*, absent pour *chose*⁴. Dans la terminologie de F. Rastier, on dira que le sème /utilitaire/ est actualisé au sein de l'énoncé, plus exactement que l'opération interprétative qui mène à l'établissement de ce taxème et de ce sème distinctif est l'actualisation de sèmes afférents.

Le linguiste distingue ainsi trois « opérations interprétatives⁵ » : l'« activation », ou l'« actualisation » de sèmes « afférents », l'« inhibition », ou la « virtualisation » de sèmes « inhérents », et la « propagation » de sèmes « afférents contextuels ». Cette terminologie nous paraît poser quelques problèmes dans une conception herméneutique du sens. En effet, elle repose sur l'idée qu'il existe une distinction entre des sèmes inhérents et des sèmes afférents, qui sont eux-mêmes subdivisés chez F. Rastier en « sèmes afférents socialement normés » et en « sèmes afférents contextuels ». À première vue, le terme même d'*inhérent* laisse penser qu'il existerait au sein d'un sémème un noyau dur, composé de traits de signification qui le caractériseraient en propre, hors de tout contexte : on ne serait pas loin alors de retomber dans le mythe de la « signification proprement dite » dénoncé par Quine et par Rastier lui-même. De fait, en 1987, le linguiste définit les sèmes inhérents comme « relevant du système de la langue », et les sèmes afférents comme relevant « d'autres types de codifications : normes socialisées, voire idiolectales⁶ ». Autrement dit, les sèmes inhérents

¹ Rastier, Cavazza, Abeillé 1994, 85 : à l'exclusion de l'autre relation principale servant à organiser le lexique dans une perspective lexicographique : l'hyponymie/hyperonymie : « en discours, toute idée de classification doit être abandonnée pour pouvoir prendre en compte la variabilité des contextes : ainsi l'hyponymie est-elle incapable de prendre en compte la multiplicité des contextes possibles (...) ; par ailleurs, elle ne peut pas fonder une différenciation optimale puisqu'elle correspond à une relation d'inclusion et non d'opposition. »

² Définition du sème de F. Rastier, 1987 (glossaire).

³ Rastier, Cavazza, Abeillé, 1994, 89.

⁴ Exemple emprunté à Rastier, Cavazza, Abeillé 1994, 87 : énoncé recueilli sur *France Info* le 14/06/93.

⁵ Rastier, Cavazza, Abeillé, 1994, chap. 3 « la microsémantique », §6 « Les opérations interprétatives », 69 *sqq.* (rédigé par F. Rastier).

⁶ Rastier, 1987, 44.

seraient du côté de la langue, et les sèmes afférents du côté du discours. Sous le terme *inhérent*, F. Rastier regroupe, dans une série A, les traits qui sont appelés par ailleurs « *dénotatifs* », « *distinctifs* », « *définitoires* » et « *universels* », et sous le terme *afférent*, dans une série B, les traits « *connotatifs* », « *non distinctifs* », « *non définitoires* » et « *non universels* ». Mais il ajoute que, « s'il est souhaitable de distinguer absolument en langue entre les traits A et B, cela ne paraît pas possible en contexte, puisque les traits B peuvent parfaitement y jouer un rôle distinctif¹ ». À ce stade de sa pensée, F. Rastier ne paraît pas encore s'être complètement débarrassé de l'idée que les mots seraient intrinsèquement pourvus d'une signification stable en langue et que l'analyste pourrait isoler de ses « déformations » contextuelles. Il s'inscrit encore lui-même dans le cadre d'une sémantique ontologique fondée sur l'opposition entre langue comme puissance et discours comme acte, qu'il dénoncera par la suite. Mais, plus tard, dans ses deux ouvrages *Sens et textualité* et *Sémantique et recherches cognitives*², il donne une autre définition des sèmes inhérents, sans référence à la notion de langue : « sème que l'occurrence hérite du type, par défaut : par ex. /noir/ pour 'corbeau'³ ». Or, dans son article de 1999, il rappelle que le type est « une collection d'accidents, un résumé conventionnel des occurrences retenues comme pertinentes pour sa définition⁴. » Mais par qui ces occurrences sont-elles retenues comme pertinentes ? Si le résumé est conventionnel, qui se met d'accord pour l'élaborer ? Nous pourrions naïvement répondre que ce sont les lexicographes et les lexicologues qui établissent le type. En effet, ce sont eux qui font profession de collecter des occurrences et d'établir, à partir d'elles, des définitions qui serviront de référence aux locuteurs de la communauté linguistique. Mais est-ce à dire qu'une communauté linguistique sans dictionnaire fonctionnerait différemment ? Ou bien qu'un locuteur qui n'aurait jamais ouvert de dictionnaire ne pourrait pas s'exprimer dans sa langue ? En réalité, ce type, ce résumé conventionnel des occurrences d'un mot est propre à chaque locuteur. Il est constitué de la somme des connaissances que celui-ci est en mesure de mobiliser immédiatement pour assigner un sens à telle occurrence particulière, connaissances acquises à travers son expérience de locuteur⁵, par l'association perçue, puis reproduite, des mots aux mots, et des mots à d'autres « stimulations », comme dit Quine, bref, par la multiplicité des occurrences du mot qu'il a rencontrées antérieurement. Le type est éminemment lié à l'expérience linguistique individuelle, mais en tant que cette expérience est, par définition, intersubjective. Par conséquent, si nous tombons d'accord avec F. Rastier pour considérer que /noir/ est un sème inhérent de *corbeau*, c'est parce que nous partageons la même expérience linguistique que lui, consistant à associer le mot *corbeau* à un oiseau de couleur noire. Mais ce sème, /noir/, ne peut pas pour autant être considéré comme une

¹ Rastier 1987, 44.

² Parus respectivement en 1989 et 1991.

³ Rastier, 1991, 248 (glossaire).

⁴ Rastier 1999, 213-240. C'est nous qui soulignons.

⁵ Ces connaissances comprennent également la reconnaissance de la motivation d'un mot, ou encore les déductions qui peuvent être effectuées à partir du contexte d'emploi d'une occurrence, deux opérations qui permettent de comprendre la globalité du sens d'un message même si celui de certaines des unités qui le composent est inconnu.

propriété existentielle et universelle du nom *corbeau* : il suffirait qu'un enfant soit élevé en vase clos dans une famille faisant un élevage de corbeaux albinos pour qu'il associe, au contraire, le sème /blanc/ à ce nom : cela ne serait pas une erreur, ce serait vrai dans les limites de sa communauté linguistique.

Les sèmes inhérents sont donc ceux qu'un locuteur associe par défaut à un mot, en vertu de son expérience de ce mot, et en l'absence de contre-indications contextuelles. En tant que tels, ils sont eux aussi « socialement normés », si l'on considère la langue comme norme sociale. L'exemple des couleurs est particulièrement intéressant de ce point de vue. En effet, c'est en vertu d'une norme socialement partagée que F. Rastier assigne le sème /noir/ par défaut au nom *corbeau*. Et c'est en vertu de cette même norme sociale que nous tombons d'accord avec lui. Mais, en réalité, il suffit d'ouvrir le dictionnaire pour s'apercevoir que le plumage du corbeau peut aussi être gris. Le sème inhérent n'est donc pas un sème susceptible d'être établi pour toutes les occurrences du mot, et n'a donc pas de caractère universel ; il n'est pas non plus dénotatif, puisqu'il ne pourrait pas s'appliquer à tous les référents qui seraient susceptibles de recevoir le nom de *corbeau*. Son caractère « inhérent » lui vient donc du sentiment du locuteur, en l'espèce, de l'analyste, qui en fait un élément par défaut du sens du mot lorsqu'il le rencontre ou l'emploie. Et ce qui l'y pousse, c'est la perception récurrente qu'il a eue de cet élément à travers l'expérience qu'il a déjà du mot. L'inhérence de F. Rastier est donc, en réalité, une récurrence, comme il le précise d'ailleurs lui-même au moment où il élabore sa distinction entre sèmes inhérents et afférents :

« Les traits universels et non universels ne sont donc en fait, respectivement, que des traits généralement attestés, et des traits parfois attestés¹. »

Dans la sémantique différentielle et interprétative de F. Rastier, le sens de l'occurrence est élaboré en discours, mais toujours sur la base d'un type en langue. La nouveauté, c'est que la notion de langue elle-même est rapportée au sentiment qu'en a le locuteur qui interprète le sens ; elle n'existe pas en soi, comme cadre rigide et identique pour tous, cadre dont s'écarteraient plus ou moins les énoncés particuliers. Cela tient au fait que, fondant la sémantique sur des parcours interprétatifs, F. Rastier est obligé de fonder en même temps une « situation d'interprétation », différente de la situation d'énonciation :

« Au lieu de postuler qu'il n'y a qu'une seule situation, partagée sur le mode de l'évidence par les interlocuteurs, ou par l'auteur et le lecteur, il convient de distinguer entre la situation d'interprétation et la situation d'énonciation. Elles sont relatives à des pratiques sociales et à des statuts individuels ; et les rôles énonciatifs et interprétatifs font alors la médiation entre les pratiques et les statuts sociaux qu'elles mettent en jeu². »

Le sentiment linguistique de l'interprète, susceptible d'être transformé au cours du parcours par les opérations interprétatives, est l'un des éléments, primordial, de cette situation

¹ Rastier 1987, 43 : cette précision est de taille, car elle témoigne du refus du saut ontologique qui était effectué par B. Pottier (voir *supra*), consistant à passer d'une récurrence empirique à l'objectivité, ou, ici, à l'universalité.

² Rastier 1998, 97-111.

d'interprétation. Et c'est, précisément, la reconnaissance des différentes étapes du parcours, et des divers éléments qu'il met en œuvre, qui constitue la construction du sens par l'analyste.

Cette conception de la sémantique comme sémantique interprétative nous paraît constituer la condition de possibilité d'une sémantique appliquée aux langues anciennes. En effet, les sémantiques que nous appellerons « de la langue », référentielle ou différentielle, interdisaient, par l'importance, non toujours reconnue, qu'elles accordaient au sentiment linguistique *au moment de l'analyse*, leur application à des langues étrangères et anciennes. En revanche, la reconnaissance de la situation d'interprétation, et la possibilité de l'objectiver, permettent une telle application, dont il nous faut à présent décrire les procédures concrètes.

4.4. Pour une sémantique interprétative applicable aux langues anciennes

Si les opérations interprétatives permettant la détermination du sens d'un mot en contexte (l'occurrence) s'effectuent sur le fond du sentiment que l'interprète a de ce mot (le type), comment est-il possible de déterminer le sens d'une occurrence d'un mot d'une langue ancienne, pour lequel nous n'avons *a priori* pas de sentiment linguistique ? C'est là que la distinction entre situation d'énonciation et situation d'interprétation prend toute son importance, et nous permet de relativiser cette absence de sentiment linguistique : certes, nous ne pourrions pas accéder à la définition qu'aurait donnée un Grec ou un Romain de l'Antiquité d'un mot si nous l'avions interrogé, nous ne pourrions pas accéder à la compréhension au premier degré qu'un récepteur grec pouvait avoir d'un énoncé grec, ou qu'un récepteur latin pouvait avoir d'un énoncé latin. Mais nous avons, néanmoins, un certain degré de familiarité avec les textes grecs et latins qui nous permet d'assigner *un* sens à cet énoncé. En outre, nous disposons de traductions et de dictionnaires qui peuvent nous aider à le sémantiser. Or, c'est ce sens au second degré, par nous assigné, que nous analyserons : c'est lui qui, en réalité, constitue notre objet d'étude.

Notre parcours interprétatif consiste, précisément, à objectiver les différents éléments qui nous amènent à assigner ce sens à l'énoncé que constitue le mot en contexte – c'est-à-dire, en définitive, à proposer telle traduction plutôt que telle autre¹. Quels sont ces éléments ? Nous en distinguerons trois : d'abord, le cotexte de l'occurrence considérée, c'est-à-dire son environnement lexical et son profil combinatoire (4.1.) ; puis le rattachement de l'énoncé considéré au texte dans lequel il se trouve, et l'inscription de ce texte au sein d'un genre relevant d'une pratique sociale et de normes propres à celle-ci : il s'agit là des conditions d'énonciation ou de ce que F. Rastier appelle *entour pragmatique*² (4.2.) ; enfin, ce que nous appellerons notre « mémoire » du mot, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances que nous sommes en mesure de mobiliser à chaque nouvelle occurrence du mot. Nous intégrons particulièrement à ce niveau l'inscription du mot au sein d'un paradigme lexical, ce qu'on appelle couramment la « famille » du mot, susceptible de le motiver (4.3.). Ce sont ces trois

¹ En réalité, c'est là ce que font tous les sémanticiens en langues anciennes, et les analyses sémiologiques qu'ils proposent constituent des traductions périphrastiques du mot latin ou grec.

² Rastier, 1987, 276 (glossaire) : l'« entour » est défini comme l'« ensemble des phénomènes sémiotiques associés à une séquence linguistique ; plus généralement, contexte non linguistique, dit parfois pragmatique. »

éléments qui permettent de sémantiser une occurrence d'un lexème, autrement dit, de lui assigner une valeur référentielle et une valeur sémantique, c'est-à-dire les deux éléments qui constituent le sens associé à l'emploi. Sa valeur référentielle concerne la relation du lexème avec le monde extralinguistique, avec ce qu'il dénote, alors que sa valeur sémantique est déterminée par des éléments internes à la langue, comme les relations syntagmatiques du lexème avec les mots qui l'entourent, les relations paradigmatiques d'antonymie et de synonymie qui peuvent apparaître en contexte, ou les relations du lexème avec son paradigme lexical. Il nous faut préciser que nous n'identifions pas *valeur référentielle* et *valeur dénotative*. En effet, la valeur dénotative (ou sens cognitif) est souvent opposée à la valeur connotative (ou sens affectif). Or, pour notre part, nous ne faisons pas des connotations une composante du sens à part, et nous estimons qu'elles peuvent relever aussi bien de la valeur référentielle que de la valeur sémantique. Par exemple, dans fr. *le pouvoir du tyran* et fr. *le pouvoir de la médecine*, si fr. *pouvoir* a une connotation péjorative dans le premier cas, méliorative dans le second, c'est à cause des référents auxquels il est appliqué, le tyran, auquel on associe par défaut un pouvoir excessif et maléfique, et la médecine, à laquelle on associe par défaut un pouvoir bénéfique : la valeur connotative est donc rattachée à la valeur référentielle¹. En revanche, dans fr. *il exerce un pouvoir insupportable* et fr. *le pouvoir et l'autorité qu'il exerçait sur eux les rendaient meilleurs*, nous ne savons pas quels sont exactement les référents auxquels est appliqué fr. *pouvoir* ; mais le cotexte, la qualification par fr. *insupportable* dans un cas, la collocation avec fr. *autorité* et la présence de l'adjectif fr. *meilleur* dans l'autre, permettent d'assigner à fr. *pouvoir* une connotation péjorative dans le premier énoncé, méliorative dans le second : la valeur connotative est rattachée dans ce cas à la valeur sémantique. En pratique, plutôt que de *valeur connotative*, nous parlerons de *marquage*, de *dimension* ou encore d'*orientation* du lexème selon deux échelles : l'échelle axiologique, qui concerne les valeurs morales et qui va du mal au bien, et l'échelle évaluative, qui concerne la qualité plus ou moins bonne et qui va du défectueux au performant, sans considération morale. Par exemple, nous dirons que fr. *bon* est marqué positivement ou orienté vers le haut sur l'échelle axiologique dans fr. *Cet homme était naturellement bon*, et sur l'échelle évaluative dans fr. *Il avait parié sur un bon cheval, il était sûr de gagner*.

4.4.1. Le cotexte

Afin de distinguer le contexte linguistique du contexte situationnel², certains linguistes parlent du « cotexte », dont « l'influence déterminante sur l'interprétation sémantique des énoncés » est « admise par tous³ ». Encore faut-il préciser ce que nous entendons par là dans notre étude. D'abord, comment délimitons-nous le cotexte d'une occurrence ? S'agit-il des

¹ Nous entendons ainsi « valeur référentielle » au sens où Quine parle de la référence inscrutable des mots d'une langue étrangère, c'est-à-dire en comprenant à la fois le *designatum*, la chose existant dans le monde extralinguistique, et l'ensemble des « stimulations » que les locuteurs d'une communauté linguistique lui associent.

² Pour une mise au point sur cette notion, voir par exemple G. Kleiber, « Quand le contexte va, tout va...et inversement ! » in Guimier, *Co-texte et calcul du sens*, 1997b, 11-29.

³ Guimier, 1997, 7 (Avant-propos) : *Co-texte et calcul du sens*

mots qui la précèdent et qui la suivent immédiatement, de la phrase dans laquelle on la trouve (cotexte intraphrastique), ou encore du passage délimité pour l'unité sémantique qu'il forme (cotexte transphrastique) ? Cette question de la délimitation trouve, en fait, sa réponse en fonction de la nature des faits observés, qui sont de plusieurs ordres.

4.4.1.1. Des relations paradigmatisques soulignées sur le plan syntagmatique

D'abord, un cotexte large permet de repérer, sur l'axe syntagmatique, des relations paradigmatisques entre lexèmes de la même catégorie grammaticale ; ce repérage se fait notamment grâce à des indices syntagmatiques tels que les collocations, sous forme d'énumérations, de binômes coordonnés ou juxtaposés, ou encore de parallélismes. C'est à ce niveau qu'il est possible d'établir des taxèmes et, au sein de ces taxèmes, des sémèmes distingués par un sème spécifique.

4.4.1.2. Le profil combinatoire

Un cotexte plus étroit permet ensuite d'envisager le « profil combinatoire » du lexème, c'est-à-dire la manière dont il se combine avec les autres mots de la phrase : nous entrons alors dans la dimension syntaxique du mot. Cette dimension n'est peut-être pas la plus pertinente pour tous les types de lexèmes, mais elle se révèle d'une grande utilité dans l'appréhension du sens des noms abstraits, comme l'a montré par exemple P. Blumenthal en étudiant les noms de qualité psychique comme *douleur*, *tristesse*, *surprise* et *étonnement*¹. Dans cette perspective, nous pouvons d'abord explorer la position du mot dans la phrase : est-il actant, c'est-à-dire sujet ou objet du verbe, ou bien circonstant ? Dans ce dernier cas, il peut être introduit par une préposition dont le sens aide à déterminer celui du nom abstrait². L'analyse de la position du mot peut permettre d'établir des traits distinctifs entre deux mots du même taxème. Ainsi, P. Blumenthal montre que *chagrin* et *tristesse*, qu'un locuteur du français pourra considérer comme synonymes « en langue », sont distingués dans l'usage (celui du corpus de référence) par le fait que *chagrin* se trouve plus souvent en position d'actant, et apparaît comme une cause du procès, alors que *tristesse* se trouve davantage en position de circonstant, exprimant plus particulièrement la manière dont s'effectue le procès. L'ensemble de ces phénomènes sont de nature purement linguistique, et entrent dans la détermination de la valeur sémantique du lexème.

4.4.1.3. Le problème des « noms abstraits »

Au sein du sens d'une occurrence, nous distinguons donc sa valeur sémantique de sa valeur référentielle, qui, elle, concerne la relation du lexème avec le monde extralinguistique. Mais le statut de « noms abstraits » des lexèmes que nous étudions rend difficile la question de la détermination de leur valeur référentielle. À ce titre, ils possèdent quelques

¹ Blumenthal, 2006-2, 14-31 : « De la logique des mots à l'analyse de la synonymie », *Langue française*, 150.

² Pour ce qui est des langues anciennes, langues flexionnelles, l'analyse des marques casuelles est à mettre, bien sûr, sur le même plan que celle des prépositions : prépositions et marques casuelles sont toutes deux des grammèmes.

caractéristiques propres, dont certaines ont déjà été entrevues¹, et dont l'analyse fait l'objet d'un important recueil d'articles intitulé précisément *Les noms abstraits*². Dans sa contribution, R. Martin³ montre l'insuffisance de critères définitoires intuitifs tels que la matérialité – un nom abstrait serait défini par l'immatérialité de son référent – ou le nombrable – un nom abstrait ne serait pas individuable comme un nom concret. Il montre également que tous les noms abstraits ne sont pas définissables au moyen du « critère de dérivation » : certains substantifs que l'on classerait parmi les noms abstraits ne sont pas motivés, comme fr. *orgueil* par exemple ; d'autres le sont, mais ne peuvent être définis mécaniquement par rapport au lexème dont ils sont dérivés : si *dureté* signifie bien « caractère de ce qui est dur », *municipalité* ne signifie pas « caractère de ce qui est municipal. » De même, les noms déverbaux ne signifient pas toujours « le fait de + verbe » – par exemple, logement ne signifie pas « le fait de loger », mais dénote l'endroit où on loge.

R. Martin évalue ensuite la pertinence du critère de la « syncatégorématicité » pour définir les noms abstraits : à la différence des noms dits concrets, le nom abstrait n'a pas de référent-type⁴ ; si je pense au nom concret *chien*, j'imagine aussitôt un référent-type, une image de chien, peut-être un bruit de chien, parce que l'ensemble des référents dénotés par *chien* est perceptible par les sens ; en revanche, si je pense au nom *tristesse*, je ne peux pas imaginer l'état psychique de tristesse de manière autonome, je suis obligé d'imaginer la tristesse de quelqu'un, c'est-à-dire les sensations intérieures (l'envie de pleurer par exemple) et/ou les manifestations extérieures (par exemple les larmes) auxquelles j'ai l'habitude d'associer le nom *tristesse*⁵. Mais R. Martin dit se heurter à des exemples qui contredisent l'identification entre noms abstraits et noms syncatégorématiques : ainsi, fr. *christianisme* serait à classer intuitivement parmi les noms abstraits ; pourtant, il est catégorématique. Inversement, fr. *promenade* ou *saut*, qui dénotent des actions matérielles, impliquent un agent qui se promène ou qui saute, et sont donc syncatégorématiques. C'est pourquoi le linguiste remet en question le caractère binaire de la distinction concret / abstrait, et propose de lui substituer un *continuum*, en combinant les différents critères, du plus concret au plus abstrait⁶. Il montre ainsi que fr. *pluie*, en tant que nom massif, est moins concret que fr. *table*, ou que fr. *rondeur*, bien qu'il soit syncatégorématique, non comptable et non représentable, est

¹ Voir *supra* : le caractère flou de leur « référence ».

² Flaux, Glatigny, Samain (éds.), *Les noms abstraits ; histoire et théories, Actes du colloque de Dunkerque (15-18 septembre 1992)*, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.

³ Martin, 1996, 41-50 : « Le fantôme du nom abstrait », in Flaux, Glatigny, Samain (éds.), 1996. Cf. *supra*, introduction générale.

⁴ Nous distinguons le référent-type (*denotatum*) du référent (*designatum*) dans la mesure où seul le mot intégré dans un énoncé possède un référent : *le chien de mon frère* réfère au chien réel que possède mon frère, mais *chien* ne réfère à aucun chien particulier.

⁵ Martin, 1996, 45 : « Les substantifs syncatégorématiques sont le lieu d'une incomplétude référentielle. Substantifs 'prédicatifs' [nous dirions plutôt « noms de procès »], et en ce sens référentiellement dépendants, ils sont en attente d'application (la tristesse est forcément celle de quelqu'un), même en emploi absolu (*Il ne faut pas cultiver la tristesse* : cela est supposé vrai de n'importe qui). » C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas immédiatement descriptibles par des sèmes reliés aux caractéristiques du référent comme la chaise de B. Pottier, et c'est aussi pour cela que les définitions que peuvent en donner divers locuteurs ne se recourent pas nécessairement, comme dans l'expérience d'O. Anokhina (cf. *supra*).

⁶ Aux critères de la matérialité, de la catégorématicité et du nombrable, il ajoute celui du représentable.

néanmoins plus concret que fr. *liberté*, dans la mesure où il peut référer à une entité matérielle et perceptible (dans *la rondeur de son ventre*, par exemple)¹.

Si le critère de l'« incomplétude référentielle », de la « dépendance ontologique² » ou de la « syncatégorématicité³ », est insuffisant, à lui seul, pour rendre compte de l'ensemble des noms abstraits, il a toute sa pertinence pour définir les lexèmes que nous étudions. Dans la mesure où ils sont référentiellement dépendants, il est primordial, si l'on veut leur assigner une valeur référentielle, d'identifier ce que nous appellerons leur *complémenteur*⁴ référentiel. En effet, le nom *explosion* ne fait pas référence au même type de phénomène dans *l'explosion de l'usine* et dans *une explosion de joie dans le stade* : dans le premier cas, il s'agit de la destruction d'un bâtiment, dans le second, des cris de joie des spectateurs et des joueurs, par exemple. Le complémenteur référentiel n'est pas nécessairement exprimé par un complément adnominal, et peut même ne pas être exprimé du tout : en ce cas, il est à déduire des autres paramètres de la situation d'énonciation, notamment de la situation à laquelle fait référence le passage considéré. Par exemple, dans un énoncé générique comme *Il ne faut pas cultiver la tristesse*⁵, le caractère prescriptif de l'énoncé implique que le complémenteur référentiel de *tristesse* soit un être humain, susceptible de recevoir cette prescription. Pour identifier ce complémenteur référentiel, nous nous appuyons donc sur des indices syntagmatiques comme la relation de détermination du substantif avec son complément adnominal, ou encore avec un déterminant (adjectif possessif ou démonstratif), mais sans nous y restreindre : la syntaxe est ainsi mise au service de l'interprétation sémantique, mais ne la limite pas.

4.4.1.4. Nom de procès et rôles sémantiques

En réalité, le complémenteur référentiel est constitué par ce qui serait le premier participant⁶ du prédicat auquel le nom abstrait est parallèle, soit parce que c'est un déverbal

¹ Ainsi, les noms fr. *promenade* et fr. *saut*, que R. Martin considérait dans un premier temps comme des noms concrets parce qu'ils dénotent des actions qui sont perceptibles et qui impliquent un mouvement « concret » du corps dans l'espace, sont en réalité à situer entre le concret et l'abstrait. La catégorisation ternaire de J. Lyons entre les différents types d'entités – premier ordre, deuxième ordre, troisième ordre – moins fine, certes, que le tableau présenté par R. Martin, permettait déjà de sortir de la distinction binaire et insuffisante *concret / abstrait* : *promenade* et *saut* seraient à classer, chez J. Lyons, parmi les entités du deuxième ordre.

² Flaux, 1996, 87 : « Question de terminologie », in Flaux, Glatigny, Samain (éds.), 1996, 77-90.

³ Galmiche, Kleiber, 1996, 27-28 : « Sur les noms abstraits », in Flaux, Glatigny, Samain (éds.), 1996, 23-40.

⁴ Nous employons à dessein « complémenteur » plutôt que « complément », afin d'éviter de confondre ce complémenteur référentiel avec la fonction grammaticale de complément du nom.

⁵ Exemple de R. Martin, 1996, 45.

⁶ Nous employons le terme *participant* de manière strictement synonyme avec « rôle sémantique », selon la terminologie proposée par G. Lazard (1994, 68 : *L'actance*, Paris, PUF) lorsqu'il s'efforce de clarifier la distinction entre plan morphosyntaxique et plan sémantique (ou sémantico-référentiel) en établissant la correspondance suivante :

« sémantique :	procès	participants	circonstances
morphosyntaxe :	verbe	actants	circonstants »

Les participants sont répartis entre plusieurs « rôles », par exemple agent, patient, expérient ou instrument. Si G. Lazard cherche à clarifier la distinction entre les deux plans, morphosyntaxique et sémantique, c'est à cause du constat suivant : « On reconnaît intuitivement une correspondance grossière, ou plutôt des affinités, entre les rôles sémantiques et les termes nominaux de la phrase. L'agent [rôle sémantique] est le plus souvent le sujet [fonction grammaticale], le patient objet direct, l'attributaire objet ou complément indirect ; avec les verbes de perception et de sentiment l'expérient est souvent sujet et le stimulus objet (Lazard, 1994, 65). » Distinguer les

(comme fr. *explosion*, dérivé de fr. *exploser*), soit parce que c'est un déadjectif (comme fr. *tristesse*, dérivé de fr. *triste*, constituant du prédicat fr. *être triste*), soit parce qu'il entretient les mêmes relations sémantiques qu'un déverbal ou qu'un déadjectif avec le lexème dont ils sont dérivés (par exemple fr. *peur* avec fr. *craindre*, qui fonctionnent de manière parallèle sémantiquement dans fr. *La peur de la nuit empêchait le petit garçon de dormir* et fr. *Le petit garçon craignait la nuit, ce qui l'empêchait de dormir*). Le parallélisme entre les substantifs abstraits et les prédicats ne s'arrête pas à ce premier participant : si le verbe dont est dérivé le substantif abstrait implique deux ou trois participants¹, il y a toutes les chances pour que cette caractéristique se retrouve au niveau du substantif. Par exemple, fr. *don de son sang* est sémantiquement parallèle à fr. *donner son sang* : avec le nom abstrait fr. *don*, le « patient² » du verbe fr. *donner*, dont il est dérivé, est exprimé sous la forme d'un complément du nom, qui s'apparente à un génitif objectif. En revanche, dans fr. *l'explosion de la bombe*, *la bombe* serait le siège³ du procès exprimé par le verbe *exploser*, et constitue donc le « génitif subjectif » d'*explosion*. Rapprocher le nom abstrait du verbe auquel il est associé permet ainsi de mieux cerner son profil combinatoire⁴, élément fondamental de sa valeur sémantique.

4.4.1.5. La spécificité des noms de procès à valeur modale

Certains des lexèmes que nous aurons à analyser ne sont pas seulement des noms « abstraits », mais ils ont, en outre, la particularité d'être des noms de procès parallèles à un verbe de modalité. C'est le cas, en premier lieu, de *δύναμις*, parallèle au verbe grec exprimant la modalité de la possibilité, *δύνασθαι*, de la même manière que les verbes lat. *posse*, fr. *pouvoir*, angl. *can*, ou all. *können*, qui sont d'ailleurs employés pour le traduire. Mais ces différents verbes ne se recouvrent pas totalement, quant à leurs emplois et aux valeurs qu'ils expriment. Ainsi, fr. *pouvoir* exprime à la fois la capacité inhérente et la permission qu'a un sujet de faire quelque chose, là où l'allemand exprime ces deux valeurs au moyen de deux verbes différents, respectivement *können* et *dürfen*⁵. C'est pourquoi il convient d'effectuer

deux plans permet de considérer, par exemple, que fr. *donner* est toujours « trivalent », c'est-à-dire qu'il implique toujours trois participants (un agent, un patient et un attributaire), même dans des énoncés où ceux-ci ne sont pas tous exprimés sur le plan morphosyntaxique (par exemple, dans l'énoncé « *Il donne tous les dimanches* », où seul le premier actant est exprimé par le pronom personnel *il* et la désinence verbale, et où c'est la situation d'énonciation qui permet d'identifier les autres participants, l'objet et l'attributaire).

¹ Ce qui implique que, au niveau syntaxique, il soit normalement complété par un complément d'objet dans le premier cas (comme lat. *sentire*, fr. *sentir*), par un complément d'objet et un complément d'objet second (ou complément d'attribution) dans le second (comme lat. *dare*, fr. *donner*).

² Ou « second participant », qui a ici, sur le plan syntaxique, la place de « second actant », ou complément d'objet.

³ Ou « premier participant », qui a ici, sur le plan syntaxique, la place de « premier actant » ou de « prime-actant » dans la terminologie de L. Tesnière. Voir Tesnière, 1966 (1959), 108 : *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

⁴ Ce que nous appelons ici *profil combinatoire* peut, dans une certaine mesure, être rapproché du « schéma actanciel » d'A. J. Greimas. Mais, étant donné que le linguiste appelle *actants* à la fois les actants syntaxiques et ce G. Lazard appelle *participants* (au niveau sémantique), nous préférons éviter de recourir à sa terminologie afin d'éviter toute confusion (voir Greimas, 1986 (1966), 129 *sqq.*).

⁵ Un énoncé comme fr. *Je peux venir* pourra être traduit selon les cas par all. *Ich kann kommen* « je suis capable » ou « j'ai la possibilité de venir » ou *Ich darf kommen* « j'ai la permission de venir. »

une mise au point sur le verbe français, qui constituera ensuite un point d’ancrage pour analyser les verbes grecs et latins. Dans ce but, nous nous fondons sur le travail de N. Le Querler, *Typologies des modalités*¹, qui, tout en présentant une réflexion originale, synthétise plusieurs études antérieures. L’auteur consacre un chapitre entier au verbe *pouvoir*, traité comme exemple de marqueur modal polysémique. En s’appuyant notamment sur les études de J.-P. Sueur² et G. Kleiber³, elle propose d’attribuer à l’ensemble des occurrences de *pouvoir* une « valeur de base sous-déterminée », qu’elle appelle « possibilité abstraite », qui est parfois la seule que l’on puisse attribuer au verbe, en l’absence d’éléments d’information contextuels. Mais elle dégage aussi certains « effets de sens particuliers » que l’on peut attribuer à *pouvoir* « dans certains contextes très particuliers », « au terme du processus interprétatif⁴ ». Parmi eux, elle compte les valeurs que l’on a pu appeler « radicales » : la capacité, la permission et la possibilité matérielle, valeurs déductibles du contexte dans les énoncés suivants :

permission : Il peut venir au cinéma, ses parents l’y autorisent.

capacité : Il peut venir à pied, sa jambe est déplaîtée.

possibilité matérielle : Il peut venir, puisque la route est dégagée⁵.

Lorsque *pouvoir* exprime une de ces valeurs, sa portée est intra-prédicative, c’est-à-dire qu’il porte sur la relation entre le sujet et le prédicat. Il n’est pas toujours aisé de déterminer la valeur radicale exprimée, et de distinguer notamment entre la capacité intrinsèque, interne au sujet, et la possibilité matérielle, externe au sujet. Ainsi, si je dis, lors d’un déménagement : « je peux soulever ce carton », cela peut signifier :

1) « je suis capable de soulever ce carton, car je suis suffisamment musclé pour cela » : c’est ma capacité intrinsèque qui est en jeu, et, en prononçant ces mots, je mets en avant ma capacité physique particulièrement haute.

2) « il m’est possible de soulever ce carton, car il est suffisamment léger pour moi » : c’est le poids du carton, c’est-à-dire une circonstance matérielle qui m’est extérieure, qui fonde la possibilité que j’ai de soulever ce carton.

En réalité, c’est la compatibilité entre ma capacité intrinsèque et la possibilité matérielle qui est exprimée par *pouvoir* : *je peux soulever ce carton* signifie que ma capacité et le poids du carton sont compatibles. Tout cela, le verbe *pouvoir* lui-même ne le dit pas, il ne fait qu’exprimer, de manière sous-déterminée, le constat d’une possibilité que je soulève le carton : MOI – POSSIBILITE – SOULEVER LE CARTON. C’est pourquoi N. Le Querler établit à juste titre les valeurs radicales sur fond de la valeur sous-déterminée de possibilité abstraite.

¹ Le Querler, 1996 : *Typologies des modalités*, Caen, PUC.

² Sueur, « À propos des restrictions de sélection : les infinitifs *pouvoir* et *devoir* », *Linguisticae investigationes*, I, 2, Paris, 1977, 375-409, « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* », *Le Français Moderne*, 47, 2, 1979, 97-120, et « Les verbes modaux sont-ils ambigus ? », in David, Kleiber (éds.), 1983 (*La notion sémantico-logique de modalité*, Paris, Klincksieck), 165-182.

³ Kleiber, « L’emploi sporadique du verbe *pouvoir* en français », in David, Kleiber (éds.), 1983, 183-203.

⁴ Le Querler, 1996, 122.

⁵ Cf. Le Querler, 1996, 115 pour les exemples cités.

Pouvoir peut exprimer d'autres effets de sens : l'éventualité (il s'agit alors non plus de la modalité ontique de la possibilité, mais de la modalité épistémique), la sporadicité, mais aussi la concession, la délibération, la justification de la relation prédicative, la suggestion. Dans ces cas, la portée du verbe est extra-prédicative, c'est-à-dire qu'il porte sur l'ensemble de l'énoncé. Le verbe commute alors, selon les valeurs exprimées, avec un adverbe comme *peut-être*, ou *parfois*, comme dans l'exemple suivant, où *pouvoir* a un effet de sens épistémique, et exprime l'éventualité : *Il peut venir*, pouvant être paraphrasé par *Il se peut qu'il vienne* ou *Peut-être qu'il viendra*.

Lorsqu'il est nié, *pouvoir* est en partie désambiguïsé, car il est nécessairement intra-prédicatif : si l'énoncé *Il peut venir* peut être paraphrasé par *Il se peut qu'il vienne*, où *pouvoir* est extra-prédicatif et exprime l'éventualité, l'énoncé contraire *Il ne peut pas venir* ne peut se comprendre comme une négation de l'éventualité, au sens de *Il ne se peut pas qu'il vienne*.

Les études sur *pouvoir* comme verbe de modalité ne mentionnent pas, en général, les quelques emplois qui s'écartent de la construction prototypique [X *pouvoir* Vinf.], à savoir *pouvoir* + adv. ou pronom indéfini : *pouvoir beaucoup, quelque chose, davantage, plus, rien...* Comment faut-il les interpréter ? Deux solutions sont possibles :

-il s'agit d'un emploi « lexical » et non plus modal de *pouvoir*.

-il s'agit toujours de l'emploi modal de *pouvoir*, mais la forme du verbe à l'infinitif modalisé est omise du fait de sa faible consistance sémantique. Ainsi, un énoncé comme *Que puis-je faire pour vous ?* est réduit à *Que puis-je pour vous ?*

Le caractère indéfini du deuxième actant (ou complément d'objet) dans ce genre d'énoncé amène à préférer la deuxième solution. Si *pouvoir* avait véritablement un emploi lexical, il n'y aurait pas de raison qu'il soit si contraint syntaxiquement, et il serait possible de produire les énoncés suivants : **je peux un gâteau* ou **je peux la course à pied*. En outre, un critère morphosyntaxique permet d'étayer cette interprétation : le participe passé de *pouvoir*, lorsqu'il est construit absolument, reste invariable, par exemple dans « *J'ai effectué toutes les corrections que j'ai pu* ». C'est que, dans la relative, il faut sous-entendre le verbe *effectuer* ; « le relatif *que*, représentant *toutes les corrections*, est ici en réalité cod du verbe *effectuer* sous-entendu¹. »

Ces considérations préalables nous serviront de base pour aborder l'analyse des principaux verbes grec et latin exprimant la modalité de la possibilité, *δύνασθαι* et *posse*, et les rapports interlinguistiques qu'ils entretiennent.

4.4.2. Le contexte ou l'« entour pragmatique² »

Pour ce qui nous concerne, l'ensemble des lexèmes étudiés, que ce soit en grec ou en latin, sont d'usage très courant, et ne relèvent pas spécifiquement de vocabulaires spécialisés ou de vocabulaires techniques, deux types de vocabulaires que L. Callebat distingue de la façon suivante :

¹ Riegel, Pellat, Rioul, 2001 (1994), 351 : *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

² Dans la terminologie de F. Rastier.

« Par ‘vocabulaires techniques’, entendons ‘l’ensemble des unités lexicales actualisées pour identifier les éléments constitutifs et les procédés d’un art ou d’un métier’. Cette définition implique, pour plus de clarté, qu’une différenciation soit établie entre vocabulaires techniques et vocabulaires spécialisés (de la politique, du droit et de l’administration, de la religion, de la critique et des théories littéraires...), de qualité plus abstraite, de conceptualisation plus large et complexe¹. »

Pourtant, la multiplicité des emplois de ces lexèmes s’explique en partie par leur utilisation dans des textes qui, eux, relèvent de littératures spécialisées et techniques : traités de rhétorique et de philosophie, textes juridiques pour la première catégorie, traités rattachés à un art ou à une science impliquant une pratique comme la médecine et plus largement les sciences de la nature, l’architecture, les mathématiques, la musique, la grammaire. En outre, certains de ces lexèmes occupent une fonction précise dans le vocabulaire du domaine politique et social, où ils peuvent être alors considérés comme des termes spécialisés propres à ce domaine. Du fait de leur fréquence élevée et de leur caractère usuel, dans l’ensemble de ces textes, ils sont employés de manière courante – notamment des verbes aussi fréquents et aussi indispensables que *δύναμαι* ou *possum*. Mais ils y reçoivent également des emplois plus spécifiques qui, sans en faire nécessairement des « termes techniques », leur donnent, néanmoins, un certain degré de technicité, qu’il s’agit de définir.

Étant donné le caractère abstrait des lexèmes étudiés, la distinction opérée par L. Callebat entre vocabulaires spécialisés et vocabulaires techniques, fondée sur le genre littéraire des textes et sur une distinction qui, en définitive, recouvre celle qui est établie généralement entre vocabulaire abstrait et vocabulaire concret, ne nous paraît pas des plus pertinentes pour notre étude. De la même façon, D. Conso, en cherchant à « définir et délimiter le vocabulaire technique des arpenteurs latins », l’avait refusée dans le cadre de son étude, au motif que « les textes grammatiques concernent à la fois des opérations intellectuelles et des réalisations matérielles² ». Cependant, il est possible d’adapter cette différenciation à la spécificité des lexèmes étudiés. Nous proposons ainsi d’établir, en première approximation, une distinction entre emplois spécialisés et emplois techniques des lexèmes en fonction du statut ontologique de leur complément référentiel, et, par conséquent, en fonction de leur valeur référentielle. En effet, dans les textes relevant des littératures spécialisées telles que les définit L. Callebat, les lexèmes étudiés se rapportent tous à des personnes humaines ou divines, comme c’est le cas également la plupart du temps dans les textes dits « littéraires » ;

¹ Sur la distinction entre « vocabulaires techniques » et « vocabulaires spécialisés », voir Callebat, 2006, 169 (« Observations sur la constitution des vocabulaires techniques », in Arias Abellán (éd.), *Latin vulgaire, latin tardif VII*, Séville, Universidad de Sevilla, 169-178). Sur la question du latin et des langues techniques, voir aussi Callebat, 1990, 45-56 : « Langages techniques et langues communes », in Calboli (éd.), *Latin vulgaire, latin tardif II*, Tübingen ; Conso, 2005, 11-23 : « Comment définir et délimiter le vocabulaire technique des arpenteurs latins ? » in Conso, Gonzales, Guillaumin, *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté ; Brachet, Moussy (dir.), *Latin et langues techniques*, Paris, PUPS, 2006. Sur les langues techniques ou spécialisées en général, voir Lerat, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 1995 ; Bouveret, Delavigne, (dir.), *Sémantique des termes spécialisés*, Rouen, Publications de l’Université de Rouen, 1999.

² Conso, 2005, 12.

en revanche, dans les textes dits « techniques », ils sont utilisés à propos d'entités beaucoup plus variées, allant de l'être humain – que nous distinguons de la *personne* humaine – à des entités naturelles diverses (éléments, astres, plantes, substances, matériaux, *etc.*) ou encore à des réalités telles que les mots, les sommes de monnaie, les nombres, les notes de musique, bref, toute entité qui n'est pas une personne humaine. C'est d'abord selon ce critère du complémentateur référentiel que nous distinguerons par conséquent « emplois spécialisés » et « emplois techniques ». Mais, dans ce cas, il nous reste à définir la différence que nous établissons entre « emplois usuels » et « emplois spécialisés », où le complémentateur référentiel est souvent de même statut ontologique¹. Il nous faut alors mobiliser d'autres critères, non plus référentiels, mais linguistiques – critères qui sont communs aux emplois spécialisés et aux emplois techniques : cela montre que les conditions d'emploi, ou l'« entour pragmatique », ont des conséquences directes sur le niveau plus proprement linguistique. P. Lerat, dans *Les langues spécialisées*, établit ainsi trois critères pour définir le « terme », qu'il appelle aussi « nom de notion² » :

« 1) il appartient à une série morphologique de mots de sens spécialisé au sein de la langue considérée ; 2) il a une syntagmatique restreinte (cooccurrences et commutations dans les limites d'un domaine spécialisé) ; 3) il a des relations de dépendance par rapport à des unités présentant les caractéristiques 1 et 2³. »

Ces critères nous paraissent tout à fait applicables aux cas qui nous occupent : le repérage d'un paradigme lexical organisé autour d'un seul emploi du lexème étudié peut ainsi représenter un indice du caractère spécialisé ou technique de celui-ci, notamment si ce paradigme s'est créé tardivement, et se limite à un seul genre textuel, voire à un seul auteur ; dans ce dernier cas, l'emploi spécialisé ou technique relève d'un idiolecte plutôt que d'un sociolecte propre à un domaine de compétence particulier. Par exemple, toute une série de dérivés et de composés de δύναμις fut créée par Diophante au III^e siècle de notre ère à partir de son emploi technique en mathématiques⁴. De même, des contraintes d'emploi sur le plan syntagmatique, la récurrence d'une même construction syntaxique, ou la commutation avec d'autres unités lexicales au sein d'un même cotexte vont souvent de pair avec un emploi technique : ainsi, l'emploi de δύναμις en médecine pour dénoter la capacité de résistance du patient se signale par la récurrence de formules telles que πρὸς τὴν δύναμιν ὀρῶν « prenant en considération l'état des forces », susceptibles de commuter avec πρὸς τὴν ἰσχὺν ὀρῶν

¹ En réalité, il arrive aussi que les lexèmes étudiés aient d'autres complémentateurs référentiels que des personnes humaines ou divines dans les textes littéraires. Mais ce critère n'en fait pas pour autant systématiquement des emplois techniques : il faut pour cela qu'ils soient intégrés dans un texte qui relève d'un genre littéraire technique, et qu'ils répondent aux critères linguistiques définis ci-après.

² Lerat, 1995, 45 : « Étant des noms de notions, les termes suscitent des attentes doubles : il faut que ce soient des unités linguistiques intégrables dans des énoncés et pouvant y remplir des fonctions syntaxiques [...] et il faut en même temps que ce soient des unités de connaissance à contenu stable, donc plus indépendantes du contexte que les mots ordinaires (cité par Conso, 2005, 15, n.35). »

³ Lerat, 1995, 52 (cité par Conso, 2005, 15).

⁴ Δυναμοστός « nombre élevé au carré », δυναμό-κυβος « cube d'un nombre », δυναμοκυβοστός « nombre élevé au cube », δυναμο-δύναμις « carré du carré d'un nombre », δυναμοδυναμοστός « nombre élevé au carré du carré ».

dans les traités de la *Collection hippocratique*. Enfin, lorsqu'il est employé de manière spécialisée ou technique, un lexème entre effectivement en relation de dépendance avec des lexèmes qui eux-mêmes sont utilisés de cette manière, soit par des relations paradigmatiques de synonymie ou d'antonymie, soit par des relations syntagmatiques, par exemple lorsque le lexème a pour complément référentiel un nombre ou une note de musique dans les traités de mathématiques et de musique.

Grâce à ces critères extralinguistiques (le statut ontologique du complément référentiel) et linguistiques, nous sommes ainsi en mesure d'établir un *continuum* entre emplois usuels, emplois spécialisés et emplois techniques, qui paraît plus adapté qu'une distinction binaire entre emplois usuels et emplois techniques.

L'inscription de l'énoncé considéré au sein d'un texte et, par conséquent, d'un contexte, ainsi que l'environnement syntagmatique de l'occurrence conditionnent donc sa sémantisation par l'interprète. Mais il reste un élément à envisager dans ce processus, et non des moindres : la « mémoire » du mot.

4.4.3. La « mémoire » du mot

Une assignation du sens purement contextuelle serait proprement impossible. Comme l'affirme G. Kleiber dans sa tentative d'éclaircissement de la notion de contexte, ce dernier « n'est pas tout puissant » :

« Si une unité ne tirait tout son sens que du contexte, co-texte en particulier, si donc tout son sens était contextuel, aucune analyse des autres unités du co-texte ne serait possible, puisqu'elle aussi devrait conclure que tout le sens de ces unités est contextuel et qu'elle est ainsi condamnée à la circularité : chaque unité étant définie par le contexte, aucune ne peut plus l'être positivement. Seconde conséquence, plus grave, il n'y aurait plus intercompréhension¹. »

Il ne faut pas conclure de cette condamnation à la circularité qu'il existe une signification en soi des mots, indépendante de leur usage réel : cela serait revenir à une conception ontologique de la signification, que nous avons préalablement refusée. Cependant, nous ne pouvons nier que tout locuteur possède une mémoire des mots de sa propre langue, mémoire constituée et continuellement enrichie, modifiée ou renforcée par la rencontre de nouvelles occurrences : c'est, en réalité, cette mémoire qui constitue ce que nous avons appelé jusqu'à présent, avec F. Rastier, le *type*, par rapport à l'*occurrence*. C'est pourquoi nous suivons encore le linguiste lorsqu'il propose de substituer à cette opposition, issue de la tradition logico-grammaticale, l'opposition entre « *occurrence-source* et *reprise* », dans la problématique rhétorique/herméneutique :

« L'opposition logico-grammaticale entre *type* et *occurrence* doit selon nous, dans la problématique rhétorique/herméneutique, le céder à l'opposition entre *occurrence-source* et *reprise*. Les occurrences-sources peuvent devenir canoniques, et se trouver promues au rang de parangons. Quant aux reprises, puisque de fait le changement de contextes rend toute répétition impossible, elles modifient et transforment les sources. Le rapport entre occurrences est alors

¹ Kleiber, 1997, 16-17.

médiatisé par une série de réécritures (et d'interprétations qu'elles concrétisent). Si bien que le problème de l'interprétation ne trouve plus à se poser à propos du rapport atemporel entre type et occurrence, mais dans le temps, scandé de ruptures, d'une tradition¹. »

Cette opposition nous paraît, en effet, mieux rendre compte de la réalité empirique, nécessairement inscrite dans le temps et dans l'histoire, de l'interprétation sémantique, qu'il s'agisse de l'histoire personnelle du locuteur ou du temps sur lequel se déroule le parcours interprétatif de l'analyste. En effet, ce parcours s'effectue à deux niveaux, micro- et macro-sémantiques : il y a interprétation au moment où l'analyste assigne un sens à une occurrence (niveau micro-sémantique), mais il y a aussi interprétation au moment où il envisage un ensemble d'occurrences, dans un ensemble de textes, constituant son corpus de référence (niveau macro-sémantique). Or, l'ordre dans lequel il appréhende les différentes occurrences est susceptible de conditionner le sens qu'il va leur donner. C'est pourquoi, rationnellement, il commence par les occurrences les plus anciennes, et suit autant que possible la diachronie des textes : sa mémoire du mot s'enrichit ainsi selon un ordre proche de l'ordre historique.

Nous intégrons également à cette mémoire du mot les connaissances qui peuvent lui être associées par défaut, avant même de le rencontrer une première fois dans un contexte particulier : sa formation, qui peut comprendre son rattachement à un paradigme lexical, sa motivation, voire son étymologie. De la même manière, l'analyste locuteur du français qui se propose d'analyser le sens de mots au sein de textes anciens possède également une mémoire de ces mots, constituée à la fois par la multiplicité des rencontres qu'il a pu faire de leurs occurrences, et par les connaissances qu'il peut y associer en observant leur forme, et leur formation.

Mais il faut ajouter un autre élément à cette mémoire, qui en fait une mémoire au second degré : les traductions, en français ou en d'autres langues, qu'il a pu lire dans les textes en version bilingue et dans les dictionnaires. Dans une conception traditionnelle de la traduction, selon laquelle « traduire, c'est trahir », ces traductions sont souvent considérées comme des masques dont il faudrait se débarrasser pour accéder au « vrai sens » du mot. Mais, nous l'avons dit, ce vrai sens du mot n'existe pas, et l'opération d'interprétation ne consiste pas dans le dévoilement d'un sens donné, mais dans l'assignation d'un sens à construire. En outre, ce sens sera formulé en français, et constituera donc lui-même une traduction : celle-ci, pour plus de précision, peut être analytique et prendre la forme d'une séquence de mots, mais elle reste une traduction – même si les différents éléments de la séquence sont appelés des sèmes. C'est pourquoi il est important d'intégrer comme éléments de notre parcours interprétatif les diverses traductions qui ont pu être données avant nous des mots grecs et latins étudiés : elles sont, en effet, ce qu'il reste des parcours interprétatifs antérieurs, ceux des traducteurs et des lexicographes qui ont cherché, chacun dans un but différent, à comprendre ces mots, à leur assigner un sens. C'est pourquoi nous assortirons les passages des textes anciens cités d'une traduction en français préexistante, en la discutant ou en la modifiant au besoin. En effet, c'est parfois le sentiment de l'inadéquation (ou de

¹ Rastier, 1998, 97-111.

l'adéquation) d'une traduction qui permet d'éclairer son propre parcours sémantique. Comme le dit encore F. Rastier, « pour le linguiste-philologue, la signification d'un mot se confond avec l'histoire de ses interprétations¹. »

4.5. Changement de sens et polysémie

Or, ces interprétations et ces traductions sont plurielles, pour chacun des mots étudiés. Ainsi, dès le titre de sa thèse, D. Lefebvre en propose trois pour δύναμις, que l'on retrouve souvent dans les textes : « capacité », « force » et « puissance ». On trouve également, en français, « possibilité », « potentialité », « compétence », « efficacité », « effet », « vertu », « propriété », *etc.*, sans compter les nombreuses occurrences qui sont transposées par un mot d'une autre catégorie grammaticale que le nom. En anglais, le lexème est souvent rendu par « strength », « might » ou « power », mais aussi par « ability », « virtue », *etc.* Faut-il alors considérer qu'à chaque traduction correspond un sens différent, construit au terme d'un parcours interprétatif différent ? Et faut-il alors conclure de la pluralité de ses traductions à la polysémie du lexème ? En effet, la traductibilité d'un lexème unique par des lexèmes différents dans une autre langue est l'un des critères utilisés en sémantique pour la reconnaissance de la polysémie². Cependant, pour ce qui nous concerne, ce critère apparaît très insuffisant, et beaucoup trop flou, dans la mesure où, d'une part, une même occurrence peut recevoir des traductions différentes sans que cela modifie le sens global de l'énoncé, et où, d'autre part, on ne peut guère conclure systématiquement à la polysémie d'un lexème dans une langue A à partir de ses traductions différentes dans une langue B : si un francophone utilise le même verbe pour dire « manger de la soupe » et « manger des noix », c'est qu'il conceptualise ces deux actions d'une même manière sous-déterminée, sans prendre en considération les différences concrètes qu'elles impliquent. Le fait qu'une autre langue fasse autrement, et lexicalise ces différences, ne permet pas de conclure à une polysémie de fr. *manger*, mais seulement à une différence de conceptualisation entre les deux langues.

Cette question de la pluralité des interprétations et des traductions d'un même lexème permet néanmoins de poser le problème de sa polysémie, que nous définissons d'abord, à la façon de G. Kleiber, de manière consensuelle et provisoire, comme :

- « (i) une pluralité de sens liée à une seule forme ;
- (ii) et une pluralité de sens non disjoints, mais unis par telle ou telle relation³. »

Si elle est définie de cette manière, c'est-à-dire comme une qualité stative d'un signe considéré en synchronie, dans un état de langue donné, il n'apparaît pas opportun de la faire

¹ Rastier, 1999, 213-240.

² Voir par exemple Mel'čuk, Clas, Polguère, 1995, 58 (*Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot), cité par Kleiber, 2005, 57, n. 8 (« Quand y a-t-il un sens multiple ? », in Soutet (dir.), *La polysémie*, Paris, PUPS, 51-73) : les auteurs s'interrogent sur la polysémie du verbe fr. *manger*, dans *manger la soupe*, *un bifteck*, *des noix* ou *de la crème*, en précisant que, si ces quatre actions, désignées en français par le même verbe *manger*, sont considérées par un francophone comme une même action, « cela ne sera pas le cas pour une langue qui a des verbes particuliers pour 'manger de la soupe' ou 'manger des noix'. »

³ Kleiber, 2005, 51.

intervenir dans le cadre épistémologique dans lequel nous nous situons, celui d'une sémantique interprétative, issue de la tradition herméneutique. Comme le dit F. Rastier, « la polysémie reste pour l'essentiel un artefact de la linguistique du signe¹ » et demeure donc fortement liée à la problématique logico-grammaticale : elle intéresse le mot en langue, et non en discours. Par conséquent, le problème fondamental de la polysémie, que les linguistes, quelle que soit la conception qu'ils en ont, s'efforcent de résoudre, est l'espèce d'anomalie que constitue la pluralité des signifiés par rapport à l'unité du signifiant : s'il y a un signifiant unique, c'est qu'il doit exister une cohésion, une unité au niveau du signifié – d'où le point (ii) de la définition de G. Kleiber, sans lequel la polysémie se confondrait avec l'homonymie. Les linguistes se sont donc efforcés d'organiser le multiple pour le ramener à l'unité, que cette unité s'appelle « noyau sémique », « prototype » ou « signifié de puissance ». Et, souvent, les modèles auxquels ils ont abouti sont achroniques.

Pourtant, poser qu'à un signe sont associés plusieurs sens, c'est déjà entrer, qu'on le veuille ou non, dans la dimension historique du mot. En effet, cette polysémie en synchronie est le résultat de changements qui, par définition, se déroulent dans une temporalité. En réalité, il y a changement à chaque nouvelle occurrence du mot, à chaque « reprise », puisque la situation de communication, le contexte, le cotexte ne sont jamais deux fois identiques, et que le sens de l'occurrence dépend de l'ensemble de ces éléments. C'est pourquoi, plus que la description de la polysémie en synchronie, c'est le changement de sens en diachronie qui nous intéressera dans notre étude. Plus précisément, il nous incombe de déterminer en premier lieu les différents emplois d'un lexème, en fonction des paramètres définis plus haut (genre textuel, cotexte, relations paradigmatiques, *etc.*), ce qui ne se ramène pas nécessairement à un changement de sa valeur sémantique. Ainsi, il est possible qu'un lexème soit appliqué, dans un genre textuel particulier, ou à un moment précis de son histoire, à de nouveaux référents : en ce cas, il acquiert une nouvelle valeur référentielle. Mais il peut néanmoins conserver la même valeur sémantique, celle-ci étant déterminée de manière autonome par rapport aux données extralinguistiques. Cette distinction entre changement de valeur référentielle et permanence de la valeur sémantique est d'autant plus pertinente dans le cas de lexèmes syncatégorématiques, comme les substantifs que nous étudions, mais aussi comme les verbes ou les adjectifs, qui ne réfèrent que lorsqu'ils reçoivent des participants. En effet, pour ce qui les concerne, « il n'est pas toujours aisé de distinguer les cas de changements des cas de permanence référentielle », comme le montre G. Kleiber en comparant leur situation à celle d'un lexème catégorématique et référentiellement autonome comme fr. *souris* :

« Étant donné l'autonomie des entités mises en jeu, il est assez facile de décréter que la souris-*'animal'* et la souris de l'ordinateur ne sont pas la même chose, et que l'on est donc en droit de se poser le problème de la multiplicité sémantique de *souris*. Si l'on est, par contre, confronté aux concepts ou catégories référentielles non autonomes ou *syncatégorématiques*, dont les occurrences ont une existence soumise à celle d'une autre occurrence, la reconnaissance d'une

¹ Rastier, 2000, 138 : « De la sémantique cognitive à la sémantique diachronique : les valeurs et l'évolution des classes lexicales », in J. François (éd.), *Théories contemporaines du changement sémantique*, MSL, IX, Louvain, Peeters, 135-164.

variation référentielle n'est plus aussi commode et également, du coup, le passage à une éventuelle différence sémantique¹. »

G. Kleiber poursuit en prenant plusieurs exemples de verbes, dont celui du verbe fr. *manger* précédemment cité : il montre alors à quel point il est difficile d'établir une différence de valeur référentielle entre *manger la soupe* et *manger du pain*, et, de surcroît, une différence de sens. En revanche, il considère que le verbe fr. *couler* a bien deux valeurs référentielles différentes dans *le navire coule* et dans *la rivière coule tranquillement*². Mais cela signifie-t-il pour autant que le verbe *couler* lui-même change de valeur sémantique entre ces deux exemples, et que l'on peut conclure à sa polysémie ? Dans le cas de tels lexèmes syncatégorématiques, il est particulièrement malaisé de cerner l'apport sémantique du lexème lui-même, dont le sens naît précisément de sa fusion avec les mots de son contexte, en particulier avec ses participants. Ainsi, la différence entre les deux exemples *manger* et *couler* tient, selon nous, d'abord au fait que, dans le premier cas, le premier participant ne change pas : c'est une entité du même type, vraisemblablement une personne humaine, qui mange la soupe ou qui mange du pain. En revanche, entre *le navire coule* et *la rivière coule*, la netteté de la différence de valeur référentielle de *couler* dans les deux énoncés tient davantage à la différence de statut du premier participant qu'à une différence de sens du verbe lui-même : celui-ci a dans les deux cas la même valeur sémantique, à savoir /fait / pour X / de se mouvoir de manière continue / d'un point *a* situé en haut vers un point *b* situé en bas / : *a* est la surface et *b* le fond de la mer lorsque X est un navire, *a* est la source (en amont), *b* la mer (en aval) lorsque X est une rivière. Par conséquent, si ces deux énoncés présentent bien deux emplois du verbe, corrélés à deux valeurs référentielles³ différentes, ils mettent en jeu la même valeur sémantique, que nous exprimons sous la forme d'une définition large à variables, ces variables représentant précisément les référents qui déterminent la valeur référentielle : il faut alors conclure à une « polydénotation », ou « polyréférence⁴ » du lexème, plutôt qu'à sa polysémie⁵.

¹ Kleiber, 2005, 56.

² Kleiber, 2005, 56-57 : « il n'y a pas de litige et l'on peut conclure sereinement qu'il s'agit d'actions différentes. »

³ Nous distinguons la valeur référentielle du verbe, qui est, ici : « fait pour une rivière de se mouvoir de façon continue depuis sa source jusqu'à la mer » et le référent du verbe : « fait pour cette rivière particulière de se mouvoir de façon continue depuis tel endroit particulier où elle prend sa source jusqu'à tel endroit particulier où elle se jette dans la mer » : le référent ou le dénoté concerne le niveau de l'occurrence, la valeur référentielle, celui de l'emploi. C'est ensuite en confrontant les différentes valeurs référentielles d'un lexème (ou ses différents emplois) que l'on établit sa ou ses valeurs sémantiques.

⁴ Sur ce point, voir par exemple les travaux de M.-L. Honeste, notamment Honeste, 2008 ; Honeste, 2003, « Contre la polysémie ? », in *Recherches Linguistiques*, 26, 233-247.

⁵ É. Benveniste (*PLG* 2, 227) exprimait déjà la même idée : « Les mots qui sont disposés en chaîne dans la phrase et dont le sens résulte précisément de la manière dont ils sont combinés, n'ont que des emplois. Le sens d'un mot consistera dans sa capacité d'être l'intégrant d'un syntagme particulier et de remplir une fonction propositionnelle. Ce qu'on appelle la polysémie n'est que la somme institutionnalisée, si l'on peut dire, de ces valeurs contextuelles, toujours instantanées, aptes continuellement à disparaître, à s'enrichir, à disparaître, bref, sans permanence, sans valeur constante [c'est nous qui soulignons]. » M. Pergnier (1978, 158 : *Les fondements socio-linguistiques de la traduction*, Paris, Champion) commente ce propos en remarquant, à juste titre, qu'É. Benveniste se situe dans la même perspective que L. Wittgenstein, pour qui « la signification, c'est l'emploi ('meaning is use') ».

C'est pourquoi nous avons tenu à distinguer plus haut valeur référentielle et valeur sémantique, en subordonnant la première au statut ontologique du complément référentiel du lexème. Du caractère syncatégorématique des substantifs que nous nous proposons d'étudier, découle une première possibilité de classement de leurs occurrences, selon leur valeur référentielle, donc selon leur complément référentiel. Nous isolerons ainsi, en première approximation, les occurrences où celui-ci est une personne humaine, un individu particulier, un groupe d'individus constitués en groupe social, en cité ou en État, ou encore un dieu, dans la mesure où les dieux sont anthropomorphes dans l'Antiquité. Ces occurrences seront à distinguer de celles où le complément référentiel a un autre statut ontologique, qu'il soit une entité du premier ordre (matérielle et perceptible par les sens), du deuxième (un procès, un événement) ou du troisième ordre (non matérielle et non perceptible par les sens)¹. C'est le degré d'agentivité de ces entités qui est déterminant pour la valeur référentielle de nos lexèmes, c'est-à-dire leur aptitude à tenir le rôle de l'agent dans un énoncé. Nous entendons par degré d'agentivité l'obéissance plus ou moins grande aux critères suivants, empruntés à Dowty² par F. Namer et F. Villoing³ :

- a. Participation volitionnelle à l'événement ou à l'état
- b. Éprouve ou perçoit une sensation
- c. Cause un événement ou change l'état d'un autre participant

La plus ou moins grande souscription des compléments référentiels à ces critères participe de la variation de la valeur référentielle de nos lexèmes. Mais il n'y a pas nécessairement changement de la valeur sémantique lorsqu'il y a changement de la valeur référentielle. Il est même possible d'envisager des lexèmes apparemment polysémiques qui n'auraient en réalité qu'une seule valeur sémantique, et dont les différents emplois s'expliqueraient uniquement par des applications référentielles diverses⁴. Dans notre étude, nous ne postulons donc pas que le mot « change de sens », plus exactement de valeur sémantique, mais nous cherchons en premier lieu à délimiter et caractériser ses différents emplois. En effet, son usage peut s'étendre à de nouveaux référents, à de nouveaux domaines de l'expérience, il peut être promu au rang de terme technique dans un certain domaine de la

¹ Cf. Lyons, 1980 (1978), 77-78.

² Dowty, 1991, 572 : « Thematic proto-roles and argument selection », *Language*, 67-3, 547-619 : l'auteur ajoute deux autres critères par rapport à ceux qui sont mentionnés par F. Namer et F. Villoing : « a. volitional involvement in the event or state ; b. sentence (and/or perception) ; c. causing an event or change of state in another participant ; d. movement (relative to the position of another participant) ; (e. exists independently of the event named by the verb). »

³ Namer, Villoing, 2008, 1557 : « Interpréter les noms déverbaux : quelle relation avec la structure argumentale du verbe de base ? Le cas des noms en *-OIR* du français » in Durand, Habert, Laks (éds.), *Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, Institut de Linguistique Française, 1551-1569 [en ligne : <http://www.linguistique.francaise.org> ou <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08226>].

⁴ C'est ainsi qu'A. Deschard, dans sa thèse sur lat. *aura*, conclut que ce lexème, contrairement aux apparences, n'est pas polysémique, car il conserve le même « cœur sémantique » dans tous ses emplois. Elle utilise les outils de la sémantique interprétative de F. Rastier, et définit le « cœur sémantique » (autre nom du « noyau sémique ») par les « sèmes inhérents » au lexème : si ceux-là ne changent pas, il n'y a alors pas de changement de valeur sémantique. Mais le problème subsiste de savoir comment départager les sèmes inhérents des sèmes afférents lorsqu'on étudie une langue sans accès au sentiment du sujet parlant.

connaissance – ce qui peut donner lieu à de nouveaux emplois. Or, ce sont ces moments d'émergence de nouveaux usages du mot, liés à un contexte particulier, un champ disciplinaire par exemple, qu'il nous incombe de ressaisir, de reconstruire. Dans le champ des études anciennes, l'état même de la matière à étudier, discontinue et lacunaire, ne permet pas une application directe des méthodes d'analyse élaborées pour les langues modernes. C'est pourquoi la perspective de la sémantique historique – qu'il convient de distinguer de la sémantique diachronique –, telle qu'elle est présentée par M. Bischofsberger, nous paraît mieux convenir à la réalité empirique des parcours interprétatifs qu'effectue le linguiste-philologue au sein des textes anciens :

« Ce n'est donc pas une sémantique historique qui se soucie de reconstruire le changement sémantique des mots à travers le temps, mais c'est une sémantique historique qui voudrait cueillir et décrire le sens des mots dans le temps, en les insérant dans le contexte culturel et social qui contribue, dans une large mesure, à leur définition et à leur interprétation. Il ne s'agit donc pas de trouver une justification à la diversité des sens des diverses unités lexicales en les englobant dans une linéarité évolutive. Au contraire, il s'agit plutôt de saisir tout ce qu'il y a de contingent et de conditionnel dans la constitution du sens linguistique¹. »

Il nous paraît, en effet, téméraire de reconstruire une linéarité, une « logique » du sens, alors même que nous n'avons accès qu'à des textes normés par leur genre d'appartenance aussi bien que par l'époque à laquelle ils ont été écrits. Nous ne pouvons pas faire comme si l'état de langue le plus ancien du grec, celui que l'on trouve dans les épopées homériques, n'était pas conditionné, précisément, par les normes du genre de l'épopée : il est donc difficile, dans ces conditions, d'établir qu'un changement de sens entre un mot trouvé dans les épopées et le même mot trouvé chez Hérodote soit un changement diachronique plutôt que générique.

Cependant, une fois que différents emplois ont été déterminés pour un lexème, qu'ils ont été rattachés à un genre textuel ou à une période particulière, il reste à affiner l'analyse pour savoir si cette différence d'emploi est uniquement fondée sur une différence de valeur référentielle, ou bien si elle implique aussi une différence de valeur sémantique : c'est l'étape la plus délicate dans la mesure où c'est elle qui fait le plus appel au sentiment de l'interprète. Afin de limiter le caractère arbitraire de l'élaboration de la valeur sémantique, nous nous appuyerons sur des phénomènes syntagmatiques, en partant du principe qu'une différence de construction syntaxique peut révéler une différence sémantique.

4.6. La question de la synonymie

Nous posons l'hypothèse que la nécessité d'exprimer en latin des réalités et des notions forgées d'abord en grec a pu infléchir l'évolution sémantique des lexèmes latins, par un processus de calque sémantique. En allant plus loin, on peut également s'interroger sur la synonymie des divers lexèmes choisis pour traduire le même lexème grec. Si la traductibilité

¹ Bischofsberger, 1996, 7 : « Sémantique historique et cognition », *SCOLIA (Sciences cognitives, Linguistique et Intelligence Artificielle) : Sémantique et cognition*, 9, 1996, 7-22.

d'un lexème unique de langue A par des lexèmes différents dans une langue B est utilisée comme critère de reconnaissance de la polysémie du lexème de langue A, il peut aussi être utilisé, à l'inverse, comme un indice sur lequel fonder l'hypothèse de l'existence d'un lien synonymique entre les lexèmes de langue B¹. De manière plus générale, nous serons amenée à envisager souvent les relations de synonymie entre les lexèmes que nous étudions et d'autres lexèmes avec lesquels ils sont mis en relation, dans les textes, par des indices syntagmatiques : leur emploi conjoint au sein d'un « binôme synonymique² », leur association au sein d'une énumération ou d'un parallélisme de construction ou encore la reprise d'un lexème par un autre à des fins de *uariatio*³. En effet, comme J. Lyons⁴ et comme F. Rastier, nous considérons la synonymie comme une des relations paradigmatiques permettant de définir le sens d'un mot de manière différentielle. En cela, la démarche qui consisterait à définir le sens « substantiel » de deux lexèmes avant de mesurer leur synonymie n'a pas de pertinence, car la synonymie, précisément, fait partie intégrante du sens, « différentiel », de ces lexèmes. C'est pourquoi nous souhaitons effectuer ici une brève mise au point sur cette question. Nous nous fondons principalement, dans ce but, sur les travaux d'O. Ducháček⁵ et sur la synthèse effectuée par M. Fruyt⁶ des travaux de J. Lyons sur la synonymie⁷.

¹ Cf. Conso, 1994, 62-63 : « Quelques problèmes de synonymie à propos de *forma* », in Moussy (éd.), 1994, 59-71.

² Nous empruntons cette expression à Cl. Buridant, 1980, 5-179 : « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle », in *Synonymies, Bulletin du centre d'Analyse du discours*, Lille III, 4. L'auteur définit les binômes synonymiques comme une « séquence de deux synonymes appartenant en principe à la même catégorie grammaticale et placés sur le même plan de hiérarchie syntaxique ». Voir aussi sur cette question Menuet-Guilbaud, 1994, 73-90 : « *Ars et disciplina* », in *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, et Marouzeau, 1962 (1935) : *Traité de stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres. L'auteur montre que ce type de binôme ou de *iunctura* constitue « une unité lexicographique secondaire » à considérer d'un seul bloc, qui ne fonctionne pas nécessairement par addition des sens des deux lexèmes, mais peut aussi procéder par « intersection », le second lexème venant limiter la valeur sémantique du premier, par exemple. Chacun des deux peut aussi référer à deux facettes différentes d'une seule et même réalité extralinguistique (cf. Menuet-Guilbaud, 1994, 88).

³ Cf. Conso, 1994, 59-64 : D. Conso se fonde sur quatre critères qui « permettent de repérer et de définir les cas de rencontre synonymique » : la coréférence de deux ou plusieurs lexèmes au sein d'un énoncé unique à des fins de *uariatio* ; l'emploi de deux ou plusieurs lexèmes au sein d'« énoncés parallèles et de même sens (...) dans un contexte textuel ou situationnel, de caractère général (et non technique) » ; l'application à des référents qui « concernent un domaine technique particulier » ; l'emploi de deux ou plusieurs lexèmes pour traduire le même mot dans des traductions différentes.

⁴ Lyons, 1970 (1968), 329 (*Linguistique générale*, Paris, Larousse) : « Ce que nous voudrions souligner ici, c'est que la relation de synonymie met en rapport les items lexicaux eux-mêmes, et non pas leurs sens structurels. Plus généralement, ce que nous appelons ici le sens structurel d'un item est l'ensemble des relations de sens qui l'unissent aux autres items d'un vocabulaire. La synonymie ne constitue qu'une de ces relations. »

⁵ Ducháček, 1964, 36 : « Différents types de synonymes », *Orbis, Bulletin international de documentation linguistique*, 13 (1), 35-49.

⁶ Fruyt, 1994, 25-46 : « Typologie des cas de synonymie en latin », in Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS.

⁷ Voir notamment Lyons, 1970 (1968), 341-346, Lyons, 1981a : *Language and Linguistics*, Cambridge University Press et Lyons, 1981a, *Meaning, Language and Context*, 50 sqq. Dès le premier ouvrage, J. Lyons distingue la *synonymie complète*, qui caractérise « l'équivalence des sens cognitif et affectif » et s'établit donc hors contexte, et la *synonymie totale*, qui caractérise l'interchangeabilité en contexte (p. 343).

4.6.1. Le fantôme de la « synonymie absolue »

La synonymie absolue est jugée inexistante par bon nombre de sémanticiens¹ : elle doit, en effet, être considérée comme un idéal-type défini par une situation où deux lexèmes seraient interchangeables en tout contexte, dans toutes les situations de communication, pour dénoter exactement les mêmes réalités, sans aucune modification du sens global de l'énoncé. Cependant, O. Ducháček considère qu'elle peut exister dans les faits, de manière très limitée : elle serait ainsi l'apanage des lexèmes monosémiques, comme fr. *nul* et fr. *aucun*, par exemple. Quant aux lexèmes polysémiques, selon lui, ils ne peuvent qu'entretenir une relation de synonymie partielle : ce sont alors des acceptions (ce que nous considérons comme des emplois) qui sont synonymes, et non des lexèmes.

4.6.2. Que doit-on appeler « synonymie » ?

En revanche, l'existence de la synonymie partielle, parasynonymie ou quasi synonymie est unanimement reconnue. Mais à partir de quel moment peut-on établir une relation de synonymie partielle entre deux lexèmes ? M. Fruyt envisage cette question en prenant l'exemple de lat. *meretrix*, nom de la courtisane, et de lat. *puella*, nom de la jeune fille qui peut être parfois employé dans le même sens que *meretrix* : même s'ils se rencontrent occasionnellement dans cet emploi, la zone d'intersection de leurs deux sémantismes est trop faible pour que l'on puisse parler de synonymie. En pratique, on commence donc à parler de synonymie à partir du moment où l'« on est amené, en comparant les deux mots, à rechercher (...) non plus les points communs, mais les points de divergence² » entre eux.

4.6.3. « Synonymie parfaite » *versus* « synonymie approximative » (O. Ducháček)

O. Ducháček, au sein de la synonymie absolue entre deux lexèmes monosémiques comme au sein de la synonymie partielle entre deux lexèmes polysémiques, distingue la synonymie parfaite et la synonymie approximative. La synonymie parfaite est caractérisée par l'interchangeabilité des deux lexèmes, sans modification du sens global de l'énoncé. Quant aux synonymes approximatifs, O. Ducháček élabore une série de critères permettant de les distinguer. Sans les reprendre en détail, nous pouvons dire que ces critères sont de trois ordres : sémantique, syntagmatique ou, selon le terme du linguiste, « syntactico-phraséologique³ » et pragmatique.

4.6.4. « Synonymie pleine » (en langue) et « synonymie totale » (en discours)

De la même manière que deux équivalents de traduction peuvent être établis en langue, au niveau de leur contenu conceptuel, ou en discours, au niveau de leur(s) emploi(s), la synonymie entre deux lexèmes, phénomène d'équivalence intralinguistique, peut se situer soit

¹ Pour une remise en cause de ce point de vue, voir Kleiber, 2009, 9-25 : « La synonymie-‘identité de sens’ n'est pas un mythe », *Pratiques*, n°141-142.

² Fruyt, 1994, 29.

³ Nous empruntons le nom de ce critère à O. Ducháček, 1964, 35-49.

au niveau de leur valeur sémantique telle qu'elle est perçue par les locuteurs lorsqu'ils les envisagent hors contexte, soit au niveau de leur valeur référentielle, en contexte : ces deux niveaux ne s'impliquent pas mutuellement. C'est pourquoi, à la suite de J. Lyons, M. Fruyt, dans sa typologie visant à établir de quelle manière deux mots sont synonymes, distingue la synonymie *pleine* de la synonymie *totale*. Si nous réinterprétons ces catégories dans le cadre terminologique que nous avons fixé, nous pouvons dire que la synonymie pleine se situe au niveau de la (ou des) valeur(s) sémantique(s) des lexèmes¹, sans considération pour leurs conditions d'emploi. Par exemple², il est possible de considérer comme deux synonymes pleins les adjectifs fr. *multicolore* et fr. *polychrome*, car leur valeur sémantique est la même (« qui est de plusieurs couleurs »). En revanche, dans la mesure où ils ne s'emploient pas à propos des mêmes réalités – une *statue polychrome*, mais un *drapeau multicolore* – ni dans les mêmes conditions d'énonciation – *polychrome* relève de la langue technique propre au domaine de la peinture alors que *multicolore* est plus usuel – ils ne sont pas des synonymes totaux.

A contrario, fr. *troupes* et fr. *forces* peuvent être considérés comme synonymes dans fr. *les troupes armées / les forces armées*. Mais leur valeur sémantique n'est pas la même : *troupes* véhicule la notion de nombre, de masse, que l'on retrouve dans d'autres lexèmes de son paradigme lexical, comme *attroupement* ou *s'attrouper* ; en revanche, *forces* exprime la notion de puissance d'action physique que représente une armée de soldats. Interchangeables dans tous les contextes où il s'agit de dénoter des groupes d'hommes en armes, ces deux lexèmes entrent dans la catégorie des « synonymes totaux³ », mais ne sont pas pleinement synonymes. Ces deux manières d'être synonymes, pleine et totale, constituent deux avatars de la synonymie approximative d'O. Ducháček.

4.6.5. « Synonymie complète » et « synonymie parfaite »

Quant à la synonymie parfaite d'O. Ducháček, elle correspond, nous semble-t-il, à ce que J. Lyons appelle « synonymie complète », et dont M. Fruyt formule la définition comme suit : « selon le critère III, des lexèmes sont des synonymes 'complets' si et seulement s'ils sont identiques pour tous les aspects de la signification⁴ ». L'analyse de la synonymie ne se limite alors plus à comparer la valeur sémantique des lexèmes ou leur application référentielle en contexte, mais tient compte également de ce qu'O. Ducháček appelle des critères « stylistiques », qu'il divise en critères « syntactico-phaséologiques », « expressifs »,

¹ Voir Fruyt, 1994, 30 : « Selon le critère I, des lexèmes sont des synonymes 'pleins' si et seulement si toutes leurs significations sont identiques. »

² Nous empruntons l'exemple qui suit à M. Fruyt, 1994, 32.

³ Voir Fruyt, 1994, 30 : « Selon le critère II, des lexèmes sont des synonymes 'totaux' si et seulement s'ils sont synonymes dans tous les contextes, autrement dit, s'ils sont interchangeables, la substitution de l'un à l'autre ne provoquant pas de changement de signification au niveau de l'énoncé. » Nous comprenons « dans tous les contextes au sein d'un même emploi », sans quoi la synonymie totale ne serait qu'un autre nom de la synonymie absolue.

⁴ Fruyt, 1994, 30. Voir Lyons, 1981, 148 : « If **synonymy** is defined as identity of meaning, then lexemes can be said to be **completely synonymous** (in a certain range of contexts) if and only if they have the same descriptive, expressive and social meaning (in the range of contexts in question). »

« fonctionnels » et « spéciaux » : les trois derniers concernent ce que l'on appelle parfois le « sens affectif » des mots, en face de leur « sens cognitif », et portent sur leur orientation évaluative et axiologique, le niveau de langue dont ils témoignent, leur caractère archaïque ou, au contraire, néologique, leur caractère usuel ou technique, *etc.* De ce point de vue, dans « *they live in a large house* » et « *they live in a big house* »¹, les adjectifs angl. *large* et angl. *big* peuvent complètement commuter et, selon les critères mentionnés, ne présentent pas de différence : ils sont donc complètement synonymes. En revanche, fr. *polychrome* et fr. *multicolore*, outre le fait qu'ils ne s'appliquent pas aux mêmes types de référents, se distinguent par le caractère plus technique du premier. Deux synonymes peuvent aussi différer selon le critère syntactico-phraséologique, parce qu'ils n'ont pas la même construction grammaticale, par exemple, et qu'ils ne sont donc pas susceptibles des mêmes transformations. Ainsi, fr. *redouter* et fr. *avoir peur* se distinguent par la possibilité du premier de se construire de manière transitive, qui implique que l'on puisse transformer un énoncé comme *Il redoute qu'elle soit licenciée* par *Il redoute son licenciement*, d'où *son licenciement est redouté (par lui)*, mais non *Il a peur qu'elle soit licenciée* par **Il a peur son licenciement* : par conséquent, la phrase échoue au test de la passivation. Enfin, mentionnons un dernier exemple qui concerne le niveau de langue : c'est selon ce critère que sont distingués les deux adjectifs fr. *dissuasif* et fr. *comminatoire* dans des énoncés comme *Son ton était dissuasif* et *Son ton était comminatoire*, le second témoignant d'un niveau de langue plus soutenu.

Dans notre étude, il ne s'agira pas de suivre à la lettre ce qui vient d'être exposé ici en tentant systématiquement de faire entrer les lexèmes supposés synonymes dans l'une ou l'autre catégorie ; en revanche, nous nous appuyerons sur les critères de différenciation et les divers niveaux d'analyse présentés pour aborder la question.

5. Organisation de l'étude

Dans la mesure où nous fondons l'analyse du sens en priorité sur les emplois des lexèmes en contexte, c'est la classification des textes² étudiés qui guide l'organisation de notre étude. Ainsi, dans une première partie consacrée à l'analyse sémantique et lexicologique de δύναις, lexème que nous situons au sein de son paradigme lexical et que nous considérons également dans ses relations avec les divers paradigmes sémantiques desquels il relève, les passages étudiés sont classés d'abord selon un critère chronologique : nous commençons par analyser les emplois du lexème à l'époque archaïque, dans une étude exhaustive de ses occurrences dans les épopées homériques et chez Hésiode. Nous abordons dans les deux chapitres qui suivent les emplois du lexème à l'époque classique, en intégrant également des textes plus tardifs. Le second critère de classification est alors thématique : le deuxième chapitre est en effet consacré à ce que nous avons appelé les « emplois usuels » et les « emplois spécialisés » du lexème, que nous avons caractérisés par leur application

¹ Exemple emprunté à M. Fruyt, 1994, 31 et 33.

² Nous entendons ici *texte* au sens de « production textuelle formant une unité », non au sens d'« œuvre ».

référentielle à une personne humaine ou divine. Le troisième chapitre traite des « emplois techniques » du lexème, dans des textes plus scientifiques.

La deuxième partie est consacrée à la « conquête » de la notion de puissance par les Romains, c'est-à-dire à la recherche des solutions adoptées par les auteurs latins pour exprimer le sémantisme de δύναμις ou des autres lexèmes de son paradigme lexical. Le premier chapitre porte sur les différents modes d'apparition de ces lexèmes dans le domaine latin, sous forme d'emprunts de leur signifiant, de néologismes ou d'équivalents employés explicitement par les auteurs pour les traduire. Le deuxième et le troisième chapitre sont consacrés aux traductions proprement dites : le deuxième porte sur les traductions sous-tendues par des principes traductologiques « ciblistes », qui privilégient la qualité de l'expression latine à la fidélité à la lettre du texte grec ; le troisième étudie les traductions sous-tendues par des principes traductologiques « sourciers », qui privilégient au contraire la fidélité aux signifiants grecs : ces deux modèles traductologiques font l'objet d'un exposé théorique en introduction de ces deux chapitres¹.

Enfin, la troisième partie est dédiée à l'étude lexicologique des quatre lexèmes latins retenus comme les équivalents de traduction les plus fréquents pour δύναμις à l'issue de la deuxième partie. Le premier chapitre porte sur *potestas* et *potentia* et, plus largement, sur les lexèmes construits à partir de la racine **pot(i)-* : les deux substantifs sont en effet situés au sein de leur paradigme lexical, notamment dans les rapports qu'ils entretiennent avec le verbe *possum*. Le deuxième chapitre est consacré à *uis* et à *uirtus*, qui, bien que leur rapprochement étymologique soit encore discuté, peuvent être rapprochés au moins en synchronie en raison de leur ressemblance formelle, et qui furent, de fait, associés par les auteurs. Ces deux premiers chapitres ont une organisation interne similaire à celle de la première partie et sont divisés selon les deux mêmes axes, un axe chronologique et un axe thématique : nous commençons par étudier leurs occurrences les plus anciennes chez Plaute et, lorsque cela présente un intérêt particulier, dans les fragments des poètes tragiques et épiques de l'époque archaïque. Puis nous étudions leurs « emplois usuels » à l'époque classique et, enfin, leurs emplois techniques dans un corpus de textes scientifiques. Selon les cas, les occurrences des lexèmes relevées dans les textes philosophiques sont étudiées soit en même temps que celles qui figurent dans le corpus de textes scientifiques, soit en même temps que les emplois usuels, soit dans une section à part. Un troisième et dernier chapitre, plus court, constitue une synthèse de l'analyse sémantique des quatre lexèmes et pose la question de leur synonymie. Il s'agit de se demander si leur statut d'équivalents de traduction de δύναμις signifie qu'ils étaient synonymes en latin et si le fait de recevoir des emplois spécialisés et techniques similaires à ceux d'un même lexème grec a provoqué ou favorisé l'existence ou l'accroissement d'une relation de synonymie entre eux.

¹ Sur la distinction entre *traducteurs ciblistes* et *traducteurs sourciers* mise au point par J.-R. Ladmiral, voir son ouvrage *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Gallimard, « Tel », 1994, XV sqq.

Première partie

Étude lexicologique du lexème grec

δύναμις

Introduction

1. Données étymologiques

Le nom d'action δύναμις est un dérivé du verbe grec exprimant la modalité de la possibilité, δύνασθαι. H. Frisk¹ comme P. Chantraine² ne fournissent pas d'étymologie sûre du verbe et se limitent à formuler des hypothèses incertaines. Par exemple, selon P. Chantraine, « il semble que l'on puisse poser un présent à nasale infixée³ », sur le modèle de πίλ-ν-ασθαι ou λί-ν-ασθαι, qui se serait étendu à l'ensemble de la conjugaison et du paradigme lexical de ce verbe⁴. Mais malgré les tentatives des étymologistes, il est difficile d'établir un rapprochement solide du point de vue sémantique entre le thème non infixé, δνα- < *du-h₂-, ou δνᾱ- < *du-eh₂-, et la notion de durée exprimée par δFᾱν > δήν, δFᾱ-ρός > δήρος. Le verbe ne connaît que des formes moyennes ou passives, ces dernières ayant le même sens que les premières⁵. C'est pourquoi le *DELG* lui donne comme sens « avoir en soi la capacité de, être capable de ». En effet, comme l'a montré É. Benveniste, « dans le moyen (...), le verbe indique un procès dont le sujet est le siège ; le sujet est intérieur au procès⁶ ». Cela permet de penser que la valeur radicale de capacité serait privilégiée, au sein du verbe grec, par rapport aux autres valeurs radicales et à la notion sous-déterminée de possibilité qu'il est amené à exprimer⁷. Pourtant, comme nous le verrons en étudiant ses occurrences homériques, le verbe est utilisé de bonne heure pour exprimer également la possibilité matérielle qui échoit à son sujet depuis le monde extérieur.

¹ *GEW*, s.u.

² *DELG*, s.u.

³ *DELG*, s.u.

⁴ Voir aussi *Griechische Grammatik*, I, 495, à propos de δύναμις : « für *δύμις nach δύ-να-σθαι (vgl. δύνασις statt *δύσις). Il mentionne également une glose d'Hésychius : « δρίς [lies *δF-] · δύναμις ».

⁵ Par exemple aor. ἐδυνάσθην dans les épopées homériques et chez Hérodote, ἐδυνήθην en attique.

⁶ Benveniste, *PLG* 1, 172 : « Actif et moyen dans le verbe », 168-169. Sa proposition de remplacer les termes traditionnels « actif » et « moyen » par ceux de « diathèse externe » et « diathèse interne » permet de mieux mettre en évidence l'opposition du moyen à l'actif, dans lequel « les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et hors de lui ».

⁷ Cf. *supra*, introduction générale (section 4.4.1.5.).

Lorsqu'il traite des noms d'action en *-mi- comme δύναμις ou φήμις, P. Chantraine souligne l'expressivité du suffixe *-mi-, qui a servi à les former, en comparant des occurrences de φήμις et de φήμη. Au sujet de δύναμις, il ajoute que le terme a une « valeur active très sensible ». Il mentionne également le terme δύνασις, nom d'action en *-ti- dérivé de δύναμαι, concurrent rare et poétique¹ de δύναμις².

2. Le paradigme lexical de δύναμις

Si l'étymologie ne nous renseigne guère sur le sens originel de δύναμις, son paradigme lexical³, lui, offre un aperçu de son évolution sémantique et des différents emplois qu'il connaît en grec selon les domaines de compétence des auteurs qui en font usage et selon les situations de référence pour la description desquelles il est usité. En effet, souvent, son emploi spécifique dans un domaine particulier a conduit à la création d'une série de dérivés restés propres à ce domaine.

À l'époque ancienne, les seuls représentants attestés de ce paradigme lexical sont δύναμις et δύνασθαι. Le substantif et le verbe, très proches sémantiquement en grec archaïque, le resteront tout au long de leur histoire, adoptant souvent un même emploi technique de manière homogène⁴. De même, l'adjectif verbal δυνατός, attesté pour la première fois dans des fragments datant du VII^e siècle avant notre ère, s'émancipe peu du verbe et du substantif⁵. Ainsi, il est souvent possible de gloser δύνασθαι « pouvoir, être capable de » par δύναμιν ἔχειν « avoir le pouvoir de, la capacité de » ou par δυνατός εἶναι « être capable de ». En face de δύναμις et de δυνατός, la langue a créé des composés en ἀ-privatifs, respectivement ἀδυναμία, attesté à partir du V^e siècle avant notre ère, et ἀδύνατος, attesté pour la première fois au VI^e siècle avant notre ère. Parallèlement à δύναμις existe une forme δύνασις, qui n'apparaît qu'en poésie ; le composé ἀδυνασία, lui, fonctionne plus nettement comme un concurrent d' ἀδυναμία, comme le montre le fragment suivant :

Ἄδυναμία ἔρεις ὡς Δημοσθένης, καὶ <ἀδυνασία> ὡς Ἄντ. καὶ Θουκυδίδης. (Antiphon, fr. 83 DK)

« Tu dis *adunamia* comme Démosthène, et *adunasia* comme Antiphon et Thucydide⁶. »

La langue a créé également un adjectif ἀδύναμος, qui ne peut pas, quant à lui, être réellement considéré comme un concurrent d' ἀδύνατος : alors qu' ἀδύνατος est un adjectif

¹ On en trouve trois occurrences chez Pindare : *Pythiques*, IV, 238 ; V, 117 ; IX, 30 ; deux chez Euripide : *Hercule furieux*, 776, *Iphigénie à Aulis*, 1093 ; deux chez Sophocle : *Antigone*, 951 et fr. 568.2 Radt (*Tragicorum Graecorum fragmenta*, IV, Göttingen, Vandenhoeck Ruprecht, 1977).

² *Formation*, 113.

³ Nous rappelons que nous entendons par *paradigme lexical* ce que l'on nomme traditionnellement la « famille » du mot, et par *paradigme sémantique* les lexèmes qui sont de la même catégorie grammaticale que lui et avec lesquels il entretient des relations de synonymie ou d'antonymie.

⁴ Par exemple, δύνασθαι au sens de « valoir, équivaloir » et δύναμις au sens de « valeur », à propos d'une monnaie.

⁵ Il partage ainsi les deux valeurs sémantiques fondamentales de δύναμις et a les deux sens de « capable » et « puissant ».

⁶ On trouve effectivement deux occurrences d' ἀδυνασία chez Thucydide : VII, 8, 2 et VIII, 8, 4.

très usuel, à traduire par « impuissant » ou « incapable » lorsqu'il qualifie un individu, ou par « impossible » lorsqu'il est au neutre en emploi prédicatif – soit constituant de prédicat avec ἔστι, soit prédicat à lui seul –, ἀδύναμος, attesté seulement au IV^e siècle avant notre ère, est employé de manière très restreinte, au sens de « sans force », par exemple à propos du vin, chez Dioscoride¹. Mais on le trouve pour la première fois dans un fragment attribué à l'orateur Démade² pour qualifier les Thébains. L'existence d'ἀδύναμος ainsi que celle d'un composé πολυδύναμος³ suppose celle d'un *δυναμός non attesté : l'absence de cet adjectif peut s'expliquer par l'existence de deux autres adjectifs, δυναμικός, employé pour qualifier un individu, au sens de « puissant, efficace » chez Polybe (XXII, 21, 4 par exemple), mais aussi, à propos du vin, au sens de « fort », chez Athénée⁴. Il convient de mentionner l'existence d'un adjectif δυναμερός qui, substantivé, sert tardivement à dénommer les remèdes⁵.

Dans ce paradigme lexical, le grec possède aussi deux verbes contractes, δυναμόω et δυνατέω : le premier, dénommatif de l'adjectif *δυναμός indirectement attesté, est un causatif, employé au sens de « fortifier », alors que le second, très tardif et plus rare, exprime l'état d'« être puissant » dans le *Nouveau Testament*. Sur δυναμόω furent formés δυνάμωσις et δυναμωτικός. On trouve aussi le composé ἐνδυναμόω.

Quant au doublet que constituent ἀδυναμέω et ἀδυνατέω, le second terme est beaucoup plus répandu que le premier, cantonné généralement au domaine médical. Par conséquent, ses emplois sont plus divers : comme ἀδύνατος, il exprime aussi bien la faiblesse et l'impuissance, s'il a pour sujet le nom d'un individu, que l'impossibilité, si son sujet est un fait ou un événement (une entité du deuxième ordre dans la terminologie de J. Lyons⁶).

Comme on peut d'ores et déjà l'entrevoir, les dérivés de δύναμις et de δυνατός se sont répartis entre, d'une part, ceux qui étaient usités dans plusieurs domaines, et dont les emplois correspondaient à l'ensemble de ceux des lexèmes « phares » du paradigme lexical, et, d'autre part, ceux qui furent créés pour un domaine particulier, avec un emploi spécialisé ou technique : ce fut le cas notamment en médecine et en sciences naturelles, mais aussi pour exprimer la notion de « valeur », dans le domaine de la signification ou de la finance, par exemple, ainsi qu'en mathématiques, en grammaire, et, de manière plus significative, dans le domaine politique.

2.1. En médecine et sciences naturelles

Δύναμις et ἀδύναμια, δυνατός et ἀδύνατος, et même δύνασθαι, ont reçu des emplois techniques dans la langue médicale. Ont été créés à côté d'eux ἀδύναμος, puis δυναμικός,

¹ Diosc., V, 6, 16 ; voir aussi I, 19, 3.

² Démade, fr. 84, 19-20 (*Demade oratore. Testimonianze e frammenti*, Naples, Libreria Scientifica Editrice 1955, 2^{de} éd.).

³ Dans un fragment de Démocrite (*Testimonia* 105, 6 DK).

⁴ Athén., *Banquet des sophistes*, I, 47, 21 Kaibel (*Athenaei Naucraticae deipnosophistarum libri XV*, I, Stuttgart, Teubner, 1965 (Leipzig, 1887)).

⁵ Il est attesté pour la première fois dans un fragment d'Archigène, médecin du I^{er} siècle de notre ère (fr. 23, 23 Brescia, *Frammenti medicinali di Archigene*, Naples, Libreria Scientifica Editrice, 1955).

⁶ Lyons, 1980, 77-78 (cf. *supra*, introduction générale, section 4.2).

ainsi que ἀδυναμέω, que l'on trouve chez Soranos à côté d'ἀδυναμία. Dans ce domaine, ce paradigme lexical s'organise autour de la notion de force : force du corps qui lui permet de résister à la maladie ou aux remèdes trop agressifs, force de la maladie, force des remèdes. En cela, le paradigme de δύναμις entre en relation de synonymie avec ceux d'ἰσχύς de σθένος, de ῥώμη et de κράτος.

2.2. Avec le sens de « valeur »

Δύναμις et δύνασθαι ont été employés dans plusieurs domaines pour exprimer la notion de valeur : valeur d'une monnaie, d'une note de musique, d'un mot. Là encore, ils ont donné lieu à des formes de dérivation sensibles dans le composé ἰσοδυναμῆν, attesté à partir du III^e siècle avant notre ère, qui est réservé presque exclusivement à l'expression de cette notion (on le traduit en français par « équivaloir »). On trouve cependant ce verbe au sens d'« avoir la même puissance » chez Polybe¹, ainsi que l'adjectif ἰσοδύναμος « d'une puissance égale », dans la *Septante*². Quant au substantif ἰσοδυναμία, il est attesté pour la première fois chez le philosophe Timée de Locres avec le sens d'« égalité de puissance »³.

2.3. En mathématiques

C'est vraisemblablement la notion de valeur exprimée par δύναμις qui est à l'origine de son emploi en mathématiques⁴. Mais nous verrons que les référents de δύναμις dans ce domaine ne se laissent pas appréhender facilement. À partir de cet emploi technique, Diophante, mathématicien du III^e siècle de notre ère et auteur des *Arithmétiques*, a créé une série de dérivés et de composés propres à ce domaine : δυναμοστός « élevé au carré », δυναμοδύναμις « carré du carré d'un nombre », δυναμοδυναμοστός « élevé au carré du carré », δυναμόκυβος « carré du cube », δυναμοκυβοστός « élevé au carré du cube »⁵.

2.4. En grammaire

La langue a aussi créé l'adjectif δυνητικός, attesté deux fois chez Apollonius Dyscole pour exprimer le potentiel⁶, à propos de ἄν.

2.5. Dans le domaine politique

C'est dans le domaine politique que δύναμις fut le plus productif en termes de création lexicale. Les lexèmes de son paradigme lexical relevant de ce domaine sont les plus fréquemment attestés. Ils ont la particularité d'être formés sur une base δύναστ-, avec « un -σ- non étymologique⁷ » que l'on trouve également dans la conjugaison (δυνασθῆναι) :

¹ Pol. II, 56, 2 ; XI, 1a, 4 ; XX, 9, 12.

² En *Macc.* 3, 15 et 5, 20.

³ Tim. Locr., fr. 207, 20 Marg : *The Pythagorean texts of the Hellenistic period*, Thesleff (éd.), Åbo, Åbo Akademi, 1965).

⁴ Cf. *infra*, chap. 3, section 3.4.

⁵ Par exemple Dioph., *Arith.* 6, 18 ; 8, 22.

⁶ Apollonius Dyscole, *Syntaxe*, II, 2, 286 et 376.

⁷ DELG, s.u.

δυνάστης « maître absolu » et son féminin δυνάστις¹, l'hapax de même sens δυνάστωρ² et son féminin δυνάστειρα; il faut également mentionner δυναστεύω « exercer le pouvoir », δυναστεία « domination » et par suite « oligarchie », δυνάστευμα, « territoire soumis à l'autorité d'un gouvernement », attesté une fois dans la *Septante*, et les adjectifs δυναστευτικός et δυναστικός, qui ont pour sens respectivement « qui convient au pouvoir absolu ou à son possesseur » et « impérieux, autoritaire ». Comme le note P. Chantraine, « ce groupe important exprime l'idée du pouvoir sans contrainte qui s'impose, ce qui éclaire la valeur propre de δύναμις³. »

3. Δύναμις, un « nom abstrait ».

Δύναμις est un substantif à classer parmi ce que l'on appelle communément les « noms abstraits », dénomination simple qui dissimule un phénomène bien plus complexe⁴ : il convient de se demander, sur la base des critères définitoires exposés en introduction générale, en quoi il mérite cette appellation.

3.1. Une entité immatérielle et imperceptible ?

En premier lieu, δύναμις paraît souscrire au critère le plus immédiat et le plus intuitif pour définir les noms abstraits : le critère ontologique ou référentiel. Ce à quoi δύναμις fait référence n'est pas, *a priori*, un objet matériel que l'on pourrait toucher (une entité du premier ordre), ni même une action perceptible par les sens (une entité du deuxième ordre) comme un saut ou une promenade. Si le référent de δύναμις est perceptible, c'est seulement par ses manifestations, comme la tristesse d'un individu est perceptible de l'extérieur par les larmes qu'elle fait couler, par exemple, ou de l'intérieur, par la sensation pénible qu'elle cause. Par exemple, si δύναμις fait référence à la capacité du médecin à soigner son malade, ce « référent » est perçu dans un premier temps par les gestes et les paroles du médecin, révélateurs de sa compétence et de sa qualité de médecin, puis, dans un deuxième temps, par la guérison effective du malade⁵. Lorsque δύναμις est employé pour dénoter la puissance d'une cité, son « référent » n'est pas perceptible autrement que par ses manifestations. Or, celles-ci varient d'une conception de la puissance à l'autre : est-ce la richesse d'une cité qui fait dire d'elle qu'elle est puissante ? Est-ce plutôt son armée ? Ses ressources agricoles ? Ses institutions politiques ? Selon les textes, nous verrons que ce qui fonde et manifeste tout à la fois la puissance d'une cité varie, en faisant varier du même coup la valeur référentielle de δύναμις. En effet, pour parvenir à une définition référentielle de ce nom, on est obligé de le ramener d'une part à son complément référentiel, d'autre part à ses manifestations, car en lui-même, détaché de tout contexte, il n'a pas de référent-type représentable comme le nom *chien*, par exemple.

¹ Démétrios, *De elocutione* 292, 1.

² Euripide, *Iphigénie à Aulis*, 280.

³ DELG, s.u.

⁴ Pour l'exposition des problèmes liés aux noms abstraits en général, voir l'introduction générale, section 4.4.1.3.

⁵ Sur ces deux « capacités », celle d'être médecin et celle d'être un bon médecin, voir *infra*.

3.2. Un nom, des emplois

Néanmoins, ce critère de l'incomplétude référentielle n'est pas satisfait pour tous les emplois du lexème. En effet, de même qu'il existe des « procédures d'abstraction », il existe des « procédures de concrétisation¹ », par lesquelles les locuteurs dénomment une entité matérielle au moyen d'un nom servant usuellement à dénoter une entité immatérielle. C'est pourquoi M. Galmiche et G. Kleiber ont raison de pointer la confusion qui est souvent faite entre le nom envisagé hors contexte, par exemple *chien*, et le nom inséré dans un syntagme nominal, comme *le chien de mon voisin* : une confusion entre ces deux niveaux de réalité conduit à « gommer la différence entre référence *a priori* du N et référence discursive nominale, celle qui s'attache à l'emploi du N en discours, donc au SN et non plus de façon inhérente au N². » Or, si la référence *a priori* de δύναμις est bien immatérielle, au même titre que celle de chien est matérielle, il arrive que sa référence discursive – autrement dit, son référent en contexte – soit matérielle. Il peut en effet faire référence non pas à une capacité immatérielle et imperceptible, mais à des ressources concrètes et matérielles, telles des ressources financières, ou dans le cadre de la puissance d'une cité, à des ressources militaires. Un indice linguistique signale cette concrétisation de sa référence : il est alors possible de le mettre au pluriel. Ce fait confirmerait *a priori* la pertinence du critère du nombrable pour faire le départ entre noms abstraits-massifs et noms concrets-nombrables. Δύναμις dénote dans ce cas une entité nombrable, qui le fait basculer du côté des noms concrets. Mais R. Martin a montré qu'il existait des noms abstraits nombrables, supportant tout à fait d'être mis au pluriel alors même qu'ils font référence à une entité immatérielle – fr. *des progrès*, par exemple. En outre, lorsqu'un tel « nom abstrait » en vient à dénoter un référent concret, est-ce le nom qui subit un changement, ou bien son référent qui est envisagé différemment, selon un point de vue conceptuel plutôt que purement référentiel ? Ainsi, dans l'énoncé *Les autorités ont décidé de le relâcher*, est-ce le nom abstrait fr. *autorité* qui « devient » concret dans ce contexte, par sa mise au pluriel, et parce que son référent est matériel, ou sont-ce les personnes qui ont pris la décision qui font l'objet d'une « procédure d'abstraction », étant alors considérées pour ce qu'elles représentent, et non comme personnes « concrètes » ? Autrement dit, faut-il considérer que le nom change de sens à partir du moment où le statut ontologique de son référent change ? Par conséquent, δύναμις est-il ou non susceptible d'emplois « concrets » ? Nous verrons que, quelle que soit la réponse à cette question, des phénomènes morphosyntaxiques – la mise au pluriel, l'emploi avec certaines prépositions ou dans certaines fonctions – révèlent un changement au niveau du nom lui-même, lorsque son référent est une entité du premier ordre.

¹ Martin, 1996, 49-50. M. Bréal parlait à ce propos d'« épaissement du sens », traduction de lat. *concretio* (Bréal, 1982 (1897), 137 : *Essai de sémantique*, Brionne, Gérard Monfort). Sur le sens de l'évolution linguistique, voir Haudry, 1997, 83-113 : « Le sens de l'évolution linguistique », in Horiot, Haudry (éds.), *Mélanges de linguistique offerts à Jacques Goudet*, Université Lyon III-Jean Moulin.

² Galmiche, Kleiber, 1996, 23-40.

3.3. Le critère de la dérivation

Même s'il ne rend pas compte de tous les noms dits abstraits, le critère de dérivation¹ reste pertinent pour décrire un grand nombre d'entre eux, souvent déverbaux ou déadjectivaux. Le lexème duquel ils sont dérivés entre alors dans la constitution du prédicat qu'ils dénotent. Ainsi, *explosion* est le dérivé de *exploser*, et dénote le fait d'exploser, *tristesse* est le dérivé de *triste*, et dénote le fait d'être triste². Encore faut-il déterminer la manière dont s'articulent le substantif abstrait et le verbe, l'adverbe ou l'adjectif dont il est dérivé, ou auquel il est associé³. En effet, cette articulation n'est pas systématiquement la même selon les cas, comme nous l'avons vu pour *municipalité* et *dureté*, par exemple.

Dans le cas de δύναμις, le substantif est le nom de procès associé à δύνασθαι, et, à ce titre, peut être défini comme « le fait de δύνασθαι » : si toutes les occurrences du substantif pouvaient être paraphrasées de cette manière, les emplois de δύναμις seraient réductibles à ceux de δύνασθαι. Mais δύναμις fonctionne aussi parallèlement à l'adjectif δυνατός : comme fr. *tristesse* signifie « le fait d'être triste », δύναμις peut signifier « le fait d'être δυνατός ». C'est en raison de ce critère de dérivation qu'il est pertinent de toujours considérer les emplois de δύναμις en rapport avec le verbe δύνασθαι et l'adjectif δυνατός : même si tous ses emplois ne se réduisent pas à ceux du verbe et de l'adjectif, ces derniers permettent d'éclairer le fonctionnement du substantif⁴.

3.4. Le critère de l'incomplétude référentielle

En tant que dérivé d'un verbe employé majoritairement en tournure personnelle, avec un sujet, δύναμις est caractérisé par son « incomplétude référentielle⁵ » : une δύναμις, quelle que soit la traduction que l'on donne au mot, est nécessairement δύναμις de quelqu'un ou de quelque chose, car il faut toujours que quelqu'un ou quelque chose *puisse* (δύναται) ou soit capable (δυνατός ἐστι) : comme la plupart des verbes des langues européennes⁶, δύναμαι implique l'existence, sur le plan syntaxique, d'un actant – celui que L. Tesnière appelle le « prime-actant » ou « premier actant »⁷ – lorsqu'il est employé au sein d'une proposition. Or, ce premier actant, exprimé obligatoirement avec le verbe en grec, soit par une forme

¹ Ce critère morphologique pour définir les noms abstraits est mentionné et critiqué par Wilmet, 1996, 69-70 : « À la recherche du nom abstrait », in Flaux, Glatigny, Samain (éds.), 1996, 67-76.

² Ce n'est pas toujours le cas : *peur*, substantif associé au prédicat *avoir peur*, n'est pas morphologiquement dérivé d'un verbe ou d'un adjectif. Pourtant, il possède le même caractère syncatégorématique que *tristesse*, par exemple. Cf. *supra*, introduction générale.

³ Wilmet (1996, 69) pointe le problème d'une définition de la dérivation restreinte à la « dérivation historique », et suggère la possibilité de « s'accommoder de l'exigence faible d'un simple *apparemment* synchronique ».

⁴ Lorsqu'Aristote, au livre V de la *Métaphysique*, répertorie les emplois usuels des termes au moyen desquels il dénomme ses principaux concepts, il analyse ceux de δύναμις en rapport avec δύνασθαι, et surtout δυνατός, ἀδυναμία et ἀδύνατος.

⁵ Martin, 1996, 45 ; cf. *supra*, introduction générale, section 4.4.1.3.

⁶ Voir Lazard, 1998, 16 (« Définition des actants dans les langues européennes », in Feuillet (éd.), *Actance et Valence dans les Langues de l'Europe*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 11-146) : « Dans beaucoup de langues (c'est le cas en français et dans les langues d'Europe, mais non dans certaines langues d'Asie ou d'Océanie, par exemple), il n'y a pas de phrase sans actant. Un certain actant est obligatoirement présent : c'est, en français et dans les langues d'Europe en général, le terme que l'on appelle 'sujet'. »

⁷ Tesnière, 1966 (1959), 108.

autonome, dont le prototype est un nom au nominatif, soit seulement par la désinence marquant la personne, peut correspondre à plusieurs « rôles sémantiques » ou « participants »¹. De manière intuitive et prototypique, on identifie le sujet au rôle d'agent. En réalité, dans le cas de δύναμαι, le rôle sémantique tenu par le premier actant varie selon le procès exprimé par le verbe à l'infinitif qui le complète², selon que ce procès³ est une action, un état, un sentiment, une sensation, *etc.* Ce qui est sûr, c'est que ce participant au procès dénoté par δύναμαι, quel que soit son rôle sémantique exact (agent, patient, expérient, stimulus) se trouve également impliqué par le nom de procès δύναμις. Nous pouvons en effet poser la relation suivante⁴ :

$$X \text{ δύναται} = X \text{ ἔχει (τὴν) δύναμιν} = X \text{ δυνατός, -α, -ον ἔστι}$$

Non seulement la valeur sémantique de δύναμις dépend en grande partie des propriétés du verbe δύναμαι, mais, en outre, la valeur référentielle de l'un et de l'autre dépendent également beaucoup de l'identité de ce X, que nous appelons le *complémenteur référentiel* de δύναμις. C'est lui, en effet, qui permet l'application et l'actualisation référentielle du nom. Selon son statut ontologique, la valeur référentielle de δύναμις diffère. C'est donc, en partie, la description des complémenteurs référentiels du substantif qui permet de cerner ses différents emplois, correspondant à différentes valeurs référentielles (ou référents-types). La relation établie entre δύναμις, δύνασθαι et δυνατός permet également de considérer δύναμις comme le nom de procès exprimant la modalité de la possibilité : le sémantisme du substantif s'expliquant en grande partie par les propriétés du verbe, il convient de tenir compte des particularités de celui-ci, et notamment de son statut de verbe modal.

3.5. Δύνασθαι verbe de modalité

Le verbe δύνασθαι est le verbe grec qui exprime la modalité de la possibilité, au même titre que fr. *pouvoir*. Mais, comme nous l'avons vu en introduction générale, les verbes qui expriment la modalité de la possibilité dans les différentes langues ne se recouvrent pas nécessairement. Il n'est donc pas suffisant de dire que fr. *pouvoir* peut servir à traduire δύνασθαι dans la plupart de ses occurrences : encore faut-il déterminer quelles sont les valeurs que les deux verbes expriment de manière commune, et rendre compte des occurrences pour lesquelles une traduction par « pouvoir » est moins bienvenue. La mise au point sur le verbe français, effectuée dans notre introduction générale, constitue ainsi un point d'ancrage pour l'étude des valeurs de δύνασθαι, et permet de poser les questions suivantes à son propos :

-est-il susceptible de portées intra- et extra-prédicatives ?

¹ Cf. *supra*, introduction générale, section 4.4.1.4, pour la définition de « participant » et « rôle sémantique », et la correspondance terminologique donnée par G. Lazard (1994, 68) entre plan morphosyntaxique et plan sémantique.

² Nous laissons de côté pour le moment les cas où δύναμαι n'est pas complété par un infinitif, soit qu'il soit en « emploi absolu », soit qu'il soit employé à la troisième personne avec une proposition infinitive ou un infinitif.

³ Nous entendons procès au sens large où l'entend G. Lazard, 1994, 68 : « ce terme est pris dans un sens très général et couvre aussi bien les états et les changements d'état que les actions et les événements. »

⁴ Exception faite des « emplois concrets » de δύναμις, où le lexème perd alors ce caractère syncatégorématique.

-lorsqu'il est intra-prédicatif, est-il susceptible des mêmes interprétations radicales que *pouvoir* ?

-a-t-il un « sens lexical plein » à côté de son sens modal ?

-dans l'affirmative, ce sens lexical plein est-il premier par rapport à son sens modal ?

Répondre à ces questions au sujet de δύνασθαι permettra en même temps d'éclairer le sens ancien de δύναμις, et de voir notamment si le nom exprime sur le plan substantival les mêmes valeurs radicales que le verbe.

4. Le corpus d'étude : textes littéraires, spécialisés et techniques

Afin de déterminer les emplois de δύναμις et δύνασθαι les plus anciens possible, nous commencerons par l'étude de leurs occurrences dans les épopées homériques et chez Hésiode. Le second chapitre s'ouvrira par un préambule sur les emplois de δύναμις en syntagme prépositionnel tous genres textuels confondus ; il portera ensuite sur les emplois courants et spécialisés¹ de δύναμις dans la langue classique, chez les historiens Hérodote, Thucydide et Xénophon, les orateurs attiques, ainsi que dans les écrits de philosophie morale et politique de Platon et Aristote. Nous y étudierons également ses emplois dans la Bible, parce que, malgré le caractère spécial du texte, œuvre sacrée, issue de la traduction de l'hébreu pour ce qui est de l'*Ancien Testament*, ils sont majoritairement proches des emplois classiques. Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, seront analysés les emplois techniques de δύναμις dans différents domaines – médecine et sciences naturelles, philosophie, mathématiques, musique, linguistique – dans un corpus constitué pour l'essentiel de textes relevant d'une littérature scientifique et technique : les fragments des Présocratiques, la *Collection hippocratique*, les œuvres de Théophraste et de Dioscoride, les dialogues de Platon, la *Métaphysique* et les traités techniques d'Aristote, les traités de musique d'Aristoxène de Tarente et de Ptolémée, les traités mathématiques d'Euclide et de Diophante et, enfin, plusieurs écrits philosophiques post-aristotéliens : des fragments des Stoïciens et les *Ennéades* de Plotin².

¹ Nous rappelons que nous avons défini comme emplois spécialisés les emplois relevant d'un domaine particulier, mais où le complément référentiel est une personne, et comme emplois techniques les emplois relevant d'un domaine de la connaissance où le complément référentiel est autre chose qu'une personne. Sur ces distinctions, voir introduction générale, section 4.4.2.

² Voir l'introduction générale (section 3.1.) pour une présentation plus détaillée du corpus grec.

Chapitre 1

Δύναμις et δύνασθαι en grec archaïque

Traditionnellement, les lexicographes modernes attribuent à δύναμις, dans les épopées homériques, le sens de « force physique », et posent que ce sens est premier, chronologiquement, au sein du sémantisme global de δύναμις. C'est en effet ce que laissent penser les articles des dictionnaires d'A. Bailly et de H. G. Liddell, R. Scott et H. S. Jones : le premier considère ainsi que les sens de « puissance morale », comme par exemple l' « ascendant d'un général », et « puissance des choses », comme la « vertu des plantes », dérivent du sens de « force physique », « *d'ordinaire dans ce sens dans Homère* ». Quant au second, il donne comme tout premier sens « *power, might, in Hom., esp. of bodily strength* »¹. De même, J. Souilhé, à propos de l'emploi de δύναμις dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, dit que « l'idée semble exclusivement restreinte à la force physique, la force des bras ou des armes »². Le lexicographe grec Hésychius et le scholiaste Eustathe de Tessalonique vont également dans ce sens³ : le premier glose δύναμις par ἰσχύς⁴, l'un des noms grecs de la force, et le second fait le commentaire suivant, à propos d'un vers de l'*Iliade*⁵ qu'il rapproche d'un vers de l'*Odyssée*⁶ : Δύναμιν δὲ κἀνταῦθα τὴν ἰσχύον, ὃ ἔστι ῥώμην, ἔφη, καθὰ καὶ ἐν τῷ ἀμυναίμην, εἰ μὴ δύναμις γε πάρεστιν⁷ « il dit δύναμις, à cet endroit, pour la force (ἰσχύς), qui se dit ῥώμη, comme aussi dans ce vers : ἀμυναίμην, εἰ μὴ δύναμις γε πάρεστιν⁸, 'je lutterais si j'en avais la force' ». Cette interprétation de l'emploi homérique de δύναμις est aussi celle de nombreux traducteurs, qui choisissent de le rendre très souvent par « force » ou « strength ». Citons par exemple les vers 785-787 du chant XIII de l'*Iliade*, dans lesquels δύναμις apparaît deux fois :

(1) Ἡμεῖς δ' ἐμμεμαῶτες ἄμ' ἐνόμεθ', οὐδέ τί φημι
ἀλκῆς δευήσεσθαι, ὅση δύναμις γε πάρεστι.

πάρ δύναμιν δ' οὐκ ἔστι καὶ ἐσσύμενον πολεμίζειν. (*Il.*, XIII, 785-787)

« Nous, nous allons te suivre avec le plus grand zèle et sans jamais manquer d'ardeur, je te l'affirme, aussi longtemps du moins que nous aurons des forces : si fougueux que l'on soit, au-delà de sa force on ne saurait lutter⁹. »

Deux autres traducteurs français, P. Mazon et E. Lasserre, traduisent respectivement par « (...) tant que nos forces dureront ; au-delà de ses forces (...) »¹ et par « (...) du moins dans

¹ Voir aussi *DELG, s.u.*, qui donne « 'force' au sens le plus général » comme première définition de δύναμις.

² Souilhé, 1919, 1 : *Étude sur le terme Δύναμις dans les dialogues de Platon*, Paris, Alcan.

³ En revanche, la définition de δύναμις dans le dictionnaire de Suidas se concentre sur son sens aristotélicien et ne mentionne pas celui de « force » (*Suidae Lexicon*, II, 145).

⁴ *Hés. Alexandr. Lexicon*, II, 541.

⁵ *Il.* XXIII, 891, voir *infra*, section 2.

⁶ *Od* II, 62, voir *infra*, section 2 et exemple 26.

⁷ Eusth. *Comm. ad Homeri Odysseam*.

⁸ Le vers de l'*Odyssée* (II, 62) a παρείη et non πάρεστιν.

⁹ Trad. Flacelière, Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

la mesure de nos forces ; au-delà de ses forces (...)² ». En anglais, A. T. Murray, quant à lui, traduit ces deux occurrences par « strength » : « (...) so far as we have strength ; but beyond his strength (...)³ ». Ces traductions sont tout à fait acceptables dans une perspective cibliste⁴, si le traducteur cherche à « dire la même chose⁵ » que le grec de la manière la plus usuelle dans sa langue. En français, la forme de pluriel *forces* convient tout à fait, car elle dénote une conception particulière de la notion de force : la force de résistance. Mais que cette équivalence de traduction soit possible dans ce type de contexte ne signifie pas qu'il faille considérer le sens de « force », sans autre précision, comme le sens le plus ancien de δύναμις.

En effet, deux points sont contestables dans cette approche du sens du lexème : en ce qui concerne son évolution sémantique générale, elle implique qu'il passe du sens plus concret et matériel de « force physique » au sens plus abstrait et immatériel de « capacité d'(agir) ». Or, il convient de se défier de ce systématisme consistant à postuler que les langues tendent à évoluer toujours du « concret » vers l' « abstrait » : É. Benveniste, à propos de la racine *dreu-, montre que ce postulat peut mener à des interprétations erronées, en l'espèce à faire dériver le sens de « fidélité, solidité », que peuvent avoir dans certaines langues les lexèmes bâtis sur cette racine, du sens concret de « chêne » qu'elle aurait originellement⁶. Au sein d'une même langue, les changements sémantiques prennent également des directions différentes, et l'on observe aussi bien, au sein du lexique, des « procédures de concrétisation » du sens que des « procédures d'abstraction⁷ ».

Ensuite, au sein même des épopées homériques, cette interprétation de δύναμις au sens de « force » ne tient pas compte de la spécificité du lexème si on le considère, d'une part, au sein du vocabulaire exprimant la notion de force, d'autre part, en relation avec le verbe dont il est dérivé, δύνασθαι.

1. La notion de force dans les épopées homériques

Dans son étude sur κράτος, É. Benveniste affirme⁸ :

« Que κράτος ne peut signifier simplement 'force', cela résulte déjà du fait qu'au moins six autres termes homériques ont ce sens : βία, ἴς, ἰσχύς (sic), σθένος, ἀλκή, δύναμις. (...) le

¹ Trad. Mazon, CUF, 1982-1992 (1937-1938).

² Trad. Lasserre, GF Flammarion, 2000.

³ Trad. Murray, Loeb Classical Library, 1924 (t.1), 1929 (t.2).

⁴ Voir par exemple Ladmiral, 1994, XV : « ceux [traducteurs et traductologues] que j'appelle les 'ciblistes' mettent l'accent non pas sur le signifiant, ni même sur le signifié mais sur le *sens*, non pas de la langue mais de la *parole* ou du discours, qu'il s'agira de traduire en mettant en œuvre les moyens propres à la langue-cible. »

⁵ Allusion au titre d'un des ouvrages qu'U. Eco a consacré à la traduction : *Dire quasi la stessa cosa. Esperienze di traduzione*, Milan, Bompiani, 2003, traduit en français par M. Bouzaher sous le titre *Dire presque la même chose. Expériences de traduction*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2006.

⁶ Benveniste, *PLG* 1, 298 : « Problèmes sémantiques de la reconstruction », 289-314.

⁷ Sur cette question, cf. Martin, 1996, 49-50 et *supra*, l'introduction de ce chapitre, section 3.2.

⁸ Voir aussi la définition que donne H. W. Nordheider pour δύναμις dans le *LfrgE*, s.u. : « Macht, Kraft, Vermögen zu etw., bedarf wie δύναμαι und im Unterscheiden zu anderen Wörtern für 'Kraft' (s. βίη Wortf.) näherer Best. im Kontext ».

choix des équivalents ne peut être guidé que par des définitions exactes, c'est-à-dire par une notion exacte des *différences* entre ces sept manières de désigner la 'force'¹. »

À cette liste des lexèmes exprimant les nuances de la notion de force dans les épopées homériques, il faut encore ajouter μένος et κίκυς, relevés par B. Snell², ainsi que ἡνορέη et ἀνδρότης, dérivés des deux radicaux du nom de l'homme, ἀνερ- et ἀνδρ-. Ces lexèmes, au moins certains d'entre eux, sont-ils synonymes³ en contexte homérique ? Quelles sont leurs différences, et, surtout, quelle est la place spécifique de δύναμις au sein de ce vocabulaire ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer ici, à la fois pour cerner le sens de δύναμις le plus ancien auquel on ait accès, et pour mieux comprendre le réagencement sémantique qui s'opère à l'époque classique entre ces différents lexèmes, parmi lesquels certains disparaissent, d'autres changent de sens, et auxquels viennent s'ajouter deux autres noms de la force, ἰσχύς, à partir des poèmes hésiodiques, et ῥώμη ensuite. Afin de mesurer le degré de synonymie qui existe entre ces neuf lexèmes, il convient d'abord de repérer les différents environnements lexicaux (ou cotextes) au sein desquels on les rencontre.

1.1. En binôme synonymique

Certains de ces lexèmes sont parfois employés ensemble, reliés par une conjonction de coordination. Faut-il considérer dans ce cas qu'ils font référence à deux (ou plusieurs) réalités clairement distinctes, ou bien qu'ils expriment, au sein de « binômes synonymiques⁴ », plusieurs aspects d'une même réalité dénotée ? On trouve ainsi :

(2) οὐκ ἔστι βίη φρεσὶν οὐδέ τις ἀλκή (Il. III, 45)

(3) ἡνορέη (...) καὶ κάρτεϊ χειρῶν (Il. VIII, 226 ; XI, 9)

(4) μένος καὶ θάρσος (Il. V, 2 ; Od. I, 321)

(5) μένος (...) καὶ ἀλκή (Il. IX, 706 ; XIX, 161) ; μένεος ἀλκῆς τε (Il. XII, 282 ; Od. XII, 226)

(6) κάρτεϊ τε σθένει τε (Il. XV, 108) ; κάρτεϊ καὶ σθένει (Il. XVII, 322)

(7) κάρτεϊ τε σθένει τε πεποιθότας ἡνορέη τε πλήθει τε (Il. XVII, 329)

(8) ἀλκῆς καὶ σθένεος (Il. XVII, 212 ; 499)

(9) ἀνδροτήτά τε καὶ μένος (Il. XXIV, 6)

¹ Benveniste, *Vocabulaire*, 2, 72 : « Kratos », 71-83. Il convient d'exclure de ce relevé ἰσχύς, qui n'apparaît pas dans l'*Illiade* et l'*Odyssée*.

² Snell, 1994 (1946), 39 : *La Découverte de l'esprit : la genèse de la pensée européenne chez les Grecs*, Paris, Éditions de l'Éclat.

³ Cf. *supra*, notre introduction générale, section 4.6., pour les problèmes posés par le terme de *synonymie* : nous l'entendons au sens de « synonymie partielle » en excluant l'idée qu'il puisse exister une « synonymie absolue », souscrivant à tous les critères définis par J. Lyons (1981) (synonyme pleine, totale, complète). Ici, dans la mesure où nous nous situons dans le contexte spécifique des épopées homériques, nous restreignons encore la notion à la « synonymie complète », qui se situe au seul niveau syntagmatique ; nous ne prenons pas en compte les emplois ultérieurs des lexèmes considérés.

⁴ Cf. Buridant, 1980, 5-79, et *supra*, introduction générale (section 4.6.) pour la définition de l'expression.

(10) κάρτος τε βίη τε (*Od.* IV, 415 ; *Od.* 6, 197) ; βίη καὶ κάρτεϊ (*Od.* XIII, 143 ; *Od.* XVIII, 139)

(11) οὐ οἱ ἔτ' ἦν ἰς ἔμπεδος οὐδ' ἔτι κίκυς (*Od.* XI, 393)

(12) οὐδέ οἱ ἦν ἰς οὐδέ βίη (*Od.* XVIII, 4)

(13) σθένεός τε καὶ ἀλκῆς (*Od.* XXII, 237)

(14) ἀλκῆ τ' ἠνορέη τε (*Od.* XXIV, 509)

À partir de ce relevé, un premier constat s'impose : au sein du vocabulaire homérique de la force tel que nous l'avons délimité plus haut, δύναμις occupe une place particulière, dans la mesure où c'est le seul de nos lexèmes à ne jamais se trouver coordonné à l'un des autres. Il ne faut pas en conclure pour autant que tous les autres lexèmes seraient plus ou moins interchangeables, et il convient de spécifier la valeur particulière de chacun grâce à des outils d'analyse plus fins.

1.2. Les verbes recteurs

Comme le montre B. Snell dans son étude sur « la conception de l'homme chez Homère¹ », la dichotomie que nous, modernes et occidentaux, instaurons entre l'âme et le corps, n'est pas pertinente dans les épopées archaïques. Ainsi, la ψυχή, le νόος et le θυμός, trois manières de dénoter ce que nous appellerions l'âme, dénotent une réalité tout aussi corporelle que psychique : la ψυχή dénote le souffle vital qui anime le corps, et qui s'échappe, le plus souvent par la bouche, au moment de la mort, et le θυμός, « ce qui est à l'origine des mouvements, des réactions et des émotions » ; il est donc ce qui meut et émeut le corps, alors que le νόος est ce qui suscite en lui des images et des idées. Tous deux sont conçus non comme des abstractions, mais comme des organes du corps ayant une fonction en lui, au même titre que les membres et les autres organes. Pour dénoter le corps, le grec homérique n'a d'ailleurs pas non plus de nom générique², car il est perçu « comme une addition de parties distinctes, et non comme un tout organique où toutes les parties sont liées³ ». Là encore, ce sont donc les noms de chacun des membres et des organes qui y font référence. Les seuls noms à caractère générique sont employés au pluriel, et sont à traduire précisément par « les membres » : μέλεα et γυῖα.

Ces différents organes et membres du corps humain, formant un *continuum* du physique au psychique, sont le siège d'émotions, de décisions, de mouvements et d'actions, qui sont eux-mêmes présentés comme émanant de la volonté des dieux de l'Olympe. Or, c'est en communiquant des forces aux guerriers que les dieux parviennent à les animer, et à provoquer les actions, notamment les combats, des héros de la guerre de Troie. C'est ainsi que tous les noms homériques de la force que l'on trouve à l'accusatif⁴ possèdent au moins une occurrence régie par un verbe qui a pour signification « donner à » ou « mettre dans », le sujet

¹ Snell, 1994 (1946), chap. I, 17-41.

² Σώμα est employé à cette époque uniquement pour dénoter le cadavre.

³ Snell, 1994, 25.

⁴ Κίκυς et ἰς ne se rencontrent jamais à l'accusatif dans les épopées homériques.

de ce verbe étant un dieu, et le destinataire, un guerrier ou un groupe de guerriers. Dans le tableau suivant, nous n'avons retenu que les verbes que l'on rencontrait avec au moins deux noms différents de la force :

	μένος	σθένος	κράτος	ἀλκὴν	βίην	ἠνορέην	δύναμιν
δίδωμι	+		+	+	+		
(περι)τίθημι	+		+		+		+
ὀπάζω	+					+	
(ἐπι)ὄρνυμι	+	+					
(ἐμ)βάλλω	+	+					

Ce relevé ne permet pas, comme le relevé précédent, d'isoler δύναμις, qui apparaît tout à fait à sa place parmi les autres noms des forces transmises aux hommes par les dieux. Mais si l'on considère de plus près les modalités de cette transmission, les spécificités de ces différents noms apparaissent. Dans la plupart des passages où figurent ces occurrences, seuls sont mentionnés les guerriers qui reçoivent la force, soit par leur nom, soit par un pronom personnel au datif¹. Mais parfois, et pour certains noms seulement, il est fait référence à une partie du corps en particulier : les épaules et les genoux, les mains et les pieds, la poitrine (στήθεα), le cœur (καρδίη), les viscères (φρένα) ou encore le θυμός, organe du mouvement, que l'on traduit traditionnellement par « cœur » :

(15) ἐν δὲ βίην ὄμοισι καὶ ἐν γούνεσσιν ἔθηκε. (*Il.* XVII, 569)

« Elle mit la vigueur dans ses épaules et ses genoux². »

(16) αὐτὸς δ' Αἰνεΐαν μάλα πίονος ἐξ ἀδύτοιο

ἦκε, καὶ ἐν στήθεσσι μένος βάλε ποιμένι λαῶν. (*Il.* V, 512-513)

« Puis Apollon, de son sanctuaire opulent faisant sortir Énée, versa la fougue au cœur de ce pasteur de troupe. »

(17) αὐτίκα παῦσ' ὀδύνας ἀπὸ δ' ἔλκεος ἀργαλέοιο

αἷμα μέλαν τέρσηνε, μένος δέ οἱ ἔμβαλε θυμῷ. (*Il.* XVI, 528-29)

« Aussitôt il [Apollon] arrêta ses souffrances, il sécha le sang noir de sa plaie douloureuse, il lui mit la fougue au cœur. »

(18) σφῶϊν δ' ἐν γούνεσσι βαλῶ μένος ἠδ' ἐνὶ θυμῷ (*Il.* XVII, 451)

« Pour vous je vous mettrai aux jarrets et au cœur une fougue... »

(19) (...) αὐτὰρ ἐμὲ Ζεὺς

εἰρύσαθ', ὅς μοι ἐπῶρσε μένος λαιψηρά τε γούνα. (*Il.* XX, 92-93)

« Zeus me tira d'affaire en rendant mes genoux vigoureux et rapides. »

(20) (...) μένος δέ οἱ ἐν φρεσὶ θῆκε / Ξάνθος (*Il.* XXI, 145-146)

« Le Xanthe dans son âme a versé la fureur. »

¹ Par exemple, *Il.* VII, 38 : Ἑκτορος ὄρσωμεν κρατερὸν μένος ἵπποδάμοιο : « Excitons la fougue puissante d'Hector, le dompteur de chevaux » ou *Il.*, X, 366-367 : (...) τότε δὲ μένος ἔμβαλ' Ἀθήνη / Τυδείδῃ « Athéna mit alors l'ardeur dans le fils de Tydée ».

² Trad. Flacelière, Bibliothèque de la Pléiade, 1955. Les traductions des exemples qui suivent sont de R. Flacelière pour l'*Iliade* et de V. Bérard pour l'*Odyssée*, dans la collection de la Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

(21) ἐν δ' Ἀχιλεὺς Τρώεσσι θόρε φρεσὶν εἰμένος ἀλκὴν. (Il. XX, 381)
« Achille cependant sur les Troyens bondit, le cœur vêtu de force. »

(22) (...) ἐν δὲ σθένος ὄρσεν ἐκάστω
καρδίη ἄλληκτον πολεμίζειν ἠδὲ μάχεσθαι. (Il. II, 451-452)
« Au cœur de chacun d'eux elle verse l'ardeur qui les fera lutter et batailler sans trêve. »

Ces exemples nous montrent que βίη, μένος, ἀλκή et σθένος dénotent des forces qui peuvent se localiser dans une ou dans plusieurs parties du corps, dénotant tantôt la force physique des membres, tantôt l'ardeur, la pugnacité, voire la rage qui poussent les guerriers au combat : de la même manière qu'il n'est pas pertinent de séparer nettement le physique du psychique dans la dénotation des parties du corps en grec homérique, il ne convient pas non plus de distinguer clairement au sein des noms de la force ceux qui dénoteraient uniquement une force psychique, comme le courage, de ceux qui dénoteraient une force physique, musculaire : on trouve aussi bien le μένος que l'ἀλκή dans les entrailles dénotées par φρένα (exemples 20 et 21), et le μένος comme la βίη sont à même d'animer les genoux (exemples 15 et 19). Il est donc difficile de conclure aussi clairement que B. Snell :

« *Ménos*, par exemple, est la force que l'on ressent dans ses membres, quand on éprouve l'envie de s'attaquer à quelque chose, c'est l'élan. *Alkè* est la force défensive, qui permet d'éloigner de soi tout élément hostile. *Sthénos* est la force corporelle exubérante, mais aussi la puissance du souverain¹ ».

S'il est vrai qu'ἀλκή dénote souvent une force défensive, ce n'est nullement le cas dans l'exemple (21). É. Benveniste, dans son étude sur κράτος, la définit comme la « force d'âme² » qui pousse le guerrier au combat, et qui s'oppose à la peur qui le ferait fuir. Quant à σθένος, l'exemple (22) montre qu'il peut dénoter la même chose que μένος, l'ardeur au combat, plutôt qu'une « force physique exubérante ». Seules des distinctions tendanciennes pourraient être dégagées entre ces quatre lexèmes, qui peuvent commuter dans bon nombre de contextes.

Parmi les sept lexèmes que nous avons relevés dans le tableau précédent, trois n'apparaissent pas ici : ἠνορέη, κράτος et δύναμις. En effet, ces trois lexèmes se trouvent à la périphérie de l'expression homérique de la notion de force. Le premier, dérivé d'ἀνήρ, dénote la virilité, et seulement secondairement la force. Ainsi, dans le seul passage où il se trouve à l'accusatif, il est coordonné à κάλλος, et fait référence aux traits physiques typiquement masculins que les dieux ont donnés au « grand Bellérophon » :

(23) τῷ δὲ θεοὶ κάλλος τε καὶ ἠνορέην ἐρατεινὴν
ᾧπασαν (...). (Il. VI, 156)
« À celui-ci les dieux donnèrent les attraits d'une mâle beauté³. »

¹ Snell, 1994, 40.

² Benveniste, *Vocabulaire*, 2, 74.

³ Trad. Flacelière, Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

Le deuxième, κράτος, s'éloigne effectivement beaucoup de la notion de force, si l'on en croit l'étude menée par É. Benveniste :

« Partout κράτος indique la supériorité d'un homme, qu'il affirme sa force sur ceux de son camp ou sur les ennemis. Cette 'supériorité' est dite 'grande' (μέγα) ou 'la plus grande' (μέγιστον). Elle n'a pas d'autres qualifications¹. »

L'auteur passe en revue plusieurs passages de l'*Iliade* qui corroborent son propos et ajoute :

« Mais cette 'supériorité' ne s'affirme pas seulement au combat (...). Elle se manifeste dans l'autre activité du héros, à l'assemblée, et elle aboutit à un 'pouvoir' qu'exerce le roi ou le chef². »

Alors que, dans son premier emploi, κράτος dénote une qualité temporaire, accordée par un dieu au moment de l'épreuve de force qui oppose deux guerriers ou deux armées, dans ce second emploi, il fait référence à un « avantage personnel et permanent³ ». De là, il en viendra à prendre une place importante au sein du vocabulaire politique à l'époque classique.

Mais pourquoi κράτος est-il, malgré tout, traditionnellement assimilé au vocabulaire de la force ? É. Benveniste apporte des éléments de réponse à cette question, en pointant le décalage sémantique qui existe entre le substantif et le verbe κρατεῖν d'une part, et l'adjectif κρατερός (ou καρτερός) d'autre part. Le verbe a les mêmes valeurs que le nom et dénote le fait de l'emporter dans une épreuve de force ou le fait d'exercer le pouvoir. Un grand nombre d'occurrences de l'adjectif vont dans le même sens. En revanche, certaines ne peuvent pas être interprétées à la lumière du sens de « supériorité » de κράτος : l'adjectif est alors à traduire par « dur », au sens matériel du terme, et à rattacher à la famille de κρατύς. En effet, selon É. Benveniste, κράτυς et κράτος ne sont pas issus de la même racine, et seul le premier exprime la notion de « dureté », et, de là, celle de « force ». La proximité morphologique de ces lexèmes et de leurs groupes de dérivés respectifs aurait ensuite créé la confusion. En revanche, selon Ch. de Lamberterie, « il n'y a pas lieu de mettre en doute l'unicité de la racine κρετ- / κρατ- (καρτ-)⁴ ». Il montre que le groupe de κράτος, « loin de désigner uniquement la 'supériorité', se rapporte lui aussi, dans bien des cas, aux notions de dureté, de solidité, de vigueur⁵ », par exemple lorsque le substantif dénote « la résistance du fer⁶ » ou la « qualité physique de force et d'endurance⁷ », ou encore lorsqu'il est coordonné à βίη⁸. Selon le linguiste, il n'y a pas lieu non plus de « poser deux homonymes κράτος, l'un signifiant 'dureté' et l'autre 'supériorité' », car « la filiation entre ces deux acceptions se laisse entrevoir

¹ Benveniste, *Vocabulaire*, 2, 75.

² Benveniste, *Vocabulaire*, 2, 76-77.

³ Benveniste, *Vocabulaire*, 2, 77.

⁴ Lamberterie, 1990, 325 : *Les adjectifs grecs en -υς : sémantique et comparaison*, I-II, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1990.

⁵ Lamberterie, 1990, 345.

⁶ *Od.*, IX, 391-393 : σιδήρου κράτος.

⁷ *Od.* III, 370.

⁸ Cf. *supra* (exemple 10).

sans difficulté : qu'une position forte soit une position dominante, qu'un guerrier vigoureux ait chance d'être vainqueur, quoi de plus compréhensible¹ ? »

Enfin, la seule occurrence de δύναμις à l'accusatif complément d'objet dans les épopées homériques se trouve dans un passage de l'*Odyssée*, dans lequel Télémaque déplore de ne pas pouvoir venger son père comme Oreste a pu venger le sien :

(24) Αἶ γὰρ ἐμοὶ τοσσὴνδε θεοὶ δύναμιν περιθειέν,
τείσασθαι μνηστῆρας ὑπερβασίης ἀλεγεινῆς,
οἳ τέ μοι ὑβρίζοντες ἀτάσθαλα μηχανόωνται. (*Od.*, III, 205)
« Ah ! si d'une si grande capacité les dieux m'avaient armé, comme ils paieraient leur violence et mes chagrins, ces prétendants sans frein qui conspirent à ma perte² ! »

Les autres types de forces, y compris κράτος, sont communiqués par les dieux aux guerriers à un moment précis, juste avant le combat généralement. De plus, les occurrences de ces noms apparaissent tous dans des énoncés affirmatifs. En revanche, dans ce passage, δύναμις apparaît dans un énoncé à l'optatif aoriste introduit par αἶ γὰρ qui exprime le regret, et renvoie à une capacité absente, que les dieux n'ont précisément pas attribuée à Télémaque. Dès lors, il est difficile de déterminer précisément quelle est la nature de cette capacité absente : est-ce le courage qui a permis à Oreste de venger son père ? La force physique ? La colère et la rage ? L'absence d'obstacles extérieurs ? Il semble que δύναμις puisse faire référence à cet ensemble de réalités, et doive par conséquent être défini comme l'ensemble des conditions de possibilité d'une action déterminée, ici, celle de venger son père. Rappelons que, contrairement à βίη, σθένος, μένος et ἀλκή, on ne trouve jamais δύναμις avec un nom d'organe ou de partie du corps. Si la δύναμις peut être attribuée à un guerrier par les dieux, elle n'est donc pas pour autant communiquée physiquement comme les autres types de force.

¹ Lamberterie, 1990, 346.

² Trad. Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, 1955, modifiée : V. Bérard traduit δύναμις par « moyens » ; nous préférons conserver le singulier ici et utiliser fr. *moyens* pour traduire l'emploi de δύναμις au sens de « moyens financiers ».

2. Les occurrences homériques de δύναμις

Les épopées homériques comptent onze occurrences de δύναμις, qu'il s'agit de classer et à partir desquelles il convient de déterminer si le lexème compte un ou plusieurs emplois. La majorité d'entre elles sont au nominatif, dans des formules souvent répétées à plusieurs reprises :

- ὄση δύναμὶς γε πάρεστι, que l'on trouve en *Il.* VIII, 294, *Il.* XIII, 786 et *Od.* XXIII, 128, si on admet l'authenticité des vers 127 et 128 de ce chant, omis dans plusieurs manuscrits.

- εἴ μοι δύναμὶς γε παρέη, en *Il.* XXII, 20 et *Od.* II, 62.

- οἷη ἐμὴ δύναμις καὶ χεῖρες ἔπονται, en *Od.* XX, 237 et *Od.* XXI, 202.

- δύναμις γὰρ ἐν ὑμῖν, en *Od.* X, 69.

On relève également deux occurrences du lexème à l'accusatif :

- αἶ γὰρ ἐμοὶ τοσσήνδε θεοὶ δύναμιν περιθεῖεν, en *Od.* III, 205.

- πὰρ δύναμιν δ' οὐκ ἔστι καὶ ἐσσύμενον πολεμίζειν, en *Il.* XIII, 787.

Enfin, δύναμις apparaît une fois au datif, toujours au singulier :

- δυνάμει τε καὶ ἡμασιν ἔπλευ ἄριστος, en *Il.* XXIII, 891.

D'abord, dans toutes ses occurrences, le lexème renvoie à quelque chose qu'un individu, ou un groupe d'individus, possède ou ne possède pas. En effet, il est souvent accompagné d'un pronom personnel ou d'un adjectif possessif dénotant son complément référentiel : ...μοι, ἐμοι, ἐμή, ἐν ὑμῖν. Les verbes dont δύναμις constitue l'un des actants – πάρειμι, ἔπομαι, περιτίθημι – impliquent eux aussi l'existence d'un individu qui, respectivement, « possède en lui », « soit accompagné de » ou à qui l'on « attribue » une δύναμις. Mais ces onze occurrences se distinguent entre elles sur plusieurs points : le type d'énoncé dans lequel elles se trouvent – affirmatif ou hypothétique –, le type d'individu qui possède – ou ne possède pas – la δύναμις, l'enjeu de la situation à laquelle il est fait référence.

Ces onze occurrences peuvent ainsi être regroupées selon deux catégories, selon que δύναμις dénote une possibilité¹ affirmée comme étant présente (quatre occurrences), ou bien qu'il fasse référence, dans des énoncés à l'optatif exprimant le souhait ou le regret, à une possibilité absente et regrettée (trois occurrences), ou dont la présence n'est pas garantie sur le long terme (quatre occurrences).

2.1. Des héros à la capacité d'action limitée

Δύναμις apparaît au sein d'énoncés hypothétiques ou restrictifs, qui, en quelque sorte, inversent le sens lexical du lexème. En effet, ils mettent en lumière non la capacité des guerriers dont il est question, mais bien plutôt leur impuissance, ou du moins le caractère limité de leur capacité d'action. Dans ces énoncés, les guerriers sont toujours présentés en

¹ À ce stade, nous parlons de « possibilité » au sens sous-déterminé du terme. En contexte, il faudra déterminer si cette possibilité peut être fondée sur des circonstances extérieures qui permettent à l'individu d'agir, ou bien sur une permission d'un tiers, ou encore sur une capacité intrinsèque à l'individu lui-même (ces trois fondements se ramenant aux trois valeurs radicales principales de fr. *pouvoir* intra-prédicatif).

situation de combat ou d'affrontement. Dans le passage suivant, Achille, plein de colère, s'adresse au dieu Apollon à qui il reproche de l'avoir éloigné des murs de Troie et de l'avoir empêché de combattre les Troyens :

(25) Νῦν δ' ἐμὲ μὲν μέγα κῦδος ἀφείλεο, τοὺς δὲ σάωσας
ῥηϊδίως, ἐπεὶ οὐ τι τίσιν γ' ἔδεισας ὀπίσσω.

ἦ σ' ἂν τισαίμην, εἴ μοι δύναμις γε παρείη. (Il., XXII, 20)

« Mais tu m'as privé de cette grande gloire en les sauvant, facilement, puisque tu ne craignais pas de vengeance en retour. Ah ! Je te châtierais si j'en avais la capacité ! »

Dans l'*Odyssée*, Télémaque prononce la même formule, dans un tout autre contexte. Il se plaint de ne pas être capable, en raison de son jeune âge et de son inexpérience, de lutter contre les prétendants qui assaillent sa mère et sa maison :

(26) Ἡμεῖς δ' οὐ νύ τι τοιοῖ ἀμυνόμεν· ἦ καὶ ἔπειτα
λευγαλέοι τ' ἐσόμεσθα καὶ οὐ δεδαηκότες ἀλκῆν.

ἦ τ' ἂν ἀμυναίμην, εἴ μοι δύναμις γε παρείη. (Od., II, 62)

« Actuellement, je ne suis pas encore en état de lutter. Par la suite, serai-je toujours misérable et sans expérience de la vigueur ? Pourtant je lutterais si j'en avais la capacité ».

Ces deux passages présentent deux guerriers impuissants, incapables de lutter, l'un contre le dieu Apollon, l'autre contre les prétendants. Dans le cas d'Achille, c'est la nature divine d'Apollon, nécessairement supérieure à sa nature de mortel, qui l'empêche d'accomplir son action. Quant à Télémaque, c'est sa jeunesse et son inexpérience qui sont en cause¹. Δύναμις fait donc référence, dans ces énoncés, à des réalités extralinguistiques diverses, qui varient à la fois selon son complémenteur référentiel et selon la situation dans laquelle il se trouve : il dénote ainsi la possibilité de châtier un dieu dans un cas, et celle de lutter contre des hommes dans l'autre. Cette possibilité peut être ramenée à une capacité intrinsèque, dépendante de la nature même de son détenteur : c'est parce qu'il est homme, et non dieu, qu'Achille ne peut châtier Apollon ; c'est parce qu'il est jeune et inexpérimenté que Télémaque ne peut pas vaincre les prétendants. Mais cette incapacité intrinsèque ne se comprend pas de manière absolue : les deux guerriers, et particulièrement Achille, ne sont pas impuissants en soi, ne sont pas caractérisés par leur impuissance en toute situation. En cela, δύναμις ne dénote pas seulement une capacité intrinsèque, mais aussi les conditions de possibilité d'une action : si Achille ne peut vaincre Apollon, c'est tout autant à cause de son statut de mortel que de la nature divine d'Apollon. En cela, δύναμις dénoterait une possibilité matérielle, extérieure à Achille. En réalité, c'est la conjonction des deux éléments qui fonde l'impossibilité pour Achille de vaincre Apollon². C'est pourquoi il est peut-être plus prudent de conclure à une possibilité sous-déterminée dans ce cas précis.

En revanche, dans les passages suivants, δύναμις fait plus clairement référence à une capacité intrinsèque. Celle-ci n'est pas absente, mais sa durée et son intensité ne sont pas

¹ Il en est de même dans le passage (24) ci-dessus.

² Cf. *supra*, introduction générale (section 4.4.1.5.) et les deux interprétations de l'énoncé *Je peux soulever ce carton*.

garanties. La capacité est alors envisagée comme fondamentalement limitée. Là encore, δύναμις apparaît dans des énoncés présentant les guerriers en situation de combat, ce qui permet de l'interpréter contextuellement avec la valeur référentielle de « force », mais où fr. *force* s'entend au sens de « capacité de résistance », ou « ressources physiques » permettant l'action, et non « force physique en action ». Le cotexte de l'exemple (27), dans lequel Pâris répond à Hector qui l'accuse de lâcheté et de manque de combativité¹, souligne l'aspect limité de la capacité dénotée par δύναμις, à travers l'emploi de la préposition παρά, qui signifie ici « au-delà de »² :

(27) Ἡμεῖς δ' ἔμμεμαῶτες ἅμ' ἐψόμεθ', οὐδέ τί φημι
 ἀλκῆς δευήσεσθαι, ὅση δύναμις γε πάρεστι.
 πᾶρ δύνανιν δ' οὐκ ἔστι καὶ ἐσσύμενον πολεμίζειν. (*Il.*, XIII, 785-787)
 « Nous, c'est pleins d'ardeur que nous te suivrons, et je te dis que notre courage ne faillira pas, tant que nous en aurons la capacité. Au-delà de cette capacité, il est impossible de combattre, même si on le désire ardemment. »

Si l'on admet l'authenticité des vers 127-128 du chant XXIII de l'*Odyssée*, on y retrouve la même formule, prononcée cette fois par Télémaque s'adressant à son père Ulysse :

(28) Ἡμεῖς δὲ μεμαῶτες ἅμ' ἐψόμεθ', οὐδέ τί φημι
 ἀλκῆς δευήσεσθαι, ὅση δύναμις γε πάρεστι. (*Od.*, XXIII, 127-128)
 « J'obéirai de toute mon ardeur, et le courage, je te jure, ne me manquera pas, aussi grande que sera ma capacité. »

Ces deux passages sont révélateurs de l'opposition, qui existe au sein de l'individu, entre sa δύναμις et sa βούλευσις, sa volonté, exprimée dans le cotexte par les termes ἔμμεμαῶτες, μεμαῶτες, ἐσσύμενον et ἀλκῆς, qui dénote ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui, en contexte sportif, le « mental », qualité essentielle du combattant³. L'individu ne fait pas ce qu'il veut, sa volonté, même infaillible, est fondamentalement limitée par sa capacité qui, elle, peut varier, et s'affaiblir au cours du temps. C'est en tout cas de cette manière que l'on peut comprendre la préposition παρά, traduite par « au-delà » : Pâris, dépeint sous les traits d'un lâche, anticipe le moment où il ne sera plus capable de se battre, par suite d'un état physique déficient, par exemple, parce que ses forces⁴ l'auront abandonné

¹ Voir aussi, pour un exemple similaire, *Il.* VIII, 293-296 : Teucros répond à Agamemnon venu stimuler son ardeur dans son combat à l'arc contre les Troyens :

Ἀτρεΐδῃ κῦδιστε τί με σπεύδοντα καὶ αὐτὸν
 ὀτρύνεις ; οὐ μὲν τοι ὅση δύναμις γε πάρεστι
 παύομαι, ἀλλ' ἐξ οὗ προτὶ Ἴλιον ὠσάμεθ' αὐτοῦς
 ἐκ τοῦ δὴ τόξοισι δεδεγμένους ἄνδρας ἐναίρω : « Très glorieux Atride, à quoi bon me pousser, moi qui suis plein d'ardeur ? Tant que j'en ai la capacité, je ne m'arrête pas, mais depuis l'heure où nous les avons refoulés vers Ilium, de cette heure, à l'affût, avec mon arc je leur tue des hommes. »

² Les autres sens de παρά + acc. sont en effet improbables ici : « auprès de, vers », « le long de », « à côté de », « en restant auprès de » ; à la limite, on pourrait lui donner le sens de « contre ».

³ Ce passage permet d'observer nettement la différence entre ἀλκή, la force mentale, et δύναμις, la capacité d'action, qui dénote plus précisément les ressources physiques ici.

⁴ En français, le pluriel *forces* exprime, selon nous, plus précisément que le singulier la notion de force comme capacité de résistance. Voir aussi la distinction entre le singulier lat. *uis* et le pluriel lat. *uires*, exprimant deux conceptions différentes de la force : *infra*, troisième partie, chap. 2, section 1.4.

ou parce que les conditions du combat seront devenues trop rudes pour lui. Δύναμις peut donc être interprété avec une dimension scalaire, comme dénotant une entité qui peut varier, être plus ou moins élevée, d'une part, selon l'identité de son complément référentiel, d'autre part, selon l'état de celui-ci, et selon la situation dans laquelle il se trouve.

2.2. Une capacité source de supériorité

En revanche, dans l'autre ensemble d'occurrences, il n'est pas question d'une capacité qui serait limitée, voire complètement absente. Au contraire, δύναμις apparaît comme gage de la valeur de l'individu qui la possède, voire de sa supériorité sur autrui. Dans le passage suivant, Achille s'adresse à Agamemnon, le chef des chefs, dans le cadre d'une compétition opposant les plus valeureux des Achéens dans des épreuves diverses : tir à l'arc, lancer du disque, lancer du javelot. Cette dernière épreuve, qui devait opposer l'Atride à Mérion, tous deux ἤμονες ἄνδρες (*Il.* XXIII, 886), « lanceurs de traits », n'aura pas lieu puisque Achille attribue le prix à Agamemnon, que tous savent être le meilleur dans cette discipline :

(29) Ἄτρεΐδῃ· ἴδμεν γὰρ ὅσον προβέβηκας ἀπάντων
ἦδ' ὅσον δυνάμει τε καὶ ἡμασιν ἔπλευ ἄριστος· (*Il.*, XXIII, 890-891)
« Atride, nous savons combien tu nous surpasses tous et combien tu es le meilleur pour ce qui est de la force¹ et des traits. »

La présence, dans le cotexte de δύναμις, de lexèmes tels que προβέβηκας et ἄριστος, invite à le comprendre comme dénotant un gage de supériorité sur les autres participants. Comme dans les passages précédents, la valeur référentielle de δύναμις peut être celle de « force physique », mais, cette fois, dans une conception plus « active » de la force : il ne s'agit plus d'une capacité de résistance à la fatigue ou aux difficultés propres au combat, mais d'une force musculaire permettant de lancer le trait le plus loin possible. Mais, une fois encore, cette valeur référentielle n'est que contextuelle, et elle n'est d'ailleurs pas la seule possible. Δύναμις, dénotant plus largement une capacité, pourrait également être interprété ici au sens de « compétence » ou « aptitude », celle-ci étant constituée par l'adresse au lancer de traits². Il en est de même dans la formule que l'on trouve à deux reprises dans la bouche du bouvier Philœtios, allié d'Ulysse dans sa lutte contre les prétendants :

¹ Nous avons choisi de traduire par « force » ici, en raison d'une note de K. F. Ameis (*Homers Iliad*, Leipzig, Teubner, 1884-1891, II (4), chant XXIII, 891) : « δυνάμει : force physique, qui est décisive pour la longueur du lancer. ἡμασιν : seulement ici, un pluriel comme ἄλμασιν (θ 103), qui met en valeur les différentes sortes de lancers et l'adresse. » Par cette remarque, on voit bien que le sens exact de δύναμις est déterminé grâce à la situation de référence. Si l'on admet que δύναμις dénote bien la « force physique » ici, il faut préciser que cette valeur est seulement contextuelle, et ne constitue pas la valeur la plus ancienne du mot.

² Voir, pour un exemple comparable, Pindare, *Olymp.* I, 102-105 : Pindare fait l'éloge de Hiéron, vainqueur à la course de chars, qu'il compare à Pélops, autre vainqueur à la course de chars. Or, quelques vers plus haut (95-96), le poète vante « la vitesse des pieds » (ταχυτάς ποδῶν) et « le sommet de la force, pour lutter courageusement » (ἀκμαί τ' ἰσχύος θρασύπονοι), qualités qui firent la gloire de Pélops, et qu'il attribue ainsi implicitement à Hiéron : (...) πέποιθα δὲ ξένον μὴ τιν' ἀμφοτέρα καλῶν τε ἴδριν ἴψ-μα καὶ δύναντι κυριώτερον / τῶν γε νῦν κλυταῖσι δαιδαλωσέμεν ὕμνων πτυχαῖς : « Je suis sûr que nous ne parerons, des plis glorieux de nos hymnes, parmi les hommes d'aujourd'hui, aucun hôte plus souverain, pour ce qui est à la fois du goût du beau et de la capacité d'action. » Voir aussi, chez Pindare, une occurrence de δύνασις, la variante

(30) γνοίης χ', οἷη ἐμὴ δύναμις καὶ χεῖρες ἔπονται. (*Od.*, XX, 237 et XXI, 202)
« Tu verrais quelles sont la capacité et les bras qui m'assistent. »

Enfin, dans le passage (31), dans lequel Ulysse appelle le dieu Éole à l'aide, afin qu'il fasse souffler le vent dans la bonne direction et le sauve du naufrage, δύναμις fait référence à la capacité spéciale que détient le dieu, qui consiste à agir sur les vents :

(31) Ἔασάν μ' ἔταροί τε κακοὶ πρὸς τοῖσί τε ὕπνος
σχέτλιος. ἀλλ' ἀκέσασθε, φίλοι· δύναμις γὰρ ἐν ὑμῖν. (*Od.*, X, 68-69)
« Le désastre me vint d'un méchant équipage, mais aussi et surtout d'un sommeil malheureux. Mais secouez-moi, amis ; car le pouvoir est en vous ».

Cette occurrence de δύναμις fait partie de celles que les traducteurs ont communément refusé de traduire par « force » ou « strength », préférant « pouvoir » ou « power »¹. Cette occurrence et celle du passage (25), dans lequel Achille déplore de ne pas pouvoir châtier le dieu Apollon, empêchent de considérer que δύναμις, dans les épopées homériques, dénote de manière restreinte et exclusive une force physique. Le lexème y fait référence à une puissance divine qui a des manifestations particulières, propres aux dieux. Il implique là aussi l'idée d'une supériorité d'un individu sur un autre, du fait même de la nature divine de cet individu. Par la formule δύναμις γὰρ ἐν ὑμῖν, Ulysse réaffirme le pouvoir du dieu sur les hommes, ce qui constitue un moment rituel dans une prière².

Les occurrences homériques de δύναμις permettent de dégager deux types de contextes, conférant deux valeurs référentielles au lexème : il dénote soit un principe à la fois nécessaire à l'action humaine, mais limitatif de cette action, soit un gage de supériorité dans un domaine particulier (au combat, pour le lancer de traits, ou pour faire souffler les vents dans le cas de la puissance divine d'Éole). Mais la différence entre ces deux valeurs référentielles nous paraît dépendre pour l'essentiel du complément référentiel de δύναμις et de la situation décrite, c'est-à-dire d'éléments extralinguistiques. Dans tous les cas, sa valeur sémantique nous paraît être la même, à savoir celle de « capacité d'action » : le caractère limité ou illimité de cette capacité tient au statut de simple guerrier, de chef ou de dieu du complément référentiel. Cependant, certaines occurrences présentent une valeur moins déterminée, et δύναμις semble

poétique de δύναμις avec suffixe issu de *-ti- : au vu des rares occurrences de δύνασις, celui-ci ne paraît pas différer fondamentalement de δύναμις pour le sens : *Pyth.* IV, 237-238 : (...) ἔβλεπεν δ' ἀφωνήτωρ περ ἔμπας ἄχει / δύνασιν Αἰήτας ἀγασθεῖς : « Aïétès poussa un cri, bien que sa douleur fût inexprimable, stupéfait devant cette puissance [celle de Jason labourant le champ avec des taureaux cracheurs de feu]. » Dans cet énoncé, δύνασις fait référence à un pouvoir de caractère magique et surhumain, comparable à celui des dieux.

¹ Voir par exemple Bérard : « je sais votre pouvoir », Dufour/Raison : « car vous en avez le pouvoir », Murray : « for in you is the power », McCrorie : « you have the power ».

² Lefebvre, 2000, 54 (*Capacité, force et puissance : sur la genèse et les sens de la notion aristotélicienne de δύναμις*) : « la référence au pouvoir est un élément rituel des formules de prière de sollicitation : c'est parce que le dieu a les moyens de faire ce dont on le prie qu'on le lui demande et, pour qu'il ne puisse refuser, il est bon de lui rappeler qu'il possède ces moyens. » Voir aussi un exemple comparable chez Hésiode, où il s'agit du pouvoir de la déesse Hécate (*Hés., Théog.* 420 : καὶ τέ οἱ ὄλβον ὀπάζει, ἐπεὶ δύναμις γε πάρεστιν : « elle lui octroie la prospérité ainsi qu'elle en a le pouvoir »).

y dénoter une possibilité d'action, qui n'implique pas exclusivement l'idée de « capacité intrinsèque », mais aussi celle de « possibilité offerte par les circonstances ».

Or, ces deux valeurs font partie des valeurs radicales exprimées par fr. *pouvoir*. C'est pourquoi, pour traduire la formule εἶ μοι δύναμις γε παρείη en *Iliade* XXII, 20, certains traducteurs vont jusqu'à transposer le substantif par le verbe qui, dans leur langue, exprime la modalité de la possibilité. Ainsi, E. Lasserre la traduit par « si je pouvais », et S. Lombardo, par « if I could », de la même manière que s'ils traduisaient le verbe δύναμαι. Cette possibilité de traduction est le signe qu'il existe un lien sémantique très fort entre δύναμις tel qu'il est employé dans les épopées, et le verbe dont il est dérivé, δύναμαι. C'est pourquoi l'étude des occurrences homériques de ce dernier peut éclairer la valeur ancienne de δύναμις et, notamment, fournir un appui en faveur ou en défaveur de son interprétation au sens de « force physique » : si le verbe était pleinement modal à date ancienne, c'est vraisemblablement que les valeurs de « capacité » et celle, sous-déterminée, de « possibilité », sont anciennes pour δύναμις et qu'elles ne dérivent pas d'un « sens plein ».

3. Δύναμις et δύναμαι

G. Plamböck souligne la proximité entre le substantif et le verbe, en affirmant que « δύναμις n'est rien de plus que la substantivation de l'idée contenue dans le verbe, et dans le verbe le concept 'pouvoir, être capable' n'est pas secondaire et seulement déduit, mais bien établi originellement¹ ». En effet, l'examen des occurrences homériques de δύναμαι ne révèle pas d'emploi au sens d'« être physiquement fort », par exemple, sur lequel aurait pu s'appuyer une interprétation de δύναμις au sens de « force physique ». Cependant, cela signifie-t-il pour autant qu'il est pleinement modal ? Son emploi en construction absolue à plusieurs reprises peut permettre d'en douter. Ensuite, si l'on se limite à ses emplois modaux, il faut déterminer s'il exprime toutes les valeurs radicales – capacité intrinsèque, possibilité matérielle (et extrinsèque) ou permission – dans les épopées homériques, et, dans l'affirmative, si l'une n'est pas plus représentée que les autres, se signalant alors peut-être comme plus fondamentale et plus ancienne au sein du sémantisme du verbe et, par suite, du nom.

Dans sa thèse, D. Lefebvre classe les occurrences de δύναμαι dans les épopées homériques selon cinq catégories, définies par des conditions syntaxiques d'emploi différentes² :

1) le verbe est intransitif, et précédé de μέγα en emploi adverbial : il s'agit des deux occurrences du participe au génitif.

2) le verbe est transitif, avec pour sujet le nom d'un dieu ou le nom générique θεοί.

3) le verbe est employé en construction absolue, avec pour sujet la déesse Athéna.

4) le verbe est transitif, dans des tournures négatives : cette construction concerne la grande majorité des occurrences.

5) le verbe est transitif, à l'optatif, dans des formules de souhait ou d'hypothèse.

L'étude exhaustive de ses occurrences révèle que δύναμαι est toujours employé de manière syntaxiquement et sémantiquement intra-prédicative : il n'exprime donc pas les valeurs d'éventualité et de sporadicité associées à fr. *pouvoir*, qui impliquent un emploi sémantiquement extra-prédicatif (même s'il peut être syntaxiquement intra-prédicatif)³. Comme le verbe français, il exprime toujours au moins une valeur sous-déterminée de « possibilité abstraite ». En progressant dans le parcours interprétatif, il est souvent possible de préciser la nature de cette possibilité. Il faut ici distinguer clairement les occurrences du verbe employé en tournure négative, très majoritaires, avec lesquelles on classera les énoncés où le verbe est employé au sein d'une proposition conditionnelle ou d'une tournure limitative

¹ Plamböck, 1964, 6 (*Dynamis im Corpus Hippocraticum*, Wiesbaden, Akademie der Wissenschaften und der Literatur) : « δύναμις ist nichts weiter als die Substantivierung der im Verbum präsenten Vorstellung, und im Verbum ist (...) der Begriff 'Können, Vermögen' nicht sekundär und erst abzuleiten, sondern ursprünglich angelegt. »

² Lefebvre, 2000, 53-56.

³ Cela est lié aussi au fait que, lorsqu'il est employé de manière modale, avec un verbe à l'infinitif, δύναμαι se trouve le plus souvent en énoncé négatif ou hypothétique, deux contextes qui neutralisent l'opposition entre extra- et intra-prédicativité sémantique, comme le montre N. Le Querler, 1996 (cf. *supra*, introduction générale, section 4.4.1.5.).

(types 4 et 5 de D. Lefebvre), et celles où il se trouve dans des énoncés affirmatifs, en emploi absolu ou avec un complément de type nominal plutôt que verbal (types 1 à 3).

3.1. Δύναμαι au sein d'un énoncé négatif ou limitatif

Dans le premier cas, δύναμαι est employé pour exprimer soit une impossibilité (3.1.1.), soit une possibilité dont l'existence est mise en doute, dans les propositions conditionnelles du type « si tu peux », soit une possibilité qui est conçue comme limitée, dans des énoncés du type « autant que je peux » (3.1.2.).

3.1.1. La possibilité niée : quel type d'impossibilité ?

La plupart de ses occurrences se trouve dans des tournures négatives, qui « énoncent toutes des impossibilités, des incapacités, des impuissances : impossibilité d'apercevoir un ennemi ou un bateau, de trouver une solution, d'atteindre l'ennemi de sa lance (*Il.* VIII, 299 ; XIV, 423) (...) ¹ » :

« Tout se passe comme si, employé dans une construction positive, δύναμαι ne pouvait que disparaître derrière le verbe qu'il introduit. Par ailleurs, s'il y a un sens dramatique à dire qu'un héros n'est pas à même de tuer quelqu'un, de voir ou d'oublier quelque chose, en revanche, cela n'en a pas de dire sans marquer aucune insistance : 'je suis en état de faire ceci' – le héros le fait². »

Cette possibilité niée, incertaine ou limitée est très souvent spécifiée par le contexte. Elle peut être la conséquence d'une défaillance morale, causée par certains sentiments violents comme la terreur, le chagrin ou la surprise. C'est le cas dans cet extrait du chant XI de l'*Iliade*, dans lequel la terreur des Troyens face aux Argiens est comparée à celle de la biche incapable de secourir ses petits menacés par le lion parce qu'elle est envahie par une « affreuse peur » :

(32) Ὡς δὲ λέων ἐλάφοιο ταχείης νήπια τέκνα
ρήϊδίως συνέαξε λαβὼν κρατεροῖσιν ὁδοῦσιν
ἐλθὼν εἰς εὐνήν, ἀπαλὸν τέ σφ' ἦτορ ἀπηύρα·
ἼΗ δ' εἰ πέρ τε τύχησι μάλα σχεδόν, οὐ δύναται σφι
χραιομεῖν· αὐτὴν γάρ μιν ὑπὸ τρόμος αἰνὸς ἰκάνει·
καρπαλίμως δ' ἦϊξε διὰ δρυμὰ πυκνὰ καὶ ὕλην
σπεύδουσ' ἰδρώουσα κραταιοῦ θηρὸς ὑφ' ὀρμῆς·
ὥς ἄρα τοῖς οὔ τις δύνατο χραιομῆσαι ὄλεθρον

Τρώων, ἀλλὰ καὶ αὐτοῖ ὑπ' Ἀργείοισι φέβοντο. (*Il.* XI, 116-121)

« Comme un lion saisit entre ses crocs puissants les tout jeunes petits d'une biche légère, qu'il a trouvés au gîte, et les broie aisément, prenant leur tendre vie –, leur mère alors a beau se trouver tout près d'eux, elle ne peut leur apporter aucun secours, car une affreuse peur, elle aussi, la pénètre, et vite elle détale à travers la forêt et les épais taillis, éperdue et suante, aussitôt que bondit le redoutable fauve : de même, à ces deux preux nul parmi les Troyens ne peut porter secours, alors qu'ils vont mourir, car, devant les Argiens, tous sont pris de panique³. »

¹ Lefebvre, 2000, 54-55.

² Lefebvre, 2000, 55.

³ Trad. Flacelière. Voir aussi *Il.* XV, 651 ; *Od.* X, 246 ; *Od.* XXIII, 106.

La défaillance, comme source de l'incapacité, peut également être physique, et causée par la fatigue, une blessure ou un manque de force. Au chant XXI de l'*Odyssee*, les prétendants s'efforcent, en vain, de tendre l'arc d'Ulysse, selon le défi que leur a lancé Pénélope. Dans la phrase suivante, c'est ainsi le manque de force des plus jeunes qui est incriminé :

(33) Τῶ ῥα νέοι θάλλοντες ἐπειρῶντ', οὐδ' ἐδύναντο
ἐντανύσαι, πολλὸν δὲ βίης ἐπιδευέες ἦσαν. (*Od.* XXI, 184-185)
« Quand on eu chauffé l'arc, les jeunes essayèrent : ils ne pouvaient même pas le tendre ; la force leur manquait¹. »

Ce passage montre que le manque de force (βίη) peut être à l'origine de l'absence de capacité, mais que force et capacité, βίη et δύναμις, ne se confondent pas.

Dans les exemples précédents, la source de l'incapacité se trouve dans la sphère de l'individu lui-même. Mais il arrive aussi que l'impossibilité d'agir du guerrier soit la conséquence d'un empêchement extérieur à lui : l'adversaire est plus adroit ou plus fort², l'arc est trop dur pour être tendu³, ou encore les personnes qu'il cherche à voir ne sont pas là. Ainsi, dans l'exemple suivant, Sarpédon dit ne pas pouvoir voir les frères et les beaux-frères d'Hector ; or, cette impossibilité n'est pas due à une incapacité visuelle de sa part, mais bien à l'absence de ces derniers, donc à une impossibilité matérielle :

(34) Φῆς που ἄτερ λαῶν πόλιν ἐξέμεν ἠδ' ἐπικούρων
οἶος, σὺν γαμβροῖσι κασιγνήτοισί τε σοῖσι.
Τῶν νῦν οὐ τιν' ἐγὼ ἰδέειν δύναμ' οὐδὲ νοῆσαι,
ἀλλὰ καταπτώσσοσι κύνες ὡς ἀμφὶ λέοντα. (*Il.* V, 473-476)
« Tu dis, n'est-ce pas, que tu es à même de tenir la ville sans soldats et sans alliés, avec tes frères et tes beaux-frères. De ceux-ci, à présent, je ne peux voir ni apercevoir aucun, mais ils se cachent, comme des chiens autour d'un lion. »

La dernière des trois principales valeurs radicales de fr. *pouvoir* est la permission : elle n'est manifestement pas exprimée par δύναμαι dans les épopées homériques.

3.1.2. La possibilité souhaitée ou regrettée

Δύναμαι, toujours en emploi modal, apparaît aussi au sein de tournures limitatives (exemple 35) ou à l'optatif, dans des formules de souhait (exemple 36) :

(35) Ἄλλ' ὅσσον μὲν ἐγὼ δύναμαι χερσὶν τε ποσὶν τε
καὶ σθένει, οὐ μ' ἔτι φημὶ μεθησέμεν οὐδ' ἠβαιόν,
ἀλλὰ μάλα στιχὸς εἶμι διαμπερές, οὐδέ τιν' οἴω
Τρώων χαιρήσειν, ὅς τις σχεδὸν ἔγγεος ἔλθῃ. (*Il.* XX, 390-393)

¹ Trad. Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, 1955, modifiée (V. Bérard ne traduit pas le verbe de modalité : « pas un ne le tendit »).

² Par exemple *Il.* XII, 432 : ἀλλ' οὐδ' ὧς ἐδύναντο φόβον ποιῆσαι Ἀχαιῶν, / ἀλλ' ἔχον : « Mais ils [les Troyens] ne pouvaient pas même mettre en fuite les Achéens : ceux-ci tenaient. »

³ Dans l'exemple (33), l'incapacité des prétendants à tendre l'arc peut aussi s'interpréter comme une impossibilité matérielle due à la dureté de l'arc.

« Autant que je le puis avec mes bras, mes pieds, et toute ma vigueur, je ne mollirai pas, même un peu, j'en répons, mais je traverserai leurs rangs d'un bout à l'autre, et nul Troyen, je crois, ne se réjouira de rencontrer ma lance. »

(36) Αἶ γὰρ δὴ ψυχῆς τε καὶ αἰῶνός σε δυναίμην
εἶνιν ποιήσας πέμψαι δόμον Ἴδιδος εἴσω,
ὥς οὐκ ὀφθαλμόν γ' ἴησεται οὐδ' ἐνοσίχθων. (*Od.* IX, 23)

« Ah ! puissé-je t'ôter et le souffle et la vie et t'envoyer dans les demeures de l'Hadès, aussi vrai que ton œil ne sera pas guéri, même par le Seigneur qui ébranle le sol¹ ! »

Dans le passage (35), *δύναμαι* dénote une capacité qui se trouve précisée par les trois substantifs au datif *χερσίν τε ποσίν τε καὶ σθένει* : il s'agit d'une capacité d'ordre physique, mais ce n'est que le cotexte du verbe qui nous permet de l'établir. En lui-même, le verbe n'exprime que la valeur abstraite de capacité, qui est conçue comme limitée et subordonnée à l'état des éléments énoncés : le physique du guerrier, ses bras, ses pieds et sa force musculaire.

Seulement deux des trois principales valeurs radicales de fr. *pouvoir* se trouvent donc représentées dans ces occurrences de *δύναμαι* : la capacité intrinsèque et la possibilité matérielle. Dans les faits, il est parfois difficile de faire le départ entre ce qui est intrinsèque à l'agent, qui a la fonction de sujet du verbe, et ce qui lui est extérieur : la peur ou le chagrin peuvent en effet être considérés comme des sentiments propres à l'individu, mais aussi comme subis par lui, et issus d'une cause extérieure. De même, lorsque le guerrier « ne peut » vaincre l'ennemi, c'est à la fois parce qu'il est empêché de l'extérieur, par la force supérieure de l'ennemi, et parce qu'il est empêché de l'intérieur, par la limitation de sa propre capacité, inférieure à celle de l'ennemi. D'ailleurs, il arrive que les guerriers aient la même capacité à vaincre l'autre, ce qui aboutit à une incapacité réciproque de triompher de l'autre (Hector et Achille par exemple). Entre l'incapacité intrinsèque et l'impossibilité matérielle, le verbe nié est ainsi en mesure d'exprimer plusieurs nuances ou effets de sens différents, comme le souligne D. Lefebvre :

« L'impuissance, l'incapacité ou l'impossibilité impliquée par 'οὐ δύναμαι' ne fait pas toujours intervenir un défaut de forces physiques ; elle décrit une situation d'impuissance justifiée par des facteurs divers : le manque de force sans doute, mais aussi une impossibilité matérielle² ou de principe³, une impossibilité morale ou subjective⁴. Quant aux occurrences qui font intervenir une absence de forces physiques, elles font aussi entrer en jeu d'autres obstacles : opposition d'un bouclier ou d'une armure, ou, en dernière instance, opposition d'un dieu⁵. »

¹ Trad. Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

² Cf. *supra*, (34). Voir aussi les exemples cités par D. Lefebvre (2000, 55, n. 173) : « Il est impossible d'apercevoir les Troyens ou les juments à cause du brouillard (*Il.* XVII, 643 ; XXII, 47 ; XXIII, 463) ».

³ D. Lefebvre (2000, 55, n. 174) ajoute que l'« on pourrait la qualifier de 'gnomique', par exemple en *Il.* XIII, 729 où Achille s'adresse à Hector en ces termes : 'tu ne peux pas avoir pris tous les dons pour toi' ; de même XIX, 163. »

⁴ Voir les exemples mentionnés par D. Lefebvre (2000, 55, n. 175) : « Ulysse ne peut oublier sa terre natale (*Od.* X, 28), Athéna ne peut abandonner Ulysse dans son malheur (*Od.* XIII, 331), Pénélope ne peut fuir son mariage (*Od.* XIX, 157). »

⁵ Lefebvre, 2000, 55.

Comme fr. *pouvoir*, δύναμαι exprime donc avant tout une possibilité sous-déterminée, susceptible ou non d'être précisée au terme d'un parcours interprétatif prenant appui sur le cotexte et sur le contexte situationnel, la situation qui est décrite. Il reste désormais à savoir comment interpréter les rares occurrences, concentrées uniquement dans l'*Odyssee*, où δύναμαι se trouve employé au sein d'énoncés affirmatifs (types 1, 2 et 3).

3.2. Δύναμαι au sein d'un énoncé affirmatif : un « sens lexical plein » ?

Le verbe exprime alors une capacité spéciale, supérieure à la normale, détenue par un type d'individu particulier : un dieu ou une déesse, les dieux dans leur ensemble, un homme puissant ou riche. Il a alors des conditions syntaxiques d'emploi restreintes, comme l'a souligné D. Lefebvre¹. Nous nous intéresserons particulièrement à trois cas de figure :

-δύναται γὰρ ἅπαντα

-δύναται γὰρ

-μέγα δυναμένοιο

Dans le premier cas, δύναμαι est complété par une forme pronominale au neutre pluriel, πάντα ou ἅπαντα : employée exclusivement avec un dieu ou les dieux pour sujet², la séquence exprime la toute-puissance divine³, responsable des biens et des maux des êtres humains⁴. Dans la mesure où cette formule n'apparaît qu'à partir de l'*Odyssee*, on peut penser qu'elle est due à l'omission d'un verbe faible sémantiquement, du type ποιεῖν, de la même manière qu'en français dans « le dieu peut tout » : cette construction ne remet pas en question le caractère modal du verbe. En revanche, il est plus légitime de se demander si δύναμαι connaît un emploi non modal au vu des deux autres cas de figure. Dans le premier cas, δύναμαι a pour sujet Athéna dans ses deux occurrences. Dans l'extrait suivant, le fantôme d'Iphimé, envoyé par Athéna en songe à Pénélope, adresse à celle-ci un message d'encouragement :

(37) Θάρσει, μηδέ τι πάγχι μετὰ φρεσὶ δείδιθι λίην·

τοίη γὰρ οἱ πομπὸς ἄμ' ἔρχεται, ἦν τε καὶ ἄλλοι

ἄνδρες ἠρήσαντο παρεστάμεναι, δύναται γὰρ,

Παλλὰς Ἀθηναίη· σὲ δ' ὄδυρομένην ἐλαίρει· (*Od.* IV, 825-828)

« Du courage ! Ton cœur doit bannir toute crainte. Il a, pour le conduire, un guide que voudraient à leurs côtés bien d'autres, car ce guide est puissant : c'est Pallas Athéna. Elle a pris en pitié ton angoisse : c'est elle qui m'envoie t'avertir⁵. »

¹ Cf. *supra*, les trois premiers types. Nous laissons de côté les rares occurrences où δύναμαι est complété par un verbe à l'infinitif au sein d'un énoncé affirmatif : il est alors en emploi modal, et dénote la capacité intrinsèque des dieux. Cf. par exemple *Od.* XXIII, 11.

² Cf. *Od.* IV, 237 : le sujet est Zeus ; *Od.* X, 306 : le sujet est θεοί. *Od.* XIV, 445 : le sujet est θεός, qui désigne Zeus.

³ En réalité, de nombreux passages des poèmes homériques montrent que les dieux ne peuvent pas tout : chacun d'entre eux a sa propre « sphère de compétence » et n'est pas capable de faire la même chose qu'un autre. De même, Zeus, père des dieux, n'est pas absolument tout-puissant, et d'autres dieux peuvent profiter d'un moment d'inattention de sa part pour agir sans qu'il les voie. Sur cette question, voir Lefebvre, 2000, 54.

⁴ *Od.* IV, 237 : Ζεὺς ἀγαθὸν τε κακὸν τε δίδοι· δύναται γὰρ ἅπαντα : « c'est Zeus qui nous donne le bonheur et le malheur : en effet, il peut tout. »

⁵ Trad. Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

Il semble, dans ces vers, que δύναμαι se comporte comme un verbe d'état, avec le sens d'« être puissant » : il ne demanderait, sur le plan syntaxique, qu'un seul actant, sur le plan sémantique, qu'un seul participant. Cependant, il n'est pas exclu qu'il s'agisse là d'une clause imitant l'autre occurrence de δύναται γάρ dans l'*Odyssee*, qui a toujours pour sujet Athéna :

(38) Ἀτάρ τοι τόδε ἔργον Ἀθηναίης ἀγελείης,
ἢ τέ με τοῖον ἔθηκεν ὅπως ἐθέλει, δύναται γάρ,
ἄλλοτε μὲν πτωχῶ ἑναλίγκιον, ἄλλοτε δ' αὖτε
ἀνδρὶ νέῳ καὶ καλὰ περὶ χροῖ εἶματ' ἔχοντι. (*Od.* XVI, 207-210)¹
« C'est l'œuvre d'Athéna qui donne le butin, c'est elle qui m'a fait tel qu'elle l'a voulu, car elle le peut, tantôt pareil à un vieux pauvre, tantôt pareil à un homme jeune encore et portant de beaux habits. »

Dans ces vers, l'emploi « absolu » de δύναμαι s'explique sans difficulté par l'ellipse du verbe qui se trouve dans la proposition précédente : ἔθηκεν. De même, dans le passage suivant, δύναμαι γάρ, qui a cette fois pour sujet Ménélas, est un tour elliptique du verbe précédent, μεταστήσω. Ménélas répond à Télémaque qui vient de refuser ses cadeaux :

(39) Αἶματός εἰς ἀγαθοῖο, φίλον τέκος, οἱ ἄγορεύεις·
τοιγάρ ἐγὼ τοι ταῦτα μεταστήσω· δύναμαι γάρ.
δώρων δ', ὅσσ' ἐν ἐμῷ οἴκῳ κειμήλια κεῖται,
δώσω, ὃ κάλλιστον καὶ τιμηέστατόν ἐστι.
δώσω τοι κρητῆρα τετυγμένον· (*Od.* IV, 611-615)
« Ton beau sang, mon cher fils, se montre en tes paroles. Va ! je te changerai mes cadeaux ; je le peux. De tous les objets d'art, qui sont en mon manoir, je m'en vais te donner le plus beau, le plus rare, oui ! je veux te donner un cratère forgé². »

S'il est possible de le traduire par « je suis puissant » au sens de « je suis riche », cette traduction n'est qu'un effet du contexte situationnel, et ne remet pas en question la valeur modale du verbe. Il n'est donc pas possible de conclure, à partir de ces deux dernières occurrences, à l'existence d'un emploi absolu de δύναμαι. Quant à la première (exemple 37), si elle peut être issue d'une imitation des deux autres, elle pourrait aussi témoigner d'un emploi absolu du verbe plutôt que d'un emploi elliptique. Ch. Touratier a étudié cette question afin de déterminer si l'omission d'un actant au niveau syntaxique engageait un changement au niveau sémantique³. Autrement dit, faut-il déduire de cette occurrence que le verbe δύναμαι, qui, jusque là, apparaissait avec deux participants correspondant, lorsqu'ils étaient exprimés, aux fonctions de sujet et de complément d'objet, est susceptible de n'impliquer qu'un seul participant, à la manière d'un verbe d'état ? Il semble que nous soyons là dans le deuxième type d'emploi absolu décrit par Ch. Touratier :

« Le deuxième type d'emploi absolu d'un verbe bivalent correspond à une sorte de mise entre parenthèses d'un actant par le locuteur. Celui-ci fait quasiment disparaître cet actant en réalisant

¹ Voir aussi *Od.* IV, 827.

² Trad. Bérard, Bibliothèque de la Pléiade, 1955, modifiée : V. Bérard traduit par « j'ai de quoi ». Il explicite ainsi la valeur référentielle du verbe qui, dans ces vers, renvoie à une capacité financière.

³ Touratier, 2000, 126-128 : *La sémantique*, Paris, Armand Colin, 2000.

en quelque sorte un ‘gros plan’ sur le contenu verbal. La signification du verbe est alors amenée à se recentrer sur le seul actant exprimé et donc à présenter un effet de sens monovalent, puisqu’elle est privée du point d’application que devrait présenter l’actant omis. Cet effet de sens dû à l’intransitivité amène le verbe à ne plus exprimer une action faite par le sujet, mais un état, une propriété intrinsèque du sujet¹. »

Reste le dernier cas de figure, μέγα δυναμένοιο. Dans les vers suivants, Athéna exhorte Télémaque à repousser les prétendants loin de sa mère :

(40) Μνηστήρας μὲν ἐπὶ σφέτερα σκίδνασθαι ἄνωχθι,
μητέρα δ', εἴ οἱ θυμὸς ἐφορμάται γαμέεσθαι,
ἄψ ἴτω ἐς μέγαρον πατρὸς μέγα δυναμένοιο· (Od. I, 274 -276)²
« Somme-les de rentrer, chacun sur son domaine ! Ta mère, si son cœur la pousse au mariage, qu’elle retourne au palais de son père très puissant. »

C’est le manque de ressources qui pourrait pousser Pénélope à se marier avec un prétendant. C’est pourquoi Athéna propose de régler ce problème en la poussant à retourner chez son père, qui, lui, pourrait pourvoir à ses besoins : μέγα δυναμένοιο fait ainsi référence à l’importante « capacité financière » de son père³. Cependant, δυναμένοιο a le même type de construction que lorsque δύναμαι est complété par ἅπαντα : il est complété dans les deux cas par une forme nominale à l’accusatif neutre, un pronom indéfini pluriel dans le premier cas, un adjectif dans le second. En effet, avant de connaître un « emploi adverbial », μέγα est le neutre de l’adjectif μέγας « grand ». Littéralement, μέγα δυναμένοιο peut donc se traduire par « qui peut quelque chose de grand », c’est-à-dire, si l’on admet que cet emploi avec un complément de forme nominale est issu de l’omission d’un verbe faible sémantiquement, « qui est capable de faire quelque chose de grand » : cet emploi ne remet pas en question, lui non plus, le caractère modal de δύναμαι.

Les épopées homériques ne présentent donc pas d’occurrences de δύναμαι qui ne puissent se rapporter à l’emploi modal du verbe : les occurrences où il n’a qu’un seul actant peuvent s’expliquer soit par l’ellipse d’un verbe à déduire du cotexte, soit par l’omission d’un verbe faible sémantiquement ; par conséquent, même alors, il reste bivalent. Cependant, en tant que verbe exprimant la modalité de la possibilité, δύναμαι est encore restreint à date ancienne : il n’exprime que les valeurs radicales de la capacité intrinsèque et de la possibilité matérielle, et est toujours syntaxiquement et sémantiquement intra-prédicatif. Il faut attendre le grec classique pour le voir apparaître en emploi syntaxiquement extra-prédicatif, où il peut alors commuter avec des verbes tels que ἔξεστι dans le sens de « il est possible »⁴. Il est donc possible que les épopées homériques reflètent un stade ancien du développement sémantique de δύναμαι vers l’expression de la modalité. Sa forme moyenne, ainsi que son intra-

¹ Touratier, 2000, 127. Il convient de préciser que Ch. Touratier entend « monovalent » et « bivalent » sur le plan sémantique, et considère les actants comme une catégorie sémantique et non syntaxique, comme il s’en explique plus haut dans son ouvrage : « Ce refus d’identifier la structure syntaxique et la structure actancielle permet de distinguer la valence, notion sémantique, de la transitivité, notion syntaxique (p. 124). »

² Voir aussi Od. XI, 414.

³ V. Bérard explicite ce sens contextuel dans sa traduction : « il a dans son logis de quoi la recevoir ».

⁴ Ce sens descend pour ἔξεστι de celui de « il est permis », valeur qui n’est pas, *a priori*, exprimée par δύναται.

prédicativité sémantique, constituent des arguments en faveur d'une valeur ancienne limitée à la « capacité intrinsèque », valeur qui implique un engagement du sujet dans le procès. La valeur de « possibilité matérielle », bien attestée dans les épopées, représenterait déjà une première extension des emplois du verbe vers la modalité. Dans ce cas, le sujet n'est pas engagé dans le procès, mais se voit octroyer, depuis le monde extérieur, une possibilité d'action, qu'elle soit conférée par un élément précis ou, plus largement, par les circonstances.

Quant à la valeur première de « capacité intrinsèque », elle s'applique aussi bien à une capacité indéterminée, qu'à une capacité d'ordre matériel – si elle est constituée par des ressources financières, par exemple – ou conférée par un statut particulier – s'il s'agit d'un pouvoir divin : dans tous les cas, la capacité est fondée sur des éléments qui relèvent de la sphère de l'entité dénotée par le sujet du verbe. De là, comme en attestent les derniers exemples observés, δύναμαι a pu se construire sans verbe à l'infinitif, avec une forme de sens intensif, le pronom ἅπαντα ou l'adjectif neutre μέγα en emploi adverbial, pour dénoter non une capacité de faire une action déterminée, mais la capacité en soi, au sens où l'on dit, à propos de quelqu'un, « c'est une personne capable » : si δύναμαι a bien connu des emplois n'impliquant qu'un participant, ils apparaissent, eux aussi, comme secondaires par rapport à sa valeur première d'« avoir la capacité de, être capable de ».

3.3. Δύναμις nom de procès associé à δύναμαι

Certaines occurrences du verbe δύναμαι se trouvent dans des énoncés très proches de ceux dans lesquels on a pu trouver δύναμις, par exemple :

- pour dénoter une possibilité absente et regrettée, ou dont l'existence est mise en doute, εἴ μοι δύναμις γε παρείη (exemples 25 et 26) et des tours du type εἰ δύνασαι γε¹ « si du moins tu le peux », ainsi que des occurrences de δύναμαι exprimant le souhait (exemple 36).

- pour dénoter une capacité conçue comme limitée, ὅση δύναμις γε πάρεστι (exemples 27 et 28) et ὅσσον² ἐγὼ δύναμαι (exemple 35).

- pour dénoter la capacité spéciale d'un dieu, susceptible d'être invoquée de manière rituelle au sein d'une prière, δύναμις γὰρ ἐν ὑμῖν (exemple 31) et δύναται γὰρ (exemples 37 et 38) ou δύναται γὰρ ἅπαντα.

Ces énoncés peuvent parfaitement commuter, ce qui vient confirmer que le substantif fonctionne de manière parallèle au verbe, et que, comme l'affirmait G. Plamböck, « δύναμις n'est rien de plus que la substantivation de l'idée contenue dans le verbe ». Or, dans la mesure où la notion de capacité intrinsèque dirigée vers une action déterminée apparaît première dans le verbe³, il en est de même pour δύναμις : celui-ci n'a donc pas originellement le sens de « force physique », même dans une conception large de la notion de force, mais bien celui de « capacité d'action⁴ ». Cette valeur très large lui permet, en contexte, de faire référence à

¹ II. I, 396.

² Forme épique de ὅσον.

³ Voir Plamböck, 1964, 6 : « dans le verbe, (...) le concept 'pouvoir, être capable' n'est pas secondaire et seulement déduit, mais bien établi originellement. »

⁴ Nous ne précisons pas systématiquement que cette capacité est intrinsèque, interne à la sphère du sujet capable, mais cette idée est contenue dans le terme même de *capacité*, à distinguer de *possibilité*.

toutes sortes de capacités, y compris à une capacité physique : il n'est pas étonnant que, dans l'épopée, ce soit surtout celle-ci qui soit représentée. Mais il peut aussi, comme δύναιμι (exemples 39 et 40), faire référence à la capacité financière d'un individu. Cette valeur référentielle n'est pas attestée dans les épopées homériques, mais on la trouve nettement au vers 336 des *Travaux et les jours* d'Hésiode : ce vers, que D. Lefebvre analyse précisément dans sa thèse¹, et dont L.-A. Dorion examine l'application au Socrate de Xénophon², prend place au sein d'un développement sur la meilleure manière de s'enrichir. Hésiode y fait l'éloge du travail, et montre que le vol et le crime ne sont pas profitables, car toujours punis par les dieux. Il encourage également le destinataire des *Travaux* – son frère Persès – à faire des sacrifices et des prières aux dieux, matin et soir, « afin qu'ils [lui] gardent une âme et un cœur favorables » et lui accordent les faveurs qu'il demande. De la sorte, c'est lui qui « acheter[a] le patrimoine d'autrui au lieu de vendre le [s]ien³ ». Or, ces sacrifices doivent s'effectuer selon certaines conditions :

(41) Καὶ δὲ δύναιμι δ' ἔρδειν ἱέρ' ἀθανάτοισι θεοῖσιν
 ἄγνῶς καὶ καθαρῶς, ἐπὶ δ' ἄγλαὰ μηρία καίειν. (Hés., *Travaux*, 336-337)
 « Mais, plutôt, selon tes moyens, offre des sacrifices aux dieux immortels, les mains pures et sans tache, et brûle-leur des cuisses luisantes⁴. »

Le sacrifice, de la période archaïque aux temps les plus tardifs, demandait, de la part de celui qui l'offrait, de prendre sur ses ressources personnelles ; c'est pourquoi, à l'époque classique, ce soin était confié à des liturges, hommes riches chargés de pourvoir aux dépenses des banquets⁵. Organiser des sacrifices demandait beaucoup d'argent, et l'on pouvait évaluer la richesse de quelqu'un à l'ampleur des cérémonies qu'il donnait. C'est pourquoi le syntagme prépositionnel est à prendre au double-sens de « autant que tes moyens te le permettent », c'est-à-dire sans pingrerie, et de « sans dépasser tes moyens », c'est-à-dire sans te ruiner, et sans faire étalage de tes richesses : κατὰ δύναιμι constitue ainsi une expression de la juste mesure, du μηδὲν ἄγαν (« rien de trop ») de la pensée hellénique, qui revient très fréquemment dans les textes de la période classique⁶. Sa fréquence, ainsi que sa forme, le plus souvent sans article, constituent deux indices de son figement. Chez Hésiode, la forme καὶ δὲ δύναιμι, avec l'apocope du α et la sonorisation du τ de κατὰ par assimilation régressive qui s'expliquent sans doute d'abord pour des raisons métriques, est révélatrice de la précocité de ce figement : le syntagme prépositionnel paraît alors constituer d'ores et déjà une lexie complexe, c'est-à-dire une « séquence de mots mémorisée comme signe individualisé⁷. »

¹ Lefebvre, 2000, 76-80.

² Voir Dorion, 2008, 45-71 : « Qu'est-ce que vivre en accord avec sa *dunamis* ? Les deux réponses de Socrate dans les *Mémorables* », in Crubellier et alii (éds.), 2008 : *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters. Cf. *infra*, chap. 2, préambule, section 0.2.1.

³ Hés., *Travaux*, 340-341 (trad. Mazon, CUF, 1996 (1928)).

⁴ Trad. Mazon, CUF, 1996 (1928).

⁵ Voir par exemple Jost, 1992 (2^e éd.), 86 : *Aspects de la vie religieuse en Grèce du début du V^e siècle à la fin du III^e siècle av. J.-C.*, Paris, Sedes.

⁶ Voir *infra* pour l'analyse plus précise du sens de κατὰ dans ce syntagme (chap. 2, préambule, section 0.2.1.).

⁷ Pottier, 1992, 34 : *Sémantique générale*, Paris, PUF.

4. Conclusion sur δύναμις en grec archaïque

Loin de dénoter spécifiquement la notion de « force physique », qu'il s'agisse d'ailleurs de la notion de « force active » ou de celle de « force de résistance », δύναμις, en tant que nom de procès associé à δύναμαι, dénote plus largement, dans les épopées homériques, « l'ensemble limité de moyens sur lesquels un héros peut compter ou qui caractérise un dieu¹ ». D. Lefebvre ajoute une précision d'importance, concernant un fait que nous avons pu souligner à l'occasion de certains passages en particulier :

« De manière générale, ce pouvoir ne renvoie pas seulement à la capacité propre et envisagée de manière autonome de l'agent ; il n'est pas question de ce que peut en général le héros, mais de ce qu'il peut dans telle situation précise². »

La valeur référentielle de δύναμις varie en effet à la fois selon l'individu concerné – dieu, guerrier expérimenté, jeune guerrier, propriétaire – et selon la situation précise dans laquelle il se trouve : lors d'un combat, il dénote l'ensemble des ressources physiques et mentales sur lesquelles le combattant s'appuie, lors d'une compétition de lancer de traits, son aptitude à lancer les traits, et, enfin, lors d'un sacrifice, les moyens financiers permettant de le réaliser. Par conséquent, sa valeur sémantique est plus large et se définit, comme le formule G. Plamböck, comme la « 'capacité (de quelque chose)' (Vermögen (zu etwas)), en quelque sorte abstraite, où la capacité en tant que telle n'est pas déterminée, et n'est explicitée que par la situation en question à un moment donné³ ». Nous schématiserons désormais cette valeur de la manière suivante : /capacité / de X / de faire une action Y/, X et Y constituant les variables qui viennent préciser la capacité en question. Pour être plus précis, et tenir compte de la remarque précédente de D. Lefebvre, il faudrait ajouter le sème /dans les circonstances a/, mais nous estimons que ce sème est inclus dans la variable Y. Dans les exemples qui précèdent, X peut être ainsi saturé par le référent-type « guerrier », « dieu » ou « riche possédant », et par les référents Achille, Télémaque, Pâris, Éole, Hécate ou Persès, chez Hésiode. Y est saturé par « combattre un adversaire plus fort que soi », « châtier un dieu alors qu'on est mortel », « faire un sacrifice aux dieux », « faire souffler le vent », *etc.*

Au terme de ces analyses, δύναμις paraît en définitive si éloigné de la notion de « force » que l'on peut se demander pourquoi ce sens lui est si souvent assigné par les lexicographes ou les commentateurs comme « sens de base » ou « sens originel ». Certes, dans l'épopée, il est souvent possible de l'interpréter contextuellement de cette façon. Mais

¹ Lefebvre, 2000, 66.

² Lefebvre, 2000, 67. L'auteur s'appuie ensuite sur une distinction d'A. Kenny, 1975, 131-136 (*Will, Freedom and Power*, Oxford, B. Blackwell), entre « *ability* » et « *circumstantial possibility* », c'est-à-dire « entre ce que je suis capable de faire en vertu de caractères intrinsèques et ce que j'ai l'occasion de faire ou ce qui m'est laissé faire par les circonstances extérieures. La capacité (*ability*) résume un ensemble de pouvoirs intellectuels et physiques à la fois individuels et humains ; ce que Kenny désigne par '*circumstantial possibility*' ou '*opportunity*' désigne moins un pouvoir positif que l'absence d'obstacles extérieurs opposés à mon action ».

³ Plamböck, 1964, 6 : « Vielmehr ist δύναμις im genauesten Sinn das gewissermassen abstrakte 'Vermögen (zu etwas)', wobei das Vermögen als solches gar nicht festgelegt ist und erst durch die jeweils gemeinte Sache eine Konkretisierung empfängt. »

l'observation des autres noms de la force a révélé qu'il se situait à part au sein de ce paradigme sémantique, au point qu'il est difficile de parler de synonymie, même partielle, entre δύναμις et σθένος, ἴς, βίη, κράτος ou ἀλκή dans les épopées homériques. En outre, cette interprétation contextuelle n'est pas systématiquement possible, et il suffit d'élargir la focale aux occurrences du verbe δύναμαι et aux occurrences hésiodiques pour achever de s'en rendre compte. D'où vient alors que J. Souilhé, par exemple, lui attribue exclusivement le sens de « force physique » dans les épopées, fondant de la sorte son interprétation d'une évolution sémantique de δύναμις du plus concret vers le plus abstrait¹ ? C'est que, à l'époque classique, δύναμις a pu effectivement prendre plus nettement ce sens, en contexte, dans des conditions d'emploi bien précises qu'il s'agira de déterminer. Par exemple on le trouvera dans les traités de la *Collection hippocratique* en position de commuter avec σθένος et avec deux autres noms de la force non attestés dans l'*Iliade* et l'*Odyssee*, ἰσχύς ou ῥώμη.

¹ Souilhé, 1919, 1, 2, 28.

Chapitre 2

De la capacité à la puissance

À partir de la valeur sémantique très large de /capacité / de X / de faire une action Y/, δύναμις est appliqué à des réalités diverses à l'époque classique, selon le principe qui veut qu'un lexème de faible compréhension ait aussi une large extension : si ses valeurs référentielles se multiplient, il reste à savoir si sa valeur sémantique s'en trouve affectée. Un préambule portant sur les emplois de δύναμις au sein de syntagmes prépositionnels dans l'ensemble des textes de notre corpus datant du V^e et du IV^e siècles avant notre ère, sans distinction de genre, constituera une première approche de cette question : les syntagmes prépositionnels apparaissent en effet comme des lieux privilégiés d'observation de la valeur sémantique du lexème, notamment lorsqu'ils semblent faire l'objet d'un certain figement syntaxique¹. Il reste à déterminer si, à ce figement syntaxique, correspond un figement sémantique. C'est ce que tend à penser D. Lefebvre à propos de δύναμις :

« De manière générale, il n'est pas rare que le sens premier des termes, en français comme en grec, se retrouve dans des expressions figées (...). Ces syntagmes fonctionnent comme des conservateurs et des révélateurs d'une signification primitive². »

Après ce préambule, le lexème sera étudié au sein d'un corpus plus restreint, limité aux textes jugés représentatifs de la langue usuelle du V^e et du IV^e siècle avant notre ère : nous entendons *usuel* au sens négatif de *non technique*, étant bien entendu que les textes écrits ne donnent pas accès à la langue telle qu'elle était parlée couramment à l'époque classique. Ce corpus comprend des textes d'historiens – Hérodote, Thucydide, Xénophon³ –, d'orateurs – Isocrate, Lysias, Andocide, Démosthène et Eschine – et les textes de philosophie morale et politique de Platon et Aristote. Ainsi constitué, cet ensemble de textes est caractérisé par une certaine homogénéité quant aux situations de référence qui s'y trouvent décrites ou qui font l'objet d'une réflexion morale, et, par conséquent, quant aux emplois de δύναμις. En effet, dans ces textes, dans la grande majorité de ses occurrences, δύναμις a pour complément référentiel une personne ou une collectivité humaine – une cité ou un État –, ce qui permet d'établir d'emblée une corrélation entre le genre textuel et la valeur référentielle du lexème. C'est également ce critère du complément référentiel qui nous amènera à étudier au sein de ce chapitre la plupart des emplois bibliques de δύναμις : bien que pouvant être considéré comme un texte « technique » par la spécificité de son double statut d'œuvre traduite (pour

¹ Comme par exemple les syntagmes français *en vitesse* ou *à la limite*, qui fonctionnent comme des adverbes modalisateurs d'énoncé.

² Lefebvre, 2000, 28, n. 27 ; ce propos est illustré par l'exemple d'une lexie comme *solution de continuité*, où *solution* conserve son sens ancien de « dissolution ».

³ Nous classons Xénophon parmi les historiens dans la mesure où les occurrences de δύναμις qui seront étudiées chez lui apparaissent pour bon nombre d'entre elles dans ses œuvres historiques : l'*Anabase*, la *Cyropédie* et les *Helléniques*. En revanche, dans le préambule, nous mentionnerons également des occurrences relevées dans d'autres œuvres, notamment dans les *Mémorables*.

l'*Ancien Testament*) et de texte sacré, la Bible présente des emplois de δύναμις qui s'écartent très peu de l'usage classique du mot, et qui, pour cette raison, ne méritent pas d'être traités à part.

0. Préambule : δύναμις en syntagme prépositionnel

Δύναμις apparaît après deux types de préposition : des prépositions à valeur « concrète », comprenant notamment les prépositions spatiales, et des prépositions plus notionnelles, les deux types n'ayant pas le même effet sur la valeur référentielle du lexème.

0.1. Après une préposition à valeur « concrète »

0.1.1. Ἐν δυνάμει et εἰς δύναμιν

Δύναμις se trouve employé avec des prépositions de sens spatial, telles que ἐν et εἰς, dont la première indique « ce qui se situe dans l'espace ou dans le temps » et la seconde « implique un mouvement dirigé dans l'espace¹ ». Comme toutes les prépositions spatiales, elles ont évolué vers un sens plus figuré : ἐν traduit alors « ce qui peut apparaître comme un tout bien défini – qu'il s'agisse d'un ensemble de conditions données, ou de la sphère d'activité dépendant d'une personne² », celle-ci étant alors comparable au lieu où se trouve cette personne. Dans cette perspective, le syntagme ἐν δυνάμει exprime le fait d'exercer sa capacité ou d'être « au pouvoir ». D'ailleurs, comme en français, on le trouve presque toujours avec une forme de εἰμί ou de γίγνομαι, comme dans les passages suivants de Thucydide et de Lysias :

(1) οἱ τε Θεσσαλοὶ ἐν δυνάμει ὄντες τῶν ταύτη χωρίων (Thuc., III, 93, 2)
« les Thessaliens qui avaient la suprématie dans ces régions³ »

(2) Ἴσχυρὸν ὅτι ἐπὶ τῶν τριάκοντα γενόμενος ἐν δυνάμει κακῶς ἐποίησα πολλοὺς τῶν πολιτῶν ; (Lys. *Inv.*, 25)
« Serait-ce que j'ai été au pouvoir sous les Trente, et que j'ai persécuté en foule mes concitoyens⁴? »

La préposition ἐν inviterait même à traduire l'expression par « étant en position de pouvoir⁵ ». Elle donne en tout cas à δύναμις une valeur plus statique, dans la mesure où il fait référence à une situation, une position occupée par un ou plusieurs individus. Il en est de même lorsque le lexème est régi par εἰς, et que la préposition conserve sa valeur locale. Dans le passage qui suit, extrait de la *République* de Platon, Glaucon s'efforce de démontrer que c'est non par attachement à la justice, mais uniquement par faiblesse, que l'on blâme

¹ *Syntaxe grecque*, 306.

² *Syntaxe grecque*, 306.

³ Trad. Weil, CUF, 1969 (1967).

⁴ Trad. Gernet, Bizon, CUF, 1967 (1926).

⁵ Cf. *infra* pour la question du type de pouvoir dénoté par δύναμις, section 3.2.

l'injustice et qu'on s'abstient de la commettre. Mais dès que l'homme faible, prétendument juste, se trouve en état de capacité de la commettre, il s'empresse d'oublier ses principes :

(3) Ὁ γὰρ πρῶτος τῶν τοιούτων εἰς δυνάμιν ἐλθὼν πρῶτος ἀδικεῖ, καθ' ὅσον ἂν οἴος τ' ᾖ. (Plat., *Rép.* 366d3)

« En effet, le premier parmi ceux-là¹ qui accède à la capacité est le premier à agir injustement, dans la mesure de ses moyens. »

0.1.2. Σὺν (τῆ) δυνάμει

Il existe un emploi idiolectal, propre à Xénophon, de δύναμις avec la préposition σύν, qui marque l'accompagnement lorsqu'il est suivi d'un nom de personne. C'est bien cette valeur comitative qu'il conserve dans les cinq occurrences du syntagme que l'on trouve chez Xénophon, avec ou sans article. Dans cet emploi, δύναμις fait référence à une armée, c'est-à-dire à une entité du premier ordre. La préposition constitue de la sorte un indice de la concrétisation de la valeur référentielle du lexème :

(4) Ἐπεὶ δὲ κατέλαβεν αὐτοὺς Τισσαφέρνης σὺν τῆ δυνάμει, ἐδίδαξεν αὐτοὺς ἢ ἀνάγκη κατασκηνηῆσαι οὐ πρῶτον εἶδον κόμην καὶ μὴ πορεύεσθαι ἔτι μαχομένους· (Xén., *Anab.*, III, 4, 32)

« Quand Tissapherne les eut rejoints avec ses forces, la nécessité leur apprit à camper dans le premier village qu'ils aperçurent et à ne plus marcher en combattant². »

Cet emploi est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit au sein d'une habitude plus générale de Xénophon consistant à employer la préposition σύν dans le but de renforcer le datif comitatif, qui, en grec classique, servait encore à désigner seul les troupes ou les autres moyens militaires dont disposait le chef de guerre³. D'ailleurs, parallèlement à cet emploi, on trouve aussi δύναμις au datif sans préposition, conformément à cet usage ancien du datif comitatif⁴ :

(5) Ἐκεῖνοι γὰρ καταστήσαντες ὑμᾶς εἰς ὀλιγαρχίαν καὶ εἰς ἔχθραν τῷ δήμῳ ἀφικόμενοι πολλῇ δυνάμει ὡς ὑμῖν σύμμαχοι παρέδωσαν ὑμᾶς τῷ πλήθει· (Xén., *Hell.*, III, 5, 9)

« Ce sont eux [les Lacédémoniens] en effet qui, après vous avoir fait tomber dans l'oligarchie et dans la haine du peuple à votre égard, sont arrivés avec une armée nombreuse, comme s'ils étaient vos alliés, et vous ont abandonnés à la foule. »

La qualification de δύναμις par l'adjectif πολὺς « nombreux » est un indice supplémentaire du caractère nombrable de δύναμις dans cet emploi, et, même si ce critère

¹ Parmi les hommes faibles qui ne commettent pas l'injustice uniquement parce qu'ils ne le peuvent pas.

² Trad. Masqueray, CUF, 1970 ; voir aussi *Hell.* III, 2, 9 ; *Anab.*, VII, 4, 21 ; *Cyr.*, II, 4, 18 et V, 3, 11.

³ Cf. *Syntaxe grecque*, 289 : « Il s'est maintenu en grec un vieil usage (fréquemment attesté dans les langues i.e. : cf. lat. *omnibus copiis proficiscitur*) qui consiste à employer le comitatif *sans préposition* pour désigner les troupes (ou autres moyens militaires) avec lesquelles opère le *chef de guerre*. (...) Même dans cette expression, on éprouvait parfois le besoin de renforcer la valeur comitative du cas à l'aide d'une préposition : ainsi Xén. *Hell.* IV, 8, 21 Τυγράνην (...) λαμβάνει σὺν αὐτῇ τῇ γυναικί « il s'empare de Tigrane (...) avec sa femme ».

⁴ Voir aussi, pour d'autres attestations du datif πολλῇ δυνάμει au sens d'« avec une armée nombreuse », [Dém.] 59, 94 (*Contre Nééra*) ; *C.H., Lettres*, 27, 200 = IX, 422, 3, Littré.

n'est pas suffisant pour démarquer les noms abstraits des noms concrets, favorise l'interprétation selon laquelle δύναμις dénote une entité du premier ordre.

0.1.3. Πρὸς τὴν δύναμιν

Le même processus de concrétisation s'observe également au sein du syntagme πρὸς τὴν δύναμιν, lorsque la préposition a sa valeur concrète de « contre », impliquant un mouvement d'attaque ou, du moins, de résistance. Ainsi, chez Thucydide, le syntagme fait référence à la puissance d'Athènes, contre laquelle les Méliens s'efforcent de lutter :

(6) ΜΗΛ. « Χαλεπὸν μὲν καὶ ἡμεῖς, εὖ ἴστε, νομίζομεν πρὸς δύνάμιν τε τὴν ὑμετέραν καὶ τὴν τύχην, εἰ μὴ ἀπὸ τοῦ ἴσου ἔσται, ἀγωνίζεσθαι. (Thuc., V, 104, 1)
« Les Méliens : 'Nous estimons, nous aussi, difficile (n'en doutez pas !) de lutter contre vos forces et contre le sort, s'il n'y a pas égalité à l'origine¹. »

0.2. Après une préposition à valeur notionnelle

D'autres prépositions ont au contraire un effet « désémantisant » sur δύναμις, qui se trouve parfois réduit, au sein de certains syntagmes, notamment κατὰ δύναμιν et εἰς δύναμιν, à exprimer la pure modalité de la possibilité. La perte d'autonomie du lexème et son affaiblissement sémantique sont le signe d'un processus de grammaticalisation, qui fait passer le lexème au statut de constituant de lexie.

0.2.1. La postérité du καδδύναμιν hésiodique : κατὰ δύναμιν et εἰς δύναμιν

Chez les auteurs des V^e et IV^e siècles avant notre ère, on relève seulement onze occurrences de κατὰ τὴν δύναμιν avec l'article défini, et deux de εἰς τὴν δύναμιν, contre cent trente-sept de κατὰ δύναμιν sans article, et quatre-vingt-seize de εἰς δύναμιν. Cette fréquence importante des syntagmes sans article est révélatrice du figement qu'ils subissent : le processus est le même qu'en français, dans des syntagmes prépositionnels figés comme *en vitesse*, *en douceur*, *à terme*, *à temps plein*, etc. En outre, dès l'époque archaïque, κατὰ δύναμιν apparaît de manière figée, dans la forme hésiodique καδδύναμιν, proche de la soudure et de l'univerbation².

Les deux syntagmes sont attestés chez tous les auteurs de notre corpus. Néanmoins, c'est chez Platon et Aristote qu'ils sont représentés de manière la plus concentrée, ainsi que, dans une moindre mesure, dans la *Collection hippocratique*, chez Thucydide, Hérodote et Xénophon. En observant précisément les différentes valeurs des deux prépositions κατὰ et εἰς lorsqu'elles sont suivies de l'accusatif, nous pouvons dégager plusieurs emplois des deux syntagmes, correspondant aux « deux valeurs fondamentales » de κατὰ, que J. Humbert définit ainsi dans sa *Syntaxe* :

¹ Trad. Romilly, CUF, 1973 (1967).

² L'espace conservé entre καδδύναμιν et l'accentuation ne sont peut-être que le fait des éditeurs. Dans les éditions de L.-A. Dorion (CUF) et de C. Hude (Teubner) des *Mémorables* de Xénophon, œuvre dans laquelle ce vers d'Hésiode est cité, c'est la forme univerbée καδδύναμιν qui apparaît. Cf. *infra* (exemple 7).

« le fait d'*épouser* une surface et de *descendre le fil de l'eau* (κατὰ ρόον). À côté des significations concrètes : à *travers, en descendant de, dans le même temps que*, les principaux sens abstraits sont les suivants : d'*après* (cf. pour l'image lat. *secundum* et fr. *suivant*), *en raison de, par* (au sens distributif : on peut descendre une série numérique aussi bien que la remonter), *dans les conditions de...*¹ »

Dans κατὰ δύναμιν, c'est la première des deux valeurs fondamentales de la préposition qui est en jeu, la valeur de « conformité ». Le syntagme se comprend par conséquent comme « en conformité avec sa capacité », c'est-à-dire à la fois « sans dépasser sa capacité » et « sans agir en deçà de sa capacité », de la même manière que la formule hésiodique καὶ δὴ δύναμιν. Cette valeur est très nette chez Xénophon, par exemple, chez qui l'on relève cinq occurrences du syntagme. Or, Xénophon, dans les *Mémoires*, cite le vers d'Hésiode, qu'il dit avoir été apprécié de Socrate, et étend le syntagme κατὰ δύναμιν de la situation précise du don de sacrifices à toute action en général :

(7) Ἐπαινέτης δ' ἦν καὶ τοῦ ἔπους τούτου· Καδδύναμιν δ' ἔρδειν ἱερ' ἀθανάτοισι θεοῖσι, καὶ πρὸς φίλους δὲ καὶ ξένους καὶ πρὸς τὴν ἄλλην δίαιταν καλὴν ἔφη παραίνεσιν εἶναι τὴν Καδδύναμιν² δ' ἔρδειν. (Xén., *Mém.* I, 3, 3)
« Aussi louait-il ce vers : 'Offre des sacrifices aux dieux immortels selon tes moyens', et il affirmait qu'à l'égard des amis, des étrangers et de la façon de vivre en général, 'offrir selon ses moyens' est un beau précepte³. »

Dans ce passage, Xénophon décrit l'attitude pieuse de Socrate envers les dieux : celui-ci estimait ainsi qu'il n'y avait pas de différence, aux yeux des dieux, entre un petit sacrifice réalisé en proportion de petits moyens, et un sacrifice somptueux réalisé en proportion de grands moyens : l'important était de donner sans mesquinerie, ni au-delà, ni en deçà de ses ressources⁴. C'est en cela que le précepte καδδύναμιν δ' ἔρδειν est qualifié de « beau » (καλόν), c'est-à-dire, en grec, de « moralement beau ». À partir de son emploi « économique », κατὰ δύναμιν acquiert ainsi un rôle important et plus large dans le domaine moral, comme le montre L.-A. Dorion⁵. L'auteur analyse les cinq occurrences du syntagme κατὰ δύναμιν chez Xénophon⁶, dont quatre se trouvent dans les *Mémoires* : selon lui, c'est le signe qu'il est à relier spécifiquement à la pensée de Socrate, chez l'historien⁷. Sur ces cinq

¹ *Syntaxe grecque*, 313.

² Il est possible que la majuscule, l'univerbation et l'accentuation soient le fait des éditeurs ; néanmoins, la forme καδδύναμιν, même si elle est isolée dans la langue, est révélatrice du degré avancé de figement du syntagme κατὰ δύναμιν, bien que celui-ci continue d'apparaître sous la forme de deux mots distincts dans les textes. On peut même supposer que, si le vers d'Hésiode était populaire, κατὰ δύναμιν était peut-être prononcé [kaddunamin] à l'oral.

³ Trad. Dorion, CUF, 2000 : L.-A. Dorion (2008, 45-71) modifie lui-même sa traduction de καλόν, de « judicieux » à « beau », dans son article : nous intégrons cette modification.

⁴ Xén., *Mém.* I, 3, 3.

⁵ Dorion, 2008, 45-71.

⁶ Outre la mention de καδδύναμιν. Voici les références de ces occurrences : *Mém.* I, 7, 4 ; II, 7, 1 ; IV, 3, 16 et 17 ; *Anab.* III, 2, 9. Le syntagme y a toujours la forme κατὰ δύναμιν, et le nom n'y reçoit pas de détermination.

⁷ Dorion, 2008, 46.

occurrences, quatre ont la même valeur « économique » que le καδδύναμιν hésiodique¹. Mais la cinquième a une tout autre portée. Elle intervient dans un passage où Socrate dénonce l'imposture (ἀλαζονεία), c'est-à-dire le fait de « désirer donner l'impression d'être capable de remplir ces fonctions (ἐπιθυμῶν τοῦ δοκεῖν ἱκανὸς εἶναι ταῦτα πράττειν) » – il prend l'exemple des fonctions de général ou de pilote de navire – tout en n'étant pas compétent (μὴ ἐπιστάμενος) :

(8) Ὡσαύτως δὲ καὶ τὸ πλούσιον καὶ τὸ ἀνδρεῖον καὶ τὸ ἰσχυρὸν μὴ ὄντα δοκεῖν ἀλυσιτελεῖς ἀπέφαινε· προστάττεσθαι γὰρ αὐτοῖς ἔφη μείζω ἢ κατὰ δύναμιν, καὶ μὴ δυναμένους ταῦτα ποιεῖν, δοκοῦντας ἱκανοὺς εἶναι, συγγνώμης οὐκ ἂν τυγχάνειν². (Xén., *Mém.*, I, 7, 4)

« Il montrait également, de la même façon, qu'il n'est pas profitable de se faire passer pour riche, courageux et fort quand on ne l'est pas. En effet, disait-il, ceux qui se voient confier des responsabilités qui excèdent leurs capacités, et qui ne sont pas en mesure de remplir ces fonctions, alors qu'ils se faisaient passer pour des hommes compétents, n'obtiennent aucune indulgence³. »

L'ensemble de ce passage présente un paradigme sémantique de la compétence sur lequel nous reviendrons plus bas. Pour ce qui nous occupe précisément ici, à savoir la valeur référentielle du syntagme κατὰ δύναμιν, il suffit de constater sa proximité avec le participe de δύναμαι, δυναμένους, construit de manière transitive, pour être convaincu du fait que δύναμις ne fait pas référence aux ressources économiques dans ce passage⁴. Le lexème dénote de manière beaucoup plus large la capacité de l'homme, ce qu'il peut faire en fonction de ses ressources à la fois financières (τὸ πλούσιον), morales (τὸ ἀνδρεῖον) et physiques (τὸ ἰσχυρὸν), ou de ses compétences techniques (de général ou de pilote de navire par exemple). C'est cette dernière catégorie que Xénophon vise avant tout, et plus particulièrement la compétence de gouverner, qu'il considère comme une compétence technique parmi d'autres⁵. Le précepte consistant à « agir selon ses moyens », après avoir été transféré de la seule action sacrificielle à toutes les actions faisant intervenir des ressources matérielles, est dès lors étendu à tout type d'action faisant intervenir plus largement les ressources, les capacités de l'individu : δύναμις est donc à même de dénoter tout type de ressources permettant l'action, et ne se réduit pas, même au sein de ce syntagme, à la valeur référentielle de « moyens financiers ». Néanmoins, dans ces exemples, il dénote toujours la capacité intrinsèque de X, des ressources qui sont propres à l'individu X.

¹ L.-A. Dorion analyse ces occurrences dans la première partie de son article (2008, 46-53), et la cinquième dans la seconde partie (2008, 53-69). L'occurrence de l'*Anabase*, III, 2, 9 intervient elle aussi dans le contexte d'un sacrifice.

² Cf. aussi *Mém.* II, 7, 1 ; IV, 3, 16-17 ; *Anab.*, III, 2, 9.

³ Trad. Dorion, CUF, 2000.

⁴ Du moins non exclusivement : L.-A. Dorion (2008, 54, n. 29) se demande si « la mention de la richesse ne devrait pas [l]'inciter à réviser [s]a position concernant l'indépendance du second emploi par rapport à l'emploi économique de l'expression κατὰ δύναμιν », puis il répond par la négative : « la principale imposture que dénonce Socrate n'est pas l'imposture économique, mais l'imposture technique, laquelle est logiquement indépendante de toute considération économique ».

⁵ Cf. Dorion, 2008, 54 : « Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de l'hostilité de Socrate à l'endroit de ce que j'appelle l'imposture technique, il faut rappeler que Xénophon conçoit le métier de politicien comme une compétence technique parmi d'autres. » Cf. *infra* sur δύναμις au sens de « compétence » (section 1.2.).

En revanche, il est des cas où cette valeur est moins nette, et où δύναμις paraît descendre encore d'un degré¹ dans le processus de désémantisation qui l'affecte au sein de ce syntagme prépositionnel. Dans certains contextes, κατὰ δύναμιν, auquel nous avons assigné jusqu'à présent la valeur restrictive de « selon sa capacité », valeur impliquant l'idée d'une capacité limitée à ne pas dépasser, peut être investi d'une tout autre fonction pragmatique, intensive cette fois². Le syntagme s'apparente alors à une locution du type « le plus possible », dans laquelle la valeur intensive est primordiale, comme par exemple dans ce fragment de Démocrite :

(9) Ἀδικουμένοισι τιμωρεῖν κατὰ δύναμιν χρῆ καὶ μὴ παριέναι· τὸ μὲν γὰρ τοιοῦτον δίκαιον καὶ ἀγαθόν, τὸ δὲ μὴ τοιοῦτον ἄδικον καὶ κακόν. (Démoc., fr. 261 (Stob., *Flori-lège*, IV, 5, 43) = DK 2, 198, 11)

« On doit tant qu'on le peut venger ceux qui subissent des torts et ne pas tolérer ces torts. Une telle conduite est juste et bonne, le contraire injuste et mauvais. »

Cette valeur intensive du syntagme est sans doute plus sensible encore lorsqu'il est intégré au sein d'une formule idiomatique plus longue, avec un superlatif introduit par ὅτι, comme dans les exemples suivants, tirés respectivement du traité hippocratique *Des articulations* et du *Politique* de Platon³ :

(10) Χρῆ δὲ καὶ διαφανέσι καίειν, ὡς ὅτι τάχιστα περαιωθῆ κατὰ δύναμιν· (C.H., *Articulations*, 11, 21 = IV, 106, 14 Littré)

« Ils [les ferrements servant à cautériser] doivent aussi être chauffés à blanc, afin que la cautérisation soit terminée aussi promptement que possible⁴. »

(11) Τί δῆτα οὐ, καὶ νῦν περὶ ὑφαντικῆν ταῦτόν τοῦτ' ἐδράσαμεν, καὶ κατὰ δύναμιν ὅτι μάλιστα διὰ βραχέων ταχὺ πάντ' ἐπελθόντες πάλιν ἤλθομεν ἐπὶ τὸ νῦν χρήσιμον ; (Plat., *Pol.*, 279c)

« Oui, pourquoi ne ferions-nous pas maintenant la même chose pour le tissage, et pourquoi n'essaierions-nous pas de l'explorer tout entier dans un prompt raccourci, pour revenir vite à ce qui est utile actuellement⁵ ? »

¹ Nous reprenons ici l'image utilisée dans la description anglo-saxonne du phénomène de grammaticalisation avec le terme *downgrading*, impliquant une représentation sous forme d'échelle allant du plus lexical, en haut, au plus grammatical, en bas. Cf. Fruyt, 2008, 49 : « Adverbes latins, grammaticalisation et lexicalisation », in Fruyt, Van Laer (éds.), *Adverbes et évolution linguistique en latin*, Paris, L'Harmattan, 2008, 49-66.

² Même lorsqu'il a cette valeur pragmatique intensive, κατὰ δύναμιν garde « littéralement » sa valeur restrictive. Nous rejoignons sur ce point Lefebvre, 2000, 35, selon lequel « l'idée de possibilité ou de capacité-limite est toujours présente » dans les expressions où ces syntagmes accompagnent un superlatif.

³ Platon emploie très souvent les syntagmes εἰς τὸ δυνατόν et κατὰ τὸ δυνατόν avec un superlatif : selon C. Ritter, dont l'opinion est résumée dans Brandwood, 1990, 223-224 (*The Chronology of Plato's Dialogues*, Cambridge, University Press), ils viendraient « renforcer un superlatif qui, en lui-même, aurait peu à peu perdu sa force et sa valeur expressive » ; selon Lefebvre, 2000, 35, il s'agit plutôt « d'exprimer les limites du superlatif ou la résistance qui s'oppose à ce qu'il soit un superlatif absolu ».

⁴ Trad. Littré, IV, 107.

⁵ Trad. Diès, CUF, 1970. L'expression κατὰ δύναμιν ὅτι μάλιστα n'est qu'à peine rendue par la traduction, qu'il faudrait rectifier : « pourquoi ne l'explorerions-nous pas tout entier le plus à fond possible dans un prompt raccourci... » ; Lefebvre, 2000, 34, n. 53, classe lui aussi cette occurrence parmi les exemples platoniciens du sens intensif de ce qu'il appelle « la clause ΚΔ ».

Dans deux des trois passages précédents, le syntagme intervient dans un énoncé à valeur déontique et à portée universelle, prescrivant, chez Démocrite, un comportement moral à l'ensemble des êtres humains, et, dans la *Collection hippocratique*, une action thérapeutique à l'ensemble des médecins. Quant au troisième passage, s'il n'a rien d'une sentence universelle, il exprime tout de même la volonté du locuteur, et a lui aussi une valeur déontique. Ce type d'énoncé paraît être favorable à l'emploi de *κατὰ δύναμιν* avec sa valeur intensive, dans la mesure où il invite les destinataires à agir au maximum de leur possibilité d'action, à agir « au mieux ». *Δύναμις*, dans ce contexte, se trouve « désémantisé », à deux niveaux. D'abord, il n'exprime plus précisément, comme dans les épopées homériques, la capacité intrinsèque d'un individu, qui à la fois lui permet d'agir, mais contient son action : ne se rapportant plus à un individu particulier, mais à un ensemble d'êtres indéterminés, parfois même à l'ensemble de l'humanité, il exprime seulement le possible au-delà duquel on ne peut aller, sans que ce possible reçoive une référence précise. Par exemple, dans l'exemple (10), la rapidité de la cautérisation n'implique pas une capacité ou une compétence particulière, et le syntagme n'exprime plus que la notion de « possibilité ». Ensuite, cette valeur sémantique sous-déterminée est elle-même inversée en contexte, par la dimension pragmatique des énoncés : il ne s'agit pas pour le locuteur, dans les exemples que nous venons de citer comme dans d'autres, de mettre l'accent sur la limitation de la capacité des êtres, mais de donner plus de poids à leur prescription. Cet effet est sensible si l'on reprend nos exemples en ôtant le syntagme *κατὰ δύναμιν* : « il faut venger les victimes » est d'une force illocutoire moins grande qu'« il faut venger les victimes autant qu'on le peut », autrement dit « il faut faire le maximum pour venger les victimes ».

Quant au syntagme *εἰς δύναμιν*, il a à peu de choses près les mêmes emplois que *κατὰ δύναμιν*, sauf lorsque la préposition a son sens concret de « vers, dans ». C'est que sa « valeur concrète de mouvement dans l'espace (ou le temps) peut se vider de sa substance pour ne plus indiquer qu'un simple rapport entre deux termes¹ ». Néanmoins, on pourrait penser que la valeur concrète se maintient, et que l'expression signifie « en visant le possible », donc « au maximum ce qui est possible », « le plus possible ». D'ailleurs, le syntagme se rencontre lui aussi avec un superlatif, avec une valeur clairement intensive :

(12) Δῆλον δὲ ὅτι γάμους τὸ μετὰ τοῦτο ποιήσομεν ἱεροῦς εἰς δύναμιν ὄτι μάλιστα.
(Plat., *Rép.*, 458e)
« Il est dès lors évident que nous ferions des mariages aussi saints que possible². »

En ce cas, *εἰς δύναμιν* aurait davantage la valeur intensive que la valeur restrictive, là où *κατὰ δύναμιν* exprimerait les deux, et plus volontiers la valeur restrictive, propre à la valeur fondamentale de « conformité » de la préposition *κατὰ*. Mais il est très difficile de

¹ *Syntaxe grecque*, 306.

² Trad. Chambry, CUF, 1967.

justifier cette répartition au sein des énoncés, et il semble que les deux syntagmes soient interchangeables dans la plupart des cas¹.

0.2.2. Ὑπὲρ δύναμιν et παρὰ δύναμιν

Parallèlement à ces deux syntagmes dans leur valeur restrictive, δύναμις est employé à l'accusatif avec les prépositions ὑπὲρ et παρὰ ; ces deux prépositions, lorsqu'elles sont suivies de ce cas, ont un sens local – « auprès de, le long de » pour παρὰ et « au-delà de » pour ὑπὲρ – mais aussi un sens figuré dans lequel elles se rapprochent : παρὰ, à partir du sens d'« auprès de », dans la mesure où « arriver dans les parages du but, c'est avouer qu'on ne l'a pas atteint² », a pris le sens de « à côté, contrairement à, autrement que ». Les deux prépositions partagent donc l'expression de ce qui est « au-delà de la limite » ou « contraire à cette limite³ ». C'est avec cette valeur qu'elles sont employées avec δύναμις. Cet emploi confirme le rôle joué par le substantif au sein de prescriptions éthiques visant la juste mesure dans les comportements humains⁴, comme celle qui est exprimée par Démocrite dans le fragment suivant :

(13) Τὸν εὐθυμεῖσθαι μέλλοντα χρῆ μὴ πολλὰ πρήσσειν, μήτε ἰδίη μήτε ξυνῆ, μηδὲ ἄσσοῦ ἂν πράσσει, ὑπὲρ τε δύναμιν αἰρεῖσθαι τῆν ἑωυτοῦ καὶ φύσιν· ἀλλὰ τοσαύτην ἔχειν φυλακῆν, ὥστε καὶ τῆς τύχης ἐπιβαλλούσης καὶ ἐξ τῶ πλέον ὑπηγεομένης τῷ δοκεῖν, κατατίθεσθαι, καὶ μὴ πλέω προσάπτεσθαι τῶν δυνατῶν⁵. (Démoc., fr. B III a (Stob., *Florilège*, IV, 39, 25) = DK 2, 133,1)

« Celui qui veut vivre tranquillement doit ne pas s'occuper de nombreuses affaires, ni privées, ni publiques, ni rien entreprendre qui soit au-dessus de sa capacité et de sa nature. Il doit au contraire être vigilant au point de garder les pieds sur terre quand la chance lui sourit et qu'il acquiert un surcroît de réputation, et de ne pas s'attacher à quelque chose qui surpasse ses capacités. »

Δύναμις dénote une capacité d'action limitée par l'être même de chaque individu, sa φύσις. La coordination entre les deux termes, δύναμις et φύσις, montre à quel point la capacité d'action d'un individu est propre à le *définir*, au sens littéral du terme. Nous avons pu observer ce qu'il en était de la capacité des dieux et des guerriers dans les épopées homériques : elle correspondait à leur nature de dieu ou de guerrier. Il en est de même pour chaque individu, dont la présence au monde se manifeste par sa façon d'agir, corrélée à sa capacité d'action (δύναμις) et révélatrice de sa nature (φύσις) même⁶. Quant au syntagme lui-

¹ Selon D. Lefebvre, une telle différence est observable chez Thucydide, chez qui l'on compte deux occurrences d'ἔξ δύναμιν (IV, 118 ; VIII, 27) et cinq de κατὰ δύναμιν (I, 70 ; II, 71 ; IV, 48 ; IV, 124 ; V, 97). Mais après examen de ces occurrences, ce constat ne nous paraît pas véritablement probant.

² *Syntaxe grecque*, 315.

³ Cf. παρὰ δύναμιν dans l'*Iliade*.

⁴ Cette dimension était présente dans les épopées homériques, notamment en *Il.* XIII, 786-787, où figurait déjà le syntagme παρὰ δύναμιν.

⁵ Il faut souligner cet emploi de l'adjectif δυνατόν, qui fonctionne en parallèle avec ὑπὲρ δύναμιν dans ce passage.

⁶ Nous reviendrons plus longuement sur les rapports complexes qui unissent δύναμις et φύσις dans le chapitre 3, section 2.1.4.

même, il est le « pendant » antonymique¹ de *κατὰ* ou *εἰς δύναμιν* : ne pas agir *ὑπὲρ δύναμιν*, c'est agir *κατὰ δύναμιν*, en conformité avec ce qu'il nous est possible, dans la limite de ce qu'il nous est possible de faire. J. Humbert distingue deux applications de « la notion de dépassement, prise au figuré », exprimée par *ὑπὲρ* : la supériorité et la transgression². Chez Démocrite, c'est clairement la seconde qui est en jeu³.

Dans les quatre occurrences de *παρὰ δύναμιν* que l'on trouve chez Thucydide, *δύναμις* dénote la capacité d'action militaire d'une cité, qu'il s'agisse de Platées ou Athènes. Dans trois cas sur quatre, le syntagme, que l'on peut traduire de manière sous-déterminée par « au-delà du possible », ou de manière plus déterminée par « au-delà de leurs forces », fonctionne comme un adverbe intensif à visée méliorative, comme dans le passage suivant d'un discours des Platéens aux Péloponnésiens :

(14) Καὶ γὰρ ἡπειρώται τε ὄντες ἐναυμαχήσαμεν ἐπ' Ἀρτεμισίῳ, μάχη τε τῇ ἐν τῇ ἡμετέρῃ γῆ γενομένη παρεγενόμεθα ὑμῖν τε καὶ Πausανίᾳ· εἰ τέ τι ἄλλο κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον ἐγένετο ἐπικίνδυνον τοῖς Ἑλλησι, πάντων παρὰ δύναμιν μετέσχομεν. (Thuc., III, 54, 4)

« On nous vit en effet et combattre sur mer à l'Artémision – nous, peuple du continent – et nous ranger avec Pausanias et vous dans la bataille livrée sur notre sol, et dans tous les dangers enfin que la Grèce courut à cette époque, toujours intervenir sans ménager nos forces⁴. »

Paradoxalement, alors qu'il a un sens littéral opposé à celui de *κατὰ* ou *εἰς δύναμιν*, le syntagme *παρὰ δύναμιν* peut exprimer en contexte sensiblement la même valeur pragmatique qu'eux, l'intensité, à un degré plus élevé. Mais, dans ce discours, les Platéens, qui cherchent à se défendre contre les Lacédémoniens, sont très affaiblis, du fait même qu'ils ont combattu jusqu'à l'épuisement, *παρὰ δύναμιν*. Quelques chapitres avant ce passage, Thucydide insiste bien sur la situation des Platéens au moment de ce discours : ils sont « à bout de vivres et incapables de soutenir le siège (οὐκέτι ἔχοντες σίτον οὐδὲ δυνάμενοι πολιορκεῖσθαι) » (Thuc., III, 52, 1), et, par conséquent, obligés de se rendre à Sparte. Si, au sein de la stratégie discursive des Platéens, l'emploi de *παρὰ δύναμιν* vise à les valoriser, il n'est pas à exclure que Thucydide dénonce discrètement, dans une perspective réaliste et pragmatique des relations entre cités⁵, l'attitude irresponsable des Platéens, qui n'ont pas su évaluer leurs limites, et se trouvent ainsi à la merci de Sparte.

En revanche, dans le passage suivant, extrait d'un discours des Corinthiens aux Lacédémoniens, auxquels ils reprochent leurs hésitations quant à l'attitude à adopter à l'égard de la puissante Athènes, *παρὰ δύναμιν* semble avoir un effet plus nettement mélioratif. Les

¹ Lefebvre, 2000, 137, qualifie l'expression *ὑπὲρ δύναμιν*, précédée d'une négation, de « sœur jumelle » de « la formule ΚΔ ».

² *Syntaxe grecque*, 322-323.

³ Mais on peut observer la première chez Thucydide, VI, 16, 2 : *Οἱ γὰρ Ἑλληνας καὶ ὑπὲρ δύναμιν μείζω ἡμῶν τὴν πόλιν ἐνόμισαν τῷ ἐμῷ διαπρεπεῖ τῆς Ὀλυμπιάζε θεορίας* : « les Grecs ont exagéré la grandeur de notre cité, même au-delà de sa puissance, devant l'éclat exceptionnel de ma participation aux fêtes olympiques » (trad. Bodin, achevée par J. de Romilly, CUF, 1975 (1955), modifiée).

⁴ Trad. Weil, CUF, 1990 (1967).

⁵ Cf. *infra*, section 2.

Corinthiens comparent point par point les deux peuples, en soulignant ainsi à chaque fois la supériorité d'Athènes :

(15) Ἀθῆναι δὲ οἱ μὲν καὶ παρὰ δύναμιν τολμηταὶ καὶ παρὰ γνώμην κινδυνευταὶ καὶ ἐν τοῖς δεινοῖς ἐβέλπιδες· τὸ δὲ ὑμέτερον τῆς τε δυνάμεως ἐνδεᾶ πράξει τῆς τε γνώμης μηδὲ τοῖς βεβαίοις πιστεῦσαι τῶν τε δεινῶν μηδέποτε οἴεσθαι ἀπολυθήσεσθαι. (Thuc., I, 70, 3-4)
« De même, eux pratiquent l'audace sans compter leurs forces, le risque sans s'arrêter aux réflexions, et l'optimisme dans les situations graves ; votre façon, à vous, vous fait n'agir jamais qu'en deçà de vos forces, vous défier même des plus sûres réflexions et, dans les situations graves, vous dire que vous n'en sortirez jamais¹. »

Contrairement au texte de Démocrite, ou à d'autres passages de Thucydide, dans lesquels c'est le sens de la mesure et la réflexion qui sont valorisés, ici, c'est la prise de risque et l'audace, dont on aurait pu attendre qu'elles seraient au contraire décriées. Mais là encore, sans doute faut-il invoquer la stratégie qui préside à ce discours : en cherchant à opposer systématiquement les deux cités, les Corinthiens forcent le trait. C'est l'inaction des Lacédémoniens, auxquels le discours est adressé, plutôt que l'audace des Athéniens, qui est pointée ici, et le syntagme *παρὰ δύναμιν* sert surtout à annoncer le *τῆς τε δυνάμεως ἐνδεᾶ* qui suit : ce qui est dommageable et condamnable, c'est, là encore, d'agir en deçà de ses capacités.

0.2.3. Les autres valeurs de *κατὰ δύναμιν* et *εἰς δύναμιν*

Nous avons vu plus haut que la préposition *κατά* pouvait être traduite par « en conformité avec », ce sens littéral impliquant une double valeur pragmatique, restrictive et/ou intensive, selon les contextes. Lorsque D. Lefebvre étudie les occurrences de *κατὰ δύναμιν* chez Aristote, à côté de ce premier emploi (« *κατά* I »), il distingue encore deux valeurs pour la préposition : lorsque elle exprime la cause, et se traduit par « en vertu de » ou « par l'effet de » (« *κατά* II »), et lorsqu'elle exprime « le point de vue selon lequel une réalité est envisagée² » (« *κατά* III »). Quant au syntagme *εἰς δύναμιν*, il suit les emplois de *κατὰ δύναμιν* pour les valeurs I et III de *κατά*.

0.2.3.1. *Κατὰ δύναμιν, ἀπὸ δυνάμεως et διὰ δύναμιν*

Dans le cas de *κατά* II, le syntagme commute avec *ἀπὸ δυνάμεως* – que l'on rencontre deux fois dans la *Collection hippocratique* avec *δυναμίων* au génitif pluriel et cinq fois chez Aristote, avec ou sans article, au singulier ou au pluriel – ou *διὰ δύναμιν*, relevé plusieurs fois, avec ou sans article, à l'époque classique. Ainsi, dans l'extrait suivant du traité aristotélicien *De la génération et de la corruption*, le Stagirite énonce les différents types de causes, en formulant des critiques à la théorie des Idées platoniciennes :

¹ Trad. Romilly, CUF, 1990 (1953).

² Lefebvre, 2000, 36. Il mentionne également les cinq valeurs qu'Aristote donne à *κατά*, en *Méta*. V, 12 : l'expression des quatre causes aristotéliciennes – forme, matière, fin, cause efficiente – mais aussi le sens local « du point de vue de » (33-34).

(16) Ἔτι δ' ἐπ' ἐνίων θεωροῦμεν ἄλλο τὸ αἷτιον ὄν· ὑγίαιαν γὰρ ὁ ἰατρὸς ἐμποιεῖ καὶ ἐπιστήμην ὁ ἐπιστήμων, οὔσης καὶ ὑγείας αὐτῆς καὶ ἐπιστήμης καὶ τῶν μεθεκτικῶν ὡσαύτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων τῶν κατὰ δύναμιν πραττομένων. Εἰ δὲ τὴν ὕλην τις φήσσει γεννᾶν διὰ τὴν κίνησιν, φυσικώτερον μὲν ἂν λέγοι τῶν οὕτω λεγόντων. (Arist. *Gén. et Corr.*, 335b20-25)

« En outre, nous observons que dans certains cas, la cause est autre : c'est ainsi le médecin qui procure la santé et le savant la science, tout existantes que puissent être la santé en soi, la science en soi et les choses susceptibles d'en participer ; et il en va de la sorte dès que les choses sont réalisées selon une capacité. Or si l'on dit que c'est la matière qui engendre, en raison de son mouvement, on parlera davantage en physicien que les tenants de telles théories¹. »

Même traduit par « selon », *κατά* a bien le sens de « par l'effet de », « en vertu de », dans la mesure où médecin et savant, détenteurs d'une « capacité », sont présentés comme les causes (τὰ αἷτια) respectives de la santé et de la science : c'est donc « en raison de leur capacité » que santé et science existent. Le syntagme *διὰ τὴν κίνησιν* qui figure dans la phrase suivante, et qui indique un autre type de cause, invite lui aussi à comprendre *κατά* comme un synonyme de *διά* ici. Les deux extraits suivants sont également révélateurs de cette synonymie partielle entre les trois syntagmes prépositionnels :

(17) Απαθῆ δὲ τῶν τοιοῦτων ἂ μὀλις καὶ ἡρέμα πάσχει διὰ δύναμιν καὶ τῷ δύνασθαι καὶ τῷ ἔχειν πῶς. (Arist., *Méta.* V, 1019a31-32)

« Et les choses sont impassibles à l'égard de modifications de cette nature, si elles ne peuvent en être affectées qu'avec peine et légèrement, à raison de leur puissance, de leur pouvoir, de leur état particulier². »

(18) Πᾶσαι δὲ εἰσιν αἰ ποιήσεις ἢ ἀπὸ τέχνης ἢ ἀπὸ δυνάμεως ἢ ἀπὸ διανοίας. (Arist. *Méta.* VII, 1032a27-28)

« Toutes les réalisations proviennent soit de l'art, soit de la puissance, soit de la pensée³. »

La notion de cause (αἷτια) étant particulièrement développée chez Aristote, dans la mesure où il distingue quatre types de cause : la cause formelle, la cause matérielle, la cause efficiente et la cause finale, il s'agira, lors de l'examen des emplois aristotéliens de *δύναμις*, de déterminer de quoi et en quoi *δύναμις* est cause de quelque chose, et si les prépositions qui le régissent permettent d'établir des distinctions de ce point de vue.

0.2.3.2. Κατὰ δύναμιν, πρὸς δύναμιν *et* δυνάμει

Enfin, il existe un dernier usage du syntagme *κατὰ δύναμιν*, et dans une moindre mesure, de *εἰς δύναμιν*, lorsque *κατά* a pour sens « du point de vue de ». Cet emploi est à la fois plus courant que le précédent, et plus spécialisé que le premier. On le trouve en effet exclusivement pour les emplois techniques ou philosophiques de *δύναμις*⁴, et surtout chez

¹ Trad. Rashed, CUF, 2005.

² Trad. Tricot, Vrin, 1991.

³ Trad. Tricot, Vrin, 1991.

⁴ Ces emplois seront analysés plus précisément au chapitre 3. Dans le cadre de ce préambule, nous ne faisons que les mentionner.

Aristote¹. Il intervient au sein de la distinction fondamentale que celui-ci élabore entre deux manières d'envisager l'être : selon la puissance et selon l'acte. C'est de cette façon qu'il résout le paradoxe du mouvement et le problème du changement et du devenir : comment le même peut-il rester même et devenir autre à la fois ? Comment quelque chose peut-il advenir de rien ? La réponse d'Aristote consiste à dire que ce qui est, c'est-à-dire ce qui est *en acte*, était d'abord *en puissance*. Ainsi, c'est parce que la matière contient en puissance la forme, parce que le marbre contient en puissance la statue, que la forme ou la statue adviennent à l'existence effective. C'est parce que le médecin a en lui la capacité, ou la puissance, de guérir le malade, qu'il le guérit effectivement. Cette distinction établie, Aristote envisage l'être sous différents angles : κατὰ δύναμιν ou κατὰ ἐνέργειαν, sous l'angle de la puissance ou sous celui de l'acte. Par exemple, dans le traité *De l'âme*, il s'interroge sur la sensation et le sensible, et critique les premiers physiologistes qui, selon lui, « avaient le tort de croire qu'il n'existe ni blanc ni noir en dehors de la vue, ni saveur hors du goût. En un sens leurs dires étaient justes, en un autre ils ne l'étaient pas ». Autrement dit, si on se limite à ce qui est effectivement, selon l'acte, il est vrai de dire que ce qui est vu disparaît au moment où il n'est plus vu, lorsque celui qui voit ferme les yeux par exemple. Mais si l'on considère ce qui est vu selon la puissance, il est permis de dire que ce qui est vu est toujours visible, peut et pourra toujours être vu, même lorsqu'il ne l'est plus effectivement, car il conserve la puissance d'être vu :

(19) Διχῶς γὰρ λεγομένης τῆς αἰσθήσεως καὶ τοῦ αἰσθητοῦ, τῶν μὲν κατὰ δύναμιν τῶν δὲ κατ' ἐνέργειαν, ἐπὶ τούτων μὲν συμβαίνει τὸ λεχθέν, ἐπὶ δὲ τῶν ἐτέρων οὐ συμβαίνει.
(Arist. *De l'âme*, 426a23-25)

« C'est en deux acceptions, en effet, que l'on prend le sens et le sensible, savoir, tantôt en puissance et tantôt en acte ; en ce dernier cas, l'opinion des physiologues² s'applique donc bien, dans l'autre elle ne s'applique pas³. »

Avant Aristote, le syntagme κατὰ δύναμιν avait déjà été employé, avec le sens « du point de vue de » assigné à κατὰ, dans d'autres domaines techniques : en mathématiques, plus précisément en arithmétique et en géométrie, et, plus tardivement⁴, en musique. Dans chacun de ces cas, κατὰ δύναμιν s'inscrit au sein d'une opposition et dénote l'une des deux manières

¹ D. Lefebvre distingue deux usages du syntagme κατὰ δύναμιν chez Aristote, lorsque κατά a le sens de « du point de vue de » : l'un met en jeu l'opposition de δύναμις à ἐνεργεία, l'autre, celle de δύναμις à ἀδυναμία. Pour notre part, nous ne retiendrons ici que le premier usage, beaucoup plus fréquent et plus « figé » que le second, pour lequel D. Lefebvre ne donne que quelques exemples : *Gén. Anim.*, I, 2, 716b8, *Rhét.* II, 1, 1378b36, *Pol.* VII, 13, 1325b11, *Cat.*, 8, 9a14-29. Ceux-ci sont, de surcroît, ambigus : ils peuvent être pour la plupart classés parmi les occurrences de κατὰ II, et traduits par « en raison d'une capacité ».

² Fr. *physiologue* est un emprunt au gr. φυσιολόγος, terme qu'Aristote utilise pour désigner les philosophes présocratiques qui s'occupaient des choses de la nature.

³ Trad. Barbotin, CUF, 1966.

⁴ Nous nous permettons de sortir des limites chronologiques de notre corpus pour prendre en compte cet emploi en musique, tout à fait intéressant. En outre, si nous citons ci-après un exemple extrait de l'œuvre d'un auteur du II^e s. de notre ère, Ptolémée, afin de présenter plus nettement l'opposition qui est en jeu, il convient de souligner que cet emploi de δύναμις se trouve déjà avant lui, par exemple chez Aristoxène de Tarente, contemporain et disciple d'Aristote : *Élém. Harm.* 59, 9 : κατὰ τὴν δύναμιν « selon la hauteur réelle ». Cf. *infra*, chap. 3, section 3.3.

de considérer l'entité envisagée : le nombre chez les Pythagoriciens, la grandeur géométrique chez Platon, la note de musique chez Ptolémée. Ainsi, dans le fragment suivant, attribué à Pythagore par *Ætius*, le syntagme *κατὰ δύναμιν* s'oppose à *κατὰ μονάδα* « selon l'unité » :

(20) Καὶ τῶν δέκα πάλιν, φησὶν, ἡ δύναμις ἐστὶν ἐν τοῖς τέσσαρσι καὶ τῇ τετράδι. Τὸ δὲ αἴτιον· εἴ τις ἀπὸ τῆς μονάδας [ἀναποδῶν] κατὰ πρόσθεσιν τιθεῖ τούτους ἀριθμούς ἄχρι τῶν τεσσάρων προελθῶν ἐκπληρώσει τὸν <τῶν> δέκα ἀριθμόν· εἰ δὲ ὑπερβάλῃ τις τὸν τῆς τετράδος, καὶ τῶν δέκα ὑπερεκπεσεῖται· οἷον εἴ τις θεῖ ἕν καὶ δύο προσθεῖ καὶ τρία καὶ τούτοις τέσσαρα, τὸν τῶν δέκα ἐκπληρώσει ἀριθμόν. ὥστε ὁ ἀριθμὸς **κατὰ μὲν μονάδα** ἐν τοῖς δέκα, **κατὰ δὲ δύναμιν** ἐν τοῖς τέσσαρσι. (*Æt.*, I, 3, 8 = 280 DK)

« Et, toujours selon lui [Pythagore], la puissance du nombre 10 est renfermée dans le nombre 4 et dans la tétrade. En voici la raison : si partant de l'unité, on additionne les quatre premiers nombres, on obtiendra le nombre 10 ; de plus, si on dépasse la tétrade on dépassera aussi le nombre dix ; ou bien encore : 1 plus 2 plus 3 plus 4 égalent 10. Donc le nombre, selon l'unité, est renfermé dans le 10 et, selon la puissance, dans le 4¹. »

Platon emploie lui aussi au moins à deux reprises la formule *κατὰ δύναμιν* à propos de nombres ou de grandeurs mathématiques, dans le *Timée* et dans la *République* :

(21) Προηρήσθω δὴ δύο τρίγωνα ἐξ ὧν τό τε τοῦ πυρός καὶ τὰ τῶν ἄλλων σώματα μεμηχάνηται, τὸ μὲν ἰσοσκελές, τὸ δὲ τριπλὴν κατὰ δύναμιν ἔχον τῆς ἐλάττονος τὴν μείζονα πλευρὰν ἀεὶ. (*Plat., Tim.*, 54b5-6)

« Choisissons donc deux triangles dont sont constitués les corps du feu et de tous les autres éléments : l'un est isocèle, l'autre a toujours son plus grand côté triple de son plus petit selon la puissance². »

(22) Ἐπίπεδον ἄρ', ἔφην, ὡς ἔοικεν, τὸ εἶδωλον κατὰ τὸν τοῦ μήκους ἀριθμόν ἡδονῆς τυραννικῆς ἂν εἴη. Κομιδὴ γε. Κατὰ δὲ δύναμιν καὶ τρίτην αὐξήν δῆλον δὴ ἀπόστασιν ὄσσην ἀφεστηκῶς γίγνεται. (*Plat., Rép.*, IX, 587d6-10)

« Il me semble en conséquence, repris-je, que le fantôme de plaisir du tyran, considéré selon sa longueur, peut être exprimé par un nombre plan. – Assurément. – Il n'y a qu'à l'élever au carré, puis au cube, pour voir la distance qui le sépare du roi³. »

Même si cela n'apparaît pas aussi clairement que dans le fragment de Pythagore, *κατὰ δύναμιν*, qui, comme nous le verrons au chapitre suivant, doit se comprendre ici au sens de « selon le carré », s'oppose à *κατὰ μήκος*, ou *κατὰ τὸν τοῦ μήκους ἀριθμόν* dans le passage (22), « selon la longueur ».

Chez Ptolémée, penseur éclectique du II^e siècle de notre ère et auteur d'un traité intitulé *Les éléments harmoniques*, présente une variante du syntagme *κατὰ δύναμιν* III, avec la préposition *πρός*⁴. « Avec l'accusatif, *πρός* signifie qu'on se porte (ou qu'on porte l'objet) en

¹ Trad. Dumont, Folio, 1991 (1988), 306.

² Trad. Rivaud, CUF, 1970.

³ Trad. Chambry, CUF, 1967 : nous reviendrons sur l'interprétation et les traductions à donner à *δύναμις* employé en mathématiques au chapitre suivant.

⁴ Voir aussi *πρός δύναμιν* au sens de « du point de vue de la puissance » dans la *Métaphysique* d'Aristote : *Τὰ μὲν γὰρ ὡς κινήσεις πρὸς δύναμιν τὰ δ' ὡς οὐσίαι πρὸς τινα ὕλην* (*Arist., Méta.* IX 1048b8-9) : « car l'acte est pris, tantôt comme le mouvement relativement à la puissance, tantôt comme la substance formelle relativement à quelque matière (trad. Tricot, Vrin, 1991). » À l'exception de cette occurrence, l'article défini ou une autre détermination sont toujours présents dans ce syntagme, qui ne présente pas le même caractère figé que *κατὰ δύναμιν* ou *εἰς δύναμιν*.

face de... Il peut s'agir, *au propre*, d'un *mouvement* effectif qui, par exemple, porte *vers* (ou *contre*) quelqu'un¹ ; mais cette démarche, sous une forme de plus en plus *abstraite*, peut devenir une *intention*, un *accord*, une *comparaison* (qui implique un rapprochement), ou même un *simple rapport* (établi entre deux termes vis-à-vis)². » De façon plus concrète que *κατὰ*, *πρὸς* introduit également ce qui est considéré au moment de l'action exprimée dans l'énoncé. En musique, *πρὸς τὴν δύναμιν* est opposé à *πρὸς τὴν θέσιν*, les deux lexèmes dénotant respectivement la hauteur réelle et relative et la hauteur théorique et absolue d'une note de musique :

(23) Πῶς αἱ τῶν φθόγγων ὀνομασίαι πρὸς τε τὴν θέσιν ἐκλαμβάνονται καὶ τὴν δύναμιν.
(Ptol., *Élém. Harm.*, 2, 5, 2)
« Comment les sons reçoivent-ils leurs désignations selon la hauteur absolue et selon la hauteur relative ? »

Mais, contrairement à *κατὰ δύναμιν* III, *πρὸς τὴν δύναμιν*, au sein duquel l'article défini est le plus souvent présent, n'a rien de figé ni de technique. En outre, on le trouve avec des valeurs référentielles différentes selon le genre du texte : la hauteur relative de la note dans ce passage, les forces du malade d'après lesquelles on juge du remède à administrer dans la *Collection hippocratique*³.

Enfin, on trouve chez Nicomaque de Gérase, un mathématicien péripatéticien du II^e siècle de notre ère, une occurrence de *κατὰ δύναμιν* en contexte mathématique, mais opposé cette fois au *κατὰ ἐνέργειαν* aristotélicien : l'auteur de l'*Introduction arithmétique* fait la synthèse, au sein d'une même forme, de deux emplois du lexème grec, son emploi en mathématiques et son emploi aristotélicien⁴ :

(24) Ἡ ἄρα μονὰς δυνάμει, ἀλλ' οὐπω ἐστὶ τέλειος ἐνεργείᾳ. (...) πολυπλασιάζω οὖν αὐτὴν τῷ ληφθέντι ἐσχάτῳ εἰς τὴν σωρείαν, τουτέστιν ἐαυτῇ, καὶ γεννᾶται μοι μονὰς· ἅπαξ γὰρ ἡ μονὰς, τελεία ἄρα ἐστὶ δυνάμει ἢ μονὰς· ἴση γὰρ τοῖς ἰδίοις μέρεσι κατὰ δύναμιν αὐτῇ, οἱ δ' ἄλλοι κατ' ἐνέργειαν. (Nic. Gér., *Intr. arith.*, I, 16, 8-10)
« L'unité est parfaite en puissance, mais non pas encore en acte ; (...) Je la multiplie donc par le dernier terme pris pour l'entassement, c'est-à-dire par elle-même, et j'engendre une unité ; car une fois un est unité. L'unité est donc parfaite en puissance, car elle est elle-même égale à ses propres parties selon la puissance, alors que les autres nombres le sont selon l'acte⁵. »

Dans ce passage, *κατὰ δύναμιν* commute avec le datif *δυνάμει*, et *κατ' ἐνέργειαν* avec le datif *ἐνεργείᾳ*. Ces deux formes au datif sont, en réalité, bien plus fréquentes que les deux syntagmes prépositionnels dans les œuvres d'Aristote. Le Stagirite fait de la forme *δυνάμει* un *leitmotiv* de ses traités : elle apparaît 413 fois chez lui, contre 30

¹ Cf. *supra*, lorsque *πρὸς* a sa valeur concrète chez Thucydide (exemple 6).

² *Syntaxe grecque*, 318.

³ On relève cinq occurrences de *πρὸς τὴν δύναμιν* dans l'ensemble du corpus, quatre fois avec le participe ὀρών ou ὀρέων, et à trois reprises avec un complément adnominal au génitif (cf. *infra*, chap. suivant).

⁴ Cf. *infra*, deuxième partie, chap. 3, section 2.6., pour l'étude détaillée des occurrences de *δύναμις* chez Nicomaque de Gérase, et leur traduction en latin par Boèce.

⁵ Trad. Bertier, Vrin, 1978.

fois chez Platon¹. Après lui, seul Euclide fait un usage aussi important de ce datif, que l'on relève 386 fois chez lui. Chez le philosophe comme chez le mathématicien, ce datif a une valeur quasi adverbiale², servant à caractériser l'angle sous lequel on envisage ce qui est, chez Aristote, ou des relations entre objets mathématiques, chez Euclide³.

Au terme de ce préambule, nous avons pu observer que les syntagmes *κατὰ δύναμιν* et *εἰς δύναμιν* subissaient un certain figement, autant syntaxique que sémantique : parfois, *δύναμις* n'y indique plus que la notion sous-déterminée de possibilité, sans que le contexte nous permette de préciser s'il s'agit d'une possibilité extérieure au sujet, d'une capacité intrinsèque, naturelle ou acquise, physique ou morale, ou encore de moyens financiers. La lexie *κατὰ δύναμιν*, présente chez Hésiode et citée par Xénophon sous la forme soudée *καδδύναμιν*, paraît constituer une maxime de sagesse populaire, ce que souligne encore Platon, dans le *Cratyle*, en introduisant le syntagme par τὸ λεγόμενον, que l'on peut traduire par la formule fr. « comme on dit » :

(25) Οὕτω δὲ καὶ νῦν αὖ εἰπόντες ἡμῖν αὐτοῖς ἴωμεν, ὅτι εἰ μὲν τι χρῆν [ἔδει] αὐτὰ διελέσθαι εἴτε ἄλλον ὄντινον εἴτε ἡμᾶς, οὕτως ἔδει αὐτὰ διαιρεῖσθαι, νῦν δὲ τὸ λεγόμενον κατὰ δύναμιν δεήσει ἡμᾶς περὶ αὐτῶν πραγματεῦσθαι ; (Plat., *Crat.*, 425c5-6)
« Faut-il nous mettre à l'œuvre en nous disant cette fois à nous-mêmes que, si ces distinctions devaient être faites, soit par tout autre, soit par nous, c'est ainsi qu'il faudrait les faire, mais qu'en l'état présent, c'est, comme on dit, 'autant que possible' que nous devons nous en occuper⁴ ? »

Cependant, le plus souvent, même en l'absence de détermination, *κατὰ δύναμιν* se réfère plus à la capacité du sujet qu'à une possibilité qui serait complètement sous-déterminée : en tant que nom de procès associé à *δύναμαι*, *δύναμις* est un lexème syncatégorématique, qui implique l'existence, explicite ou non, d'un support référentiel. Pour qu'il y ait capacité, il faut d'abord qu'il existe quelqu'un qui soit capable. Dans le passage du *Cratyle*, L. Méridier, traducteur du texte dans la CUF, le rend par « selon nos forces », expression qui surtraduit le syntagme grec, mais qui, néanmoins, convient bien ici et ne paraît pas gauchir le sens global de l'énoncé. En contexte, *κατὰ δύναμιν* est ainsi investi de valeurs référentielles plus précises, et *δύναμις* dénote alors différents types de ressources appartenant à son complément référentiel et permettant à celui-ci d'agir : ses moyens financiers, sa

¹ À titre comparatif, *κατὰ δύναμιν* est attesté 71 fois chez lui, *κατ' ἐνέργειαν* 57 fois, et le datif *ἐνεργείᾳ* 224 fois.

² Il s'agit d'un datif instrumental, plus précisément, selon J. Humbert, d'un datif comitatif, qui a évolué en grec pour donner des formes adverbiales. Cf. *Syntaxe grecque*, 289-290 : § 483 : « quand il était question de qualités abstraites, le comitatif voyait s'effacer sa valeur de cas et cette valeur se confondre avec ces formes figées que sont les adverbes » ; § 485 : « l'emploi du comitatif pour exprimer les conditions qui entourent l'action est resté plus libre (et plus vague) : de tels exemples ont eu tendance à se détacher de la phrase, dans laquelle ils n'étaient pas profondément impliqués, pour devenir de simples adverbes (précédés ou non de prépositions). »

³ Cf. Vitrac, 2008, 83 : « Les formules de la 'puissance' (*ΔΥΝΑΜΙΣ*, *ΔΥΝΑΣΘΑΙ*) dans les mathématiques grecques et dans les dialogues de Platon », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 73-148.

⁴ Trad. Méridier, CUF, 1969, modifiée. L. Méridier traduit τὸ λεγόμενον κατὰ δύναμιν par « suivant nos forces » comme dit le proverbe », en se fondant sur le proverbe de l'*Hippias Majeur*, 301c : « Faisons, non comme nous voulons, mais comme nous pouvons. »

compétence technique dans un domaine particulier, sa force physique lorsqu'il s'agit d'une personne humaine, les forces armées ou les forces vives dans le cas d'une cité. Par ailleurs, lorsque *κατά* a son sens de « en vertu de » ou, surtout, « du point de vue de », le syntagme *κατὰ δύνάμιν* reçoit des emplois plus techniques où la valeur référentielle de *δύναμις* change encore. Le figement syntaxique du syntagme – et, dans une moindre mesure, de *εἰς δύνάμιν* – masque donc un fonctionnement référentiel complexe, où il peut être sémantiquement figé dans le sens de « autant que possible » ou « selon sa capacité », mais où il est également susceptible d'interprétations plus précises, rendues possible au terme d'un parcours interprétatif s'appuyant sur des éléments cotextuels et contextuels.

Le complémenteur référentiel de *δύναμις*, dans ces syntagmes, est le plus souvent implicite et déductible du cotexte. Dans les épopées homériques, il était représenté syntaxiquement par un pronom personnel ou un adjectif possessif de la première ou de la deuxième personne le plus souvent, car le lexème intervenait au sein de passages au discours direct. C'est le cas également à l'époque classique lorsqu'il est employé au sein de discours ou de dialogues. Dans les autres cas, *δύναμις* est déterminé par un complément adnominal au génitif, par un adjectif possessif de la troisième personne, ou encore par un adjectif relationnel équivalant à un génitif adnominal. Au sein de ce chapitre, nous étudierons les occurrences de *δύναμις* où le complémenteur référentiel dénote soit une personne humaine, soit une collectivité humaine – groupe social, cité ou État –, soit une divinité, en tant que celle-ci est considérée comme une personne. Ces occurrences se trouvent, pour la majorité d'entre elles, au sein de discours, de textes d'histoire et de philosophie morale, ou encore au sein d'œuvres dramatiques. Le statut ontologique des complémenteurs référentiels est déterminant pour la valeur référentielle de *δύναμις* : il va de soi que le lexème ne dénote pas la même chose si celui-ci est un guerrier, un médecin ou le peuple perse. En les étudiant de près, l'objectif est de cerner les diverses valeurs référentielles que peut avoir *δύναμις* dans la langue classique non technique, et, de là, de déterminer si sa valeur sémantique reste celle qui avait été établie pour ses occurrences dans les épopées homériques : /capacité / de X / de faire une action Y/. Si tel est le cas, il doit être possible, comme dans les épopées, d'identifier cette action Y, soit parce que le nom est complété par un génitif objectif du type (τοῦ) + Vinf., soit parce que ce verbe est déductible du cotexte ; il doit être possible aussi, dans la mesure où *δύναμις* est alors fortement corrélé au verbe *δύναμαι*, de réinterpréter l'énoncé dans lequel il se trouve au moyen d'un énoncé verbal du type X *δύναται* Vinf. ; dans le cas contraire, c'est que la valeur sémantique de *δύναμις* doit être interprétée autrement.

1. Le sens de « capacité de »

Étant donné sa valeur large de « capacité de » et son lien étroit avec le verbe δύναμαι, δύναμις devait pouvoir dénoter toute sorte de capacité et s'appliquer à toute espèce d'individu. En réalité, les référents-types auxquels il s'applique sont en nombre relativement limité, et rares sont parmi eux les individus quelconques, dont δύναμις dénoterait seulement la capacité d'effectuer une action particulière, dans des circonstances précises et délimitées dans le temps. En outre, le contenu de cette capacité est rarement précisé. La construction qui pouvait paraître prototypique, du type (τοῦ) + Vinf. (« pouvoir de faire une action Y ») est peu attestée, et restreinte aux textes de philosophie ou de rhétorique : dans ce cas, elle sert à dénoter non pas une capacité d'action ponctuelle, mais plus précisément une compétence, innée ou acquise, qu'un individu possède de manière permanente, qu'il en fasse un usage effectif ou non.

1.1. La capacité d'un individu quelconque

Lorsque δύναμις s'applique à un individu quelconque, sans attributions particulières, sa valeur référentielle est explicitée par des éléments du cotexte et par le contexte situationnel. Il est alors fréquent que le lexème dénote les moyens financiers, sans que cet emploi soit limité aux formules restrictives du type κατὰ δύναμιν ou ὅση σοι δύναμις, variante poétique du syntagme prépositionnel¹. Ainsi, dans les passages suivants, extraits respectivement de *Cyropédie* et de *l'Anabase* de Xénophon, il est en emploi libre : dans le premier passage, Cyrus s'adresse à l'armée des Mèdes et des autres alliés, en leur parlant en termes flatteurs ; il affirme savoir que ce n'est pas par vénalité qu'ils sont partis en campagne avec lui, ce qui lui permet de leur faire accepter plus facilement le fait qu'il ne leur offre pas de récompense² :

(26) Ἐποιδίδοναι δὲ ἀξίαν οὐπω δύναμιν ἔχειν μοι δοκῶ, καὶ τοῦτο μὲν οὐκ ἀισχύνομαι λέγων· (Xén., *Cyr.*, V, 1, 21)
« Il me semble que je n'ai pas encore la capacité suffisante pour vous la [ma reconnaissance] témoigner, et je n'ai pas honte de le dire. »

(27) Οὐ γὰρ ἀριθμὸς ἐστὶν ὁ ὀρίζων τὸ πολὺ καὶ τὸ ὀλίγον, ἀλλ' ἡ δύναμις τοῦ τε ἀποδιδόντος καὶ λαμβάνοντος. (Xén., *Anab.*, VII, 7, 36)

¹ Outre les épopées homériques, où l'on avait relevé, à deux reprises, l'incise ὅση δύναμις γε πάρεστι (*Il.*XIII, 786 et *Od.* XXIII, 128), on trouve en effet ὅση σοι δύναμις dans un vers des *Troyennes* d'Euripide, là encore à propos d'une situation rituelle ; il s'agit de l'enterrement d'Astyanax, auquel Hécube doit pourvoir « autant que ses moyens le lui permettent », dans la mesure où elle est la captive d'Ulysse et ne peut disposer de ses biens pour s'occuper des ornements mortuaires de son petit-fils : ἐν τῆδε θάψαι παῖδα· σὰς δ' ἐς ὠλένας / δοῦναι, πέπλοισιν ὡς περιστείλης νεκρὸν / στεφάνοις θ', ὅση σοι δύναμις, ὡς ἔχει τὰ σά (Eur., *Troy.* 1142-1144) : « Il faut remettre son cadavre dans tes bras, afin que tu le pares de voiles et de couronnes, autant que tu en as la capacité dans l'état où tu es. »

² Voir aussi : Ἀπλουσάτου δὲ μοι, ἔφη, δοκεῖ εἶναι τὸ τὴν δύναμιν φανεράν ποιήσαντα ἐκ ταύτης ἀγωνίζεσθαι περὶ καλοκάγαθίας (Xén., *Cyr.*, VIII, 4, 34) : « Il me semble que c'est le devoir d'un homme loyal de laisser voir ses moyens et de les employer à devancer les autres par la noblesse d'âme » (trad. Delebecque, CUF, 1978). Cyrus, après avoir prononcé ces mots, montre aux chefs alliés « un grand nombre de possessions magnifiques » (πολλὰ καὶ καλὰ κτήματα), ce qui ne laisse pas de doute quant au sens à assigner à δύναμις.

« Ce qui fait qu'une somme est grosse ou petite, ce n'est pas le total où elle monte, ce sont les ressources de celui qui la paye et la lève¹. »

Le texte (27) met en jeu la même idée que le vers proverbial d'Hésiode, à savoir que la valeur d'un sacrifice ne dépend pas de sa somptuosité, mais de sa juste conformité aux moyens de celui qui l'offre. Ce passage intervient dans un discours de Xénophon au roi des Thraces, Seuthès, qui refuse de payer l'importante somme d'argent qu'il doit aux Grecs. Xénophon lui montre qu'il doit en réalité considérer cette somme relativement à ses ressources, qui se sont largement accrues. Par conséquent, la somme d'argent est désormais moins lourde à payer qu'auparavant. Δύναμις dénote donc bien la capacité économique des Thraces, caractérisée par le fait qu'elle peut varier d'un moment à l'autre. Dans la mesure où cet énoncé développe la même idée que le vers d'Hésiode, on peut penser que l'emploi de δύναμις qui en est fait vient de l'usage « économique » de la lexie κατὰ δύναμιν. Mais, du fait qu'il est « sorti » de la lexie, sa valeur référentielle en devient plus nette. En effet, κατὰ δύναμιν, même lorsque l'on est en mesure de lui assigner pour référent les moyens financiers, apparaît comme une formule euphémistique, où seule la situation permet de déterminer de quel type de capacité il est question². Il est alors toujours possible de traduire le syntagme par « autant que possible », « autant que je le peux » : il constitue ainsi une formule de précaution oratoire au sein de laquelle la référence à l'argent se fait de manière très discrète. En revanche, dans le texte (27), δύναμις, sujet de ἐστι, remplissant la fonction d'actant et étant déterminé par les deux participes substantivés ἀποδιδόντος et λαμβάνοντος, qui renvoient, dans ce contexte, au domaine des échanges économiques, sa valeur référentielle de « ressources financières » est beaucoup plus nette : il n'est pas besoin de connaître le contexte situationnel pour pouvoir la déterminer. Δύναμις est donc utilisé de manière autonome pour faire référence aux ressources de quelqu'un, de la même manière que le pluriel fr. *moyens*, par exemple : l'euphémisme tend à s'user, et le sens de « ressources financières » à être davantage rattaché par défaut à δύναμις³. En cela, il fait l'objet, pour cet emploi, d'un processus de concrétisation, plus précisément, selon R. Martin, de « concrétisation actancielle » :

« au lieu de désigner 'le fait de', 'l'action de', 'l'état de'..., le substantif s'applique à l'actant source ou agent (l'*ornement*, c'est ce qui orne ; le *gouvernement*, ce sont les gens qui gouvernent), au résultat (la *construction*, c'est ce qui est construit), à l'actant objet (la *couture*, c'est l'objet que l'on coud ou recoud), à l'instrument (l'*emballage*, c'est ce avec quoi on emballe), au lieu (le *garage* est le lieu où l'on se gare) ou au temps (la *moisson* est le temps où l'on moissonne)⁴. »

¹ Trad. Masqueray, CUF, 1967 (1931).

² Cf. Benveniste, *PLG* 1, 310 (« Euphémismes anciens et modernes », 308-314) : « Il faut, pour apprécier un euphémisme, restituer autant que possible les conditions de l'emploi dans le discours parlé. Une expression comme εἰ τι πάθοιμι, ἢν τι πάθω, 's'il m'arrive quelque chose (= si je meurs)', n'autorise évidemment pas à poser παθεῖν au sens de 'mourir'. La situation seule détermine l'euphémisme. »

³ Cf. Benveniste, *PLG* 1, 310 : Le linguiste prend l'exemple de lat. *meretrix*, manière euphémistique, à l'origine, de dénoter la courtisane (*meretrix* étant formé sur lat. *mereor*), devenu le nom latin usuel et non euphémistique pour la courtisane.

⁴ Martin, 1996, 50.

Dans cette perspective, δύναμις n'est plus « le fait de pouvoir » (δύνασθαι), mais la source de ce pouvoir, les moyens financiers¹. Un autre indice de son caractère « concrétisé » est peut-être son aptitude à être employé au pluriel², dans cet emploi. Il dénote alors plus nettement les ressources qui constituent la richesse de quelqu'un, comme dans l'exemple suivant, où il s'applique aux revenus apportés par les produits de la terre :

(28) Διὰ γὰρ ἀρετὴν γῆς αἱ τε δυνάμεις τισὶ μείζους ἐγγιγνόμεναι στάσεις ἐνεποίουν ἐξ ᾧν ἐφθείροντο. (Thuc., I, 2, 4)
« Grâce à la qualité de la terre, les moyens de certains augmentaient, ce qui provoquait des dissensions destructrices. »

Appliqué à un individu quelconque, δύναμις tend donc à se spécialiser dans la dénotation des moyens financiers. Cependant, cette valeur référentielle n'est pas systématique : le lexème conservant son sens de /capacité / de X / de faire une action Y/, il peut s'appliquer à d'autres types de ressources, comme le prouve cet extrait de la *République* de Platon, où la dimension économique des ressources est prise en charge par l'adjectif πλουσίους. Δύναμις, une nouvelle fois au pluriel, comprend les richesses, comme l'indique l'adjectif ἄλλας, mais ne s'y limite pas :

(29) καὶ πονηροὺς πλουσίους καὶ ἄλλας δυνάμεις ἔχοντας εὐδαιμονίζειν καὶ τιμᾶν εὐχερῶς ἐθέλουσιν. (Plat., *Rép.*, 364a)
« Et ils consentent aisément à juger heureux et à honorer les méchants qui sont riches et qui possèdent d'autres ressources. »

Dans les exemples précédents, δύναμις ne dénotait pas une capacité abstraite, mais des ressources matérielles et concrètes. En cela, il s'éloignait de son rôle de nom de procès associé à δύναμαι, de la même manière que les déverbaux cités par R. Martin plus haut. En revanche, dans le texte suivant, extrait de l'*Économique* de Xénophon, δύναμις se rapproche de son sens plus abstrait de « capacité » : l'épouse d'Ischomaque s'enquiert, auprès de son mari, du contenu de sa capacité dans la maison, autrement dit, demande « ce qu'elle peut faire » pour aider son mari ; la proximité de δύναμαι dans le cotexte indique que δύναμις a bien sa valeur « modale » :

¹ Comme certains des exemples donnés par R. Martin, il s'agit d'un emploi du mot, qui coexiste avec des emplois plus « abstraits », c'est-à-dire plus proches du verbe de base. Par exemple, dans *Le gouvernement de soi et des autres* (titre d'un ouvrage de M. Foucault), fr. *gouvernement* commute bien avec « le fait de gouverner » ; dans *la construction de l'immeuble*, fr. *construction* peut être paraphrasé par « l'action de construire ».

² Le pluriel, dans la mesure où il peut impliquer le caractère nombrable de l'entité considérée, est souvent considéré comme un critère de démarcation entre les « noms abstraits », entités massives, et les « noms concrets », entités nombrables. R. Martin (1996, 46) montre l'insuffisance de ce critère à travers l'exemple de noms jugés concrets, mais massifs, comme fr. *vin*, et de noms qui restent abstraits même lorsqu'ils sont au pluriel, comme fr. *des progrès*. De fait, si, comme nous le verrons, ce critère peut être retenu, pour certains emplois, comme indice d'une procédure de concrétisation, le nom dénotant alors effectivement une entité nombrable, il ne nous semble pas que ce soit le cas ici : δύναμεις, comme fr. *moyens*, dénote de manière globale l'ensemble des ressources, sans que celles-ci puissent être individualisées.

(30) Τί δ' ἂν ἐγὼ σοι, ἔφη, δυνάμην συμπράξαι ; τίς δὲ ἡ ἐμὴ δύναμις ; (Xén., *Écon.*, 7,4)
« En quoi, dit-elle, pourrais-je donc t'aider ? Quel est mon pouvoir¹ ? »

Mais, contrairement aux cas précédents, où δύναμις dénotait la capacité réelle des individus, les ressources qu'ils possédaient effectivement, il fait référence, dans ce passage, à une capacité toute théorique : la femme ne demande pas ce qu'elle est capable de faire réellement – ce qu'elle n'aurait vraisemblablement pas besoin de demander, étant la mieux placée pour le savoir –, mais ce qu'elle *doit* faire, en tant qu'épouse, dans la maison, quel rôle elle doit tenir. Δύναμις en vient ainsi à dénoter non plus la capacité réelle d'un individu quelconque en vue d'une action particulière, mais la compétence spéciale, innée ou acquise, d'un individu défini par sa catégorie d'appartenance. Dans l'exemple (30), il s'agit de la compétence de l'épouse dans la maison, c'est-à-dire d'une compétence acquise – dans la mesure où Ischomaque s'apprête à l'enseigner à son épouse – propre à une catégorie sociale, celle des épouses. En revanche, dans l'exemple suivant, extrait de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide, δύναμις intervient dans une phrase de caractère sentencieux – ce qui est souligné par la particule τοι – et dénote une compétence innée et jugée propre à une catégorie d'individus conçue comme « naturelle », celle des femmes :

(31) Ἴφίγη ἀντίαξε καὶ λόγους πειστηρίους
εὖρισκ' ἔχει τοι δύνάμιν εἰς οἶκτον γυνή. (Eur., *Iph. Taur.* 1053-1054)
« Eh bien va les prier, et trouve les mots propres à les convaincre. Assurément, la femme a une compétence pour la lamentation. »

Plus que le contexte situationnel ou le complémenteur référentiel, c'est le contenu de la capacité qui importe pour définir la valeur référentielle précise de δύναμις dans cet emploi, pour lequel nous traduirons désormais le lexème par « compétence » plutôt que par « capacité ». Nous entendons fr. *compétence* au sens de « capacité spécifique à un domaine » ; nous dirons par exemple, pour reprendre l'exemple des *Mémorables* de Xénophon, qu'un pilote de navire a la compétence de diriger un navire ou qu'un général a la compétence pour mener une armée.

1.2. La compétence dans un domaine spécifique

Cet emploi de δύναμις est reconnaissable au fait qu'il peut être complété par un complément au génitif objectif précisant le domaine de compétence dont il est question. Ce complément est alors soit un verbe, soit un nom de procès. Par exemple, pour dénoter la « compétence de parler », c'est-à-dire l'éloquence, on trouve aussi bien τοῦ λέγειν, dans l'exorde du *Plaidoyer sur le meurtre d'Hérode* d'Antiphon, que τοῦ λόγου (ou encore λόγων²) avec δύναμις :

¹ Nous traduisons δύναμις par « pouvoir » afin de rendre en français la figure étymologique qui existe en grec avec l'emploi concomitant du verbe et du nom de procès qui lui est associé.

² Eschine, 2, 34 : Πηθέων δὲ καὶ τούτων καὶ ἐτέρων λόγων, ἥδη καθήκεν εἰς Δημοσθένην τὸ τῆς πρεσβείας μέρος, καὶ πάντες προσεῖχον ὡς ὑπερβολὰς τινας δυνάμεως ἀκουσόμενοι λόγων : « Une fois prononcés ces discours et quelques autres, c'était au tour de Démosthène de remplir sa part de la mission, et tous s'attendaient à entendre une certaine supériorité de l'éloquence. »

(32) Ἐβουλόμην μὲν, ὦ ἄνδρες, τὴν δύναμιν τοῦ λέγειν καὶ τὴν ἐμπειρίαν τῶν πραγμάτων ἐξ ἴσου μοι καθεστάναι τῇ τε συμφορᾷ καὶ τοῖς κακοῖς τοῖς γεγενημένοις. (Antiphon, *Hér.* 1)

« Je voudrais, juges, que la compétence de la parole¹ et l'expérience des affaires fussent égales en moi à l'infortune et aux maux qui m'accablent². »

(33) Καὶ γὰρ ἐκλείπει ἡ δύναμις τοῦ λόγου. (C.H., *Lettres*, 27, 152 = IX, 418, 2 Littré)

« Et en effet, la compétence de la parole me fait défaut. »

Δύναμις, dans cet emploi, peut également être spécifié par un complément au génitif subjectif constitué par le nom de la fonction ou de l'activité de l'individu détenant la compétence. Par exemple, dans ce passage du *Contre Androtion* de Démosthène, le lexème est complété par le participe présent de λέγω, dénotant les orateurs :

(34) Οὐ γὰρ ᾤετο δεῖν ὁ τιθεὶς τὸν νόμον ἐπὶ τῇ τῶν λεγόντων δυνάμει τὸ πρᾶγμα καταστήσαι. (Dém., *Contre Andr.* 11)

« En effet, le législateur a pensé qu'il ne fallait pas que la décision se fonde sur la compétence des orateurs. »

Plusieurs questions se posent au sujet de cet emploi de δύναμις : d'abord, est-il restreint à la dénotation d'une compétence technique acquise au terme d'un apprentissage, comme l'art oratoire, ou bien peut-il également faire référence à des talents naturels et innés ? Nous avons vu plus haut, avec l'exemple de l'*Iphigénie en Tauride*, qu'il paraissait pouvoir dénoter les deux types, compétences innées et acquises. Cependant, il n'est pas exclu que l'emploi de δύναμις chez Euripide soit ironique, comme le suggère d'ailleurs la traduction du lexème par « compétence » : attribuer aux femmes une « compétence pour la lamentation » est une façon de les tourner en ridicule – ce qu'Euripide fait volontiers. Ensuite, il convient de préciser cette notion de compétence : s'agit-il d'une compétence théorique qu'un individu possède ou ne possède pas, mais peut éventuellement acquérir, ou bien d'un niveau de compétence réel, qui peut varier selon l'individu ou selon les circonstances ?

1.2.1. Talent inné ou compétence acquise ?

Dans l'exemple suivant, extrait du *Panathénaïque* d'Isocrate, δύναμις se trouve au pluriel à côté des pluriels de τέχνη et ἐπιστήμη, qui dénotent respectivement l'art impliquant l'apprentissage d'une technique et le savoir théorique. Afin de démarquer δύναμις des deux autres termes de l'énumération, G. Mathieu et E. Brémond le rendent par « dons naturels » ; mais, dans la mesure où rien n'indique que δύναμις fasse référence précisément à des dons ou des talents naturels, nous préférons le rendre par « aptitudes » :

¹ Nous modifions la traduction de ἡ δύναμις τοῦ λέγειν, proposée dans la CUF, par « habileté de la parole », afin de conserver en français la cohérence sur le plan du signifiant entre δύναμις et ἀδυναμία, qui est employé au paragraphe suivant : cf. *infra*, exemple (40).

² Trad. Gernet, CUF, 1989 (1923), modifiée.

(35) Τὴν αὐτὴν δὲ γνώμην ἔχω καὶ περὶ τῶν δημηγορεῖν δυναμένων καὶ τῶν περὶ τὴν γραφὴν τὴν τῶν λόγων εὐδοκιμούντων, ὅλως δὲ περὶ ἀπάντων τῶν περὶ τὰς τέχνας καὶ τὰς ἐπιστήμας καὶ τὰς δυνάμεις διαφερόντων. (Isoc., *Panathénaique*, 29)
 « J'ai la même opinion sur ceux qui sont capables de parler devant le peuple, sur ceux qui tiennent leur réputation de la publication de leurs discours et de façon générale sur tous ceux qui se distinguent pour ce qui est¹ des arts, des sciences et des aptitudes². »

Ce passage intervient au sein d'une réflexion sur l'éducation (παιδεία) où Isocrate distingue entre les connaissances théoriques (μαθήματα), parmi lesquelles il place la géométrie, l'astrologie ou encore l'éristique, et la sagesse pratique qui consiste à savoir gérer ses propres affaires et avoir une conduite moralement bonne. Ce qu'il dénomme par δυνάμεις est donc à ranger, au même titre que les arts et les sciences, parmi ces connaissances théoriques qui, si elles sont profitables à la jeunesse car elles les détournent de nombreuses erreurs (πολλῶν ἄλλων ἀμαρτημάτων), ne conviennent pas aux hommes d'âge mûr et aux plus âgés³. En cela, il ne semble pas que le lexème dénote une réalité fondamentalement différente des deux autres membres de l'énumération : il fonctionne, par rapport à eux, comme un parasynonyme capable de les inclure, c'est-à-dire, en réalité, comme leur hyperonyme. Sa place en fin d'énumération est un argument en faveur de cette interprétation : il intervient pour abrégé une énumération qui aurait pu être plus longue, en subsumant les deux autres lexèmes, plus précis que lui. Par conséquent, plutôt que par « dons naturels », nous proposons de le traduire par « aptitudes », ce terme pouvant dénoter, en français, des capacités tant innées qu'acquises⁴. Il en ressort que δύνاميς est indéterminé du point de vue de l'inné ou de l'acquis, et peut dénoter des aptitudes de tout ordre, de manière très générale. Dans les *Mémorables*, comme nous l'avons déjà vu à l'occasion du syntagme κατὰ δύναμιν, Xénophon l'emploie d'ailleurs indifféremment pour faire référence à la fois à des qualités physiques (la robustesse), sociales (la richesse), morales (le courage) ou techniques (l'aptitude à mener une armée ou piloter un navire)⁵, en définitive, à tout ce qui rend un individu capable d'une action.

Comme l'a montré L.-A. Dorion à propos de ce passage, δύνاميς dénote, de cette façon, ce qui permet de se connaître soi-même et de connaître autrui ; être, selon Xénophon, plus exactement selon le personnage de Socrate qu'il dépeint, c'est en effet être capable, et l'individu n'est rien hors de ses aptitudes, de ses compétences, et, surtout, hors de l'usage (χρεία) qu'il en fait :

(36) Πότερα δέ σοι δοκεῖ γινώσκειν ἑαυτόν, ὅστις τοῦνομα τὸ ἑαυτοῦ μόνον οἶδεν, ἢ ὅστις, ὥσπερ οἱ τοῦς ἵππους ὠνούμενοι οὐ πρότερον οἶονται γινώσκειν ὄν ἂν βούλωνται γνῶναι, πρὶν ἂν ἐπισκέψωνται πότερον εὐπειθῆς ἔστιν ἢ δυσπειθῆς, καὶ πότερον ἰσ-

¹ G. Mathieu et E. Brémond traduisent «... qui se distinguent dans les arts, dans les sciences et par les dons naturels », alors qu'il n'y a pas lieu d'introduire les trois termes de l'énumération différemment.

² Trad. Mathieu, Brémond, CUF, modifiée.

³ Isoc., *Panathénaique*, 27.

⁴ Le *Nouveau Petit Robert de la langue française* (2010) donne trois définitions à fr. *aptitude* : 1° Capacité légale, juridique. 2° Disposition naturelle. 3° Capacité acquise et reconnue.

⁵ Cf. *supra*, préambule, exemples. (7) et (8).

χυρὸς ἢ ἀσθενής, καὶ πότερον ταχὺς ἢ βραδύς, καὶ τὰλλα τὰ πρὸς τὴν τοῦ ἵππου χρεῖαν ἐπιτήδεια τε καὶ ἀνεπιτήδεια ὅπως ἔχει, οὕτως ἑαυτὸν ἐπισκεψάμενος, ὁποῖός ἐστι πρὸς τὴν ἀνθρωπίνην χρεῖαν, ἔγνωκε τὴν αὐτοῦ δύναμιν ; Οὕτως ἔμοιγε δοκεῖ, ἔφη, ὁ μὴ εἰδὼς τὴν αὐτοῦ δύναμιν ἀγνοεῖν ἑαυτόν. (Xén., *Mém.* IV, 2, 25-26)

« [Socrate] À ton avis, lequel se connaît lui-même ? Celui qui connaît uniquement son propre nom, ou celui qui – à l'exemple de ceux qui achètent des chevaux et qui ne s'imaginent pas connaître le cheval qu'ils veulent connaître avant qu'ils aient examiné s'il est obéissant ou rétif, fort ou faible, rapide ou lent, et comment il se comporte eu égard aux autres caractéristiques qui le rendent approprié, ou non, à l'usage du cheval – s'étant pareillement pris pour objet d'examen, pour déterminer à quoi il pourrait servir parmi les hommes, a reconnu sa propre capacité ? – C'est également mon avis, répond-il [Euthydème], que celui qui ne connaît pas sa propre capacité s'ignore lui-même¹. »

Ce passage permet de mettre en évidence deux dimensions fondamentales du lexème, que l'on retrouvera dans bon nombre de ses emplois : d'abord, la récurrence du verbe γινώσκω souligne le fait que la δύναμις d'un être, qu'il s'agisse, ici, d'un cheval ou d'un homme, est objet de connaissance, non seulement en soi, mais aussi pour connaître *ce qu'est* réellement l'être dont il est question : δύναμις est opposé à ὄνομα, auquel est rattachée l'idée d'une connaissance superficielle et purement théorique de l'être ; en revanche, connaître la δύναμις d'un homme ou d'un cheval, c'est le connaître *réellement*. Il ne faudrait pas penser alors que, pour Xénophon, connaître réellement un homme, c'est connaître sa pensée, ses intentions, ses sentiments ; chez lui, la connaissance réelle de l'homme est tout entière déterminée par celle de son utilité sociale au sein de la communauté des hommes (πρὸς τὴν ἀνθρωπίνην χρεῖαν), de même que celle du cheval repose sur la connaissance de l'usage (χρεία) qu'il est possible d'en faire en fonction de sa conformité ou non aux caractéristiques attendues du cheval : cette comparaison confirme l'indétermination de δύναμις quant à la question de l'inné et de l'acquis, du naturel ou du technique. Peu importe, pour connaître un être, de savoir quelle est la source, en amont, de sa compétence ; ce qui est primordial, c'est l'usage, en aval, qu'il en fait, et par lequel il la laisse ou il la fait connaître.

1.2.2. Compétence théorique ou niveau de compétence réel ?

C'est là la deuxième dimension fondamentale de δύναμις soulignée dans ce texte : le lexème exprime ce qui, dans l'être, se manifeste à l'extérieur, aux yeux d'autrui, ce en quoi un être interagit avec le monde extérieur, d'une manière active, d'une part, en agissant dans le monde, et passive, d'autre part, en étant objet de connaissance pour autrui. Ainsi, dans les *Mémorables*, c'est la compétence (δύναμις) d'un homme qui permet de juger de son savoir (ἐπιστήμη) qui, sans cela, resterait purement théorique et hypothétique. Dans l'ensemble du passage dont nous avons cité un extrait plus haut (8)², cette corrélation entre savoir et pouvoir

¹ Trad. Dorion, 2008, 56-57.

² Pour plus de commodité, nous reproduisons ce passage en l'élargissant : "Ὡς δ' αὐτως εἰ τις βούλοιο στρατηγὸς ἀγαθὸς μὴ ὦν φαίνεσθαι ἢ κυβερνήτης, ἐννοῶμεν τί ἂν αὐτῷ συμβαίνοι." Ἀρ' οὐκ ἂν, εἰ μὲν ἐπιθυμῶν τοῦ δοκεῖν ἰκανὸς εἶναι τὰτα πράττειν μὴ δύναιτο πείθειν, τοῦτ' εἰη λυπηρόν, εἰ δὲ πείσειεν, ἔτι ἀθλιώτερον ; δῆλον γὰρ ὅτι κυβερνᾶν κατασταθεῖς ὁ μὴ ἐπιστάμενος ἢ στρατηγεῖν ἀπολέσειεν ἂν οὓς ἤκιστα βούλοιο καὶ αὐτὸς αἰσχροῦς ἂν καὶ κακῶς ἀπαλλάξειεν. Ὡσαύτως δὲ καὶ τὸ πλοῦσιον καὶ τὸ ἀνδρεῖον καὶ τὸ ἰσχυρόν μὴ ὄντα δοκεῖν ἀλυσιτελεῖς ἀπέφαινε· προστάτεσθαι γὰρ αὐτοῖς ἔφη μείζω ἢ κατὰ δύναμιν, καὶ μὴ δυναμένους τὰτα ποιεῖν, δοκοῦντας ἰκανοὺς εἶναι, συγγνώμης οὐκ ἂν τυγχάνειν. (Xén., *Mém.*, I, 7, 3-4) : « [propos rapportés de Socrate] 'De la même façon, réfléchissons à ce qui arriverait à celui qui voudrait

est très nette : la notion de compétence y est exprimée par les formes adjectivales ἱκανός « capable » (deux fois), ἐπιστάμενος « sachant », et δυνάμενος « pouvant », par le verbe δύναμαι, et par δύναμις, au sein du syntagme κατὰ δύναμιν. Il faut souligner également l'opposition entre εἶναι et φαίνεσθαι ou δοκεῖν, « être » et « paraître » : dans ce cadre, δύναμις se rapporte à l'être, et dénote non plus la compétence théorique, comme c'était le cas dans l'*Économique*, mais la compétence réelle, le niveau de compétence de l'individu ; qu'il soit possible de se voir confier des fonctions qui « excèdent sa compétence (μείζω ἢ κατὰ δύναμιν)¹ » montre que celle-ci limite et définit l'individu et son action, et qu'elle est susceptible d'être plus ou moins grande, de varier d'un individu à l'autre, voire au sein d'un même individu, comme la capacité du guerrier homérique. Δύναμις, dans son emploi au sens de « compétence », a donc deux « facettes² » : d'abord, il dénote une compétence qui est à rapprocher d'un savoir théorique (ἐπιστήμη) ou d'une technique (τέχνη), c'est-à-dire une aptitude qu'un individu possède ou ne possède pas, et qu'il peut éventuellement acquérir au terme d'un apprentissage. Dans cette première facette, la compétence dont il est question est théorique³, et se laisse connaître par sa mise en pratique, par son usage (χρεία). C'est dans cette mise en pratique qu'intervient la seconde facette de cet emploi de δύναμις : le lexème dénote aussi un niveau de compétence *réel*, qui peut différer du niveau de compétence théorique qui est attribué à un individu en fonction de ce qu'il dit de lui, par exemple.

Dans cet emploi au sens de « compétence réelle », δύναμις dénote une entité scalaire, susceptible d'être plus ou moins élevée. En réalité, il est alors orienté vers le haut sur l'échelle

avoir l'air d'un bon général ou d'un bon pilote tout en ne l'étant pas. Si, alors qu'il désire donner l'impression qu'il est en mesure de remplir ces fonctions, il ne parvenait pas à convaincre, ne serait-ce pas triste, mais ne serait-il pas plus affligeant encore qu'il parvint à convaincre ? En effet, si celui que l'on a chargé de piloter un navire, ou de conduire une armée, n'en a pas la compétence, il est évident qu'il causera la perte de ceux qu'il désire le moins perdre, et que lui-même se tirera honteusement et mal d'affaire.' Il montrait également, de la même façon, qu'il n'est pas profitable de se faire passer pour riche, courageux et fort quand on ne l'est pas. En effet, disait-il, ceux qui se voient confier des responsabilités qui excèdent leurs capacités, et qui ne sont pas en mesure de remplir ces fonctions, alors qu'ils se faisaient passer pour des hommes compétents, n'obtiennent aucune indulgence (trad. Dorion, 2008, 53-54). »

¹ Voir aussi, dans le même sens, l'emploi du syntagme ὑπὲρ δύναμιν chez Démosthène (*Sur la cour.* 193) : Ἀλλ' ὡς οὐχ ἅπανθ' ὅσ' ἐνήν κατ' ἀνθρώπινον λογισμὸν εἰλόμην, καὶ δικαίως τὰυτα καὶ ἐπιμελῶς ἐπραξα καὶ φιλοπόνως ὑπὲρ δύναμιν : « Mais que je n'aie pas choisi tout ce qui était possible selon le raisonnement humain, et que je n'aie pas fait cela avec justice, avec soin, et avec une activité au-dessus de ma compétence (...). »

² Nous empruntons ce terme à G. Kleiber, 1999, 89 *sqq.* (*Problèmes de sémantique : la polysémie en question*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion) : « les lexèmes, tout en ayant un contenu sémantique unitaire ou global, c'est-à-dire tout en n'étant pas polysémiques, peuvent néanmoins présenter des composants, des facettes, qui sont tels qu'ils peuvent apparaître seuls en emploi et donc donner lieu à une variation de sens non polysémique et non simplement contextuelle de l'item. » Voir aussi Kleiber, 1997, 219-231 : « Cognition, sémantique et facettes : une 'histoire' de livres et de...romans », in Kleiber, Riegel (éds.), *Les formes du sens*, Louvain-la-Neuve, Duculot. G. Kleiber emprunte ce concept de « facette » à D. A. Cruse, 1996, 93-102 : « La signification des noms propres de pays en anglais », in Rémi-Giraud, Rétat (éds.), *Les mots de la nation*.

³ C'est cette première facette qui est en jeu dans les exemples (30), où δύναμις dénote la compétence théorique de l'épouse, et (35), où δυνάμεις est associé à τέχνη et ἐπιστήμη. Le pluriel, dans cette occurrence, signale l'amorce d'une « procédure de concrétisation actancielle » (Martin, 1996, 50, cf. *supra*), δύναμις ne dénotant pas le « fait de pouvoir », mais l'aptitude détenue par un individu qui lui permet d'avoir la capacité d'agir.

évaluative¹, c'est-à-dire qu'il dénote un niveau de compétence reconnu comme élevé, comme dans les exemples suivants :

(37) Ἐπίσταμαί σε ριζοτόμον ἄριστον, ὦ ἑταῖρε, καὶ διὰ τῆν ἄσκησιν καὶ διὰ προγόνων κλέος, ὡς μηδὲν ἀποδεῖν σε δυνάμει τοῦ προπάτορος Κρατεῦα. (C.H., *Lettres*, 16, 2 = IX, 342, 15 Littré)

« Je sais que tu es un botaniste excellent, mon ami, à la fois par ta propre pratique et par la gloire de tes ancêtres, de sorte que tu ne le cèdes en rien, par ta compétence, à ton grand-père Cratevas. »

(38) Τρία δέ τινα χρῆ ἔχειν τοὺς μέλλοντας ἄρξειν τὰς κυρίας ἀρχάς, πρῶτον μὲν φιλίαν πρὸς τὴν καθεστῶσαν πολιτείαν, ἔπειτα δύναμιν μεγίστην τῶν ἔργων τῆς ἀρχῆς, τρίτον δ' ἀρετὴν καὶ δικαιοσύνην ἐν ἐκάστη πολιτείᾳ τὴν πρὸς τὴν πολιτείαν· (Arist., *Pol.* 1309 a35)

« Il faut que ceux qui ont à exercer les magistratures suprêmes possèdent trois qualités : en premier lieu l'attachement au régime établi, ensuite une très grande compétence dans les affaires liées à leur charge, et en troisième lieu, la vertu et le sens de la justice adapté, dans chaque régime, à celui qui est établi. »

Dans ces deux passages, le niveau de compétence pratique et réel est élevé, dans la mesure où il vaut au botaniste de l'exemple (37) d'être placé au même rang que son grand-père et d'être qualifié du superlatif ἄριστος, et où δύναμις, dans l'exemple (38), est qualifié par le superlatif de μέγας, « grand ».

En tant que lexème marqué positivement, δύναμις a pour antonyme ἀδυναμία, lexème marqué négativement, de même que l'adjectif δυνατός « capable, compétent » a pour antonyme ἀδύνατος. Ἄδύνατος, c'est-à-dire « incompetent » ou « incapable », peut s'appliquer tout autant à celui qui ne possède pas la compétence théorique dans un domaine spécialisé qu'à celui qui, la possédant, l'utilise mal. Ainsi, comme Aristote le fait remarquer au livre V de la *Métaphysique*, lorsqu'il décrit tous les emplois de δύναμις, on a l'habitude de dire que quelqu'un qui n'a pas bien fait ce qu'il devait faire, par exemple qui n'a pas bien exercé sa compétence, *n'a pas pu* faire ce qu'il devait, autrement dit, est incompetent² :

(39) Ἔτι ἢ τοῦ καλῶς τοῦτ' ἐπιτελεῖν ἢ κατὰ προαίρεσιν· ἐνίοτε γὰρ τοὺς μόνον ἂν πορευθέντας ἢ εἰπόντας, μὴ καλῶς δὲ ἢ μὴ ὡς προείλοντο, οὐ φαμεν δύνασθαι λέγειν ἢ βαδίζειν· (Arist., *Méta.* V, 1019a)

« En outre, on appelle puissance la puissance d'accomplir cela comme il convient ou de propos délibéré ; parfois, en effet, nous affirmons que ceux qui ne feraient que marcher ou parler, s'ils ne le font ni comme il convient ni de propos délibéré, ne peuvent³ ni parler ni marcher¹. »

¹ Nous rappelons que nous distinguons l'« échelle évaluative » de l'« échelle axiologique ». Cf. *supra*, introduction générale.

² Le même phénomène se passe en français avec *compétence* ou *aptitude* : si l'on dit d'un médecin qu'il est *incompétent* ou *inapte*, cela ne signifie pas que l'on met en doute le fait qu'il ait mené à bien ses études de médecine, et qu'il ait obtenu les diplômes validant sa compétence théorique ; mais c'est que l'on juge que son niveau de compétence réel est en deçà de ce que l'on pouvait attendre de lui en vertu de cette compétence théorique.

³ M.-P. Duminil et A. Jaulin, dont nous citons la traduction, rendent δύνασθαι par « avoir la puissance », de manière à préserver davantage la cohérence lexicale du grec entre δύναμις, qu'elles traduisent par « puissance » et δύνασθαι. Cependant, dans la mesure où le livre V de la *Métaphysique* rend compte d'emplois usuels des lexèmes, et qu'Aristote se réfère explicitement à une tournure usuelle (φαμεν), il nous semble plus judicieux de

Comme le démontre A. G. Wersinger à propos de l'usage platonicien du lexème, δύναμις a donc deux contraires : « non seulement l'invalidité mais aussi les degrés de la validité et de l'invalidité (par exemple la faiblesse, l'incompétence) » ; par conséquent, « d'un côté la puissance est absolue, elle se confond avec l'excellence (ἀρετή), ce qui implique l'exclusion de toute la quantification scalaire. D'un autre côté, la notion de puissance est relative, elle admet des degrés, de l'invalidité à la force². »

Ce marquage évaluatif est très nettement rendu dans l'exorde du discours d'Antiphon intitulé *Sur le meurtre d'Hérode*, dont nous avons cité la première phrase plus haut : la défense de l'accusé, un dénommé Euxithéos, est fondée, d'une part, sur l'injustice de l'accusation et les maux qui l'accablent, d'autre part, sur son incompétence dans l'art de la parole et son inexpérience des affaires. Après avoir manifesté, dans la première phrase, le souhait de posséder cette capacité de parler (τὴν δύναμιν τοῦ λέγειν), il déplore sa propre incompétence au deuxième paragraphe :

(40) Οὐδὲ με δεῖ σωθῆναι μετὰ τῆς ἀληθείας εἰπόντα τὰ γενόμενα, ἐν τούτῳ με βλάπτει τῆ τοῦ λέγειν ἀδυναμία. (Antiphon, *Hér.* 2)
« Et quand il me faudrait obtenir mon salut avec l'aide de la vérité, en exposant ce qui s'est passé, je suis victime de mon incompétence dans la parole³. »

Que l'accusé ait suivi des cours de rhétorique ou non, cela importe peu ici : ce qu'il déplore dans sa *captatio benevolentiae*, c'est avant tout son incompétence réelle dans l'art de la parole. De même, dans le *Gorgias* de Platon, Calliclès utilise l'adjectif ἀδύνατος pour qualifier celui qui est incapable, parce qu'il ne possède pas l'éloquence, de se défendre lui-même face aux juges :

(41) Δοκεῖ οὖν σοι, ὦ Σώκρατες, καλῶς ἔχειν ἄνθρωπος ἐν πόλει οὕτως διακειμένος καὶ ἀδύνατος ὢν ἑαυτῷ βοηθεῖν ; (Plat., *Gorg.* 522c4-6)
« [Calliclès] Donc tu trouves, Socrate, qu'il est beau, pour un homme, d'être dans une situation telle, au sein de la cité, qu'il soit même incapable de se défendre lui-même ? »

Or, dans sa réponse, Socrate subvertit la notion d'incapacité ou d'incompétence exprimée par ἀδύνατος en lui assignant non plus la valeur de compétence technique, mais d'aptitude morale. Il accepte, en effet, d'être incapable de se défendre au moyen de la rhétorique à condition de posséder « cet autre moyen de défense (...) qui est de n'avoir

traduire δύνασθαι par fr. *pouvoir*, plus usuel en français, dont la proximité avec fr. *puissance* nous paraît encore assez claire.

¹ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

² Wersinger, 2008, 158 : « 'Être le meilleur' : la puissance et l'excellence chez Platon », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 151-171.

³ Trad. Gernet, CUF, 1989 (1923), modifiée : afin de préserver la cohérence lexicale entre δύναμις et ἀδυναμία, nous les avons traduits respectivement par « compétence » et « incompétence ». Nous préférons cette solution à la traduction plus littérale par « capacité de parler » et « incapacité de parler », qui ne rend pas compte du caractère technique et acquis par un apprentissage de l'art oratoire : ἡ ἀδυναμία τοῦ λέγειν ne dénote pas une incapacité de parler, mais une incapacité de *bien* parler ; nous sommes bien dans le cas de figure décrit par Aristote.

aucune faute à se reprocher, en paroles ou en actes, ni envers les dieux, ni envers les hommes¹ » :

(42) Εἰ μὲν οὖν ἐμέ τις ἐξελέγχοι ταύτην τὴν βοήθειαν ἀδύνατον ὄντα ἑμαυτῷ καὶ ἄλλω βοηθεῖν, αἰσχυνοίμην ἂν καὶ ἐν πολλοῖς καὶ ἐν ὀλίγοις ἐξελεγχόμενος καὶ μόνος ὑπὸ μόνου, καὶ εἰ διὰ ταύτην τὴν ἀδυναμίαν ἀποθνήσκοιμι, ἀγανακτοίην ἄν· (Plat., *Gorg.* 522d)
« Si l'on me prouvait que je fusse incapable de m'assurer à moi-même et de procurer aux autres ce moyen de défense, je rougirais de m'en voir convaincre devant un auditoire petit ou grand, ou même en tête à tête, et si cette incapacité était cause de ma mort, j'en serais désolé². »

Auparavant marqués négativement sur l'échelle évaluative, ἀδύνατος et ἀδυναμία en viennent ici à être marqués négativement sur l'échelle axiologique : être incapable de se défendre, pour Socrate, c'est avoir commis l'injustice, c'est donc avoir ou avoir eu une conduite moralement condamnable. En ressort-il que δύναμις, en dénotant certains types de capacités, pourrait être orienté vers le haut sur l'échelle axiologique ?

1.3. La question de l'orientation évaluative et axiologique de δύναμις

1.3.1. Un lexème non marqué axiologiquement

La réflexion d'Isocrate sur la παιδεία, dont nous avons rapporté un extrait plus haut (exemple 35), témoigne du caractère axiologiquement neutre et non marqué de δύναμις, de même, d'ailleurs, que de celui de τέχνη ou επιστήμη. En effet, selon lui, comme il le dit quelques lignes plus loin en reprenant la même énumération³, les connaissances théoriques (μαθήματα) dont relève l'ensemble des arts, des savoirs et des compétences, ne constituent pas l'essentiel d'une bonne éducation, et si elles ne nuisent pas aux jeunes gens, elles ne conviennent pas aux hommes plus âgés. En effet, l'important, dans la παιδεία, c'est l'apprentissage de la sagesse pratique qui consiste à « s'occuper de manière moralement belle des affaires qui arrivent chaque jour » (τοὺς καλῶς χρωμένους τοῖς πράγμασι τοῖς κατὰ τὴν ἡμέραν ἐκάστην προσπίπτουσι⁴). Ensuite, il développe les diverses qualités de l'homme bien formé, qui sont toutes des qualités morales : outre la sagesse pratique, le respect de la justice, la fidélité en amitié, l'aptitude à résister à la fois aux plaisirs et aux coups du sort et la modération. Les trois termes de l'énumération sont donc rejetés en dehors du domaine moral et de celui de l'utilité sociale, et sont donc non marqués du point de vue axiologique.

¹ Plat., *Gorg.* 522c-d : μήτε περὶ ἀνθρώπους μήτε περὶ θεοὺς ἄδικον μηδὲν μήτε εἰρηκῶς μήτε εἰργασμένος.

² Trad. Bodin, CUF, 1992 (1923), modifiée : nous modifions la traduction d'ἀδυναμία par « impuissance » à laquelle nous préférons « incapacité », afin de rendre en français la cohérence du paradigme lexical entre ἀδύνατος et ἀδυναμία.

³ Isoc., *Panathénaique*, 30 : Τίνας οὖν καλῶ πεπαιδευμένους, ἐπειδὴ τὰς τέχνας καὶ τὰς ἐπιστήμας καὶ τὰς δυνάμεις ἀποδοκιμάζω ; « Quels sont donc ceux que j'appelle 'bien formés', puisque je réprovoque les arts, les sciences et les compétences ? »

⁴ Isoc., *Panathénaique*, 30.

1.3.2. Une orientation évaluative inversement proportionnelle à son orientation axiologique : le cas de δύναμις τοῦ λόγου

1.3.2.1. En haut de l'échelle évaluative : de la compétence à la puissance

En dénotant une compétence, qui plus est un niveau de compétence réel, δύναμις est orienté vers le haut sur l'échelle évaluative. En d'autres termes, il est susceptible d'être investi d'une « connotation euphorique¹ » de la part du locuteur. Ainsi, dans les exemples (32) et (33), δύναμις τοῦ λόγου ou τοῦ λέγειν était évalué positivement, comme une compétence que l'on regrette de ne pas avoir ou qui fait défaut.

Chez l'orateur Gorgias, le λόγος, dont le lien avec δύναμις « semble avoir été l'un des éléments essentiels de la pensée² », prend une dimension telle qu'il apparaît moins comme l'objet sur lequel peut porter une compétence que comme le sujet, personnifié, d'une puissance. Ainsi, dans l'*Éloge d'Hélène*, il « est décrit d'emblée comme 'un grand maître (δυνάστης μέγας) qui, par un corps imperceptible et parfaitement invisible, accomplit des actes tout à fait divins' car il 'a le pouvoir (δύναται) de faire cesser la peur, de dissiper le chagrin, de provoquer la joie et d'augmenter la pitié'³ ». Dans la suite du texte, Gorgias compare le pouvoir du λόγος sur l'âme à celui des remèdes (φάρμακα) sur le corps⁴, dans une comparaison implicite entre la rhétorique et la médecine ; auparavant, lorsqu'il envisage les différents types de λόγος, il mentionne le pouvoir de l'incantation, identifiant alors son art à la magie⁵ :

(43) Συγγινομένη γὰρ τῇ δόξῃ τῆς ψυχῆς ἡ δύναμις τῆς ἐπωδῆς ἔθελε καὶ ἐπεισε καὶ μετέστησεν αὐτὴν γοητεία. (Gorg., *Hél.* 10 = DK 2, 292,12)
« Le pouvoir de l'incantation, mêlée à l'opinion de l'âme, la charme, la persuade et la transforme par sa magie. »

Comme le souligne M.-P. Noël, « de l'expression λόγοις πείθειν, fréquente à la fin du V^e siècle, où λόγοις est seulement un moyen, le *logos* est passé au statut d'agent, dont la *dunamis* est la persuasion⁶ ». Par conséquent, dans le syntagme ἡ τοῦ λόγου δύναμις, le

¹ Fromilhague, 1995, 120 (*Les figures de style*, Paris, Nathan) : l'auteur oppose la « connotation euphorique (réaction vis-à-vis d'un objet perçu comme agréable) » et la « connotation dysphorique (réaction vis-à-vis d'un objet perçu comme désagréable) ». Cette première classe de connotations, liée « à l'engagement affectif de l'énonciateur », est distinguée de la seconde classe, liée « aux jugements de valeur portés », pour laquelle C. Fromilhague parle de « connotation axiologique ». Cette distinction entre l'agréable et le bien ou le juste est particulièrement pertinente dans la problématique du *Gorgias* de Platon.

² Noël, 2008, 27 : « Pouvoir et art du discours : *dunamis* et *logos* chez Gorgias », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 27-43.

³ Gorg., *Hél.* 8 cité par Noël, 2008, 28.

⁴ Gorg., *Hél.* 14 (= DK 2, 292, 12) : τὸν αὐτὸν δὲ λόγον ἔχει ἢ τε τοῦ λόγου δύναμις πρὸς τὴν τῆς ψυχῆς τάξιν ἢ τε τῶν φαρμάκων τάξιν πρὸς τὴν τῶν σωμάτων φύσιν : « La puissance du discours a la même relation à l'agencement de l'âme que l'agencement des drogues à la nature des corps. »

⁵ Voir aussi Plat., *Charm.* 156b, pour une autre illustration de δύναμις dénotant le pouvoir de l'incantation : μάλλον γὰρ σοι παρρησιάσομαι περὶ τῆς ἐπωδῆς οἷα τυγχάνει οὐσα· ἄρτι δ' ἠπόρουσιν τίνι τρόπῳ σοι ἐνδειξαίμην τὴν δύναμιν αὐτῆς. Ἔστι γὰρ, ὦ Χαρμίδη, τοιαύτη οἷα μὴ δύνασθαι τὴν κεφαλὴν μόνον ὑγιᾶ ποιεῖν : « Je te parlerai avec plus de liberté au sujet de l'incantation telle qu'elle se trouve être. Mais tout à l'heure, j'étais dans l'embarras pour savoir de quelle façon je te montrerais son pouvoir. »

⁶ Noël, 2008, 34.

complément déterminatif au génitif change de statut et le syntagme lui-même s'autonomise. Il dénote moins la capacité de la parole, où τοῦ λόγου commute avec τοῦ λέγειν et a la fonction d'un génitif objectif¹, que la puissance de la parole, où le complément adnominal a la fonction d'un génitif subjectif : c'est alors lui qui, si l'on convertit le syntagme en énoncé verbal, se trouve en position de sujet du verbe δύνασθαι ou du prédicat δυνατός ἐστι, c'est lui, et non plus une personne humaine, qui constitue le complément référentiel de δύναμις. Cette conception du λόγος comme agent de la persuasion, conception qui, selon M.-P. Noël, est une innovation de Gorgias², a des répercussions sur la valeur sémantique de δύναμις lui-même. En effet, de la capacité ou la compétence de parler, propre à un orateur, il en vient à dénoter la puissance exercée par la parole sur ceux qui la reçoivent, dont l'âme (ψυχή)³ et l'opinion (δόξα)⁴ peuvent se trouver touchées et transformées par cette puissance : d'une capacité d'effectuer une action déterminée – parler – δύναμις en vient à dénoter une puissance exercée sur autrui. Or, cette puissance du λόγος peut se trouver elle-même détenue par une personne, l'orateur ou le rhéteur (ρήτωρ), et lui conférer une puissance de fait sur autrui. C'est ainsi que Gorgias envisage les choses :

« Parce que, pour lui, la *dunamis* (puissance) du *logos* peut, par le biais d'un enseignement, devenir *dunamis* (capacité) du *rhètor*, elle assure à ce dernier la *dunamis* (le pouvoir) dans l'État⁵. »

En tant que la compétence de la parole confère une puissance de fait sur autrui, plus précisément la puissance de persuader autrui et de le faire agir dans le sens de sa propre volonté, δύναμις se trouve en haut de l'échelle évaluative : il est investi d'« une connotation euphorique », dans la mesure où il dénote une entité que l'on souhaite posséder. En outre, cette dimension positive est renforcée, dans la perspective de Gorgias, par le fait que cette compétence a sa part dans tous les arts qui reposent, partiellement ou totalement, sur l'art de persuader⁶.

1.3.2.2. En bas de l'échelle axiologique : quand la puissance rend impuissant

De manière inversement proportionnelle, son orientation vers le haut sur l'échelle évaluative, telle qu'elle apparaît chez Gorgias, confère au lexème un marquage

¹ En effet, le syntagme peut être interprété au moyen de l'énoncé verbal suivant : X δύναται λέγειν.

² Auparavant, l'agent est la persuasion elle-même, personnifiée sous les traits de la déesse Peithô, pour laquelle le λόγος (ou les λόγοι, selon l'expression λόγοις πειθεῖν) n'est qu'un moyen parmi d'autres : voir Noël, 2008, 30 *sqq.* : « le pouvoir du *logos* ne fait l'objet d'aucune théorisation avant Gorgias. La puissance dont il dépend est celle de Peithô. Cette dernière s'accommode de toutes sortes de présents et n'est pas liée exclusivement au *logos*. »

³ Pour les passages de l'*Éloge d'Hélène* indiquant que le *logos* affecte l'âme, voir Noël, 2008, 35, n. 34.

⁴ Pour les passages de l'*Éloge d'Hélène* où le *logos* est montré comme « manipul[ant] et modifi[ant] [la *doxa*] à sa guise », voir Noël, 2008, 36.

⁵ Noël, 2008, 40. Voir Plat., *Gorg.* 460a.

⁶ Par exemple, dans le *Gorgias*, le protagoniste éponyme démontre la puissance de la rhétorique (ἡ δύναμις τῆς ῥητορικῆς) en affirmant que le médecin a besoin du rhéteur pour convaincre un malade de prendre son traitement, et qu'un rhéteur non médecin réussirait davantage à se faire élire comme médecin qu'un véritable médecin sans talent oratoire (Plat., *Gorg.* 456b-c).

axiologiquement négatif chez Platon, en particulier, et précisément, dans le *Gorgias* : dans ce dialogue, comme on l'aperçoit dans l'exemple (42), Socrate opère un renversement de l'orientation du lexème, en jouant sur ces deux échelles. C'est de cette manière qu'il démontre le paradoxe selon lequel la puissance rend impuissant. Voici les étapes de son raisonnement :

- i) posséder une puissance (δύναμις), c'est posséder un bien (ἀγαθόν)
- ii) un bien est toujours moralement beau (καλόν)¹ et juste (δίκαιον)
- iii) la rhétorique est capable du juste comme de l'injuste (elle est axiologiquement neutre)²
- iv) elle ne peut donc être un bien
- v) la rhétorique n'est donc pas une puissance, et, par conséquent, ne confère pas la puissance, mais l'impuissance.

Socrate refuse à la fois la conception de la puissance comme subordonnée à un usage, et, corrélativement, la conception de la puissance comme toute-puissance, dénotée dans le *Gorgias* par ἐξουσία³, c'est-à-dire pouvoir de tout – même de l'injuste : l'orateur, comme le tyran auquel il est comparé, est, selon lui, « impuissant (ἀδύνατος) » car sa puissance est précisément sans limite, c'est-à-dire non limitée par une conscience et une volonté de justice. C'est pourquoi Socrate refuse, en réalité, le sens même que les rhéteurs ou les tyrans assignent à δύναμις ; selon lui, le pouvoir sans limite qu'ils désignent sous le nom de δύναμις ne mérite pas ce nom, car toute δύναμις est orientée vers le bien et, par là, est fondamentalement limitée :

« Ce double emploi de *dynamis*, comme fonction d'un art et comme pouvoir de domination, comme compétence objectivement définie et comme puissance illimitée, montre de quelle manière (...) la critique philosophique opérée par Platon de la notion de toute-puissance se produit au sein de la notion même de *dynamis* et, en quelque sorte, pour ne pas en abandonner l'usage aux rhéteurs⁴. »

C'est pourquoi, nous semble-t-il, il emploie volontiers le verbe δύνασθαι, qu'il substantive à plusieurs reprises, pour dénoter cette puissance dont le sens fait l'objet d'une véritable lutte idéologique. Pour dénoter ce qui est souvent traduit par la « toute-puissance », il assortit le verbe de μέγα ou de la forme de superlatif μέγιστον, ce qui lui permet d'employer des expressions antonymes comme μικρότατον ou ἐλάχιστον δύνασθαι⁵. Il est peut-être dommage de traduire ces expressions en ayant recours aux termes *puissance* ou

¹ Voir par exemple Plat., *Gorg.* 474c13-14, où Socrate pointe un désaccord entre son interlocuteur, Polos, et lui : Μανθάνω οὐ ταῦτόν ἡγέι σύ, ὡς εἰκας, καλόν τε καὶ ἀγαθόν καὶ κακόν καὶ αἰσχρόν : « Je comprends : tu n'admetts pas, ce me semble, qu'il y ait identité entre le beau et le bon, le laid et le mauvais » (trad. Croiset, CUF, 1992 (16^e tir.)).

² *Gorgias* admet ce point en *Gorg.* 454e13-455a2 : « Soc. : La rhétorique, à ce compte, serait donc l'ouvrière d'une persuasion (πειθοῦς δημιουργός) de croyance (πιστευτικῆς), non d'enseignement (διδασκαλικῆς), sur le juste et l'injuste (περὶ τὸ δίκαιόν τε καὶ ἄδικον) ? Gorg. : Oui. » Le rhéteur s'explique ensuite en situant au niveau de l'usage (χρησθαι) la dimension axiologique de la rhétorique : selon lui, elle n'est ni bonne ni mauvaise en elle-même, mais est susceptible d'un bon ou d'un mauvais usage. C'est donc le mauvais usage qu'il faut incriminer, et non la rhétorique elle-même (Plat., *Gorg.* 456c7 sqq.).

³ Voir par exemple Plat., *Gorg.* 525d5, 526a4 : ἐν μεγάλῃ ἐξουσίᾳ.

⁴ Lefebvre, 2000, 247.

⁵ Cf. Plat., *Gorg.* 466b9 ; d8 ; e2 ; e7, etc.

puissant, qui impliquent d'emblée, en français, l'idée d'une « puissance exercée sur », davantage que celle d'une « capacité de ». Socrate ne cessant de jouer sur le double emploi de δύναμις, il nous paraît plus judicieux de recourir au terme fr. *pouvoir* – à la fois au nom et au verbe – qui est susceptible, lui aussi, des deux emplois « pouvoir de » (capacité) et « pouvoir sur » (puissance). Par conséquent, τὸ μέγα δύνασθαι serait traduit non par « la toute-puissance »¹, mais par « le fait de pouvoir beaucoup », traduction plus lourde, mais qui permet de préserver la valeur modale du verbe : μέγα, comme dans la lexie homérique μέγα δυναμένοιο, est, certes, en emploi adverbial, mais est avant tout un adjectif neutre qui se traduit littéralement par « quelque chose de grand », que nous rendons par l'adverbe à valeur intensive « beaucoup ». De même, les formes de superlatif mentionnées sont des adjectifs substantivés que l'on peut traduire, respectivement, par « quelque chose de très grand », « quelque chose de très petit » ou « le moins ». Il est plus aisé, ensuite, de comprendre le raisonnement de Socrate : pour lui, « pouvoir beaucoup », ce n'est pas être puissant, avoir le pouvoir sur autrui, mais c'est pouvoir ce que l'on veut, étant entendu que l'on veut toujours ce qui est juste. Il reste ainsi fidèle au sens ancien de δύναμις et δύνασθαι, celui que l'on trouve dans les épopées homériques et chez Hésiode, celui de « capacité » limitée et, en tant que telle, limitative de l'action humaine. Corrélativement à cette conception de δύναμις, il refuse celle de Gorgias, plus généralement celle des rhéteurs et des tyrans, qui assignent au lexème le sens de « puissance » en tant que celle-ci « possède non pas un objet spécifique mais un terrain, les affaires de la cité² ». Nous reviendrons sur cet emploi du lexème lorsque nous l'envisagerons au sein du paradigme sémantique du pouvoir politique.

L'étude du cas particulier du syntagme ἡ δύναμις τοῦ λόγου a permis d'observer comment s'articulaient les deux grandes catégories d'emploi de δύναμις, correspondant à deux valeurs sémantiques différentes : celle que nous avons envisagée jusqu'à présent, à savoir « /capacité / de X / d'effectuer une action Y/ », et celle que nous venons d'entrevoir : « /puissance / de X / exercée sur Z/ », où Z est, de manière très large, le « terrain » sur lequel la puissance s'exerce ou, du moins, au sein duquel elle se manifeste, et qui peut être précisé en contexte. Dans son premier sens, le lexème est orienté vers le haut à la fois sur l'échelle évaluative et, dans le *Gorgias*, sur l'échelle axiologique – dans la mesure où δύναμις dénote un bien (ἀγαθόν) ; en revanche, si Socrate refuse de lui assigner son second sens, c'est que celui-ci est discrédité moralement ; dans ce cas, δύναμις est orienté vers le bas sur l'échelle axiologique, la seule qui soit importante dans la perspective platonicienne.

La même articulation peut être observée lorsque δύναμις a pour complément référentiel non plus une personne mais une collectivité, c'est-à-dire une cité ou un État.

¹ Par exemple dans la traduction de Croiset, CUF, 1984 (1923) pour l'occurrence de ce syntagme en Plat., *Gorg.* 466e6.

² Lefebvre, 2000, 247.

2. Δύναμις, un élément primordial dans les relations internationales

Dans les textes de notre corpus, principalement chez les historiens et les orateurs, δύναμις est fréquemment complété par le génitif du nom des habitants d'une cité ou d'un pays, au génitif pluriel :

- (44) τῆς Ἀθηναίων δυνάμεως (Thuc. IV, 108, 4)
τὴν δὲ δύναμιν τῶν Βαβυλωνίων (Hdt. I, 192, 1)
τῇ δυνάμει τῶν Περσέων (Hdt. III, 1, 12)

Le complément adnominal Ἀθηναίων alterne avec τῆς πόλεως, ou encore τῆς πόλεως τῶν Ἀθηναίων, voire avec l'adjectif relationnel πολιτικός :

- (45) ἡ τῆς πόλεως δύναμις (Lys., *Or. fun.* 58)
τὴν δύναμιν τῆς Ἀθηναίων πόλεως (Thuc. VI, 47, 1)
διὰ δόξαν καὶ πολιτικὴν δύναμιν (Xén., *Mém.*, IV, 2, 35)
πρὸς τὴν πολιτικὴν δύναμιν (Esch., *Contre Ctés.*, 147, 2)

Enfin, δύναμις peut être suivi du nom du pays ou de la région plutôt que du nom de ses habitants :

- (46) τὴν ἅπασαν δύναμιν τῆς Σικελίας (Thuc. VI, 6, 2)
τῇ δυνάμει τῆς ὅλης Ἀσίας (Hdt. I, 192, 7)

Ce complément adnominal alterne en outre avec un adjectif possessif lorsque le locuteur parle de sa propre cité :

- (47) τὴν δύναμιν τὴν ἡμετέραν (Isoc., *Contre Loch.*, 11, 4)
τῇ ἡμετέρῃ δυνάμει (Thuc. VI, 20, 3)

Appliqué ainsi à une cité ou un pays, δύναμις dénote, là encore, les ressources dont celle-ci ou celui-ci dispose pour agir, plus précisément pour interagir avec les autres cités ou États, de la même manière qu'il dénotait ce qui, dans une personne humaine, lui permet à la fois d'agir en direction de l'extérieur et, par suite, de constituer un objet de connaissance pour le monde extérieur, pour autrui. Dans la mesure où la guerre constitue sans doute l'interaction principale entre cités ou entre États, δύναμις dénote principalement la puissance militaire, c'est-à-dire l'ensemble des ressources dont dispose un pays pour faire la guerre. Ces ressources, tant celles de son pays que celles des pays ennemis, font l'objet d'une évaluation, étape déterminante dans le choix à effectuer entre l'entrée en guerre et le maintien de la paix. C'est précisément pour sa grande capacité à effectuer cette évaluation, que Périclès¹ constitue l'exemple du brillant stratège par excellence, selon Thucydide :

¹ Voir sur ce point Rokeah, 1963, 284, 286 : « Περιουσία χρημάτων, Thucydides and Pericles », *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 91, Turin, 282-286.

(48) Ὅσον τε γὰρ χρόνον προύστη τῆς πόλεως ἐν τῇ εἰρήνῃ, μετρίως ἐξηγεῖτο καὶ ἀσφαλῶς διεφύλαξεν αὐτήν, καὶ ἐγένετο ἐπ' ἐκείνου μεγίστη, ἐπειδὴ τε ὁ πόλεμος κατέστη, ὁ δὲ φαίνεται καὶ ἐν τούτῳ προγνοῦς τὴν δύναμιν. (Thuc., II, 65, 5)

« En effet, tout le temps qu'il fut à la tête de la cité pendant la paix, il la dirigeait avec modération, et sut veiller sur elle de façon sûre ; aussi est-ce de son temps qu'elle fut la plus grande ; et de même, lorsqu'il y eut la guerre, il apparaît que, là aussi, il apprécia d'emblée sa puissance¹. »

D. Rokeah commente ainsi ce passage : « La grandeur de Périclès en tant qu'homme d'État réside, selon les propres mots de Thucydide (II, 65), dans sa capacité à peser les forces relatives et à fixer selon les forces et la capacité d'Athènes, l'activité militaire et politique qu'elle devrait entreprendre² ». La puissance militaire de la cité est donc une réalité tangible, calculable, sur la base de laquelle on peut prévoir et organiser la guerre, ou préférer tenter de maintenir la paix si elle est trop faible. En outre, elle comporte une dimension scalaire, pouvant être plus ou moins élevée selon les moments, et une dimension relative, dans la mesure où elle ne se calcule pas seulement en soi, mais relativement à celle de l'adversaire.

Étant mesurable, elle fait l'objet d'une connaissance, tant à l'intérieur de la cité qu'à l'extérieur. Δύναμις dénote ainsi l'élément qui, d'un pays, est perceptible à l'étranger, et sur la base duquel les autres pays peuvent établir leur politique extérieure. Par exemple, les Jeux Olympiques constituent le lieu par excellence où les cités peuvent se mesurer les unes aux autres, et donc apprendre à connaître leur puissance respective : c'est par leurs victoires à ces jeux que les Athéniens manifestent à leurs adversaires leur puissance globale, leur permettent de « faire des conjectures » (ὑπονοεῖται) à son sujet :

(49) Νόμῳ μὲν γὰρ τιμῆ τὰ τοιαῦτα, ἐκ δὲ τοῦ δρωμένου καὶ δύναμις ἅμα ὑπονοεῖται. (Thuc., VI, 16, 2)

« Selon l'usage en effet, ces choses sont des marques d'honneur, mais par le fait même, c'est aussi en même temps la puissance qui fait l'objet de conjectures. »

La compétition sportive est en quelque sorte une imitation de la guerre³. Les épreuves, telles qu'on les connaît encore aujourd'hui, sont similaires aux différentes formes de combat à la guerre : lancer de traits, course de chars, course à pied, lutte, par exemple. Toutes ont pour but de tester et de comparer des qualités qui sont nécessaires au combat. Cette répétition pacifique de la guerre avait une importance stratégique, au moins pour la hiérarchie qu'elle instaurait de fait entre les cités, et pour l'action qu'elle pouvait avoir sur le moral des troupes. Ainsi, les résultats des Jeux peuvent avoir des répercussions sur les relations entre États : dans le passage suivant, les Grecs ont, d'après Alcibiade, une image exagérée de la puissance athénienne à cause des Jeux Olympiques :

¹ Trad. Romilly, CUF, 1991 (1962).

² Rokeah, 1963, 286.

³ Dans l'*Illiade*, lors du concours qui a lieu pour les funérailles de Patrocle, les Achéens se mesurent entre eux dans les différentes disciplines guerrières.

(50) Οἱ γὰρ Ἕλληνες καὶ ὑπὲρ δύναμιν μείζω ἡμῶν τὴν πόλιν ἐνόμισαν τῷ ἐμῷ διαπρεπεῖ τῆς Ὀλυμπιάζε θεωρίας, πρότερον ἐλπίζοντες αὐτὴν καταπεπολεμηῆσθαι. (Thuc., VI, 16, 2)

« Les Grecs, en effet, ont pensé que notre cité était plus grande, même au-delà de sa puissance, devant l'éclat exceptionnel de ma participation aux Jeux Olympiques, alors qu'auparavant, ils espéraient qu'elle était anéantie par la guerre. »

Que ce soit chez les historiens relatant les guerres impliquant la cité athénienne, chez les théoriciens politiques ou encore chez les orateurs évoquant l'impérialisme athénien, δύναμις, aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, constitue de cette manière une notion importante dans l'expression des relations entre les cités. Mais, selon les auteurs et selon la vision du monde et de l'homme qu'ils manifestent, le lexème ne fait pas nécessairement référence aux mêmes réalités extralinguistiques, et, surtout, n'est pas investi des mêmes connotations morales. Le nombre des occurrences de δύναμις dans ce domaine étant considérable, nous avons limité cette partie de l'étude principalement à deux auteurs, Thucydide et Platon. Nous avons néanmoins ajouté, lorsque cela pouvait éclairer notre propos, quelques passages des œuvres d'Hérodote et Xénophon, ainsi que des orateurs Lysias, Andocide, Eschine et Démosthène.

2.1. Une puissance militaire fondée sur divers éléments

Quelles sont ces différentes ressources qu'une cité peut mobiliser en vue de la guerre ? Selon les auteurs, ces éléments varient. Ainsi, D. Rokeah¹ cherche à cerner ce qui constitue la puissance d'une cité ou d'un pays pour Thucydide, et, à travers lui, pour Périclès, dont il montre l'influence sur l'historien. Pour cela, il compare les vues de Nicias et d'Alcibiade² à propos de l'expédition qui doit être menée par les Grecs contre la Sicile. Le premier tente de détourner les Athéniens de cette expédition, en leur montrant les fondements solides de la puissance des sept îles qu'il leur faudrait combattre :

(51) Πολλοὶ μὲν γὰρ ὀπλίται ἔνεισι καὶ τοξόται καὶ ἀκοντισταί, πολλαὶ δὲ τριήρεις καὶ ὄχλος ὁ πληρώσων αὐτάς. Χρήματά τ' ἔχουσι, τὰ μὲν ἴδια, τὰ δὲ καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς ἐστὶ Σελινουντίοις· Συρακοσίοις δὲ καὶ ἀπὸ βαρβάρων τινῶν ἀπαρχὴ ἐσφέρεται. Ὡς δὲ μάλιστα ἡμῶν προύχουσιν, ἵππους τε πολλοὺς κέκτηνται καὶ σίτῳ οἰκείῳ καὶ οὐκ ἐπακτῷ χρῶνται. Πρὸς οὖν τοιαύτην δύναμιν οὐ ναυτικῆς καὶ φαύλου στρατιᾶς μόνον δεῖ (...). (Thuc., VI, 20, 4-21, 1)

« Elles ont chez elles, en nombre, de l'infanterie lourde, des archers, des gens de trait ; en nombre également, des vaisseaux de ligne, avec une masse d'hommes pour les équiper, et, quant à l'argent, il n'en manque pas, que ce soit dans les caisses privées ou dans celles des sanctuaires, à Sélinonte ; Syracuse même reçoit aussi la quote-part de quelques peuples barbares ; mais ce qui fait avant tout leur avantage sur nous, c'est et qu'elles disposent d'une cavalerie nombreuse, et qu'elles vivent de blé indigène, non de blé importé. Contre une puissance militaire de cette qualité, il ne suffit pas d'une armée navale et quelconque (...)»³.

¹ Rokeah, 1963, 282-286.

² Alcibiade, en Thuc., VI, 90, 3-4, montre aux Lacédémoniens que la puissance des Grecs est apte, selon lui, à vaincre celle des Siciliens ; les éléments qu'il mentionne comme constitutifs de cette puissance sont à peu de choses près les mêmes que Nicias : trières, barbares belliqueux intégrés à l'armée pour la dimension offensive, argent et grain pris aux territoires conquis pour la capacité de résistance.

³ Trad. Bodin (achevée par J. de Romilly) CUF, 2003 (1955).

Selon Nicias, la puissance militaire de la Sicile repose sur un important matériel de guerre, dans tous les domaines – infanterie, flotte, cavalerie – mais aussi sur les richesses, qui ne doivent pas s'épuiser rapidement, et sur une autosuffisance en blé. L'approvisionnement d'un pays est en effet une chose essentielle lors d'une guerre, car c'est lui qui constitue la capacité de résistance des troupes : en cela, la puissance militaire d'un pays est à rapprocher de la capacité d'action des guerriers homériques, fondamentalement limitée et susceptible d'être entamée par la fatigue ou la faim.

Mais, selon D. Rokeah, le critère primordial de la puissance militaire pour Thucydide et Périclès est constitué par la supériorité de richesses (περιουσία χρημάτων), car c'est elle qui, en définitive, fait la différence entre deux puissances militaires :

« Quatre fois¹, le terme περιουσία apparaît explicitement (...) avec la signification suivante : un facteur vital dans l'établissement et la croissance des cités, un facteur dynamique dans la conquête d'autres cités et dans l'extension territoriale et donc un facteur primordial de succès dans des opérations militaires et généralement dans les compétitions entre divers pouvoirs². »

C'est ce que formule Thucydide dans le passage suivant, en ajoutant toutefois la réflexion comme facteur décisif dans le destin de la guerre :

(52) Τὰ δὲ πολλὰ τοῦ πολέμου γνώμη καὶ χρημάτων περιουσία κρατεῖσθαι. (Thuc., II, 13, 2)

« La guerre, en majeure partie, est gouvernée par la réflexion et le surplus de richesses. »

La dimension économique des ressources dénotées par δύναμις réapparaît donc encore en contexte militaire.

Andocide et Lysias donnent d'autres définitions implicites de ce qu'ils entendent par « puissance militaire » d'une cité. Ainsi, Andocide indique quels sont pour lui les fondements de la puissance athénienne de la manière suivante :

(53) Κρατηθέντες δὲ τῷ πολέμῳ τὰ τε ἄλλα ἀπωλέσαμεν καὶ τὰ τεῖχη καὶ τὰς ναῦς ἔλαβον ἡμῶν ἐνέχυρα Λακεδαιμόνιοι, τὰς μὲν παραλαβόντες, τὰ δὲ καθελόντες, ὅπως μὴ πάλιν ταύτην ἔχοντες ἀφορμὴν <τὴν> δύναμιν τῇ πόλει κατασκευάσαιμεν. (Andoc., *Sur la paix*, 39, 2)

« Vaincus à la guerre, nous perdîmes, entre autres, nos murs et nos vaisseaux, que les Lacédémoniens prirent pour gages, s'emparant des uns et détruisant les autres, pour nous empêcher de rétablir, avec cette base, la puissance pour notre cité. »

Le terme ἀφορμή dénote autant l'origine (de quelque chose) que les ressources de guerre dont on peut disposer. Il représente donc la base de la puissance militaire, ce qui la constitue en premier lieu ; or, son déterminant, l'adjectif à valeur anaphorique οὗτος, renvoie aux deux termes cités plus haut : τεῖχη et ναῦς. Les remparts et la flotte sont pour Andocide les forces vives de la cité, sans lesquelles elle ne peut espérer reconstruire sa puissance. Andocide, de cette manière, met en évidence les deux pôles indissociables de la puissance

¹ « I, 2.2 ; 7 ; 8.3 ; 11.2. »

² Rokeah, 1963, 284-285.

militaire dénotée par δύναμις : le pôle offensif, représenté par la flotte, point fort d'Athènes ; le pôle défensif, représenté par les remparts¹. Δύναμις dénotant la capacité du pays à interagir avec ses ennemis lors d'une guerre, il n'est pas étonnant de le voir référer à la fois à la puissance offensive, qui permet d'agir sur ou vers l'extérieur, et la capacité de résistance, puissance défensive, qui permet de réagir à ce qui vient de l'extérieur. Cette double dimension de la puissance apparaît fondamentale dans le sémantisme du lexème.

L'emploi de δύναμις au sens de « puissance militaire » permet aussi l'actualisation de la dimension scalaire que le lexème peut avoir. La puissance militaire peut en effet s'accroître ou décroître au fil des victoires et des défaites à la guerre. Ainsi, la déchéance d'une cité va de pair avec l'accroissement de la puissance adverse, qui se nourrit des biens qu'elle prend au vaincu :

(54) Ταῦτα ἐκ τῆς εἰρήνης τῆς πρὸς Λακεδαιμονίους ἀγαθὰ τῇ πόλει καὶ δύναμις τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων ἐγένετο. (Andoc., *Sur la paix*, 5, 8)

« Tels furent les biens retirés de la paix avec les Lacédémoniens pour la cité, et la puissance pour le peuple des Athéniens. »

Ces biens sont énumérés plus haut : cent trières, trois cents cavaliers et trois cents archers scythes. Le pluriel d'ἀγαθός substantivé dénote ces biens individuellement et concrètement, alors que δύναμις, qui est au singulier, dénote la puissance, nouvellement accrue, qu'ils constituent. La puissance militaire dénotée par δύναμις est donc une réalité très vaste, qui peut recouvrir bon nombre d'éléments différents.

2.2. Deux « procédures de concrétisation² »

Dans le domaine militaire, δύναμις reçoit aussi des emplois « concrets », c'est-à-dire qu'il fait l'objet, de la part des locuteurs, de « procédures de concrétisation » qui se manifestent par des indices cotextuels ou syntaxiques. D'abord, dans ces emplois, δύναμις est catégorématique : il n'a pas besoin d'un complémenteur référentiel pour référer à une entité extralinguistique. Ensuite, les verbes avec lesquels il est employé, les adjectifs qui le qualifient, et d'autres éléments montrent qu'il peut alors faire référence à une entité du premier ordre.

¹ Voir aussi Lys., *Agor.* 46 : Ἔτι δὲ τὰ τεῖχη ὡς κατεσκάφη καὶ αἱ νῆες τοῖς πολεμίοις παρεδόθησαν καὶ <τὰ> νεώρια καθήρηθη καὶ Λακεδαιμόνιοι τὴν ἀκρόπολιν ἡμῶν εἶχον καὶ ἡ δύναμις ἅπασα τῆς πόλεως παρελύθη : « Rappelez-vous aussi les murs rasés, les vaisseaux livrés aux ennemis, les arsenaux détruits, notre acropole occupée par les Lacédémoniens, la ville amputée de ses forces vives » (trad. Gernet-Bizos, CUF, 2003 (1924)). Lysias ajoute deux éléments à ceux qui étaient énoncés par Andocide : les arsenaux et l'acropole. Ils font toutefois référence aux deux mêmes rôles que les précédents : le pôle offensif naval pour le premier, la défense pour le second. En terminant son énumération par ἡ δύναμις ἅπασα τῆς πόλεως, il suggère que les quatre éléments précédents sont les constituants essentiels de la puissance de la cité qui, sans eux, est paralysée.

² Cf. Martin, 1996, 5

2.2.1. Un emploi métonymique dans la dénotation du pays puissant

D'abord, dénotant la puissance d'un pays, il en vient à dénoter, par métonymie, le pays lui-même, exactement de la même façon que fr. *puissance* dans un énoncé comme *Les États-Unis sont la plus grande puissance mondiale*. Dans la phrase suivante, il est coréférent de Σικελία, la Sicile :

(55) Καὶ τὸν ἐς τὴν Σικελίαν πλοῦν μὴ μεταγιγνώσκετε ὡς ἐπὶ μεγάλην δύναμιν ἔσομενον. (Thuc., VI, 17, 2)
« Et ne renoncez pas à envoyer la flotte en Sicile, sous prétexte que vous vous attaquez à une grande puissance¹. »

2.2.2. Les troupes armées

L'un des emplois les plus courants de δύναμις dans la langue usuelle, en particulier au IV^e siècle avant notre ère, est celui où il a le sens de « troupe, armée ». La concrétisation dont sa référence fait l'objet est alors signalée de plusieurs manières : son emploi après une préposition à valeur concrète², sa mise au pluriel, sa qualification par des adjectifs précisant le type d'armée dont il s'agit, sa capacité à se trouver en position d'actant, sujet ou objet, de verbes de mouvement ou de verbes du paradigme sémantique du combat. Ainsi, dans le passage suivant, l'emploi de δύναμις au pluriel³ et sa fonction de sujet du verbe de mouvement ἔρχομαι indiquent que l'entité qu'il dénote est une entité du premier ordre :

(56) Οὐδ' ἀναμείναι ἕως ἂν ἐπ' αὐτοὺς ἡμᾶς αἱ δυνάμεις ἀμφοτέρων ἔλθωσιν, ἀλλ' ἕως ἔτι ἰᾷεσσι, τὴν τούτων ὕβριν κωλύσαι. (Lys., *Disc. Olymp.* 8)
« N'attendons pas que les forces des deux ennemis marchent contre nous : pendant qu'il est temps encore, réprimons leur insolence⁴. »

La lexie verbale ἔρχομαι ἐπὶ, que l'on peut traduire par « marcher sur » ou « aller contre », relève du vocabulaire militaire, et dénote une action offensive, menée par une ou plusieurs troupes d'hommes en armes : ce sont donc nécessairement ces troupes qui sont dénotées par δύναμις ici. Dans la même perspective, on trouve souvent le verbe πέμπω « envoyer » avec δύναμις pour complément d'objet, par exemple dans l'extrait des *Helléniques* de Xénophon :

(57) Καὶ νομίζω οὕτως ἔχειν, ὃ ἄνδρες Λακεδαιμόνιοι, ὡς εἰ μὲν πέμψετε ἐκεῖσε δύναμιν ἢ μὴ ἐμοὶ μόνον ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις Θεσσαλοῖς ἱκανὴν δοκεῖν εἶναι πρὸς Ἰάσονα πολεμεῖν, ἀποστήσονται αὐτοῦ αἱ πόλεις· (Xén., *Hell.*, VI, 1, 14)
« Et je pense, Lacédémoniens, que si vous envoyez là-bas une armée qui, non seulement pour moi, mais aussi pour les autres Thessaliens, paraît être capable de combattre Jason, les cités l'abandonneront. »

¹ Trad. Bodin (achevée par J. de Romilly), CUF, 2003 (1955).

² Cf. *supra*, préambule, section 0.1.

³ Nous avons déjà rencontré δύναμις au pluriel, chez Thucydide (cf. *supra*, section 1.1., exemple 28) : Thuc. I, 2, 4 : αἱ τε δυνάμεις τισὶ μείζους ἐγγιγνόμεναι). Il dénotait là aussi une entité du premier ordre, les moyens financiers.

⁴ Trad. Gernet-Bizos, CUF, 1967 (1926).

Deux autres éléments signalent la concrétisation de δύναμις dans ce passage : la présence du verbe πολεμεῖν « combattre, guerroyer », qui implique lui aussi un sujet concret, et, surtout, la qualification de δύναμιν par ἱκανήν « capable ». Cet adjectif fonctionne parfois de manière parallèle au paradigme lexical de δύναμις, et peut alors commuter avec δυνατός ou δυναμένος dans le sens de « capable » ou, avec un verbe à l’infinitif, « capable de ». Qu’il puisse qualifier δύναμις ici montre bien que ce dernier est sorti de l’expression abstraite de la capacité ou de la compétence et qu’il dénote une entité concrète.

Chez Eschine, chez lequel δύναμις fait référence de manière prépondérante à une armée, le lexème s’inscrit au sein d’un paradigme sémantique du domaine militaire. On le trouve ainsi à plusieurs reprises avec le nom du général, στρατηγός, qui peut être dit « à la tête de l’armée (τὸν ἐπὶ δυνάμει τεταγμένον)¹ », ou bien comme sujet du verbe στρατεύειν « faire campagne, mener une expédition » ou de l’un de ses composés². En outre, le cotexte permet souvent de préciser de quel type d’armée il s’agit : infanterie, cavalerie ou armée navale. Dans l’exemple suivant, les adjectifs qui qualifient δύναμις montrent qu’il peut faire référence à toutes ces composantes en même temps³ :

(58) Ὁ δ’ ἀνὴρ (...) ἔχει δὲ δυνάμιν καὶ πεζὴν καὶ ἵππικὴν καὶ ναυτικὴν ἣν πάντες ὁμοίως ὀρώμεν τε καὶ ἐπιστάμεθα· (Xén., *Anab.*, I, 3, 12)
 « L’homme [Cyrus] a à la fois une infanterie, une cavalerie et une flotte, que tous également nous voyons et nous connaissons. »

Le grec disposait d’un nom spécifiquement dévolu à la dénotation de l’armée : στρατία. Faut-il, dès lors, considérer que δύναμις, dans cet emploi, est un synonyme partiel de ce lexème ? En réalité, lorsqu’ils sont employés ensemble au sein d’un même cotexte, leur distinction paraît claire :

(59) Οἱ δὲ λόγοι ἦσαν αὐτοῖς ὡς αἰσχρὸν εἶη ἄρχειν Ἀθηναίων Πελοποννησίων καὶ Λακεδαιμόνιον μηδεμίαν δυνάμιν παρεχόμενον εἰς τὴν στρατίαν, καὶ τοὺς μὲν πόνους σφᾶς ἔχειν, τὰ δὲ κέρδη ἄλλους, καὶ ταῦτα τὴν σωτηρίαν σφῶν κατειργασμένων· (Xén., *Anab.* VI, 2, 10)
 « Ils disaient entre eux que c’était une honte qu’un Athénien commandât à des Péloponnésiens et à des gens de Lacédémone, quand il n’avait pas amené de troupes à l’armée, que la peine était pour eux, le profit pour d’autres, et cela bien que ce fût eux qui eussent assuré le salut⁴. »

Δύναμις dénote un constituant de l’armée dénommée par στρατία. Même si sa valeur référentielle change, sa valeur sémantique ne s’en trouve pas affectée : le lexème fait toujours référence aux ressources que détient une entité X, dans ce cas, la cité ou l’État, et qui lui permettent d’agir. Les troupes, qu’elles soient navales, pédestres ou équestres, constituent la

¹ Esch., *Sur la fausse ambassade*, 73, 5.

² Esch., *Contre Ctés.*, 91, 9 : en outre, le nom est au pluriel dans cette occurrence : τηλικαῦται δυνάμεις ἐπ’ αὐτὸν ἐπεστράτευον, ἧ τε Φιλίππου καὶ Θηβαίων : « Des troupes aussi importantes menaient une expédition contre lui, celle de Philippe, et celle des Thébains. »

³ Voir aussi Esch., *Contre Ctés.*, 85, 8 : καὶ ναυσὶ καὶ πεζῇ δυνάμει ; 3, 96 : καὶ ναυτικὴν καὶ πεζὴν δυνάμιν.

⁴ Trad. Masqueray, CUF, 1967 (1931).

capacité d'action de la cité, c'est-à-dire, plus précisément, les ressources dont elle dispose et qu'elle peut activer pour faire la guerre : c'est en cela qu'elles sont dénommées par δύναμις.

2.3. Des conceptions de la puissance différentes selon les auteurs

Comme lorsqu'il dénote la puissance d'un orateur, δύναμις est susceptible d'être marqué axiologiquement chez certains auteurs. Nous avons choisi de comparer, dans cette perspective, l'usage que font Thucydide et Platon du lexème. Il en ressort que Thucydide, adoptant un point de vue réaliste, n'investit pas δύναμις de connotations morales, mais que Platon, dans une perspective idéaliste, en fait un lexème orienté vers le bas sur l'échelle axiologique, du moins lorsqu'il admet son emploi usuel tel qu'il apparaît, par exemple, chez Thucydide ; en revanche, il l'investit d'une orientation axiologique positive lorsqu'il définit ce que *doit* être la puissance : là encore, le sens du lexème constitue un terrain d'affrontement idéologique entre deux conceptions de la puissance.

2.3.1. Un marquage positif sur l'échelle évaluative chez Thucydide le réaliste

L'historien a un point de vue « réaliste » sur les relations qu'entretiennent entre eux les États ; il est en effet « convaincu que les actions humaines sont avant tout motivées par la crainte, le prestige et l'intérêt », et que les sentiments de justice n'entrent pas en compte dans les relations « internationales », régies seulement par la « *raison d'État*¹ ». C'est ce point de vue, très proche de celui qui est développé par Calliclès dans le *Gorgias* de Platon, qu'il énonce dans le passage suivant, extrait du discours des Athéniens devant le premier congrès lacédémonien :

(60) Οὕτως οὐδ' ἡμεῖς θαυμαστὸν οὐδὲν πεποιήκαμεν οὐδ' ἀπὸ τοῦ ἀνθρωπείου τρόπου, εἰ ἀρχὴν τε διδομένην ἐδεξάμεθα καὶ ταύτην μὴ ἀνείμεν ὑπὸ τῶν μεγίστων νικηθέντες, τιμῆς καὶ δέους καὶ ὠφελίας, οὐδ' αὖ πρῶτοι τοῦ τοιοῦτου ὑπάρξαντες, ἀλλ' αἰεὶ καθεστῶτος τὸν ἥσσω ὑπὸ τοῦ δυνατωτέρου κατείργεσθαι, ἄξιοί τε ἅμα νομίζοντες εἶναι καὶ ἡμῖν δοκοῦντες μέχρι οὗ τὰ ξυμφέροντα λογιζόμενοι τῷ δικαίῳ λόγῳ νῦν χρῆσθε, ὃν οὐδεὶς πο παρατυχὸν ἰσχύι τι κτήσασθαι προθεῖς τοῦ μὴ πλέον ἔχειν ἀπετράπετο. Ἐπαινείσθαι τε ἄξιοι, οἵτινες χρησάμενοι τῇ ἀνθρωπείᾳ φύσει ὥστε ἐτέρων ἄρχειν δικαιοτέροι ἢ κατὰ τὴν ὑπάρχουσαν δύναμιν γένωνται. (Thuc., I, 76, 2-3)

« Nous n'avons rien fait d'extraordinaire ni de contraire aux actions communes des hommes en acceptant un empire qu'on nous donnait et en ne l'abandonnant pas, puisque nous sommes poussés par les [trois]² plus grands motifs : le prestige, la crainte et l'intérêt. Nous ne sommes pas les seuls à nous comporter de la sorte, car c'est une règle constante que le plus faible doit être sous la domination du plus fort. Nous nous considérons en même temps comme dignes de cet état, et vous nous considérez de même, jusqu'à ce que vous utilisiez le principe de justice en songeant à votre propre intérêt : car personne n'a jamais invoqué ce principe pour limiter son désir de posséder davantage, quand il avait la possibilité de parvenir à ses fins en utilisant la force. Ils sont dignes d'être loués, ceux qui, après avoir établi leur pouvoir sur les autres en

¹ Cf. Ostwald, 1996, 836 : « Thucydide », in Brunschwig, Lloyd (dir.), *Le savoir grec*, Paris, Flammarion.

² Ostwald traduit manifestement le texte tel qu'il est édité par exemple par H. S. Jones et J. E. Powell, Oxford, Clarendon Press, 1942, qui présente <τρίων>, signalé comme addition de Herwerden dans la CUF : c'est sa seule différence avec le texte de la CUF que nous reproduisons.

obéissant à la nature humaine, suivent la justice au-delà de ce qu'exige la puissance dont ils disposent¹. »

Ce passage est révélateur de la vision de l'homme de Thucydide. Selon lui, agir en se fondant sur un principe de justice représente un « supplément » moral non conforme à la normalité et à la nature de l'homme. Par conséquent, le comportement moral est spécialement digne d'éloge. Ce passage est très intéressant pour l'usage qui y est fait du syntagme *κατὰ δύναμιν*, augmenté de l'article et du participe d'ὑπάρχω « être à disposition » : en général, ce syntagme intervient pour exprimer les limites à l'intérieur desquelles une action peut s'effectuer, « conformément à ce qui est possible ». En revanche, ici, c'est le sentiment de justice qui vient limiter la *δύναμις* des hommes qui ont le pouvoir, qui s'exercerait, sans cela, de manière plus libre, et sans doute plus effrénée : ce qui est « normal », conforme à la nature (*φύσις*) pour Thucydide, c'est donc la domination sans limite du plus puissant (*δυνατώτερος*) sur le plus faible. Le lexème *δύναμις* n'est pas marqué axiologiquement chez lui, tout simplement parce que le positionnement moral des actions humaines n'a pas de pertinence au niveau historique, dans les prises de décision et les actions que les hommes entreprennent. Même si l'historien souhaite l'exercice mesuré du pouvoir, des décisions nuancées et rationnelles, et des actions modérées, il ne fait pas de ce vœu une exigence morale et s'en remet de manière pragmatique et réaliste à ce qu'est pour lui la nature humaine. La puissance d'une cité ou d'un État, dénotée par *δύναμις*, n'est donc ni bonne ni mauvaise, mais plus ou moins grande par rapport à celle des ennemis.

Ainsi, dans le « Dialogue mélien », les termes du débat qui oppose Méliens et Athéniens montrent à quel point le niveau de puissance des États est ce qui régit en premier lieu les rapports de ceux-ci. Les Méliens, bien que plus proches des Lacédémoniens que des Athéniens, avaient conservé une attitude neutre lors de la guerre entre les deux peuples ; mais lorsque les Athéniens prennent la décision de les intégrer à leur empire, ils se révoltent, en invoquant des principes de justice. Voici ce que leur répondent les Athéniens :

(61) Ἐπισταμένους πρὸς εἰδότας ὅτι δίκαια μὲν ἐν τῷ ἀνθρωπεῖ λόγῳ ἀπὸ τῆς ἴσης ἀνάγκης κρίνεται, δυνατὰ δὲ οἱ προύχοντες πράσσουσι καὶ οἱ ἀσθενεῖς ξυγγωροῦσιν.

(Thuc., V, 89, 1)

« Vous savez comme nous que l'on prend des décisions justes, dans le raisonnement humain, lorsque les conditions s'équivalent, mais que les forts font tout ce qui leur est possible, et que les faibles y consentent. »

Chez Thucydide, les *δυνατά*, c'est-à-dire les possibilités d'action des plus forts, ne sont donc pas envisagées en elles-mêmes comme limitées. Elles le sont uniquement par les *δυνατά* des autres, s'il s'avère que celles-ci sont de valeur égale. En ce cas-là seulement, les décisions prises peuvent être justes (*δίκαια*), c'est-à-dire équilibrées et conformes à l'intérêt des deux parties. L'opposition de *δίκαια* et *δυνατά* dans cette phrase, soulignée par *μὲν / δέ*, pourrait laisser penser que Thucydide condamne la deuxième situation au profit de la première. Mais, en réalité, il ne fait que rendre compte de manière froidement objective de deux rapports

¹ Traduction citée par Oswald, 1996, 832 ; nous avons modifié la dernière phrase.

possibles entre États ennemis – un rapport d'équilibre des forces et un rapport de dominant à dominé – impliquant deux manières d'agir différentes, dont seulement l'une, la première, se trouve être juste, car équitable pour les deux parties.

2.3.2. Un marquage négatif sur l'échelle axiologique chez Platon l'idéaliste ?

Au contraire, chez Platon, cette opposition de la justice et de la puissance prend une dimension morale beaucoup plus nette, et δύναμις s'en trouve orienté vers le bas sur l'échelle axiologique. Cette orientation est soulignée à la fois par l'identité des compléments référentiels – les Perses, les Barbares – et par l'opposition de δύναμις avec ἀρετή, qui dénote, dans ces contextes, l'excellence au combat, indissociable de l'excellence morale ; si la puissance militaire est fondée sur des ressources amORALES, comme les richesses ou le nombre de combattants, elle est moins grande que si elle est fondée sur l'ἀρετή, comme Platon l'affirme dans ce passage du *Ménexène* :

(62) Ἡγεμόνες καὶ διδάσκαλοι τοῖς ἄλλοις γενόμενοι ὅτι οὐκ ἄμαχος εἶη ἡ Περσῶν δύναμις, ἀλλὰ πᾶν πλῆθος καὶ πᾶς πλοῦτος ἀρετῇ ὑπεῖκει. (Plat., *Ménex.*, 240d2-3)
« Ils ouvrirent la voie aux autres, leur enseignant que la puissance des Perses n'était pas invincible, mais que tout nombre et toute richesse cèdent leur place à l'excellence morale. »

Platon fait allusion ici à la bataille de Marathon qui opposa les Perses aux Athéniens et à leurs alliés les Platéens, bataille que les Perses perdirent. Cette phrase intervient au sein d'un passage dans lequel Socrate, rapportant le contenu de l'oraison funèbre d'Aspasie, compare la valeur des différents peuples selon le régime politique au sein duquel ils sont nés et ont été élevés : si les Athéniens, dont il est fait l'éloge, sont bons (ἀγαθοί), c'est que la constitution est moralement belle (καλή), « car c'est l'État qui forme les hommes et les rend bons, s'il est bon, mauvais, s'il est le contraire¹ ». Chez Platon, la nature du régime politique détermine la valeur (ἀρετή) des individus et, par suite, la valeur au combat de la collectivité qu'ils constituent. Ainsi, les Perses ont beau posséder une puissance de fait, par l'argent et le grand nombre d'hommes, leur régime monarchique représente une faiblesse face à un régime plus « vertueux », fondé sur la justice, des Athéniens², qui est pour cela capable de les vaincre : la liberté (ἐλευθερία) et les exploits guerriers, qualifiés de « moralement beaux » (καλὰ ἔργα), sont explicitement corrélés en *Ménexène* 239a5-b3, et cette idée traverse l'ensemble du passage.

¹ Plat., *Ménex.* 238c1-2 : πολιτεία γὰρ τροφή ἀνθρώπων ἐστίν, καλή μὲν ἀγαθῶν, ἡ δὲ ἐναντία κακῶν.

² Dans le *Ménexène*, ce régime vertueux reçoit le nom de δημοκρατία et d'ἀριστοκρατία (238d1-2), ce qui peut à première vue paraître étonnant et contradictoire. C'est que sont distingués ici le moment de l'élection, où tout le peuple participe aux décisions par le vote (d'où le nom de δημοκρατία) et le moment de la gouvernance effective : ce sont alors ceux qui ont été jugés comme les meilleurs (ἀριστοί) qui gouvernent, à la manière de rois (« Et en effet, nous avons toujours des rois » βασιλῆς μὲν γὰρ αἰεὶ ἡμῖν εἰσιν) (Plat., *Ménex.* 238d2-3). C'est pourquoi Platon parle d'ἀριστοκρατία pour dénommer le régime athénien. Dans la mesure où, comme il le dit ensuite, le facteur pris en compte pour déterminer qui est apte à gouverner est le caractère « sage » (σοφός) et « bon » (ἀγαθός) des individus, et non leur force, leur richesse ou leur naissance, il paraît plus pertinent de traduire ἀριστοκρατία par « méritocratie » que par « aristocratie », afin d'éviter la contradiction apparente qu'il y a à nommer le même régime « démocratie » et « aristocratie ».

Comme dans le *Gorgias* à propos de la puissance que confère la rhétorique, Platon fait deux usages contradictoires de δύναμις. Dans l'exemple (62) ou dans d'autres passages où, selon A. G. Wersinger, δύναμις se trouve au sein de « formules stéréotypées¹ », il fait semblant d'accepter son emploi usuel au sens de « puissance de domination », où la puissance peut être fondée sur la force, la richesse, le nombre, *etc.*, c'est-à-dire sur des éléments amoraux et pouvant, en tant que tels, donner lieu à une conduite injuste, à la domination injuste du plus fort sur le plus faible. La puissance est alors une entité scalaire, susceptible d'être plus ou moins élevée en comparaison celle de l'ennemi.

Mais, selon Platon, ce n'est pas là la puissance authentique : la seule puissance qui mérite le nom de δύναμις est celle que l'on peut identifier au bien, c'est-à-dire celle qui débouche sur une conduite juste et moralement belle, et qui se confond avec l'excellence (ἀρετή) : des passages étudiés par A. G. Wersinger, il ressort que « Socrate ne montr[e] pas que l'excellence morale est préférable à la force, mais que la puissance ou la force authentiques résident dans la moralité² » ; encore une fois, il refuse la conception d'une puissance qui serait axiologiquement neutre et subordonnée à son usage et à la seule bonne volonté de l'entité – individu ou collectivité – qui la détient, et maintient que la puissance *doit* être intrinsèquement bonne. Quand elle ne l'est pas, elle est disqualifiée non seulement sur le plan axiologique, mais aussi, pourrait-on dire, sur le plan ontologique : elle n'est alors pas conforme à sa définition normative, à ce qu'elle *doit* être.

¹ Wersinger, 2008, 164. Voir, outre ce passage du *Ménexène*, le début du *Timée*, qui sera étudié en deuxième partie, chap. 2 : Plat., *Tim.* 24d6-7, 24e1-e3 *sqq.*

² Wersinger, 2008, 166.

3. Δύναμις à l'intérieur du corps social

Élément primordial des relations internationales, δύναμις fait partie également des lexèmes importants dans l'expression des relations interpersonnelles au sein de la cité ou de l'État. Nous l'avons vu plus haut dénoter la compétence des hommes politiques et des orateurs, par exemple : cet emploi constitue un point de bascule entre la première valeur sémantique que nous avons décrite, « /capacité / de X / de faire une action Y/ », et sa deuxième valeur sémantique qui, au vu des emplois du lexème à l'époque archaïque, découle de la première : « /puissance / de X / exercé sur Z/ », où l'important n'est plus l'action que la capacité qu'il dénote permet d'effectuer, mais l'état de puissance et la position de supériorité sur autrui que cette capacité octroie. Δύναμις s'inscrit alors dans le paradigme sémantique du pouvoir. Il convient de distinguer deux cas : dans le premier, le lexème a pour complémentateur référentiel un personnage influent, mais qui ne détient aucune charge lui conférant un pouvoir officiel et institutionnalisé. Le lexème exprime alors la puissance sociale et l'influence de fait. Dans le second, son complémentateur référentiel est un roi, un général, un dirigeant, un individu investi d'un pouvoir officiel. Il fait alors partie du paradigme sémantique du pouvoir politique.

3.1. Une puissance sociale de fait

3.1.1. Les puissants : l'exemple d'Alcibiade

Plusieurs auteurs emploient δύναμις à propos d'Alcibiade, connu pour ses qualités exceptionnelles : la beauté, la noblesse, la richesse, la supériorité intellectuelle, ainsi que l'amitié de Socrate dans sa jeunesse. Ces qualités lui permirent d'acquérir une telle influence qu'il « présida à la politique d'Athènes, puis à celle de Sparte, puis à celle des satrapes perses¹ ». Mais cette influence considérable et certains de ses actes ou de ses comportements lui valurent aussi d'être décrié, par exemple par Andocide, auteur d'un discours intitulé *Contre Alcibiade*, ou par Xénophon. Voici comment Andocide décrit à la fois le fondement de la puissance d'Alcibiade et la manière dont elle se manifeste et s'exerce :

(63) Λαβὼν δὲ τοσαύτην προίκα, ὅσην οὐδεὶς τῶν Ἑλλήνων, οὕτως ὑβριστῆς ἦν, ἐπεισάγων εἰς τὴν αὐτὴν οἰκίαν ἑταίρας, καὶ δούλας καὶ ἐλευθέρας, ὥστ' ἠνάγκασε τὴν γυναῖκα σωφρονεστάτην οὖσαν ἀπολιπεῖν, ἐλθοῦσαν πρὸς τὸν ἄρχοντα κατὰ τὸν νόμον. Οὐ δὴ μάλιστα τὴν αὐτοῦ δύναμιν ἐπεδείξατο· παρακαλέσας γὰρ τοὺς ἑταίρους, ἀρπάσας ἐκ τῆς ἀγορᾶς τὴν γυναῖκα ᾗχετο βίβη, καὶ πᾶσιν ἐδήλωσε καὶ τῶν ἀρχόντων καὶ τῶν νόμων καὶ τῶν ἄλλων πολιτῶν καταφρονῶν. (Andoc. *Contre Alc.* 14)

« Après avoir reçu cette dot, telle que jamais Grec n'en reçut, il se livra à un tel dévergondage, amenant sous le toit conjugal des courtisanes, esclaves ou femmes libres, qu'il mit sa femme, qui était fort honnête, dans la nécessité de le quitter et d'aller devant l'archonte, conformément à la loi. Et c'est bien là qu'il fit montre de son pouvoir : il convoqua ses amis, se saisit de sa

¹ Romilly, 1995, 9 : *Alcibiade*, Paris, Éditions de Fallois.

femme sur l'agora, l'enlevant de force, montrant à tous le mépris qu'il avait pour les archontes, les lois et tous les citoyens¹. »

Sa puissance repose, à l'origine, sur l'acquisition de richesses qui, selon Andocide, l'amène rapidement à l'*hybris* (οὕτως ὑβριστῆς ἦν) si décriée et redoutée par les Grecs. La réaction de sa femme, qui s'en remet à la loi et à l'archonte pour se séparer de lui, vient sanctionner, de manière attendue, son comportement excessif. Or, c'est à ce moment-là que « se manifeste » (ἐπιδείξατο) réellement sa puissance, par un comportement violent (βία) et injuste, puisqu'il s'oppose au pouvoir de l'archonte, qui serait dénoté par ἀρχή et qui est fondé, quant à lui, sur les lois (νόμοι).

Violente et nocive pour ceux sur lesquels elle s'exerce, la puissance de fait d'un Alcibiade se révèle également nocive pour celui qui la détient, comme l'affirme Xénophon dans les *Mémoires* :

(64) Ἀλκιβιάδης δ' αὖ διὰ μὲν κάλλος ὑπὸ πολλῶν καὶ σεμνῶν γυναικῶν θηρώμενος, διὰ δὲ δύναμιν τὴν ἐν τῇ πόλει καὶ τοῖς συμμάχοις ὑπὸ πολλῶν καὶ δυνατῶν κολακεύειν ἀνθρώπων διαθροπτόμενος. (Xén., *Mém.*, I, 2, 24)

« Alcibiade, de son côté, dut à sa beauté d'être traqué par une foule de femmes nobles, et son influence, dans la cité et chez les alliés, fut cause de son amollissement entre les mains d'une multitude d'hommes experts² en flatteries³. »

Δύναμις dénote bien une « influence exercée dans, au sein de », comme le signale, dans le cotexte, la préposition ἐν suivit du datif de πόλις et de σύμμαχοι. Cette influence se retourne contre Alcibiade lui-même : comme Platon dans le *Gorgias*, Xénophon rend compte du danger que représente la puissance d'un individu pour la cité athénienne, démocratique. S'exerçant sur autrui, elle provoque l'asservissement et la flatterie, qui suscitent, en retour, l'amollissement du puissant lui-même ; cette thématique de la corrélation entre la mollesse et le pouvoir personnel est un thème récurrent dans les textes grecs⁴.

3.1.2. Les fondements de la puissance et son marquage axiologique

Comme la puissance d'une cité ou d'un État, la puissance d'un individu est souvent fondée en premier lieu sur ses richesses. Ainsi, c'est à l'acquisition de richesses qu'Alcibiade, doit d'abord sa puissance, dans le discours d'Andocide. Par ailleurs, δύναμις et χρήματα sont souvent corrélés dans les textes, par exemple dans ce passage d'un discours de Lysias :

(65) Κατηγορεῖς ὡς ὑπὸ τῆς ἐμῆς δυνάμεως καὶ τῶν ἐμῶν χρημάτων οὐδεὶς ἐθέλει σοὶ μαρτυρεῖν. (Lysias, *Sur l'oliv. sacr.* 21)

« Tu te plains qu'à cause de mon influence et de mon argent, personne ne veut te servir de témoin⁵. »

¹ Trad. Dalmeyda, CUF, 1966 (1930).

² On retrouve ici dans l'adjectif verbal δυνατός le sens de « compétence » qu'avait δύναμις.

³ Trad. Dorion, CUF, 2000.

⁴ Voir par exemple le traité hippocratique *Airs, eaux, lieux*, qui établit une corrélation entre climat, régime despotique et mollesse du caractère des peuples asiatiques (voir en particulier le chapitre 16).

⁵ Trad. Gernet-Bizos, CUF, 2003 (1924).

Introduits par la préposition ὑπό, les deux lexèmes dénotent la puissance et les richesses en tant qu'elles sont considérées comme des causes : dans cette perspective, on pourrait penser que δύναμις fait référence aux ressources ou aux moyens de tout ordre dont dispose le locuteur, Nicomaque. Mais la situation décrite laisse deviner que le lexème dénote bien plutôt l'état de puissance de ce personnage qui lui permet d'avoir une influence de fait et qui amène les éventuels témoins de son adversaire à le craindre. En cela, δύναμις tend à être orienté négativement sur l'échelle axiologique.

Il en est de même, de façon tout à fait attendue, chez Platon. Dans le passage suivant du *Philèbe*, δύναμις est associé à ῥώμη, un des noms classiques de la « force » :

(66) Πάντες ὅποσοι ταύτην τὴν ψευδῆ δόξαν περὶ ἑαυτῶν ἀνοήτως δοξάζουσι, καθάπερ ἀπάντων ἀνθρώπων, καὶ τούτων ἀναγκαιότατον ἔπεσθαι τοῖς μὲν ῥώμην αὐτῶν καὶ δύναμιν, τοῖς δὲ οἶμαι τοῦναντίον. (...) Ταύτη τοίνυν διέλε, καὶ ὅσοι μὲν αὐτῶν μετ' ἀσθενείας τοιοῦτοι καὶ ἀδύνατοι καταγελάσμενοι τιμωρεῖσθαι, γελοίους τούτους φάσκων εἶναι τάληθῃ φθέγγῃ· τοὺς δὲ δυνατοὺς τιμωρεῖσθαι καὶ ἰσχυροὺς φοβεροὺς καὶ ἐχθροὺς προσ-αγορεύω ὀρθότατον τούτων σαυτῷ λόγον ἀποδώσεις. (Plat., *Phil.* 49b)

« Tous ceux¹ qui sottement se font d'eux-mêmes cette fausse opinion ont nécessairement pour cortège, tout comme le reste des humains, les uns la force et la puissance, et les autres, j'imagine, tout le contraire. (...) Prends donc cela comme division, et tous ceux d'entre eux qui ajoutent, à leur illusion, la faiblesse et, lorsqu'on les moque, sont incapables de se venger, tu ne diras que vérité en les qualifiant de ridicules ; quant à ceux qui peuvent se venger et qui sont forts, les appeler redoutables et haïssables sera t'en faire la notion la plus juste². »

Parallèlement à δύναμις et à ῥώμη, qui dénotent respectivement la puissance et la force, sont employées deux expressions indiquant la faiblesse et l'impuissance, le syntagme prépositionnel μετ' ἀσθενείας, avec l'antonyme d'un autre nom de la force attesté dès l'époque archaïque, σθένος, et l'adjectif ἀδύνατοι complété du verbe τιμωρεῖσθαι ; ensuite, les notions positives de puissance et de force sont exprimées par δυνατούς, complété par le même verbe à l'infinitif que son antonyme, et par l'adjectif ἰσχυρούς, dérivé d'un autre nom classique de la force, ἰσχύς. La complémentation de δυνατός et ἀδύνατος oblige à les comprendre au sens de « capable de » et « incapable de » plutôt qu'au sens de « puissant » et « impuissant » qu'ils peuvent avoir lorsqu'ils sont employés absolument. De cette façon, l'emploi absolu et statif de « puissance » qu'a δύναμις dans le passage est relié à la notion de « capacité » qu'il exprime par ailleurs : avoir la puissance, c'est être capable de se venger. Par conséquent, la puissance, associée à la force, de même que lorsqu'elle était associée aux richesses chez Lysias, suscite la peur et la haine, exprimées par les adjectifs φοβεροὺς et ἐχθροὺς : supériorité de fait, non garantie et limitée par le droit, elle est incontrôlable. Δύναμις s'inscrit alors au sein d'un paradigme sémantique de la « force et de la puissance sociale », comme le montre ce passage, dans lequel il entretient une relation de synonymie avec d'autres noms de la force, une relation directe avec ῥώμη, et indirecte, par le biais de leurs dérivés, avec ἰσχύς et σθένος. Malgré leurs différences par ailleurs, ces trois lexèmes

¹ Ceux qui « se croient plus riches qu'ils ne sont réellement », ceux qui « se croient plus grands et plus beaux qu'ils ne sont », et surtout ceux qui « se figurent être plus vertueux que les autres, alors qu'ils ne le sont pas. »

² Trad. Diès, CUF, 1978 (1941).

dénotant, de manière plus restreinte, une force matérielle et physique, ils se partagent l'expression de la puissance « brute », entité scalaire, susceptible d'être plus ou moins élevée et de s'exercer plus ou moins violemment sur autrui, hors des garde-fous que constituent les lois.

Mais la puissance que dénote δύναμις n'est pas systématiquement marquée négativement : cela dépend, en premier lieu, de ses fondements. Ainsi, dans l'*Éloge d'Hélène*, Gorgias énumère les biens possédés par les différents guerriers : la « grandeur fondée sur la richesse » (πλούτου μεγέθη), la « renommée constituée par une antique noblesse » (εὐγενείας παλαιᾶς εὐδοξία), la « vigueur d'une force particulière » (ἀλκῆς ἰδίας εὐεξία) et, enfin, la « puissance conférée par la possession de la sagesse » : σοφίας ἐπικτήτου δύναμις¹. Que la puissance ne reçoive pas de connotation péjorative chez Gorgias n'a rien d'étonnant, si l'on se réfère à sa conception de la « puissance de la parole »². En revanche, il est plus surprenant de trouver δύναμις dénoter une puissance de fait connotée positivement chez Platon : dans les *Lois*, lorsque l'Athénien décrit les étapes de la création de la constitution de Sparte, le lexème fait référence à la puissance octroyée par la vieillesse, c'est-à-dire à une autorité morale :

(67) Καὶ μετὰ τοῦτο ἔτι φύσις τις ἀνθρώπινη μειγμένη θείᾳ τινὶ δυνάμει³, κατιδοῦσα ὑμῶν τὴν ἀρχὴν φλεγμαίνουσαν ἔτι, μείγνυσιν τὴν κατὰ γῆρας σώφρονα δύναμιν τῆ κατὰ γένος αὐθάδει ῥώμῃ, τὴν τῶν ὀκτῶ καὶ εἴκοσι γερόντων ἰσόψηφον εἰς τὰ μέγιστα τῆ τῶν βασιλέων ποιήσασα δυνάμει. (Platon, *Lois*, 691e)

« Après cela, encore, une nature humaine unie à une nature divine, voyant votre royauté toujours enfiévrée, mêle la puissance raisonnable de la vieillesse à la force présomptueuse de la race, en donnant au conseil des vingt-huit vieillards, dans les affaires importantes, même suffrage qu'au pouvoir royal⁴. »

Alors que ῥώμη et δύναμις étaient associés dans le *Philèbe* pour dénoter, de manière globale, une puissance brute connotée péjorativement, dans cet extrait, seul ῥώμη conserve ce marquage négatif souligné par l'adjectif αὐθάδης. Δύναμις, au contraire, dénote l'autorité traditionnellement reconnue des vieillards, réputés pour leur sagesse. Dans la suite de ce passage, δύναμις est encore employé de manière positive pour dénoter la puissance des éphores, « imposée comme un frein » au « pouvoir encore enflé et irrité » des rois, dénoté par ἀρχή⁵. Lorsqu'il dénote l'influence de fait, reconnue socialement, d'un individu ou d'une catégorie d'individus, δύναμις n'est donc pas nécessairement marqué négativement sur l'échelle axiologique. Selon Aristote, plus encore que des fondements de cette puissance

¹ Gorg., *Hél.*, 2, 289, 17 DK = B 11 Diels. Pour un exemple comparable de δύναμις dénotant une puissance fondée sur la sagesse et la justice, voir Isoc., *Panathénaique*. 228 : Οὓς οὐ χρὴ μιμεῖσθαι τοὺς ἀρετῆς ἀντιποιουμένους, ἀλλὰ πολὺ μᾶλλον τὴν τῆς σοφίας καὶ τῆς δικαιοσύνης καὶ τῶν ἄλλων ἀρετῶν δύναμιν : « Ce ne sont pas eux que doivent imiter ceux qui s'arrogent la vertu, mais bien plus la puissance conférée par la sagesse et la justice, et par les autres vertus. »

² Cf. *supra*, section 1.3.2.1.

³ Cette périphrase désigne Lycurgue, « qui recevait ses inspirations de l'Apollon de Delphes » (cf. Des Places, CUF, 1975 (1951), 33, n. 2).

⁴ Trad. Des Places, CUF, 1975 (1951). Pour les autres occurrences de δύναμις, voir *infra*.

⁵ Plat., *Lois*, 692a4-6.

(force, richesse, sagesse, *etc.*), son orientation axiologique dépend de la moralité de la personne qui la détient et qui en fait usage. Ainsi, dans le passage suivant, le philosophe énumère les différents éléments sur lesquels elle peut être fondée, en les rassemblant, précisément, sous le nom générique de δυνάμεις ; le lexème dénote alors non pas la puissance, mais les ressources permettant d'être puissant :

(68) Τὰ δὲ δυνάμεις, οἷον ἀρχὴ πλοῦτος ἰσχύς κάλλος· τούτοις γὰρ καὶ ὁ σπουδαῖος εἶ
ἂν δύνηται χρῆσασθαι καὶ ὁ φαῦλος κακῶς· διὸ δυνάμεις τὰ τοιαῦτα καλοῦνται ἀγαθὰ.
'Αγαθὰ μὲν δὴ εἰσὶν· δοκιμάζεται γὰρ τῇ τοῦ σπουδαίου αὐτῶν ἕκαστον χρῆσει, οὐ τῇ
τοῦ φαύλου· τοῖς δ' αὐτοῖς τούτοις συμβέβηκεν ἀγαθοῖς καὶ τὴν τύχην τῆς γενέσεως αὐ-
τῶν αἰτίαν εἶναι.' Ἀπὸ τύχης γὰρ καὶ πλοῦτος γίνεται καὶ ἀρχὴ καὶ ὄλως ὅσα εἰς δυνά-
μεως τάξιν ἕκει. (Arist., *Grande Mor.* 1183b)

« Il y a des biens qui sont des puissances, comme le pouvoir, la richesse, la force, et la beauté. En effet, tout comme l'homme vertueux peut en faire un bon usage, le scélérat peut en faire un mauvais. C'est pourquoi de tels biens sont appelés puissances. Ce sont assurément des biens (car chacun d'eux est examiné à l'usage qu'en fait l'homme vertueux, non à celui qu'en fait le scélérat). Mais à ces biens s'est ajouté le fait que le hasard est la cause de leur devenir. Du hasard, en effet, procèdent et la richesse et le pouvoir, et tout ce qui est venu se ranger sous le titre de puissance. »

De la même manière que δύναμις dénote une *capacité* ou des *ressources* axiologiquement neutres¹, le terme fait également référence à une *puissance* axiologiquement neutre en tant que telle. C'est ensuite le contexte, c'est-à-dire son application à tel ou tel personnage, ses fondements, et le cotexte dans lequel le lexème est employé qui permettent de juger si cette puissance est marquée ou non marquée, et, dans le premier cas, si elle est marquée positivement ou négativement sur l'échelle axiologique.

Lorsqu'il fait référence à une puissance de fait, δύναμις s'oppose aux lexèmes qui dénotent un autre type de pouvoir : le pouvoir officiel et institutionnalisé, dénoté par ἀρχή. Dans le texte des *Lois* (67), l'opposition entre les deux lexèmes apparaît d'abord clairement : ἀρχή dénote le pouvoir royal officiel, et δύναμις, l'influence des vieillards. Mais, à la toute fin du passage, le pouvoir des rois est à son tour dénommé par δύναμις : il faut en déduire soit qu'il s'agit alors de faire référence à la puissance de fait des rois, qu'il faut équilibrer par celle des vieillards, soit que la situation est plus floue et plus complexe que prévu. Dans la suite du passage, c'est ἀρχή qui est qualifié par les participes σπαργῶσα (« enflé ») et θυμουμένη (« irrité ») : le pouvoir officiel qu'il dénote est absolu et violent. Quant à δύναμις, il tend à dénoter un contre-pouvoir officiellement institué, celui des éphores, plutôt qu'une puissance de fait. Ainsi, F. Frazier, dans un article portant sur le vocabulaire du pouvoir personnel chez Plutarque, a montré que les termes appartenant au paradigme sémantique du pouvoir dénotaient des réalités assez proches, parfois difficile à différencier. Corrélativement, un même lexème peut faire référence à des réalités différentes. C'est le cas pour δύναμις tel que l'emploie Plutarque ; selon F. Frazier « cela tient pour une large part à l'extension du

¹ Comme nous l'avons vu plus haut à propos de l'emploi de δύναμις dans le *Gorgias*, cette neutralité axiologique est refusée par Platon : se plaçant dans une perspective normative, et non descriptive, le philosophe considère que δύναμις *doit* faire référence uniquement à une capacité ou une puissance dirigée vers le bien, sans quoi elle ne mérite pas ce nom.

champ sémantique de δύναμις, qui désigne aussi bien la puissance officielle, liée à une magistrature ou à la fonction royale, que le crédit et l'ascendant qu'un homme exerce sur ses concitoyens sans avoir nécessairement de titre officiel¹. » Au sein du paradigme sémantique du pouvoir politique, à côté d'ἀρχή, mais aussi de κράτος, quelle est donc la place de δύναμις ?

3.2. Δύναμις, quel pouvoir politique ?

Dans les textes de notre corpus, δύναμις a très souvent pour complément référentiel un personnage qui se trouve officiellement en position de diriger un État (un roi) ou une armée (un général militaire). Il est alors complété soit par le génitif du nom propre du personnage :

- (69) τὴν Κύρου δύναμιν (Hdt. I, 90, 21)
τῆς Δαρείου δὲ δυνάμιος καταπρεθείσης (Hdt. IV, 137, 6)
τὴν τε Κύρου δύναμιν (Xén., *Anab.* II, 5, 11)
δύναμιν Φιλίππου (Dém., *Or.* 19, 87, 6)

soit par un pronom anaphorique s'y référant :

- (70) μετὰ τῆς ἑαυτοῦ δυνάμεως (Thuc. IV, 83, 1) : le pronom réfléchi renvoie à Perdiccas.
τά τε ἔθνεα πάντα τῶν ἦρχε Δαρείος καὶ τὴν δύναμιν αὐτοῦ (Hdt. V, 36, 8) « les peuples sur lesquels régnait Darios et la puissance de celui-ci »

soit par la fonction du personnage, notamment sa fonction de roi (βασιλεύς) lorsqu'il s'agit du roi de Perse :

- (71) τὴν βασιλέως δύναμιν (Isoc., *Panég.* 140, 2)
τὴν βασιλέως δύναμιν (Hdt., VIII, 24, 12)
τῆς βασιλέως δυνάμεως (Xén. *Anab.* II, 1, 14)
τῇ τῶν βασιλέων ποιήσασα δυνάμει (Plat., *Lois*, 692a3) : il s'agit des rois en général.

Appliqué au détenteur d'un pouvoir officiel, δύναμις dénote-t-il, pour autant, ce pouvoir officiel lui-même ?

3.2.1. Δύναμις au sein du paradigme sémantique du pouvoir

Dans de nombreuses occurrences, le lexème fait référence à la puissance de fait du dirigeant, et ne se distingue pas, alors, du sens observé précédemment, celui de « puissance » d'un individu sans pouvoir officiel au sein de la cité. Dans ce cas, il dénote en effet une entité scalaire, alors qu'un pouvoir officiel, lié à une charge, est non scalaire : on le détient ou on ne le détient pas. La puissance est alors dite « grande », voire « très grande », l'adjectif venant actualiser le sème /intensité/ associé au nom. Toujours en haut de l'échelle évaluative, le

¹ Frazier, 1993, 50 : « Remarques autour du vocabulaire du pouvoir personnel dans les *Vies Parallèles* de Plutarque », *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, 18, 49-66.

lexème peut être marqué, sur l'échelle axiologique, positivement ou négativement, selon les fondements constitutifs de la puissance. Ainsi, lorsqu'il dénote la puissance du mythique roi de l'Argolide Eurysthée, dans l'*Oraison funèbre* de Lysias, il est placé en fonction de complément d'objet du participe φοβουμένων, qui indique combien cette puissance est violente et coercitive. En revanche, dans l'exemple suivant, δύναμις, entité scalaire dans la mesure où le nom est qualifié par οὔτε ἥττω « non moindre », est intégré au portrait élogieux qui est fait de Cyrus auprès de la princesse assyrienne Panthée, épouse d'Abadatras de Suse, qui a été faite prisonnière et qui doit épouser Cyrus :

(72) Νῦν μέντοι ἐξαιρούμεν ἀνδρὶ σε εἶ ἴσθι ὅτι οὔτε τὸ εἶδος ἐκείνου χείροني οὔτε τὴν γνώμην οὔτε δύναμιν ἥττω ἔχοντι. (Xén., *Cyr.*, V, 1, 6)
« Mais sache que nous te destinons maintenant à quelqu'un qui ne lui est inférieur ni pour l'apparence, ni pour l'intelligence, et qui a une puissance qui n'est pas moindre¹. »

À côté de lexèmes comme κράτος ou ἀρχή², qui font plutôt référence, dans le domaine politique, à un pouvoir institutionnel, δύναμις dénoterait donc l'ensemble des éléments qui permettent au dirigeant d'exercer effectivement son pouvoir et de le légitimer, soit par des fondements justes et reconnus comme tels, soit par la force et la violence. Cette différence entre κράτος et δύναμις est particulièrement bien mise en évidence dans ce vers d'Euripide, où Tirésias s'adresse à Penthée, le roi de Thèbes :

(73) Μὴ τὸ κράτος αὔχει δύναμιν ἀνθρώποις ἔχειν. (Eur., *Bacch.* 310)
« Ne te vante pas du fait que ton pouvoir ait de la puissance parmi les hommes³. »

Ce vers montre bien de quelle manière pouvoir officiel et puissance de fait peuvent être dissociés : celui qui détient le pouvoir officiel a plus ou moins de puissance, est plus ou moins capable d'exercer une autorité effective sur ceux qu'il gouverne ; inversement, il arrive que le pouvoir officiel découle de la puissance de fait d'un individu. C'est le cas pour Périclès, dont la charge, exceptionnellement longue dans la démocratie athénienne, est légitimée par ses qualités personnelles :

(74) Ἐκεῖνος μὲν δυνατὸς ὦν τῷ τε ἀξιώματι καὶ τῇ γνώμῃ χρημάτων τε διαφανῶς ἀδωρότατος γενόμενος κατεῖχε τὸ πλῆθος ἐλευθέρως. (Thuc., II, 65, 8)
« C'est qu'il avait, lui, de l'autorité, grâce à la considération dont il jouissait et à ses qualités d'esprit, et que, de plus, pour l'argent, il montrait une éclatante intégrité : aussi tenait-il la foule, quoique libre, bien en main⁴. »

¹ Trad. Bizos, CUF, 2003 (1973), modifiée pour la dernière partie, sous-traduite par le traducteur (« ni pour la puissance »).

² Ἀρχή dénote tout type de pouvoir officiel : celui d'un général, d'un magistrat au sein de la cité athénienne, celui d'un roi. Κράτος, conformément à ses emplois anciens au sens de « supériorité » (cf. *supra*, les vues d'É. Benveniste et Ch. de Lamberterie à ce sujet, chap. 1, section 1), dénote de manière plus privilégiée le pouvoir royal lorsqu'il est employé dans un contexte politique.

³ Nous modifions la traduction d'H. Grégoire, dans la CUF (1993 (1961)), trop éloignée de la lettre du texte : « Renonce à ta jactance ! Ne crois pas que ton sceptre soit tout-puissant parmi les hommes. »

⁴ Trad. Romilly, CUF, 1991 (1962).

C'est cette fois l'adjectif δυνατός, employé absolument, qui exprime la notion de puissance effective : fondée sur des qualités morales et intellectuelles, celle-ci s'apparente à une autorité morale, ici. L'adjectif fonctionne ainsi de manière parallèle au substantif : complété par un verbe à l'infinitif, il signifie « capable de », employé absolument, il signifie « compétent » ou « puissant ».

Il est parfois plus difficile de faire le départ entre « puissance de fait » et « pouvoir institutionnel », et il arrive que δύναμις paraisse dénoter également ce dernier, comme dans l'extrait suivant de l'*Anabase* de Xénophon, où il est question de passation de pouvoir : Cléarque s'adresse en ces termes à Tissapherne :

(75) Σὲ δὲ νῦν ὁρῶ τὴν τε Κύρου δύναμιν καὶ χώραν ἔχοντα καὶ τὴν σαυτοῦ ἀρχὴν¹ σῶζοντα, τὴν δὲ βασιλείῳ δύναμιν, ἣ Κῦρος πολεμίας ἐχρήτο, σοὶ ταύτην ξύμμαχον οὐσαν. (Xén., *Anab.*, II, 5, 11)

« Et aujourd'hui je te vois, tout en conservant ta propre satrapie, en possession de la puissance et du gouvernement de Cyrus, tandis que la puissance du Roi, dont Cyrus s'était fait une ennemie, elle est au contraire ton alliée². »

Associé ainsi à χώρα et à ἀρχή (si cette leçon est exacte), δύναμις ne peut faire référence à l'autorité d'un chef, qui est propre à ce chef et ne peut se transmettre. Dans sa première occurrence, il dénote donc le pouvoir détenu officiellement par Cyrus, passé aux mains de Tissapherne ; en revanche, pour la seconde, il est permis d'hésiter : soit il s'agit toujours du pouvoir officiel, en tant qu'il fait partie intégrante des jeux d'alliance dont il est question, soit il s'agit de la puissance de fait du roi de Perse – constituée de ses ressources militaires, de ses richesses, etc. – qui est mise au service de Tissapherne.

Contrairement à ἀρχή, qui peut dénoter tant la magistrature d'un citoyen élu dans le cadre de la démocratie athénienne que le pouvoir officiel du roi³, δύναμις, dans l'expression du pouvoir politique, est employé presque exclusivement à propos du dirigeant d'un régime monarchique, éventuellement oligarchique, caractérisé en tout cas par la domination d'un seul ou d'une minorité sur la majorité : le statut de ces compléments référentiels est révélateur de cette spécificité du lexème considéré au sein du paradigme sémantique du pouvoir politique. Ainsi, il n'est pas anodin que Thucydide emploie δύναμις à côté d'ἀρχή pour dénoter le pouvoir de Périclès, qui s'apparente, comme il le signale lui-même, à un pouvoir monarchique, bien qu'il soit inscrit dans le cadre démocratique⁴ :

(76) Κατεῖχε τὸ πλῆθος ἐλευθέρως, καὶ οὐκ ἤγετο μᾶλλον ὑπ' αὐτοῦ ἢ αὐτὸς ἦγε, διὰ τὸ μὴ κτώμενος ἐξ οὗ προσηκόντων τὴν δύναμιν πρὸς ἡδονὴν τι λέγειν, ἀλλ' ἔχων ἐπ' ἀξιώσει καὶ πρὸς ὀργὴν τι ἀντειπεῖν. (...) Ἐγίγνετό τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή. (Thuc., II, 65, 8-9)

¹ Selon l'apparat critique de l'édition de la CUF, les manuscrits C, B, A donne la leçon χώραν.

² Trad. Masqueray, CUF, 2000 (1930).

³ Cf. *supra*, dans le passage des *Lois* de Platon.

⁴ Ce passage est la suite de l'exemple (74).

« Aussi tenait-il la foule, quoique libre, bien en main, et, au lieu de se laisser diriger par elle, c'est lui qui la dirigeait ; en effet, comme il ne devait pas sa puissance¹ à des sources illégitimes, il ne parlait jamais en vue de faire plaisir, et il pouvait au contraire mettre à profit l'estime des gens pour s'opposer même à leur colère. (...) Sous le nom de démocratie, c'était en fait le premier citoyen qui gouvernait². »

Δύναμις dénote bien le pouvoir lié à la charge officielle que Périclès « a acquise (κτώμενος) » ; mais employer δύναμις à côté d'ἀρχή pour le dénoter permet à Thucydide d'en souligner le caractère monarchique et, en cela, potentiellement dangereux – bien que, dans ce contexte, ce pouvoir soit montré sous un jour positif.

Que δύναμις se soit spécialisé dans l'expression du pouvoir personnel au sein de régimes monarchiques ou oligarchiques est mis en évidence par la création du sous-paradigme lexical, créé sur la base δυναστ- : δυνάστης, δυναστεία, δυναστεύειν, δυναστευτικός et, plus tardivement, δυνάστευμα.

3.2.2. Un sous-paradigme lexical de δύναμις : δυνάστης, δυναστεία et δυναστεύειν

Comme δύναμις, ces lexèmes, même s'ils sont restreints à l'expression du pouvoir politique³, ont une valeur référentielle complexe et variable, oscillant entre des emplois où ils expriment la notion large de « domination », « pouvoir exercé sur », et ceux où ils sont spécialisés dans l'expression d'un pouvoir politique précis : le pouvoir monarchique ou le pouvoir oligarchique.

3.2.2.1. Un nom du prince : δυνάστης

Δυνάστης apparaît à deux reprises chez Eschyle : dans les *Perses*⁴, il est utilisé, au vocatif, pour invoquer le fantôme de Darius ; dans *Agamemnon*, le veilleur qui ouvre la pièce qualifie les Astres nocturnes de λαμπροὺς δυνάστας, « princes lumineux »⁵. Il apparaît également dans trois fragments de Pythagore, où il se trouve une fois coordonné avec βασιλεῖς⁶. Aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, on en dénombre seulement 46 occurrences.

Il est possible de distinguer trois emplois pour ce nom d'agent : d'abord, il est employé, parallèlement à δύναμις lorsqu'il dénote la puissance de fait d'un individu, pour faire référence aux « puissants », c'est-à-dire aux personnes qui exercent leur influence sur un espace donné, en particulier dans la cité. En ce cas, δυναστής fonctionne aussi en parallèle avec l'adjectif δυνατός et le participe δυνάμενος qui, employés sans complément, servent

¹ J. de Romilly traduit par « les moyens », ce qui est une interprétation possible. Mais le contexte invite à interpréter le lexème dans son sens de « puissance exercée sur ». En outre, traduire par puissance permet de conserver le singulier du mot grec.

² Trad. Romilly, CUF, 1991 (1962), modifiée.

³ Toutefois, certains d'entre eux sont réutilisés dans d'autres domaines (en médecine, en mathématiques), mais c'est toujours de manière métaphorique (cf. *infra*, chap. 3) : dans ces contextes, ils évoquent toujours le domaine politique.

⁴ Esch., *Pers.* 675, si l'on adopte la leçon δυνάστα, et non δυνατά.

⁵ Esch., *Agam.* 6 (trad. Mazon, CUF, 1993 (11^e tir.)).

⁶ Pyth., *Test.* 8a.12, et fr. 185, 23 ; fr. astrol. 11.2.136.25.

également à qualifier ou, lorsqu'ils sont substantivés, à dénoter ces mêmes « puissants ». Par exemple, *δυνάστης* alterne avec *δυνάμενος* dans l'extrait suivant du *Gorgias* de Platon :

(77) Ἄλλὰ γάρ, ὦ Καλλίκλεις, ἐκ τῶν δυναμένων εἰσὶ καὶ οἱ σφόδρα πονηροὶ γιγνόμενοι ἄνθρωποι· οὐδὲν μὴν κωλύει καὶ ἐν τούτοις ἀγαθοὺς ἄνδρας ἐγγίγνεσθαι, καὶ σφόδρα γε ἄξιον ἄγασθαι τῶν γιγνομένων· (...) Οἱ δὲ πολλοί, ὦ ἄριστε, κακοὶ γίνονται τῶν δυναστῶν. (Plat., *Gorg.* 525e5-526b3)

« Cependant, Calliclès, si les hommes qui deviennent les plus méchants sont toujours de ceux qui ont le plus de pouvoir, rien n'empêche, après tout que, même parmi ceux-ci, il ne puisse se trouver d'honnêtes gens, et il est de toute justice de les en admirer davantage (...) ; mais la plupart des hommes puissants, mon cher ami, sont mauvais¹. »

Conformément à la conception paradoxale de la « puissance impuissante » développée par Socrate dans le *Gorgias*², les lexèmes, associés aux adjectifs *πονηροί* et *κακοί*, sont orientés axiologiquement vers le pôle négatif. Dans ce dialogue, Platon ne fait pas le départ entre ceux qui sont « puissants de fait » dans la cité, et ceux qui détiennent un pouvoir officiel leur conférant une position de domination sur autrui, ce qui explique l'alternance entre le participe, qui s'applique habituellement aux premiers, et le substantif, plus fréquent pour dénoter les seconds : c'est là le deuxième emploi de *δυνάστης*.

Au sein de ce deuxième emploi, il convient, en réalité, d'en distinguer deux. D'abord, *δυνάστης* apparaît comme l'un des noms du « détenteur officiel d'un pouvoir personnel », à côté de lexèmes comme *βασιλεύς*, *τύραννος*, *ἄναξ* ou encore *δεσπότης*.³ Dans la *République*, Platon le coordonne avec *βασιλεύς* pour dénoter, de manière large, les souverains qu'il souhaite voir devenir des philosophes-rois :

(78) Ἐὰν μὴ, ἦν δ' ἐγώ, ἢ οἱ φιλόσοφοι βασιλεύσωσιν ἐν ταῖς πόλεσιν ἢ οἱ βασιλῆς τε νῦν λεγόμενοι καὶ δυνάσται φιλοσοφήσωσι γνησίως τε καὶ ἰκανῶς, καὶ τοῦτο εἰς ταῦτόν ξυμπέσῃ, δύναμις τε πολιτικὴ καὶ φιλοσοφία. (Plat., *Rép.* 473c11-d3)

« À moins, repris-je, que les philosophes ne deviennent rois dans les États, ou que ceux qu'on appelle à présent rois et souverains ne deviennent de vrais et sérieux philosophes, et qu'on ne voie réunies dans le même sujet la puissance politique et la philosophie⁴. »

En conséquence, *δύναμις*, dans ce passage, dénote clairement le pouvoir politique du souverain, sans que soit précisé exactement de quel régime politique il s'agit, entre la royauté et l'oligarchie. Parallèlement, dans cet emploi, *δυνάστης* est l'un des termes génériques pour dénoter le détenteur d'un pouvoir personnel, le souverain, sans autre précision.

Mais le lexème peut aussi dénoter plus spécifiquement la fonction de « dynaste », et se rattacher alors à un régime politique particulier, la « dynastie ». Ainsi, dans le *Gorgias*,

¹ Trad. Croiset, CUF, 1992 (1923).

² Cf. *supra*, section 1.3.2.2.

³ Sur ces noms d'agent dénotant le détenteur d'un pouvoir personnel, voir les articles parus dans *Ktema. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antiques*, 18, 1993, notamment Lévy, 1993, 7-18 : « *Basileus* et *tirannos* chez Hérodote » ; Jacquemin, 1993, 19-27 : « Oikiste et tyran : fondateur-monarque et monarque-fondateur dans l'Occident grec » ; Lenfant, 1993, 29-40 : « Le vocabulaire du pouvoir personnel chez Euripide » ; Frazier, 1993, 49-66 : « Remarques autour du vocabulaire personnel dans les *Vies Parallèles* de Plutarque ».

⁴ Trad. Chambry, CUF, 1989 (1933).

quelques lignes avant l'exemple (77), il apparaît au sein d'une énumération où chacun des noms du souverain renvoie à un régime politique particulier :

(79) Οἶμαι δὲ καὶ τοὺς πολλοὺς εἶναι τούτων τῶν παραδειγμάτων ἐκ τυράννων καὶ βασιλέων καὶ δυναστῶν καὶ τὰ τῶν πόλεων πραξάντων γεγονότας· οὗτοι γὰρ διὰ τὴν ἐξουσίαν μέγιστα καὶ ἀνοσιώτατα ἁμαρτήματα ἁμαρτάνουσι. (Plat. *Gorg.* 525d2-6)

« Je crois d'ailleurs que c'est surtout parmi les tyrans, les rois, les dynastes, les chefs des cités, que se rencontrent ces criminels destinés à servir d'exemples : car la toute-puissance de ces hommes leur fait commettre des crimes plus odieux et plus impies qu'aux autres hommes¹. »

Les quatre termes de l'énumération renvoient respectivement aux régimes de la tyrannie et de la royauté², de la « dynastie » et de la démocratie, où les dirigeants sont « ceux qui sont en charge des affaires de la cité ». La valeur sémantico-référentielle de *δυνάστης* est alors fortement dépendante de celle de *δυναστεία*, qui, lui aussi, connaît plusieurs emplois et ne se limite pas, contrairement à ce que l'emprunt français *dynastie* pourrait laisser penser, à dénoter un régime politique fondé sur la transmission familiale du pouvoir.

3.2.2.2. Δυναστεία

Δυναστεία fonctionne de manière tout à fait parallèle à *δυνάστης*, avec également trois emplois, au sens de « puissance de fait », associé en général à un pouvoir officiel, de « pouvoir de type monarchique ou oligarchique institutionnalisé » et de « régime politique dynastique ». Le premier emploi, bien attesté à l'époque classique, se maintient, malgré le degré de spécialisation acquis par le lexème chez les philosophes, en particulier chez Aristote. Ainsi, Plutarque, au I^{er} siècle de notre ère, l'emploie pour dénoter la puissance de fait qui est conférée à Périclès par le pouvoir légal (*ἀρχή*) de la magistrature de la stratégie :

(80) Οὐκ ἐλάττω τῶν πεντεκαίδεκα ἐτῶν διηνεκῆ καὶ μίαν οὔσαν ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις στρατηγίαις ἀρχὴν καὶ δυναστείαν κτησάμενος. (Plut., *Vie de Périclès*, 16, 3)

« Bien que la charge de stratège fût annuelle, il n'en garda pas moins, continûment, pendant quinze ans de suite, cette seule charge et le pouvoir qu'elle conférait³. »

F. Frazier commente ainsi ce passage :

« Autant que le pouvoir dominant, la *δυναστεία* liée à la stratégie, c'est une certaine prééminence 'non institutionnelle' que souligne ainsi Plutarque, tendant à créer l'impression que la charge couronne une primauté déjà acquise depuis longtemps⁴. »

Le cas de Périclès est particulier : bien que son pouvoir soit contraire au fonctionnement normal des institutions athéniennes, il est montré comme légitime, car fondé sur des qualités reconnues comme moralement belles par les auteurs, et exercé de manière juste. Cependant, c'est bien sur l'aspect « dominateur », et, en cela, potentiellement dangereux, de son pouvoir que Plutarque attire l'attention en employant *δυναστεία*. Le lexème, dans l'ensemble de ces

¹ Trad. Croiset, CUF, 1992 (1923).

² Cf. *infra* pour la distinction entre les deux.

³ Trad. Flacelière-Chambry, 2003 (1964).

⁴ Frazier, 1993, 51.

emplois, dénote toujours une domination perçue comme injuste ou excessive, et tend à être marqué négativement sur l'échelle axiologique. Ainsi, chez Thucydide, il dénote la domination arbitraire d'un petit groupe d'hommes, et s'oppose en cela, de manière pouvant paraître surprenante pour un lecteur moderne, à l'oligarchie. Le passage qui suit est un extrait du discours des Thébains, qui intervient après celui des Platéens, devant les Lacédémoniens :

(81) Ἡμῖν μὲν γὰρ ἡ πόλις τότε ἐτύγχανεν οὔτε κατ' ὀλιγαρχίαν ἰσόνομον πολιτεύουσα οὔτε κατὰ δημοκρατίαν, ὅπερ δὲ ἐστὶ νόμοις μὲν καὶ τῷ σωφρονεστάτῳ ἐναντιώτατον, ἐγγυτάτῳ δὲ τυράννου, δυναστεία ὀλίγων ἀνδρῶν εἶχε τὰ πράγματα. (Thuc. III, 62, 3)

« Dans notre ville, il se trouvait que le régime n'était ni une oligarchie aux lois égales ni une démocratie, mais celui qui est le plus éloigné de la légalité et du système le plus sage, pour ressembler le plus à la tyrannie : la domination de quelques hommes tenait les affaires¹. »

Dans la mesure où il est complété par ὀλίγων ἀνδρῶν, δυναστεία pourrait être compris comme dénotant le régime de l'oligarchie, en opposition à la démocratie – le gouvernement de tous – et à la monarchie – le gouvernement d'un seul. Mais l'oligarchie est déjà nommée, à côté de la démocratie, les deux régimes étant investis de connotations positives². C'est que, selon P. Lévêque et P. Vidal-Naquet, les régimes de l'oligarchie et de la démocratie, en tant que régimes égalitaires (ἰσόνομος) opposés à la tyrannie, n'étaient pas systématiquement distingués :

« Dans le vocabulaire des historiens du V^e siècle, le mot *isonomos* et ses dérivés semblent si profondément liés à ces régimes qui s'établissent à la fin du VI^e siècle contre les tyrannies et que Soclès de Corinthe ne distingue nullement du régime lacédémonien que, lorsque les Thébains veulent se justifier, face aux Platéens, d'avoir jadis 'médisé', ils (...) comparent spécieusement leur régime antérieur à une tyrannie³. »

Le nombre des détenteurs du pouvoir (un seul, un petit nombre, l'ensemble des citoyens) n'est pas le seul critère de distinction des régimes politiques : le juste et l'injuste, ou encore l'égalitaire et l'inégalitaire, comme ici, entrent aussi en ligne de compte. Dans le discours des Thébains, l'oligarchie et la démocratie sont donnés comme régimes égalitaires en eux-même, tandis que la tyrannie serait mauvaise, car inégalitaire en elle-même. Cette répartition permet de distinguer leur propre régime, qu'ils appellent δυναστεία ὀλίγων ἀνδρῶν, de l'oligarchie égalitaire, en le rangeant à côté de la tyrannie.

Platon, puis Aristote, systématisent ces distinctions, avec quelques différences. Dans le dialogue platonicien *Le Politique*, l'Étranger dresse le tableau des constitutions suivant⁴ : d'abord, il distingue trois formes de gouvernement selon le nombre, μοναρχία, ὑπὸ τῶν ὀλίγων δυναστεία et δημοκρατία. Puis, à partir de ces trois « schèmes » (σχήματα), il établit cinq « espèces » ou « formes » (εἶδη), en divisant les deux premiers en deux et en leur attribuant, à chacun, deux nouveaux noms :

¹ Trad. Weil, CUF, 1969 (1967), modifiée (traduction originale : « une poignée d'hommes détenait tout le pouvoir »).

² Pour les Lacédémoniens, auxquels les Thébains s'adressent ici, c'est l'aristocratie, forme positive de l'oligarchie, qui est le régime le plus sage. Cf. Weil, CUF, 1969 (1967), 44, n. 1.

³ Lévêque, Vidal-Naquet, 1964, 29-30 : *Clisthène l'Athénien*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres.

⁴ Voir Plat., *Pol.* 291d3-7.

(82) Πρὸς τὸ βίαιόν που καὶ ἐκούσιον ἀποσκοποῦντες νῦν καὶ πενίαν καὶ πλοῦτον καὶ νόμον καὶ ἀνομίαν ἐν αὐταῖς γιγνόμενα διπλὴν ἑκατέραν τοῖν δυοῖν διαιροῦντες μοναρχίαν μὲν προσαγορεύουσιν ὡς δύο παρεχομένην εἶδη δυοῖν ὀνόμασι, τυραννίδι, τὸ δὲ βασιλικῇ. (...) Τὴν δὲ ὑπ' ὀλίγων γε ἐκάστοτε κρατηθεῖσαν πόλιν ἀριστοκρατία καὶ ὀλιγαρχία. (Plat., *Polit.* 291e1-8)

« En considérant les caractères que présentent ces formes, contrainte et liberté, pauvreté et richesse, légalité et illégalité, on divise en deux chacune des deux premières, et, la monarchie offrant deux espèces, on l'appelle de deux noms : tyrannie ou royauté. (...) Toute cité où la force est aux mains du petit nombre s'appelle soit aristocratie, soit oligarchie¹. »

Quant à la démocratie, elle conserve toujours son nom, « que la foule y commande de gré ou de force à ceux qui possèdent, qu'elle observe exactement les lois ou les méprise² ». Contrairement à l'extrait de Thucydide, *δυναστεία* est donc le terme non marqué, ici, pour dénommer le gouvernement par un petit nombre, et c'est *ὀλιγαρχία* qui est le terme marqué négativement³.

En revanche, chez Aristote, les choses sont plus complexes et moins nettes⁴. Il distingue non pas deux, mais cinq espèces (εἶδη) de démocratie et quatre espèces d'oligarchie – *ὀλιγαρχία* étant chez lui le nom générique du gouvernement d'un petit nombre : c'est parmi elles que se situe *δυναστεία*, qui dénomme la quatrième et dernière espèce, celle qui repose sur un pouvoir totalement arbitraire non réglementé par les lois. En cela, elle correspond à la dernière espèce de démocratie et à la tyrannie :

(83) Ἔτερον εἶδος ὀλιγαρχίας, ὅταν παῖς ἀντὶ πατρὸς εἰσῆ, τέταρτον δ', ὅταν ὑπάρχη τε τὸ νῦν λεχθὲν καὶ ἄρχῃ μὴ ὁ νόμος ἀλλ' οἱ ἄρχοντες. Καὶ ἔστιν ἀντίστροφος αὕτη ἐν ταῖς ὀλιγαρχίαις ὥσπερ ἡ τυραννὶς ἐν ταῖς μοναρχίαις, καὶ περὶ ἧς τελευταίας εἶπαμεν δημοκρατίας ἐν ταῖς δημοκρατίαις· καὶ καλοῦσι δὴ τὴν τοιαύτην ὀλιγαρχίαν δυναστείαν. (Arist., *Pol.*, 1292b4-10)

« Une autre forme d'oligarchie, c'est quand un fils succède à son père ; une quatrième, quand on garde la règle d'hérédité indiquée à l'instant et qu'en même temps les magistrats, et non pas la loi, détiennent le pouvoir. Cette espèce, parmi les oligarchies, est le pendant de la tyrannie parmi les monarchies et de l'espèce de démocratie énumérée la dernière parmi les démocraties ; et, de fait, on donne à cette sorte d'oligarchie le nom de régime autoritaire (*dynastie*)⁵. »

Comme chez Thucydide⁶, *δυναστεία* est alors nettement orienté vers le bas sur l'échelle axiologique, ce qui va de pair avec une orientation vers le haut sur l'échelle évaluative : le

¹ Trad. Diès, CUF, 1970 (1935).

² Plat. *Pol.* 291e10-292a3 (trad. Diès, CUF, 1970 (1935)).

³ Cet emploi axiologiquement non marqué de *δυναστεία* n'est pas rare chez Platon. Voir par exemple *Lois* 680b2, 711d7, *Théét.* 176c7.

⁴ Selon J. Aubonnet, éditeur et traducteur du texte dans la CUF (Arist., *Politiques*, livres III et IV, 111), « les deux chapitres III et IV [du livre IV des *Politiques*, dans lesquels Aristote traite des divers régimes] – dont la composition apparaît dès l'abord si décousue et où Aristote semble montrer tant d'hésitation pour ce qui concerne les distinctions entre les différents éléments de la cité et la classification des régimes politiques – ont été jugés sévèrement par les éditeurs et les traducteurs du texte », au point que certains d'entre eux considèrent certains passages comme des interpolations. J. Aubonnet préfère, quant à lui, voir là « la fusion maladroite de textes différents d'Aristote ».

⁵ Trad. Aubonnet, CUF, 1989 (1971).

⁶ Voir *supra* et Thuc. IV, 78, 3 pour un exemple de *δυναστεία* opposé à *ἰσονομία*.

pouvoir dénoté par ce lexème est, en effet, caractérisé par son intensité et son caractère illimité et arbitraire.

3.2.2.3. Δυναστεύειν

De même, le verbe δυναστεύειν dénote davantage le fait d'« exercer sa domination sur autrui » que le fait d'« être puissant ». Ainsi, il est régulièrement associé au tyran ou à la tyrannie, comme dans cet extrait du discours stimulant qu'Alcibiade adresse aux Lacédémoniens chez Thucydide :

(84) Τοῖς γὰρ τυράννοις αἰεὶ ποτε διάφοροί ἐσμεν (πᾶν δὲ τὸ ἐναντιούμενον τῷ δυναστεύοντι δῆμος ὠνόμασται), καὶ ἀπ' ἐκείνου ξυμπαρέμεινεν ἡ προστασία ἡμῖν τοῦ πλήθους. (Thuc. VI, 89, 4)

« De tout temps, on le sait, nous avons combattu les tyrans ; or, tout ce qui fait opposition au pouvoir absolu est, d'un mot, démocratie ; c'est de là que nous est resté le titre de 'chefs du peuple'¹. »

En outre, dans ce passage, le participe est opposé à δῆμος, qui, en contexte politique, dénote, par métonymie, la démocratie, comme ici, mais aussi le peuple comme entité politique : δῆμος est alors souvent opposé aux δυνατοί, aux « puissants », ceux qui détiennent la puissance de fait².

Lorsque δυναστεύειν n'est pas associé au pouvoir tyrannique, il exprime néanmoins toujours l'idée d'un pouvoir personnel, le plus souvent officiel – même s'il dénote parfois aussi, lorsqu'il est au participe, les « puissants », ceux qui exercent une influence de fait³. Il alterne avec d'autres verbes exprimant le fait d'être au pouvoir, βασιλεύειν⁴, de même que δυνάστης alternait avec βασιλεύς, mais aussi ἄρχειν, comme dans l'exemple suivant, extrait d'un discours d'Isocrate. L'orateur dit ranger parmi les plus beaux discours « ceux qui enseignent aux princes comment ils doivent se comporter à l'égard du peuple, et aux particuliers quels doivent être leurs sentiments vis-à-vis de leurs souverains (ὅσοι διδάσκουσι τοὺς τε δυναστεύοντας ὡς δεῖ τῷ πλήθει χρῆσθαι, καὶ τοὺς ἰδιώτας ὡς χρὴ πρὸς τοὺς ἄρχοντας διακεῖσθαι)⁵ ».

Le paradigme lexical de δύναμις a donc fourni plusieurs formes nominales agentives pour dénommer les « personnes puissantes », soit parce qu'elles ont des ressources que les autres n'ont pas, au sein de la cité démocratique, soit parce qu'elles détiennent un pouvoir personnel au sein d'un régime oligarchique, dynastique ou monarchique : l'adjectif δυνατός, le participe δυνάμενος, le substantif δυνάστης et le participe δυναστεύων. Tendanciellement, les deux premiers dénotent davantage une puissance de fait, alors que les deux autres se spécialisent dans l'expression d'un pouvoir politique officiel, mais arbitraire et injuste, étranger au modèle de la cité grecque, démocratique ou oligarchique. Δυνάστης sert en effet à

¹ Trad. Bodin (achevée par J. de Rromilly), CUF, 2003 (1955).

² Voir par exemple Thuc. V, 4, 3.

³ Voir par exemple Isoc., *Panathénaique*, 170, 1.

⁴ Voir par exemple Isoc., *Hél.* 39, 4.

⁵ Isoc., *Nicochlès*, 10 (trad. Mathieu-Brémond, CUF, 1987 (1938)).

dénoter la fonction politique de *dynaste*, complètement étrangère aux Grecs, et propre à l'organisation des peuples orientaux : les dynastes sont en effet de petits princes détenant des portions du royaume, sortes de seigneurs soumis au pouvoir du roi, si l'on voulait établir un rapprochement avec le système féodal. Mais leur pouvoir sur leur territoire – appelé *δυνάστευμα* dans la *Septante* – est, quant à lui, absolu.

L'observation de ces quelques occurrences permet de mieux cerner la valeur référentielle de *δύναμις* au sein du vocabulaire politique : le lexème dénote toujours un pouvoir détenu par une minorité, un seul homme ou un petit nombre, et perçu souvent, mais non systématiquement, comme redoutable et injuste. En cela, son sens n'est pas véritablement distinct de celui qu'il a lorsqu'il dénote la puissance de fait d'un individu dans la cité, puissance qui suscite, elle aussi, la méfiance. Ce fait n'est pas anodin ; en employant le même mot pour dénoter les deux réalités, les locuteurs assimilent le pouvoir du dynaste ou du monarque à une puissance de fait qui a été transformée, par la volonté de ceux qui la détenaient, en pouvoir « légal », la force et la puissance se substituant au droit et aux lois : bien qu'officiel et légal, ce type de pouvoir non réglementé n'est pas légitime à leurs yeux. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que, lorsque Platon a recours à ce sous-paradigme lexical, les deux notions de « puissance de fait » et « pouvoir personnel officiel » ne soient pas toujours nettement distinguées.

4. La puissance des dieux

Les caractéristiques du pouvoir dénoté par δύναμις permettaient d'employer facilement le lexème pour dénoter la puissance d'un dieu, et en particulier celle de Zeus, le roi des dieux. Ainsi, il n'est pas rare que les différentes dénominations du chef ou du souverain lui soient appliquées, à lui ou à un dieu qui manifeste son pouvoir par son action sur les hommes. Ainsi, dans *Ploutos* d'Aristophane, δύναμις dénote le pouvoir d'Asclépios, qui est invoqué sous les noms de δεσπότης et δ'ἄναξ¹. Chez Sophocle, il est employé au sein d'une adresse à Zeus, à proximité de δυνάστης :

(85) Τεάν, Ζεῦ, δύναμιν τίς ἀν-
δρῶν ὑπερβασία κατάσχοι,
τὰν οὐθ' ὕπνος αἰρεῖ ποθ' ὁ πάντα κηλῶν,
οὐτ' ἀκάματοι θεῶν
μῆνες, ἀγήρωσ δὲ χρόνω δυνάστας
κατέχεις Ὀλύμπου
μαρμαρόεσσαν αἴγλαν. (Soph., *Ant.*, 604-610)

« Mais quel orgueil humain pourrait donc réduire ton pouvoir, ô Zeus ? Ni le sommeil qui charme tous les êtres, ni les mois divins et infatigables n'en triomphent jamais. Insensible à l'âge et au temps, tu restes le maître absolu de l'Olympe à l'éblouissante clarté². »

La dimension scalaire de δύναμις est soulignée par le verbe κατέχω et le nom ὑπερβασία – et par leurs préfixes –, qui permettent d'envisager, pour la rejeter, l'hypothèse qu'un homme pourrait avoir un pouvoir supérieur à celui de Zeus. Δύναμις ne dénote donc plus, comme dans les épopées homériques, la capacité spéciale d'un dieu à faire une action déterminée qui répond à ses attributs – faire souffler le vent pour le dieu Eole, par exemple – mais la puissance de fait exercée sur un « terrain », celui des affaires humaines. De là, δύναμις acquiert un nouveau degré d'autonomie, et se trouve employé de manière catégorématique, pour dénoter la puissance divine en tant qu'entité autonome. Ainsi, la confrontation des deux fragments suivants, attribués respectivement à Gorgias et à Thalès, permet de mettre en évidence la différence entre l'emploi syncatégorématique (86) et l'emploi catégorématique (87) du syntagme θεία δύναμις :

(86) Ὅς εἰ μὲν θεὸς <ὄν ἔχει> θεῶν θείαν δύναμιν, πῶς ἂν ὁ ἥσσων εἶη τοῦτον ἀπόσα-
σθαι καὶ ἀμύνασθαι δυνατός ; (Gorg., 2, 294, 9 DK = B11 Diels)
« Si lui, étant un dieu, il a la puissance divine des dieux, comment celui qui est plus faible serait-il capable de le repousser et de s'en défendre ? »

(87) Νοῦν τοῦ κόσμου τὸν θεόν, τὸ δὲ πᾶν ἔμψυχον ἅμα καὶ δαιμόνων πλήρες· διήκειν
δὲ καὶ διὰ τοῦ στοιχειώδους ὑγροῦ δύναμιν θείαν κινητικὴν αὐτοῦ. (Thal., 1, 79, 34 DK)
« [Thalès disait que] la divinité est l'esprit du monde, et que le tout est animé et plein de démons ; et aussi qu'à travers l'humidité élémentaire se répand une puissance divine capable de la mouvoir. »

¹ Aristoph., *Plout.* 745-748.

² Trad. Mazon, CUF, 1994 (1955).

Dans le premier passage, δύναμις a pour complémentateur référentiel le dieu Éros, et dénote la puissance en tant qu'elle est l'apanage du plus fort sur le plus faible (ὁ ἥσσων), en l'espèce, du dieu sur les hommes. Mais, dans le second, on ne distingue pas clairement la différence entre d'une part le dieu lui-même, dénoté par τὸν θεόν, qui est conçu plutôt comme principe divin que comme dieu du panthéon grec clairement identifié, d'autre part les « démons » δαίμονες qui remplissent et animent le monde, et, enfin, la puissance divine qui se répand (διήκειν) en lui et le fait se mouvoir. Le degré d'abstraction acquis par θεός, assimilé à l'esprit (νοῦς) du monde, ne permet pas de distinguer clairement l'agent et son pouvoir, comme c'était le cas dans l'exemple précédent – l'agent étant Éros. Par conséquent, l'emploi de δύναμις ne fait qu'éclairer une des dimensions du principe divin : son caractère dynamique et cinétique.

Lorsqu'il est employé à propos des dieux, δύναμις dénote donc d'abord leur capacité spéciale qui, en tant que telle est limitée et déterminée par l'action précise qu'ils sont en mesure d'effectuer. Puis il fait référence à la puissance exercée des dieux sur les hommes, celle-ci s'apparentant à la toute-puissance d'un despote ou d'un roi. Compte tenu de cette évolution du lexème, il n'est pas étonnant de le voir dénoter le pouvoir du Dieu tout-puissant de la Bible.

5. Les emplois bibliques de δύναμις

Ce que l'on appelle la Bible dans le monde chrétien rassemble des textes dont la version grecque fut écrite à diverses périodes, selon deux modalités bien distinctes : les uns, en effet, émanent de la traduction du texte hébreu, les autres furent rédigés directement en grec.

D'abord, le texte de la *Septante*, dont le nom vient du mythe, relaté dans la fameuse *Lettre d'Aristée à Philocrate*¹, selon lequel soixante-dix (ou soixante-douze) traducteurs ayant travaillé séparément auraient produit exactement le même texte grec, est constitué, à l'origine, uniquement de la traduction du *Pentateuque* (la Torah hébraïque), réalisée au début du III^e siècle avant notre ère. Quant aux autres textes qui la constituent telle qu'elle parvient dans le monde latin, et qui forment l'*Ancien Testament* des chrétiens, ils sont traduits de l'hébreu tout au long des trois siècles qui suivent, et, pour certains, rédigés directement en grec². Le *Nouveau Testament* fut, lui aussi, rédigé en grec à l'origine, sur une période plus courte, au I^{er} siècle de notre ère. Malgré cette différence entre œuvre traduite et œuvre originale, le *Nouveau Testament* emprunte beaucoup à la langue de la *Septante*.

Les emplois de δύναμις dans ces textes peuvent être divisés en trois catégories : les emplois « classiques », où le lexème est utilisé conformément à l'usage classique ; les emplois « spécifiquement bibliques », où la singularité du texte sacré et des réalités qu'il décrit modifie la valeur référentielle du lexème ; les emplois « spécifiquement néotestamentaires », propres au *Nouveau Testament*, et rattachés aux spécificités des réalités qui y sont décrites et qui ne sont pas nécessairement les mêmes que dans l'*Ancien Testament*³. Avant de présenter succinctement ces trois catégories d'emploi, sur lesquelles nous reviendrons plus longuement lorsqu'il s'agira d'en observer les traductions latines, il convient d'observer quels sont les termes-sources hébreux que δύναμις traduit dans la *Septante*.

5.1. Les termes-sources hébreux

Dans la *Septante*⁴, δύναμις est employé pour traduire vingt-cinq mots hébreux, dont deux majoritairement⁵ : *ḥēl* / *ḥayil* « force, courage » pour 167 de ses occurrences et *tsāvā* « armée » (125). Il est utilisé dans une moindre mesure pour rendre *ḥiz* « force, courage, énergie » (22) et deux de ses dérivés : *ḥezoūz* « force, énergie » (1) et *māhōz* (1) ; *gibōr* « homme courageux, héros » (1), et surtout son dérivé *gevoūrah* « courage, bravoure » (14)

¹ Le contenu de cette lettre nous est transmis par Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XII, 118.

² Seuls les livres traduits de l'hébreu sont retenus par le canon protestant.

³ Sur δύναμις dans le *Nouveau Testament*, voir Bauer, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur* (Aland, Aland (éds.)), Berlin/New York, W. de Gruyter, 1988, s.u..

⁴ Nous considérons ici uniquement les textes de la *Septante* traduits de l'hébreu, à l'exclusion des textes rédigés directement en grec qui ont ensuite été intégrés à l'*Ancien Testament* chrétien : *Sagesse*, 2 *Maccabées* 2, 19-fin 3 et 4 *Maccabées*. Sur cette question, voir Harl, Dorival, Munnich, 1994 (1988), chap. 2 : *La Bible grecque des Septante ; du judaïsme hellénistique au christianisme ancien*, Paris, Cerf/ CNRS.

⁵ Voir Hatch, Redpath, 1954, s.u. : *A Concordance to the Septuagint and the Other Greek Versions of the Old Testament (Including the Apocryphal Books)*, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1954 (Clarendon Press edition, 1897).

ainsi que *leah* « vigueur, sève » (8), lexème dont le paradigme lexical est centré sur la notion d'humidité¹. Ce dernier est davantage traduit par ἰσχύς, dont il est le terme-source majoritaire. Mais ἰσχύς, souvent sémantiquement très proche de δύναμις en grec classique, sert aussi à traduire *hiz* et ses deux dérivés, ainsi que quelques occurrences de *hayil*, spécialement dans le syntagme figé δυνατός ἰσχύι, que l'on trouve une vingtaine de fois dans la *Septante*. Δύναμις n'a donc non seulement pas été utilisé de manière mécanique pour traduire toujours le même mot hébreu, mais les mots qu'il sert à traduire sont aussi susceptibles de recevoir d'autres équivalents grecs. Ces divergences peuvent être imputables à l'existence de traducteurs différents et de périodes de traduction différentes. Ainsi, à titre d'exemple, on peut constater que le mot hébreu *leah* est traduit 14 fois par ἰσχύς dans les *Psaumes*, mais jamais par δύναμις. Mais ces divergences peuvent aussi s'expliquer par des choix lexicaux différents en hébreu : par exemple, *gedoūr* est employé au sens de « troupe » à côté de *tsāvā* dans les deux livres des *Chroniques*, qui ne font pas partie du canon hébraïque, et les deux termes sont traduits uniformément par δύναμις, le traducteur ayant manifestement privilégié leur valeur référentielle à leur différence formelle. De même, les *Chroniques I* et *II* concentrent les trois occurrences de δύναμις traduisant *maḥaneh*, rendues par « camp » dans la *Bible de Jérusalem*². Mais là encore, il semble que δύναμις soit employé avec sa valeur référentielle d'« armée » ou « troupe ». Néanmoins, à l'exception de faits marginaux de ce genre, l'analyse des emplois mêmes de δύναμις dans l'ensemble des textes révèle une assez grande homogénéité, sans que l'on puisse dire qu'un livre ou qu'un groupe de livres fasse un usage du lexème qui lui soit propre.

5.2. Les emplois de δύναμις

5.2.1. Les emplois « classiques »

Comme l'aperçu des termes-sources qu'il traduit le montre, δύναμις ne connaît pas, dans la *Septante*, d'emploi qui serait complètement nouveau et surprenant par rapport à son usage classique. On le retrouve fréquemment dans le sens de « troupe » en référence aux unités militaires du peuple juif, lors du recensement au début du livre des *Nombres*, ou à l'armée du Roi Pharaon³. Il dénote également la puissance de fait d'un individu, par exemple celle de Jéroboam, alors qu'il n'est pas encore roi : dans *Rois I*, il est présenté comme ἰσχυρὸς δυνάμει, « fort par sa puissance », expression révélatrice à la fois de la proximité d'ἰσχύς et de δύναμις, mais aussi du caractère plus affirmé et plus concret de la puissance dénotée par ἰσχύς, conséquence visible de celle qui est dénotée par δύναμις. Le lexème est aussi employé dans son sens usuel de « capacité » ou de « moyens » ; dans le syntagme

¹ Pour les autres lexèmes hébreux traduits de façon marginale (1 à 3 occurrences) par δύναμις, voir Hatch, Redpath, 1954, *s.u.*

² *Bible de Jérusalem*, Paris, Éditions du Cerf, 1973.

³ Par exemple *Ps.*, 135, 15 : καὶ ἐκτινάξαντι Φαραω καὶ τὴν δυνάμιν αὐτοῦ εἰς θάλασσαν ἐρυθράν, ὅτι εἰς τὸν αἰῶνα τὸ ἔλεος αὐτοῦ : « (Il sépara en deux parts la mer Rouge (...), et fit passer Israël en son milieu (...)) y culbutant Pharaon et son armée, car éternel est son amour ! »

κατὰ δύναμιν, il peut faire référence, comme dans la langue classique, aux moyens financiers, comme en *Nombres* 6, 21 (il traduit alors l'hébreu *peh*) ou en *Chroniques I* 29, 2 (où il traduit l'hébreu *leah*).

5.2.2. Les emplois « spécifiquement bibliques »

Cependant, ces emplois classiques sont adaptés et s'inscrivent parfois dans des tournures propres au grec de la Bible. Ainsi, le syntagme κατὰ δύναμιν peut se trouver étoffé par le complément adnominal τῶν χειρῶν ὑμῶν, sans que son sens global en paraisse modifié, par exemple dans le verset suivant du *Deutéronome* :

(88) Ἐκαστος κατὰ δύναμιν τῶν χειρῶν ὑμῶν κατὰ τὴν εὐλογίαν κυρίου τοῦ θεοῦ σου, ἦν ἔδωκέν σοι. (*Deut.* 16, 17)
« Chacun de vous donnera selon les moyens qu'il a entre les mains, à la mesure de la bénédiction que Yahvé ton Dieu t'aura donnée¹. »

De manière plus générale, δύναμις au sens de « capacité d'action » se trouve dans des tournures inhabituelles en grec classique. Par exemple, dans un verset des *Chroniques II*, l'objet sur lequel porte la capacité est introduit par la préposition περί : καὶ οὐκ ἦν ἐν οἴκῳ Οχοζια κατισχύσαι δύναμιν περὶ τῆς βασιλείας (*Chron.* II, 22, 9) « Il n'y avait personne dans la maison d'Ochozias qui fut en mesure de régner² ». Enfin, pour exprimer l'incapacité, le grec biblique utilise, là encore, un tour que l'on ne rencontre pas d'ordinaire, mais qui rappelle le tour homérique que l'on rencontre, au contraire, pour affirmer le pouvoir spécifique d'un dieu : οὐκ ἔστιν δύναμις χειρῶν ἡμῶν (*Esd.* II 15, 5 = *Néh.* 5, 5) « la possibilité n'est pas entre nos mains ».

Δύναμις au sens de « puissance » est également adapté pour faire référence à la toute-puissance de Yahvé, qui se manifeste aux hommes par des châtements ou, au contraire, par des miracles. Ainsi, la sagesse est décrite comme étant une émanation de la puissance de Dieu, dans *Sagesse* :

(89) Ἀτιμίς γάρ ἐστιν τῆς τοῦ θεοῦ δυνάμεως καὶ ἀπόρροια τῆς τοῦ παντοκράτορος δόξης εἰλικρινῆς· διὰ τοῦτο οὐδὲν μεμιαμμένον εἰς αὐτὴν παρεμπίπτει. (*Sagesse* 7, 25)
« Elle [la sagesse] est en effet un effluve de la puissance de Dieu, une émanation toute pure de la gloire du Tout-Puissant ; aussi rien de souillé ne s'introduit en elle³. »

Cette puissance est pareille à un vêtement dont Dieu est revêtu (ἐνεδύσατο) ou enveloppé (περιεζώσατο)⁴, et dont il peut envelopper autrui, en particulier Jésus dans le *Nouveau Testament*.

Le lexème dénote également les armées célestes de Yahvé, notamment dans le tour interpellatif κύριος τῶν δυνάμεων « maître des armées », qui alterne avec le tour plus

¹ Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973, modifiée : dans la traduction originale, le syntagme n'est pas traduit en tant que tel.

² Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973.

³ Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973.

⁴ Cf. *Ps.* 92, 1.

fréquent κύριος σαβαωθ (une soixantaine d'occurrences dans la *Septante*) , où σαβαωθ est un emprunt à l'hébreu *tsānāot*, pluriel de *tsānā*.

5.2.3. Les emplois « spécifiquement néotestamentaires »

Dans le *Nouveau Testament*, la focalisation des Écritures sur la vie de Jésus conduit à l'émergence de valeurs référentielles nouvelles pour certains lexèmes. Jésus possède, comme Yahvé, une puissance particulière ; mais dans la mesure où il est un être de chair, cette puissance prend, notamment, la forme d'un pouvoir thérapeutique semblable à un pouvoir magique se dégageant de son corps. Le mode d'action de ce pouvoir est décrit dans l'*Évangile selon saint Marc* : une femme, atteinte depuis plusieurs années d'un flux de sang, ayant consulté en vain de nombreux médecins, s'approche de Jésus dans la foule et touche ses vêtements :

(90) Καὶ εὐθὺς ἐξηράνθη ἡ πηγὴ τοῦ αἵματος αὐτῆς, καὶ ἔγνω τῷ σώματι ὅτι ἴαται ἀπὸ τῆς μαστίγος. Καὶ εὐθὺς ὁ Ἰησοῦς ἐπιγνούς ἐν ἑαυτῷ τὴν ἐξ αὐτοῦ δύναμιν ἐξεληθούσαν ἐπιστραφεὶς ἐν τῷ ὄχλῳ ἔλεγεν, Τίς μου ἦψατο τῶν ἱματίων ; (*Marc, 5, 29-30*)

« Et aussitôt la source d'où elle perdait le sang fut tarie, et elle sentit dans son corps qu'elle était guérie de son infirmité. Et aussitôt Jésus eut conscience de la force qui était sortie de lui, et s'étant retourné dans la foule, il disait : 'Qui a touché mes vêtements'¹. »

Ainsi, δύναμις est employé pour faire référence au pouvoir très particulier de Jésus, force guérissante qui émane de lui sans qu'il ait besoin de le décider et de le vouloir. De là, par métonymie, δύναμις fut employé pour dénoter les manifestations de cette force particulière qui se dégage du Christ, les miracles :

(91) Ἄνδρες Ἰσραηλῖται, ἀκούσατε τοὺς λόγους τούτους· Ἰησοῦν τὸν Ναζωραῖον, ἄνδρα ἀποδεδειγμένον ἀπὸ τοῦ θεοῦ εἰς ὑμᾶς δυνάμεσι καὶ τέρασι καὶ σημείοις οἷς ἐποίησεν δι' αὐτοῦ ὁ θεὸς ἐν μέσῳ ὑμῶν, καθὼς αὐτοὶ οἴδατε. (*Actes des Apôtres 2, 22*)

« Hommes d'Israël, écoutez ces paroles. Jésus le Nazôréen, cet homme que Dieu a accrédité auprès de vous par les miracles, prodiges et signes qu'il a opérés par lui au milieu de vous, ainsi que vous le saviez vous-mêmes (...)². »

Enfin, le lexème, vraisemblablement à partir de son emploi dans le sens de « puissance divine », a servi à dénoter l'un des neuf ordres angéliques, celui que l'on appelle en français, conformément au choix de traduction latin par *uirtus*, l'ordre des Vertus. Il s'agit en effet de puissances célestes qui reçoivent la puissance de Dieu et la transmettent au monde terrestre :

(92) Ὃς ἐστὶν ἐν δεξιῇ [τοῦ] θεοῦ, πορευθεὶς εἰς οὐρανόν, ὑποταγέντων αὐτῷ ἀγγέλων καὶ ἐξουσιῶν καὶ δυνάμεων. (*1Ep. de Pierre, 3, 22*)

« (Par la résurrection de Jésus Christ), lui qui, passé au ciel, est à la droite de Dieu, après s'être soumis les Anges, les Dominations et les Puissances¹. »

¹ Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973.

² Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973.

Δύναμις est alors associé à d'autres noms entrant dans l'expression de la puissance divine, comme ἐξουσία² ici, ou κυριοτήης et ἀρχή, qui dénotent respectivement les ordres des Dominations et des Principautés, selon les traductions qui ont été données en français à ces noms d'après leurs traductions latines, *Dominationes* et *Principatus*.

Enfin, δύναμις fait référence, dans le *Nouveau Testament*, à Dieu lui-même :

(93) Λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς, Σὺ εἶπας· πλὴν λέγω ὑμῖν, ἀπ' ἄρτι ὄψεσθε τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου καθήμενον ἐκ δεξιῶν τῆς δυνάμεως καὶ ἐρχόμενον ἐπὶ τῶν νεφελῶν τοῦ οὐρανοῦ.
(*Mat.*, 26, 64)

« Jésus lui répondit : 'C'est toi qui le dis. Mais je vous le déclare : dès maintenant vous verrez le fils de l'homme siégeant à la droite du Dieu puissant ; vous le verrez aussi venir sur les nuages du ciel'. »

Dans la Bible, δύναμις a, certes, reçu des emplois nouveaux, dont la nouveauté se comprend à la fois par la spécificité des réalités décrites, et par le caractère d'œuvre traduite de la *Septante*. Cependant, ces emplois s'inscrivent dans la continuité de ses emplois classiques, et on n'observe pas de phénomène de « décrochage sémantique » comme cela arrive parfois lors du processus de traduction de l'hébreu au grec³.

¹ Trad. *Bible de Jérusalem*, Cerf, 1973 : les traducteurs ne tiennent pas compte de la tradition latine et choisissent de rendre δυνάμεις par « Puissance », de manière plus conforme à son sens usuel. Pour la traduction de δύναμις par *virtus* dans la Bible, cf. *infra*, deuxième partie, chap. 3.

² Sur les rapports entre δύναμις et ἐξουσία dans la Bible, voir Bieler, 1937, 182-190 : « Δύναμις und ἐξουσία », *Wiener Studien*, 55.

³ Sur ce point, voir Nicolas, 1996 : *Vtraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*, Louvain/Paris, Peeters.

6. Conclusion

La valeur sémantique dégagée pour δύναμις à l'époque archaïque, soit celle de « /capacité / de X / de faire une action Y/ », a évolué dans plusieurs directions, pour la plupart déjà amorcées à date ancienne. En premier lieu, le lexème peut dénoter non une capacité abstraite, déterminée à la fois par la saturation de X et de Y en contexte, mais plutôt ce qui permet à X d'être capable d'agir, les ressources ou les moyens dont X dispose, qu'il s'agisse des moyens financiers, des forces armées, des ressources offensives et défensives d'un pays, ou encore des aptitudes que X possède de façon innée ou qu'il a acquises par un apprentissage. Δύναμις a pu acquérir ces différents emplois par un changement de sens métonymique, la cause (les ressources de tout type) étant dénotée par le même mot que l'effet (la capacité d'action). Dans ces emplois, δύναμις a fait l'objet d'une concrétisation de sa valeur référentielle, plus ou moins affirmée. Autrement dit, il répond à un plus grand nombre de critères parmi ceux que R. Martin a définis comme les critères de reconnaissance d'un emploi concret : caractère matériel, représentable, comptable, catégorématique¹. En effet, la possibilité de sa mise au pluriel en révèle le caractère comptable. En outre, pour l'ensemble de ces emplois, la valeur sémantique de δύναμις peut se définir ainsi : /ressources / de X / lui permettant d'agir/. Le lexème tend alors vers la catégorématicité, et sa valeur référentielle n'est plus déterminée par l'action Y dont X est capable, mais, bien souvent, plutôt par le statut de X : statut « socioprofessionnel » (orateur, médecin, propriétaire, épouse, dirigeant, *etc.*) ou statut « naturel » (homme, femme). En cela, la valeur sémantique de δύναμις dans ces emplois peut être précisée comme suit : « /ressources / de X / lui permettant d'agir en X/ ». En tant que ces ressources représentent un bien pour celui qui les possède, δύναμις est orienté vers le haut sur l'échelle évaluative ; mais dans la mesure où l'usage qui peut être fait de ces ressources est indéterminé, il peut être orienté vers le bas sur l'échelle axiologique, comme chez Platon, ou bien être non marqué de ce point de vue, comme chez Thucydide ; il est rare qu'il soit orienté vers le haut sur cette échelle.

Avoir des ressources, quelles qu'elles soient, confère une position de supériorité à celui qui les a. C'est ainsi que la valeur sémantique de δύναμις a pu évoluer dans une seconde direction, lorsque le lexème a été employé pour dénoter la puissance d'un individu ou d'une cité en tant qu'elle est se manifeste auprès d'autrui, et peut s'exercer *sur* autrui. Cette valeur sémantique peut alors être définie comme suit : /puissance / de X / exercée sur Z/, où Z dénote le « terrain », la sphère au sein de laquelle la puissance se déploie – la cité, le peuple, un individu en particulier.

Au terme de ce parcours, nous pouvons donc dégager les trois valeurs sémantiques suivantes pour δύναμις :

VS1 : / capacité / de X / de faire une action Y /

VS2 : / ressources / de X / lui permettant d'agir en X /

VS3 : / puissance / de X / exercée sur Z

¹ Martin, 1996, 46-48.

Chapitre 3

Les emplois techniques de δύναμις

Les emplois de δύναμις que nous nous proposons d'analyser à présent, et que nous appelons *emplois techniques*, ont deux points communs qui les différencient des emplois précédents : le genre des textes dans lesquels on les trouve et la nature de leurs compléments référentiels. D'abord, ils apparaissent dans des textes¹ relevant de littératures dites *techniques*, associées à un domaine de compétence ou à un domaine du savoir particulier : médecine et sciences de la nature, économie, réflexion sur la langue, mathématiques, musique et philosophie. Ensuite, et c'est le point le plus déterminant pour les distinguer des précédents, le complément de δύναμις, qui était toujours, jusqu'alors, une personne ou une collectivité, est cette fois une plante, un aliment, un astre, une note de musique, un nombre, toute entité animée ou inanimée, parfois même immatérielle ; lorsqu'il est humain, c'est qu'il s'agit de l'être humain en tant qu'espèce, qu'il faut considérer de la même manière que les espèces végétales ou animales.

Cependant, malgré le caractère technique des emplois de δύναμις dans ces textes, et le changement de type de complément référentiel et, par conséquent, de valeur référentielle du lexème, ses valeurs sémantiques restent cohérentes avec celles qui avaient été établies pour ses emplois usuels au chapitre précédent. On y retrouve notamment la double dimension du lexème, dont le sémantisme oscille sans cesse entre deux pôles – le pôle de la capacité, abstraite et latente, que l'on peut définir comme *potentialité*, et le pôle de la puissance, concrète et manifeste, que l'on peut définir comme *effectivité*².

1. Δύναμις en sciences de la nature : pouvoirs et contre-pouvoirs

Δύναμις est attesté 163 fois dans les traités de la *Collection hippocratique*³, majoritairement au singulier, même si on relève 26 occurrences du pluriel. Il est plus fréquent chez Théophraste, chez qui nous l'avons comptabilisé 276 fois⁴, et plus encore dans le traité

¹ Nous entendons *textes* au sens de « productions textuelles », non au sens d'œuvres. Les textes dont nous parlons ne sont donc pas tous le fait d'auteurs spécialisés dans un des domaines dont il est question ; ils peuvent aussi être produits par des orateurs ou des sophistes qui, pour leurs besoins propres, empruntent, à l'occasion d'un passage, les codes et le vocabulaire d'un genre technique.

² En accord avec ce jugement, voir Duminil, 2008, 16 : « Les emplois de *dynamis* dans le corpus hippocratique », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 15-25 : « on peut évoquer la capacité de façon abstraite, ou même théorique, en passant sous silence les effets ; on peut au contraire ne considérer que les effets, concrets, précis. Le présent exposé s'organisera le long d'un axe qui ira de l'une aux autres. » Pour notre part, nous suivrons le même axe, mais dans le sens inverse, de l'effectif au potentiel.

³ Selon les données du TLG. Voir aussi Kühn-Fleischer, *Index hippocraticus*.

⁴ Nous avons limité notre étude des occurrences de δύναμις chez Théophraste au traité intitulé en français *Recherches sur les plantes (Historia plantarum)*, où il apparaît 58 fois, dont 30 fois au sein de la deuxième partie du livre IX. Celle-ci est parfois considérée comme le livre X de l'*Historia plantarum*, mais elle constitue en réalité un opuscule distinct du traité, et, selon toute vraisemblance, antérieur à lui. Sur cette question, voir l'édition du livre IX des *Recherches sur les plantes* de S. Amigues, CUF, 2006, notice VI-LXIII. Cet opuscule à

Sur la *matière médicale* de Dioscoride, au I^{er} siècle de notre ère, où il apparaît 414 fois, dont 319 fois à l'accusatif singulier¹. Les emplois de δύναμις dans la *Collection hippocratique* et chez les deux naturalistes présentent une grande cohérence, qui justifie qu'ils soient étudiés ensemble. Dans la mesure où nous tentons de cerner l'émergence des emplois techniques de δύναμις dans la langue du V^e et du IV^e siècles, les analyses qui suivent sont fondées principalement sur la *Collection hippocratique*², mais elles intègrent des occurrences relevées chez les deux naturalistes lorsque celles-ci apparaissent pertinentes, ainsi que des occurrences rencontrées chez d'autres auteurs, voire dans des textes non techniques, lorsque le lexème apparaît avec un emploi technique.

1.1. De l'action effective à la force comme état

Dans la *Collection hippocratique*, δύναμις dénote l'influence de fait, l'action constatée d'une entité sur l'organisme, par exemple, mais sans que cette action soit précisée, recherchée ni provoquée. Les auteurs des traités hippocratiques parlent ainsi de l'influence de l'âge sur la guérison³, ou de celle du mois sur les corps, comme dans cet extrait du traité *Du fœtus de sept mois* :

(1) Καὶ τὰ καταμήνια τῆσι γυναιξὶ τῆσιν ὑγαινοῦσῃσι φαίνεται καθ' ἕκαστον τῶν μηνῶν, ὡς ἔχοντος τοῦ μηνὸς ἰδίην δύναμιν ἐν τοῖσι σώμασιν· (C.H., *Fœtus de sept mois*, 9 = VII, 448, 5-7 Littré)
 « Les règles apparaissent chaque mois chez les femmes bien portantes, ce qui prouve que le mois a une action propre sur les corps⁴. »

Δύναμις est suivi de la préposition ἐν et du datif, construction qui exprime nettement le rapport de l'agent (μηνός) au « terrain » au sein duquel il agit (σώμασι). L'action du mois sur le corps féminin est à la fois manifeste, par la présence des règles chez la femme, et, pour ainsi dire, accidentelle ou fortuite : le mois n'a pas pour fonction essentielle d'avoir une action sur le corps féminin, mais il se trouve que, de fait, il en a une.

Il est possible de rapprocher de cet emploi quatre occurrences de δύναμις dans le traité *Du régime*. Le lexème γ est déterminé par quatre compléments au génitif dénotant respectivement la mer (θαλάσσης δύναμιν (*Régime*, I, 10, 1 Joly)), la lune (σελήνης δύναμιν (*Régime*, I, 10, 2 Joly)), les astres (ἄστρον δύναμιν (*Régime*, I, 10, 2 Joly)) et le soleil (ἡλίου δύναμιν¹ (*Régime*, I, 10, 2 Joly)). Dans ce passage, l'auteur, dans la perspective de la

part est intitulé Περὶ δυνάμεως ῥιζῶν et décrit les vertus des plantes, ainsi que l'usage que l'on peut en faire, notamment en médecine. Il convient d'emblée de souligner la polysémie de ῥίζα, nom de la « racine », qui est aussi employé pour dénoter les « substances naturelles médicinales fournies par n'importe quel organe végétal » ou « toute plante pourvue de propriétés remarquables par leur utilité ou leur singularité » (Amigues, CUF, 2006, 119, n. 2). Sur δύναμις chez Théophraste, voir Schnayder, 1973, 49-56 : « Der Begriff 'dynamis' in den Werken des Theophrastus », *Eos*, LXI.

¹ Nous ne mentionnerons que quelques-unes de ces nombreuses occurrences, lorsqu'elles offrent un intérêt particulier.

² Pour les traités de la *Collection hippocratique*, nous mentionnons les textes selon leur édition dans la CUF lorsqu'elle existe, selon l'édition d'É. Littré dans le cas contraire.

³ *Préceptes*, XIV, 9.

⁴ Trad. Littré, VII, 449.

« doctrine micro-macrocosmique » héraclitéenne, établit des correspondances entre les différentes parties du corps et l'univers, que le feu, organisateur du monde, aurait pris comme modèle pour structurer le corps². Ainsi, il compare le ventre, « réservoir pour l'eau sèche et humide, qu'il donne à tous les organes et qu'il prend à tous » à la mer, « qui nourrit les animaux adaptés et détruit les inadaptés³ ». C'est en cela que le ventre *est* « puissance de la mer » (θαλάσσης δύναμιν) : le syntagme est apposé à κοιλίην. La construction est la même pour les trois autres occurrences. On peut aussi considérer que δύναμις est à comprendre au sens de « propriété » ou « fonction » : le ventre occuperait la fonction de la mer dans le corps. Mais même dans ce cas, la valeur de « /puissance / de X / exercée sur / » peut être associée à δύναμις. En effet, selon l'auteur du traité, ce sont le feu et l'eau qui constituent les principes fondamentaux à partir desquels l'homme et les animaux sont composés. Or, voici comment il les définit :

(2) Τὴν μὲν οὖν δύναμιν αὐτῶν ἔχει ἐκάτερον τοιήνδε· τὸ μὲν γὰρ πῦρ δύναται πάντα διὰ παντὸς κινῆσαι, τὸ δὲ ὕδωρ πάντα διὰ παντὸς θρέψαι· (C.H., *Régime*, I, 3, 1 Joly = VI, 472, 16-18 Littré)
 « Voici quelle est la vertu de chacun de chacun : le feu peut toujours tout mouvoir, l'eau toujours tout nourrir⁴. »

Δύναμις dénote, certes, la fonction ou la propriété (ou vertu) des deux éléments fondamentaux ; néanmoins, cette fonction est précisément définie par leur puissance sur tout ce qui est (πάντα), et il est possible d'interpréter δύναμις dans cette phrase tant au sens de « puissance exercée » que de « capacité de », déterminée. De même, dans les quatre occurrences précédentes, il dénote à la fois le pouvoir déterminé de la mer, de la lune, des astres et du soleil, et leur puissance, leur influence de fait dans l'univers⁵.

1.1.1. Δύναμις au sein des métaphores politiques dans les traités médicaux

Parallèlement à cet emploi de δύναμις, certains auteurs exploitent le sous-paradigme lexical que δύναμις possède dans le domaine politique, et utilisent le verbe δυναστεύειν ou le nom d'agent δυνάστης, de manière métaphorique⁶, à propos d'entités inanimées, voire

¹ Si l'on suit l'addition de R. Joly (CUF, 1967), qui édite <ἡλίου δύναμιν> en s'appuyant sur l'addition proposée avant lui par Diels : πρὸς τὰς ἐτέρας, ἡλίου δύναμιν (voir Diels, Kranz, *Die Fragmente der Vorsokratiker I (Herakleitos, Imitatio)* (C), Zürich, Weidmann, 2004 (1903)), 185).

² Voir la note de R. Joly sur ce passage (CUF, 1967, n. 1) : « Les correspondances micro-macrocosmiques restent obscures et vagues sur plusieurs points (...). Toute cette section du livre I (ch. IV-XXIV) reste très difficile et est loin d'être élucidée de façon satisfaisante. »

³ Trad. de *Du rég.* X, 1 : κοιλίην μὲν τὴν μεγίστην, ὕδατι ξηρῷ καὶ ὑγρῷ ταμείον, δοῦναι πᾶσι καὶ λαβεῖν παρὰ πάντων, θαλάσσης δύναμιν, ζώων συμφόρων τροφόν, ἀσυμφόρων δὲ φθορόν· (Trad. Joly, CUF, 1967). Nous citons le texte selon l'édition de R. Joly, mais précisons que ὕδατι est omis dans le manuscrit M (Marcianus gr. 269, saec. X) et dans l'édition d'É. Littré et que συμφόρων est une correction d'éditeur pour συντρόφων dans le manuscrit θ (Vindobonensis medicus gr. 4, saec. XI) et pour ἐντρόφων dans le manuscrit M.

⁴ Trad. Joly, CUF, 1967.

⁵ La même double interprétation peut être donnée à δύναμις lorsqu'il est employé pour dénoter l'effet lumineux du soleil dans la *République* de Platon (517b4) : τῇ τοῦ ἡλίου δυνάμει : la puissance du soleil est à la fois pouvoir de produire de la lumière et puissance lumineuse exercée sur le monde.

⁶ Nous entendons ici *métaphore* au sens stylistique. Mais, comme l'a montré notamment F. Skoda, 1988 (*Médecine ancienne et métaphore. Le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris,

d'entités immatérielles. Dans l'extrait suivant du traité *De l'ancienne médecine*, le verbe est construit de la même manière que δύναμις dans l'exemple précédent, avec ἐν et le datif, et a pour sujets le froid (ψυχρότης) et le chaud (θερμότης) : δυναστεύειν étant habituellement employé avec des personnes humaines pour sujets, ces deux qualités¹ se trouvent ainsi personnifiées ; la métaphore conduit à voir en elles des entités du premier ordre, et confère aux deux substantifs un emploi catégorématique, alors qu'ils sont en général syncatégorématiques. En effet, le chaud et le froid n'existent pas en eux-mêmes de manière référentiellement autonomes, et constituent nécessairement des qualités d'une entité, l'eau ou l'air par exemple. Plus loin dans l'extrait, l'auteur file la métaphore en employant δύναμις pour dénoter la puissance de ces deux qualités qui, se neutralisant mutuellement, ne peuvent s'exercer sur le corps :

(3) Ψυχρότητα δ' ἔγωγε καὶ θερμότητα πασέων ἤκιστα τῶν δυναμίων νομίζω δυναστεύειν ἐν τῷ σώματι διὰ τάσδε τὰς προφάσις· (C.H., *Ancienne médecine*, XVI, 1 Jouanna = I, 606 Littré)

« J'estime pour ma part que le froid et la chaleur sont, de toutes les propriétés, celles qui ont le moins de pouvoir dans le corps, pour les raisons que voici². »

(4) Ὡς οὖν δια ταχέος οὕτω παραγίνεται τὸ ἐναντιώτατόν τε καὶ ἀφαιρέμενον τὴν δύναμιν ἀπὸ ταυτομάτου, τί ἂν ἀπὸ τούτου μέγα ἢ δεινὸν γένοιτο ; (C.H., *Ancienne médecine*, XVI, 8 Jouanna = I, 612 Littré)

« Dès lors, d'un principe face auquel se présente avec autant de hâte le principe qui lui est le plus opposé et qui lui enlève spontanément son pouvoir, que pourrait-on attendre de grand ou de redoutable³ ? »

Cette affirmation doit être resituée au sein du projet de ce traité, clairement polémique : son auteur s'en prend aux « novateurs », et, plus largement, « à tous ceux qui adoptent une méthode philosophique en médecine⁴ ». Sa critique porte à la fois sur la méthode elle-même et sur le contenu des positions défendues par ces novateurs. D'une part, il s'en prend « à ceux qui adoptent une nouvelle méthode dans leurs recherches sur l'art en partant d'un postulat (ὑποθέσις) », au lieu de se fonder sur l'observation de la nature. D'autre part, il combat le contenu de ce postulat, que l'on trouve chez certains Présocratiques, selon lequel la nature des

Peeters/Selaf), la métaphore comme cause du changement sémantique a joué un rôle important dans la création du vocabulaire médical grec. C'est pourquoi il est concevable que la métaphore politique (stylistique) dont il est question ici soit une façon de raviver la métaphore sémantique pouvant être à l'origine des emplois de δύναμις en médecine.

¹ Nous emploierons « qualités » pour désigner le chaud, le froid, l'humide, le sec, l'amer, le doux, etc. Certains les appellent « substances », d'autres, comme J. Jouanna, traduisent par « propriétés », d'autres encore par « puissances », conformément à leur dénomination par δύναμις : nous reviendrons sur cet usage du lexème plus bas. Ces fluctuations sont révélatrices de la difficulté des médecins anciens à appréhender ces entités et des interprètes modernes à cerner cette conceptualisation ancienne.

² Trad. Jouanna, CUF, 1990. J. Jouanna rend compte de la métaphore dans sa note 1 à ce passage : « Le texte grec présente un jeu étymologique et une métaphore qu'il est difficile de rendre dans la traduction. Le terme δύναμις, que l'on traduit par 'propriété' ou 'qualité', a encore conservé, malgré son sens technique, une partie de son sens originel 'force, pouvoir', comme l'indique le rapprochement dans la même phrase, avec le verbe de la même famille δυναστεύειν 'exercer un pouvoir souverain'. La métaphore politique est discrète ; mais elle existe probablement, ce qui n'est pas étonnant dans un discours où la rhétorique n'est pas absente. »

³ Trad. Jouanna, CUF, 1990.

⁴ Jouanna, CUF, 1990, Notice, 22.

êtres serait constituée seulement de quatre principes, le chaud, le froid, le sec et l'humide, et que ces principes seraient seuls responsables de la santé et de la maladie¹. Selon lui, les qualités qui constituent le corps de l'homme sont bien plus nombreuses, et il faut comprendre également parmi elles le salé, l'amer, le doux, l'acide, l'acerve, le fade, *etc.*². Toutefois, malgré son opposition aux « médecins-philosophes », l'auteur du traité a une conception de la santé et de la maladie qui peut être rapprochée de la leur :

« Ce traité soutient, en effet, des thèses sur le mélange et la séparation qui sont proches de celles d'Anaxagore, et sa conception de la santé comme équilibre des 'puissances' contenues dans le corps est fort semblable à celle d'Alcméon de Croton³. »

La ressemblance entre certains passages de ce traité et le fragment d'Alcméon de Croton auquel P. Pellegrin fait allusion a été soulignée par plusieurs commentateurs⁴, et J. Jouanna a montré, dans son édition du traité *De l'ancienne médecine*, que ce penseur proche de l'école pythagoricienne avait pu influencer au moins l'auteur dudit traité. Or, Alcméon fait un usage également métaphorique de δύναμις, en l'insérant au sein d'une comparaison entre le corps humain, entité comparée, et le corps politique, entité comparante :

(5) Ἀ. τῆς μὲν ὑγιείας εἶναι συνεκτικὴν τὴν <ἰσονομίαν> τῶν δυνάμεων, ὑγροῦ, ξηροῦ, ψυχροῦ, θερμοῦ, πικροῦ, γλυκεῖος καὶ τῶν λοιπῶν, τὴν δ' ἐν αὐτοῖς <μοναρχίαν> νόσου ποιητικὴν· φθοροποιὸν γὰρ ἑκατέρου μοναρχίαν. (Alcméon de Croton, fr. 24B4 (DK) = *Ætius*, V, 30)

« Alcméon dit que ce qui comprend en soi la santé, c'est l'égalité des puissances, l'humide, le sec, le froid, le chaud, l'amer, le doux et les autres, mais que la domination d'une seule d'entre elles, c'est ce qui produit la maladie ; car la domination d'un seul des deux opposés est corruptrice. »

Dans ce fragment comme dans l'exemple (3) cité plus haut, δύναμις fait référence, par métonymie, à ces qualités susceptibles d'exercer une action effective dans le corps⁵. Mais la mention des lexèmes ἰσονομία et μοναρχία, qui relèvent proprement du domaine politique⁶,

¹ Voir le tout début du traité : en réalité, l'auteur ne limite pas le contenu du postulat aux quatre qualités mentionnées, car il ajoute « ou tout autre postulat de leur choix » à sa liste ; toutefois, il n'est pas anodin qu'elles soient les seules qu'il cite.

² Cf. *C.H., Anc. méd.* XIV, 4 Jouanna = I, Littré.

³ Pellegrin, 1994, 38 : « Médecine hippocratique et philosophie », in Hippocrate, *De l'art médical*, Gourevitch (éd.), Paris, Le Livre de Poche, 24-40.

⁴ Outre, Pellegrin, 1994, 38, qui cite les travaux de J. Jouanna, voir surtout Jouanna, CUF, 1990, Notice, 57-58 (« la théorie de l'*Ancienne médecine* présente des analogies avec celle d'un penseur proche de l'école pythagoricienne, contemporain de Pythagore, mais plus jeune que lui, Alcméon de Croton ») et Vitrac, 1989, 101-102 (*Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes) : « L'explication des maladies et de leurs symptômes se fait donc tout naturellement en terme de luttes, d'oppositions de qualités, par exemple le chaud et le froid, qui ont un support : la bile et le phlegme. La première formulation de cette conception attestée par nos sources, est rapportée par Alcméon de Croton. »

⁵ Nous reviendrons sur cet emploi plus bas, section 2.1.3. de ce chapitre.

⁶ Dans le passage des *Lois* de Platon mentionné au chapitre 2, dans lequel δύναμις dénote la puissance des vieillards, puis celle des éphores, qui sont imposées comme freins au pouvoir royal dans la constitution de Sparte, le processus est inversé : la théorie de l'équilibre des pouvoirs qui y est développé apparaît comme un emprunt à la théorie de la santé comme mélange équilibré (κρῆσις) des puissances à l'œuvre dans le corps (cf. *Lois* 692a6-8) ; il est donc possible que δύναμις, dans le texte des *Lois*, soit utilisé en référence à son emploi en médecine.

permettent d'actualiser, au sein de δύναμις même, la valeur sémantique qui lui est attaché dans ce domaine, à savoir / puissance / de X / exercée sur Z / : seules les variables X et Z changent d'un domaine à l'autre, et seule la valeur référentielle est modifiée. La valeur sémantique, elle, ne change pas.

Le passage suivant, extrait du traité *Des Vents*, présente le même usage métaphorique¹ de δύναμις, celui-ci étant actualisé, cette fois, par l'assimilation du complément référentiel du lexème, l'air (ἀήρ), à un despote dénoté par δυνάστης, exerçant sa puissance de manière violente (διὰ τὴν βίην) sur le monde² :

(6) Οὗτος δὲ μέγιστος ἐν τοῖσι πᾶσι τῶν πάντων δυνάστης ἐστίν· Ἄξιον δὲ αὐτοῦ θεήσασθαι τὴν δύναμιν. Ἄνεμος γάρ ἐστιν ἥερος ρεῦμα καὶ χεῦμα· ὅταν οὖν πολλὸς ἀήρ ἰσχυρὸν τὸ ρεῦμα ποιήσῃ, τὰ τε δένδρα ἀνασπαστὰ πρόρριζα γίνεται διὰ τὴν βίην τοῦ πνεύματος, τὸ τε πέλαγος κυμαίνεται, ὀκνάδες τε ἀπειράτοι μεγέθει διαρριπτεῦνται. Τοιαύτην μὲν οὖν ἐν τούτοισιν ἔχει δύναμιν· (C.H., *Des vents*, III, 2 Jouanna = VI, 94, 3-9 Littré)

« L'air est un souverain très puissant qui règne en tout et sur tout. Il vaut la peine d'en contempler la puissance. Le vent est un flux et un écoulement d'air. Quand donc l'air en grande quantité provoque un flux puissant, les arbres sont arrachés jusqu'à la racine à cause de la violence du souffle, la mer se gonfle de vagues, des navires de transport d'une taille immense sont projetés en tous sens. Telle est donc la puissance qu'il détient dans ces domaines³. »

Ces métaphores, de l'air comme despote ou des qualités comme puissances à équilibrer dans le corps, sont d'ordre stylistique : à travers elles, les auteurs mobilisent explicitement la figure du corps politique, en employant des lexèmes qui relèvent habituellement du vocabulaire politique (ἰσονομία et μοναρχία, δυνάστης et δυναστεύειν), pour éclairer leur description de la nature et du corps humain. Ce procédé doit être rapporté à la spécificité des traités dans lesquels ils sont utilisés, *Des Vents* et *De l'ancienne médecine*. En effet, J. Jouanna a montré que ces deux traités, ainsi que *De l'art*, étaient en réalité des discours épideictiques prononcés par des « iatrosophistes » pour un public d'amateurs de médecine⁴. En

¹ La métaphore est bien mieux rendue par la traduction de J. Jouanna, que nous reprenons, que par celle d'É. Littré, qui traduit δυνάστης par « le plus puissant agent ». En outre, la traduction de δύναμις par « puissance » est meilleure, dans cette perspective, que la traduction d'É. Littré par « force ». J. Jouanna explicite la métaphore dans une note à sa traduction du passage de *l'Ancienne médecine* que nous mentionnons plus haut (2), duquel il rapproche cet extrait des *Vents* (n. 1 p. 139).

² Cette image de l'air comme δυνάστης est à rapprocher de celle du λόγος, appelé lui aussi δυνάστης dans *l'Éloge d'Hélène* de Gorgias. Cf. *supra*, chap. 2. Selon M.-P. Noël, « dans *l'Hélène*, l'action du *logos* est systématiquement analysée selon un modèle scientifique probablement emprunté aux descriptions des médecins et des physiologues » (Noël, 2008, 35). Il semble que les rhéteurs et sophistes, tels Gorgias, et les médecins et iatrosophistes s'influencent réciproquement, dans la mesure où les premiers usent de métaphores médicales (Gorgias compare la puissance du *logos* à celle des *pharmaka*, cf. Noël, 2008, 34), et que les seconds usent des mêmes procédés stylistiques que les premiers.

³ Trad. Jouanna, CUF, 1988.

⁴ Outre la notice de J. Jouanna dans son édition des traités *Des Vents* et *De l'art* (CUF, 1988), voir Pellegrin, 1994, 25, et sa définition du « iatrosophiste » comme un « amateur de médecine se proposant d'obtenir une sorte de triomphe mondain par le biais de ces discours brillants et bien construits, dont les Grecs de l'époque classique raffolaient ». Voir aussi la notice de l'édition de J. Jouanna du traité *De l'ancienne médecine*, CUF, 1990, 9-22 : l'éditeur montre que le discours s'adresse à un public de spécialistes et de non-spécialistes.

cela, ils ressemblent fort aux discours des sophistes de la même époque¹, et s'appuient sur les mêmes procédés stylistiques qu'eux, parmi lesquels la métaphore figure en bonne place².

Par conséquent, il n'est pas étonnant de trouver la métaphore inverse dans un discours d'Isocrate, orateur et théoricien qui teintait volontiers ses discours d'un vocabulaire technique emprunté aux domaines scientifiques, et notamment au domaine médical : le corps politique est alors l'entité comparée, et le corps humain sert d'entité comparante ; quant à δύναμιν, déterminée par τσσαύτην...ῶσην περ, il sert de pivot à la comparaison :

(7) Ἔστι γὰρ ψυχὴ πόλεως οὐδὲν ἕτερον ἢ πολιτεία, τσσαύτην ἔχουσα δύναμιν ῶσην περ ἐν σώματι φρόνησις. (Isoc., *Aréopagitique*, 14)
« En effet, l'âme de la cité n'est rien d'autre que la constitution, qui a le même pouvoir que dans le corps l'intelligence. »

Isocrate écrit ce discours au milieu du IV^e siècle avant notre ère, à une époque où la plupart des traités qui constituent aujourd'hui la *Collection hippocratique* sont rédigés³. Comme le suggère l'existence d'un art oratoire médical, les théories qui sont développées dans ces traités, du moins dans les traités-discours adressés aussi aux non-spécialistes, sont connues du public. Dans ce passage, Isocrate mobilise un *topos* qui est donc bien connu de son auditoire, afin d'apporter clarté et expressivité à son propos⁴.

Dans les exemples mentionnés jusqu'à présent, il est possible d'actualiser l'emploi « politique » de δύναμις, par son insertion au sein d'un cotexte composé de lexèmes relevant du vocabulaire politique. Son usage pour dénoter la puissance effective d'une entité sur le corps est alors métaphorique, au sens stylistique du terme. Mais l'étendue des emplois de δύναμις dans la *Collection hippocratique* et dans les sciences naturelles ne permet pas d'étendre cette interprétation à toutes ses occurrences : δύναμις n'est pas employé seulement occasionnellement pour dénoter la puissance d'une entité, et son emploi en ce sens n'est pas systématiquement souligné comme étant métaphorique. Ainsi, dans l'exemple suivant extrait du traité *De la maladie sacrée*, où il est question de la puissance du cerveau dans le corps, si l'on peut tout de même déceler la même métaphore, celle-ci est beaucoup plus discrète :

¹ Dans la notice de son édition des traités *Des Vents* et *De l'art* (CUF, 1988, Notice, 10-11), J. Jouanna, démontre combien le premier traité « est un discours épictique tout à fait comparable, par la présence d'un éloge, par la technique de composition et par le style, à l'*Éloge d'Hélène* de Gorgias » ; il ajoute qu' « aucune œuvre, dans la littérature conservée, n'est aussi proche de l'*Éloge d'Hélène* que le traité des *Vents* », ce qu'il montre par l'établissement minutieux d'analogies entre les deux textes.

² Cf. Jouanna, CUF, 1988, Notice, 18 : « de nombreuses métaphores et comparaisons émaillent le discours et lui donnent cette allure de 'prose poétique' qu'Aristote reconnaissant chez Gorgias (*Rhét.* III 1 1404a25). » Parmi ces métaphores, l'éditeur cite celle de l'air comme souverain.

³ Sur la datation des traités, voir Jouanna, 1992, 527-563.

⁴ En réalité, il a recours à deux *topoi* : le pouvoir de l'intelligence sur le corps (cf. *infra*, le cerveau comme détenteur du pouvoir sur le corps) et la comparaison organiciste de la cité avec le corps humain, employée notamment par Platon dans la *République*. À partir de ces deux métaphores topiques, Isocrate produit une comparaison, avec un outil grammatical approprié : ὅσος περ. Cet entrelacement d'images peut se résumer par un syllogisme : la constitution est l'âme de la cité (première métaphore topique) ; or, l'âme, ou l'intelligence, a le pouvoir dans le corps (deuxième métaphore topique) ; donc la constitution a le pouvoir dans la cité (conclusion découlant de la comparaison).

(8) Κατὰ ταῦτα νομίζω τὸν ἐγκέφαλον δύναμιν ἔχειν πλείστην ἐν τῷ ἀνθρώπῳ· οὗτος γὰρ ἡμῖν ἐστι τῶν ἀπὸ τοῦ ἠέρος γινομένων ἐρμηνεὺς, ἣν ὑγιαίνων τυγχάνη· τὴν δὲ φρόνησιν αὐτῷ ὁ ἀὴρ παρέχεται. (C. H., *Maladie sacrée*, XVI, 1 Jouanna = VI, 390, 10 Littré)

« En vertu de quoi, je pense, le cerveau est la partie dans l'homme qui possède la puissance la plus grande. C'est lui, en effet, qui est pour nous l'interprète de ce qui provient de l'air, s'il se trouve être sain. Or l'air lui fournit la pensée¹. »

La qualification de δύναμις par le superlatif πλείστη souligne son caractère scalaire : l'influence dénotée par δύναμις est plus ou moins grande, s'exerce de manière plus ou moins forte. Le constat de cette influence plus ou moins grande de certaines entités sur le corps humain conduit les médecins à en utiliser certaines en vue de la guérison ou de l'amélioration de l'état du malade, et à en éviter d'autres, jugées trop agressives pour l'organisme. Alors que δύναμις dénotait une influence « neutre », et seulement constatée dans le cas du mois (exemple 1), il peut dénoter tant l'action bénéfique et utile d'une entité² – et peut alors se traduire par « efficacité » – que l'action délétère et nocive d'une autre, alors comparable à un pouvoir tyrannique et violent – par exemple, celui de l'air, dans l'exemple (6), qui se manifeste par des effets violents.

1.1.2. La force, état invisible, mais efficace : δύναμις et εἶδος

Mais, dans ce cas, δύναμις dénote moins l'influence effective de l'air que sa puissance ou sa force, qui, invisible, a des effets bien réels et visibles, les arbres arrachés et la mer gonflée :

« L'effet constaté révèle l'existence de la *dynamis* et de ce qui possède la *dynamis*, comme quand on parle de la *dynamis* du vent (*Vents*)³, puisque le vent n'est pas en soi une chose visible : on n'en connaît l'existence que par les effets qu'il produit. Quand *Art* parle de la *dynamis* d'une affection, c'est la force de l'affection, ce que nous traduirions par 'gravité', une force qui se mesure à ses effets. Comme dans le cas du vent, l'affection n'est pas non plus une chose qu'on peut connaître par un organe sensoriel, mais dont l'existence est attestée par des effets bien réels⁴. »

De fait, dans l'exemple suivant, δύναμις dénote non pas l'action de la maladie, mais sa force, c'est-à-dire son état caractéristique : la maladie est envisagée pour elle-même, comme une entité à part entière, contre laquelle le médecin et son art, ainsi que le malade, doivent lutter. Ici, cette force est trop élevée, et l'art médical (τέχνη) ne peut en venir à bout :

(9) Οὗτος δὲ μοι λόγος καὶ ὑπὲρ τῶν ἄλλων, ὅσα τῇ ἰητρικῇ συνεργεῖ. *Ὡν ἀπάντων φημὶ δεῖν ἐκάστου κατατυχόντα τὸν ἰητρὸν τὴν δύναμιν αἰτιᾶσθαι τοῦ πάθεος, ἀλλὰ μὴ τὴν τέχνην. (C. H., *Art*, VIII, 5 Jouanna = VI, 14, 12 Littré)

¹ Trad. Jouanna, CUF, 2003.

² Voir par exemple δύναμις dénotant l'efficacité de la laine sur les blessures (*Fracures*, 37), celle de la respiration sur la conservation du malade (*Pronostic*, 5), l'absence d'efficacité de la toux et des étouffements sur l'extension (*Des artic.* 48, 18-21) : dans ces exemples, l'influence dénotée par δύναμις, jugée utile et bénéfique, n'est parfois pas seulement constatée, mais recherchée et provoquée.

³ Voir C.H., *Vents*, III, 2 Jouanna = VI, 94 Littré.

⁴ Duminiil, 2008, 17.

« J'applique le même raisonnement à tous les autres instruments qui servent la médecine. Je dis que le médecin qui a réussi dans la mise en œuvre de chacun d'entre eux, sans exception, doit accuser la force du mal, et non pas l'art¹. »

Δύναμις se trouve au cœur du triangle hippocratique, au cœur de ce combat que mènent le médecin, la maladie et le malade² : il dénote en effet à la fois la compétence du médecin, la puissance de la maladie et la force de résistance du malade. Or, ces trois référents ont la particularité d'être imperceptibles en tant que tels, et de se manifester uniquement par leurs effets : l'amélioration ou la détérioration de l'état du malade. Le sème /latent/ associé à δύναμις dans ces emplois est particulièrement actualisé lorsqu'il est associé, par une conjonction de coordination ou par un parallélisme de construction, à εἶδος ou à un autre lexème exprimant la notion d'aspect ou de forme extérieure, comme ἰδέη ou ὄψις³ :

(10) Ἐν ᾧ γὰρ ἐπέτρεψαν αὐτῇ σφῶς καὶ ἐπίστευσαν, ἐν τούτῳ αὐτῆς καὶ τὸ εἶδος ἐσκέψαντο καὶ τὴν δύναμιν περανθέντος τοῦ ἔργου ἐγνώσαν. (C. H., *Art*, IV, 4 Jouanna = VI, 6, 18-21 Littré)

« Car du moment qu'ils se sont tournés vers l'art et se sont confiés à lui, par là-même, ils en ont observé la forme extérieure et ils en ont conçu la puissance, une fois son œuvre menée à son terme⁴. »

(11) Ἐν γὰρ τι εἶναι φασιν, ὃ τι ἕκαστος αὐτῶν βούλεται ὀνομάσας, καὶ τοῦτο μεταλλάσσειν τὴν ἰδέην καὶ τὴν δύναμιν, ἀναγκαζόμενον ὑπὸ τε τοῦ θερμοῦ καὶ τοῦ ψυχροῦ, καὶ γίνεσθαι γλυκὴ καὶ πικρὸν καὶ λευκὸν καὶ μέλαν καὶ παντοῖόν. (C. H., *Nature de l'homme*, 2 Jouanna = VI, 34, 11-15 Littré)

« Eux aussi [les médecins 'monistes' qui prétendent que l'homme est constitué uniquement de sang, de bile ou de phlegme] tiennent tous le même raisonnement : ils prétendent qu'il existe une substance unique – quel que soit le nom que chacun se plaît à lui donner –, et que cette substance change d'aspect et de propriété sous la contrainte du chaud et du froid, et devient douce ou amère, blanche ou noire, bref, subit des modifications multiples⁵. »

(12) Οὕτω δὲ τούτων ἐχόντων, πολλὰς καὶ παντοδαπὰς ἰδέας ἀποκρίνονται ἀπ' ἀλλήλων καὶ σπερμάτων καὶ ζώων, οὐδὲν ὁμοίων ἀλλήλοισιν οὔτε τὴν ὄψιν οὔτε τὴν δύναμιν. (C. H., *Régime*, IV, 1 Joly = VI, 474, 12-14 Littré)

¹ Trad. Jouanna, CUF, 1988.

² Cf. Gourevitch, 1984 : *Le Triangle hippocratique dans le monde gréco-romain : le malade, sa maladie et son médecin*, Paris-Rome, École française de Rome, Palais Farnèse.

³ Sur les emplois d'εἶδος et ἰδέα dans la *Collection hippocratique*, voir Gillespie, 1912, 179-203 : « The use of εἶδος and ἰδέα in Hippocrates », *The Classical Quarterly*, VI, 3 ; Diller, 1971, 23-30 : « Zum Gebrauch von εἶδος und ἰδέα in vorplatonischer Zeit », *Medizingeschichte in unserer Zeit, Festgabe für E. Heischkel und W. Artelt zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, Enke. Voir également Jouanna, CUF, 1988, 226, n. 3 et 228, n. 1.

⁴ Trad. Jouanna, CUF, 1988. En accord avec la note du traducteur sur εἶδος (228, n. 1), nous modifions sa traduction de ce mot et préférons « forme extérieure » à « réalité » : « Le sens concret de εἶδος 'forme' est présent ici, comme dans le c. 2, 226, 4 (...); mais ce sens est difficile à rendre dans la traduction. L'existence de l'art se manifeste par sa 'forme extérieure' qui se voit et par sa 'puissance' qui se conçoit à partir de l'action concrète des spécialistes. On retrouve avec ἐσκέψαντο et ἐγνώσαν le couple vision-conception du c. 2, 226, 1 (ὀράται τε καὶ γινώσκειται). Il y a une grande cohérence dans la pensée et dans l'expression. »

⁵ Trad. Jouanna, CMG, 1975. Voir aussi le même couple dans le même traité, 5, 2-6, et le commentaire de J. Jouanna, 242-243 : « chez les adversaires [les médecins monistes], comme chez l'auteur, la δύναμις désigne les propriétés perceptibles par le toucher et le goût (...); mais chez les monistes, la δύναμις est une qualité transitoire, chez notre auteur un attribut permanent qui au même titre que l'ἰδέη définit la φύσις. » Sur les rapports entre φύσις et δύναμις, cf. *infra*.

« Les éléments [le feu et l'eau] étant tels, ils séparent mutuellement d'eux-mêmes beaucoup de formes variées de semences et de vivants, qui ne se ressemblent ni par l'aspect ni par leur qualité¹. »

Malgré les différences conceptuelles importantes qui existent entre ces différents traités, δύναμις, dans son opposition à ces lexèmes exprimant la forme extérieure, apparente, donc perceptible à l'œil, conserve un sens cohérent, malgré certaines nuances. Dans *De l'art*, « l'*eidōs* de l'art médical est probablement ce qu'on en voit : les médecins, leurs pratiques, les remèdes ; sa *dynamis* est son efficacité, sa capacité un produire un effet bien réel qui est la guérison² » ; comme la phrase du traité le souligne elle-même, δύναμις dénote non ce qui se voit immédiatement (εσκέψαντο), mais ce qui se connaît, se conçoit par l'esprit (ἐγνωσαν) au terme d'un processus de déduction fondé sur la mise en relation des gestes apparents de l'art (son εἶδος) et de l'effet qu'il produit (son ἔργον). Dans le passage cité du traité *De la nature de l'homme*, ἰδέην et δύναμιν sont développés, selon une structure en chiasme, le premier par λευκόν et μέλαν, le second par γλυκύ et πικρόν : δύναμις dénote donc les propriétés de la substance considérée, propriétés invisibles à l'œil, mais dont les effets se manifestent lorsqu'on les goûte, dans ce cas précis. Selon J. Jouanna, pour les monistes dont l'auteur du traité dénonce la position dans ce passage, δύναμις ne dénote qu'une qualité transitoire de la substance, qui n'affecte pas sa nature profonde (φύσις). En revanche, au chapitre 5, le même couple τὴν ἰδέην τε καὶ τὴν δύναμιν joue un rôle conceptuel plus grand, dans la mesure où il permet de distinguer l'être même de chacune des quatre humeurs, le sang, le phlegme, la bile jaune et la bile noire :

(13) Ἀνάγκη τοίνυν, ὅτε τοσοῦτον διήλλακται ἀλλήλων τὴν ἰδέην τε καὶ τὴν δύναμιν, μὴ ἔν αὐτὰ εἶναι, εἴπερ μὴ πῦρ τε καὶ ὕδωρ³ ἔν ἐστι. (C. H., *Nature de l'homme*, 5 Jouanna = VI, 42, 6-8 Littré)

« Nécessairement donc, dès lors qu'elles [les humeurs] présentent entre elles une si grande différence d'aspect et de propriété, elles ne sont pas une substance unique, s'il est bien vrai que le feu et l'eau ne sont pas une substance unique⁴. »

Dans les deux cas, δύναμις dénote moins un degré de force ou d'intensité qu'une propriété déterminée dont l'effet sur le corps est précis. Il en est de même pour l'exemple précédent, extrait du traité *Du régime*, dont l'auteur pense que tout ce qui vit est constitué de feu et d'eau, et se distingue selon le dosage différent de ces deux éléments : l'allusion au feu

¹ Trad. Joly, CUF, 1967 ; cf. 5, n. 3 : « Δύναμις est une notion importante dans le *Régime*, mais un peu floue ; il nous paraît bien difficile de toujours le traduire par le même terme français. »

² Duminil, 2008, 18.

³ Selon l'auteur de ce traité, les quatre humeurs sont distinctes à la fois par leur nom, par leur aspect et par leur nature ou par leur propriété, parce que les quatre qualités qui les composent, à savoir les opposés traditionnels, le chaud et le froid, l'humide et le sec, ne s'y trouvent pas au même degré (cf. chap. 5 du traité). Or, ces quatre qualités sont également constitutives des deux éléments qui composent l'homme et tous les animaux dans *Régime*, I : le feu (composé de chaud et de sec) et l'eau (composé de froid et d'humide) (cf. *Régime*, I, 3, 1). Selon J. Jouanna (CMG, 1975, 261) cette allusion au feu et à l'eau dans *De la nature de l'homme* se trouve dans « un des passages où se trahit le plus la comparaison jamais avouée, mais toujours implicite, des humeurs avec les éléments d'Empédocle. »

⁴ Trad. Jouanna, CMG, 1975.

et à l'eau dans l'extrait de *La nature de l'homme* permet de rapprocher les deux traités, et l'usage de δύναμις et ἰδέη ou ὄψις qui en est fait. Nous reviendrons sur l'emploi de δύναμις au sens de « propriété » plus bas. Ce qui importe ici, c'est de cerner la spécificité du lexème par rapport à ἰδέη : δύναμις dénote ce qui est invisible et se manifeste uniquement par son effet¹.

Mais il arrive aussi que des entités imperceptibles à l'œil, sans forme extérieure, possèdent néanmoins une puissance d'action. C'est le cas des émotions, dans le traité *Des humeurs*². Dans ce cas, l'entité n'a plus deux faces, son εἶδος et sa δύναμις, mais est réduite à sa seule δύναμις. Par conséquent, elle reçoit elle-même, par métonymie, le nom de δύναμις. Le lexème peut alors être employé au pluriel, indice de sa catégorématicité :

(14) Οἱ φόβοι, αἰσχύνη, λύπη, ἡδονή, ὀργή, τὰλλα τοιαῦτα, οὕτως ὑπακούει ἐκάστω τὸ προσήκον τοῦ σώματος τῇ πρῆξει, ἐν τούτοισιν ἰδρώτες, καρδίας παλμὸς, καὶ τὰ τοιαῦτα τῶν δυναμίων. (*C. H., Humeurs*, 9 = V, 490, 5-8 Littré)
« Les craintes, la honte, la douleur, le plaisir, la colère et autres : ainsi obéit à chacun de ces sentiments l'organe du corps qui y appartient ; dans ces cas, sueurs, battements de cœur et autres phénomènes dus à de telles influences³. »

Δύναμις est ainsi propre à dénoter, de manière catégorématique, toute puissance ou toute force invisible, mais active dans le monde.

1.2. Δύναμις dans l'expression des notions de force et de faiblesse

Dénotant la force invisible qui caractérise à la fois le médecin – ainsi que l'art médical et ses traitements –, la maladie et le malade, δύναμις, nous l'avons dit, se trouve au cœur du combat que ces différentes instances mènent en vue de la guérison ou de la destruction du corps. Cette image du combat se trouve dans les textes eux-mêmes ; par exemple dans le traité *Pronostic*, les hommes meurent, « les uns avant d'avoir appelé le médecin », ὑπὸ τῆς ἰσχύος τῆς νόσου, « sous la force de la maladie », les autres, un peu plus tard, mais avant que le médecin ait pu exercer son art pour « lutter (ἀνταγωνίσασθαι) contre la maladie⁴ ». Le médecin est présenté comme un guerrier qui doit livrer combat contre la maladie, ennemi qui possède lui aussi une force efficace. Celle-ci était dénotée par δύναμις dans *De l'art*, et par ἰσχύς dans le *Pronostic*. Ces deux lexèmes, dans la *Collection hippocratique*, apparaissent comme des concurrents dans l'expression de la force, à la fois celle de la maladie, celle des substances – aliments, remèdes – ingérées par le malade ou appliquées sur son corps, et celle du malade lui-même, dans son combat contre la maladie ou contre l'agressivité des remèdes⁵. Les deux lexèmes s'inscrivent au sein d'un paradigme

¹ Voir aussi Duminil, 2008, 18 : « Ainsi *dynamis* s'oppose à *eidos* comme une force, qui n'est pas directement visible, d'un être visible et force de produire des effets bien visibles. »

² *Des humeurs*, 9 (exemple cité par M.-P. Duminil, 2008, 17).

³ Trad. Littré, V, 491.

⁴ *Pronostic*, 1, 11-14 = Kühl. 1, 78, cité par G. Plamböck, 1964, 8.

⁵ En outre, δύναμις dénote la compétence du médecin, qu'il met en œuvre pour combattre la maladie (cf. *supra*, chap. 2), et la puissance de l'art médical lui-même (sur ce point, voir Jori, 1996 : *Medicina e medici nell'antica*

sémantique plus vaste de la force et de la faiblesse, qui comprend également σθένος¹ ou ῥώμη, ainsi que leurs paradigmes lexicaux respectifs.

À propos du traité *De l'ancienne médecine*, J. Jouanna, dans la notice de son édition du traité, fait les remarques suivantes :

« À la base de la physiologie et de la pathologie du traité de l'*Ancienne médecine* se trouvent les notions de force et de lutte. La fréquence d'emploi du vocabulaire de la force est remarquable dans le traité. La famille de δύναμαι est bien représentée ; notamment le substantif δύναμις qui garde des liens avec le verbe δύναμαι et qui implique, malgré la diversité des sens, la force d'agir ou de réagir, est employé vingt fois ; c'est la fréquence absolue la plus élevée dans la *Collection hippocratique*, si l'on excepte le traité *Du Régime*. Les termes de la famille de ἰσχύς (ἰσχύς, ἰσχυρός, ἰσχύω) sont employés une trentaine de fois². Ce qui est surtout remarquable, c'est la cohérence des emplois. Une grande partie de ce vocabulaire de la force est employée, soit pour le régime qui agit sur l'homme, soit pour l'homme qui est capable ou incapable de réagir à ce régime et de le dominer³. »

1.2.1. Force et faiblesse des substances

Δύναμις est effectivement employé, dans ce traité, mais aussi dans d'autres, ainsi que chez Théophraste, pour dénoter la force des substances ingérées par l'homme, qui agissent favorablement ou défavorablement sur son corps. L'auteur de l'*Ancienne médecine* conçoit l'état de santé, à la manière d'Alcméon de Crotona, comme un mélange équilibré des différentes qualités qui se trouvent dans le corps, de sorte qu'aucune n'ait plus de pouvoir ou plus de force qu'une autre ; par conséquent, dans cette conception, la maladie provient d'un accroissement du pouvoir de l'une des qualités par rapport aux autres, pouvoir qui devient alors « tyrannique » et s'exerce au détriment du corps qui le subit⁴. C'est pourquoi le médecin doit rééquilibrer ces qualités, affaiblir celle qui est plus forte que les autres et fortifier celle qui est plus faible. Dans le passage suivant, extrait du traité *Du Régime*, δύναμις commute avec ἰσχύς pour exprimer cette notion de force :

(15) Δεῖ γὰρ ἐπίστασθαι τῶν τε ἰσχυρῶν φύσει ὡς χρῆ τὴν δύναμιν ἀφαιρῆσθαι, τοῖσι τε ἄσθενέσιν ὅκως χρῆ ἰσχὺν προστιθέναι διὰ τέχνης, ὅκου ἂν ὁ καιρὸς ἐκάστῳ παραγένηται. (*C. H., Régime*, II, 1 Joly = VI, 468, 15-18 Littré)

Grecia, saggio sul *Peri Technè* Ippocratico, Bologna, Societa editrice il Mulino, et son chapitre sur la « *dunamis della iatrikè* »).

¹ En réalité, σθένος est très rare dans la *Collection hippocratique* : nous n'en avons trouvé qu'une seule occurrence. En revanche, son paradigme lexical est amplement représenté. Cf. *infra*.

² Cf. Jouanna, CUF, 1990, Notice, 52, n. 1 : « Je laisse de côté les emplois d'ἰσχυρῶς (8 fois). »

³ Jouanna, CUF, 1990, Notice, 52.

⁴ Cf. Vitrac, 1989, 104 : « Cette façon de voir les choses [la santé comme équilibre à maintenir ou à restaurer] n'est pas la seule. Une autre conception de la maladie existe dans les textes médicaux (et 'littéraires') : la maladie comme une 'créature' ou, si l'on préfère, un 'objet'. On la rencontre en particulier dans les comparaisons et les métaphores du discours médical : la comparaison militaire (l'attaque de la maladie, la défense qu'il faut organiser, l'importance des opportunités – le *kairos*) est fréquente et sous-tend l'attitude thérapeutique ; la maladie occupe le terrain. » Pour une illustration de cette autre conception de la maladie, voir *Des lieux dans l'homme*, IV, 1 : « une maladie qui y survient s'y fortifie (ῥώννυται), reste fixée au même point et il est difficile de la chasser (ἐξάγειν) (trad. Joly, CUF, 1978). »

« Car il faut connaître la manière artificielle de supprimer la puissance¹ de ce qui est naturellement fort et de donner de la force à ce qui est faible, chaque fois que le moment opportun est venu². »

Parallèlement à δύναμις et ἰσχύς, les adjectifs ἰσχυρός et ἀσθενής expriment sur le plan adjectival les notions de force et de faiblesse des substances. On retrouve δύναμις à côté du comparatif d'ἀσθενής chez Théophraste, lorsqu'il compare les mérites du vrai dictame et du faux dictame :

(16) Τὸ δὲ ψευδοδίκτημον τῷ μὲν φύλλῳ ὅμοιον, τοῖς κλωνίοις δ' ἔλαττον, τῇ δυνάμει δὲ πολὺ λειπόμενον. Βοηθεῖ μὲν γὰρ καὶ ταῦτά, χεῖρον δὲ πολλῶ καὶ ἀσθενέστερον. Ἔστι δὲ εὐθὺς ἐν τῷ στόματι φανερά τοῦ δικτάμνου ἢ δύναμις· διαθερμαίνει γὰρ ἀπὸ μικροῦ σφόδρα. (Théophr., *Recherches*, IX, 16, 2)

« Le faux dictame lui [au dictame] ressemble pour la feuille, mais il forme moins de brins et ses aptitudes sont bien inférieures. S'il soulage aussi les maux indiqués plus haut, c'est plus faiblement. La puissance du dictame se manifeste dès que vous l'avez dans la bouche : il en faut peu pour dégager une chaleur intense³. »

Cet adjectif, ainsi qu'ἰσχυρός⁴, sert aussi à qualifier δύναμις et à indiquer si les qualités des aliments ou des plantes sont fortes ou faibles, par exemple dans *Sur la matière médicale* de Dioscoride⁵. Cet auteur emploie lui aussi δύναμις au sens de force, souvent sous la forme du datif τῇ δυνάμει, datif instrumental servant à indiquer le point de vue selon lequel une plante se trouve supérieure ou inférieure à une autre. Par exemple, dans l'extrait qui suit, le naturaliste vient d'exposer les caractéristiques de l'iris illyrien et de l'iris macédonien, auxquels il compare l'iris libyen :

(17) Ἡ δὲ Λιβυκὴ λευκὴ τέ ἐστι τὴν χροῖαν τῇ τε γεύσει πικρά, δευτερεύουσα <δὲ> τῇ δυνάμει. (Diosc., I, 1, 1)

« L'iris libyen est blanc pour la couleur, âcre pour le goût, et il a le second rang pour ce qui est de la force. »

Pour exprimer les notions de force et de faiblesse, on trouve également, comme dans le vocabulaire des relations sociales, des lexèmes appartenant aux paradigmes lexicaux de ῥώμη ou de κράτος.

¹ R. Joly traduit δύναμις par « vertu », interprétation qui n'est pas exclue, δύναμις pouvant avoir ce sens par ailleurs. Mais la réciprocité entre les notions de « force » et de « faiblesse » amène à préférer une traduction par « puissance », plus proche du sens de « force ».

² Trad. Joly, CUF, 1967, modifiée.

³ Trad. Amigues, CUF, 2006.

⁴ Voir aussi un fragment de Philolaos, dans lequel δύναμις est qualifié par le participe présent du verbe ἰσχύω et dénote la puissance efficace du nombre, que l'on peut voir à l'œuvre partout dans le monde : ἴδοις δὲ καὶ οὐ μόνον ἐν τοῖς δαιμονίοις καὶ θείοις πράγμασι τὰν τῷ ἀριθμῷ φύσιν καὶ τὰν δύναμιν ἰσχύουσαν, ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς ἀνθρωπικοῖς ἔργοις καὶ λόγοις πᾶσι παντὰ καὶ κατὰ τὰς δημιουργίας τὰς τεχνικὰς πάσας καὶ κατὰ τὰν μουσικάν (Philolaos, 1, 412, 4-8 DK) : « Et on peut observer la nature du nombre et sa puissance efficace, non seulement dans les choses démoniaques et divines, mais aussi dans toutes les actions et paroles humaines, à tout propos et aussi bien dans toutes les activités de l'art que dans le domaine de la musique (trad. Dumont, Folio, 1991 (1988), 266). »

⁵ Diosc., I, *Pr.* 6, 11 : ἰσχυρότεροι γὰρ εἰσιν αἱ δυνάμεις αὐτῶν. Nous reviendrons sur cet emploi de δύναμις au sens de « propriété, qualité » plus bas.

1.2.2. La force du corps dans la *Collection hippocratique* : une question de synonymie

Pour lutter contre la force agressive des substances qu'il ingère – aliments, boissons, remèdes violents –, contre la puissance de la maladie ou encore contre des traitements agressifs, comme la saignée, le malade, lui aussi, use de sa force, au sens, cette fois, de « force de résistance ». Pour dénoter cette force réactive du malade, le même lexique est employé que pour dénoter la force active des aliments, comme le montre le passage suivant, extrait de l'*Ancienne médecine* :

(18) Ἦψησάν τε καὶ ὄπτησαν, καὶ ἔμιξαν, καὶ ἐκέρασαν τὰ ἰσχυρά τε καὶ ἄκρητα τοῖσιν ἀσθενεστέροισι, πλάσσοντες πάντα πρὸς τὴν τοῦ ἀνθρώπου φύσιν τε καὶ δύναμιν, ἡγεύμενοι ὥς, ἃ μὲν ἂν ἰσχυρότερα ᾖ, οὐ δυνήσεται κρατεῖν ἢ φύσις ἢ ἐσφάηται, ἀπὸ τούτων τε αὐτῶν πόνους τε καὶ νοσοῦς καὶ θανάτους ἔσεσθαι. (*C. H., Anc. méd.* III, 5 Jouanna = I, 578 Littré)

« Ils firent bouillir et rôtir, mélangèrent, mêlèrent et tempérèrent les substances fortes et intempérées à l'aide de substances plus faibles, façonnant tout en conformité avec la capacité naturelle de l'homme ; car ils estimaient que, dans le cas des aliments trop forts, la nature de l'homme ne sera pas capable de les dominer si elle les ingère, et qu'il résultera de ces aliments eux-mêmes souffrances, maladies et mort¹. »

Cette fois, δύναμις est appliqué à l'homme (ἄνθρωπος) ; quant à la force ou la faiblesse des aliments, elle est exprimée par des adjectifs relevant du paradigme lexical d'ἰσχύς et de celui de σθένος. Δύναμις, dans ces emplois, paraît bien partager avec ces lexèmes le sens de « force », à la fois au sens de « force active », dans le cas des aliments agressifs, et au sens de « force de résistance », dans le cas du corps humain. G. Plamböck, qui refuse de donner le sens de « force » au δύναμις homérique², pense que c'est en effet l' « idée de force qui est au centre de la signification de δύναμις³ » dans cet emploi hippocratique. Dans cette perspective, la question de la synonymie de δύναμις avec les autres noms de la force qui apparaissent dans la *Collection hippocratique*, ἰσχύς, ῥώμη et σθένος, se pose de nouveau. Lorsqu'il dénote la capacité de résistance du corps, δύναμις se trouve, de manière récurrente, au sein de syntagmes similaires à celui de l'exemple précédent, comme complément d'un verbe signifiant « voir » ou « considérer » : πρὸς τὴν δύναμιν ὀρῶν, « en considérant la capacité de résistance », avec, comme complément déterminatif au génitif du lexème, τοῦ ἀνθρώπου⁴ ou τοῦ κάμνοντος⁵ ; ou des expressions équivalentes telles que τὴν δὲ δύναμιν τεκμαιρόμενον τοῦ σώματος⁶, « conjecturant la capacité de résistance du corps ». Le médecin doit en effet ajuster le traitement en fonction de ce que le corps est en mesure de supporter, et ne doit pas dépasser la limite constituée par cette capacité de résistance : cette dimension de δύναμις comme limitation de ce que l'homme peut faire ou

¹ Trad. Jouanna, CUF, 1990.

² Cf. *supra*, chap. 1.

³ Plamböck, 1964, 8.

⁴ *Des plaies de la tête*, 20, 11-13.

⁵ *Des maladies III*, 16 = VII, 148, 5 Littré.

⁶ *Des maladies des femmes*, 133, 171 (livre II) = VIII, 296, 12-13 Littré.

subir est actualisée dans le syntagme prépositionnel ὑπὲρ τὴν δύναμιν¹, dans l'exemple suivant, où une autre dimension importante de δύναμις, comme objet de connaissance, est également actualisée par le verbe γινῶναι :

(19) Γινῶναι οὖν χρὴ τῶν παθέων τῶν τοιουτέων τὰς φύσις, ὀκόσον ὑπὲρ τὴν δύναμιν εἰσι τῶν σωμάτων. (C. H., *Pronostic* 1, 14-15 = Littré, II, 110-191)
« Il faut donc connaître les natures des affections qui sont telles qu'elles surpassent la capacité de résistance des corps. »

Or, dans ces formules, véritables « *leitmotive* des traités hippocratiques » selon le mot de G. Serbat², δύναμις commute avec ἰσχὺς et ῥώμη³:

(20) Ἡ κυπαρίσσου καρπὸν ὅσον τρία ἢ τέσσαρα, καὶ μύρτα μέλανα καὶ ὁμοῦ καὶ αὐτὰ καθ' ἑωυτὰ, πρὸς ἰσχὺν τοῦ σώματος ὀρέων τῆς γυναικός, ξὺν οἴνω δὲ ἢ πόσις γενέσθω. (C. H., *Maladies des femmes*, II, 192 = VIII, 372, 7-9 Littré)
« Ou bien trois ou quatre baies de cyprès, des baies de myrte noire, ensemble ou séparément ; on prend en considération les forces de la malade, on donne à boire dans du vin⁴. »

(21) Ἐς μὲν οὖν τόδε προστεκμαίρεσθαι χρὴ τὴν ῥώμην τοῦ ἀνθρώπου, ἣν ἐλπίδα ἔχει, διδόναι. (C. H., *Régime dans les maladies aiguës*, LVIII, 2 Joly = II, 352, 2 Littré)
« Dans ce cas, il faut en plus évaluer les forces du malade et, s'il reste de l'espoir, donner de l'oxymel⁵. »

La seule occurrence de σθένος que nous avons relevée permet également de rapprocher δύναμις de ce lexème, les deux substantifs commutant dans ce passage dans l'expression de la force de résistance des membranes qui retiennent le fœtus dans le ventre de la mère au moment de l'accouchement :

(22) Ῥαγέντος δ' ἐνός, ἤδη οἱ ἄλλοι ἀκιδνοτέρην δύναμιν ἔχουσι. (...) Ὀκόταν δὲ ῥαγένωσιν οἱ ὑμένες, τότε λύεται τοῦ δεσμοῦ τὸ ἔμβρυον, καὶ χωρεῖ ἔξω κλονηθέν· οὐ γὰρ ἔτι ἔχει σθένος τῶν ὑμένων προδόντων καὶ τούτων ἀπενεχθέντων οὐδ' αἱ μήτραι δύνανται ἔτι τὸ παιδίον ἰσχεῖν· προσλαμβάνονται γὰρ οἱ ὑμένες καὶ τῶν μητρέων, ὀκόταν ἀμφὶ τὸ παιδίον ἐλίσσωνται, οὐ πολλῆ δύναμει. (C. H., *Nature de l'enfant*, XXX, 1 Joly = VII, 530-532 Littré)
« Dès que l'une [des membranes intérieures] est rompue, les autres ont moins de force ; (...) Quand les membranes sont rompues, le fœtus se libère du lien et se déplace vers le dehors, en s'agitant. En effet, le lien n'a plus de force, quand les membranes ont cédé et sans elles, la

¹ En cela, cet emploi hippocratique de δύναμις est très proche de son emploi dans les épopées homériques. On se souvient en effet de la formule relevée à deux reprises dans l'*Illiade*, prononcée une fois par Teucros, et l'autre par Pâris : ὅση δύναμις γε πάρεστι, « tant que j'en ai la capacité », « tant que je le peux », « je ne m'arrête pas », ou « mon courage ne faillit pas » : δύναμις faisait déjà référence à la capacité de résistance des guerriers à la fatigue, à la faim, à la difficulté du combat, et à tous les obstacles possibles à l'action en cours.

² Celse, *De medicina*, Serbat (éd.), CUF, 1995, 106, n. 2

³ Ἰσχὺς dénote également la force de la maladie, selon laquelle le médecin doit administrer le traitement : διδόναι δὲ πρὸς τὴν ἰσχὺν τοῦ νοσήματος (*Des maladies des femmes*, 78, 131 = VIII, 184, 17 Littré) : « On administrera <cette préparation> selon la force de la maladie. » et *supra*. Par ailleurs, on trouve le verbe ῥώννυμαι « se fortifier » avec pour sujet la maladie (*Des lieux dans l'homme*, IV, 1 : cf. *supra*).

⁴ Trad. Littré, VIII, 373.

⁵ Trad. Joly, CUF, 1972.

matrice ne peut non plus retenir l'enfant. Les membranes adhèrent bien à la matrice, lorsqu'elles s'enroulent autour de l'enfant, mais c'est sans grande force¹. »

Enfin, dans le discours de Lysias intitulé *Pour l'invalides*, texte qui ne relève pas d'un genre littéraire technique, mais qui emprunte néanmoins, par son sujet, un vocabulaire propre à la médecine, ῥώμη est utilisé parallèlement au verbe δύναμαι et à l'adjectif ἀδύνατος² dans l'expression de la validité physique :

(23) Φησὶ γὰρ ὁ κατήγορος (...) καὶ γὰρ τῷ σώματι δύνασθαι καὶ οὐκ εἶναι τῶν ἀδυνάτων (...). Καὶ τεκμηρίοις χρῆται τῆς μὲν τοῦ σώματος ῥώμης, ὅτι ἐπὶ τοὺς ἵππους ἀναβαίνω. (Lys., *Inv.* 4-5)

« L'accusateur dit (...) que je suis physiquement valide et que je ne fais pas partie des invalides (...). Et il utilise comme preuve de ma vigueur physique le fait que je monte à cheval. »

Selon N. Van Brock, dans le terme ῥώμη, « ce n'est pas la notion d'une vigueur particulière qui est en jeu, mais tout simplement celle d'une validité suffisante pour que l'on puisse supporter le pas d'un cheval³. » Plus loin, elle ajoute, à propos de δύνασθαι, en citant le même passage : « Δύνασθαι peut exprimer la notion de validité physique, dans le cadre d'une opposition dont l'autre terme est, explicitement ou implicitement, ἀδύνατος 'invalides' ».

Ce texte et les exemples qui précèdent permettent de conclure à une synonymie partielle entre δύναμις, ἰσχὺς, ῥώμη et σθένος. Selon les critères élaborés par J. Lyons pour définir de quelle manière deux ou plusieurs lexèmes sont partiellement synonymes⁴, on peut dire que, au sein de la *Collection hippocratique*, ces lexèmes tendent vers la synonymie totale et complète : ils s'appliquent en effet aux mêmes réalités – aliments, maladie, corps ou partie du corps –, ce qui signifie qu'ils sont susceptibles des mêmes emplois, avec la même valeur référentielle : ils tendent donc à être totalement synonymes. En outre, dans ces emplois, ils peuvent commuter sans que le sens de l'énoncé global en soit modifié : ils sont donc complètement synonymes. Cependant, si l'on élargit l'examen à leurs emplois dans la langue usuelle, il apparaît qu'ils ne se recouvrent pas : δύναμις est d'extension beaucoup plus large que les autres, et ne se limite pas à l'expression de la force, dans tous les sens du terme *force* : ils ne sont donc pas pleinement synonymes. Cette différence doit nous amener à remettre en question le caractère total de leur synonymie : même s'ils peuvent commuter et expriment globalement la même chose lorsqu'ils sont employés dans les mêmes conditions, il doit subsister de légères différences entre eux, imputables à leurs autres emplois dans la langue. Ainsi, selon G. Plamböck, δύναμις et ἰσχὺς n'ont pas exactement le même sens dans leurs emplois communs au sein de la *Collection hippocratique* : par rapport à ἰσχὺς, qui dénote la vigueur physique, « δύναμις désigne la force dans la mesure où elle est pensée comme

¹ Trad. Joly, CUF, 1970.

² Pour cet emploi d'ἀδύνατος dans la *Collection hippocratique*, voir par exemple *Prénotions coaques*, 54 = V, 596, 16 Littré : Οἱ παραλόγως, κενεαγγείης μὴ ἐούσης, ἀδύνατοι, κακόν : « Il est fâcheux, la vacuité des vaisseaux n'existant pas, qu'un malade soit faible sans raison » (trad. Littré, V, 597).

³ Van Brock, 1961, 193-197 : *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien – Soins et guérison*, Paris, Klincksieck, 1961, en particulier chapitre XVI, « Santé = force ».

⁴ Lyons, 1981 : cf. introduction générale.

possibilité mise à disposition » ; il faut voir en elle son « efficacité possible », et non une « simple grandeur statique¹ ». De fait, même au sein des traités médicaux, δύναμις est d'extension plus large que les autres, et possède des caractéristiques que les autres n'ont pas, notamment son aptitude à être employé au pluriel².

Cependant, un autre élément permet de rapprocher ces lexèmes : leur inscription au sein d'un paradigme lexical spécifique exprimant la force, mais aussi la faiblesse.

1.2.3. La faiblesse du corps dans la *Collection hippocratique* : une question d'antonymie

Comme en témoigne l'exemple du *Pour l'invalidé* de Lysias, les adjectifs relevant du paradigme lexical de δύναμις, δυνατός³ et ἀδύνατος fonctionnent en parallèle avec lui pour exprimer la force ou la faiblesse du corps, c'est-à-dire sa capacité ou son incapacité à résister aux agressions extérieures. De même, le substantif ἀδυναμία⁴, relevé vingt-trois fois dans l'ensemble du corpus, est employé pour dénoter la faiblesse, c'est-à-dire précisément le manque de résistance du malade. À ce titre, il constitue l'antonyme de δύναμις, à la fois sur le plan du signifiant et sur le plan du signifié. Cependant, il convient de préciser cette notion d'antonymie : O. Ducháček, qui a travaillé sur cette question⁵, oppose les antonymes « absolus », comme fr. *derrière* / fr. *devant*, aux antonymes « partiels », comme fr. *veille* / fr. *sommeil*, où *veille* peut aussi être l'antonyme de *lendemain* ; d'autre part, il distingue les antonymes « parfaits » des antonymes « approximatifs », qui sont des « unités lexicales qui appartiennent à la même catégorie de mots et sont contraires du point de vue de la dominante sémantique, mais ne le sont pas en ce qui concerne un ou plusieurs éléments complémentaires plus ou moins négligeables⁶, par exemple : *jeune homme – vieux monsieur*⁷ ». Si l'on se réfère à sa terminologie, ἀδυναμία, dans la langue usuelle⁸, apparaît comme l'antonyme « absolu »

¹ Plamböck, 1964, 8 : « Die spezifische Differenz jedoch zu Worten wie insbesondere ἰσχύς ist darin zu finden, dass δύναμις die Stärke bezeichnet, insofern sie als angelegte Möglichkeit gedacht wird, was schon durch die immer naheliegende verbale Auflösung bedingt ist. »

² Cf. *infra*.

³ Pour une illustration de cet emploi de δυνατός, voir par exemple *Des maladies des femmes* 110 (livre II), 50-53 = VIII, 238, 12 : Ἦν δὲ πρὸς ταῦτα μὴ καθιστέωνται μηδὲ ξυμπίπτωσιν αἱ ὑστέραι, μηδὲ τῶν ρευμάτων ἀπαλλάσσονται, ἀποσκεπτόμενον χρῆ ἐς τὴν δύναμιν τοῦ σώματος, ἦν ἢ δυνατὴ, ἐλλεβορίζειν : « Si, malgré ces moyens, les parois de l'utérus ne se rétablissent et ne se resserrent pas, et si elles ne sont pas débarrassées des écoulements, il faut, considérant la capacité de résistance du corps, donner, si elle est forte, l'ellébore. »

⁴ Dans la mesure où nous étudions ici les emplois de ce lexème dans la *Collection hippocratique*, nous le citons sous sa forme ionienne, tel qu'il apparaît le plus souvent dans ces textes. Il en sera de même pour les autres substantifs que nous citerons.

⁵ Ducháček, 1965, 58 : « Sur quelques problèmes de l'antonymie », *Cahiers de lexicologie*, VI-1, 55-66.

⁶ Il convient d'entendre là les composantes du sens appelées connotatives, ou qui ont trait aux conditions d'emplois des lexèmes, à son entour pragmatique.

⁷ Ducháček, 1965, 58.

⁸ Voir par exemple Hdt., VIII, 111, 11-16 : Ἐπεὶ Ἀνδρίους γε εἶναι γεωπεινας ἐς τὰ μέγιστα ἀνήκοντας, καὶ θεοὺς δύο ἀχρήστους οὐκ ἐκλείπειν σφέων τὴν νῆσον ἀλλ' αἰεὶ φιλοχωρεῖν, Πενίην τε καὶ Ἀμηχανίην, καὶ τούτων τῶν θεῶν ἐπιβόλους ἐόντας Ἀνδρίους οὐ δώσειν χρήματα· οὐδέποτε γὰρ <ἀν> τῆς ἐωυτῶν ἀδυναμίας τὴν Ἀθηναίων δύναμιν εἶναι κρέσσω : « (...) alors que les Andriens, eux, étaient au plus haut point pauvres de terre, et que deux divinités qui ne peuvent rendre aucun service ne sortaient pas de leur île mais s'y tenaient toujours sans bouger, la Pauvreté et l'Incapacité ; ayant chez eux ces divinités, les Andriens ne donneraient pas d'argent ; car jamais la puissance des Athéniens ne triompherait de leur propre impuissance » (trad. Legrand, CUF, 1953) : les deux lexèmes sont co-occurents et partagent la même construction, avec le

de δύναμις, c'est-à-dire son antonyme dans l'ensemble de leurs emplois courants, et « parfait », car ce sont des « mots appartenant à la même catégorie et dont les acceptions sont parfaitement opposées l'une à l'autre¹ ». Dans la classification établie par R. Martin, et adaptée au latin par Cl. Moussy, ce couple de lexèmes illustre l'« antonymie lexicale de négation », où le contenu sémantique de δύναμις se trouve annulé par le préfixe privatif ἀ-².

En revanche, dans la *Collection hippocratique*, ἀδυναμία est employé comme un terme technique, pour faire référence au symptôme que constitue la faiblesse physique³, localisée dans une partie du corps ou dans son ensemble ; cette faiblesse est toujours présentée comme la conséquence d'une maladie ou d'une activité inhabituelle susceptible de provoquer une maladie, ou bien comme le signe avant-coureur d'une affection. Souvent, comme c'est le cas dans le passage suivant, représentatif de l'emploi hippocratique du lexème, il apparaît au sein de listes de symptômes du même type, défaillance, souffle court, décoloration, anorexie, fièvre, suées, ou douleurs diverses :

(24) Ἦν δὲ ὁ γόνος ἀπορρήν διπετήσ, καὶ μὴ λήγη, οὐ μίσηται ἀσπασίως τῷ ἀνδρὶ, οὐδὲ κῦσκεται, καὶ ἰξύες ἐπόδουνοι, καὶ πῦρ ἔχει βληχρὸν, καὶ ἀδυναμία, καὶ ἀψυχία καὶ ἔστιν ὅτε αἱ ὑστέραι ἐν τῇ σφέων ἀυτέων μὴ εἰσὶ νῆδρη. (C. H., *Maladies des femmes*, I, 24 = VIII, 64, 7 Littré)

« Si la semence [du mâle] s'échappe pure et sans intermission, la femme n'aime pas à avoir des rapports avec son mari, elle ne devient pas enceinte, les lombes sont douloureuses, il y a fièvre lente, adynamie, lipothymie ; et parfois la matrice n'est pas à sa place⁴. »

La « traduction » d'ἀδυναμία, que propose É. Littré, par l'emprunt français *adynamie*, doit être soulignée : aujourd'hui, le lexème est utilisé en médecine pour dénoter une extrême faiblesse musculaire, mais a également servi à nommer une maladie, l'adynamie épisodique héréditaire, « forme de paralysie périodique familiale⁵ ». Que le mot grec ait été emprunté et intégré au vocabulaire médical français est tout à fait révélateur de son caractère technique dans la *Collection hippocratique*.

Dans son emploi technique, ἀδυναμία est bien l'antonyme de δύναμις lorsqu'il fait référence à la capacité de résistance du corps. Mais dans la mesure où δύναμις ne se limite pas à cet emploi dans la *Collection hippocratique*, ἀδυναμία n'est que son antonyme partiel.

génitif subjectif d'un nom (ou pronom) désignant un ou des êtres animés : ce sont là deux manifestations de la solidité du lien antonymique entre deux lexèmes selon O. Ducháček.

¹ Ducháček, 1965, 58.

² Martin, 1976, 66-67 (*Inférence, antonymie et paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck) : « L'antonymie lexicale de négation résulte d'un mécanisme sémique qui consiste dans l'annulation d'un sème ou d'un sous-ensemble de sèmes : dans *rester* se trouve annulé le sème de mouvement contenu dans *partir*. (...) Certains préfixes ont pour rôle exclusif de véhiculer le sème d'annulation. On notera que les paires obtenues constituent des couples au sens mathématique du terme, c'est-à-dire des paires ordonnées ». Voir aussi Moussy, 1998, 109-120 : « L'antonymie lexicale en latin », in Fruyt, Valentin (éds.), *Lexique et Cognition*, Paris, PUPS.

³ À deux exceptions près : en *Préceptes*, 12, 3, ἀδυναμία dénote l'incompétence du médecin, et en *Épidémies VI*, 3, 10, 1, il fait référence à la faiblesse de la constitution primordiale (τῆς ἀφορμῆς) du malade, et non à un état de faiblesse passager comme dans ses autres occurrences.

⁴ Trad. Littré, 1839-1861.

⁵ *Encyclopaedia Universalis*, s.u.

En outre, la corrélation antonymique entre les deux lexèmes est beaucoup moins solide que lorsqu'ils sont employés dans la langue usuelle ; par exemple, elle n'est jamais soulignée par la co-occurrence des deux lexèmes dans un même énoncé. Ceux-ci n'apparaissent pas non plus dans le même type de contexte : en réalité, ἀδυναμία ne fait pas référence à ce qui serait une absence de δύναμις, une absence de capacité de résistance du corps à la maladie ou aux remèdes, mais bien à une manifestation physique caractérisée positivement. En recevant cet emploi technique, ἀδυναμία s'émancipe donc du lien étroit qui le lie à δύναμις dans la langue courante, et a avec lui une relation d'antonymie seulement approximative.

De la même manière que δύναμις partage l'expression de la force de résistance du corps avec ἰσχύς, σθένος et ῥώμη, ἀδυναμία partage celle de la faiblesse avec les antonymes de ces lexèmes, ἀσθενείη (32 occurrences) et ἄρρωστίη (22)¹, auxquels il faut ajouter ἀκράτεια (5)². En outre, à côté de l'adjectif ἀδύνατος, relevé 46 fois dans la *Collection hippocratique*, on trouve, avec le sens de « faible », les adjectifs ἀσθενής, de loin le plus fréquent (211 occurrences), employé aux trois degrés, positif, comparatif et superlatif, ἄρρωστος (60 occurrences), ἀκρατής (30)³, auxquels il convient d'ajouter l'hapax ἀνισχυρότερον, comparatif d'ἀνισχυρος⁴. Comme nous l'avons vu plus haut, ἀσθενής est employé tant à propos du corps que des aliments ; quant aux substantifs ἀσθενείη⁵ et ἄρρωστίη⁶, ils commutent parfaitement avec ἀδυναμία, et se trouvent dans les mêmes conditions d'emploi que lui, souvent au sein d'une liste de symptômes. Comme ἀδυναμία, ἀσθενείη fut emprunté par la langue médicale française sous la forme *asthénie*.

Nous n'avons pas trouvé, dans la *Collection hippocratique*, d'occurrence de δύναμαι employé absolument au sens d'« être physiquement résistant ». D'ailleurs, lorsqu'il est utilisé dans ce sens chez Lysias, il est assorti d'un complément au datif instrumental, τῷ σώματι, qui montre bien qu'il ne se suffit pas à lui seul pour exprimer cette notion. De même, si l'on relève quelques occurrences du verbe ἀδυνατέω dans les traités médicaux, celles-ci sont

¹ Ἰσχύς n'a pas d'antonyme qui lui soit morphologiquement apparenté.

² Κράτος n'est pas employé dans la *Collection hippocratique* pour dénoter la force physique. Quant à ἀκράτεια, c'est un lexème complexe, qui a à la fois le sens d'« intempérance » et celui de « faiblesse ». En cela, il se rattache à la fois au paradigme lexical de κράσις « mélange » et à celui de κράτος « force, supériorité ». Dans la *Collection hippocratique*, il a le sens de « faiblesse physique ». Le DGF d'A. Bailly signale une forme ἀκρατία qui serait attestée dans les *Prénotions coaques* : nous ne l'y avons pas trouvée.

³ Ἀκρατής n'a toutefois pas toujours le sens de « faible ». Il peut aussi avoir celui de « qui n'est pas maître de », avec un complément au génitif, ou celui d'« intempérant », qui le rapproche alors de son paronyme ἄκρατος, qui relève quant à lui du paradigme lexical de κράσις. Mais le sens de « faible » est bien attesté dans la *Collection hippocratique*, comme le montre par exemple *Des lieux dans l'homme* 26, 2-5, où il est employé à côté du substantif ἀκρασίη : ὁ γὰρ πλεῦμων, ἄτε ξηρὸς ἐὼν, ἐπὶν τι μᾶλλον ξηρανθῆ τῆς φύσιος, ἰσχνὸς γίνεταί, καὶ ἀκρατῆς γενόμενος, κλιθεὶς ἐς τὸ πλευρὸν ὑπ' ἀκρασίης, ψαύει τοῦ πλευροῦ : « car le poumon, étant sec, s'il est desséché plus que ne l'admet sa nature, devient maigre, et, devenu faible, penché vers le côté à cause de sa faiblesse, vient toucher le côté. »

⁴ La seule autre occurrence de cet adjectif que nous avons relevée se trouve dans un fragment cité par Strabon, II, 1, 36.

⁵ Par exemple *Maladies des femmes*, 63, 6-8 (= VIII Littré) : Τῷ δὲ χρόνῳ ἀνοιδίσκεται πάσα, καὶ ἀσθενείη μιν λαμβάνει, καὶ ἀνυχή, καὶ πυρετὸς λεπτὸς, καὶ περίψυξις : « Avec le temps, la femme enfle tout entière, et elle est faible ; défaillance, fièvre légère, refroidissement » (trad. Littré, VIII).

⁶ Par exemple *Anc. méd.* 6, 4-5 : καὶ δῆλον τοῦτο τὸ προσενεχθὲν τῇ μὲν νόσῳ τροφῇ τε καὶ αὔξησις γινόμενον, τῷ δὲ σώματι φθίσις τε καὶ ἄρρωστίη : « et il est évident que ce qui a été ingéré apporte nourriture et accroissement à la maladie, mais dépérissement et faiblesse du corps » (trad. Jouanna, CUF, 1990).

complétées par un verbe à l'infinitif, et le verbe a le sens d'« être dans l'incapacité de », qui, certes, peut impliquer une incapacité physique, mais ne signifie pas « être physiquement faible ». La notion de faiblesse physique, sur le plan verbal, est exprimée plus nettement par ἀσθενέω, qui peut prendre également le sens d' « être malade », et, plus rarement, par ἀρρωστέω.

Δύναμις, ἰσχύς, ῥώμη, σθένος et les lexèmes de leurs paradigmes lexicaux, ainsi que quelques représentants de celui de κράτος, apparaissent comme des lexèmes centraux dans la *Collection hippocratique*, dans la mesure où ils expriment l'ensemble des forces en jeu dans le combat que mènent les trois éléments constitutifs du triangle hippocratique : la maladie, le malade, le médecin et les traitements qu'il délivre. Toutefois, comme nous avons pu déjà l'apercevoir, δύναμις se détache de ce paradigme sémantique, car il ne s'y limite pas.

2. Propriété et faculté : le rôle de δύναμις dans l'étude de l'être

Jusqu'à présent, δύναμις dénotait une entité scalaire, la plus ou moins grande force d'une entité X, neutre, bénéfique ou délétère, uniquement constatée ou provoquée, que cette entité X soit un aliment ou une substance quelconque, une maladie, un astre, un autre élément naturel, ou le corps humain. Hormis son caractère délétère ou nocif, nous n'avions aucune information à propos du contenu précis de l'effet produit, de la manière dont la substance exerçait son action. Mais, dans d'autres contextes, δύναμις dénote la propriété déterminée d'une entité¹, sans considération pour sa force ou pour l'intensité de son action.

2.1. Les qualités constitutives et distinctives

2.1.1. Δύναμις objet de connaissance

Δύναμις se rapproche alors du sens de « capacité de » qu'il a dans la langue usuelle, lorsqu'il dénote la capacité ou la compétence en vue d'une action précise. Dans les passages qui vont suivre, il ne s'agit plus de mesurer ou de réguler la force des substances, mais de connaître ce qui les caractérise en propre, à partir de leur action manifeste, de connaître leur nature. Cette dimension du lexème est particulièrement nette dans l'exemple suivant, extrait du traité *Des affections* :

(25) Τῶν σιτίων ἃ δύναμιν ἕκαστα ἔχει, τεκμαίρεσθαι χρῆ ἀπὸ τῶν φανερῶν τὴν δύναμιν ἔχόντων, ὁκόσα ἢ φύσαν ἢ δῆξιν ἢ πλησμονὴν ἢ ἐρευγμὸν παρέχει ἢ στρόφον, ἢ διαχωρεῖ, ἢ μὴ διαχωρεῖ, καὶ φανερά ἐστιν ὅτι ταῦτα ἐργάζεται, καὶ ἀπὸ τούτων χρῆ τὰ ἄλλασκοπεῖν. (*C. H., Affections*, 47 = VIII, 256 Littré)

« Il faut déterminer la propriété de chacun des aliments à partir de ceux qui ont une propriété manifeste, comme ceux qui provoquent flatulences, brûlures, satiété, renvois ou coliques, ceux qui se digèrent ou non : les effets de ceux-là sont manifestes, et c'est à partir d'eux qu'il faut examiner les autres. »

La première occurrence de δύναμις dénote la propriété cachée de certains aliments, qu'il s'agit de découvrir, alors que la seconde fait référence à la propriété manifestée par son effet – flatulences, brûlures, *etc.* –, sens souligné par l'adjectif φανερός. Il ne faudrait pas déduire, de la qualification de δύναμις par cet adjectif, que le substantif se rapproche alors d'εἶδος ou des autres lexèmes de son paradigme sémantique mentionnés plus haut. En effet, il y a, pour une substance, mais aussi, plus largement, pour tout ce qui est, deux manières de se manifester auprès du monde extérieur : d'abord, un être se manifeste au sens de la vue par son apparence, sa forme extérieure ou son aspect. Pour une substance, il s'agit notamment de sa couleur et de sa texture, dont on peut se faire une idée à l'œil. Puis vient le moment de l'usage (χρήσις ou χρῆμα). À partir du moment où l'homme fait usage de cette substance, la goûte, l'ingère ou l'applique sur sa peau, par exemple, il est à même d'en constater l'effet (ἔργον), ce qui lui procure en même temps une connaissance plus profonde de ce qu'est cette

¹ C'était le cas dans les exemples (11), (12) et (13) ci-dessus, lorsque δύναμις était opposé à εἶδος, ἰδέη ou ὄψις.

substance : ce qui est alors perceptible par les sens, ce n'est donc pas la δύναμις elle-même, mais l'effet qui y est rattaché et dont elle est responsable, son ἔργον. C'est pourquoi δύναμις se trouve davantage en fonction de complément de verbes signifiant « savoir » ou « apprendre » que de verbes signifiant « voir », réservés plutôt à εἶδος¹. Ainsi, Xénophon, qui a souvent recours au vocabulaire de la botanique et de l'agronomie dans ses écrits, emploie le pluriel de δύναμις pour dénoter les propriétés des produits de la terre, objets d'apprentissage (ἐμάνθανον) pour les enfants d'autrefois :

(26) Ἄλλὰ καὶ τῶν φουμένων ἐκ τῆς γῆς τὰς δυνάμεις οἱ παῖδες πρόσθεν μὲν ἐμάνθανον, ὅπως τοῖς μὲν ὠφελίμοις χρῶντο, τῶν δὲ βλαβερῶν ἀπέχοντο· (Xén. Cyr. VIII, 8, 14)
« Les enfants d'autrefois apprenaient encore les propriétés des produits de la terre pour pouvoir user des utiles et se garder des nocifs². »

2.1.2. Δύναμις principe de distinction

Δύναμις dénote ce qui, d'un être, se manifeste par son effet. En cela, objet de connaissance, il est aussi principe de distinction entre les différentes substances ou les différentes entités considérées : c'est par leur propriété autant que par leur aspect que les quatre humeurs sont distinguées les unes des autres (διήλλακται ἀλλήλων) pour l'auteur de *La nature de l'homme*³ ; et c'est encore, pour l'auteur du *Régime*, selon leur apparence et leur propriété que les « nombreuses formes variées de semences et de vivants » (πολλὰς καὶ παντοδαπὰς ἰδέας (...) καὶ σπερμάτων καὶ ζώων) « ne se ressemblent pas » (οὐδὲν ὁμοίων ἀλλήλοισιν), parce qu'elles sont « séparées mutuellement » (ἀποκρίνονται ἀπ' ἀλλήλων) par le degré respectif de feu et d'eau qu'elles contiennent⁴.

Dans la même perspective, δύναμις est associé à διαφορά, par exemple chez Théophraste : dans les *Recherches sur les plantes* on trouve souvent δύναμις dans des formules d'introduction ou de conclusion. Par exemple, la phrase suivante intervient à la fin d'un exposé sur les différentes espèces de panacée, d'euphorbe, et autres du même genre, au cours duquel Théophraste a décrit chaque espèce selon son apparence et selon l'usage médical qui en est fait :

(27) Αὗται μὲν οὖν ταύτας ἔχουσι διαφορὰς τε καὶ δυνάμεις. (Théophr., *Recherches*, IX, 11, 4)
« Tels sont donc les caractères distinctifs et les propriétés de ces espèces⁵. »

Tantôt la différence d'aspect (εἶδος) est révélatrice d'une différence de propriété, comme dans le cas du caméléon blanc et du caméléon noir :

¹ Cf. *supra*, exemple (10) extrait du traité *De l'art* et le commentaire de J. Jouanna dans la note qui y est associée.

² Trad. Delebecque, CUF, 2003 (1978).

³ Cf. *supra*, exemple (12).

⁴ Cf. *supra*, exemple (11).

⁵ Trad. Amigues, CUF, 2006.

(28) Χαμαιλέων δὲ ὁ μὲν λευκὸς ὁ δὲ μέλας· αἱ δὲ δυνάμεις τῶν ῥιζῶν καὶ αὐταὶ δὲ αἱ ῥίζαι τοῖς εἶδεσι διάφοροι. (Théoph. *Recherches*, IX, 12, 1)
« À propos du caméléon blanc et du caméléon noir : les propriétés de leurs racines sont différentes, mais les racines elles-mêmes ont aussi des caractères différents¹. »

Tantôt la différence de propriété est masquée par une forme (μορφή) similaire, par exemple dans le cas des différentes espèces d'hellébore :

(29) Ταῦτα μὲν οὖν ὅμοια ταῖς μορφαῖς ὄντα ταῖς δυνάμεσι διαφέροντα. (Théoph., *Recherches*, IX, 10, 4)
« Voilà donc des plantes qui, en dépit de leurs traits communs, ont des propriétés particulières². »

Dans ce dernier cas, seule la propriété (δύναμις) permet de distinguer les espèces. Or, c'est cette distinction qui importe le plus pour l'usage des plantes et des substances, pour, comme le disait Xénophon dans la *Cyropédie*, « user des utiles et se garder des nocives ».

2.1.3. L'émancipation des qualités

Dans les exemples précédents, δύναμις dénotait une *propriété* caractéristique d'une substance rapportée à l'usage qui pouvait en être fait, c'est-à-dire déterminée par son effet. De là, le lexème a pu dénoter ce que l'on appellera plutôt les *qualités* constitutives d'une substance ou d'un corps, c'est-à-dire ce qui, dans la substance, lui permet d'être capable d'avoir tel ou tel effet. Δύναμις fait alors l'objet, de nouveau, d'une « procédure de concrétisation ». Par métonymie, il dénote ce que l'on pourrait appeler le « support » de la propriété, plutôt que la propriété elle-même, qui est fondamentalement « propriété de ». C'est de cette manière que le lexème était employé dans le fragment d'Alcméon de Croton³, où plusieurs indices signalaient la concrétisation du lexème : son emploi au pluriel, sa fonction de complément adnominal d'ἰσονομία, le fait que lui soient apposés des adjectifs substantivés, qui font en cela eux-mêmes l'objet d'une procédure de concrétisation. De la sorte, les « qualités » dénotées par δύναμις gagnent en autonomie. Si cet emploi peut s'expliquer par le caractère métaphorique du texte d'Alcméon, il n'en est pas de même dans le second de ces deux passages de *L'Ancienne médecine*, dont la confrontation permet d'observer la différence entre les emplois de δύναμις au sens de « propriété » et au sens de « qualité » :

(30) Ἐνὶ γὰρ ἐν ἀνθρώπῳ καὶ ἀλμυρὸν καὶ πικρὸν καὶ γλυκὺ καὶ ὀξύ καὶ στρυφνὸν καὶ πλαδαρὸν καὶ ἄλλα μυρία παντοίας δυνάμιας ἔχοντα πλήθος τε καὶ ἰσχύν· ταῦτα μὲν μεμιγμένα καὶ κεκρημένα ἀλλήλοισιν οὔτε φανερά ἐστίν, οὔτε λυπεῖ τὸν ἀνθρώπον·
(C.H., *Ancienne médecine*, XIV, 4 Jouanna = I, 602 Littre)
« Il y a en effet dans l'homme du salé, de l'amer, du doux, de l'acide, de l'acérbé, du fade, et mille autres substances possédant des propriétés diverses sous le rapport de la quantité et de la

¹ Trad. Amigues, CUF, 2006.

² Trad. Amigues, CUF, 2006.

³ Cf. supra, section 1.1.1., exemple (5).

force. Ces substances, tant qu'elles sont mélangées et tempérées l'une par l'autre, ne sont pas manifestes, et ne font pas souffrir l'homme¹. »

(31) Καὶ ἀπὸ τούτων πλείστων ἐσιόντων ἐς τὸν ἄνθρωπον τάραχος τε καὶ ἀπόκρισις τῶν ἀμφὶ τὸ σῶμα δυναμίων ἤκιστα γίνεται, ἰσχυρὸς δὲ καὶ αὔξησις, καὶ τροφή μάλιστα, δι' οὐδὲν ἕτερον ἢ ὅτι εὖ τε συγκέκρηται καὶ οὐδὲν ἔχει οὔτε ἄκρητον οὔτε ἰσχυρὸν, ἀλλ' ὄλον ἐν τε γέγονε καὶ ἀπλοῦν. (C.H., *Ancienne médecine*, XIV, 6 = I, 604 Littré)

« Ces aliments, bien qu'ils pénètrent en très grande quantité en l'homme, causent, moins que tout autre, trouble et séparation des qualités contenues dans le corps, et plus que tout autre, force, accroissement et nourriture, pour cette seule raison qu'ils sont bien tempérés et ne contiennent rien ni d'intempéré ni de fort, mais forment dans leur totalité une unité simple². »

Comme le souligne H. W. Miller, l'auteur du traité « parle tantôt des constituants de la *physis* comme *étant des dunameis*, et tantôt comme *ayant des dunameis*³ ». Il faut sans doute voir là moins un flottement terminologique qu'une absence de distinction réelle entre les deux réalités. Tant qu'ils sont mélangés et n'exercent pas d'action sur le corps, les constituants (l'amer, le salé, *etc.*) se confondent avec la nature (φύσις) du corps ; mais lorsque l'un prédomine, il se sépare de la φύσις pour agir sur elle, et l'on peut effectivement dire qu'il a alors un pouvoir (ou propriété de), plutôt qu'il est un pouvoir (ou qualité).

Chez Alcméon comme chez l'auteur du traité *De l'ancienne médecine*, c'est par métonymie que δύναμις en vient à dénoter la qualité intrinsèque et constitutive du corps ou de la substance ; mais cela ne remet pas en question, conceptuellement, le caractère référentiellement dépendant du chaud, du froid, du salé, *etc.* : en tant que qualités, ces « entités » ne sont pas autonomes, et ce n'est que par un raccourci de la pensée et de la parole qu'elles peuvent être dénotées comme telles.

En revanche, il arrive que δύναμις paraisse réellement dénoter une entité matérielle et concrète. Dans certains traités hippocratiques, par exemple *Des maladies IV* et *De la nature de l'enfant*, la nature humaine et, plus largement, tout corps vivant est conçu comme étant constituée des quatre humeurs : le sang, l'eau, la bile, le phlegme. Les humeurs se trouvent, selon des dosages différents, dans la terre : c'est pourquoi les plantes sont si différentes les unes des autres :

(32) Ἔστι γὰρ αὐτοῖσι τὰ μὲν ἰωδέστερα, τὰ δὲ ὑγρότερα, τὰ δὲ γλυκύτερα, τὰ δὲ ξηρότερα, τὰ δὲ τριχύτερα, ἄλλα δ' ἄλλως ἔχει μυρία· μυρία γὰρ ἐν αὐτῇ δυνάμιές εἰσι, καὶ διὰ ταῦτα τὰ γένεα ἐκ τῆς γῆς πρῶτον οὐδὲν ἕτερον ἕτερον ὅμοιον ἔφω, ὅ τι μὴ συγγενές. (C. H., *Maladies IV*, XXXIV, 4 Joly = VII, 746, 25 Littré)

« Les végétaux ont des humeurs, plus âcres ou plus humides ou plus douces ou plus sèches ou plus âpres, et d'innombrables autres, car la terre contient des sucres innombrables et c'est à cause de ces catégories qu'aucun végétal ne pousse à l'origine semblable à un autre, si ce n'est à l'intérieur d'une espèce⁴. »

¹ Trad. Jouanna, CUF, 1990.

² Trad. Jouanna, CUF, 1990.

³ Miller, 1952, 193, n. 43 : « *Dynamis and Physis in On Ancient Medicine* », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 83, 184-197.

⁴ Trad. Joly, CUF, 1970.

Il y a une corrélation intime entre les propriétés de la terre et celles des végétaux : c'est parce que les végétaux se nourrissent des humeurs contenues dans la terre qu'ils poussent de telle ou telle manière. Est-ce à dire que δύναμις dénote ces humeurs elles-mêmes ? Le passage suivant, qui est cette fois tiré du traité *De la nature de l'enfant*, nous renseigne sur ce point :

(33) Καὶ ἀναγκάζεται ὑπὸ τῆς ἰκμάδος συστρέφεσθαι ἡ δύναμις, ἥ ἐστι κουφοτάτη ἐν τῷ σπέρματι. Συστραφεῖσα δὲ ἡ δύναμις ὑπὸ τοῦ πνεύματος καὶ τῆς ἰκμάδος, φύλλα γενομένη ῥήγνυσι τὸ σπέρμα· (C. H., *Nature de l'enfant*, XXII, 2 Joly = VII, 514, 14 Littré)
« Le suc le plus léger de la graine est forcé par l'humeur à s'épaissir. Épaissi par le souffle et l'humeur, ce suc devient les feuilles et fait éclater la graine¹. »

L'entité dénotée par δύναμις est capable de se condenser, d'être légère ou lourde, de devenir feuille et de briser l'enveloppe de la graine : il s'agit donc d'une entité concrète, mais il est encore difficile de savoir laquelle précisément. H. W. Miller, dans un article sur δύναμις et les graines², décrit le processus de germination de la graine, analogue, selon l'auteur du traité, à celui du développement de l'embryon humain. La graine, dès le départ, contient en elle une humeur particulière, qui la différencie des autres graines. Une fois qu'elle est en terre, elle se remplit de l'humidité (ἰκμάς) qui s'y trouve. Cette humidité « pousse » l'humeur particulière de la graine dans sa partie la plus légère, c'est-à-dire l'essence même de la graine, et la contraint à se condenser, à passer de l'état liquide à l'état solide. C'est cette essence³ de la graine qui est appelée δύναμις. C'est elle encore, cette fois dans sa partie la plus lourde, qui se développe ensuite en racines, lorsque l'humidité contenue dans la graine ne sera plus suffisante pour nourrir la plante et développer ses feuilles. L'auteur parle ainsi *des* δυνάμεις de la graine en tant que l'une est plus légère, l'autre plus lourde, l'autre encore plus grasse, etc. En réalité, il utilise le lexème pour parler de ce qui agit dans la graine, soit le chaud et le froid, le sec et l'humide, le léger et le lourd. En effet, la graine, comme tout corps, est composée substantiellement des quatre humeurs ; mais ce ne sont pas elles qui suffisent à la germination, à la nutrition et à la croissance de la graine. Ces processus nécessitent des forces en action à l'intérieur de la graine, des tensions entre des constituants opposés, ce qui entraîne mouvement et transformation progressive de la graine : δύναμις dénote donc encore, ici, les qualités constitutives des humeurs, qui sont actives en elles. C'est encore par un raccourci de la pensée que le lexème paraît dénoter l'humeur elle-même, c'est-à-dire le support matériel de

¹ Trad. Joly, CUF, 1970. Le traducteur commente sa traduction de δύναμις par « suc » (n. 1 p. 69) : « Les digressions botaniques de l'auteur ont cette particularité d'employer δύναμις au sens d'ἰκμάς. C'était déjà le cas, semble-t-il, d'Alcméon (...). Comme l'auteur emploie souvent ἰκμάς à côté de δύναμις, nous traduisons ce dernier par 'suc'. Littré traduit par 'qualité' mais ce français est fort étrange. » Le cotexte oblige en effet à considérer que δύναμις dénote une entité concrète ; cependant, il convient de nuancer l'identification établie par R. Joly entre δύναμις et ἰκμάς, notamment dans ce passage : δύναμις dénote, nous semble-t-il, la partie de l'humeur qui contient l'essence même de l'être de la plante. Il n'est pas exclu que cet emploi soit une version atténuée de celui où δύναμις a le sens de « force ». Il paraît avoir, en tout cas, une valeur intensive.

² Miller, 1966, 281-290 : « *Dynamis and the seeds* », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 97.

³ « Essence » nous paraît être une bonne traduction de δύναμις dans cet emploi, par sa polysémie même – au sens de « partie fondamentale de l'être » et au sens de « liquide ».

la qualité active, raccourci qui traduit peut-être la difficulté des observateurs de la nature à distinguer, conceptuellement, la substance concrète et ce qui agit en elle.

Il faut enfin signaler, parmi les emplois métonymiques de δύναμις, son utilisation pour dénoter les remèdes, c'est-à-dire les « supports » des propriétés bénéfiques visant l'amélioration de l'état du malade¹.

2.1.4. Δύναμις et φύσις : un cas de synonymie partielle ?

Lorsque δύναμις a le sens de « propriété » ou « qualité », il peut être mis au pluriel, et on peut dire que telle entité X a la propriété d'effectuer telle action Y, ou bien qu'elle a des propriétés qui permettent de connaître sa nature et de la distinguer des autres entités. Mais lorsque δύναμις n'est pas au pluriel et qu'il n'est pas possible de déterminer à quelle propriété précise il fait référence, il lui arrive alors de se rapprocher de φύσις, et de dénoter, comme lui, la nature d'une entité, dans sa globalité. Même s'il ne fait pas partie des textes techniques dans lesquels on trouve le plus facilement ce rapprochement entre les deux lexèmes², l'extrait suivant de l'*Économique* de Xénophon, par son sujet, l'agronomie, en présente une belle illustration : Socrate et Ischomaque discutent de la manière de connaître la nature d'un terrain :

(34) - Φασὶ γὰρ τὸν μέλλοντα ὀρθῶς γεωργήσειν τὴν φύσιν χρῆναι πρῶτον τῆς γῆς εἰδέναι.

- Ὅρθῶς γε, ἔφην ἐγώ, ταῦτα λέγοντες. Ὁ γὰρ μὴ εἰδὼς ὅ τι δύναται ἡ γῆ φέρειν, οὐδ' ὅ τι σπεύρειν οἶμαι οὐδ' ὅ τι φυτεύειν δεῖ εἰδείη ἄν.

- Οὐκοῦν, ἔφη ὁ Ἰσχύμαχος, καὶ ἀλλοτρίας γῆς τοῦτο ἔστι γινῶναι ὅ τι τε δύναται φέρειν καὶ ὅ τι μὴ δύναται ὀρῶντα τοὺς καρποὺς καὶ τὰ δένδρα. (...) Ἦν δ' ἄρα δι' ἀργίαν τῶν ἐχόντων αὐτὴν μὴ ἔχη τὴν ἑαυτῆς δύναμιν ἐπιδεικνύοναι, ἔστι καὶ παρὰ γείτονος τόπου πολλακίς ἀληθέστερα περὶ αὐτῆς γινῶναι ἢ παρὰ γείτονος ἀνθρώπου πυθέσθαι. Καὶ χειρσεύουσα δὲ ὁμῶς ἐπιδείκνυσι τὴν αὐτῆς φύσιν. (Xén., *Écon.*, 16, 2-4)

« – Ils prétendent que pour pratiquer l'agriculture comme il se doit, il faut d'abord connaître la nature du terrain.

– Mais ce qu'ils disent là est tout à fait juste, ai-je répondu. Qui ignore ce que le terrain peut produire doit ignorer aussi, j'imagine, ce qu'il y faut semer et ce qu'il y faut planter.

– Eh bien, dit Ischomaque, on peut même, sur un terrain qui appartient à un autre, reconnaître ce qu'il peut ou ne peut pas produire, rien qu'à en voir les récoltes et les arbres (...). Et si par hasard la paresse de ses propriétaires l'empêche de montrer ce qu'il peut produire, il est souvent possible de s'en faire une opinion plus exacte d'après un champ voisin qu'en interrogeant un cultivateur voisin. Même s'il est en friche, il laisse encore voir sa nature³. »

Socrate, dans sa première phrase, développe l'expression employée par Ischomaque, τὴν φύσιν τῆς γῆς, par une périphrase explicative : il s'agit d' « avoir vu », donc de « connaître » la nature de la terre, c'est-à-dire ce qu'elle peut (δύναται) produire ; notons que εἰδέναι et εἰδὼς contribuent au rapprochement sémantique de φύσις et de la périphrase.

¹ Par exemple dans ce fragment de Démocrite, cité par Cratevas : *Ἀναγαλλίδες* · (...) χρῶνται δ' αὐτῆι καὶ εἰς τὰς Δημοκρίτου δυνάμεις (Démoc., 2, 213, 17 DK) : « La pimprenelle : (...) on l'utilise aussi dans les remèdes de Démocrite. »

² Le rapprochement de φύσις et δύναμις se trouve chez les médecins et les naturalistes, ainsi que chez Platon : sur ce dernier point, voir Souilhé, 1919, 158.

³ Trad. Chantraine, CUF.

Ischomaque reprend ensuite la périphrase de Socrate, en utilisant cette fois le verbe γνῶναι pour « connaître », puis emploie le nom correspondant au verbe δύναιμι, δύναμις, ce qui aboutit à resserrer l'expression sans en changer le sens : P. Chantraine l'a d'ailleurs bien vu puisqu'il traduit de la même manière ὅ τι τε δύναιται φέρειν et τὴν ἑαυτῆς δύναμιν. De plus, là aussi, le rapprochement entre les deux est souligné par la reprise de γνῶναι. Enfin, Ischomaque conclut en employant de nouveau φύσις, nature de la terre qui se « laisse voir » (ἐπιδείκνυσι), alors qu'il avait utilisé le même verbe, ἐπιδεικνύοναι, à propos de τὴν ἑαυτῆς δύναμιν, « ce qu'elle peut produire ». Le rapprochement sémantique entre les lexèmes φύσις et δύναμις est clair : on connaît la nature de la terre à partir de ce qu'elle produit, de ce qu'elle montre d'elle. Réciproquement, connaître ce qui se manifeste de la terre revient à connaître sa nature « profonde ».

Si δύναμις et φύσις peuvent être considérés comme des synonymes dans certains textes, il faut néanmoins souligner leurs *differentiae*, ce qui les distingue. Dans le texte de Xénophon, δύναμις est employé de manière parallèle au verbe δύναιμι, ce qui permet d'actualiser son emploi au sens de « capacité de ». Appeler la nature de la terre δύναμις, c'est ainsi mettre l'accent sur « ce dont la terre est capable », c'est-à-dire non pas sur des propriétés qui pourraient pourtant également la caractériser – son caractère sableux, argileux, sa couleur, son degré d'humidité, *etc.* –, de manière purement descriptive, mais uniquement sur les propriétés rapportées à l'usage qui doit être fait de cette terre : encore une fois, la notion d'usage (χρήσις, χρεία) se révèle capitale dans la définition de δύναμις, plus limitée que celle de φύσις. La meilleure preuve que ces deux lexèmes sont distingués de cette façon est constituée par le fait qu'ils sont employés aussi de manière conjointe, par exemple chez Isocrate, dans le *Panathénaïque*. L'orateur vient de décrire les trois formes de gouvernement : l'oligarchie, la démocratie et la monarchie. Puis il a montré que ces trois formes pouvaient être bonnes ou mauvaises selon la moralité des citoyens qui étaient à leur tête. Il conclut par cette phrase : αἱ μὲν οὖν φύσεις καὶ δυνάμεις τῶν πολιτειῶν οὕτως ἔχουσιν, « telles sont donc les natures et les capacités des divers régimes politiques¹ ». Φύσις dénote la nature de chacun des trois régimes, c'est-à-dire ce qui les caractérise en propre – le gouvernement d'un petit nombre, du peuple entier, d'un seul – et δύναμις, ce qu'il peut être fait de ces régimes, leur bonne ou leur mauvaise version (respectivement aristocratie ou oligarchie/dynastie ; démocratie ou ochlocratie ; royauté ou tyrannie).

Cette différence entre les deux lexèmes est exploitée également de façon très nette par Aristote, alors même que le philosophe les rapproche par ailleurs² :

(35) Τὸ γὰρ δυνάμει σὰρξ ἢ ὀστοῦν οὐτ' ἔχει πῶ τὴν ἑαυτοῦ φύσιν, πρὶν ἂν λάβῃ τὸ εἶδος τὸ κατὰ τὸν λόγον, ᾧ ὀριζόμενοι λέγομεν τί ἐστι σὰρξ ἢ ὀστοῦν, οὔτε φύσει ἐστίν.
(Arist., *Phys.* 193a)

« En effet, la chair ou l'os en puissance n'ont pas encore leur propre nature et n'existent pas par nature, tant qu'ils n'ont pas reçu la forme de la chair et de l'os, j'entends la forme définissable, celle que nous énonçons pour définir l'essence de la chair ou de l'os¹. »

¹ Isoc., *Panathénaïque*, 134.

² Par exemple en *Méta.* IX.

Comme nous le verrons plus bas, le concept aristotélicien de puissance fonctionne corrélativement à celui d'acte (ἐνέργεια). Dans ce passage, c'est φύσις qui dénote l'être véritable, celui qui est en acte parce qu'il a reçu la forme (εἶδος) qui le caractérise. Φύσις est alors à rapprocher d'οὐσία, traduit traditionnellement par « essence » ou « substance », et que l'on trouve rendu également par le néologisme « étance » depuis le XIX^e siècle, et, plus près de nous, chez les spécialistes d'Hegel ou d'Heidegger².

2.2. Les propriétés du règne animal : les facultés et les sens

Appliqué à une substance inanimée, δύναμις dénotait la propriété d'action qui la caractérisait en propre et la distinguait des autres. Lorsqu'il est appliqué à l'être humain, envisagé en tant qu'espèce, parfois conjointement avec l'espèce animale, il est employé pour dénoter, de même, les « propriétés » constitutives et distinctives des êtres animés, à savoir les facultés et les sens. Ainsi, dans un fragment de Protagoras, imité par Platon dans le dialogue éponyme³, les facultés que Prométhée et Épiméthée distribuent aux différentes espèces d'êtres vivants, la force pour les unes, la rapidité pour les autres, *etc.*, permettent de les caractériser et de les distinguer :

(36) Ἐπειδὴ δ' ἄγειν αὐτὰ πρὸς φῶς ἔμελλον, προσέταξαν Προμηθεὶ καὶ Ἐπιμηθεὶ κοσμήσαι τε καὶ νεῖμαι δυνάμεις ἐκάστοις ὡς πρέπει. (Prot., 2, 269, 6 DK)
« Lorsque fut venu le moment de les produire à la lumière, il ordonna à Prométhée et à Épiméthée de distribuer et de partager les facultés pour chacune comme il convenait. »

L'homme, pour qui il ne reste plus de facultés, car Épiméthée les a toutes attribuées aux animaux, n'en reçoit qu'une seule, grâce à Prométhée : la connaissance des arts (ἐντεχνος σοφία), autrement dit, la capacité d'inventer des techniques pour survivre dans le monde, pour l'appréhender et en faire usage, pour le connaître et agir sur lui. En cela, δύναμις dénote bien des *facultés*, c'est-à-dire les fonctions spécifiques de l'être « considérées comme constituant chacune un pouvoir spécial de faire ou de subir un certain genre d'action⁴ ». La question est précisément de savoir si, pour les auteurs qui emploient δύναμις de cette manière, les facultés, parmi lesquelles nous verrons s'il faut ou non ranger les sens, sont actives, passives, ou tantôt actives, tantôt passives. Sur ce point, Aristote s'écarte de Platon : alors que ce dernier considère sens et facultés proprement dites comme similaires, le Stagirite fonde, après lui, une véritable « théorie des facultés », en distinguant nettement les deux types, les δυνάμεις μετὰ λόγου (les facultés rationnelles) et les δυνάμεις ἄλογοι (les sens irrationnels).

¹ Trad. Carteron, CUF, 1961.

² Sur la question des traductions d'οὐσία, voir Courtine, 2003 et Pépin, 1992, 277-307 : « Augustin devant le vocabulaire philosophique grec », in *La langue latine, langue de la philosophie*.

³ Cf. Plat., *Prot.*, 320d.

⁴ Définition de Lalande, reprise dans le *Grand Robert*.

2.2.1. Sens et facultés chez Platon

Dans un passage célèbre de la *République*, Socrate cherche à distinguer la connaissance (ἐπιστήμη) et l'opinion (δόξα). Les ayant définies comme des δυνάμεις, il précise ce qu'il entend par là :

(37) Φήσομεν δυνάμεις εἶναι γένος τι τῶν ὄντων, αἷς δὴ καὶ ἡμεῖς δυνάμεθα ἢ δυνάμεθα καὶ ἄλλο πᾶν ὅτι περ ἂν δύνηται, οἷον λέγω ὄψιν καὶ ἀκοὴν τῶν δυνάμεων εἶναι, εἰ ἄρα μανθάνεις ὃ βούλομαι λέγειν τὸ εἶδος¹. (...) Ἄκουσον δὲ ὃ μοι φαίνεται περὶ αὐτῶν. Δυνάμεως γὰρ ἐγὼ οὔτε τινὰ χροῖαν ὄρω οὔτε σχῆμα οὔτε τι τῶν τοιούτων οἷον καὶ ἄλλων πολλῶν, πρὸς ἃ ἀποβλέπων ἕνια διορίζομαι παρ' ἑμαυτῶ τὰ μὲν ἄλλα εἶναι, τὰ δὲ ἄλλα δυνάμεως δ' εἰς ἐκεῖνο μόνον βλέπω ἐφ' ᾧ τε ἔστι καὶ ὃ ἀπεργάζεται, καὶ ταύτη ἐκάστην αὐτῶν δύναμιν ἐκάλεσα, καὶ τὴν μὲν ἐπὶ τῷ αὐτῷ τεταγμένην καὶ τὸ αὐτὸ ἀπεργαζομένην τὴν αὐτὴν καλῶ, τὴν δ' ἐπὶ ἑτέρῳ καὶ ἕτερον ἀπεργαζομένην ἄλλην.

(Plat., *Rép.*, 477c-d)

« – Nous disons que les facultés² sont un genre d'êtres auxquels nous devons de pouvoir ce que nous pouvons, nous et tout ce qui peut ; par exemple, je dis que la vue et l'ouïe appartiennent aux facultés ; comprends-tu ce que je veux dire par ce nom générique ? (...)

– Ecoute ce qui m'apparaît à leur sujet. D'une faculté, moi, je ne vois ni la couleur, ni la forme, ni aucune des qualités du même genre qu'on voit en beaucoup d'autres objets, envers lesquels, les regardant, je départage en moi-même les uns des autres. D'une faculté, je ne regarde que ce sur quoi elle porte et ce qu'elle produit ; c'est pour cela que j'ai appelé chacune d'elle faculté, et j'appelle identiques celles qui s'appliquent au même objet et produisent le même effet, et différentes celles qui s'appliquent à un objet différent et produisent des effets différents³. »

Selon J. Souilhé, « nous ne trouvons pas de trace [de cette nouvelle acception] avant la *République*⁴ » : ce passage constituerait ainsi le moment inaugural de cet emploi de δύναμις au sens de « faculté » en philosophie. En réalité, Platon ne fait qu'appliquer aux facultés proprement humaines, celles de connaître et d'opiner, l'emploi du lexème dans les textes médicaux. Il précise, en effet, que ces « capacités » ou « facultés » sont le propre des êtres humains (ἡμεῖς), mais « aussi de tout ce qui peut » (καὶ ἄλλο πᾶν ὃ τι περ ἂν δύνηται). À quoi Platon ferait-il référence, sinon aux aliments, aux éléments, et à tout ce qui, dans la nature, est susceptible d'avoir une action sur son environnement ? Cette définition très large lui permet de ranger sous le même terme les facultés humaines et les sens (l'ouïe, la vue), que reçoivent également en partage les animaux : leur point commun est en effet de permettre à ce qui est de « pouvoir », d'« être capable », plus précisément d'être capable de produire un effet (ἀπεργάζεσθαι) déterminé, dans la mesure où chaque faculté porte sur un objet qui lui est propre – la proximité de cet emploi avec celui de δύναμις en médecine et en botanique est

¹ Εἶδος dénote ici la forme ou l'aspect du nom δύναμις, c'est-à-dire son signifiant. Socrate cherche à définir sa « face cachée », son signifié, qui peut, précisément, recevoir le nom de δύναμις : cf. *infra*.

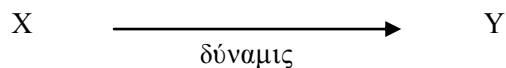
² R. Baccou, auteur de la traduction et des notes de la *République* dans l'édition Garnier-Flammarion, pense que δύναμις ne doit pas être traduit par « faculté », « ce mot ayant un sens trop spécial dans le langage philosophique moderne ». Il préfère traduire par « puissance », ce qui ne passe pas très bien en français. Nous gardons donc la traduction par « faculté », que choisit également É. Chambry, traducteur du texte dans la CUF, en précisant toutefois qu'il faut entendre ce terme au sens large, selon la définition énoncée plus haut. Mais le souci de précision de R. Baccou est manifeste dans l'ensemble de sa traduction : c'est pourquoi nous l'avons préférée à celle d'É. Chambry.

³ Trad. Baccou, GF, 1966, modifiée.

⁴ Souilhé, 1919, 163.

claire. Les facultés, chez Platon, sont donc fondamentalement productives, donc actives¹. Que le substantif soit rapproché explicitement du verbe δύναμαι a pu laisser penser qu'il n'avait pas un sens particulièrement technique dans ce passage. Par conséquent, selon J. C. Gosling, il « devrait être traduit de la façon la plus neutre possible », par « capacité² ». Cependant, dans la mesure où, précisément, Socrate en fait un terme clé pour circonscrire ce qui l'intéresse ici, à savoir la définition de la connaissance et de l'opinion, dans la mesure où il paraît faire un emprunt, du moins une allusion, à l'emploi médical du lexème, et, enfin, dans la mesure où il lui assigne une dimension universelle en l'appliquant à l'espèce humaine ou animale, non à tel ou tel individu particulier, il faut considérer que δύναμις reçoit bien un emploi technique dans ce passage.

Cependant, J. C. Gosling a raison de souligner la proximité du nom et du verbe : dans ce passage, δύναμις dénote, en effet, les facultés en tant que capacités abstraites, c'est-à-dire en tant que pures relations entre l'être qui les possède et l'effet produit. Si l'on devait schématiser ce que δύναμις dénote, il faudrait alors le représenter par une flèche reliant deux entités statiques, l'être qui peut produire un effet (X) et l'effet ou l'action produite (Y), de la même manière que lorsqu'il fait référence à la capacité particulière d'un individu :



En revanche, dans certains passages, il est possible d'hésiter quant à la valeur référentielle exacte du lexème. Selon J. Souilhé, la terminologie platonicienne n'est pas fermement fixée parce que les réalités que les mots désignent sont encore confondues³. Ainsi, la différence entre le sens comme capacité d'agir et l'organe correspondant, n'est pas toujours nette, et il arrive que δύναμις soit employé pour dénoter non pas la capacité, mais l'instrument qui permet d'être capable, de la même manière que, en médecine, il pouvait dénoter la qualité, conçue comme autonome, permettant à l'entité d'être capable de produire un effet. Ainsi, dans le *Théétète*, δύναμις est employé au pluriel – indice de concrétisation – au sein d'un syntagme prépositionnel introduit par διά, dénotant alors l'instrument grâce auquel on perçoit⁴. Or, quelques lignes plus haut, Socrate, obligeant Théétète à préciser sa

¹ Voir aussi la définition du lexème dans le lexique classé dans le corpus platonicien : Δύναμις· τὸ καθ' αὐτὸ ποιητικόν (Corp. Plat., *Déf.*, 411c) : « Puissance : ce qui a la vertu de produire selon soi-même. » M. Dixsaut, 2008, 226-228 (« Une dimension platonicienne de la puissance », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 225-249) donne une autre interprétation de ce passage. Partant du principe que les sens ne peuvent pas être des « puissances d'agir », mais sont nécessairement des « puissances de pâtir », elle assigne un sens plus complexe à ἀπεργάζεται : « Il me semble qu'ἀπεργάζεται, dans la *République*, peut signifier aussi bien un mode d'agir (opiner, connaître) qu'un mode de pâtir (voir, entendre...). Le verbe renverrait donc davantage à l'έργον au sens de fonction qu'aux έργα opposés aux πάθη. » Un autre passage de la *République*, qui sera mentionné plus bas (507c), permet de souscrire à la conclusion concernant la signification d'ἀπεργάζεται. Mais ce même passage permet également d'affirmer que, dans la *République*, les sens sont bien conçus comme des facultés actives, corrélées aux « facultés passives » de ce qui est senti. Cf. *infra*.

² Gosling, 1968, 129 : « Δόξα and Δύναμις in Plato's *Republic* », *Phronesis*, 13, 1968, 119-130.

³ Souilhé, 1919, 164.

⁴ Plat. *Théét.* 185e : εἰ φαίνεται σοι τὰ μὲν αὐτῇ δι' αὐτῆς ἢ ψυχῇ ἐπισκοπεῖν, τὰ δὲ διὰ τῶν τοῦ σώματος δυνάμεων : « S'il te paraît que pour certaines choses, c'est l'âme elle-même par elle-même qui les examine, et qu'elle le fait pour les autres au moyen des facultés du corps » (trad. Chambry, GF, 1967).

pensée et sa terminologie, lui demandant si c'est « avec » (datif seul) ou « par » (διά suivi du génitif) les organes que l'on a des sensations. Théétète choisit la seconde solution dans sa réponse : « C'est par eux (δι' ὧν) que nous percevons chaque chose, me semble-t-il, Socrate, plutôt qu'avec eux¹. » Par conséquent, les sens dénotés par δυνάμεις apparaissent, au même titre que les organes, comme les instruments dont dispose le corps pour percevoir². En cela, il peut commuter avec le nom générique des sens, αἴσθησις, comme le montre le passage suivant, extrait de la *République*, dans lequel Platon développe sa conception de la vision :

(38) Οὐκοῦν, ἦν δ' ἐγώ, καὶ ἀκοῆ τὰ ἀκουόμενα, καὶ ταῖς ἄλλαις αἰσθήσεσι πάντα αἰσθητά ; - Τί μὴν ; - Ἄρ' οὖν, ἦν δ' ἐγώ, ἐννεόηκας τὸν τῶν αἰσθήσεων δημιουργὸν ὅσῳ πολυτελεστάτην τὴν τοῦ ὄραν τε καὶ ὀράσθαι δύναμιν ἐδημιούργησεν ; (...) Οὐ σμικρῶ ἄρα ἰδέα ἢ τοῦ ὄραν αἴσθησις καὶ ἢ τοῦ ὀράσθαι δύναμις τῶν ἄλλων συζεύξεων τιμιωτέρῳ ζυγῶ ἐζύγησαν, εἴπερ μὴ ἄτιμον τὸ φῶς. (Plat., *Rép.*, 507c)

« Par conséquent, dis-je, est-ce aussi par l'ouïe que nous saisissons les sons, et par les autres sens que nous saisissons toutes les choses sensibles ? – Et alors ? – Eh bien, dis-je, as-tu remarqué à quel point la fabrication de la faculté de voir et d'être vu a exigé de grandes dépenses de la part du fabricant des sens ? (...) Ce n'est donc pas par une mince apparence que le sens de la vue et la faculté d'être vu sont unis par un lien plus précieux que les autres unions, si du moins la lumière n'est pas dépourvue de prix. »

Deux critères permettent de distinguer αἴσθησις et δύναμις dans ce passage : d'abord, le premier dénote à chaque fois les sens en tant qu'ils sont actifs, la capacité d'entendre ou de voir (ὄραν) ; en revanche, le second est complété à la fois par le verbe de forme active (ὄραν), et par le verbe de forme passive (ὀράσθαι) : alors que, en 477c, Socrate avait défini δύναμις selon l'effet qu'il était susceptible de produire (ὑπεργάζεσθαι), il étend et précise cette définition en montrant que cet effet peut être aussi un effet reçu ou subi. De cette manière, δύναμις est employé pour caractériser tout ce qui est, en tant que ce qui est se ramène à ce qui agit et ce qui « pâtit » ou subit. Il convient de rapprocher cet extrait du célèbre passage du *Sophiste*, où l'être est plus nettement défini comme δύναμις, puissance tant active que passive, par l'Étranger d'Élée, considéré comme porte-parole de Platon :

(39) Λέγω δὴ τὸ καὶ ὁποιαοῦν τινα κεκτημένον δύναμιν εἴτ' εἰς τὸ ποιεῖν ἕτερον ὀτιοῦν πεφυκὸς εἴτ' εἰς τὸ παθεῖν καὶ σμικρότατον ὑπὸ τοῦ φαυλοτάτου, κἂν εἰ μόνον εἰς ἅπαξ, πᾶν τοῦτο ὄντως εἶναι· τίθεμαι γὰρ ὅρον ὀρίζειν τὰ ὄντα ὡς ἔστιν οὐκ ἄλλο τι πλὴν δύναμις. (Plat., *Soph.* 247d8-e4)

« Je la [ma définition de l'être] formule donc ainsi : ce qui a une puissance naturelle quelconque, soit d'agir sur ce qu'on voudra d'autre, soit de subir l'action, même la plus minime, de l'agent le plus insignifiant, dût cette puissance ne s'exercer qu'une seule fois, tout ce qui la possède est véritablement ; car je pose, comme définition qui définisse les êtres, qu'ils ne sont autre chose que puissance³. »

¹ Plat., *Théét.* 184c.

² Dans le même passage du *Théétète*, la préposition δια introduit également le nom de certains sens, l'ouïe et la vue : δι' ἀκοῆς, δι' ὄψεως (Plat., *Théét.* 184e).

³ Trad. Diès, CUF, 1985 (1925).

Cette définition de l'être comme puissance d'agir ou de pâtir, définition provisoire qui se comprend dans le cadre de la discussion qui oppose matérialistes et idéalistes¹, peut être comparée à un autre passage des dialogues platoniciens², extrait du *Phèdre*, où l'allusion à l'emploi du lexème dans la langue médicale est explicite. L'ensemble du passage au sein duquel cet extrait intervient établit un parallèle entre rhétorique et médecine, à la manière de Gorgias dans l'*Éloge d'Hélène* :

(40) Τὸ τοίνυν περὶ φύσεως σκόπει τί ποτε λέγει Ἱπποκράτης τε καὶ ὁ ἀληθὴς λόγος. Ἄρ' οὐχ ὧδε δεῖ διανοεῖσθαι περὶ ὅτουσιν φύσεως· πρῶτον μὲν, ἀπλοῦν ἢ πολυειδές ἐστιν οὗ περὶ βουλευσόμεθα εἶναι αὐτοὶ τεχνικοὶ καὶ ἄλλον δυνατοὶ ποιεῖν, ἔπειτα δέ, ἂν μὲν ἀπλοῦν ἦ, σκοπεῖν τὴν δύναμιν αὐτοῦ, τίνα πρὸς τί πέφυκεν εἰς τὸ δρᾶν ἔχον ἢ τίνα εἰς τὸ παθεῖν ὑπὸ τοῦ, ἐὰν δὲ πλείω εἶδη ἔχη, ταῦτα ἀριθμησάμενον, ὅπερ ἐφ' ἑνός, τοῦτ' ἴδε ἰνέφ' ἐκάστου, τῷ τί ποιεῖν αὐτὸ πέφυκεν ἢ τῷ τί παθεῖν ὑπὸ τοῦ ; (Plat., *Phèd.* 270d)
 « Examine donc ce que disent sur la nature Hippocrate et la vérité. Ne faut-il donc pas raisonner, au sujet de la nature d'une chose, quelle qu'elle soit, de la manière suivante : d'abord, voir si la chose au sujet de laquelle nous voulons acquérir une connaissance pour être capables de l'enseigner à autrui est simple ou multiforme, puis, si elle est simple, examiner sa propriété, quelle est celle qui lui permet d'agir, et sur quoi, ou quelle est celle qui lui permet de pâtir, et sous l'effet de quoi, si elle a plusieurs formes, après avoir dénombré celles-ci, comme pour une, voir pour chacune ce qui la fait faire quoi, ou ce qui lui permet de pâtir, et par quoi ? »

Le double emploi de δύναμις comme capacité d'agir et capacité de pâtir est exploité, dans l'extrait de la *République*, pour dénoter la faculté, active, de voir, et la faculté, passive d'être vu. Δύναμις pourrait vraisemblablement être employé de la même manière pour dénoter la faculté d'entendre et la faculté d'être entendu – on parlera plutôt, dans ce second cas, de « propriété » – ; mais il n'est pas anodin qu'il soit réservé à la vue, dont Socrate s'efforce de souligner la spécificité par rapport aux autres sens. En effet, contrairement à l'ouïe, qui s'exerce dès qu'un son, un « pouvant être entendu » se manifeste, la vue a non seulement besoin d'un objet, c'est-à-dire d'un « pouvant être vu », mais aussi d'un troisième terme, la lumière, sans laquelle le « pouvant voir » et le « pouvant être vu » ne peuvent se rencontrer. L'emploi de δύναμις pour désigner les sens, chez Platon, a ainsi pour effet d'insister sur le fait qu'ils constituent des potentialités en attente d'actualisation : avant la thématization de l'acte et de la puissance par Aristote, selon R. G. Bury, Platon, déjà, « a ici à l'esprit la distinction entre potentialité et actualité³ ».

¹ Sur la définition de l'être comme puissance dans le *Sophiste* et sa place dans la pensée de Platon, voir la notice d'A. Diès, CUF, 286-290, ainsi que les trois articles du recueil de Crubellier *et alii* (éds.), 2008, qui y sont partiellement ou totalement consacrés : Brisson, 2008, 173-186 : « La définition de l'être par la puissance : un commentaire de *Sophiste* 247b-249d » ; Fronterotta, 2008, 187-224 : « La notion de δύναμις dans le *Sophiste* de Platon : κοινωνία entre les Formes et μέθεξις du sensible à l'intelligible » ; et, dans une moindre mesure, Dixsaut, 2008, 225-249 : « Une dimension platonicienne de la puissance : la puissance de pâtir ».

² Sur la mise en relation de ces deux passages, voir Diès, CUF, 1985 (1925), notice au *Sophiste*, 287 : « La méthode qui explique chaque 'nature d'être' par sa δύναμις, par ses vertus actives et passives, est antérieure même à Hippocrate, auquel le *Phèdre* se réfère, et que l'on a regardé comme l'auteur de notre définition. » Selon A. Diès, l'être défini comme couple « nature-effets » se trouve déjà chez Parménide.

³ Bury, 1894, 298 : « Δύναμις and Φύσις in Plato », *The Classical Review*, 7, 297-300.

2.2.2. Sens et facultés chez Aristote

Δύναμις, chez Aristote comme chez Platon, est employé pour dénommer les facultés qui caractérisent en propre les différentes espèces, plus précisément les différents « règnes » d'êtres vivants. Ce sont les facultés qui lui permettent d'établir des stades d'évolution entre les végétaux, les animaux et les hommes. Tous les êtres vivants sont selon lui pourvus de facultés, mais certains seulement les possèdent toutes :

(41) Τῶν δὲ δυνάμεων τῆς ψυχῆς αἱ λεχθεῖσαι τοῖς μὲν ὑπάρχουσι πᾶσαι, καθάπερ εἶπομεν, τοῖς δὲ τινὲς αὐτῶν, ἐνίοις δὲ μία μόνη. Δυνάμεις δ' εἶπομεν θρεπτικόν, ὀρεκτικόν, αἰσθητικόν, κινητικόν κατὰ τόπον, διανοητικόν. (Arist., *De l'âme* 414a29-32)
« Quant aux puissances de l'âme susdites, certains vivants les possèdent toutes, nous l'avons dit, d'autres n'en ont que quelques-unes, d'autres enfin une seulement. Ces puissances, disions-nous, sont les facultés nutritive, désirante, sensitive, locomotrice, pensante¹. »

Ainsi, les plantes ne possèdent que la faculté nutritive, les animaux ont, en plus, les facultés sensitive, désirante, et locomotrice, mais seuls les hommes possèdent la faculté pensante², en plus de toutes les autres. Aristote considère donc les plantes comme des êtres à part entière, au même titre que les hommes ou les animaux, et non plus seulement dans ce qu'elles peuvent apporter à l'homme : δύναμις, appliqué aux plantes, ne dénote plus leur propriété d'avoir un effet, mais leur propre faculté vitale, considérée pour elle-même. Le lexème, dans ce passage, dénote indifféremment tous les types de facultés, y compris les sens.

Mais, ailleurs, Aristote établit une distinction très nette entre deux types de facultés, celles qui sont rationnelles (μετὰ λόγου), comme la faculté de parler ou de penser, par exemple, et celles qui sont irrationnelles (ἄλογοι). Dans la mesure où il traite ensemble des végétaux, des animaux et des hommes, la ligne de partage ne se situe pas, pour lui, entre les facultés actives, qui seraient le propre des êtres mobiles, et les facultés passives, qui seraient le propre des êtres immobiles, se contentant de se laisser appréhender, mais, précisément dans le caractère rationnel ou irrationnel de ces facultés, lié au fait que l'être qui les détient est pourvu ou non de raison (λόγος) :

(42) Τὰ μὲν κατὰ λόγον δύναται κινεῖν καὶ αἱ δυνάμεις αὐτῶν μετὰ λόγου, τὰ δὲ ἄλογα καὶ αἱ δυνάμεις ἄλογοι, κάκεινας μὲν ἀνάγκη ἐν ἐμψύχῳ εἶναι ταῦτα δὲ ἐν ἀμφοῖν. (Arist., *Méta*. IX, 1048a)
« Les uns peuvent mouvoir de façon rationnelle, et leurs facultés sont alors pourvues de raison, tandis que les autres sont privés de raison, et leurs facultés sont alors privées de raison ; il est nécessaire que les premières se trouvent dans un être animé, mais que les autres se trouvent dans les deux [animés et inanimés]. »

Les entités inanimées n'ont que des facultés irrationnelles, c'est-à-dire que leur exercice ne dépend pas d'une prise de décision, d'une volonté. Par conséquent, elles s'exercent toujours dans la même direction : le chaud ne fait que chauffer, la plante ne fait que sécher si elle a une propriété siccative, resserrer si elle a une propriété astringente, *etc.* Chez les

¹ Trad. Barbotin, CUF, 1966.

² Celle-ci peut être rapprochée de l'ἐντεχνος σοφία que Prométhée accordait aux hommes dans le *Protagoras*, et qui leur permettait d'être supérieurs aux autres espèces.

hommes et les animaux, ce sont les sens qui représentent ces facultés irrationnelles ; en effet, dans la sensation, la raison n'intervient pas, et la vue ne fait que voir, l'ouïe ne fait qu'entendre. En revanche, les facultés rationnelles, que seuls les hommes possèdent, sont « puissances des contraires », c'est-à-dire qu'elles peuvent s'exercer dans une direction ou dans une autre, et leur exercice est le fruit d'une délibération de la part de l'individu : c'est là la première différence qu'il est possible d'établir, chez Aristote, entre les sens et les facultés.

Il en existe une deuxième, qui éloigne la conception aristotélicienne des sens de celle de Platon : les sens, contrairement aux facultés, sont innés, et ne nécessitent pas, comme les facultés rationnelles, un apprentissage et une pratique¹. Du même coup, ils sont aussi passifs là où les facultés sont actives et productives :

(43) Ἐπὶ τῶν δὲ τῶν δυνάμεων οὐσῶν τῶν μὲν συγγενῶν οἷον τῶν αἰσθήσεων, τῶν δὲ ἔθει οἷον τῆς τοῦ αὐλεῖν, τῶν δὲ μαθησεί οἷον τῆς τῶν τεχνῶν, τὰς μὲν ἀνάγκη προε-
νεργήσαντας ἔχειν, ὅσαι ἔθει καὶ λόγῳ, τὰς δὲ μὴ τοιαύτας καὶ τὰς ἐπὶ τοῦ πάσχειν οὐκ
ἀνάγκη. (Arist., *Méta.* IX, 1047b)

« De toutes les facultés, les unes sont innées, comme les sens ; les autres viennent de l'habitude, comme celle du joueur de flûte ; d'autres encore viennent d'un apprentissage, comme celle des arts. Pour les facultés qui viennent de l'habitude et de la réflexion, il est nécessaire de les pratiquer antérieurement pour les avoir, mais pour celles qui ne sont pas ainsi, et qui sont passives, cela n'est pas nécessaire. »

Non seulement les sens ont la particularité d'être innés, mais ils ont aussi celle d'être ἐπὶ τοῦ πάσχειν, c'est-à-dire propres à « subir » le monde, et non pas à agir sur lui. Alors que chez Platon, les sens comme les facultés produisent des effets (ἀπεργάζεται), chez Aristote, seules les facultés, parmi lesquelles Aristote range les savoirs (ἐπιστήμαι) et les arts (τέχναι)², sont productrices (ποιητικός), plus précisément productrices de biens³.

Par-delà la différence conceptuelle entre les deux philosophes sur la définition des sens et des facultés, il reste que leur dénomination par δύναμις se comprend à l'aune de la notion de « potentialité » qu'il exprime : le sens de la vue, c'est, ainsi, la capacité de voir susceptible de s'actualiser par l'ouverture des paupières ou le lever du jour, mais aussi susceptible de se virtualiser par la fermeture des paupières ou la tombée de la nuit. De même, l'art médical n'est pas tout le temps en train de s'exercer, il est détenu par le médecin qui peut décider d'en faire usage ou non : ce n'est qu'*au moment où* il est fait usage de l'entité dénotée par δύναμις

¹ Aristote place sur le même plan des facultés appartenant ontologiquement à l'homme – la faculté de parler, par exemple – et des facultés qui sont plutôt des compétences propres à des individus particuliers : les arts et les sciences. Cette distinction entre facultés générales et compétences particulières que nous avons établie n'est donc pas pertinente chez Aristote, qui considère que les arts et les sciences sont intrinsèquement liés à l'être humain, en tant qu'il possède la raison.

² Cf. Arist., *Méta.* IX, 1046b : δῆλον ὅτι καὶ τῶν δυνάμεων αἱ μὲν ἔσονται ἄλογοι αἱ δὲ μετὰ λόγου· διὸ πᾶσαι αἱ τέχναι καὶ αἱ ποιητικαὶ ἐπιστήμαι δυνάμεις εἰσίν : « Il est évident que, parmi les facultés aussi, les unes sont irrationnelles, les autres sont pourvues de raison. C'est pourquoi tous les arts et les sciences qui produisent quelque chose sont des facultés. »

³ Cf. Arist., *Rhét.* 1362b : δύναμις τοῦ λέγειν, τοῦ πράττειν· ποιητικὰ γὰρ πάντα τὰ τοιαῦτα ἀγαθῶν. Ἐπι-
εὐρύα, μνήμη, εὐμάθεια, ἀγχίνια, πάντα τὰ τοιαῦτα· ποιητικαὶ γὰρ αὐτὰ ἀγαθῶν αἱ δυνάμεις εἰσίν.
Ὁμοίως δὲ καὶ αἱ ἐπιστήμαι πᾶσαι καὶ αἱ τέχναι : « La faculté de parler, d'agir : elle est en effet productrice de tous ces types de biens. Il y a encore la bonne disposition naturelle, la mémoire, la facilité à apprendre, la vivacité d'esprit, et tous les autres du même type. En effet, ces facultés sont productrices de biens ; de même, il y a aussi toutes les sciences et tous les arts. »

que l'action dont elle est capacité devient manifeste. Le moment de l'usage et de la mise en acte de ce principe d'action est donc bien distinct du moment où cette action n'est que potentielle, et, chronologiquement, postérieur à lui : ce paramètre temporel est fondamental pour distinguer les emplois qui viennent d'être analysés de ceux qui vont suivre.

3. Δύναμις comme valeur

En effet, δύναμις fut employé également pour dénoter non plus une action potentielle, dont l'effectuation implique un usage se déroulant dans le temps, mais ce que l'on pourrait appeler la « réalité virtuelle » d'une entité, sa face cachée, imperceptible à l'œil, mais absolument concomitante avec sa forme extérieure : en cela, les emplois qui seront analysés ici se rapprochent de celui où δύναμις a le sens de « force » ou « efficacité », lorsqu'il est opposé à εἶδος ou ἰδέη. En effet, il est toujours question d'une entité à deux faces, une face apparente, formelle, l'« être théorique » de la chose, et une face imperceptible, mais susceptible d'être connue, appréhendée, voire mesurée : l'« être pratique » de la chose. Dans ses emplois, il est souvent possible de traduire δύναμις par « valeur » ou « valeur réelle » : mais, dans la mesure où la notion de *réalité* nous paraît, à ce stade, problématique à manier¹, nous préférons parler de « valeur pratique ».

3.1. La valeur d'une chose

D'abord, δύναμις est employé dans le sens de « valeur économique² » à propos d'objets matériels³, comme dans cet extrait de Thucydide : le sème /économique/ est actualisé par le complément adnominal de δύναμις, χρημάτων :

(44) Ἔς τε τὸ ἐν Ἐρυκι ἱερὸν τῆς Ἀφροδίτης ἀγαγόντες αὐτοὺς ἐπέδειξαν τὰ ἀναθήματα, φιάλας τε καὶ οἰνοχόας καὶ θυμιατήρια καὶ ἄλλην κατασκευὴν οὐκ ὀλίγην, ἃ ὄντα ἄργυρᾶ πολλῶ πλείω τὴν ὄψιν ἀπ' ὀλίγης δυνάμεως χρημάτων παρείχετο. (Thuc., VI, 46, 3)

« Ils les avaient emmenés dans le sanctuaire d'Aphrodite à Eryx, et ils avaient étalé devant eux des offrandes, des coupes, des flacons, des brûle-parfums, et quantité d'autres objets qui, étant en argent, faisaient à voir un grand effet pour une valeur réelle assez médiocre⁴. »

Nous retrouvons dans ce passage l'opposition de δύναμις avec ὄψις, l'« apparence ». Souvent, lorsqu'il était associé à ἰδέη ou ὄψις dans la *Collection hippocratique*, une différence d'apparence était révélatrice d'une différence, plus profonde, de propriété. En

¹ On peut en effet tout à fait considérer que c'est l'aspect extérieur qui est pleinement réel, parce que tangible et perceptible par les sens, et que la valeur attachée à cette forme n'a précisément rien de réel.

² Il ne faut pas confondre cet emploi avec celui où δύναμις a le sens de « moyens financiers » ; le complément référentiel n'est pas de même statut : il s'agit d'une personne dans le premier cas, d'objets dans le second.

³ Cette valeur n'est d'ailleurs pas toujours économique : lorsque l'Ischomaque de l'*Économique* de Xénophon relate à Socrate comment il a vanté les mérites de leur maison auprès de son épouse, il emploie δύναμις pour désigner ce que la maison vaut, pour ainsi dire, « fonctionnellement » : Τί δ', εἰ μὴ τῆς γε οἰκίας τὴν δύναμιν ἔδοξέ μοι πρῶτον ἐπιδείξαι αὐτῇ (Xén., *Écon.*, 9,2) : « Eh quoi ! Bien sûr que j'ai pensé à lui montrer d'abord la valeur de la maison. » Dans la suite du texte, Ischomaque précise quelle est cette valeur : « elle n'est pas ornée de décorations, Socrate, mais les pièces sont construites et conçues pour cette fin précisément de contenir le plus commodément possible ce que l'on doit y mettre » (trad. Chantraine, CUF). On pourrait même aller jusqu'à traduire δύναμις par la « capacité » de la maison, au sens technique, en français, où l'on entend la contenance d'un récipient. En effet, Ischomaque ne montre pas les biens matériels et mobiliers qui ont, eux, une valeur financière, mais bien l'agencement de la maison, sa fonctionnalité, c'est-à-dire son aptitude à remplir la fonction qui lui est assignée par son « être » même de maison.

⁴ Trad. Bodin (achevée par J. de Romilly), CUF, 2003 (1955).

revanche, ici, l'apparence masque la réalité, dénotée par δύναμις, et ὄψις, de ce fait, est connoté péjorativement.

Dans la même perspective, δύναμις fut utilisé pour dénoter la valeur numéraire d'une somme ou d'une monnaie, comme dans ces passages de Thucydide et de Plutarque :

(45) Φόρος τε ἐκ πάσης τῆς βαρβάρου καὶ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων, (...) τετρακοσίων ταλάντων ἀργυρίου μάλιστα δύναμις, ἃ χρυσὸς καὶ ἄργυρος ἦει· (Thuc., II, 97, 3)
« Le tribut versé par tout le pays barbare et par les cités grecques (...) représentait environ la valeur de quatre cents talents d'argent qui étaient fournis en or et en argent. »

(46) Ἐκατὸν γὰρ ἐποίησε δραχμῶν τὴν μνᾶν, πρότερον ἑβδομήκοντα καὶ τριῶν οὔσαν, ὥστ' ἀριθμῶ μὲν ἴσον, δυνάμει δ' ἔλαττον ἀποδιδόντων, ὠφελεῖσθαι μὲν τοὺς ἐκτίνοντας μεγάλα, μηδὲν δὲ βλάπτεσθαι τοὺς κοιμιζομένους. (Plut., *Vie de Solon*, 86d-e)
« En effet, il fixa à cent drachmes la mine, qui était auparavant à soixante-treize drachmes, de sorte que, les débiteurs rendant numériquement la même somme, mais moins selon la valeur réelle, ceux qui s'acquittaient en retiraient de grands avantages, mais ne nuisaient en rien à leurs créanciers. »

Parallèlement à δύναμις, δύναμαι fut également employé avec le sens de « valoir », par exemple chez Hérodote, dans le passage suivant :

(47) Καίτοι τριηκόσια μὲν ἀνδρῶν γενεαὶ δυνέονται μύρια ἔτεα· γενεαὶ γὰρ τρεῖς ἀνδρῶν ἑκατὸν ἔτεα ἔστι· μῆς δὲ καὶ τεσσαράκοντα ἔτι τῶν ἐπιλοίπων γενέων, αἱ ἐπήσαν τῆσι τριηκοσίῃσι, ἔστι τεσσαράκοντα καὶ τριηκόσια καὶ χίλια ἔτεα. (Hdt. II, 142, 6-10)
« Or, trois cents générations en lignée masculine représentent dix mille ans ; car trois de ces générations font cent ans ; et les quarante et une générations encore restantes, qui s'ajoutent aux trois cents, font treize cent quarante ans¹. »

La spécificité de cet emploi du verbe est marquée sur le plan syntaxique par la présence d'un complément à l'accusatif – μύρια ἔτεα² indiquant ce que vaut l'entité qui est en position de sujet. Mais cet accusatif est difficile à analyser précisément. En français, il n'est pas possible d'analyser le complément de fr. *valoir*, dans un énoncé comme *Cette maison vaut une fortune*, comme un complément d'objet. Plusieurs tests permettent, en effet, de mettre en évidence que le complément *une fortune* ne se comporte pas comme un complément d'objet : cet énoncé ne peut être mis au passif (on ne peut pas dire **Une fortune est value par cette maison*), et le participe ne s'accorde pas avec le complément s'il est placé avant (*La fortune que cette maison a valu*)³. Mais en est-il de même en grec ? Δύνασθαι se construisant, par ailleurs, de manière transitive, avec un verbe à l'infinitif analysable comme complément d'objet, ne faut-il pas considérer que les syntagmes nominaux qui le complètent dans cet emploi commutent avec le verbe à l'infinitif ? Cependant, il y a une difficulté à considérer

¹ Trad. Legrand, CUF, 1982 (1930).

² Il s'agit bien d'un accusatif, comme en atteste un autre exemple mentionné par le *GEL*, moins ambigu, chez Xénophon : ὁ σίγλος δύναται ἑπτὰ ὀβολούς « le sicle vaut sept oboles » (le sicle est une monnaie perse).

³ Voir Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 222, 350, à propos des verbes *peser*, *coûter*, *valoir*, etc. : « La règle traditionnelle n'accorde pas les participes passés des verbes *coûter*, *durer*, *mesurer*, *peser*, *régner*, *valoir*, *vivre*, etc., lorsqu'ils sont précédés de compléments construits directement et indiquant la durée, la mesure et le prix. En effet, comme ces compléments n'ont pas toutes les propriétés typiques des c.o.d., on les assimile généralement à des compléments circonstanciels. »

comme un complément d'objet un complément qui implique un rapport d'équivalence avec le sujet, à la manière d'un attribut du sujet, en quelque sorte. En effet, si l'on veut schématiser le rapport entre le sujet S et le complément C, on peut écrire $S \Leftrightarrow C$, ce que l'on ne peut pas faire si le complément est un Cod. Compte tenu de l'emploi très souple de l'accusatif en grec, il semble que nous devions, par prudence, nous en tenir à la définition sous-déterminée que J. Humbert donne de ce cas dans sa *Syntaxe grecque* :

« Il est impossible de donner de ce cas une *définition* qui réponde à tous ses emplois. On peut dire cependant que c'est un **rapport immédiat** établi entre deux termes, dont le premier est essentiellement un **verbe** et le second un **nom**. Il rend sans spécification particulière la relation de verbe à nom¹. »

Nous retiendrons seulement que δύνασθαι n'a pas, dans cet emploi, la dimension « déréalisante » du procès qu'il a lorsqu'il a le sens de « pouvoir, être capable » ; en effet, δύναμαι ὄρᾶν (« je peux voir ») s'oppose à ὄρῶ (« je vois effectivement »), et n'exprime qu'une possibilité d'action, qui peut ou non devenir effective par la suite. En revanche, lorsqu'il a le sens de « valoir », il exprime la valeur réelle et effective de l'entité qui est en position de sujet : cette différence justifie qu'on ne le traduise pas de la même façon dans ces deux emplois.

3.2. La valeur d'un mot, d'un énoncé, d'une lettre

Que l'on se situe au niveau de l'énoncé, du mot ou de la lettre, la langue est constituée d'entités à deux faces, une face signifiante et une face signifiée. La face signifiante est ce qui est perceptible par les sens : la forme graphique de la lettre, les graphèmes constitutifs des mots, les mots constitutifs des énoncés, susceptibles d'être vus s'ils sont écrits, entendus s'ils sont prononcés. La face signifiée est ce qui n'est pas perceptible par les sens, mais qui est manifestée par la face signifiante : le sens d'un énoncé, la signification d'un mot, ou encore la valeur phonétique d'une lettre². Dans les textes grecs, δύναμις peut dénoter les trois choses, comme le montrent les exemples suivants, où il est question, respectivement, du sens d'un discours³, de la valeur phonétique d'une lettre⁴, et de la valeur sémantique d'expressions, qui peut être semblable même lorsque les signifiants sont différents :

(48) Ἄλλὰ τὴν τε δύναμιν τῶν λεγομένων διδάσκοντα καὶ τὴν σὴν διάνοιαν ἐξηγούμε-

¹ *Syntaxe grecque*, 263.

² Le cas de la lettre paraît différent des deux autres, dans la mesure où la valeur phonétique de la lettre s'entend, est donc perceptible par un sens. En réalité, il s'agit toujours bien d'une entité à deux faces, dont l'une est perceptible par la vue (le graphème), l'autre par l'ouïe (le phonème).

³ Peut-être cette acception du terme se trouve-t-elle déjà chez Eschyle, dans les *Perses*, v. 173-174 :

{Χο.} Εὖ τόδ' ἴσθι, γῆς ἀνασσα τῆσδε, μή σε δις φράσειν / μήτ' ἔπος μήτ' ἔργον ὧν ἂν † δύναμις ἠγεῖσθαι θέλη. « [Choeur] Sache-le bien, reine de cette terre, que tu ne m'indiqueras pas deux fois ni un mot, ni un acte, dont la signification consentirait à te guider. »

⁴ Voir aussi Plat., *Crat.* 412e : Ἐπεὶ δ' οὖν ἐπιτροπεύει τὰ ἄλλα πάντα διαῖόν, τοῦτο τὸ ὄνομα ἐκλήθη ὀρθῶς "δίκαιον", εὐστομίας ἕνεκα τὴν τοῦ κάππα δύναμιν προσλαβόν : « Quoi qu'il en soit, comme il gouverne tout le reste en le parcourant (*diaion*), on lui a donné avec raison ce nom de *juste* (*dikaion*), en y ajoutant le son du *k* pour l'euphonie (trad. Chambry, GF, 1967). »

νον οὐκ αἰσθάνεσθαι τοσοῦτον τὸν λόγον ἀδοξότερον δι' ἐμὲ γιγνόμενον. (Isoc., *Pan.* 247)
« Mais en enseignant la valeur réelle de tes paroles et en expliquant ta pensée, je n'ai pas senti qu'à cause de moi, ton discours perdait de son prestige. »

(49) Τῆς δ' αὖ τοῦ δέλτα συμπίεσεως καὶ τοῦ ταῦ καὶ ἀπερείσεως τῆς γλώττης τὴν δύναμιν χρήσιμον φαίνεται ἠγήσασθαι πρὸς τὴν μίμησιν τοῦ "δεσμοῦ" καὶ τῆς "στάσεως." (...) ἦ δὲ ὀλισθανούσης τῆς γλώττης ἀντιλαμβάνεται ἡ τοῦ γάμμα δύναμις, τὸ "γλίσχρον" ἀπειμῆσατο καὶ "γλυκὺ" καὶ "γλοιῶδες." (Plat., *Crat.* 427b)
« Il paraît aussi avoir jugé la valeur du *d*, qui compresse la langue, et celle du *t*, qui appuie sur elle, utiles à l'imitation du 'lien' (*desmos*) et de l' 'arrêt' (*stasis*). (...) À cela, la langue glissant, a été opposé la valeur du *g*, qui a servi à imiter le 'visqueux' (*gliskhron*), le 'doux' (*gluku*) et le 'gluant' (*gloiôdes*). »

(50) Ἐγὼ δὲ οἶμαι δεῖν, ὦ ἄνδρες δικασταί, οὐ περὶ τῶν ὀνομάτων διαφέρεσθαι ἀλλὰ τῆς τούτων διανοίας, καὶ πάντας εἰδέναι ὅτι, ὅσοι <ἀπεκτόνασί τινας, καὶ ἀνδροφόνοι εἰσί, καὶ ὅσοι> ἀνδροφόνοι εἰσί, καὶ ἀπεκτόνασί τινας. Πολὺ γὰρ <ἄν> ἔργον ἦν τῷ νομοθέτῃ ἅπαντα τὰ ὀνόματα γράφειν ὅσα τὴν αὐτὴν δύναμιν ἔχει. (Lys., *Théomn.* I, 7)
« Quant à moi, juges, je pense que le débat ne doit pas porter sur les mots, mais sur leur sens : tout le monde sait que ceux qui ont tué sont meurtriers, et que ceux qui sont meurtriers ont tué. Il aurait eu fort à faire, le législateur, d'inscrire tous les termes qui ont la même signification¹. »

Dans le premier exemple, *δύναμις* est complément du verbe *διδάσκω* « enseigner », qui implique qu'il dénote, là encore, quelque chose qui soit objet de connaissance pour l'esprit plutôt que pour les sens. Il est mis sur le même plan que *διάνοια*, employé ici dans le sens de « pensée qu'exprime un mot ou un texte, sens d'un mot ou d'un passage² », et les deux lexèmes sont opposés à ce qui relève du prestige du discours, dimension exprimé par l'adjectif dérivé de *δόξα* « gloire, prestige », *ἀδοξότερον*, à savoir le style et toute espèce d'ornementation oratoire. *Δύναμις* et *διάνοια* commutent aussi dans le passage de Lysias : celui-ci emploie deux expressions synonymes – *ἀποκτείνω τινα* et *ἀνδροφόνος εἶναι* – afin de mettre en évidence la vanité d'un débat sur les termes et l'importance d'un débat sur les faits. *Δύναμις* et *διάνοια* ont tous deux pour complément référentiel *ὀνόματα* « mots », plus exactement « signifiants des mots ». Lysias pose ici le problème de la synonymie, c'est-à-dire de l'association d'un même signifié (*δύναμις*, *διάνοια*) à deux signifiants (*ὀνόματα*) différents³. Le problème est le même que pour les plantes, comme nous l'avons vu dans plusieurs exemples chez les naturalistes et les médecins : les plantes, comme les mots, peuvent avoir des formes extérieures différentes qui dénotent des propriétés différentes, mais aussi des formes extérieures similaires avec pourtant des propriétés différentes – comme chez Théophraste – ou des formes différentes et des propriétés semblables. Le rapprochement entre les deux emplois de *δύναμις*, pour dénoter le sens d'un mot et la force d'un remède, est effectué par Platon lui-même, dans le *Cratyle* :

¹ Trad. Gernet-Bizos, CUF, 2003 (1924).

² Cf. *DGF*, s.u.

³ Pour un exemple comparable, voir Plat., *Phil.* 24c : ΣΩ. Ἄλλ' εὖ γε, ὦ φίλε Πρωτάρχε, ὑπέλαβες καὶ ἀνέμνησας ὅτι καὶ τὸ σφόδρα τοῦτο, ὃ σὺ νῦν ἐφθέγγω, καὶ τό γε ἡρέμα τὴν αὐτὴν δύναμιν ἔχετον τῷ μάλλόν τε καὶ ἦττον : « [Socrate] Voilà qui prouve que tu as bien compris, mon cher Protarque, et qui me rappelle que ce *fortement*, que tu viens de prononcer et le *doucement*, ont le même sens que le *plus* et le *moins*. »

(51) Τῷ δέ γε ἰατρῷ, ἅτε τὴν δύναμιν τῶν φαρμάκων σκοπούμενῳ, τὰ αὐτὰ φαίνεται, καὶ οὐκ ἐκπλήττεται ὑπὸ τῶν προσόντων. Οὕτω δὲ ἴσως καὶ ὁ ἐπιστάμενος περὶ ὀνομάτων τὴν δύναμιν αὐτῶν σκοπεῖ, καὶ οὐκ ἐκπλήττεται εἴ τι πρόσκειται γράμμα ἢ μετάκειται ἢ ἀφήρηται, ἢ καὶ ἐν ἄλλοις παντάπασιν γράμμασιν ἔστι ἢ τοῦ ὀνόματος δύναμις. (Plat., *Crat.*, 394b-c)

« Mais le médecin, qui en considère la vertu, y voit les mêmes remèdes, sans s'en laisser imposer par les accessoires¹. Il en est sans doute ainsi de celui qui a la science des noms : il en examine la valeur, et ne s'en laisse pas imposer si une lettre a été ajoutée, déplacée ou retranchée, ou même si c'est par des lettres entièrement différentes que s'exprime la valeur du nom². »

Dans le cas des remèdes comme dans celui des mots, des énoncés ou des lettres, δύναμις dénote ce qui, dans la chose, est invisible, mais produit un effet ; non pas un effet fortuit, mais un effet déterminé, qui est la fin essentielle et la fonction même de ces entités : la guérison pour les remèdes, la compréhension d'un message dans le cas des mots ou des énoncés, un son évocateur dans celui des lettres – dans la perspective du *Cratyle*. Cependant, il est une différence importante entre les remèdes et les autres entités : dans le premier cas, la manifestation de la force dénotée par δύναμις est subordonnée à un usage, à une mise en pratique des remèdes. Même le médecin, qui connaît cette force, ne la perçoit pas de manière effective seulement en regardant le remède ; il faut, pour en apercevoir l'effet, qu'il l'administre au malade. En revanche, dans le second cas, il suffit de connaître la langue dans laquelle un énoncé est prononcé, de connaître le mot lu ou entendu, et de savoir lire les lettres, pour que leur face non apparente, dénotée par δύναμις, se manifeste immédiatement, en même temps que la face apparente, que la personne qui lit ou entend l'énoncé ou le mot le veuille ou non. Il n'y a donc pas ce temps de latence entre le moment où l'on ne fait pas usage de l'entité et celui où on en fait usage, il n'y a pas cette dimension temporelle qui existe dans la manifestation effective de la δύναμις des remèdes. C'est pourquoi il nous semble plus juste d'associer δύναμις, dans ce cas, à la notion de virtualité qu'à celle de potentialité, comme nous l'avons fait dans le cas des remèdes : si la forme du mot, de l'énoncé ou de la lettre est sa réalité apparente et théorique, leur δύναμις est leur réalité virtuelle et pratique, c'est-à-dire ce qu'on ne voit pas, mais qui est réellement à l'œuvre dans l'entité et qui a des effets bien réels³.

¹ Ces accessoires sont par exemple les couleurs et les odeurs des remèdes, seuls éléments que le profane est capable de saisir.

² Trad. Méridier, CUF : il était possible de préserver la cohérence lexicale en traduisant δύναμις à chaque fois par « valeur » : plus que la vertu déterminée des remèdes, δύναμις dénote ici leur force, leur efficacité, plus exactement leur puissance efficace, qui ne se voit pas à l'œil, et que seul le médecin connaît, parce qu'il l'a apprise par l'usage.

³ En réalité, lorsqu'il s'agit de la δύναμις des remèdes, les choses sont plus complexes : lorsque le lexème sert à dénoter, par exemple, la propriété astringente d'une substance, c'est le sème /potentiel/ qui est pertinent : cela signifie que, au moment où il sera fait usage de la substance, celle-ci aura un effet astringent. Mais δύναμις sert à dénoter la force d'une substance, c'est le sème /virtuel/ qui est pertinent : le lexème dénote alors une caractéristique imperceptible de la substance, mais qui est bien présente en elle de manière permanente, de la même que la signification est associée de manière permanente à la forme du mot, ou la valeur phonétique au graphème.

Parallèlement, δύναμαι a lui aussi le sens de « valoir, signifier », tant dans la prose usuelle que chez les philosophes, lorsqu'il s'agit de définir précisément le sens d'un mot ou d'une expression :

(52) Τοῖσι δὲ αὐτομόλοισι τούτοισι οὐνόμα ἔστι Ἄσμάχ, δύναται δὲ τούτο τὸ ἔπος κατὰ τὴν Ἑλλήνων γλῶσσαν "οἱ ἐξ ἀριστερῆς χειρὸς παριστάμενοι βασιλεῖ". (Hdt. II, 30, 3-6)
« Ces transfuges ont pour nom *Asmach*, mot qui, traduit en langue grecque, signifie 'ceux qui se tiennent à main gauche du roi'¹. »

(53) Εἰ γὰρ ἐθέλεις ἐννοῆσαι τὸ κολάζειν, ᾧ Σώκρατες, τοὺς ἀδικούντας τί ποτε δύναται, αὐτό σε διδάξει ὅτι οἱ γε ἄνθρωποι ἠγούνται παρασκευαστὸν εἶναι ἀρετὴν.
(Plat., *Prot.* 324a3-4)
« Si en effet, Socrate, tu consens à réfléchir, à un moment, à ce que *punir les méchants* signifie, alors cela te montrera que les hommes pensent que la vertu est quelque chose qui peut s'acquérir. »

Le cas du « complément » « οἱ ἐξ ἀριστερῆς χειρὸς παριστάμενοι βασιλεῖ » s'explique vraisemblablement par son caractère autonymique. Cependant, le fait qu'il soit au nominatif plutôt qu'à l'accusatif souligne encore davantage le rapport d'équivalence qu'il est possible d'établir entre le sujet et le complément dans ces emplois de δύναμαι ; ce complément se comporte alors, syntaxiquement, comme un attribut du sujet.

3.3. Un emploi technique en musique

Le sens de « valeur pratique » de δύναμις est également exploité dans le domaine de la musique : le lexème y reçoit un emploi technique en s'opposant au lexème θέσις, qui sert à dénoter toute action de poser ou de placer. J. Chailley définit le sens de θέσις en musique comme la hauteur théorique d'une note, relativement aux autres, autrement dit l'endroit où elle est placée, et celui de δύναμις comme la « hauteur réelle des notes émises », telle qu'elle est entendue effectivement, découlant de la « tension de la voix ou des cordes² ». Il propose par conséquent de comprendre les deux syntagmes prépositionnels κατὰ θέσιν et κατὰ δύναμιν³, respectivement au sens de « selon la structure théorique en hauteur relative » ou « selon la position du degré dans l'échelle relative », et « selon la tension » ou « en hauteur réelle⁴ ». En effet, c'est la tension des cordes qui est responsable du caractère plus ou moins grave ou aigu de la note. Ptolémée définit ainsi l'harmonique comme la « hauteur perceptible des différences parmi les sons quant à l'aigu et au grave » (δύναμις καταληπτικὴ τῶν ἐν τοῖς ψόφοις περὶ τὸ ὀξὺ καὶ τὸ βαρὺ διαφορῶν)⁵.

J. Chailley illustre, de façon très éclairante, la distinction entre θέσις et δύναμις dans

¹ Trad. Legrand, CUF, 1982 (1930).

² Chailley, 1979, lexique, 206 : *La musique grecque antique*, Paris.

³ Cf. *supra*, chap. 2, préambule. Les deux syntagmes se trouvent sous la forme πρὸς τὴν θέσιν et πρὸς τὴν δύναμιν dans l'exemple de Ptolémée que nous avons cité : Πῶς αἱ τῶν φθόγγων ὀνομασίαι πρὸς τὴν θέσιν ἐκλαμβάνονται καὶ τὴν δύναμιν ; (Ptol., *Elém. Harm.*, II, 5, 2) « Comment les sons reçoivent-ils leurs désignations selon la hauteur absolue et selon la hauteur relative ? »

⁴ Chailley, 1979, lexique, 206.

⁵ Ptol., *Elém. Harm.* I, 1, 2.

la théorie de Ptolémée grâce au schéma de l'« harmonium transpositeur »¹. Cet instrument possède un clavier mobile et une bande fixée au-dessus du clavier, sur laquelle sont inscrites les notes : la bande fixe correspond à la θέσις des notes, c'est-à-dire à leur hauteur théorique, et le clavier mobile correspond à leur δύναμις, leur hauteur réelle, celle qui est réellement entendue par l'auditeur :

« Les noms des notes (hauteur absolue, = thésis) sont inscrits sur la bande fixe. S'ils coïncident avec les notes indiquées par le clavier, on est dans le ton-paradigme (pour nous en ton de *do*, pour les Grecs en ton hypolydien). Si on déplace le clavier, la hauteur des notes ne change pas par rapport à la bande fixe, mais leur nom change pour l'organiste qui se fie au seul clavier. Si on place le *do* du clavier en face du *do dièse* fixe, l'organiste jouera une gamme de *do* majeur sur le clavier déplacé et l'auditeur entendra, par rapport au ton paradigme, une gamme de *do dièse* majeur². »

Dans la même perspective, chez Aristoxène de Tarente, le syntagme κατὰ τὴν δύναμιν est employé pour indiquer que les intervalles entre les cordes, donc entre les notes, diffèrent selon la hauteur réelle :

(54) Ὅρωμεν γὰρ ὅτι νήτη μὲν καὶ μέση παρανήτης καὶ λιχανοῦ διαφέρει κατὰ τὴν δύναμιν καὶ πάλιν αὖ παρανήτη τε καὶ λιχανὸς τρίτης τε καὶ παρυπάτης, ὡσαύτως δὲ καὶ οὔτοι παραμέσης τε καὶ ὑπάτης. (Aristox., *Elem. harm.* 59, 7-10)

« En effet, nous voyons que l'intervalle de la nète à la mèse diffère, selon la hauteur réelle, de celui de la paranète au lichanos, et aussi que celui de la paranète au lichanos diffère de celui de la trite à la parhypate, et celui-ci, de même, de celui de la paramèse à l'hybate³. »

Malgré le caractère technique de l'emploi de δύναμις en musique⁴, le lexème, comme dans les emplois précédents, dénote toujours la valeur « pratique » de l'entité X (la note), opposée à sa valeur théorique, son être apparent. Selon Á. Szabó⁵, suivi en cela par D. Lefebvre⁶, c'est également de ce sens de δύναμις qu'il faut partir pour comprendre son emploi en mathématiques.

¹ Chailley, 1979, 76-84.

² Chailley, 1979, 79.

³ Nous ne faisons que transcrire les noms grecs des notes, ce qui est l'usage habituel (voir par exemple Chailley, 1979, 52).

⁴ Δύναμις connaît un autre emploi en musique, non plus dans le domaine de l'harmonique, mais dans celui de la rythmique : on le trouve ainsi deux fois dans les *Elementa rhythmica* d'Aristoxène de Tarente, déterminé par le complément adnominal τοῦ ποδός (*Elem. rhythm.* 22, 6 et 13 = Pearson §18, 7 et 19, 14). L. Pearson, le traducteur anglais de ce texte (Aristoxenus, *Elementa Rhythmica. The Fragment of Book II and the Additional Evidence for Aristoxenean Rhythmic Theory*, Texts edited with introduction, translation and commentary by L. Pearson, Clarendon Press, Oxford, 1990), rend δύναμις par « fonction ». Dans son commentaire (p. 60), il parle de l'« essence » du pied de quatre temps, qui reste la même que l'on allonge le temps ou qu'on le raccourcisse. Cet emploi semble s'opposer à celui qui est fait de δύναμις dans le domaine de l'harmonique, dans la mesure où il dénote l'« être théorique » du pied. Mais tout dépend de quel niveau est placé l'« être réel » de l'entité considérée : dans les deux cas, c'est bien cela, l'essence même de l'entité, que dénote δύναμις.

⁵ Szabó, 1977 : *Les débuts des mathématiques grecques*, trad. M. Federspiel, Paris, Vrin.

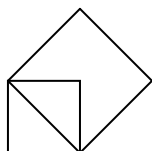
⁶ Lefebvre, 2000, 113-114.

3.4. Un emploi technique en mathématiques¹

L'emploi de δύναμις en mathématiques fait l'objet de nombreux travaux depuis le XIX^e siècle. Récemment encore, B. Vitrac y consacre un article important dans lequel il donne, en outre, un aperçu de ces travaux². Nous nous limiterons, quant à nous, à éclairer la valeur référentielle de δύναμις dans trois textes : le célèbre passage du *Théétète* 147c-148b de Platon sur les « puissances³ », les *Éléments* d'Euclide et les *Arithmétiques* de Diophante. Nous essaierons également de comprendre l'origine et la motivation de cet emploi – ou de ces emplois, l'usage de δύναμις n'étant pas exactement le même dans ces trois textes.

3.4.1. *Théétète* 147c-148b

Dans le *Théétète*, δύναμις intervient au sein du problème que pose le caractère non exprimable (ἄρρητον) de certains nombres, qui existent pourtant sous forme géométrique. Par exemple, la diagonale du carré, alors qu'elle est bien représentable, ne peut être mesurée par un nombre rationnel, c'est-à-dire exprimable sous la forme d'une fraction (ou nombre divisible). Dans ce cas, au problème de l'exprimabilité de la diagonale se joint le problème de l'incommensurabilité de ce segment avec le côté du carré. Autrement dit, on ne peut exprimer leur rapport par un rapport de nombres rationnels : ce rapport est donc lui-même ἄρρητον, « indicible » et même ἄλογον, « irrationnel ». Pourtant, les mathématiciens grecs trouvèrent une solution pour l'exprimer, lorsqu'ils découvrirent que le carré construit sur la diagonale avait une aire deux fois plus grande que le premier carré : c'était la découverte du fameux « théorème de Pythagore » qui, appliqué à un carré, s'exprime ainsi : dans un carré ABCD, $2(AB^2) = AC^2$, comme l'illustre la figure ci-dessous :



¹ Pour le développement qui suit, nous nous permettons de renvoyer à notre article : « Pourquoi dit-on 2 puissance 3 en mathématiques ? », *LALIES*, 27, 2007, 345-363.

² Vitrac, 2008, 73-148. Voir notamment 76-80 « Le contexte historiographique de la discussion du *Théétète* », et 124-132 pour l'examen de ce passage du dialogue platonicien et les discussions qu'il a suscitées, en particulier chez Tannery, 1912-1950 : *Mémoires scientifiques*, 17 vol. Heiberg, Zeuthen (éds.), Paris-Toulouse, Gauthiers-Villars (vol. 1 : « Le nombre nuptial de Platon », 12-38 (publication originale : 1876) ; vol. 2 : « Sur la langue mathématique de Platon », 91-104 (publication originale : 1884) ; vol. 2 : « L'hypothèse géométrique du *Ménon* de Platon » (publication originale : 1889)). Voir aussi Allman, 1976 (1889) : *Greek Geometry from Thales to Euclid*, Dublin, Hodges, Figgis, Réimp. New York, Arno ; Vogt, 1909-1910 : « Die Entdeckungsgeschichte des Irrationalen nach Plato und anderen Quellen des 4. Jahrhunderts », *Bibliotheca Mathematica* 10 (3^{ème} série), 97-155 ; Heath, 1981 (1921) : *A History of Greek Mathematics*, 2, *From Aristarchus to Diophantus*, New York, Dover Publications ; Szabó, 1977, 9-19, 35-77 ; Burnyeat, 1978 : « The Philosophical sense of Theaetetus' Mathematics », *Isis*, 69, 489-513 ; Caveing, 1998 : *L'irrationalité dans les mathématiques grecques jusqu'à Euclide*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion. Voir aussi sur δύναμις dans ce passage, non cité par B. Vitrac : Franciosi, 1976 : « Die Entdeckung der mathematischen Irrationalität », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 24, Budapest, 183-203.

³ La question de la traduction de δύναμις en mathématiques fait problème : nous y reviendrons plus bas, section 3.4.2.

Dans le *Théétète*, il s'agit du même type de problème d'exprimabilité et de commensurabilité¹. Pour comprendre de quoi il s'agit, il faut avoir à l'esprit que les mathématiciens grecs fondaient leurs démonstrations sur des figures, qu'ils transformaient afin d'en étudier les propriétés distinctives. Ici, il est question de cette opération très courante qu'ils appelaient τετραγωνισμός, traduit par *quadrature* en français, et qui consiste à transformer une figure plane en carré de même aire. Théétète rapporte la démonstration de Théodore au sujet du problème posé par le cas des rectangles dont, une fois qu'ils ont été transformés en carrés de même aire, les côtés ne peuvent être mesurés. Pour plus de commodité, nous reproduisons ce passage en le divisant en cinq sections², en éliminant les réponses de Socrate et les marques du dialogue :

(1)	ΘΕΑΙ. Περὶ δυνάμεων τι ἡμῖν Θεόδωρος ὁδε ἔγραφε, τῆς τε τρίποδος πέρι καὶ πεντέποδος ἀποφαίνων ὅτι μήκει οὐ συμμετροὶ τῇ ποδιαίᾳ, καὶ οὕτω κατὰ μίαν ἐκάστην προαιρούμενος μέχρι τῆς ἑπτακαίδεκάποδος· ἐν δὲ ταύτῃ πως ἐνέσχετο.	« Théét. : Théodore, devant nous, avait exposé à l'aide de diagrammes quelque chose à propos des δυνάμεων, montrant de celle de trois pieds et de celle de cinq pieds, qu'elles ne sont pas commensurables en longueur avec celle d'un pied, les considérant ainsi séparément, une à une, jusqu'à celle de dix-sept pieds. Et pour une raison ou pour une autre, il s'arrêta à celle-ci.
(2)	Ἡμῖν οὖν εἰσηλθὲ τι τοιοῦτον, ἐπειδὴ ἄπειροὶ τὸ πλῆθος αἱ δυνάμεις εὐφαίνοντο, πειραθῆναι συλλαβεῖν εἰς ἓν, ὅτῳ πάσας ταύτας προσαγορεύσομεν τὰς δυνάμεις.	Dès lors nous vint à l'esprit quelque chose comme ceci : puisque les δυνάμεις sont clairement infinies en multitude, [il faut] essayer de les rassembler en un terme unique, par lequel nous désignerions toutes ces δυνάμεις.
(3)	Τὸν ἀριθμὸν πάντα δίχα διελάβομεν· τὸν μὲν δυνάμενον ἴσον ἰσάκις γίνεσθαι τῷ τετραγώνῳ τὸ σχῆμα ἀπεικάσαντες τετραγώνον τε καὶ ἰσόπλευρον προσείπομεν.	Tout ce qui est nombre, nous l'avons partagé en deux : d'une part celui qui peut être produit d'un égal, un nombre égal de fois – assimilant sa figure au carré – nous l'avons appelé nombre 'quadrangulaire et équilatéral'.
(4)	Τὸν τοίνυν μεταξύ τούτου, ὧν καὶ τὰ τρία καὶ τὰ πέντε καὶ πᾶς ὃς ἀδύνατος ἴσος ἰσάκις γενέσθαι, ἀλλ' ἢ πλείων ἐλαττονάκις ἢ ἐλάττων πλεονάκις γίνεται, μείζων δὲ καὶ ἐλάττων ἀεὶ πλευρὰ αὐτὸν περιλαμβάνει, τῷ προμήκει αὐτὸ σχήματι ἀπεικάσαντες προμήκη ἀριθμὸν ἐκαλέσαμεν.	Maintenant, celui qui est intercalé, comme trois et cinq, et tout [autre] qui, incapable d'être produit d'un égal, un nombre égal de fois, mais soit d'un plus grand, un plus petit nombre de fois, soit d'un plus petit, un plus grand nombre de fois, celui-ci, toujours un côté plus grand et un plus petit le contiennent – l'assimilant, quant à la figure, au rectangle – nous l'avons appelé 'nombre rectangulaire'.

¹ Selon B. Vitrac, « la problématique de Théétète – telle que Platon l'expose – est celle de l'exprimabilité (ρητόν) et non pas celle de la commensurabilité mutuelle (συμμετρία) ». Pourtant, dans la conclusion du passage, c'est bien sous l'angle de la commensurabilité que le problème est envisagé, avec l'adjectif συμμετρους.

² Nous suivons à peu de choses près la présentation de B. Vitrac, 2008, 123-124, en reprenant également la traduction qu'il donne : comme lui, nous ne traduisons pas, à ce stade, δύναμις et δύνασθαι, dont il s'agit, précisément, de déterminer la valeur référentielle, et, par suite, la traduction.

(5)	<p>῞σαι μὲν γραμμαὶ τὸν ἰσόπλευρον καὶ ἐπίπεδον ἀριθμὸν τετραγωνίζουσι, μῆκος ὀρισάμεθα, ὅσαι δὲ τὸν ἑτερομήκη, δυνάμεις, ὡς μήκει μὲν οὐ συμμέτρους ἐκείναις, τοῖς δ' ἐπιπέδοις ἃ δύνανται. (Plat., <i>Théét.</i> 147c-148b)</p>	<p>D'une part, toutes ces lignes qui réalisent la quadrature du nombre équilatéral et plan, nous les avons définies μῆκος, d'autres part toutes celles qui réalisent celle du nombre oblong, [nous les avons appelées] δυνάμεις, en tant qu'elles ne sont pas commensurables, en longueur, avec les premières, mais que [les aires] qu'elles δύνανται [le sont] avec les aires planes [que δύνανται les premières]¹. »</p>
-----	---	---

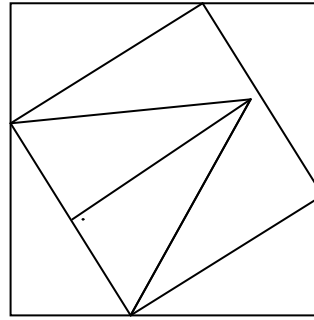
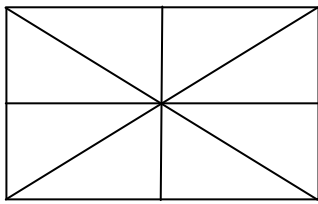
Dans la section (3), les nombres dont il est question sont 1, 4, 9, 16, qui, si l'on représente les nombres par des figures planes, sont représentables par des carrés de 1, 2, 3 et 4 de côté. Dans la section (4), il s'agit des autres nombres, les plus nombreux : 2, représentable par un rectangle de 2 sur 1 ; 3, représentable par un rectangle de 3 sur 1 ; 5, qui peut être représenté par un rectangle de 5 sur 1 ; 6, représentable par un rectangle de 6 sur 1 ou de 3 sur 2, et ainsi de suite. Mais ces nombres ne peuvent pas être représentés par des carrés dont les côtés correspondraient à des nombres rationnels.

Lorsqu'ils voulaient opérer la quadrature d'un rectangle, les mathématiciens grecs avaient deux méthodes, une méthode arithmétique et une méthode géométrique. Ainsi, prenons l'exemple d'un rectangle de 12 sur 3, donc de 36 unités carrées d'aire : pour savoir si ce rectangle pouvait être transformé en carré de même aire, ils cherchaient à obtenir, par le calcul², la moyenne proportionnelle entre 12 et 3, qui est 6. À partir de là, ils construisaient un carré de 6 de côté, qui a bien une aire de 36 unités carrées, comme le rectangle de 12 sur 3 : c'est pourquoi 36 est un « nombre carré » (τετράγωνος ἀριθμός). En revanche, s'ils voulaient transformer un rectangle de 1 sur 3 en carré de même aire, il était cette fois impossible de trouver par le calcul une moyenne proportionnelle qui aurait permis de construire un carré équivalent. Dans la mesure où ils ne concevaient pas les nombres irrationnels, il fallait qu'ils s'y prennent autrement pour tracer des carrés dont ils connaissaient l'aire, mais dont ils ne pouvaient mesurer les côtés. Il fallut pour cela la découverte de la construction géométrique de la moyenne proportionnelle de deux segments quelconques : à l'aide de triangles rectangles semblables, il devint alors possible de transformer n'importe quel rectangle en carré de même aire, comme le montre les deux figures ci-dessous³ :

¹ Trad. Vitrac, 2008, 123-124.

² Pour trouver la moyenne proportionnelle entre deux facteurs, les mathématiciens grecs effectuaient les décompositions et opérations suivantes: $12 = 6 \times 2$ et $3 = 3 \times 1$, puis $6 \times 1 = 6$ et $2 \times 3 = 6$: 6 est donc la moyenne proportionnelle des deux facteurs 12 et 3.

³ Les mesures sont fausses, le dessin sert seulement à illustrer la méthode géométrique.



Il reste à comprendre ce à quoi δύναμις fait référence. Le passage du *Théétète* a une dimension inaugurale, et semble introduire une innovation sur le plan terminologique, en transférant des dénominations de figures (le carré, le rectangle) à des dénominations de nombres (nombre carré (τετράγωνος ἀριθμός), nombre rectangle (προμήκη ἀριθμός)). Au sein de ces innovations, le pluriel δυνάμεις apparaît, dès sa première occurrence, comme un terme déjà connu et qui n'a pas besoin d'être défini. Dans cette perspective, la dernière occurrence du lexème, dans la section (5), fait problème : d'abord, ce que Théétète appelle δυνάμεις à ce moment-là, ne semble pas être la même chose que ce qu'il appelle δυνάμεις dans le reste du passage : dans cette dernière occurrence, le lexème dénote incontestablement les côtés des carrés issus de la quadrature des rectangles représentant des nombres rectangles (ou « promèques »), qui ne peuvent être mesurés en tant que tels. En revanche, lorsque Théétète parle des δυνάμεις de 3 ou de 5, le lexème dénote des aires de 3 ou 5 pieds carrés, aires dont on ne peut exprimer les côtés si elles sont représentées sous forme de carrés. Même si, selon P. Tannery « la terminologie des mathématiciens grecs n'était pas totalement fixée », il est difficile de penser que, au sein d'un exposé théorique où il s'agit de définir précisément des réalités mathématiques et de leur donner des noms adéquats, un même nom ait pu servir à dénoter deux réalités différentes, sans que cela soit même souligné. Ensuite, sans même considérer la valeur référentielle des différentes occurrences du lexème, il paraît étrange qu'un terme qui a été utilisé plusieurs fois au sein de l'exposé soit introduit à la fin comme une innovation. C'est pourquoi nous souscrivons à la proposition de B. Vitrac¹, qui reprend partiellement celle de P. Tannery², de corriger la dernière occurrence de δύναμις en δυναμένη.

Cette correction a le mérite de rendre plus cohérent et plus compréhensible le rapprochement avec le verbe δύναμαι, dans la section (5) : les côtés de ces carrés sont appelés δυνάμεναι – que l'on peut traduire provisoirement par « capables » – parce que, bien qu'ils ne

¹ Vitrac, 2008, 130 *sq.* C'est là le deuxième « scénario » envisagé par B. Vitrac. Celui-ci explique d'abord le caractère étrange de la dernière occurrence de la manière suivante : « on peut se demander si, lors des trois premières occurrences des δυνάμεις, Platon autorise son personnage à anticiper sur la définition d'un terme qu'il va donner ensuite ou bien s'il veut suggérer que le terme était déjà utilisé en mathématiques, par exemple par Théodore, et que Théétète en a introduit ensuite une acception plus précise ou plus particulière » (Vitrac, 2008, 129).

² P. Tannery proposait de corriger les cinq occurrences, ce que M. Caveing a refusé « parce que le terme 'δύναμις' apparaît cinq fois, selon trois flexions différentes et il faudrait donc supposer une même quintuple confusion, de la part d'un copiste. » En revanche, dans la proposition de B. Vitrac, « la corruption textuelle – en fait une uniformisation lexicale s'il y avait quatre (*sic*) occurrences de 'δύναμις' et une de 'δυναμένη' – est beaucoup plus facile à admettre » (Vitrac, 2008, 130).

soient pas commensurables (συμμέτρους) en longueur (μήκει) avec les côtés des « authentiques » carrés (τετράγωνα), il est possible de les mesurer selon le carré « dont ils sont capables », qu'ils peuvent former. La δυναμένη serait donc un segment de droite non mesurable en tant que tel, mais susceptible de former un carré parfaitement mesurable et exprimable. Lorsque l'on sait que les Pythagoriciens donnaient le nom de δυναμένη à l'hypoténuse, la correction proposée par B. Vitrac pour la dernière occurrence de δύναμις s'avère décidément convaincante¹. En effet, dans un triangle rectangle, l'hypoténuse n'est pas toujours exprimable par un nombre rationnel. En revanche, selon le théorème de Pythagore, le carré qui est formé sur elle est égal à la somme des carrés formés sur les deux autres côtés : de même que les côtés non mesurables des carrés de 3 ou de 5 d'aire, l'hypoténuse peut ne pas être mesurable en tant que telle, mais l'aire du carré formé sur elle est toujours mesurable et exprimable.

Le choix de corriger la dernière occurrence en δυναμένη libère l'interprétation des autres occurrences de δύναμις. En effet, si, comme l'envisage B. Vitrac dans son premier scénario, l'on part de la dernière occurrence sans la corriger, on est obligé d'admettre que δύναμις dénote des segments de droite. Or, les mesures données dans la première section (trois pieds, cinq pieds, etc.) ne peuvent être que des mesures de surfaces², en l'espèce de rectangles, qu'il s'agit de transformer en carrés par l'opération de la quadrature. Il faut donc supposer, comme l'ont fait H. Vogt³, Á. Szabó⁴ et B. Vitrac⁵, chacun à leur manière, que le pluriel de δύναμις est une expression elliptique, soit dans la dernière occurrence, soit dans les premières. En revanche, si l'on admet la correction de δυνάμεις par δυνάμεναι dans la section (5), il n'est plus besoin de supposer une ellipse ou un relâchement de l'expression. Dans ce cas, nous proposons de comprendre δύναμις avec le sens de « carré virtuel », formé par la quadrature d'une autre figure, en l'espèce, d'un rectangle. Dans le passage, Théétète se donne

¹ Pourtant, B. Vitrac refuse de rattacher cet emploi de δυναμένη à son emploi pythagoricien pour dénoter l'hypoténuse : à propos de l'(éventuelle) introduction du terme dans le *Théétète*, il dit qu' « il s'agirait bien là d'une nouveauté car, dans l'usage pythagoricien de 'δυναμένη' pour désigner l'hypoténuse des triangles rectangles, il n'est pas nécessairement question d'irrationalité. » En effet, l'hypoténuse d'un triangle rectangle n'est pas toujours ἄρρητον et ἄλογον : dans le triangle rectangle type, dont les côtés mesurent 3, 4 et 5, l'hypoténuse est exprimable et rationnelle. Mais dans un triangle rectangle dont les côtés adjacents à l'angle droit font 5 et 6, l'hypoténuse n'est pas exprimable par un nombre rationnel. Or, selon le théorème de Pythagore, elle est commensurable aux deux autres côtés si on considère non plus les longueurs des segments, mais les aires des carrés qui peuvent être formés sur eux. Ainsi, l'hypoténuse de ce triangle rectangle sera égale à la racine carrée de 61 (=5² + 6²). Dans cette perspective, il est légitime de penser que les pythagoriciens ont appelé l'hypoténuse δυναμένη pour les mêmes raisons que Théétète nomme les côtés non mesurables des carrés de 3 ou de 5 δυνάμεναι.

² Voir Vitrac, 2008, 126, à propos de la première occurrence du lexème : « Il est clair que les mesures indiquées ne peuvent pas être des mesures linéaires, mais qu'il s'agit d'aires. »

³ Vogt, 1909-1910, 114 (cité par Vitrac, 2008, 125) : l'auteur interprète μήκος et δυνάμεις dans la section (5) comme « des expressions abrégées pour μήκει ῥητόν εἶναι (être exprimable en longueur) et δυνάμει ῥηταὶ εἶναι (être exprimables en puissance) ».

⁴ Szabó, 1977, 40-45 : selon lui, μήκος et δυνάμεις sont des abréviations des formules euclidiennes μήκει σύμμετροι et δυνάμει σύμμετροι.

⁵ Vitrac, 2008, 126 : contrairement à H. Vogt et Á. Szabó, B. Vitrac juge elliptiques les premières occurrences de δυνάμεις : « il faut supposer une ellipse dans l'expression et comprendre 'τῆς τε τρίποδος' = 'celle de trois pieds' comme 'la ligne (ou la droite ou le côté) pouvant produire une aire de 3 pieds (carrés) », autrement dit, restituer, non pas 'τῆς τε τρίποδος δυνάμεως', mais 'τῆς τε τρίποδος δυνάμει [γραμμῆς]' ».

pour mission de nommer ces différents carrés virtuels, à partir du constat que, parmi eux, certains sont d'authentiques carrés (τετράγωνα), dont les côtés peuvent être mesurés ou, plus exactement, dont la valeur peut être obtenue en multipliant deux facteurs égaux, et que d'autres, les δυνάμεις de 3 ou 5 pieds carrés, ne peuvent recevoir le nom de *carrés* (τετράγωνα), parce que précisément leurs côtés ne peuvent être mesurés par un nombre rationnel, plus exactement parce que leur valeur ne peut être obtenue en multipliant deux facteurs égaux : il les appellera donc *nombres promèques* (ou rectangles). Plus qu'une figure géométrique, δύναμις sert donc à dénoter la valeur d'un objet mathématique (en l'espèce, un rectangle) en tant que cet objet, ce rectangle, a subi une quadrature, a été transformé en carré. C'est pourquoi la traduction, que propose Á. Szabó, de δύναμις par « valeur en carré » nous paraît satisfaisante, contrairement à B. Vitrac¹ : le lexème ne dénote pas un objet mathématique, comme un carré ou un nombre, mais une *manière d'envisager* un objet mathématique. Dans le cas du *Théétète*, ces objets mathématiques sont les nombres, qui sont envisagés, provisoirement, au début de la démonstration, comme « carrés virtuels ». Cette interprétation permet de comprendre autrement la section (5), au sein de laquelle nous introduisons la correction par δυναμέναι :

(55) Ὅσαι μὲν γραμμαὶ τὸν ἰσόπλευρον καὶ ἐπίπεδον ἀριθμὸν τετραγωνίζουσι, μήκος ὠρισάμεθα, ὅσαι δὲ τὸν ἑτερομήκη, δυνάμεναι, ὡς μήκει μὲν οὐ συμμέτρους ἐκείναις, τοῖς δ' ἐπιπέδοις ἂ δύνανται. (Plat., *Théét.* 148b)

« D'une part toutes ces lignes qui réalisent la quadrature du nombre équilatéral et plan, nous les avons définies *longueur*, d'autre part, toutes celles qui réalisent celle du nombre oblong, [nous les avons appelées] *lignes valant en carré*, en tant qu'elles ne sont pas commensurables, en longueur, avec les premières, mais qu'elles le sont par les aires planes qu'elles *valent en carré*². »

Cette interprétation suppose de donner à δύναμαι un sens déjà technique en mathématiques³.

3.4.2. Les livres X et XIII des *Éléments* d'Euclide

Ce sens technique est plus nettement établi aux livres X et XIII des *Éléments* d'Euclide, livres dont l'influence du mathématicien Théétète est reconnue, et qui sont consacrés aux problèmes du caractère irrationnel et inexprimable de certains objets mathématiques, et à l'incommensurabilité de certains rapports entre objets mathématiques⁴ ; dans ces livres on

¹ Vitrac, 2008, 126, n. 148 et 130, 157.

² Pour rendre la traduction de δύνασθαι par « valoir en carré » plus compréhensible, il convient de la développer par « qu'elles valent lorsqu'elles sont élevées au carré ».

³ La traduction que nous proposons pour δύναμαι, en nous appuyant sur l'interprétation d' Á. Szabó, est conforme au sens que donne le *GEL* pour l'emploi du verbe en mathématiques : « to be equivalent when squared to ». Dans ce dictionnaire, cet emploi est classé avec les autres emplois où δύναμαι peut être traduit par « to be equivalent to », lorsqu'il a pour sujet une monnaie, un nombre ou un mot.

⁴ Voir Vitrac, 2008, 86, à propos des Définitions liminaires du livre X : « clairement il faut distinguer deux registres, celui de la comparabilité mutuelle quant à la mesure (commensurabilité, incommensurabilité) (...) et celui de l'expression par rapport à un élément de référence préalablement fixé (exprimabilité, rationalité). »

trouve ce que B. Vitrac a appelé des « formules de la puissance¹ ». Chez le géomètre, les lexèmes du paradigme lexical de δύναμις ont des conditions d'emploi restreintes sur le plan syntagmatique² : δύναμις n'y est jamais attesté à un autre cas qu'au datif singulier, qui, lui, est récurrent au livre X (plus de 300 occurrences) et assez fréquent au livre XIII (une trentaine d'occurrences). Il n'apparaît dans aucun autre livre des *Éléments*. Δυναμένη, toujours au singulier, est attesté 134 fois, là encore seulement aux livres X et XIII (une seule occurrence). Enfin, δύνασθαι est bien représenté lui aussi dans ces deux livres (environ 150 occurrences). Ces « formules de la puissance », à l'exception de celles qui contiennent le verbe et que nous présenterons plus loin, apparaissent dès les quatre définitions liminaires du livre X :

(56) Euclide, *Éléments*, X, définitions, 1-4 :

(1)	Σύμμετρα μεγέθη λέγεται τὰ τῷ αὐτῷ μέτρῳ μετρούμενα, ἀσύμμετρα δέ, ὧν μηδὲν ἐνδέχεται κοινὸν μέτρον γενέσθαι.	1. « Sont dites grandeurs <i>commensurables</i> celles qui sont mesurées par la même mesure, et <i>incommensurables</i> , celle dont aucune commune mesure ne peut être produite. »
(2)	Εὐθείαι δυνάμει σύμμετροί εἰσιν, ὅταν τὰ ἀπ' αὐτῶν τετράγωνα τῷ αὐτῷ χωρίῳ μετρήται, ἀσύμμετροι δέ, ὅταν τοῖς ἀπ' αὐτῶν τετραγώνοις μηδὲν ἐνδέχεται κοινὸν μέτρον γενέσθαι.	2. « Des segments de droites ³ sont <i>commensurables en puissance</i> , quand les carrés [décrits] sur eux sont mesurés par la même aire, et <i>incommensurables [en puissance]</i> quand aucune aire, commune mesure aux carrés [décrits] sur eux, ne peut exister. »
(3)	Τούτων ὑποκειμένων δείκνυται, ὅτι τῇ προτεθείσῃ εὐθείᾳ ὑπάρχουσιν εὐθείαι πλήθει ἄπειροι σύμμετροί τε καὶ ἀσύμμετροι αἱ μὲν μήκει μόνον, αἱ δὲ καὶ δυνάμει. Καλείσθω οὖν ἡ μὲν προτεθείσα εὐθεῖα ῥητή, καὶ αἱ ταύτῃ σύμμετροι εἴτε μήκει καὶ δυνάμει εἴτε δυνάμει μόνον ῥηταί, αἱ δὲ ταύτῃ ἀσύμμετροι ἄλογοι καλείσθωσαν.	3. « Cela étant supposé il est démontré que par rapport à un segment de droite proposé, il existe des segments de droites, infinis en multitude, commensurables ou incommensurables avec lui, les uns en longueur seulement, les autres aussi en puissance. D'une part donc que le segment proposé soit appelé <i>exprimable</i> , et ceux [qui sont] commensurables avec lui, soit en longueur et en puissance, soit en puissance seulement, <i>exprimables</i> ; d'autre part que ceux [qui sont] incommensurables avec lui soient appelés <i>irrationnels</i> . »
(4)	Καὶ τὸ μὲν ἀπὸ τῆς προτεθείσης εὐθείας τετράγωνον ῥητόν, καὶ τὰ τούτῳ σύμμετρα ῥητά, τὰ δὲ τούτῳ ἀσύμμετρα ἄλογα καλείσθω, καὶ αἱ δυνάμεναι αὐτὰ ἄλογοι, εἰ μὲν τετράγωνα εἴη, αὐταὶ αἱ πλευραί, εἰ δὲ ἕτερα τινὰ εὐθύγραμμα, αἱ ἴσα αὐτοῖς τετράγωνα ἀναγράφουσαι.	4. « Et que d'une part soit appelée exprimable le carré [décrit] sur le segment proposé et exprimables les [aires] commensurables avec celui-ci et irrationnels les segments pouvant les produire : s'il s'agit de carrés, les côtés eux-mêmes, s'il s'agit de certaines autres [figures] rectilignes, celles qui décrivent des carrés [qui] leurs [sont] égaux ⁴ . »

¹ Vitrac, 2008, 81 : « Je décris des formules utilisant les termes δύναμις et δύνασθαι là où certains de mes prédécesseurs parlaient de 'concept de puissance', parce que la langue géométrique des Grecs (...) est formulaire. »

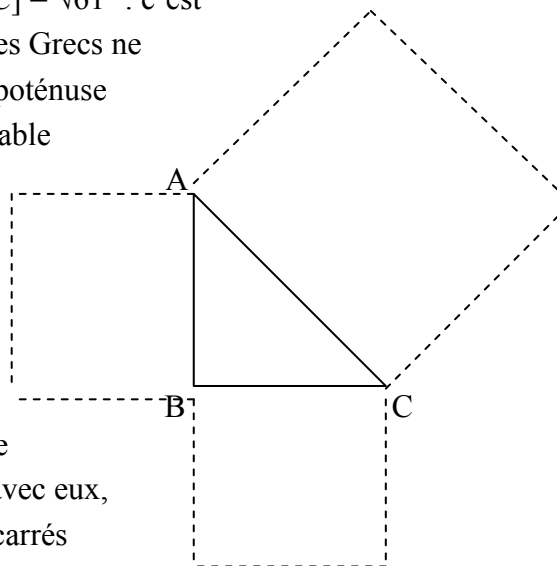
² Voir Vitrac, 2008, 85 : dans les *Éléments*, « l'emploi des termes (δύναμις, δύνασθαι) est plutôt standardisé. »

³ Nous modifions la traduction de B. Vitrac par « droites » en « segments de droite », car la droite, dans la langue mathématique française, est de grandeur infinie et ne peut, par définition, être mesurée.

⁴ Trad. Vitrac, PUF, 1998.

Le datif δυνάμει est systématiquement opposé au datif μήκει, qui, lui, apparaissait déjà sous cette forme, avec l'adjectif σύμμετροι nié, dans le *Théétète*. Ces deux datifs ont ici une valeur quasi adverbiale, et servent à indiquer selon quel point de vue la commensurabilité (ou l'incommensurabilité) de deux objets mathématiques, ici, des segments de droites ou des figures rectilignes, est envisagée : par exemple, deux segments seront dits *commensurables en longueur* si l'un vaut le double ou le triple de l'autre, c'est-à-dire s'il est possible d'exprimer leur rapport par un rapport de nombre rationnels (de 1 à 2 ou de 1 à 3). Mais certains segments – la diagonale du carré, l'hypoténuse de certains triangles rectangles, les côtés d'un carré de 3 unités carrées d'aire, par exemple – ne sont pas commensurables en longueur avec le ou les segments qui sont pris comme références – respectivement, le côté du carré, les deux autres côtés du triangle rectangle, le segment de 1 unité. Dans ce cas, il faut envisager un autre niveau de commensurabilité, la commensurabilité « en puissance » : ce ne sont alors plus des mesures linéaires qui sont comparées, mais des mesures d'aires, plus précisément de carrés. Si l'on prend l'exemple de l'hypoténuse du triangle rectangle, cette commensurabilité en puissance peut être représentée ainsi :

Si $[AB] = 6$ et $[BC] = 5$, $[AC] = \sqrt{61}^1$: c'est un nombre irrationnel, que les Grecs ne savaient pas exprimer. L'hypoténuse $[AC]$ est donc incommensurable en longueur (μήκει) avec $[AB]$ et $[BC]$.



Mais elle est commensurable « en puissance » (δυνάμει) avec eux, c'est-à-dire selon l'aire des carrés qui peuvent être formés sur les trois segments : $[AC]^2 = [AB]^2 + [BC]^2$.

C'est pourquoi Euclide nomme δυναμένη tout segment de droite qui, comme l'hypoténuse, n'est pas commensurable en longueur avec un autre segment de droite pris comme référence, mais est commensurable avec lui « en puissance » (δυνάμει).

Le verbe δύνασθαι est employé de la même manière pour indiquer, à propos de deux segments, par exemple, que « l'un est X fois plus grand que l'autre en puissance », c'est-à-dire que le carré formé sur l'un est X fois plus grand que le carré formé sur l'autre, par exemple :

¹ Car $[AC] = \sqrt{[AB]^2 + [BC]^2}$, c'est-à-dire $\sqrt{36 + 25} = \sqrt{61}$.

(57) Δύο δοθεισῶν εὐθειῶν ἀνίσων εὐρεῖν, τίνι μείζον δύναται ἢ μείζον τῆς ἐλάσσονος.
(Eucl. *Élém.* X, 13, 15-16)

« Deux segments de droites inégaux étant donnés, trouver par quoi le plus grand est, en puissance, plus grand que le plus petit¹. »

Le terme grec pour carré, τετράγωνον, n'apparaît pas. Pourtant, comme l'indique la Définition 2, la notion euclidienne de puissance est étroitement liée à la figure du carré, plus exactement à la valeur de l'aire du carré virtuellement présent sur un segment de droite : c'est pour indiquer ce caractère virtuel que nous avons représenté ces carrés sous la forme de pointillés dans la figure ci-dessus. C'est aussi pourquoi il nous paraît gênant de recourir au terme *puissance*, et, surtout, au syntagme prépositionnel *en puissance*, pour traduire δύναμις et δύνασθαι dans les *Éléments*. En effet, ce choix de traduction induit un rapprochement avec l'emploi aristotélicien du même datif δύναμις, traditionnellement traduit par « en puissance », ou, parfois, par « potentiellement ». Il arrive même que ce choix soit justifié par un rapprochement explicite avec l'emploi aristotélicien : P. Tannery, qui s'est intéressé à l'emploi mathématique de δύναμις à plusieurs reprises², fait une nouvelle tentative, en 1902, pour l'expliquer. Ainsi, serait appelé δύναμις, selon lui, ce qui serait incommensurable en acte, ἐνεργεία, mais commensurable en puissance, δύναμις, par une construction géométrique³ : par exemple, on peut construire géométriquement un carré de 3 pieds carrés d'aire, donc géométriquement, on peut voir les côtés de ce carré, mais ces côtés ne sont pas des nombres effectifs, des nombres en acte. C'est sur ce rapprochement qu'il fonde sa proposition de traduire δύναμις en mathématiques par fr. *puissance*. Il est suivi par bon nombre de traducteurs⁴, et aujourd'hui encore, le datif δύναμις des *Éléments* d'Euclide est traduit comme le δύναμις aristotélicien par *en puissance*, sans d'ailleurs que la référence à

¹ Trad. Vitrac, PUF, 1998 : nous avons, encore une fois, substitué « segment de droite » à « droite ». Le traducteur précise sa traduction dans une note (135, n. 143) : « Dans ce qui suit nous rendons l'expression 'μείζον δύνασθαι' par « être, en puissance, plus grand[e] que... » pour des raisons d'euphonie ; on ne doit pas oublier que dans les registres de la production d'une aire par une droite et de l'excès en puissance, Euclide utilise uniquement le verbe δύνασθαι et non le marqueur 'δύναμις'. » Il est donc effectivement gênant de réintroduire l'équivalent de traduction de δύναμις qu'il utilise, fr. *en puissance*, pour traduire le verbe. Cependant, une traduction plus littérale serait incompréhensible.

² En 1876 (Tannery, 1876, 170-188 : « Le nombre nuptial dans Platon », *Revue philosophique*, I = Heiberg-Zeuthen (éds.), *Mémoires scientifiques*, vol. 1, Toulouse-Paris, 1912, 28-38), en 1884 (Tannery, 1884, 95-105 : « Sur la langue mathématique de Platon », *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, I = *Mémoires Scientifiques*, vol 2, 1912, 91-104) et 1902 (Tannery, 1902, 161-175 : « Du rôle de la musique grecque dans le développement de la mathématique pure », *Bibliotheca mathematica*, III, 3 = *Mémoires scientifiques*, vol. 3, 1915, 68-89).

³ Tannery, 1902 = 1915, 82 : « les deux facteurs du produit constant se rapprochent autant que l'on veut de l'égalité sans jamais l'atteindre, tout en comprenant toujours en eux la moyenne proportionnelle, si elle existe numériquement ; en exprimant de plus en plus près la valeur de cette moyenne, si on ne peut la construire que géométriquement, si elle n'existe qu'en *puissance*, non en *acte*, pour employer le langage des Grecs. » S'il est effectivement fâcheux de faire intervenir le couple aristotélicien dans un exposé mathématique, il semble qu'Á. Szabó aille un peu trop loin en affirmant que P. Tannery rapproche le concept mathématique de δύναμις de la δύναμις aristotélicienne.

⁴ Par exemple Diès, CUF, 1967 (*Théétète*), qui justifie sa traduction par *puissance* dans sa longue « note complémentaire à *Théétète*, 148b » en donnant sensiblement les mêmes explications que Tannery, même s'il ne se réfère pas à Aristote.

Aristote soit explicite. C'est le cas chez B. Vitrac¹, qui justifie sa traduction de manière positive en se réclamant de la tradition médiévale et moderne, et de manière négative, en récusant la traduction de T.L. Heath par angl. *in square*, « au carré », qui exprimait pourtant mieux la valeur référentielle de δυνάμει².

Or, ce n'est pas la notion de *potentialité* qui est au cœur de l'emploi de δύναμις en mathématiques, mais celle de *virtualité*. Bien que ces termes puissent être considérés comme des synonymes en français, ils présentent néanmoins une différence de taille, fondamentale pour la comparaison de l'emploi euclidien et de l'emploi aristotélicien de δύναμις : la dimension temporelle³. *Potentiel* ayant pour antonyme *actuel*, ce qui est potentiel est ce qui est en attente d'actualisation : ce qui est potentiel se réalisera effectivement, ou ne se réalisera pas, dans le futur. En revanche, *virtuel*, s'il peut aussi parfois s'opposer à actuel, a aussi pour antonyme *réel* : il dénote alors ce qui, bien que n'étant pas réel, tangible, est pourtant pleinement actuel. Par exemple, mon image dans le miroir est virtuelle, et non potentielle : elle n'est pas réelle, dans le sens où je ne peux la toucher – je ne toucherai alors que le miroir – mais elle est bien là en même temps que moi, dans le même temps que moi, et n'est pas en attente d'actualisation⁴.

Chez Euclide, si l'on considère deux segments de droite, on peut les envisager selon ce qu'ils sont réellement, à savoir des longueurs, à une dimension ; mais on peut aussi les envisager selon ce qu'ils sont virtuellement, à savoir selon le carré que l'on peut « décrire » sur eux : ce carré virtuel est pleinement actuel, il existe dans le même temps que les segments, et n'est pas en attente d'actualisation. C'est pourquoi il nous paraît préférable de modifier la traduction de δύναμις, et de le rendre par « virtuellement » ou, si l'on veut expliciter quelque peu sa valeur référentielle, par « selon le carré virtuel ».

Cette interprétation, qui distingue l'emploi euclidien et l'emploi aristotélicien de δύναμις, est étayée par le fait qu'Aristote lui-même « laisse de côté » l'emploi de δύναμις en mathématiques et l'écarte de sa définition générale du lexème, n'admettant qu'une ressemblance entre les deux, à deux reprises (1019b33 et 1046a7-9) :

¹ Vitrac, 1998, 33.

² Il est vrai que le traducteur anglais justifie mal son choix, prétextant, selon B. Vitrac, « que la puissance en cause dans le Livre X est toujours le carré », comme si δύναμις dénotait la même chose que notre concept moderne de *puissance* (angl. *power*).

³ Nous nous permettons de renvoyer, sur ce point, à notre article « Synonymie en diachronie et plurilinguisme : le cas de *potentiel* et *virtuel* », *Actes du colloque « Synonymie » du 29 nov. au 1^{er} déc. 2007 à Paris*, à paraître.

⁴ Nous empruntons cet emploi de fr. *virtuel* à propos du reflet dans le miroir à Bergson, « Le possible et le réel », in *La pensée et le mouvant : essais et conférences*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 (1934), 99-116, 104 : « Autant vaudrait prétendre que l'homme en chair et en os provient de la matérialisation de son image aperçue dans le miroir, sous prétexte qu'il y a dans cet homme réel tout ce qu'on trouve dans cette image virtuelle avec, en plus, la solidité qu'on peut la toucher. » Dans un autre passage du même texte, Bergson emploie *virtuel* comme synonyme d'*éventuel* : « La constance de notre attitude, l'identité de notre réaction éventuelle ou virtuelle à la multiplicité et à la variabilité des objets représentés, voilà d'abord ce que marque et dessine la généralité de l'idée » (Bergson, 1969, 112). Dans ce deuxième passage, *virtuel* est donc l'antonyme d'*actuel*, et également le synonyme de *potentiel*. En revanche, dans le premier, il est l'antonyme de *réel* : la différence entre ce qui est réel et ce qui est virtuel est articulée selon une dimension spatiale, mais non temporelle : c'est dans ce sens que nous entendons *virtuel* et *virtualité*, par différenciation avec *potentiel* et *potentialité*.

(58) Κατὰ μεταφορὰν¹ δὲ ἢ ἐν γεωμετρίᾳ λέγεται δύναμις. (Arist., *Méta.* V, 12, 1019b33)
« Par transposition, on parle de puissance en géométrie². »

(59) Ὅτι μὲν οὖν λέγεται πολλαχῶς ἡ δύναμις καὶ τὸ δύνασθαι, διώριστα ἡμῖν ἐν ἄλλοις· τούτων δ' ὅσαι μὲν ὁμωνύμως λέγονται δυνάμεις ἀφείσθωσαν (ἔναι γὰρ ὁμοιότητι τινι λέγονται, καθάπερ ἐν γεωμετρίᾳ καὶ δυνατὰ καὶ ἀδύνατα λέγομεν τῷ εἶναί πως ἢ μὴ εἶναι). (Arist., *Méta.* IX, 1046a4-9)

« La puissance et le 'pouvoir' sont dits multiples, cela a été déterminé par nous dans un autre livre [livre V, 12]. Écartons d'abord, parmi les puissances, celle qui sont dites homonymement. Certaines sont dites en effet par une similitude, comme en géométrie nous disons que [certains choses] sont puissances ou non puissances par le fait d'être ou de n'être pas telles³. »

Mais Aristote, à cet endroit, n'explique pas précisément de quelle nature est cette ressemblance ni pourquoi il écarte l'acception mathématique. Mais plus loin, un autre passage peut éclairer ce dernier point :

(60) Λέγω δὲ οἷον εἴ τις φαίη δυνατὸν τὴν διάμετρον μετρηθῆναι οὐ μόντοι μετρηθήσεσθαι - ὁ μὴ λογιζόμενος τὸ ἀδύνατον εἶναι - ὅτι οὐθὲν κωλύει δυνατὸν τι ὄν εἶναι ἢ γενέσθαι μὴ εἶναι μηδ' ἔσεσθαι. Ἀλλ' ἐκεῖνο ἀνάγκη ἐκ τῶν κειμένων, εἴ καὶ ὑποθούμεθα εἶναι ἢ γεγενῆσθαι ὃ οὐκ ἔστι μὲν δυνατὸν δέ, ὅτι οὐθὲν ἔσται ἀδύνατον· συμβήσεται δὲ γε, τὸ γὰρ μετρεῖσθαι ἀδύνατον. (Arist., *Méta.* IX, 1047b7-13)

« Je veux dire, par exemple, si quelqu'un (j'entends par là quelqu'un qui ne prend pas en compte qu'il y a de l'impossible) prétendait qu'il est possible de mesurer la diagonale du carré mais qu'elle ne sera assurément pas mesurée, sous prétexte que rien n'empêche que quelque chose qui est en capacité d'être ou de venir à l'être ne soit pas, ni maintenant ni à l'avenir. Il découlait pourtant nécessairement de ce que nous avons posé que, si nous présumptions qu'existe ou soit venu à l'être ce qui n'est pas actuellement mais qui est en capacité d'être, il n'y aura aucune impossibilité. Or c'est en tout cas ce qui se produira ici, puisqu'il sera impossible de mesurer la diagonale⁴. »

Aristote s'oppose implicitement à ceux qui prétendent que la diagonale et le côté du carré sont commensurables δυνάμει, ce qui a pour signification mathématique que l'on peut mesurer ensemble les carrés (des aires, des surfaces planes) formés à partir de ces lignes. Mais il est vrai que la diagonale et le côté restent incommensurables en tant que longueurs; autrement dit, en termes aristotéliens, en acte, on ne pourra jamais mesurer ensemble les

¹ Le lexème μεταφορά doit se comprendre à la lumière du passage suivant, où il est question non de métaphore, mais d'homonymie. Voir à ce propos Aristote, *Les Métaphysiques. Traduction analytique des livres Γ, Ζ, Θ, Ι, et Α* introduite, commentée et annotée par A. de Muralt, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 427, n. 3 : « toute forme logique d'universalité, univoque ou analogique, suppose une transposition, une *metaphora*, du nom commun d'une chose à l'autre, mais cette *metaphora* n'implique pas de soi une universalité, c'est-à-dire la présence d'une notion commune dans des choses diverses, elle ne peut donc être que *homonymie*. »

² Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991 : nous citons le texte du livre V des *Métaphysiques* dans l'édition de M.-P. Duminil et A. Jaulin : Aristote, *Métaphysiques, Livre Delta*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991.

³ Trad. Muralt, Belles Lettres, 2010, modifiée : la traduction d'A. de Muralt étant analytique, elle comprend, entre crochets, des éléments de commentaire ou d'explicitation que nous supprimons pour la plupart. En outre, les adjectifs δυνατὰ et ἀδύνατα pourraient être traduits par « possibles » et « impossibles » : mais, là encore, la possibilité et l'impossibilité ont un sens différent en mathématiques et chez Aristote.

⁴ Trad. Sichère, Pocket, 2010 : cette traduction est plus claire en français que la traduction analytique d'A. de Muralt, Belles Lettres, 2010. B. Sichère innove en traduisant systématiquement δύναμις par « capacité », alors qu'il est traditionnellement et usuellement traduit par fr. *puissance* : nous verrons plus bas que ce choix est pleinement justifié ; il permet en outre de bien faire le départ entre l'emploi aristotélien et l'emploi euclidien.

segments, les longueurs que sont la diagonale et le côté du carré, donc il est également faux de dire que ces deux segments sont commensurables δυνάμει, ou bien qu'il est possible (δυνατόν) de les mesurer ensemble. Finalement, c'est la formule euclidienne σύμμετρος μόνον δυνάμει qu'Aristote récuse ici : selon lui, si un rapport entre deux segments n'est pas commensurable en acte, il n'est pas commensurable du tout. C'est pourquoi, de l'intérieur de la définition aristotélicienne de δύναμις, le rapprochement opéré par P. Tannery ne tient pas : si l'on en croit ces passages, l'emploi mathématique de δύναμις a peu à voir avec son emploi aristotélicien.

Pourtant, P. Tannery n'est pas le premier à avoir tenté de rapprocher ces deux emplois, alors qu'Aristote lui-même les séparait. Déjà, Alexandre d'Aphrodise, grand commentateur d'Aristote du II^e siècle de notre ère, lorsqu'il commente le passage du livre Δ que nous avons cité, donne la définition de δύναμις en mathématiques. Or, celle-ci est réinterprétée à la lumière de la conception aristotélicienne de la puissance :

(61) Ἐπεὶ δὲ λέγεται τις καὶ ἐν γεωμετρίᾳ δύναμις (τὰ γὰρ τετράγωνα δυνάμεις καλοῦσιν· ὁ γὰρ δύναται ἢ πλευρά, τοῦτο δύναμις, ἐκάστη δὲ δύναται τὸ ἀπ' αὐτῆς τετράγωνον) κατὰ μεταφορὰν δὴ φησι καὶ οὐ κυρίως λέγεσθαι δύναντιν τὸ ἐν γεωμετρίᾳ.

(Alex. Aphr., *In Arist. Metaph. comm.*, 394)

« Puisque *puissance* est employé également en géométrie (en effet on appelle les carrés *puissances*, car ce que peut le côté, c'est sa *puissance*, et chaque côté peut son carré à partir de lui-même), il dit que c'est par métaphore, et non au sens propre, que *puissance* est employé ainsi en géométrie. »

Sa définition est partiellement conforme à l'emploi de δύναμις dans le *Théétète* et chez Euclide : elle témoigne du lien, qui existe incontestablement, entre δύναμις et τετράγωνον. Mais elle ne lui est pourtant pas exactement fidèle, ni dans son contenu, ni dans son expression. En effet, ni Théétète, ni Euclide n'identifient δυνάμεις et τετράγωνα, ce qui serait une aberration : à quoi serviraient deux noms pour désigner la même réalité mathématique ? En outre, on ne trouve pas chez eux de justification aussi nette de la motivation de cet emploi, par le recours au verbe. Même si δύνασθαι, dans le *Théétète* comme dans les *Éléments*, est construit avec un complément à l'accusatif, ce complément n'est jamais τετράγωνον, comme ici. C'est que, dans son emploi en mathématiques, c'est δύνασθαι lui-même qui « porte » le sème de /carré/ : dans l'exemple (41), on pouvait traduire τίνι μείζον δύναται ἢ μείζων τῆς ἐλάσσονος par « de combien le carré du plus grand dépasse celui du plus petit », comme le propose Ch. Mugler¹, afin de mettre en évidence la valeur référentielle du verbe : « valoir selon le carré virtuel ». Le verbe, dans les *Éléments*, et peut-être déjà dans le *Théétète*, a un sens technique précis, qui ne peut être compris que des initiés, et qui est parallèle à l'emploi technique de δυνάμει et de δυναμένη.

En revanche, Alexandre d'Aphrodise motive l'emploi technique de δύναμις en géométrie en recourant au sens usuel de δύνασθαι, « pouvoir », qu'Aristote exploite philosophiquement : on appellerait, selon lui, les carrés « puissances » au motif que ce qu'un

¹ Mugler, 1958, *s.u.* : *Dictionnaire historique de la terminologie géométrique des Grecs*, vol. I, Paris, Klincksieck.

segment – appelé « côté (πλευρά) » par anticipation dans le passage – est capable de former à partir de lui-même, en s’auto-multipliant, c’est son carré. En définissant δύναμις par τετράγωνα, Alexandre sous-entend que δύναμις désigne une réalité mathématique – ce qui, du moins chez Euclide, est faux. En outre, même dans la perspective du *Théétète*, cette identification n’est pas possible : toutes les « formes carrées » qui peuvent être construites géométriquement, et qui sont appelées δυνάμεις dans le dialogue platonicien, ne sont pas des τετράγωνα, puisque la plupart ne peuvent être obtenues par le produit de deux facteurs égaux. Et c’est précisément cela qui motive l’emploi de δύναμις : l’existence de ces « carrés virtuels », dont les côtés ne sont pas mesurables en tant que longueurs. De même, les segments de droites appelés δυνάμεναι, qui dénotent ces côtés non mesurables, ne sont pas n’importe quel côté (πλευρά) de n’importe quel carré (τετράγωνον), mais seulement les côtés de ces « carrés virtuels », de ces « valeurs en carré ».

Paradoxalement, le commentaire d’Alexandre d’Aphrodise, alors qu’il vise à expliciter la ressemblance signalée par Aristote, souligne plutôt l’écart entre l’usage aristotélicien des lexèmes et leur emploi technique en mathématiques. Alors que, comme nous le verrons, Aristote exploite le sens de « capacité de » de δύναμις, c’est davantage le sens de « valeur » qui est actualisé dans l’emploi technique de δύναμις en mathématiques¹.

3.4.3. Les composés de Diophante

Le mathématicien Diophante, au III^e siècle de notre ère, ne fait pas le même usage de δύναμις qu’Euclide, d’abord parce qu’il est l’un des rares à employer le lexème à un autre cas que le datif². Dans la préface aux treize livres des *Arithmétiques*³, il énumère les différentes espèces de nombres, qui correspondent à ce que nous appelons aujourd’hui les différentes *puissances*⁴ : les carrés (τετράγωνοι), les cubes (κύβοι), les δυναμοδυνάμεις, les δυναμοκύβοι et les κυβόκυβοι. Plus loin, il donne de nouveau la liste des cinq espèces de nombres, avec leurs abréviations respectives, « mais avec une importante variante pour la première entrée⁵ » :

x^2	δύναμις	Δ^Y
x^3	κύβος	K^Y
x^4	δυναμοδύναμις	$\Delta^Y\Delta$
x^5	δυναμόκυβος	ΔK^Y
x^6	κυβόκυβος	$K^Y K$

Diophante assortit cette liste du commentaire suivant :

¹ Cet avis est partagé par Szabó, 1977 et Lefebvre, 2000 : Á. Szabó fait venir plus précisément l’emploi mathématique de δύναμις de son sens de « valeur financière ». D. Lefebvre élargit son point de vue en incluant également le sens de « valeur sémantique ».

² Vitrac, 2008, 108 : « la plupart des occurrences du substantif ‘δύναμις’ autres que le datif se trouve dans les *Arithmétiques*. »

³ Diophante, *Arithmeticonum libri*, 6, 18, d’après Heath 1981 (1921) : vol. 2, 457-458.

⁴ Il ne faut pas confondre le concept moderne de puissance en mathématiques et le concept ancien de δύναμις dans le même domaine, même si le premier, indirectement, conditionne le second (voir Lecaude, 2007, 345-363).

⁵ Vitrac, 2008, 109. Dans la présentation de la liste, nous donnons à gauche la notation moderne de ces espèces de nombres.

(62) Καλεῖται οὖν ὁ μὲν τετράγωνος δύναμις καὶ ἔστιν αὐτῆς σημεῖον τὸ Δ ἐπίσημον ἔχον Υ, Δ^Υ δύναμις. (Dioph., *Arith.* I, 14-16)
« Ainsi le carré est appelé ‘puissance’ et sa marque distinctive est un Δ ayant comme indice Υ ; la puissance [est] : Δ^Υ. »

B. Vitrac montre que cette double dénomination pour ce qui paraît être la même réalité se justifie :

« les termes ‘δύναμις’, ‘δυναμοδύναμις’, ‘δυναμόκυβος’, ‘κυβόκυβος’ ne désignent jamais un nombre spécifié, mais seulement une des puissances du nombre inconnu – on devrait dire de la quantité inconnue –, quand elles interviennent dans les calculs. On voit donc que la dualité ‘τετράγωνος – δύναμις’ sert à en manifester d’autres : celle de l’indéterminé et du spécifié, celle de l’énoncé et de la procédure, sans oublier l’usage abrégatif manifeste². »

Alors que τετράγωνος est utilisé, comme κύβος, pour dénoter des nombres carrés – comme 1, 4, 9, 16, *etc.* – δύναμις sert à dénoter la valeur au carré d’un nombre (ou, en termes modernes, sa deuxième puissance), de même que κύβος dénote sa valeur au cube (ou sa troisième puissance)³, δυναμοδύναμις sa valeur à la quatrième puissance, *etc.* Malgré des différences conceptuelles et des divergences d’emploi, δύναμις a donc toujours bien le même sens de « valeur en carré » que dans les *Éléments* d’Euclide.

Les emplois de δύναμις au sens de « valeur financière », « valeur sémantique », « valeur phonétique », « hauteur réelle de la note » et « valeur en carré » s’articulent autour de la notion de valeur, et, par conséquent, autour de la notion de virtualité, où l’on entend *virtualité* au sens de ce qui, tout en étant pleinement actuel, n’est pas perceptible par les sens, ou, plus précisément, par tous les sens simultanément. Ainsi, le sens d’un mot est donné en même temps que son signifiant, il n’est pas en attente d’actualisation ; la valeur d’une pièce de monnaie est donnée en même temps que la pièce elle-même ; le carré susceptible d’être formé sur un segment de droite est concomitant avec le segment de droite lui-même. En outre, toutes ces entités (le sens du mot, la valeur de la monnaie, la valeur en carré) ne seront jamais plus « réelles » que ce qu’elles sont : elles ne sont donc pas en attente d’actualisation, d’effectuation.

Ce n’est pas un hasard si Aristote, lorsqu’il définit δύναμις au livre Δ de la *Métaphysique*, ne retient pas les emplois qui viennent d’être analysés, soit qu’il les laisse délibérément de côté, comme l’emploi en mathématiques, soit qu’il n’en fasse aucune mention, par exemple pour les emplois de δύναμις au sens de « valeur financière » ou « sens d’un mot », pourtant usuels. C’est que sa définition de la puissance, du moins dans ce passage, dépend de la notion de mouvement (κίνησις) et de changement (μεταβολή), qui

¹ Trad. Vitrac, 2008, 109.

² Vitrac, 2008, 110.

³ Contrairement à τετράγωνος, κύβος dénote à la fois un *nombre* cube comme 1 (1x1x1), 8 (2x2x2), 27 (3x3x3), *etc.*, et la valeur au cube d’une quantité inconnue (x³).

implique une dimension temporelle – le mouvement et le changement s’effectuant nécessairement sur une durée.

4. Le concept aristotélicien de puissance et sa postérité en grec

Le concept aristotélicien de δύναμις a fait l'objet d'une littérature abondante en philosophie, jusqu'à la thèse de D. Lefebvre, qui lui est entièrement consacrée. Pour notre part, nous nous limitons à envisager l'aspect linguistique de l'usage aristotélicien, en tentant de cerner la valeur sémantique du lexème à travers son usage conceptuel. Pour cela, nous étudions en priorité la définition qu'Aristote donne du lexème et des autres lexèmes de son paradigme lexical au chapitre 12 du livre V de la *Métaphysique*, livre qui s'apparente à un dictionnaire philosophique des concepts aristotéliciens. L'intérêt de ce livre réside dans le fait que son auteur y témoigne de son « souci d'inscrire le vocabulaire philosophique dans la continuité du sens courant, trivial, non-technique des mots¹ ». Il est ainsi particulièrement intéressant d'observer les emplois qu'Aristote retient, les exemples qu'il prend, les emplois qu'il laisse explicitement de côté – comme l'emploi de δύναμις en géométrie – et ceux qu'il passe sous silence. Une fois ce travail d'observation effectué, il sera fructueux de confronter cette définition aux emplois qu'il fait du lexème par ailleurs, notamment lorsqu'il l'emploie au datif en l'opposant à ἐνεργεία. En effet, cette opposition n'est pas mentionnée en V, 12, et l'emploi du datif δυνάμει n'y apparaît pas². Dans la *Métaphysique*, c'est l'opposition entre δυνάμει et ἐντελεχεία (et non ἐνεργεία) qui fait l'objet d'une définition en V, 7, lorsque le philosophe envisage les différentes manières d'être.

4.1. La définition de δύναμις en *Métaphysique*, V, 12

Comme le remarquent M.-P. Duminil et A. Jaulin, traductrices et commentatrices du livre V, « l'article 'puissance' est composé selon une structure d'opposition » : après la définition de δύναμις vient celle de son antonyme ἀδυναμία, puis celle des adjectifs qui leurs sont parallèles, δυνατός et ἀδύνατος. La définition d'ἀδύνατος au sens d'« incapable, impuissant³ » – qui implique que le lexème qualifié par l'adjectif soit considéré comme un agent animé – glisse rapidement vers la définition d'ἀδύνατον « impossible », qui débouche sur celle de δυνατόν « possible ». Les traductrices notent que « ce glissement de puissant à possible oblige à traduire le même terme grec de deux manières différentes⁴ ». En effet, il paraît inévitable de donner deux traductions distinctes, en français, selon le statut ontologique de l'entité qui est dite δυνατός ou δυνατόν : s'il s'agit d'une entité du premier ordre, il faudra

¹ Duminil-Jaulin, 1991, 10.

² Ce n'est pas le seul usage de δύναμις qui n'apparaît pas dans la définition de *Méta.* V, 12. Voir Stevens, 2008, 291 (« La *dunamis* en *Métaphysique* Δ 12 », in Crubellier *et alii* (éds.), 2008, 291-301) : « On aurait pu s'attendre à trouver, dans le chapitre Δ, consacré à la *dunamis*, une revue exhaustive des significations du terme. Cependant, comme c'est le cas pour bien d'autres chapitres, force est de constater que les significations qui y sont présentées ne recouvrent pas tous les usages attestés par ailleurs dans l'œuvre d'Aristote, loin s'en faut. Le chapitre se concentre sur la signification liée au mouvement (ce qui en fait un texte très proche de la *Physique*) sans même mentionner des significations courantes ou techniques telles que : - « vertu » : nature, fonction ou qualité essentielle (surtout utilisée dans le contexte médical) ; - « force » : synonyme de *ischus* ; par suite, pouvoir politique (nombreuses attestations de la *dunamis politikè, turannikè, tòi basilei, tès boulès*, etc.). »

³ Duminil-Jaulin, 1991, 211.

⁴ Duminil-Jaulin, 1991, 211.

traduire l'adjectif par « puissant » ou « capable », s'il s'agit d'une entité du deuxième ordre, comme un événement ou un procès, il faudra le traduire par « possible ». L'autre question est de savoir si, dans le premier cas, il est préférable de le traduire par « puissant » ou par « capable », et, corrélativement, de traduire δύναμις par « puissance » ou « capacité », ἀδυναμία par « impuissance » ou « incapacité » et ἀδυνατός par « impuissant » ou « incapable ». Traditionnellement, c'est la première solution qui est retenue¹, car elle permet l'homogénéité entre la traduction du datif δυνάμει par « en puissance » – il serait difficile de le traduire par « en capacité » – et celle des autres cas et des autres lexèmes du paradigme lexical (y compris δύνασθαι, traduit par « pouvoir »). Cependant, dans la définition de δύναμις que donne Aristote au livre V, 12, il faut bien avoir à l'esprit que cette « puissance » n'est pas un état de puissance qui conférerait une position de supériorité sur autrui, mais bien une capacité², une puissance *de* (faire une action Y). Voici le début de la définition de V, 12 :

¹ Elle est encore adoptée par M.-P. Duminil et A. Jaulin (Mirail, 1991) dont nous citons la traduction pour le livre V, et par A. de Muralt (Les Belles Lettres, 2010) pour les livres qu'il traduit.

² C'est pourquoi B. Sichères (Pocket, 2010) choisit de rompre avec la traduction et de traduire δύναμις par « capacité », ἀδυναμία par « incapacité », δυνατός et ἀδυνατός par « capable » et « incapable » et δύνασθαι par « être en capacité de » – traduction que l'on pourrait simplifier par « être capable de », dans la mesure où Aristote s'appuie là sur les emplois usuels des lexèmes.

(1)	Δύναμις λέγεται ἢ μὲν ἀρχὴ κινήσεως ¹ ἢ μεταβολῆς ἢ ἐν ἑτέρῳ ἢ ἢ ἕτερον, οἷον ἢ οἱ κοδομικὴ δύναμις ἐστίν ἢ οὐχ ὑπάρχει ἐν τῷ οἰκοδομουμένῳ, ἀλλ' ἢ ἰατρικὴ δύναμις οὐσα ὑπάρχει ἂν ἐν τῷ ἰατρουμένῳ, ἀλλ' οὐχ ἢ ἰατρουόμενος. Ἡ μὲν οὖν ὅλως ἀρχὴ μεταβολῆς ἢ κινήσεως λέγεται δύναμις ἐν ἑτέρῳ...	« On appelle puissance le principe du mouvement et du changement qui est dans autre chose ou dans la même en tant qu'autre, par exemple l'art de bâtir est une puissance qui ne se trouve pas dans ce qui est bâti, mais l'art de soigner qui est une puissance peut se trouver dans ce qui est soigné, mais non en tant qu'il est soigné. Donc on appelle en général puissance le principe de changement ou de mouvement, d'une part dans autre chose ou dans la même en tant qu'autre,...
(2)	...ἢ ἢ ἕτερον, ἢ δ' ὑφ' ἑτέρου ἢ ἢ ἕτερον· καθ' ἣν γὰρ τὸ πάσχον πάσχει τι, ὅτε μὲν ἐ- ἂν ὅτιον, δυνατόν αὐτό φαμεν εἶναι παθεῖν, ὅτε δ' οὐ κατὰ πᾶν πάθος ἀλλ' ἂν ἐπὶ τὸ βέλτιον·	...d'autre part par l'effet d'autre chose ou dans la même en tant qu'autre ; selon la puissance selon laquelle ce qui est affecté est affecté de quelque chose, nous affirmons qu'il peut ² être affecté, tantôt s'il est affecté de n'importe quoi, tantôt s'il n'est pas exposé à toute affection, mais s'il y est exposé en vue du mieux ;
(3)	ἔτι ἢ τοῦ καλῶς τοῦτ' ἐπιτελεῖν ἢ κατὰ προαίρεσιν· ἐνίστε γὰρ τοὺς μόνον ἂν πορευθέντας ἢ εἰπόντας, μὴ καλῶς δὲ ἢ μὴ ὡς προείλοντο, οὐ φαμεν δύνασθαι λέγειν ἢ βαδίζειν· ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ πάσχειν.	En outre, on appelle puissance la puissance d'accomplir cela comme il convient ou de propos délibéré ; parfois, en effet, nous affirmons que ceux qui ne feraient que marcher ou parler, s'ils ne le font ni comme il convient ni de propos délibéré, ne peuvent ni parler ni marcher et il en va de même pour être affecté.
(4)	Ἔτι ὅσαι ἔξεις καθ' ἃς ἀπαθῆ ὅλως ἢ ἀμετάβλητα ἢ μὴ ῥαδίως ἐπὶ τὸ χεῖρον εὐμετακίνητα δυνάμεις λέγονται. Κλᾶται μὲν γὰρ καὶ συντριβεται καὶ κάμπτεται καὶ ὅλως φθείρεται οὐ τῷ δύνασθαι, ἀλλὰ τῷ μὴ δύνασθαι καὶ ἐλλείπειν τινός· ἀπαθῆ δὲ τῶν τοιούτων ἂ μόνις καὶ ἡρέμα πάσχει διὰ δυνάμιν καὶ τῷ δύνασθαι καὶ τῷ ἔχειν πῶς.	En outre, on appelle puissances tous les états selon lesquels les choses ne sont aucunement affectées ni changées ni facile à faire bouger pour le pire. Car les choses se cassent, s'usent, se plient, en un mot se détruisent, non du fait d'une puissance, mais d'un manque de puissance et de quelque faiblesse ; ne sont pas sensibles à des affections de cette sorte les choses qui ne sont affectées que difficilement ou à peine à cause de leur puissance, de leur pouvoir et de la disposition où elles se trouvent ³ . »

Les deux premiers exemples choisis pour illustrer le sens de δύναμις, l'architecture et la médecine, renvoient à son emploi au sens de « compétence », où il pouvait être associé à

¹ Même si la notion d'ἐνέργεια n'intervient pas explicitement dans la définition de δύναμις, elle est liée à celle de κίνησις, que lui préfère Aristote ici. Voir *Méta.* V, 14, 1020b20, où les deux lexèmes sont coordonnés.

² M.-P. Duminil et A. Jaulin rendent δύνασθαι, dans l'ensemble du passage, par « avoir la puissance de ». Comme nous l'avons déjà signalé (chap. 2, section 1.2.2.), il nous semble plus judicieux de traduire ce verbe par fr. *pouvoir*, plus usuel en français : nous nous permettons donc de modifier leur traduction dans ce sens. Cependant, nous conservons leur traduction par « puissance » lorsque le verbe est substantivé.

³ Trard. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

τέχνη ou à ἐπιστήμη¹ : il s'agit plus précisément de ce que nous avons appelé la « compétence théorique », considérée comme savoir, art ou technique. Cette compétence est détenue par une personne qui peut en faire usage, cet usage visant à transformer l'autre, ou lui-même en tant qu'autre : cette dernière expression permet de prendre en compte le cas du médecin malade qui, se soignant lui-même, est à la fois agent et détenteur de la capacité de soigner, et patient, « autre » transformé par l'action émanant de cette capacité².

Selon la section (2), ce patient qui est affecté par la capacité d'un autre (l'agent) détient lui-même une capacité (ou puissance), capacité passive d'être affecté par quelque chose. La suite de ce passage développe ce point à l'aide des formes d'infinitif présent et aoriste πάσχειν et παθεῖν³, que M.-P. Duminil et A. Jaulin traduisent par « être affecté », mais qui sont traditionnellement traduits par « pâtir »⁴. Aristote semble avoir toujours en tête les exemples de la construction et de l'art médical lorsqu'il distingue la « capacité de pâtir de n'importe quelle manière » et la « capacité de pâtir en direction du meilleur » : l'édifice qui est construit contient la capacité d'être construit, de manière neutre, tandis que le malade a la capacité d'être soigné et, par conséquent, de guérir, c'est-à-dire de voir son état s'améliorer.

Cette orientation évaluative positive de δύναμις se retrouve aussi dans son sens actif, dans la section (3) : Aristote rend compte alors de la distinction entre « compétence théorique », par exemple le savoir théorique dont dispose le médecin pour soigner ses patients, et « niveau de compétence réel », par exemple celui du bon médecin qui parvient effectivement à guérir ses patients⁵.

Il ne faut pas confondre la « capacité de pâtir » avec la « capacité de résistance », autre emploi de δύναμις qu'Aristote développe ensuite, dans la section (4) : cette dernière est en effet une puissance active, plus exactement réactive, comme nous l'avons remarqué à propos de la capacité de résistance du malade⁶. Cet emploi est différent des précédents dans la mesure où le lexème y dénote non une capacité déterminée en vue d'une action ou d'une affection précise, mais un état : cette différence se manifeste par l'emploi absolu de δύνασθαι lorsqu'il est substantivé : si les choses *peuvent être détruites*, c'est en vertu du fait qu'elles *ne peuvent pas*, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas la force de résistance qui leur permettrait de ne pas l'être. Comme Aristote le montre dans la suite du chapitre, en passant à la définition de

¹ Cf. *supra*, chap. 2.

² C'est sur ce point que δύναμις se distingue de φύσις, défini par Aristote comme « ce à partir de quoi le mouvement premier se trouve en chacun des êtres naturels en tant que tel » : voir *Méta.* V, 4.

³ Aristote n'est pas le premier à introduire le concept de « capacité passive » : on trouvait déjà δύναμις complété par τοῦ παθεῖν dans la définition de l'être du *Sophiste* de Platon, 247d-e : {ΞΕ.} Λέγω δὴ τὸ καὶ ὁποιοῦν [τινα] κεκτημένον δύναμιν εἴτ' εἰς τὸ ποιεῖν ἕτερον ὀτιοῦν πεφυκὸς εἴτ' εἰς τὸ παθεῖν καὶ σμικρότατον ὑπὸ τοῦ φαυλοτάτου, κἄν εἰ μόνον εἰς ἅπαξ, πᾶν τοῦτο ὄντως εἶναι· τίθεμαι γὰρ ὄρον [ὀρίζειν] τὰ ὄντα ὡς ἔστιν οὐκ ἄλλο τι πλὴν δύναμις : « [L'étranger] Je dis que ce qui possède naturellement une quelconque puissance, soit d'altérer une chose quelconque, soit de pâtir, si peu que ce soit, sous l'effet de l'agent le plus misérable, même si ce n'est qu'une seule fois, tout cela est véritablement. Je pose en effet comme définition que ce qui est, n'est pas autre chose que puissance. »

⁴ C'est aussi la solution adoptée par B. Sichère (Pocket, 2010) : « car c'est en vertu d'une telle capacité que pâtit ce qui pâtit (*to paskhon paskhei*), et tantôt nous disons que cela peut pâtir (*pathein*) de n'importe quelle manière, tantôt non pas de n'importe quelle manière, mais uniquement en direction du meilleur. »

⁵ Cf. *supra*, chap. 2, section 1.2.2., où nous mentionnions ce passage de la définition aristotélicienne.

⁶ Cf. *supra*, chap. 3, section 1.2.2.

δυνατός, les choses qui se trouvent détruites à la fois possèdent la puissance passive d'être affectées en mal et ne possèdent pas la puissance active de résister à la destruction : il faut pour cela considérer, comme le fait le philosophe, que « la privation (στέρησις) est d'une certaine façon une possession (ἔξις)¹ », et que la puissance de pâtir qu'elles possèdent est en fait une impuissance (ἀδυναμία) : ce passage témoigne, nous semble-t-il, de la difficulté à laquelle Aristote est confronté en voulant faire entrer le sens de « capacité » ou « force de résistance » dans sa définition générale de la puissance comme « principe de mouvement ou de changement ». Il est paradoxal, en effet, que la puissance de la chose qui résiste à la destruction soit, précisément, un principe de conservation de ce qui est, un principe de non-changement.

4.2. Δύναμις et ἀδυναμία

Aristote poursuit sa définition en s'intéressant à l'antonyme de δύναμις, ἀδυναμία, qu'il définit comme une « privation » de δύναμις² :

(64) Ἀδυναμία δὲ ἐστὶ στέρησις δυνάμεως καὶ τῆς τοιαύτης ἀρχῆς οἷα εἴρηται, ἢ ὅλως ἢ τῷ πεφυκότι ἔχειν, ἢ καὶ ὅτε πέφυκεν ἤδη ἔχειν. (Arist., *Méta.* V, 12, 1019b16-19)
 « L'impuissance est une privation de puissance et d'un principe tel qu'on l'a dit, soit en général, soit pour ce qui le possède naturellement, soit aussi quand il l'a déjà possédé naturellement³. »

L'ἀδυναμία, chez Aristote, est donc l'absence, plus exactement la « privation » (στέρησις) du « principe de mouvement ou de changement dans un autre être ou dans le même être en tant qu'il est autre », dans les trois sens qu'il donne à στέρησις, développés au chapitre 22 du même livre :

(65) Στέρησις λέγεται ἓνα μὲν τρόπον ἂν μὴ ἔχη τι τῶν πεφυκότων ἔχεσθαι, κἂν μὴ αὐτὸ ἦ πεφυκὸς ἔχειν, οἷον φυτὸν ὀμμάτων ἐστερηῆσθαι λέγεται· ἓνα δ' ἂν πεφυκὸς ἔχειν ἢ αὐτὸ ἢ τὸ γένος μὴ ἔχη, οἷον ἄλλως ἄνθρωπος ὁ τυφλὸς ὄψεως ἐστερηται καὶ ἀσπάλαξ, τὸ μὲν κατὰ τὸ γένος, τὸ δὲ καθ' αὐτό. Ἐτι ἂν πεφυκὸς καὶ ὅτε πέφυκεν ἔχειν μὴ ἔχη· ἢ γὰρ τυφλότης στέρησις τις, τυφλὸς δ' οὐ κατὰ πᾶσαν ἡλικίαν, ἀλλ' ἐν ἧ πέφυκεν ἔχειν, ἂν μὴ ἔχη. (Arist., *Méta.* V, 22, 1022b22-31)
 « On parle de privation (*sterêsis*), en un sens, si on ne possède pas une des choses qu'il est dans la nature de posséder, même si ce n'est pas dans sa propre nature de la posséder, par exemple on dit qu'une plante est privée d'yeux ; en un autre sens, si on ne possède pas soi-même ce qu'il est dans la nature de posséder ou si le genre ne possède pas une chose, par exemple l'aveugle et la taupe sont privés de la vue différemment, l'une par son genre, l'autre par lui-même. En outre, on parle de privation si on ne possède pas ce qu'il est naturel de posséder et quand cela est naturel, car la cécité est une certaine privation ; or on n'est pas aveugle à n'importe quel âge, mais seulement si on ne possède pas la vue à un âge où il est naturel de la posséder⁴. »

¹ Arist., *Méta.* V, 12, 1019b6-7.

² Sur l'usage aristotélicien d'ἀδυναμία, nous nous permettons de renvoyer à notre article : « D'où vient l'impuissance ? Sur les usages hippocratique et aristotélicien d'ἀδυναμία et leurs traductions latines », *BAGB*, 2010, 106-131.

³ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

⁴ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

Aristote conçoit la privation selon trois échelles de référence : l'échelle de la nature tout entière (φύσις), celle du genre (γένος), et celle de l'âge (ἡλικία). Cette mise au point sur le concept de privation permet de mieux comprendre l'exemple qu'il prend pour illustrer ce qu'est l'ἀδυναμία, à la suite de la définition qu'il en donne :

(66) Οὐ γὰρ ὁμοίως ἂν φαίεν ἀδύνατον εἶναι γεννᾶν παῖδα καὶ ἄνδρα καὶ εὐνοῦχον.

(Arist., *Méta*. V, 12, 1019b19)

« En effet, on n'affirmerait pas de la même façon qu'un enfant, un homme ou un eunuque sont impuissants à engendrer¹. »

Ces trois exemples illustrent les trois sens de στέρησις : la capacité d'engendrer existe dans la nature, mais le genre de l'eunuque² en est privé, de la même manière que, dans le passage précédent, le genre de la plante était privée d'yeux. L'homme fait, comme l'homme aveugle était privé de la vue, est privé de la capacité d'engendrer à cause d'un dysfonctionnement « contre nature »³, alors même que cette capacité devrait se trouver en lui selon son genre et selon son âge. Quant à l'enfant, il ne peut engendrer à cause de son âge, mais acquerra cette capacité plus tard.

À cette définition de l'impuissance, Aristote ajoute seulement que, « pour chacune des deux sortes de puissance, la puissance uniquement relative au mouvement et la puissance relative au mouvement vers ce qui convient, il existe une impuissance opposée⁴ ». Ensuite, il passe à la définition d'ἀδύνατος, qui l'entraîne immédiatement vers celle de δυνατόν et ἀδύνατον. Il est frappant de constater qu'Aristote ne reprend pas, à cette occasion, l'emploi d'ἀδυναμία au sens de « faiblesse physique », comme on le trouve dans la *Collection hippocratique*. Peut-être considère-t-il qu'il a réglé la question lorsqu'il a défini l'absence de capacité de résistance (δύναμις) plus haut ; mais jamais à ce moment là il n'avait mentionné le nom ἀδυναμία ni l'adjectif ἀδύνατος. En outre, il considèrerait que le manque de capacité de résistance, c'est-à-dire la privation (στέρησις) de puissance (δύναμις), était en fait une puissance d'être détruit, d'être changé en direction d'un état pire. Encore une fois, Aristote semble être gêné par l'emploi de δύναμις au sens de « force de résistance » et par celui d'ἀδυναμία au sens d'« état de faiblesse », qu'il ne mentionne même pas : c'est que tous les emplois de δύναμις doivent pouvoir entrer dans le cadre de la définition liminaire qu'il en donne, et qu'il réaffirme à la fin du chapitre 12 :

¹ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991, modifiée : elles traduisent par « l'impuissance à engendrer » ; nous préférons rendre autant que possible les lexèmes grecs par des lexèmes français de la même catégorie grammaticale qu'eux.

² Aristote ne considère donc pas que l'eunuque fasse partie du genre « homme (ἀνήρ) ». Considère-t-il qu'il existe un genre « eunuque » ou bien que l'eunuque fasse partie du genre « femme » ? Cette phrase de la *Génération des animaux* inviterait à opter pour la deuxième solution : ἡ δὲ πήρωσις αὐτῆ ἐκ τοῦ ἄρρενος εἰς τὸ θῆλυ μεταβολή ἐστιν : « la mutilation elle-même <qu'on fait subir aux eunuques> est une transformation du masculin vers le féminin ».

³ Cf. *Du ciel*, 288b20 : ἡ δ' ἀδυναμία παρὰ φύσιν : « L'impuissance est contre nature ». Au contraire, chez l'enfant et chez l'eunuque, l'incapacité d'engendrer est conforme à leur nature d'enfant et d'eunuque.

⁴ Arist., *Méta*. V, 12, 1019b19-21 (trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991).

(67) Ὡστε ὁ κύριος ὅρος τῆς πρώτης δυνάμεως ἂν εἴη ἀρχὴ μεταβλητικὴ ἐν ἄλλῳ ἢ ἢ ἄλλο. (Arist., *Méta.* V, 12, 1020a4-6)

« De sorte que la définition fondamentale de la première puissance serait le principe susceptible de produire un changement dans autre chose en tant qu'autre chose¹. »

C'est pourquoi il écarte, cette fois explicitement, l'emploi de δύναμις en géométrie². L'organisation de sa définition, qui traite non de δύναμις seul, mais aussi d'une partie de son paradigme lexical, témoigne de son souci de relier ces différents lexèmes les uns aux autres, de leur donner une cohérence sémantique. À ce titre, il n'est pas anodin que sa mention de l'emploi de δύναμις en géométrie intervienne après sa définition de δυνατόν et ἀδύνατον, « possible » et « impossible », au sein de laquelle il a pris, de nouveau, l'exemple de l'impossibilité de mesurer la diagonale du carré : comme il montre qu'il est impossible de la mesurer, et comme il met en relation les adjectifs avec les substantifs, il est obligé de recourir à l'explication par « l'extension » ou le « transfert » d'un domaine à un autre pour justifier que δύναμις soit employé en géométrie, notamment dans le cas de la diagonale, pour signifier que celle-ci peut être mesurée δυνάμει.

Δύναμις exprime donc, dans la définition qu'il en donne, exclusivement une « capacité de » ou, plus largement une « possibilité de », mais jamais une « valeur » – sinon par extension – ni même une « puissance exercée sur autrui ». Le lexème est donc réduit à la valeur modale exprimée également par δύναμαι et par les adjectifs δυνατόν et ἀδύνατον, dont le philosophe analyse le sens.

4.3. Δύνατον et ἀδύνατον

Après avoir distingué ce qui est ἀδύνατον (« incapable » ou « impuissant ») en vertu de cette incapacité ou impuissance qu'il vient de décrire (κατὰ τὴν ἀδυναμίαν ταύτην), et ce qui est ἀδύνατον (« impossible ») d'une autre manière (ἄλλον τρόπον), Aristote distingue trois sens pour δυνατόν, dont seulement l'un est lié, par antonymie, à ἀδύνατον : c'est celui qu'il développe le plus, et pour lequel il prend l'exemple de la diagonale du carré :

(68) Ἀδύνατον μὲν οὐ τὸ ἐναντίον ἐξ ἀνάγκης ἀληθές· οἷον τὸ τὴν διάμετρον σύμμετρον εἶναι ἀδύνατον ὅτι ψεῦδος τὸ τοιοῦτον οὐ τὸ ἐναντίον οὐ μόνον ἀληθές, ἀλλὰ καὶ ἀνάγκη <...> ἀσύμμετρον εἶναι· τὸ ἄρα σύμμετρον οὐ μόνον ψεῦδος ἀλλὰ καὶ ἐξ ἀνάγκης ψεῦδος. Τὸ δ' ἐναντίον τούτῳ, τὸ δυνατόν, ὅταν μὴ ἀναγκαῖον ἢ τὸ ἐναντίον ψεῦδος εἶναι, οἷον τὸ καθῆσθαι ἄνθρωπον δυνατόν· οὐ γὰρ ἐξ ἀνάγκης τὸ μὴ καθῆσθαι ψεῦδος. Τὸ μὲν οὖν δυνατόν ἕνα μὲν τρόπον, ὡσπερ εἴρηται, τὸ μὴ ἐξ ἀνάγκης ψεῦδος σημαίνει, ἕνα δὲ τὸ ἀληθές, ἕνα δὲ τὸ ἐνδεχόμενον ἀληθές εἶναι. (Arist., *Méta.* V, 12, 1019b22-33)

« Est impossible ce dont le contraire est nécessairement vrai ; par exemple, il est impossible que la diagonale soit commensurable parce qu'une telle chose est fausse dont le contraire est non seulement vrai, mais même nécessairement <...>³ est incommensurable ; par suite, la

¹ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

² Cf. *supra*, 3.4.2.

³ Les traductrices retiennent la solution proposée par W. Jaeger, éditeur du texte pour Oxford, 1957. Voir leur note 17 à ce passage (p. 73) : « Jaeger propose même une restitution très séduisante : ἀλλὰ καὶ ἀνάγκη ἀληθές εἶναι· τὴν δὲ διάμετρον ἀνάγκη ἀσύμμετρον εἶναι : 'mais même nécessairement vrai ; nécessairement la diagonale est incommensurable'. Ainsi, le sens serait pleinement satisfaisant et, de plus, la lacune dans les manuscrits s'expliquerait par un saut du même au même, de ἀνάγκη à ἀνάγκη. Mais ce n'est qu'une hypothèse. »

commensurabilité est non seulement fausse, mais même nécessairement fausse. Le contraire de cela, le possible, se rencontre dans tous les cas où le contraire n'est pas nécessairement faux, par exemple il est possible qu'un homme soit assis, car il n'est pas nécessairement faux qu'il ne soit pas assis. Donc le possible signifie, en un sens, comme on l'a dit, ce qui n'est pas nécessairement faux, en un autre sens ce qui est vrai, en un autre sens ce qui peut être vrai¹. »

Dans un sens, δυνατόν est le contraire d'ἀδύνατον, et réfère à une possibilité théorique, très proche de celle que l'on trouve en mathématiques : il est impossible de mesurer la diagonale du carré par rapport à son côté, mais il est possible de mesurer l'aire du carré dont elle est le côté par rapport à l'aire du carré dont elle est la diagonale. Dans ce cas, la proposition P [les deux aires sont commensurables] est vraie, et nécessairement vraie : il ne peut pas exister des cas où elle serait fausse. C'est en cela qu'Aristote dit que le possible, dans un sens, signifie ce qui est vrai (ἀληθές). Le possible et l'impossible sont alors identifiés au vrai et au faux.

Mais à partir du moment où δυνατόν (« possible ») est défini comme le contraire d'ἀδύνατον, comme ce qui n'est pas impossible, il peut être compris en deux autres sens : ce qui est possible peut en effet être ou ne pas être, c'est-à-dire être vrai ou faux : si je dis qu'il est possible que l'homme soit assis, c'est qu'il est aussi possible qu'il ne le soit pas. Toute possibilité est ainsi possibilité des contraires, de la même manière que la capacité (δύναμις) de voir, par exemple, peut s'exercer – si les yeux sont ouverts et qu'il fait jour – ou ne pas s'exercer – si les yeux sont fermés ou qu'il fait nuit : sans le dire, Aristote fait intervenir ici la notion d'acte (ἐνέργεια). Quelque chose qui est possible peut être en acte ou ne rester qu'à l'état de possibilité, « en puissance ». En cela, il n'est pas nécessairement faux, et il peut être vrai. Dans le premier de ces deux sens², le possible est borné des deux côtés, et s'oppose à la fois à l'impossible (ou au nécessairement faux) et au vrai, avec lequel il ne se confond pas : si je dis qu'il est possible que l'homme soit assis, cela signifie qu'il peut être assis ou ne pas être assis, il y a autant de chances que l'une ou l'autre proposition soit vraie. Dans le second de ces deux sens, où le possible signifie « ce qui peut être vrai », le possible n'est borné que d'un seul côté, et ne s'oppose qu'à l'impossible. Il peut alors se confondre avec le nécessaire, qui, lui-même, est identifié au vrai. Le possible se rapproche alors du probable, et implique un engagement plus grand de la part du locuteur, par exemple dans l'énoncé suivant : *Il fait nuit, il est possible qu'ils aient manqué l'entrée*. Par cette phrase, le locuteur ne signifie pas qu'il y a autant de chances qu'ils aient manqué l'entrée que de chances qu'ils ne l'aient pas manquée, mais qu'il peut être vrai qu'ils aient manqué l'entrée, à cause de la nuit.

À la fin de ce passage sur δυνατόν et ἀδύνατον, Aristote renvoie ces définitions des possibles (δυνατά) en dehors de sa définition de la puissance (ταῦτα μὲν οὖν τὰ δυνατὰ οὐ κατὰ δύναμιν : « sans doute ces possibles ne le sont pas selon une puissance »), et recentre son propos sur les autres δυνατά, qu'il convient de traduire de nouveau par « (choses)

¹ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

² Pour un rappel de ces deux sens du possible aristotélicien, voir Bertocchi-Orlandini, 2002, 9-11 (« Le carré des oppositions logiques d'Aristote ») : « Impossible n'est pas latin : sur les concepts modaux de 'possible' et d' 'impossible' et leur réalisation en latin », in *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 9-23.

puissantes » ou « (choses) capables », et qui sont appelés ainsi en vertu de la puissance passive ou active qu'ils possèdent, telle qu'elle a été définie au début ; corrélativement, les ἀδύνατα sont appelées ainsi selon la puissance active ou passive qu'ils ne possèdent pas.

Cette définition comme principe de mouvement ou de changement est, selon Aristote, le sens propre du mot δύναμις, mais ce n'est pas là son sens le plus utile pour l'usage conceptuel qu'il veut en faire, comme il le signale au livre IX de la *Métaphysique* :

(69) Διορίσωμεν καὶ περὶ δυνάμεως καὶ ἐντελεχείας, καὶ πρῶτον περὶ δυνάμεως ἢ λέγεται μὲν μάλιστα κυρίως, οὐ μὴν χρησιμωτάτη γέ ἐστι πρὸς ὃ βουλόμεθα νῦν· ἐπὶ πλεόν γάρ ἐστιν ἡ δύναμις καὶ ἡ ἐνέργεια τῶν μόνον λεγομένων κατὰ κίνησιν. (Arist., *Méta.* IX, 1, 1045b34-a2)

« Nous définirons la puissance et l'entéléchie, et d'abord la puissance au sens le plus propre du mot, même si ce n'est pas celle qui est la plus utile, du moins pour ce que nous voulons faire maintenant. En effet, la puissance et l'acte s'étendent au-delà de ceux qui sont considérés seulement selon le mouvement. »

Cette dernière indication nous montre que la puissance au sens propre (κυρίως) est corrélatrice à un certain genre d'acte, lui aussi défini relativement au mouvement. C'est en approfondissant ses définitions de δύναμις et d'ἐνέργεια, dans la suite du livre IX, qu'Aristote élabore le second sens de δύναμις. Il traite alors δύναμις non plus comme *potentialité* (c'est-à-dire relative au mouvement, impliquant une actualisation ultérieure), mais comme *virtualité* (sans qu'un mouvement, et, par là-même, sans que le facteur temps soient impliqués).

4.4. Δύναμις, ἐνέργεια, ἐντελέχεια

4.4.1. La puissance selon le mouvement

Avant d'aborder cette deuxième définition de la puissance aristotélicienne, il convient de compléter l'exposé de sa première définition en V, 12 par l'analyse de l'usage qu'il fait du datif δυνάμει, opposé tantôt au datif ἐνεργείᾳ, tantôt au datif ἐντελεχείᾳ. Ces formes, de la même manière que le δυνάμει euclidien, sont en emploi quasi adverbial et servent à indiquer selon quel point de vue une entité est considérée. Au chapitre 7 du livre V de la *Métaphysique*, Aristote définit les différents sens où l'en entend εἶναι ou τὸ ὄν, « l'étant ». Parmi ces sens figurent le fait d'être « en acte accompli » et le fait d'être « en puissance » :

(70) Ἔτι τὸ εἶναι σημαίνει καὶ τὸ ὄν τὸ μὲν δυνάμει ῥητὸν τὸ δ' ἐντελεχείᾳ τῶν εἰρημένων τούτων· ὁρῶν τε γὰρ εἶναι φαμεν καὶ τὸ δυνάμει ὁρῶν καὶ τὸ ἐντελεχείᾳ, καὶ ἐπίστασθαι ὡσαύτως καὶ τὸ δυνάμενον χρῆσθαι τῇ ἐπιστήμῃ καὶ τὸ χρώμενον, καὶ ἡρεμὸν καὶ ᾧ ἤδη ὑπάρχει ἡρεμία καὶ τὸ δυνάμενον ἡρεμεῖν· ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν οὐσιῶν· καὶ γὰρ Ἑρμῆν ἐν τῷ λίθῳ φαμέν εἶναι καὶ τὸ ἡμισυ τῆς γραμμῆς, καὶ σίτον τὸν μήπω ἄδρον. (Arist., *Méta.* V, 7, 1017a36-1017b8)

« En outre, être signifie aussi l'être, qu'on le dise en puissance ou en état accompli, de ce qu'on a dit plus haut ; en effet, nous affirmons qu'être voyant, c'est être voyant soit en puissance, soit en état accompli ; de la même façon, savoir signifie qu'on peut se servir de sa science ou qu'on s'en sert et être en repos se dit de ce dont le repos est déjà la propriété comme de ce qui peut être en repos et il en va de même pour les substances ; en effet, nous affirmons qu'Hermès est

dans la pierre, que la moitié de la ligne est une partie de la ligne, et que le blé qui n'est pas encore mûr est du blé¹. »

Dans ce passage, Aristote oppose δυνάμει uniquement à ἐντελεχεία. Au livre IX, cette opposition s'enrichit d'un troisième terme : d'abord, il ajoute καὶ κατὰ τὸ ἔργον aux deux manières d'envisager l'être, τὸ δὲ κατὰ δύναμιν καὶ ἐντελέχειαν². Ensuite, dans le passage que nous avons cité plus haut (69), il oppose δύναμις et ἐνέργεια. Plus loin, il clarifie le rapport entre ces deux termes :

(71) Ἐλήλυθε δ' ἡ ἐνέργεια τοῦνομα, ἡ πρὸς τὴν ἐντελέχειαν συντιθεμένη, καὶ ἐπὶ τὰ ἄλλα ἐκ τῶν κινήσεων μάλιστα· δοκεῖ γὰρ ἡ ἐνέργεια μάλιστα ἡ κίνησις εἶναι, διὸ καὶ τοῖς μὴ οὖσιν οὐκ ἀποδιδόασιν τὸ κινεῖσθαι, ἄλλας δὲ τινὰς κατηγορίας, οἷον διανοητὰ καὶ ἐπιθυμητὰ εἶναι τὰ μὴ ὄντα, κινούμενα δὲ οὐ, τοῦτο δὲ ὅτι οὐκ ὄντα ἐνεργεῖα ἔσονται ἐνεργεῖα. Τῶν γὰρ μὴ ὄντων ἓνια δυνάμει ἔστιν· οὐκ ἔστι δέ, ὅτι οὐκ ἐντελεχεία ἔστιν. (Arist. *Méta*. IX, 1047a30-b2)

« D'autre part, le terme « mise en œuvre » (*energeia*), que nous associons à l'idée d'être en accomplissement (*entelekheia*), a été étendu à partir des mouvements, auxquels il appartient essentiellement, à d'autres réalités (car l'être à l'œuvre est réputé être au plus haut point mouvement). C'est aussi pourquoi nous n'attribuons guère le fait d'être mû mais plutôt d'autres propriétés à ce qui n'est pas : par exemple, nous disons que ce qui n'est pas est matière à réflexion ou qu'on peut le convoiter, mais pas que c'est en mouvement. Et cela, parce qu'il y a des choses qui, n'étant pas actuellement à l'œuvre, seront à un moment donné à l'œuvre. En effet, parmi les choses qui ne sont pas, certaines sont en capacité mais n'existent pas vraiment, en ce sens qu'elles ne sont pas en accomplissement³. »

Ἐνέργεια est associé à la fois à l'idée de mouvement et à celle d'accomplissement, plus exactement d'« état accompli ». Bien qu'Aristote définisse le mouvement comme une sorte d'acte, et l'acte comme relatif au mouvement, il distingue néanmoins clairement l'acte-mouvement et l'acte véritable : l'acte véritable est ἐντελής, achevé et immobile, alors que l'acte-mouvement est ἀτελής, inachevé par son être même de mouvement⁴. Dans la mesure où δύναμις est défini comme principe de mouvement ou de changement, et que le mouvement est propre à définir ce qu'est l'acte, ou la mise en œuvre, « au plus haut point », on peut dire que le sculpteur qui sculpte ἐνεργεῖα est en train de sculpter, et que le sculpteur qui sculpte δυνάμει n'est pas en train de sculpter, mais est sculpteur de profession, et pourrait donc se mettre à sculpter s'il en avait la volonté et si les conditions matérielles étaient réunies pour cela. Corrélativement, Aristote dirait que la statue est en puissance (δυνάμει) dans le marbre avant que le sculpteur se mette à l'ouvrage, et se trouve en état d'accomplissement

¹ Trad. Duminil-Jaulin, Mirail, 1991.

² Arist. *Méta*. IX, 1, 1045b33-34 : pour les passages de ce livre, nous citerons la traduction de B. Sichères, Pocket, 2010. Cette nouvelle traduction permet d'éclairer différemment des concepts aristotéliens, ce qui est fécond pour l'analyse sémantique.

³ Trad. Sichères, Pocket, 2010.

⁴ Aristote développe ce point en *Méta*. XI, 1066a, par exemple, en prenant l'exemple de la maison à bâtir. L. A. Kosman (1984, 131 : « Substance, Being, and *Energeia* », *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, 2, Oxford, 1984, 121-149) met bien en évidence cette nature « kamikaze » du mouvement, qui n'est pleinement lui-même qu'une fois qu'il est achevé : ce n'est qu'à la fin du mouvement que l'on peut en effet définir le mouvement, dire qu'un mouvement a eu lieu de tel moment à tel moment, entre tel point et tel point.

(ἐντελεχεία) une fois qu'elle a été sculptée. Au moment où elle est en train d'être sculptée, où elle est en train de passer à l'acte, elle est dite ἐνεργεία. Ainsi, lorsqu'Aristote fait la différence entre ἐνέργεια et ἐντελεχεία, le premier dénote l'acte en train de se faire, le mouvement, et le second dénote l'acte en tant qu'il est achevé, accompli. Ces deux « moments » de l'acte s'opposent à δύναμις, qui est la capacité, active ou passive, qui préside à cet acte.

La distinction aristotélicienne entre puissance et acte permet de sortir de l'aporie dans laquelle s'étaient enfermés les Éléates et leurs disciples, les Mégariques, qui identifiaient les deux : selon eux, seul l'homme qui bâtit actuellement possède la capacité (ou la puissance) de bâtir. Si l'on pousse le raisonnement des Mégariques jusqu'au bout, comme le fait Aristote, il devient absurde et insoutenable : lorsque le bâtisseur ne bâtit pas effectivement, il est en effet jugé incapable de bâtir. Il en est de même pour ce qui est des « puissances irrationnelles¹ », comme le chaud et le froid : il faudrait conclure qu'elles n'existent pas lorsqu'on ne ressent pas leur action. Selon Aristote, les Mégariques, en refusant de distinguer la puissance et l'acte – ce qui revient aussi à refuser de distinguer le possible et le nécessaire – anéantissent le mouvement, la venue à l'être et le devenir.

Jusqu'à présent, l'opposition entre puissance, acte et état d'accomplissement était envisagée selon le mouvement, c'est-à-dire selon le sens propre qu'Aristote donne à δύναμις. Cette première sorte de puissance a la particularité de « se consumer » en passant à l'acte² : l'homme debout a la capacité de se lever ; mais une fois qu'il a fait passer cette capacité à l'acte, qu'il s'est effectivement levé, cette capacité n'existe plus : seul l'acte achevé – l'homme debout – subsiste.

4.4.2. Le deuxième sens de δύναμις et ἐνεργεία

Mais Aristote donne une deuxième définition à δύναμις et, corrélativement, à ἐνεργεία, comme l'annonçait l'exemple (69). Les exemples qu'il prend dans l'exemple (70) mêlent d'ailleurs les deux définitions. En effet, si l'exemple de la vue ou du savoir font appel à la première, le passage à l'acte impliquant un mouvement ou un changement d'état, les exemples de l'Hermès dans la pierre, de la moitié de la ligne dans la ligne entière et du blé semé, que l'on ne voit pas, mais que l'on appelle blé néanmoins, font appel au deuxième type, qui nous paraît clairement expliqué dans le passage suivant, où Aristote prend l'exemple très particulier de l'infini :

(72) Τὸ δ' ἄπειρον οὐχ οὕτω δυνάμει ἔστιν ὡς ἐνεργείᾳ ἐσόμενον χωριστόν, ἀλλὰ γνώσει. Τὸ γὰρ μὴ ὑπολείπειν τὴν διαίρεσιν ἀποδίδωσι τὸ εἶναι δυνάμει ταύτην τὴν ἐνεργείαν, τὸ δὲ χωρίζεσθαι οὐ. (Arist., *Méta*. IX, 1048b14-17)
« En ce qui concerne l'infini, il n'est jamais en capacité au sens où il pourrait ultérieurement se trouver à l'œuvre comme quelque chose de séparé, mais il existe seulement du point de vue de

¹ Pour la distinction aristotélicienne entre les δυνάμεις μετὰ λόγου et les δυνάμεις ἄλογοι, cf. *supra*, section 2.2.2.

² Voir Kosman, 1984, 131 : « La potentialité que nous voyons maintenant, dans un certain sens, être un mouvement, est consommée dans la course de l'actualisation, vers laquelle la potentialité est dirigée en fin de compte. »

celui qui en prend connaissance. Car le fait qu'il reste toujours de quoi le diviser rend compte du fait que cet être à l'œuvre n'existe qu'en capacité et ne peut exister sous une forme séparée¹. »

Deux points sont fondamentaux dans ce passage : le participe futur ἐσόμενον et le datif γνώσει. Alors que, dans le premier sens, le passage à l'acte de δύναμις impliquait un déroulement dans le temps, un moment *a* où l'être considéré était en puissance et un moment *b*, postérieur, où il était en acte, ce n'est pas le cas pour ce qui est de l'infini : ce n'est donc pas parce qu'il est susceptible, à un temps *a*, de passer à l'acte dans un temps *b*, que l'on dit de l'infini qu'il est δυνάμει, en puissance. Comme on ne peut atteindre sa fin, son achèvement, dans la mesure où il reste toujours en lui quelque chose à diviser, il n'existe jamais en acte. Pourtant, il existe bel et bien : on ne peut le voir, mais on peut le concevoir, par la connaissance (γνώσις) : nous retombons sur δύναμις en tant qu'objet de connaissance, opposé à εἶδος ou ἰδέα, qui dénotent ce qui est accessible à la vue.

L'exemple de l'Hermès « en puissance » dans la pierre est lui aussi très éclairant pour comprendre ce deuxième sens du concept aristotélicien de δύναμις, si l'on a à l'esprit le fait suivant, relaté par M.-P. Duminil et A. Jaulin :

« On explique le nom d'Hermès en le reliant à *herma* qui signifie, entre autres sens, écueil, rocher, pierre. Des pierres à l'effigie d'Hermès plus ou moins stylisée servaient de bornes, dans la campagne, au bord des routes, dans les rues, aux carrefours et toute pierre servant de borne, même sans aucune représentation, s'appelait un Hermès². »

Il faut se garder de confondre cet exemple avec celui de la statue qui se trouve en puissance dans l'airain, auquel Aristote fait souvent référence : dans ce cas, en effet, la puissance se comprend comme principe de mouvement et de changement, puisque la pierre est changée en statue sous l'action du sculpteur. En revanche, dans l'exemple de l'Hermès, Aristote veut dire que, même lorsque la figure d'Hermès n'est pas taillée *effectivement* ou

¹ Trad. Sichères, Pocket, 2010. Le choix de traduire δυνάμει par « en capacité » ne nous paraît pas adéquat ici : en français, on attend, en effet, que la capacité soit « capacité de quelque chose », d'une chose qui pourrait donner lieu à une action effective, et qui serait donc en attente d'actualisation, ce qui n'est précisément pas le cas ici. Mais cette inadéquation même met bien en évidence la spécificité de cette deuxième définition de la puissance, non relative au mouvement, donc non relative au temps.

² Duminil-Jaulin, Mirail, 1991, 55, n. 12. En *Méta.* IX, 8, 1050a20, Aristote fait de nouveau allusion à Hermès, mais il semble qu'il s'agisse là d'un autre exemple. En effet, il est alors question de la « statue » d'Hermès par Pausan. Voici ce que J. Tricot dit à ce propos, dans une note à sa traduction de la *Métaphysique*, vol. 2, 61, n. 3 : « Au dire du Ps.-Alex. (588, 20 Hd), la statue d'Hermès, œuvre du sculpteur Pausan, présentait cette particularité qu'on ne pouvait distinguer si elle était taillée dans la pierre ou enchâssée dans une substance translucide ; on ne savait donc si l'Hermès était à l'intérieur ou à l'extérieur. Mais cette explication est controversée, car Pausan était un peintre. Il paraît plutôt s'agir d'une peinture en relief, donnant l'illusion de la réalité. » En effet, Pausan est cité à côté de Polynote comme peintre (γραφεύς) par Arist., *Poet.* 2, 1448a1 (cf. Reinach, 1985, 154-155 : *La peinture ancienne. Textes grecs et latins*, Paris, Macula). Si, par conséquent, J. Tricot a raison, il n'est pas question de « pierre » (λίθος) dans cet exemple. En revanche, dans toutes les autres occurrences de la figure d'Hermès, il s'agit bien d'un Hermès sculpté, plus exactement taillé dans la pierre (« tiré de la pierre (ἐκ τοῦ λίθου ὁ Ἑρμῆς) » « par réduction (ἀφαιρέσει) », dit Aristote, *Phys.* 190b7. Dans ce même passage, où il traite des différentes modes de génération, il prend aussi l'exemple de la statue, qui, elle, est engendrée par « transformation (μετασχηματίζει) » à partir de l'airain : la statue et l'airain, l'Hermès et la pierre et l'Hermès de Pausan sont donc bien trois exemples différents).

réellement (ἐνεργεία) dans une borne, elle est tout de même présente *virtuellement* (δυνάμει) dans cette borne, qui reçoit toujours le même nom d'Hermès. C'est pourquoi la distinction qu'il est possible d'établir en français entre *virtuel* et *potentiel* ou *virtualité* et *potentialité*¹ nous paraît être un bon moyen de rendre les deux usages aristotéliens de δύναμις.

4.4.3. La question de l'antériorité de l'acte sur la puissance

Au livre IX, 8 de la *Métaphysique*, Aristote affirme que l'acte est antérieur à la puissance², position qui peut paraître à première vue paradoxale si on entend « antériorité » au seul sens temporel. En effet, dans la mesure où δύναμις est défini comme principe (ἀρχή), et comme quelque chose qui « n'est pas encore en acte », il semblerait que la puissance soit antérieure à l'acte. Mais Aristote, comme il le définit au livre V, 11 de la *Métaphysique*, entend « antériorité (πρότερον) » selon plusieurs points de vue³, selon lesquels il peut fonder sa démonstration⁴ :

i) D'abord, il affirme que l'acte est antérieur à la puissance selon l'ordre logique (λόγῳ) ou la « notion⁵ » : en effet, on ne peut concevoir la capacité de bâtir qu'après avoir vu l'acte de bâtir, la capacité de voir, qu'après avoir effectivement vu.

ii) Puis il envisage l'antériorité selon le temps (χρόνῳ), pour laquelle les choses sont plus complexes : d'une part, il admet que ce qui est en puissance – par exemple la faculté de voir, qui est le fait de voir en puissance – est antérieur selon le temps à ce qui est en acte : pour voir, il faut avoir, auparavant, la faculté de voir ; pour être du blé mûr, il faut avoir été graine, etc. « Mais à ces puissances sont antérieures d'autres êtres en acte dont elles procèdent, car d'un être en puissance, un être en acte est toujours engendré par un autre être en acte » : « il y toujours un moteur premier et le moteur existe déjà en acte ». En effet, selon le temps, il faut qu'il y ait eu, avant la graine, du blé mûr en acte pour engendrer la graine ; de même, la faculté de voir n'existe pas indépendamment de l'être en acte qui la détient et qui s'en sert. Même selon le temps, il faut donc que l'acte soit antérieur à la puissance.

iii) Du point de vue de la « substance » ou de l'« essence » (οὐσία)⁶, l'acte est antérieur car l'acte est ce vers quoi tend la puissance, sa « fin (τέλος) » : la substance de l'homme

¹ Cf. *supra* pour la différence entre ces termes.

² Arist., *Méta.* IX, 1049b4-8 : Ἐπει δὲ τὸ πρότερον διώρισται ποσαχῶς λέγεται, φανερόν ὅτι πρότερον ἐνεργεία δυνάμειός ἐστιν. Λέγω δὲ δυνάμειος οὐ μόνον τῆς ὀρισμένης ἢ λέγεται ἀρχὴ μεταβλητικὴ ἐν ἄλλῳ ἢ ἢ ἄλλο, ἀλλ' ὅλως πάσης ἀρχῆς κινητικῆς ἢ στατικῆς : « De nos considérations sur les différentes acceptions de l'antérieur, il résulte clairement que l'acte est antérieur à la puissance. J'entends par puissance, non seulement cette puissance déterminée qui est définie le principe du changement dans un autre être en tant qu'autre, mais en général tout principe de mouvement ou de repos » (trad. Tricot, Vrin, 1991 (1933)).

³ Voir Tricot, Vrin, 2000 (1933), 188, n. 1 : « L'antérieur et le postérieur sont de 4 espèces : a) L'antérieur défini comme ce qui est plus rapproché selon le lieu, le temps, etc. (1018b9-29) ; b) L'antérieur selon la connaissance (ordre logique, ordre sensible) (30-36) ; c) L'antérieur en ce qui concerne les attributs (37-1019a1) ; d) L'antériorité selon la nature et la substance (1019a2), qui est l'antérieur au sens fondamental. »

⁴ Selon G. Aubry (2006, 286), « la position, au principe, non pas de la puissance, mais du Bien et de l'acte » était présentée par Aristote « comme son propre point de rupture avec les pensées antérieures ».

⁵ « Notion » est la traduction usuelle de λόγος dans ce passage. Le terme dénote l'appréhension par la raison, et est associé à la connaissance (γνώσις) (1049b17). Il s'oppose à l'appréhension par les sens (αἴσθησις), qui n'est pas évoquée ici, mais qui apparaît en *Méta.* V, 11 (1018b33).

⁶ Les deux traductions usuelles d'οὐσία sont « essence » et « substance », selon que l'on suit la proposition de Sénèque – qui l'emprunte, selon ses dires, à Cicéron – de traduire le lexème grec par le néologisme latin

adulte (άνηρ), qui est en acte, est ce vers quoi tend l'enfant, en tant qu'il est homme en puissance. En effet, c'est l'homme qui a la forme (εἶδος), qu'Aristote identifie un peu plus loin à l'acte (ἐνέργεια) : chez Aristote, εἶδος (« forme ») se comprend par rapport à ὕλη (« matière ») : la matière n'est pas en acte, donc n'est pas, ou n'est pas encore. Pour être véritablement, il lui faut une forme vers laquelle tendre, et qui, par conséquent, la précède. Forme et matière sont indissociables, mais c'est la forme, assimilée à l'acte et but (τέλος) de la matière, qui fait accéder celle-ci, assimilée à la puissance, à l'οὐσία¹.

iv) « Mais, dit Aristote, l'acte est antérieur, sous le rapport de la substance, dans un sens plus fondamental encore². » Il achève son argumentation en montrant que « les êtres éternels (τὰ αἰδία) sont antérieurs, selon la substance, aux êtres corruptibles (τὰ φθαρτά) », et que « rien de ce qui n'est éternel n'existe en puissance ». En effet, toute puissance est puissance des contraires, c'est-à-dire qu'elle peut s'actualiser et accéder à l'être véritable (οὐσία) ou ne pas s'actualiser, et, par conséquent, ne pas être. Or, les êtres éternels, les êtres nécessaires (τὰ ἐξ ἀνάγκης ὄντα), appelés aussi êtres premiers (τὰ πρῶτα), ne peuvent pas ne pas être : ils ne peuvent donc pas être en puissance. C'est de cette façon qu'Aristote fait du « premier moteur », nécessaire et éternel, un acte pur. En cela, il rompt avec la perspective platonicienne, comme il le signale lui-même à la fin du chapitre. Il s'élève en effet contre l'existence des ἰδέαι qui, parce qu'elles sont universelles et « en soi », sont assimilables à ce que lui appelle puissance : on parle en effet de l'« idée de cheval », qui se réalise dans tel ou tel cheval particulier, de l'« idée du savoir », qui se réalise dans tel et tel être savant particulier, etc. Dans la perspective aristotélicienne, cela signifie qu'il y aurait quelque chose de plus savant que le savoir en soi, dans la mesure où ce qui est savant serait en acte par rapport au savoir en soi, qui ne serait que puissance. Cette conclusion étant absurde, c'est que la théorie des ἰδέαι ne tient pas.

4.5. Postérité du concept de δύναμις dans la philosophie post-aristotélicienne

Les concepts aristotéliciens de δύναμις et d'ἐνέργεια restent propres à l'aristotélisme pendant plusieurs siècles : ils ne sont pas relayés par les autres philosophies hellénistiques, l'épicurisme, le stoïcisme, le scepticisme et le platonisme de la Moyenne et de la Nouvelle Académie, qui émergent à la toute fin du IV^e siècle avant notre ère. Il faut attendre le Moyen Âge et la philosophie scolastique, avec la redécouverte de la *Métaphysique* dans le monde occidental, pour que ces concepts aristotéliciens regagnent en importance. Cependant, entre ces deux moments, δύναμις fait l'objet d'une réélaboration de la part du philosophe

essentia, ou celle de Boèce, de le traduire par *substantia*. Dans la métaphysique contemporaine, le lexème est aussi traduit par « étance ».

¹ Ces deux oppositions qui se correspondent, δύναμις – ἐνέργεια / ὕλη – εἶδος, peuvent être rapprochées de l'opposition δύναμις / εἶδος que nous avons observée dans la *Collection hippocratique* : les termes opposés dénotent à chaque fois deux faces d'une même réalité, qui ne peuvent exister l'une sans l'autre, mais dont l'une (la forme, l'acte) est plus tangible que l'autre, et paraît donc primer sur elle du point de vue de l'οὐσία. Plus loin, Aristote dit encore (*Méta.* IX, 1050b2-3) : ὥστε φανερόν ὅτι ἡ οὐσία καὶ τὸ εἶδος ἐνέργειά ἐστιν : « il est donc évident que la substance, ou forme, est acte » (trad. Tricot, Vrin, 1991 (1933)).

² Arist., *Méta.* IX, 1050b6.

néoplatonicien Plotin (III^e siècle de notre ère), qui a des répercussions dans la pensée chrétienne.

Cependant, le lexème fait toujours partie du vocabulaire philosophique, et notamment du vocabulaire aristotélicien que diffusent les Stoïciens. En effet, ceux-ci, sans reprendre nécessairement le contenu sémantique et conceptuel des termes tel qu'il a été défini par Aristote, utilisent les signifiants qu'il emploie comme autant de coquilles vides qu'ils investissent de leur propre contenu conceptuel, ou qu'ils utilisent de manière moins technique que le Stagirite. C'est le cas pour *δύναμις* et *ἐνέργεια* : ce dernier, créé par Aristote, est bien représenté dans les écrits stoïciens grecs, ce qui atteste de son implantation en tant que signifiant dans la langue philosophique, si ce n'est dans la langue commune.

4.5.1. *Δύναμις* et *ἐνέργεια* dans le stoïcisme de langue grecque

Ni *δύναμις* ni *ἐνέργεια* ne figurent dans le glossaire des termes employés par Chrysippe¹ à la fin de l'édition de ses fragments établie par R. Dufour². Mais bien que les deux lexèmes ne dénotent pas de concepts philosophiques chez le second fondateur du stoïcisme, on en trouve, respectivement, 183 et 75 occurrences dans ces fragments³. Il ne s'agit pas ici de dresser la liste exhaustive des emplois des lexèmes dans les fragments de Chrysippe. Nous nous limiterons à souligner deux points. D'abord, *δύναμις* et *ἐνέργεια* sont très rarement employés ensemble, alors que, chez Aristote, le concept nouveau d'*ἐνέργεια* est indissociable de celui de *δύναμις*. En outre, les rares fois où ils sont réunis, le fait tient davantage à l'auteur mentionnant la pensée ou le discours de Chrysippe qu'à Chrysippe lui-même⁴. Ensuite, pour ce qui concerne *δύναμις* lui-même, dans la perspective immanentiste du stoïcisme, il tend à dénoter cette force qui agit dans le monde qui est cause de tout ce qui est, qu'on l'appelle destin, dieu ou nature. Dans le fragment suivant, cité par Sextus Empiricus, la question est de savoir ce qu'est la cause qui meut tout ce qui est :

(73) Τοῦτο δὲ οὐκ ἄλλο τι πιθανόν ἐστιν εἶναι ἢ δύναμιν τινα δι' αὐτῆς πεφοιτηκυῖαν, κάθ' ἅπερ ἡμῖν ψυχῇ πεφοίτηκεν. Αὕτη οὖν ἡ δύναμις ἥτοι αὐτοκίνητος ἐστὶν ἢ ὑπὸ ἄλλης κινεῖται δυνάμει. Καὶ εἰ μὲν ὑφ' ἑτέρας κινεῖται, τὴν ἑτέραν ἀδύνατον ἐστὶ κινεῖσθαι μὴ ὑπ' ἄλλης κινουμένην, ὅπερ ἄτοπον. Ἔστι τις ἄρα καθ' ἑαυτὴν αὐτοκίνητος δύναμις, ἥτις ἂν εἴη θεία καὶ αἰδῖος. Ἡ γὰρ ἐξ αἰῶνος κινήσεται ἢ ἀπὸ τίνος χρόνου. Ἄλλ' ἀπὸ τίνος χρόνου μὲν οὐ κινήσεται· οὐ γὰρ ἐστὶ τις αἰτία τοῦ ἀπὸ τίνος αὐτὴν χρόνου κινεῖσθαι. Αἰδῖος τοίνυν ἐστὶν ἡ κινούσα τὴν ὕλην δύναμις καὶ τεταγμένως αὐτὴν εἰς γενέσεις καὶ μεταβολὰς ἄγουσα. Ὡστε θεὸς ἂν εἴη αὕτη. (Chrys., fr. 320 Dufour = SVF 311 = Sext. Emp., *Contre les savants* IX, 75, 2-76, 12)

« Il n'est pas plausible que ce soit autre chose qu'une certaine puissance qui circule à travers elle, comme c'est le cas de l'âme qui circule en nous. Donc, cette puissance est soit automotrice, soit elle est mue par une autre puissance. Si elle est mue par une autre puissance, elle ne pourra

¹ Nous privilégions Chrysippe parce que « le plus grand nombre de fragments et de témoignages attribués à un stoïcien particulier concernent Chrysippe. L'influence du 'second fondateur du stoïcisme' surpassa grandement celle de ses prédécesseurs, Zénon et Cléanthe, et s'étendit sur plusieurs siècles » (Dufour, *Belles-Lettres*, Avant-propos, XIII).

² Chrysippe, *Œuvre philosophique*, éd. R. Dufour, t. I et II, Paris, Belles Lettres, 2004.

³ Selon les chiffres donnés par le *TLG*.

⁴ Par exemple, les deux lexèmes sont employés ensemble dans les *Ennéades* de Plotin (*Enn.* VI, 1 [= traité 42], 26, 1-28 = SVF 315 = Dufour 324) qui, lui, en fait un usage fréquent, comme nous le verrons plus bas.

être mue à moins que ce ne soit pas une autre puissance, ce qui est absurde. Il existe donc une puissance qui est automotrice par soi, laquelle serait divine et éternelle. En effet, soit elle sera mue de toute éternité, soit elle le sera depuis un certain temps. Mais elle ne sera pas mue depuis un certain temps, car il n'existera pas de cause du fait qu'elle est mue depuis un certain temps. Est donc éternelle la puissance qui meut la matière et qui la conduit de façon ordonnée à ses générations et à ses transformations. De la sorte, elle serait dieu¹. »

Alors que, chez Aristote, la cause première était acte pur, chez les Stoïciens, elle est puissance. En outre, elle est immanente, elle circule dans ce qui est comme l'âme circule dans le corps : de même, chez Aristote, l'âme était entéléchie du corps, c'est-à-dire corps en acte parfait et accompli, alors qu'elle est ici puissance circulant en lui. Cette conception a pour corrélaire l'assignation d'une valeur sémantique différente à δύναμις : alors que, chez les Stagirite, δύναμις sert à penser le rien, ou, plutôt le « pas encore », et qu'il dénote une potentialité qui n'est rien par elle-même, mais dont l'« existence » dépend de l'acte vers lequel elle tend, chez les Stoïciens, il dénote une entité autonome, « automue » : non pas la capacité de, mais la force capable de. Encore une fois, à une différence conceptuelle est corrélée une différence sémantico-référentielle.

4.5.2. Chez les néo-platoniciens : δύναμις chez Plotin

Le couple conceptuel δύναμις / ἐνέργεια regagne en importance dans la pensée du philosophe néoplatonicien Plotin, qui consacre un traité entier à la question de ce que signifient « *ce qui est en puissance* » et « *ce qui est en acte* »². Mais, ce faisant, il réinterprète les notions et retourne complètement le rapport de l'acte à la puissance, en considérant à la fois la puissance et l'être en puissance comme autonomes par rapport à l'acte.

Pour ce qui est de l'« être en puissance » (τὸ δυνάμει ὄν), le retournement s'opère dans le traité consacré à la question. Quant au concept de puissance (δύναμις) proprement dit, il est subverti au traité 53, qui porte sur l'union du corps et de l'âme.

4.5.2.1. La subversion de l'être en puissance

Chez Aristote, être en puissance est une manière d'être sans être véritablement, sans parvenir au statut d'οὐσία. Pour être une οὐσία, il faut que ce qui est en puissance soit actualisé, devienne un ὄν ἐνεργεία, c'est-à-dire soit un mouvement (κίνησις), s'il s'agit de la première sorte de puissance, qui se comprend comme principe de mouvement ou de changement³, soit une forme (εἶδος), plus exactement une « matière informée », s'il s'agit de la seconde sorte de puissance, qui se comprend comme matière (ὕλη) par rapport à la matière informée⁴. De cette conception, Plotin tire une conclusion qui renverse le rapport de la

¹ Trad. Dufour, Belles Lettres, 2004.

² Plotin a écrit cinquante-quatre traités, que son disciple, Porphyre, a rassemblés sous la forme de six *Ennéades*, de neuf traités chacune. Le traité intitulé Περὶ τοῦ δυνάμει καὶ ἐνεργεία est le 25^e traité de Plotin, et le 5^e traité de la deuxième *Ennéade* (ci-après II, 5).

³ Dans ce premier cas, la puissance est consumée dans son acte, et disparaît en tant que telle.

⁴ Dans ce second cas, la puissance est conservée par l'acte, la matière est conservée dans la forme : c'est pourquoi nous préférons parler de « matière informée », au sens de « matière qui a reçu une forme », plutôt que de « forme ».

matière à l'être : si la matière n'est pas véritablement, elle est un non-être ; non au sens où elle sera quelque chose de déterminé plus tard, auquel cas elle devrait, en vertu de l'antériorité de l'acte sur la puissance, être en acte pour être autre chose en puissance. Or, la matière est tous les êtres en puissance, de manière indéterminée : « elle n'est rien de particulier en puissance, mais toutes choses ; elle n'est donc rien par elle-même¹ », et c'est là son être même. Selon Plotin, à partir du moment où l'on fait passer la matière à l'acte, en la dotant d'une forme, on lui retire son être propre, qui est, précisément, de n'être pas et de n'être qu'en puissance. Si, comme le pense Aristote, la matière se conserve dans l'οὐσία en acte, c'est que cette matière était en acte elle-même, c'est qu'elle avait déjà une existence actuelle en tant que matière. Or cette matière n'est que puissance. C'est pourquoi, selon Plotin, elle ne peut recevoir de forme, étant elle-même un « fantôme fragile et effacé » (ἀσθενές τι καὶ ἀμυδρὸν εἶδωλον). « Voulant se revêtir des formes, elle n'arrive pas même à en garder le reflet² » : le faire, ce serait s'anéantir en tant que non-être. « Si on introduit l'acte en une chose dont l'être (τὸ εἶναι) et l'essence (τὴν οὐσίαν) sont d'être en puissance, on lui fait perdre le principe (τὴν αἰτίαν) même de sa réalité (τῆς ὑποστάσεως), puisque cette réalité consiste à être en puissance³ ». De manière paradoxale, Plotin dote le non-être d'un être propre, d'une οὐσία propre, qui consiste à être en puissance et qui se perd dans le passage à l'acte. De cette façon, il émancipe l'être en puissance par rapport à l'être en acte et, en cela, subvertit le concept aristotélicien d'« en-puissance » qui ne se concevait que par rapport à celui d'« en-acte⁴ ».

4.5.2.2. *Transcendance et puissance*

Dans l'introduction de son chapitre sur δύναμις chez Plotin, G. Aubry résume la rupture opérée par Plotin avec le concept aristotélicien de la façon suivante :

« La *dunamis*, chez Plotin, ne vient plus nommer le devenir comme moindre-être, mais l'au-delà de l'être et du devenir. Elle n'est plus corrélée à l'acte dans une relation asymétrique de tendance et de dépendance, mais posée à son principe : le Premier Principe plotinien, en effet, l'Un-Bien, n'est plus acte pur, mais δύναμις πάντων⁵. »

De même que la matière, non-être dont l'essence même est d'être en puissance (δυνάμει), l'essence même de l'Un-Bien, « premier moteur⁶ » plotinien, est d'être au-delà de l'être (ἐπέκεινα τῆς οὐσίας), au-dessus (ὑπέρ) de lui, ou encore antérieur (πρό) à lui, οὐσία devant être compris ici comme ce qui est en acte. L'Un-Bien est donc une entité transcendante par rapport au monde des êtres. C'est de lui, puissance de tout, que découle tout ce qui est. Là encore, dans la conception aristotélicienne de la puissance, il serait paradoxal et

¹ Plot., II, 5, 5 : τὸ τοίνυν δυνάμει οὐ τι, ἀλλὰ δυνάμει πάντα.

² Plot., II, 5, 5 : ἃ γὰρ ὑποδύναμις ἠθέλησεν, οὐδὲ χρῶσθῆναι ἀπ' αὐτῶν δεδύνηται.

³ Plot., II, 5, 5.

⁴ Nous empruntons ces formulations, traductions de τὸ δυνάμει et τὸ ἐνεργεία, à G. Aubry, 2006.

⁵ Aubry, 2006, 211.

⁶ Il est difficile d'employer cette expression proprement aristotélicienne pour désigner l'Un-Bien de Plotin, dans la mesure où les deux concepts sont radicalement opposés, le premier moteur étant acte pur, et l'Un-Bien, puissance de tout.

insoutenable de dire que tout ce qui est (en acte) naît de ce qui n'est que puissance : la puissance étant puissance des contraires, elle pourrait très bien ne pas passer à l'acte et, dans ce cas, rien ne serait. Or, il est des êtres éternels, premiers et nécessaires qui prouvent que cette conception ne tient pas. Pour que l'Un-Bien soit défini comme puissance, il faut donc que le concept plotinien de puissance soit différent du concept aristotélicien. Un passage du traité 53 (*Ennéades* I, 1), où Plotin s'efforce de penser l'union de l'âme et du corps, peut venir éclairer cette différence :

(74) Ἄλλ' ἴσως βέλτιον εἰπεῖν καθόλου τῷ παρεῖναι τὰς δυνάμεις τὰ ἔχοντα εἶναι τὰ ἐνεργοῦντα κατ' αὐτάς, αὐτάς δὲ ἀκινήτους εἶναι χορηγούσας τὸ δύνασθαι τοῖς ἔχουσιν.
(Plot., I, 1, 6)

« Peut-être vaut-il mieux dire que, d'une manière générale, quand ces puissances sont présentes, ce sont ceux qui les possèdent qui agissent selon elles tandis qu'elles-mêmes demeurent immobiles et ne font que fournir la capacité d'agir à ceux qui les possèdent¹. »

En opposant *δύναμις* à *τὸ δύνασθαι*, Plotin élabore une distinction entre ce qui permet (à quelqu'un, quelque chose) d'être capable, et la capacité elle-même. Autrement dit, il exploite une distinction entre deux emplois usuels de *δύναμις*, celui où le lexème dénote une « capacité de » abstraite, déterminée uniquement par l'action dont elle est capacité (capacité de marcher, de parler, de sentir, *etc.*) – c'est de cet emploi que part Aristote – et celui où il dénote, de manière plus concrète, les ressources que détient un individu ou une entité pour agir, sans que cette action soit nécessairement spécifiée. Nous avons vu que *δύναμις*, dans cet emploi, faisait l'objet d'une « procédure de concrétisation » et qu'il en arrivait à dénoter des entités plus concrètes, comme les ressources financières ou les forces armées. Le même phénomène est à l'œuvre dans la réélaboration plotinienne du concept de *δύναμις*. Le philosophe néoplatonicien en fait une entité autonome, qu'un individu possède ou ne possède pas, et qui, en tant que telle, est impassible et immobile.

De là, il est plus compréhensible que l'Un-Bien soit défini comme « puissance de tout » et doté, en tant que puissance, d'autonomie : la puissance ainsi pensée n'est pas en attente d'actualisation, n'est pas tension vers ou manque, mais puissance productive, active, achevée et actuelle. En cela, elle ne risque pas, comme la puissance aristotélicienne, de s'abîmer dans l'acte, ou plutôt les actes, qui émanent d'elle. La puissance que constitue l'Un-Bien est en effet infinie et, en cela, est toujours excédentaire par rapport à ses effets, à ce qui émane d'elle. C'est pourquoi G. Deleuze l'appelle « cause émanative », en l'opposant à la « cause immanente » que l'on trouve, par exemple, chez les Stoïciens, et que l'on retrouve chez Spinoza :

« La cause émanative produit d'après ce qu'elle donne, mais elle est au-delà de ce qu'elle donne [...]. Une cause est immanente, au contraire, quand l'effet lui-même est 'immané' dans la cause en lieu d'en émaner². »

¹ Trad. Aubry, Cerf, 2004.

² Deleuze, 1968, 156 (*Spinoza et le problème de l'expression*, Paris, Éditions de Minuit), cité par Aubry, 2006, 219.

L'Un-Bien est donc une entité elle-même immuable, impassible et éternelle, transcendante au monde des êtres, mais qui est productrice de ces êtres par émanation : c'est en cela qu'elle est pure puissance. C'est le concept de δύναμις réélaboré qui permet ainsi à Plotin de penser à la fois l'immuabilité et l'éternité du premier principe (l'Un-Bien), et sa participation à ce qui est.

5. Conclusion

De l'examen des emplois techniques de δύναμις dans les différents domaines de la connaissance abordés, il ressort que le sémantisme du lexème oscille selon plusieurs axes. D'abord, on lui retrouve les mêmes valeurs sémantiques que pour ses emplois usuels : « /capacité / de X / de faire une action Y/ » lorsqu'il est employé pour dénoter la propriété déterminée d'une substance à avoir telle ou telle action ; « /ressources / de X / lui permettant d'agir en X/ » lorsqu'il dénote la qualité qui, dans la substance, la rend apte à produire son effet ; « /puissance / de X / exercée sur Z/ » lorsqu'il fait référence à l'influence effective, constatée ou suscitée, d'une entité sur une autre. Ensuite, il oscille entre les notions de « capacité » et de « valeur », auxquelles nous avons associé respectivement les termes *potentialité* et *virtualité* : dans le second cas, δύναμις ne dénote plus une entité dirigée vers un point précis, soit une action déterminée Y, soit un « terrain » d'exercice Z, mais il est davantage tourné vers son complément référentiel lui-même (X), indiquant une modalité de son être ; δύναμις est alors tantôt opposé à des lexèmes dénotant l'aspect extérieur, l'apparence et dénote la « valeur réelle », l'« essence », ce qu'est réellement l'entité X ; tantôt il est opposé à des lexèmes dénotant l'être profond de X, sa nature ou sa substance et dénote l'« être manifeste » de X. Dans les deux cas, le terme fait référence à ce qui, dans une entité X, n'est pas perceptible par les sens, mais interagit cependant avec le monde extérieur. La différence fondamentale entre les deux notions est portée par le sème /mouvement/ ou par la dimension temporelle qui est saillante ou non dans le sémantisme du lexème : dans tous les emplois, usuels comme techniques, où δύναμις peut-être traduit par « capacité de », la dimension temporelle est présente ; il faut un délai entre le moment où l'action n'est qu'à l'état de capacité et le moment où elle est réellement effectuée. Mais dans les autres, l'entité dénotée par δύναμις est concomitante à ce qui la supporte, le temps et le mouvement n'interviennent pas.

Conclusion

Les lexèmes français qui nous ont servi à traduire δύναμις et qui sont aussi utilisés par les traducteurs ou les lexicographes sont nombreux : *capacité, force, puissance, pouvoir, possibilité, compétence, aptitude, faculté, propriété, vertu, qualité, influence, valeur, potentialité, virtualité, troupe, moyens, ressources, etc.* Certains d'entre eux, comme les derniers que nous venons de citer, sont employés pour traduire un seul emploi du lexème grec, et peuvent donc être considérés comme des « équivalents de traduction dynamiques¹ » : c'est en vertu de la reconnaissance d'une valeur référentielle commune entre δύναμις et, par exemple, fr. *troupe*, que le premier peut être traduit par le second dans certains contextes bien précis. En revanche, d'autres permettent de traduire plusieurs emplois du lexème, et peuvent être considérés, à ce titre, comme des « équivalents de transcodage » de δύναμις. C'est le cas, en premier lieu, de fr. *puissance*, qui peut dénoter, en français, tant la puissance exercée sur que la puissance de faire une action, et qui peut aussi prendre le sens technique aristotélicien dans le syntagme *en puissance*. En outre, il a aussi un emploi technique en mathématiques qui, s'il diffère du concept mathématique grec, ne doit pas en être complètement séparé. C'est le cas également de fr. *pouvoir* et de fr. *force*, qui possèdent eux aussi la double dimension « pouvoir de » et « pouvoir sur », « force exercée » et « force de ».

Or, ces différents équivalents de traduction français, pour la plupart, ont une origine latine, non seulement parce qu'ils viennent d'un étymon latin ou parce qu'ils ont été empruntés au latin, mais, surtout, parce que les lexèmes latins dont ils sont issus ont été, souvent, eux-mêmes employés pour traduire δύναμις dans la littérature latine de traduction. Ainsi, fr. *puissance*, formé sur le participe présent préroman de fr. *pouvoir* au XII^e siècle, lui-même issu de *podeir* < lat. tard. **potere*, a le même rapport au verbe *pouvoir* que lat. *potentia* au verbe *possum*, dans la mesure où *potentia* est dérivé de la forme qui sert de participe présent à *possum*, *potens*. De fait, il y a une continuité entre les emplois de fr. *puissance* et ceux de lat. *potentia*, dont la forme héritée, fr. *potence*, s'est spécialisée dans un sens très restreint pour dénoter une béquille, puis une pièce d'appui en forme d'équerre et, de là, l'instrument de supplice qui avait cette forme et le supplice lui-même. C'est donc bien fr. *puissance* qui a relayé les emplois de lat. *potentia* en français. Il s'agira de déterminer ce que doivent les emplois de *potentia* à ceux de δύναμις, qu'il a servi à traduire.

En observant les solutions de traduction adoptées par les auteurs latins pour exprimer les différents emplois de δύναμις dans leur langue, il s'agit, à présent, de reconstruire un moment de son histoire, en le considérant non plus comme un lexème constitué d'un signifiant et d'un signifié dans une langue donnée, mais comme une notion susceptible d'être exprimée dans d'autres langues.

¹ Sur la distinction entre « équivalence dynamique » et « équivalence de transcodage », cf. *infra*, deuxième partie et l'introduction générale.

Deuxième partie :

Les Romains

à la conquête de la puissance

*« Et l'antiquité romaine elle-même, de quelle façon violente et naïve tout à la fois fit - elle main basse sur tout ce qui est grand et bon dans la plus ancienne antiquité grecque ! (...) Ils ne connaissaient pas la jouissance du sens historique, le passé de l'étranger leur était pénible, et pour eux, en tant que Romains, c'était là une incitation à une conquête romaine. En effet, traduire, c'était alors conquérir. » Nietzsche, *Le Gai savoir*, II, §83*

Introduction

Le lexème δύναμις a la particularité d'être à la fois très général et très spécifique : très fréquent dans la langue usuelle, lorsqu'il fait référence à une capacité intrinsèque de tout type, ou à la puissance de fait d'un homme, d'un chef ou d'un État, il connaît aussi des emplois spécifiques dans les langues spécialisées, où il acquiert même le statut de concept théorique. Pour cette raison, il devait connaître une deuxième vie dans le domaine latin, dans le cadre de l'immense entreprise de préhension que réalisèrent les Romains sur la pensée grecque. Celle-ci est à resituer d'une part dans son contexte historique (1), d'autre part au sein de la problématique du bilinguisme gréco-romain (2), qui fait l'objet de nombreuses études depuis ces dernières décennies. Ensuite, il s'agira d'appréhender les conséquences de ce bilinguisme si singulier sur le lexique latin, dans son rapport avec le lexique grec (3).

1. L'hellénisation de Rome ou la romanisation de la Grèce ?

L'historien P. Veyne distingue deux phases d'hellénisation de Rome, l'une qu'il situe au VI^e siècle avant notre ère, et sans doute même avant, et l'autre qu'il date du III^e siècle avant notre ère, au moment où Rome conquiert militairement et politiquement les cités grecques¹. La

¹ Veyne, 1979, 6, n. 10 : « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », *Diogenès*, 1979, 106, 3-29.

première n'est pas propre à Rome : toutes les cités du monde méditerranéen, sur lesquelles la Grèce des V^e et IV^e siècles avant notre ère rayonne, sont touchées par la culture hellène, notamment sur le plan religieux, sans qu'il y ait conflit entre les diverses cultures : « dans le monde préchrétien, tous les dieux sont vrais et Jupiter est partout Jupiter, de même qu'un chêne est partout un chêne ; seulement, comme on fait pour les noms communs, il faut traduire son nom d'une langue à l'autre, si bien qu'il s'appelle Zeus en Grèce et Tinia en Étrurie¹ ».

Les contacts entre les différents peuples s'établissent essentiellement par les échanges maritimes et le commerce. Sur le plan linguistique, ce fait a des conséquences : ce sont en particulier les marchands qui introduisent le grec à Rome, un grec qui est donc essentiellement oral et propre à exprimer des réalités concrètes, les produits échangés par exemple. C'est pourquoi l'on ne s'étonnera pas du fait que lat. *nauta* soit emprunté au grec ναύτης, ou que le nom de la bière soit grec (*zythum*)². Si une partie de la population romaine est bilingue, il s'agit d'un bilinguisme qui touche les couches culturellement inférieures de la population, et qu'il faut distinguer du « bilinguisme des hommes cultivés³ », celui des couches supérieures, à même de recevoir une éducation. Ce deuxième type de bilinguisme, à Rome, est à relier à la deuxième hellénisation, à partir du III^e siècle avant notre ère, moment où nous commençons à avoir des traces écrites du latin littéraire. À cette époque, le monde méditerranéen, après les conquêtes d'Alexandre, est grec, mais deux autres grandes puissances émergent et rivalisent entre elles, Rome et Carthage. Puis Rome, victorieuse, s'empresse de conquérir la Grèce elle-même, non seulement ses terres, non seulement ses habitants, mais aussi sa civilisation : « car la civilisation hellénistique était alors ce qu'est la civilisation occidentale aux yeux du Tiers monde : elle n'était pas sentie comme grecque, comme étrangère, mais comme étant la civilisation tout court, dont les Grecs n'étaient que les premiers possesseurs⁴ ». C'est pourquoi à Rome, notamment sous l'impulsion du cercle des Scipion, vainqueurs de Carthage, on se met à la mode grecque : on remplace la toge par le *pallium*, on se rase de près, et, surtout, on s'initie à la philosophie grecque de l'époque hellénistique. Le stoïcien Panétius, originaire de Rhodes, était ainsi parfaitement intégré au sein du cercle des Scipion, qu'il a notablement influencé sur le plan politique. Par conséquent, ce n'est pas un, mais deux types de bilinguisme gréco-romain qui coexistent, à partir de la deuxième phase de l'hellénisation de Rome, qui concernent deux façons différentes de parler grec, comme le note F. Biville :

« Bon nombre des Romains étaient bilingues, mais ce n'était pas nécessairement le même grec qu'ils pratiquaient. Les lettrés comme Cicéron, qui allaient parfaire leurs études en Grèce, avaient une connaissance savante et approfondie de l'attique classique ; le grec qu'ils maniaient était une langue homogène, codifiée et fixée, pour laquelle la référence à la forme écrite était

¹ Veyne, 1979, 7.

² Cf. Boivin, 2005 : *La bière. Son histoire, sa fabrication et sa dégustation*, Arion Éditions, Lac Beauport (Québec).

³ Cf. Meillet, Sauvageot, 1934, 5-14 : « Le bilinguisme des hommes cultivés », *Conférences de l'Institut de linguistique*, 2, Paris.

⁴ Veyne, 1979, 10.

fondamentale, une langue de culture et de prestige, jugée supérieure au latin. Les milieux populaires avaient du grec une approche totalement différente : quand ils le connaissaient, c'était pour avoir été en contact, dans la vie quotidienne, avec des Grecs – artisans, commerçants, marins, esclaves ; ils avaient du grec une connaissance orale et partielle, et le grec qu'ils pratiquaient n'était pas la langue standard issue de l'attique, mais la réalité vivante et complexe de la koinè hellénistique, riche en termes familiers et concrets inconnus des textes littéraires et officiels, et dont les évolutions phonétiques ont été nettement plus précoces¹. »

Le bilinguisme gréco-latin est donc une réalité complexe à appréhender, non seulement à cause de ses variétés diastratiques, mais aussi à cause du rapport spécifique qu'entretiennent les deux langues et les deux cultures en présence. En effet, en règle générale, dans les phénomènes de bilinguisme social, les deux systèmes linguistiques sont dévolus chacun à des usages bien circonscrits, l'un étant perçu comme plus prestigieux que l'autre : on parle alors de « situations de diglossie ». O. Soutet donne un aperçu de cette notion en décrivant le cas particulier d'une situation où l'une des langues est réservée à l'usage public et l'autre à l'usage privé :

« Très fréquemment, dans les situations de diglossie, on distingue d'un côté une langue d'usage public, écrite et orale, au statut social et culturel prestigieux, aux affectations théoriquement illimitées (c'est-à-dire pouvant être utilisée dans tous les domaines de communication), appelée, selon les cas, *langue véhiculaire*, *langue commune*, *langue officielle*, *langue normalisée* ou, plus simplement encore, '*langue*', de l'autre, une langue d'usage souvent privé, presque exclusivement réservé à l'oral, aux domaines d'emploi restreints (par exemple, la vie rurale) et au statut culturel bien moindre, appelée *langue vernaculaire*². »

Certains auteurs ont tenté d'appliquer ce concept de diglossie, et plus largement les concepts issus de la sociolinguistique, au bilinguisme gréco-latin, donnant alors une impulsion nouvelle aux études sur le sujet. En effet, auparavant, ce bilinguisme était perçu uniquement comme la manifestation la plus patente des rapports qui lient Rome à la Grèce depuis ses débuts, et du caractère fondamentalement « mixte » de la culture romaine. C'est ainsi, par exemple, qu'H.-I. Marrou décrit la culture latine : « Il n'y a pas d'un côté une civilisation hellénistique, de l'autre une civilisation latine, mais une *hellenistisch-römische Kultur*. S'il demeure légitime de parler d'une culture latine, c'est en tant que facies secondaire, variété particulière de cette civilisation unique³. » Adopter cette position, c'était, en réalité, se laisser abuser par une certaine volonté romaine de gommer toute différence entre latin et grec, entre culture romaine et culture hellénistique, volonté perceptible à travers l'expression qu'emploient les Romains pour désigner « l'une et l'autre langue », *utraque*

¹ Biville, 1986, 848-854 : « Du modèle à l'imitation, ou les avatars des mots grecs en Latin », *Latomus*, 45, cité dans Biville, *Les emprunts du latin au grec : approche phonétique*, 1, Louvain-Paris, Peeters, 1990, 30. Cette description doit être nuancée : les lettrés comme Cicéron avaient eux aussi une connaissance vivante du grec parlé à leur époque, même si ce n'était pas le grec des marchands. Voir *infra*, l'emploi de ἐν ὀνόματι dans une lettre de Cicéron à Atticus.

² Soutet, 2005 (1995), 10.

³ Marrou, 1948, 329 : *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil, cité par Valette-Cagnac, 2005, 8 : « Introduction. *Utraque Lingua*. Critique de la notion de bilinguisme », in Dupont, Valette-Cagnac (dir.), 2005, 7-35 : *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin.

lingua, ou « l'une et l'autre culture », *utraeque litterae*¹, expression destinée, selon M. Dubuisson, tout autant à mettre le latin sur un pied d'égalité avec le grec, qu'à dissocier, aux yeux des Grecs, le latin des langues barbares². C'était, du moins, privilégier le *-que* dans cette expression, en considérant que les Romains avaient parfaitement assimilé la culture et la langue grecques, et, se faisant les vecteurs de cette culture, s'étaient identifiés eux-mêmes aux Grecs.

Mais une position plus moderne, fondée sur les nombreux travaux menés en linguistique générale sur les phénomènes de bilinguisme et de diglossie comme phénomènes sociolinguistiques, a privilégié au contraire le *utra-*, dans l'expression consacrée. Après avoir surestimé la symbiose entre les deux cultures, on s'est attaché à les envisager comme irréductibles l'une à l'autre, et à analyser les manifestations de l'influence que le grec exerce sur le latin, ou, parfois, que le latin exerce sur le grec³. En effet, pour qu'il y ait influence de A sur B, ou encore traduction de A vers B, il faut avoir préalablement isolé A et B, et ne plus les considérer comme faisant partie d'une seule entité. À partir de l'ouvrage d'U. Weinreich, *Languages in Contact : Findings and Problems* (1953), on voit donc émerger une multitude de travaux⁴ visant à catégoriser les phénomènes et à établir des typologies au sein du bilinguisme gréco-latin : une typologie en fonction de l'échelle adoptée (bilinguisme individuel à l'échelle d'un auteur singulier, ou bilinguisme social, touchant une aire géographique déterminée ou des groupes sociaux particuliers), une typologie en fonction du niveau de langue, afin de déterminer la valeur respective de chacune des deux langues au sein de contextes déterminés, et une typologie en fonction des « espaces linguistiques », notamment espaces privé et public. M. Dubuisson, par exemple, a montré que le grec était, chez les Romains cultivés qui l'avaient appris dès la petite enfance, la langue de l'intime, de l'émotion, et celle que l'on peut utiliser dans sa correspondance, comme en témoignent les lettres de Cicéron⁵.

Mais ces typologies et ces concepts sociolinguistiques, hérités de cadres de pensée qui n'avaient pas été créés pour analyser la situation si particulière du bilinguisme gréco-latin, ont montré leurs limites. Par exemple, il est difficile de parler d'« acculturation » des Romains par rapport aux Grecs, comme le fait P. Veyne, même si celui-ci prend bien la peine de préciser et d'amender le concept afin de pouvoir l'appliquer à l'attitude si particulière des Romains face au grec⁶. En effet, les Romains sont en position de force face aux Grecs, ils se présentent en conquérants : il n'est pas question pour eux de « s'assimiler » à une civilisation qu'ils

¹ Cf. Dubuisson, 1981a, 274-286 : « *Vtraque lingua* », *AC*, 50 et Valette-Cagnac, 2005, 7-35. Voir aussi la thèse de Ch. Nicolas, 1996 (*Vtraque lingua*).

² Dubuisson, 1981a, 283.

³ Cf. notamment Dubuisson, *Le latin de Polybe. Les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, Klincksieck, 1985.

⁴ Pour une revue critique de la littérature sur le sujet, voir Valette-Cagnac, 2005, 7-35. Pour une bibliographie synthétique, voir Rochette, 1998 : « Le bilinguisme gréco-latin et la question des langues dans le monde gréco-romain », *RBP*, 76-1, 177-196. Nous mentionnons la plupart de ces travaux dans notre propre bibliographie.

⁵ Dubuisson, 1980, 887 *sqq.* : « Toi aussi mon fils ! », *Latomus*, 39 (4), 881-890.

⁶ Veyne, 1979, 4 et 11 : l'acculturation n'est pas nécessairement le fait d'un peuple dominant sur un peuple dominé qui « subirait » l'acculturation, elle « n'est pas toujours une violence faite à une nation ». Malgré tout, la forme même du mot invite à le comprendre comme une assimilation à, plutôt qu'une préhension de.

considèreraient comme en tout point supérieure à la leur, en singeant leurs pratiques et en reniant les leurs¹. Si l'on veut parler d'acculturation pour qualifier cette hellénisation, il faut renverser la dynamique exprimée par le préfixe du mot, *ad-* : il ne s'agit pas pour les Romains d'*aller vers* la culture grecque, dans ce qui traduirait une volonté d'intégration à cette civilisation perçue comme un idéal, extérieur et autre, à atteindre², mais, au contraire, de s'en emparer, de l'importer, de l'incorporer à leur propre civilisation, afin de la contenir, de la *comprendre*, de la faire sienne. Finalement, à partir du II^e siècle avant notre ère, plutôt qu'à l'hellénisation des Romains, c'est à la romanisation de la Grèce que nous assistons à Rome.

2. L'attitude paradoxale des lettrés face au grec

Cet ajustement par rapport à la notion d'acculturation pourrait paraître purement sophistique s'il ne traduisait pas l'attitude paradoxale des romains cultivés – les seuls que nous connaissions réellement, grâce à leurs écrits – face à la langue grecque. Alors même qu'ils sont tous bilingues, lisant le grec dans le texte depuis leur plus jeune âge, alors même qu'ils reconnaissent souvent les défauts du latin – son *egestas*³, sa pauvreté lexicale – par rapport au grec, aucun d'entre eux ne revendique de parler ou d'écrire en grec. Les Romains qui le font sont fortement décriés, et peuvent recevoir le surnom insultant de *semigraecus* ou *graecus*⁴, comme le montre l'anecdote rapportée par Lucilius et citée par Cicéron dans le *De finibus* à propos de Titus Albucius, Romain qui cherchait à « se faire passer pour tout à fait grec » (*plane graecum dici uelit*)⁵.

Si le bilinguisme gréco-latin constitue une situation de diglossie, il est donc bien difficile de déterminer quelle est la langue de prestige, quelle est la langue qui est valorisée au détriment de l'autre. En effet, l'attrait des Romains pour la culture et la pensée grecques ne leur fait pas abandonner le latin dans les sphères officielles, loin de là : « la façade institutionnelle ne reçut pas de badigeon hellénisant⁶. » L'épisode célèbre, rapporté par Plutarque et Aulu-Gelle⁷, de l'ambassade des trois philosophes grecs, Carnéade, Diogène et Critolaos, au Sénat le montre bien : alors même que les sénateurs, bilingues, devaient comprendre les propos des philosophes, ceux-ci sont traduits en latin par des interprètes. L'usage que fait Cicéron du grec en est une autre manifestation : il ne recourt au grec de manière naturelle, sans le signaler par une mention métalinguistique, que dans ses écrits

¹ Ainsi, il ne faut pas prendre au pied de la lettre le bon mot d'Horace : *Graecia capta ferum uictorem cepit et artis / intulit agresti Latio* : « La Grèce conquise a conquis son farouche vainqueur et porté les arts dans l'agreste Latium. » (Hor., *Ep.*, 2, 1, 156-157).

² Veyne, 1979, 11 : pour un Grec, « quiconque acceptait de s'helléniser devenait grec ».

³ Selon le mot de Lucrèce, *De rerum natura*, I, 136.

⁴ Cf. par exemple Dubuisson, 1991, 315-335 : « *Graecus, graeculus, graecari* : l'emploi péjoratif du nom des Grecs en latin », in S. Saïd (éd.), *Hellenismos. Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque. Actes du colloque de Strasbourg 25-27 oct 1989*, Leyde, Brill.

⁵ Cic., *De fin.*, I, 3, 8, cité par Valette-Cagnac, 2005 (« 'Plus attique que la langue des Athéniens'. Le grec imaginaire des Romains », in Dupont, Valette-Cagnac (dir.), 2005, 37-80), 67 : Scaevola, voulant se moquer de lui, le salua en grec (χαίρε, *Tite !*), salut que l'ensemble de l'escorte du préteur romain répéta en chœur, ce qui constituait un affront à l'égard de Titus Albucius.

⁶ Veyne, 1979, 13.

⁷ Plutarque, *Vies Parallèles, Caton l'Ancien*, 22 et Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, VI, 14, 8.

n'ayant pas pour vocation première d'être publiés, c'est-à-dire dans sa correspondance. Encore faut-il préciser qu'il ne le fait qu'avec certains destinataires, avec lesquels il entretient un haut degré de familiarité¹.

En revanche, dans ses discours, destinés à être entendus du peuple romain, le grec est proscrit. De même, dans ses traités de rhétorique et de philosophie, il évite le plus possible de recourir à des termes grecs, et ne s'y résout que lorsqu'il ne peut faire autrement, par exemple si un mot grec s'est déjà bien implanté dans l'usage latin². C'est que, selon lui, le latin n'a rien à envier au grec pour ce qui est de la richesse du vocabulaire :

Et quoniam saepe diximus, et quidem cum aliqua querela non Graecorum modo, sed eorum etiam qui se Graecos magis quam nostros haberi uolunt, nos non modo non uinci a Graecis uerborum copia, sed esse in ea etiam superiores, elaborandum est ut hoc non in nostris solum artibus, sed etiam in illorum ipsorum assequamur. (Cic., De fin. III, 2, 5)

« Et puisque j'ai souvent dit, d'ailleurs avec quelque protestation de la part non seulement des Grecs, mais aussi de ceux qui veulent qu'on les considère comme des Grecs plutôt que comme faisant partie des nôtres, que non seulement nous ne sommes pas vaincus par les Grecs pour la richesse du vocabulaire, mais que nous sommes même supérieurs à eux, il nous faut donc travailler à atteindre cet avantage, non seulement dans les arts qui sont les nôtres, mais aussi dans ceux qui leur appartiennent en propre³. »

Cette position de Cicéron est paradoxale si on la confronte avec la position traditionnelle des auteurs latins depuis Lucrèce, qui ne cessent de déplorer l'*egestas* ou l'*inopia* de leur langue⁴. Mais les deux points de vue ne sont pas si contradictoires, si on replace la position cicéronienne dans le cadre de l'*imitatio*, fondamentale dans la conception romaine de la création⁵. Chez les Romains, l'*imitatio* n'est pas une pratique au sein de laquelle l'« imitateur » tend à s'effacer derrière un modèle qu'il s'agirait de reproduire le plus fidèlement possible, de façon à ce que l'imitation puisse se confondre avec l'original. Au contraire, pour eux, imiter (*imitari*), c'est « se rendre égal à », « rivaliser avec », « se faire l'émule de », par ses propres moyens, et par là-même s'affirmer dans la production de son

¹ Cf. Valette-Cagnac, 2005, 19 : « à l'intérieur même du genre épistolaire, il semble encore nécessaire de tenir compte du contenu de la lettre (les sujets sérieux, *seuerum* et *graue*, s'opposant aux lettres plus légères), de son destinataire (Cicéron adoptant un comportement linguistique différent selon le degré de familiarité des interlocuteurs) ou même du lieu de l'émission de la lettre. »

² Cic., *De fin.*, III, 2, 5 : *Quamquam ea uerba quibus instituto ueterum utimur pro Latinis, ut ipsa philosophia, ut rhetorica, dialectica, grammatica, geometria, musica, quamquam Latine ea dici poterant, tamen, quoniam usu percepta sunt, nostra ducamus* : « Il est vrai que certains mots, institués de longue date, sont employés par nous à la place de mots latins, comme le mot même de *philosophie*, comme les mots *rhétorique*, *dialectique*, *grammaire*, *géométrie*, *musique* ; ce sont sans doute des choses qu'on aurait pu dire en latin ; mais puisque l'usage a rendu ces termes pleinement intelligibles, considérons-les comme étant nôtres (trad. Martha, CUF, 1930). »

³ Cf. aussi *De fin.* I, 3, 10 et III, 15, 51 ; *Tusc.* II, 15, 35 ; *De deor. nat.* I, 4, 8.

⁴ Cf. aussi Sénèque, *infra*.

⁵ Sur la notion d'*imitatio*, cf. *Façons de parler grec à Rome* : Boutin, 2005, 139-142 : « Quand Démosthène parle latin. Le rôle des orateurs grecs dans la définition cicéronienne de l'éloquence », 135-174 ; Auvray-Assayas, 2005, 211 et 225 : « Les 'installations grecques' dans les dialogues de Cicéron : où et comment faire de la philosophie en latin ? », 211-227 ; Pierre, 2005, 230-232 : « Rome dans la balance. La poésie augustéenne imite-t-elle la poésie grecque ? », 229-254.

œuvre¹. C'est en référence à cette pratique de l'*imitatio* que Cicéron justifie souvent ses entreprises littéraires : selon lui, ce n'est pas parce que certains ont atteint la perfection dans leur art (Démosthène dans l'art oratoire, Platon en philosophie, ou encore Homère, Archiloque, Sophocle et Pindare en poésie²) qu'il n'y a pas de place pour d'autres qui se placeraient au-dessous d'eux : ceux-ci peuvent être estimables sans, pour autant, produire des chefs-d'œuvre. Le modèle d'écrivain dessiné par Cicéron est ainsi proche du démiurge platonicien, créateur du monde sensible, intrinsèquement imparfait, sur le modèle du monde intelligible, caractérisé par sa perfection³ : l'écrivain doit chercher à imiter, c'est-à-dire à égaler ce qui se fait de mieux dans l'art dans lequel il s'inscrit, et pour cela, il peut et doit user de toutes les ressources dont il dispose.

Ainsi, c'est dans le cadre de l'*imitatio* qu'il faut situer la pratique de la *conuersio*, exercice pratiqué par les orateurs latins pour améliorer leur aisance oratoire, qui consistait à « convertir » ou « transformer » un texte pris comme modèle⁴. Dans le cas d'une conversion *in latinum*, il ne s'agissait pas de « coller » au plus près les textes grecs, d'en rendre fidèlement le sens et la forme, mais bien de mettre en œuvre les ressources propres au latin pour produire un objet littéraire susceptible de rivaliser, en qualité, avec les œuvres grecques, tout en étant véritablement latin⁵. C'est le même processus de *conuersio*, impliquant une appropriation du modèle, que Cicéron fait subir aux textes grecs qui constituent la matière de ses traités philosophiques. Nous verrons, au chapitre 2 de cette partie, en quoi cette conception de l'*imitatio* et de la *conuersio* détermine la pratique et la réflexion théorique des Romains en matière de traduction des textes.

3. Conséquences sur le lexique

La position de Cicéron à propos de la richesse du latin nous semble devoir être comprise à l'intérieur de ce cadre : la réflexion menée sur la pratique littéraire des Romains trouve, en effet, des prolongements au niveau de la langue, et particulièrement du lexique. Avant le processus de *conuersio* qu'implique l'*imitatio* des auteurs grecs, la langue latine est, effectivement, caractérisée par ses lacunes par rapport au grec. Mais dans le cadre de la pratique de l'*imitatio*, le latin s'avère riche de potentialités et capable d'innovations lui permettant d'accéder au niveau du grec, voire de le dépasser : il suffit pour cela que l'écrivain lui-même maîtrise suffisamment bien sa langue. En réalité, c'est une véritable entreprise d'autopromotion que Cicéron met en œuvre lorsqu'il vante les mérites du latin, comme le montre cet extrait du *De finibus* :

¹ Cf. Auvray-Assayas, 2005, 211 : « ce que nous entendons par 'imitation' est-il seulement concevable et donc exprimable dans la langue des Romains ? Là où les emplois du mot en français, depuis le XIX^e siècle, évoquent surtout la copie et même la contrefaçon, le verbe latin *imitari* privilégie l'idée d'émulation, celle qu'avait retenue la langue française du XVII^e siècle. »

² Exemples cités par Cicéron dans l'introduction de l'*Orator*, I, 4-6.

³ C'est lui-même qui établit ce rapprochement avec Platon, toujours dans l'introduction de l'*Orator*, III, 9-10.

⁴ Pour une description de cette pratique et de ses objectifs, voir Quintilien, *Inst. Or.* X, 5, 3.

⁵ Cf. Boutin, 2005, 171.

Sed ita sentio et saepe disserui, Latinam linguam non modo non inopem, ut uulgo putarent, sed locupletiores etiam esse quam Graecam. Quando enim nobis, uel dicam aut oratoribus bonis aut poetis, postea quidem quam fuit quem imitarentur, ullus orationis uel copiosae uel elegantis ornatus defuit ? (Cic., *De fin.* I, 3, 10)

« Mais je suis de cet avis, et je l'ai souvent développé, que la langue latine non seulement n'est pas pauvre, comme on le pense généralement, mais qu'elle est même plus riche que la langue grecque ; car quand m'est-il arrivé, à moi ou plutôt devrais-je dire aux bons orateurs ou aux bons poètes, à partir du moment où il y eut quelqu'un auprès de qui rivaliser, de manquer d'un ornement oratoire pour l'abondance ou pour l'élégance du style ? »

Ce n'est donc pas la richesse lexicale effective du latin que Cicéron loue avec tant d'ardeur, mais bien plutôt sa souplesse et sa capacité d'adaptation, qui permettent aux « bons locuteurs » d'assigner de nouveaux usages à des unités lexicales préexistantes, voire d'en créer de nouvelles quand ils en ressentent le besoin, pour pallier une lacune perçue dans le cadre de l'*imitatio* du grec. Cicéron défend encore cette idée dans l'*Orator*, pour justifier l'emploi d'*incisa* et *membra* à la place des termes grecs κόμματα et κῶλα :

Neque enim esse possunt rebus ignotis nota nomina, sed cum uerba aut suauitatis aut inopiae causa transferre soleamus, in omnibus hoc fit artibus, ut, cum id appellandum sit quod propter rerum ignoracionem ipsarum nullum habuerit ante nomen, necessitas cogat aut nouum facere uerbum aut a simili mutuari. (Cic., *Or.* 62, 211)

« En effet, les choses inconnues ne peuvent recevoir de noms connus, mais dans la mesure où nous avons coutume de déplacer les mots soit pour l'agrément, soit par besoin, il arrive dans tous les arts que, comme il faut dénommer ce qui, à cause du caractère inconnu de la chose même, n'a pas reçu de nom auparavant, la nécessité nous oblige soit à créer un mot nouveau, soit à en emprunter un une chose similaire¹. »

L'*inopia* de la langue latine n'est pas une fatalité pour Cicéron. Plus qu'un état immuable de pauvreté de la langue, le mot dénote un besoin, un manque, révélé par la confrontation du latin avec le grec, manque qu'il s'agit pour l'écrivain de combler en faisant jouer pleinement les multiples ressources du latin. C'est donc bien cette créativité lexicale qu'il permet, qui paraît constituer la richesse lexicale du latin aux yeux de Cicéron. De fait, il est lui-même l'instigateur de nombreuses innovations terminologiques, effectuées à partir du grec, soit par création de nouveaux signifiants, soit par « emprunt de signifié », c'est-à-dire par l'assignation d'une unité lexicale préexistante à un nouvel emploi. Mais, comme nous le verrons, Cicéron et, en règle générale, l'ensemble des auteurs latins, veillent à ne pas contrarier l'usage de leurs contemporains, lorsqu'ils innovent. Par conséquent, lorsqu'ils le peuvent, ils ont de préférence recours à un équivalent de traduction, c'est-à-dire à une unité lexicale, pouvant être constituée d'un seul lexème ou d'une séquence de mots, usuellement employée en latin. Il est ainsi possible d'établir un *continuum* dans les solutions employées pour traduire tel ou tel terme grec, de l'emprunt de signifiant, solution la moins discrète, à

¹ L'expression *a simili mutuari* est elliptique, et il est malaisé d'en saisir la signification exacte : nous pensons que l'expression dénote le fait de réutiliser un signifiant préexistant, au sens proche de ce qui doit être dénommé. Cependant, si l'on se réfère à *Tusc.* II, 43 : *a uiris uirtus est nomen mutuata* (« c'est aux hommes que la vertu a emprunté son nom »), le verbe *mutuari* dénote clairement l'opération de dérivation. Mais si nous comprenons le verbe de cette façon dans le passage de l'*Orator*, il n'y aurait pas de différence entre *a simili mutuari* et *nouum facere uerbum*, la création lexicale pouvant s'effectuer aussi par dérivation.

l'équivalent de traduction, dont nous verrons qu'il peut être de plusieurs types, solution la plus discrète.

Dans le premier chapitre de cette partie, il s'agira de situer sur cette échelle les solutions adoptées par les auteurs latins durant l'Antiquité, au sens large du terme, de Plaute à Boèce, pour traduire le grec δύναμις, ainsi que l'ensemble de son paradigme lexical. Nous ne nous limiterons pas aux seuls textes scientifiques ou philosophiques, mais inclurons également les manifestations du premier type de bilinguisme, celui des couches inférieures de la population, dans la mesure du moins où nous pouvons y avoir accès. Cette étude sera complétée, dans les deux chapitres suivants, par une enquête menée cette fois non plus sur des mots, mais sur des textes entièrement traduits, qu'il nous faudra au préalable situer par rapport à la position théorique antique sur la traduction, position qui évolue au cours des siècles, notamment avec l'arrivée du christianisme à Rome.

Chapitre 1

Les modes d'apparition de δύναμις en latin

0. Introduction

Les auteurs latins eurent des manières plus ou moins discrètes d'intégrer les lexèmes grecs dans leur langue : la plus visible est, bien sûr, l'emprunt, au sens strict, c'est-à-dire l'emprunt de signifiant. F. Biville a montré, dans plusieurs de ses travaux, qu'ils étaient plus ou moins manifestes, car plus ou moins bien intégrés au sein des systèmes phonologique et morphologique latins. Dans sa typologie des hellénismes lexicaux¹, elle distingue ainsi six sous-types d'emprunts, allant de l'insertion « naturelle » de langue grecque dans un texte latin, le plus visible, à l'emprunt intégré, dont les locuteurs latins eux-mêmes ne distinguent plus l'origine grecque². La « création gréco-latine » est une deuxième manière d'avoir recours à un mot grec en latin : ce procédé consiste, par exemple, à forger un mot nouveau, par dérivation ou par composition à partir de bases lexicales ou d'affixes grecs³. Les Romains pouvaient également recourir à la solution du calque, soit le « calque morphologique », création lexicale à partir d'un modèle grec lui-même dérivé ou composé, « dont les constituants sont, à la suite d'une analyse binaire, reproduits par deux éléments latins qui, sémantiquement et fonctionnellement, leur correspondent⁴ », soit le « calque sémantique », où c'est le sens, sans la forme, qui est emprunté au lexème grec. Enfin, F. Biville considère comme troisième type d'hellénisme lexical l'équivalent de traduction, où « un lexème grec est rendu en latin par un syntagme⁵ composé d'éléments indigènes⁶ ».

Cette typologie, comme l'exige l'exercice, établit des distinctions nettes là où la réalité est plus complexe et plus difficile à saisir. Ainsi, il est parfois périlleux d'établir qu'un lexème est une création latine effectuée à partir d'un matériau grec au seul motif que ce mot n'est pas attesté dans les textes grecs : peut-être faut-il imputer cela aux lacunes de notre documentation, et conclure qu'il s'agit plutôt d'un emprunt de signifiant ? De même, il n'est pas toujours aisé de distinguer entre calque sémantique et simple équivalent de traduction : selon la définition qu'en donne Ch. Nicolas dans l'introduction de sa thèse, le calque sémantique « consiste à solidariser un concept nouveau dans la langue, non encore lexicalisé, et une unité lexicale préexistante sur le modèle d'une combinaison concept-lexème telle qu'on peut la voir déjà réalisée dans une langue étrangère. Le calque sémantique est donc le procédé par lequel un locuteur transpose sur un signe de la langue A une relation forme-sens jusque là

¹ Biville, 1989, 29-40 : « Grec et latin : contacts linguistiques et création lexicale. Pour une typologie des hellénismes lexicaux du latin », in *Actes du V^e colloque de linguistique latine du 31 mars au 4 avril 1989 à Borzée*, éd. M. Lavency et D. Longrée, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 15 (1-4).

² Par exemple *nauta, ae*, emprunté au grec ναύτης, ον.

³ Par exemple *amphitheatrum*.

⁴ Biville, 1989, 29-40.

⁵ Il s'agit alors plus précisément d'une lexie, c'est-à-dire d'une seule unité de dénotation.

⁶ Biville, 1989, 29-40 : par exemple, ἀταραξία rendu par *tranquillitas animi*.

inédite, en se fondant sur l'existence de cette même relation à l'intérieur d'un signe de la langue B¹. » En tant que tel, le calque sémantique peut se produire au sein d'une traduction. Ch. Nicolas prend ainsi l'exemple de la traduction du grec βαπτίζω au sens de « baptiser » en gotique : comme le concept n'est pas lexicalisé en gotique, Ulfila, le traducteur du *Nouveau Testament*, a recours au verbe *daupjan*, « plonger dans l'eau », pour traduire le verbe grec. Il « emprunte donc la relation forme-sens qui existe dans la langue modèle. En grec, βαπτίζω, hors de ce sens technique, a le sens de 'plonger dans l'eau' ; il existe en gotique une unité lexicale, *daupjan*, dotée de ce sens : c'est elle qui servira à dénommer le nouveau concept BAPTISER² ». Dans ce cas, il y a donc enrichissement du signifié du lexème de la langue cible. Au contraire, dans le cas de l'équivalent de traduction, celui-ci est employé dans un sens qui est déjà usité. Mais, comme nous le verrons, il n'est pas toujours simple de faire le départ entre les deux phénomènes.

C'est pourquoi, pour décrire et analyser les formes sous lesquelles δύναμις et les autres lexèmes de son paradigme lexical apparaissent dans les textes latins, nous ne distinguerons pas aussi nettement que le fait F. Biville entre les calques sémantiques et les traductions – du moins dans un premier temps. Dans ce chapitre, nous classerons ces « modes d'apparition » selon des critères purement formels : d'abord, nous recenserons les occurrences des emprunts de signifiants grecs, et évaluerons leur degré d'intégration dans le stock lexical latin au moyen des critères définis par F. Biville. Nous traiterons ensemble les occurrences translittérées dans les textes et celles qui ne le sont pas. En effet, le choix de la translittération – ou de son absence – peut être le fait de copistes ou d'éditeurs, et ne peut pas constituer un critère fiable pour mesurer le degré d'intégration des lexèmes au sein du lexique latin. Ensuite, nous chercherons à savoir si δύναμις et ses dérivés ont suscité des créations lexicales en latin, « hybrides de dérivation ou de composition » ou calques morphologiques. Enfin, et c'est ce qui nous intéressera tout particulièrement pour la suite de notre étude, nous étudierons les manières dont δύναμις a pu être traduit en latin, soit par des équivalents de traduction, soit par des calques sémantiques : départager ces deux « procédés » fera l'objet de notre troisième partie.

Cette enquête onomasiologique, réalisée au moyen d'une description classificatoire des modes d'apparition de δύναμις en latin, du phénomène le plus manifeste au plus discret, a aussi pour objectif de déterminer quels usages grecs de δύναμις, tels que nous les avons définis en première partie, sont ainsi accueillis par les auteurs latins. S'agit-il du δύναμις des historiens, de celui des médecins, ou de celui des philosophes ? S'agit-il du δύναμις dénotant la capacité d'action d'un individu, sa puissance effective, ou encore celui qui dénote l'efficacité d'une plante ou la force nocive de la maladie ? En outre, quels sont les auteurs latins chez qui δύναμις apparaît ? Quel est leur domaine de spécialité ? À quels textes ou auteurs grecs, à quels usages grecs se réfèrent-ils, explicitement ou implicitement, lorsqu'ils introduisent ce lexème en latin ? Les différents modes d'apparition des lexèmes doivent-ils être corrélés à ses différents emplois ?

¹ Nicolas, 1996, 7.

² Nicolas, 1996, 8.

1. L'emprunt de signifiant

Cette dénomination¹ est employée ici dans un sens large, pour désigner toute insertion de langue grecque dans un texte latin, que celle-ci se fasse avec ou sans précautions oratoires, de manière consciente ou non. Ainsi, cette définition large embrasse également les phénomènes de *code-switching*², phénomène propre aux locuteurs bilingues, par lequel ceux-ci changent intempestivement de langue (de « code ») au sein d'un énoncé. Une définition trop étroite de l'emprunt, limitée à ce que F. Biville appelle « l'élément intégré », où le mot emprunté est si parfaitement intégré dans la langue d'accueil qu'il n'est même plus perçu comme étranger, nous obligerait vraisemblablement à rejeter hors de ces limites l'usage de *dynamis*³ et des autres membres de son paradigme lexical dans les textes latins. En effet, plusieurs facteurs indiquent clairement qu'ils ne pouvaient être considérés comme faisant partie du vocabulaire latin.

D'abord, ils comptent relativement peu d'occurrences dans la latinité. *Dynamis* lui-même n'est attesté que dix-huit fois, chez Plaute (1), Cicéron (1), Quintilien (2), Apulée (1), Aulu-Gelle (2), Arnobe (1), Jérôme (4), Augustin (1), Rufin traduisant Origène (2), Macrobe (2) et Martianus Capella (1). Chez ces auteurs, il connaît trois modes d'apparition différents : soit il est inséré dans un ensemble grec, une phrase ou un texte plus long, une citation issue d'un texte grec le plus souvent⁴ ; soit il est employé de manière autonymique, et signalé comme lexème grec par l'auteur, souvent au sein de ce qui s'apparenterait à une note de traducteur⁵ ; soit, enfin, il apparaît seul, sans précaution oratoire de la part de l'auteur : dans ce dernier cas, il faudra s'interroger sur son degré d'intégration dans la langue latine. S'il peut être usité de cette façon, cela signifie-t-il qu'il est considéré comme un lexème faisant pleinement partie du lexique latin, ou bien s'agit-il d'un phénomène de code-switching, phénomène fréquent dans la correspondance de Cicéron, par exemple ?

Pour ce qui est des autres lexèmes du paradigme de δύναμις⁶, l'adjectif *dynatos* connaît neuf occurrences, et son antonyme *adynatos*, six. Le dérivé de δύναμις qui est le plus attesté

¹ Sur la critique du terme *emprunt*, voir Deroy, 1956, 18, ainsi que son introduction, où il ramène l'emprunt à une forme de néologisme (p. 4). Pour une critique similaire du terme *emprunt*, voir l'introduction d'A. Thibault dans Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2010 : dans la mesure où la langue se voit enrichie d'un nouveau signifiant, il s'agit d'un phénomène de création lexicale.

² Pour une définition du phénomène, cf. par exemple Jakobson, 1963, 95 : *Essais de linguistique générale*, 1. *Les fondations du langage*, trad. et préf. N. Ruwet, Paris, Les Éditions de Minuit.

³ Lorsque nous parlerons du signifiant *dynamis* attesté dans un texte latin, nous le translitérerons en caractères latins, même si ce choix n'est pas celui de tous les éditeurs : nous souhaitons ainsi éviter la confusion avec le δύναμις employé dans les textes grecs.

⁴ Nous n'étudierons pas ce mode d'apparition, qui nous paraît se situer à la limite de l'emprunt lexical.

⁵ Voir à ce propos Nicolas, 2009, 61-89 : « La note de traducteur antique et le niveau méta- de la traduction, ou Quand la patte du traducteur se prend dans le fil du texte », in Bortolussi *et alii* (éds.), 2009 : *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard.

⁶ Nous laissons de côté les occurrences de *Dynamius*, nom d'un évêque que l'on retrouve chez plusieurs auteurs chrétiens (Ausone, Ammien Marcelin, Paulin de Nole), ainsi que *Dynamene*, nom d'une Néréide translittéré du grec Δυναμένη (cf. *Il.* 18, 43 ; *Hés., Th.* 248), que l'on trouve dans les *Fabulae* d'Hygin. Nous ne détaillerons pas non plus les occurrences du verbe δύναιμι dans les textes latins, qui se trouvent toutes dans des passages étendus et qui ne présentent guère d'intérêt pour nous, dans la mesure où le verbe a son sens usuel de « pouvoir ».

dans les textes latins est sans nul doute *dynastes*, avec un total de quatorze occurrences¹. Enfin, il existe quelques *hapax*, lexèmes dérivés ou composés de δύναμις, qui ne sont pas toujours attestés en grec, et qui relèvent peut-être de la catégorie des hybrides de dérivation ou de composition : *chiliodynamus*, *chiliodynamiam* et *adynamon* chez Pline l’Ancien, *dynamidia* chez Isidore de Séville, entre autres, et *dynamice* chez le mythographe Fulgentus. Cette faible fréquence est un premier indice très net du faible degré d’intégration de ce paradigme lexical dans la langue latine.

Deux autres critères permettent de confirmer cette vue : leur structure phonographématique d’une part, leur flexion d’autre part. Ainsi, leur graphie les signale d’emblée comme des lexèmes grecs, avec la translittération du υ en y, lettre qui fut intégrée secondairement à l’alphabet latin dans l’unique but de transcrire le phonème /ü/, qui n’existait pas au sein du système phonologique latin. Par ailleurs, dans la plupart des cas, leur flexion les trahit également : on rencontre chez Plaute (*Ps.*, 210) la forme d’accusatif *dynamin*, chez Cicéron (*Att.*, 9, 6, 6), Arnobe (*Adu. Nat.*, 2, 24), Martianus Capella (*De nupt.*, 6, 719), et saint Jérôme (*Ep.* 53, t. III) la forme de datif *dynamei*, et même *en dynamei* chez Cicéron. Si *dynamis* s’était bien intégré en latin, on aurait dû trouver une forme d’accusatif telle que **dynamim* ou **dynamem*, et une forme de datif en *-i* long, **dynamī*, voire plutôt une forme d’ablatif, **dynamē*, sur le modèle de *ciuis / ciue*. En effet, les lexèmes que F. Biville classe parmi les éléments intégrés ont la particularité de se fondre dans la flexion latine, ce qui rend parfois leur origine grecque complètement insoupçonnable pour les locuteurs latins eux-mêmes².

Il nous reste à présent à analyser les « critères de discours »³ qui permettent d’évaluer l’implantation des lexèmes dans l’ensemble de la langue latine. D’abord, il faut réserver une place de choix au critère du genre textuel dans lequel ils figurent. En effet, au cours de l’étude des emplois de δύναμις dans la littérature grecque, il est apparu qu’il était pertinent de distinguer deux types de textes, les textes dits « littéraires », qui utilisent un vocabulaire usuel, et qui comprennent les textes de poètes, d’orateurs et d’historiens, et les textes « techniques », ceux des médecins, naturalistes, musiciens, mathématiciens et philosophes, dans lesquels les lexèmes de la langue courante peuvent recevoir un ou plusieurs usages spécifiques. Bien sûr, cette séparation grossière devait être ajustée : les auteurs de textes techniques, parlant et écrivant la langue commune, faisaient également un usage commun des lexèmes en question ; quant aux auteurs de textes littéraires, il leur arrivait aussi d’intégrer des développements plus techniques et de faire un usage technique des mots. C’est pourquoi nous avons préféré parler de « genre textuel » plutôt que de genre littéraire et nous situer davantage à l’échelle du texte

¹ Nous laissons de côté les deux occurrences de δυναστεία, insérées dans des passages en grec chez Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, 2, 27, 1) et Hilarius Pictavensis, *Traité sur les Psaumes*, *Ps.* 65, 12.

² Biville, 1989, 36, donne ainsi les exemples d’*epistula*, *poena*, *spongia*, parfaitement intégrés au « fonds gréco-latin ». Pour ce qui concerne notre ensemble lexical, seul *dynastes* a connu un début d’« acclimatation » flexionnelle, avec des formes d’ablatif singulier *dynasta* (Tertullien), de nominatif pluriel *dynastae* (Cicéron), de génitif pluriel *dynastarum* (Velleius Paterculus), et de datif-ablatif pluriel *dynastis* (Cicéron, César, Cornélius Népos).

³ Biville, 1989, 29-40.

– entendu au sens de « production textuelle formant une unité », quelle qu’en soit la taille – dans lequel l’occurrence est relevée, plutôt qu’à l’échelle de l’œuvre dans laquelle se trouve ce texte. Ce critère du genre textuel, nous le verrons, ne suffit pas à déterminer la nature de l’emprunt dont il s’agit, ni son degré d’intégration. Il faut le croiser avec ce que nous appellerons le critère du « mode d’apparition » du lexème : est-il inséré au sein d’une citation d’un auteur grec ? Son introduction dans le texte est-elle signalée explicitement par l’auteur ? Ou bien au contraire est-il employé sans précaution oratoire, de manière tout à fait spontanée ?

Mais à ces critères d’analyse, il faut en ajouter un dernier, sans doute le plus important : celui de la valeur sémantico-référentielle du vocable dans chacune de ses occurrences. En effet, ce que les locuteurs empruntent, ce ne sont pas des lexèmes pourvus de la cohérence sémantique que nous pouvons leur assigner par reconstruction, mais bien des vocables, des unités de discours, fonctionnant dans un contexte et un cotexte bien déterminés. Il s’agit alors de déterminer si les emplois latins de ces emprunts correspondent à des emplois grecs. En effet, il a été montré que certains lexèmes grecs intégrés au latin recevaient une valeur propre dans cette langue, différente de celle qu’ils avaient en grec¹ : dans ce cas, il faudra établir quelle est cette nouvelle valeur. Dans le cas contraire, il s’agira de rattacher les usages latins aux usages grecs.

1.1. Emprunts à la langue usuelle

1.1.1. L’occurrence plautinienne

Dynamis apparaît pour la première fois dans la littérature latine dans le *Pseudolus* de Plaute, dans la bouche du marchand de filles Balion :

(1) *BA.* *Tu autem,*
 †*Xytilis*†, *face ut animum aduortas, quouis amatores oliui*
 Δύναμιν² *domi habent maxumam.* (Pl., *Ps.*, 210-211)

« Balion : Xytilis, fais en sorte d’être attentive, toi dont les amants ont chez eux une très grande quantité d’huile ».

C’est là la seule occurrence de lat. *dynamis* dans ce type de contexte, ce qui rend sa valeur exacte difficile à identifier. D’abord, a-t-il une valeur conforme à celles qu’il a en grec ? Si c’est le cas, il conviendrait de le traduire par « la très grande puissance de l’huile », où *oliui* dénoterait le fondement de la puissance (« la très grande puissance octroyée par l’huile ») plutôt que son détenteur (« la très grande puissance que l’huile possède »). Par cette périphrase métonymique, Balion désignerait l’huile par l’un de ses aspects, sa capacité de

¹ C’est le cas par exemple de *therma*, analysé par Cordier, 2005, 82-83 : « Les habits grecs du baigneur romain », in Dupont, Valette-Cagnac (dir.), 2005, 81-102, et auparavant dans Kaimio, 1979 : *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, 1979. Voir *infra*.

² Nous reproduisons le texte tel qu’il se trouve dans la CUF, où δύναμιν est écrit en caractères grecs. Dans l’édition Teubner, il est translittéré en caractères latins (*dynamis*). Pour mentionner le lexème en tant qu’il est emprunté en latin, nous le translittérerons nous aussi.

rendre riches et puissants ceux qui la possèdent. En ce cas, le recours à un terme grec pourrait se justifier par une lacune en latin : avant de créer *potentia* à l'époque classique, celui-ci ne possède pas de substantif dénotant spécifiquement une puissance effective, déconnectée de tout pouvoir légal dans la cité, et fondée sur ce qui appartient en propre à l'individu : sa naissance (*genus*), ses amis (*opes*) et ses richesses (*diuitiae*)¹, qui seraient représentées par l'huile ici.

Mais ce n'est pas la solution la plus probable et ce n'est pas ainsi que le mot fut interprété par les traducteurs. P. Grimal traduit en effet *dynamis maxumam* par « d'énormes quantités² », et A. Ernout, par « d'immenses stocks³ », tous deux choisissant de concrétiser l'expression par un pluriel⁴. A. Ernout, dans une note, tout en justifiant sa traduction, fait part de sa perplexité face à cet emploi : « Plaute emploie ici un mot grec pour un mot latin, sans qu'on en voie la raison, δύναμιν au lieu du terme ordinaire *copia*. Peut-être est-il une expression technique de la langue des marchands ; aussi l'ai-je traduite par 'stock'⁵ ». S'il nous explique son choix du terme technique *stock*, propre au vocabulaire des commerçants, il paraît considérer comme acquise l'équivalence de *dynamis* et de *copia*, au sens de « quantité, abondance ».

Cette interprétation fait problème, dans la mesure où il n'est pas certain que le lexème grec ait cette valeur en grec. Bien que le *GEL* donne le sens de « quantity⁶ », l'occurrence unique qui sert à l'illustrer peut être interprétée au sens de « puissance », et le génitif, indiquer ce par quoi cette puissance est conférée – en l'espèce, les richesses :

(2) Καὶ γὰρ δεινὸν ἂν εἶη πρῆγμα, εἰ Σάκας μὲν καὶ Ἴνδους καὶ Αἰθιοπᾶς τε καὶ Ἀσσυρίους ἄλλα τε ἔθνεα πολλὰ καὶ μεγάλα, ἀδικήσαντα Πέρσας οὐδέν, ἀλλὰ δύναμιν προσκτᾶσθαι βουλόμενοι, καταστρεψάμενοι δούλους ἔχομεν, Ἕλληνας δὲ ὑπάρξαντας ἀδικίης οὐ τιμωρησόμεθα. Τί δείσαντες; κοίην πλήθεος συστροφῆν; κοίην δὲ χρημάτων δύναμιν; Τῶν ἐπιστάμεθα μὲν τὴν μάχην, ἐπιστάμεθα δὲ τὴν δύναμιν ἐοῦσαν ἀσθενείᾳ. (Hdt., II, 9, 5-13)

« Ce serait en effet une honte qu'après avoir subjugué, par simple désir d'étendre notre puissance, les Saces, les Indiens, les Ethiopiens, les Assyriens, beaucoup de peuples, et de grands peuples, qui n'avaient aucunement offensé les Perses, nous les ayons pour esclaves, et que, des Grecs, qui ont pris l'initiative de nous offenser, nous ne tirions pas vengeance. Que redouterions-nous ? Quel rassemblement de troupes ? Quelle puissance financière ? Nous savons leur façon de combattre ; nous savons la faiblesse de leurs ressources⁷. »

Mardonios, orateur de ce discours, répond lui-même aux deux questions oratoires qu'il pose au sujet des troupes et des richesses des Grecs, dans le même ordre. Il reprend alors *χρημάτων δύναμιν* par *τὴν δύναμιν ἐοῦσαν ἀσθενείᾳ* : sa question et sa réponse ne portent pas précisément sur la quantité des richesses, mais bien sur leur état, même si les deux sont

¹ Cf. Hellegouarc'h, 1972 (1963), 234 sqq. : *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres ; cf. *infra*, troisième partie, l'étude de *potentia*.

² Grimal, Folio, 1971.

³ Ernout, CUF, 1957².

⁴ Le traducteur de l'édition Loeb, Paul Nixon (1980), s'efforce de rendre le caractère étranger de δύναμιν en le traduisant par « beaucoup » : « Yours adorers have lots and lots of oil in store, *beaucoup* oil. »

⁵ Ernout, CUF, 29, n. 2.

⁶ Le *DGF* d'A. Bailly ne mentionne pas cette valeur.

⁷ Trad. Ph.-E. Legrand, CUF, 1951.

évidemment intimement liés. Mardonios dit bien que la puissance financière des Grecs, c'est-à-dire « la puissance constituée par leurs richesses » (χρημάτων δύναμις), est faible, et non que la quantité de richesses est petite. Il n'y a donc aucune raison d'interpréter δύναμις au sens de « quantité » dans ce passage : le faire relève d'une explication plutôt que d'une véritable traduction.

Néanmoins, rien ne dit que, transféré d'une langue à l'autre, δύναμις n'ait pas pu acquérir cette valeur. En effet, là où il y a emprunt de signifiant, il n'y a pas nécessairement emprunt de signifié : les mots que le latin a empruntés au grec, même lorsqu'ils ont gardé une structure morphologique et phonématique grecque, se sont parfois affranchis de leur signifié d'origine. C'est le cas par exemple de *thermae*, analysé par P. Cordier : « les noms grecs des usages romains sont parfois trompeurs. Le mot latin de *thermae* est un faux emprunt. Il importe en latin une forme grecque parfaitement plausible, mais dotée d'un sens que le mot n'a jamais possédé dans sa langue d'origine¹ ». Il est possible que, de la même façon, *dynamis* se soit vu affecté d'une nouvelle valeur en latin. En outre, l'ensemble du passage va dans ce sens : Balion donne ses instructions à ses courtisanes afin qu'elles lui rapportent, de chez leurs amants, de « nombreux présents » (*munera multa*, v. 177). Puis il s'adresse individuellement à chacune d'entre elles pour lui spécifier ce qu'elle doit rapporter. Pour chacune, son discours obéit à peu près à la même structure : après avoir prononcé le prénom de la courtisane (Hédylie, Aeschrodore, Xytilis, Phénicie), Balion mentionne l'activité de leurs amants respectifs, en les décrivant comme de riches possédants. C'est l'abondance qui lui importe, ce qui est souligné, dans les instructions données à la première courtisane, par la référence aux « montagnes » de blé que possèdent les marchands de grains, « très élevées » (*maxumi*) : *Hedylium (...) quae amica es frumentariis / Quibus cunctis montes maxumi frumenti acerui sunt domi*. (v. 188-189)². Dans cette perspective, il est probable que *dynamis* soit aussi une indication de quantité, à la manière de *copia*.

En ce cas, une nouvelle question se pose, qui, en l'absence d'autre occurrence du même type, ne pourra sans doute pas trouver de réponse définitive : cet emploi latin du lexème grec correspond-il à un emploi usuel dans la langue latine parlée, et plus particulièrement dans la langue des marchands, comme le suggère A. Ernout ? Ou bien s'agit-il là d'une « création éphémère de discours³ », d'une innovation de Plaute, à but essentiellement esthétique ? En effet, dans l'analyse des hellénismes lexicaux des comédies, il convient de tenir compte de la spécificité de la comédie romaine, et du rapport qu'elle entretient avec la Grèce. Les comédies romaines sont pour la plupart des *palliatae*, c'est-à-dire des comédies grecques, issues de la

¹ Cordier, 2005, 82-83 : « en grec, le féminin pluriel *thermai* est occasionnellement employé pour désigner une source naturelle d'eau chaude. En revanche, il n'évoque jamais le même signifié que le terme latin : en latin, *thermae* désigne un complexe de loisirs articulant des vestiaires, des salles d'exercice physique et des salles de sudation de part et d'autre d'un axe principal formé par une piscine froide, une salle basilicale froide, une salle tiède et un bain chaud ».

² Voir aussi dans les instructions à la quatrième courtisane, l'expression *summatum uirum* « des hommes issus de la classe la plus élevée de la société », *summās, -ātis* étant formé sur le superlatif *summus, -a, -um* à l'aide du suffixe *-ās, -ātis* qui a servi à former aussi, par exemple, *Arpinās, -ātis* sur le toponyme *Arpinum*.

³ Cf. Biville, 2000, 109-146 : « Bilinguisme gréco-latin et créations éphémères de discours », in Fruyt, Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin*, Paris, PUPS.

comédie nouvelle appelée *Nea*, et représentée essentiellement par Ménandre, au IV^e et III^e siècle avant notre ère : elles sont donc situées conventionnellement en Grèce, de préférence à Athènes, et mettent en scène des personnages grecs. Mais elles sont écrites en latin. Comme l'a montré F. Dupont, elles ne sont pas « traduites », au sens où nous l'entendons aujourd'hui en français, et la question de leur distance ou de leur fidélité à l'original n'a pas de pertinence ; mais elles sont « converties » en latin, plus exactement en « quelque chose de latin¹ ». Ce n'est pas pour autant qu'elles sont déplacées et ramenées à Rome² ; mais leur localisation et leurs personnages sont sortis de leur contexte énonciatif d'origine et transformés, de façon à pouvoir être intégrés dans l'espace des jeux scéniques romains, espace d'accueil de l'étranger et de l'ailleurs. Le poète latin doit fabriquer quelque chose qui se manifeste comme grec à l'intérieur même de Rome et de ses valeurs, quelque chose qui ait l'air grec pour un Romain. C'est pourquoi F. Dupont a appelé cette Grèce des comédies une « Grèce d'opérette³ » : il s'agit bien d'une Grèce imaginaire et stéréotypée, qui a peu à voir avec la Grèce réelle.

Tout en devant écrire latin, le poète comique doit donc aussi manifester la présence de cette Grèce imaginaire : sur le plan visuel, c'est notamment le *pallium* qui tient ce rôle. Ne désignant rien qui existât réellement en Grèce, le *pallium* fait uniquement référence au costume, grec, de comédie⁴. De même, sur le plan auditif, le spectateur romain de *palliatae* doit pouvoir se sentir projeté ailleurs que dans l'univers civique, avec lequel les *ludi* marquent une rupture ; pour rendre sensible la grécité des personnages, le poète émaille ainsi son texte d'hellénismes lexicaux, emprunts ou hybrides, ou d'insertions en grec plus longues. Mais là encore, il ne s'agit pas nécessairement de traces de la langue grecque telle qu'elle est parlée réellement par les Grecs : elle aussi est fictive et imaginaire, comme en témoignent particulièrement les créations hybrides, dont Plaute est friand. Ainsi, dans le prologue du *Poenulus*, il se désigne lui-même par *Pulti-phagōn-ides*, « descendant des mangeurs de bouillie », faux sobriquet servile créé à partir d'un premier élément de composé latin (*puls*, *pultis*, désignant la bouillie de farine que mangeaient les Romains) et d'un deuxième élément de composé à base verbale grecque, *phag-*, « manger », pourvu du suffixe *-ō(n)* qui a servi à former des noms d'agent ; le composé ainsi obtenu est suffixé au moyen du suffixe grec *-idēs* « descendant de, fils de ». Il fallait certes maîtriser le grec pour s'amuser de cette création, mais il s'agit là encore de « grec pour Romains ». Dans cette perspective, il est possible que des mots grecs aient pu être insérés dans les comédies des poètes latins, avec un sens quelque peu détourné par rapport à celui qu'ils avaient en grec. Ainsi, Plaute aurait pu employer *dynamis* essentiellement dans le but de « faire grec », en attachant plus de prix à la forme du

¹ Traduction que donne Boutin, 2005, 171, à l'expression que l'on trouve chez Cicéron (*Off.*, II, 24, 87 ; *Tusc.* III, 14, 29), *conuertere in latinum* : « En effet, 'latin' (*latinus*) est dans cette formule un adjectif qualificatif [substantivé] et non pas un substantif, car le latin, comme idiome est désigné ordinairement par l'expression *lingua latina* (langue latine). »

² Les comédies à sujets et à lieux romains existent malgré tout, mais sont appelées *comoediae togatae*.

³ Dupont, 1999 (1988), 108 : *Le théâtre latin*, Paris, Armand Colin.

⁴ Voir Dupont, 2005, 178 : « Plaute 'fils du bouffeur de bouillie' : la *palliata* est-elle une comédie grecque en latin ? », in Dupont, Valette-Cagnac (dir.), 2005, 175-209.

mot, qui, par son *y* prononcé /ü/ et son accusatif en *-in*, est immédiatement identifiable comme grec, qu'à son signifié.

Cependant, même si ce facteur d'ordre esthétique, à rattacher à la spécificité du genre de la comédie, peut avoir son importance, il paraît difficile de considérer que Plaute emploierait, sans autre forme de procès, un mot grec de manière totalement nouvelle et détachée de tout usage réel. En effet, lorsqu'il crée un hybride comme *Pultiphagonides*, celui-ci peut être analysé et compris par les spectateurs, et doit sans doute les amuser ; en revanche, on ne voit pas quel effet comique pourrait susciter l'emploi de *dynamis* ici, d'autant plus si le spectateur n'en comprend pas précisément le sens.

Bien que nous n'ayons qu'une occurrence de cet emploi de *dynamis* en latin, il est donc plus vraisemblable qu'il soit la trace d'un usage réel ; et parce que nous n'en avons qu'une seule occurrence, et que celle-ci se trouve dans la bouche d'un *leno* de comédie, c'est-à-dire d'un personnage faisant partie des couches inférieures de la société, nous pouvons penser, comme A. Ernout, que cet usage relève de la langue parlée des commerçants et des esclaves, locuteurs bilingues en latin et en grec. Mais leur bilinguisme, contrairement à celui des auteurs latins classiques, qui appartiennent tous aux couches supérieures de la société, est un bilinguisme engendré uniquement par la communication orale entre individus ou groupes d'individus.

C'est pourquoi cette occurrence, bien qu'isolée, est particulièrement intéressante. Si l'on fait l'hypothèse, hautement probable au vu du contexte, que *dynamis* est employé pour dénoter la quantité d'huile, plutôt que la puissance qu'elle confère¹, encore faut-il comprendre au terme de quel trajet sémantique le lexème grec a pu être usité avec cette valeur. Il n'est pas anodin que, comme le note A. Ernout, il soit employé là où l'on attendrait *copia*. En effet, ce lexème latin, dès ses occurrences archaïques, a quelques emplois communs avec δύναμις, dans la langue usuelle. Comme lui, il peut dénoter la possibilité d'agir que détient un individu : il est alors complété soit par un gérondif au génitif, soit par une complétive au subjonctif introduite par *ut* :

(3) *TO. Mea quidem † istuc nihil refert ; tua ego hoc facio gratia,
Vt tibi recte conciliandi primo facerem copiam.* (Pl., *Pers.* 537-538)

« Après tout, la chose m'importe peu ; ce que j'en fais, c'est pour toi, pour te donner la possibilité le premier de faire une affaire². »

(4) (...) *Mihi opus est opera tua,
Periplectomene ; nam ego inueni lepidam sycophantiam,
Qui admutiletur miles <us>que caesariatus, atque uti
Huic amanti ac Philocomasio hanc ecficiamus copiam,
Vt hic eam abducat abeatque.* (Pl., *Mil. glor.* 766-770)

« J'ai besoin de ton aide, Périplectomène ; car j'ai inventé un joli tour pour tondre comme un œuf ce beau frisé de militaire et pour donner à notre amoureux et à Philocomasie le moyen qu'il l'enlève et s'en aille avec elle¹. »

¹ L'interprétation d'*oliui dynamin* au sens de « puissance conférée par l'huile » reste possible, mais une telle désignation métonymique témoignerait plutôt d'un niveau stylistique élevé, qui n'est pas celui du *leno* de comédie.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

Comme δύναμις également, il a été fréquemment employé au pluriel pour dénoter les troupes armées :

(5) *Eae nunc legiones copiae exercitusque eorum
Vi pugnando periuriis nostris fugae potiti.* (Pl. *Asin.* 554-555)
« Voici que ces légions, ces troupes et ces armées qu'ils forment, après une lutte acharnée, de vive force, devant nos faux serments, ont dû prendre la fuite. »

Enfin, comme δύναμις, il est employé au sein d'un syntagme prépositionnel à valeur restrictive, *pro copia*, « selon (dans la mesure de) ses moyens ». Comme καὶ δύναμιν dans les *Travaux et les Jours* d'Hésiode, il sert à exprimer une restriction d'ordre financier dans le cadre d'un sacrifice. On le trouve dans ce sens par exemple chez Caton, lorsqu'il décrit les devoirs de la fermière :

(6) *Kal., Idibus, Nonis, festus dies cum erit, coronam in focum indat, per eosdemque dies lari familiari pro copia supplicet.* (Cat., *De agr.* 143, 2 (CLII))
« Aux calendes, aux ides, aux nones, les jours de fête, qu'elle mette une couronne au foyer ; et ces mêmes jours, qu'elle fasse, selon ses moyens, une offrande au lare familial². »

Copia dénote donc tout ce qui peut permettre à un individu d'agir : des ressources matérielles, des troupes armées, mais aussi une possibilité non matérielle, octroyée par les circonstances ou par une tierce personne. En cela, il est sémantiquement très proche de δύναμις. Toutefois, à la plupart de ses emplois il est possible d'associer le sème /abondance quantitative/, qu'il soit employé au pluriel au sens de « richesses » ou au singulier pour dénoter l'abondance oratoire (*copia dicendi*). Or, c'est précisément ce sème qui est absent des emplois grecs de δύναμις, et qui le distingue de *copia*. De fait, comme nous le verrons, *copia* n'a guère été employé pour traduire δύναμις dans les textes latins : il est possible que ce soit à cause de cette distinction entre les deux lexèmes. En revanche, rien ne prouve que, dans la langue parlée, ils n'aient pas subi d'interférences : il est tout à fait possible que l'emprunt latin *dynamis* se soit vu enrichir d'un nouvel emploi, par calque sémantique, en vertu d'une similitude perçue par les locuteurs entre ces deux lexèmes.

Il est également possible que *dynamis* ait acquis cet emploi par interférence non pas avec *copia*, mais avec *uis* : comme nous le verrons plus bas, *uis*, contrairement à *copia*, a été largement utilisé pour traduire plusieurs emplois de δύναμις. Par une sorte d'effet retour, *dynamis* pourrait être ici employé par Plaute au sens de *uis* lorsque celui-ci joue le rôle d'un quantificateur, par exemple dans le passage suivant :

(7) *AD. Negoti sibi qui uolet uim parare,
nauem et mulierem haec duo comparato.* (Pl., *Poen*, 210)
« Adelphasie : Si quelqu'un veut se ménager bien des embarras, qu'il achète deux choses, un bateau et une femme³. »

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Trad. Goujard, CUF, 1975.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

Si l'on admet que *uis* était déjà utilisé usuellement pour traduire δύναμις en latin, il ne serait alors pas besoin de supposer un usage technique du mot grec dans la langue des marchands : son emploi par Plaute ne pourrait être qu'une conséquence de cette mise en relation des deux lexèmes par ailleurs, l'usage du grec ayant alors une fonction essentiellement stylistique. Une fois encore, le caractère isolé de l'occurrence plautinienne ne permet pas de dépasser le stade de l'hypothèse.

1.1.2. *Dynastes* ou les besoins du genre historique

Un des dérivés de δύναμις a connu une fortune un peu plus grande que les autres membres de son paradigme : δυναστής¹. Le substantif se trouve essentiellement chez les historiens, ou, disons plus largement dans des textes à caractère historique : la *Guerre civile* de César, les *Philippiques* de Cicéron, le traité de Cornelius Nepos sur *Les grands généraux des nations étrangères*, l'*Histoire Romaine* de Velleius Paterculus et les *Vies des douze Césars* de Suétone².

Dynastes est employé pour dénoter une réalité étrangère, au même titre que *tetrarchus*, auquel il est fréquemment associé. Dans le passage suivant, extrait de la *Guerre civile* de César, ces deux substantifs sont aussi coordonnés à *rex* : tous trois dénotent les différents types de monarques qui dirigent les régions d'Asie et de Syrie, à côté des cités libres d'Achaïe :

(8) *Pompeius annum spatium ad comparandas copias nactus, quod uacuum a bello atque ab hoste otiosum fuerat, magnam ex Asia Cycladibusque insulis, Corcyra, Athenis, Ponto, Bithynia, Syria, Cilicia, Phoenice, Aegypto classem coegerat, magnam omnibus locis aedificandam curauerat, magnam imperatam Asiae, Syriae regibusque omnibus et dynastis et tetrarchis et liberis Achaiae populis pecuniam exegerat, magnam societates earum prouinciarum quas ipse obtinebat, sibi numerare coegerat.* (César, *BC*, III, 3, 1)

« Pompée s'était trouvé avoir, pour rassembler ses forces, toute une année libre de guerre, sans activité de la part de l'ennemi. Aussi la flotte qu'il avait tirée d'Asie, des Cyclades, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de Bithynie, de Syrie, de Cilicie, de Phénicie, d'Égypte, était considérable ; considérable celle dont il avait ordonné la construction de tous côtés ; considérables les sommes d'argent qu'il avait exigées et recueillies en Asie, en Syrie, de tous les rois, dynastes, tétrarques, et des villes libres d'Achaïe ; considérables celles qu'il s'était fait verser par des compagnies de publicains des provinces qu'il détenait personnellement. » (trad. CUF, Pierre Fabre, 2002, 2^e tirage de la 8^e édition)

Dynastes, comme *tetrarchus*, serait donc un « xénisme³ », c'est-à-dire un lexème étranger servant à dénoter une réalité étrangère et qui reste étrangère, par besoin de

¹ 14 occurrences répertoriées dans le premier volume du CLCLT-5.

² *Dynastes* est attesté également, de manière non translittérée dans l'édition Teubner, chez Lucilius.

³ Le terme *xénisme* est employé par L. Deroy dans sa thèse (1956, 224 *sqq.*) comme synonyme de *pérégrinisme*. Ces deux termes servent à dénommer « les mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités (les *Fremdwörter* des linguistes allemands) » en face des « emprunts proprement dits ou mots tout à fait naturalisés (les *Lehnwörter*) ».

M. Fruyt (1986, 28 *sqq.* : *Problèmes méthodologiques de dérivation à propos des suffixes latins en ...cus*, Paris, Klincksieck) introduit une distinction entre les deux termes : « les termes de [la langue] Y qui demeurent effectivement étrangers à [la langue] X sont des xénismes et ne franchissent pas la barrière de l'emprunt, tels les noms propres, ethniques, anthroponymes, toponymes désignant des réalités étrangères » ; en revanche, le

dénomination. En grec classique, nous avons vu que δυναστής dénotait de manière générale le détenteur d'un pouvoir personnel, comme βασιλεύς ou τύραννος, auxquels il était souvent coordonné¹. Mais, plus tardivement, on le trouve, notamment chez Polybe, pour désigner des petits princes, détenteurs d'un pouvoir personnel, certes, mais régnant seulement sur une région et soumis eux-mêmes à un pouvoir supérieur, à la manière des seigneurs féodaux. Ainsi, il apparaît souvent au pluriel pour désigner de manière globale les princes qui règnent sur les diverses parties d'une région, la Thrace par exemple. Dans le passage qui suit, Polybe décrit les difficultés que rencontrent les Byzantins dans leurs combats contre le pays thrace, précisément à cause de la pluralité des chefs :

(9) Οὔτε γὰρ παρασκευασάμενοι καὶ κρατήσαντες αὐτῶν εἰσάπαξ ἀποτρίψασθαι τὸν πόλεμον οἰοί τ' εἰσὶ διὰ τὸ πλῆθος καὶ τῶν ὄχλων καὶ τῶν δυναστῶν· ἐὰν τοῦ γὰρ ἐνὸς περιγένωνται, τρεῖς ἐπιβαίνουσιν ἐπὶ τὴν τούτων χώραν ἄλλοι βαρύτεροι δυνάσται. (Pol. 4, 45, 2)

« Même une campagne bien préparée et aboutissant à une victoire ne leur permettrait pas d'en finir une fois pour toutes avec ces gens, car ils ont affaire à des populations fort nombreuses, qui obéissent à une multitude de chefs. Quand ils en ont vaincu un, trois autres, avec des forces plus importantes, envahissent le pays. »

C'est dans cet emploi que le lexème fut emprunté en latin, pour désigner des fonctions spécifiquement liées à l'organisation politique de ces régions, et étrangères au monde romain à l'époque républicaine. C'est pourquoi, comme chez Polybe, il apparaît le plus souvent au pluriel dans les textes latins, pour désigner non *le* roi, mais *des* souverains, *des* princes.

Dynastes est également attesté cinq fois dans le *Contre Marcion* de Tertullien, à une époque plus tardive. On le trouve notamment dans des citations des Écritures, du *Psaume 71* et du livre de *Samuel I*, dans l'*Ancien Testament* :

(10) *Item psalmus septuagesimus primus* : « *Iustitia iudicabit mendicos populi et faciet saluos filios pauperum.* » *Et in sequentibus de Christo* : « *Omnes nationes seruiet ei.* » (...) « *Quod liberauerit, inquit, a dynasta mendicum, parcet mendico et pauperi, et animas pauperum saluas faciet, ex usura et iniustitia redimet eorum anima, et honoratum nomen eorum in conspectu ipsius.* » (Tert. *Adu. Marc.*, IV, 14, 4 Braun = 4, 459 CSEL)

« Également le *Psaume* soixante et onze : 'Avec justice il jugera les mendiants du peuple, et il sauvera les fils des pauvres.' Et dans la suite, il dit au sujet du Christ : 'Toutes les nations le serviront.' (...) 'Parce que, dit le psaume, il a délivré du prince le mendiant ; il épargnera le mendiant et le pauvre, et il sauvera les âmes des pauvres, de l'usure et de l'injustice il rachètera leurs âmes, et honoré à ses yeux sera leur nom². »

pérégrinisme, avant le « terme intégré », constitue un premier degré d'emprunt : il est « utilisé par les sujets parlants pour désigner un référent qui appartient à leur monde, mais avec une dénomination dont ils ont conscience qu'elle est étrangère ».

F. Biville (1989, 35) fait la même distinction et illustre la catégorie du xénisme avec les exemples de *Bule* et d'*Ekklesia*, employés par Pline le Jeune dans ses lettres X, 81 et 110 pour désigner les réalités institutionnelles grecques ; elle donne comme exemple de pérégrinisme le cas de lat. *theatrum*. Elle signale, en outre, que les xénismes « conservent, en particulier, leur flexion grecque » : dans la mesure où *dynastes* se voit assigner des désinences latines, comme dans le passage de César, nous pouvons hésiter sur le statut à lui donner, xénisme (parce qu'il dénote une réalité étrangère au monde latin) ou pérégrinisme (parce qu'il tend à s'intégrer morphologiquement dans le lexique latin).

¹ Cf. *supra*, première partie.

² Trad. Braun, Cerf, 2001 : Tertullien, *Contre Marcion*, livre IV, éd. C. Moreschini, Paris, Éditions du Cerf.

(11) *Sic et retro in Basiliis Anna, mater Samuhelis, spiritu gloriam deo reddens, « qui, inquit, excitat pauperem de terra et mendicum, uti sedere eum faciat cum **dynastis** populi, et in thronis gloriae », utique regalibus.* (Tert., *Adu. Marc.* IV, 14, 4 Braun = 4, 459 CSEL)
 « C'est de la même façon aussi que, précédemment, dans les *Règnes*, la mère de Samuel, Anna, a dit, rendant gloire à Dieu en esprit : 'Lui qui fait lever de terre le pauvre et le mendiant, pour le faire asseoir avec les souverains du peuple et sur des trônes de gloire', royaux évidemment¹. »

Le texte de la *Septante* a *δυναστής* dans les deux cas². Dans la *Vulgate* en revanche, qu'il s'agisse de la version corrigée par Jérôme ou bien de la version qu'il a lui-même traduite³, l'occurrence des *Psaumes* est rendue par *potens*⁴, tandis que celle des *Règnes* est traduite par *princeps*⁵. L'emploi de l'emprunt *dynastes* pour « traduire » le grec *δυναστής* de la Bible est donc propre à Tertullien : nous ne le retrouvons nulle part ailleurs, ni chez les auteurs chrétiens qui citent la Bible, ni dans les traductions des Écritures elles-mêmes. De fait, le recours à l'emprunt n'est pas pleinement justifié ici, dans la mesure où il ne s'agit pas de désigner une fonction politique particulière et propre à une culture étrangère au monde romain, mais de mobiliser la figure du prince, riche et puissant, en l'opposant à celle du mendiant, pauvre et faible. C'est pourquoi aussi bien *potens*, dénommant un homme puissant de fait, sans avoir nécessairement de fonction officielle, que *princeps*, qui fait référence cette fois à la fonction officielle du prince détenant durablement un pouvoir personnel, conviennent pour traduire *δυναστής* dans ce contexte. Si Tertullien a néanmoins jugé bon de garder le mot grec dans sa traduction⁶, c'est que celui-ci devait évoquer pour lui l'idée de puissance associée à un pouvoir de type monarchique, davantage qu'une réalité étrangère : cette utilisation peut ainsi attester d'un degré supérieur d'intégration du lexème dans la langue latine, qui n'est plus cantonné au rôle de xénisme. Mais ce témoignage est trop isolé pour être probant à lui seul.

Dynastes fait donc partout référence à des détenteurs d'un pouvoir personnel – type de pouvoir honni et redouté par les Romains. Ceux-ci établissaient-ils un lien étymologique entre *dynastes* et le lexème grec *δύναμις* ? Par conséquent, comprenaient-ils *δύναμις* comme dénotant un pouvoir personnel donc, selon eux, dangereux ? Il est difficile de le savoir, étant donné le peu d'occurrences du substantif dans les textes non spécialisés. Toutefois, une lettre

¹ Trad. Braun, Cerf, 2001.

² *Ps.* 71, 12, 1-14, 2 : ὅτι ἐρρύσατο πτωχὸν ἐκ χειρὸς δυναστού / καὶ πένητα, ᾧ οὐχ ὑπῆρχεν βοηθός : / φείσεται πτωχοῦ καὶ πένητος / καὶ ψυχὰς πενήτων σώσει : / ἐκ τόκου καὶ ἐξ ἀδικίας λυτρώσεται τὰς ψυχὰς αὐτῶν, / καὶ ἐντιμον τὸ ὄνομα αὐτῶν ἐνώπιον αὐτοῦ ; et *Règ.* I, 2, 8, 1-4 : ἀνιστᾶ ἀπὸ γῆς πένητα / καὶ ἀπὸ κοπρίας ἐγείρει πτωχὸν / καθίσαι μετὰ δυναστῶν λαῶν / καὶ θρόνον δόξης κατακληρονομῶν αὐτοῖς.

³ Cf. *infra*, chap. 3.

⁴ *Ps.* 71, 12 : *quia liberavit pauperem a potente et pauperem cui non erat adiutor* dans la version corrigée par Jérôme, et *quia eruet pauperem a potente et inopem cui non est adiutor* dans la version traduite par Jérôme d'après le texte hébreu (éd. B. Fischer, J. Gribomont, H.F.D. Sparks, W. Thiele et R. Weber, 1975).

⁵ *Samuel* I, 2, 8 : *suscitat de pulvere egenum et de stercore eleuat pauperem ut sedeat cum principibus et solium gloriae teneat Domini enim sunt cardines terrae et posuit super eos orbem* (version traduite par Jérôme d'après le texte hébreu, éd. B. Fischer et alii, 1975).

⁶ Tertullien traduisait lui-même du grec les citations qu'il faisait des Écritures : cf. Gribomont, 1985, 43-65 : « Les plus anciennes traductions latines », in Fontaine, Pietri, 1985 : *Bible de tous les temps. 2 – Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne.

de Cicéron à Atticus en présente un emploi original, qui permet de répondre par l'affirmative à ces questions.

1.1.3. Une occurrence du syntagme ἐν δυνάμει dans la *Correspondance* de Cicéron

(12) *Quid autem me roget, paucis ille quidem uerbis sed ἐν δυνάμει, cognosce ex ipsius epistula.* (Cic., *Att.*, 9, 6, 6)

« Ce dont il [César] me prie, en peu de mots certes, mais *autoritairement*, juges-en par sa propre lettre¹. »

La lettre date du 12 mars 49 ; Cicéron est aux abois, ne sait plus que faire, quel parti prendre : rejoindre Pompée, qui est parvenu à quitter l'Italie avec ses troupes, ou rester et risquer de se compromettre avec César, qui tente de l'attirer dans son camp. Le passage qui précède immédiatement la phrase citée montre un Cicéron réduit à quémander des faveurs à César – en l'espèce, celle de « manquer les séances du Sénat quand il s'y prendra quelque décision contre Pompée » –, craignant un refus, bref, soumis au pouvoir de celui qui apparaît d'ores et déjà comme un tyran. Dans un tel contexte politique, l'emploi du syntagme ἐν δυνάμει, inséré dans la phrase sans précautions oratoires, comme c'est le cas le plus souvent dans les lettres, semble venir souligner l'autoritarisme de César, dont les demandes (*quid autem me roget*) sont en réalité des ordres. Cicéron emploie le grec dans cette lettre à Atticus comme ailleurs, et il ne faut pas voir là autre chose que l'usage habituel qu'il fait du grec dans le genre épistolaire. Cet usage n'est pas nécessairement issu de sa connaissance des œuvres grecques classiques, mais vient le plus souvent du grec couramment parlé à son époque. En effet, il a été souvent montré que les lettres représentaient un espace d'écriture privé, au sein duquel l'auteur, si toutefois il était suffisamment intime avec son destinataire, écrivait vraisemblablement comme il parlait, c'est-à-dire à la fois en grec et en latin². Mais, comme l'occurrence plautinienne, celle-ci n'est pas sans poser quelques difficultés quant à sa signification exacte. En effet, cet emploi de δύναιμι au datif au sein d'un syntagme prépositionnel introduit par ἐν ne correspond pas à un emploi attesté en grec classique. Dans ses quelques occurrences dans les textes grecs, ce syntagme est employé avec εἶναι, la préposition y a une valeur locative, et l'ensemble signifie « être en état de puissance, être puissant », voire « être au pouvoir », comme chez Lysias ou Thucydide³. Or, il serait difficile d'assigner cette valeur au syntagme dans la phrase de Cicéron. En considérant que ἐν δυνάμει est coordonné à l'ablatif instrumental *paucis uerbis* par *sed*, il paraît plus pertinent de penser que l'auteur latin emploie la préposition avec sa valeur instrumentale (« au moyen de », « par »), comme par exemple dans ἐν τάχει, qui commute avec l'adverbe τάχως dans le sens de « rapidement ». Cicéron oppose ici la quantité peu élevée de mots à leur force jussive. Il est probable que cette modalité jussive soit liée au caractère autoritaire de la lettre : la

¹ Trad. Bayet, CUF, 1983.

² Cf. Dubuisson, 1980, 887 : « Même dans les classes cultivées, on parle 'un grec vivant, qui n'a rien de livresque' (voir Marrou, 1948, 351). Cicéron pense en grec [cela reste difficile à prouver], et emploie dans sa correspondance des mots et des tournures qui appartiennent non à la langue des auteurs classiques, mais à la *koinè* de son temps. » Voir aussi Rose, 1921, 91-116 : « The Greek of Cicero », *JHS*, 41.

³ Voir *supra*, première partie.

manière dont Cicéron considère César justifie suffisamment la traduction du syntagme par « autoritairement », comme le propose J. Bayet. Toutefois, dans la mesure où il s'oppose à *paucis uerbis*, il serait possible aussi de le comprendre dans un sens plus technique et de le traduire par « de manière efficace » ou « avec force » : δύναμις aurait alors la valeur qu'il a chez Platon, par exemple, lorsqu'il est employé à propos de la puissance de la parole (δύναμις τοῦ λόγου). Ce qui est sûr, c'est que, quelle que soit la valeur exacte de ce syntagme ici – « autoritairement » ou « efficacement » –, la lettre de César a une valeur perlocutoire forte, elle vise à faire agir Cicéron dans un certain sens, un sens qu'il ne souhaite pas, et a su manifestement trouver les mots pour cela : le contexte historique invite donc, quoi qu'il en soit, à relier l'emploi de *dynamis* à l'usage autoritaire d'un pouvoir personnel, réprouvé par les Romains attachés aux valeurs républicaines tel que Cicéron. Le recours au grec pourrait s'expliquer dans ce cadre, et témoigner de la volonté de Cicéron d'atténuer son propos, plus exactement de dissimuler sous le masque du grec une grave accusation d'autoritarisme.

L'ensemble des occurrences précédentes s'intégrait dans le fil du texte, par *code-switching*, sans que l'auteur prenne la peine de souligner son recours à un mot étranger. Il est possible de considérer l'occurrence plautinienne de *dynamis* comme un pérégrinisme, c'est-à-dire une forme dont l'origine grecque est toujours perceptible et qui sert à dénommer des réalités importées par les Romains, si l'on admet que le mot faisait partie de la langue des marchands. De même, *dynastes* peut être envisagé comme un pérégrinisme chez Tertullien, dans la mesure où il dénomme une réalité qui n'est pas particulièrement étrangère au monde romain et peut même alterner avec des lexèmes d'origine latine. Ailleurs, il dénote une réalité étrangère, mais manifeste un certain degré d'intégration sur le plan morphologique. Quant aux autres occurrences observées, elles relèvent simplement de l'insertion de langue grecque au sein d'un énoncé latin. Ces types d'emprunts sont à relier aux genres textuels dans lesquels ils s'inscrivent : la comédie, où est mis en scène un personnage parlant la langue des marchands émaillée d'hellénismes, le genre épistolaire, au sein duquel le recours au grec peut être un signe de connivence entre l'auteur de la lettre et le destinataire, le genre historique, où sont décrites des réalités étrangères avec un besoin de dénomination particulier ; enfin, les textes bibliques, où le recours à l'emprunt grec est à resituer dans le cadre d'une traduction, cadre que nous envisagerons plus bas. Dans la langue littéraire, quatre types d'emprunts ont donc pu être repérés, correspondants à quatre genres textuels différents, et répondant par conséquent à des motivations différentes.

Mais δύναμις et ses dérivés ont également été empruntés dans des textes que l'on qualifiera de techniques, s'inscrivant au sein d'une littérature spécialisée dans un domaine particulier de la connaissance.

1.2. Emprunts aux langues spécialisées

1.2.1. Possible et impossible

Comme cela a été vu en première partie, δύναμις et l'adjectif δυνατός prennent une place fondamentale chez Aristote pour exprimer les relations logiques entre les notions de possibilité, impossibilité et nécessité, ainsi que les notions de devenir, de changement et de mouvement, grâce à la distinction qu'il établit entre ἐνέργεια et δύναμις. Ces problématiques s'inscrivent notamment dans la controverse qui opposa le Stagirite aux Mégariques, selon lesquels seuls « existent » l'être et le non-être. Chez Aristote, un fait futur est contingent (ἐνδεχόμενον) et, avant d'advenir réellement, a la possibilité d'être ou de ne pas être ; au contraire, selon les Mégariques, le possible se réduit à ce qui est ou sera réellement, ne peut pas ne pas être, et se confond, par conséquent, avec le nécessaire. On trouve trace de cette controverse dans les fragments de Diodore Cronos, où est présenté le fameux argument du Dominateur (κυριεύων λόγος), dont il serait l'inventeur¹, et qui traverse les philosophies hellénistiques. C'est dans les *Entretiens* d'Épictète que cet argument est le plus clairement présenté :

« Il (me) semble que les bases sur lesquelles on se fonde pour établir le *kurieuôn logos* sont du genre que je vais dire. Étant donné en effet qu'il y a antagonisme entre les trois propositions que voici : “Tout ce qui est passé est ‘nécessairement vrai’” – “Du possible ne procède pas ‘l'impossible’” – “Est possible ce qui n'est pas vrai ni ‘ne le sera’” – Diodore, en présence de cet antagonisme, profita de la vraisemblance des deux premières pour démontrer que : “N'est point possible ce qui n'est pas vrai, ‘ni le sera’”. (d'après Épict., *Entretiens*, II, 19) »

Selon Diodore, de deux propositions contradictoires, par exemple « le navire fera naufrage » et « le navire ne fera pas naufrage », seule l'une est vraie, seule l'une sera validée par les faits. En conséquence, selon lui, seule celle qui est validée par les faits était possible ; l'autre s'est révélée fausse, ce qui signifie qu'elle était impossible, de toute éternité.

Cicéron s'intéresse à cette question dans un ensemble de trois traités, le *De natura deorum*, le *De divinatione* et le *De fato*, dont le début est perdu. Alors que les deux premiers traités présentent séparément et intégralement les thèses en présence sur cette question, c'est-à-dire celle du Portique et celle de l'Académie – l'épicurisme étant rapidement évacué², – le *De fato* se présente sous la forme d'une *disputatio* académicienne, lors de laquelle le maître parle et répond aux questions ou aux objections de ses disciples. Voici les premières phrases de la partie conservée du traité :

(13) --- *quia pertinet ad mores, quod ἦθος illi uocant, nos eam partem philosophiae de moribus appellare solemus, sed decet augentem linguam Latinam nominare moralem ; explicandaque uis est ratioque enuntiationum, quae Graeci ἄξιώματα uocant ; quae de re futura cum aliquid dicunt deque eo, quod possit fieri aut non possit, quam uim habeant, obscura*

¹ Selon Alexandre d'Aphrodise, *In Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium*, éd. M. Wallies, 1883, cité par Schuhl, 1960 : *Le dominateur et les possibles*, Paris, PUF.

² Voir par exemple *De nat. deor.* I, 25, à propos de la doctrine épicurienne sur cette question, proche du raisonnement aristotélicien : *quo quid dici potest obtusius ?* « Que peut-on dire de plus absurde ? »

quaestio est, quam περί δυνατῶν philosophi appellant, totaque est λογική, quam rationem disserendi uoco. (Cic., *De fato*, 1)

« ...parce qu'elle touche aux mœurs, ce qu'ils [les Grecs] appellent *éthos*, nous, nous avons coutume d'appeler cette partie de la philosophie *Des mœurs*, mais il convient, dans le souci de développer la langue latine, de la nommer *morale* ; puis il faut expliquer la signification et la théorie des énonciations, que les Grecs appellent *axiomes* : lorsque elles disent quelque chose de l'avenir et de ce qui pourrait ou ne pourrait pas se produire, dire quelle est leur signification constitue une question obscure, que les philosophes appellent *peri dunatôn*, et qui relève entièrement de la *logique*, que je nomme *théorie du raisonnement*. »

D'emblée, le problème est posé, voire exhibé comme grec, pensé en grec par les Grecs. En effet, Cicéron recourt, ici comme en maints endroits de ses traités philosophiques, à l'emploi autonymique de termes techniques grecs. Contrairement aux occurrences précédentes, l'insertion d'un mot grec dans le texte latin est soulignée comme telle, par une mention métalinguistique telle que *quae Graeci uocant* ou *quam philosophi appellant*, dont Ch. Nicolas a montré qu'elles s'apparentaient à des notes de traducteur¹. En effet, même si elles s'insèrent dans un texte original et non un texte traduit, elles répondent aux deux critères définitoires de la note de traducteur moderne : « elle doit être métalinguistique et comporter au moins un terme autonome ; elle doit comparer le texte-source et le texte-cible². »

Dans ce passage, Cicéron cite quatre termes grecs, auxquels il donne des équivalents latins sous la forme d'un mot lexème unique ou d'une lexie complexe³ : *mores* pour ἦθος, *enuntiatio* pour ἀξιώματα, *ratio disserendi* pour λογική. Les deux premiers équivalents latins apparaissent dans le texte principal, le lexème grec étant inséré en emploi autonymique dans la « note de traducteur » ; dans le cas du dernier, c'est au contraire le terme grec qui apparaît dans le texte principal, sans précaution oratoire, et qui reçoit une proposition de traduction dans la note⁴. Quant au syntagme περί δυνατῶν, il est inséré dans une note de traducteur, bien qu'il ne soit pas traduit à proprement parler. Ce passage paraît relever du dernier type recensé par Ch. Nicolas : « seul le terme-source est cité, dans la NdT, mais le texte principal, sans désigner le terme-cible, illustre le sens parallèle du terme-source⁵ ». Mais peut-on réellement considérer que le texte principal illustre le sens parallèle du terme-source dans ce cas ? D'abord, il nous faut délimiter ce « texte principal » sur lequel s'accroche la note de traducteur, sous forme de proposition relative. Cette relative a pour antécédent *quaestio*, mais, contrairement à ce qui se passe habituellement dans les notes de traducteurs antiques, ce mot

¹ Nicolas, 2009, 61-89.

² Nicolas, 2009, 66. Dans son article, Ch. Nicolas inclut parmi les notes de traducteur antiques non seulement celles qui apparaissent dans des traductions d'« énoncés suivis », mais aussi celles qui sont faites à propos d'un seul mot latin traduit du grec (p. 79).

³ Selon la définition de B. Pottier, 1992, 34 : « toute séquence de mots mémorisée comme signe individualisé ».

⁴ Nous nous appuyons ici sur la « typologie de la N.d.T. complétant des équivalences bilingues techniques » établie par Nicolas, 2009, 82-83.

⁵ Nicolas, 2009, 83 : le linguiste emprunte les notions de « sens fonctionnel » et « sens parallèle » à Fruyt, 1996, 97-119 : « Lexique et conscience linguistique : sens fonctionnel et sens parallèle », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Structures lexicales du latin*, Paris, PUPS, elle-même se référant à la terminologie de B. Pottier. Voici la définition que Ch. Nicolas en donne (n. 30, p. 82) : « Le sens fonctionnel est constitué de l'ensemble des sèmes qu'a le lexème en langue, par contraste avec tel ou tel de ses parasyonymes ; le sens parallèle est constitué de l'addition des sèmes des lexèmes qui le composent et désignent ce qu'il semble 'vouloir dire' par sa formation. Il n'y a de sens parallèle que si le terme est motivé ».

n'est pas le lieu d'un « amalgame sémiotique¹ »: ce qui est appelé en grec, de manière concise, *περὶ δυνατῶν*, c'est l'ensemble du passage qui développe *quaestio*, c'est-à-dire l'interrogative *quam uim habeant*, et les circonstances qui précisent de quelles « énonciations » il s'agit : *de re futura cum aliquid dicunt deque eo, quod possit fieri aut non possit*. C'est précisément à cet endroit que l'on peut s'autoriser à voir l'illustration du sens parallèle de l'expression-source : la préposition *περὶ* a pour corollaire latin la préposition *de*. Par conséquent, ce qui suit *de* développe l'adjectif substantivé *δυνατῶν* : son caractère substantivé est rendu par le substantif le plus vague de la langue latine, *res*, et par un pronom corrélatif neutre, développé par une relative (*eo quod...*). Ensuite, le suffixe *-τός* d'adjectif verbal, indiquant en grec la possibilité d'un état, est rendu d'une part par le participe futur de *esse*, d'autre part, par *possit aut non possit* avec un verbe de forme passive². Quant au morphème base de dérivation *δυνα-*, il est rendu par deux verbes d'existence de sens proche, *esse* et *fieri* : cela mérite d'être souligné. En effet, il est possible que Cicéron et les auteurs latins ayant à traduire l'adjectif *δυνατός* aient été gênés par la redondance de cette forme, qui devrait se traduire littéralement en français par « pouvant se pouvoir ». C'est peut-être pour cette raison que Cicéron décale légèrement son « explicitation implicite » du terme en y ajoutant la notion d'être (*esse*) ou de devenir (*fieri*). Le fait qu'il propose deux développements pour illustrer le terme grec doit également être souligné, car les deux ne sont pas strictement équivalents : « à propos de la réalité qui sera » et « à propos de ce qui pourrait ou ne pourrait pas se produire » ne signifient pas la même chose, et les associer ainsi est déjà se positionner philosophiquement. En effet, sont ainsi placés sur le même plan le futur tel qu'il se produira réellement – qui, chez Aristote, est contingent – et la possibilité logique. C'est que Cicéron se place dans la perspective diodoréenne, dans laquelle le possible ne se distingue pas de ce qui sera réellement, qui est donc considéré comme nécessaire et non contingent. Cette position philosophique est effectivement confirmée dans la suite du traité, lorsque Cicéron reprend la question en faisant cette fois explicitement allusion à Diodore :

(14) *Sed ad illam Diodori contentionem, quam περὶ δυνατῶν appellant, reuertamur, in qua, quid ualeat id quod fieri possit, anquiritur.* (Cic., *De fato*, 17)

« Mais revenons à la discussion de Diodore qu'on appelle *peri dunatôn*, dans laquelle on recherche ce que signifie ce qui peut se produire. »

Pour la deuxième fois, Cicéron choisit de transposer le syntagme prépositionnel en une relative *id quod fieri possit*, certes moins longue que la précédente, qu'il emploie ailleurs dans le traité pour exprimer la notion de possible³. Il révèle par ce choix que, à son époque, les

¹ Nicolas, 2009, 71, parle d'« amalgame sémiotique » lorsque le terme antécédent d'une relative, et donc objet d'une NdT, « représente en même temps l'emploi qui en est fait en usage dans le texte (...), et l'emploi qui en est fait en mention dans la note de traducteur ». Dans notre passage, ce phénomène se produit pour *λογικη*.

² Comme le montre clairement Nicolas, 2009, 86, par un marquage typographique que nous reproduisons ici, Cicéron a recours à ce même procédé à propos de *ἀκατάληπτον* : *Cum enim ita negaret quidquam esse quod comprehendit POSSET (id enim uolumus esse ἀκατάληπτον)...* (Cic., *Ac.* 2, 18).

³ Cf. par exemple Cic., *De fato*, 13, où Cicéron explicite la position de Diodore, opposée à celle de Chrysippe : *Ille (Diodorus) enim id solum fieri posse dicit, quod aut sit uerum aut futurum sit uerum, et quicquid futurum sit, id dicit fieri necesse esse, et quicquid non sit futurum, id negat fieri posse* : « Il dit en effet que cela seul peut se

adjectifs δυνατός et ἀδύνατος n'ont pas d'équivalent formel en latin : *potis* n'est plus guère attesté, sinon en tant que prédicat ou constituant de prédicat avec *esse*, et n'a pas d'antonyme ; *possibilis* et *impossibilis* n'existent pas encore. Cicéron, visiblement réticent à forger un néologisme ou à transformer le signifié d'un lexème de sa langue, préfère la transposition. Mais de ce fait, n'ayant pas donné de dénomination technique latine au possible, lorsqu'il est amené à refaire ici allusion à « ce problème des possibles », il ne peut faire l'économie du syntagme grec, toujours en emploi autonymique¹.

De même, dans une lettre à Varron, écrite peut-être au moment de la rédaction du *De fato*, sur le ton du « badinage philosophique² », il insère, de manière cette fois totalement libre et spontanée, sans précautions oratoires, les adjectifs δυνατόν et ἀδύνατον sans les traduire – ce qui vient confirmer l'importance du critère du genre textuel dans l'analyse des hellénismes lexicaux :

(15) Περὶ δυνατῶν *me scito κατὰ Διόδωρον κρίνειν ; quapropter, si uenturus es, scito necesse esse te uenire ; sin autem non es[t], ἀδύνατον est te uenire. Nunc uide utra te κρίσις magis delectet, Chrysippi an haec, quam noster Diodotus non concoquebat. Sed de his etiam rebus, otiosi cum erimus, loquemur ; hoc etiam κατὰ Χρύσιππον δυνατόν est.* (Cic., *Fam.*, 9, 4, 1)

« ‘Sur les possibles’, sache que ‘j’en juge selon Diodore’ ; par conséquent, si tu t’apprêtes à venir, sache qu’il est nécessaire que tu viennes ; sinon, c’est qu’il est impossible que tu viennes. Vois maintenant lequel des deux ‘jugements’ tu préfères, celui de Chrysippe ou celui-là, que mon cher Diodote ne pouvait digérer. Mais de ces questions aussi nous parlerons quand nous serons de loisir ; ceci est ‘possible’, même ‘selon Chrysippe’³. »

Cette fois, il fait allusion également à la position stoïcienne au sein de cette controverse sur le Dominateur, plus précisément à la solution de Chrysippe, différente de celle de son maître Cléanthe. Diodore, parmi les trois propositions constitutives du κυριεύων λόγος, retient les deux premières – « Tout ce qui est passé est ‘nécessairement vrai’ » et « Du possible ne procède pas ‘l'impossible’ » – et rejette la troisième – « Est possible ce qui n’est pas vrai ni ‘ne le sera’ ». Chrysippe, lui, maintient la première et la troisième, au détriment de la deuxième, cherchant à établir que l'impossible peut venir du possible. Pour ce faire, il travaille à reformuler les prédictions des Chaldéens et des autres devins qui, au lieu de dire :

réaliser ce qui est vrai ou ce qui sera vrai ; tout ce qui sera, il dit que cela se réalise nécessairement, et tout ce qui ne sera pas, que cela ne peut se réaliser. »

¹ Jérôme, grand admirateur de Cicéron, emploie encore le terme grec pour faire allusion à cette même querelle : *Inter Diodorum et Chrysippum ualentissimos dialecticos δυνατού ista contentio est.* Il cite ensuite la définition du possible de Diodore telle qu'elle apparaît dans le *De fato*, VII, 13 (voir note précédente), ainsi que l'exemple traditionnel attribué à Chrysippe, que l'on trouve également dans le texte de Cicéron, de la pierre qu'il est possible de briser même si elle ne l'est jamais : *Diodorus id solum posse fieri dicit quod aut sit uerum aut uerum futurum sit, et quidquid futurum sit, id fieri necesse esse, quidquid autem non sit futurum, id fieri non posse. Chrysippus uero et quae non sunt futura, posse fieri dicit, ut frangi hoc margaritum, etiam si id numquam futurum sit* (Hier., *Dialogi contra Pelagionos*, I, 9) : « Diodore dit que cela seul peut se réaliser ce qui est vrai ou ce qui sera vrai ; tout ce qui sera, il dit que cela se réalise nécessairement, et tout ce qui ne sera pas, que cela ne peut se réaliser. Chrysippe, au contraire, dit que peut aussi se réaliser ce qui ne sera pas, comme par exemple que cette perle soit brisée, même si elle ne le sera jamais. »

² Cf. Griffin, 1995, 325-346 : « Philosophical Badinage in Cicero's Letters to his Friends », in Powell, *Cicero the Philosopher, Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press.

³ Trad. Beaujeu, CUF, 1980.

« *Si quis natus est oriente Canicula, is in mari non morietur* » (« Si quelqu'un est né au lever de la Canicule, il ne mourra pas dans la mer »), devront, selon lui, dire : « *Non et natus est quis oriente Canicula, et is in mari morietur* » (« Il n'est pas possible que, à la fois, quelqu'un soit né au lever de la Canicule et que cet homme doive mourir dans la mer »)¹. Après avoir exposé cette position de Chrysippe, Cicéron s'en moque : *O licentiam iocularem! Ne ipse incidat in Diodorum, docet Chaldaeos, quo pacto eos exponere praecepta oporteat* : « Plaisante liberté ! Pour ne pas tomber sur Diodore, il enseigne aux Chaldéens comment ils doivent exposer leurs règles ! ». En effet, selon lui, Chrysippe ne fait que jouer sur les mots : en substituant une formulation négative à la condition formulée positivement et conçue comme nécessaire, puisqu'appartenant au passé, il dénie précisément à cette condition, une fois accomplie, son caractère nécessaire. Il s'ensuit que la conséquence de la condition n'est pas nécessaire non plus².

Un dernier passage cicéronien sur le possible mérite notre attention. Dans une lettre à Atticus, Cicéron confie à son ami que, lors des élections, l'état très faible des soutiens de Thermus et Silanus autoriserait à leur opposer Turius, qui aurait des chances de l'emporter :

(16) *Qui sic inopes et ab amicis et existimatione sunt ut mihi uideatur non esse ἀδύνατον Turium obducere ; sed hoc praeter me nemini uidetur.* (Cic., *Att.*, 1, 1, 2)

« [Thermus et Silanus] : ils sont si dépourvus d'amis et de réputation qu'il ne serait pas impossible, à mon avis, de leur opposer Turius. Mais je suis seul de mon avis³. »

L'adjectif grec, marqué dans la lettre à Varron par son usage en philosophie, était aussi employé en rhétorique, où il constitue, avec le possible, un des lieux décrits par Aristote dans la *Rhétorique*⁴. Cicéron était un lecteur des traités aristotéliens sur la rhétorique⁵, sans doute les seuls, d'ailleurs, auxquels il pouvait avoir accès à son époque. C'est peut-être de là que vient le présent emploi. Cette seule occurrence ne peut évidemment pas permettre d'établir que l'adjectif grec s'était alors intégré au lexique latin, mais montre qu'il pouvait faire partie du vocabulaire courant de l'élite romaine férue de rhétorique, à laquelle appartenaient Cicéron et Atticus.

¹ Cicéron, *De fato*, VIII, 15.

² Voir n.1 p. 9 de l'édition du *De fato* dans la CUF (éd. Yon, 1933) : « En présentant sous la forme négative l'antécédent de la proposition conditionnelle, Chrysippe entend dire que cet antécédent ne saurait être considéré comme un fait positif, lequel, une fois accompli, se trouverait nécessaire : par suite, le conséquent reste affranchi de la nécessité, puisque l'antécédent n'en a point à lui transmettre. Il est à peine besoin de faire remarquer le caractère purement verbal de cet artifice. »

³ Trad. Constans, CUF, 1962.

⁴ Arist., *Rhét.* 1391b27-30 : « En effet, tous les orateurs doivent nécessairement employer aussi dans leurs discours le lieu du possible et de l'impossible et s'efforcer de démontrer les uns que la chose arrivera, les autres que la chose est arrivée. » Pour une application de ce lieu, voir Isocrate, *Phil.* 39 : « Peut-être quelqu'un oserait-il s'opposer à ce que je viens de dire, en affirmant que je cherche à te conseiller une entreprise impossible (ὡς ἐπιχειρῶ σε πείθειν ἀδύνατοις ἐπιτίθεσθαι πράμασιν) », c'est-à-dire en utilisant le lieu de l'impossible pour argumenter contre lui, là où Isocrate utilise au contraire le lieu du possible.

⁵ Les *Topiques* de Cicéron se veulent ainsi une explication, réalisée de mémoire, des *Topiques* d'Aristote. Voir le préambule de l'ouvrage.

1.2.2. Ἴσοδυναμεῖν

Chez Cicéron se trouve également une occurrence d'un verbe assez rare en grec, et attesté tardivement : ἴσοδυναμεῖν. On le trouve surtout chez les Stoïciens, dont la réflexion consiste souvent à analyser le sens des expressions de la langue ordinaire, par exemple dans ce fragment de Chrysippe :

(17) Δῆλον οὖν ἐκ τούτων, ὅτι ἴσοδυναμεῖ "τὸ κατὰ φύσιν ζῆν" καὶ "τὸ καλῶς ζῆν" καὶ "τὸ εὖ ζῆν" καὶ πάλιν "τὸ καλὸν ἀγαθόν" καὶ "ἡ ἀρετὴ καὶ τὸ μέτοχον ἀρετῆς" καὶ ὅτι πᾶν ἀγαθὸν καλόν, ὁμοίως δὲ καὶ πᾶν αἰσχρὸν κακόν· δι' ὃ καὶ τὸ Στωϊκὸν τέλος ἴσον δύνασθαι τῷ κατ' ἀρετὴν βίῳ. (Stob., ecl. II 77, 16 W. = *Chrys. Frag. Moral.* 16, 16-19 Arnim)

« De là, il est donc clair que 'vivre selon la nature', 'avoir une belle vie', et 'bien vivre' ont la même signification, et de même pour 'le beau et le bon' et 'la vertu et ce qui participe de la vertu'. Et que tout ce qui est bon est beau, de la même manière que tout ce qui est mauvais est laid. De là aussi vient que la fin stoïcienne veut dire la même chose que la vie selon la vertu. »

Ce verbe met en jeu l'emploi de δύναμις au sens de « valeur » ou « signification » d'un mot ou d'une expression, ainsi que celui de δύναμαι au sens de « valoir » ou « signifier », que l'on trouve dans le même fragment avec l'adjectif ἴσον. Cicéron l'emploie dans une lettre à Atticus :

(18) *De Bibuli edicto nihil noui praeter illam exceptionem de qua tu ad me scripseras 'nimis graui praeiudicio in ordinem nostrum'. Ego tamen habeo ἴσοδυναμοῦσαν, sed tectiorem, ex Q. Mucii P. f. edicto Asiatico, EXTRA QVAM SI ITA NEGOTIVM GESTVM EST VT EO STARI NON OPORTEAT EX FIDE BONA.* (Cic., *Att.*, 6, 1, 15)

« De l'édit de Bibulus je ne sais rien, sauf cette réserve dont tu m'as parlé, et qui constitue, me dis-tu, 'un très grave précédent au préjudice de notre ordre'. J'ai cependant dans le mien une réserve de même portée, mais d'une forme plus enveloppée : je l'ai empruntée à l'édit de Q. Mucius, fils de Publius, pour l'Asie : 'sauf dans le cas où une affaire a été menée de telle sorte que la bonne foi s'oppose à ce qu'on en respecte les conventions'¹. »

Comme souvent avec cet emploi de δύναμις en grec, la signification, ou la portée réelle des mots ou de l'expression est opposée à sa forme, ici avec le comparatif *tectiorem*, que nous pourrions traduire par « d'une manière plus enrobée ». La forme a, évidemment, son importance dans les écrits à caractère juridique, puisqu'elle peut impliquer précisément des interprétations différentes, notamment si elle n'est pas parfaitement claire. Si Cicéron précise que sa formulation est plus enrobée que celle de Bibulus, c'est pour ne pas tomber sous le coup du reproche d'Atticus. Il est intéressant de voir que la signification, exprimée par ἴσοδυναμοῦσαν, concerne l'ensemble de la proposition, touche au message global, et non à un terme en particulier – ce qui justifie la traduction du participe grec par « de même portée ».

¹ Trad. Constans, CUF.

1.2.3. L'emploi mathématique

Dans un tout autre genre, et par conséquent dans un tout autre registre, *dynamis* a été employé pour des besoins terminologiques en mathématiques, comme dans l'extrait suivant de l'*Aduersus nationes* d'Arnobé :

(19) *Quid in Menone, o Plato, quaedam rationibus numeri admota ex puerculo sciscitaris et ex eius niteris responsionibus comprobare, quae discamus non discere sed in eorum memoriam quae antiquitus noveramus redire? Quodsi uere confidis immortales huc animas et plenas scientiae peruolare, adulescentulum istum rogare desinito, quem esse conspicias gnarum rerum et humanitatis esse in finibus constitutum : quadragenarium istum ad te uoca et ex eo percontare non abstrusum aliquid, non inuolutum, non de triangulis, non de quadratis, quid sit cubus aut dynamis, sesquooctauus aut sesquetertius + ultimus, sed quod in medio situm est, bis bina, bis terna quam efficiant summulam quaerito.* (Arnobé, *Adu.nat.*, 2, 24)

« Pourquoi dans le *Ménon*, Platon, t'informes-tu auprès d'un petit enfant de certaines applications aux calculs du nombre et t'efforces-tu à partir de ses réponses de prouver que nous n'apprenons pas ce que nous apprenons, mais que nous revenons au souvenir de ce que nous connaissions depuis longtemps ? Or, si tu crois vraiment que les âmes immortelles et pleines de connaissance volent jusqu'ici, cesse d'interroger ce jeune homme, que tu regardes comme un connaisseur des choses ayant été constitué dans les limites de l'humanité : appelle à toi ce quadragénaire et informe-toi auprès de lui non pas de choses obscures, difficiles à comprendre, à propos des triangles, des carrés, de ce qu'est le cube ou la puissance, de ce qui, en dernier lieu, contient une fois et un huitième ou une fois et un tiers, mais demande-lui ce qui est à la portée de tout le monde, quelle somme font deux fois deux, deux fois trois. »

Associé à un autre emprunt au grec, *cubus*, *dynamis* est employé dans son sens technique de « carré d'un nombre », comme dans le *Théétète* de Platon : dans ce passage, Arnobé s'adresse au philosophe grec, afin de le détourner de problèmes mathématiques complexes, et de le convertir à des questions plus simples. Tout ce passage est placé sous le signe de Platon, et il n'est donc pas étonnant d'y trouver des termes techniques mathématiques renvoyant aux traités du philosophe grec. Ainsi, les termes *sesquooctauus* et *sesquetertius* ne se trouvent pas ailleurs dans la littérature latine avant Arnobé, sauf dans la traduction que donne Cicéron du *Timée*. L'ensemble de ces termes, ici, fonctionne surtout comme signe de reconnaissance, et contribue à installer l'univers platonicien ; mais la question de savoir comment Arnobé les comprend, et même s'il les comprend, importe peu : il les renvoie, en effet, au rang des questions difficiles, sur lesquelles il ne sert à rien de s'enquérir. Il ne cherche absolument pas à expliciter ces termes techniques, ni même à les manipuler dans un raisonnement. Nous pouvons presque considérer que ces termes sont employés ici en autonymie, qu'ils ne renvoient qu'à eux-mêmes, et fonctionnent dans ce passage davantage comme des signifiants évocateurs, presque des éléments de décor, que comme des termes techniques au signifié limpide.

En revanche, dans un passage de Martianus Capella sur lequel nous reviendrons, le datif $\delta\upsilon\upsilon\acute{\alpha}\mu\epsilon\iota$ est employé conformément à l'un de ses usages en mathématiques :

(20) *Lineas autem quae sibi consentiunt* συμμέτρους *dicimus, quae non consentiunt ametras*¹. *Et non mensura sola, sed et potentia* συμμέτρους *facit, et dicuntur* δυνάμει *σύμμετροι* ; *in mensura autem pares* μήκει *σύμμετροι* *appellantur. Ergo cum tam mensura quam potentia conferantur, omnes quae uel potentia uel mensura discrepant* ἄσύμμετροι *sunt.* (Mart. Cap., *De nupt.*, 6, 719)

« Quant aux lignes, celles qui sont de même longueur, nous disons qu'elles sont σύμμετροι, celles qui ne sont pas de la même longueur, qu'elles sont incommensurables². Et c'est non seulement la mesure (= l'action de mesurer), mais aussi la puissance qui les rendent σύμμετροι³, et on dit qu'elles sont δυνάμει σύμμετροι⁴ ; quant à celles qui sont égales dans la mesure, on les appelle μήκει σύμμετροι. Donc lorsqu'elles sont comparées aussi bien selon la mesure que selon la puissance, toutes celles qui diffèrent soit selon la puissance, soit selon la mesure, sont ἄσύμμετροι. »

Martianus, en employant deux verbes au passif, *appellantur* et *dicuntur*, ne précise pas qui emploie ces dénominations. Mais dans la mesure où Géométrie invoque Archimède et Euclide au début de son discours (VI, 586), il est légitime de penser que son exposé s'appuie sur les travaux des deux mathématiciens. En réalité, selon B. Ferré, « si l'on compare les textes d'Euclide et d'Archimède et celui de Martianus, on constate que ce dernier a été seulement influencé par Euclide⁵. » De fait, l'emploi de δυνάμει avec l'adjectif σύμμετρος est conforme à celui du livre X des *Éléments* d'Euclide, où il exprime non un objet mathématique, mais une relation : certaines lignes ne peuvent être mesurées ensemble, au moyen d'une commune mesure. Par exemple, si deux lignes de 3 et 6 unités sont commensurables en longueur, parce que l'une est le double de l'autre, certaines, comme par exemple le côté et la diagonale du carré, ne possèdent pas de commune mesure qui permettrait d'exprimer l'une au moyen de l'autre. En revanche, si l'on construit un carré à partir de la diagonale du premier carré, les deux carrés peuvent être mesurés ensemble, le second représentant le double de l'autre : ils sont donc commensurables « au carré », si l'on accepte cette traduction de δυνάμει⁶.

1.2.4. Chez les naturalistes

Δύναμις était également connu des naturalistes latins : le terme lui-même apparaît directement dans le titre d'un traité de Caecilius Bion, cité par Pline l'Ancien au livre I de *Naturalis historia* : περὶ δυνάμεων, que J. Beaujeu traduit par « *Sur les vertus des*

¹ Nous suivons l'édition récente de B. Ferré dans la CUF ; mais l'édition de Dick a ἄσύμμετρος.

² Autrement dit, elles ne peuvent être mesurées l'une par rapport à l'autre : cf. première partie, chap. 3.

³ Nous suivons le choix de B. Ferré de ne pas traduire les mots grecs. Mais si nous devions le faire, nous traduirions par « commensurables au carré », comme l'anglais Heath, dans sa traduction des *Éléments* d'Euclide, III, 2, où il rend le syntagme grec par « commensurable in square ». Voir aussi la traduction anglaise de W. Harris et R. Johnson, *Martianus Capella and the Seven Liberal Arts*, vol. II, *The Marriage of Philology and Mercury*, New York, Columbia University Press, 1977.

⁴ Pour cet emploi de δύναμις dans les *Éléments* d'Euclide, cf. *supra*, première partie.

⁵ Ferré, CUF, 2007, introduction, XXIV.

⁶ Voir *infra* pour la traduction de δυνάμει par *potentia*, et pour la justification de notre traduction du mot latin par « puissance » ici, alors même que nous suivons Á. Szabó lorsqu'il propose de traduire le grec δύναμις par « valeur en carré ». B. Ferré se fonde sur l'explication que ce dernier donne du sens de δύναμις en mathématiques pour justifier sa propre traduction de *potentia* par « carré ». Voir n. 440 p. 166 dans son édition. Voir *supra*, première partie, pour l'emploi de δύναμις en mathématiques.

*substances*¹ ». En outre, Pline atteste l'emploi de certains composés, spécifiques aux sciences naturelles : *adynamos* et *chiliodynamos*, ou *chiliodynamia* :

(21) *Ficticiorum primum fit ex ipso uino (quod uocant adynamon) hoc modo : albi musti sextarii XX, aquae dimidium feruent, donec excoquatur aquae mensura. Alii marinae sextarios X, tantundem pluuiiae in sole XL diebus torrent. Dant aegris quibus uini noxiam timent.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.*, XIV, 100)

« Le premier des vins artificiels se fait avec le vin lui-même (on l'appelle *adynamos*) selon la recette suivante : on fait bouillir 20 setiers de moût blanc avec la moitié d'eau jusqu'à réduction d'une quantité égale à celle de l'eau. On peut aussi faire chauffer au soleil 10 setiers d'eau de mer, autant de pluie pendant 40 jours. Il se donne aux malades pour lesquels on craint un effet nocif du vin². »

Pline présente ici les différents vins artificiels, qui sont tous employés, dit-il, à des fins médicales (*ad medicinae usum*). Le premier qu'il présente dans ce passage est dépourvu de la nocivité (*noxia*) inhérente au vin, c'est-à-dire de cette violence du vin qui provoque l'état d'ivresse, telle qu'elle est décrite chez Celse³ : c'est le sens de l'adjectif grec, que nous pourrions traduire, comme J. André dans sa note, par « sans force », ou par « non violent ». En grec, cet adjectif est récent et très peu employé : on ne le trouve que deux fois chez Dioscoride⁴, et il n'est attesté ni dans la *Collection hippocratique*, ni chez Théophraste, ni chez Galien.

Chez Pline, il se présente comme un adjectif relié à un emploi précis de δύναιμις dans le domaine médical, lorsque le substantif dénote non pas la vertu ou la propriété d'un remède, mais un effet violent et nocif sur le corps humain. En effet, le vin dit *adynamos* ne peut être simplement un vin dépourvu de ses propriétés intrinsèques : dans la mesure où ce vin artificiel est fabriqué pour être donné comme remède aux malades, il faut qu'il conserve les qualités utiles du vin. L'existence de ce dérivé spécifique montre encore en quoi la distinction entre utilité et nocivité est pertinente au sein des emplois de δύναιμις, que ce soit dans ses emplois médicaux ou plus généralement⁵.

L'autre composé attesté chez le naturaliste est, au contraire, à relier à l'emploi de δύναιμις comme vertu bénéfique. Le grec connaît χιλιοδύναιμις, -εως, qui est attesté au moins chez Galien (12, 106) et chez Dioscoride (4,8)⁶. Il s'agit du nom du dictame, la plante « aux mille vertus ». Pline n'emprunte pas exactement la forme grecque, mais crée à partir d'elle deux formes davantage susceptibles de s'intégrer dans le système latin : *chiliodynamus* dans son sommaire au livre I⁷, et *chiliodynamia* dans le corps du texte, au livre XXV :

¹ Trad. de la CUF, 1950.

² Trad. André, CUF, 1958.

³ Voir *infra*, troisième partie, chap. 2, section 2.4.1.3. ; Celse, *De medicina*, I, *praef.* : *uini uim*.

⁴ Selon J. André (CUF, 1958), Pline ne s'appuie pas pour autant sur Dioscoride dans ce passage : « Diosc. 5, 6, 16-17 n'est pas la source, car il ne demande pas que le moût soit blanc et ne donne pas les proportions ; dans la 2^e recette, il ajoute du miel. La prescription est la même » (note sur *adynamos*).

⁵ Voir *supra*, notamment le caractère axiologiquement neutre de δύναιμις chez Platon.

⁶ Mais une leçon différente donne l'hapax χιλιοδύναμον, recensé dans le *GEL*, mais non dans le *DGF*.

⁷ Si Pline a connu le texte de Dioscoride avec la leçon χιλιοδύναμον, la forme *chiliodynamus* peut être alors considérée comme un véritable emprunt.

(22) -XXVIII. *Polemonia siue Philetaeria siue chiliodynamus VI* (Plin. Mai. *Nat. Hist.*, I, XXV)

« Polémonia ou Philétaeria ou chiliodynamus : 6 remèdes »

-XXVIII. *Polemoniam alii Philetaeriam a certamine regum inuentionis appellant, Cappadoces autem chiliodynamiam, radice crassa, exilibus ramis, quibus in summis corymbi dependent nigro semine, cetero rutae similis ; nascitur in montosis.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.*, XXV, 64)

« XXVIII. La *polémonia* ou *philétaeria* doit ces noms à la contestation des rois concernant sa découverte. Les Cappadociens la nomment *chiliodynamia*. Elle a une racine épaisse, des branches grêles à l'extrémité desquelles pendent des corymbes avec une graine noire ; pour le reste, elle ressemble à la rue. Elle croît dans les régions montagneuses¹. »

Ces deux formes témoignent, de manière fort intéressante, des hésitations de Pline dans sa transcription d'un lexème technique grec : il cherche visiblement à donner à ce xénisme, dont la structure graphématique trahit très clairement l'origine grecque – par le *ch* transcrivant le χ , le *y* transcrivant le υ – une allure un peu plus latine : dans le premier cas, il change le ι final de $\chi\iota\lambda\iota\omicron\delta\upsilon\delta\alpha\mu\iota\varsigma$ en *u*, mais conserve le *-s* final du nominatif ; dans le second, il transforme le nom d'action grec en *-μις* en nom abstrait féminin en *-ia*, qui forme alors une triade cohérente avec les deux autres noms de la plante.

Plus tardivement fut créé sur $\delta\upsilon\delta\alpha\mu\iota\varsigma$ le nom *dynamidion*, attesté surtout au pluriel, *dynamidia*. Ce nom n'est pas attesté dans les textes grecs. Dans la tradition médicale latine, il est cité comme titre d'ouvrages pharmacologiques, recensant les propriétés des plantes et les médicaments à prescrire en fonction des maladies. Cette liste de remèdes appelée *dynamidia* peut aussi faire partie d'un ouvrage plus vaste, comme c'est le cas par exemple dans la traduction latine de la *Mulomedicina Chironis*, compilation d'ancienne médecine vétérinaire, effectuée au début du V^e siècle de notre ère : à plusieurs reprises l'auteur mentionne des « *medicamenta, colliria, malagma, cataplasma* qu'on trouve *in dinamidiis*². » On trouve la même formule (*in dinamidiis*) dans la traduction latine du *Sur la matière médicale* de Dioscoride, où elle constitue un ajout par rapport à l'original grec³. De manière générale, « tous les témoignages latins cités renvoient à des textes dont le titre commun est *Dynamidia*⁴. » Le nom est issu de l'un des emplois médicaux de $\delta\upsilon\delta\alpha\mu\iota\varsigma$, au sens de « propriété » d'un aliment, d'une plante ou d'un remède ; $\delta\upsilon\delta\alpha\mu\iota\varsigma$ en était venu à être employé par métonymie pour dénoter le médicament lui-même, dès la *Collection hippocratique*⁵. Cette origine du nom *dynamidia* est donnée par Isidore de Séville, dans ses

¹ Trad. André, CUF, 1974 : le traducteur ajoute, dans une note de commentaire sur ce passage, que « Pline ne fait que traduire le texte de Dioscoride », que nous reproduisons ici avec la leçon $\chi\iota\lambda\iota\omicron\delta\upsilon\delta\alpha\mu\iota\varsigma$:

<Πολεμώνιον> οἱ δὲ Φιλεταίριον, Καππάδοκες δὲ χιλιόδυναμον καλοῦσι. Κλωνία ἔχει λεπτά, τεταρσώμενα, φύλλα ὀλίγω μείζονα πηγάνου, ἐπιμηκέστερα δὲ πρὸς τὰ τοῦ πολυγόνου ἢ τῆς καλαμίνθης· ἐπ' ἄκρων δὲ αὐτῶν ὡσπερ κόρυμβοι, ἐν οἷς τὸ σπέρμα μέλαν, ῥίζα παχεῖα, ὑπόλευκος, ἐμφορῆς στρουθίω φέεται ἐν ὄρεινοῖς καὶ τραχέσι τόποις.

² *Mul. Chir.*, 54 ; 68 ; 88 ; 109 = p. 20, 17 ; 24, 13 ; 30, 11 ; 35, 19 Oder, cité par Ieraci Bio, 1991, 65 : « Un témoignage grec à propos des *Dynamidia* », in Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical : la constitution d'un langage scientifique*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne).

³ Dioscoride Lombard, II, 145 = p. 233 Stadler, Dioscorides Longobardus (*Cod. Lat. Monacensis 337.*), dans Rom. Forsch., 10, 1895-99, p. 181-183, cité par Ieraci Bio, 1991, 65. Voir cet article pour les autres attestations du nom *dynamidia* comme liste de préparations médicinales, 65-67.

⁴ Ieraci Bio, 1991, 67.

⁵ Cf. *supra*, première partie.

Libri medicinales, qui nous renseigne en même temps sur la manière dont le latin de son temps dénotait les propriétés thérapeutiques des plantes :

(23) *Dinamidia, potestas herbarum, id est uis et possibilitas. Nam in herbarum cura uis ipsa δύναμις dicitur ; unde et dinamidia nuncupatur, ubi eorum medicinae scribuntur.* (Isid. Sév., IV, 10, 3-4)

« *Dinamidia* est la puissance des plantes, c'est-à-dire leur force et leur pouvoir. En effet, dans le traitement par les plantes, la force est elle-même nommée δύναμις ; il s'ensuit qu'on parle aussi de *dinamidia*, lorsque les propriétés médicinales¹ de ceux-ci sont décrites. »

En grec, le dérivé adjectival ayant donné lieu à la dénomination de tels livres de recettes est δυναμερός, -ά, -όν, adjectif formé sur δύναμις (plus vraisemblablement que sur δύναμαι) à l'aide du suffixe -ερο-, qui a servi à former des noms et des adjectifs à partir de thèmes verbaux ou nominaux. L'adjectif δυναμερός vient s'inscrire ainsi dans le même système que νοσερός, formé sur νόσος, ou que καρτερός / κρατερός, formés sur κράτος et κρατύς². Il y a tout lieu de penser que lat. *dynamidia*, souvent écrit *dinamidia*, est l'emprunt d'un lexème grec concurrent de ce δυναμερά, au profit duquel il aurait été éliminé rapidement en grec³.

1.2.5. L'emploi aristotélicien

Parmi les emplois de δύναμις attestés en latin, nous trouvons enfin l'usage typiquement aristotélicien⁴ du mot, au datif, dans une lettre de Jérôme :

(24) *Mollis cera et ad formandum facilis, etiamsi artificis et plastae cesset manus, tamen δυνάμει totum est quidquid esse potest.* (Hier., Ep. 53, 3)

« Une cire molle et facile à mouler – même si la main de l'artiste et du modelleur se suspendait – est cependant, 'en puissance', tout ce qu'elle peut être. »

Comme Cicéron, Jérôme insère sans précaution oratoire, par *code-switching*, le lexème grec dans sa lettre. Il lui conserve sa déclinaison grecque, ce qui prouve qu'il le considère

¹ Nous traduisons ainsi *medicinae*, en considérant qu'*eorum* renvoie anaphoriquement à *dinamidia*, qu'il convient de comprendre au sens de « remèdes » ou « médicaments ». J. Oroz Reta et M.-A. Marcos Casquero font de même dans leur traduction de ce passage (San Isidoro de Sevilla, *Etimologías*, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1982, 501-503) : « *Dinamidia* (eficacia) es el poder de las hierbas, es decir, su virtud y sus posibilidades. En los tratamientos con hierbas, su virtud se llama *dynamis*. De ahí que llamen *dinamidia* a los libros en que se reconocen sus propiedades medicinales. » En revanche, la première occurrence de *dinamidia* dans ce passage paraît devoir être interprétée comme une forme de nominatif singulier d'un thème en *-a*, dénotant non pas les remèdes, mais leur pouvoir (*potestas, uis* ou *possibilitas*), comme δύναμις : en latin tardif, les formes de neutre pluriel ont fréquemment été réinterprétées comme des féminins singuliers.

² Cf. *Formation*, 228-230.

³ Cependant, deux analyses, qui nous ont été proposées par M. Fruyt, fournissent d'autres explications à l'existence de ce terme en latin : il pourrait ainsi être issu d'une réanalyse en latin de δυναμερός, par mécoupure, comme contenant le nom grec de la partie comme deuxième élément de composé ; ce deuxième élément aurait été alors traduit par lat. *medius*, avec *-e-* > *-i-* en composition. On peut aussi songer à un flottement entre *d* et *r* en latin et à l'ajout d'un suffixe *-ius*, usuel en latin, à une base *dyna-mīd*.

⁴ Cf. *supra*, première partie. On compte 148 occurrences de δύναμις à l'époque archaïque et classique, contre 547 au IV^e siècle avant notre ère, dont 413 chez Aristote. C'est d'ailleurs ce cas qui est le plus fréquent chez le philosophe : 197 occurrences au nominatif, 348 à l'accusatif, 135 au génitif, et 145 au pluriel, tous cas confondus. Pour une autre occurrence de l'emprunt *dynamis* dans un emploi aristotélicien, voir *infra*, chez Quintilien.

bien comme un mot grec, et non comme un mot latin d'origine grecque. Cet emploi du lexème grec au datif, associé au motif de la cire et du modelleur, qui rappelle celui, fameux depuis Aristote, de la statue et du sculpteur, fonctionne comme un signe de reconnaissance à l'égard de son destinataire. Du point de vue du sens de l'énoncé, le lexème grec est redondant, car dire *totum est quicquid esse potest*, « elle est toute entière ce qu'elle peut être », aurait suffi. Mais l'ajout de *dynamei* inscrit d'emblée cet énoncé dans une perspective aristotélicienne, et invite le destinataire à mobiliser cet arrière-fond philosophique à cet endroit précis.

Jérôme a également recours à la distinction aristotélicienne entre la puissance et l'acte dans son *Dialogus aduersus Pelagianos*, où il met en scène deux personnages fictifs, Critobule, qui défend la position des Pélagiens, et Atticus, à qui il confie l'expression de sa propre pensée, et le soin de détourner les Pélagiens de ce qui était considéré à son époque comme une hérésie par l'Église : le moine Pélage, contemporain de Jérôme, accordait une place trop importante à la volonté humaine et au libre-arbitre, qu'il jugeait capables de garantir l'homme du péché. C'est pourquoi il était accusé de minimiser le rôle de la grâce divine dans le salut de l'homme. Dans le dialogue de Jérôme, Atticus s'efforce de pousser Critobule dans ses retranchements, pour l'amener à admettre le caractère soit contradictoire, soit hérétique, de sa pensée. Critobule cherche à maintenir, en effet, à la fois que l'homme *peut* vivre hors du péché (*sine peccato*) s'il le veut (*si uelit*), mais qu'il n'existe, en réalité, aucun homme qui soit parvenu à le faire – ce qui lui permet de préserver, malgré tout, le rôle de la grâce divine. Dans le passage qui nous intéresse, Atticus lui montre que ces deux propositions sont contradictoires : comment affirmer que quelque chose est possible si on n'est pas en mesure d'en montrer la réalisation effective ? C'est là que Critobule, pour se tirer de ce mauvais pas, introduit la distinction aristotélicienne, et les exemples qui l'accompagnent traditionnellement :

(25) *Aliud est namque esse posse, quod Graece dicitur τῆ δυνάμει, aliud esse, quod illi appellant τῆ ἐνεργείᾳ. Possum esse medicus ; sed interim non sum. Possum faber ; sed necdum didici. Quidquid igitur possum, licet necdum sim, tamen ero, si uoluerō.* (Hier., *Dial. adu. Pel.* I, 8, 9-13)¹

« Car c'est une chose de pouvoir être, ce qui se dit en grec τῆ δυνάμει (selon la puissance), c'en est une autre d'être <effectivement>, ce que les Grecs appellent τῆ ἐνεργείᾳ (selon l'acte). Je peux être médecin ; mais en même temps je ne le suis pas. Je peux être forgeron ; mais je n'ai pas encore appris. Donc tout ce que je peux, bien que je ne le sois pas encore, je le serai cependant, si je le veux. »

Mais Atticus n'acceptera pas la comparaison entre la connaissance des arts, que l'on peut observer effectivement chez plusieurs personnes, et la vie exempte de péché, que l'on n'observe jamais : il fait alors intervenir la définition du possible (δυνατόν) de Diodore, de manière très similaire au *De fato* de Cicéron. Cela lui permet d'affirmer que « ceux qui disent qu'un homme peut vivre à l'écart du péché s'il le veut, ne pourront prouver que cela est vrai

¹ Nous citons le texte d'après l'édition de C. Moreschini, *CCSL* 80, 1990.

s'ils ne montrent pas que cela sera¹. » Les deux adversaires, au sein d'une controverse proprement chrétienne, renouvellent ainsi une autre controverse, païenne et ancienne, sur la notion de possible, Critobule se réclamant implicitement d'Aristote, et Atticus, des Mégariques. En réalité, la référence à Aristote ne peut contribuer à sauver l'argumentation de Critobule. En effet, lorsque le Stagirite discute la position des Mégariques, il n'en conclut pas pour autant que tout ce qui est impossible est aussi possible. Autrement dit, si nous savons que A est faux, et que, par conséquent, sa réalisation est impossible, la proposition « A est possible, mais ne sera pas » est fautive². Ainsi, si Critobule dit qu'il est possible qu'il existe un homme sans péché, il ne peut en même temps affirmer que cet homme n'existe pas et n'existera jamais : il est obligé d'admettre que peut-être un jour un tel homme existera. C'est là que sa position devient hérétique, dans la mesure où, pour Jérôme et l'Église, le péché est inhérent à l'homme et seule la grâce de Dieu peut l'en sauver.

Critobule essaie de se sortir de cette difficulté en déplaçant le problème de la possibilité vers le problème de la volonté : si l'on ne trouve pas d'homme sans péché, ce n'est pas à cause d'une limitation inhérente de la capacité humaine, mais à cause d'un défaut de volonté. Si même ceux qui veulent vivre sans péché, comme les deux interlocuteurs eux-mêmes, n'y parviennent pas, c'est qu'ils ne le veulent pas pleinement (*quia plene non uolumus*). En revanche, pour Atticus-Jérôme, la plus grande volonté au monde ne pourra jamais faire que l'homme ne soit pas un pécheur, le péché étant inhérent à la nature humaine. Sans que cela soit formulé explicitement dans le texte hiéronymien, il semble que se dessine ici, chez Critobule, un renversement du motif platonicien, récurrent dans le *Timée* notamment, de la limitation de la volonté (βούλησις) par la capacité, cette limitation étant exprimée par le syntagme prépositionnel κατὰ δύναμιν³. Viennent donc ici se croiser trois usages de δύναμις / δυνατόν tels que nous avons pu les circonscrire dans les textes grecs, correspondant à trois relations paradigmatiques d'antonymie différentes, qui viennent chacune préciser la notion : avec ἐνέργεια, avec βούλησις et avec ἀδυναμία – ἀδύνατον. La question chrétienne de la place de la grâce divine et de la volonté humaine dans le salut humain trouve à s'exprimer à travers ces trois distinctions, articulées de deux manières opposées chez les deux personnages, autour de la question de l'existence d'une vie humaine sans péché (*esse sine peccato*) : à partir du même constat, à savoir que, de fait (ou en acte), il n'existe pas de vie humaine sans péché, les deux interlocuteurs en arrivent à deux conclusions antagonistes, schématisées dans le tableau suivant :

	ἐνέργεια	δύναμις δυνατόν	βούλησις
Atticus	-	-	+
Critobule	-	+	-

¹ *Qui igitur aiunt posse hominem esse absque peccato, si uelit, non poterunt hoc uerum probare, nisi futurum docuerint* (Hier., *Dial. adu. Pel.* I, 9, 18-20).

² Cf. Arist., *Méta.* IX, 1047b3-13, où il distingue le faux et l'impossible : certaines choses sont fausses à la fois en puissance et en acte, donc impossibles, mais certaines autres sont fausses seulement en acte, et restent par conséquent possibles (« il est faux que tu sois debout maintenant, mais ce n'est pas impossible »).

³ Cf. *infra*, chap. 2, l'étude de la traduction de κατὰ δύναμιν dans le *Timée*.

La notion de δύναμις peut donc être tantôt considérée comme un principe de limitation de la volonté, tantôt, au contraire, comme un principe limité lui-même par la volonté, ce rapport entre possibilité-capacité et volonté se pensant à l'aune de l'acte, de la réalisation effective.

1.3. Synthèse sur les emprunts latins au paradigme lexical de δύναμις

Au terme de ce parcours, nous pouvons confirmer qu'aucun des mots appartenant au paradigme lexical de δύναμις ne peut être considéré comme un « élément intégré » au lexique latin. Le degré maximal d'intégration atteint par ces lexèmes est celui du pérégrinisme, qui est précisément rejeté de la catégorie de l'emprunt par L. Deroy¹. Ainsi, l'occurrence plautinienne de *dynamis* peut être considérée comme un pérégrinisme relevant du sociolecte des marchands ; *dynastes*, qui est à l'origine un xénisme, c'est-à-dire un nom étranger emprunté pour dénommer une réalité étrangère qui reste telle pour les Romains, accède peut-être au statut de pérégrinisme en devenant propre à dénoter tout prince exerçant un pouvoir de type monarchique. Enfin, on peut hésiter quant au statut de *dynamis* employé à côté de *cubus* chez Arnobe : il peut peut-être être considéré lui aussi comme un pérégrinisme, dans la mesure où il sert à dénommer une réalité mathématique pensée à l'origine par les Grecs, mais qui devient un objet scientifique dans le monde romain également. Mais cette occurrence est isolée et, lorsque les traducteurs auront à traduire le δύναμις mathématique en latin, ce n'est pas la solution de l'emprunt qu'ils choisiront². Dans le texte d'Arnobe, il vaut donc mieux considérer que nous avons affaire à un xénisme, c'est-à-dire au nom étranger d'une réalité que l'auteur souhaite laisser étrangère. Ailleurs, les formes empruntées sont soit insérées dans un énoncé latin sans précaution oratoire, soit soulignées expressément comme étant grecques : dans ce dernier cas, il s'agit soit de citations plus ou moins explicites d'un usage spécifique à un domaine ou un auteur, soit d'emplois autonymiques. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau suivant, qui s'appuie sur les catégories précédemment définies.

¹ Cf. *supra*, Deroy, 1956, 224. Comme le signale M. Fruyt (1986, 28, n. 57), « au contraire, l'emprunt commence avec le pérégrinisme pour U. Weinreich (*Languages in contact*, New York, 1953) ».

² Dans les traductions médiévales des traités euclidiens, c'est *potentia* qui est choisi de préférence pour traduire δύναμις. Voir *infra*.

Genre textuel Type d'emprunt	comédie	genre épistolaire	texte à caractère historique	texte biblique	texte à caractère scientifique / philosophique
Insertion spontanée (sans précaution oratoire)		<i>en dynamei</i> (Cic.) <i>adynaton</i> (Cic.) <i>dynamei</i> (Hier.) <i>isodunamousan</i> (Cic.)			
Citation implicite ou explicite					<i>peri dynatôn</i> (Cic.) <i>dynamei</i> (M.Cap., Hier.) <i>chiliodynamia</i> (Pl.)
Emploi autonymique					- <i>adynamon</i> (Pl.) - <i>dinamidia</i> (Isid.) - <i>dunamei</i> (Hier.)
Xénisme					<i>dynamis</i> (Arn.)
Pérégrinisme	<i>dynamin</i> (Pl.)			<i>dynastes</i> (Tert.)	
Emploi intégré					

Même si les éléments de ce paradigme ne sont pas formellement intégrés au lexique latin, ils révèlent néanmoins la manière ou plutôt les manières dont la notion de δύναμις s'est introduite dans le monde latin : à travers quels domaines, dans quels usages, chez quels auteurs. Ainsi, il est intéressant de voir que la distinction aristotélicienne entre l'acte et la puissance n'est pas invoquée par Cicéron lorsqu'il traite de la question des possibles, alors même qu'Aristote, dans la *Métaphysique*, fait explicitement référence aux Mégariques, et bâtit son raisonnement contre le leur : cela constitue une preuve supplémentaire du fait que le traité aristotélicien n'était pas connu à l'époque classique¹. Ce n'est qu'aux IV^e -V^e siècles de notre ère que l'on voit apparaître cette distinction, chez Jérôme.

L'usage de δύναμις en médecine et en botanique, lui, paraît être reconnu au moins à partir de Pline l'Ancien. Quant à l'emploi mathématique du mot, il n'apparaît pas avant Arnobe et Martianus Capella. Enfin, il faut supposer, par le témoignage indirect de ἰσοδυναμοῦσαν, que Cicéron connaissait l'emploi de δύναμις au sens de « signification » ou « valeur » d'un mot, d'une expression.

¹ Sur la réception et la transmission latines des textes d'Aristote, voir Barnes, 1997, 1-69 : « Roman Aristotle », in Barnes, Griffin (dir.), *Philosophia togata. II, Plato and Aristotle at Rome*, Oxford, Clarendon Press.

2. Le néologisme formel : « possible » et « impossible » en latin

Comme nous l'avons entrevu plus haut, la question dite « des possibles » intéressait déjà Cicéron. Pourtant, celui-ci n'a pas pris la peine de donner des équivalents latins à l'adjectif grec δυνατόν et à son antonyme ἀδύνατον, soit en « convertissant¹ » des lexèmes préexistants, soit en créant de nouveaux lexèmes calqués morphologiquement sur le grec, comme il avait coutume de le faire. Qu'il ait emprunté, sporadiquement, les adjectifs grecs, sans en proposer d'équivalent de traduction est susceptible d'indiquer deux faits : d'abord, que le latin avait ses propres ressources pour exprimer les notions de δυνατόν et d'ἀδύνατον, ce qui justifiait de ne pas créer de mots nouveaux ; mais aussi que ces ressources n'étaient pas toujours suffisantes pour exprimer avec précision le contenu des adjectifs grecs.

2.1. Aperçu de l'expression des notions de δυνατόν et ἀδύνατον en latin classique²

2.1.1. (*Fieri*) posse et (*fieri*) non posse

Les deux adjectifs grecs, lorsqu'ils sont employés au sens de « possible » et « impossible », ne se trouvent pas souvent en fonction d'adjectifs qualifiant un substantif³, et ont surtout deux types d'emplois : soit ils sont substantivés au neutre singulier ou au neutre pluriel, soit ils sont employés comme prédicats, toujours au neutre singulier ou plus rarement pluriel, avec ou sans ἐστί, et introduisent une proposition infinitive ou un infinitif complément.

2.1.1.1. Δυνατόν et ἀδύνατον substantivés : quod fieri potest aut non potest

Lorsque Cicéron fait référence à la querelle des possibles (περὶ δυνατῶν) dans le *De fato*, pour exprimer en latin l'adjectif grec substantivé, il est obligé de le transposer au moyen d'une séquence de mots d'abord assez longue (*quae de re futura cum aliquid dicunt deque eo, quod possit fieri aut non possit*), puis plus courte (*id quod fieri possit*). Pour exprimer cet emploi de l'adjectif grec, il a donc recours à une proposition relative formée à partir de la tournure exprimant en latin la modalité ontique – ou modalité épistémique objective – du possible⁴ : (*fieri*) potest ut, dont la négation est (*fieri*) non potest ut.

Dans son commentaire au *De inuentione* de Cicéron, Marius Victorinus confirme l'équivalence qu'il convient d'établir entre l'adjectif δυνατόν et le tour latin. En effet, il ajoute l'adjectif grec dans son commentaire, alors même qu'il ne se trouve pas dans le

¹ Nous employons fr. *convertir* au sens de lat. *conuertere* ici.

² Nous ne traiterons pas ici de l'expression de la possibilité en latin en général (voir *infra* pour cette question). Il s'agit de rendre compte des manières dont les Romains ont réellement traduit les adjectifs grecs, lorsqu'ils étaient employés dans le sens de « possible » et « impossible ».

³ Le *DGF* et le *GEL* donnent tous deux le même exemple de δυνατός, -ή, -όν employé au sens de « praticable » et qualifiant le nom de la route, ὁδός (Xén. *An.* 4, 1, 24 : ὁδός δυνατὴ καὶ ὑποζυγίοις πορεύεσθαι)

⁴ Pour cette terminologie, voir Bertocchi-Orlandini, 2002, 21 : « En latin, les tournures *potest, fieri potest* expriment la modalité ontique du possible, qui coïncide, selon nous, avec la 'possibilité épistémique objective', selon la terminologie de J. Lyons (1977). »

passage de Cicéron qu'il commente, qui porte sur le lieu du possible et du facile. Voici ce passage :

(26) *Atque in iis omnibus quae ante dicta sunt, quid fieri et quid facile fieri possit oportet considerare. Facile id dicemus quod sine magno aut sine ullo labore, sumptu, molestia quam breuissimo tempore confici potest ; posse autem fieri, quod, quamquam laboris, sumptus, molestiae, longinquitatis indiget atque aut omnes aut plurimas aut maximas causas habet difficultatis, tamen, his susceptis difficultatibus, confieri atque ad exitum perduci potest.* (Cic. *De inu.*, II, 56, 169)

« D'autre part, dans tout ce qui vient d'être dit, il convient de considérer ce qui peut être réalisé et ce qui peut l'être aisément. Nous appellerons facile ce qui peut être achevé au plus vite avec peu ou pas d'efforts, d'argent, de peine ; nous appellerons possible ce qui réclame des efforts, de l'argent, de la peine, du temps et qui comporte soit toutes les sources de difficultés, soit les plus nombreuses, soit les plus importantes, mais qui, quand on a assumé ces difficultés, peut être réalisé et mené à son terme¹. »

Quid fieri possit est coordonné à *quid facile fieri possit* ; ensuite, ces deux tournures sont reprises l'une par l'adjectif *facile* au neutre, l'autre par l'infinitif *posse fieri* : la dissymétrie des deux expressions témoigne encore d'une lacune en latin dans l'expression adjectivale de la notion de possible. Lorsque Marius Victorinus commente ce passage, il reconnaît sous la périphrase *quid fieri (...) possit*, l'expression du *δυνατόν* grec :

(27) *Post haec tractat, quod Graeci appellant δυνατόν, Latini « quod fieri possit aut non possit »: in quo etiam illud docet, quod his uicinum est, « et quid facile fieri possit ». Prope enim fieri non posse creditur, quod cum magna difficultate conficitur.* (Mar. Vict., *Explan. in Cic. rhet.*, II, 55)

« Après cela, il traite de ce que les Grecs appellent *δυνατόν*, et les Latins 'ce qui peut ou ne peut pas être réalisé' : et dans ce domaine il enseigne également ce qui s'en rapproche, 'ce qui peut être réalisé facilement'. En effet, on n'est pas loin de croire que ne peut être fait ce qui s'accomplit avec beaucoup de difficulté. »

Le commentateur développe davantage que Cicéron la notion, en incluant la question de l'impossible dans celle du possible, dans la mesure où il fait de *δυνατόν* et de la périphrase *quod fieri possit aut non possit* (« ce qui peut ou ne peut pas se réaliser ») des coréférents. Peut-être opère-t-il alors un léger déplacement par rapport au texte de Cicéron. En effet, celui-ci prend la peine de bien distinguer la question du facile et du possible, et la question du nécessaire et de son corollaire, l'impossible. Ce n'est qu'au paragraphe suivant du *De inuentione* qu'il traite de la seconde question².

¹ Trad. Achard, CUF, 1994.

² Cic. *De inu.*, II, 56, 170 : *Huiusmodi necessitudines cum in dicendi rationes incident, recte necessitudines appellabuntur ; sin aliqua res accident difficiles, in illa superiore, possitne fieri, quaestione considerabimus* : « Lorsque des nécessités de cette sorte devront être prises en compte dans un discours, on les appellera à juste titre des nécessités : mais si se présentent des choses difficiles, nous les envisagerons d'après la question précédente, celle du possible (trad. Achard, CUF, 1994). »

2.1.1.2. Δυνατόν et ἀδύνατον constituants de prédicats : (non) potest (fieri) ut ?

Si le latin utilise la relative *quod fieri potest* pour traduire l'emploi substantivé de δυνατόν, c'est qu'il utilise (*fieri*) *potest ut* pour exprimer la modalité ontique du possible, là où le grec utilise δυνατόν en emploi prédicatif, avec ou sans ἔστι. Il en est de même pour ἀδύνατον et (*fieri*) *non potest ut*. Mais en réalité, si *potest fieri ut* et *non potest fieri ut* apparaissent comme des « équivalents de transcodage » des adjectifs grecs, ils ne sont pas toujours utilisés comme « équivalents dynamiques¹ » en situation réelle de traduction, comme nous pouvons l'observer dans la traduction que donne Cicéron du *Timée* de Platon.

2.1.2. Exprimer l'impossible autrement : l'exemple de la traduction cicéronienne du *Timée* (27d-48b)²

Dans le texte grec du *Timée* correspondant au fragment traduit par Cicéron, on dénombre quatre occurrences d'ἀδύνατον et deux occurrences de δυνατόν, dont l'une est niée. Dans ces six occurrences, l'adjectif est en emploi prédicatif, sans ἔστι, et introduit une proposition infinitive ou un infinitif complément : par rapport à cette proposition *p*, l'expression de la modalité est donc toujours syntaxiquement extra-prédicative. Il nous faut à présent observer quelles valeurs sémantiques expriment les adjectifs grecs dans le fragment du *Timée* traduit par Cicéron, afin de mieux évaluer les choix de traduction de ce dernier. En effet, δυνατόν et ἀδύνατον peuvent exprimer une possibilité ou une impossibilité de plusieurs ordres : une capacité ou une incapacité intrinsèque, une possibilité ou une impossibilité matérielle, ou encore une permission ou une interdiction³.

2.1.2.1. L'unique occurrence de δυνατόν prédicatif

(28) Ἦ **ἔστιν** δ' ὁμοῦς οὐδὲν ἦττον κατανοῆσαι **δυνατόν** ὡς... (Plat., *Tim.* 39d2)
« Il est néanmoins possible de concevoir que... »

Dans cet énoncé, ἔστιν δυνατόν est complété par un verbe à l'infinitif et l'agent n'est pas spécifié : pourtant, le sémantisme du verbe implique l'existence d'un agent humain, capable de raisonnement. En outre, dans ce qui précède, ἄνθρωποι est le sujet de verbes de connaissance comme οὐκ ἴσασιν par exemple. C'est pourquoi la tournure ἔστι δυνατόν pourrait commuter avec ἄνθρωποι δύνανται « les hommes peuvent », et être interprétée avec la valeur radicale de capacité.

En latin, la tournure impersonnelle est traduite par une tournure personnelle au passif avec *posse*, qui est syntaxiquement intra-prédicative⁴ :

¹ Pour la distinction entre « équivalent de transcodage » et « équivalent dynamique », voir *infra*.

² Cf. *infra* pour une présentation de cette traduction.

³ Cf. *supra*, première partie.

⁴ Sur la distinction entre « syntaxiquement intra- ou extra-prédicatif » et « sémantiquement intra- ou extra-prédicatif », voir l'introduction générale et les travaux de N. Le Querler ; pour son application au latin, voir les travaux d'A. Orlandini cités en troisième partie.

(29) *Ac tamen illud perspici et intellegi potest, absoluto perfectoque numero temporis absolutum annum perfectumque tunc compleri denique,...* (Cic., *Tim.* 33)
« Et cependant ceci peut être perçu et compris, que le nombre absolu et parfait du temps remplisse alors l'année absolue et parfaite... »

Ce déplacement d'ordre syntaxique n'altère pas le sens global de l'énoncé, et reste d'ailleurs très proche de l'équivalent de transcodage *fieri potest ut*.

2.1.2.2. « Impossible n'est pas latin »

Nous pourrions attendre que les cinq occurrences d'ἄδύνατον ou οὐ δυνατόν soient, elles aussi, traduites au moyen de *possum*, soit avec une subordonnée en *ut* comme sujet (*fieri non potest ut*), soit avec un sujet du type d'*illud*, comme ci-dessus. Or, cette solution n'est adoptée qu'une seule fois sur les cinq, dans le passage suivant :

(30) Παντὶ γὰρ ἄδύνατον χωρὶς αἰτίου γένεσιν σχεῖν. (Plat., *Tim.* 28a5)
« En effet, il est impossible à aucune chose d'être engendrée sans cause. »

Nullius enim rei causa remota reperiri origo potest.
« En effet, l'origine d'aucune chose ne peut être trouvée si la cause a été écartée¹. »

Cette fois, dans le texte grec, le siège de l'impossibilité est spécifié, au datif (παντί). En latin, il se trouve exprimé par un génitif adnominal, *nullius rei*, qui contient lui-même dans *nullius* le morphème de négation *nē / nē-*. Le latin opère ici un léger déplacement par rapport au grec. En effet, l'expression latine, à cause du verbe *reperiri*, implique un agent qui ne soit en mesure de trouver l'origine d'aucune chose : l'impossibilité porte sur la relation entre cet agent hypothétique et l'action de trouver ; en grec, en revanche, aucun observateur n'est impliqué : il est impossible que quelque chose soit engendré sans cause même si l'homme n'existe pas. D'une assertion d'ordre ontologique, on passe donc chez Cicéron à une assertion d'ordre gnoséologique, ce qui, dans ce type de réflexion philosophique, peut avoir des conséquences importantes. Il est cependant difficile d'imputer ce déplacement sémantique et conceptuel à l'absence d'équivalent formel d'ἄδύνατον. En recourant au tour *fieri non potest*, Cicéron aurait pu très bien traduire plus précisément l'énoncé grec.

Dans deux des quatre occurrences restantes, ἄδύνατον ou οὐ δυνατόν sont purement et simplement omis dans la traduction cicéronienne : dans le premier cas², c'est le passage entier qui est omis ; nous ne nous y attarderons donc pas. Dans le second, Platon affirme que le démiurge a eu besoin d'autres éléments après avoir pris d'abord le feu et la terre pour composer le corps de l'univers :

(31) Δύο δὲ μόνω καλῶς συνίστασθαι τρίτου χωρὶς οὐ δυνατόν· δεσμὸν γὰρ ἐν μέσῳ δεῖ τινα ἀμφοῖν συναγωγὸν γίγνεσθαι. (Plat., *Tim.* 31b8-31c2)
« Mais il n'est pas possible que seulement deux choses se combinent convenablement sans une troisième, car il faut qu'un lien soit au milieu, quelque chose qui les rassemble. »

¹ Nous traduisons volontairement de manière littérale.

² Cf. Plat., *Tim.* 30a6-b3 et Cic., *Tim.* 10.

Omnia autem duo ad cohaerendum tertium aliquid anquirunt et quasi nodum uinculumque desiderant. (Cic., *Tim.* 13)

« Or, tout ce qui est au nombre de deux cherche pour s'attacher un troisième élément et désire pour ainsi dire un nœud et un lien. »

L'omission du prédicat grec s'explique par le choix de Cicéron de traduire une double négation par une affirmation à caractère universel (*omnia*).

Plus intéressants sont les deux derniers passages, au sein desquels le prédicat ἀδύνατον est traduit par une tournure similaire grammaticalement. Dans le premier des deux, le prédicat grec exprime exceptionnellement la modalité déontique, présente dans l'ensemble de l'extrait à travers l'emploi de l'adjectif verbal d'obligation :

(32) Περὶ δὲ τῶν ἄλλων δαιμόνων εἰπεῖν καὶ γινῶναι τὴν γένεσιν μείζον ἢ καθ' ἡμᾶς, **πειστέον** δὲ τοῖς εἰρηκόσιν ἔμπροσθεν, ἐκγόνοις μὲν θεῶν οὖσιν, ὡς ἔφασαν, σαφῶς δὲ που τοὺς γε αὐτῶν προγόνους εἰδόσιν· Ἄδύνατον οὖν θεῶν παισὶν **ἀπιστεῖν**, καίπερ ἄνευ τε εἰκότων καὶ ἀναγκαίων ἀποδείξεων λέγουσιν, ἀλλ' ὡς οἰκεία φασκόντων ἀπαγγέλλειν ἐπομένους τῷ νόμῳ **πιστευτέον**. (Plat., *Tim.* 40d6-e3)

« En ce qui concerne les autres divinités dire et célébrer leur naissance, voilà une tâche qui est au-dessus de nos forces. Il faut faire confiance à ceux qui en ont parlé avant nous, eux qui, prétendent-ils, sont des rejetons des dieux, et qui savent exactement, j'imagine, à quoi s'en tenir du moins sur leurs ancêtres. Ainsi donc, il est impossible de ne pas faire confiance à des enfants des dieux, même s'ils tiennent des discours qui ne sont ni vraisemblables, ni rigoureux ; du moment qu'ils assurent débiter des affaires de famille il faut les croire, suivant en cela l'usage. »

Ce passage est teinté d'ironie : Platon vise ici les cosmogonies orphiques, dont les auteurs se prétendaient les enfants des dieux¹. Il parodie un raisonnement syllogistique, dont les prémisses sont « ils disent qu'ils sont les enfants des dieux » (majeure), « il faut croire les enfants des dieux » (mineure) et la conclusion est « donc il faut les croire ». Mais la majeure est sapée par ὡς ἔφασαν, qui introduit d'emblée une mise à distance des propos en question. L'ironie est encore marquée par la particule που « je suppose » et par la concessive καίπερ ἄνευ τε εἰκότων καὶ ἀναγκαίων ἀποδείξεων λέγουσιν. L'emploi d'ἀδύνατον et des adjectifs verbaux d'obligation est à comprendre à l'aune de cette tonalité ironique.

Cicéron, dans ce passage, traduit ἀδύνατον par *difficile factu* :

(33) *Reliquorum autem, quos Graeci δαίμονας appellant, nostri opinor Lares, si modo hoc recte conuersum uideri potest, et nosse et nuntiare ortum eorum maius est quam ut profiteri nos scire audeamus. **Credendum** nimirum **est** ueteribus et priscis, ut aiunt, uiris, qui se progeniem deorum esse dicebant itaque eorum uocabula nobis prodiderunt. Nosse autem generatores suos optime poterant, ac **difficile factu** est a deis ortis **fidem non habere** : quamquam nec argumentis nec rationibus certis eorum oratio confirmatur ; sed quia de suis nobis rebus uidentur loqui, ueteri legi morique **parendum est**.* (Cic., *Tim.* 38)

« Quant aux autres <divinités>, appelées *daimones* chez les Grecs et *Lares* chez nous, je pense, si du moins cela peut apparaître comme une traduction convenable, que c'est une tâche trop importante que de connaître et d'exposer leur naissance pour que nous osions prétendre détenir un savoir. Il faut, assurément, faire confiance aux Anciens, aux hommes des premiers âges, comme on dit, qui affirmaient être les descendants des dieux et nous ont ainsi transmis leurs noms. Et puis ce sont eux qui pouvaient le mieux connaître ceux qui les avaient fait naître, et il

¹ Cf. Plat., *Tim.*, éd. Rivaud, CUF, 156, n.1 et Plat. *Rép.* II, 364e.

est difficile de ne pas accorder foi à des hommes de naissance divine, bien que leurs propos ne soient corroborés ni par des arguments ni par des raisonnements solides. Mais puisqu'ils nous paraissent parler de ce qui les concerne, il faut se soumettre à l'ancienne loi et à l'ancien usage. »

Il choisit de traduire ἀδύνατον par *difficile factu*, c'est-à-dire par une tournure avec un supin : ce comportement est fidèle à ses points de vue théoriques sur la traduction, selon lesquels, lorsque le traducteur traduit un mot par un autre, c'est l'usage latin (*usitas, consuetudo*) qui doit être privilégié par rapport à l'équivalence de transcodage qu'il pourrait établir hors contexte¹. Il est notable que Cicéron ait recours à l'adjectif *difficile* pour traduire ἀδύνατον : nous avons pu en effet observer plus haut qu'il distinguait, dans le *De inuentione*, le possible (*posse fieri*) et le facile (*facile*) en assimilant implicitement le possible au difficile. Mais ce déplacement opéré de l'impossible du texte original au possible (même difficile) du texte traduit n'a pas de conséquence sur le sens global de l'énoncé. L'expression de Cicéron est seulement atténuée par rapport à celle de Platon.

Au contraire, dans le passage suivant, s'il explicite encore l'adjectif grec dans sa traduction, c'est par un terme au contenu sémantique plus fort :

(34) Τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εὐρεῖν τε ἔργον καὶ εὐρόντα εἰς πάντα ἀδύνατον λέγειν. (Plat., *Tim.*, 28c5)
« Cela dit, trouver le fabricant et le père de cet univers exige un effort et, lorsqu'on l'a trouvé, il n'est pas possible d'en parler à tout le monde². »
Atque illum quidem quasi parentem huius universitatis inuenire difficile et, cum iam inuenerit, indicare in uulgus nefas. (Cic., *Tim.*, 6)
« Et quant à celui qui est pour ainsi dire le père de cet univers, il est difficile de le trouver et, lorsqu'on l'a trouvé, il n'est pas permis de le faire connaître à tout le monde. »

Cette fois, *difficile* lui sert à traduire non ἀδύνατον, mais ἔργον. Afin sans doute de rendre la gradation du grec, il choisit le substantif *nefas*, « ce qui est contraire à la volonté divine », pour traduire ἀδύνατον. En cela, il sur-interprète le texte grec : celui-ci ne précise pas, en effet, s'il s'agit d'une impossibilité de fait ou d'une interdiction divine, et les deux interprétations paraissent envisageables. Mais, selon L. Brisson, « point n'est besoin de faire intervenir ici la notion de secret, qui implique une rétention volontaire de l'information. L'impossibilité de parler du démiurge à tout le monde dépend d'une incapacité de la part du destinataire : rares sont aujourd'hui ceux qui peuvent comprendre la théorie de la relativité, même si celui qui explique cette théorie recherche l'auditoire le plus large³. » Quoi qu'il en soit, à moins de considérer que le sens de *nefas* se soit affaibli, Cicéron ajoute en latin une précision qui ne se trouve pas dans le texte grec.

En employant *difficile factu* et *nefas* comme prédicats pour traduire ἀδύνατον, il ne fait qu'approcher la notion grecque, soit par le haut, soit par le bas, mais ne parvient pas à la rendre précisément. Il est tout de même notable qu'il ait préféré ces solutions, ou encore

¹ Cf. *infra*.

² Trad. Brisson, GF, 1992, 116.

³ Brisson, GF, 1992, 230, n. 105.

l'omission pure et simple, plutôt que le recours systématique au tour verbal (*fieri*) *non potest ut*. De ce constat, il convient de conclure que, à l'aune de la pratique traductive de Cicéron – qui, nous le verrons, ne recherche pas l'expression latine qui rendrait compte le plus précisément du sens de l'expression grecque, mais plutôt celle qui paraît la plus usuelle en latin –, il est peu pertinent de tenter de circonscrire une équivalence de transcodage entre les deux langues, dans la mesure où celle-ci n'est pas nécessairement mise en œuvre dans la pratique réelle de traduction. Par ailleurs, le fait que Cicéron ait préféré recourir à des formes nominales plutôt qu'au tour verbal pourtant très usité révèle peut-être tout de même une certaine gêne face à la différence qui existe entre ces deux modes d'expression.

De fait, dans la mesure où ils ont fini par créer *possibilis* et *impossibilis*, les locuteurs latins bilingues devaient avoir le sentiment d'une lacune lexicale en latin dans l'expression des adjectifs grecs. En effet, transposer des adjectifs par une périphrase verbale ne devait pas être satisfaisant pour eux, comme en témoigne le jugement de Sénèque sur la traduction du grec τὸ ὄν par *quod est*, dans la *Lettre à Lucilius* 58. Dans cette lettre, le philosophe déplore la pauvreté du vocabulaire latin (*quanta uerborum nobis paupertas, immo egestas sit*), afin de justifier son emploi du néologisme *essentia* pour traduire le grec οὐσία, dont il attribue la paternité à Cicéron. Mais pour traduire le participe substantivé du grec, τὸ ὄν, il ne trouve pas de solution satisfaisante :

(35) *Quid proderit facilitas tua, cum ecce id nullo modo Latine exprimere possim, propter quod linguae nostrae conuicium feci ? Magis damnabis angustias Romanas, si scieris unam syllabam esse, quam mutare non possum. Quae sit haec, quaeris ? τὸ ὄν. Duri tibi uideor ingenii : in medio positum, posse sic transferri, ut dicam « quod est ». Sed multum interesse uideo : cogor uerbum¹ pro uocabulo ponere : sed si ita necesse est, ponam « quod est ».* (Sén., *Luc. VI, 58, 7*)

« Mais à quoi servira ta complaisance, puisque je suis dans l'impossibilité de traduire en latin la notion qui a déterminé ma sortie contre notre langue ? Oui, tu condamneras plus vivement la pénurie de l'idiome romain quand tu sauras qu'il s'agit d'une syllabe unique, à laquelle je ne puis rien substituer. Tu demandes : quelle est-elle ? τὸ ὄν. Je te parais d'une intelligence bien dure : la traduction est à la portée de tout le monde ; je n'ai qu'à dire : 'quod est, ce qui est'. Mais j'y vois beaucoup de différence, me trouvant obligé de mettre à la place d'un nom un tour verbal. Pourtant, s'il le faut, je mettrai : 'ce qui est'². »

Sénèque se montre sensible aux différences qui existent entre une forme nominale et une périphrase comprenant une forme verbale. De fait, cette dernière véhicule des catégories spécifiques au verbe – le temps, le mode, la voix, la personne – que n'exprime pas la forme nominale : τὸ δυνατόν a deux valeurs diathétiques et peut aussi bien dénoter le possible que le capable, là où la périphrase *quod fieri potest* exprime nécessairement une qualité passive ou stative. *Fieri*, en effet, joue un double rôle en latin, puisqu'il sert à la fois d'infinitif à *fio* « devenir » – il se comporte alors comme un verbe d'état – et d'infinitif passif à *facio*, où il se

¹ Sur l'interprétation de *uerbum* au sens grammatical de « verbe », non répertoriée dans le dictionnaire de Gaffiot, voir Romeuf-Roesch, 1998 : *Verbum, étude sémantique*, thèse soutenue à Paris-Sorbonne.

² Trad. Noblot, CUF, 1947.

comporte comme un verbe au passif « être fait »¹. Mais si *quod fieri potest* signifie « ce qui peut advenir de soi-même » aussi bien que « ce qui peut être fait par quelqu'un », il ne peut exprimer le capable, c'est-à-dire « ce qui peut faire » : l'indifférence de l'adjectif grec à la diathèse est alors perdue dans la traduction. En outre, le latin perd l'articulation du grec entre le genre inanimé et la diathèse active : dans τὸ δυνατόν, le neutre n'implique pas nécessairement la passivité de ce qui est δυνατόν ; il ne constitue qu'un moyen de monter en généralité et de dénoter sous un même terme tout ce qui peut, c'est-à-dire tout ce qui peut être ou être réalisé, mais aussi tout ce qui peut agir. En revanche, le relatif neutre *quod*, parce qu'il est sujet de *fieri potest*, ne peut pas faire référence à une entité « active », capable d'agir.

En tant que locution verbale, *quod fieri potest* est également sensible au mode et au temps, ce qui n'est pas le cas de l'adjectif. Par conséquent, il n'est pas étonnant que Cicéron, dans le *De fato*, glose περὶ δυνατόν par *de re futura*, en ayant recours au participe futur latin, et identifie, à la manière de Diodore, le possible avec ce qui est ou sera effectivement. La notion de futur est aussi exprimée par l'infinitif *fieri*, en tant qu'infinitif de *fio*. En utilisant *quod potest fieri* pour traduire τὸ δυνατόν, Cicéron neutralise donc la distinction entre possibilité logique, où les catégories temporelles ne sont pas concernées, et possibilité réelle et il réduit la première à la seconde.

Face au caractère insatisfaisant des traductions de δυνατόν et ἀδύνατον, il y avait donc place pour la création d'adjectifs latins destinés spécifiquement à les traduire : c'est au I^{er} siècle de notre ère que nous trouvons ces adjectifs pour la première fois, chez Quintilien.

2.2. Création de *possibilis* et *impossibilis*

2.2.1. *Possibile*

Dans le premier passage attestant l'adjectif *possibile*, Quintilien nous renseigne sur le degré d'intégration de ce néologisme dans la langue de son époque. Ce passage porte sur les points à considérer pour persuader lors d'une délibération. Certains rhéteurs, dit-il, considèrent que ces points sont l'honnête (*honestum*), l'utile (*utile*) et le nécessaire (*necessarium*). Mais selon lui, le dernier n'a pas sa place, car il n'est jamais nécessaire de faire quelque chose, et, dans une situation extrême, dans laquelle on a coutume d'invoquer la nécessité en niant la possibilité du choix, on peut toujours préférer la mort :

(36) *Itaque mihi ne consilium quidem uidetur, ubi necessitas est, non magis quam ubi constat quid fieri non posse : omnis enim deliberatio de dubiis est. Melius igitur, qui tertiam partem duxerunt δυνατόν, quod nostri possibile nominant : quae ut dura uideatur appellatio, tamen sola est.* (Quint., *Inst. Orat.*, 3, 8, 25)

« Donc, à mon sens, lorsqu'il y a nécessité, il n'y a pas même lieu de conseiller, pas plus que lorsqu'il est évident qu'une chose est impossible, car toute délibération implique un doute. Je

¹ C'est pour tenir compte de ce double rôle que nous l'avons traduit par « se réaliser » plutôt que par « advenir », qui implique une absence d'agent, ou par « être fait », qui implique au contraire l'existence d'un agent : il fallait une expression aussi équivoque qu'en latin, qui n'implique pas présence ou absence d'un agent.

préfère donc ceux qui ont appelé le troisième point δυνατόν ('possible'), ce que Les latins nomment *possibile*, terme peut-être rugueux¹, mais il n'y en a pas d'autre². »

En substituant ainsi le possible au nécessaire dans son raisonnement, Quintilien s'élève contre les « nécessaireistes », pour lesquels ce qui arrive était nécessaire, et ce qui n'arrive pas était impossible : il s'agit de la position de Diodore Cronos et des Mégariques exposée plus haut. Les tenants de cette position étaient accusés de nier la liberté et la responsabilité morale de l'être humain dans ses décisions – ce qui explique que les Stoïciens, qui cherchaient à concilier destin et libre arbitre, aient voulu l'amender. C'est aussi pourquoi Quintilien préfère substituer le possible au nécessaire ici : ce faisant, il se rapproche de la position d'Aristote, selon lequel ce qui se réalisera est contingent, et pourra également ne pas se réaliser : Quintilien témoigne ici d'un certain regain des positions aristotéliennes dans le monde latin, qui peut expliquer que δυνατόν ait reçu précisément à cette période une traduction précise en latin.

Manifestement, il ne faut pas attribuer à Quintilien lui-même la création de *possibile*. Ce passage montre que l'adjectif existait déjà de son temps, mais qu'il n'était sans doute employé qu'avec réticence, au motif que cette dénomination du concept grec était perçue comme « rugueuse », *dura*, par ses contemporains. Quintilien, en l'employant, vise à le promouvoir et à l'implanter comme seul (*sola*) équivalent de traduction de δυνατόν. Ce passage révèle donc un sentiment équivoque chez les locuteurs latins à l'égard de l'expression de la notion de possible, trahissant à la fois un besoin, le sentiment d'une lacune lexicale par confrontation avec le grec, mais aussi une réticence à employer un lexème aussi inhabituel et étrange. Mais pourquoi cette répugnance, pourquoi cette sensation de « dureté » ou de « rugosité » face à cet adjectif ?

Cette impression peut venir en premier lieu du caractère artificiel de la formation de l'adjectif, par calque morphologique. En effet, s'il peut donner l'impression de s'intégrer parfaitement dans la série des adjectifs en *-bilis*, suffixe très productif durant l'ensemble de la latinité, sa base de dérivation est nécessairement anormale par rapport à celle des autres adjectifs de cette série. Comme l'a montré Ch. Kircher-Durand, ces adjectifs, déverbatifs, sont formés sur des thèmes d'*inflectum* : *ama-bilis*, *credi-bilis*, *audi-bilis*³. La forme *possibilis* résulte d'une réanalyse et resegmentation. Au lieu du radical *pos-/pot-* du verbe *possum*, on a un radical *poss-* découpé à partir des formes *possum*, *possumus*, *possunt*, *posse*, *possim*, *possem*, etc. et le suffixe *-bilis*, variante suffixale en *-ibilis* du suffixe *-bilis*. Ainsi, chacun des deux morphèmes latins, *poss-* et *-ibilis*, traduit chacun des deux morphèmes constitutifs de l'adjectif grec, la base verbale δυνα- et le suffixe servant à former des adjectifs verbaux, -τός.

¹ V. Cousin traduit par « traduction un peu dure ». Or, il est sans doute préférable de traduire *appellatio* par « dénomination » ou « terme » : cet emploi du substantif se comprend parallèlement à l'emploi du verbe *appello*, dans son emploi inaugural analysé plus haut.

² Trad. Cousin, CUF, 1976, modifiée.

³ Kircher-Durand, 2002, 195-222 : « Les dérivés en *-lis* », in Kircher-Durand, (dir.), 2002 : *Grammaire fondamentale du latin – tome IX : création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters.

Le second motif de réticence à l'égard de cet adjectif est vraisemblablement sémantique, et lié au caractère pléonastique de cette forme, déjà signalé par M. Leumann dans sa thèse en 1917¹. Celui-ci a distingué trois valeurs pour le suffixe *-bilis* : une valeur instrumentale (par exemple dans *terribilis* « par qui/quoi on est terrifié »), une valeur passive et éventuelle (comme dans *amabilis* « qui peut être aimé ») et une valeur active, dans les dérivés de verbes intransitifs comme *stabilis* « qui (se) tient bien » mais aussi, surtout à l'époque tardive, dans des dérivés de verbes transitifs comme *credibilis* « crédule ». Comme le note Ch. Kircher-Durand, la constante sémique de ces trois valeurs est celle de « non-actualisation », plutôt que celle d'éventualité, de prospectif ou de futur : cette étiquette évite en effet d'avoir recours, pour décrire des formes nominales, aux catégories attachées au verbe, le temps, le mode, la voix ou la diathèse, et de tomber dans les mêmes écueils que les locuteurs latins lorsqu'ils traduisent une forme nominale par une périphrase verbale. En outre, le non-actualisé ne se réduit pas au futur, c'est-à-dire à ce qui n'est pas encore actualisé, mais s'étend également au passé, à ce qui n'est plus actualisé². Voici à quelle définition des adjectifs en *-bilis* elle aboutit de ce fait :

« Il nous paraît donc possible de définir les adjectifs déverbatifs en *-bilis* comme des adjectifs précisant que l'individu, l'animal ou l'objet dénotés par le substantif qu'ils déterminent est 'de nature à être le siège du procès (exprimé par leur base)'. 'Siège du procès' est le sème porté par le suffixe latin *-bulum* hérité de l'i.e. *-*d^hlom*, suffixe que comportaient les substantifs dont *-i-* a servi à tirer des adjectifs en *-bilis*. (...) Cette définition rend compte des valeurs instrumentales des dérivés en *-bilis* mais aussi de leurs valeurs dites 'actives' ou 'passives'. »

Cette description a le mérite de rendre compte de la spécificité de la forme adjectivale créée par rapport à la périphrase verbale qui était employée auparavant. Cependant, il convient de s'interroger sur les emplois réels de l'adjectif *possibilis*, *-e* : était-il employé au genre animé comme *δυνατός* ? Pouvait-il aussi qualifier une entité « capable d'agir » ? En d'autres termes, était-il si indifférent à la diathèse verbale que son statut d'adjectif peut le laisser penser ? De même, a-t-il servi à dénoter la possibilité logique, non nécessairement liée à une réalisation dans le futur, ou bien a-t-il seulement concurrencé *quod fieri potest* (en emploi substantivé) ou *fieri potest* (en emploi prédicatif) ? Une réponse à ces questions imposerait une étude précise que nous ne pouvons nous permettre de mener ici. Mais il convient de mentionner, toutefois, la définition de *possibilis* que donne le dictionnaire de latin patristique d'A. Blaise, dans laquelle le lexicographe distingue un sens actif, « capable », avec l'exemple suivant, chez l'Ambrosiaster : *ad utrumque facti sumus possibiles*, « nous sommes capables de l'un et l'autre (du bien et du mal) » (*Qu. test.* 1, 5). Cet exemple laisse penser que *possibilis*, au cours de son évolution en latin, a fini par acquérir les mêmes emplois que l'adjectif grec qu'il a servi à traduire.

¹ Leumann, 1917 (*Die lateinischen Adjektiva auf -lis*, Strassburg, K. J. Trübner), 93 : à propos de *incomprehendibilis* : « die Möglichkeit also doppelt ausgedrückt ist ». Puis : « Die gleiche Pleonasmus in anderer Weise liegt übrigens auch in dem gelehrten *possibilis* (= *dunatos*) vor, das, von Quintilian zuerst gebrauch, erst später häufiger wird 'was gekonnt werden kann'. »

² Ch. Kircher-Durand (2002, 195-222) prend l'exemple de *consularis*.

2.2.2. *Impossibile*

Deux autres passages de Quintilien attestent cette fois de l'existence de l'adjectif *impossibile*. Avant le premier, Quintilien se réfère à un passage du livre II de la *Rhétorique* d'Aristote, dans lequel le philosophe grec « a examiné avec le plus grand soin ce qui affecte ordinairement chaque chose et chaque personne, et quelles sont les affinités ou les répugnances naturelles des choses ou des personnes entre elles » :

(37) *Verum hoc exsequi mitto : non enim longum tantum, sed etiam impossibile ac potius infinitum est, praeterea positum in communi omnium intellectu. Si quis tamen desiderauerit, a quo peteret ostendi.* (Quint., *Inst. Orat.*, V, 10, 18)

« Pour ma part, je laisse de côté l'examen de cette question : ce serait long et même *impossible* et plutôt infini ; en outre, c'est à la portée de toutes les intelligences. Si pourtant on désire l'examiner, j'ai indiqué où il faut s'adresser. »

L'insertion, assez lourde dans la phrase, de ces trois adjectifs, *longum*, *impossibile* et *infinitum*, au moyen des chevilles *non tantum, sed etiam* et *ac potius*, peut laisser penser qu'il s'agit là d'un trait d'humour de Quintilien parodiant Aristote, à qui il vient de faire référence. En effet, l'entreprise qu'il refuse de s'assigner aurait peut-être été longue, mais ni impossible, ni infinie, dans la mesure où Aristote l'a précisément menée à bien. Cette suite d'adjectifs n'a manifestement aucun objectif informatif, et seulement la vocation d'évoquer le style souvent redondant du philosophe grec.

Dans le second passage, *impossibile* est substantivé, au neutre pluriel. Quintilien énumère les erreurs les plus grossières qu'un avocat peut commettre dans son argumentation :

(38) *Nam et illa accidunt parum cautis, ut crimen augeant quod probandum est, de facto disputent, cum de auctore quaeratur, **impossibilia** adgrediantur, pro effectis relinquunt uixdum incohata, de homine dicere quam de causa malint, hominum uitia rebus adsignent (...), manifestis repugnent, dicant quod aliter accipi possit, summam quaestionis non intueantur, non ad proposita respondeant (...).* (Quint., *Inst. Orat.*, V, 13, 34)

« Car il arrive à des avocats trop peu circonspects d'exagérer le crime qu'il y a lieu de prouver, de discuter sur le fait, alors qu'on en cherche l'auteur, de tenter l'impossible, d'abandonner comme achevé un développement qui est à peine commencé, de mieux aimer parler de la personne que de la cause, d'attribuer aux choses les défauts des personnes (...), de contredire l'évidence, de parler un langage équivoque, de perdre de vue le point essentiel, de ne pas répondre aux arguments avancés (...)»¹.

L'expression *impossibilia adgrediantur*, dans ce contexte rhétorique, doit être comprise à l'aune de l'usage d'ἄδύνατον dans ce domaine. Selon Aristote², le possible et l'impossible étaient les premiers lieux communs aux trois genres oratoires, délibératif, épideictique et judiciaire : dans le genre délibératif, l'orateur avait ainsi à démontrer qu'il était possible qu'un fait arrive, dans le genre judiciaire ou épideictique, qu'un fait soit arrivé. « S'attaquer à l'impossible », *impossibilia adgredi*, signifie ici que l'orateur s'efforce de démontrer qu'est possible quelque chose qui ne l'est manifestement pas.

¹ Trad. Cousin, CUF, 1976.

² Cf. *supra*, la mention de ce passage de la *Rhétorique* d'Aristote, 1391b27-30.

Les mêmes questions se posent pour *impossibile* que pour *possibile* : de même que ce dernier, *impossibilis*, -e a pu être employé dans un sens actif, et qualifier des individus humains : cette valeur active a de quoi surprendre le locuteur français, pour qui *impossibile* est seulement passif¹. Pourtant, elle est bien attestée, comme en témoigne le *Thesaurus Linguae Latinae*, qui divise l'article *impossibilis* en deux sections, *sensu passiuo* et *sensu actiuo*. Selon le *Thesaurus*, la valeur active de l'adjectif apparaît d'abord dans une ancienne version latine de la Bible (*Itala*), dans un passage de l'*Évangile selon saint Luc*, 14, 32 : *rex...cogitabit, si potest occurrere ei (alii regi) ; si autem impossibilis est, rogat*².

Il est vraisemblable que cette valeur active émerge ici, à savoir en situation de traduction, à cause de l'influence du grec ἀδύνατος, qui a, lui, la double diathèse : par un processus de calque sémantique, *impossibilis*, créé à l'origine pour traduire la valeur passive de l'adjectif grec, en serait venu à exprimer également sa valeur active.

Il apparaît donc que, si *possibile* et *impossibile* ont été créés d'abord pour traduire les emplois des neutres δυνατόν et ἀδύνατον au sens passif ou statif de « possible » et « impossible », ils ont acquis, au cours de leur développement en latin tardif, également les emplois « actifs » de ces adjectifs, et ont pu qualifier non seulement ce qui pouvait se réaliser (par soi-même ou sous l'effet d'un agent), mais aussi ce qui pouvait agir.

2.3. Création de *possibilitas* et *impossibilitas*.

Sur les deux adjectifs antonymes sont créés plus tardivement, à l'aide du suffixe *-tas*, les substantifs *possibilitas* et *impossibilitas*. Ils sont attestés pour la première fois respectivement chez Arnobe (IV^e s. de notre ère) et chez Apulée (II^e s. de notre ère). À cette époque, selon J. Daude, le suffixe *-tas* est devenu « un simple convertisseur d'adjectif de qualité en substantif » : c'est « le plus neutre » des suffixes servant à former des noms abstraits de qualité, n'exprimant que « la notion de... » ou « l'idée de... »³. Dans la mesure où les deux adjectifs latins ont été créés pour traduire δυνατός et ἀδύνατος, il convient de se demander si les substantifs ont été créés pour traduire δύναμις et ἀδυναμία. Cela ne va pas de soi. En effet, depuis le figement de *potis* comme constituant de prédicat, puis sa quasi-disparition comme forme libre au profit du verbe de modalité *possum*, qu'il avait servi à créer, il existait une lacune lexicale en latin dans l'expression de la notion de possibilité sur le plan adjectival ; mais sur le plan substantival, le latin avait, dès son état le plus ancien, le substantif

¹ Sauf peut-être dans le type d'énoncé suivant : « Cet enfant est impossible ! Il me rendra chèvre ! », dans lequel l'adjectif est l'attribut d'un nom dénotant un être animé. Mais peut-être faut-il voir là la réduction d'une expression à valeur passive du type *impossibile à supporter* ?

² Voir aussi *impossibilis est homo uidere deum* (Irén. 4, 20, 9), « l'homme est incapable de voir dieu » : la même question se pose ici pour cette construction que pour l'emploi personnel de *possum* : ne faut-il pas considérer qu'il ne s'agit là que d'une transformation de la structure impersonnelle *impossibile est* + prop. sub. , avec remontée du sujet de la subordonnée en position de sujet de la principale (du type *dicitur Homerum caecum fuisse* → *Homerus dicitur caecus fuisse*) ? Dans ce cas, il conviendrait de traduire sans recourir à la notion de capacité, qui implique une disposition intrinsèque à l'agent, par : « il est impossible à l'homme de voir dieu. »

³ Daude, 2002, 225-305 (« Les substantifs abstraits de qualité », in Kircher-Durand, (dir.), 2002) : « Avec un sémantisme aussi...abstrait, vide de toute référence subjective, affective, intellectuelle, sociale, il est 'passe-partout' et toujours disponible. »

potestas, et avait su trouver d'autres ressources pour traduire δύναμις, comme nous le verrons au chapitre suivant. La création de *possibilitas* ne s'imposait donc pas.

2.3.1. *Impossibilitas* : « impossibilité » ou « impuissance » ?

En revanche, la notion d'« impossibilité » telle qu'elle pouvait être exprimée en grec, notamment chez Aristote, par ἀδυναμία, n'avait pas d'équivalent latin sur le plan substantival¹ : *potestas* ne connaît pas d'antonyme morphologique, qui aurait été formé sur lui par composition à l'aide d'un préfixe privatif comme *in-* ou *de-* ; *potentia*, largement utilisé pour traduire δύναμις, a bien, lui, un antonyme morphologique, *impotentia*, mais celui-ci ne peut être considéré comme son antonyme sémantique en latin classique et post-classique². Quant aux autres lexèmes qui ont été utilisés pour traduire δύναμις, *uis* et, dans une moindre mesure, *facultas*, ils ne possèdent pas non plus d'antonyme formel. Avant la création d'*impossibilitas*, le latin sait exprimer « ce qui ne peut être », *quod non fieri potest*, « l'impossible », *impossibile*, mais non l'« impossibilité ». C'est dans les *Métamorphoses* d'Apulée que l'on trouve la première occurrence d'*impossibilitas*, environ un siècle et demi avant celle de *possibilitas*, chez Arnobe³. Dans ce passage, Apulée raconte l'histoire de la métamorphose de Psyché en pierre ; la jeune fille est chargée par Vénus de puiser de l'eau à la source d'un cours d'eau qui se déverse dans le Styx. Mais cette source se situe au sommet d'une montagne démesurément haute, inaccessible et peuplée de dragons :

(39) *Sic impossibilitate ipsa mutata in lapidem Psyche, quamuis praesenti corpore, sensibus tamen aberat et inextricabilis periculi mole prorsus obruta lacrumarum etiam extremo solacio carebat.* (Apul. *Met.*, 6, 14)

« Alors, de voir ainsi la tâche impossible, Psyché fut muée en pierre ; son corps était présent, mais ses sens étaient ailleurs ; littéralement écrasée par le poids d'un péril sans issue, il ne lui restait même pas la suprême consolation des larmes⁴. »

Le traducteur de la CUF a vraisemblablement raison de donner une valeur passive à *impossibilitas* ici : le substantif dénote le caractère impossible de l'épreuve que Psyché doit réaliser, épreuve qui pourrait donc elle-même être qualifiée d'*impossibile*. Mais quelques années plus tard, l'auteur chrétien Tertullien emploie lui aussi le substantif, dans son traité *Du baptême*, avec une autre valeur :

(40) *Nam si deus et sapiens et potens, quod etiam praetereuntes eum non negant, merito in aduersis sapientiae potentiaeque, id est in stultitia et impossibilitate, materias operationis suae*

¹ Sur la question des traductions latines d'ἀδυναμία, nous nous permettons de renvoyer à notre article : « D'où vient l'impuissance ? », *BAGB*, 2010, 106-131.

² Cf. *infra*, troisième partie. Hormis une occurrence chez Térence (*Adelphi* 604), où *impotentia* dénote la faiblesse liée à la pauvreté et peut alors être considéré comme l'antonyme de *potentia*, le lexème a le sens d'« incapacité de se maîtriser, intempérance », et non celui d'« impuissance, incapacité ».

³ La date exacte des *Métamorphoses* d'Apulée n'est pas connue, mais le texte a sans doute été rédigé après 160. Quant à l'*Aduersus nationes* d'Arnobe, il a été composé entre 304 et 310, d'après l'éd. de C. Marchesi, 1953 (*Corpus Paravianum*).

⁴ Trad. Vallette, 1976.

instituit, quoniam uirtus omnis ex his causam accipit, a quibus prouocatur. (Tert., *De bapt.*, 2, 24-25 CCSL)

« En effet, si dieu est à la fois sage et puissant, ce que même ceux qui le méconnaissent ne nient pas, c'est avec raison qu'il a établi les matériaux de son œuvre dans ce qui est contraire à la sagesse et à la puissance, c'est-à-dire la folie et l'impuissance : en effet, toute vertu trouve sa cause dans ce qui la provoque. »

Stultitia et *impossibilitas* sont présentés explicitement comme les antonymes (*aduersis*) de *sapientia* et *potentia*, eux-mêmes faisant écho aux deux adjectifs qualifiant Dieu plus haut, *sapiens* et *potens* : il ne fait donc aucun doute qu'*impossibilitas* a une valeur active ici, et doit être traduit par « impuissance » ou « incapacité », selon la traduction que l'on donne de *potentia*¹. Cette valeur active est conforme à celle de l'adjectif, observée plus haut, mais, encore une fois, a de quoi surprendre le locuteur français, pour qui l'impossibilité ne caractérise jamais une personne. Cette occurrence montre qu'*impossibilitas* pouvait être employé pour traduire l'ensemble des emplois d'ἄδυναμία, à la fois au sens d'« impossibilité » et aux sens d'« impuissance » ou d'« incapacité ». Par conséquent, en dépit de son asymétrie formelle avec *potentia*, il pouvait fonctionner comme antonyme de ce dernier, alors qu'*impotentia*, dévolu à un autre emploi, ne pouvait être utilisé.

2.3.2. *Possibilitas*

Il faut attendre un siècle et demi après la première attestation d'*impossibilitas* pour rencontrer celle de *possibilitas*, chez Arnobe, au tout début du IV^e siècle de notre ère. Dans ce passage, l'auteur chrétien défend le Christ, accusé par son adversaire de recourir à la magie et à des pratiques occultes. Arnobe montre que le Christ a fait ce qu'il a fait « sans le pouvoir des incantations, sans le suc de plantes et d'herbes » (*sine ulla ui carminum, sine herbarum et graminum sucis*), après avoir rappelé que les magiciens – qu'il condamne – « tirent leur pouvoir non de leur propre force, mais de la puissance de ceux qu'ils invoquent » (*non propria ui posse, sed eorum quos inuocant potestate*) :

(41) *Atquin constitit Christum sine ullis adminiculis rerum, sine ullius ritus obseruatione uel lege omnia illa quae fecit nominis sui possibilitate fecisse et quod proprium, consentaneum, dignum deo fuerat uero, nihil nocens aut noxium, sed opiferum, sed salutare, sed auxiliatibus plenum nobis potestatis munificae liberalitate donasse.* (Arn., *Adu. nat.*, I, 44)

« Au contraire, il est établi que le Christ a fait tout ce qu'il a fait sans aucune aide extérieure, sans observer aucun rituel, aucune prescription, mais par la vertu de son nom et que, comme c'était le propre du vrai dieu, comme c'était convenable et digne de lui, il ne nous a rien donné qui fût nuisible ou néfaste, mais seulement, dans la libéralité de son généreux pouvoir, ce qui est pour nous profitable, salutaire et fécond en ressources². »

¹ Dans sa traduction de 1852, M. de Genoude le traduit par « impossibilité », mais sa traduction de ce passage ne peut constituer une référence, tant elle s'éloigne de la lettre du texte latin : « Si Dieu est infiniment sage et puissant, chose que ne contestent pas même ceux qui le méconnaissent, il a dû faire entrer dans la matière de ses œuvres le contraire de la sagesse et de la puissance, c'est-à-dire ce qui paraît à l'homme une folie ou une impossibilité : le mérite ne brille jamais plus que dans l'opposition des moyens et des effets (trad. M. de Genoude, Paris, L. Vivès, 1852). »

² Trad. Le Bonniec, CUF, 1982.

L'ensemble du passage porte sur la nature du pouvoir du Christ, plus précisément sur la question de savoir s'il s'agit d'un pouvoir similaire à celui des magiciens ou non. Ce pouvoir magique, dénoté par δύναμις en grec¹, reçoit ici plusieurs dénominations : *uis*, qui dénote à la fois le pouvoir magique des incantations (*ulla ui carminum*) et le pouvoir propre des magiciens (*propria ui*) dont Arnobe nie l'existence ; *potestas*, qui fait référence au pouvoir des forces invoquées par les magiciens lors de leurs incantations et au pouvoir du Christ ; enfin, *possibilitas* alterne avec *potestas* pour référer au pouvoir du Christ, lié à son nom.

Possibilitas s'inscrit donc ici, en contexte, au sein d'un paradigme sémantique du pouvoir magique et du pouvoir divin constitué de deux autres mots, *uis* et *potestas*, qui ont servi tous deux à traduire δύναμις en latin classique, comme nous le verrons. Comme eux, il a ici une valeur active et fait référence non à une possibilité, extérieure à l'être, mais à un pouvoir d'agir intrinsèque.

Plus largement, le néologisme *possibilitas*, à date tardive, vient concurrencer l'ensemble des substantifs qui ont pu servir à traduire δύναμις auparavant, dans plusieurs de leurs emplois – et non seulement lorsqu'ils traduisent le lexème grec. Par exemple, dans son commentaire à l'*Enéide* de Virgile, Servius l'emploie pour gloser *potestas* :

(42) *POTESTATES HERBARVM uim, possibilitatem [[quae δύναμις dicitur]].* (Serv. *Aen.* 12, 396)

« *Potestates herbarum* (les pouvoirs des plantes) : force, possibilité² [qui se dit δύναμις]. »

La mention de δύναμις fut ajoutée plus tard, lorsque le commentaire de Servius, qui date du V^e siècle de notre ère, fut augmenté par un auteur inconnu, vraisemblablement entre le VI^e et le VII^e siècle de notre ère³.

Possibilitas est aussi employé explicitement comme équivalent de traduction de δύναμις chez Rufin, lorsqu'il traduit le *Commentaire sur l'Épître aux Romains* d'Origène⁴ :

(43) *Debemus etiam hoc scire quod aliud est possibilitate esse in aliquo aliud efficacia uel efficientia, quod Graeci dynami et energia uocant.* (Rufin, *Orig. in Rom.* 8)⁵

¹ Cf. *supra*.

² Cette traduction calque le latin, mais ne paraît pas des plus appropriées pour exprimer le sens de « pouvoir » des plantes : en cela, elle révèle la distance qui existe entre l'usage latin de *possibilitas* à ses débuts et son affirmation dans le sens de « possibilité » dans les langues romanes.

³ Selon le CLCLT-5.

⁴ Il ne nous est parvenu que quelques fragments du texte original d'Origène, dont l'extrait traduit ici par Rufin ne fait pas partie. À ce sujet, voir le chapitre sur « La 'traduction' de Rufin » dans Scherer, 1957, 85-121 : *Le commentaire d'Origène sur Rom. III.5-V.7 d'après les extraits du papyrus n°88748 du musée du Caire et les fragments de la Philocalie et du Vaticanus Gr. 762 – essai de reconstitution du texte et de la pensée des tomes V et VI du « Commentaire sur l'Épître aux Romains »*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale.

⁵ Nous citons le texte de l'édition de C. P. Hammond Bammel 1990-1998 (*Vetus Latina, Aus der Geschichte der lateinischen Bibel*, Bd. 16, 33, 34), sur lequel s'appuie également la traduction récente de L. Brésard : *Commentaire sur l'Épître aux Romains / Origène*, Paris, Cerf, 2009. La leçon choisie nous paraît en effet plus probable que celle qui est éditée par Migne, 2 p. 1162c (qui signale toutefois en note la leçon précédente, suivie par certains manuscrits et Rabanus) : *Debemus etiam hoc scire, quod aliud est possibilitatem esse in aliquo, aliud efficaciam uel efficientiam, quod Graeci δύναμιν et ἐνέργειαν uocant*, où les termes latins et grecs sont à l'accusatif. À propos des termes grecs, Migne signale aussi que l'on trouve dans certaines éditions : *endelechiam*

« Nous devons encore savoir ceci : c'est une chose que d'être en puissance en quelque chose, c'en est une autre que d'y être en acte, ou effectivement, ce que les Grecs appellent *dynami* et *energeia*. »

La paire antonymique *possibilitas* / *efficacia* ou *efficientia* est employée en concurrence avec d'autres solutions, dont nous rendrons compte plus bas, pour traduire la paire antonymique grecque δύναμις / ἐνέργεια.

Il s'avère que *possibilitas* a bien concurrencé les autres équivalents latins de δύναμις, et qu'il a pu se substituer à *potestas* ou même à *uis*. Ce sous-paradigme lexical s'est même si bien implanté dans la langue qu'il est devenu productif : à côté des adjectifs *possibilis* et *impossibilis*, des substantifs *possibilitas* et *impossibilitas*, le latin a créé les adverbes *possibiliter* et *impossibiliter* sur la base des adjectifs, grâce à un suffixe adverbial *-ter* très productif en latin tardif. *Possibilitas* a même complètement supplanté *potestas*, qu'il a remplacé dans l'expression de la notion de possibilité dans les langues modernes : fr. *possibilité*, angl. *possibility*, esp. *posibilidad*, it. *possibilità*¹.

et energeian uocant, ce qui pourrait expliquer que Rufin ait employé deux mots latins. Mais il peut s'agir également d'un ajout du traducteur, coutumier du fait (voir Scherer, 1957, 85-121).

¹ Cf. *infra*, troisième partie, pour l'étude du paradigme lexical de *possum*, *potestas*, etc.

3. La mise en équivalence explicite

Parmi les occurrences de l'emprunt du signifiant *dynamis* ou d'autres mots de son paradigme lexical observées plus haut, certaines sont en emploi autonymique, et expressément soulignées comme grecques par l'auteur. Dans la plupart des cas, ces occurrences sont intégrées au sein d'un commentaire métalinguistique visant à établir une équivalence entre le mot grec et un mot ou une expression latine. En cela, ces énoncés constituent la partie émergée et perceptible d'un phénomène plus vaste et beaucoup plus complexe à appréhender que les précédents types d'hellénismes lexicaux : l'emprunt de signifié. Nous appelons *emprunt de signifié* tout procédé d'expression d'un vocable de langue A au moyen des ressources matérielles préexistantes dans la langue B : il ne comprend donc pas d'innovation formelle : ni création d'un nouveau signifiant dans la langue B, ni emprunt d'un signifiant de la langue A¹. Cet emprunt de signifié peut être signalé de manière explicite par l'auteur, au moyen d'outils lexicaux spécifiques, destinés à poser une équivalence entre un vocable de langue A et un vocable de langue B.

Nous tenons à souligner le caractère contextuel de cette mise en équivalence. Il faut comprendre *signifié* ici au prisme de la perspective discursive que nous avons adoptée pour l'analyse des faits linguistiques : il y a emprunt de signifié d'abord au niveau de l'occurrence en contexte, ou en discours, et non au niveau du lexème saisi hors contexte, en langue². Ce n'est pas parce qu'un mot de langue B est employé pour exprimer le sens d'un mot de langue A dans un énoncé particulier, qu'il devient subitement apte à exprimer la totalité de la signification³ de ce mot. C'est pourquoi, au sein de ces mises en équivalences effectuées par les auteurs, il nous faudra distinguer entre les « équivalents de traduction dynamiques », présentés comme des solutions de traduction du mot grec en contexte, et les éventuels « équivalents de traduction de transcodage » : A. Hurtado Albir⁴ définit l'équivalence dynamique comme « une équivalence contextuelle à caractère éphémère », et l'équivalence de transcodage comme une « équivalence fixe et permanente, valable, en principe, hors et en contexte ». Nous emploierons pour notre part « équivalence dynamique » de manière plus large, pour désigner tout choix de traduction effectué dans le souci de respecter l'usage de la langue-cible, que ce choix soit éphémère ou non. L'équivalent de transcodage, étant « valable, en principe, hors et en contexte », pourra ainsi parfois jouer le rôle d'équivalent dynamique : présentant une équivalence sémantique avec le lexème de langue A envisagé hors contexte, il

¹ En revanche, l'emprunt de signifié peut impliquer une innovation syntaxique ou syntagmatique, par exemple si un vocable de la langue B, parce qu'il est utilisé pour exprimer le signifié d'un vocable de la langue A, acquiert une nouvelle construction grammaticale. Ce type d'innovation représente un bon indice pour repérer un emprunt de signifié, et nous servira de critère d'évaluation de l'influence de la traduction de δῶναμις sur le signifié des mots latins (voir *infra*, troisième partie).

² Voir Mortureux, 2001 (*La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin) pour une distinction entre *vocable* (en discours) et *lexème* (en langue).

³ Nous rappelons que nous désignons par le terme *signification* la définition qu'un locuteur pourrait assigner à un lexème considéré hors contexte, en langue. Cette signification est donc susceptible de varier d'un locuteur à l'autre, selon leur époque, leur région, leur origine sociale, etc.

⁴ Hurtado Albir, 1990 (cf. *supra*, introduction générale).

doit pouvoir en effet le traduire dans plusieurs de ses emplois, voire dans tous. Mais cette situation, où il y aurait en réalité parfait recouvrement entre équivalence de transcodage et équivalence dynamique, entre niveau conceptuel et niveau de l'usage, est un idéal qui risque de rester inatteignable. En effet, la valeur d'un mot étant déterminable par sa position au sein de l'ensemble du lexique de sa langue, il est en pratique très difficile, sinon impossible, de trouver deux mots de deux langues différentes qui soient parfaitement interchangeables dans tous leurs emplois, en tout contexte.

En revanche, il peut arriver, en milieu bilingue, que les locuteurs fassent en sorte de tendre vers cette situation. Ainsi, sur la base de la reconnaissance d'une équivalence dynamique entre deux vocables (un emploi d'un mot de langue A est traduit par un mot de langue B), ou de plusieurs équivalences dynamiques, dans différents contextes, entre ces deux mêmes vocables (plusieurs emplois d'un mot de langue A sont traduits par un même mot de langue B), ou encore d'une équivalence de transcodage, hors-contexte (la signification d'un mot de langue A apparaît similaire à la signification d'un mot de langue B)¹, un locuteur ou un groupe de locuteurs peuvent, de manière consciente ou non, assigner tout ou partie des autres emplois du lexème de langue A au lexème de langue B : c'est là ce qu'on appelle le calque sémantique². Par la suite, ce calque sémantique peut être accepté ou non, ou plus ou moins, par l'ensemble de la communauté linguistique à laquelle son usage est proposé³. En pratique, on pourra poser l'hypothèse de l'existence d'un calque sémantique à partir du moment où l'on aura observé l'utilisation d'un même mot latin pour traduire plusieurs emplois d'un même mot grec.

Mais il faudra alors distinguer, en suivant Ch. Nicolas, entre deux types de calques sémantiques, qu'il illustre dans sa thèse par des exemples en latin chrétien empruntés à Ch. Mohrmann⁴ : le premier est le calque sémantique « naturel », comme celui que représente lat. *caro* à l'égard du grec *σάρξ* en latin chrétien. Dans ce cas, le choix de *caro* pour traduire l'emploi spécifiquement chrétien de *σάρξ* s'imposait, était « inévitable, automatique et quasi-inconscient », en vertu d'une « ressemblance dans l'architecture sémantique des mots concernés⁵ », tous deux étant effectivement employés pour désigner usuellement la chair. Le second est le calque sémantique que nous appellerons « artificiel », représenté par lat. *lucrari*, choisi pour traduire gr. *κερδαίνειν* dans son sens chrétien de « convertir ». Les deux verbes ont en commun le sens de base « faire un profit », « gagner (quelque chose) ». Par l'assignation d'un nouveau type de complément d'objet, dénotant un être humain, le verbe grec en est venu à signifier en latin chrétien « gagner (quelqu'un) à sa cause », d'où « convertir ». Mais il est difficile de penser que le verbe latin ait pu subir la même évolution

¹ Il est néanmoins difficile d'imaginer un cas où une équivalence de transcodage pourrait être établie entre deux lexèmes, au seul niveau conceptuel, sans être soutenue par au moins un emploi commun, en contexte.

² Cf. *supra*, la définition que donne Ch. Nicolas (1996) de ce processus.

³ Ch. Nicolas parle à ce propos de la plus ou moins grande efficacité du calque sémantique.

⁴ Nicolas, 1996, 18-21 et Mohrmann, I, 1958, 44 : « Traits caractéristiques du latin chrétien » (= *Miscellanea Giovanni MERCATI*, I, 937-966), in *Études sur le latin des Chrétiens*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 21-50.

⁵ Nicolas, 1996, 19.

sans l'influence du grec. Comme Ch. Mohrmann le formule avec justesse, « sous un masque latin *lucrari* est encore le christianisme grec κερδαίνειν¹ », et l'origine de son sens en latin chrétien ne peut être véritablement comprise que par des locuteurs bilingues qui ont à l'esprit le mot grec. Dans le premier cas, la traduction de σάρξ par *caro* relève autant de l'équivalence de transcodage (un locuteur bilingue à qui on demanderait, hors contexte, comment se dit σάρξ en latin répondrait de toute évidence *caro*) que de l'équivalence dynamique (en contexte, l'emploi de *caro* pour désigner la chair dans son acception chrétienne est conforme à l'usage du mot). En revanche, dans le deuxième cas, la traduction de κερδαίνειν par *lucrari* relève uniquement de l'équivalence de transcodage : c'est sur la base d'une équivalence établie hors contexte, en langue, entre les deux mots, que l'un a été choisi pour traduire l'autre en latin chrétien, là où un traducteur soucieux de l'usage latin aurait sans doute préféré une autre solution. L'équivalence de transcodage entre deux lexèmes de langues A et B n'est donc pas réductible à la réitération d'une équivalence dynamique entre ces deux vocables : les deux phénomènes ne se situent pas au même niveau d'analyse. L'équivalence dynamique concerne les énoncés réels et contextualisés, alors que l'équivalence de transcodage se situe au niveau du sentiment du sujet parlant face aux deux systèmes linguistiques en présence. Par exemple, en tant que locuteur du français connaissant l'anglais, je peux établir une équivalence de transcodage entre les noms fr. *foudre* et angl. *lightning* : si je me réfère à un lexique français-anglais rudimentaire, c'est en effet l'équivalence qui me sera proposée. Mais, bien sûr, il suffit d'observer le fonctionnement réel de ces deux substantifs en contexte pour s'apercevoir qu'ils sont loin de pouvoir être traduits l'un par l'autre dans tous leurs emplois. Par exemple, la traduction anglaise de fr. *coup de foudre* employé métaphoriquement dans le domaine amoureux ne sera pas angl. *lightning stroke*, mais *love at first sight*.

Par conséquent, une mise en équivalence explicite entre deux vocables au sein d'un énoncé peut signaler :

-soit une équivalence dynamique entre vocables : dans cet emploi précis du vocable *a*, l'auteur estime que c'est le vocable *b* qui convient le mieux dans la langue-cible, parce que c'est la solution la plus conforme à l'usage. (1)

-soit une équivalence de transcodage entre lexèmes : c'est parce l'auteur identifie la signification en langue du lexème *b* à celle du lexème *a* qu'il choisit ce lexème *b* pour traduire le lexème *a* (2). Cette identification elle-même peut à son tour indiquer :

-soit une équivalence de transcodage statique entre les lexèmes *a* et *b* : dans un texte non chrétien, *caro* serait vraisemblablement employé pour traduire σάρξ, sans que cela constitue pour lui un nouvel emploi. (2a)

-soit un phénomène de calque sémantique « naturel », où il y a transformation de *b* au contact de *a*, et où *b* acquiert un nouvel emploi, sans que cela vienne heurter l'usage qui était fait du mot auparavant. (2b)

-soit un phénomène de calque sémantique « artificiel », où *b* acquiert un nouvel emploi, mais de manière brutale par rapport à l'usage habituel du mot. (2c)

¹ Mohrmann, I, 1958, 44.

Afin de déterminer le statut des équivalents latins de δύναμις observés dans nos textes, il nous faudra étudier l'ensemble de leurs emplois en latin même. Mais, pour l'heure, il s'agit d'abord de les relever et de les classer selon l'emploi de δύναμις avec lequel ils sont mis en relation d'équivalence. Nous trouvons un bon nombre de passages, chez Cicéron ou chez Sénèque le plus souvent, dans lesquels les auteurs réfléchissent à la meilleure traduction possible de tel ou tel lexème grec. Malheureusement, nous n'avons trouvé chez eux aucune réflexion de ce type concernant la traduction de δύναμις en latin. Cependant, nous avons collecté un petit corpus de textes, dont certains ont été cités plus haut, qui présentent une mise en équivalence explicite de δύναμις (ou d'un mot de son paradigme) avec un mot ou une expression latine.

Ces mises en équivalence obéissent à des objectifs différents, auxquels correspondent des modes d'expression spécifiques. Elles nous ont paru pouvoir se ramener à des « notes de traducteurs antiques » telles qu'elles ont été définies par Ch. Nicolas¹ : la note de traducteur « doit répondre à deux critères conjoints : elle doit être métalinguistique et comporter au moins un terme autonome ; elle doit comparer le texte-source et le texte-cible ». Dans son article sur le sujet, Ch. Nicolas propose une typologie de ces notes de traducteur en fonction des places respectives du terme-source et du terme-cible. Il distingue ainsi huit catégories : les quatre dernières regroupent les cas où seul un des deux termes est cité, et ne nous intéressent donc pas ici. En revanche, nous pouvons nous appuyer sur l'analyse qu'il fait des quatre premiers cas de figure. En nous fondant sur les critères formels qu'il établit, nous déterminons, autant que possible, l'objectif spécifique visé par l'auteur et l'expression utilisée pour établir l'équivalence. Nous parvenons alors aux catégories suivantes :

a) le terme-source se trouve dans le texte principal et a le statut de lemme, au sens où on oppose *lemme* à *glose* ; le terme-cible se trouve dans la note de traducteur et a le statut de glose : il s'agit alors pour l'auteur d'expliquer le mot grec, de lui donner une définition en latin.

b) le terme-cible se trouve dans le texte principal et le terme-source, dans la note de traducteur. L'objectif de l'auteur peut être de promouvoir un mot latin dans le rôle d'équivalent d'un mot grec : il vise alors à enrichir et à préciser la langue latine autant qu'à traduire et transmettre un concept grec. Mais la note peut aussi lui servir à convoquer un champ conceptuel grec, voire à situer sa réflexion au sein d'une problématique spécifique à un auteur ou à un petit nombre d'auteurs grecs² : elle relève alors d'un phénomène d'intertextualité, opère comme un signe de reconnaissance en direction du

¹ Voir *supra* les analyses de Ch. Nicolas à ce sujet.

² C'était le cas dans le *De fato*, lorsque Cicéron mobilisait le motif de la querelle des possibles qui opposa les Stoïciens aux Mégariques au moyen de la relative *quam* *περί δυνατῶν appellant*. Mais dans ce cas, il n'y avait pas réellement de « terme-cible », plutôt une périphrase définitoire-cible : *de re futura (...) deque eo, quod possit fieri aut non possit*. C'est pourquoi nous l'avons défini selon la huitième catégorie établie par Ch. Nicolas, dans laquelle seul le terme-source est cité dans la note de traducteur, tandis que le texte principal illustre le sens parallèle du terme-source. Nous retrouvons presque la même périphrase chez Marius Victorinus, lorsqu'il commente un passage du *De inventione* de Cicéron : *quod Graeci appellant δυνατόν, Latini « quod fieri possit aut non possit »* : ce passage serait à classer au sein du troisième type de Ch. Nicolas, lorsque les deux termes, source et cible, se trouvent dans la note de traducteur.

destinataire. L'auteur suppose implicitement que le sens du mot grec est parfaitement clair pour son lecteur, dans la mesure où il s'en sert comme étalon, comme point d'ancrage pour définir le mot latin. Les deux objectifs ne sont pas incompatibles.

c) les deux termes sont dans la note de traducteur, et sont présentés comme équivalents par rapport à un troisième terme, le référent dénommé.

d) les deux termes sont dans le texte principal, avec une NdT qui justifie l'équivalence. Nous n'avons pas rencontré ces deux derniers types dans les textes étudiés.

3.1. Explication du terme-source par le terme-cible : *id est*

Dans le premier cas de figure, le lemme (ou « mot-vedette ») est le terme-source, c'est-à-dire le lexème grec. Le recours à un équivalent latin est pour l'auteur le moyen d'expliquer le sens de ce lexème. Par exemple, chez Marius Victorinus :

(44) **Τριδύναμος** *est deus, id est tres potentias habens, esse, uiuere, intellegere, ita ut in singulis tria sint sitque ipsum unum quodlibet tria, nomen, qua se praestat, accipiens, ut supra docui et in multis.* (Mar. Vict., *Adu. Arium*, IV, 21 Henry)

« Dieu est τριδύναμος, c'est-à-dire qu'il a trois puissances, l'être, le vivre, le penser, en sorte qu'en chacun des trois soient les trois, et que l'un quelconque des trois soit les trois, recevant seulement son nom propre par l'aspect où il prédomine, ainsi que je l'ai enseigné plus haut et en de nombreux endroits¹. »

L'adjectif τρι-δύναμ-ος, composé *bahuvrīhi* de sens possessif, est analysé en trois morphèmes, qui reçoivent un équivalent sous la forme d'un lexème latin libre pourvu d'éléments flexionnels : *tres* pour le premier élément de composé τρι-, *potentias* pour le radical δύναμ- ; quant à *habens*, il rend explicite la structure possessive du composé dans son ensemble². Cette équivalence est soulignée par le morphème d'équivalence *id est*, qui signale une identité sémantique entre ce qui se trouve à sa gauche et ce qui se trouve à sa droite. Nous retrouvons le même morphème d'équivalence chez Rufin, dans sa traduction du *Traité des principes* (Περὶ ἀρχῶν) d'Origène :

(45) *Hanc ergo beatam et ἀρχικὴν, id est³ principatum omnium gerentem <δύναμιν¹> dicimus trinitatem. Hic est bonus deus et benignus omnium pater, simul et ἐβεργετικὴ δύναμις et δημιουργικὴ, id est bene faciendi uirtus et creandi ac prouidendi.* (Ruf., *De princ.* I, 4, 3)

¹ Trad. Hadot, Cerf, 1960.

² Marius Victorinus forge également le composé *tripotens* pour traduire l'adjectif grec (Mar. Vict., *Adu. Arium* IB, 50 et 56 Henry) ; on trouve aussi chez lui les deux hapax *bipotens* (*Ad Arium* IA, 32 Henry) et *quadripotens* (*Adu. Arium* IB, 62 Henry). Ces composés avec un nom de nombre comme premier élément sont signalés par Bader, 1962, 258 : *La formation des composés nominaux du latin*, Paris, Université de Paris, Faculté des Lettres et Sciences humaines.

³ Cette première occurrence de *id est* introduit une note explicative de l'adjectif ἀρχική, dérivé du substantif ἀρχή qui se trouve dans le titre original de l'œuvre, περὶ ἀρχῶν. Implicitement, c'est donc une équivalence entre ἀρχή et *principatus* qui est établie ici. Alors même que ἀρχή, dans le titre, dénote fondamentalement les « principes », c'est-à-dire soit les « principes de la foi chrétienne », soit les « principes métaphysiques de l'existence et de la connaissance » (Crouzel-Simonetti, 13), ici, c'est davantage son sens de « pouvoir » qui est actualisé par le contexte. De fait, Rufin, dans sa préface, paraît hésiter au sujet de la traduction à donner au titre, lorsqu'il le traduit par *uel de Principiis uel de Principatibus* : comprend-il alors *principatus* au sens de « principauté », comme le pensent Crouzel et Simonetti (p.12) ? Le mot ferait alors référence aux Principautés

« Cette δύναμις bienheureuse et ἀρχική, c'est-à-dire qui a la suprématie sur tout, nous l'appelons *Trinité*. C'est le Dieu bon et le père bienfaisant de toutes choses, en même temps que la δύναμις ἐνεργητική et δημιουργική, c'est-à-dire la puissance de faire le bien, de créer et de pourvoir. »

Comme dans l'exemple précédent, le syntagme nominal grec est inséré sans précaution métalinguistique dans le texte principal, mais fait l'objet d'une explication sous forme de traduction, introduite par *id est*. Les deux adjectifs dénommatifs grecs sont rendus pas deux gérondifs au génitif en latin, tandis que le préfixe ἐν- est rendu par l'adverbe *bene* ; le latin ajoute un troisième terme, *prouidendi*, par rapport au grec. Quant à δύναμις, sa qualification par les deux adjectifs relationnels signale son emploi au sens de « capacité d'action », capacité de faire le bien et capacité de créer, ou capacité démiurgique. Mais ces capacités intrinsèques de Dieu constituent également sa /puissance/exercée sur Z/, selon la formule définitoire que nous avons donnée en première partie pour la valeur « puissance » de δύναμις. Celle-ci, à partir du moment où le complémenteur référentiel du lexème déterminé est Dieu ou un personnage puissant, est également associée à l'emploi de δύναμις. C'est pourquoi le choix de *uirtus* a de quoi étonner. En effet, le lexème latin, dans la langue classique, n'est pas employé pour dénoter la puissance d'un individu. Dès cette occurrence, il est donc légitime de poser l'hypothèse que *uirtus* constitue un calque sémantique de δύναμις, du moins en contexte chrétien.

Le passage d'Isidore de Séville cité plus haut est plus complexe à analyser, car il comporte une série de mises en équivalence :

(46) *Dinamidia, potestas herbarum, id est uis et possibilitas. Nam in herbarum cura uis ipsa δύναμις dicitur ; unde et dinamidia nuncupatur, ubi eorum medicinae scribuntur.* (Isid. Sév., IV, 10, 3-4)

À l'initiale de la phrase, c'est le mot *dinamidia* qui est mis en vedette, et que l'auteur cherche à définir. Il est difficile de déterminer s'il convient de le considérer comme un mot grec, à cause de son radical, ou comme un mot latin, dans la mesure où il n'est attesté qu'en latin, et a sans doute été forgé par des auteurs latins – les auteurs grecs ayant, eux, δυναμερά². Si l'on admet que son origine grecque devait néanmoins être toujours perçue par les auteurs, alors nous sommes bien dans le cas de figure « TS expliqué par TC » : nous avons donc une première mise en équivalence entre le lemme, *dinamidia*, et le premier élément de la glose, *potestas herbarum*. Celui-ci est ensuite lui-même glosé, au moyen de *id est*, par deux mots

angéliques, « dont le rôle n'est pas assez important dans cet ouvrage pour lui donner son titre », selon eux. Mais peut-être aussi voit-il dans *principatus* un autre moyen pour exprimer l'équivocité du terme grec, dans la mesure où *principatus* a déjà été employé pour traduire ἀρχή au sens de « principe, commencement, origine », dans la traduction cicéronienne du *Timée*, 4.

¹ Nous citons le texte dans l'édition de Crouzel-Simonetti, Cerf, 1978. Ils suivent ici la conjecture de Koetschau (Leipzig, 1913 : GCS 22) qui supplée δύναμιν. En revanche, nous ne suivons pas leur traduction française, qui fait le choix de traduire le grec au même niveau que le latin ; par conséquent, ils créent un amalgame sémiotique entre δύναμις et *uirtus*, faisant comme s'il s'agissait du même mot, qu'ils traduisent par « puissance » : « la puissance bienfaitrice et démiurgique, c'est-à-dire celle de faire le bien, de créer et de pourvoir ».

² Cf. *supra*.

latins coordonnés, *uis et possibilitas* : comment faut-il interpréter ce *et* ? A-t-il la même valeur qu'un *uel*, auquel cas il indiquerait une nouvelle équivalence entre les deux substantifs ? Ou bien faut-il comprendre que le binôme entier sert à définir plus précisément *potestas* ? Autrement dit, laquelle de ces deux équations sémantiques pouvons-nous écrire :

-(a) *dinamidia = potestas herbarum = uis = possibilitas*

-(b) *dinamidia = potestas herbarum = (uis + possibilitas)* ?

Dans la suite de sa glose, Isidore établit une nouvelle équivalence, au moyen de *dicitur*, entre *uis* et *dynamis*, qui lui sert à montrer que la formation de *dinamidia* est motivée. Si nous faisons l'hypothèse que l'équation (a) est la bonne, nous arrivons au résultat suivant :

(a) *dinamidia = potestas herbarum = uis = possibilitas = dynamis*, où il y a identité entre *dinamidia* et *dynamis*, c'est-à-dire entre un mot et son dérivé, ce qui a de quoi surprendre.

Si nous considérons à présent l'équation (b), en vertu de l'équivalence *uis = dynamis*, nous pouvons écrire :

(b) *dinamidia = potestas herbarum = ((uis = dynamis) + possibilitas)*.

Dinamidia apparaît alors plus spécifique que *dynamis*. Et pour cause : dans les textes médicaux, *δύναμις*, comme *uis* dans le domaine latin, dénote aussi bien les vertus bénéfiques des plantes que l'action nocive de la maladie ou de certains remèdes trop violents. En revanche, *dinamidia* ne dénote que l'action utile des plantes : il est intrinsèquement orienté favorablement. C'est pourquoi sa définition par *uis*, donné comme équivalent de traduction de *δύναμις* dans ce contexte médical, aurait été insuffisante, car trop large : l'ajout de *possibilitas*, ainsi que la priorité donnée à *potestas* dans la définition permet de restreindre le sens de *uis*¹, et de virtualiser le sème /violence/, que l'on peut trouver par ailleurs dans ses emplois en médecine. C'est aussi le sème spécifique /bénéfique/ qui distingue *dinamidia* de *dynamis* dans ce passage.

Mais malgré l'effort de définition d'Isidore, la référence de *dinamidia* reste floue : d'abord compris manifestement comme un nominatif féminin singulier, il sert à dénommer le pouvoir ou la vertu des plantes. Mais dans sa deuxième occurrence, il est compris comme un nominatif neutre pluriel, et se trouve défini comme la dénomination des listes de propriétés médicales (*medicinae*). Reste le problème de *eorum* : ne pouvant renvoyer à *herba*, qui est féminin, il doit rappeler *dinamidia* lui-même. Dans ce cas, il convient de le comprendre au sens de « remède » ou « médicament » : il est tout à fait plausible d'imaginer des listes appelées *Remèdes* ou *Médicaments*, où sont décrites les propriétés de chacun d'entre eux. Si l'on en croit Isidore, *dinamidia* aurait donc d'abord dénoté, comme le grec *δύναμις*, le pouvoir ou la vertu des plantes, avant d'être réinterprété comme un neutre pluriel pour dénommer, par métonymie, les médicaments eux-mêmes. Les autres attestations de *dinamidia* ou *dynamidia* ne permettent pas de confirmer ce point de vue, dans la mesure où elles font

¹ Cf. Menuet-Guilbaud, 1994, 73-90 (cf. introduction générale, section 4.6.) : l'auteur montre comment, dans le couple binaire de synonymes *ars et disciplina*, attesté sept fois chez Cicéron, *disciplina*, par un phénomène d'« intersection », « limite efficacement la compréhension de *ars* ». Il est vraisemblable que le même phénomène ait lieu ici, dans le couple *uis et possibilitas*.

toujours référence à des listes de médicaments : il est ainsi plus probable que *dynamidium* ait toujours eu le sens de « remède » en latin.

3.2. Éclairage du terme-cible par le terme-source : *sic enim appello, etc.*

3.2.1. Quintilien et la définition de la rhétorique comme δύναμις

Dans ce deuxième type, c'est le lexème latin qui se trouve dans le texte principal, et qui constitue le lemme sur lequel « s'accroche » la glose. Le lexème grec est alors convoqué afin d'éclairer et de spécifier le lexème latin.

Quintilien nous offre un bel exemple de ce type : dans ce passage, il s'est donné pour mission de définir ce qu'est la rhétorique (*quid sit rhetorice?*) et recense les diverses appellations qu'elle a reçues. Il commence par les appellations données par ceux qui pensent que la rhétorique n'est pas nécessairement subordonnée à la recherche du bien : *uis, scientia, usus, ars*, voire *prauitas artis*, mais non *uirtus*. Il arrive ce faisant à ce qui doit être, selon lui, la définition la plus commune de la rhétorique :

(47) *Hi fere aut in persuadendo aut in dicendo apte ad persuadendum positum orandi munus sunt arbitrati; id enim fieri potest ab eo quoque, qui uir bonus non sit. Est igitur frequentissimus finis: « rhetorice esse uim persuadendi ». Quod ego uim appello, plerique potestatem, nonnulli facultatem uocant. Quae res ne quid adferat ambiguitatis, uim dico δύναμις. (Quint., Inst., 2, 15, 3)*

« Presque tous ces gens ont pensé que la fonction de l'art oratoire réside dans le fait de persuader ou de parler de manière à persuader ; car cela peut être réalisé aussi par celui qui n'est pas homme de bien. Voici par conséquent la définition la plus commune : 'la rhétorique est la puissance de persuader.' Ce que j'appelle *uis* ('puissance'), la plupart le nomme *potestas* ('pouvoir'), quelques-uns, *facultas* ('faculté') : pour que cette situation n'entraîne aucune ambiguïté, ce que j'appelle *uis* ('puissance'), c'est le grec δύναμις. »

Cet extrait est riche à plus d'un titre : d'abord nous y trouvons trois verbes à vocation métalinguistique, *appello, uoco* et *dico*, utilisés lorsqu'un auteur a besoin de « baptiser » un terme latin, c'est-à-dire de lui donner une définition précise, à des fins scientifiques. Dans sa thèse d'habilitation, Ch. Nicolas analyse le fonctionnement de ces verbes, qu'il appelle « inauguratifs », et de séquences du type *dico LL* (lexème latin) *LG* (lexème grec), récurrentes dans les textes latins à caractère scientifique¹. Il souligne notamment le caractère performatif de ces séquences : lorsqu'un auteur utilise une telle formule, il cherche à agir sur le mot latin, pour ainsi dire à le « nettoyer » de ses usages antérieurs de façon à ce qu'il puisse servir à dénoter sans ambiguïté la même chose que le terme grec. Mais contrairement à d'autres passages, dans lesquels ce type de séquence est utilisé surtout pour promouvoir un mot latin comme équivalent d'un mot grec et pour tenter de l'imposer aux destinataires au détriment d'un autre, celui-ci ne présente pas ce caractère illocutoire. Quintilien ne défend pas particulièrement le terme qu'il a choisi, *uis*, au détriment des autres, *potestas* et *facultas*.

¹ Cf. Nicolas, 2005 : *Sic enim appello...Essai sur l'autonymie terminologique gréco-latine chez Cicéron*, Louvain, Peeters.

D'ailleurs, au paragraphe précédent, lui-même emploie *dicendi facultatem* pour dénoter l'éloquence, et, plus loin dans le texte, il utilise encore *orandi potestatem* dans le même sens¹. Au contraire, le recours au terme grec lui sert à résoudre le problème de l'éparpillement et de la pluralité des dénominations latines, qu'il juge manifestement elles-mêmes équivalentes du point de vue dénotatif. En effet, dans la phrase *Quod ego uim appello, plerique potestatem, nonnulli facultatem uocant, quod est le complément d'objet d'appello* ; la relative qu'il introduit est elle-même complément de *uocant*, et qualifiée par deux attributs de l'objet : cette phrase permet donc d'établir l'équation, sur le plan dénotatif, *uis = potestas = facultas*. Puis, dans la mesure où *uim dico δύναμιν* permet d'établir une équation *uis = δύναμις*, nous pouvons en conclure que, dans ce passage, *uis = potestas = facultas = δύναμις*, sans que l'auteur privilégie réellement l'une des dénominations par rapport aux autres.

Le recours au terme grec lui sert donc moins à promouvoir un équivalent de traduction particulier qu'à mobiliser un certain pan de la littérature grecque où la question de la définition de la rhétorique fut posée en termes de δύναμις. D'ailleurs, la mention du terme grec introduit une « revue de littérature » sur cette question et contribue à la situer en tant que problème grec pensé d'abord par les Grecs – même si Cicéron est très vite cité lui aussi. Quintilien mentionne ainsi plusieurs définitions qu'il attribue précisément à un auteur, voire à un texte grec : en II, 15, 10, il cite celle de Gorgias, que l'on trouve dans le dialogue éponyme de Platon : (...) *existimarunt eam uim dicendo persuadendi. Quem finem Gorgias in eodem de quo supra diximus libro uelut coactus a Socrate facit* « [certains] ont estimé qu'elle [la rhétorique] était la puissance de persuader en parlant. C'est cette définition que Gorgias donne, dans le livre dont nous avons parlé ci-dessus, pour ainsi dire sous la contrainte de Socrate. », et, en II, 5, 13, celle d'Aristote : (...) *Aristoteles dicit : 'Rhetorice est uis inueniendi omnia in oratione persuasibilia'* « Aristote dit : 'la rhétorique est la force de trouver tout ce qui, dans un discours, est susceptible de persuader'. » Or, dans les deux cas, le texte grec auquel il est fait allusion présente soit δύναμις, soit un lexème de son paradigme lexical². Lorsqu'il emploie *uis* alors, c'est donc bien δύναμις qu'il faut lire en filigrane. En outre, étant donné l'équation sémantique qu'il a établie entre *uis*, *potestas* et *facultas*, c'est également δύναμις qu'il faut entendre lorsqu'il emploie *potestas* ou *facultas* dans la suite du texte³. Les termes latins se trouvent ainsi « baptisés » par le terme grec, enrichis d'un emploi

¹ Quint., *Inst. Or.* II, 16, 4.

² -Καίτοι ἐν ταύτῃ τῇ δυνάμει δοῦλον μὲν ἕξεις τὸν ἰατρόν, δοῦλον δὲ τὸν παιδοτρίβην· ὁ δὲ χρηματιστῆς οὗτος ἄλλω ἀναφανήσεται χρηματιζόμενος καὶ οὐχ αὐτῷ, ἀλλὰ σοὶ τῷ δυναμένῳ λέγειν καὶ πείθειν τὰ πλῆθη : « Avec ce pouvoir, tu feras ton esclave du médecin, ton esclave du pédotribe, et quant au fameux financier, on s'apercevra qu'il aura financé non pour lui-même, mais pour autrui, pour toi qui sais parler et qui persuades la multitude. » (Plat., *Gorg.* 452e4-8) et ἢ ἔχεις τι λέγειν ἐπὶ πλέον τὴν ρητορικὴν δύνασθαι ἢ πειθῶ τοῖς ἀκούουσιν ἐν τῇ ψυχῇ ποιεῖν ; « Vois-tu quel autre pouvoir à lui attribuer que celui de produire la persuasion chez les auditeurs (Plat., *Gorg.* 453a4-6, trad. Croiset, CUF, 1949³) ? »

-Ἔστω δὴ ρητορικὴ δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρησάμενον πιθανόν : « Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader (Arist., *Rhét.* 1355b25-26, trad. Dufour, CUF, 1932). »

³ Outre Quint., *Inst. Orat.* II, 16, 4 mentionné plus haut, voir par exemple II, 16, 12 : *dicendi facultate* et II, 16, 18 : *orandi facultas*. En revanche, il est notable qu'il n'emploie jamais *potentia* dans ce sens, le mot n'étant attesté que 3 fois dans l'*Institution oratoire*.

spécifique. Ce n'est pas le mot grec dans sa « signification en langue » qui est convoqué, mais bien l'emploi particulier qui en est fait au sein de la réflexion sur la rhétorique.

3.2.2. Convocation de l' « emploi aristotélicien » de δύναμις

Dans un autre passage, Quintilien cite de nouveau δύναμις dans une note de traducteur comportant les caractéristiques usuelles : la note est une proposition relative dont l'antécédent constitue le lemme auquel elle « s'accroche », elle comporte un verbe à vocation métalinguistique, *nomino*, et compare un terme-cible (l'antécédent, *materiam*) et, ici, deux termes-sources, ὕλην et δύναμιν :

(48) *Ducuntur igitur argumenta ex causis factorum uel futurorum : quarum **materiam**, quam quidam ὕλην, alii δύναμιν nominauerunt, in duo genera, sed quaternas utriusque diuidunt species.* (Quint., *Inst. Orat.*, V, 10, 33)

« Les arguments se tirent donc des motifs des actes passés ou futurs ; la matière de ces motifs, appelés tantôt ὕλη, tantôt δύναμις, se divise en deux genres, dont chacun comporte quatre espèces¹. »

Selon J. Cousin, « les termes ὕλη et δύναμις révèlent une source grecque, dont l'écho persiste dans l'enseignement d'Hermogène, *περὶ εὐρέσεως*, III, p. 140, 19, *sq.* Rabe² ». Si cette source grecque reste mystérieuse, il convient d'ajouter que l'assimilation de la matière à la puissance et de la forme (εἶδος) à l'acte (ἐνέργεια), se trouve plusieurs fois chez Aristote³ ; en outre, c'est à lui que revient également la division en genres (γένος en grec, *genera* dans le texte de Quintilien) et espèces (εἶδος, *species* ici). Même si Aristote n'emploie pas le terme ὕλη dans la *Rhétorique* pour dénoter ce qui constitue la matière des motifs d'un acte, c'est pourtant bien dans son vocabulaire qu'est exprimé le raisonnement de Quintilien. Il ne faudrait pourtant pas conclure à une mise en équivalence de *materia* et de δύναμις ; en effet, c'est avant tout ὕλη que Quintilien traduit de cette manière, recourant en cela à la traduction usuelle du terme grec⁴.

En revanche, dans les textes précédemment mentionnés de Jérôme⁵ et de Rufin¹, l'emploi aristotélicien de δύναμις reçoit véritablement un équivalent latin. Ces deux textes

¹ Trad. Cousin, 1976, CUF.

² Cousin, CUF, 1976, 236.

³ Voir par exemple Arist., *Méta*. XII, 1071a8-11 :

ἐνέργεια μὲν γὰρ τὸ εἶδος, εἴαν ἢ χωριστόν, καὶ τὸ ἐξ ἀμφοῖν στέρησις δέ, οἷον σκότος ἢ κάμνον, δυνάμει δὲ ἢ ὕλη· τοῦτο γὰρ ἐστὶ τὸ δυνάμενον γίγνεσθαι ἄμφο· « en effet, c'est en acte qu'existent, d'une part, la forme, si elle est séparée, d'autre part, le composé de la matière et de la forme, et enfin la privation, comme l'obscurité ou la maladie. C'est au contraire en puissance qu'existe la matière, car elle est ce qui peut se réaliser par la forme ou par la privation (trad. Tricot, Vrin, 1948) » et plus net encore Arist., *Méta*. XIII, 1087a16-18 : ἢ μὲν οὖν **δύναμις ὡς ὕλη** [τοῦ] καθόλου οὖσα καὶ ἀόριστος τοῦ καθόλου καὶ ἀορίστου ἐστίν, ἢ δ' ἐνέργεια ὀρισμένη καὶ ὀρισμένου, τότε τι οὖσα τοῦδὲ τινος « la puissance étant, comme matière, l'universel et l'indéterminé, a rapport à l'universel et à l'indéterminé, mais l'acte de la science, étant déterminé, porte sur tel sujet déterminé ; étant une chose définie, il porte sur une chose définie (trad. Tricot, Vrin, 1948). »

⁴ Il arrive également qu'il soit traduit par *silua*, ce qui constitue un bel exemple de calque sémantique : à partir de l'emploi commun de ὕλη et de *silua* pour dénoter la forêt, le terme latin fut employé pour traduire le terme grec au sens philosophique de « matière ». Voir par ex. la traduction du *Timée* de Calcidius (*infra*).

⁵ Voir *supra* : *aliud esse posse, quod Graece dicitur τῆ δυνάμει, aliud esse, quod illi appellant τῆ ἐνέργεια*. (Hier., *Dial. adu. Pel.* I, 8, 9-13)

présentent trop de similarités pour qu'on ne songe pas à faire de l'un la source de l'autre², ou à leur attribuer une source commune. Outre une construction similaire et la mention des termes grecs, les deux textes s'appuient sur le même exemple du forgeron (*faber*), qui est forgeron en puissance lorsqu'il est encore enfant (chez Rufin) ou qu'il n'a pas encore appris son art (chez Jérôme), et forgeron en acte ensuite. Dans la mesure où le texte de Rufin se trouve dans sa traduction du *Commentaire à l'Épître aux Romains* d'Origène, et même si sa traduction relève parfois davantage de la paraphrase, il est plus que probable que la référence à l'opposition aristotélicienne se trouve dans le texte original. En effet, elle est développée pendant tout un paragraphe et joue un rôle important dans l'explication de la présence du Christ auprès de chaque homme, même auprès de ceux qui ne croient pas en lui. Quant à Jérôme, peut-être se réfère-t-il au texte original d'Origène. Néanmoins, dans la mesure où il cite comme Rufin les termes grecs, on peut aussi penser qu'il se souvient de la traduction de ce dernier.

Ces deux textes relèvent également du deuxième type de mise en équivalence, au sein duquel le terme-source figure dans la note de traducteur et le terme-cible, dans le texte principal. Les deux énoncés sont construits de la même manière, et utilisent des variantes de la même formule consacrée : *quod Graece dicitur, quod illi appellant* et *quod Graeci uocant*, dans lesquelles nous retrouvons les trois verbes *dicere*, *appellare* et *uocare*. N'étant plus à la première personne, ils ne sont plus en emploi inaugural, mais servent malgré tout à poser des équivalences entre expressions latines et expressions grecques. Malgré la similarité de leurs textes, les deux auteurs proposent des équivalents latins différents, que nous résumons dans le tableau ci-dessous :

	Grec (Origène ?)	Jérôme	Rufin
Puissance	τῆ δυνάμει (<i>dynami</i>)	<i>esse posse</i>	<i>possibilitate esse</i>
Acte	τῆ ἐνέργειᾳ (<i>energeia</i>)	<i>esse</i>	<i>efficacia uel efficientia</i> <esse>

Alors que Jérôme, en bon cicéronien, utilise pour traduire τῆ δυνάμει un tour verbal qui rappelle la périphrase du latin classique *quod potest fieri* et qui ne risquait pas de heurter ses lecteurs, Rufin emploie *possibilitas*, dont la première attestation remonte à un siècle avant le moment où il écrit. Il s'ensuit que la note de traducteur n'a pas exactement le même effet dans les deux cas : chez Jérôme, la mention du grec vient spécifier, « techniciser » une locution qui, sinon, passerait inaperçue. En revanche, *possibilitas* employé par Rufin, par l'origine même de sa formation, a déjà en soi un caractère technique ; de même, *efficacia* et *efficientia* sont des mots peu fréquents³ et techniques. Par conséquent, la note de traducteur en devient presque redondante : la mise en opposition contextuelle de ces termes suffirait à signaler la

¹ Voir *supra* : *Debemus etiam hoc scire quod aliud est possibilitate esse in aliquo aliud efficacia uel efficientia, quod Graeci dynami et energia uocant.* (Rufin, *Orig. in Rom.* 8)

² Jérôme écrivit le *Dialogus aduersus Pelagianos* en 415, et Rufin a traduit le commentaire d'Origène en 405-406.

³ Dix occurrences d'*efficacia* en latin classique et post-classique (jusqu'à la fin du I^{er} siècle de notre ère), essentiellement chez Celse, Sénèque et Pline l'Ancien ; sept occurrences d'*efficientia* pour la même période (chez Cicéron, Sénèque et Quintilien).

référence à la distinction aristotélicienne entre la puissance et l'acte. Néanmoins, *possibilitas* comme *efficacia* et *efficientia* sont plus régulièrement employés par les auteurs chrétiens qu'à l'époque classique, et ne sont jamais associés. Or, si l'on observe leur sens au sein des textes où ils apparaissent l'un sans l'autre, il n'est pas possible de les considérer comme des antonymes, bien au contraire : il leur arrive même de pouvoir commuter dans certains contextes¹. La note de traducteur a alors pour effet de justifier et de renforcer cette association antonymique entre les deux termes, que leur emploi usuel chez les auteurs chrétiens rendait inattendue. Dans la suite du texte, dans la mesure où les termes latins ont été « rebaptisés » par Rufin, il convient de lire les termes grecs en filigrane. Mais la situation est plus complexe, puisque δύναμις et ἐνέργεια ont déjà été rebaptisés dans le texte original d'Origène – si l'on admet encore une fois que Rufin traduit bien Origène dans ce passage. En effet, la distinction aristotélicienne est détournée de son usage ontologique pour devenir une distinction théologique. Après avoir développé l'exemple, classique depuis Aristote lui-même, de l'artisan en puissance dans l'enfant, Origène-Rufin l'utilise comme point de comparaison pour expliquer de quelles manières le Christ est présent en chaque homme :

(49) *Paruulus nuper natus possibilitate rationabilis homo est : potest enim esse rationabilis si adoleuerit. Et possibilitate etiam faber, et gubernator, et grammaticus dicitur ; possibile enim est ut horum aliquid sit. Efficacia uero uel efficientia, hoc est, re ipsa atque effectum, nihil horum est dum est paruulus : sed si coeperit uel rationis iam capax esse, uel aliquid fabrilis artis, aut cuiuslibet alterius efficere, tunc iam efficacia rationabilis dicitur, uel faber, uel sicut illud est quod effectum operis agit. Hoc ergo modo etiam Christus, qui est Verbum Dei, possibilitate quidem iuxta nos, hoc est, iuxta omnem hominem, esse credendus est tanquam ratio paruulis : efficacia uero tunc in me esse dicitur, cum in ore meo confessus fuero Dominum Iesum, et in corde meo credidero quod Deus illum suscitauit a mortuis.* (Ruf., Orig. in Rom. 8)

« Un petit nouveau-né est un homme pourvu de raison en puissance, car il peut être pourvu de raison s'il grandit. Et on dit aussi qu'il est en puissance forgeron, capitaine et grammairien, car il est possible qu'il soit quelque chose de cela. Mais en effet, ou en acte, c'est-à-dire selon la réalité elle-même et l'effectivité, rien de cela n'existe tant qu'il est petit : mais dès qu'il commence à être capable de raison, ou à produire quelque chose relevant d'une technique artisanale ou de n'importe quoi d'autre, alors on dit qu'il est rationnel en acte, soit comme forgeron, soit ce qui correspond à ce qu'il fait selon l'acte de son travail. Par conséquent, de la même façon, le Christ, qui est Verbe de Dieu, doit être considéré aussi en puissance, précisément, près de nous, c'est-à-dire près de chaque homme, de même que la raison pour les tout-petits enfants : mais on dit qu'il est en acte en moi lorsque j'aurai par la parole reconnu Jésus comme mon Seigneur, et que j'aurai au cœur la croyance que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. »

¹ Ainsi, dans l'exemple suivant, *efficientia (diuina)* est placé en relation d'antonymie avec *impossibilitas (humana)* : *Si quid itaque in hac re per hominis opus actum est, humanas quaere rationes : si autem totum, quod actum est, dei uirtus est, quid impossibilitatem spectas humanam, ubi efficientiam uides esse diuinam ?* (Cassien, *Incarn.*, 7, 19, 5) : *impossibilitas* et *possibilitas* étant antonymes à la fois sur le plan du système de la langue, de par leur formation, et dans leurs emplois en contexte, comme nous l'avons vu précédemment, *efficientia* pourrait commuter avec *possibilitas* ici.

3.2.3. Convocation de l'« emploi euclidien » de δύναμις

Si la mise en équivalence entre le terme-source et les termes-cibles est explicite dans les textes précédents, il arrive qu'elle s'effectue plus discrètement, comme dans le texte de Martianus Capella que nous reproduisons ci-dessous¹ :

(50) = (20) *Lineas autem quae sibi consentiunt συμμέτρους dicimus, quae non consentiunt ametras. Et non mensura sola, sed et potentia συμμέτρους facit, et dicuntur δυνάμει σύμμετροι ; in mensura autem pares μήκει σύμμετροι appellantur. Ergo cum tam mensurā quam potentiā conferantur, omnes quae uel potentiā uel mensurā discrepant ἀσύμμετροι sunt.* (Mart. Cap., *De nupt.*, 6, 719)

« Quant aux lignes, celles qui sont de même longueur, nous disons qu'elles sont σύμμετροι, celles qui ne sont pas de la même longueur, qu'elles sont incommensurables. Et c'est non seulement la mesure (= l'action de mesurer), mais aussi la puissance qui les rendent σύμμετροι, et on dit qu'elles sont δυνάμει σύμμετροι ; quant à celles qui sont égales dans la mesure, on les appelle μήκει σύμμετροι. Donc lorsqu'elles sont comparées aussi bien selon la mesure que selon la puissance, toutes celles qui diffèrent soit selon la puissance, soit selon la mesure, sont ἀσύμμετροι. »

Si ce texte n'avait pas mentionné les expressions grecques, l'emploi de *potentia* serait sans doute resté tout à fait incompréhensible pour un locuteur du latin – à moins qu'il ne soit suffisamment cultivé pour y reconnaître et y comprendre l'emploi technique de δύναμις en mathématiques –, de la même façon que la traduction française de δύναμις par « en puissance » ne permet pas de comprendre réellement sa référence dans ce type de contexte². En effet, Martianus ne prend pas la peine d'expliquer ce que signifie *potentia* à côté de *mensura*, et se contente d'ajouter *et dicuntur δυνάμει σύμμετροι* : la note de traducteur est discrète, sans cheville du type *id est* pour souligner la mise en équivalence. Celle-ci s'opère néanmoins très facilement grâce à la répétition de l'adjectif grec σύμμετρος. Mais l'auteur ne prend pas non plus la peine d'expliquer l'expression grecque, alors qu'il est au beau milieu d'un exposé technique ; le terme signifiant « carré », *quadratus* en latin, τετράγωνον en grec, n'est pas même mentionné. Si le lecteur ne possède pas au préalable quelques connaissances sur le problème de l'incommensurabilité des longueurs, il est laissé complètement dans l'ombre. La note de traducteur mentionnant le grec est donc d'une importance capitale ici, dans la mesure où elle permet d'orienter le lecteur non seulement vers le terme-source, mais vers le texte-source dans lequel il est employé de cette manière – c'est-à-dire au datif, en emploi adverbial à côté de σύμμετρος – et dans lequel on peut trouver l'explication de cet emploi : le livre X des *Éléments* d'Euclide³.

¹ Cf. *supra*.

² Voir *supra*, première partie : le δύναμις euclidien et le δύναμις aristotélicien.

³ Voir *supra*. Nous rappelons qu'Euclide définit la commensurabilité δύναμις (« selon la valeur au carré ») au tout début du livre X :

Ἐῴθειαι δυνάμει σύμμετροί εἰσιν, ὅταν τὰ ἀπ' αὐτῶν τετράγωνα τῷ αὐτῷ χωρίῳ μετρήται, ἀσύμμετροι δέ, ὅταν τοῖς ἀπ' αὐτῶν τετραγώνοις μηδὲν ἐνδέχεται χωρίον κοινὸν μέτρον γενέσθαι, « Des droites sont commensurables en puissance, lorsque les carrés <construits> sur elles sont mesurés par la même aire, et incommensurables lorsque aucune aire, commune mesure aux carrés <construits> sur elles, ne peut exister. »

Reste à comprendre le choix de traduction de Martianus : pourquoi *potentia* ? Si nous ne pouvons accéder aux raisons de ce choix, nous pouvons du moins en décrire les effets. Comme nous l'avons vu en première partie, pour un Moderne, il n'est simple ni de reconstruire la référence de δύναμις en mathématiques (son sens fonctionnel), ni de comprendre la motivation de cet emploi (son sens parallèle)¹. Néanmoins, il nous semble avoir éclairé plus haut les deux sens à travers l'analyse de *Théétète* 147c-148b. Mais chez Euclide, δύναμις n'est employé qu'au datif, de manière figée, au sein de ce qui s'apparente à des « formules² » similaires à celles de l'épopée. Même si le mathématicien explique ce que signifie la formule au tout début du livre X, celle-ci ne fait pas sens en elle-même par ailleurs. En effet, cette explication s'apparente à une définition inaugurale, un postulat de départ, que l'auteur pose comme devant être admis avant de poursuivre son raisonnement : Euclide définit de cette manière le sens fonctionnel de la formule, mais ne la motive pas, n'en explique pas le sens parallèle. Dans ses nombreuses occurrences ultérieures, il faut donc lui substituer mentalement l'explication donnée au tout début, qu'il serait trop long de répéter à chaque fois, et qu'elle sert précisément à éviter³. Par conséquent, n'étant plus motivée dans les *Éléments*, elle est susceptible d'être remotivée par le lecteur, le traducteur, le commentateur ultérieurs. C'est ainsi que le δυνάμει euclidien a pu être assimilé au δυνάμει aristotélicien par des commentateurs modernes comme P. Tannery ou M. Caveing, mais aussi par des commentateurs anciens comme Alexandre d'Aphrodise⁴. Le sème /carré/, que nous décelons au sein du sens fonctionnel du terme dans le *Théétète* et chez Euclide, en nous appuyant sur la reconstruction de sa motivation sur la base du *Théétète*, n'est pas identifié par Alexandre lorsqu'il cite Euclide dans son commentaire à la *Métaphysique* : en ramenant le δυνάμει euclidien au δυνάμει aristotélicien, Alexandre, comme son maître, assimile implicitement la mesure effective de la longueur à l'acte ; or, c'est cette assimilation, selon nous, qui conduisait précisément Aristote à écarter l'emploi de δύναμις en géométrie comme étant métaphorique, voire homonymique. En effet, dire que deux droites sont commensurables δυνάμει, « en puissance », mais qu'elles ne sont pas commensurables μήκει, « en longueur », cela revient à dire que, bien que commensurables en puissance, elles ne seront jamais commensurables en acte, ενεργεία, qu'il ne sera jamais possible de les mesurer ensemble : c'est donc aboutir, dans le système aristotélicien, à une contradiction⁵.

Il est donc tout à fait probable que, *a fortiori*, les commentateurs et adaptateurs latins des *Éléments* d'Euclide n'aient saisi parfaitement ni le sens fonctionnel, ni la motivation de

¹ Voir *supra*, en première partie, l'importante bibliographie sur le sujet, et la pluralité des interprétations et des traductions qui ont pu être données de la notion depuis le XIX^e siècle.

² Vitrac, 2008, 81, citant Aujac, 1984, 97-109 : « Le langage formulaire dans la géométrie grecque », *Revue d'Histoire des Sciences*, 37, 2.

³ Selon B. Vitrac (2008, 96), « la vertu essentielle des formules en termes de 'puissance', même dans l'usage restreint qu'en fait Euclide au Livre X, est la concision qu'elles apportent à l'expression, ce qui constituait un souci constant des mathématiciens grecs. Il est incontestablement plus expédient de dire : (...) 'soit AB et CD deux droites commensurables en puissance seulement (σύμμετροι δυνάμει μόνον)', plutôt que 'soit AB et CD deux droites incommensurables telles que les carrés décrits sur elles soient commensurables'. »

⁴ Cf. *supra*.

⁵ Cf. *supra*, sur les rapports entre le δυνάμει aristotélicien et le δυνάμει euclidien, et tout particulièrement Arist., *Méta.* IX, 1047b7-13.

l'emploi du mot en mathématiques, et qu'ils se soient contentés d'en donner un équivalent de transcodage : c'est ce que suggère en tout cas la traduction du mot par *potentiā*, chez Martianus Capella et plus largement chez les traducteurs et commentateurs des *Éléments*¹. Cela n'est d'ailleurs aucunement une mésinterprétation ou une erreur de traduction : nous avons vu que, encore aujourd'hui, la traduction par « en puissance » est pleinement justifiée, puisque c'est bien là le sens parallèle de δυνάμει. Cette traduction, par « *potentiā* » et par « en puissance », a le mérite de conserver le caractère formulaire et, par là-même, obscur du grec. Mais là où les traducteurs contemporains, comme B. Vitrac, accompagnent leur traduction d'une mention explicative afin de faire accéder le lecteur au sens fonctionnel de la formule, voire au sens parallèle², Martianus, dans son texte, ne mentionne même pas la définition inaugurale d'Euclide. Il interdit ainsi à son lecteur l'accès au sens fonctionnel de *potentia*. Quant au sens parallèle du mot, il n'est motivé que par la mention de δύναμις, et l'équivalence de transcodage qu'il était facile d'établir entre les deux termes³.

3.2.4. La perception de δύναμις par les grammairiens latins

Nous avons la chance d'avoir deux occurrences de δύναμις chez deux grammairiens latins, Charisius, qui vécut au IV^e siècle de notre ère, et Alcuin, qui vécut au VIII^e siècle de notre ère. Malgré le caractère plus que tardif de ce dernier, il nous a paru intéressant de le mentionner.

Chez Charisius, l'occurrence de δύναμις apparaît au livre II des *Artis grammaticae libri V*, dans un passage où il s'intéresse aux différents sens de la préposition *pro*. Après en avoir donné divers équivalents en latin (*porro*, *longe*) et en grec (ὑπερ, ἀντί, σχετλιασμόν), il termine en donnant un exemple d'un emploi commun à lat. *pro* et gr. κατά :

(51) *Item quod apud Graecos κατά dicitur, quasi pro meis uiribus κατά τὴν ἐμὴν δύναμιν.*
(Char., *Art. gram.*, II, 305-306 (= *GLK* 1, 235)⁴)

« [On emploie *pro*] de même pour ce qui se dit κατά chez les Grecs, comme par exemple dans *pro meis uiribus* et κατά τὴν ἐμὴν δύναμιν ('à proportion de mes moyens'). »

¹ Dans les traductions médiévales consultées, qu'elles soient traduites sur la base d'une version arabe du texte (cf. Busard, *The first Latin Translation of Euclid's Elements commonly ascribed to Adelard of Bath*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1983 et Busard, *The Latin Translation of the Arabic Version of Euclid's Elements commonly ascribed to Gerard of Cremona*, Leiden, New Rhine Publishers, 1983, qui présente la traduction de Gérard de Crémone, basée sur le texte d'Ishaq-Thabit) ou à partir du texte grec lui-même (cf. Busard, *The Mediaeval Latin Translation of Euclid's Elements, made directly from the Greek*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1987), δυνάμει est le plus souvent traduit par *potentiā* ou *in potentiā* ; toutefois, dans cette dernière traduction, δυνάμει est aussi traduit par *uirtute* au livre XIII, ce qui signale, pour Busard, l'existence de deux traducteurs différents : l'un pour les livres I à XI et XV, un autre pour les livres XII et XIII : « *Virtute instead of potentia for δυνάμει in Book XIII. 12-18, and particularly the use of the word in Book XIII.6 and 11 (uirtute solum (or tantum) commensurabiles)*. The word does not occur in Book XII. In Book X the translator always used *potentia* and so he did in Book XV.5. »

² Voir *supra*, les arguments d'Á. Szabó pour expliquer l'origine de l'emploi mathématique du terme.

³ Ainsi, une note de traducteur plus explicite aurait pu être formulée ainsi : *potentia, quod graece δύναμις dicitur*. Il faut d'ailleurs souligner que Martianus Capella introduit *potentia* au nominatif dans ce passage, alors que l'on ne trouve jamais δύναμις à ce cas chez Euclide. Cette phrase d'introduction constitue d'ailleurs l'unique « explication » de la notion.

⁴ Nous citons le texte dans l'édition de C. Barwick, Teubner, 1925.

La mise en équivalence entre les deux syntagmes n'est soulignée par aucun outil lexical, mais s'effectue, de manière économique, par leur seule juxtaposition. Contrairement aux exemples précédents, aucune référence n'est faite, de manière implicite ou non, à un auteur ou à un domaine en particulier : il s'agit d'une équivalence pensée hors contexte. Néanmoins, elle s'effectue au niveau de syntagmes, et non des lexèmes eux-mêmes. En ce sens, ce sont bien deux emplois qui sont mis en équivalence ici, le syntagme grec venant éclairer le syntagme latin. Cela signifie que, en contexte, le syntagme *pro uiribus*, que l'on peut traduire plus littéralement par « selon mes forces », apparaîtrait aux yeux d'un locuteur latin¹ comme un équivalent dynamique adéquat de *κατὰ δύναμιν*, tout en étant conforme à l'usage du latin.

Dans le traité d'orthographe d'Alcuin, c'est encore le terme latin, *uis*, qui constitue le lemme :

(52) *Vis duplicem significationem habet, et uirtutis uidelicet, quod graece δύναμις dicitur, et uiolentiae, quod graece βία uocatur.* (Alc., *Orth.*, 312²)

« *Vis* a une double signification, à la fois bien sûr celle de *uirtus*, qui se dit *δύναμις* en grec, et celle de *uiolentia*, qui se dit *βία* en grec. »

Il ressort de cette remarque qu'aux yeux d'Alcuin, *uis* et *uirtus* sont des équivalents de transcodage de *δύναμις* : en effet, l'équivalence est établie en l'absence de tout contexte, sur le seul fondement du sentiment linguistique du grammairien. Bien qu'il s'appuie, comme Charisius, sur des exemples classiques, il est possible qu'il fasse part ici de sa perception de locuteur du Moyen Âge. En effet, il n'est pas certain qu'un locuteur de l'époque classique aurait spontanément rapproché *uirtus* de *δύναμις* comme il le fait. Encore faudrait-il pouvoir déterminer avec certitude en quoi *uirtus* et *δύναμις* éclairent la signification de *uis* : sont-ils compris au sens de « force », de « qualité », ou encore de « puissance » ? Cette première signification est moins nettement identifiable que la seconde, où la mise en équivalence entre *uis*, *uiolentia* et *βία*, tous les trois ayant le sens de « violence », ne surprend pas. Il faudra étudier précisément les emplois de *uis* et de *uirtus* pour déterminer dans quel(s) sens exactement ils peuvent être considérés comme des équivalents de *δύναμις*³.

3.3. Conclusion

Nous avons rencontré deux types de mises en équivalence explicites de lexèmes latins avec *δύναμις* ou un mot de son paradigme lexical : dans le premier type, le terme grec était mis en vedette et expliqué par le ou les termes latins. Dans ce cas de figure, il n'y a pas lieu de penser que le lexème latin soit enrichi d'un nouvel emploi par cette mise en équivalence. Au contraire, l'auteur s'appuie alors sur l'usage qui en est fait communément pour éclairer un terme étranger, et qui peut pour cela paraître obscur. Dans le second type de mise en équivalence repéré, en revanche, le terme grec est utilisé pour éclairer l'emploi qui est fait du

¹ Quoique tardif, Charisius s'appuie sur des exemples tirés des œuvres de Cicéron ou de Virgile pour illustrer son propos : ce sont donc des emplois usités dans la langue classique qu'il cherche à expliquer.

² Nous citons le texte dans l'édition de H. Keil, Teubner, 1880.

³ Cf. *infra*, chap. 3 de cette partie, et troisième partie.

terme latin, voire pour le rebaptiser : c'est alors qu'il est possible d'envisager l'hypothèse du calque sémantique, à propos de ces lexèmes.

Nous résumons dans le tableau suivant les résultats obtenus jusqu'alors, en indiquant pour lequel de ses emplois δύναμις reçoit tel ou tel équivalent latin, et chez quel auteur :

Équivalent latin \ Emploi de δύναμις	δύναμις τοῦ πείθειν	Puissance de Dieu	Pouvoir des plantes	δυνάμει aristotél. ¹	δυνάμει euclidien	κατὰ δύναμιν	Empl. indét.
<i>facultas</i>	Quint.						
<i>potentia</i>		Mart. Vict.			M. Cap.		
<i>potestas</i>	Quint.		Isid.				
<i>possibilitas</i>			Isid.	Ruf.			
<i>uirtus</i>		Ruf.			trad. médiév.		Alc.
<i>uires</i>						Char.	
<i>uis</i>	Quint.		Isid.				Alc.

Ce tableau ne représente qu'une première approche des équivalents latins de δύναμις, mais il permet déjà de voir émerger un petit ensemble de lexèmes, qui représentent tous des candidats potentiels pour traduire δύναμις en contexte, dans des traductions de textes suivis : l'étude des solutions adoptées par les traducteurs de textes entiers permettra de confirmer, de réduire ou de compléter cette sélection.

¹ Nous ne mentionnons pas ici l'équivalent *posse*, donné par Jérôme, qui relève davantage de la transposition que de la traduction proprement dite.

4. Conclusion

Au terme de ce parcours à travers les modes d'apparition du paradigme lexical de δύναμις dans le domaine latin, à partir des textes les plus anciens, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- l'emprunt de signifiant, mode d'apparition le plus visible d'un lexème grec dans un texte latin, reste assez rare ; il est employé le plus souvent en autonymie, avec une vocation métalinguistique. Par conséquent, il n'existe guère de concurrence entre les formes grecques et les formes latines, exception faite peut-être de *dynastes*, emprunt le mieux intégré du paradigme, apte à concurrencer *princeps* ou *potens* dans la dénomination d'un personnage puissant.

- en revanche, les néologismes *possibilis* et *impossibilis* ont été productifs au point que le dérivé *possibilitas* en vient, lui, à concurrencer les autres équivalents de δύναμις.

- enfin, aucun équivalent de traduction explicite ne paraît pour le moment s'imposer plus que les autres. Les éléments recueillis à ce stade ne permettent encore ni de déterminer si les différents équivalents relevés constituent des équivalents dynamiques ou des équivalents de transcodage de δύναμις, ni, dans le second cas, si ce sont des équivalents de traduction (équivalents de transcodage statiques) ou des calques sémantiques du lexème grec.

Pour progresser vers la résolution de ce problème, nous allons à présent examiner comment fut traduit δύναμις au sein d'un corpus de textes latins traduits du grec. En effet, pour établir des équivalences entre phénomènes linguistiques d'une langue à l'autre, la comparaison systématique de ces phénomènes linguistiques (itération d'une unité lexicale, mais aussi phénomènes syntaxiques tels que la négation, la subordination, *etc.*) au sein d'un corpus de textes en langue originale et en traduction, peut s'avérer fructueuse, d'autant plus lorsqu'il s'agit de langues sans accès direct au sentiment du locuteur et sans introspection possible. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la réflexion, encore récente, sur la sémantique effectuée sur corpus, dont la directrice de l'ouvrage *Sémantique et corpus* résume ainsi l'enjeu majeur dans son introduction :

« En fait, se trouve résumée dans ce titre une des problématiques majeures de la linguistique quand elle s'intéresse au sens : celle de la confrontation d'une élaboration introspective visant la mise au jour du 'système' avec la réalité de la variation langagière ; cette confrontation créant souvent une vive tension¹. »

L'étude des choix lexicaux effectués par les traducteurs pour rendre les différents emplois de δύναμις nous semble être ainsi la manière la plus solide de déterminer quelles sont les unités lexicales qui ont permis réellement leur transmission en latin². Pour mener à bien

¹ Condamines (dir.), 2005, 16 : *Sémantique et corpus*, Paris, Lavoisier. Sur la question des études de corpus, voir également les travaux répertoriés dans Ballard, Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Arras, Artois Presses Universitaires, 2007.

² Une autre approche, qui aurait relevé davantage de « l'élaboration introspective » dont parle A. Condamines, aurait consisté à prendre pour point de départ nos propres intuitions concernant la traduction de δύναμις en latin.

une telle étude, il fallait donc avant tout établir un corpus de textes traduits du grec vers le latin pour lesquels δὲνάμις serait attesté dans l'original et au sein desquels il serait possible de délimiter des « unités de traduction¹ » dans le texte de départ et dans le texte d'arrivée, pour pouvoir les comparer entre elles ; pour cela, il fallait que la traduction possédât un degré de littéralité suffisant. Or, dès que l'on s'intéresse à la traduction dans l'Antiquité, ce degré de littéralité suffisant ne va pas de soi. En effet, comme le dit G. Cuendet, qui s'est intéressé à Cicéron et Jérôme traducteurs, « les Latins ont beaucoup plus adapté ou paraphrasé qu'ils n'ont vraiment traduit² ». Par conséquent, s'il est très fréquent de repérer dans les textes latins des allusions ou des passages empruntés à des œuvres grecques, il est rare de pouvoir confronter des traductions de ces textes suffisamment littérales pour être susceptibles d'être découpées en unités de traduction.

Cette quasi-impossibilité de fait, qui tend à s'atténuer au cours des siècles, doit être expliquée par le statut de la traduction en tant que pratique sociale au sein de la société romaine, et par l'évolution de cette pratique. C'est pourquoi nous avons distingué deux grandes phases, au cours de la latinité, caractérisées à la fois par une « théorisation » et une pratique différentes de la traduction. Ces deux phases s'articulent de part et d'autre des premières traductions latines qui ont été données de la Bible, au II^e siècle de notre ère, mais elles ont des limites chronologiques floues. Ainsi, ces premières traductions, les *Veteres Latinae*, connues pour leur littéralisme extrême, témoignent d'une volonté nouvelle de respecter la lettre du texte sacré. Elles amorcent de cette façon une transformation profonde du rapport des auteurs latins à l'activité traduisante et au texte-source. Mais cette transformation est lente, et les préceptes qui guidaient la traduction à l'époque classique sont encore en partie valables au IV^e siècle de notre ère, en particulier pour Jérôme, qui se réclame de Cicéron en la matière. Certes, Jérôme distingue, en théorie, la traduction des textes profanes et celle des textes sacrés, « pour lesquels l'ordre des mots aussi est un mystère³ ». Mais en pratique, même dans sa traduction de l'*Ancien Testament* refaite avec le texte hébreu en regard, il refuse de s'asservir absolument au texte original comme le faisaient les premiers traducteurs de la *Bible*, et notamment de traduire les mots de manière fixe dans tous leurs emplois. En outre, dans les premiers temps de cette seconde phase, seuls les textes sacrés paraissent affectés par cette préoccupation nouvelle de fidélité à la lettre du texte.

Mais cette approche risquait de nous faire négliger les solutions qui ont été effectivement adoptées par les locuteurs latins, et qui peuvent parfois surprendre.

¹ Nous empruntons cette dénomination à Vinay, Darbelnet, 1968 (1960, 1958), 16 (*Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Paris, Didier), qui définissent l'unité de traduction comme « le plus petit segment de l'énoncé dont la cohésion des signes est telle qu'ils ne doivent pas être traduits séparément. » Mais nous substituons au critère normatif de cette définition, qui amène les auteurs à s'interroger sur l'existence de telles unités de traduction *en langue*, un critère purement descriptif, en nous remettant, pour la question de la délimitation de ces U.T., comme le préconise Ladmiral, 1994, 211, « à l'arbitrage de la pratique traduisante » : dans les faits, il s'agira de déterminer l'empan de ces U.T., susceptible de varier selon le degré de littéralité de la traduction.

² Cuendet, 1933, 381 : « Cicéron et Jérôme traducteurs », *REL*, 11, 380-400.

³ Hier., *Ep.* 57, 5 : *absque scripturis sanctis ubi et uerborum ordo mysterium est*. Cf. *infra*. (la traduction par « mystère » est à prendre au sens religieux du terme).

C'est en suivant cette ligne de démarcation entre des traductions non littérales, effectuées dans une « perspective cibliste », et des traductions plus littérales, réalisées dans une « perspective sourcière »¹, que nous avons établi un premier corpus de textes, homogène non seulement par la pratique traductive que ces textes manifestent, mais aussi par le sujet qu'ils traitent : la cosmogonie. Il s'agit d'abord des deux traductions du *Timée* de Platon, réalisées par Cicéron au I^{er} siècle avant notre ère, et par Calcidius, au IV^e siècle ou au tout début du V^e siècle de notre ère. En réalité, nous ne possédons pas les traductions du texte entier, mais seulement des fragments, suffisamment importants pour être pris en compte : de Cicéron, nous avons les pages 27d à 47b du dialogue platonicien, à l'exception de 37c à 38b et 43b à 46a, et de Calcidius, les pages 17a à 53c. Lorsque ce sera possible, il sera intéressant de confronter les choix des deux traducteurs. Ce premier corpus comprend, en outre, la traduction qu'Apulée – ou le Pseudo-Apulée – effectua du traité pseudo-aristotélien *Du monde*, au II^e siècle de notre ère. L'étude des choix de traduction de δύναμις dans ces textes fera l'objet du deuxième chapitre de cette partie.

Nous consacrerons le troisième chapitre à la deuxième phase, amorcée au moment des *Veteres Latinae*, où la fidélité au texte source devient une préoccupation fondamentale. Pour les premiers traducteurs de la Bible, cette fidélité se confond manifestement avec une pratique littérale de la traduction, dont nous observerons les conséquences sur les choix lexicaux qu'ils effectuent. Ce positionnement est remis en question, de façon ambiguë, par Jérôme. En effet, ce dernier concilie attachement à la fidélité au texte-source, et rejet du littéralisme en traduction : selon lui, c'est en respectant l'usage de la langue dans laquelle on traduit qu'on est le plus fidèle au texte-source². Il fait toutefois une exception pour les textes sacrés, pour lesquels la forme doit être rendue au même titre que le sens dans la traduction : à travers sa réflexion théorique sur le sujet, nous tâcherons de préciser cette notion de « fidélité en traduction », qui, bien qu'elle soit couramment usitée, peut être source de confusion si elle n'est pas définie. Nous confronterons également les réflexions théoriques de Jérôme à celles de Boèce, qui opère un nouveau renversement dans la définition de ce que doit être une traduction : chez lui, le texte original, même s'il n'est pas en lui-même sacré, acquiert le même degré de sacralité que celui qu'avaient les Écritures pour leurs traducteurs. Par conséquent, il associe lui aussi fidélité au texte-source et littéralisme, ce qui est manifeste dans sa pratique lorsqu'il traduit les traités aristotéliens et l'*Isagoge* de Porphyre. Toutefois, il n'adopte pas d'emblée ce positionnement traductologique : en observant également sa traduction de l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase, œuvre de jeunesse, nous pourrions mesurer l'importance du positionnement théorique du traducteur dans sa pratique et dans ses choix lexicaux. Enfin, nous étudierons dans ce chapitre les choix lexicaux observés par les traducteurs de quelques traités hippocratiques, dans les rares vestiges de traductions réalisées durant la période antique qui nous soient parvenus : les versions latines datent, en effet, de la même époque que les traductions de Boèce, et il paraît intéressant de comparer les

¹ Pour la distinction entre « sourciers » et « ciblistes », voir Ladmiral, 1994, XV, et *infra*.

² Cf. *infra*, chapitre 3.

choix de traduction qui sont effectués dans les deux domaines de la philosophie et de la médecine.

Chapitre 2

Δύναμιν in latinum conuertere

0. Introduction : le modèle traductologique cicéronien

Lorsqu'il entreprend sa réflexion sur l'histoire des théories de la traduction, M. Ballard relativise de manière peut-être trop sévère l'apport traditionnellement reconnu de Cicéron à la théorisation de la traduction. Il ne cite en effet qu'un seul texte, « le plus ancien et le plus connu » des « écrits théoriques sur la traduction¹ », extrait du traité *De optimo genere oratorum*. Ce passage constitue une préface à la traduction que Cicéron effectua des discours de Démosthène et Eschine pour et contre Ctésiphon. Il y explicite à la fois son objectif, c'est-à-dire ce qu'A. Berman a appelé sa « visée de traducteur² », et sa manière de faire :

Conuerti enim ex Atticis duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter seque contrarias, Aeschinis et Demosthenis ; nec conuerti ut interpres, sed ut orator, sententiis isdem et earum formis tamquam figuris, uerbis ad nostram consuetudinem aptis. In quibus non uerbum pro uerbo necesse habui reddere, sed genus omne uerborum uimque seruaui. Non enim ea me annumerare lectori putauit oportere, sed tamquam appendere. (Cic. Opt. 14)

« J'ai en effet traduit des deux plus éloquents des Attiques, Eschine et Démosthène, les deux discours les plus célèbres et qui se répondent ; et je les ai traduits non en interprète, mais en orateur, avec la même présentation des idées et des figures, en adaptant les mots à notre propre langue. Pour ceux-ci je n'ai pas jugé nécessaire de les rendre mot par mot, mais j'ai conservé dans son entier le genre des expressions et leur valeur. Je n'ai pas cru en effet que je dusse en rendre au lecteur le nombre, mais en quelque sorte le poids³. »

M. Ballard critique l'usage excessif qui fut fait de ce passage « pour justifier une façon de traduire, dite libre, ne se souciant pas de fidélité aux formes de l'original, alors que [Cicéron] lui-même souligne qu'il a pratiqué un type d'imitation et non pas un travail de traducteur⁴. » Selon lui, ce texte doit être replacé dans son contexte propre, c'est-à-dire dans un « ouvrage à caractère didactique portant sur un genre », l'éloquence. En effet, rapportée au genre textuel dans lequel elle s'inscrit, cette traduction a une visée spécifique : ce qui intéresse Cicéron ici, ce sont les formes et les figures, autrement dit le style plutôt que le contenu, la manière de dire plutôt que le dit. Selon R. Boutin⁵, cité par A. Svenbro⁶, Cicéron privilégie « la dimension pragmatique », plutôt que sémantique, du texte d'origine, sa façon d'agir sur l'auditoire. Par conséquent, il n'a pas prioritairement pour but de faire connaître le

¹ Ballard, 2007, 40 : *De Cicéron à Benjamin*, (1995, 1992): « Ce texte constitue sans doute l'un des premiers écrits théoriques sur la traduction, c'est en tout cas le plus ancien et le plus connu. »

² Berman, 1995, 91 : *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard.

³ Trad. Yon, CUF, 1964.

⁴ Ballard 2007, 40.

⁵ Boutin, 2005, 135-174.

⁶ Svenbro, 2009, 10 : « Théoriser la traduction à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge : quelques glissements sémantiques », in Bortolussi *et alii* (éd.), *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard, 9-16.

contenu du texte original, ni la pensée de son auteur. La visée de sa traduction n'est pas le texte grec, mais bien l'éloquence latine, qu'il s'agit de faire progresser et d'enrichir. C'est pourquoi il convient effectivement de relativiser le caractère fondateur de cet extrait. Néanmoins, ce ne serait pas faire justice à Cicéron que de s'y limiter : d'autres passages, ainsi que d'abondantes notations s'apparentant à des notes de traducteur similaires à celles que nous avons observées plus haut, et dont certaines sont analysées par Ch. Nicolas¹, témoignent de la réflexion de l'auteur latin sur la traduction, et, plus largement, sur sa langue, ses capacités d'expression, et son rapport au grec ; ces passages permettent du même coup de réévaluer la portée du précédent.

0.1. La traduction comme conquête, ou comment enrichir le latin

Les réflexions cicéroniennes en matière de traduction se trouvent le plus souvent dans ses traités philosophiques, lorsqu'il justifie son entreprise de faire de la philosophie en latin². Ainsi, au début du *De finibus*, il s'étonne que ceux qui acceptent d'être spectateurs de pièces en latin traduites du grec refusent de lire l'exposé des idées des philosophes grecs « converties » en latin : c'est le point de départ d'une argumentation en trois temps. D'abord, et de manière semblable au passage du *De optimo genere oratorum*, il refuse la position de simple traducteur :

« Et si je ne me borne pas au rôle de traducteur (*interpretum*), si à l'exposé fidèle des doctrines de mes maîtres j'ajoute, avec mon opinion personnelle (*nostrum iudicium*), une façon de présenter les choses qui m'est propre, quelle raison peut-on avoir pour préférer les textes grecs à des ouvrages qui sont écrits d'un beau style et ne sont pas de simples traductions du grec (*conuersa de Graecis*)³ ? » (Cic., *De fin.* I, 2, 6)

Cicéron se veut lui-même penseur, et capable de présenter de manière critique (*nostrum iudicium*) la pensée d'autrui. En cela, il prétend s'inscrire dans la lignée des philosophes grecs eux-mêmes, qui se succédèrent au sein de chacune des écoles de pensée que constituent le Portique, le Lycée et le Jardin :

« Prétendra-t-on que toutes les matières <philosophiques> ont été épuisées par les Grecs ? Mais, à ce compte, il n'y a pas de raison pour lire, même en grec, tous les <philosophes> dont la lecture est nécessaire (...). Si les Grecs sont ainsi lus par les Grecs, quand ils ne font que présenter sous une forme différente les mêmes idées (*isdem de rebus*), pourquoi les nôtres ne seraient-ils pas lus par les nôtres ? » (Cic., *De fin.* I, 2, 6)

Selon Cicéron, il n'y a pas réellement de rupture entre les textes grecs et les textes latins qu'il se propose d'écrire, la langue n'est pas perçue comme une barrière, mais seulement comme un « emballage » différent des mêmes réalités (*isdem de rebus*). Il n'y a pas plus de

¹ Nicolas, 2009, 61-89.

² Ces passages sont donnés par Nicolas, 2000, 109, n. 2 : « La néologie technique par traduction chez Cicéron et la notion de 'verbumexverbalité' », in Fruyt, Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin*, Paris, PUPS, 2000, 109-146 : *De fin.* 2, 12 ; 3, 2 ; 3, 15 ; 3, 55 ; *Nat.* 1, 44 ; *Tim.* 13 ; *Tusc.* 3, 7 ; 3, 11, etc.

³ Trad. Martha, CUF, 1928, également dans les passages qui suivent.

différence entre deux textes grecs qu'entre un texte grec et un texte latin traitant des mêmes sujets. Par conséquent, même s'il ne s'agit que de traduire, sans ajouter sa réflexion personnelle, cela a au moins une vertu publicitaire, et permet d'attirer l'attention sur le texte grec lui-même :

« Quand même je me bornerais à traduire (*uerterem*) Platon ou Aristote, comme nos poètes ont traduit les pièces grecques, serait-ce vraiment un si mauvais service rendu à mes concitoyens que de transporter (*transferrem*) jusqu'à eux, pour les leur faire connaître (*ad eorum cognitionem*), ces génies divins ? Il est vrai que je ne l'ai pas fait encore ; je ne pense pas cependant que la chose me soit interdite. Il y a justement des passages, surtout chez les philosophes que je viens de nommer, que je transporterai (*transferam*), si cela me plaît, dans mes ouvrages, quand l'occasion se présentera de les y ajuster, comme l'ont fait Ennius avec ses emprunts à Homère et Afranius avec ses emprunts à Ménandre. » (Cic., *De fin.* I, 3, 7)

Comme dans le passage du *De optimo genere oratorum*, Cicéron pense la traduction comme moyen de transmission d'une connaissance : dans son traité d'éloquence, il s'agissait de faire connaître le style des orateurs attiques, dans le *De finibus*, il s'agit de faire connaître la pensée des philosophes¹. Dans les deux cas, la mise en latin ne paraît pas constituer à ses yeux un obstacle à la transmission de cette connaissance, qui se fait de manière transparente². En effet, pour Cicéron, et pour les Romains en général, traduire, c'est conquérir, c'est-à-dire s'approprier. Ce qu'ils traduisent leur appartient désormais en propre, comme n'importe quel butin de guerre qui aurait été *transféré* jusqu'à Rome : l'usage du verbe *transfere* pour désigner la citation de passages en traduction dans ses traités est tout à fait révélateur de cette conception. Un autre passage, extrait des *Tusculanes*, est encore plus explicite :

« C'est pourquoi j'engage tous ceux qui en sont capables à ravir aussi à la Grèce, dont les forces baissent maintenant, sa prééminence dans le genre d'étude qui nous occupe, et à le transférer (*eripiant et transferrant*) dans notre capitale. Ainsi l'ont fait nos aïeux, grâce à leur application et à leur habileté, pour toutes les autres branches, du moins pour celles qui méritaient leurs efforts. (...) tandis que la philosophie prend naissance dans la littérature latine précisément à l'époque où nous sommes, que nous sommes son soutien, et que nous devons souffrir d'être nous-mêmes contredits et réfutés. (...) Que si ces études passent aux mains (*tractata erunt*) de nos compatriotes, nous n'aurons même plus besoin des bibliothèques grecques, où la multitude innombrable des livres tient à la multitude des écrivains³. » (Cic. *Tusc.* II, 2, 5-6)

¹ Étant donné la situation de bilinguisme précédemment décrite, cette entreprise de traduction ne paraît pas plus justifiée dans un cas que dans l'autre. Mais on peut penser que, malgré la capacité linguistique de l'élite romaine, les textes philosophiques grecs n'étaient pas systématiquement lus. C'est donc sans doute pour attirer l'attention sur certains textes, plutôt que pour mettre à disposition des textes qui seraient restés inaccessibles sans traduction, que Cicéron se donne pour objectif de les « faire connaître ».

² M. Ballard (2007, 41) juge à juste titre le raisonnement de Cicéron spécieux : « une sorte de cécité linguistique l'empêche de voir qu'il ne peut prétendre donner une idée d'un style en latinisant un texte grec, et qu'il y a une sorte de contradiction à prétendre offrir un texte où : 'les pensées restent les mêmes, ainsi que leur tour et comme leurs figures' et où 'les mots sont conformes à l'usage de notre langue'. »

³ Trad. Humbert, CUF, 1931.

La visée traductive de Cicéron est donc bien l'« annexion¹ » des œuvres grecques au domaine latin, au moyen de leur transformation en « quelque chose de latin » (*conuersio in latinum*) : il rêve que les œuvres en langue latine puissent se substituer, dans tous les domaines, l'éloquence comme la philosophie, aux œuvres de langue grecque². C'est en cela qu'il est l'*aemulus Platonis*, « l'émule de Platon » : nous ne sortons pas ici du cadre de l'*imitatio*³.

0.2. La traduction comme transmission ou comment dire la même chose autrement

Dans cette perspective, l'opposition traditionnelle par rapport à laquelle on a trop souvent voulu situer le passage du traité cicéronien sur l'éloquence, à savoir l'opposition entre liberté du traducteur et fidélité à la lettre de l'original, n'a pas de pertinence. En effet, chez Cicéron, ne pas traduire en interprète (*ut interpretes*), s'autoriser à dire la même chose autrement, garantit néanmoins de dire authentiquement la même chose : le « caractère problématique de cette identité », qui, selon J.-R. Ladmiral, « fait toute la difficulté d'une théorie de la traduction⁴ », n'est pas aperçu, et l'hypothèse que la traduction puisse s'apparenter à une trahison n'est tout simplement pas envisagée. Une traduction, pour lui, est un transfert de choses (*res*) dans sa propre langue, et c'est par rapport à cette visée qu'il évalue la pratique traductive, la sienne comme celle des autres. Une bonne traduction est donc une traduction efficace, qui permet aux Romains d'accéder facilement, sans obstacle, aux choses qui étaient exprimées en grec dans le texte d'origine. Or, à ses yeux, c'est rarement une traduction littérale, dite *uerbum e uerbo* « mot-à-mot », qui permet d'atteindre cet objectif :

Nec tamen exprimi uerbum e uerbo necesse est, ut interpretes indiserti solent (Cic. *De fin.*, 3, 15)
« Il n'est cependant pas nécessaire de rendre un mot grec par un mot latin, comme ont l'habitude de le faire les traducteurs sans imagination⁵. »

Dans ce cas, comment s'y prend-il pour transmettre adéquatement la signification (*uis*) ou la chose signifiée (*res*) des mots grecs en latin ? Et que désigne exactement l'expression *uerbum e uerbo* si souvent employée ? Compréhensible si elle était usitée à propos d'un texte, où chaque mot serait rendu par un mot de même catégorie grammaticale, elle est plus énigmatique dès qu'elle est employée à propos de la traduction d'un seul mot, comme c'est pourtant le cas chez Cicéron, dans le passage suivant :

¹ Terme d'H. Meschonnic, utilisé également par A. Berman à propos de la traduction en France à la Renaissance.
² En cela, il se rapproche de la perception des traducteurs arabes, qui détruisaient le texte original qu'ils venaient de traduire.
³ Voir *supra*, introduction générale de la partie.
⁴ Ladmiral, 1994, 15 : « La finalité d'une traduction consiste à nous dispenser de la lecture du texte original – voilà les termes dans lesquels il convient selon nous de définir ce qu'est proprement une traduction. La traduction est censée remplacer le texte-source par le 'même' texte en langue-cible. »
⁵ Trad. Martha, CUF, 1930.

*Videtur mihi cadere in sapientem aegritudo. Num reliquae quoque **perturbationes animi**, formidines, libidines, iracundiae ? Haec enim fere sunt eius modi quae Graeci πάθη appellant ; ego poteram morbos, et id uerbum esset e uerbo, sed in consuetudinem nostram non caderet. Nam misereri, inuidere, gestire, laetari, haec omnia « morbos » Graeci appellant, motus animi rationi non obtemperantis, nos autem hos eosdem motus concitati animi recte, ut opinor, **perturbationes** dixerimus, morbos autem non satis usitate, nisi quid aliud tibi uidetur. (Cic., Tusc. III, 4, 7)*

« Il me semble que le sage est atteint par le chagrin. Est-ce que par hasard il en est de même pour les autres perturbations de l'âme, les peurs, les désirs, les colères ? Car c'est en général ce genre de choses que les Grecs appellent πάθη ; quant à moi, j'aurais pu les appeler 'maladies', ce qui serait un mot pour mot, mais non conforme à notre usage. En effet, le fait d'éprouver de la pitié, de l'envie, de l'exaltation, de la joie, tout cela les Grecs l'appellent 'maladies', ces mouvements de l'âme n'obéissant pas à la raison ; mais nous, ces mêmes mouvements de l'âme quand elle est agitée, c'est à juste titre, je pense, que nous pourrions les appeler 'perturbations' plutôt que 'maladies', qui n'est pas assez usité, sauf s'il t'en semble autrement. »

En quoi la traduction de πάθη par *morbi* peut-elle être qualifiée de traduction *uerbum e uerbo*, alors même que sa traduction par *perturbatio* ne l'est pas ? Ch. Nicolas, dans un article sur la néologie par « *verbum ex uerbo* », a signalé que l'expression *uerbum e uerbo* s'employait de préférence « dans des contextes de recherches d'équivalences terminologiques bilingues », et non à propos de textes qui seraient traduits littéralement¹. En outre, il a montré que l'expression devait être comprise en deux sens : dans la plupart des cas, elle signifie « morphème pour morphème ». En effet, *uerbum e uerbo* est très souvent utilisé par Cicéron lorsqu'il donne pour équivalent d'un mot grec un mot latin calqué sur lui selon le procédé du calque morphologique, que le mot latin préexiste ou non, par exemple *comprehensio*, calqué sur κατάληψις². Mais il arrive aussi, comme dans le passage qui nous occupe, que l'expression signifie « mot pour mot ». Selon Ch. Nicolas, ce que Cicéron veut dire ici, « c'est que *morbus* est un équivalent **univerbal** du terme grec, mais qu'il ne convient pas pour désigner les passions (il est trop en rapport avec le somatique) ; aussi la bonne correspondance sémantique est non un terme unique, mais une lexie : *perturbationes animi*, simplifiée dès la fin du même paragraphe en *perturbationes*³. » L'expression *uerbum e uerbo* serait donc à comprendre dans un sens quantitatif. Mais, si *morbus* à lui seul ne suffisait pas pour traduire πάθη, pourquoi Cicéron ne se serait-il pas contenté de lui adjoindre le génitif adnominal *animi* ? Cela aurait en effet suffi à annuler le sème /corps/ associé par défaut à *morbus*, de la même façon qu'en grec, le génitif τῆς ψυχῆς détermine et précise souvent πάθη lorsqu'il dénote ce que nous traduisons traditionnellement en français par les « passions »⁴. D'ailleurs, Cicéron lui-même a recours plusieurs fois à cette solution dans ses traités. Toutefois, il signale

¹ Dans ce cas, selon lui, c'est *ad uerbum* qui est employé. Ch. Nicolas nuance ainsi les propos de Romeuf-Roesch, 1998, 250, pour qui les deux expressions sont équivalentes : voir Nicolas, 2000, 111, n. 8.

² Cic., *Ac.* 2, 31. Ch. Nicolas parle alors de « néologie iconique », en définissant l'iconicité comme « le degré de correspondance entre les formes internes des deux termes (l'un grec, l'autre latin) mis en relation explicite. Ce type de néologisme est aussi appelé « calque morphologique », également illustré par la création de *poss-ibile* sur δυνα-τόν (voir *supra*).

³ Nicolas, 2000. L'auteur renvoie aussi à Cic. *De fin.* 3, 35, passage à peu près identique à celui-ci.

⁴ Voir par exemple chez Chrysippe, *SVF*, II, 238, 16 (fr. 884) ; III, 92, 21 (fr. 378) ; 94, 22 (fr. 388) ; 102, 26 (fr. 420), etc.

toujours la gêne qu'il éprouve à employer *morbos* dans ce contexte : tantôt il le coordonne avec *perturbatio*¹, tantôt il prend ses distances avec cette expression en l'attribuant aux *philosophi*² (les philosophes grecs) ou aux *Graeci*, comme dans notre passage. Ce dernier est d'ailleurs remarquable à ce sujet : Cicéron se réfère deux fois à la dénomination des Grecs, une première fois en mentionnant le terme grec (*quae Graeci πάθη appellant*), et une seconde fois en en donnant l'équivalent latin (*haec omnia « morbos » Graeci appellant*). L'emploi autonymique de *morbos* fonctionne alors au second degré, le mot latin n'étant pas employé en référence à lui-même, mais en référence au terme grec : Cicéron fait appel au mot latin qui constitue manifestement pour lui l'équivalent de transcodage de πάθος, au niveau conceptuel³. C'est bien à cela, nous semble-t-il, plutôt qu'au caractère univerbal d'un équivalent de traduction, que réfère l'expression *uerbum e uerbo*. C'est aussi l'avis de F. Renner, qui analyse le phénomène de la traduction *uerbum e uerbo* de la manière suivante : « as far as its outer appearance was concerned, it was an expression taken from the dictionary of the language⁴. »

Or, selon Cicéron, cette équivalence de transcodage, que l'on pourrait donc aussi appeler « équivalence dictionnaire », ne permet pas de fonder une équivalence dynamique entre les deux termes : de même qu'un locuteur anglais ne traduirait pas littéralement fr. *coup de foudre* par angl. *lightning stroke* dans le domaine amoureux, l'Arpinate n'est pas satisfait de la traduction *uerbum e uerbo* de πάθος par *morbos*, ni même de celle de πάθος τῆς ψυχῆς par *morbos animi*. Lorsqu'il dit qu'il aurait pu (*poteram*) traduire πάθη par *morbi*, mais qu'il ne le fera pas, il se réfère à deux niveaux du sentiment linguistique : le niveau conceptuel, qui lui fait établir une équivalence de transcodage entre πάθος et *morbos*, et le niveau contextuel, c'est-à-dire la conscience de l'usage, de « ce qui se dit » et « ce qui ne se dit pas ». Or, selon lui employer *morbos* pour dénoter « les mouvements de l'âme n'obéissant pas à la raison », ou « de l'âme quand elle est agitée », n'est pas conforme à l'usage (*consuetudo, usitas*) latin. Selon Ch. Nicolas, cette non-conformité vient du sème /somatique/ attaché par défaut à *morbos*, qui le rendrait impropre à s'appliquer à l'âme. En effet, plus loin dans les *Tusculanes*, Cicéron emploie bien *morbos* pour dénoter « une altération de tout le corps »⁵. Ce

¹ Cic., *Tusc.* 3, 10 : *mediocritates uel perturbationum uel morborum animi*.

² Cic., *Tusc.* 3, 4 : *omnis autem perturbationes animi morbos philosophi appellant*. Mais voir aussi par exemple *De fin.* 1, 18, où l'expression est employée sans précaution particulière : *Quodsi corporis grauioribus morbis uitae iucunditas impeditur, quanto magis animi morbis impedi necesse est ! Animi autem morbi sunt cupiditates immensae et inanes diuitiarum, gloriae, dominationis, libidosarum etiam uoluptatum*. Notons toutefois que Cicéron part des *morbi corporis* pour glisser aux *morbi animi*, comme s'il avait besoin, pour pouvoir employer cette expression, de réactiver la métaphore qui en est la source (changement de domaine, de celui du corps à celui de l'âme).

³ Cicéron fait exactement la même chose qu'un locuteur anglophone qui voudrait expliquer l'emploi métaphorique de la lexie française *coup de foudre*, et qui dirait : « in french, 'love at first sight' is named 'lightning stroke' » : il aurait alors recours à l'équivalent de transcodage de *coup de foudre* dans sa propre langue, c'est-à-dire *lightning stroke*, alors même que la lexie anglaise ne pourrait guère s'employer dans le domaine amoureux.

⁴ Renner, 1989, 104 : *Interpretatio, Language and Translation from Cicero to Tytler*, Amsterdam – Atlanta, GA, Rodopi.

⁵ Cic., *Tusc.* IV, 13, 28 : *Quo modo autem in corpore est morbus, est aegrotatio, est uitium, sic in animo. Morbum appellant totius corporis corruptionem, aegrotationem morbum cum imbecillitate, uitium, cum partes corporis inter se dissident (...)* : « Mais de même que dans le corps il y a maladie, il y a mal chronique, il y a

serait donc la nature du complémenteur référentiel « âme » de πάθος qui bloquerait sa traduction par *morbis*, ce dernier terme étant employé, dans l'usage latin, uniquement avec un complémenteur référentiel relevant du corps.

Mais peut-être faut-il chercher les raisons de cette non-conformité ailleurs. Cicéron, comme tout traducteur, se place d'abord en récepteur d'un *message* dans une langue A ; son objectif, ensuite, est d'émettre *ce même message* dans une langue B. Pour Cicéron, dont le premier souci est à la fidélité à l'usage de sa langue, cela consiste à rechercher comment un locuteur latin s'exprimerait spontanément pour délivrer ce message. Dans le cas qui nous occupe, il cherche à exprimer de la manière la plus latine possible ce qu'il reçoit du message véhiculé par πάθη, et qu'il explicite au moyen de deux périphrases successives : *motus animi rationi non obtemperantis*, puis *hos eosdem motus concitati animi*. Ces deux définitions de πάθη sont révélatrices des traits de sens qu'il retient du mot grec dans ce contexte : on y observe en effet l'isotopie des sèmes /mouvement/, dans *motus* et *concitati*, et même /soulèvement/, dans *non obtemperantis* et *concitati*¹. Le sème /mouvement/ peut en effet être associé à πάθος, qui, motivé par son rapprochement avec le verbe παθεῖν, est propre à dénoter ce qui est subi par une entité, ce qui vient donc la modifier². C'est donc peut-être aussi l'absence du sème /mouvement/ dans *morbis* qui le rend inapte à rendre adéquatement le terme grec dans ce contexte, aux yeux de Cicéron³. Il préfère par conséquent avoir recours à un terme qui véhicule ce sème, *perturbatio*, et qui est usuellement employé en latin pour dénoter le trouble semé dans les esprits par un événement, un discours ou par le sentiment que ceux-ci provoquent⁴.

Dans ce cas précis, Cicéron refuse donc à la fois l'emprunt de signifiant (solution qui n'est pas envisagée), le néologisme (solution qui sera adoptée par Apulée, avec *passio*), et, même le calque sémantique. En effet, s'il acceptait d'employer *morbis* pour traduire πάθος, il contribuerait à l'extension des emplois de *morbis*, du domaine physique au domaine psychique ; il doterait le mot d'un nouvel emploi sous l'influence d'un mot grec. Si l'on se limite à ce passage, et à ce que dit Cicéron explicitement, on pourrait conclure que ce calque sémantique n'a pas eu lieu en latin. Mais nous avons vu que Cicéron lui-même, et d'autres auteurs après lui, Sénèque notamment, n'ont eu de cesse d'employer *morbis* à propos de l'âme, pour exprimer le grec πάθος ; en outre, en contexte philosophique, nous parlons encore

défaut : de même dans l'âme. On appelle maladie une altération de tout le corps, mal chronique une maladie accompagnée de faiblesse, vice l'état où les parties du corps ne s'harmonisent pas entre elles (...). »

¹ Le verbe *concitare* est employé à la fois au sens physique de « lancer d'un mouvement rapide » et au sens figuré d' « enflammer », « exciter », « soulever », par exemple pour décrire l'action d'un orateur sur la foule.

² Cf. *supra*, chez Aristote, τοῦ παθεῖν comme complément de δύναμις, principe de mouvement et de changement : pour le philosophe, qui, rappelons-le, nous rend compte de manière privilégiée de son sentiment de sujet parlant lorsqu'il établit ses définitions, παθεῖν, c'est être modifié ou déplacé, de la même manière qu'ἄγειν c'est modifier ou déplacer quelque chose.

³ Mais sa solution ne s'imposera pas : c'est le néologisme *passio*, que l'on trouve pour la première fois chez Apulée, qui passera en français. En outre, on parle encore usuellement des « maladies de l'âme » pour désigner les passions stoïciennes, mais rarement des « perturbations de l'âme ».

⁴ Par exemple, Caes., *BG*, 4, 29, 3 : *magna totius exercitus perturbatio facta est* ; ou, avec le verbe dont le nom est dérivé : Caes., *BG*, 1, 39, 1 : *tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque perturbaret*.

en français des maladies de l'âme pour gloser les passions. C'est que, finalement, ce calque sémantique de πάθος vers *morbus* a bien eu lieu, n'en déplaise à Cicéron, et de son fait même¹.

Cicéron, nous le voyons, s'efforce autant que possible d'éviter de recourir à une solution de traduction qui ne serait pas conforme à l'usage latin, même au calque sémantique, pourtant plus discret que l'emprunt de signifiant. En ce sens, il s'inscrit clairement dans ce que J.-R. Ladmiral a appelé une « perspective cibliste » de la traduction : il recourt aux « ressources de sa langue », et vise davantage la « fidélité » à l'usage de sa langue, qu'au texte original. La question de savoir s'il perd du contenu conceptuel lorsqu'il préfère traduire πάθος par *perturbatio* plutôt que par *morbus* ne l'intéresse pas, d'autant moins que, étant lui-même bilingue et s'adressant à des lecteurs bilingues, il sait de quoi il parle lorsqu'il écrit *perturbatio* : pour lui, ce mot n'est qu'une meilleure étiquette latine en contexte, à épingler sur le contenu conceptuel de πάθος ; et elle est meilleure parce que c'est ce mot que Cicéron emploierait en tant que locuteur latin s'il avait à exprimer le contenu conceptuel de πάθος dans ce contexte. Privilégiant ainsi l'équivalence dynamique sur l'équivalence de transcodage, pensant ainsi dire la même chose que le grec, il transforme la notion grecque en séparant l'âme du corps : là où πάθος permettait de faire résonner ensemble les deux plans, psychique et physique, et d'assimiler les passions à l'expérience individuelle de la maladie, *perturbatio*, par ses emplois dans la langue usuelle, a pour effet de les identifier davantage à une expérience d'ordre social.

0.3. Traduire des textes

0.3.1. « Cicéron traducteur de Platon »

De ces réflexions de Cicéron sur la traduction d'un mot, *de sensu*² plutôt que *e uerbo*, nous pouvons formuler quelques hypothèses sur sa pratique lorsqu'il traduit un texte suivi. En effet, s'il tend à utiliser les deux expressions *uerbum e uerbo* et *ad uerbum* à des fins différentes, la première à propos de la traduction littérale d'un mot, la seconde à propos de la traduction littérale d'un texte, les deux paliers, celui du mot et celui du texte, sont néanmoins corrélés : le principe de traduction consistant à traduire *uerbum e uerbo*, appliqué à un texte entier, aboutit mécaniquement à une traduction *ad uerbum* de ce texte. Il faut donc supposer, si du moins Cicéron est fidèle à ses principes théoriques dans sa pratique de traducteur, que les textes qu'il traduit du grec ne sont pas des traductions *ad uerbum*, mais des traductions où l'usage latin est respecté en priorité. De la sorte, lorsque Cicéron est attentif à rechercher « l'expression propre », cela signifie avant tout, comme nous l'avons vu à propos de πάθος, qu'il recherche, *pour un emploi donné*, la manière dont un locuteur latin exprimerait le message délivré par le mot grec : son attention n'est pas tournée vers les outils d'expression

¹ Afin d'évaluer ce que Ch. Nicolas appelle l'« efficacité » de ce calque sémantique, il faudrait pouvoir observer *morbus* employé à propos de l'âme ailleurs que dans le contexte philosophique des passions stoïciennes, et sans que soit explicité le complément référentiel : mais ce serait un autre sujet.

² Jérôme emploie l'expression *sensum de sensu* de manière antonymique à *uerbum e uerbo*, cf. *infra*.

du grec, vers le signifiant des mots, mais bien vers le message que ces outils délivrent. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à trouver, chez Cicéron, de cohérence dans le paradigme lexical en latin là où il y en a en grec ; autrement dit, deux mots relevant du même paradigme lexical en grec ne seront pas nécessairement traduits par deux mots relevant du même paradigme lexical en latin. De même, les diverses occurrences d'un même lexème grec ne seront pas nécessairement traduites par le même lexème latin, qui plus est s'il présente plusieurs emplois. De fait, en étudiant l'expression de la possibilité, et surtout de l'impossibilité, dans la traduction cicéronienne du *Timée*, nous avons déjà pu apercevoir que ces attentes se voyaient confirmées.

Les traductions cicéroniennes de Platon et des auteurs grecs¹, et particulièrement celle du *Timée*, ont fait l'objet d'un bon nombre de travaux². R. Poncelet, auteur d'une thèse sur le sujet³, a montré combien Cicéron peinait à rendre compte de la pensée complexe de Platon, à cause des ressources insuffisantes du latin. Son étude, très précise, comparant les outils lexicaux et syntaxiques de chacune des deux langues dans le détail, s'est néanmoins trouvée dépassée à cause des présupposés qu'elle impliquait : l'auteur, en effet, évalue la pratique traductive cicéronienne à l'aune des critères contemporains selon lesquels est définie, souvent de manière impensée, une « bonne » traduction, à savoir, essentiellement, la proximité avec le texte-source. En cela, il tombe sous le coup de la critique que J.-R. Ladmiral formule en ces termes :

« Si l'on se tourne maintenant vers les controverses qui touchent les traductions, on verra qu'en règle générale ceux qui critiquent une traduction le font en reprochant au traducteur de s'être écarté du texte original : comme si la traduction se trouvait inconsciemment définie en terme d'*identité*. Mais si tel était le cas, alors on retomberait dans ce que j'ai critiqué comme étant 'l'utopie sourcière de la traduction'⁴ et dont la logique impensée est tout simplement que la traduction devrait être la répétition du texte original⁵ ! »

¹ De Platon, Cicéron a traduit non seulement une partie du *Timée*, ce qui constitue un ouvrage à part entière, mais également certains passages des autres dialogues platoniciens, qu'il a insérés dans ses propres dialogues philosophiques (voir Degraaf, 1940, 143-153 : « Plato in Cicero », *Classical Philology*, 35 pour les références de ces extraits dans l'œuvre de Cicéron). Dans la mesure où nous n'avons pas trouvé d'occurrence de δὲναμις dans les extraits originaux de ces passages traduits, nous n'en tiendrons pas compte ici.

² Notules et articles anciens : Blatt, 1938, 217-242 : « Remarques sur l'histoire des traductions latines », *Classica et Mediaevalia*, 1 ; Cuendet, 1933, 380-400 : « Cicéron et saint Jérôme traducteurs », *REL*, 11 ; Engelbrecht, 1912, 216-226 : « Zu Ciceros Übersetzung aus dem platonischen *Timaeus* », *Wiener Studien*, 34 ; Gaffiot, 1934, 21-25 : « Note sur Cicéron traducteur du grec », *REG*, 47 ; Humbert, 1940, 197-200 : « À propos de Cicéron traducteur du grec », in *Mélanges Ernout*.

Travaux plus récents : Lemoine, 1998, 72-81 : « Innovations de Cicéron et Calcidius dans la traduction du *Timée* », in Ellis, Tixier, Weitemeier (éds.), *The Medieval Translator – Traduire au Moyen Âge*, 6 ; Puelma, 1980 : « Cicero als Plato-Übersetzer », Powell, 1995, 273-300 : « Cicero's Translations from Greek », in Powell (éd.), 1995.

³ Poncelet : *Cicéron traducteur de Platon. L'expression de la pensée complexe en latin*, 1957 (1953). Voir aussi ses articles préparatoires (« Cicéron traducteur de Platon », *REL*, 25, 1948, 178-196 et « Deux aspects du style philosophique latin : Cicéron et Calcidius, traducteurs du *Phèdre* 245c », *REL*, 28, 1950, 145-167) et sa thèse complémentaire, qui compare les traductions de Cicéron et de Calcidius : *Cicéron et Calcidius. Deux époques du style philosophique latin*, 1953.

⁴ Ladmiral, 1991, 27 : « La traduction : des textes classiques ? », in Nicosia (éd.), *La Traduzione dei testi classici : teoria prassi storia. Atti del Convegno di Palermo 6-9 aprile 1988*, Napoli, M. D'Auria Editore, 9-29.

⁵ Ladmiral, 1994, XIX (préface à la seconde édition de *Traduire : théorèmes pour la traduction*).

Pour cette raison, la position de R. Poncelet est nettement remise en cause par N. Lambardi¹, qui réévalue la pratique traductive de Cicéron à l'aune de sa visée : la production d'une œuvre en latin destinée à séduire un public romain. Il montre ainsi que Cicéron n'est aucunement victime du déterminisme de sa langue, mais qu'au contraire, il sait en exploiter au mieux les possibilités pour les adapter à ses besoins. Mais selon C. Lévy, aucun des deux savants ne voit le problème essentiel : « comment était-il possible de revenir à la transcendance après la période hellénistique, dans laquelle les trois systèmes philosophiques majeurs (Stoïcisme, Epicurisme et Scepticisme) avait été élaborés sans aucune référence aux réalités transcendantales² ? » R. Poncelet avait raison de penser qu'il existait des obstacles à l'expression de la pensée platonicienne en latin, il n'avait pas vu que ceux-ci étaient d'ordre philosophique plutôt que d'ordre linguistique. Ainsi, C. Lévy souligne les difficultés qu'éprouve visiblement Cicéron à penser le caractère transcendant et parfait du demiurge platonicien, auquel il assigne une pluralité de dénominations véhiculant souvent la notion d'effort, qui lui est étrangère : *is qui aliquod munus efficere molitur, artifex, effectrix, effector, genitor et effector, efficiens*. C'est que la pratique traductive de Cicéron, caractérisée par le fait de « transformer en quelque chose de latin » un texte grec, implique certes qu'il exprime la pensée grecque avec des outils linguistiques latins, mais également qu'il la réinterprète à l'aune de la conception romaine du monde en vigueur à son époque : nous verrons que cette réinterprétation a des conséquences sur la manière dont il traduit *κατὰ δύναμιν*, notamment. Quant aux autres emplois de *δύναμις* dans le *Timée*, du moins dans les parties traduites par Cicéron, ils ne se présentent pas sous un jour unifié et homogène. Seule une occurrence témoigne de l'emploi spécifiquement platonicien du terme, où le lexème fait référence à la nature manifeste d'un être. Mais ses autres occurrences sont néanmoins intéressantes, précisément parce qu'elles mobilisent d'autres usages du mot, plus ou moins techniques, et des emplois qui diffèrent entre eux : il y aurait donc fort à parier que Cicéron propose dans chaque cas une traduction différente pour chacun de ces emplois.

0.3.2. Calcidius traducteur de Platon³

En revanche, si l'on en croit F. Blatt, la traduction de Calcidius, serait « la première traduction chrétienne du *Timée* », à cause de son littéralisme, « étroitement lié à la nouvelle religion⁴ » : à la différence de la traduction de Cicéron, conclut-il, « le texte de Calcidius suit

¹ Lambardi, 1982 : *Il 'Timaeus' ciceroniano : arte et tecnica del 'vertere'* (Quaderni di filologia latina). Voir aussi, pour l'examen critique des deux points de vue opposés de Poncelet et Lambardi, Lévy, 2003, 95-110 : « Cicero and the *Timaeus* », in Reydams-Schils (éd.), *Plato's Timaeus as Cultural Icon*, Notre Dame, Indiana, University of Notre Dame Press.

² Lévy, 2003, 95-110.

³ La traduction du *Timée* par Calcidius a fait elle aussi l'objet de plusieurs travaux. Outre ceux qui sont mentionnés dans les notes précédentes, il faut signaler surtout les travaux de B. Bakhouché, et notamment sa thèse : *Calcidius : « Commentaire au Timée de Platon » : chapitres 1 à 118 : traduction et commentaire*, 1986. L'édition de ce commentaire de Calcidius, préparée par l'auteur, et accompagnée de la traduction du *Timée*, est à paraître chez Vrin en deux volumes. Voir aussi Bakhouché, 1997, 1-31 : « La transmission du *Timée* dans le monde latin », in Jacquart (éd.), *Les voies de la science grecque*, Genève, Droz.

⁴ Blatt, 1938, 223.

presque mot à mot le grec¹ ». Dans cette perspective, δύναμις devrait être traduit *uerbum e uerbo*, toujours par le même équivalent de transcodage. Or, en comparant les deux traductions, nous nous apercevons que cette opposition radicale entre une version cicéronienne « libre » et une version calcidienne « littérale » doit être remise en question. Ainsi, B. Bakhouche, à propos du passage du *Timée* développant la théorie platonicienne de la vision, montra combien le jugement de F. Blatt était erroné et combien, au contraire, Calcidius s'écarte de son modèle grec, allant jusqu'à en transformer la portée philosophique². En outre, J. G. F. Powell fait remarquer que, en dépit de sa position théorique, Cicéron est tout à fait capable de traduire certains passages littéralement lorsqu'il en a besoin³.

Néanmoins, F. Blatt a raison de penser qu'il y a bien une différence entre ces deux traductions. Mais celle-ci se situe davantage au niveau de la visée traductive des deux auteurs qu'à celui de leur pratique : alors que Cicéron cherche à produire une œuvre en latin susceptible de se substituer au texte-source grec (c'est-à-dire à *conuertere in latinum* le texte grec)⁴, Calcidius, lui, est focalisé sur le texte original de Platon. Sa traduction constitue une base pour l'important commentaire de l'œuvre qu'il effectue ensuite, cherchant en cela à l'explicitier et à l'éclairer – *interpretari*, dirait le latin –, entreprise d'autant plus justifiée par l'obscurité et la difficulté du texte lui-même⁵. Cette pratique du commentaire⁶ est révélatrice d'un changement fondamental dans le rapport aux textes antérieurs, et particulièrement aux textes à traduire. Cependant, comme nous le verrons au chapitre suivant, cette transformation de la visée traductive n'a pas pour conséquence immédiate la transformation de la pratique des traducteurs en matière de textes profanes. Il apparaît que, chez Calcidius, l'attention portée au texte-source ne remet pas en cause les principes traductologiques cicéroniens, et que sa traduction est tout aussi « latinisée » que celle de Cicéron. C'est pourquoi nous avons choisi de traiter les deux textes au sein d'un même chapitre, également dans le but de comparer plus facilement leurs choix lexicaux respectifs lorsqu'ils traduisent δύναμις.

0.3.3. (Pseudo-)Apulée traducteur de *Du monde*

Nous avons intégré un dernier texte au corpus étudié dans ce chapitre : la traduction d'un traité pseudo-aristotélicien intitulé *Du monde* (Περὶ κόσμου) dans lequel est mis en

¹ Blatt, 1938, 226.

² Bakhouche, 2005, 1-14 (pdf) : « La Théorie de la Vision dans *Timée* (45b2-d2) et son Commentaire par Calcidius (IV^e s. de notre ère) », *The Internet Journal of the International Plato Society*.

³ Powell, 1995, 271-300.

⁴ B. Bakhouche (1997, 5) souligne également la différence de visée entre les deux traducteurs : la traduction de Calcidius, accompagnée d'un commentaire, devient texte d'école. Mais « pour Cicéron, rien de tel ; au surplus, il est douteux qu'il ait envisagé une visée didactique. Au contraire, la suppression de l'introduction platonicienne au profit d'un prologue tout à fait personnel, avec la mise en scène précisément d'un Nigidius Figulus en nouveau *Timée*, témoigne de la volonté d'*imitatio* chère à l'esthétique de l'Antiquité. Cicéron apparaît plus comme un émule de Platon que comme un traducteur servile. Il s'agit moins pour lui de rendre le texte mot pour mot que d'adapter librement sa version à l'esprit de l'original grec. »

⁵ Selon les propos de Calcidius, au tout début de son commentaire : *Timaeus Platonis et a ueteribus difficilis habitus atque existimatus est ad intellegendum...*

⁶ Cf. I. Hadot, 1987, 99-122 : « Les introductions aux commentaires exégétiques chez les auteurs néoplatoniciens et les auteurs chrétiens », in Tardieu (éd.), *Les règles de l'interprétation*, Paris, Cerf.

œuvre un usage original de δύναμις, au croisement de ses emplois platonicien, aristotélien, et stoïcien. Écrit vraisemblablement au I^{er} ou au II^e siècle de notre ère, ce traité fut probablement traduit en latin par Apulée, ou par un pseudo-Apulée, son authenticité étant encore discutée¹. Cette traduction est si éloignée de la lettre de son original que J. Beaujeu, éditeur du texte, préfère lui donner le nom d'« adaptation² ». Voici comment il la présente dans son édition :

« Le *De mundo* latin publié sous le nom d'Apulée est la traduction à peu près intégrale du texte grec ; mais son auteur (...) a conçu son travail comme une adaptation de son modèle non seulement à la langue, mais aussi à la culture et au goût littéraire du public auquel il la destinait, ou, pour mieux dire, aux siens propres. Dans tout l'ouvrage, on compte à peine une dizaine de phrases traduites mot à mot ; encore le traducteur a-t-il évité d'employer constamment le même mot latin pour rendre un seul et même terme grec et recouru, dans le détail, à de menus raffinements ; partout ailleurs, il prend sa liberté à l'égard du texte : tantôt il saute un groupe de mots, une ligne, une phrase entière qui lui paraît superflue – un cinquième de l'ensemble a été ainsi éliminé – tantôt il ajoute une remarque, une information, voire même un chapitre entier (sur les vents, §§318, 8-321, 19), constamment il enjolive le texte pour lui donner de l'élégance, multipliant redondances, parallélismes, allitérations et assonances, recherches de vocabulaire, bref tous les effets de style conformes à la rhétorique du temps et quelques traits propres à Apulée lui-même³. »

Compte tenu de la pratique traductive de son auteur, l'on ne s'étonnera pas que δύναμις ne reçoive pas un équivalent de traduction latin unique. Mais le problème principal, concernant la transmission de son référent dans le traité grec, ne réside pas tant dans la pluralité des solutions choisies, que dans la véritable conversion qu'il subit au moment de sa traduction par lat. *potestas*, comme nous le verrons.

¹ Sur l'attribution de la traduction à Apulée ou à un autre auteur, voir Beaujeu, CUF, 1973, IX-XXIX, qui résume les principaux arguments défendant l'une et l'autre position ; lui-même reconnaît « que la plus grande probabilité est du côté de la thèse de l'authenticité. » Sans entrer dans cette discussion, nous nommerons conventionnellement le traducteur Apulée par la suite.

² Beaujeu, CUF, 1973, 111.

³ Beaujeu, CUF, 1973, 113-114.

1. Κατὰ δύναμιν dans les versions cicéronienne et calcidienne du *Timée*

Le syntagme à valeur restrictive κατὰ δύναμιν, ainsi que les expressions similaires comme εἰς δύναμιν ou κατὰ τὸ δυνατόν sont très fréquents dans les textes grecs et reçoivent des emplois différents selon les auteurs, parfois même chez un même auteur¹. Dans le *Timée*, « cette restriction revient comme un *leitmotiv*² », et nous avons la chance de la comptabiliser quatre fois dans le fragment traduit par Cicéron, sept de plus dans la partie traduite par Calcidius. Sur les quatre occurrences traduites par Cicéron (κατὰ δύναμιν en 30a3 et 42e2, καθ' ὅσον ἦν δυνατόν en 32b4 et κατὰ τὸ δυνατόν en 46c8), la lexie vient chaque fois caractériser l'action du dieu démiurge. Ce dernier, dans le *Timée*, est le créateur du monde sensible, monde de la naissance et du devenir (γένεσις) ; le démiurge fabrique ce monde sensible sur le modèle du monde intelligible, qui, lui, n'est pas soumis à la naissance et au changement. Le monde intelligible est selon Platon le seul être (οὐσία) véritable, là où le monde sensible est un être moins parfait, moins véritablement être. C'est à l'aune de cette imperfection, de ce décalage entre monde sensible et monde intelligible, qu'il convient de comprendre la formule κατὰ δύναμιν dans les trois passages du *Timée*, que voici³ :

(1) Βουλευθεὶς γὰρ ὁ θεὸς ἀγαθὰ μὲν πάντα, φλαῦρον δὲ μηδὲν εἶναι **κατὰ δύναμιν**, οὕτω δὴ πᾶν ὅσον ἦν ὁρατὸν παραλαβὼν οὐχ ἡσυχίαν ἄγον ἀλλὰ κινούμενον πλημμελῶς καὶ ἀτάκτως, εἰς τάξιν αὐτὸ ἤγαγεν ἐκ τῆς ἀταξίας, ἠγησάμενος ἐκεῖνο τούτου πάντως ἄμεινον. (Plat., *Tim.* 30a2-6)

« Parce que le dieu souhaitait que toutes choses fussent bonnes, et qu'il n'y eût rien d'imparfait dans la mesure du possible, c'est bien ainsi qu'il prit en main tout ce qu'il y avait de visible – cela n'était point en repos, mais se mouvait sans concert et sans ordre – et qu'il l'amena du désordre à l'ordre, ayant estimé que l'ordre vaut infiniment mieux que le désordre⁴. »

(2) Οὕτω δὴ πῦρός τε καὶ γῆς ὕδωρ ἀέρα τε ὁ θεὸς ἐν μέσῳ θείας, καὶ πρὸς ἄλληλα **καθ' ὅσον ἦν δυνατόν** ἀνά τὸν αὐτὸν λόγον ἀπεργασάμενος, ὅτιπερ πῦρ πρὸς ἀέρα, τοῦτο ἀέρα πρὸς ὕδωρ, καὶ ὅτι ἀἴρ πρὸς ὕδωρ, ὕδωρ πρὸς γῆν, συνέδησεν καὶ συνεστήσατο οὐρανὸν ὁρατὸν καὶ ἀπτόν. (Plat., *Tim.* 32b3-8)

« Voilà bien pourquoi⁵ le dieu, ayant placé au milieu, entre le feu et la terre, l'eau et l'air, et ayant introduit entre eux, autant que c'était possible, le même rapport, qui fasse que ce que le feu est à l'air, l'air le soit à l'eau, et que ce que l'air est à l'eau, l'eau le soit à la terre, a constitué à l'aide de ces liens un monde visible et tangible⁶. »

(3) Ταῦτ' οὖν πάντα ἔστιν τῶν συναιτίων οἷς θεὸς ὑπηρετοῦσιν χρῆται τὴν τοῦ ἀρίστου **κατὰ τὸ δυνατόν** ἰδέαν ἀποτελῶν. (Plat., *Tim.* 46c8)

« Or, tout cela fait partie des causes accessoires dont un dieu se sert comme d'auxiliaires pour atteindre dans la mesure du possible le résultat le meilleur⁷. »

¹ Voir *supra*, première partie.

² Brisson, GF, 1992, 231, n. 120 : 32b, 37d, 38c, 42e, 53b, 65c, 71d, 89d.

³ Sur le caractère limité du pouvoir mimétique du démiurge platonicien, voir Margel, 1995 : *Le tombeau du dieu artisan : sur Platon*, Paris, Éditions de Minuit.

⁴ Trad. Brisson, GF, 1992, 118.

⁵ Parce qu'« en ce qui concerne les solides, ce n'est jamais une seule médiété, mais toujours deux qui établissent entre eux une proportion (trad. Brisson, GF, 1992, 121). »

⁶ Trad. Brisson, GF, 1992, 121.

⁷ Trad. Brisson, GF, 1992, 142.

En (1), *κατὰ δύναμιν*, littéralement « selon la capacité », « selon la puissance » ou encore « selon le pouvoir », est susceptible, à cause de l'absence de détermination du substantif, de deux interprétations légèrement différentes, pouvant aboutir à deux traductions françaises distinctes : « dans la mesure du possible », selon L. Brisson, et « autant qu'il était en son pouvoir », selon A. Rivaud¹. Dans la seconde, *δύναμις* dénote le pouvoir créateur du démiurge, qui fait tout ce qu'il peut pour créer un monde sans imperfection ; mais la préposition *κατὰ* indique que ce pouvoir est limité, qu'il y a un décalage entre la volonté du dieu de créer un monde où n'existerait que le bien et qui ne contiendrait rien de mauvais, et sa capacité intrinsèque à le réaliser : le démiurge du *Timée* n'est alors pas un dieu tout-puissant. En revanche, la première interprétation ne relie pas *κατὰ δύναμιν* au démiurge, et considère le substantif comme l'adjectif neutre substantivé que l'on trouve en (3). La volonté du dieu créateur se trouve également limitée dans sa réalisation, mais ce n'est pas à cause d'une défaillance intrinsèque de son pouvoir. Si le dieu n'est pas tout-puissant, c'est parce qu'il ne crée pas *ex nihilo*, c'est parce qu'il doit travailler à partir du désordre, à partir de ce qui naît et qui est soumis au changement². Il n'est donc aucunement responsable de ce qu'il y a d'imparfait dans le monde³, et la limitation de sa volonté vient de ce qui lui est extérieur, à chaque étape de sa création.

Dans le dernier passage de la partie du *Timée* qui nous intéresse, la formule *κατὰ δύναμιν* s'applique désormais à l'action des « dieux jeunes » chargés par le démiurge de façonner les corps mortels :

(4) Τὸ δὲ μετὰ τὸν σπόρον τοῖς νέοις παρέδωκεν θεοῖς σώματα πλάττειν θνητά, τότε ἐπιλοιπον, ὅσον ἔτι ἦν ψυχῆς ἀνθρωπίνης δεῖον προσγενέσθαι, τοῦτο καὶ πάνθ' ὅσα ἀκόλουθα ἐκεῖνοις ἀπερ γασαμένους ἄρχειν, καὶ **κατὰ δύναμιν ὅτι κάλλιστα καὶ ἄριστα** τὸ θνητὸν διακυβερνᾶν ζῶον, ὅτι μὴ κακῶν αὐτὸ εαυτῷ γίγνοιτο αἴτιον. (Plat., *Tim.* 42d5-e4)
 « Et, après ces semailles, il abandonna aux dieux jeunes le soin de façonner les corps mortels, et tout ce qu'il restait encore à ajouter à l'âme humaine ; et, une fois que les dieux jeunes eurent fabriqué cela ainsi que tout ce qui allait avec, le démiurge leur abandonna le soin d'en prendre la direction et de gouverner ce vivant mortel, dans la mesure où ils le pouvaient, avec le plus de beauté et de bonté possible, pour éviter que le vivant mortel ne devînt la cause de son propre malheur⁴. »

Ici comme en (1), on peut hésiter sur le point de savoir si *δύναμις* fait référence à la capacité, qui serait alors intrinsèquement limitée, des dieux jeunes, ou bien à la possibilité

¹ Éditeur et traducteur du texte dans la CUF, 1925.

² Voir Brisson, GF, 1992, 26 : « Dans la mesure où les formes intelligibles et le matériau pré-existent à son intervention, et dans la mesure où la 'nécessité' résiste d'une façon ou d'une autre à son action, le démiurge n'est pas une divinité toute-puissante ; voilà pourquoi il ne peut réaliser le meilleur que dans la mesure du possible », et Lévy 2003, 102 : « the expression is quite difficult to understand even in Greek, because it seems to imply a limit to the Demiurge's action, a limit that is not explained in the sentence [30a], but that is due, as is said at 53b, to the fact that he is not a creator *ex nihilo* but acts on a receptacle with traces of the elements in disorderly motion. »

³ Sur cette absence de responsabilité du dieu, voir *Tim.* 42a-43a : « après leur avoir fait connaître tous ces décrets pour ne pas être responsable du mal que par la suite pourrait commettre l'une ou l'autre (ἵνα τῆς ἔπειτα εἴη κακίας ἐκάστων ἀναίτιος) il sema ces âmes... (trad. Brisson, GF, 1992). »

⁴ Trad. Brisson, GF, 1992, 136.

qu'ils ont d'agir, possibilité limitée de l'extérieur par la spécificité ontologique de ce sur quoi ils agissent : des « vivants mortels », qui naissent, changent et meurent. L'absence de détermination de δύναμις, ainsi que sa commutabilité¹ avec les deux autres formules dans des contextes similaires, où elle caractérise l'action du dieu créateur du monde sensible sur le modèle du monde intelligible, amènent clairement à préférer la seconde interprétation : la volonté et l'action du dieu démiurge et des dieux jeunes sont limitées de l'extérieur, par la corruptibilité inhérente au monde sensible. C'est précisément cette corruptibilité qui différencie le monde sensible du monde intelligible, monde des êtres véritables, immuables et éternels, plus exactement non affectés par la catégorie du temps. Sans la restriction exprimée par la formule κατὰ δύναμιν, et bien que celle-ci paraisse anodine et puisse passer inaperçue, il n'existerait aucune raison pour expliquer que le dieu ne parvienne pas à créer un monde aussi parfait que le monde intelligible. De fait, κατὰ δύναμιν commute avec κατὰ φύσιν, attesté une vingtaine de fois dans le dialogue. On trouve ce syntagme prépositionnel dans des contextes très similaires, où il vient caractériser lui aussi l'action du démiurge, par exemple dans le passage suivant :

(5) Διὰ δὴ τὸν λογισμὸν τόνδε νοῦν μὲν ἐν ψυχῇ, ψυχὴν δ' ἐν σώματι συνιστάς τὸ πᾶν συνεκταίετο, ὅπως ὅτι κάλλιστον εἶη κατὰ φύσιν ἄριστόν τε ἔργον ἀπειρασμένος.

(Plat., *Tim.* 30b4-6)

« C'est à la suite de ces réflexions qu'il mit l'intellect dans l'âme, et l'âme dans le corps, pour construire l'univers, de façon à réaliser une œuvre qui fût par nature la plus belle et la meilleure possible². »

La traduction proposée, « par nature », ne rend pas compte du caractère restrictif de κατὰ φύσιν, qu'il conviendrait plutôt de rendre par « dans les limites de la nature », φύσις devant être compris dans son sens étymologique : l'œuvre du monde sera la plus belle et la meilleure possible dans les limites permises par son caractère engendré et soumis à la croissance et au changement. De ce point de vue, κατὰ φύσιν est plus clair et plus explicite que κατὰ δύναμιν.

1.1. Les choix de Cicéron

Cicéron s'est-il aperçu de l'importance de cette formule, récurrente, dans le *Timée* ? Rien n'est moins sûr. En effet, sur ses quatre occurrences, il n'en traduit expressément que deux, celles de 30a3 et de 46c8. De même, il ne traduit pas systématiquement κατὰ φύσιν, comme nous le verrons plus bas. L'omission de 42e2 peut s'expliquer par un découpage différent de l'énoncé en unités de traductions. L. Brisson, dans sa traduction, sépare, à bon droit, κατὰ δύναμιν de ὅτι κάλλιστα καὶ ἄριστα. Il est vrai que le tour ὅτι + superlatif suffit pour exprimer l'idée du « plus *x* possible » ; mais le tour κατὰ δύναμιν ὅτι + superlatif se trouve aussi dans la langue usuelle, où la formule qui nous occupe ne paraît être qu'un renforcement expressif du tour précédent. Par conséquent, il paraît tout à fait légitime de

¹ Nous utilisons ce terme dans le sens d'interchangeabilité avec conservation du sens global de l'énoncé.

² Trad. Brisson, GF, 1992.

traduire ici *κατὰ δύναμιν ὅτι κάλλιστα καὶ ἄριστα* comme une seule unité de traduction, par « de la façon la plus belle et la meilleure possible ». C'est d'ailleurs le choix que fait A. Rivaud, en rendant l'expression par « avec le plus de bonté et de beauté qu'ils le pourraient ». Quant à Cicéron, il la traduit par *quam pulcherrime*¹. On peut supposer qu'il s'agit là aussi d'une traduction globale du tour renforcé ; mais cette solution réduit toutefois considérablement la formulation, dans la mesure où *ἄριστα* est supprimé et où seul *κάλλιστα* est conservé.

Si l'on peut justifier l'omission de *κατὰ δύναμιν* dans ce passage, ce n'est plus le cas en 32b4, où *καθ' ὅσον ἦν δυνατόν* n'est pas du tout traduit². Faut-il en déduire que Cicéron sous-estime l'importance de cette formule dans la description de la création du monde sensible par le démiurge ? L'évaluation des traductions qu'il propose des deux autres occurrences nous permettra d'éclairer davantage la perception qu'il pouvait avoir de cette question. En 46c8, il traduit *κατὰ τὸ δυνατόν* par *quoad fieri potest* :

(5) *Atque haec omnia ex eo genere sunt, quae rerum adiuuant causas, quibus utitur ministeriis deus, cum optimi speciem, quoad fieri potest, efficit.* (Cic., *Tim.* 50)
 « Et relève de ce genre tout ce qui aide les causes des choses, tout ce dont le dieu se sert pour l'aider lorsqu'il réalise, autant que faire se peut, l'image du meilleur. »

Moins équivoque que *κατὰ δύναμιν*, la formule grecque, avec l'adjectif neutre substantivé, indique bien que c'est la possibilité même de l'action du dieu qui est limitée de l'extérieur, et non sa capacité intrinsèque qui, elle, est comme lui immuable et éternelle. La traduction de Cicéron par le tour impersonnel usuel, *fieri potest*, est donc tout à fait justifiée et adaptée. Elle est un parfait exemple de l'effort de Cicéron pour trouver dans sa langue des expressions qui soient équivalentes à celles du grec, c'est-à-dire qui délivrent le même message global, mais qui soient en même temps conformes à l'usage latin.

Mais lorsqu'il doit traduire *κατὰ δύναμιν* en 30a, il n'utilise pas la même solution :

(6) *Nam cum constituisset deus bonis omnibus explere mundum, mali nihil admiscere, quoad natura pateretur, quicquid erat, quod in cernendi sensum caderet, id sibi adsumpsit, non tranquillum et quietum, sed inmoderate agitata et fluitans, idque ex inordinato in ordinem adduxit.* (Cic., *Tim.* 9)
 « En effet quand que le dieu eut décidé de remplir le monde de tous les biens et de n'y mêler rien de mal, autant que la nature le permettait, tout ce qui existait, qui fût susceptible de tomber sous le sens de la vue, il s'en empara – ce n'était pas tranquille et calme, mais excessivement agité et ne cessant de couler – et l'amena du désordre à l'ordre. »

¹ Cic., *Tim.* 46 : *Post autem eam sationem dis, ut ita dicam, iunioribus permisit, ut corpora mortalia effingerent, quantumque esset reliquum ex humano animo, quod deberet accedere, id omne et quae consequentia essent perpolirent et absoluerent, deinde ut huic animanti principes se ducesque praeberent uitamque eius quam pulcherrime regerent et gubernarent, quatenus non ipse bene factus sua culpa sibi aliquid miseriae quaereret* : il y aurait plusieurs remarques à faire sur la traduction cicéronienne de cet extrait, sur l'omission d' *ἄριστα* et sur le passage du neutre au masculin dans la dernière partie notamment ; mais cela nous éloignerait trop de ce qui nous occupe.

² Cic., *Tim.* 15 : *Sed cum soliditas mundo quaereretur, solida autem omnia uno medio numquam, duobus semper copulentur, ita contigit ut inter ignem atque terram aquam deus animamque poneret eaque inter se compararet et proportione coniungeret, ut, quem ad modum ignis animae, sic anima aquae, quodque anima aquae, id aqua terrae proportione redderet ; qua ex coniunctione caelum ita aptum est, ut sub aspectum, et tactum cadat.*

Le choix de *natura* apparaît à première vue comme un commentaire plus qu'une traduction. La formule *κατὰ δύναμιν* exprime une restriction sans la préciser : c'est seulement en la rapprochant de ce que Platon dit par ailleurs des distinctions entre monde sensible et monde intelligible, que l'on peut comprendre que l'action du démiurge est limitée par le fait que le monde sensible naît et change¹. *Natura*, employé dans son sens étymologique de « fait de naître », serait une façon pour Cicéron d'explicitier la formule de Platon. Il conviendrait peut-être alors en français de traduire *quoad natura pateretur* par « autant que le fait de naître le permet ». En outre, à l'époque de Cicéron, qui plus est à la date vraisemblable de la traduction du *Timée*, vers 44 avant notre ère, *natura* est devenu, par calque sémantique, l'équivalent du grec φύσις², qui exprime étymologiquement aussi l'idée de croissance, donc de changement. Le choix de ce terme pour référer à la nature sensible, par conséquent, apparaît judicieux au premier abord.

Mais, outre le fait que ce sens de *natura* est rare et archaïque dans les textes, l'usage que Cicéron fait du mot quelques lignes plus loin dans sa traduction³ vient contredire cette explication. En effet, lorsqu'il doit exprimer le fait que le dieu, pour créer le monde sensible, a cherché à imiter « le plus beau des êtres intelligibles », il traduit le grec τῶ τῶν νοουμένων καλλίστῳ par *quod pulcherrimum in rerum natura intellegi potest* (« ce qui peut être contemplé de plus beau dans la nature des choses ») : en employant *natura* dans les deux cas, Cicéron révèle la confusion qu'il fait entre deux ordres de réalités très clairement différenciés chez Platon, une réalité transcendante, le monde intelligible, et une réalité immanente, le monde sensible. C'est que son vocabulaire, et, partant, les concepts dont il use, sont fortement imprégnés de leur usage dans les philosophies hellénistiques, et en particulier de leur usage stoïcien. Or, ces philosophies – l'épicurisme, le stoïcisme et le scepticisme – ont banni toute idée de transcendance : tout être du monde est soumis aux règles imposées par la nature, « principe immanent à l'être vivant⁴ », et il n'y a donc rien en dehors d'elle. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que Cicéron use de ce mot pour dénommer indifféremment les êtres sensibles et les êtres intelligibles : à ces yeux, ce sont tous des êtres, ils sont donc tous soumis aux lois de la *natura*. Celle-ci est perçue comme la « référence suprême », ce au-delà de quoi rien n'est possible, et, par conséquent, comme le principe de restriction maximal. C'est en référence à cette conception hellénistique de la *natura* qu'il convient de comprendre l'expression de Cicéron au paragraphe 9 du *Timée* ; il en emploie d'ailleurs une version similaire dans l'un de ses dialogues, le *Lucullus*, au moment où il reproche à Zénon d'attribuer à l'homme une vertu appartenant à un dieu : *uereor ne uirtuti plus tribuat quam*

¹ Également en ayant à l'esprit la commutabilité de *κατὰ δύναμιν* avec *κατὰ φύσιν*. Voir *supra*.

² Sur cette question, voir Nicolas, 1996, IIe partie, chap. 7 « Étude du couple *natura*-φύσις » et surtout Pellicer 1966 : *NATVRA, étude sémantique et historique du mot latin*, Paris, PUF.

³ Pour le développement qui suit, voir Lévy, 2003, 104 : « Even in the sentence in which we read τῶν νοουμένων καλλίστῳ, Plato makes a very clear distinction between the intelligible model and the ζῶον ὁρατόν, containing in itself all the individual beings that are 'by nature akin' (*κατὰ φύσιν συγγενή*) to itself. This passage leaves no doubt about the hierarchical difference between nature and the noetic world. Cicero by contrast, confuses Plato's careful distinctions and associates nature with the noetic world, because it is almost impossible for him to admit there is something beyond nature. »

⁴ C'est l'un des sens que *natura* « emprunte » à φύσις, tel qu'il est formulé par Nicolas, 1996, 128,

natura patitur (Luc. 134), « je crains qu'il n'attribue plus à la vertu que la nature le permettrait¹. » Que Cicéron fasse intervenir la nature comme principe de limitation suprême dans sa traduction du *Timée* montre bien à quel point il ne peut se détacher d'une vision immanente du monde, propre aux philosophies hellénistiques, et radicalement différente de celle de Platon. Mais cette confusion ne lui est pas propre, et tient à l'histoire des idées : la conception stoïcienne de la nature a irrigué également l'école dont il se réclame, la Nouvelle Académie, qui a identifié *natura* stoïcienne et divinité platonicienne :

« Mais la croyance en une *natura* créatrice et organisatrice, âme du monde et providence universelles, identique à la divinité, dépasse largement le cadre de l'école stoïcienne. On sait quelle a été l'influence diffuse ou directe du stoïcisme sur la plupart des écoles philosophiques. Après avoir lui-même été influencé par le platonisme, dont il a emprunté pour l'élaborer, l'identifier à la φύσις, la notion d'une 'âme du monde', il a réagi sur les doctrines issues de Platon : la Nouvelle Académie et les héritiers de l'Aristotélisme.² »

Mais il reste à tenter de comprendre pourquoi Cicéron traduit de deux manières aussi différentes les deux formules *κατὰ δύναμιν* (*quoad natura pateretur*) et *κατὰ τὸ δυνατόν* (*quoad fieri potest*), qui, en grec, fonctionnent de manière interchangeable – même si la seconde, comme nous l'avons vu, est moins équivoque que la première. La solution est peut-être à chercher non plus dans le rapport d'équivalence sémantique entre unités de traduction, mais dans le rapport qui peut exister par ailleurs entre *natura* et δύναμις. Lorsque Cicéron place *natura* en position de sujet comme il le fait dans la formule qu'il emploie, il se réfère à une nature active, « créatrice et organisatrice » du monde. En tant que telle, cette nature est pourvue d'une force ou d'une puissance créatrice, exprimée en latin la plupart du temps par *uis*, par exemple dans cet extrait du *De finibus* :

(7) *Atque etiam in bestiis uis naturae perspici potest ; quarum in fetu et in educatione laborem cum cernimus, naturae ipsius uocem uidemur audire* (Cic., *De fin.* III, 19, 62).

« Et la force de la nature peut même être perçue dans les bêtes ; en effet, lorsque nous observons leur effort dans l'action d'enfanter et d'élever, il nous semble entendre la voix de la nature elle-même. »

Par ailleurs, *uis* et *natura* sont très souvent employés soit ensemble, sous forme de « binôme synonymique », soit l'un pour l'autre, de manière interchangeable, dans un même passage³. Par conséquent, même si, selon A. Pellicer, « les rapports de *uis* et de *natura* constituent un trait original du vocabulaire latin, [que] δύναμις ne joue pas auprès de φύσις un rôle comparable à celui de *uis*, et [que] rien ne correspond en grec aux expressions où *uis* et *natura* sont couplés », il est néanmoins possible que les affinités mutuelles entre ces quatre mots aient pu jouer un rôle dans le choix de Cicéron : d'une part, *uis*, comme nous le verrons,

¹ *Natura* entre chez Cicéron dans plusieurs autres expressions qui comportent la nuance de « possible », relevées par Pellicer, 1966, 258 : *natura patitur*, mais aussi *natura fert, capit, recipit*, qui pourraient presque se traduire par « il est possible », dans une perspective cibliste qui tendrait à gommer précisément la spécificité latine qu'il y a à recourir à *natura*, à la nature personnifiée, pour exprimer les limites de ce qui peut exister.

² Pellicer, 1966, 307.

³ Par exemple dans Cic., *De inu.*, II, 8, 25 : *uis et natura eius affectionis*, repris dans la même phrase par *ipsa natura eius affectionis*. Pour d'autres exemples de ce binôme, voir *infra*, l'étude de *uis*.

a sans doute subi au moins autant l'influence de δύναμις que *natura* celle de φύσις ; d'autre part, qu'il nous soit permis de nuancer la remarque d'A. Pellicer : il existe en grec un lien entre φύσις et δύναμις, qui sont parfois coordonnés, et qui, dans certains contextes, comme nous l'avons encore aperçu dans le *Timée*, peuvent commuter¹. Ainsi, ces liens privilégiés entre les quatre termes ont pu favoriser la traduction de δύναμις par *natura* dans le texte de Cicéron.

1.2. Les choix de Calcidius

La lexie κατὰ δύναμιν ne reçoit pas une traduction plus unifiée chez Calcidius. Sur les onze occurrences platoniciennes, six sont omises, ou non traduites en tant que telles². Quant aux cinq autres, elles ne reçoivent jamais la même traduction, comme le montre le tableau de concordance suivant, dans lequel sont placés en regard les choix cicéroniens :

<i>Timée</i>	Forme de la lexie en grec	Traduction de Calcidius	Traduction de Cicéron
17b1	κατὰ δύναμιν	<i>pro uiribus</i>	
18d7	κατὰ δύναμιν	<i>saluberrimam(fraudem)</i>	
30a3	κατὰ δύναμιν	<i>prout eorum quae nascuntur natura fert</i>	<i>quoad natura pateretur</i>
32b5	καθ' ὅσον ἢ δυνατόν	<i>salubri modo</i>	omis
42e2	κατὰ δύναμιν ὅτι καλλίστα	<i>quam optime</i>	<i>quam pulcherrime</i>

Les deux premières occurrences de ce tableau se trouvent en dehors de la partie traduite par Cicéron. La première se situe au tout début du dialogue, dans la bouche de Timée, qui accepte, au nom des trois interlocuteurs de Socrate, de tenir κατὰ δύναμιν, « dans les limites de sa capacité », le rôle du quatrième, qui est absent. Cette mise en scène qui ouvre le dialogue n'est en réalité pas si anecdotique qu'elle n'y paraît au premier abord. Il n'est pas possible de justifier le nombre de quatre interlocuteurs attendu par Socrate par le rôle de chacun dans le dialogue : seuls Critias et Timée ont réellement une partie à jouer, Hermocrate n'intervenant que lors d'une courte réplique. Ce nombre permet donc surtout à Platon de placer son dialogue sous le signe du chiffre quatre³, annonçant ainsi les quatre éléments (feu, air, eau, terre) et les quatre espèces qu'ils permettent de former (divine, ailée, aquatique, terrestre), dont il sera question ensuite. L'absence de l'un de ces quatre interlocuteurs permet de même d'introduire d'emblée le motif de l'imitation, les trois autres étant chargés de remplir son rôle, de parler à sa place. L'imitation (μίμησις), dans le *Timée*, apparaît ainsi comme le principe fondamental de création, à quelque niveau que ce soit : l'imitation du quatrième interlocuteur par les trois autres, celle du monde intelligible par le démiurge, et, comme nous le verrons plus bas, celle du pouvoir du démiurge par les dieux intermédiaires. Mais l'imitation est toujours limitée par le fait même qu'elle n'est qu'imitation, et l'imitation

¹ Voir *supra*, première partie. Dans le *Timée* même, dans un extrait qui n'est pas traduit par Cicéron, δύναμις et φύσις sont coordonnés. Calcidius les traduit précisément par *uis et natura*. Voir *infra* pour l'étude de ce passage.

² Soit εἰς δύναμιν en 26d6 et 37d2, κατὰ δύναμιν en 38c1, κατὰ τὸ δυνατόν en 46c8, καθ' ὅσον (...) δυνατόν en 51b2 et τὸ ἢ δυνατόν ὡς κάλλιστα ἄριστά τε en 53b4.

³ La tétrade était essentielle chez les Pythagoriciens, dont la pensée imprègne le dialogue : le nom du personnage éponyme lui-même est celui d'un philosophe pythagoricien du V^e siècle avant notre ère. Cf. Bakhouché, 1997, 1-2.

ne pourra jamais *être* exactement ce qu'elle imite : Timée n'est et ne sera pas le personnage absent, le monde sensible ne se confond pas le monde intelligible. Or, ce qui exprime cette limitation intrinsèque à l'acte d'imitation, c'est *κατὰ δύναμιν*, qu'il s'agisse de l'« imitation » du quatrième interlocuteur par les trois autres, comme ici, ou de l'imitation du monde intelligible par le démiurge, comme plus haut¹.

Pour traduire cette occurrence de la lexie grecque, Calcidius utilise le syntagme que Charisius présente comme un équivalent en langue de *κατὰ τὴν δύναμιν*², à savoir *pro uiribus*, « en proportion de nos forces ». Mais, comme Cicéron, il n'aperçoit pas la cohésion de l'usage de la lexie dans le *Timée*, et ne renouvelle pas ce choix pour ses autres occurrences.

En 18d7, *κατὰ δύναμιν* intervient dans une allusion à une discussion antérieure, peut-être un souvenir de la République, où Socrate rappelle la manière d'obtenir que les enfants aient le plus tôt possible le meilleur naturel :

(8) Ὅπως δὲ δὴ *κατὰ δύναμιν* εὐθὺς γίνονται ὡς ἄριστοι τὰς φύσεις, ἅρ' οὐ μεμνήμεθα ὡς τοὺς ἄρχοντας ἔφαμεν καὶ τὰς ἀρχούσας δεῖν εἰς τὴν τῶν γάμων σύνεξιν λάθρα μηχανᾶσθαι κλήροις τισὶν ὅπως οἱ κακοὶ χωρὶς οἱ τ' ἀγαθοὶ ταῖς ὁμοίαις ἐκάτεροι συλλήξονται, καὶ μὴ τις αὐτοῖς ἔχθρα διὰ τὰτα γίνηται, τύχην ἡγουμένοις αἰτίαν τῆς συλλήξεως ; (Plat., *Tim.* 18d7-e3)

« Par ailleurs, pour que les enfants naissent d'emblée avec le meilleur naturel possible, nous avons dit, nous nous en souvenons n'est-ce pas, qu'il faudrait que les autorités, hommes et femmes, prennent des mesures pour arranger en secret les mariages à l'aide de tirages au sort, qui fassent que les mauvais d'un côté et les bons de l'autre se trouvent respectivement appariés à leurs pareils, sans que pourtant nul ne puisse nourrir de haine contre les autorités, chacun attribuant au hasard la cause de son union³. »

Calcidius, dans sa traduction, transforme complètement le caractère restrictif de la lexie, et la fait porter sur la tricherie (*fraudem*) des magistrats, qui doit être « la plus avantageuse » (*saluberrimam*) :

(9) *Non tenetis saluberrimam sortis fraudem curantibus in utroque sexu praefectis nuptiarum, quo suam quisque fortunam sortis improsperam culpet nec praelationem doleat alterius ?* (Calc., *Tim.* 1, 9, 16)

« Ne vous souvenez-vous pas que les préposés aux mariages de l'un et l'autre sexe disposent du tirage au sort pour tricher de la manière la plus avantageuse, afin que chacun rejette la faute sur le hasard, malheureux pour lui, du tirage au sort, et n'ait pas à souffrir du fait qu'un autre lui soit préféré ? »

Chez Platon, les enfants sont les meilleurs *κατὰ δύναμιν*, de la même manière que le monde sensible est créé comme étant le meilleur possible : la lexie, à valeur restrictive, vient rappeler que la perfection n'existe pas dans le monde sensible. En revanche, chez Calcidius, cette restriction disparaît au profit d'une caractérisation, au contraire, intensive de la tricherie

¹ Sur le caractère non anecdotique de l'emploi de *κατὰ δύναμιν* dans la scène d'ouverture, voir Lefebvre, 2000, 166 : « ce qui est *κατὰ δύναμιν* désigne alors un substitut ou une solution de remplacement pour une situation que l'on dirait 'idéale' dans laquelle l'interlocuteur absent serait présent. »

² Cf. *supra*.

³ Trad. Brisson, GF, 1992 : le traducteur fait porter *κατὰ δύναμιν* sur ὡς ἄριστοι (« les meilleurs possible »), mais on peut également la faire porter sur εὐθὺς (« le plus tôt possible »).

des magistrats, qui doit être très (ou la plus) avantageuse. Le traducteur latin a recours au même adjectif *saluber* en 32b5, lorsque la lexie grecque est utilisée pour caractériser la proportion des quatre éléments dans le monde créé par le démiurge : là encore, il passe à côté de sa dimension restrictive, puisqu'il lui assigne, au contraire, une valeur intensive.

Dans les deux occurrences restantes, 30a3 et 42e2, ses choix sont très proches de ceux de Cicéron. En 42e2, il traduit ὅτι καλλίστα, plutôt que κατὰ δύναμιν, par *quam optime*, en donnant à l'adverbe grec sa valeur morale, là où Cicéron avait privilégié sa valeur esthétique¹. En 30a3, il emploie, comme Cicéron, une proposition circonstancielle dont le sujet est *natura*, en développant et en explicitant encore davantage la lexie κατὰ δύναμιν : *prout eorum quae nascuntur natura fert* « à proportion de ce que supporte la nature de ce qui naît ». En ajoutant la relative *quae nascuntur*, il remotive le terme *natura*, et lui redonne sa valeur étymologique de « fait de naître »². En cela, il est sans doute plus proche de ce qu'exprime le texte-source que ne l'est Cicéron. Mais sa traduction relève déjà du commentaire et de l'interprétation, entendue au sens latin d'éclaircissement. En outre, c'est le seul endroit où Calcidius cherche à rendre compte de la valeur restrictive de la lexie ; ailleurs, il n'aperçoit manifestement pas plus que Cicéron l'importance de κατὰ δύναμιν dans ce dialogue.

Dès cette première étude comparative menée au sein des deux versions latines du *Timée*, il est possible de mesurer à quel point la perspective de F. Blatt est erronée : Calcidius, pas plus que Cicéron, ne traduit littéralement le texte de Platon.

¹ Sur la traduction de καλός en latin, voir la thèse de M. Jacotot, *Honos. Honestum. Honestas. L'honneur et le bien moral à Rome, des origines à la fin de la République*, soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne en 2009.

² Voir aussi, quelques lignes plus haut, sa manière de surtraduire le grec ὅτι μάλιστα, caractérisant également l'action du démiurge, par *prout cuiusque natura capax beatudinis esse poterat*.

2. Les traductions de δύναμις dans le *Timée* de Cicéron

Dans le passage du *Timée* traduit par Cicéron, δύναμις apparaît sept fois en dehors de la lexie κατὰ δύναμιν. Comme cette dernière, le lexème ne reçoit pas de traduction systématique, et il est même complètement omis à deux reprises, en 28a8 et 32c8. Par ailleurs, Cicéron tend à le traduire par *uis*, qui est utilisé pour trois des cinq occurrences restantes, alors même qu'il ne s'agit pas des mêmes emplois du lexème grec.

2.1. Δύναμις omis

En 28a8, la traduction de Cicéron est si globale que δύναμις s'en trouve omis :

(10) Ὅτου μὲν οὖν ἂν ὁ δημιουργὸς πρὸς τὸ κατὰ ταῦτα ἔχον βλέπων ἀεὶ, τοιοῦτῳ τινὶ προσχρόμενος παραδείγματι, τὴν ἰδέαν καὶ δύναμιν αὐτοῦ ἀπεργάζηται, καλὸν ἐξ ἀνάγκης οὕτως ἀποτελεῖσθαι πάν· (Plat. *Tim.* 28a6-b1)

« Aussi, chaque fois que le demiurge, en posant les yeux sur ce qui toujours reste identique et en prenant pour modèle un objet de ce genre, met en œuvre sa forme et son être manifeste, tout ce qu'il réalise en procédant ainsi est nécessairement beau¹. »

En collocation avec ἰδέα, qui, selon L. Brisson, doit être pris « dans un sens très large », comme « ce en quoi se manifeste la nature d'une chose² », δύναμις a son sens ontologique platonicien : la δύναμις d'une chose, chez Platon, est la face manifeste de son être (φύσις ou οὐσία), ce qui révèle son être, soit par son action (ἔργον) sur l'extérieur, soit par sa manière d'être affecté (πάθος) par l'extérieur³. Le couple ἰδέα / δύναμις forme donc ici un binôme synonymique, permettant d'insister sur le fait que le demiurge reproduit totalement ce qu'il perçoit de l'être des intelligibles, sans rien négliger.

La traduction de Cicéron est plus économique :

(11) *Quocirca si is, qui aliquod munus efficere molitur, eam speciem, quae semper eadem est, intuebitur atque id sibi proponet exemplar, praeclarum opus efficiat necesse est.* (Cic., *Tim.* 4)
« C'est pourquoi, si celui qui s'efforce de réaliser un ouvrage, observe la forme qui est toujours identique et se prend cela comme modèle, il réalisera nécessairement une œuvre remarquable. »

Il traduit globalement le message sans tenir compte du détail des parties qui le composent. Par conséquent, ὁ δημιουργός (Unité de Traduction 1 = UT1) est rendu par la périphrase *is qui aliquod munus efficere molitur*⁴ ; πρὸς τὸ κατὰ ταῦτα ἔχον βλέπων ἀεὶ (UT2) est rendu par *eam speciem quae semper eadem intuebitur*, le participe neutre substantivé ayant été remplacé et étoffé par le substantif *species*, équivalent de traduction usuel d'ἰδέα ; τοιοῦτῳ τινὶ προσχρόμενος παραδείγματι (UT3) est rendu par *id sibi proponet exemplar* ; quant à τὴν ἰδέαν καὶ δύναμιν αὐτοῦ ἀπεργάζηται (UT4), elle n'est pas traduite en tant que telle par une unité de traduction latine avec laquelle on pourrait la

¹ Trad. Brisson, GF, 1992, 116 modifiée.

² Brisson, GF, 1992, 229, n. 99.

³ Cf. Brisson, GF, 1992, 229, n. 99 et 100, et *supra*, première partie.

⁴ Sur cette dénomination du demiurge, voir *supra*.

faire correspondre, mais se trouve pour ainsi dire dispersée dans les UT précédentes. Ainsi, le verbe principal ἀπεργάζεται se retrouve dans la relative de l'UT1 (*efficere molitur*), et le groupe τὴν ἰδέαν καὶ δύναμιν est rendu de manière analytique d'une part par *aliquid munus*, qui exprime le résultat à venir de l'action du démiurge, et qui était contenu implicitement, dans le texte grec, dans l'idée de réalisation (ou de mise en œuvre) de la forme et de l'être manifeste du modèle ; d'autre part par *eam speciem*, qui dénote la forme que le démiurge prend pour modèle pour accomplir ce résultat. Mais en bouleversant ainsi l'ordre des propositions du grec, et en faisant d'*eam speciem* le complément d'objet d'*intuebitur*, verbe de perception, plutôt que d'un verbe d'action qui aurait traduit ἀπεργάζεται, il exprime beaucoup moins nettement que Platon la corrélation intime qui existe entre le monde intelligible et le monde sensible créé par le démiurge. Il donne l'image d'un démiurge beaucoup plus humain, qui n'est plus seulement *comparé* à un artisan, comme chez Platon, mais qui *est* un artisan face à son modèle (*species*), devant faire un effort (*molitur*) pour le reproduire le plus parfaitement possible sans jamais être certain d'y arriver complètement. Chez Platon, nous avons vu que le caractère imparfait du monde sensible vient de sa nature matérielle et soumise au devenir, mais non d'une « carence » du démiurge ; dans la traduction cicéronienne, du fait de ces déplacements syntaxiques et de ces omissions lexicales, cela apparaît moins clairement.

En 32c-33a, δύναμις apparaît deux fois : une fois au sein d'une collocation, coordonné à μέρος, et l'autre, quelques lignes plus loin, au pluriel, qualifié par l'adjectif ἰσχυρός :

(12) Ἐκ γὰρ πυρὸς παντὸς ὕδατος τε καὶ ἀέρος καὶ γῆς συνέστησεν αὐτὸν ὁ συνιστάς, μέρος οὐδὲν οὐδενὸς οὐδὲ δύναμιν ἐξῶθεν ὑπολιπών, τάδε διανοηθεῖς, πρῶτον μὲν ἵνα ὅλον ὅτι μάλιστα¹ ζῶον τέλειον ἐκ τελέων τῶν μερῶν εἴη, πρὸς δὲ τούτοις ἔν, ἅτε οὐχ ὑπολειμμένων ἐξ ἧν ἄλλο τοιοῦτον γένοιτ' ἄν, ἐτι δὲ ἵν' ἀγήρων καὶ ἄνοσον ἦ, κατανοῶν ὡς συστάτω σώματι θερμὰ καὶ ψυχρὰ καὶ πάνθ' ὅσα δυνάμεις ἰσχυρὰς ἔχει περιιστάμενα ἐξῶθεν καὶ προσπίπτοντα ἀκαίρως λύει καὶ νόσους γῆράς τε ἐπάγονταφθίνειν ποιεῖ. (Plat., *Tim.*, 32c6-33a4)

« C'est en effet tout le feu, toute l'eau, tout l'air et toute la terre qu'utilisa celui qui constitua le monde pour le constituer, ne laissant hors du monde aucune parcelle, aucune propriété de quoi que ce soit. Voilà quel était son dessein. Il souhaitait en premier lieu que le monde fût avant tout un vivant parfait, constitué de parties parfaites, que de plus il fut unique, dans la mesure où il ne restait rien à partir de quoi un autre vivant de même nature pût venir à l'être ; et qu'enfin il fût exempt de vieillesse et de maladie, car le démiurge était bien conscient du fait que, si un corps est quelque chose de composé, la chaleur, le froid et tous les autres phénomènes qui présentent des propriétés énergétiques arrivent, lorsqu'ils l'environnent de l'extérieur et l'affectent de façon intempestive, à le dissoudre et à y introduire maladie et vieillesse qui le font dépérir². »

Après avoir affirmé que le démiurge n'a rien laissé hors du monde, ni partie (μέρος) ni propriété (δύναμιν) de rien³, Platon explique pourquoi : d'abord, s'il n'a laissé aucune partie

¹ Ὅτι μάλιστα est une autre forme de la formule précédemment étudiée sous les formes κατὰ δύναμιν et κατὰ τὸ δυνατόν.

² Trad. Brisson, GF, 1992, 121-122.

³ Ou d'aucun des quatre éléments qui viennent d'être cités, dans la mesure où, de toute façon, il n'y a rien dans le monde qui ne soit pas constitué par eux.

c'est que les parties du vivant que constitue le monde doivent être parfaites, achevées, il ne peut donc pas rester une partie en dehors de lui. En outre, une partie d'élément hors du monde empêcherait celui-ci d'être unique comme il le doit. Ensuite, s'il n'a laissé aucune δύναμις à l'extérieur, c'est pour empêcher la vieillesse et la maladie d'affecter le monde. En effet, le monde, constitué de parties (ἐκ τῶν μερῶν), est un corps composé et qui, en tant que tel, est vulnérable aux attaques extérieures : à partir de ce moment, Platon compare implicitement le corps du monde (τὸ τοῦ κόσμου σῶμα) au corps humain, soumis au vieillissement, à la maladie et à la mort. Or, à partir de 81e, il explique que les maladies viennent d'un problème concernant la composition des quatre éléments qui constituent le corps humain, la terre, le feu, l'eau et l'air :

« Puisque le corps se compose de quatre éléments, la terre, le feu, l'eau et l'air, troubles et maladies naissent d'un excès ou d'un défaut contre nature de ces éléments, ou encore d'un changement de place, lorsqu'un élément quitte la place qui lui est propre pour prendre celle d'un autre ; ou même du fait que, puisqu'il se trouve y avoir plus d'une variété de feu et des autres éléments, une variété en particulier accueille ce qui ne lui convient pas ; ou enfin de toutes les autres affections de cette espèce¹. »

Comme dans plusieurs théories médicales que l'on peut trouver dans la *Collection hippocratique*, et quelles que soient leurs différences par ailleurs, la santé du corps est donc perçue comme un équilibre, ici entre les quatre éléments, dont aucun ne doit dominer les autres ou être en retrait par rapport aux autres, et dont aucun ne doit changer de place ou se mettre à la place d'un autre. Ainsi, dans le traité *De l'ancienne médecine*, qui présente un certain nombre d'analogies avec certains traités platoniciens au point qu'on a pu penser qu'il était postérieur aux dialogues de Platon et influencés par eux², la santé est produite par le mélange équilibré des nombreux éléments qui constituent la nature humaine, et la maladie, par l'émergence et la prédominance de l'un de ces éléments sur les autres³. Dans ce cadre, δύναμις peut dénoter aussi bien la propriété d'une entité, l'effet d'une entité que l'entité elle-même – par exemple la propriété constitutive du chaud (c'est-à-dire sa capacité de chauffer ce sur quoi il agit), l'effet du chaud (c'est-à-dire l'action de chauffer quelque chose), et le chaud lui-même. Dans le *Timée*, δυνάμεις ἰσχυράς dénote les propriétés ou les effets violents qu'ont (ἔχει) les qualités telles que le chaud et le froid sur le corps : l'emploi de πάνθ' ὅσα laisse penser que la liste de ces qualités est très ouverte, et qu'elle ne se réduit pas aux quatre opposés traditionnels (chaud et froid, sec et humide). L'adjectif ἰσχυρός est lui-même très fréquemment employé dans la *Collection hippocratique*, en particulier dans le traité *De l'Ancienne médecine*, pour dénoter le caractère fort d'une qualité qui domine les autres, et engendre ainsi la maladie. En outre, dans le *Timée* comme dans l'*Ancienne médecine*, nous retrouvons l'image de la maladie comme dissolution de ce qui est uni et mélangé (λύει dans le

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

² Diller, 1952, 385-409, « Hippokratische Medizin und Attische Philosophie », *Hermes*, 80, Wiesbaden. Mais cette vue, très critiquée, fut abandonnée dans sa radicalité par l'auteur lui-même. Voir Jouanna, introduction au traité *De l'anc. Méd.*, CUF, 1990.

³ Cf. *supra*, première partie, en particulier *De l'Anc. Méd.* XIV, 4 et 6.

Timée). C'est donc par l'action violente de toutes les qualités telles que le chaud et le froid que la santé et l'intégrité du corps sont menacées, dans ce passage du *Timée*. C'est pourquoi, afin que le monde soit un corps indestructible, le démiurge ne doit laisser à l'extérieur de lui aucune δύναμις qui pourrait venir désorganiser son équilibre interne : dans sa première occurrence, δύναμις fait donc vraisemblablement référence aux qualités elles-mêmes, constitutives des quatre éléments¹.

Cicéron ne traduit expressément aucune de ces deux occurrences de δύναμις et gomme toute référence au démiurge, à ses intentions et ses objectifs :

(13) *Earum autem quattuor rerum, quas supra dixi, sic in omni mundo partes omnes conlocatae sunt, ut nulla pars huiusce generis excederet extra atque ut in hoc uniuerso inessent genera illa uniuersa : id ob eas causas, primum ut mundus animans posset ex perfectis partibus esse perfectus, deinde ut unus esset, nulla parte, unde alter gigneretur, relicta, postremo ne qui morbus eum posset aut senectus attingere. Omnis enim coagmentatio corporis uel caloris uel frigoris <ui>² uel aliqua impulsione uehementi labefactatur et frangitur et ad morbos senectutemque compellitur.* (Cic. *Tim.*, 16-17)

« Or, des quatre éléments dont j'ai parlé plus haut, toutes les parties furent placées dans le monde de façon à ce qu'aucune partie de ce genre ne sortît à l'extérieur et de façon à ce que tous ces genres soient dans ce tout. En voici les raisons : d'abord, pour que le monde pût être un vivant parfait, fait de parties parfaites, ensuite pour qu'il fût un, sans qu'aucune partie soit laissée, à partir de laquelle un second pourrait naître, enfin pour qu'aucune maladie ni la vieillesse ne pussent l'atteindre. En effet, tout corps composé est ébranlé par la force soit du chaud, soit du froid, soit par quelque choc violent, est brisé et entraîné vers les maladies et la vieillesse. »

Genus, dans ses deux occurrences, paraît faire référence aux quatre éléments : qu'indiquerait le démonstratif renforcé *huiusce* si ce n'est les *quattuor res* ? Le singulier, dans le premier cas, permet de considérer les quatre éléments comme un genre, une catégorie générale d'appartenance : aucune partie de cette catégorie, donc aucune partie d'aucun de ces quatre éléments, ne restera hors du monde. Quant au pluriel *genera*, déterminé par le démonstratif *illa*, à valeur anaphorique, il fait référence aux quatre éléments vus cette fois comme quatre catégories différentes, qui seront toutes à l'intérieur du monde. De μέρος οὐδὲν οὐδενὸς οὐδὲ δύναμιν, seul est traduit μέρος οὐδὲν (*nulla pars*) οὐδενὸς, ce génitif adnominal étant étoffé en latin par *huiusce generis*.

Quant à la deuxième occurrence de δύναμις, elle n'est pas non plus traduite en tant que telle. Comme souvent, Cicéron procède par traduction globale d'unités de traduction assez larges, de la manière suivante :

¹ En outre, selon certains Présocratiques, le feu serait un composé de chaud et de sec, et l'eau, d'humide et de froid.

² Nous suivons l'édition de Giomini, 1975 (Teubner). Il suit lui-même l'édition de Müller (Leipzig, 1878), mais signale dans son appareil critique d'autres leçons : *frigoris uel*, selon le consensus des manuscrits : il s'agirait là d'une correction des copistes, qui auraient pris *ui* pour une répétition du *uel* qui suit. Giomini signale la même confusion au §22 du *Timée* de Cicéron, où l'on trouve *uel cum eadem* mis pour *ui cum eadem* dans la tradition codicologique ; tous les éditeurs ont rétabli *ui* : *ui caloris uel frigoris*, selon l'édition de Baiter (Orelli-Baiter-Halm, Leipzig, 1860-69) ; *et caloris ui uel frigoris* dans l'édition de Klotz (Leipzig, 1851-56).

UT1	κατανοῶν ὧς	<i>enim</i>
UT2	συστάτω σώματι	<i>omnis coagmentatio corporis</i>
UT3	θερμά καὶ ψυχρά	<i>uel caloris uel frigoris <ui></i>
UT4	καὶ πάνθ' ὄσα δυνάμεις ἰσχυρὰς ἔχει	<i>uel aliqua impulsione uehementi</i>
UT5	περιστάμενα ἔξωθεν καὶ προσπίπτοντα ἀκαίρως	omis
UT6	λύει	<i>et frangitur</i>
UT7	καὶ νόσους γήρας τε ἐπάγοντα	<i>et ad morbos senectutemque compellitur</i>
UT8	φθίνειν ποιεῖ	<i>labefactatur</i>

Pour ce qui nous occupe, « et tout ce qui a des effets violents » devient « ou quelque choc violent » : est perdue la distinction entre les qualités comme supports de propriétés et sources d'effets, et ces propriétés ou effets eux-mêmes. Pourtant, cette distinction se retrouve, comme par un phénomène de « compensation¹ », dans l'unité de traduction précédente, où « les substances chaudes et froides » sont remplacées par « la force de la chaleur et de la froideur », voire leur « violence » – les actions décrites (*labefactatur*, *frangitur*) autorisant en effet à traduire *uis* par « violence ». En effet, Cicéron, dans ses écrits, emploie *uis* de façon très similaire à δύναμις, lorsque ce dernier dénote par exemple l'action violente de la maladie sur le corps humain². *Vis morbi* est, de fait, assez fréquent dans les textes latins, sans être limité aux textes médicaux³. Cependant, il ne faudrait pas conclure, de l'équivalence entre *uis morbi* et δύναμις τοῦ πάθεος, à une équivalence entre *uis* et δύναμις dans ces syntagmes. En effet, si tous deux dénotent globalement « la violence de la maladie », la répartition des traits de sens n'est pas la même : le sème /à vocation destructrice/ ne peut être associé par défaut à δύναμις, alors qu'il peut l'être à *uis*. En grec, c'est la fusion de δύναμις « puissance » et de πάθος qui conduit au sens global du message, c'est à cause de son complément référentiel que δύναμις prend une coloration négative. En revanche, en latin, *uis* suffit à exprimer le sème /à vocation destructrice/. Par conséquent, employé avec, pour complément référentiel, une entité qui n'est pas en elle-même nocive, comme le froid (*frigus*) ou le chaud (*calor*), *uis* conserve ce sème ; mais en grec, δύναμις ne suffit pas, et c'est l'adjectif ἰσχυρός qui exprime davantage la notion de violence.

2.2. Δύναμις traduit par *uis*

Une autre raison nous autorisait à penser à un phénomène de compensation dans le passage précédent : là où Cicéron n'omet pas de traduire δύναμις, il le rend en effet presque toujours par *uis*.

2.2.1. La puissance du démiurge

Δύναμις, dans le syntagme τὴν ἐμὴν δύναμιν, fait référence au pouvoir du démiurge, qui doit être imité par les dieux qu'il a lui-même engendrés :

(14) ἵνα οὖν θνητὰ τε ἢ τό τε πᾶν τόδε ὄντως ἅπαν ἦ, τρέπεσθε κατὰ φύσιν ἡμεῖς ἐπὶ τὴν τῶν ζώων δημιουργίαν, μιμούμενοι τὴν ἐμὴν δύναμιν περὶ τὴν ἡμετέραν γένεσιν.

¹ Pour une analyse de ce phénomène dans les traductions de Cicéron, voir Poncellet, 1957.

² Voir *supra*. Par exemple τὴν δύναμιν τοῦ πάθεος (*De l'art*, 8, 19-21).

³ Cf. par exemple Cic., *De fato*, 17 et T.-L., II, 36, 5.

(Plat., *Tim.*, 41c)

« Afin donc que ces êtres soient mortels et pour que le tout soit réellement tout, appliquez-vous, selon votre nature, à être les démiurges de ces vivants, prenant modèle sur la puissance que j'ai déployée pour assurer votre naissance¹. »

Le monde sensible, pour être le plus parfait possible, doit contenir toutes les espèces contenues dans le monde intelligible, à savoir les espèces divine, ailée, aquatique et terrestre, qui correspondent aux quatre éléments, respectivement le feu, l'air, l'eau et la terre. Mais le dieu démiurge ne peut créer lui-même toutes ces espèces. En effet, tout ce qu'il crée est de nature divine ; or, trois des quatre espèces ne doivent pas être de nature divine, elles ne doivent pas être égales à la première d'entre elles, celle des dieux. C'est pourquoi il charge ces dieux, qu'il a préalablement engendrés, de créer à leur tour les trois autres espèces, de façon à ce que celles-ci soient mortelles. Les dieux doivent agir *κατὰ φύσιν*, c'est-à-dire selon leur nature propre de « dieux intermédiaires », qui leur permet précisément d'engendrer des espèces mortelles. En outre, ils doivent agir en « imitant la puissance » du démiurge lors de leur naissance, c'est-à-dire en imitant sa capacité propre de création : nous retrouvons ici le motif fondamental de la création comme imitation, intrinsèquement limitée. Dans ce passage ce caractère limité est exprimé par *κατὰ φύσιν*, dont nous avons vu plus haut qu'il pouvait commuter avec *κατὰ δύναμιν*. C'est d'abord la nature propre de ces « dieux intermédiaires », « moins divine » que celle du démiurge – dans la mesure où eux-mêmes ont été engendrés et sont soumis à la mortalité –, qui leur permet d'engendrer à leur tour des espèces non divines, en venant limiter leur imitation de la puissance (*δύναμιν*) du démiurge ; mais c'est aussi, plus largement, le caractère engendré du monde que *φύσις* dénote ici : comme *δύναμις* plus haut, le substantif n'est pas déterminé ; par conséquent, la traduction de L. Brisson par « selon *votre* nature » relève d'une légère surinterprétation.

Δύναμις, dans ce passage, fait donc référence à la capacité démiurgique de création du monde et de l'espèce divine. En cela, le vocable, comme à chaque fois qu'il s'applique à une capacité créatrice, conjugue au sein d'une seule occurrence à la fois sa valeur de « /capacité / de X (le démiurge) / de faire une action Y (la naissance (*γένεσις*) de l'espèce divine) », et sa valeur de « / puissance / de X / exercée sur Z (l'espèce divine) / ».

Cicéron, dans sa version de ce passage, passe à côté de la lexie *κατὰ φύσιν*, qu'il omet de la même manière qu'il lui arrive d'omettre *κατὰ δύναμιν*, comme nous l'avons vu plus haut. Quant à *δύναμις*, il le traduit par *uis* :

(15) *Vt igitur mortali condicione generentur, uos suscipite ut illa gignatis imiteminique uim meam qua me in uestro ortu usum esse meministis.* (Cic., *Tim.*, 41)

« Afin donc qu'elles soient créées de condition mortelle, chargez-vous de les engendrer et imitez ma force, dont j'ai usé, vous vous en souvenez, lors de votre naissance. »

En employant le verbe *imitari*, il substitue à la notion de *μίμησις* grecque celle d'*imitatio* latine, au sein de laquelle l'idée d'émulation est beaucoup plus prégnante que l'idée d'imperfection et de limitation intrinsèque. C'est sans doute pourquoi il omet la restriction

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

introduite en grec par *κατὰ φύσιν*, et incompatible avec la notion latine. En outre, lui-même se trouve au beau milieu d'un acte d'*imitatio*, cherchant à produire une œuvre en latin qui soit de valeur égale à l'œuvre grecque. Il convient donc de ne pas disqualifier le processus d'*imitatio* au sein même de l'œuvre produite. En traduisant *δύναμις* par *uis*, c'est-à-dire de manière totalement différente de sa façon de rendre, ou de ne pas rendre, la lexie *κατὰ δύναμιν*, il occulte le motif, récurrent dans le texte grec, d'un pouvoir démiurgique se heurtant aux limites qui caractérisent la création mimétique.

Calcidius, quant à lui, traduit *τὴν ἐμὴν δύναμιν* par *sollertiam meam*, et *κατὰ φύσιν* par *iuxta uestrum effectum* :

(16) *Imitantes ergo meam iuxta effectum uestrum sollertiam ita instituite atque extricate mortalia (...)*. (Calc., *Tim.* 2, 36, 5)

« Donc, imitant mon habileté, selon votre puissance, instituez et faites sortir des êtres mortels. »

Contrairement à Cicéron, il n'omet pas *κατὰ φύσιν*, mais l'atténue cependant en employant la préposition *iuxta*, qui exprime davantage la notion de conformité que celle de limitation ; en outre, il explicite l'expression en introduisant *uestrum*, sans conserver l'ambiguïté du grec. Comprenant que *φύσις* dénote seulement la nature propre des dieux, il le traduit par conséquent non par *natura*, mais par *effectus*, qui doit être compris ici au sens de « force, puissance ». Quant à *δύναμις*, sa traduction par *sollertia* ne permet pas d'y reconnaître le pouvoir de création mimétique du démiurge, fondamentalement limité par son caractère mimétique même : en variant de la sorte ses choix lexicaux, Calcidius perd lui aussi l'unité du concept grec.

2.2.2. La puissance contraire de Mercure et Vénus

Platon emploie *δύναμις* de manière totalement différente, pour faire référence à l'énigmatique « puissance contraire » de Mercure et Vénus :

(17) *Σώματα δὲ αὐτῶν ἐκάστων ποιήσας ὁ θεὸς ἔθηκεν εἰς τὰς περιφορὰς ἃς ἡ θατέρου περίοδος ἦεν, ἐπτά οὐσας ὄντα ἐπτά, σελήνην μὲν εἰς τὸν περὶ γῆν πρῶτον, ἥλιον δὲ εἰς τὸν δεύτερον ὑπὲρ γῆς, ἑωσφόρον δὲ καὶ τὸν ἱερὸν Ἑρμοῦ λεγόμενον εἰς [τὸν] τάχει μὲν ἰσόδρομον ἡλίῳ κύκλον ἰόντας, τὴν δὲ ἐναντίαν εἰληχότας αὐτῷ δύναμιν· Ὅθεν καταλαμβάνουσιν τε καὶ καταλαμβάνονται κατὰ ταῦτα ὑπ' ἀλλήλων ἥλιός τε καὶ ὁ τοῦ Ἑρμοῦ καὶ ἑωσφόρος.* (Plat., *Tim.* 38c7-d6)

« Le dieu façonna le corps de chacun d'entre eux [le soleil, la lune et les cinq planètes] et il les plaça sur les orbites que décrit la course circulaire de l'Autre. Sur sept orbites, furent placés ces sept corps : la lune d'abord sur la première orbite au voisinage de la terre, le soleil ensuite sur la seconde au-dessus de la terre, puis l'astre du matin [= Vénus], et celui qui, dit-on, est consacré à Hermès [= Mercure], sur des cercles qui vont à une vitesse égale à celle du soleil, même s'ils ont reçu une impulsion dans le sens contraire à la sienne ; de là vient que se rattrapent et se laissent rattraper tour à tour le soleil, l'astre d'Hermès et l'astre du matin.¹ »

¹ Trad. Brisson, GF, 1992, 129.

Ce « pouvoir contraire » des planètes par rapport au soleil a posé des problèmes d'interprétation, et fait l'objet d'une abondante littérature¹. Il n'est pas dans notre propos de détailler ici ces controverses, et nous nous limiterons à exposer ce qu'en dit D. J. Zeyl, auteur d'une traduction anglaise du *Timée* complétée d'une introduction. Selon lui, le meilleur moyen de comprendre ce que Platon veut dire en employant cette expression est de la rapprocher de ce que le philosophe disait percevoir du phénomène de la rétrogradation des planètes : l'observateur terrestre, en observant le mouvement des planètes par rapport aux points fixes que constituent les étoiles, a l'impression que les planètes reculent, changent de direction à un moment de l'année, passant d'un mouvement d'ouest en est à un mouvement d'est en ouest. Or, Platon connaissait manifestement ce phénomène, puisqu'il parle en 40c des ἐπανυκκλήσεις des astres – ce que L. Brisson traduit précisément par « rétrogradations ». L'expression τὴν ἐναντίαν δύναμιν, selon toute vraisemblance, fait allusion à cette direction, contraire au mouvement apparent du soleil, que peuvent prendre Vénus et Mercure ; elle s'oppose alors à la vitesse de leur mouvement qui, elle, est la même que celle du soleil (τάχει ἰσόδρομον). Il est étrange que Platon emploie δύναμις pour exprimer cela ici. Toutefois, cela l'est moins si l'on considère que le phénomène de rétrogradation des planètes n'est pas un phénomène continu, mais constitue un changement de direction, à un moment précis : cela implique que Mercure et Vénus n'aillent pas toujours dans une direction apparemment contraire à celle du Soleil, mais seulement à certains moments de l'année. Platon emploie donc δύναμις, de manière elliptique, pour faire référence à la capacité de ces astres à adopter un mouvement de direction contraire, plutôt qu'à ce mouvement lui-même : le « pouvoir contraire au sien » serait alors une manière raccourcie de dire « la capacité d'avoir un mouvement dont la direction serait contraire à la sienne ».

Voici comment Cicéron traduit ce passage :

(18) (...) ² *ut terram lunae cursus proxime ambiret, eique supra terram proxima solis circumuectio esset. Lucifer deinde et sancta Mercuri stella cursum habent solis celeritati parem, sed uim quandam contrariam, eaque inter se concursationes habent Lucifer Mercurius sol, aliique alios uincunt uicissimque uincuntur.* (Cic., *Tim.*, 29)

« ...de sorte que la course de la lune était la plus proche pour entourer la terre, et que le mouvement circulaire du soleil était le plus proche au-dessus d'elle. Ensuite, Lucifer³ et l'étoile sacrée de Mercure ont une course pareille à la vitesse du soleil, mais une espèce de force contraire, et pour cela Lucifer, Mercure et le soleil ont des courses qui se croisent entre elles, les unes dépassant les autres et étant dépassées tour à tour. »

Bien qu'il réduise l'expression du grec, faisant disparaître le décalage qu'il y avait en grec, impliqué par les deux participes ἰόντας et εἰληγότας, entre les deux « actions » qui affectent les planètes, à savoir aller sur un cercle et recevoir le pouvoir contraire, Cicéron

¹ Zeyl 2000, xlvi-xlvii : « What is the 'power contrary [to the sun]' that Mercury and Venus receive ? » et n. 94 : « the literature on this issue is extensive » ; voir Vlastos, *Plato's Universe*, Seattle, University of Washington Press, 1975, 107 ; sur cette question, voir aussi Cornford, *Plato's Cosmology : the « Timaeus » of Plato*, London, Routledge & Kegan Paul, 1937.

² Le passage qui précède est lacunaire.

³ Nous empruntons dans la traduction française le nom latin *Lucifer*, correspondant exacte, morphème pour morphème, du grec ἑωσφόρος, qui désigne Vénus, « l'étoile du matin », celle qui apporte la lumière.

traduit assez littéralement le reste des deux membres de phrases, sans chercher à expliciter le passage. Toutefois, il introduit, dans la traduction de τὴν ἐναντίαν δύναμιν par *uim contrariam*, l'adjectif indéfini *quandam* : il révèle ainsi un certain embarras face à l'expression, paraissant ainsi avouer à son lecteur que lui-même n'a pas cerné précisément de quoi il s'agissait. C'est peut-être pour cette raison qu'il a recours à l'équivalent le plus usuel de δύναμις, *uis*, qui lui permet de ne pas s'avancer trop loin dans l'interprétation de l'expression.

Calcidius, quant à lui, traduit cette occurrence de δύναμις par *agitatio* :

(19) (...) *tum Luciferi et Mercurii collocat ignes in eo motu qui concurrat quidem solstitiali circuitioni, contraria tamen ab eo circumfertur agitatione ; quare fit, ut comprehendant se inuicem et a se rursum comprehendantur hae stellae.* (Calc. *Tim.* 1, 30, 19)

« (...) il place les astres¹ de Lucifer et de Mercure dans le mouvement qui, certes, suit la course circulaire du soleil, mais qui fait le tour avec une impulsion² contraire à lui ; c'est pourquoi il arrive que ces étoiles se rattrapent et soient rattrapées³ chacune à leur tour les unes par les autres et réciproquement. »

De la sorte, comme L. Brisson dans la traduction française, il explicite le texte-source plus qu'il ne le traduit en maintenant ses obscurités. Pourtant, dans son commentaire, après avoir cité le passage en traduction au chapitre CVIII tel qu'il apparaît ici, il s'y réfère ensuite, au chapitre CIX, en traduisant, comme Cicéron, δύναμις par *uis* :

(20) *Ait tamen hos ignes contrariam quoque habere uim. Quam rem alii aliter accipiunt.* (Calc., *Comm. Tim.* CIX)

« Il dit cependant que ces astres ont aussi une force contraire. Ce que les uns et les autres entendent en différents sens. »

Suit un commentaire doxographique de ce passage, qui présente trois explications proposées avant Calcidius de ce que peut désigner *uim contrariam* – preuve que l'expression n'était claire ni pour lui, ni pour les lecteurs antérieurs du *Timée*. Il est possible que Calcidius revienne à ce choix lexical précisément pour maintenir l'obscurité de l'expression platonicienne, et pour justifier le commentaire qui s'ensuit. *Vis* apparaît alors, comme chez Cicéron, comme l'équivalent de transcodage de δύναμις, auquel le traducteur a recours lorsqu'il ne peut pas faire mieux, faute de comprendre clairement le texte-source.

2.2.3. La puissance des yeux

Cicéron traduit encore δύναμις par *uis* lorsque le lexème grec fait référence au pouvoir des yeux :

¹ Nous suivons la traduction proposée par B. Bakhouché d'*ignis* par « astre ».

² Nous comprenons *agitatio* au sens d' « action de mettre en mouvement », d'où notre traduction par « impulsion ».

³ Il est difficile de comprendre l'emploi qui est fait de *comprehendo* ici. Nous avons privilégié sa valeur « prendre », voire « surprendre, prendre par surprise », mais peut-être est-ce la valeur « entourer, enfermer » qui est davantage mobilisée : les étoiles s'entoureraient réciproquement, et seraient entourées chacune à leur tour, les unes par les autres.

(21) Τὰ μὲν οὖν τῶν ὀμμάτων συμμεταίτια πρὸς τὸ σχεῖν τὴν δύναμιν ἦν νῦν εἴληχεν εἰρήσθω· (Plat., *Tim.* 46e6-7)
 « En voilà assez sur les causes secondaires qui ont contribué à donner aux yeux le pouvoir qu'ils possèdent à présent¹. »

Timée clôt de cette manière son explication du mécanisme de la vision, résumée clairement par B. Bakhouché : « la partie épaisse de l'œil laisse filtrer le feu intérieur le plus pur qui s'unit à la lumière environnante pour former un tout homogène ; quand ce faisceau entre en contact avec la lumière émise par un objet sensible, il en renvoie les mouvements à l'âme ; d'où la sensation². » La vision, chez Platon, et contrairement à l'explication qu'en donne Aristote³, est un processus actif, qui résulte de l'action conjuguée de l'œil, de la lumière du jour, dont les deux « faisceaux » forment un tout, et de la lumière renvoyée par l'objet vu. Ce faisceau triple revient ensuite à l'âme, siège véritable de la sensation, dont les yeux ne sont que les instruments⁴. La δύναμις que possèdent les yeux est donc bien une capacité d'action, plus précisément une capacité d'action qui s'exerce sur l'objet vu : il faut donc comprendre le lexème dans cette occurrence avec sa valeur de « /puissance / de X / exercée sur Z ». Cette puissance des yeux doit être rapportée à la puissance du feu, dénotée elle aussi par δύναμις quelques paragraphes plus haut : la puissance du feu est dite retenue à l'intérieur par les paupières, lorsque les yeux se ferment, en vue du repos. Elle ne peut alors plus s'exercer sur les objets visibles⁵. Malheureusement, ces paragraphes sont perdus dans la traduction cicéronienne, et nous ne pouvons pas savoir s'il aurait traduit cette occurrence de δύναμις également par *uis*, comme il le fait pour référer à la puissance des yeux :

(22) *Ac de oculorum quidem causis, ut haberent eam uim quam nunc habent, satis ferme esse dictum puto.* (Cic., *Tim.*, 52)
 « Et assurément sur les causes des yeux, expliquant qu'ils aient cette force qu'ils ont à présent, je pense qu'il en a été dit bien assez. »

¹ Trad. Chambry, GF, 1969 : pour cette phrase, nous choisissons cette traduction de préférence à celle de L. Brisson, qui traduit δύναμις par « propriété ». Comme il traduit τὴν τοῦ πυρός ἐντός δύναμιν, deux pages plus haut, par « la puissance du feu intérieur », on perd, en français, la mise en relation étroite entre la puissance du feu intérieur et la puissance des yeux. La traduction d'É. Chambry par « puissance » pour le feu et « pouvoir » pour les yeux nous semble ainsi mieux convenir. En outre, grâce au double sens de fr. *pouvoir*, « pouvoir sur » et « pouvoir de », le sens de « propriété (de) » reste exprimé.

² Bakhouché, 2005, 5. Voir aussi les pages 1 à 3 pour une analyse précise du passage du *Timée* sur la vision, et la thèse d'A. Merker sur *La vision chez Platon et Aristote*, Sankt Augustin, Academia Verlag, 2003.

³ Aristote considère en effet toute sensation comme une δύναμις τοῦ παθεῖν, donc comme un processus passif.

⁴ Cf. *supra*, première partie.

⁵ Plat., *Tim.* 45d7-e3 :

σωτηρίαν γὰρ ἦν οἱ θεοὶ τῆς ὄψεως ἐμηχανήσαντο, τὴν τῶν βλεφάρων φύσιν, ὅταν ταῦτα συμμύσῃ, καθείργουσι τὴν τοῦ πυρός ἐντός δύναμιν, ἣ δὲ διαχεῖ τε καὶ ὀμαλύνει τὰς ἐντός κινήσεις, ὀμαλυνθεισῶν δὲ ἡσυχία γίγνεται. « Car lorsque les paupières, que les dieux ont imaginées pour préserver la vue, sont fermées, elles retiennent en dedans la puissance du feu. Celle-ci, à son tour, calme et apaise les mouvements intérieurs, et cet apaisement produit le repos (trad. Chambry, GF, 1969). » Nous choisissons, pour ce passage, la traduction d'É. Chambry pour les raisons exposées ci-dessus.

Sur les quatre occurrences de δύναμις que Cicéron traduit véritablement, trois sont donc rendues par *uis*¹, à la fois quand δύναμις a la valeur sémantique de « puissance sur » (puissance du démiurge, puissance de l'œil) et quand il a celle de « capacité de » (capacité de création du démiurge, capacité [de mouvement] contraire des planètes).

¹ La quatrième occurrence, qui a posé en grec de redoutables problèmes d'interprétation, sera étudiée à part.

3. *Potentia et uirtus concurrents de uis* dans la version de Calcidius

Comme nous l'avons déjà aperçu, la traduction de Calcidius n'est pas plus littérale que celle de Cicéron. Nous venons d'observer déjà chez lui deux traductions différentes de δύναμις, pour deux de ses emplois : *sollertia* pour dénoter la puissance du démiurge, et *agitatio* (*uis* dans le commentaire) pour faire référence au mouvement contraire des planètes. En outre, comme Cicéron, il lui arrive d'omettre complètement δύναμις, en 28a2 et 48d2. La notion se trouve par conséquent éclatée dans ses différentes traductions, même si nous pouvons néanmoins remarquer une certaine homogénéité dans les choix lexicaux de Calcidius, dans la mesure où il lui arrive de traduire δύναμις par le même lexème latin pour plusieurs emplois différents.

3.1. L'emploi politico-militaire de δύναμις

D'abord, δύναμις est employé au début du dialogue, dans le récit du mythe de l'Atlantide, qui fut fait par un prêtre égyptien à Solon, et qui est ici rapporté par Critias :

(23) Λέγει γὰρ τὰ γεγραμμένα ὄσσην ἡ πόλις ὑμῶν ἔπαυσέν ποτε **δύναμιν** ὑβρεῖ πορευομένην ἅμα ἐπὶ πᾶσαν Εὐρώπην καὶ Ἀσίαν, ἔξωθεν ὀρηθεῖσαν ἐκ τοῦ Ἀτλαντικοῦ πελάγους (...). Ἐν δὲ δὴ τῇ Ἀτλαντίδι νήσῳ ταύτῃ **μεγάλῃ** συνέστη **καὶ θαυμαστῇ δύναμις βασιλέων, κρατοῦσα** μὲν ἀπάσης τῆς νήσου, πολλῶν δὲ ἄλλων νήσων καὶ μερῶν τῆς ἠπείρου· πρὸς δὲ τούτοις ἔτι τῶν ἐντὸς τῆδε Λιβύης μὲν ἦρχον μέχρι πρὸς Αἴγυπτον, τῆς δὲ Εὐρώπης μέχρι Τυρρηνίας. **Αὕτη** δὲ **πᾶσα** συναθροισθεῖσα εἰς ἓν **ἡ δύναμις** τὸν τε παρ' ὑμῖν καὶ τὸν παρ' ἡμῖν καὶ τὸν ἐντὸς τοῦ στόματος πάντα τόπον μὴ ποτὲ ἐπεχείρησεν ὀρμῇ **δουλοῦσθαι**. Τότε οὖν **ὑμῶν, ὦ Σόλων, τῆς πόλεως ἡ δύναμις** εἰς ἅπαντας ἀνθρώπους **διαφανῆς ἀρετῆ τε καὶ ῥώμῃ** ἐγένετο· (Plat., *Tim.* 24e1-26b6)

« En effet, nos écrits disent l'importance de la puissance étrangère que votre cité arrêta jadis dans sa marche insolente sur toute l'Europe et l'Asie réunies, lançant une invasion à partir de l'océan Atlantique. (...) Or, dans cette île, l'Atlantide, s'était constitué un empire vaste et merveilleux que gouvernaient des rois dont le pouvoir s'étendait non seulement sur cette île tout entière, mais aussi sur beaucoup d'autres îles et sur des parties du continent. En outre, de ce côté-ci du détroit, ils régnaient encore sur la Libye jusqu'à l'Égypte, et sur l'Europe jusqu'à la Tyrhénie. À un moment donné, cette puissance concentra toutes ses forces, se jeta d'un seul coup sur votre pays, sur le nôtre et sur tout le territoire qui se trouve à l'intérieur du détroit, et elle entreprit de les réduire en esclavage. C'est alors, Solon, que votre cité révéla sa puissance aux yeux de tous les hommes en faisant éclater sa valeur et sa force¹. »

Le cotexte des quatre occurrences de δύναμις dans ce texte permettent d'établir que le lexème fait référence, du moins dans ses trois premières attestations, à une puissance matérielle et concrète, et plus précisément militaire : ainsi, ὑβρεῖ πορευομένην, « marchant avec insolence », caractérise le comportement offensif de l'armée de l'Atlantide ; de même, κρατοῦσα indique l'aspect agressif de la puissance constituée par les rois, qui ne se contentent pas de manifester aux yeux des contrées voisines la grandeur de cette puissance, mais la leur font subir sous forme de domination (ἦρχον). Cet impérialisme s'exprime de manière plus violente encore dans la phrase suivante, par le groupe verbal ἐπεχείρησεν δουλοῦσθαι, dont

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

δύναμις est le sujet. Dans sa dernière occurrence, δύναμις fait référence à la puissance athénienne (ὕμῶν τῆς πόλεως), qui seule parvint à vaincre, et même à éradiquer, la puissance de l'Atlantide. Nous retrouvons ici le sème /manifeste/ que nous avons vu associé à cet emploi de δύναμις en première partie, actualisée par la présence dans son cotexte de διαφανής. Cette puissance athénienne est caractérisée en outre par sa valeur (ἄρετή) et sa force (βρόμη), ces deux termes développant deux de ses aspects, un aspect physique (quantité et qualité des ressources militaires) et un autre plus moral (courage, vaillance des athéniens). Dans cette dernière occurrence, δύναμις fait référence à une réalité plus large que dans les trois premières : la puissance athénienne se limite à se manifester, et n'est pas le sujet d'actions concrètes. Néanmoins, c'est bien sûr le sème /exercé sur Z/ qui est prépondérant dans les quatre occurrences de ce passage.

Malgré la cohérence de ces quatre occurrences, Calcidius choisit de les traduire quatre fois de manière différente :

(24) *E quibus unum eminens et praedecorum facinus in monumentis ueteribus inuenimus : immanem quondam iniuriis et inexpugnabilem numero manum, quae prope iam cunctam Europam atque Asiam subegisset, a uestris legionibus esse deletam ex Atlantico mari bellum omnibus gentibus et nationibus inferentem. (...) Igitur in hac Atlantide insula maxima et admirabilis potentia extitit regum omnem insulam finitimasque alias obtinentium maximaeque parti continentis dominantium, siquidem tertiae mundi parti, quae Libya dicitur, usque ad Aegyptum imperarunt, Europae uero usque ad Tyrrhenum mare. Quae quidem uis potentiaque collecta et armata nostram, o Solo, uestramque regionem, hoc amplius eas gentes quae intra Herculis columnas consistunt adoriri et expugnare gestiit. Tunc ergo uestrae ciuitatis uirtus ultra omnem gloriam enituit.* (Calc. Tim. 1, 16, 20)

« Parmi ceux-là, nous trouvons un fait éminent et très glorieux sur les anciens monuments : un jour une puissance monstrueuse pour ses outrages et invincible par son nombre, qui avait soumis déjà presque toute l'Europe et l'Asie, fut détruite par vos légions, elle qui venait de la mer Atlantique pour faire la guerre à tous les peuples et les nations. (...) Donc, dans cette île Atlantide, une puissance immense et admirable avait été formée par les rois qui tenaient toute l'île et les autres territoires voisins, et qui dominaient une partie du continent, puisqu'ils commandaient à la troisième partie du monde, qu'on appelle Libye, jusqu'à l'Egypte, mais aussi à l'Europe jusqu'à la mer tyrrhénienne. Et cette puissante force, s'étant réunie et armée, s'empessa d'attaquer et de combattre notre pays, le vôtre, et plus loin encore les peuples qui se trouvent entre les colonnes d'Héraclès. C'est alors, donc, que la valeur de votre cité brilla de manière plus que glorieuse. »

Le traducteur développe considérablement le texte grec, ce qui peut parfois rendre difficile la mise en regard d'unités de traductions dans le texte-source et dans le texte-cible. Néanmoins, il est possible de repérer par quels lexèmes il traduit les quatre occurrences de δύναμις. La première est rendue par *manum*, dont les déterminations sont beaucoup plus développées que dans le texte grec. *Manus*, qui connaît de nombreux emplois figurés en latin, peut être utilisé pour désigner une troupe en armes, ce qui est manifestement le cas ici, comme l'indiquent notamment *inexpugnabilem numero* et *bellum inferentem*. Dans la seconde occurrence de δύναμις, la valeur référentielle d'« armée » était moins nette, même si la puissance formée par les rois venait s'imposer aux autres peuples de manière agressive. C'est peut-être pourquoi Calcidius choisit *potentia*, plus large et sans référence matérielle précise.

Potentia est repris par *quae uis potentiaque* dans la phrase suivante : pourquoi Calcidius recourt-il à ce binôme synonymique ? Est-ce un effort de variation stylistique ou une recherche de précision sémantique ? Les participes *collecta et armata* invitent à opter pour la deuxième hypothèse : en « complétant » *potentia* par *uis*, Calcidius ajoute une dimension plus physique et plus matérielle à la puissance dénotée. Enfin, il semble qu'il traduise la dernière occurrence de δύναμις par *uirtus*. Mais la version latine de cette phrase, contrairement à la première du passage, est contractée par rapport à son modèle grec : l'adresse à Solon est gommée, plus exactement reversée dans la phrase précédente, εἰς ἅπαντας ἀνθρώπους est rendu de manière plus abstraite par *ultra omnem gloriam*, et διαφανῆς ἐγένετο est condensé dans *enituit* ; et, surtout ἀρετῆ τε καὶ ῥώμῃ est omis. Or, dans la mesure où le choix de *uirtus* pour traduire δύναμις dans cet emploi peut surprendre, il est légitime de penser que le nom latin traduit bien δύναμις, mais seulement dans la mesure où il est développé en grec par les deux substantifs au datif. En effet, à *uirtus*, *a priori*, ne peut être associé le sème /exercé sur Z/ qui est saillant dans δύναμις. En revanche, le nom latin dénote à la fois la force morale et la force physique des *uiri*, c'est-à-dire leur valeur guerrière. Il apparaît donc que Calcidius a ramassé la traduction de δύναμις (...) ἀρετῆ τε καὶ ῥώμῃ en un seul lexème, *uirtus*.

Il ressort de ce passage que Calcidius ne recherche pas la cohérence lexicale lorsqu'il traduit, mais qu'il s'applique au contraire à rendre précisément l'occurrence en contexte : il s'inscrit en cela dans le cadre du modèle traductologique cicéronien, privilégiant l'équivalence dynamique à l'équivalence de transcodage.

Néanmoins, trois des quatre « équivalents dynamiques » relevés dans ce passage, *potentia*, *uis*, et *uirtus*, lui servent à traduire d'autres emplois de δύναμις.

3.2. L'équilibre des forces : l'emploi médical

Dans le passage (11) ci-dessus, δύναμις était employé d'une manière similaire à certaines occurrences de la *Collection hippocratique*, pour dénoter à la fois les effets, violents (ἰσχυράς), que peut avoir une propriété (le chaud, le froid, l'humide ou le sec) sur un corps si elle s'y trouve en excès par rapport aux autres, et ces propriétés elles-mêmes, celles des quatre éléments, dont aucune ne doit être laissée en dehors du monde par le démiurge. Voici comment Calcidius traduit ces deux occurrences, qui étaient omises chez Cicéron :

(25) *Ex omni quippe igni et item totis illis reliquis, aere aqua terra, constructus est **nulla uel corporis uel potentiae parte** derelicta contemptaque, propterea ut perfectum animal esset, utpote ex integris perfectisque conflatum, hoc amplius ut aeternae compos incolumitatis foret. Videbat enim eam esse naturam corporis, ut ei facile importuna caloris accessione uel contra frigoris omniumque huius modi, **quae in magna sunt uiolentaque potentia**, noceretur.* (Calc., *Tim.*, 1, 25, 12)

« De fait, c'est à partir de tout le feu et, de même, de tous les autres, l'air, l'eau et la terre, qu'il fit son ouvrage, sans laisser ni négliger aucune partie d'un corps ou d'une puissance, pour que le monde animé fut parfait, parce que fabriqué à partir d'éléments entiers et parfaits, et aussi pour qu'il soit éternellement maintenu en bon état. Il voyait en effet que la nature d'un corps est telle qu'un accès brutal de chaleur dans ce corps, ou au contraire de froid, ou de toutes les choses de cette sorte qui sont en un état de grande et violente puissance, pouvait facilement lui nuire. »

Calcidius traduit de manière homogène les deux occurrences de δύναμις par *potentia*, mais il paraît réticent à employer ce lexème latin au pluriel. Par conséquent, il glose πάνθ' ὅσα δυνάμεις ἰσχυρὰς ἔχει par *quae in magna sunt uiolentaque potentia*, substituant à l'idée d'*avoir* certains effets, celle d'*être* dans un certain état. Il a alors recours à un emploi de *potentia* que l'on trouve chez Cicéron, où le lexème est introduit par la préposition *in* et qualifié par *magna*, pour dénoter l'autorité ou la puissance dont peuvent jouir des personnages importants de la cité¹. Calcidius modifie également la structure dans laquelle apparaît la première occurrence de δύναμις : là où le texte-source a μέρος οὐδὲν οὐδενός οὐδὲ δύνάμιν ἔξωθεν ὑπολιπών (« ne laissant au-dehors aucune partie ni aucune propriété de rien »), Calcidius dit : *nulla uel corporis uel potentiae parte derelicta contemptaque* (« aucune partie soit d'un corps, soit d'une propriété² n'ayant été laissée ni négligée ») : alors que δύναμις était coordonnée à μέρος, *potentia* se trouve en fonction de génitif adnominal de *pars*, *corporis* ayant été ajouté de manière à expliciter οὐδενός. Il est malaisé de déterminer à quoi le traducteur fait référence en parlant de *pars potentiae* : s'agit-il d'une partie de la puissance globale des quatre éléments ? D'une partie de l'une de leurs propriétés (par exemple une partie du chaud ou une partie du sec pour le feu) ? La deuxième occurrence de *potentia* invite à comprendre le lexème au sens large de « puissance », c'est-à-dire de « capacité d'agir sur Z », sans lui donner de sens technique précis. Par conséquent, une *pars potentiae* pourrait effectivement dénoter une propriété d'un des quatre éléments : δύναμις, en grec, est équivoque, dans la mesure où il paraît faire référence, dans ses emplois médicaux, tantôt à une entité physique, porteuse de propriétés, tantôt à ces propriétés elles-mêmes, qui ne sont pas des entités physiques autonomes. Le traduire non par *potentia* seul, mais par *pars potentiae*, est une manière d'explicitier son référent, propriété (chaud, froid, etc.).

Δύναμις est de nouveau employé pour faire référence aux qualités qui, avant que le démiurge n'ordonne le monde, coexistaient de manière chaotique et déséquilibrée dans la « nourrice de ce qui naît » (τὴν δὲ δὴ γενέσεως τιθήνην), c'est-à-dire la troisième espèce que Timée distingue à côté de l'espèce intelligible et de l'espèce sensible. Elle se situe en-deça du monde sensible, se présentant comme un réceptacle, sorte de matière première informe à partir de laquelle le démiurge fabrique et organise le monde :

(26) Τὴν δὲ δὴ γενέσεως τιθήνην ὑγραινόμενην καὶ πυρουμένην καὶ τὰς γῆς τε καὶ ἀέρος μορφὰς δεχομένην, καὶ ὅσα ἄλλα τούτοις πάθη συνέπεται πάσχουσαν, παντοδαπὴν μὲν ἰδεῖν φαίνεσθαι, διὰ δὲ τὸ μὴθ' ὁμοίων δυνάμεων μήτε ἰσορρόπων ἐμπίμπλασθαι κατ' οὐδὲν αὐτῆς ἰσορροπεῖν, ἀλλ' ἀνωμάλως πάντη ταλαντούμενην σείεσθαι μὲν ὑπ' ἐκείνων αὐτήν, κινουμένην δ' αὖ πάλιν ἐκεῖνα σείειν· (Plat., *Tim.* 52d4-e5)

« Alors, la nourrice du devenir, qui était mouillée, qui était embrasée et qui recevait les formes aussi bien celle de la terre que celle de l'air, qui était soumise à toutes les affections que ces éléments amènent avec eux, la nourrice du devenir, qui offrait à la vue une apparence infiniment diversifiée, ne se trouvait en équilibre sous aucun rapport étant donné qu'elle était remplie de propriétés qui n'étaient ni semblables ni équilibrées, et que, soumise de partout à un

¹ Cic., *Mur.*, 25 : *erant in magna potentia qui consulebantur.*

² Nous traduisons volontairement ici δύναμις et *potentia* de la même manière, afin de souligner l'écart entre la structure du texte-source et celle du texte-cible. Mais il n'est pas certain que Calcidius ait interprété, comme nous le faisons, δύναμις au sens de « propriété ».

balancement irrégulier, elle se trouvait elle-même secouée par les éléments, que secouait à son tour la nourrice du devenir, en leur transmettant le mouvement qui l'animait¹. »

Compte tenu de son environnement textuel, il faut encore comprendre le référent de δυνάμεων comme les propriétés des quatre éléments qui, n'ayant pas été assemblées harmonieusement par le démiurge, se trouvent séparées, et, par conséquent, violentes et agressives, comme il a été dit plus haut. Voici comment Calcidius traduit cette occurrence :

(27) *Igitur generationis nutriculam humectatam modo, modo ignitam, terraeque item et aeris formas suscipientem ceterasque pedissequas passiones perpetientem omniformem uisu uideri ; quod tamen priuatim **neque similibus uiribus neque exaequatis potentiis** instruat, nihil esse eius aequale, sed undique et in prouum uel absouum praeponderantem agitari quidem materiis agitantibus inuicemque reciproco pulsū pulsare atque agitare materias.* (Calc., *Tim.* 2, 51, 7)
« Donc la nourrice de ce qui naît, tantôt humidifiée, tantôt enflammée, recevant de même les formes de la terre et de l'air, et endurant l'escorte des affections qui les suivent, apparaissait sous différentes formes à la vue ; cependant, parce qu'elle n'était pourvue en elle-même ni de forces semblables, ni de puissances égales, rien n'était égal en elle, mais, se penchant vers l'avant ou vers l'arrière, elle se trouvait tantôt agitée en tous sens par des matières qui elles-mêmes s'agitaient, tantôt, à son tour, par une impulsion en sens inverse, elle poussait et agitait ces matières. »

Calcidius développe la valeur sémantique de δύναμις par le même binôme synonymique qu'en (23), au pluriel cette fois. L'ajout de *uiribus* à côté de *potentiis* lui permet là encore d'exprimer plus précisément la notion de force physique, même de violence, qui est impliquée par le déséquilibre des propriétés au sein de « la nourrice de ce qui naît ». Quant à *potentia*, il assure plus particulièrement la transmission du sème /exercé sur Z/ associé à δύναμις.

Mais *uis* et *potentia* apparaissent, quoi qu'il en soit, très proches sémantiquement dans le texte de Calcidius, et pour cause : à deux exceptions près, où le traducteur latin emploie l'ablatif *ui* pour traduire l'emploi du datif quasi-adverbial βίῃ², et ajoute *diuina potentia* qui n'a pas d'expression-source dans le texte grec³, les deux lexèmes, seuls ou coordonnés entre eux, sont réservés à la traduction de δύναμις.

3.3. Puissance du feu, pouvoir des yeux

Ainsi, lorsqu'il a à traduire τὴν τοῦ πυρὸς δύναμιν dans le passage expliquant le mécanisme de la vision⁴, c'est *uis* que Calcidius choisit :

(28) *Etenim diuinae potestates salubre oculis tegmen palpebrarum machinatae sunt, quibus obductis **uis illa ignis intimi** coniuentia tegminis coercetur compressaque fundit se per membra mollitisque et relaxatis conualescit quies.*
« Car les puissances divines ont imaginé pour les yeux la protection avantageuse des paupières, par lesquelles, lorsqu'elles se baissent, cette puissance du feu intérieur est maintenue au moyen

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

² Plat., *Tim.* 43a7 vs Calc., *Tim.* 2, 38, 16.

³ Plat. *Tim.* 34b8 vs Calc., *Tim.* 1, 26, 19.

⁴ Cf. *supra*, *Tim.* 45d7-e3.

de la fermeture de la protection, se répand à travers les membres, et par leur détente et leur relâchement, le repos grandit. »

Vis paraît utilisé avec ou de préférence à *potentia* lorsque le référent de δύναμις implique une plus grande matérialité, comme ici, où il est le sujet de *fundit se*. On aurait pu attendre que Calcidius traduise de même l'occurrence de δύναμις dénotant le pouvoir des yeux, où le référent du lexème grec se comprend comme celui de la puissance du feu. Mais il n'en fait rien, et choisit *uirtus* :

(29) *Et de oculorum quidem ministerii causa, ob quam nacti sunt eam quam habent uirtutem, satis dictum.* (Cal., *Tim.* 2, 44, 1)

« Et au sujet de ce qui explique la fonction des yeux, de la raison pour laquelle ils ont reçu la vertu qu'ils ont, il en a été dit suffisamment. »

Faut-il en déduire que, pour lui, *uis* et *uirtus* sont interchangeable, du moins dans un tel contexte ? Ou bien est-il plus pertinent d'assigner à *uirtus* le sens de « vertu, qualité » qu'il a en latin classique ? Dans la mesure où l'autre attestation de *uirtus* traduisant δύναμις, en (23), était à comprendre au sens de « force » à la fois morale et physique, il est plus vraisemblable que *uirtus* ait ici le sens de « force, puissance », comme *uis* dans le passage précédent : cela peut paraître étonnant au vu de l'évolution sémantique du mot en latin. En effet, si le substantif est susceptible d'être employé, conformément à son étymologie, pour dénoter la qualité propre du *uir*, à savoir, selon Cicéron, la force (*fortitudo*)¹, il perd ce sens lorsqu'il reçoit d'autres compléments référentiels, pour conserver seulement celui de « qualité » propre à un être ou une entité. Néanmoins, nous verrons au chapitre suivant que cet emploi de *uirtus* pour traduire δύναμις dans le sens de « puissance », peut trouver son explication par l'usage qui en est fait dans la *Bible*.

3.4. L'emploi ontologique platonicien

Dans la partie du *Timée* traduite par Calcidius, δύναμις est attesté trois fois avec la valeur ontologique que lui donne spécifiquement Platon, à savoir l'« aspect manifeste de la nature de l'être qui permet de connaître cette nature »². La première fois, dans le texte (10), il est coordonné à ἰδέα (et omis chez Cicéron comme chez Calcidius), et la seconde à φύσις. *Timée* se propose alors de définir la troisième espèce, qu'il vient d'introduire à côté du monde sensible et du monde intelligible :

(30) Νῦν δὲ ὁ λόγος ἔοικεν εἰσαναγκάζειν χαλεπὸν καὶ ἀμυδρὸν εἶδος ἐπιχειρεῖν λόγοις ἐμφανίσει. Τίν' οὖν ἔχον δύνάμιν καὶ φύσιν αὐτὸ ὑποληπτέον ; Τοιάνδε μάλιστα πάσης εἶναι γενέσεως ὑποδοχὴν αὐτὴν οἷον τιθῆναι. (Plat., *Tim.* 49a3-6)

« Mais, maintenant, notre argumentation nous force, semble-t-il, à entreprendre une description qui permette d'élucider une espèce difficile et obscure. Quelle propriété faut-il supposer qu'elle

¹ Cf. *infra*, troisième partie. Cicéron, lorsqu'il rappelle l'étymologie de *uirtus*, considère que c'est la *fortitudo*, force à la fois morale et physique, qui constitue la *uirtus* du *uir* (*Tusc.*, 2, 18, 43).

² Voir *supra*, ce chapitre, et pour un développement plus important, première partie.

possède naturellement ? La propriété que voici essentiellement : de tout ce qui est soumis à la génération elle est le réceptacle, et, pour employer une image, la nourrice¹. »

La collocation δύναμις καὶ φύσις, étudiée en première partie, est traduite dans la version calcidienne par le binôme synonymique fréquemment usité *uis et natura* :

(31) *At nunc impositura nobis necessitatem ratio uidetur obuiam manumque conserere aduersum inexpugnabilem omni ratione et omni eloquio fraudem crassis tenebris inuolutam. Quam igitur eius uim quamue esse naturam putandum est ? Opinor, omnium quae gignuntur receptaculum est, quasi quaedam nutricula.* (Calc., *Tim.* 2, 46)

« Mais à présent, la raison paraît devoir nous imposer de rencontrer, et d'en venir aux mains avec une espèce trompeuse qu'aucune raison ni aucun discours ne peut pénétrer, étant rendue obscure par les ténèbres épaisses. Quelle force ou quelle nature faut-il donc penser qu'elle possède ? À mon avis, elle est le réceptacle de tout ce qui naît, pour ainsi dire une sorte de nourrice. »

Cependant, les deux lexèmes latins ne sont pas coordonnés comme ils le sont usuellement par *et* ou *-que*, mais par *-ue*, « ou » : Calcidius modifie alors légèrement le texte-source en séparant ainsi la question de la force et celle de la nature, plutôt que de considérer que les deux lexèmes expriment respectivement deux facettes d'une même réalité, la nature manifeste et la nature profonde de cette troisième espèce. De ce fait, il ne rend pas exactement compte de l'emploi platonicien de δύναμις couplé avec φύσις. En outre, il le traduit encore différemment dans sa troisième occurrence :

(32) ἐκ γὰρ τῆς ἑαυτῆς τὸ παράπαν οὐκ ἐξίσταται δυνάμεως (Plat., *Tim.* 50b8)

« car elle [la nature qui reçoit tous les corps] ne perd absolument aucune des propriétés qui sont les siennes². »

Haec quippe minime recedit ex condicione propria. (Calc., *Tim.* 2, 48)

Δύναμις au sens de « nature manifeste » de l'être se trouve donc soit omis, soit traduit par *uis*, soit traduit par *condicio*. Par conséquent, aucun lexème latin n'émerge véritablement pour exprimer cette notion platonicienne, phénomène compréhensible du fait de la basse fréquence de cet emploi dans le *Timée*. Mais plus largement, la notion de δύναμις, pour laquelle il était possible de reconstituer une unité par-delà ses divers emplois dans le dialogue, se voit complètement éclatée par les traductions cicéronienne et calcidienne. Se dégagent toutefois deux équivalents latins privilégiés chez les traducteurs : *uis* chez Cicéron, et *potentia* chez Calcidius. Non seulement ceux-ci sont les plus fréquemment utilisés, mais, en outre, ils paraissent servir d'équivalents-béquilles, lorsque le traducteur se trouve embarrassé face à une occurrence dont il ne comprend pas clairement le sens. Se trouvant alors dans l'incapacité de trouver un équivalent dynamique qui conviendrait au mieux en latin pour exprimer le sens du mot grec, il a recours à ce qu'il considère comme l'équivalent de transcodage du terme-source, équivalent qu'il lui donnerait spontanément hors contexte. C'est de cette manière que nous avons estimé pouvoir interpréter le *quandam* qualifiant *uim contrariam* chez Cicéron.

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

² Trad. Brisson, GF, 1992.

C'est aussi l'explication que l'on peut donner à un emploi curieux de *potentia* chez Calcidius, pour traduire la difficile occurrence de *Timée* 31c.

3.5. Interprétation et traduction de δύναμις en *Timée* 31c.

(33) Ὅποταν γὰρ ἀριθμῶν τριῶν εἴτε ὄγκων εἴτε δυνάμεων ὄντων οὖν ἢ τὸ μέσον, ὅτι περὶ τὸ πρῶτον πρὸς αὐτό, τοῦτο αὐτὸ πρὸς τὸ ἔσχατον, καὶ πάλιν αὖθις, ὅτι τὸ ἔσχατον πρὸς τὸ μέσον, τὸ μέσον πρὸς τὸ πρῶτον, τότε τὸ μέσον μὲν πρῶτον καὶ ἔσχατον γιγνόμενον, τὸ δ' ἔσχατον καὶ τὸ πρῶτον αὖ μέσα ἀμφοτέρω, πάνθ' οὕτως ἐξ ἀνάγκης τὰ αὐτὰ εἶναι συμβήσεται, τὰ αὐτὰ δὲ γενόμενα ἀλλήλοις ἐν πάντα ἔσται. (Plat., *Tim.* 31c-32a)
« Chaque fois que de trois nombres quelconques, que ces nombres soient entier ou en puissance, ce lui du milieu est tel que ce que le premier est par rapport à lui, lui-même l'est par rapport au dernier ; et inversement quand ce que le dernier est par rapport à celui du milieu, celui du milieu l'est par rapport au premier, celui du milieu devenant alors premier et dernier, le dernier et le premier devenant à leur tour moyens, il en résulte nécessairement que tous se trouvent être dans une relation d'identité, et que, parce qu'ils se trouvent dans cette relation d'identité les uns par rapport aux autres, ils forment tous une unité¹. »

Le sens à donner à δύναμις dans ce passage a suscité un nombre important d'interprétations depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, et pose une série de difficultés que P. Pritchard a exposées, sinon résolues, dans un article qui lui est entièrement consacré². Voici le premier problème : ὄγκων et δυνάμεων sont-ils apposés ou juxtaposés à ἀριθμῶν ? Dans le premier cas, l'énumération contient seulement deux termes, mis en balance par la répétition de εἴτε. Apposés au nom du nombre, δύναμις et ὄγκος doivent avoir le sens technique qu'ils ont reçu en mathématiques. Reste à savoir quel est ce sens. Là encore, les interprétations des traducteurs et des commentateurs divergent. Selon la traduction d'Archer et Hind, ὄγκος, qui peut avoir de sens de « volume » ou « masse », fait référence à un nombre représentable par un solide, à trois dimensions ; quant à δύναμις, son sens est vraisemblablement déduit du passage du Théétète 148a-b, étudié en première partie, et lui-même d'interprétation difficile. Ce qui est certain et fait consensus, c'est que δύναμις a à voir avec l'élévation d'un nombre, représentable par une longueur (μηκός), au carré, c'est-à-dire multiplié par lui-même et représentable par un carré, aux côtés égaux. C'est pourquoi Archer et Hind le comprennent au sens de « nombre représentable par une surface, à deux dimensions », et traduisent l'ensemble de la façon suivante : « ...three numbers, whether expressing three or two dimensions... »³.

Deux arguments nous paraissent pouvoir être invoqués contre cette traduction : on voit mal pourquoi seuls seraient nommés les nombres représentables par des solides et des surfaces, sans que le soient également les nombres premiers, représentables par des lignes, à une seule dimension. En outre, il peut paraître étrange de placer, dans une énumération, les nombres « solides » avant les nombres « plans », et on aurait plutôt attendu l'inverse : à soi seul, cela ne peut constituer un motif valable de refuser cette interprétation, mais contribue néanmoins au scepticisme qu'elle suscite. C'est pourquoi, toujours en considérant que ὄγκων

¹ Trad. Brisson, GF, 1992.

² Pritchard 1990, 182-193 : « The Meaning of Δύναμις at *Timaeus* 31c », *Phronesis* 35.

³ C'est aussi le point de vue de Mugler 1959, 150 : « ὄγκων et δυνάμεων signifient cubes et carrés arithmétiques » et d'É. Chambry, qui traduit par « de trois nombres quelconques, cubiques ou carrés ».

et δυνάμεων sont apposés à ἀριθμῶν, nous accordons plus de crédit à la traduction proposée par L. Brisson : « ...de trois nombres quelconques, que ces nombres soient entiers ou en puissance¹... ». La différence d'interprétation porte surtout sur ὄγκος, que le traducteur comprend comme étant « vraisemblablement emprunté à la tradition pythagoricienne pour désigner une collection d'unités discrètes et indivisibles », en renvoyant à l'emploi qui en est fait dans ce sens en Timée 56c² : le mot dénote alors les masses visibles que forment en se regroupant les figures, qui, si elles sont considérées isolément, restent imperceptibles pour nous. De fait, il n'est pas aberrant de penser que, en 31c, le même mot dénote les seuls nombres visibles pour nous, c'est-à-dire, à l'époque de Platon, les nombres entiers. Par contraste, δυνάμεων dénoterait donc les nombres qui ne sont pas visibles par eux-mêmes, c'est-à-dire les nombres irrationnels – comme la diagonale du carré – qui ne sont commensurables avec d'autres que s'ils sont élevés au carré.

Cependant, certains interprètes ont considéré que ὄγκος et δύναμις étaient non pas apposés, mais juxtaposés à ἀριθμός. Par conséquent, cela les autorisait à leur assigner un tout autre sens que celui qu'ils pouvaient avoir en mathématiques. Ainsi, Proclus, qui commente le texte au V^e siècle de notre ère, voit dans cette énumération une allusion aux trois domaines scientifiques des pythagoriciens : ἀριθμός représenterait l'arithmétique, ὄγκος, la géométrie, et δύναμις, l'harmonique³. Ce dernier aurait alors son sens technique de « valeur musicale », aperçu en première partie. Mais P. Pritchard objecte à cette interprétation que les trois termes appartiennent aux trois disciplines, qui sont de toute façon intrinsèquement liées, et qu'il n'y a pas de raison de relier chacun des termes à l'une ou l'autre en particulier.

La traduction de Cicéron, quant à elle, plaide en faveur de la juxtaposition des trois termes, et désambiguïse le grec par la répétition de *uel* devant chacun d'eux : *...trium uel numerorum uel figurarum uel quorumque generum...* (Cic., *Tim.*, 14) : « de trois nombres, ou formes, ou n'importe quels genres ». La traduction d' ἀριθμός par *numerus* ne surprend pas, non plus que celle d' ὄγκος par *figura*, si l'on prend ce terme dans son acception de « chose façonnée », donc « volume », « forme ». Jusque là, et contrairement aux traducteurs modernes, qui s'efforcent tous de donner une cohérence à cette énumération, Cicéron se contente de traduire littéralement chacun des termes. Par conséquent, il est étonnant qu'il ait traduit δύναμις par *genus*, les deux termes n'ayant *a priori* pas de lien sémantique : pourquoi ne l'a-t-il pas traduit lui aussi en recourant à son équivalent habituel, à savoir *uis* ? En outre, il est possible que ce dernier ait été utilisé pour traduire l'emploi spécifique de δύναμις en musique, pour dénoter la valeur réelle d'une note, distinguée de sa valeur théorique (θέσις). C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de son emploi dans le récit du songe de Scipion, à la fin du *De republica* de Cicéron⁴. Il est alors question de la musique que produisent les

¹ Bien qu'il traduise par « en puissance », L. Brisson n'a pas en tête le sens aristotélicien de δύναμις, mais bien le sens mathématique qu'il a dans le *Théétète*, sur lequel il s'appuie pour justifier sa traduction (voir sa note 134, . 231-232).

² Brisson, GF, 1992, 231-232, n. 134.

³ Bakhouché, 1986.

⁴ Nous tenons à remercier ici J.-B. Guillaumin pour avoir attiré notre attention sur ce passage, et pour ses éclaircissements à son propos.

mouvements des sphères : la sphère des fixes, la plus haute et celle qui a le mouvement le plus rapide, produit le son le plus aigu, tandis que la sphère la plus basse, celle de la Lune, produit le son le plus grave. La Terre, c'est-à-dire la neuvième sphère, est immobile, au centre du monde :

(34) *Illi autem octo cursus, in quibus eadem uis est duorum, septem efficiunt distinctos interuallis sonos.* (Cic. *De rep.* VI, 18)

« Les huit autres sphères, dont deux ont la même 'valence', produisent sept sons distincts les uns des autres, en raison des intervalles qui les séparent¹. »

Si *uis* a bien ici le sens technique que δύναμις a en musique, c'est qu'il était apte à traduire le lexème grec dans cet emploi. Par conséquent, dans la mesure où Cicéron comprend les trois termes grecs comme étant juxtaposés, dans le passage du *Timée*, il aurait pu, comme Proclus, interpréter δυνάμεων dans son sens technique en musique, et le traduire par uirium. Mais manifestement, il n'a pas la même compréhension que Proclus de ce passage. En outre, Cicéron semble avoir compris l'adjectif indéfini ὄντινων comme se rapportant uniquement à δυνάμεων, là où les traducteurs modernes le comprennent comme déterminant ἀριθμῶν. De ce fait, sans doute aussi gêné que ces derniers pour sémantiser δύναμις, il a pu interpréter le syntagme δυνάμεων ὄντινων comme une manière d'abrégé l'énumération, en donnant un sens très vague et très général au substantif : « de trois nombres, ou formes, ou entités quelles qu'elles soient ».

Calcidius, quant à lui, traduit cette occurrence différemment presque à chaque fois qu'il la mentionne. Dans sa traduction proprement dite, il rend les trois termes par *ex tribus uel numeris uel molibus uel ulla alia potentia* « de trois nombres, ou masses, ou quelque autre puissance », comprenant, comme Cicéron, que les trois termes sont juxtaposés. Mais dans son commentaire, alors qu'il cite, dans son intégralité, l'ensemble du passage² sans le modifier par ailleurs, il substitue *potentiis* à *ulla alia potentia* : *ex tribus uel numeris uel molibus uel potentiis* (§8), énumération que l'on retrouve à peu près sous cette forme au paragraphe 21 (*in tribus siue numeris seu molibus seu potentiis*). Enfin, on la trouve sous une troisième forme au paragraphe 14, où les trois mots sont au génitif singulier : *siue numeri siue molis seu qualitatis*. Ces variations sont révélatrices de son embarras face à cette occurrence, décidément bien obscure. Dans sa traduction, il transpose le pluriel du lexème grec par un singulier, et traduit l'indéfini ὄντινων, en le rattachant seulement à δυνάμεων, par *ulla alia* : de la sorte, *potentia* fonctionne comme terme générique, subsumant les deux autres et ouvrant

¹ Trad. Bréguet, CUF, 1980. Voir aussi la note de traducteur (111, n.1) associée à *uis* : « J'emprunte ce terme (*valence*), à Th. Reinach (*La musique grecque*, Paris, 1926, p.12) qui traduit ainsi δύναμις, c'est-à-dire, ici, *uis*, désignant 'la place et la fonction de chaque note dans le tétracorde auquel elle appartient'. » En réalité, cette interprétation de *uis* devra être discutée : cf. *infra*, troisième partie. Pour l'emploi de δύναμις en musique, cf. *supra*, première partie.

² Voici le passage tel qu'il apparaît dans sa traduction : *Cum enim ex tribus uel numeris uel molibus uel ulla alia potentia medietas imo perinde quadrat ut summitas medio, rursum que ut imum medio, sic medietas summo, tunc certe medietas a summo et item imo nihil differt rursum que extimis illis ad medietatis condicionem atque ad eiusdem parilitatem redactis medietas quoque extimorum uicem suscipit, fit, opinor, ut tota materia una et eadem ratione societur eo que pacto eadem sibi erunt uniuersa membra, quippe cum eorum sit una condicio ; unis porro effectis membris unum erit atque idem totum* (Calc. *Tim.* I, 24, 11).

l'énumération à d'autres entités éventuelles. Mais cet emploi apparaît très étrange en latin ; en effet, en quoi *numeri* et *moles* pourraient-il appartenir à la catégorie des *potentiae* ? Il est très probable que Calcidius ait traduit ici δύναμις selon une équivalence de transcodage δύναμις-*potentia*, parce qu'il ne trouvait pas de meilleure solution. La substitution du singulier au pluriel va encore dans ce sens : le pluriel du lexème grec indique qu'il fait référence sinon à une entité matérielle, du moins à une entité nombrable ; il empêche en tout cas de le comprendre comme dénotant une entité massive, dans son sens général et usuel de « capacité » ou de « puissance ». Mais Calcidius, n'ayant pas clairement identifié le référent spécifique de ce lexème au pluriel, a dû l'interpréter dans ce sens général, ce qui bloquait la mise au pluriel de *potentia*.

Mais lorsqu'il reprend sa traduction dans son commentaire, il rétablit le pluriel, et omet de traduire l'adjectif indéfini : ces deux faits laissent penser qu'il assigne désormais un référent plus déterminé à δύναμις/*potentia* : il n'interprète plus le lexème grec comme un terme générique qui subsumerait les deux autres, et accepte de considérer son référent comme une entité nombrable. Reste à savoir comment il le comprend exactement¹. L'étude du chapitre 21 de son Commentaire peut nous y aider. Calcidius s'efforce de défendre l'idée que les quatre éléments, bien qu'ils ne soient pas représentés par les mêmes formes – le feu étant pyramidal alors que la terre est cubique, par exemple – peuvent avoir néanmoins une moyenne proportionnelle. Dans ce but, il rappelle la fameuse phrase de Platon :

(35) *Dixit enim, si meminimus, similitudinem non solum in formis et figuris sed etiam in potentiis et qualitibus quaeri oportere, cum ita dixit : Cum in tribus siue numeris seu molibus seu potentiis perinde erit medietas imo, quem ad modum summitas medio. Quare si inter ignem et terram nulla est in specie et uelut in uultu similitudo, quaerenda erit in naturis ac qualitibus ipsorum elementorum iuxta quas faciunt aliquid aut patiuntur et in his proprietatibus ex quibus utriusque elementi uis et germanitas apprime designatur.* (Calc. Comm. in Tim. 1, 21, 26)

« Il a dit en effet, si nous avons bonne mémoire, qu'il faut chercher la similitude non seulement dans les aspects et les formes, mais aussi dans les vertus et les propriétés, quand il parla ainsi : 'Quand de trois nombres, masses ou forces, le moyen est au premier ce que le dernier est au moyen...' C'est pourquoi, si entre le feu et la terre il n'y a aucune similitude dans leur représentation ou leur apparence pour ainsi dire, il faudra la chercher dans l'ensemble des qualités et des propriétés des éléments eux-mêmes, en vertu desquelles ces mêmes éléments exercent ou subissent une action, et dans les caractères spécifiques à partir desquels s'exprime avant tout la véritable essence des deux éléments². »

Même si la terre et le feu n'ont aucun point commun pour leur forme, ils possèdent des propriétés essentielles apparentées, par le fait même qu'elles sont opposées³. Calcidius fonde l'ensemble de son argumentation sur cette distinction entre l'aspect extérieur (*formis, figuris, specie, uultu*) de l'élément, qui ne le caractérise pas en propre, et ses propriétés essentielles, qui le définissent réellement. Il oppose alors très clairement deux groupes de lexèmes

¹ B. Bakhouche traduit l'occurrence de *potentiis* du §21 par « valeur musicale », en s'appuyant sur le commentaire de Proclus au texte grec. Mais *potentia* dans ce sens serait *a priori* complètement isolé, et il est peu probable que Calcidius ait pu avoir ce sens en tête en choisissant ce mot latin. Elle-même ne maintient pas cette traduction ailleurs.

² Trad. Bakhouche, 1986.

³ Pour ces propriétés des éléments, voir la suite du commentaire.

dénotant respectivement ces deux facettes des éléments. Or, parmi les lexèmes utilisés pour faire référence aux propriétés essentielles, à savoir *qualitas*, *natura*, puis *proprietas*, *uis* et *germanitas*, se trouve en premier lieu *potentia*, au pluriel. Cet emploi du mot, dans le sens de « propriété essentielle », pourrait surprendre, si on ne le rattachait pas à la définition que donne Calcidius de ces propriétés, dans deux relatives : *iuxta quas faciunt aliquid aut patiuntur* « en vertu desquelles ces mêmes éléments exercent ou subissent une action » et *ex quibus utriusque elementi uis et germanitas apprime designatur* « à partir desquel[le]s s'exprime avant tout la véritable essence des deux éléments. » Ces deux définitions conjuguent les conceptions aristotélicienne et platonicienne de δύναμις, défini chez l'un comme puissance d'agir (*facere*) ou de « pâtir (ou subir) » (*pati*), chez l'autre comme aspect manifeste de la nature d'un être. Il apparaît que c'est en référence à ces définitions de δύναμις que Calcidius emploie *potentia* ici, coordonné avec *qualitas*. Cette recontextualisation de la citation platonicienne de 31b, dont manifestement seule l'énumération des trois termes l'intéresse ici, permet de se faire une idée de sa compréhension par Calcidius : il associe les deux premiers termes, *numeris et molibus*, à des « formes et des figures (*formis et figuris*)¹ », et le troisième, *potentiis*, à des « qualités (*qualitatibus*) » ou des « caractères naturels (*naturis*) » ou encore des « propriétés (*proprietatibus*) ». C'est ce qui explique qu'au §14, il substitue le génitif de *qualitas* à celui de *potentia*, qui était attendu. La traduction de δύναμις par *potentia* ne témoigne donc pas d'un calque sémantique brutal et artificiel qui consisterait à assigner au mot latin un nouveau sens technique hérité de son équivalent grec, à savoir celui de « valeur musicale » ou celui de « nombre carré ». Elle révèle au contraire que le traducteur est passé à côté de cet emploi technique, quel qu'il soit, ou bien qu'il a délibérément refusé de l'interpréter comme tel.

Potentia apparaît donc chez lui, comme *uis* chez Cicéron, comme l'équivalent de traduction privilégié de δύναμις, celui auquel il a recours lorsqu'il hésite sur le sens à donner au mot, et celui qu'il utilise pour le plus grand nombre d'emplois du lexème grec, aussi bien lorsque ce dernier est employé en contexte politico-militaire que, comme ici, avec une valeur philosophique. Toutefois, lorsque δύναμις est employé dans un emploi plus proche de son usage médical, pour dénoter la puissance du feu et de l'œil, il choisit *uis* et *uirius* de préférence à *potentia* ; il en est de même lorsque δύναμις fait référence à la puissance d'une cité caractérisée par sa force physique et morale. Mais la cohésion sémantique de δύναμις dans le *Timée*, qui transparait par-delà la diversité de ses emplois, aboutit à une grande proximité sémantique des termes qui sont choisis pour le traduire ; l'emploi de *uis* pour référer à l'« essence manifeste » des éléments, dans le passage précédent, ne fait que le confirmer.

¹ Peut-être se souvient-il de la traduction cicéronienne de ὄγκων par *figurarum* ?

4. Traductions de δύναμις dans le *De mundo*

4.1. Δύναμις dans le traité *Du monde* (Περὶ κόσμου)

Parmi les traductions non littérales que nous a transmises l'Antiquité, se trouve la version latine d'un traité qui fut longtemps attribué à Aristote, *Du monde*. Certes d'inspiration péripatéticienne, ce traité, en réalité, ne peut avoir été écrit avant le I^{er} siècle de notre ère, selon J. Tricot¹, quoi qu'en aient pensé les auteurs de l'Antiquité (Stobée, Apulée ou le traducteur latin du traité, Justin Martyr) et ceux du Moyen Âge. Ce n'est qu'à la Renaissance que la paternité aristotélicienne du traité commença à être remise en question, aussi bien pour des questions de style que pour des raisons doctrinales. L'auteur mêle en effet à la doctrine péripatéticienne sur le monde des notions « totalement étrangères à l'esprit de l'Aristotélisme », telles que « la création et la providence² ». Selon Festugière³, « Le Περὶ κόσμου est un monument typique du dogmatisme éclectique » : conservant des éléments de la doctrine péripatéticienne tels que l'ajout d'un cinquième élément, l'éther, aux quatre éléments traditionnels, et surtout, la croyance en l'éternité du monde et en la transcendance divine, il y mêle des éléments de la doctrine stoïcienne : Dieu est, comme dans le stoïcisme, identifié au Destin et à la Nécessité, le monde y est considéré, selon la définition de Chrysippe, comme « l'assemblage du ciel et de la terre avec tous les êtres qu'ils contiennent », et la doctrine du πνεύμα et de la providence est étendue à tous les êtres. Enfin, l'insistance sur l'unicité d'un Dieu transcendant est un trait que l'auteur emprunte au Moyen platonisme.

De fait, malgré le caractère péripatéticien du traité, δύναμις ne s'y trouve pas dans son usage proprement aristotélicien, couplé avec ἐνέργεια⁴. Comme le souligne J. Beaujeu, l'auteur anonyme du traité fait un usage particulier de δύναμις, qu'il emploie à propos du dieu en le distinguant de son οὐσία : « la théologie du Περὶ κόσμου se signale par un trait spécifique : la distinction entre l'οὐσία divine, transcendante, et la δύναμις de Dieu, immanente dans les choses, tentative originale pour établir une médiation entre le ciel et la terre, l'Être suprême et l'ici-bas⁵. » Ce couple οὐσία / δύναμις n'est pas sans rappeler le couple δύναμις / φύσις de nouveau entrevu ci-dessus à propos du *Timée*, où δύναμις fait

¹ Pour une introduction au traité grec, voir Tricot, 1949, VII-IX : Aristote, *Traité Du ciel suivi du traité pseudo-aristotélicien Du monde*, Paris, Vrin ; Festugière, 1949, 460-518 : *La révélation d'Hermès Trismégiste*, t. II, chap. XIV ; Capelle, 1905, 529-568 : « Die Schrift von der Welt », in *Neue Jahrbücher*, XV ; pour une introduction au traité grec et à sa traduction latine, voir Beaujeu, CUF, 1973, 111-119, ainsi que, sur la question de l'authenticité de l'attribution de la traduction à Apulée, l'introduction générale, VI-XLIX.

² Tricot, 1949, VIII.

³ Festugière, 1949, 460-518, cité par Beaujeu, 1973, 112.

⁴ *Ενέργεια* n'est d'ailleurs attesté qu'une seule fois, au pluriel, au sens d'« opérations » multiples et différentes que peut réaliser un mécanisme (398b16).

⁵ Beaujeu, 1973, 113 : voir sur cette question Strohm, 1952, 137-175 : « Studien zur Schrift von der Welt », *Mus. Helvet.* IX ; Regen, 1971, 21-91 : *Apuleius Philosophus Platonicus*, Berlin, chap. II : « Ein dämonologisches System in *De mundo* ». J. Beaujeu renvoie aussi à Adriani, 1932, 208 *sqq.* : « Note sul trattato Περὶ κόσμου », *Riv. Filol. Istr. Class.* XXX, mais nous n'avons pas trouvé l'article à ces références.

référence à la nature des choses en tant qu'elle se manifeste et qu'elle peut être appréhendée et connue par l'homme, là où φύσις dénote la nature profonde de ce qui est.

4.1.1. Δύναμις parasynonyme de φύσις

Dans ses premières occurrences au sein du traité, δύναμις, qui a pour compléments référentiels l'éther distingué du feu, puis l'air, a une valeur sémantique très proche de celle de φύσις :

(36) Οὐρανοῦ δὲ καὶ ἄστρον οὐσίαν μὲν αἰθέρα καλοῦμεν, οὐχ, ὡς τινες, διὰ τὸ πυρώδη οὐσαν αἰθεσθαι, πλημμελοῦντες περὶ τὴν πλείστον πυρὸς ἀπηλλαγμένην δύναντιν, ἀλλὰ διὰ τὸ ἀεὶ θεῖν κυκλοφορουμένην, στοιχείον οὐσαν ἕτερον τῶν τεττάρων, ἀκήρατόν τε καὶ θεῖον. (*Du monde*, 392a5-9)

« La substance du Ciel et des astres, nous l'appelons *éther*, non pas, comme le prétendent certains, parce qu'il brûle du fait de sa nature ignée (c'est là méconnaître sa nature, qui est tout ce qu'il y a de plus éloigné de celle du feu), mais parce qu'il court toujours dans son mouvement circulaire, étant un élément différent des quatre autres, sans mélange et divin¹. »

L'auteur s'élève contre l'explication étymologique de certains auteurs – tel Anaxagore, qu'il vise peut-être en particulier ici – qui font venir le nom αἰθήρ du verbe αἰθεῖν, « brûler »². Il en donne quant à lui la même origine qu'Aristote dans le traité *Du ciel*, le comprenant comme un composé de αεὶ « toujours » et θεῖν « courir »³. Ce qui est nommé αἰθήρ, c'est l'οὐσία du ciel et des astres, c'est-à-dire, selon le traducteur, leur « substance », ou, selon la traduction latine qu'adopte Sénèque, leur « essence ». Mais c'est d'après la δύναμις de cette οὐσία que l'éther est nommé, c'est-à-dire d'après la manière dont il se manifeste aux yeux de l'homme, dont il se laisse appréhender et connaître par l'homme. Or, il faut que la « signification » de sa dénomination (ὄνομα) – cette signification pouvant également être appelée δύναμις – soit conforme avec cette nature manifeste. C'est pourquoi la signification d'*éther* ne peut être « élément igné », mais doit bien être « élément qui court perpétuellement ». Ce passage laisse donc déjà apparaître la distinction entre δύναμις et οὐσία, même si δύναμις est encore très proche de φύσις, comme le montre l'emploi de ce dernier quelques lignes après notre passage :

(37) Μετὰ δὲ τὴν αἰθέριον καὶ θεῖαν φύσιν, ἤντινα τεταγμένην ἀποφαίνομεν, ἔτι δὲ ἄτρεπτον καὶ ἀνετεροῖωτον καὶ ἀπαθῆ, συνεχῆς ἐστὶν ἢ δι' ὅλων παθητῆ τε καὶ τρεπτῆ, καί, τὸ σύμπαν εἰπεῖν, φθαρτῆ τε καὶ ἐπικηρος. (*Du monde*, 392a31-34)

¹ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

² Cf. Arist., *Du ciel*, 270b24-25 :

³ Αναξαγόρας δὲ καταχρησάται τῷ ὀνόματι τούτῳ οὐ καλῶς ὀνομάζει γὰρ αἰθέρα ἀντὶ πυρὸς : « Anaxagore emploie ce mot [éther] de manière abusive et incorrecte : il donne le nom d'éther à ce qu'il devrait appeler feu (trad. Moraux, CUF, 1965). »

³ Cf. Arist., *Du Ciel*, 270b20-24 :

Διόπερ ὡς ἕτερου τινὸς ὄντος τοῦ πρώτου σώματος παρὰ γῆν καὶ πῦρ καὶ ἀέρα καὶ ὕδωρ, αἰθέρα προσωνόμασαν τὸν ἀνωτάτω τόπον, ἀπὸ τοῦ θεῖν ἀεὶ τὸν αἰδίων χρόνον θέμενοι τὴν ἐπωνυμίαν αὐτῷ : « Estimant que le premier corps est différent de la terre, du feu, de l'air et de l'eau, ils ont donc nommé 'éther' le lieu le plus élevé ; ils tiraient de sa course incessante (ἀεὶ θεῖν), pendant l'éternité entière, cette dénomination qu'ils lui ont donnée (trad. Moraux, CUF, 1965). »

« Après la nature éthérée et divine, dont nous avons clairement montré qu'elle obéit à un ordre déterminé, et qu'elle est, en outre, constante, sans modification et impassible, vient immédiatement la substance qui est entièrement passible et changeante, et, pour le dire d'un mot, corruptible et sujette à la mort¹. »

Φύσιν, comme δύναμιν en (36), a pour complémenteur référentiel l'éther, explicité ici par l'adjectif relationnel αἰθέριον. Les deux substantifs dénotent la nature de l'éther en tant qu'elle est connue et définissable par l'observateur humain. Dans la mesure où δύναμις est appliqué à l'éther, qui est immuable et constant, il ne doit pas, quoi qu'il en soit, être compris au sens aristotélicien de « principe de changement ou de mouvement ». En revanche, cette définition du mot peut peut-être se superposer à l'emploi qui vient d'être décrit, dans l'exemple suivant, où il dénote la puissance ou la nature de l'air :

(38) Ἐν δὲ τούτῳ, τῆς παθητῆς ὄντι καὶ αὐτῷ **δυνάμει** καὶ παντοδαπῶς ἀλλοιουμένῳ νέφει τε συνίσταται καὶ ὄμβροι καταράσσουσι, χιόνες τε καὶ πάχνηαι καὶ χάλαζαι πνοαὶ τε ἀνέμων καὶ τυφόνων, ἔτι τε βρονταὶ καὶ ἀστραπαὶ καὶ πτώσεις κεραυνῶν μυρίων τε γνόφων συμπληγάδες. (*Du monde*, 392b8-13)

« Et, au sein de cet élément [l'air], du fait de sa passivité et de son aptitude à supporter toute espèce d'altération, des nuages se condensent et des averses ruissellent, ainsi que des neiges, des givres, des grêles, des rafales de vent et des typhons, en y ajoutant tonnerres, éclairs, chutes de foudres et fracas répétés d'innombrables corps opaques². »

D'après cette définition de l'air, celui-ci apparaît caractérisé par ce qu'Aristote appellerait sa « puissance de pâtre » (δύναμις τοῦ παθεῖν), puissance qui lui permet à la fois de rester lui-même tout en devenant autre et en subissant diverses altérations.

4.1.2. Δύναμις : la puissance créatrice, ordonnatrice et conservatrice du monde

L'auteur du traité *Du monde* fait un usage légèrement différent de δύναμις dans la suite du traité, même s'il reste cohérent avec l'emploi que nous venons de voir. D'abord, il l'utilise pour faire référence à la puissance ordonnatrice et créatrice du monde, unique, qui constitue également le principe de sa permanence :

(39) Οὕτως οὖν καὶ τὴν τῶν ὅλων σύστασιν, οὐρανοῦ λέγω καὶ γῆς τοῦ τε σύμπαντος κόσμου, διὰ τῆς τῶν ἐναντιωτάτων κρᾶσεως ἀρχῶν μία διεκόσμησεν ἀρμονία· ξηρὸν γὰρ ὑγρῷ, θερμὸν δὲ ψυχρῷ, βαρεῖ τε κοῦφον μιγνόν, καὶ ὀρθὸν περιφέρει, γῆν τε πᾶσαν καὶ θάλασσαν αἰθέρα τε καὶ ἥλιον καὶ σελήνην καὶ τὸν ὅλον οὐρανὸν **διεκόσμησε μία [ἡ] διὰ πάντων διήκουσα δύναμις**, ἐκ τῶν ἀμίκτων καὶ ἑτεροίων, ἄερος τε καὶ γῆς καὶ πυρὸς καὶ ὕδατος, τὸν σύμπαντα κόσμον **δημιουργήσασα** καὶ μιᾷ διαλαβοῦσα σφαίρας ἐπιφανείᾳ τὰς τε ἐναντιωτάτας ἐν αὐτῷ φύσεις ἀλλήλαις ἀναγκάσασα ὁμολογήσαι καὶ ἐκ τούτων μηχανησαμένη τῷ παντὶ σωτηρίαν. (*Du monde*, 396b23-34)

« Ainsi donc, l'assemblage de la totalité des êtres, je veux dire le Ciel, la Terre et le Monde tout entier, est un ordre établi par une seule harmonie résultant du mélange des principes les plus contraires. Le sec étant mélangé avec l'humide, le chaud avec le froid, le léger avec le lourd, le droit avec le courbe, toute la terre, la mer, l'éther, le Soleil, la Lune et le Ciel tout entier sont ordonnés par une seule puissance se répandant à travers toutes choses, et qui, à partir d'éléments non mélangés et différents (l'air, la terre, le feu et l'eau) a fabriqué le Monde tout entier, les

¹ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

² Trad. Tricot, Vrin, 1949.

embrassant dans une seule surface sphérique, contraignant les natures les plus opposées contenues en lui à s'accorder les unes avec les autres, et, par elles, trouvant moyen d'assurer la conservation de l'Univers¹ ».

Cette puissance, encore relativement abstraite à ce stade du traité, est caractérisée par son action sur le monde. Elle a déjà néanmoins un caractère matériel, dans la mesure où elle est dite « se répandre à travers toutes choses (διὰ πάντων διήκουσα) ». Mais il est encore difficile de déterminer si δύναμις dénote ici une espèce de flux présent partout dans le monde de manière égale, permettant sa création, son ordonnancement et sa conservation (σωτηρία), auquel cas il aurait sa valeur d'« action effective », ou bien s'il fait référence à la capacité intrinsèque d'un X non encore identifié à créer et à ordonner le monde. Dans le premier cas, la question de l'identification du complément référentiel pourrait être occultée, et δύναμις pourrait faire référence à une puissance, indéterminée, et caractérisée uniquement par son action sur et dans le monde : cette conception de la δύναμις serait alors totalement immanentiste, et cette puissance créatrice ressemblerait beaucoup à la « force immanente » des stoïciens².

Mais la suite du traité montre qu'il n'en est rien : si cette puissance a bien un caractère immanent, elle est néanmoins rattachée à un être transcendant, à un θεός, véritable créateur du monde. Il reste à savoir de quelle manière s'effectue son action créatrice : intervient-il lui-même dans le monde, se rapprochant alors de l'idée que se faisaient « certains Anciens³ » ? Ceux-ci pensaient en effet, selon l'auteur du traité, que toutes les choses qui se manifestent à nous par les sens étaient pleines de dieux, idée qu'il juge « conforme à la puissance (δύναμις) du dieu, mais non pas à son essence⁴ (οὐσία)⁵ ». Ce dieu est-il alors selon lui pure transcendance, et est-il complètement séparé du monde sublunaire ? C'est précisément en exploitant la distinction qu'il introduit entre l'οὐσία et la δύναμις du dieu que l'auteur du traité concilie son aspect transcendant et son action immanente au sein du monde : il est bien celui qui conserve (σωτήρ) et qui fabrique (γενέτωρ) tout ce qui est, mais cette action ne le fatigue pas, car il use d'une puissance inépuisable (δυνάμει χρώμενος ἀτρύτῳ), qui « le rend supérieur même aux choses qui semblent bien éloignés de lui⁶. » Le dieu se situe à l'endroit le plus élevé dans le ciel, ce qui lui confère la dénomination d'ὑπατος, « très-haut ». Plutôt que sous la forme d'un flux qui se répandrait partout avec un niveau égal d'intensité, sa puissance agit par une espèce de rayonnement, qui décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de lui :

¹ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

² Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 4.5.1.

³ L'auteur vise vraisemblablement les Stoïciens. Voir Regen, 1971, 27 : « Von einer eindeutig nicht-stoischen, ja von einer polemisch gegen die 'unwürdige' Immanenzlehre gerichteten Grundposition geht die pseudo-aristotelische Schrift von der Welt aus. » (C'est d'un fondement manifestement non stoïcien, et même d'un fondement dirigé de manière polémique contre l'« indigne » doctrine de l'immanence, que part le traité pseudo-aistotélicien sur le monde.)

⁴ Nous adoptons ici la traduction par « essence », en suivant en cela la traduction de οὐσία par *essentia* chez Sénèque, qui dit se conformer à un choix de Cicéron.

⁵ *Du monde*, 397b : τῇ μὲν θεῖα δυνάμει πρέποντα κατα βαλλόμενοι λόγον, οὐ μὴν τῇ γε οὐσία.

⁶ *Du monde*, 397b18-22.

(40) Μάλιστα δέ πως αὐτοῦ τῆς δυνάμεως ἀπολαύει τὸ πλησίον αὐτοῦ σῶμα, καὶ ἔπειτα τὸ μετ' ἐκεῖνο, καὶ ἐφεξῆς οὕτως ἄχρι τῶν καθ' ἡμᾶς τόπων. (*De mundo*, 397b)
« Et le corps qui est le plus proche de lui jouit pour ainsi dire au plus haut point de sa puissance, et ensuite celui qui vient après celui-là, et ainsi de suite jusqu'aux lieux où nous vivons. »

Le dieu est bien transcendant, situé au point le plus élevé du ciel, immuable et infatigable ; c'est qu'il n'intervient pas lui-même dans les affaires terrestres :

(41) Κρεῖττον οὖν ὑπολαβεῖν, ὃ καὶ πρέπον ἐστὶ καὶ θεῶ μάλιστα ἀρμόζον, ὡς ἡ ἐν οὐρανῶ δύναμις ἰδρυμένη καὶ τοῖς πλείστον ἀφεστηκόσιν, ὡς ἐνι γε εἰπεῖν, καὶ σύμπασιν αἴτιος γίνεται σωτηρίας, μᾶλλον ἢ ὡς διήκουσα καὶ φοιτῶσα ἔνθα μὴ καλὸν μηδὲ εὐσχημον αὐ τοῦργεῖ[ν] τὰ ἐπὶ γῆς. (*De mundo*, 398a)
« Il est, par suite, préférable de penser (ce qui est convenable au surplus et qui s'harmonise au plus haut degré avec la nature de Dieu) et de soutenir que la puissance qui est établie dans le Ciel est la cause de la permanence des choses, même pour celles qui en sont le plus éloignées (disons-le en un mot : pour toutes choses sans exception), plutôt que de penser que, pénétrant et errant ça et là en des endroits qui ne sont ni beaux ni respectables, elle administre elle-même les affaires de cette terre¹. »

(42) Σεμνότερον δὲ καὶ πρεπωδέστερον αὐτὸν μὲν ἐπὶ τῆς ἀνωτάτω χώρας ἰδρῦσθαι, τὴν δὲ δύναμιν διὰ τοῦ σύμπαντος κόσμου διήκουσαν ἡλίον τε κινεῖν καὶ σελήνην καὶ τὸν πάντα οὐρανὸν περιάγειν αἰτιὸν τε γίνεσθαι τοῖς ἐπὶ τῆς γῆς σωτηρίας. (*Du monde*, 398b)
« Il est plus glorieux et plus digne de lui de siéger dans la région la plus élevée, tandis que sa puissance répandue dans tout l'Univers met en mouvement le Soleil et la Lune, imprime au Ciel tout entier le mouvement circulaire, et devient une cause de conservation pour les êtres qui sont sur la Terre². »

Ces deux passages permettent de préciser le mode d'action du dieu : il ne faudrait pas imaginer que la distinction opérée entre son οὐσία et sa δύναμις suffit à elle seule à concilier les deux caractères apparemment contradictoires du dieu, à savoir son aspect transcendant et son action immanente et permanente au sein du monde. Il ne faudrait pas, en effet, considérer que le dieu immuable « envoie » sa δύναμις à travers le monde, par un geste délibéré et actif. Sa puissance se conçoit davantage comme une émanation de son être (son οὐσία), n'impliquant aucun mouvement, aucune volonté ni aucune action de sa part : elle se situe elle aussi au point le plus élevé du ciel, et seulement en ce point, mais elle rayonne si puissamment qu'elle en arrive à atteindre les régions les plus éloignées d'elle, à savoir les régions terrestres – même si c'est de manière plus faible que les régions célestes qui sont juste en-dessous d'elle. Par le caractère statif de la puissance divine qu'il dénote, δύναμις nous paraît proche, dans cet emploi, de celui qu'il a plus haut, lorsqu'il a pour complément référentiel le feu ou l'éther, ou de celui qu'il a chez Platon, lorsqu'il fait référence à la nature des êtres en tant qu'elle se manifeste, en tant qu'elle peut être connue par l'homme, voire agir sur lui. Ainsi, l'οὐσία et la δύναμις du dieu sont deux facettes de son être, son « être en soi »

¹ Trad. Tricot, Vrin, 1949

² Trad. Tricot, Vrin, 1949.

et son « être manifeste », qui est ici « être agissant », de même que la φύσις et la δύναμις dans d'autres contextes¹.

Étant donné la description du fonctionnement de cette puissance divine, sa comparaison avec la manière dont le Grand Roi de Perse délègue son pouvoir à ses fonctionnaires, qui prend place entre les deux passages précédents, ne paraît pas des plus pertinentes, comme l'a relevé F. Regen². En effet, l'auteur du traité insiste bien par ailleurs sur le fait que la puissance divine est une (μία), alors que les généraux, les satrapes et les princes sont multiples. En outre, le Grand Roi agit sur le monde en ordonnant (398b2), en exerçant sa volonté, ce que ne fait pas le dieu du traité : il n'est jamais dit que sa δύναμις doit être mise en action par sa volonté, même si les images qui suivent, celles du marionnettiste, ou de l'unique manette qu'il suffit d'actionner pour déclencher une série d'opérations, laissent penser le contraire : par ces comparaisons, l'auteur cherche surtout à illustrer le caractère indirect de l'action du dieu dans le monde, sans voir qu'elles peuvent en réalité déformer quelque peu la description de la puissance du dieu. Ainsi, F. Regen a bien montré en quoi ces images, et en particulier la comparaison du dieu avec le Grand Roi, constituaient le fondement de la réinterprétation ultérieure de la puissance divine, effectuée dans la traduction latine du traité, le *De mundo*.

4.2. Les traductions de δύναμις dans le *De mundo* du (Pseudo-)Apulée

4.2.1. *Natura*

Dans la traduction du texte sur la nature de l'éther (exemple 36, 392a5-9), le court passage contenant δύναμις est omis. En revanche, l'occurrence figurant dans le texte de 392b8-13 (exemple 38) est traduite par *natura* :

(43) *Huius saepe mutabilis conuertitur species, cum sit **natura uitabili** : et in nubes cogitur et reciprocis flabris aperitur et nimbis uehementibus rumpitur, niuibus etiam et glacie inhorrescit et praecipiti grandine desuper uerberatur ; turbinum flatibus typhonumque conflictu fit procellosa, sed telis fulminum et missilium caelestium iaculis ignescit.* (Apul., *De mund.* 295)

« Souvent son aspect change et se transforme, parce que sa nature est corruptible : il se condense en nuées, le va-et-vient des vents le disloque, des orages violents le brisent, en outre il se hérissé de neiges et de glace, il est fouetté par la grêle qui s'abat d'en haut ; les souffles des tourbillons et le choc des typhons le livrent à la tempête, cependant que les traits de la foudre et des projectiles célestes l'embrasent³. »

La traduction de ce passage est très éloignée de son texte-source, mais elle sauvegarde néanmoins l'idée du caractère « altérable » (ἀλλοιούμενος) ou « corruptible » (*uitabilis*) de la nature de l'air. C'est pourquoi il est possible que δυνάμεως soit bien le mot traduit par *natura* : le traducteur gomme de cette façon la distinction qui peut exister en grec entre φύσις

¹ Cf. *supra*.

² Regen, 1971, 32 : « die Inkonzinnität zwischen dem Singular der Dynamis und dem Plural königlicher Diener ». Voir aussi Beaujeu, 1973, introduction, XXVI.

³ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

et δύναμις, dans la mesure où il traduit également φύσις par *natura*, de manière tout à fait attendue, dans le texte (37) : il parle alors de la *natura immutabilis* de l'éther, là où le texte grec disait de la φύσις de l'éther qu'elle était ἄτρεπτον καὶ ἀνετεροίωτον καὶ ἀπαθῆ¹.

L'emploi très proche de φύσις et δύναμις, mais aussi d'οὐσία, dans le texte (36), à propos de la nature des éléments, soulignait de manière discrète, deux facettes de celle-ci : leur nature à proprement parler, c'est-à-dire ce qu'ils sont – φύσις ou οὐσία – et leur nature manifeste, la manière dont ils apparaissent et sont connus par les hommes. L'omission de δύναμις et d'οὐσία dans le texte (36), et la traduction identique de φύσις et de δύναμις par *natura* en (37) et (39), compromettent cette distinction. Celle-ci, pour ce qui est des éléments, n'apparaissait pas comme fondamentale dans le texte grec et sa négligence dans la traduction n'entraîne pas de conséquences importantes sur la conception du monde qui est décrite. En revanche, dès qu'il s'agit de l'οὐσία et de la δύναμις divines, les choix du traducteur témoignent d'une réinterprétation profonde de la doctrine présentée par l'auteur grec.

4.2.2. *Potestas*

Pour traduire δύναμις lorsqu'il fait référence à la puissance divine, Apulée choisit la plupart du temps *potestas*. Comme le note F. Regen, ce n'est pas l'équivalent latin le plus attendu pour le lexème grec, *uis* étant indubitablement le plus usité². De fait, *natura* et *uis*, employés en couple dans les textes latins, paraissaient tout indiqués pour rendre la distinction entre οὐσία et δύναμις du texte source. Mais la préoccupation principale du traducteur n'étant manifestement ni l'exactitude scientifique ni le respect de la terminologie de son modèle, cette distinction n'est pas rendue dans le texte latin. En 397b, dans le passage où elle est clairement explicitée, elle est remplacée par une distinction entre *potestas* et *maiestas*, si toutefois l'on accepte, avec J. Beaujeu, et contre F. Regen, la proposition de P. Thomas, éditeur du texte dans la collection Teubner, d'ajouter *maiestati* dans le texte latin³ :

(44) *At haec⁴ conposita est pot<estati non autem mai>estati dei conueniens oratio⁵. (Apul., De mund. 343)*

« Mais si ce langage élégant est approprié à la puissance de dieu, il n'est pas adapté à sa majesté⁶. »

¹ Cf. *supra*.

² Regen, 1971, 18, n. 63 : « Zweifellos ist *uis* die gebräuchlichere lateinische Wiedergabe von δύναμις, *potestas* (u. *potentia*) die seltene u. spätere. »

³ Ce passage fait problème : P. Thomas (Teubner, 1970) signale une lacune, qu'il propose, en note, de combler par <*non autem maiestati*> entre *potestati* et *dei*. Beaujeu accrédite cette proposition en l'éditant, mais en la déplaçant légèrement, sans que l'on sache sur quoi il s'appuie pour cela ; il indique aussi que Regen, 1971, 35 défend les manuscrits et maintient la lacune. Enfin, Minio-Paluello pose la question suivante : « an *non tamen substantitiae* uel aliquid simile post oratio addendum ? »

⁴ Il s'agit de l'opinion de certains anciens, qui pensaient que tout était plein de dieux (θεῶν), ce qu'Apulée transpose en latin en disant que tout était plein de Jupiter (*omnia Iove plena*) : voir *supra*, à propos du passage en grec.

⁵ Traduction de τῆ μὲν θεῖα δυνάμει πρέποντα κατα βαλλόμενοι λόγον, οὐ μὴν τῆ γε οὐσία (397b18-19).

⁶ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

Mais qu'ὀβσία soit complètement omis ou qu'il soit rendu par *maiestas*, le résultat est quasiment le même pour ce qui est de δύναμις : sa traduction par *potestas*, comme le montrent les occurrences suivantes, donne à la puissance divine la couleur d'un pouvoir institutionnel, couleur qu'elle n'a pas en grec. En effet, la puissance rayonnante du dieu se transforme dans le texte latin en un pouvoir qui est délégué depuis l'être supérieur, qui détient **la potestas**, aux êtres qui lui sont inférieurs, qui reçoivent **des potestates**, comme on l'observe dans la traduction latine du texte (39) :

(45) *Quare sic putandum est eum maxime <dignitatem> maiestatemque retinere, si ipse in solio residat altissimo, eas autem potestates per omnes partes mundi orbisque dispandat, quae sint penes solem ac lunam cunctumque caelum ; horum enim cura salutem terrenorum omnium gubernari.* (Apul., *De mund.* 350-351)

« Aussi faut-il penser qu'il ne peut mieux préserver sa dignité et sa majesté, qu'en trônant lui-même au lieu le plus élevé et en répartissant ses pouvoirs à travers toutes les parties du monde et de l'univers, pouvoirs qui sont détenus par le soleil, la lune et le ciel entier ; en effet, c'est la tâche de ces derniers de régler le salut de toutes les choses terrestres¹. »

La puissance du dieu, dans le texte-source, « met en mouvement » (κινεῖν) les astres et le ciel tout entier en « se répandant à travers tout l'univers » (τὴν δύναμιν διὰ τοῦ σύμπαντος διήκουσαν) : la diathèse du participe ne permet pas de penser que le dieu agit pour répandre sa puissance. En revanche, dans le texte latin, le dieu (*ipse*) est sujet de *dispandat*² ; en outre, ce n'est pas *une* puissance, mais *des* pouvoirs qu'il répartit. Enfin, ces pouvoirs ne sont pas considérés comme agissant sur les astres, mais comme étant détenus par eux (*penes solem ac lunam cunctumque caelum*). Les astres se trouvent donc personnifiés, identifiés à des magistrats subordonnés au dieu suprême, qui reçoivent de lui, par délégation, des pouvoirs et des fonctions précises. Ainsi, comme en témoigne la fin du passage, c'est à eux que revient le soin de garantir la conservation (*salutem*) de tous les êtres terrestres, alors que dans le texte grec, c'était la δύναμις du dieu elle-même qui en était la cause. Comme le souligne J. Beaujeu, « il y a là plus qu'une variante stylistique », d'autant qu'Apulée conforte cette conception d'une puissance divine déléguée à des divinités intermédiaires quelques lignes plus haut, par un ajout au texte original :

(46) *Qua[m] re[m] rectius est atque honestius sic arbitrari : summam illam potestatem, sacratam caeli penetralibus, et illis qui longissime separentur, et proximis, una et eadem ratione et per se et per alios opem salutis adferre, nec penetrantem atque adeuntem specialiter singula nec indecore adtrectantem comminus cuncta.* (Apul., *De mund.*, 344)

« C'est pourquoi il est plus juste et plus honorable d'adopter l'opinion suivante : cette puissance suprême, consacrée dans son sanctuaire céleste, procure de la même façon aux êtres les plus éloignés comme aux plus voisins son secours salutaire, par elle-même et par ses intermédiaires,

¹ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

² Ce verbe est donné sous deux entrées dans le *DLF* de F. Gaffiot : soit au sens de « peser en distribuant, distibuer, partager », soit comme variante orthographique de *dispando* au sens de « étendre », voire « écarteler ». Si la deuxième interprétation aurait mieux convenu au sens du verbe grec, la première paraît plus pertinente compte tenu du pluriel *eas potestates* : les pouvoirs du dieu sont partagés, plutôt que sa puissance ne s'étend.

sans aller s'immiscer dans chaque cas particulier et sans se dégrader en mettant la main à tout¹. »

L'addition de *et per se et per alios* ne laisse pas de doute sur la vision démonologique du monde qui est véhiculée ici², empruntée vraisemblablement à Platon, et que l'on trouve plusieurs fois chez Apulée. Dans le *Timée*, nous avons pu entrevoir l'organisation hiérarchique du monde, du démiurge, dieu créateur, aux quatre espèces correspondant aux quatre éléments : le démiurge engendrait d'abord les astres, dieux visibles ne se mouvant que sur eux-mêmes, puis, à partir d'eux, les autres divinités, invisibles. Ce sont ces dernières qui créaient à leur tour les trois espèces ailée, aquatique et terrestre. Apulée, quant à lui, mentionne à plusieurs reprises trois espèces, les dieux, les hommes, et une espèce intermédiaire, les *daemones*, qu'il appelle précisément des *potestates*³ lorsqu'il les introduit dans le *De deo Socratis* :

(47) *Ceterum sunt quaedam diuinae mediae potestates inter summum aethera et infimas terras in isto intersitae aeris spatio, per quas et desideria nostra et merita ad eos commeant. Hos Graeci nomine daemones nuncupant (...).* (Apul., *De deo Socr.*, VI, 132-133)
« Or il existe des puissances divines intermédiaires, qui habitent cet espace aériens, entre les hauteurs de l'éther et les bas-fonds terrestres, et qui communiquent aux dieux nos souhaits et nos mérites. Ces êtres ont reçu des Grecs le nom de 'démons'⁴. »

Ces démons sont ensuite décrits comme des fonctionnaires préposés (*praediti*) à une tâche précise – « songes à façonner, viscères à fissurer » et autres signes divins – selon le domaine qui a été attribué à chacun : *proinde ut est cuique tributa prouincia*. Si ces signes se produisent par la volonté (*uoluntate*), la puissance (*numine*) et l'autorité (*auctoritate*) des dieux du ciel (*caelestium*), leur accomplissement dépend aussi de l'obéissance (*obsequio*), de l'œuvre (*opera*) et du service (*ministerio*) des démons (*daemonum*).

Ce passage du *De deo Socratis* permet de mesurer à quel point la conception hiérarchique des êtres qu'il présente pouvait être rapprochée de celle de la puissance divine telle qu'elle apparaît dans *Du monde*, lorsqu'elle est comparée à celle du Grand Roi de Perse : l'inadéquation de cette comparaison⁵ dans le texte grec permettait effectivement d'infléchir celui-ci vers une conception plus platonicienne des divinités, fondée sur cette hiérarchie entre un dieu suprême, comparable au démiurge du *Timée*, et des dieux intermédiaires, les démons, auquel le dieu suprême délègue son pouvoir⁶.

¹ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

² Pour les passages révélant cette conception du traducteur, voir le commentaire de J. Beaujeu dans son édition, part. 329-331.

³ Selon Regen, 1971, 17-18 (« Dämon als *potestas* »), Apulée se distingue en cela d'une longue tradition, allant d'Hésiode et des Présocratiques jusqu'à Plutarque, en passant par Platon, le haut stoïcisme, Posidonius, Cicéron et Philon, qui définissent tous les démons comme des esprits (*Seelen*) : « Apuleius hingegen bestimmt die Dämonen als Kräfte/Mächte/Beamte der Götter, bei ihm erscheint statt der Ciceronischen Gleichung Dämonen – *animi* – ψυχαι die Reihe Dämonen – *potestates* – δυνάμεις / ἀρχαί. »

⁴ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

⁵ Cf. *supra*.

⁶ La démonologie platonicienne varie dans le détail d'un dialogue à l'autre, et il ne faut donc pas s'étonner que la description qu'en donne Apulée dans le *De deo Socratis* soit quelque peu différente de la description des dieux

C'est à l'aune de ce rapprochement que l'on peut comprendre la traduction de δύναμις par *potestas* plutôt que par *uis* dans le *De mundo* : le dieu, situé à l'endroit le plus élevé du monde, c'est-à-dire dans l'éther, habite ainsi au même endroit que les dieux du *De deo Socratis*. Dans les deux traités, les hommes habitent la terre. Reste l'air, région intermédiaire entre l'éther et la terre, habité par les démons dans le *De deo Socratis*. C'est là que l'analogie entre les deux traités trouve ses limites. En effet, dans le *De mundo* latin, ce sont les astres tels que le Soleil et la Lune qui constituent les intermédiaires entre le dieu et les êtres terrestres. Or, dans le *De deo Socratis*, les astres sont les « dieux visibles », qui, avec les « dieux invisibles », accessibles à l'homme uniquement par l'intelligence (*intellectu*)¹, constituent la catégorie supérieure des êtres. Néanmoins, s'il ne faut pas considérer que, dans la traduction latine de *Du monde*, les astres en viennent à être assimilés à des démons, il reste possible de penser qu'Apulée a pu plaquer sa propre conception hiérarchique du monde – au sens spatial comme au sens substantiel –, d'origine platonicienne, sur celle du traité qu'il traduisait : il suffisait d'opérer un décalage vers le haut, les dieux visibles et invisibles devenant eux-mêmes gouvernés par un dieu unique – qui pouvait, qui plus est, être rapproché du demiurge platonicien. En outre, dans le *Timée*, les dieux visibles (les astres) et les dieux invisibles sont distingués : les premiers sont appelés θεοί (40d5), et les seconds, soit θεοὶ θεῶν (41a7), soit νέοι θεοί (42d6), soit, précisément, οἱ ἄλλοι δαίμονοι (40d6) : alors qu'Apulée distingue les dieux invisibles des démons dans le *De deo Socratis*, Platon les nomme démons dans le *Timée*. Quant à Calcidius, il brouille encore davantage les pistes en traduisant de la même manière l'occurrence de θεοί (40d5) et celle de δαίμονοι (40d6), par *potestates diuinae*, et en assimilant de cette façon, comme Apulée, à la fois les dieux intermédiaires et les démons à des puissances.

Quelle que soit la nature de ces êtres intermédiaires entre l'être le plus élevé et les êtres les plus bas, ceux-ci sont considérés, dans le *De deo Socratis* comme dans le *De mundo*, comme des entités détenant des *potestates* qui leur ont été assignées d'en haut, et qui leur valent de pouvoir recevoir elles-mêmes le nom de *potestates* – dans le *De deo Socratis* uniquement –, selon l'emploi métonymique usuel du lexème latin dès l'époque classique pour désigner les magistrats détenteurs d'une *potestas*². C'est donc avec sa valeur pleinement latine qu'Apulée emploie *potestas*, en infléchissant le texte original, ou, plus exactement, en résolvant par ce choix lexical une de ses contradictions : l'assimilation inconséquente de la puissance divine avec celle du Grand Roi.

du *Timée*. Apulée se réfère davantage au *Banquet*, au *Phèdre* et aux *Lois* (sur les sources du *De deo Socratis*, cf. Beaujeu, CUF, 10-14).

¹ On retrouve cette idée de divinités accessibles par la pensée dans le *De mundo* à propos de Jupiter (*non iam cogitatio sola, sed*), où elle constitue un ajout du traducteur par rapport au texte source : cette addition contribue à ruiner encore davantage la distinction de l'auteur grec entre l'οὐσία divine et sa δύναμις, la seule à être perceptible par l'homme : voir Regen, 1971, 34 *sqq.* et Beaujeu, CUF, 329, n. 2.

² Cf. *infra*, troisième partie. Dans les langues romanes, seul cet emploi métonymique de *potestas* s'est maintenu, dans fr. *podestat*, ou it. *podestà*.

4.2.3. Autres solutions de traduction de δύναμις référant à la puissance divine

Selon les principes non littéralistes qui guident sa pratique traductive, Apulée a varié dans ses choix lexicaux, même lorsqu'il s'agissait de traduire un même emploi du mot grec. Ainsi, δύναμις référant à la puissance du dieu reçoit également comme équivalent le lexème latin *providentia* :

(48) *Sospitator quidem ille <et> genitor est omnium, qui ad conplendum mundum nati factique sunt ; non tamen ut corporei laboris officio orbem istum manibus suis instruxerit, sed qui quadam infatigabili providentia et procul posita cuncta contingit, et maximis interuallis disiuncta complectitur*¹. (Apul., *De mund.* 343)

« En fait, il est le Sauveur et le Créateur de tous les êtres qui ont été engendrés et faits pour remplir le monde ; ce n'est pas à dire, toutefois, qu'il ait façonné cet univers de ses mains, en s'acquittant d'une tâche matérielle, mais, grâce à une sorte de providence infatigable, il atteint tous les objets les plus éloignés et les embrasse, même séparés de lui par les plus grandes distances². »

L'auteur assimile soudainement ici la puissance créatrice de dieu à la notion de *providentia*, qu'il emprunte peut-être aux stoïciens : *providentia* est en effet l'un des termes qui dénomme, chez eux, la force créatrice du monde, fondamentalement immanente. En adoptant cette solution, si l'on admet que *providentia* est un emprunt au stoïcisme, le traducteur gauchit le caractère transcendant de l'οὐσία divine dans le texte original ; c'est sans doute pourquoi il introduit *quadam* dans sa traduction, afin de signaler la différence conceptuelle qui existe entre la providence stoïcienne et la puissance dont il s'agit ici.

En 400b, δύναμις est gommé, et sans doute transposé par un verbe, *regit*, ce qui renforce encore l'assimilation de la puissance divine à une *potestas regia*, une puissance que le dieu exerce de manière volontaire sur ce qui est en-dessous de lui, à la manière d'un roi. Cette réinterprétation de δύναμις était une fois encore préparée par la comparaison qu'effectue l'auteur grec entre le dieu et un pilote dans son vaisseau ou un cocher sur son char – à la différence près que le dieu ne se fatigue pas :

(49) Ἐν ἀκινήτῳ γὰρ ἰδρυμένος δυνάμει πάντα κινεῖ καὶ περιάγει, ὅπου βούλεται καὶ ὅπως, ἐν διαφόροις ἰδέαις τε καὶ φύσεσιν, ὥσπερ ἀμέλει καὶ ὁ τῆς πόλεως νόμος ἀκίνητος ὢν ἐν ταῖς τῶν χρωμένων ψυχαῖς πάντα οἰκονομεῖ τὰ κατὰ τὴν πολιτείαν. (*Du monde*, 400b11-15)

« Car, siégeant au sein de l'immobilité, par sa puissance il meut tous les êtres et leur imprime leur mouvement circulaire, là, où, et comme il veut, en des formes et des natures diverses, à la façon dont par exemple la loi de la cité, fixée dans les esprits de ceux qu'elle régit, dirige toute la vie de l'État³. »

(50) *Namque immobilis circumfert et regit cuncta[s], naturas formasque diuersis regionibus commouens, ut est lex ciuitatis semel promulgata, perpetuis obseruationum rationibus fixa, ipsa*

¹ Traduction de *Du monde*, 397b18-22 : Σωτήρ μὲν γὰρ ὄντως ἀπάντων ἐστὶ καὶ γενέτωρ τῶν ὁποσδήποτε κατὰ τόνδε τὸν κόσμον συντελουμένων ὁ θεός, οὐ μὴν αὐτοῦργου καὶ ἐπιπόνου ζῴου κάματον ὑπομένων, ἀλλὰ δυνάμειχρόμενος ἀτρύτῳ, δι' ἧς καὶ τῶν πόρρω δοκούντων εἶναι περιγίνεται.

² Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

³ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

quidem inmutabilis, at eius arbitrio parentium mentes agitantur nutuque eius et dominatione flectuntur. (Apul., *De mund.*, 365)

« En effet, immobile il fait tourner et gouverne tout l'ensemble, mettant en mouvement substances et formes dans les régions les plus diverses, comme le fait la loi d'une cité, une fois promulguée : fixée par les dispositions permanentes de ses prescriptions, elle-même est immuable, mais les esprits des assujettis sont mûs par sa volonté, dociles à ses injonctions et à son empire¹. »

Globalement, le texte latin insiste beaucoup plus que le texte grec sur l'aspect dominateur du dieu : il introduit le verbe *regit* à côté de *circumfert* (traduisant *περιάγει*) et *commouens* (traduisant *κινεῖ*), verbe qui doit être une manière de transposer *δυνάμει*, non traduit en tant que tel. Puis, au sein de la comparaison du dieu avec la loi selon laquelle une cité est régie, il présente les habitants de la cité comme des sujets obéissants (*parentium*), soumis au commandement (*nutu*) et à la domination (*dominatione*) de la loi, à laquelle il assigne en outre une volonté (*arbitrio*). Le trait est encore appuyé par les deux verbes au passif, qui renforcent le caractère soumis des sujets. Par conséquent, le texte latin efface une possibilité qui existait dans le texte grec, à savoir celle d'interpréter la notion de puissance divine selon le sens aristotélicien de *δύναμις* : la proximité de *δυνάμει* et du verbe *κινεῖ* permettait en effet d'assimiler la puissance divine à un « principe de mouvement dans un autre être » (*ἀρχὴ τοῦ κινήσις*), conformément à la définition aristotélicienne du mot.

Enfin, certains éditeurs² donnent *uirtute* à la place de *potestate* lorsque *δύναμις* fait référence à la puissance créatrice et ordonnatrice du monde, répandue dans toutes ses parties³. À cette étape du traité, cette puissance n'est pas encore attribuée à un dieu unique, ce qui pourrait expliquer cette variation dans la traduction. Mais cela ne justifie en rien le choix de *uirtus*, qui paraît ici quelque peu anachronique. En effet, si nous avons observé, chez Calcidius ou plus tardivement encore, la traduction de *δύναμις* par *uirtus*, ce choix pouvait être justifié soit parce que le référent du mot grec aurait pu être dénommé usuellement par *uirtus* en latin, soit parce que *uirtus* était devenu un équivalent de traduction fréquent de *δύναμις* à l'époque, les deux explications n'étant pas incompatibles. Mais l'équivalence de traduction *δύναμις* – *uirtus* avec le sens de « puissance » apparaît d'abord, comme nous le verrons, dans les premières traductions de la *Bible*. Or, même si Apulée a pu avoir un lien avec le christianisme, comme certains ont tenté de l'établir⁴, il est difficile de penser qu'il ait lu les premières traductions de la *Bible*, qui furent vraisemblablement composées à son époque (il serait mort vers 170), et s'en être imprégné au point de témoigner de cette équivalence. Il faudrait supposer qu'il ait eu lui-même l'idée de traduire *δύναμις* par *uirtus* :

¹ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

² C'est le cas de l'édition du texte la plus récente, celle de Moreschini, Teubner, 1991. En revanche, Thomas, Teubner, 1907, édite *parte mixta, quam quidem cunctis constat implicatam, dum* entre *cruces* : c'est la leçon des manuscrits, mais Thomas précise dans son apparat critique qu'on s'attendrait à *potestas* à la place de *parte*, compte tenu du texte grec. C'est en s'appuyant sur cette proposition que J. Beaujeu (CUF, 1973) corrige *parte* en *potestate*. Il signale toutefois la correction de Novak par *uirtute*, qui ne lui paraît pas devoir être retenue.

³ Apul., *De mund.* 336 : *una illa uirtute mixta, quam quidem cunctis constant implicatam* « cette puissance unique lui étant mêlée, qui est imbriquée incontestablement dans toutes les choses. »

⁴ Cf. Simon, 1981, 581-587 : « Apulée et le christianisme », in *Le christianisme antique et son contexte religieux : scripta uaria*, Tübingen, Mohr.

le texte n'étant pas sûr, il n'y a pas lieu de prêter une telle intention au traducteur latin, ni de préférer *uirtute* à *potestate*.

4.2.4. *Vires et ualere*

Dans les deux derniers extraits retenus pour cette étude, *δύναμις* est employé au datif de point de vue, au sein d'énumérations de plusieurs qualités sous l'angle desquelles sont décrits le monde, dans le premier passage, puis le dieu, dans le second :

(51) Καὶ μὴν **μεγέθει** μὲν οὔτος πανυπέρατος, **κινήσει** δὲ ὀξύτατος, **λαμπρότητι** δὲ εὐαυγέστατος, **δυνάμει** δὲ ἀγήρως τε καὶ ἄφθαρτος. (*Du monde*, 397a14-17)
« En outre, par la grandeur, le Monde est le plus immense, par le mouvement, le plus rapide, par l'éclat, le plus lumineux, et, par la puissance, il ne subit ni vieillissement, ni corruption¹. »
Et hic quidem mundus magnitudine immensus, cursibus rapidus, splendore perlucidus, ualentī habitudine, pubertate iuuenali [causa]. (Apul., *De mund.* 338)
« Et ce monde est immense par sa grandeur, rapide par ses mouvements, resplendissant par son éclat, doué d'une constitution puissante, d'une verdure juvénile². »

(52) Ταῦτα χρῆ καὶ περὶ θεοῦ διανοεῖσθαι, **δυνάμει** μὲν ὄντος ἰσχυροτάτου, **κάλλει** δὲ εὐπρεπεστάτου, **ζωῆ** δὲ ἀθανάτου, **ἀρετῇ** δὲ κρατίστου, διότι πάση θνητῇ φύσει γενόμενος ἀθεώρητος ἀπ' αὐτῶν τῶν ἔργων θεωρεῖται. (*Du monde*, 399b19-22)
« Tout cela encore, nous devons le penser de Dieu : en puissance, c'est l'être le plus fort, et, en beauté, le plus admirable ; dans sa vie, il est immortel, et par sa vertu, il est le plus éminent ; car bien qu'étant invisible à toute nature mortelle, ses œuvres mêmes le manifestent³. »
Nisi forte tam iniustus rerum aestimator potest esse, qui haec eadem de deo neget, quem uideat esse uiribus exsuperantissimis, augustissima specie, immortalis aevi, genitorem uirtutum ipsamque uirtutem. (Apul., *De mund.* 360)
« Pourrait-il exister un appréciateur des faits assez injuste pour refuser ce même pouvoir à Dieu, en le voyant doué d'une puissance suréminente, de la beauté la plus auguste, d'une durée éternelle, père des vertus et la vertu même⁴ ? »

Dans ces deux passages, la parataxe des lexèmes soulignés, renforcée par leur similarité flexionnelle, constitue un indice syntagmatique manifestant une relation paradigmatique entre ces termes⁵. *Δύναμις* se trouve ainsi associé à *μέγεθος*, *κίνησις*, et *λαμπρότης* dans le premier passage, et avec *κάλλος*, *ζωή* et *ἀρετή* dans le second. Il est difficile d'en déterminer la valeur référentielle exacte : son association avec *μέγεθος* et *λαμπρότης* d'une part, avec *κάλλος* d'autre part, invitent à lui donner la valeur de « puissance ». L'adjectif *ἰσχυροτάτος*, dans le second passage, peut aller dans ce sens également. Mais les deux adjectifs qui lui sont associés dans le premier passage, *ἀγήρως* et *ἄφθαρτος*, engagent à lui assigner la valeur plus physique qu'il a en médecine, celle de « force, capacité de résistance » : sous le point de vue de la capacité de résistance, le monde ne peut pas être atteint par le vieillissement ni ne peut être corrompu. Cette valeur peut également être assignée à la seconde occurrence : le dieu est le plus fort du point de vue de sa capacité de résistance. Il ne s'agit donc pas ici exactement

¹ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

² Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

³ Trad. Tricot, Vrin, 1949.

⁴ Trad. Beaujeu, CUF, 1973.

⁵ cf. Rastier, Cavazza, Abeillé, 1994, 89.

du même emploi que précédemment : δύναμις ne dénote plus la puissance du dieu définie comme aspect manifeste et agissant de son οὐσία, mais comme catégorie de la capacité de résistance, du point de vue laquelle le monde et dieux sont en position de supériorité.

Cette différence d'emploi explique que *potestas* n'ait pas été choisi pour traduire ces deux occurrences de δύναμις. Dans le premier passage, alors que le traducteur avait rendu les trois premiers lexèmes au datif par trois lexèmes latins à l'ablatif (*magnitudine, cursibus, splendore*), en suivant assez littéralement le texte-source, il transpose le dernier membre de la phrase grecque, construit sur le même modèle que les trois premiers, avec seulement deux adjectifs au degré positif en place d'un adjectif au superlatif, par deux ablatifs de qualité : *ualenti habitudine, pubertate iuuenali* « d'une constitution puissante, d'une verdure juvénile. » La traduction du deuxième passage est si éloignée du texte source qu'il est difficile d'en dégager l'unité de traduction correspondant à δυνάμει μὲν ὄντος ἰσχυροτάτου ; il apparaît néanmoins que c'est *uiribus exsuperantissimis* qui joue ce rôle. Dans ces deux passages, δύναμις est donc traduit au moyen du verbe *ualere* et du substantif au pluriel *uires*, qui, nous le verrons, sont usités en latin médical en référence aux forces de résistance du patient.

5. Conclusion

Les textes traduits étudiés, malgré leur caractère non littéral, permettent de faire ressortir plus fermement plusieurs équivalents de traduction récurrents pour δύναμις. Pour rendre la lexie κατὰ δύναμιν, Cicéron et Calcidius la traduisent globalement, comme une seule unité de traduction, en ayant recours à des expressions proprement latines. Néanmoins, on retrouve dans certaines de ces expressions (*quoad fieri potest, quoad natura patertur, pro uiribus*) les mêmes lexèmes, ou, du moins, des lexèmes des mêmes paradigmes lexicaux que ceux qui sont employés pour traduire δύναμις en syntaxe libre dans les trois textes : *potestas* et *natura* dans le *De mundo*, *uis* et *uires* chez les trois auteurs. Le choix de *natura* doit être ramené à une confusion, de la part des traducteurs, entre la nature profonde (φύσις) et la nature manifeste (δύναμις), et traduit, en réalité, le grec φύσις. En revanche, *potestas* et *uis/uires* sont des équivalents de traduction de δύναμις à l'état libre, le premier dans le *De mundo*, le second chez les trois auteurs. Si l'on confronte ces résultats avec ceux qui avaient été obtenus à l'issue du chapitre précédent, *uis* apparaît comme l'équivalent de traduction usuel de δύναμις à l'époque classique. On se souvient, en effet, que Quintilien privilégiait *uis* pour traduire δύναμις dans la définition de la rhétorique, de préférence à *potestas* ou à *facultas*. Or, Cicéron emploie également ce terme, mais pour des emplois différents du lexème grec. Dans la mesure où il est utilisé pour plusieurs emplois de δύναμις, *uis* peut être considéré comme son équivalent statique de transcodage à l'époque classique. Mais il n'est pas le seul : que κατὰ δύναμιν puisse être traduit par *quod fieri potest*, que Quintilien signale *potestas* à côté de *uis* et *facultas* pour dénommer la rhétorique et que le (Pseudo-)Apulée l'emploie comme équivalent de traduction privilégié de δύναμις dans le *De mundo* montrent que *potestas*, en tant que nom de procès associé à *possum*, pouvait également être un

équivalent de traduction pour le lexème grec à l'époque classique et post-classique. De fait, si l'on devait trouver de manière intuitive et détachée de tout contexte un équivalent statique de transcodage pour δύναμις, *potestas* serait bien placé pour cela, en vertu de sa position par rapport à *possum*, parallèle à celle de δύναμις par rapport à δύναμαι. Mais, à ce stade de l'étude, les occurrences de *potestas* ne sont pas suffisantes pour considérer que le terme latin était un tel équivalent pour le terme grec.

Dans la traduction de Calcidius, *uis* alterne avec *potentia* et *uirtus*, concurrents plus tardifs dans le rôle d'équivalent de traduction de δύναμις. En réalité, c'est surtout *potentia* qui se trouve en concurrence avec *uis*, avec lequel il forme parfois un binôme synonymique. Mais *uirtus* apparaît sporadiquement, dans des emplois inattendus, notamment lorsqu'il dénote le pouvoir des yeux chez Calcidius. Le tableau suivant, malgré son caractère simplificateur, permet de mettre en évidence ces phénomènes de concurrence, en présentant les choix de traduction en fonction de l'emploi de δύναμις :

Emploi de δύναμις Équivalent latin	Puissance divine et démiurgique	Puissance des planètes	Puissance des yeux	Puissance politique et militaire	Pouvoir d'un élément	Timée 31c	κατὰ δύναμιν
<i>potentia</i>				Calc.	Calc.	Calc.	
<i>potestas</i>	Apul.						Cic. (<i>quoad fieri potest</i>)
<i>uirtus</i>			Calc.	Calc.			
<i>uires</i>							Calc. (pro uiribus)
<i>uis</i>	Cic.	Cic.	Cic.	Calc.	Calc.		
Autres	<i>sollertiam</i> (Calc.) <i>natura</i> , <i>prouidentia</i> (Apul.)					<i>genus</i> (Cic.), <i>qualitas</i> , <i>proprietas</i> (Calc.)	

Il en ressort que les lexèmes ne sont pas répartis entre les différents emplois de δύναμις, mais qu'ils se concurrencent souvent au sein d'un même emploi. Il reste à présent à voir si les quatre lexèmes les plus fréquents ont servi aussi à traduire le substantif grec dans des traductions plus littérales, qui obéissent à des principes traductologiques profondément différents de ceux qui sous-tendent les textes étudiés ici. L'objectif est également d'observer si, dans une perspective sourcière, l'un de ces équivalents ressort en particulier, pour traduire l'ensemble des emplois du mot grec.

Chapitre 3

Δύναμιν latine interpretari

0. Introduction : un nouveau modèle traductologique

0.1. Une préoccupation nouvelle : la fidélité au texte-source

À l'époque classique, la notion de fidélité au texte-source ne faisait pas partie des problématiques liées à la traduction ; ou, plutôt, lorsqu'elle était évoquée, elle était assimilée au littéralisme le plus maladroit et constituait, en creux, le modèle à ne pas suivre. Ainsi, Horace, dans un passage aussi célèbre que le paragraphe du *De optimo genere oratorum* de Cicéron, discrédite la figure du *fidus interpretis* :

*Difficile est proprie communia dicere ; tuque
rectus Iliacum carmen deducis in actus,
quam si proferres ignota indictaque primus.
Publica materies priuati iuris erit, si
non circa uilem patulumque moraberis orbem,
nec uerbo uerbum curabis reddere fidus
interpretis, nec desilies imitator in artum,
unde pedem proferre pudor uetet aut operis lex.* (Hor. *De art. poet.* 128-135)

« Il est difficile d'exprimer sous des traits individuels des caractères généraux, et il est plus sûr pour vous de faire d'un épisode de l'*Iliade* la trame d'une œuvre dramatique que de produire le premier un sujet inconnu et que nul n'a traité. Vous ferez d'une matière prise au domaine public votre propriété privée si vous ne vous attardez pas à faire le tour de la piste banale et ouverte à tous, si vous ne vous appliquez pas à rendre, traducteur trop fidèle, le mot par le mot, si vous ne vous jetez pas, en imitant, dans un cadre étroit d'où la timidité ou bien l'économie de l'œuvre vous interdiront de sortir¹. »

L'extrait ne porte pas sur la traduction proprement dite, mais sur la création littéraire : c'est encore le modèle de l'*imitatio* qui est défendu ici, contre celui de la création *ex nihilo*, jugé trop difficile². Cette réflexion, néanmoins, amène Horace à définir ce que doit être une bonne traduction, plus précisément, une bonne traduction d'un texte poétique grec – un chant de l'*Iliade* –, ou, plutôt, ce qu'elle ne doit pas être. Comme chez Cicéron, la traduction est présentée comme une appropriation, une annexion au domaine privé de son auteur ; et de même que l'Arpinate, Horace critique une manière de traduire consistant à rendre un mot par un mot (*uerbo uerbum reddere*), en *fidus interpretis* (« fidèle traducteur ») : comme chez Cicéron, *interpretis* est en lui-même connoté péjorativement. En latin, ce substantif n'est pas réservé au domaine de la traduction, et dénote toute personne intermédiaire entre deux parties, dans le domaine judiciaire notamment ; est également *interpretis* celui qui explique le droit. En cela, le terme est marqué d'une couleur administrative, peu compatible avec la dimension

¹ Trad. Villeneuve, CUF, 1989 (8^e).

² On peut mesurer à l'aune de ces vers l'écart qui nous sépare des Romains de l'époque classique, chez lesquels la notion d'originalité artistique n'a pas plus de pertinence que celle de fidélité en matière de traduction.

noble de la création littéraire. En outre, il est qualifié ici de *fidus* : cet adjectif n'a pas en soi une connotation péjorative, et exprime les notions positives de fidélité, de fiabilité et de dévouement. Mais, lorsque l'adjectif est accolé à *interpres*, la qualité qu'il exprime devient un défaut, selon un processus comparable à celui que subit l'adjectif fr. *zélé* dans le syntagme « fonctionnaire zélé », que l'on trouve d'ailleurs plus souvent sous la forme « fonctionnaire trop zélé » : le *fidus interpres* d'Horace s'apparente, en effet, à une figure de serviteur dévoué de manière servile à sa cause et, par suite, incapable de se distancier de sa fonction.

Cette figure du *fidus interpres* devait connaître une grande fortune par la suite. Nous la retrouvons ainsi à la fin du IV^e siècle de notre ère chez Jérôme, dans sa fameuse *Lettre à Pammachius* (Lettre 57), intitulée, par allusion au titre du traité de Cicéron, *De optimo genere interpretandi*. Cette lettre est entièrement consacrée au problème de la traduction, dans un contexte polémique : Jérôme se voit contraint de justifier une traduction commise dans un cadre privé, et à laquelle, pour cette raison même, il admet ne pas avoir accordé le plus grand soin, l'ayant dictée « à la hâte et rapidement » (*raptim celeriterque*) ; or, cette traduction se trouva publiée contre son gré, et fut à cette occasion vivement critiquée par son ennemi Rufin d'Aquilée. Ce dernier, aux dires de Jérôme, l'accuse soit d'ignorance (*ignorantiam*), soit de mensonge (*mendacium*), « selon qu'[il] n'a pas su traduire exactement la lettre d'un autre, ou qu'[il] ne l'a pas voulu » : *si aut nesciui alienas litteras uere interpretari aut nolui* (Ép. 57, 1). D'emblée, une préoccupation nouvelle émerge de cette mise en accusation : une traduction digne de ce nom doit être non plus une *conuersio*, mais une *interpretatio*, qui plus est une *uera interpretatio*, ce que nous appelons en français une traduction fidèle.

Pour se défendre de ce grief, Jérôme convoque les textes de Cicéron et d'Horace, et fait sienne la maxime cicéronienne du *non uerbum e uerbo* :

Ego enim non solum fateor, sed libera uoce profiteor me in interpretatione Graecorum absque scripturis sanctis, ubi et uerborum ordo mysterium est¹, non uerbum e uerbo sed sensum exprimere de sensu. Habeoque huius rei magistrum Tullium, qui Protagoram Platonis et Oeconomicum Xenofontis et Aeschini et Demosthenis duas contra se orationes pulcherrimas transtulit. (Hier., Ep. 57, 5)

« Oui, quant à moi, non seulement je le confesse, mais je le professe sans gêne tout haut : quand je traduis les Grecs – sauf dans les saintes Écritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère – ce n'est pas un mot par un mot, mais une idée par une idée que j'exprime. En cette affaire, j'ai pour maître Cicéron, qui a traduit le *Protagoras* de Platon, l'*Economique* de Xénophon et les deux magnifiques discours prononcés par Eschine et Démosthène l'un contre l'autre². »

En cela, il paraît à première vue opposer les principes traductologiques cicéroniens à la conception rufinienne de la traduction comme interprétation fidèle, et assumer pleinement le fait d'avoir produit une traduction que l'on pourrait qualifier de libre, voire d'infidèle, en référence aux « belles infidèles » du XVII^e siècle. En réalité, il n'en est rien : Jérôme ne remet jamais en cause le présupposé normatif sur lequel se fonde l'accusation de Rufin, et se défend d'avoir changé quoi que ce soit au sens de la lettre : *nunc uero cum ipsa epistula doceat nihil*

¹ Nous reviendrons ci-dessous sur le cas particulier des saintes Écritures.

² Trad. Labourt, CUF, 1953.

mutatum esse de sensu... (Ep. 57, 5) « mais comme la lettre elle-même montre que rien n'a été changé au sens... ». Si Jérôme fait appel aux auteurs classiques, ce n'est donc pas dans le but de défendre une conception de la traduction comme étant tournée entièrement vers la langue-cible, contre celle d'une traduction qui rechercherait la fidélité à la langue-source : lui aussi se pense comme un traducteur fidèle. À ce titre, selon A. Svenbro, l'expression *fidus interpres* des vers horaciens cités par Jérôme doit faire l'objet d'une « stratégie de resignification », la fidélité étant devenue « la parure du traducteur¹ ». En effet, Jérôme ne cite que très partiellement le texte du poète (*nec uerbum uerbo curabis reddere fidus / interpres*), ce qui autorise une réinterprétation de l'apposition *fidus interpres* au sens concessif de « tout en restant fidèle interprète », comme le propose J. Labourt, le traducteur du texte dans la CUF.

0.2. La question de la fidélité et du littéralisme : la délicate position hiéronymienne

La question de la fidélité au texte-source, alors qu'elle était absente chez les auteurs classiques, devient donc la problématique essentielle de la traduction à l'époque chrétienne. Mais il reste à définir plus précisément à quoi et de quelle manière le traducteur doit être fidèle : c'est sur ce point que les avis divergent. Ainsi, Jérôme défend dans sa lettre une conception de la fidélité au texte-source différente de celle de son adversaire. En creux, on comprend que celui-ci lui reprochait le manque de littéralité de sa traduction et qu'il considérait la fidélité au texte-source comme une fidélité à sa forme même, aux signifiants qu'il met en œuvre. Au contraire, Jérôme prône une fidélité au sens (*sensus*), c'est-à-dire au message global du texte-source, à la manière de Cicéron, qui disait « avoir conservé le genre de tous les mots et leur valeur (*genus omnium uerborum uimque seruaui*)² ». Selon A. Svenbro, entre ces propos de Cicéron et l'usage qu'en fait Jérôme, « la perspective a radicalement changé : du **genus** on est passé au **sensus**, du 'genre' des expressions, on est passé à leur sens, l'idée qu'elles transmettent. Plutôt qu'une 'fidélité' à la pragmatique du texte, Jérôme privilégie une 'fidélité' à sa sémantique³. » Ce jugement nous paraît devoir être nuancé : certes, Cicéron affirme traduire *ut orator* et chercher à rendre les figures de style des phrases du grec (*sententiis isdem et earum formis tam quam figuris*), c'est-à-dire l'efficacité rhétorique du texte-source. Mais il s'attache également à conserver la « valeur » des mots, leur *uis* : le lexème ne doit pas être nécessairement compris au sens de « force » ou « efficacité », mais peut aussi dénoter le « sens », la « valeur sémantique » des mots⁴. En outre, à la fin du traité, Cicéron dit avoir « suivi de près les mots, jusqu'au point où ils ne répugnent pas à notre usage » (*uerba persequens eatenus, ut ea non abhorreant a more*

¹ Svenbro, 2009, 13.

² Cic., *De opt.*, 14 (cf. *supra*).

³ Svenbro, 2009, 11-12. A. Svenbro se réclame sur ce point de Copeland, 1989, 15-35 : « The Fortunes of 'non uerbum pro uerbo' : or, why Jerome is not a Ciceronian », Meredith, Metcalf, Price (éds.) *The Medieval translator – The Theory and Practice of Translation in the Middle Ages*, Cambridge, D.S. Brewer.

⁴ Cf. *infra*, l'étude de *uis* en troisième partie, et Moussy, 1999, 13-27 : « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in Baratin, Moussy (éds.), *Conceptions latines du sens et de la signification*, PUPS.

nostro) : il semble que l'Arpinate ait à cœur, tout autant que Jérôme, de transmettre le sens du texte ou du mot qu'il traduit du grec au latin.

Mais ce qui change radicalement entre les deux auteurs, c'est la position du traducteur face à son texte-source : Cicéron est en position de conquérant lorsqu'il traduit, brûlant d'enrichir le trésor national de sa langue, véritable cible de l'activité traductive. Par conséquent, il ne se pose pas même la question de la possibilité de cette conquête et de cette transmission : selon lui, elle va de soi, et ne rencontre aucun obstacle qui ne soit surmontable¹. En revanche, le traducteur chrétien qu'est Jérôme se trouve en position de dévouement, voire de soumission, face au texte qu'il traduit, à savoir principalement le texte sacré. C'est dans ce cadre proprement religieux que surgit le problème de l'intraduisibilité, de la possibilité même de traduire le texte sacré, la parole divine qu'il véhicule ne pouvant souffrir d'être altérée, et la diversité linguistique étant désormais considérée comme un obstacle à la transmission du sens. Selon A. Berman, le caractère intraduisible du texte sacré remonterait à la tradition juive :

« L'essentiel d'un texte n'est pas traduisible ou, à supposer qu'il le soit, il ne doit pas être traduit. Dans le cas de la Bible, c'est la tradition juive qui représente cette position extrême. Tout comme la 'Loi' ne doit pas être 'traduite' de l'oral à l'écrit, le texte sacré ne doit pas être traduit dans d'autres langues, sous peine de perdre son caractère 'sacré'². »

Néanmoins, le recul de l'hébreu chez les Juifs de Grèce, puis, à la fin de l'Empire romain, le recul du grec chez les Chrétiens latins, imposent néanmoins la nécessité de traduire le texte sacré, afin de préserver sa transmission. La préoccupation essentielle consiste, à partir de ce moment, à réduire l'écart qui existe inéluctablement entre texte-source et texte-cible, de façon à pouvoir garantir l'autorité du texte sacré quelle que soit la langue dans laquelle il est transmis. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les promoteurs du littéralisme en matière de traduction sacrée, dont fait partie Philon d'Alexandrie, Juif grec du I^{er} siècle de notre ère. Selon lui, la traduction doit être inspirée par Dieu lui-même, comme celle des mythiques traducteurs de la *Septante* qui, dit-on, traduisirent chacun séparément le texte de la *Torah* en grec, et aboutirent au même résultat final³ :

« Pour Philon, le traducteur de textes sacrés est un instrument entre les mains de Dieu, ce qui n'empêche pas que dans ses choix il puisse se tromper. Afin d'éviter les erreurs dues à la subjectivité, il est conseillé de traduire de manière littérale et en préservant l'ordre des mots. La tâche du traducteur consiste alors à transférer l'original mot à mot, sans égard pour les caractéristiques de la langue d'arrivée⁴. »

¹ Cf. *supra*, II, chap. 1, introduction.

² Berman, 1984, 298 : *L'épreuve de l'étranger. Culture et traduction dans l'Allemagne romantique*, Paris, Gallimard. Pour une remise en question de cette position, et des « clichés concernant la traduction juive de la Bible », cf. Kaufmann, 2007, 15-45 : « Tradition et principes de la traduction biblique dans l'Antiquité juive », *Théologiques*, 15, n° 2.

³ Cf. *Lettre d'Aristée*, citée par Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XII, 12-118. Voir *supra*, première partie, chap. 2, section 5.

⁴ Ballard, 2007, 33. Sur la réflexion de Philon sur la traduction, voir aussi Kelly, 1979, 69 *sqq.* : *The True Interpreter*, Oxford, Basil Blackwell, et Schwarz, 1963, 5-22 : « The History of Bible Translation in the Western World », *Babel*, IX, 1-2.

Cette théorie de la traduction repose, selon M. Ballard, sur une « conception des langues que certains qualifieront d'irréaliste parce qu'elle semble poser (tout au moins dans un premier temps et en apparence) le principe d'une correspondance possible terme à terme¹. » C'est pourquoi Jérôme refuse de s'y conformer, affirmant, au contraire, que le littéralisme non seulement ne favorise pas la transmission du sens, mais qu'il peut contribuer en outre à le masquer, comme il l'explique dans la lettre 57, en citant l'auteur d'une préface à un livre traduit décrivant la vie de saint Antoine :

« *Ex alia in aliam linguam ad uerbum expressa translatio sensus operit, et ueluti laeto gramine sata strangulat. Dum enim casibus et figuris seruit oratio, quod breui poterat indicare sermone longo ambitu circumacta uix explicat. Hoc igitur ego uitans, ita beatum Antonium te petente transposui ut nihil desit ex sensu, cum aliquid desit ex uerbis. Alii syllabas aucupentur et litteras, tu quaere sententias.* » (Hier., Ep. 57, 6)

« 'La traduction d'une langue dans une autre, si elle est effectuée mot à mot, cache le sens ; c'est comme des herbes trop drues qui étoufferaient les semis. Pour s'asservir aux cas et aux figures, le style, qui pouvait manifester telle idée en un bref langage, malgré de longs détours ou périphrases, ne parvient qu'à peine à l'exposer. C'est pourquoi, pour ma part, afin d'éviter ce défaut, j'ai, à ta requête, traduit mon saint Antoine de telle sorte que rien ne manque au sens, s'il manque quelque chose aux mots. À d'autres d'aller à la chasse des syllabes et des lettres ; pour toi, recherche les idées' . »

C'est précisément à cause de son refus du littéralisme que Jérôme a pu être perçu, par certains traductologues, comme le continuateur de Cicéron en matière de théorie de la traduction². Lui-même, dans *la Lettre à Julia Eustochium* (22, 30), relate un songe dans lequel il s'accusait « d'être cicéronien, non chrétien (*ciceronianus es, non christianus*). » Pourtant, sa position par rapport à la fidélité littérale est plus complexe qu'il n'y paraît. Ainsi, dans l'extrait de la lettre 57 mentionné plus haut, il assigne une place toute particulière à la traduction des saintes Écritures, « où l'ordre des mots est aussi un mystère » (*ubi et uerborum ordo mysterium est*). Autrement dit, Jérôme serait un traducteur soucieux d'être fidèle au texte-source quel que soit le genre de ce texte, mais distinguerait une fidélité restreinte à la sémantique du texte pour les textes profanes, et une fidélité au sens et à la forme même du texte-source pour les textes sacrés. Cette théorie de la traduction différenciée selon le genre textuel témoigne d'une certaine inconsistance, soulignée pour d'autres raisons par R. Copeland³, dans sa conception du littéralisme : comment penser que, à l'endroit qui requiert, de la manière la plus fondamentale qui soit, la fidélité au texte-source, Jérôme adopte un principe de traduction qu'il stigmatise par ailleurs comme étant propre à masquer (*operire*) le sens du texte ? C'est que, une fois encore, il faut distinguer entre au moins deux types de littéralisme, si ce n'est trois – distinction qui explique aussi l'apparente inconsistance hiéronymienne relevée par R. Copeland –, à la fois selon le degré de compétence du traducteur, et selon sa visée : une traduction littérale peut d'abord être le fait d'un locuteur imparfaitement bilingue, ayant des difficultés soit dans la langue-source, soit dans la langue-

¹ Ballard, 2007, 33.

² Voir par exemple Berman, 1999, 29 : *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Seuil.

³ Copeland, 1989, 15-35 : le littéralisme est perçu tantôt comme une preuve de maladresse, tantôt comme le signe d'un plaisir inconvenant à reproduire les artifices verbaux du texte-source.

cible, et obligé, n'étant pas assez familiarisé avec l'usage de l'une ou de l'autre, de recourir au mot-à-mot pour se tirer d'affaire. C'est ce premier type de littéralisme, que l'on dira maladroit, qui est critiqué par Jérôme comme étant propre à masquer le sens du texte : on le trouve dans certains textes des *Veteres Latinae*, les plus anciennes traductions latines de la Bible, dont Jérôme stigmatise précisément les traducteurs pour mieux justifier sa propre révision. Ainsi, dans une courte préface aux livres de Salomon, dont il révisé la traduction latine à partir du grec, il parle des traductions antérieures en ces termes : *illa, quae imperiti translatores male in linguam nostram de graeco sermone uerterant* « ce que des traducteurs incompetents avaient mal converti dans notre langue à partir du texte grec¹ ». À l'opposé de ce littéralisme maladroit se situe le littéralisme que l'on pourra qualifier de sophistiqué, comme celui que pratique Aquila, recenseur grec de la traduction de la *Septante*, qualifié par Jérôme de « traducteur pinailleur » *contentiosus interpres* (*Ep.* 57, 11). Aquila, dit-il, « s'est efforcé de traduire non seulement les mots, mais encore les étymologies » (*non solum uerba, sed etymologias uerborum transferre conatus est*), rendant les noms hébraïques du froment, du vin et de l'huile par les mots grecs χεῦμα (« versement »), ὀπωρισμόν (« cueillette de fruits ») et σπιλπνότητα (« splendeur »), en explicitant par ses choix lexicaux l'origine et l'évolution sémantique des termes-sources. Cette pratique, si elle déplaît fortement à Jérôme, qui dit « la rejeter à bon droit » (*iure proicitur a nobis*), témoigne pourtant d'une grande aisance linguistique de la part du traducteur : c'est délibérément qu'il choisit d'écorcher l'usage de la langue-cible² afin de faire émerger la forme même du texte-source au sein de sa traduction. Enfin, un traducteur compétent dans les deux langues en présence peut adopter une troisième voie, celle d'un littéralisme mesuré, selon lequel il s'applique à suivre *le plus possible* l'ordre et la forme du texte, en restant toutefois dans les limites permises par l'usage de la langue-cible : c'est, de toute évidence, ce littéralisme mesuré que Jérôme prône pour la traduction des textes sacrés.

0.3. La fidélité passe par le littéralisme : la position boécienne

Le souci de fidélité littérale au texte-source apparaît, à l'origine, dans le cadre restreint de la traduction des textes sacrés. Pourtant, il orientera l'ensemble de l'activité traductive européenne, qui n'aura de cesse, dès lors, de se positionner par rapport à cette question, prônant tantôt la fidélité à la lettre, tantôt la fidélité à l'esprit du texte-source. C'est chez Boèce que nous pouvons observer cette extension du principe de fidélité littérale en traduction. De ce philosophe tardif, personnage charnière entre l'Antiquité et le Moyen Âge, nous avons conservé plusieurs traductions de l'*Organon* d'Aristote : les *Catégories*, *De l'interprétation*, les *Premiers analytiques*, les *Topiques* et les *Réfutations sophistiques* ; nous est également parvenue sa traduction de l'*Isagoge* de Porphyre, qui a supplanté celle qu'avait

¹ Hier., *Praef. in lib. Sal.*, p. 6, 5.

² Il va jusqu'à traduire les « préarticles » de l'hébreu par des prépositions grecques, ce qui aboutit à des solécismes en grec. Par exemple, dans la première phrase de la *Genèse* (« Au commencement, créa Dieu le ciel et la terre »), il traduit le complément d'objet « le ciel et la terre » par *σὺν τὸν οὐρανὸν καὶ σὺν τὴν γῆν*, afin de rendre le préarticle *eth* servant à introduire le complément d'objet en hébreu. (cf. *Ep.* 57, 11 et la note 1 p. 71 dans l'édition de Labourt, CUF, 1953).

effectuée Marius Victorinus antérieurement et qui avait servi de base à la première édition du commentaire de Boèce à l'*Isagoge*. Par la suite, Boèce reprit ce travail de commentaire, sur la base cette fois de sa propre traduction. Dans sa préface à cette seconde édition de son commentaire, il explicite et justifie les principes qui ont guidé sa pratique de traducteur¹ :

*Secundus hic arreptae expositionis labor nostrae seriem translationis expedit, in qua quidem uereor ne subierim **fidi interpretis culpam**, cum **uerbum uerbo expressum comparatumque reddiderim**. Cuius incoepti ratio est quod in his scriptis in quibus rerum cognitio quaeritur, non luculentae orationis lepos, sed incorrupta ueritas exprimenda est. Quocirca multum profecisse uideor, si philosophiae libris Latina oratione compositis **per integerrimae translationis sinceritatem** nihil in Graecorum litteris amplius desideretur.* (Boèce, *In Porphyrii Isagogen commentarium*, editio secunda, 1, 1)

« Ce second travail, consistant en une exposition dont je me suis emparé, expliquera l'enchaînement de notre traduction, dans laquelle je crains, il est vrai, de m'être exposé à la faute du fidèle traducteur, dans la mesure où j'ai rendu un mot en l'exprimant et en le couplant avec un autre. La raison de cette entreprise est que, dans les textes où l'on recherche la connaissance des choses, ce n'est pas le charme d'un discours brillant, mais la vérité inaltérée qu'il faut exprimer. C'est pourquoi il me semble avoir été très utile si, dans les livres de philosophie composés en langue latine, par l'intégrité d'une traduction la plus intacte possible, il n'y a plus rien dont on puisse déplorer la perte dans les textes des Grecs. »

La figure du *fidus interpretis* coupable resurgit dans ce texte, mais de manière ironique : c'est là une façon plaisante et faussement modeste, pour le traducteur, de justifier la littéralité de sa traduction. Mais, plus profondément, comme le note R. Copeland, Boèce opère une nouvelle inversion de la formule *fidus interpretis* : elle retrouve la valeur dénotative qu'elle avait dans les vers d'Horace, celle d'un traducteur suivant à la lettre son texte-source, qu'elle avait perdue chez Jérôme, ce dernier dissociant fidélité et littéralisme. Mais elle hérite également de la valeur connotative positive qu'elle avait acquise chez Jérôme, chez qui la fidélité en traduction était valorisée. Boèce transpose ainsi le programme de Jérôme pour la traduction littérale des Écritures à celui de la traduction de textes philosophiques². La position de Boèce apparaît ainsi, selon la formule de R. Copeland, comme une sorte de « négatif photographique » de celle de Cicéron pour ce qui concerne la traduction de la philosophie : il choisit le littéralisme comme « une méthode anti-rhétorique » là où Cicéron choisissait de traduire en orateur pour ne pas verser dans le littéralisme.

Il convient de limiter cette nouvelle inversion opérée par Boèce aux seuls textes philosophiques, et de souligner encore une fois l'importance du genre textuel : les principes qu'énonçait Jérôme pour la traduction des textes sacrés sont étendus non pas à tous les types de textes, mais à tous ceux qui visent la connaissance (*cognitio*), la vérité « scientifique » accédant de cette manière au même statut que la vérité révélée. Dans sa préface, Boèce relie

¹ Cf. Svenbro 2009, 9-16. Voir aussi, sur l'entreprise de Boèce, Isaac, 1953, 15-25 : *Le Peri hermeneias en Occident de Boèce à Saint Thomas : histoire littéraire d'un traité d'Aristote*, Paris, Vrin.

² Copeland, 1989, 32 : « it is Jerome's authority as the translator of the *Vulgate* that enables the rehabilitating of *fidus interpretatio* in the secular sphere. » Voir aussi Schwarz, 1944, 73-78 : « The Meaning of *Fidus Interpretis* in Medieval Translation », *Journal of Theological Studies*, 45.

clairement le choix d'une traduction littérale à cette recherche de la vérité du contenu transmis. Il a le souci de délivrer le texte original tel quel, sans lui faire subir de changement, d'altération, comme en témoignent les termes qu'il choisit pour parler de sa traduction : *sinceritas*, *integerrima*, qu'il faut rapprocher d'*incorrupta*, qui qualifie *ueritas* : plus la traduction est « intacte », autrement dit, plus la traduction laisse le texte-source intact, plus la vérité l'est également.

Or, selon Boèce, une traduction intacte est celle dans laquelle rien n'a été ajouté ou retranché, où le traducteur n'a pas cherché à combler une imprécision ou une obscurité du texte-source, mais où il s'est efforcé de rendre clairement ce qui y était clair. En pratique, pour atteindre son objectif, Boèce a traduit en exprimant (*expressum*) un mot par un mot, et en faisant correspondre (*comparatum*) un mot avec un mot. Cela peut recouvrir différentes réalités, tout à fait compatibles entre elles :

-chaque mot du texte-source est traduit par un mot de la langue-cible, de manière iconique, selon l'ordre des mots originel. Par conséquent, le terme-cible est de préférence de la même catégorie grammaticale que le terme-source.

-chaque mot du texte-source est apparié avec un mot de la langue-cible de manière programmatique : quel que soit son emploi, quel que soit le contexte, l'équivalence de transcodage établie une première fois ne variera pas.

Dans la pratique, comme nous le verrons, Boèce tend à respecter ces deux principes : lorsqu'il traduit l'*Organon* d'Aristote, il suit le plus fidèlement possible l'ordre des mots du texte, leur organisation syntaxique, leur morphologie flexionnelle, mais toujours dans les limites de ce que lui permet la langue latine. Ainsi, il ne va pas jusqu'à traduire un génitif absolu du grec par un génitif en latin, comme pouvaient le faire les traducteurs des *Veteres Latinae*, et le rend bien par un ablatif absolu. Très littérale, sa traduction reste donc tout à fait correcte et respectueuse de l'usage latin. C'est qu'il adopte la voie du littéralisme mesuré que Jérôme prônait pour la traduction des saintes Écritures.

1. Les traductions de δὺναμις dans la Bible

C'est avec l'expansion du christianisme dans le monde latin que se fait sentir, à partir du II^e siècle de notre ère, le besoin d'une traduction latine des textes sacrés. Auparavant, les communautés juives, puis chrétiennes, du monde latinophone avaient une maîtrise suffisamment bonne du grec pour pouvoir se passer de traduction latine¹. Il est admis que Tertullien, lorsqu'il cite les Écritures, se fonde encore directement sur le texte grec, et le traduit lui-même en latin². Mais la volonté d'expansion du christianisme à l'ouest et au nord de la Méditerranée, et au sein de classes sociales peu éduquées, mêlée à un affaiblissement général de la maîtrise du grec, qui n'est plus compris que par une élite de plus en plus restreinte, suscite le besoin d'une version latine des textes sacrés.

Les premières traductions latines se font, pour l'*Ancien Testament*, à partir du texte grec de la *Septante*. Celui-ci, comme nous l'avons vu³, fut rédigé à partir du III^e siècle avant notre ère, durant environ trois siècles : d'abord, vers 285, le *Pentateuque*, c'est-à-dire les cinq livres de la Torah juive, puis les autres livres traduits de l'hébreu qui font encore partie de la Bible hébraïque utilisée par les juifs aujourd'hui, et qui constituent l'*Ancien Testament* des protestants ; enfin, la *Septante* reçue dans le monde chrétien latin comprend des livres dont seules les versions grecques ont été conservées, ou qui ont même été directement écrits en grec. On admet qu'il y aurait eu plusieurs traductions latines de la *Septante*, dont peut-être certaines ne concernaient que certains livres⁴. Comme le rappelle encore J. Gribomont⁵, la plus ancienne de ces *Veteres Latinae* est vraisemblablement africaine (*Vetus Afrā*). Elle aurait ensuite été diffusée en Europe, mais, trop littérale, n'aurait pas été accueillie favorablement : les lettrés étaient en effet nourris au lait cicéronien en matière de traduction et un tel littéralisme pouvait leur paraître insupportable : « la traduction de la Bible grecque en latin était loin de lever tous les obstacles entre les Romains et la Parole de Dieu⁶ ». C'est pourquoi une autre *Vetus Latina* aurait vu le jour, européenne celle-ci (*Vetus Itala*) : bien que très littérale elle aussi, elle devait respecter davantage l'usage latin⁷.

Il reste difficile de reconstituer le texte de ces anciennes versions latines de la *Septante*. En effet, elles finirent par tomber en désuétude, supplantées par la version hiéronymienne (la *Vulgate*), qui finit par s'imposer vers le VIII^e siècle de notre ère. Par conséquent, la tradition des manuscrits est très fragmentaire, et c'est surtout la tradition indirecte qui permet de la reconstituer : avant la fin du IV^e siècle de notre ère, moment où Jérôme rédige ce qui

¹ Cf. Fontaine, Pietri, 1985, 21 *sqq.*

² Gribomont, 1985, 43-65.

³ Cf. *supra*, première partie.

⁴ C'est pourquoi l'on préfère parfois le pluriel *Veteres Latinae*, ou « Vieilles Latines », plutôt que l'appellation traditionnelle *Vetus Latina*, ou *Vetus Itala*.

⁵ Gribomont, 1985, 43-65.

⁶ Fontaine, Pietri, 1985, 21 *sqq.*

⁷ Gribomont, 1985, 52 : « On est ainsi amené à penser que le texte 'africain', mis par écrit, fut importé dans des Églises qui étaient habituées à un usage oral assez différent – non encore rédigé ; cet usage aurait aussitôt réagi vigoureusement, en particulier sur le vocabulaire, en donnant naissance à la première recension 'européenne' (romaine ?). Des travaux d'amélioration, longs et lents, auraient suivi. »

deviendra la *Vulgate*, et même plus tard, celle-ci ne s'étant pas imposée immédiatement, les Pères de l'Église citent les vieilles versions de la Bible qu'ils connaissent, et qu'ils ont l'habitude d'utiliser pour leur travail d'exégèse ou pour l'usage liturgique. Le travail monumental de reconstitution de ces versions fut d'abord entrepris par P. Sabatier au XVIII^e siècle¹, dont l'œuvre est rééditée par l'abbaye de Beuron au milieu du XX^e siècle. Celle-ci, qui travaille encore aujourd'hui à l'édition des *Veteres Latinae*, se fonde également sur les nombreuses fiches léguées par l'abbé Joseph Denk qui, à la fin du XIX^e siècle, entreprit de collecter les citations des Écritures chez les Pères de l'Église².

Le texte qui en ressort est un « complexe mouvant », caractérisé par une grande hétérogénéité. Contrairement à une idée répandue³, ces versions latines ne sont pas toutes le fait de traducteurs illettrés et incompetents, qui traduiraient de manière littérale seulement parce qu'ils ne sauraient pas faire autrement. Selon J.-C. Fredouille, ce caractère littéral relève plutôt d'un « parti pris de fidélité étroite au texte sacré⁴ », qui ne constitue d'ailleurs qu'une tendance : les *Veteres Latinae* ne manifestent pas de consensus entre leurs différents auteurs au sujet des principes traductologiques qui doivent présider à une telle entreprise. Les compétences et les exigences varient d'un traducteur à l'autre, et l'on peut apercevoir parfois des initiatives individuelles ou locales. Par conséquent, même si elles purent paraître maladroites aux lettrés chrétiens, qui n'eurent de cesse de proposer des révisions de tel ou tel passage, ceux-ci lui restèrent attachés très longtemps. C'est pourquoi la *Vulgate* de Jérôme, bien que de meilleure qualité, avec surtout l'avantage d'être le fait d'un seul traducteur et, pour cela, d'être plus homogène, eut du mal à s'imposer face à l'ancrage profond de ces vieilles traductions dans la culture chrétienne, à la fois celle des lettrés et des illettrés, auxquels elle était devenue familière par la pratique liturgique.

C'est aussi pour cette raison que le latin connut une véritable mutation avec l'expansion du christianisme et la diffusion des textes sacrés, mutation qui s'apparente à une nouvelle phase d'hellénisation, tant parce que les premiers chrétiens parlaient le grec que parce que les premières traductions latines de la Bible portaient la marque de leur texte-source grec, jusque dans leur syntaxe : que ce soit là un choix délibéré ou des fautes imputables à une mauvaise maîtrise du latin, on y trouve en effet des constructions syntaxiques inédites purement et simplement calquées sur le grec, par exemple *dominari* avec le génitif, calqué sur le grec κυριεύειν, alors qu'il se construit habituellement avec *in* et l'ablatif, ou avec le datif⁵. Quant

¹ Sabatier, 1743-1749 : *Vetus Latina. Die Reste der altlateinischen Bibel nach P. Sabatier (1743-1749) neu gesammelt und herausgegeben von der Erzabtei Beuron*, Freiburg, 1949 sqq.

² Ces fiches sont désormais numérisées et accessibles électroniquement. Pour des renseignements sur cette base de données, voir http://www.brepols.net/publishers/pdf/Vetus_Latina.pdf.

³ Notamment par Jérôme lui-même, qui justifie peut-être de cette manière l'entreprise de retraduction dont il est chargé : *illa quae imperiti translatores male in linguam nostram de graeco sermone uerterant (interpr. Salom. praef. p. 6, 13)* : « elle que des traducteurs incompetents ont mal rendue dans notre langue à partir de l'idiome grec. »

⁴ Fredouille, 1985, 25-42, particulièrement 29-31, sur les « Problèmes de traduction » : « Les lettrés chrétiens face à la Bible », in Fontaine, Pietri (dir.), 1985.

⁵ *Lc. 22, 25*. L'influence peut être aussi interne au latin, et *dominari* a pu acquérir cette construction par analogie avec le verbe *potiri*, construit régulièrement avec le génitif (voir *infra*, troisième partie, chap. 1). Pour d'autres

au lexique, les langues romanes portent encore aujourd'hui les traces des hellénismes lexicaux venus enrichir le latin de manière considérable à cette époque : que l'on pense seulement aux cas les plus connus d'emprunts de signifiants : lat. *ecclesia* (> fr. *église*, esp. *iglesia*, it. *chiesa*), emprunté au grec ἐκκλησία, lat. *baptisma* (> fr. *baptême*, esp. *bautismo*, it. *battesimo*), du grec βάπτισμα ou encore lat. *episcopus* (> fr. *évêque*, esp. *obispo*, it. *vescovo*), du grec ἐπίσκοπος. Comme en latin classique, le latin des chrétiens procède également par calques morphologiques (par exemple lat. *reuelatio*, forgé sur ἀποκάλυψις) et par calques sémantiques (lat. *gratia* s'enrichit ainsi du sens qu'avait pris χάρις en grec chrétien)¹.

Le grec et le latin des Chrétiens étant imprégné de la langue de la Bible, nous nous concentrerons sur les choix lexicaux effectués dans les *Veteres Latinae* pour traduire δύναμις². Dans un deuxième temps, nous pourrions ainsi mesurer l'impact de ces choix sur le vocabulaire des auteurs chrétiens eux-mêmes, tout imprégnés de ces anciennes traductions.

Le caractère *ad uerbum* de certaines des traductions latines de la *Septante* laisse pressentir des choix lexicaux *uerbum e uerbo* et une perspective extrêmement sourcière, avec un respect scrupuleux du texte original, qui implique :

-que l'équivalence de transcodage soit privilégiée au détriment des équivalences dynamiques ;

-que, sur la base de cette équivalence perçue en langue entre un lexème grec et un lexème latin, le traducteur rende uniformément ce lexème grec par ce lexème latin ;

-qu'à chaque lexème grec différent corresponde un lexème latin différent, même si plusieurs lexèmes grecs sont utilisés dans le même emploi.

1.1. Les traductions de δύναμις dans les *Veteres Latinae* (*Ancien Testament*)

1.1.1. Aperçu des solutions adoptées dans le *Pentateuque*

Δύναμις est attesté environ 600 fois dans l'*Ancien Testament* : il aurait été fastidieux et peu utile de rendre compte des traductions de l'intégralité de ces occurrences. Pourtant, dans la mesure où nous cherchons à caractériser les principes théoriques qui sous-tendent les anciennes traductions latines de la Bible, afin de déterminer si δύναμις est traduit en fonction de son emploi pour chacune de ses occurrences, de manière dynamique, ou bien selon une équivalence de transcodage, *uerbum e uerbo*, il nous a paru intéressant de mener une étude exhaustive en réduisant le corpus d'analyse et en nous limitant au *Pentateuque*, qui compte 77 occurrences du lexème grec – dont beaucoup font partie de formules récurrentes au sein d'un même livre. Pour chacune de ces occurrences, nous présentons donc, dans le tableau suivant,

exemples de ce type, cf. Cuendet, 1933, 387 *sqq.* ou Mohrmann, 1958, 1965 : *Études sur le latin des Chrétiens*, t. I (*Le latin des Chrétiens*) et III (*Latin chrétien et liturgique*).

¹ Pour ces exemples et d'autres cas similaires, voir en premier lieu Mohrmann, 1958, 23 et 61-62, ainsi que Sznajder, 2006, 295 : « *Impietas* et *iniquitas* dans la *Vulgate* : latin biblique et latin chrétien », in Brachet, Moussy (éds.), 2006 : *Latin et langues techniques*, 295-316. Au sujet de l'influence de χάρις sur *gratia*, voir Moussy, 1966 : *Gratia et sa famille*, Paris, PUF et Nicolas, 1996, chap. 9, 187 *sqq.* (« De χάρις à *gratia* »).

² Quand il est possible d'y avoir accès : malgré l'immense travail d'édition de l'abbaye de Beuron, le corpus des *Vieilles Latines* est encore très lacunaire.

la référence du verset dans lequel elle se trouve, la caractérisation de l'emploi de δύναμις, et les traductions latines que nous avons pu en trouver. Pour les cas où la même formule se répète plusieurs fois, nous avons regroupé les références des versets où elle apparaît dans une même cellule du tableau, et nous n'avons consulté les fiches de Denk que pour la première d'entre elles¹. Nous donnons les traductions latines relevées dans les citations de la Bible chez les auteurs chrétiens lorsque ceux-ci citent une autre traduction que la *Vulgate*, telles qu'elles sont référencées dans les fiches de l'abbé Denk² :

¹ Notre objectif n'est, en effet, que de donner un aperçu des traductions de δύναμις, et non de prétendre à l'exhaustivité, ce qui, dans l'état actuel de reconstitution des *Veteres Latinae*, n'aurait de toute façon aucun sens.

² Ces fiches sont de nature disparate : classées par verset, elles comprennent à la fois des extraits de manuscrits et des citations relevées chez les auteurs de toute époque. Elles comprennent également des allusions au verset en question, ou des fragments du verset inséré dans un autre contexte. Nous n'avons pour notre part retenu que les citations du verset entier, pour lesquelles on peut davantage supposer que l'auteur cite une traduction préexistante. Mais il est également possible que l'auteur traduise lui-même le texte grec, ou cite de mémoire, de manière approximative. C'est pourquoi le matériau sur lequel nous devons travailler pour les *Veteres Latinae* reste peu sûr, et que les résultats obtenus ici doivent être pris avec précaution. Nous donnons entre parenthèses les références telles qu'elles apparaissent dans les fiches.

Références	Caractérisation de l'emploi de δύναμις	Traduction des <i>Veteres Latinae</i>
Gen. 21,22 Gen. 21,32 Gen. 26,26	Φικολὸς ὁ ἀρχιστράτηγος τῆς δυνάμεως αὐτοῦ « Pikel le chef de son armée » = l'armée d'Abilmélek, le roi des Philistins	<i>militiae</i> (Aug., Gn. 75)
Ex. 6,26 Ex. 7,4 Ex. 12,51	σὺν δυνάμει αὐτῶν / μου « avec leur / mon armée » = l'armée des fils d'Israël, armée de Yahvé	<i>cum ui et potestate sua</i> (lugd.) <i>cum uirtute</i> (lugd.) <i>cum uirtute ipsorum</i> ¹ (monac.)
Ex. 12, 41	πᾶσα ἡ δύναμις κυρίου « toute l'armée du seigneur » = le peuple israélien en exode	<i>exercitus</i> (Hier. Ez. 1) <i>potentia</i> (Hier. Ep. 36,10) <i>uirtus</i> (Cass. 2, 7, 5)
Ex. 14, 28 Ex. 15, 4	τὴν δύναμιν Φαραῶ « l'armée de Pharaon » = l'armée de Pharaon, roi d'Egypte	<i>exercitum</i> (Ps.-Am., Man. 17) <i>exercitum</i> (cod. S. Michaelis) <i>potestatem</i> (cod. veron.) <i>fortitudinem</i> (Hier. Ez. 8) <i>uirtutem</i> (Qu. Sym., 1, 2, 9) ²
Nom. 1, 3 Nom. 1, 20- 22-24-26-28- 30-32-34-36- 38-40-42	πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν (τῇ) δυνάμει Moïse et Aaron doivent faire le recensement du peuple israélien, et enregistrer tout homme de 20 ans ou plus apte à être enrôlé dans l'armée. La traduction française littérale de ce syntagme est difficile à déterminer : « tout homme emmené dans l'armée », « tout homme sortant en état de puissance », « tout homme en possession de ses moyens » ?	<i>omnis egrediens ad praeliandum</i> <i>omnis qui procedit in uirtute</i> (Aug. Nom. 2) ; <i>omnis qui profisciscuntur in uirtute</i> (cod. lugd.) ; <i>qui ad praelium apti inueniuntur</i> ; <i>qui potuissent arma producere</i> <i>qui ad praelia /proelium eliguntur</i> <i>omnes qui procedunt / omnis qui procidit in uirtute</i> <i>omnis qui progrediuntur in uirtute</i> ; <i>omnis qui egreditur in uirtute</i> <i>qui procedere poterat ad bellum</i>
Nom. 1, 3 Nom. 1, 45	σὺν δυνάμει αὐτῶν : lors du recensement chaque homme est enregistré avec sa δύναμις, c'est-à-dire, vraisemblablement, l'unité dont il fait partie.	<i>in uirtute sua</i> (cod. lugd.) <i>cum uirtute eorum</i> (cod. lugd.) <i>cum exercitu eorum</i> (Ps.-Am. Man. 17)
Nom. 1, 52 ; 2, 3-9-10-16 - 18-24-25 + 10, 14-18-22- 25-28 ; 31, 6 ; 33, 1	σὺν δυνάμει αὐτῶν « avec leur unité » = au chapitre 2, énumération des différents camps : chaque chef campe avec son unité	<i>cum uirtute sua</i> (cod. lugd. 2, 3) <i>cum uirtute eorum</i> (cod. lugd. 2, 10 + 31, 6)
Nom. 2, 4-6- 8-11-13-15- 19-21-23-26- 28-30	δύναμις αὐτοῦ « son unité » : la description de chaque campement se termine par le nombre de recensés qu'il compte, annoncé par δύναμις αὐτοῦ.	<i>uirtus eius</i> (cod. lugd.)
Nom. 2, 32	σὺν ταῖς δυνάμεσιν αὐτῶν « avec leurs unités » = récapitulation à la fin du recensement	<i>cum uirtutibus suis</i> (cod. lugd.)
Nom. 6, 21	κατὰ δύναμιν « selon ses moyens » : la lexie intervient dans la description du rituel qui met fin au naziréat ³ . Le nazir peut offrir à Dieu	<i>secundum uirtutem</i>

¹ Les traductions des deux premières occurrences sont données par le *Codex Lugdunensis*, la troisième par le *Codex Monacensis*. Sur le premier de ces deux manuscrits, cf. « Le *Codex Lugdunensis*, traduction de la Bible antérieure à Saint Jérôme », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 62, 1901, 714.

² La seconde occurrence est également traduite deux fois par Rufin, une fois dans sa traduction des *Homélies* d'Origène, sur l'*Exode* (6, 3), par *exercitum*, une autre fois dans sa traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe (9, 9, 5) par *uirtutem*.

³ *Nazir* signifie en hébreu « voué à Dieu » : le *nazir* doit respecter un certain nombre de prescriptions durant son naziréat, notamment ne pas couper sa chevelure, ne pas boire de boissons fermentées, ne pas s'approcher d'un

	davantage que ce que le rituel prévoit, en fonction de « ce que sa main trouve selon ses moyens. »	
Nom. 10, 14-15-16-18-19-20-22-23-24-25-26-27	ἐπὶ τῆς δυνάμεως αὐτῶν / φυλῆς υἱῶν + nom « à la tête de leur unité / de l'unité de la tribu des fils de » : comme au chapitre 2, les différentes unités sont nommées avec leur chef.	<i>super uirtutem eorum</i> (cod. lugd.) <i>in uirtute sua tribu filiorum</i> (cod. lugd.)
Nom. 31,9	καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν καὶ πάντα τὰ ἐγκτήτα αὐτῶν καὶ τὴν δύναμιν αὐτῶν ἐπρονόμεισαν· « ils (les Israélites) razièrent tout leur bétail, tous leurs troupeaux et tous leurs moyens (?) »	<i>uirtutem eorum</i> (cod. lugd., Aug. Nom. 62 ¹)
Nom. 31, 14 Nom. 31, 21 Nom. 31, 48	ἐπὶ τοῖς ἐπισκόποις τῆς δυνάμεως πρὸς τοὺς ἄνδρας τῆς δυνάμεως « contre les commandants de la troupe » πάντες οἱ καθεσταμένοι εἰς τὰς χιλιαρχίας τῆς δυνάμεως « les commandants de l'armée » = l'armée des Israélites	<i>-aduersus praepositos uirtutis</i> <i>-ad principes uirtutis</i> (lugd., monac.), <i>ad uiros uirtutis</i> (Ruf., Nm. 25, 5) <i>-omnes qui constituerunt per singula milia uirtutis</i> (lugd., monac.) ; <i>omnes, qui constituti erant principes per tribus in exercitu</i> (Ruf., Nm. 26, 1)
Deut. 3, 24	τὴν ἰσχύν σου καὶ τὴν δύναμίν σου καὶ τὴν χεῖρα τὴν κραταιὰν καὶ τὸν βραχίονα τὸν ὑψηλόν· « ta force et ton pouvoir et ta main puissante et ton bras élevé » = puissance de Dieu, qu'il a montrée à Moïse en donnant la victoire au peuple israélien sur les deux rois amorites.	<i>uirtutem et maiestatem tuam, et manum ualidam et brachium tuum excelsum</i> (lugd.)
Deut. 6, 5	καὶ ἀγαπήσεις κύριον τὸν θεόν σου ἐξ ὅλης τῆς καρδίας σου καὶ ἐξ ὅλης τῆς ψυχῆς σου καὶ ἐξ ὅλης τῆς δυνάμεώς σου. « Israël tu aimeras ton dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces »	<i>ex toto corde tuo et ex tota anima tua et ex tota uirtute tua</i> (Am. Fu. 11) <i>ex toto corde et ex tota mente et ex totis uiribus</i> (An., Fris., 455)
Deut. 8,17	Ἡ ἰσχὺς μου καὶ τὸ κράτος τῆς χειρός μου ἐποίησέν μοι τὴν δύναμιν τὴν μεγάλην ταύτην· « (garde-toi de te dire) c'est ma force, c'est ma vigueur qui m'ont fait agir avec cette grande puissance »	<i>uirtus mea, et potentia et manus mea fecit mihi uirtutem hanc magnam</i> (lugd.) <i>uirtus mea et potentia mea fecit mihi uirtutem hanc magnam</i> (Am., Ca. 1, 27) <i>fortitudo mea et potentia manus meae fecit mihi uirtutem magnam hanc</i> (Ps.- Aug. gr. Migne 10, 2)
Deut. 8, 18	ὅτι αὐτός σοι δίδωσιν ἰσχὺν τοῦ ποιῆσαι δύναμιν « c'est lui (Yahvé) qui t'a donné cette force, pour agir avec puissance »	<i>hic tibi dat uires et ut facias uirtutes</i> (lugd.) / <i>uirtutem</i> (Am., Ca., 1, 27) <i>ipse tibi dat fortitudinem facere uirtutem</i> (Aug., gr., 7, 16) <i>ille tibi dat potentiam ad faciendam uirtutem</i> (F.End.,ep.7,4) <i>ipse enim uirtutem tribuet, ut faciamus fortitudinem</i> (Hier., Is.8,17)
Deut. 11,4	τὴν δύναμιν τῶν Αἰγυπτίων, τὰ ἄρματα αὐτῶν καὶ τὴν ἵππον αὐτῶν « l'armée des Egyptiens, leurs chars et leur cavalerie »	<i>uirtutem Aegyptiorum, currus illius et equos illius</i> (lugd.)
Deut. 16, 17	κατὰ δύναμιν τῶν χειρῶν ὑμῶν « à la mesure des moyens de ses mains » : « chacun donnera à la mesure de ses moyens selon la bénédiction que le seigneur dieu aura donnée » (contexte rituel, avec offrandes)	<i>secundum uirtutem manum suarum</i> (cod. lugd.) <i>pro uiribus manum suarum</i> (Ps.Aug. Spe. 24)

cadavre. La fin de son naziréat est marquée par une cérémonie au cours de laquelle il rase sa chevelure et la voue à Dieu, en lui consacrant également une offrande.

¹ Cf. *infra* pour le commentaire d'Augustin de ce verset, ainsi que du verset 31, 6.

La majeure partie des emplois vétéroutestamentaires de δύναμις est attestée dans le *Pentateuque*, ce qui permet d'avoir un bon aperçu des solutions de traduction adoptées par les premiers traducteurs pour chacun d'eux. Nous compléterons toutefois cet aperçu en recensant et en étudiant de près les solutions adoptées par le ou les traducteurs d'une ancienne version du *Psautier*, révisée par Jérôme et transmise intégralement dans l'édition de la *Vulgate* latine¹ à côté de celle qu'il a ultérieurement retraduite d'après l'hébreu². Il s'agit en réalité de la deuxième révision hiéronymienne des *Psaumes* (la première étant rapidement tombée dans l'oubli), qui fut réalisée dans le monastère dans lequel il séjourna, à Bethleem, entre 389 et 392. Jérôme se fonde alors sur la version hexaplaire de la *Septante*, qui transmet un texte meilleur que la « *Septante* commune » : c'est la version connue sous le nom de *Psautier Gallican*. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il retraduit entièrement le *Psautier* en se fondant cette fois sur les autres sources grecques recensées dans les *Hexaples* d'Origène, les traductions d'Aquila, Symmaque et Théodotion, plus proches de l'hébreu, et sur le texte hébreu lui-même³ : c'est la version *iuxta Hebraeos*. Dans le *Psautier Gallican*, Jérôme remet très peu en question les solutions de traduction de δύναμις qui avaient été choisies par les anciens traducteurs : si l'on compare le texte révisé avec ce que P. Sabatier a pu reconstituer d'une ancienne version avant révision, on s'aperçoit en effet qu'il y a très peu de différences sur ce plan, Jérôme se limitant souvent à corriger les solécismes qui avaient été commis dans la volonté de respecter la flexion du grec⁴. C'est pourquoi le texte du *Psautier Gallican*, bien établi, peut être cité comme témoin de choix lexicaux anciens.

1.1.2. Δύναμις au sens d'« armée »

Selon le tableau ci-dessus, le lexème grec est employé le plus fréquemment pour dénoter une armée, celle des Égyptiens ou, plus souvent, celle du peuple israélien, c'est-à-dire celle de Yahvé. Il peut aussi faire référence à une faction de cette armée, comme c'est le cas dans le livre des *Nombres*, où il est récurrent. Dans cet emploi, il reçoit les équivalents de traduction suivants : *militia*, *uis* et *potestas* ou *potestas* seul, *uirtus*, *exercitus*, *potentia* et *fortitudo*, parmi lesquels le plus fréquent est assurément *uirtus*. Au sein du syntagme πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν δυνάμει, récurrent dans les *Nombres*, ἐν δυνάμει reçoit davantage d'équivalents : *ad praeliandum*, *ad proelium*, *ad praelia* ; parfois, c'est le syntagme entier qui est traduit de manière non littérale par *qui potuissent arma producere*, ou *qui procedere poterat ad bellum*. Mais le *Psautier Gallican* confirme que c'est bien *uirtus* le plus utilisé

¹ Dans l'édition publiée par Brepols (CLCLT-5).

² Sur la question des traductions latines des *Psaumes*, cf. Estin, 1985, 67-88 : « Les traductions du *Psautier* », in Fontaine, Pietri (éds.), 1985.

³ Selon Estin, 1985, 67-88, il est difficile de se faire une idée du niveau de compétence linguistique que Jérôme possédait en hébreu, et de déterminer, par conséquent, dans quelle mesure il était apte à juger, entre deux traducteurs grecs, lequel était le plus fidèle.

⁴ Par exemple, en *Ps.* 17, 33 : il corrige *Deus qui praecingit me uirtutem*, où *uirtutem* traduit l'accusatif δύναντιν, en *Deus qui praecingit me uirtute*.

pour traduire cet emploi de δύναμις, qu'il s'agisse d'ailleurs des armées terrestres ou des armées célestes, comme dans le verset suivant¹ :

(1) Τῷ λόγῳ τοῦ κυρίου οἱ οὐρανοὶ ἐστερεώθησαν
καὶ τῷ πνεύματι τοῦ στόματος αὐτοῦ πᾶσα ἡ δύναμις αὐτῶν· (Ps. 32, 6)
« Par la parole de Yahvé les cieux ont été faits, / par le souffle de sa bouche toute leur armée. »
Verbo Domini caeli firmati sunt / et spiritu oris eius omnis uirtus eorum. (Ps. 32, 6)

On trouve également souvent le génitif pluriel *uirtutum* à côté de *Dominus*, épithète biblique associée à Yahvé, par exemple :

(2) Τίς ἐστιν οὗτος ὁ βασιλεὺς τῆς δόξης ;
κύριος τῶν δυνάμεων, αὐτός ἐστιν ὁ βασιλεὺς τῆς δόξης. (Ps. 23, 10)
« Qui est-il, ce roi de gloire ?
C'est Yahvé Sabaoth²,
c'est lui, le roi de gloire. »
Quis est iste rex gloriae / Dominus uirtutum ipse est rex gloriae. (Ps. 23, 10)

L'épithète κύριος τῶν δυνάμεων est fréquente dans le texte grec de la *Septante* (16 occurrences), même si on la trouve plus souvent avec l'emprunt à l'hébreu σαβαωθ (62 occurrences), essentiellement dans Isaïe (52 occurrences). Mais dans les *Psaumes*, seule la première forme est attestée, et elle est systématiquement traduite par *Dominus uirtutum* dans le *Psautier Gallican*³. En revanche, comme nous le verrons plus bas, Jérôme la traduit par *Dominus exercituum* dans sa version *iuxta Hebraeos* et dans les autres livres de l'*Ancien Testament*, où l'épithète apparaît sous cette forme 273 fois : il uniformise ainsi sous une même traduction les trois formes qu'elle prend en grec, τῶν δυνάμεων (16), σαβαωθ (62), et παντοκράτωρ (126), et même parfois sur-traduit ainsi le seul κύριος, comme en Ez. 14, 11.

1.1.3. Δύναμις au sens de « capacité, moyens »

Δύναμις est employé également, et conformément à son usage en grec classique, pour dénoter la capacité d'action d'un individu⁴. C'est le cas dans le *Deutéronome* 6, 5, où le croyant est sommé d'aimer Dieu de « tout son cœur, de toute son âme, de toute sa capacité », c'est-à-dire, en français plus usuel, « de toutes ses forces », en s'engageant entièrement dans cet amour. Δύναμις se trouve alors traduit soit par *uirtus*, soit par *uires*. C'est ce même emploi du mot qui est mobilisé dans la lexie κατὰ δύναμιν, « selon ses moyens », qui

¹ Pour les exemples extraits de la Bible, nous citons le texte grec avec la traduction qu'en donne la *Bible de Jérusalem*, traduction collective réalisée sur la base des textes grecs et hébreux, revue et corrigée, sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, aux éditions du Cerf, 1998. Nous ne le reprécisons pas pour chaque exemple donné, sauf lorsque nous tenons à signaler un point particulier ou une modification de notre part, notamment lorsque le texte-source de la traduction est manifestement plutôt le texte hébreu que le texte grec.

² La traduction française est fondée ici sur le texte hébreu, et choisit d'emprunter le pluriel *tsāvaot* de *tsāvā* « armée », plutôt que de traduire le mot en français. Si l'on suit seulement le texte de la *Septante*, il faut rendre κύριος τῶν δυνάμεων par « chef des armées ». Notons qu'une des fiches de Denk donne *Dominus sabaoth* au lieu de *Dominus uirtutum*, mais l'écrasante majorité des auteurs utilise cette dernière traduction de l'épithète.

³ Cf. Ps. 45, 8 et 12 ; 47, 9 ; 58, 6 ; 68, 7 ; 79, 5, 20 ; 83, 2, 4, 9, 13 ; 88, 9.

⁴ Capacité / de X / de faire une action Y.

intervient, comme déjà chez Hésiode et dans les textes classiques, dans un contexte sacrificiel (*Nom.* 6, 21 et *Deut.* 16, 17) : le croyant ou le nazir doit faire des offrandes à Dieu « en proportion des moyens qu'il a dans les mains », c'est-à-dire sans faire étalage de richesses qu'il ne posséderait pas, mais sans non plus réduire sa générosité. Là encore, *κατὰ δύναμιν* est traduit soit par un syntagme prépositionnel attesté en latin classique, *pro uiribus*, soit par *secundum uirtutem*¹. *Δύναμις* fait encore référence à une capacité d'ordre matériel en *Nom.* 31, 9, lorsqu'il est mis en relation paradigmatique avec *κτήνη* (« biens, troupeaux ») et *ἔγκτητα* (« biens, possessions »), au sein d'une énumération : les trois termes font tous référence aux biens possédés par les Madianites, que les Israélites pillent (*ἐπρόνομευσαν*) : ce verbe ne laisse aucun doute sur la nature matérielle du référent ici. Cet emploi, déjà inhabituel pour le lexème grec², l'est davantage pour le lexème latin qui sert à le traduire : *uirtus*.

Un commentaire de saint Augustin sur ce verset et sur le verset 31, 6, qui se situe immédiatement au-dessus, vient confirmer que l'emploi de *uirtus* pouvait paraître étrange aux locuteurs du latin. Manifestement, la signification du mot n'était pas transparente :

(3) *Sur Nom. 31, 6* : *Quid est* : « *et misit eos Moyses mille ex tribu et mille ex tribu cum uirtute eorum* » ? *Vtrum* « *uirtutem eorum* » *uult intellegi* « *principes eorum* » ? *An uirtutem a domino eis datam uel per ipsum Moysen impetratam* ? *An potius uirtutem eorum dicit ea quibus uirtus eorum sustentaretur* ?

Sur Nom. 31, 6 : « Que veut dire : 'et Moïse les envoya, mille hommes par tribu et mille hommes par tribu, avec leur force' ? Est-ce que 'leur force' doit être compris comme 'leurs chefs' ? Ou bien comme la force qui leur a été donnée par le seigneur ou qui a été obtenue par Moïse lui-même ? Ou bien leur force désigne-t-elle plutôt ce par quoi leur force devait être soutenue ? »

(4) *Sur Nom. 31, 9* : « *Et praedam egerunt mulieres Madian et supellectilem eorum et pecora eorum et omnia quae possederant et uirtutem eorum depraedati sunt.* » *Cum iam dixisset mulieres, supellectilem, et pecora et omnia quae possidebant, quid deinde addidit : et uirtutem eorum depraedati sunt* ? *Nimirum enim haec intellegenda est uirtus. De qua et supra dictum est misisse millenos de singulis tribubus cum uirtute eorum. An forte cibus, quo sustentabantur, uirtus eorum appellata est, quo subministrato uires subpetunt et quo subtracto uires deficiunt* ? *Vnde per prophetam Deus cum minaretur ait : auferam uirtutem panis et uirtutem aquae. Et Moyses ergo cum annona miserat illos millenos, quod dictum est : cum uirtute eorum, et isti madianitis uictis etiam hoc eorum inter cetera fuerant depraedati.*

Sur Nom. 31, 9 : « 'Et ils prirent les femmes de Madian, et leurs meubles, et leurs troupeaux, et tout ce qu'ils possédaient, et ils les dépouillèrent de leur force.' Comme il avait déjà mentionné les femmes, le mobilier, les troupeaux et tout ce qu'ils possédaient, pourquoi ensuite ajoute-t-il : 'et ils les dépouillèrent de leur force' ? Car assurément, voici comment 'force' doit être compris : à ce sujet, il a été dit aussi plus haut que des milliers d'hommes étaient envoyés, de

¹ Les mêmes traductions se trouvent pour *κατὰ δύναμιν* dans ses quatre occurrences dans le *Nouveau Testament*. Voir particulièrement *2Cor.* 8, 3, où il est parallèle à *παρὰ δύναμιν* : les fiches de l'abbé Denk mentionnent des traductions par *pro uiribus* ou *secundum uires*, et *supra uires*, pour ces deux syntagmes. Mais dans la version retenue dans la *Vulgate*, c'est *uirtus* qui est employé : *Quia secundum uirtutem testimonium illis reddo et supra uirtutem uoluntarii fuerunt / cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam et communicationem ministerii quod fit in sanctos* : « Selon leurs moyens, je l'atteste, et au-delà de leurs moyens, spontanément, ils nous ont demandé avec beaucoup d'insistance la faveur de participer à ce service en faveur des saints. »

² Il est rare en effet qu'il soit employé hors de la lexie *κατὰ δύναμιν* pour faire référence aux ressources matérielles que possède un individu.

chaque tribu, avec leur force. Ce qui est appelé ‘leur force’, ne serait-ce pas la nourriture par laquelle ils étaient soutenus, par laquelle, si elle est administrée, les forces sont suffisantes, mais, si elle retirée, les forces défont ? C’est de là que, par l’intermédiaire de son prophète, Dieu dit en se faisant menaçant : j’ôterai la force du pain et la force de l’eau. Et Moïse avait donc envoyé ces milliers d’hommes avec leurs provisions, c’est-à-dire avec leur force, et ceux-ci, après avoir vaincu les Madianites, les avaient aussi dépouillés de ceci, entre autres choses. »

Selon Augustin, après réflexion, *uirtus* ferait référence, dans les deux versets des *Nombres*, aux provisions permettant de donner des forces (*uires*) aux hommes : ce serait là une désignation métonymique d’un objet concret par l’effet qu’il produit. Il établit une relation entre *uirtus* et *uires*, que la paronymie et l’origine commune des deux termes ne peut que renforcer. Son interprétation paraît plausible, et a le mérite de donner une cohérence à ces deux occurrences de *uirtus* se trouvant à deux versets d’intervalle. En outre, pour soutenir son explication, il mobilise une troisième occurrence de *uirtus*, qui se trouve dans *Isaïe*, 3, 1, où le lexème a pour complément référentiel l’eau et le pain : il dénote alors ce que nous pourrions appeler le « principe actif » de ces deux aliments indispensables à la vie.

Mais si Augustin a raison, il faudrait donner ce sens à *uirtus* à chaque occurrence du syntagme *cum uirtute sua / eorum*, récurrent dans le livre des *Nombres*. Or, au vu du contexte militaire dans lequel apparaissent ces occurrences, et étant donné l’emploi bien établi de δύναις au sens d’« armée », il paraît plus probable que *cum uirtute eorum* doive être compris au sens d’« avec leur armée », ou plus exactement « avec leur faction », dans l’ensemble de ses occurrences. Le recours à l’hébreu vient le confirmer : en *Nom.* 31, 6, le texte hébreu porte *tsāvā*, comme pour chaque occurrence de σὺ δυνάμει αὐτῶν dans les *Nombres*. Les questionnements d’Augustin au sujet de ce verset montrent assez qu’il n’associait pas spontanément le sens d’« armée » à *uirtus* : il ne fait même pas l’hypothèse que *cum uirtute* puisse avoir ce sens.

Quant à l’occurrence du verset *Nom.* 31, 9, elle reste assez mystérieuse, que ce soit en hébreu, en grec ou en latin. Il est certain qu’il y a là un processus de concrétisation, et que le référent est matériel, mais il est difficile de savoir s’il faut donner raison à Augustin en lui assignant le sens précis de « provisions », ou bien s’il s’agit plutôt de l’ensemble des moyens et des ressources matérielles dont disposaient les Madianites, sens qui serait conforme à l’emploi de κατὰ δύναις. Mais si l’on peut donner cette explication pour le grec, il est bien évident qu’un locuteur latin devait être embarrassé par cet emploi de *uirtus* à côté de *supellectilis* et *pecora*.

Il est intéressant de voir que, pour se tirer d’affaire, Augustin a recours à un verset où *uirtus* traduit non δύναις, mais ἰσχύς (*Isaïe*, 3, 1) : un tel rapprochement entre ces versets n’aurait vraisemblablement pas été effectué par un commentateur travaillant sur le texte grec. Or, Augustin ne prend absolument pas en compte les problématiques propres à la traduction, et ne tente pas d’améliorer sa compréhension du texte latin en ayant recours au texte grec. Il cherche manifestement à greffer une cohérence exégétique sur la cohérence lexicale obtenue en latin par la traduction systématique de δύναις (et ἰσχύς) par *uirtus*, alors même qu’il n’y en a pas dans le texte original hébreu, où trois lexèmes différents sont employés pour les trois

occurrences de *uirtus*, ni dans le texte grec, où deux lexèmes sont utilisés, ἰσχύς et δύναμις, ce dernier ayant deux emplois bien distincts.

Il ressort de l'utilisation de *uirtus* pour ces différents emplois un infléchissement du sens, propre au texte latin, par rapport au texte grec ou au texte hébreu : infléchissement d'autant plus troublant qu'il est provoqué par une pratique littéraliste de la traduction, qui se voulait scrupuleusement fidèle au texte-source : voilà de quoi donner raison à Jérôme lorsqu'il rejette l'idée que la fidélité en traduction passe par le littéralisme.

1.1.4. Δύναμις au sens de « puissance »

Virtus sert encore à traduire δύναμις lorsqu'il fait référence à la puissance¹ de Dieu, dans le *Deutéronome*. Cette puissance divine est la seule à agir dans le monde, et l'homme, en creux, est décrit comme totalement impuissant : s'il parvient à vaincre l'ennemi, ou à faire quoi que ce soit qui demande de la puissance, il ne doit pas s'imputer à lui-même l'origine de ses exploits, mais, au contraire, remercier Dieu de lui avoir donné la force d'agir avec puissance. Dans ce contexte, δύναμις intervient à côté d'autres lexèmes de son paradigme sémantique : ἰσχύς (3, 24 et 8, 17) et κράτος (8, 17) notamment, mais aussi χεῖρ (3, 24, où elle est qualifiée de κραταία, et 8, 17) et βραχίον (3, 24), deux façons de dénommer la puissance divine de manière plus imagée et plus concrète. En latin, δύναμις est alors traduit surtout par *uirtus*, mais aussi par *maiestas* (en 3, 24), ou encore par *fortitudo*, dans un commentaire de Jérôme : cette variation s'explique sans doute par le fait que *uirtus*, dans les deux cas, était affecté à la traduction d' ἰσχύς dans le même passage. Ἰσχύς reçoit également pour équivalent *uirtus*, *fortitudo* et *potentia*. Quant à κράτος, il se trouve traduit trois fois par *potentia*.

La même idée de disqualification de la puissance humaine, ou, plus largement, terrestre, au profit de la seule puissance divine, apparaît également dans le *Psaume 32* :

(5) οὐ σφύζεται βασιλεὺς διὰ πολλὴν δύναμιν,
καὶ γίγας οὐ σωθήσεται ἐν πλήθει ἰσχύος αὐτοῦ·
ψευδῆς ἵππος εἰς σωτηρίαν, / ἐν δὲ πλήθει δυνάμεως αὐτοῦ οὐ σωθήσεται. (Ps. 32, 16-17)
« Le roi n'est pas sauvé par une grande force, / le brave préservé par sa grande vigueur, /
Mensonge qu'un cheval pour sauver, avec sa grande force, pas d'issue. »
Non saluatur rex per multam uirtutem / et gigans non saluabitur in multitudine uirtutis suae
Fallax equus ad salutem / in abundantia autem uirtutis suae non saluabitur. (Ps. 32, 16-17)

Virtus, comme dans certaines traductions de *Deut.* 8, 17, est utilisé non seulement pour traduire δύναμις, mais aussi pour traduire ἰσχύς : une relation paradigmatique de synonymie est instaurée entre les deux lexèmes grecs par une similarité syntagmatique, tous deux se trouvant en position de complément au génitif de πλήθει. Si la première occurrence de δύναμις peut se comprendre au sens d'« armée » – διὰ πολλὴν δύναμιν serait alors à traduire par « grâce à une armée nombreuse » : son complément référentiel étant βασιλεὺς,

¹ Nous employons « puissance » dans le sens dans lequel nous l'avons employé en première partie : /puissance / de X / exercée sur Z/.

cette interprétation reste tout à fait acceptable –, la seconde, qui a pour complémentateur référentiel ἰππος, et qui commute cotextuellement avec ἰσχύος, doit être comprise au sens de « puissance, force, vigueur ». Dans les deux cas, πολλήν et πλήθει permettent de souligner la dimension scalaire de δύναμις et son orientation vers le haut sur l'échelle évaluative. En latin, c'est *multam* et *abundantia* qui ont la même fonction à l'égard de *uirtus*, ainsi que *multitudine* lorsque *uirtus* est utilisé pour traduire ἰσχύς – cotexte assez inhabituel pour le mot latin au singulier. Si l'on peut trouver *magna uirtus* en latin classique, *multa uirtus* est, en effet, plus surprenant.

Face à la puissance illusoire des hommes et autres créatures terrestres, la puissance de Dieu se manifeste auprès des hommes, agit sur eux et les fait agir, car elle se transmet, comme un vêtement dont on s'enveloppe. En cela, elle est très proche de la puissance dont les dieux refusaient d'entourer Télémaque, dans l'*Odyssée*, et δύναμις apparaît d'ailleurs dans un cotexte très similaire¹ :

(6) Ὁ θεὸς ὁ περιζωννύων με δύναμιν / καὶ ἔθετο ἄμωμον τὴν ὁδὸν μου. (Ps. 17, 33)
 « Ce dieu qui me ceint de force / et rend ma voie irréprochable. »

Bien entendu, dans la Bible, cette force est avant tout une force morale, qui permet à l'homme de suivre une conduite exempte de tout reproche, comme l'explique la suite du verset. C'est encore *uirtus* qui est utilisé dans la traduction latine :

*Deus qui praecingit me uirtute / et posuit immaculatam uiam meam*². (Ps. 17, 33)

Cette puissance divine, la seule qui soit et qui permette aux hommes d'agir en leur faveur, doit être honorée, chantée et enseignée à tous :

(7) Ὑψώθητι, κύριε, ἐν τῇ δυνάμει σου· / ἕσομεν καὶ ψαλοῦμεν τὰς δυναστείας σου. (Ps. 20, 14)
 « Lève-toi, Yahvé, dans ta force ! / Nous chanterons, nous jouerons pour ta vaillance »
Exaltare Domine in uirtute tua / cantabimus et psallemus uirtutes tuas (Ps. 20, 14)

Ce verset est intéressant, d'abord en grec, dans la mesure où il présente un emploi de δυναστεία au pluriel, à côté du singulier δύναμις, pour dénoter vraisemblablement de manière plus concrète les manifestations de la puissance divine. Mais, en latin, *uirtus* ne possède pas de dérivé qui pourrait jouer ce rôle. Le traducteur se contente donc de rendre le polyptote grec par un jeu sur le singulier et le pluriel de *uirtus*.

Δύναμις lui-même peut servir à dénoter plus concrètement la force de Dieu. Ainsi, la *Septante* désigne par le singulier de δύναμις l'ensemble des actes par lesquels Dieu la manifeste, ce que la *Bible de Jérusalem* traduit par « prouesse ». Le substantif grec se trouve

¹ Par exemple *Od.* 3, 205 : αἶ γὰρ ἔμοι τοσσήνδε θεοὶ δύναμιν περιθειέν.

² À titre informatif, pour ce verset, la quasi-totalité des 33 fiches de Denk dont nous disposons donne *uirtute* ou *uirtutem* pour δύναμιν. La seule qui donne *fortitudine* est en réalité une citation de la traduction de Jérôme faite sur la base du texte hébreu.

alors en position de complément d'objet du verbe ποιεῖν, ce qui est inhabituel en grec. De même, dans les anciennes traductions latines, *uirtus* est complément d'objet de *facere* :

(8) Φωνὴ ἀγαλλιᾶσεως καὶ σωτηρίας ἐν σκηναῖς δικαίων / Δεξιὰ κυρίου ἐποίησεν δύναμιν, / δεξιὰ κυρίου ὑψώσεν με / δεξιὰ κυρίου ἐποίησεν δύναμιν. (Ps. 117, 15-16)
« Clameurs de joie et de salut / sous les tentes des justes : / ‘La droite de Yahvé a fait prouesse / la droite de Yahvé a le dessus, / la droite de Yahvé a fait prouesse !’ »
Vox exultationis et salutis / in tabernaculis iustorum / Dexterā Domini fecit uirtutem / dextera Domini exaltauit me / dextera Domini fecit uirtutem. (Ps. 117, 15-16)

Virtus sert également à traduire ἰσχὺς, qui présente le même emploi que δύναμις, comme complément d'objet de ποιεῖν¹ : que les traducteurs aient choisi le même mot latin pour traduire les deux mots grecs est un indice de la synonymie partielle des deux lexèmes grecs.

1.1.5. Synthèse des équivalents latins de δύναμις dans les *Veteres Latinae* (Ancien Testament)

Il ressort de ce recensement que δύναμις ne reçoit pas un équivalent de traduction unique chez les traducteurs des *Veteres Latinae*. Certains d'entre eux, contrairement à ce que le caractère littéral de leurs traductions laissait attendre, adoptent des solutions de traduction « dynamiques », en traduisant non pas selon le signifiant du lexème, mais selon son emploi et sa valeur référentielle en contexte, dans une perspective « cibliste ». C'est le cas par exemple lorsque δύναμις faisant référence à une armée est traduit par *militia* ou *exercitus*, c'est-à-dire de la même manière qu'est traduit στρατία, avec lequel il commute en grec². C'est également le cas lorsque κατὰ δύναμιν, idiomatisme grec, est rendu par le syntagme idiomatique latin *pro uiribus*. Mais il convient de rester prudent quant aux conclusions à tirer à propos de la pratique de ces traducteurs, et des présupposés théoriques qui les sous-tendent : ces équivalents dynamiques se trouvent plus souvent dans des citations d'auteurs que dans les manuscrits, et il est toujours possible que l'auteur, en citant son verset, le traduise lui-même à partir du grec, ou encore corrige la traduction latine qu'il a en tête ou sous les yeux.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'existence de cette pluralité d'équivalents dynamiques, il ressort également de ce recensement que *uirtus* est, indéniablement, le lexème le plus utilisé pour traduire δύναμις dans le *Pentateuque*, et ce, quel que soit l'emploi du mot grec : ce choix s'inscrit alors dans le cadre d'une pratique « sourcière » de la traduction, selon laquelle la forme du texte est respectée scrupuleusement, au point d'employer toujours le même lexème latin pour traduire le même lexème grec, en respectant autant que possible la flexion de ce dernier, même parfois au prix de solécismes ou d'obscurités en latin. Dans ce cas, le traducteur ne travaille pas passage après passage, en cherchant la manière la plus usuelle de

¹ Voir *Jud.* 13, 13 (= *Jud.* 13, 11 dans la *Vulgate* et dans la traduction française de *La Bible de Jérusalem*) : μεθ' ἡμῶν ὁ θεὸς ὁ θεὸς ἡμῶν ποιῆσαι ἔτι ἰσχὺν ἐν Ἰσραὴλ : « le Seigneur notre Dieu est encore avec nous pour accomplir des prouesses en Israël » : ἰσχὺς est traduit par *uirtus* à la fois dans les *Veteres Latinae* et dans la version hiéronymienne, que nous reproduisons ici : *nobiscumque est Deus, qui fecit uirtutem in Israel.*

² Par exemple, στρατία est traduit par *exercitus* en *Exode* 14, 4, selon le *codex Monacensis*.

dire en latin ce que dit le texte grec, mais se réfère à une relation entre terme-source et terme-cible préalablement établie, c'est-à-dire à une équivalence de transcodage. L'observation systématique des choix de traduction du *Psautier Gallican* vient confirmer ce fait : 59 des 62 occurrences de δύναμις y sont en effet traduites par *uirtus*¹.

Néanmoins, nous pourrions également supposer que certains traducteurs emploient *uirtus* seulement comme un équivalent de δύναμις parmi d'autres, pour un seul des emplois du lexème grec, de manière dynamique, sans pour autant étendre ce choix à ses autres emplois. Mais encore faudrait-il déterminer de quel emploi il s'agit. En effet, le choix de *uirtus* ne paraît, *a priori*, ne s'imposer pour aucun des emplois du lexème grec, qu'il fasse référence à la puissance, toujours disqualifiée, d'un homme ou de n'importe quelle autre créature terrestre, à la force ou la puissance de Dieu, ou encore aux armées célestes ou terrestres. De fait, dans la version *iuxta Hebraeos* des *Psaumes*, Jérôme n'emploie *uirtus* qu'une seule fois pour traduire δύναμις, ses autres occurrences recevant presque une dizaine d'équivalents différents.

1.1.6. En contre-point : les choix de Jérôme (version *iuxta Hebraeos*)

L'absence d'uniformisation chez Jérôme représente autant une critique des choix des *Veteres Latinae* qu'une critique du texte grec de la *Septante*. En effet, il ne faisait pas plus confiance à l'une qu'aux autres². C'est pourquoi, lorsqu'il entreprend de proposer une nouvelle traduction de l'*Ancien Testament*, il se fonde sur les révisions de la *Septante* effectuées par Aquila, Symmaque et Théodotion (ceux qu'il appelle *Hebraei*), accessibles grâce aux *Hexaples* d'Origène³, et sur le texte hébreu lui-même⁴.

¹ Les trois occurrences de δύναμις non traduites par *uirtus* dans le *Psautier Gallican* sont rendues par *fortitudo* (deux fois) et *potentia* (une fois), sans que ces variations puissent s'expliquer par des distinctions sémantiques. Ainsi, en 58, 17, et 144, 4, δύναμις dénote la puissance de Dieu en tant qu'elle doit être chantée et enseignée par les croyants : pour une même valeur référentielle, le lexème grec reçoit pourtant deux traductions différentes, *fortitudo* (de même en 92, 1) et *potentia*. En réalité, un rapide sondage des fiches de Denk permet de relativiser l'importance de ces trois exceptions : dans le verset 58, 17, δύναμις est traduit aussi souvent par *uirtus* que par *fortitudo*, mais également par *potentia*, et même *imperium*. Certaines d'entre elles ont *uirtuti* au lieu de *uirtutem*, calque du datif δυνάμει du texte grec, et d'autres encore présentent le pluriel *uirtutes*. De même, si la leçon *potentia* est bien majoritaire dans les traductions du verset 144, 4, on trouve aussi dans les fiches les leçons *uirtutem* et *fortitudines*. Enfin, pour le verset 92, 1, la leçon que l'on trouve le plus fréquemment citée est la suivante : *Dominus regnauit, decorem induit : induit dominus fortitudinem et praecinxit se uirtutem* (« Le Seigneur règne, il est vêtu de majesté, il est vêtu, Yahvé, de force, et enveloppé de puissance. ») où δύναμις est traduit deux fois, par *fortitudinem* et *uirtutem* : par conséquent, s'il existe bien, dans les *Veteres Latinae*, d'autres équivalents de traduction de δύναμις faisant référence à la puissance divine, il est certain qu'absolument toutes ses occurrences dans les *Psaumes* ont été traduites au moins chez un traducteur par *uirtus*.

² *In Is.* 9, 14 (CC 73, 132) : *Nescio quid uolentes LXX transtulerunt*.

³ Cf. *supra* : la *Septante* fut critiquée par les Juifs attachés au texte hébreu : elle comporte en effet un certain nombre d'écarts avec le texte hébreu, dus notamment à des vocalisations différentes ou des inversions de consonnes au sein du texte original. En outre, comme les Chrétiens l'augmentèrent de textes n'appartenant pas au canon juif, et même parfois rédigés seulement en grec, elle finit par être rejetée par la tradition juive. C'est pourquoi elle fit l'objet de révisions, dont les trois plus connues sont celles de Symmaque, réputée pour l'élégance de son usage du grec, Aquila, qui au contraire adopte une position beaucoup plus littéraliste, et Théodotion.

⁴ C'est d'ailleurs pourquoi son entreprise fut très critiquée dans le monde chrétien : les révisions d'Aquila, Symmaque et Théodotion se comprenaient dans un refus de voir le texte sacré juif être contaminé par ses réinterprétations chrétiennes, que l'on décelait dans la *Septante*. Jérôme, en se tournant vers eux et, qui plus est,

Par conséquent, les innovations de Jérôme en matière de choix lexical peuvent avoir plusieurs causes :

-d'abord, le texte-source grec qu'il traduit peut différer de celui du *Psautier Gallican*. Par exemple, s'il choisit *fortitudinem* à la place de *uirtutem* dans le *Psaume* 29, 8, c'est avant tout parce qu'à la fois Aquila et Symmaque avaient κράτος à la place de δύναμιν dans la *Septante*¹. Malheureusement, même si les *Hexaples* d'Origène nous transmettent de nombreux fragments de ces traductions grecques, cette transmission est trop lacunaire, et il est rarement possible de pouvoir vérifier les textes-sources grecs de Jérôme.

-ensuite, dans la mesure où Jérôme a le souci de traduire selon le principe de la « vérité hébraïque » (*ueritas hebraica*), ses choix lexicaux peuvent s'expliquer par la volonté de donner un équivalent latin aux termes-sources hébreux plutôt qu'aux termes-sources grecs². Par exemple, le *Psaume* 58 compte trois occurrences de δύναμις, recouvrant trois termes-sources hébreux différents : *tsāvā* « armée », *hēl / hayil* « force, bravoure », *hiz* « force, énergie », les deux derniers étant très proches sémantiquement. Alors que l'on peut trouver les trois occurrences traduites par *uirtus* dans les *Veteres Latinae*, Jérôme leur attribue à chacune un équivalent différent, comme le résume le tableau suivant :

Référence	<i>Vetus Antiqua</i> (Sabatier)	<i>Psautier Gallican</i>	<i>Psautier iuxta Hebraeos</i>	Terme-source hébreu
58,6	<i>uirtutum</i>	<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
58,12	<i>in uirtute tua</i>	<i>in uirtute tua</i>	<i>in fortitudine tua</i>	<i>hēl / hayil</i>
58,17	<i>uirtutem tuam</i>	<i>fortitudinem tuam</i> ³	<i>imperium tuum</i>	<i>hiz</i>

Malheureusement, les *Hexaples* d'Origène ne nous renseignent que très peu sur ce *Psaume* : nous n'avons que le verset 12 de la version de Symmaque, qui donne τῆ δυνάμει σου, comme la *Septante* – la préposition ἐν en moins. Ce seul exemple pourrait laisser penser que Jérôme, parce qu'il recherche la fidélité à l'hébreu et qu'il se situe dans le cadre de la traduction d'un texte sacré, « où l'ordre des mots est aussi un mystère », adopte une pratique traductive *ad uerbum*, respectueuse de la forme du texte hébreu, c'est-à-dire de l'ordre des mots et des choix lexicaux effectués en hébreu. Ainsi, à un lexème hébreu, il ferait correspondre un lexème latin, transportant la relation forme-sens de l'hébreu en latin. Jérôme est effectivement très attentif au choix des mots, comme l'était Aquila pour le grec. Mais,

vers le texte hébreu, donnait donc l'impression de « judaïser » la Bible chrétienne. Voir à ce propos les lettres 56 et 104 d'Augustin : *didicimus ex Hebraeo Iob a te interpretatum (...). In hac posteriore interpretatione, quae uersa ex hebraeo, non eadem uerborum fides occurrit* (104, 3-4) (nous empruntons ces références à L. Sznajder, 2006, 305, n.18).

¹ Cf. Estin, 1985, 67-88. Version du *Psautier Gallican* : *Domine in uoluntate praestitisti decori meo uirtutem* et version *iuxta Hebraeos* : *Domine in uoluntate tua posuisti monti meo fortitudinem* « Yahvé, par ta faveur, tu as fixé sur ma montagne une force (trad. b de la *Bible de Jérusalem*, d'après le texte hébreu). »

² Mais, vraisemblablement, la traduction de Symmaque, et plus encore celle d'Aquila, très littérale, ne subsumaient pas sous un seul terme-cible plusieurs termes-sources hébreux, comme le faisait la *Septante* avec δύναμις : il est donc probable que les choix lexicaux de Jérôme en fonction de l'hébreu recourent ceux qu'il effectue en fonction des traductions hexaplaïres.

³ Jérôme avait choisi *fortitudo* plutôt que *uirtus* dans sa révision pour la troisième occurrence, mais *uirtus* apparaît dans les fiches de Denk et dans la *Versio Antiqua* reconstituée par P. Sabatier, censée être antérieure à la recension hiéronymienne.

comme le note C. Estin, il « n'est pas un Aquila latin, ni par principe, ni par tempérament¹ ». Ainsi, là où Aquila n'hésite pas à créer un mot grec pour expliciter une nuance lexicale de l'hébreu, alors même qu'il existe un vocable plus courant, Jérôme, lui, ne tient pas compte de la différence, et privilégie l'usage latin ; et, lorsque les choix lexicaux d'Aquila se révèlent trop obscurs, il se tourne vers la traduction de Symmaque. Mais « surtout, affirme C. Estin, il ne s'astreint absolument pas à la fixité dans la traduction des mots. Il a le souci profond de conserver un vocabulaire clair et usuel, et il a par nature le prurit du changement². »

-il ne faut donc pas toujours expliquer les variations de Jérôme dans la traduction d'un même mot grec par une différence dans le texte hébreu ou dans les autres textes-sources grecs : il peut parfois s'agir seulement d'une variation sémantique ou stylistique, imputable à l'inspiration du traducteur. Le tableau de concordance suivant présente les choix opérés par Jérôme pour traduire les occurrences de δὴναμις dans la *Septante* en face des termes-sources hébreux³ ; il permet de se rendre compte que les choix lexicaux de Jérôme ne sont pas seulement imputables à des différences de vocabulaire dans le texte hébreu :

¹ Estin, 1985, 67-88.

² Estin, 1985, 67-88. Jérôme fut en effet surnommé le *uariator*.

³ Nous donnons en regard les choix lexicaux du *Psautier Gallican* ainsi que les variantes des versions hexaplares du texte grec lorsqu'elles existent.

Psalmes	Autres traductions grecques ¹	<i>Psautier Gallican</i>	<i>Iuxta Hebraeos</i>	T-S hébreu
17,33-40		<i>uirtute</i>	<i>fortitudine</i>	<i>hēl / hayil</i>
20,2-14		<i>in uirtute tua</i>	<i>in fortitudine tua</i>	<i>hiz</i>
23,10		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
29,8	S. τὸ κράτος	<i>uirtutem</i>	<i>fortitudinem</i>	<i>hiz</i>
32,6	S. διακόσμησις / A. στρατία	<i>omnis uirtus eorum</i>	<i>omnis ornatus eorum</i>	<i>tsāvā</i>
32,16		<i>per multam uirtutem</i>	<i>in multitudine exercitus</i>	<i>hēl / hayil</i>
32,17		<i>uirtutis suae</i>	<i>roboris sui</i>	<i>hēl / hayil</i>
43, 10 :	S. στρατεύμασιν	<i>in uirtutibus nostris</i>	<i>in exercitibus nostris</i>	<i>tsāvā</i>
45,2		<i>uirtus</i>	<i>fortitudo</i>	<i>hiz</i>
45,8-12		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
47,9		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
47,14	S. εἰς τὴν περίβολον αὐτῆς A. εἰς εὐπορίαν	<i>in uirtute eius</i>	<i>in moenibus</i>	<i>hēl / hayil</i>
48,7		<i>in uirtute sua</i>	<i>in fortitudine sua</i>	<i>hēl / hayil</i>
53,3		<i>in uirtute tua</i>	<i>in fortitudine tua</i>	<i>gevoūrah</i>
58,6		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
58,12	S. τῆ δυνάμει	<i>in uirtute tua</i>	<i>in fortitudine tua</i>	<i>hēl / hayil</i>
58,17		<i>fortitudinem tuam</i>	<i>imperium tuum</i>	<i>hiz</i>
59,12	S. ἐν ταῖς στρατεύσεσιν	<i>in uirtutibus nostris</i>	<i>in exercitibus nostris</i>	<i>tsāvā</i>
59,14		<i>uirtutem</i>	<i>uirtutem</i>	<i>hēl / hayil</i>
62,3		<i>uirtutem tuam</i>	<i>fortitudinem tuam</i>	<i>hiz</i>
65,3		<i>uirtutis tuae</i>	<i>fortitudinis tuae</i>	<i>hiz</i>
67,12	S. στρατιᾷ πολλῇ	<i>uirtute multa</i>	<i>fortitudinis plurimae</i>	<i>tsāvā</i>
67,13	S. στρατιωτῶν	<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
67,29	S. περὶ ἰσχύος σου	<i>uirtuti tuae</i>	<i>fortitudine tua</i>	<i>hiz</i>
67,34		<i>uirtutis</i>	<i>fortitudinis</i>	<i>hiz</i>
67,35		<i>uirtus</i>	<i>fortitudo</i>	<i>hiz</i>
67,36 :		<i>uirtutem</i>	<i>fortitudinem</i>	<i>hiz</i>
68,7	S.+ Th.= LXX / A. στρατιῶν	<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
73,13	S. τῆ ἰσχύι σου / Th. = LXX	<i>in uirtute tua</i>	<i>in fortitudine tua</i>	<i>hiz</i>
76,15	S. τὴν ἰσχύν σου	<i>uirtutem tuam</i>	<i>potentiam tuam</i>	<i>hiz</i>
79,5 à 20		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
83, 2 à 13	S. = LXX / A. στρατιῶν	<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
83,8	S. = LXX	<i>de uirtute in uirtutem</i>	<i>de fortitudine in fortitudinem</i>	<i>tsāvā</i>
88,9		<i>uirtutum</i>	<i>exercituum</i>	<i>tsāvā</i>
88,11		<i>uirtutis tuae</i>	<i>fortitudinis tuae</i>	<i>hiz</i>
88,18		<i>uirtutis eorum</i>	<i>fortitudinis eorum</i>	<i>hiz</i>
92,1		<i>fortitudinem</i>	<i>fortitudine</i>	<i>hiz</i>
102,21		<i>omnes uirtutes eius</i>	<i>omnes exercitus eius</i>	<i>tsāvā</i>
107,12	S. ἐν ταῖς στρατεύμασιν	<i>in uirtutibus nostris</i>	<i>in exercitibus nostris</i>	<i>tsāvā</i>
107,14		<i>faciemus uirtutem</i>	<i>erimus fortes</i>	<i>hēl / hayil</i>
109,2-3		<i>uirtutis tuae</i>	<i>fortitudinis tuae</i>	<i>hiz-hēl/hayil</i>
117,16		<i>uirtutem</i>	<i>fortitudinem</i>	<i>hēl / hayil</i>
121,7		<i>in uirtute tua</i>	<i>in muris tuis</i>	<i>hēl / hayil</i>
135,15		<i>uirtutem eius</i>	<i>exercitum eius</i>	<i>hēl / hayil</i>
137,3	S. δυνάμεις	<i>uirtutem</i>	<i>fortitudinem</i>	<i>hiz</i>
139,8		<i>uirtus</i>	<i>fortitudo</i>	<i>hiz</i>
144,4		<i>potentiam tuam</i>	<i>fortitudines tuas</i>	<i>gevoūrah</i>
144,6		<i>uirtutem</i>	<i>fortitudinem</i>	<i>hiz</i>
148,2	S. πᾶσαι αἱ στρατιαὶ αὐτοῦ	<i>omnes uirtutes eius</i>	<i>omnes exercitus eius</i>	<i>tsāvā</i>
150,1	A. κράτους	<i>uirtutis</i>	<i>potentiae</i>	<i>hiz</i>

¹ S. : Symmaque ; A. : Aquila ; Th. : Théodotion. Lorsque l'une des trois versions fait le même choix que la *Septante*, nous l'indiquons par la mention « = LXX ».

D'après ce tableau, voici les équivalents latins que reçoit chacun des termes hébreux, avec, entre parenthèses, le nombre d'attestations :

-*hēl* / *hayil* : *fortitudo* (5), *exercitus* (2), *robor* (1), *moenia* (1), *mura* (1), *uirtus* (1) ; le terme hébreu est également transposé une fois, par l'adjectif *fortis*.

-*hiz* : *fortitudo* (17), *potentia* (2), *imperium* (1)

-*tsāvā* : *exercitus* (14), *fortitudo* (2), *ornatus* (1)

-*gevoūrah* : *fortitudo* (2)

Chez Jérôme, c'est donc *fortitudo* qui est privilégié pour rendre les différents emplois de δύναμις dans la *Septante*, et non *uirtus*, qui n'apparaît qu'une seule fois. C'est bien que *uirtus*, pour un traducteur soucieux de l'usage latin, ne s'imposait pas, et paraissait même sans doute inapproprié. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne permettait pas de transmettre clairement le sens de son terme-source, comme l'atteste le commentaire d'Augustin sur les deux versets des *Nombres*, et comme le montre encore son commentaire au *Deutéronome* : dans ses *Locutiones in Heptateuchum*, Augustin commente certaines expressions (ou locutions) des sept premiers livres de l'*Ancien Testament*, parfois dans le but de critiquer la traduction latine des expressions grecques. Au livre V, sur le *Deutéronome*, il commente ainsi la locution *quae fecit uirtutem Aegyptiorum*, traduction du verset 11, 4 de la *Septante* : καὶ ὅσα ἐποίησεν τὴν δύναμιν τῶν Αἰγυπτίων « ce qu'il [Dieu] a fait de l'armée des Egyptiens¹ » :

(9) « *Quae fecit uirtutem Aegyptiorum* ». *Hoc interpretes quidam latini minus intellegentes noluerunt dicere uirtutem, sed uirtuti uel exercitui, quoniam id, quod ait Graecus, δύναμιν, nonnulli exercitum intellexerunt ; sed elegans locutio est. « Quae fecit uirtutem eorum » intellegendum est, quid eam fecit, quoniam ad nihil eam redegit. Sed quia pluraliter dictum est, ideo subobscurum est². (Aug., *Loc. in Hept.*, V (in *Deut.*), 27)*

« *Quae fecit uirtutem Aegyptiorum* : ici, certains traducteurs latins de peu de compréhension refusent de dire *uirtutem*, mais *uirtuti* ou *exercitui*, puisque ce que le grec appelle δύναμιν, certains le comprennent comme *exercitum* ; mais l'expression est correcte. Il faut comprendre 'quae fecit uirtutem eorum' comme ce qu'il en a fait, puisqu'il l'a réduite à rien. Mais parce que la citation se prend en plusieurs sens³, elle est un peu obscure. »

L'essentiel du commentaire d'Augustin ne porte pas sur le choix à faire entre *uirtus* et *exercitus* pour traduire δύναμις, mais sur le cas du mot latin, accusatif ou datif, et, par conséquent, sur le sens du verbe *fecit* : il dénonce l'interprétation de certains *interpretes minus intellegentes* qui changent l'accusatif grec en datif latin, et comprennent *facere* dans son emploi le plus usuel, trivalent, au sens de « faire quelque chose à qqn », au lieu de « faire quelque chose de quelqu'un ». Ce n'est qu'au passage qu'il signale une variante de la traduction de δύναμις, par *exercitus* plutôt que par *uirtus* – choix de Jérôme, peut-être visé par *nonnulli*. Néanmoins, cette mention est révélatrice : manifestement, Augustin lui-même ne comprend pas δύναμις avec la valeur référentielle d'*exercitus*, qu'il a pourtant

¹ Le passage décrit les châtements de Dieu, signe de sa puissance, et en particulier la déroute qu'il a infligée à l'armée du roi Pharaon.

² Nous citons le texte selon l'édition de J. Fraipont, *CCSL* 33, 1958.

³ Le *DLFAC* d'A. Blaise ne donne pas ce sens pour *pluraliter* ; dans ce type de texte, à vocation métalinguistique, l'adverbe pourrait avoir son sens grammatical d'« au pluriel », mais nous ne voyons pas ce que signifierait « parce que la citation est au pluriel ».

vraisemblablement ici. En effet, si l'on élargit la citation, on voit que δύναμιν est coordonné à τὰ ἄρματα αὐτῶν καὶ τὴν ἵππον αὐτῶν, « et leurs chars et leur cavalerie ». Mais Augustin réagit en fonction du texte latin : habitué à lire *uirtus* à cet endroit, il doit comprendre δύναμις au sens que *uirtus* a usuellement en latin en contexte militaire, celui de « vaillance, courage, bravoure », alors que ce sens est étranger à δύναμις. Dans ce cas précis, la traduction de δύναμις par *uirtus* aboutit non pas à modifier la signification globale du lexème latin, mais, au contraire, à infléchir la compréhension du lexème grec.

Malgré les difficultés qu'il pose, c'est encore *uirtus* qui est retenu comme équivalent de transcodage de δύναμις dans le *Nouveau Testament*, tel qu'il est transmis dans la *Vulgate*.

1.2. Les traductions de δύναμις dans le *Nouveau Testament*

Le *Nouveau Testament*, écrit en grec, fut lui aussi traduit en latin en même temps que le texte de la *Septante*, et faisait également partie des *Veteres Latinae*. Jérôme, lorsqu'il fut chargé d'effectuer une nouvelle traduction de la Bible, le révisa sur la base des manuscrits grecs : ce fut d'ailleurs par lui qu'il commença, en 382. Mais le texte latin retenu sous le nom de *Vulgate*¹ est en réalité un composite de vieilles traductions latines révisées tantôt par Jérôme, pour ce qui est des quatre *Évangiles*, tantôt par d'autres recenseurs anonymes. En outre, les textes révisés peuvent avoir été ensuite de nouveau « contaminés » par les plus anciennes traductions latines qui étaient toujours en usage en même temps que la *Vulgate*. Il est, à partir de là, très difficile de distinguer les choix de traduction qui relèvent de traditions anciennes et ceux qui ont été effectués par Jérôme ou par d'autres recenseurs au IV^e siècle de notre ère.

Pour étudier la traduction de δύναμις dans le *Nouveau Testament*, nous nous sommes appuyée sur les occurrences étudiées en première partie. Nous avons ainsi observé la totalité des occurrences des quatre *Évangiles*, afin de voir si le lexème y recevait une solution de traduction systématique, ou bien s'il était traduit par plusieurs lexèmes latins selon ses emplois. Nous avons complété ce recensement par des occurrences extraites des autres livres, nous permettant d'observer des emplois du lexème grec qui ne figuraient pas dans les *Évangiles*. Il ressort de cette étude qu'il convient de ne pas imputer à Jérôme seul des choix de traduction qui ne sont vraisemblablement pas les siens, et qu'il ne fait sans doute que relayer dans sa recension. En effet, les solutions de traduction adoptées pour traduire δύναμις dans les *Évangiles* sont beaucoup plus proches de celles des *Veteres Latinae* que de celles de la version hiéronymienne de l'*Ancien Testament* : le lexème grec y est quasi uniformément traduit par *uirtus*, qu'il soit employé, comme dans l'*Ancien Testament*, conformément à son usage dans les textes classiques, sans décrochage sémantique, ou qu'il se voie assigner des

¹ *Biblia sacra iuxta Vulgatam versionem*, éd. B. Fischer, J. Gribomont, H.F.D. Sparks, W. Thiele, R. Weber, 1975.

valeurs particulières, propres au *Nouveau Testament*. Par conséquent, en tant qu'équivalent de transcodage de δύναμις, *uirtus* acquiert encore de nouveaux emplois¹.

1.2.1. Le pouvoir miraculeux de Jésus

Δύναμις fait référence au pouvoir particulier de Jésus, qui prend surtout la forme d'un pouvoir thérapeutique aux allures de pouvoir magique² : ce pouvoir agit sans que Jésus ait besoin de le décider, malgré lui, pour ainsi dire, par simple contact physique avec ses vêtements. Voici la traduction des deux versets de l'*Évangile selon saint Marc*, dans lesquels est décrit le mode d'action de ce pouvoir³.

(10) *Et confestim siccatus est fons sanguinis eius et sensit corpore quod sanata esset a plaga. Et statim Iesus cognoscens in semet ipso uirtutem quae exierat de eo conuersus ad turbam aiebat quis tetigit uestimenta mea (Marc 5, 29-30)*

« Et aussitôt la source d'où elle perdait le sang fut tarie, et elle sentit dans son corps qu'elle était guérie de son infirmité. Et aussitôt Jésus eut conscience de la force qui était sortie de lui, et s'étant retourné dans la foule, il disait : 'Qui a touché mes vêtements ?' »

La puissance de Jésus, comparée à celle de Dieu, n'est pas corrélée à une volonté que les hommes pourraient infléchir par leurs prières et leurs offrandes. Son exercice n'est pas subordonné à une prise de décision de l'individu qui la détient : si on lui applique la grille de lecture aristotélicienne, elle se situe du côté des puissances ἄλογοι, « irrationnelles », comme le feu, puissances qui s'exercent dès le moment où les conditions matérielles le leur permettent (dès que le feu entre en contact avec un corps, par exemple). C'est pourquoi nous l'avons décrite comme une puissance effective irrationnelle : elle s'apparente par conséquent à une force, qui se transmet par contact physique et c'est cette valeur que se voit assigner *uirtus* ici. Le référent du lexème a un aspect matériel, actualisé par le cotexte : *cognoscens*, et surtout *quae exierat de eo*.

Au pluriel, *uirtus* peut dénoter également les pouvoirs miraculeux que possèdent non seulement Dieu ou Jésus, mais aussi les apôtres ou d'autres personnages, par exemple Jean le Baptiste⁴.

1.2.2. Les miracles⁵

Faisant tout particulièrement référence à ce pouvoir miraculeux de Jésus, δύναμις en était venu à référer aussi, par métonymie, aux actes que permettait d'effectuer ce pouvoir, à

¹ Nous ne redonnons pas ici l'intégralité des passages dans lesquels figure δύναμις. Pour les occurrences du mot en contexte, cf. *supra*, première partie. Les traductions données, sauf indication contraire, sont toujours celles de la Bible de Jérusalem, fondées sur le texte grec du *Nouveau Testament*.

² Cf. *supra*, chap. 1, la défense du Christ par Arnobe, qui refuse l'assimilation de son pouvoir à celui des magiciens.

³ Cf. *supra*, première partie : une femme atteinte d'un flux de sang, ayant consulté en vain de nombreux médecins, touche les vêtements de Jésus dans la foule, et s'en trouve guérie.

⁴ Par exemple *Matth.* 14, 2 : *ideo uirtutes operantur in eo* : « d'où les pouvoirs miraculeux qui se déploient en sa personne. ».

⁵ Sur ce point, voir le mémoire de Maîtrise d'H. Nigron, *La terminologie du miracle chez les auteurs chrétiens*, sous la direction de Cl. Moussy, Université de Paris X-Nanterre, 1986.

savoir les miracles. Il était alors le plus souvent au pluriel. C'est là l'un de ses emplois les plus représentés dans les quatre *Évangiles*. *Virtus* en vient donc de même à dénoter, au pluriel¹, les miracles accomplis par Jésus ou ses Apôtres :

(11) *Viri israhelitae audite uerba haec Iesum Nazarenum uirum adprobatum a Deo in uobis uirtutibus et prodigiis et signis quae fecit per illum Deus in medio uestri sicut uos scitis. (Act. Ap. 2, 22)*²

« Hommes d'Israël, écoutez ces paroles. Jésus le Nazaréen, cet homme que Dieu a accrédité auprès de vous par les miracles, prodiges et signes que Dieu a opérés par lui au milieu de vous, ainsi que vous le savez vous-mêmes (...) »³.

Cet emploi, qui surprend au premier abord, peut être interprété comme le résultat d'une évolution similaire à celle que connaît *uirtus* en latin classique, où il est amené à dénoter, par métonymie, les actes de vaillance des combattants à partir de son sens de base de « courage, vaillance »⁴.

1.2.3. L'ordre angélique des Vertus

Dans l'*Ancien Testament*, *δύναμις* faisait déjà référence aux armées célestes de Yahvé, la plupart du temps lorsqu'il était au pluriel. Dans cet emploi, il était traduit par *uirtus* dans les *Veteres Latinae*, mais plutôt par *exercitus*, occasionnellement *fortitudo*, voire par l'emprunt de l'hébreu *tsāvā*, dans la *Vulgate* hiéronymienne. Dans le *Nouveau Testament*, ces armées célestes apparaissent sous la forme des neuf ordres angéliques, dont l'un est celui des *δυνάμεις*⁵. En latin, les anges de cet ordre reçoivent donc le nom de *uirtutes*, « traduit » en français par Vertus :

(12) Ὅς ἐστὶν ἐν δεξιᾷ [τοῦ] θεοῦ, πορευθεὶς εἰς οὐρανόν, ὑποταγέντων αὐτῷ ἀγγέλων καὶ ἐξουσιῶν καὶ δυνάμεων. (1Pet., 3, 22)

« Lui [Jésus-Christ] qui, passé au ciel, est à la droite de Dieu, après s'être soumis les Anges, les Dominations et les Puissances⁶. »

Qui est in dextera Dei profectus in caelum subiectis sibi angelis et potestatibus et uirtutibus. (1Pet., 3, 22)

« Lui qui est à la droite de Dieu, une fois passé au ciel, après s'être soumis les anges, les puissances et les vertus. »

En latin, et, par suite, en français, seuls quatre des neuf noms des ordres angéliques ont véritablement été traduits, les cinq autres ayant été empruntés au grec – *angeli*, *archangeli* et

¹ Au singulier, il dénote un miracle précis. Voir par exemple *Marc 9, 38* : *Nemo est enim qui faciat uirtutem in nomine meo* : « il n'est personne qui puisse faire un miracle en invoquant mon nom ».

² Voir aussi *1Pet.* 2, 9 ; *Matth.* 11, 20 ; 11, 21, 23 ; 13, 54 ; *Marc* 3, 22.

³ Nous modifions légèrement la traduction de la *Bible de Jérusalem* pour l'adapter au texte latin (elle a Nazôren au lieu de Nazaréen, et « signes qu'il a opérés » au lieu de « signes que Dieu a opérés »).

⁴ Cf. *infra*, troisième partie, chap. 2.

⁵ Les noms grecs des neuf ordres angéliques sont, par ordre hiérarchique décroissant : *σεραφίμ*, *χερουβίμ*, *θρόνοι*, *κυριότητες*, *ἐξουσίαι*, *δυνάμεις*, *ἄρχαι*, *ἀρχάγγελοι*, *ἄγγελοι*. Tous ne figurent pas dans la *Bible*, mais parfois seulement chez les Pères de l'Église.

⁶ La traduction française de la *Bible de Jérusalem*, fondée sur les textes grec et hébreu, rend en toute logique *δυνάμεις* par « puissances » et non par « vertus ». C'est pourquoi nous donnons une autre traduction pour le texte latin.

throni – ou, par l’intermédiaire du grec, à l’hébreu – *seraphim* et *cherubim*. Les quatre autres noms grecs appartiennent tous au paradigme sémantique du pouvoir et de la domination ; ils ont donc logiquement été traduits en latin par des lexèmes relevant du même paradigme sémantique, selon le tableau de correspondances suivant :

ἀρχή	ἐξουσία	δύναμις	κυριότης
<i>principatus</i>	<i>potestas</i>	<i>uirtus</i>	<i>dominatio</i>

Au sein de cet ensemble, la traduction de δύναμις par *uirtus* détonne, le lexème latin étant le seul à ne pas exprimer un pouvoir exercé sur autrui dans la langue classique. Ce choix paraît d’autant plus étonnant que δυνάμεις est aussi l’hyperonyme employé pour faire référence aux armées angéliques dans leur ensemble. Or, dans ce cas également, il est traduit par *uirtus*. Ce choix est clairement imputable à l’arrière-plan théorique littéraliste qui préside aux anciennes traductions latines de la Bible : traduisant δύναμις par *uirtus* ailleurs, les traducteurs transposent cette relation terme à terme à l’ensemble des emplois bibliques du mot grec, sans s’arrêter au caractère étrange, voire inadapté de cette solution. Pourtant, ce dernier devait persister, comme en témoigne un passage du *Commentaire sur Joël* de Jérôme. Celui-ci commente *Joël*, 2, 21-27, en citant préalablement deux traductions latines, d’après l’hébreu, puis d’après la *Septante*. Dans ce passage, Dieu s’adresse à son peuple de manière réconfortante, de la façon suivante : « Je vous revaudrai les années / qu’ont dévorées la sauterelle et le *yeleq*, / le *hasîl* et le *gazam*, / ma grande armée (ἡ δύναμις μου ἡ μεγάλη dans la *Septante*) / que j’avais envoyée contre vous¹ (2, 25) » Jérôme traduit l’hébreu *gazam* par *eruca* « chenille », et se demande ensuite, dans son commentaire, pour quelle raison la chenille est appelée « force » de Dieu : dans ses deux traductions, il rend δύναμις par *fortitudo* ; mais voici comment il procède dans son commentaire :

(13) *Quaerimus cur eruca fortitudo, uel uirtus Domini appellata sit, et non solum uirtus, sed uirtus magna ?* (Hier., *In Ioelem* II, 520-521)
 « Nous cherchons à savoir pourquoi la chenille est appelée force, ou vertu du Seigneur, et non seulement vertu, mais grande vertu. »

Il glose son propre choix de traduction, *fortitudo*, par *uirtus*, le choix privilégié des *Veteres Latinae*. Cette glose est révélatrice de la prégnance des anciennes traductions latines à son époque : Jérôme témoigne ici soit d’une habitude langagière personnelle concernant l’usage biblique de *uirtus*, soit d’une volonté de ne pas heurter celle de ses lecteurs, accoutumés aux anciennes traductions. Dans la suite de la phrase, Jérôme n’emploie plus que *uirtus*, comme s’il avait fait passer le relais, au moyen de la conjonction *uel*, de *fortitudo* à *uirtus*. Pourtant, quelques lignes plus loin, on observe le processus inverse. Jérôme évoque la possibilité d’interpréter la mention de l’armée de Dieu en la mettant en rapport avec les puissances angéliques :

¹ Trad. *Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 1973.

(14) *Quidam locum istum sic interpretatur : A dextris et a sinistris uirtutes et fortitudines dei legimus quas graeci δυνάμεις, uocant. A dextris Seraphim et Cherubim, cunctasque angelicas potestates, a sinistris contrarias fortitudines (...).* (Hier., *In Ioelem* II, 538-542)

« Quelqu'un interprète ainsi ce passage : nous lisons 'à partir de la droite et de la gauche les vertus et les forces de dieu', que les Grecs appellent *dunameis*. À partir de la droite, les Séraphins et les Chérubins, et toutes les puissances angéliques, à partir de la gauche les forces contraires. »

Au sein du binôme *uirtutes et fortitudines*, peut-être Jérôme emploie-t-il *uirtutes* pour faire référence aux « puissances angéliques » – établissant alors une équivalence entre *uirtutes* et *potestates* – et *fortitudines* aux « forces contraires », comme le laisse entendre la phrase suivante. Mais toujours est-il que ces deux lexèmes sont explicitement présentés comme équivalents de traduction de δυνάμεις. La note de traducteur *quas Graeci δυνάμεις uocant*¹ vient ainsi éclairer le binôme *uirtutes et fortitudines* : manifestement en proie à certaines hésitations, Jérôme paraît reléguer le problème de la traduction latine de δύναμις au second plan, et témoigner d'une volonté de raisonner sur le grec. C'est, en effet, parce que δύναμις est employé dans les deux cas en grec, à la fois pour dénoter la grande puissance de Dieu et les puissances angéliques, qu'il est possible d'interpréter comme il l'indique l'occurrence de *Joël* 2, 25. La conjonction *et* entre les deux lexèmes latins permet de résoudre le problème du choix de traduction du lexème grec, précisément en ne choisissant pas. Mais l'ordre dans lequel ils apparaissent, de même que l'explicitation de *uirtutes* par *potestates* dans la suite du texte, alors même que *fortitudines*, lui, est repris, permet de penser que la traduction de δυνάμεις « puissances angéliques » ne convient guère à Jérôme ici. De fait, dans cet emploi, δύναμις n'est pas systématiquement traduit pas *uirtus* dans le *Nouveau Testament* : on compte au moins une occurrence de *fortitudo* dans l'*Épître aux Romains* :

(15) *Certus sum enim quia neque mors neque uita neque angeli neque principatus neque instantia neque futura neque fortitudines / neque altitudo neque profundum neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei quae est in Christo Iesu Domino nostro.* (*Rom.*, 8, 38)

« Oui, j'en ai l'assurance, ni mort ni vie, ni anges ni principautés, ni présent ni avenir, ni puissances, ni hauteur ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur. »

Si la traduction par *uirtus* s'est néanmoins imposée, ces variations et hésitations montrent qu'elle n'était pas nécessairement la plus adéquate pour les locuteurs eux-mêmes.

Le caractère « technique » et nouveau de ces emplois spécifiques au *Nouveau Testament* pourrait expliquer qu'ils soient traduits par *uirtus*. Mais, même lorsque δύναμις est employé de manière plus conforme à son usage dans la langue classique, il est également traduit par *uirtus* – phénomène que nous avons observé également dans la *Septante*.

1.2.4. Un emploi « classique » de δύναμις : « valeur, signification »

¹ Cf. *supra*, chapitre 1, pour d'autres exemples de ce type.

Lorsque δύναμις est employé pour dénoter la valeur sémantique d'un énoncé (φωνή) prononcé dans une langue quelconque, c'est encore *uirtus* qui est employé, avec l'accord unanime des fiches de Denk :

(16) *Si ergo nesciero uirtutem uocis ero ei cui loquor barbarus et qui loquitur mihi barbarus (1Cor. 14, 11)*

« Si donc j'ignore la signification de ce que l'on me dit¹, je ferai l'effet d'un Barbare à celui qui parle, et celui qui parle me fera, à moi, l'effet d'un Barbare. »

Cet usage de *uirtus* pour faire référence à la signification ou au sens d'un mot, d'un énoncé, est nouveau. Auparavant, c'était *uis* qui servait à traduire cet emploi de δύναμις².

1.3. Pourquoi *uirtus* ?

Ce choix de *uirtus* a de quoi étonner, au vu des emplois de δύναμις qu'il est amené à traduire. Si sa prédominance, voire son exclusivité chez certains traducteurs, dans le rôle d'équivalent biblique du lexème grec, s'explique facilement par les principes traductologiques adoptés – perspective sourcière, respect scrupuleux de la relation forme-sens du texte original –, il reste à comprendre pourquoi c'est *uirtus* qui fut choisi, au détriment d'autres équivalents de transcodage plus attendus de δύναμις : nous l'avons en effet vu traduit par *uis* chez Cicéron, par *potestas* dans le *De mundo* ou encore par *potentia* dans la version calcidienne du *Timée*, et ces trois lexèmes paraissaient avoir toutes leurs chances pour jouer le rôle d'équivalent biblique de δύναμις. En outre, dans certaines traductions anciennes comme dans la version hiéronymienne de l'*Ancien Testament*, nous avons pu relever d'autres choix lexicaux – *potentia, exercitus, robor...* – et notamment celui de *fortitudo*, qui, dans les *Psaumes iuxta Hebraeos*, est utilisé pour traduire au moins une fois chacun des emplois de δύναμις : aux yeux de Jérôme, ce lexème semblait donc tout indiqué pour le rôle d'équivalent de transcodage de δύναμις. Par ailleurs, le recours à *potestas* ou *potentia* aurait permis aux traducteurs de sauvegarder la cohérence du paradigme lexical de δύναμις, dans la mesure où ils rendent, de manière tout à fait attendue, les formes de δύνασθαι par celles de *posse*³. En revanche, l'adjectif δυνατός reçoit des équivalents divers, y compris pour un même emploi : les traducteurs étaient manifestement attachés à la cohérence lexicale pour le substantif, mais non pour l'adjectif.

¹ Nous modifions la traduction de *La Bible de Jérusalem*, qui traduit φωνή (terme-source de *uox*) par « langage ».

² Cf. Moussy, 1999, 27 et *infra*, troisième partie.

³ Par exemple en *Mat. 5, 36* :

μήτε ἐν τῇ κεφαλῇ σου ὀμόσης, ὅτι οὐ δύνασαι μίαν τρίχα λευκὴν ποιῆσαι ἢ μέλαιναν : « Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux en rendre un seul cheveu blanc ou noir », verset traduit dans la *Vulgate* de la façon suivante : *Neque per caput tuum iuraueris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.*

1.3.1. Les solutions de traduction ciblistes de l'adjectif δυνατός dans le *Nouveau Testament*

Lorsque δυνατός est employé au sens de /intrinsèquement capable/ de faire une action Y/, et qu'il se trouve en position de prédicat, il peut être transposé au moyen d'une forme du verbe *posse* :

(17) Ἡ τίς Βασιλεὺς πορευόμενος ἐτέρῳ Βασιλεῖ συμβαλεῖν εἰς πόλεμον οὐχὶ καθίσας πρῶτον βουλευέσεται εἰ δυνατός ἐστιν ἐν δέκα χιλιάσιν ὑπαντῆσαι τῷ μετὰ εἴκοσι χιλιάδων ἐρχομένῳ ἐπ' αὐτόν ; (*Luc*, 14, 31)

« Ou encore quel est le roi qui, partant faire la guerre à un autre roi, ne commencera par s'asseoir pour examiner s'il est capable, avec dix mille hommes, de se porter à la rencontre de celui qui marche contre lui avec vingt mille. »

Aut quis rex iturus committere bellum aduersus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum uiginti millibus uenit ad se ? (*Luc*, 14, 31)

Mais, alors même que l'adjectif grec est employé exactement de la même manière, en position prédicative et avec un verbe à l'infinitif pour complément, ailleurs, il est traduit littéralement par l'adjectif *potens*, qui est alors construit avec un verbe à l'infinitif :

(18) Καὶ πληροφορηθεῖς ὅτι ὁ ἐπήγγελται δυνατός ἐστιν καὶ ποιῆσαι. (*Rom*. 4, 21)

« (...) certain que tout ce que Dieu a promis, il est assez puissant ensuite pour l'accomplir. »

Plenissime sciens quia quaecunque promisit, potens est et facere. (*Rom*. 4, 21)

Potens est l'un des équivalents privilégiés de δυνατός lorsqu'il a le sens de « puissant » (/intrinsèquement capable / d'agir sur Z/), comme par exemple en *Luc*, 24, 19, où l'on trouve *potens opere et sermone*, « puissant en acte et en parole ». Mais il n'est pas le seul adjectif qui soit employé pour traduire littéralement δυνατός dans cet emploi. Ainsi, on trouve également *firmior*, face à *infirmus* qui traduit ἀδύνατος :

(19) Ὁφείλομεν δὲ ἡμεῖς οἱ δυνατοὶ τὰ ἀσθενήματα τῶν ἀδυνάτων βαστάζειν, καὶ μὴ ἑαυτοῖς ἀρέσκειν. (*Rom*. 15, 1)

« Mais c'est un devoir pour nous, les forts, de porter les faiblesses de ceux qui n'ont pas cette force et de ne point rechercher ce qui nous plaît. »

Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere. (*Rom*. 15, 1)

Il semble que le traducteur latin ait pris soin de rendre le polyptote du grec par la même figure en latin, en utilisant deux adjectifs antonymes du même paradigme lexical¹. Néanmoins, il aurait pu, s'il avait eu un véritable souci de cohérence lexicale, opposer *potens* à *impotens*. Peut-être faut-il voir ici une différence d'appréciation, d'ailleurs tout à fait justifiée, entre deux emplois de δυνατός : lorsqu'il est traduit par *potens*, il est bien

¹ De même, l'asymétrie formelle du grec est respectée en latin dans la traduction de *2Cor.*, 13, 9 : χαίρομεν γὰρ ὅταν ἡμεῖς ἀσθενῶμεν, ὑμεῖς δὲ δυνατοὶ ᾗτε : « Nous nous réjouissons quand nous sommes faibles, tandis que vous êtes forts », traduit en latin par : *Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, uos autem potentes estis.*

définissable par la formule sémantique / intrinsèquement capable / d'agir sur Z /, mais lorsqu'il est traduit, comme ici, par *firmior*, il a le sens de / intrinsèquement capable / d'agir en X /, X étant le croyant. L'ἀδύνατος, ou l'*infirmus*, est alors celui qui est / intrinsèquement incapable / d'agir en X /, c'est-à-dire d'agir en conformité avec les prescriptions de la foi chrétienne.

Enfin, alors que *potentia* n'est pas utilisé pour traduire δύναμις dans le *Nouveau Testament*, c'est lui que le traducteur emploie pour rendre l'adjectif δυνατός lorsqu'il est substantivé et qu'il a le sens de « puissance » :

(20) Εἰ δὲ θέλων ὁ θεὸς ἐνδείξασθαι τὴν ὀργὴν καὶ γνωρίσαι τὸ δυνατόν αὐτοῦ ἤνεγκεν ἐν πολλῇ μακροθυμίᾳ σκευὴ ὀργῆς κατηρτισμένα εἰς ἀπώλειαν. (Rom., 9, 22)
« Eh bien ! si Dieu, voulant manifester sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec beaucoup de longanimité des vases de colère devenus dignes de perdition (...). »
Quod si Deus uolens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia, uasa irae, apta in interitum. (Rom. 9, 22)

D'autre part, lorsque δυνατός qualifie non plus des êtres animés et actifs, mais des événements, et qu'il a alors le sens de « possible », il peut être traduit par les différentes solutions précédemment rencontrées, soit par le néologisme *possibilis*, soit par le tour classique *fieri potest*. Les deux se rencontrent pour traduire exactement le même emploi de δυνατόν, dans les deux versets suivants :

(21) Πάτερ μου, εἰ δυνατόν ἐστιν, παρελθάτω ἀπ' ἐμοῦ τὸ ποτήριον τοῦτο· (Mat. 26, 39)
« Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi. »
Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. (Mat. 26, 39)

(22) Καὶ δώσουσιν σημεῖα μεγάλα καὶ τέρατα ὥστε πλανῆσαι, εἰ δυνατόν, καὶ τοὺς ἐκλεκτούς· (Mat. 24, 24)
« (...) qui produiront de grands signes et des prodiges, au point d'abuser, s'il était possible, même les élus. »
Et dabunt signa magna, et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi. (Mat. 24, 24)

La pluralité des solutions de traduction de δυνατός est surprenante au sein d'une traduction aussi littérale que celle du *Nouveau Testament*. Si l'on aurait pu comprendre que le traducteur, freiné par l'usage, se refuse à employer *possibilis* au sens de « capable de » ou « puissant », ou *potens* au sens de « possible », il est plus difficile d'expliquer qu'il choisisse également la solution de la transposition par une forme verbale, ou qu'il ait recours à d'autres adjectifs pour expliciter en latin les nuances sémantiques du grec. Manifestement, le principe de fixité lexicale dans la traduction concernait surtout les substantifs, et la cohérence du paradigme lexical n'était pas particulièrement recherchée. Par conséquent, les traductions par *possibilis* ou *potens* de l'adjectif ne pouvaient influencer sur le choix de *potestas* ou *potentia* comme équivalent de transcodage de δύναμις. Or, les traducteurs des *Veteres Latinae* avaient d'autres projets pour ces lexèmes et pour les autres candidats possibles (*fortitudo*, *uis* et *uires*), qui furent tous distribués dans d'autres rôles que celui d'équivalent de δύναμις.

1.3.2. Distribution des autres équivalents de δύναμις¹

La traduction latine d'un passage de l'*Épître aux Éphésiens* de saint Paul nous donne un bon aperçu de cette distribution : en effet, il comprend en grec tous les lexèmes appartenant au paradigme sémantique de δύναμις, d'abord lorsque celui-ci fait référence à la puissance divine, puis lorsqu'il est employé pour dénoter l'un des ordres angéliques :

(23) Πεφωτισμένους τοὺς ὀφθαλμοὺς τῆς καρδίας [ὑμῶν] εἰς τὸ εἰδέναι ὑμᾶς τίς ἐστὶν ἡ ἐλπίς τῆς κλήσεως αὐτοῦ, τίς ὁ πλοῦτος τῆς δόξης τῆς κληρονομίας αὐτοῦ ἐν τοῖς ἁγίοις, καὶ τί τὸ ὑπερβάλλον μέγεθος τῆς δυνάμεως αὐτοῦ εἰς ἡμᾶς τοὺς πιστευόντας **κατὰ τὴν ἐνέργειαν τοῦ κράτους τῆς ἰσχύος** αὐτοῦ ἣν ἐνήργησεν ἐν τῷ Χριστῷ ἐγείρας αὐτὸν ἐκ νεκρῶν, καὶ καθίσας ἐν δεξιᾷ αὐτοῦ ἐν τοῖς ἐπουρανίοις ὑπεράνω **πάσης ἀρχῆς καὶ ἐξουσίας καὶ δυνάμεως καὶ κυριότητος** καὶ παντὸς ὀνόματος ὀνομαζομένου οὐ μόνον ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ μέλλοντι. (*Eph.*, 1, 18-21)

« Puisse-t-il illuminer les yeux de votre cœur pour vous faire voir quelle espérance vous ouvre son appel, quels trésors de gloire renferme son héritage parmi les saints, et quelle extraordinaire grandeur sa puissance revêt pour nous, les croyants, selon la vigueur de sa force, qu'il a déployée en la personne du Christ, le ressuscitant d'entre les morts et le faisant siéger à sa droite, dans les cieux, bien au-dessus de toute Principauté, Puissance, Vertu, Seigneurie, et de tout autre nom qui se pourra nommer, non seulement dans ce siècle-ci, mais encore dans le siècle à venir. »

Inluminatos oculos cordis uestri ut sciatis quae sit spes uocationis eius quae diuinitae gloriae hereditatis eius in sanctis / et quae sit supereminens magnitudo uirtutis eius in nos qui credidimus secundum operationem potentiae uirtutis eius / quam operatus est in Christo suscitans illum a mortuis et constituens ad dexteram suam in caelestibus / supra omnem principatum et potestatem et uirtutem et dominationem et omne nomen quod nominatur non solum in hoc saeculo sed et in futuro. (*Eph.*, 1, 18-21)

En nous fondant sur ce passage, nous pouvons déjà observer en première approche quelques correspondances entre lexèmes grecs et latins. Les divers aspects de la puissance de Dieu sont dénommés en grec par δύναμις, κράτος et ἰσχύς, traduits respectivement en latin par *uirtus*, *potentia* et *uirtus*. La fin du passage comprend les quatre noms des puissances angéliques qui ont été traduits en latin : *principatus* pour ἀρχή, *potestas* pour ἐξουσία, *uirtus* pour δύναμις, *dominatio* pour κυριότης².

Le sondage des occurrences de *potentia* et *potestas*, qui pouvaient prétendre au titre d'équivalents de δύναμις, confirme qu'ils avaient déjà été attribués l'un à la traduction de κράτος, mais aussi et surtout à celle de δυναστεία, l'autre, à celle d'ἐξουσία.

1.3.2.1. Potentia équivalent de δυναστεία et de κράτος

Potentia est attesté onze fois dans les *Psalmes*, où il sert à traduire neuf fois δυναστεία, une fois κράτος, et une fois δύναμις. Dans le *Nouveau Testament*, il est attesté sept fois dont quatre fois pour traduire κράτος³ et deux fois pour traduire l'adjectif δυνατόν substantivé⁴. Δυναστεία n'est pas attesté dans le *Nouveau Testament*, mais *potentia* est utilisé pour traduire

¹ Les sondages d'occurrences ont été réalisés au sein du *Nouveau Testament* et du *Psautier Gallican*, c'est-à-dire au sein de textes que Jérôme ou d'autres recenseurs ont seulement révisés et non complètement retraduits.

² Cf. *supra*.

³ *Luc* 1, 51 ; *Eph.* 1, 19 (voir *supra*, exemple (23)); *Eph.* 6, 10 ; *Col.* 1, 11.

⁴ *Rom.* 9, 22 (voir *supra*, exemple (20)).

un verbe du même sous-paradigme lexical que lui : καταδυναστεύουσιν est rendu par *per potentiam opprimunt* dans l'Épître de saint Jacques (2, 6). Le sujet de ce verbe désigne les riches (οἱ πλούσιοι, *diuites*) qui oppriment les pauvres : *potentia* dénote alors la puissance de fait fondée sur les richesses, conformément au sens qu'il a en latin classique. Mais lorsqu'il sert à traduire κράτος, il fait référence à la puissance de Dieu, ou encore à « la puissance de sa force », comme dans l'Épître aux Éphésiens (6, 10) : *in potentia uirtutis eius*, qui traduit ἐν τῷ κράτει τῆς ἰσχύος αὐτοῦ. La relation d'équivalence entre *potentia* et κράτος est aussi indirectement perceptible à travers celle qui est établie entre lat. *omnipotens* et gr. παντοκράτωρ : les dix occurrences de l'adjectif grec qui figurent dans le *Nouveau Testament* – dont neuf dans l'*Apocalypse* – sont rendues par *omnipotens*, qui ne traduit pas d'autre terme grec.

1.3.2.2. Potestas équivalent d'ἐξουσία

À de très rares exceptions près, ἐξουσία, terme de haute fréquence dans le *Nouveau Testament* (une centaine d'occurrences), est traduit systématiquement par *potestas*. Dans les *Psaumes*, *potestas* traduit les trois occurrences d'ἐξουσία – mais également trois occurrences de κράτος. La comparaison des emplois de *potestas* et d'ἐξουσία en latin et en grec classique légitime complètement ce choix. En effet, les deux lexèmes font tous deux référence à un pouvoir d'agir conféré par une instance extérieure, et se trouvent régulièrement au sein des mêmes structures syntaxiques, *potestatem dare/facere* + Dat. en latin¹ et ἐξουσίαν διδόναι² / ποιεῖν³ + Dat. en grec. En outre, tous deux relèvent du vocabulaire institutionnel et sont employés pour dénoter le pouvoir légal, lié à une magistrature. C'est pourquoi ἐξουσία est l'équivalent de traduction de *potestas* chez les historiens grecs de l'époque romaine, Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile et Polybe, et dénote, comme lui, le pouvoir consulaire (ἡ ὑπατικὴ ἐξουσία⁴) ou encore la puissance tribunitienne (ἡ τῶν δημάρχων ἐξουσία⁵). M. Dubuisson, dans sa thèse, montre qu'il a été utilisé par Polybe au sein de la lexie ὑπὸ τὴν ἐξουσίαν ἄγειν pour traduire lat. *sub potestatem redigere*, variante du plus fréquent *in potestatem redigere* « réduire en son pouvoir »⁶. Dans la *Septante*, on trouve le même type de syntagme que chez Aristote, οἱ ἐπ' ἐξουσιῶν⁷, pour désigner les magistrats, ceux qui sont au pouvoir. De façon tout à fait attendue, ce syntagme est traduit par *qui erant in potestatibus constituti*⁸ dans la version hiéronymienne du livre.

Ἐξουσία, en tant que terme institutionnel, a servi aussi à exprimer un aspect de la puissance de Dieu : non plus sa puissance de fait, force irradiante qui se communique de manière presque physique, mais son pouvoir institutionnel, qu'il délègue à Jésus. C'est de

¹ Cf. *infra*, troisième partie, chap. 1, pour l'étude de *potestas*.

² Voir par exemple Plat., *Conu.* 182e.

³ Voir par exemple Plat. *Crit.* 51d.

⁴ Voir par exemple Diod. Sic., XIV, 113.

⁵ Voir par exemple Den. Hal. III, 1866.

⁶ Dubuisson, 1985, 150. En réalité, selon M. Dubuisson, ἐξουσία traduit aussi bien *potestas* qu'*imperium*, deux notions dont les distinctions sont typiquement romaines. Cf. Dubuisson, 1985, 94-95.

⁷ En *Dan.*, 3, 2. On trouve chez Aristote οἱ ἐν ταῖς ἐξουσίαις (*Éth. Nic.* 1095b21, 1158a27, 1159a19).

⁸ Vulg., *Dan.* 3, 3.

cette manière que H. Hanslink, cité par L. Bieler, comprend l'usage d'ἐξουσία appliqué à Dieu et à Jésus en le comparant à celui de δύναμις :

« Alors que δύναμις est la force et la puissance que le Christ lui-même possède et par lesquelles il accomplit des miracles, d'après sa volonté propre¹, ἐξουσία désigne le pouvoir suprême par lequel le Christ accomplit, en tant que médiateur, des miracles selon la volonté du Père². »

Dans cette perspective, il n'y a rien d'étonnant à ce que *potestas*, qui relève, lui aussi, du vocabulaire institutionnel et dénote en latin le pouvoir royal (*potestas regia*), ait également servi à traduire ces emplois d'ἐξουσία.

1.3.2.3. Fortitudo équivalent d'ἰσχύς, κραταίωμα, etc.

Au vu de la traduction hiéronymienne de l'*Ancien Testament*, *fortitudo* apparaissait comme un bon candidat pour traduire δύναμις systématiquement, dans tous ses emplois. Pourtant, pour les traducteurs, sa capacité référentielle devait être trop restreinte et se limiter à la force, qu'elle soit physique ou morale. En effet, les traducteurs anciens ont affecté *fortitudo* à la traduction d'ἰσχύς, particulièrement dans des contextes où ce lexème grec était couplé avec δύναμις : *uirtus*, qui sert aussi habituellement à traduire ἰσχύς, était alors employé pour traduire δύναμις, ce qui obligeait les traducteurs à trouver un autre lexème latin pour ἰσχύς³ ; mais ils s'en sont servi également pour traduire κραταίωμα, κραταιότης, κραταίωσις et une occurrence de κράτος, dans les *Psaumes*⁴, ainsi qu'une occurrence d'ἀνδρεία et une de δυναστεία faisant référence à la vigueur du cheval. Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, dans la mesure où δυναστεία dénote toujours quelque chose de plus concret que δύναμις, dont il est dérivé. *Fortitudo* serait donc employé pour référer à la force matérielle, physique ou morale, d'un être, animal, homme ou dieu, sans que cette force soit dirigée vers une action particulière ou qu'elle s'exerce sur autrui : le lexème décrit seulement l'état de son complément référentiel, et a donc une valeur purement stative. C'est pourquoi δύναμις, qui pouvait sporadiquement être compris dans ce sens, a pu aussi être traduit par *fortitudo*.

1.3.2.4. Le cas particulier de uis et uires

Ces trois équivalents potentiels étant déjà distribués, il restait encore *uis*, équivalent usuel de δύναμις en latin classique. L'emploi de sa forme plurielle *uires* pour dénoter les forces armées le rendait, de surcroît, tout désigné pour traduire les emplois bibliques de δύναμις. De fait, nous avons pu apercevoir, dans les fiches de Denk, qu'il avait été employé

¹ Il convient de nuancer cette précision : l'accomplissement des miracles se fait aussi sans que le Christ l'ait décidé, par simple contact physique.

² Voir Bieler, 1937, 184 : « Während δύναμις die Kraft und Macht ist, die Christus selbst besitzt und durch die er nach eigenem Willen Wunder wirkt, bezeichnet ἐξουσία die Vollmacht, durch die Christus als Mittler nach dem Willen des Vaters wirkt. »

³ Par exemple en *2Pe.*, 2, 11, où les anges sont dits supérieurs « en force et en puissance » aux hommes : ἰσχύι και δυνάμει est traduit par *fortitudine et uirtute*.

⁴ *Fortitudo* n'est attesté que six fois dans le *Nouveau Testament*, quatre fois pour traduire ἰσχύς, dont trois vraisemblablement parce que *uirtus* était occupé à traduire δύναμις dans le même passage, et deux fois pour traduire δύναμις, rares cas où il n'est pas rendu par *uirtus*.

sporadiquement pour cela, notamment dans la traduction latine de *κατὰ δύναμιν* par *pro uiribus*¹. Mais, en réalité, il fut surtout affecté à la traduction de βία ou des lexèmes de son paradigme lexical², qui expriment un autre aspect de la force, la force violente. Cet usage est conforme à celui qu'il a dans ses premières attestations en latin archaïque, comme nous le verrons³. Il apparaît que *uis*, dans la Bible, a perdu une partie de l'importante étendue des emplois qu'il avait acquis en latin classique : son caractère monosyllabique, peut-être aussi la défektivité de sa déclinaison peuvent expliquer au moins partiellement ce délaissement. Il ne conserve alors que ses emplois les plus anciens, et peut-être, pour cela même, les mieux ancrés dans la langue. Ailleurs, il se voit concurrencé, et même supplanté par *uirtus*, qui, en raison de sa formation et de sa paronymie avec *uis*, a pu apparaître comme un moyen morphologiquement plus solide pour exprimer la même chose.

1.3.3. Les autres rôles de *uirtus*

Si l'on peut comprendre à présent pourquoi aucun des lexèmes précédents n'a été adopté, il n'en reste pas moins que *uirtus* lui-même aurait pu être rejeté, dans la mesure où il s'était vu, lui aussi, attribuer au moins trois autres rôles, celui d'équivalents d'ἰσχύς, et ceux, plus conformes à son emploi en latin classique, d'ἀνδρεία et d'ἀρετή.

1.3.3.1. Virtus équivalent d'ἰσχύς

Dans le *Nouveau Testament*, ἰσχύς n'est attesté que dix fois : il est rendu quatre fois par *fortitudo* – dont trois alors qu'il est en collocation avec δύναμις, rendu par *uirtus* –, cinq fois par *uirtus*, et une fois par le pluriel *uires* (ἰσχύς étant lui-même au singulier), en *Luc*, 10, 27. Il se trouve alors au sein d'une énumération à trois termes :

(24) Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν, Ἀγαπήσεις κύριον τὸν θεόν σου ἐξ ὅλης [τῆς] καρδίας σου καὶ ἐν ὅλῃ τῇ ψυχῇ σου καὶ ἐν ὅλῃ τῇ ἰσχυῖ σου καὶ ἐν ὅλῃ τῇ διανοίᾳ σου, καὶ τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν. (*Luc*, 10, 27)

« Celui-ci répondit : 'Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit. »

Ille respondens dixit diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo et ex tota anima tua et ex omnibus uiribus tuis et ex omni mente tua et proximum tuum sicut te ipsum. (Luc, 10, 27)

Omnibus uiribus alterne avec *ex tota uirtute tua et ex tota fortitudine*, que l'on trouve dans le même contexte en *Marc*, 12, 30 et 32.

En grec, les emplois d'ἰσχύς sont très proches de certains de ceux de δύναμις : comme lui, il fait référence à la puissance ou à la force de dieu, en tant qu'elle se manifeste et s'exerce sur les hommes, et peut, par métonymie, dénoter, par un singulier collectif, les actes ou les « prouesses » par lesquelles Dieu fait montre de sa force⁴. Il est donc compréhensible

¹ Cf. *supra*, tableau de concordance du Pentateuque.

² Par exemple *Ps.* 37, 13 dans la version du *Psautier Gallican* : ἐξεβιάσαντο est traduit par *uim faciebant*. Voir aussi *Act. Ap.*, 27, 41 : *a ui maris* pour ὑπὸ τῆς βίας [τῶν κυμάτων].

³ Cf. *infra*.

⁴ Cf. *supra*, 1.1.4.

qu'ils aient pu être traduits tous deux par *uirtus*. Mais, dans la mesure où δύναμις est toujours rendu par *uirtus* lorsque les deux lexèmes grecs sont coordonnés, ἰσχύς étant alors traduit par *fortitudo*, il apparaît que *uirtus* est prioritairement l'équivalent de δύναμις et qu'il doit être étendu à la traduction d'ἰσχύς en vertu d'une synonymie partielle entre les deux lexèmes grecs.

1.3.3.2. Virtus équivalent d'ἀνδρεία

Comme nous le verrons en étudiant ses emplois en latin classique, *uirtus* a servi, comme *fortitudo*, à exprimer l'une des quatre vertus cardinales, le courage, dénommée par ἀνδρεία en grec¹. Les traducteurs latins de la Bible se conforment à cet usage, et traduisent également ἀνδρεία par *uirtus*, par exemple dans le verset suivant du *Livre de la Sagesse* :

(25) Καὶ εἰ δικαιοσύνην ἀγαπᾷ τις, οἱ πόνοι ταύτης εἰσὶν ἀρεταί· σωφροσύνην γὰρ καὶ φρόνησιν ἐκδιδάσκει, δικαιοσύνην καὶ ἀνδρείαν. (*Sap.* 8, 7)
« Aime-t-on la justice ? Ses labeurs, ce sont les vertus, elle enseigne en effet, tempérance et prudence, justice et force². »
Et si iustitiam quis diligit labores huius magnas habent uirtutes sobrietatem enim et sapientiam docet et iustitiam et uirtutem. (*Sap.* 8, 7)

Le verset latin présente une autre occurrence de *uirtus*, qui traduit cette fois le grec ἀρετή.

1.3.3.3. Virtus équivalent d'ἀρετή

Depuis le latin classique, et peut-être même plus tôt³, *uirtus* est l'équivalent de traduction attendu d'ἀρετή, tant dans son sens « épique » d' « excellence, vaillance au combat » – sens dans lequel ἀρετή est proche d'ἀνδρεία – que dans ses emplois plus philosophiques, où il dénote l'excellence morale et les différentes qualités qui la constituent. C'est dans ces deux sens qu'ἀρετή est employé dans la Bible. Dans le verset du *Livre de la Sagesse* reproduit ci-dessus, il est ainsi l'hyperonyme des noms des quatre vertus cardinales classiques.

Appliqué à Dieu, au singulier ou au pluriel, ἀρετή fait référence à l'excellence de celui-ci, à côté d'autres lexèmes du paradigme sémantique du mérite et de la reconnaissance de ce mérite, ἔπαινος et δόξα. Ces deux derniers sont traduits respectivement par *laus* et *gloria* dans le *Nouveau Testament*, là où ἀρετή est traduit par *uirtus*⁴. Or, alors que les cinq occurrences d'ἀρετή sont traduites par *uirtus* dans le *Nouveau Testament*, certaines de ses occurrences de l'*Ancien Testament*, notamment dans *Isaïe*, sont rendues par *laus* : cette

¹ Cf. troisième partie, chap. 2, section 3.3.1.

² Il faut comprendre « force » au sens de « force d'âme », « courage ».

³ Cf. troisième partie, chap. 2 et Eisenhut, 1973 : *Virtus Romana. Ihre Stellung im römischen Wertsystem*, München, Wilhelm Fink Verlag, *Studia et testimonia antiqua* XIII.

⁴ Voir *Phil.* 4, 8, 3 et *2Pet.* 1, 3, 3. Sur *laus* et *gloria*, voir Thomas, 2002a : *Gloria et laus, étude sémantique*, Paris/Louvain, Peeters.

fluctuation, loin d'être révélatrice de la polysémie d'ἄρετή, montre au contraire que l'équivalence interlinguistique doit être établie, ici, non entre deux lexèmes, mais plutôt entre deux paradigmes sémantiques regroupant des parasynonymes.

L'affectation de *uirtus* à la traduction de ces trois lexèmes grecs peut fournir quelques pistes pour comprendre pourquoi il fut privilégié dans le rôle d'équivalent de traduction de δύναμις. Le point de départ est peut-être la relation de synonymie partielle qu'il entretient avec *fortitudo* en latin classique. En effet, comme nous le verrons, *uirtus* fonctionne en parallèle avec l'adjectif *fortis* pour exprimer le courage au combat. Mais, rapproché d'ἄρετή et affecté à la traduction de celui-ci lorsqu'il dénotait l'ensemble des qualités morales, il a dû être relayé dans son sens ancien de « courage » par un lexème de formation plus récente et plus technique, *fortitudo*, dérivé de *fortis*. Or, *fortitudo* est employé dans le *Nouveau Testament* pour traduire non ἀνδρεία – qui n'est pas attesté dans le *Nouveau Testament* – mais ἰσχός, c'est-à-dire non la force d'âme, mais la force au sens large, et, à partir de là, la force « déployée » et la puissance. C'est ainsi que *fortitudo* est choisi par Jérôme et par quelques traducteurs des *Veteres Latinae* pour traduire également δύναμις. Cette confusion entre la force d'âme et la force et la puissance déployée, manifeste dans l'usage de *fortitudo*, peut peut-être expliquer de la même manière la pluralité des emplois bibliques de *uirtus* et son affectation à la traduction de δύναμις. Cependant, nous verrons, dans la troisième partie, que l'évolution de la valeur romaine de *uirtus* au II^e siècle de notre ère offre d'autres pistes pour expliquer ce choix.

2. Les traductions de δύναμις chez Boèce

Dans les cinq traités aristotéliens et dans l'*Isagoge* de Porphyre¹ traduits par Boèce, nous comptabilisons une soixantaine d'occurrences de δύναμις, ce qui, à l'échelle du nombre total d'occurrences du corpus aristotélien (environ 1300), est peu. De fait, ce n'est pas dans ces traités qu'Aristote use le plus de ce concept, et il arrive souvent que le philosophe s'en serve uniquement comme exemple, sans le convoquer en tant que concept fort à l'appui de son raisonnement². Toutefois, dans plusieurs passages, δύναμις se trouve au centre de ses réflexions ; en outre, pour les autres cas, il nous a paru également intéressant de voir comment Boèce traduisait δύναμις lorsqu'il était employé de manière plus usuelle. C'est pourquoi nous présenterons les solutions de traduction boécienne en fonction des différents emplois de δύναμις, afin de voir si le philosophe latin, à la manière des traducteurs des *Veteres Latinae*, traduit le lexème grec de manière systématique par le même lexème latin, respectant ainsi la perspective extrêmement sourcière qu'il dit adopter, ou bien s'il s'autorise des variations ; le cas échéant, nous regarderons si ces variations sont corrélées aux différences d'emploi du lexème grec.

2.1. La capacité humaine d'agir

Lorsque δύναμις dénote la capacité d'action d'un individu, il lui arrive d'être déterminé soit par un génitif adnominal subjectif, dénotant l'individu en question – nous n'avons pas ce cas de figure ici –, soit par un génitif adnominal objectif (δύναμις τοῦ + verbe à l'infinitif) ou un adjectif relationnel suffixé en -τική indiquant sur quelle action porte la capacité. Nous trouvons ce cas de figure à plusieurs reprises dans le corpus défini, dont deux fois dans les *Premiers Analytiques* avec un génitif adnominal, pour dénoter la « capacité de créer des syllogismes » :

- (26) -τὴν γένεσιν θεωρεῖν τῶν συλλογισμῶν, ἀλλὰ καὶ τὴν δύναμιν ἔχειν τοῦ ποιεῖν
(Arist., *Prem. Anal.* 43a22)
-τὴν τε γένεσιν τῶν συλλογισμῶν θεωροῦμεν καὶ τοῦ εὐρίσκειν ἔχοιμεν δύναμιν
(Arist., *Prem. Anal.* 47a2)

Alors même que la traduction de Boèce est des plus littérales, il ne traduit pas δύναμις dans ces deux membres de phrase de la même façon :

-*generationem considerare syllogismorum, sed et potentiam habere faciendi* (Boeth., *Anal. Prior.* I, 27, 43a22)

¹ L'œuvre de Porphyre étant une introduction aux *Catégories* d'Aristote, on peut considérer cette traduction dans le même ensemble que les versions boécienne de l'*Organon*.

² Par exemple en *Topiques* 118a18-20, dans l'examen des lieux du préférable, il prend l'exemple de la sagesse (φρόνησις), qui est souhaitable même sans capacité (δύναμις), alors que l'inverse n'est pas vraie (une capacité sans sagesse n'est pas souhaitable) ; en 119b24-28, il illustre les relations *plus, moins, autant* en prenant l'exemple du savoir (ἐπιστήμη) et de la capacité (δύναμις) ; enfin, en 128a8-9, il illustre l'utilisation de la comparaison des genres entre eux au moyen de δύναμις et ἀρετή, considérés dans leur rapport générique avec la maîtrise de soi (ἐγκρατεία). Dans les trois cas, Boèce traduit δύναμις par *potestas*.

-et generationem syllogismorum inspeximus¹ et **inueniendi habemus potestatem** (Boeth., *Anal. Prior.* I, 32 47a2)

Dans les *Réfutations sophistiques*, Aristote traite du problème de l'ἀμφιβολία (ambigüité), c'est-à-dire de l'ambigüité que peut avoir un énoncé, pouvant donner lieu à un raisonnement fallacieux. Pour illustrer le problème, il prend un exemple qui met en jeu implicitement la distinction entre puissance et acte, entre capacité d'agir et action effective. Il montre en effet que, par un raccourci de langage qui est valable également en français, on peut dire de quelqu'un qu'il joue de la cithare – au sens où il sait en jouer, il a la capacité d'en jouer –, alors même qu'il n'est pas en train d'en jouer. Mais pouvoir jouer de la cithare sans en jouer ne signifie pas avoir le pouvoir quelque peu magique de jouer-sans-jouer, au même moment ! Il s'agit de couper la proposition au bon endroit et de comprendre que, même lorsqu'il n'est pas effectivement en train de jouer de la cithare, l'instrumentiste a toujours la capacité d'en jouer² :

(27) "ἀρ' ὡς δύνασαι καὶ ἂ δύνασαι, οὕτως καὶ ταῦτα ποιήσαις ἂν ; οὐ κιθαρίζων δ' ἔχεις δύναμιν τοῦ κιθαρίζειν· κιθαρίσαις ἂν ἄρα οὐ κιθαρίζων." ἢ οὐ τούτου ἔχει τὴν δύναμιν, τοῦ οὐ κιθαρίζων κιθαρίζειν, ἀλλ', ὅτε οὐ ποιεῖ, τοῦ ποιεῖν. (Arist., *Réf. soph.* 177b22-26)
« 'Ne penses-tu donc pas que tu agis de la manière dont tu es capable, et que tu fais ce dont tu es capable ? Mais quand tu ne joues pas de la cithare, tu as la capacité de jouer de la cithare. Tu pourrais donc jouer de la cithare sans être en train d'en jouer.' En réalité, l'on n'a pas cette capacité de jouer de la cithare tout en n'en jouant pas, mais l'on a celle, lorsqu'on ne le fait pas, de le faire. »

Boèce traduit de manière unifiée, dans cet extrait, le verbe δύνασθαι par le verbe *posse*, et δύναμις par *potestas* :

(28) *Putasne ut potes et quae potes, sic et ipsa facies ? Non citharizans autem habes potestatem citharizandi ; citharizabis ergo non citharizans. Aut non huius habet potestatem ut non citharizans citharizet, sed, cum non facit, ut faciat.* (Boeth., *De soph. elench.* 20, 177b22-26)³

Boèce emploie ici les deux constructions que l'on trouve dès Plaute pour *potestas* lorsque l'action dont il dénote la possibilité est explicitée : + gérondif au génitif et + *ut* et le subjonctif. Tout en traduisant *ad uerbum*, dans le respect du signifiant grec, il met donc en œuvre, lorsqu'il le peut, les ressources du latin lui-même, sans forcer sa langue. C'est pourquoi sans doute *potestas* est chez lui l'équivalent de δύναμις le plus employé. Contrairement à *uis* (chez Cicéron) ou à *uirtus* (dans la Bible), qui n'ont pas de « correspondant » verbal, *potestas* est en effet motivé par rapport à *posse*, verbe de modalité de la possibilité en latin, comme δύναμις l'est par rapport à δύνασθαι. Δύναμις est encore

¹ Boèce change également la traduction du verbe θεωρεῖν, de *considerare* à *inspicere*.

² Voir aussi *Réf. soph.* 166a28-31 pour le même type de problème et d'exemple, où δύναμιν τοῦ γράφειν est traduit chez Boèce par *potestas ut scribat*.

³ Dans la mesure où Boèce traduit de manière suffisamment littérale pour que la traduction du texte grec puisse s'appliquer, à quelques éléments près, au texte latin, nous ne redonnons pas de traduction française pour ses textes.

traduit par *potestas* lorsque le substantif grec est déterminé par un adjectif relationnel pour dénoter la capacité de raisonner sur tout sujet proposé, but des *Réfutations sophistiques* : δύναμιν τινα συλλογιστικὴν¹ est ainsi rendu par *potestatem quandam syllogisticam*.

En revanche, dans les *Topiques*, les deux occurrences de δύναμις dans le même emploi, avec un adjectif relationnel, pour présenter une définition non satisfaisante de la justice comme « capacité de distribuer à parts égales », sont traduites par *potentia* :

(29) Σκεπτέον δὲ καὶ εἰ καθ' ἕτερόν τι μᾶλλον λέγεται τὸ ὀρισθὲν ἢ κατὰ τὸν ἀποδοθέντα λόγον, οἷον εἰ ἡ δικαιοσύνη δύναμις τοῦ ἴσου διανεμητικῆ. Δίκαιος γὰρ μᾶλλον ὁ προαιρούμενος τὸ ἴσον διανεῖμαι τοῦ δυναμένου, ὥστ' οὐκ ἂν εἶη ἡ δικαιοσύνη δύναμις τοῦ ἴσου διανεμητικῆ· καὶ γὰρ δίκαιος εἶη ἂν μάλιστα ὁ δυνάμενος [μάλιστα] τὸ ἴσον διανεῖμαι. (Arist., *Top.* 145b34-146a2)

« Il faut examiner aussi s'il ne se trouve pas que le défini se dit plus de quelque autre formule que de celle qui a été donnée, par exemple si l'on définit la justice comme le pouvoir de distribuer des parts égales. Est juste, en effet, plus celui qui fait choix de distribuer des parts égales que celui qui en a le pouvoir, de sorte que la justice ne saurait être le pouvoir de distribuer des parts égales ; car si c'était le cas, serait juste plus que quiconque celui qui a le pouvoir de distribuer des parts égales². »

Perspiciendum autem et si secundum aliud quid magis dicitur quod diffinitur quam secundum assignatam rationem, ut si iustitia potentia aequi distributiva est. Iustus enim magis qui eligit aequum distribuere eo qui potest, quare non erit iustitia potentia aequi distributiva ; nam et iustus esset maxime qui posset aequum distribuere. (Boeth., *Top.* VI, 7, 145b34-146a2)

Alors même qu'Aristote, dans ce passage comme dans celui de *Réf. Soph.* 177b, emploie le substantif parallèlement au verbe, Boèce rompt légèrement la symétrie avec le grec en choisissant *potentia* plutôt que *potestas* : *potentia* représente-t-il une simple variante de *potestas*, ou bien faut-il voir une différence sémantique entre eux ? Dans ce cas précis, *potentia* exprime sans doute mieux que *potestas* la nature du pouvoir qui permet de distribuer des parts égales, et qui est impliquée par le raisonnement d'Aristote. Une définition de la justice comme δύναμις est envisageable seulement si l'on considère que la capacité est orientée intrinsèquement vers le bien. Or, ce n'est pas la conception d'Aristote – ni celle de Platon – pour qui la puissance (ou capacité) est axiologiquement indéterminée³. De surcroît, Aristote émet un doute sur la corrélation qui devrait exister, selon cette définition, entre le plus puissant et le plus juste, doute que l'on peut rapprocher de certains passages platoniciens⁴ : il mobilise alors non plus la première valeur sémantique de δύναμις (/capacité / de X / de faire une action Y/), mais la seconde (/puissance / de X / exercée sur Z/) : c'est, de fait, celui qui possède la puissance, la richesse, qui est en mesure de distribuer, que les parts soient égales ou non. Or, en latin, comme nous le verrons, c'est *potentia* qui permet d'exprimer ce type de puissance, bien mieux que *potestas*.

¹ Arist., *Réf. soph.*, 183a37-38. Δύναμις est traduit également par *potestas* lorsqu'il dénote la capacité recherchée par les Sophistes de conserver l'apparence de la vérité dans leurs discours (165a30-35) : sur le caractère axiologiquement neutre de δύναμις, voir *infra*.

² Trad. Brunschwig, CUF, 2007.

³ Voir *infra*.

⁴ *Rép.* II, 366d4 ; *Gorgias*, 525d-526b.

2.2. Capacité et incapacité

Boèce tend également à utiliser *potentia* à la place de *potestas* lorsqu'il doit l'opposer à *impotentia*, pour traduire le couple antonymique δύναμις / ἀδυναμία au sens de « capacité » / « incapacité ». C'est en tout cas ce que nous pouvons observer dans cet extrait de la *recensio a des Catégories* :

(30) Ἔτερον δὲ γένος ποιότητος καθ' ὃ πυκτικούς ἢ δρομικούς ἢ υγιεινοὺς ἢ νοσώδεις λέγομεν, καὶ ἀπλῶς ὅσα κατὰ δύναμιν φυσικὴν ἢ ἀδυναμίαν λέγεται. Οὐ γὰρ τῷ διακεῖσθαι πῶς ἕκαστον τῶν τοιούτων λέγεται, ἀλλὰ τῷ δύναμιν ἔχειν φυσικὴν τοῦ ποιῆσαι τι ῥαδίως ἢ μηδὲν πάσχειν· οἷον πυκτικοὶ ἢ δρομικοὶ λέγονται οὐ τῷ διακεῖσθαι πῶς ἀλλὰ τῷ δύναμιν ἔχειν φυσικὴν τοῦ ποιῆσαι τι ῥαδίως, υγιεινοὶ δὲ λέγονται τῷ δύναμιν ἔχειν φυσικὴν τοῦ μηδὲν πάσχειν ὑπὸ τῶν τυχόντων ῥαδίως, νοσώδεις δὲ τῷ ἀδυναμίαν ἔχειν φυσικὴν τοῦ μηδὲν πάσχειν ῥαδίως ὑπὸ τῶν τυχόντων¹.

Ὅμοίως δὲ τοῦτοις καὶ τὸ σκληρὸν καὶ τὸ μαλακὸν ἔχει· τὸ μὲν γὰρ σκληρὸν λέγεται τῷ δύναμιν ἔχειν τοῦ μὴ ῥαδίως διαιρεῖσθαι, τὸ δὲ μαλακὸν τῷ ἀδυναμίαν ἔχειν τοῦ αὐτοῦ ὁ τούτου. (Arist., *Cat.* 8, 9a14-27)

« Un second genre de la qualité est ce d'après quoi nous disons que certains sont bons pugilistes ou bons coureurs, ou encore sains et malades, et en un mot tout ce que l'on dit d'après une certaine capacité ou incapacité naturelle. En effet chacun de ces termes se dit, non parce que l'on est disposé de telle ou telle façon, mais parce que l'on possède une certaine capacité naturelle de faire quelque chose facilement, ou de n'être nullement affecté <par quelque chose>. Ainsi, on dit que certains sont doués pour le pugilat ou la course, non parce qu'ils sont dans une certaine disposition, mais parce qu'ils ont la capacité naturelle de faire facilement une certaine chose, et on dit que certains sont bien-portants parce qu'ils ont une capacité naturelle de ne pas être affectés facilement, en quoi que ce soit, par les circonstances qui se présentent, et d'autres malades parce qu'ils ont une incapacité naturelle à éviter d'être affectés facilement par les circonstances qui se présentent.

Le dur et le mou sont eux aussi dans une situation semblable à celle de ces termes : car on dit que quelque chose est dur parce que cela a la capacité de ne pas être divisé facilement, et que quelque chose d'autre est mou parce que c'est incapable de cette même résistance². »

Aliud uero genus qualitatis est secundum quod pugillatores uel cursores uel salubres uel insalubres dicimus, et simpliciter quaecumque secundum potentiam naturalem uel impotentiam dicuntur. Non enim quoniam sunt affecti aliquo modo, unumquodque huiusmodi dicitur, sed quod habeant potentiam naturalem uel facere quid facile uel nihil pati; ut pugillatores uel cursores dicuntur non quod sint affecti, sed quod habeant potentiam hoc facile faciendi, salubres autem dicuntur eo quod habeant potentiam naturalem ut nihil a quibuslibet accidentibus patiantur, insalubres uero quod habeant impotentiam nihil patiendi. Similiter autem et durum et molle sese habent; durum enim dicitur quod habeat potentiam non citius secari, molle uero quod eiusdem ipsius habeat impotentiam. (Boeth., *Cat.* 8, 9a14-27)

L'emploi de *potentia* pour *potestas* ne trouve *a priori* pas de justification sémantique ici, contrairement à l'occurrence précédente : la capacité de faire quelque chose facilement, par exemple courir ou marcher, est de même ordre que la capacité de jouer de la cithare. À la limite, la référence au domaine de la maladie et de la santé aurait pu inviter Boèce à donner à δύναμις et ἀδυναμία le sens qu'ils ont dans ce domaine, soit « capacité de résistance » et

¹ Les mots ῥαδίως ὑπὸ τῶν τυχόντων sont conservés par M. Crubellier et P. Pellegrin, ainsi que par F. Ildelfonse et J. Lallot dans leur édition (Points Seuil, 2002), malgré leur omission dans la version latine éditée par Minio-Paluello.

² Trad. Crubellier, Pellegrin, GF, 2007. Leur traduction est fondée sur l'édition de Minio-Paluello [1989] et sur son apparati critique.

« faiblesse », et à les traduire comme ils le sont usuellement en contexte médical¹, par *uires* et *infirmitas*, par exemple².

S'il choisit *potentia* ici, c'est manifestement à cause de la relation d'antonymie qu'Aristote met en jeu entre deux lexèmes du même paradigme lexical dans son texte. En tant que *fidus interpres*, Boèce se devait de trouver une solution pour rendre cette opposition sur le plan formel. Or, *potestas* n'avait pas d'antonyme qui relève de son paradigme lexical. C'est vraisemblablement pourquoi Boèce a préféré *potentia*, en face duquel le latin avait *impotentia*. Subsistait néanmoins un problème : en latin classique, *impotentia* n'est pas l'antonyme de *potentia*³.

Boèce innove donc ici en assignant à *impotentia* un complément adnominal au génitif, et en l'utilisant comme antonyme de *potentia* au sens d' « incapacité de ». Cet effort d'équivalence iconique avec le texte grec rend d'autant plus surprenant le fait qu'il ne maintienne pas sa traduction de δύναμις par *potentia* dans les deux autres occurrences du mot que l'on trouve un peu plus loin dans les *Catégories*, avec le même emploi :

(31) Οἷον ὁ δρομικὸς ἢ ὁ πυκτικὸς ὁ κατὰ δύνάμιν φυσικὴν λεγόμενος ἀπ' οὐδεμιᾶς ποιότητος παρωνύμως λέγεται· οὐ γὰρ κεῖται ὀνόματα ταῖς δυνάμεσι καθ' ἃς οὗτοι ποιοὶ λέγονται, ὥσπερ καὶ ταῖς ἐπιστήμαις καθ' ἃς πυκτικοὶ ἢ παλαιστρικοὶ οἱ κατὰ διάθεσιν λέγονται, πυκτικὴ γὰρ ἐπιστήμη λέγεται καὶ παλαιστρική, ποιοὶ δὲ ἀπὸ τούτων παρωνύμως οἱ διακεῖμενοι λέγονται. (Arist., *Cat.* 8, 10a35-b5)

« Par exemple le bon coureur ou le bon pugiliste, lorsqu'ils sont appelés ainsi en raison d'une capacité naturelle, ne sont pas nommés de cette façon dérivée à partir d'une qualité, car il n'existe pas de noms établis pour désigner les capacités d'après lesquelles ceux-ci sont qualifiés, comme il en existe pour les compétences techniques d'après lesquelles on appelle *bons pugilistes* ou *bons lutteurs* ceux qui sont tels du fait d'une disposition <acquise>. Car on parle d'une science du pugilat et d'une science de la lutte, et ceux qui sont disposés à <bien pratiquer ces exercices> sont appelés ainsi de façon dérivée à partir de celles-ci⁴. »

Dans la première version de sa traduction des *Catégories*, celle qui est connue sous le nom d'*editio composita* (dans l'édition de Minio-Paluello) ou *editio uulgata*, Boèce rompt complètement le principe de cohérence lexicale en traduisant les deux occurrences de ce passage par *ualetudo* :

(32) (...) *ut cursor aut pugillator qui secundum ualetudinem naturalem dicitur a nulla qualitate denominatiue dicitur ; non enim posita nomina sunt ualetudinibus secundum quas isti quales dicuntur, sicut in disciplinis secundum quas uel pugillatores uel palaestrici secundum affectionem dicuntur (pugillatoria enim disciplina dicitur, quales uero ab his denominatiue hi qui afficiuntur dicuntur)*⁵. (Boeth., *Cat.*, 8, 10a35-b5)

Dans cette première version, la cohérence lexicale existe, mais seulement au niveau de ce passage, comme s'il était complètement autonome par rapport au développement qui le précède en 9a14-27. De fait, l'absence d'ἀδυναμία dans le texte-source décharge le traducteur

¹ Cf. *infra*.

² Cf. *infra* sa traduction par *ualetudo* dans la *recensio c* (= *editio composita* = *editio uulgata*).

³ Cf. *infra*, troisième partie.

⁴ Trad. Crubellier, Pellegrin, GF, 2007.

⁵ Sont soulignés par l'éditeur les éléments révisés dans la seconde version boécienne des *Catégories* (*recensio a*).

du souci de trouver deux termes antonymes apparentés morphologiquement. En outre, la référence aux seuls coureurs et lutteurs permet de comprendre δύναμις au sens qu'il peut avoir dans les textes médicaux, celui de « capacité de résistance », voire « bonne constitution », qui permet au malade de résister à un remède trop fort ou à une maladie trop agressive. C'est ce qui ressort en tout cas de l'interprétation boécienne par *ualetudo*, au sens de « bonne santé »¹.

Boèce, en prenant du recul par rapport à sa traduction, a dû s'apercevoir de son manquement au principe de cohérence lexicale, puisqu'il corrige *ualetudo* en *potentia* dans sa deuxième version latine des *Catégories*². Il est d'autant plus inexplicable, alors, qu'il traduise la deuxième occurrence par *potestatibus* plutôt que par *potentiis*. Il ne semble pourtant pas qu'il ait été gêné par la mise au pluriel de *potentia*, que l'on trouve par ailleurs dans ses textes³. Tout aussi inexplicable à première vue est l'emploi de *potestas* dans le passage suivant des *Topiques*, où, à cause de la relation d'antonymie avec *impotentia*, *potentia* était plus attendu :

(33) Ἐτι εἴ τις αἰσθησις μὴ ἔστι δύναμις, καὶ ἀναισθησία τις οὐκ ἔστιν ἀδυναμία. (Arist. *Top.*, 119b1-3)

« De même, si quelque sens n'est pas capacité, quelque privation de sens n'est pas non plus incapacité⁴. »

Amplius si aliquis sensus non est potestas, et insensibilitas quaedam non est impotentia. (Boeth., *Top.* III, 6, 119b1-3)

Le texte d'Aristote porte alors sur le second lieu des opposés, selon la possession et la privation : la symétrie formelle entre antonymes (αἰσθησις / ἀν-αισθησία // δύναμις / ἀ-δυναμία) vient souligner celle du raisonnement. Il est donc très étonnant que Boèce, qui se montre par ailleurs éminemment scrupuleux dans le respect de la forme du texte, se décide à rompre la symétrie du grec. Pour traduire αἰσθησις et ἀναισθησία, il aurait pu choisir *sensibilitas* au lieu de *sensus*, afin de créer une relation antonymique aussi iconique qu'en grec : le lexème existait au plus tard depuis le IV^e siècle de notre ère, même s'il était très rare⁵. Sa préférence pour un terme plus usuel comme *sensus* témoigne encore de sa tendance au compromis entre la fidélité formelle au texte-source et la fidélité à l'usage de sa langue : Boèce traduit *ad uerbum* autant que possible, c'est-à-dire autant que l'usage latin le lui permet, mais il n'est manifestement pas prêt à forcer sa langue à l'extrême et à employer les mots d'une manière qui lui semblerait trop inusitée. C'est sans doute pour cela qu'il préfère *potestas* à *potentia* ici. En effet, si *potentia* peut commuter avec *potestas* dans le sens de

¹ L'emploi du substantif latin au pluriel pourrait paraître étrange, et témoigner d'un tour de force de Boèce pour traduire le grec de manière iconique. Mais le mot se trouve au pluriel déjà avant lui, chez Quintilien, Vitruve, et même Cicéron, et plus largement chez des auteurs chrétiens comme Tertullien ou Arnobe.

² Boeth. *Cat.* 8, 10a32-b5 (*recensio a*) : *Vt cursor uel pugillator, si secundum potentiam naturalem dicitur, a nulla qualitate denominatiue dicitur ; neque enim positum est nomen illis potestatibus secundum quas isti quales dicuntur, quemadmodum etiam in disciplinis secundum quas uel pugillatores uel palaestrici secundum affectionem dicuntur.*

³ Voir *infra*, la traduction du pluriel de δύναμις par celui de *potentia* dans les *Topiques*.

⁴ Trad. Brunschwig, CUF, 1967.

⁵ Une occurrence chez l'Ambrosiaster, cinq chez Irénée de Lyon.

« /capacité / de X / à faire une action Y/ », il semble que ce soit uniquement lorsque cette capacité confère à X une compétence spéciale, voire une certaine supériorité sur autrui : c'était le cas dans le premier exemple, où les deux substantifs étaient employés de la même manière pour dénoter la capacité à créer des syllogismes. Mais les sens, eux, ne constituent pas une compétence spéciale propre à un individu et ne permettent pas de dominer ou d'être supérieur à autrui ; l'état normal de l'individu humain est de les posséder tous. Contrairement à ce qui se passe dans les extraits des *Catégories*, δύναμις et ἀδυναμία ne sont pas employés dans un contexte sportif, contexte qui impliquait l'idée de compétition et, par suite, de compétence. C'est cette différence de contexte et de valeur référentielle qui a dû empêcher la traduction de δύναμις par *potentia* ici.

2.3. *Potestas et potentia*

Il semblerait que, contrairement aux apparences et contrairement à l'avis d'un certain nombre de lexicographes et de traducteurs de Boèce¹, *potestas* et *potentia* ne soient pas synonymes chez lui. Ainsi, leur utilisation respective par le philosophe latin ne s'explique pas seulement par des contraintes formelles, même si, nous l'avons vu, celles-ci jouent un rôle certain. Comme le montre le dernier exemple, Boèce respecte la forme seulement dans le cadre des limites imposées par le sens et l'usage. Quant aux deux substantifs, J. A. Dane² a montré qu'il en faisait un emploi conforme à leur usage dans la langue post-classique³ sinon classique, et qu'il ne fallait donc pas les confondre : Boèce met en œuvre la distinction entre un pouvoir dont la légitimité est garantie de l'extérieur et qui n'est pas consubstantiel à son détenteur (*potestas*), et une puissance supposant son exercice effectif, non réglementée de l'extérieur (*potentia*). Dans le cas de *potestas*, le pouvoir est lié à son détenteur par une relation de prédication logique (catégorie externe), dans celui de *potentia*, par une relation de substance à accident (impliquant que le pouvoir est « contenu » par l'individu). La première fois que Boèce use des deux lexèmes dans le *De consolacione* (en II, 6), dans un contexte clairement politique, il les emploie tous deux coordonnés à *dignitatibus* « les hautes fonctions » : *de dignitatibus potentiaque* (II, 6, 1) et *dignitatibus ac potestatibus* (II, 6, 40). Si cette association avec le même lexème pourrait laisser penser qu'ils sont strictement synonymes, en réalité, le nombre qui leur est affecté témoigne de connotations propres à chacun d'eux : le singulier *potentia* réfère ainsi au pouvoir exercé au sein des fonctions dénotées par *dignitatibus*, alors que le pluriel *potestatibus* oblige à envisager le couple

¹ Voir leur recension chez Dane, 1979, 81-89 (« *Potestas / potentia* : Note on Boethus's *De Consolatione Philosophiae* », *Vivarium, An International Journal for the Philosophy and Intellectual Life of the Middle Ages and Renaissance*, E. J. Brill, Leiden, XVII) : Blaise, *Lexicon Latinitatis Medii Aevi, Corpus Christianorum*, pose *potestas* = I. *potentia*, en s'appuyant sur le texte de Boèce ; la traduction de Jean de Meun (III, prose 5, 2 : les deux lexèmes sont traduits indifféremment par 'puissance'), éd. V.L. Dedeck-Héry, MS, 14 (1952), 213 ; la traduction de Chaucer (qui traduit les deux indifféremment par *power*), éd. F.N. Robinson, *The Works of Geoffrey Chaucer* 2nd éd., Boston, 1957, 320-384 ; la traduction de Tester, éd. Loeb.

² Dane, 1979, 81-89.

³ La construction de *potentia* avec un gérondif au génitif, que l'on trouve chez Boèce, n'apparaissant pas avant le I^{er} siècle de notre ère, nous préférons nous référer à l'usage tel qu'il apparaît à cette époque, plutôt qu'à l'époque cicéronienne au sens strict.

coordonné comme un binôme synonymique dénotant globalement les fonctions ou magistratures politiques, sans considération pour leur exercice effectif. J. A. Dane montre également que la portée de *potestas* est plus large que celle de *potentia*¹ : *potestas* serait donc le terme non marqué, là où *potentia* dénoterait spécifiquement le pouvoir considéré selon son exercice.

Ces vues sont confirmées par les occurrences des deux substantifs dans les textes traduits d'Aristote précédemment mentionnés. En outre, *potentia*, terme marqué à côté de *potestas*, non nécessairement marqué, est utilisé pour traduire les emplois de δύναμις suivants.

2.3.1. *Potentia* : lorsque δύναμις implique un usage volontaire de la capacité

Dans les *Topiques*, en 124a et en 125b, Boèce rend δύναμις par *potentia*, alors qu'il le traduit majoritairement par *potestas* dans ce traité. Les deux passages n'ont apparemment pas de rapport entre eux, mais il nous a toutefois paru intéressant de les considérer ensemble, afin de voir s'ils avaient un lien particulier, susceptible de justifier la même traduction de δύναμις par *potentia*. En 124a, Aristote analyse « les termes qui entretiennent entre eux un même rapport » ; autrement dit, il montre que « les relations qui s'établissent entre deux termes désignant des processus peuvent aussi s'établir, par transposition, entre les deux termes désignant les résultats de ces processus² ». Par exemple, il y a le même rapport entre le plaisant et le bienfaisant, agents producteurs (ποιητικά), qu'entre le plaisir et le bien, résultats produits. Après avoir énuméré plusieurs exemples, il en arrive « aux capacités et aux usages » (ἐπὶ τῶν δυνάμεων καὶ χρήσεων), que Boèce exprime par *potentiis et usibus*. Chacun des deux termes de cette collocation est ensuite développé :

(34) Εἰ γὰρ ἡ δύναμις διάθεσις, καὶ τὸ δύνασθαι διακεῖσθαι, καὶ εἴ τινος ἡ χρήσις ἐνέργεια, τὸ χρῆσθαι ἐνεργεῖν καὶ τὸ κεχρῆσθαι ἐνηργηκέναι. (Arist., *Top.* 124a31-34)
« Si en effet la capacité est une disposition, de même être capable, c'est être disposé, et si l'usage de quelque chose est un acte, en user, c'est agir et en avoir usé, c'est avoir agi. »

Dans le premier cas, du rapport entre l'agent producteur que constitue la capacité avec l'agent producteur que constitue la disposition, dont la capacité est une espèce (διάθεσις est le terme générique, δύναμις le terme spécifique), est déduit le rapport entre le résultat de cette capacité, à savoir le fait d'être capable, et le résultat de la disposition, à savoir être disposé. Dans le second cas, de l'usage considéré comme une espèce d'acte (ἐνέργεια est le terme générique), il est déduit que le fait d'user est une espèce du fait d'agir, et que le résultat de cet usage est une espèce du résultat de l'acte : *a priori*, les deux exemples, δύναμις et χρήσις, sont donc indépendants. Pourtant, il est difficile de penser qu'ils soient associés par hasard, dans la mesure où, chez Aristote, l'acte et la puissance ne se comprennent pas l'un sans l'autre.

¹ Cf. *infra*, troisième partie.

²Brunschwig, CUF, 1967, 169, n. 2.

Or, comme le montre D. Lefebvre dans sa thèse, Aristote se sert de la notion de *χρήσις* pour dénoter la mise en œuvre, l'usage d'un bien ou d'un art, en opposition avec le simple fait de le posséder (*κεκτηῖσθαι* chez Platon¹). L'usage se ramène donc bien à une actualisation (*ἐνεργεῖα*) qui aboutit à un résultat, *ἔργον*, pouvant correspondre plus ou moins bien à sa fin : l'acte est « non seulement un usage mais le bon, voire le meilleur usage de la chose² », ce qui implique qu'il puisse exister également un mauvais usage, ou un usage moins bon. Or, les arts dont on peut faire usage, c'est-à-dire « les sciences productrices » (*πάσαι αἱ τέχναι καὶ αἱ ποιητικαὶ ἐπιστήμαι*)³, comme la médecine⁴, constituent chez Aristote des puissances rationnelles (*δυνάμεις μετὰ λόγου*), qu'il oppose aux puissances irrationnelles (*ἄλογοι*) : les puissances rationnelles ont la caractéristique d'être des « puissances des contraires » (*δυνάμεις τῶν ἐναντίων*), ce qui signifie qu'elles peuvent produire le résultat qu'elles visent ou son contraire, comme la médecine. Dans le passage du livre IX de la *Métaphysique* portant sur cette question (1046a36-b28), Aristote montre en effet que, si la médecine a pour objet essentiel la santé, elle peut aussi produire son contraire, la maladie, par accident : l'actualisation de la puissance peut donc aboutir au contraire de la fin visée (la santé). Aristote n'explicite pas dans ce passage les raisons de cet aboutissement contraire. Il est vrai que dans le cas de la médecine, la production de la maladie à la place de la santé n'est pas toujours le fait du médecin. Mais si l'on croise ce passage de la *Métaphysique* avec celui du *Protreptique* analysé par D. Lefebvre⁵, il est possible de ramener l'aboutissement d'une puissance au résultat contraire à son objet, à un mauvais usage de cette puissance, ou du moins à un usage moins bon.

Or, comme l'a montré J. A. Dane, Boèce, dans le *De consolazione*, se sert de *potentia* pour faire référence à une puissance ou une capacité considérée son exercice, alors que *potestas* reste plus abstrait. Ainsi, la variante *potentia* à la place de *potestas* pour traduire *δύναμις* dans les traités aristotéliens s'expliquerait par cette relation plus privilégiée avec la notion d'usage (*usus* chez Boèce), alors que *potestas* serait réservé aux occurrences de *δύναμις* où le mot dénote une puissance (ou une capacité) plus abstraite. De fait, dans les deux passages où *δύναμις* fait référence à des puissances productrices telles que les arts ou les

¹ Lefebvre, 2000, 361, montre en effet ce que doit le couple notionnel aristotélien puissance / acte, « de nature ontologique », au couple possession / usage, « d'ordre initialement éthique ».

² Lefebvre, 2000, 407 : l'auteur s'appuie alors sur les fragments B 84-85 du *Protreptique*, attribué à Aristote, mais dont l'authenticité n'est pas certaine. Cependant, « la communauté de pensée et d'arguments qui se dégage de ces fragments (...) et, d'une part, d'autres textes considérés comme contemporains (les *Topiques*, en particulier), d'autre part des textes plus tardifs (voir *EN*, IX, 9, 1102a28-b5 (...) et *Méta.* Θ 8) » l'amène à le considérer comme suffisamment sûr pour fonder son développement.

³ Arist., *Méta.* IX, 1046b2-4 : voir la traduction de ce passage dans la thèse de D. Lefebvre, 428-429 : il suit l'interprétation de J. Tricot pour traduire *καὶ* par « c'est-à-dire » : « tous les arts, c'est-à-dire les sciences productrices ».

⁴ Voir supra, Arist., *Méta.* IX, 1046a36-b28 : distinction des puissances irrationnelles, capables d'un seul effet (par ex. le chaud), et des puissances rationnelles, capables de deux effets contraires, comme les sciences.

⁵ Voici le début de ce passage, dans la traduction qu'il en donne en utilisant celle d'E. des Places, Jamblique, *Protreptique*, Paris, Belles Lettres, 1989 : « Dans chaque cas, faire usage (*χρηῶσθαι*) consiste, lorsqu'une puissance n'est puissance que d'une seule chose, à la faire, mais si elle est puissance de plusieurs choses, à faire la meilleure d'entre elles ; ainsi dans le cas de la flûte double : quand on en joue, ou bien on en fait simplement usage ou au plus haut point ; et cela vaut sans doute aussi du reste. »

sciences, Boèce le traduit par *potentia* : dans les *Topiques* (101b6), le mot apparaît au pluriel à côté de la médecine et de la rhétorique pour dénoter « toutes les capacités (ou puissances) du même genre » (ἐπὶ ῥητορικῆς καὶ ἰατρικῆς καὶ τῶν τοιούτων δυνάμεων), et Boèce traduit par *in rethorica* (sic) *et medicina et huiusmodi potentiis*. Dans les *Réfutations Sophistiques* (170a34-35), δύναμις est coordonné à τεχνή, dans un contexte où τεχνή vient d'être employé à propos de la médecine, de la géométrie et de la dialectique. Là encore, Boèce traduit par *ad omnem artem et potentiam*.

De même, dans les *Catégories*, même si c'est avant tout la recherche de symétrie formelle avec *impotentia* qui justifie la préférence donnée à *potentia* plutôt qu'à *potestas*, il ne faut pas exclure cette dimension sémantique : la capacité naturelle à courir ou à lutter implique elle aussi un exercice, une mise en œuvre de cette capacité. Davantage que le fait que *potentia* soit marqué dans le domaine social et politique, où il fait référence à une puissance de fait exercée sur autrui, c'est précisément le rapport qu'il entretient avec l'exercice, avec l'usage, qui paraît motiver son choix dans les traductions de Boèce. Plus précisément, ce dernier utilise *potentia* lorsque l'actualisation de la capacité dont il est question implique une décision volontaire de l'agent qui possède la capacité : le coureur ou le lutteur, celui qui a le pouvoir de distribuer des parts égales, celui qui connaît la médecine, la rhétorique, la géométrie ou la dialectique, celui qui a la capacité de créer des syllogismes : dans tous ces cas de figure, observés plus haut, l'actualisation de la capacité implique une décision volontaire de la part de l'agent, une προαίρεσις ; au contraire, dans le cas des sens, et notamment dans celui de la vue, sens exemplaire, leur usage¹ n'implique pas d'acte volontaire ni d'effort de mise en œuvre de la part de l'agent.

Cette distinction opérée par Boèce au sein de sa traduction est encore confirmée par le passage du livre IV des *Topiques*², dans lequel Aristote rend compte de la différence entre les deux concepts d'ἕξις et de δύναμις et où, une fois encore, Boèce traduit δύναμις par *potentia*. La douceur (πραότης), le courage (ἀνδρεία) et la justice (δικαιοσύνη) sont des ἕξεις, des états, alors que la maîtrise de la colère (ἐγκράτεια ὀργῆς), celle des peurs (φόβων) et des élans de cupidité (κερδῶν) sont des δυνάμεις, des capacités. Pour expliquer ce qui distingue les deux concepts, Aristote ne recourt ni au terme χρήσις ni au terme ἐνέργεια ; pourtant, ces notions sont implicites dans son raisonnement. Pour qu'il y ait capacité de maîtriser sa colère, ses peurs ou ses élans de cupidité, il faut dans un premier temps que ces sentiments soient

¹ Aristote emploie χρήσις aussi à propos de la vue, par exemple en *Méta*. IX, 8, 1050a21-25.

² Arist., *Top.* 125b20-27:

Διαμαρτάνουσι δὲ καὶ οἱ τὴν ἕξιν εἰς τὴν ἀκολουθοῦσαν δυνάμιν τάττοντες, οἷον τὴν πραότητα ἐγκράτειαν ὀργῆς καὶ τὴν ἀνδρείαν καὶ τὴν δικαιοσύνην φόβων καὶ κερδῶν· ἀνδρείος μὲν γὰρ καὶ πρᾶος ὁ ἀπαθὴς λέγεται, ἐγκρατὴς δ' ὁ πάσχων καὶ μὴ ἀγόμενος. ἴσως μὲν οὖν ἀκολουθεῖ δύναμις ἐκατέρῳ τοιαύτη ὥστ', εἰ πάθοι, μὴ ἄγεσθαι ἀλλὰ κρατεῖν· οὐ μὴν τοῦτο γ' ἐστὶ τὸ μὲν ἀνδρεῖω τὸ δε πρᾶω εἶναι, ἀλλὰ τὸ ὅλως μὴ πάσχειν ὑπὸ τῶν τοιούτων μηδὲν : « Se trompent aussi ceux qui mettent une disposition dans la capacité qu'elle implique, disant par exemple que la douceur est la maîtrise de la colère, le courage et la justice, celle des mouvements de peur et de cupidité : de fait, on appelle courageux et doux celui qui n'éprouve pas ces mouvements; maître de lui, en revanche, celui qui les éprouve sans se laisser mener par eux. Il est donc fort possible que chacune de ces dispositions implique une capacité ainsi faite que, si l'on éprouvait ces mouvements, loin de se laisser mener par eux, on les maîtriserait; il n'en reste pas moins que ce qui s'appelle être courageux, ce qui s'appelle être doux, ce n'est pas cela, mais c'est bien être totalement inaccessible aux mouvements de cette nature (trad. Brunschwig, CUF, 1967). »

éprouvés : la capacité de les maîtriser implique un état premier, où ils sont éprouvés, puis le passage à un état second, le résultat, où ils sont maîtrisés. Il y a donc exercice ou mise en œuvre (χρήσις) de la capacité, cet exercice étant tributaire d'une décision volontaire (προαίρεσις) : c'est par le biais de cet exercice volontaire que la capacité s'actualise (ἐνέργεια), pour aboutir au résultat de cette actualisation (ἔργον), à savoir l'état où le sentiment a été maîtrisé. En revanche, chez celui qui possède une ἔξις, il n'y a pas changement d'état, puisqu'il n'est pas même affecté par les sentiments dont il est question : le processus qui vient d'être décrit n'a pas lieu d'être, il n'y a ni capacité, ni décision volontaire, ni usage, ni actualisation.

2.3.2. *Potestas* : une conception plus générale et plus abstraite de la δύναμις

À l'inverse, lorsque l'actualisation de la δύναμις est considérée comme s'effectuant dans une seule direction et qu'elle n'implique pas de mise en œuvre volontaire de la part d'un agent, Boèce traduit le lexème grec par *potestas*. Ainsi, dans le passage suivant, extrait des *Premiers Analytiques*, Aristote prend comme exemple, pour montrer qu'il ne faut pas réduire les syllogismes hypothétiques, la question de la puissance et de la science des contraires¹. Ce n'est pas l'intégralité de son raisonnement qui nous intéresse ici, mais seulement un de ses maillons, le moment où il dit démontrer qu'il n'existe pas de puissance des contraires :

(35) (...) εἶτα διαλεχθεῖη ὅτι οὐκ ἔστι μία² δύναμις τῶν ἐναντίων, οἷον τοῦ ὑγιεινοῦ καὶ τοῦ νοσώδους· ἅμα γὰρ ἔσται τὸ αὐτὸ ὑγιεινὸν καὶ νοσῶδες. (Arist., *Prem. Anal.* 50a 21-22)

« On démontre ensuite qu'il n'y a pas de faculté une des contraires tels que le sain et le malade, car alors la même chose serait en même temps saine et malade³. »

Aristote se situe là à un niveau du raisonnement sur la question de la puissance des contraires antérieur à celui de la *Métaphysique* : il mobilise la critique de l'idée qu'une puissance puisse être puissance, *au même titre*, de quelque chose et de son contraire. Ce n'est qu'après avoir démontré que la puissance, même rationnelle, ne vise qu'un seul résultat (la santé pour la médecine), qu'il peut envisager les cas où l'actualisation de la puissance aboutit, « comme par accident », au résultat contraire à celui dont elle est puissance (à la maladie pour la médecine). Ce n'est donc pas la puissance en tant qu'elle est mise en exercice qui est considérée ici, ce qui justifie que Boèce choisisse de traduire les cinq occurrences de δύναμις systématiquement par *potestas* dans ce passage.

¹ L'exemple lui sert à montrer que l'on ne peut rien déduire par syllogisme de prémisses qui n'ont pas été prouvées, mais seulement conventionnellement admises. Ainsi, si l'on admet conventionnellement que, s'il n'y a pas une puissance des contraires, il n'y a pas non plus une science (ἐπιστήμη) des contraires, puis qu'on démontre ensuite qu'il n'y a pas de puissance des contraires, on n'aura pas pour autant démontré qu'il n'y a pas de science des contraires : s'il faut pourtant l'admettre, c'est seulement en vertu de l'hypothèse initiale, conventionnellement admise, non en vertu d'un syllogisme.

² Nous suivons ici la lecture de J. Tricot, qui conserve le texte traditionnellement admis par Bekker, μία au lieu de la correction πᾶσα effectuée par Waitz, I, 474, dont « les arguments ne sont pas décisifs » selon Tricot : voir Tricot, Aristote, *Organon*, III, Paris, Vrin, 1947.

³ Trad. Tricot, Vrin, 1947.

Il reste toutefois un passage, celui des *Topiques* 126a36-b5, qui paraît à première vue contredire la distinction boécienne entre *δύναμις-potentia* (impliquant usage et décision volontaire de la part de l'agent possédant la puissance) et *δύναμις-potestas*. En effet, dans ce passage, Aristote montre qu'il ne faut pas confondre pouvoir et vouloir, et attribuer à une capacité ce qui relève de la volonté (*προαίρεσις*). Ainsi, le voleur n'est pas appelé voleur pour sa capacité de voler, mais pour sa décision volontaire de le faire. C'est donc l'intention qui doit être objet de blâme, et non la capacité, celle-ci étant axiologiquement indéterminée :

(36) Ὅρᾶν δὲ καὶ εἴ τι τῶν ψεκτῶν ἢ φευκτῶν εἰς **δύναμιν** ἢ τὸ **δυνατὸν** ἔθηκεν, οἷον τὸν σοφιστὴν ἢ διάβολον ἢ κλέπτην **τὸν δυνάμενον** λάθρα τὰ ἀλλότρια κλέπτειν· οὐδεὶς γὰρ τῶν εἰρημένων τῷ **δυνατῶς** εἶναι τι τούτων τοιοῦτος λέγεται. **Δύναται** μὲν γὰρ καὶ ὁ θεὸς καὶ ὁ σπουδαῖος τὰ φαῦλα δρᾶν, ἀλλ' οὐκ εἰσὶ τοιοῦτοι· πάντες γὰρ οἱ φαῦλοι κατὰ προαίρεσιν λέγονται. Ἔτι **πᾶσα δύναμις** τῶν αἰρετῶν· καὶ γὰρ αἱ τῶν φαύλων **δυνάμεις** αἰρεταί, διὸ καὶ τὸν θεὸν καὶ τὸν σπουδαῖον ἔχειν φημὲν αὐτάς· **δυνατοῦς** γὰρ φημὲν εἶναι τὰ φαῦλα πράσσειν. Ὡστ' οὐδενὸς ἂν εἴη ψεκτοῦ γένος **ἢ δύναμις**. Εἰ δὲ μή, συμβήσεται τῶν ψεκτῶν τι αἰρετὸν εἶναι· ἔσται γὰρ τις **δύναμις** ψεκτῆ. (Arist., *Top.* 126a30-b3)

« Voir également s'il ne se trouve pas que l'adversaire a mis une chose blâmable, ou peu recommandée, dans une capacité ou dans le genre du capable, décrivant par exemple un sophiste, un calomniateur ou un voleur comme un homme capable de voler subrepticement les biens d'autrui ; en effet, aucun de ces personnages ne reçoit son nom du seul fait qu'il possède l'une des capacités en question. Un dieu, un homme de bien sont eux aussi capables de faire le mal, mais ils ne se voient pas attribuer ces noms, car c'est toujours à raison de leur volonté délibérée que les êtres malfaisants reçoivent leur nom. En outre, une capacité est toujours une chose souhaitable : même celles de faire le mal sont souhaitables, et c'est pourquoi nous disons qu'un dieu et un homme de bien les possèdent : c'est qu'ils nous paraissent capables de faire le mal. D'où suit qu'une capacité ne saurait être le genre d'une chose blâmable. Autrement il en résulterait qu'une chose blâmable serait souhaitable, puisqu'il existerait alors une capacité blâmable¹. »

Selon toute logique, dans la mesure où ce passage subordonne l'usage d'une capacité (celle de faire le mal) à une prise de décision, *δύναμις* devrait être traduit par *potentia*. Or, Boèce ne fait ce choix que pour la première occurrence du lexème grec, dans l'introduction du développement :

(37) *Videndum autem et si aliquid uituperabilium aut fugiendorum in **potentiam** aut possibile² posuit, ut sophistam uel detractorem uel latronem eum qui ualeat latenter extranea furari. Nemo enim praedictorum in eo quod **possit** aliquid horum talis dicitur ; **potest** enim et deus et studiosus praua agere, sed non sunt huiusmodi ; nam omnes prauī secundum appetitum dicuntur. Amplius **omnis potestas** eorum quae sunt eligenda ; nam prauorum **potestates** eligendae, eo quod et deum et studiosum habere dicimus eas ; **possunt** enim praua agere. Quare nullius uituperabilis erit genus **potestas**. Si autem non, accidet uituperabilium quid eligendum esse ; erit enim **quaedam potestas** uituperabilis.* (Boeth., *Top.* IV, 5, 126a30-b3)

Mais à y regarder de plus près, le changement de traduction trouve sa justification. En effet, à partir d'*amplius* (ἔτι dans le texte grec), Aristote change de type de raisonnement :

¹ Trad. Brunschwig, CUF, 1967.

² *Possible* est employé ici pour traduire *δυνατόν*, mais dans le sens de « capable » qu'a celui-ci : c'est un emploi peu fréquent de l'adjectif latin, en général plutôt utilisé au sens de « possible », parfois au sens de *potens*, « puissant ». Voir *supra*.

d'un raisonnement inductif, fondé sur l'observation des cas particuliers du sophiste, du calomniateur et du voleur, à partir desquels il induit que c'est leur intention, et non leur capacité, qui fait d'eux ce qu'ils sont, il passe à un raisonnement déductif. Il pose alors comme prémisse que toute capacité fait partie des choses souhaitables (*πᾶσα δύναμις τῶν αἰρέτων*), pour déduire de cette prémisse que même les capacités de faire le mal sont souhaitables, et que la capacité ne saurait être quelque chose de blâmable. Boèce emploie donc *potentia* dans la partie inductive du raisonnement, lorsque la capacité dénotée par *δύναμις* est assimilée à celle du sophiste, du calomniateur ou du voleur, qui ont à mettre en œuvre cette capacité par une prise de décision (*προαίρεσις*). Mais il choisit *potestas* dans sa partie déductive, lorsque c'est la capacité *en général* (*πᾶσα*) qui est envisagée, dont celle de faire le mal n'est qu'un exemple. En outre, *δύναμις*, dans la suite du passage, n'a plus que le dieu ou l'homme de bien comme compléments référentiels explicites. Or, *potentia*, employé à propos d'hommes dans le champ politique et social, est connoté négativement, faisant référence dans ce domaine à une puissance de fait fondée sur la richesse, la réputation liée à la naissance, ou les relations¹. Cette distinction axiologique entre *potentia* et *potestas* – qui, lui, au contraire, implique un fondement légitime du pouvoir qu'il dénote – est encore actualisée en contexte chez Boèce, par exemple dans un passage du *De consolatione* au sein duquel il oppose « les dignités et la puissance (*potentia*) » mondaines à la véritable dignité et à la véritable puissance (*uera potestas*)², fondées sur la *uirtus*.

Si l'emploi de *potentia*, du fait de ce marquage axiologique négatif, apparaît adéquat à propos du sophiste, du calomniateur ou du voleur, il l'est donc beaucoup moins à propos du dieu ou de l'homme de bien. C'est là une autre raison pouvant expliquer le changement de traduction au sein du même passage.

À partir de cette étude comparée des emplois de *potentia* et de *potestas*, nous sommes en mesure de confirmer ce que J. A. Dane avait observé au sujet de l'emploi différentiel des deux lexèmes chez Boèce. *Potestas* est l'équivalent le plus usuel de *δύναμις* dans nos textes, et apparaît comme le terme non marqué, utilisé lorsque la puissance est envisagée dans la perspective la plus générale et la plus abstraite possible. *Potentia*, au contraire, apparaît comme le terme marqué, employé lorsque *δύναμις* dénote plus concrètement une compétence particulière, comme la médecine ou la rhétorique, ou lorsque le concept est considéré par rapport à une mise en œuvre impliquant une décision volontaire³.

¹ Voir *infra*, et Hellegouarc'h, 1972 (1963), 234 *sqq.*

² Boèce, *De cons. phil.* II, 6, 1 : *Quid autem de dignitatibus potentiaque disseram quas uos, uerae dignitatis ac potestatis inscii caelo exaequatis ?* « Que dirai-je des dignités et de la puissance, que, dans votre ignorance de la véritable dignité et du véritable pouvoir, vous élevez jusqu'au ciel ? »

³ Cette distinction se retrouve en latin scolastique, dans une traduction anonyme du début du livre V de la *Métaphysique* (V, 12, 1019a15-24) : *Potestas dicitur alia quidem principium motus aut mutationis in diuerso in quantum diuersum, ut edificatiua potestas est que non existit in edificato, sed ars medicinalis est potentia et existit in sanato, sed non in quantum sanatum est ; ergo totaliter principium mutationis aut motus dicitur potestas in diuerso in quantum est diuersum* : « Puissance se dit, dans un sens, du principe du mouvement ou du changement dans un autre, en tant qu'il est autre, de sorte que l'art de construire est une puissance qui ne se trouve pas dans ce qui est construit. Mais l'art de la médecine est une puissance et se trouve dans celui qui est soigné, mais pas en tant qu'il est soigné. Par conséquent, en général, tout principe de changement ou de mouvement se dit puissance dans un autre, en tant qu'il est autre. » Comme pour les traductions de Boèce, nous

2.4. La puissance et l'acte

Dans cette perspective, il n'est pas surprenant que Boèce ait utilisé uniquement l'ablatif *potestate* pour traduire le datif δυνάμει en relation avec ἐνεργεία. En effet, comme D. Lefebvre l'a montré, l'élaboration aristotélicienne de la notion d'ἐνέργεια permet de penser de l'intérieur la relation entre la capacité et sa mise en œuvre, là où la notion d'usage impliquait l'intervention d'un agent extérieur :

« L'acte n'est pas un usage de la puissance mais le fait pour la puissance d'être en œuvre ; l'œuvre montre ainsi la puissance en acte. La notion d'acte constituerait en ce sens un progrès sur celle d'usage (...), l'acte permettant de dépasser le point de vue de l'usage qui reste extérieur au mouvement d'accomplissement de la chose¹. »

De fait, lorsqu'Aristote mobilise la distinction acte/puissance dans l'*Organon*, il n'est plus question d'exercice volontaire ou non d'une capacité, mais seulement de l'actualisation « immanente » de cette capacité. Nous ne citerons pas *in extenso* tous les passages où figure le couple acte et puissance, et nous limiterons à l'étude d'un extrait du traité *De l'interprétation* (Περὶ ἑρμηνείας), où Aristote expose sa distinction entre deux types de puissance : la puissance envisagée comme étant jointe à l'acte et la puissance envisagée comme étant séparée de l'acte. La première est illustrée par l'exemple de la personne qui est en train de marcher : elle marche en acte (κατ' ἐνέργειαν²), et, de là, il est déduit qu'elle a la capacité (ou puissance) de marcher. La seconde est illustrée au contraire par la personne immobile : elle ne marche pas en acte, mais elle a néanmoins la capacité de marcher, elle pourrait marcher. Aux notions d'acte et de puissance sont corrélées celles de nécessité et de possibilité : *il est nécessaire* que la personne qui marche en acte marche, *il est possible* que la personne qui a la puissance de marcher marche. Aristote exprime la notion de puissance opposée à l'acte par le substantif δύναμις et la notion de possible opposée au nécessaire par le verbe δύνασθαι et l'adjectif δυνατόν ; parallèlement, la notion d'impossible est exprimée par ἀδύνατον.

citons le texte selon l'édition de l'*Aristoteles Latinus* (dans ce texte, *ae* est noté *e*). Le traducteur énonce la définition générale du concept en utilisant *potestas*, et emploie *potentia* pour l'exemple de la médecine, qui implique un exercice volontaire. Puis, dans la mesure où δύναμις est opposé à ἀδυναμία dans la suite du texte, il systématise sa traduction par *potentia*, de façon à souligner sur le plan du signifiant l'antonymie *potentia / impotentia*.

¹ Lefebvre, 2000, 410-411.

² Dans ce texte, Aristote emploie le syntagme prépositionnel plutôt que le datif, avec le même sens.

Ἔναι δὲ δυνάμεις ὁμώνυμοί εἰσιν·	« D'autre part, quelques puissances sont puissances de façon homonyme :	<i>Quaedam uero potestates aequiuocae sunt :</i>
τὸ γὰρ δυνατὸν οὐχ ἀπλῶς λέγεται, ἀλλὰ τὸ μὲν ὅτι ἀληθὲς ὡς ἐνεργεῖα ὄν, οἷον δυνατὸν βαδίζειν ὅτι βαδίζει, καὶ ὅλως δυνατὸν εἶναι ὅτι ἤδη ἔστι κατ' ἐνέργειαν ὃ λέγεται δυνατὸν, τὸ δ' ἔστι ὅτι ἐνεργήσειεν ἄν, οἷον δυνατὸν βαδίζειν ὅτι βαδίσειεν ἄν.	en effet, <i>possible</i> n'a pas un sens absolu, mais d'une part <on dit <i>il est possible</i> > parce que c'est vrai dans la mesure où c'est en acte : par exemple <i>il est possible de marcher</i> parce qu'on marche, et de façon générale, on parle de possibilité d'être parce que ce qu'on dit possible est déjà en acte ; mais d'autre part on dit <i>il est possible</i> parce que cela pourrait être en acte : par exemple <i>il est possible de marcher</i> parce qu'on pourrait marcher.	' <i>possibile</i> ' enim non simpliciter dicitur, sed hoc quidem quoniam uerum est ut in actu, ut ' <i>possibile est ambulare</i> ' quoniam ambulat, et omnino <i>possibile</i> est esse quoniam iam est <u>actu</u> quod dicitur ' <i>possibile</i> ', illud uero quod <u>forsitan</u> ager, ut ' <i>possibile est ambulare</i> ' quoniam ambulabit ¹ .
καὶ αὕτη μὲν ἐπὶ τοῖς κινητοῖς ἐστὶ μόνοις ἢ δύναμις, ἐκείνη δὲ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀκινήτοις· ἄμφω δὲ ἀληθὲς εἰπεῖν τὸ μὴ ἀδύνατον εἶναι βαδίζειν ἢ εἶναι, καὶ τὸ βαδίζον ἤδη καὶ ἐνεργεῖν καὶ τὸ βαδιστικόν.	Ce n'est que dans le cas des choses en mouvement qu'on a cette puissance alors que la première peut se trouver même dans le cas des choses immobiles. Des deux choses, à la fois de ce qui marche déjà et qui est en acte et de ce qui a la capacité de marcher, il est vrai de dire qu'il n'est pas impossible que cela marche ou que cela soit.	<i>Et haec quidem in mobilibus solis est potestas, illa uero et in immobilibus ; in utrisque uero uerum est dicere non impossibile esse ambulare uel esse et quod ambulat iam et agit, et ambulabile.</i>
Τὸ μὲν οὖν οὕτω δυνατὸν οὐκ ἀληθὲς κατὰ τοῦ ἀναγκαίου ἀπλῶς εἰπεῖν, θάταρον δὲ ἀληθὲς. Ὡστε, ἐπεὶ τῷ ἐν μέρει τὸ καθόλου ἔπεται, τῷ ἐξ ἀνάγκης ὄντι ἔπεται τὸ δύνασθαι εἶναι, οὐ μέντοι πάν.	Il n'est donc pas vrai de parler de <i>possible</i> de façon absolue, s'agissant de ce qui est nécessaire et c'est l'autre sens qui est vrai. En conséquence, puisque le particulier implique l'universel, <i>étant par nécessité</i> implique le <i>pouvoir être</i> – mais pas n'importe lequel.	' <i>Sic</i> igitur ' <i>possibile</i> ' non est uerum de ' <i>necessario</i> ' simpliciter dicere, alterum autem uerum est. Quare, quoniam partem uniuersale sequitur, illud quod ex necessitate est sequitur ' <i>posse esse</i> ', sed non omnino.
Καὶ ἔστι δὴ ἀρχὴ ἴσως τὸ ἀναγκαῖον καὶ μὴ ἀναγκαῖον πάντων ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι, καὶ τὰ ἄλλα ὡς τοῦτοις ἀκολουθοῦντα ἐπισκοπεῖν δεῖ.	Et peut-être que <i>il est nécessaire</i> et <i>il n'est pas nécessaire d'être</i> ou <i>de ne pas être</i> est le principe de tous les énoncés et qu'il faut considérer tous les énoncés comme suivant ces <formules>.	<i>Et est quidem fortasse principium quod necessarium est et quod non necessarium omnium uel 'esse' uel 'non esse', et alia quemadmodum ista consequentia considerare oportet.</i>
Φανερόν δὴ ἐκ τῶν εἰρημένων ὅτι τὸ ἐξ ἀνάγκης ὄν κατ' ἐνέργειαν ἐστίν, ὥστε εἰ πρότερα τὰ αἰδία, καὶ ἐνέργεια δυνάμειως πρότερα.	Il est donc manifeste d'après ce qui a été dit, que ce qui est par nécessité est en acte, en sorte que si les choses éternelles sont antérieures, l'acte est lui aussi antérieur à la puissance.	<i>Manifestum est autem ex his quae dicta sunt quoniam quod ex necessitate est secundum actum est, quare, si priora sunt sempiterna, et quae actu sunt potestate priora sunt.</i>
Καὶ τὰ μὲν ἄνευ δυνάμειως ἐνέργειαι εἰσιν, οἷον αἱ πρῶται οὐσίαι, τὰ δὲ μετὰ δυνάμειως, ἃ τῇ μὲν φύσει πρότερα, τῷ χρόνῳ δὲ ὕστερα, τὰ δὲ οὐδέποτε ἐνέργειαι εἰσιν ἀλλὰ δυνάμειως μόνον.	Et dans certains cas, on a des actes sans avoir de puissance (ainsi pour les substances premières), alors que dans d'autres cas on a des actes avec la puissance (ce sont des actes antérieurs par nature mais temporellement postérieurs) ; dans d'autres cas, on n'a jamais d'actes mais seulement des puissances ² . »	<i>Et haec quidem sine potestate actus sunt, ut primae substantiae, alia uero cum possibilitate, quae natura priora sunt, tempore uero posteriora, alia uero nunquam sunt actu sed potestate solum.</i>

¹ Le passage du potentiel au futur dans la traduction latine constitue une grave modification du texte-source : chez Aristote, le possible n'est pas ce qui sera (ce qui implique une existence future nécessaire), mais ce qui pourra être *ou ne pas être* : nous avons vu plus haut quels débats importants ces deux conceptions du possible (identifié au nécessaire chez les Mégariques, distingué du nécessaire dans la tradition aristotélicienne) avaient suscités. Cf. *supra* et Cic., *De fato*.

² Trad. Dalimier, GF, 2007.

Dans le souci de respecter la cohérence lexicale du grec, Boèce emploie les adjectifs *possibile* et *impossibile* pour traduire *δυνατόν* et *ἀδύνατον*, de manière tout à fait attendue. Il rend l'infinitif substantivé *δύνασθαι* par *posse* en respectant l'ordre des mots du grec, ce qui provoque une fâcheuse ambiguïté : dans *illud quod ex necessitate est sequitur 'posse esse', sed non omnino*, on ne sait ce qui s'ensuit de quoi, alors que le texte grec, grâce à l'article qui substantive le verbe et au datif demandé par *ἔπομαι*, est parfaitement clair. Pour traduire *δύναμις*, Boèce a recours à *potestas*, là aussi de manière attendue et conforme à l'usage qu'il fait du lexème par ailleurs. Mais, de manière tout à fait surprenante, il le fait alterner avec *possibilitas* dans la dernière phrase. Il est difficile de comprendre les raisons de cette alternance ; peut-être Boèce cherche-t-il ainsi à souligner le lien entre le substantif et l'adjectif, sensible en grec, mais sans doute moins en latin avec l'emploi parallèle de *potestas* et *possibile* : si ces deux lexèmes sont bien issus de la même racine, ils ne sont pas bâtis sur le même radical latin, *possibile* ayant été créé à partir d'une resegmentation des formes *poss-um*, *poss-em*, etc. Mais peut-être aussi cherche-t-il à exprimer une nuance conceptuelle entre les deux occurrences de *δύναμις* dans les syntagmes prépositionnels *ἄνευ δυνάμεως* et *μετὰ δυνάμεως*, hypothèse qui n'exclut d'ailleurs pas la première. En effet, dans cette dernière phrase, Aristote établit trois cas de figure qui ne reprennent que partiellement ce qu'il a défini auparavant. Ainsi, au début du passage, il distingue les puissances qui peuvent être envisagées séparément de l'acte, comme la puissance de marcher, et les puissances qui ne peuvent être séparées de l'acte : alors que les êtres mobiles possèdent les deux, les êtres immobiles n'ont que la seconde. En effet, la puissance séparée de l'acte est celle qu'il définit au livre V, 12 de la *Métaphysique* comme « principe de mouvement ou de changement »¹ : elle est caractérisée par l'implication d'un temps entre le moment de la puissance et celui de son actualisation, si celle-ci a lieu. En revanche, dans les êtres immobiles, par exemple dans la ligne ou dans la pierre, la puissance est concomitante à l'acte : que la moitié de la ligne soit en puissance dans la ligne entière ou qu'Hermès soit en puissance dans la pierre ne signifie pas qu'ils existeront en acte à un moment donné, mais seulement qu'ils sont bien présents tout en étant imperceptibles à l'œil. C'est pourquoi nous avons distingué ces deux conceptions de la puissance au moyen des notions respectives de potentialité et de virtualité.

Mais après avoir établi cette distinction, Aristote passe à un autre point et ne traite plus que du possible et du nécessaire, qu'il met en relation avec la puissance et l'acte. Or, il considère la nécessité en face de « la non-nécessité d'être ou de n'être pas », c'est-à-dire en face de la possibilité d'être ou de n'être pas (le non-nécessaire étant l'une des dimensions du possible, en tant qu'il n'est précisément pas confondu avec le nécessaire) : en concevant le possible de cette manière, il se situe dans le cadre restreint de la puissance selon le mouvement. En effet, pour qu'il y ait possibilité d'être ou de n'être pas, il faut qu'il y ait un temps entre la chose à l'état de possibilité et son actualisation (ou sa non-actualisation). Lorsqu'il énumère, dans la conclusion du passage, les trois modes d'être – acte pur (sans puissance), acte avec puissance, et puissance seulement –, il apporte une précision sur le

¹ Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 4.4.1.

deuxième, l'acte avec puissance : il est antérieur à la puissance selon la nature, mais postérieur selon le temps, comme par exemple l'acte de marcher est antérieur à la puissance de marcher selon la nature – il faut avoir marché pour savoir marcher – mais postérieur selon le temps – il faut d'abord avoir la possibilité de marcher pour marcher effectivement. En introduisant cette idée de l'antériorité de la puissance selon le temps, Aristote réaffirme qu'il se situe dans le cadre strict de la puissance selon le mouvement, qui est liée au possible d'être ou de n'être pas. C'est peut-être pour expliciter cette précision et pour rattacher plus nettement cette définition de la puissance à la notion de possible que Boèce emploie *possibilitas* de préférence à *potestas* pour traduire cette occurrence de δύναμις.

En revanche, on s'explique moins pourquoi il ne traduit pas les dernières occurrences des formes de pluriel ἐνέργειαι et δυνάμεις par *actus* et *potestates* : il n'est pas dans ses habitudes de modifier ainsi les mots qu'il traduit. Peut-être faut-il imputer cette traduction à l'état de son texte-source, qui pouvait avoir ἐνεργεία et δυνάμει à la place des formes de pluriel.

2.5. Deux traductions exceptionnelles : la force du feu et la valeur des noms

Dans *De l'interprétation*, juste avant le passage précédent, Aristote évoque les puissances qui ne peuvent produire qu'un seul effet, et qui ne sont donc pas puissances des contraires. Parmi elles, il classe les puissances irrationnelles, en donnant l'exemple de la puissance du feu : οἷον τὸ πῦρ θερμαντικὸν καὶ ἔχει δύναμιν ἄλογον « par exemple le feu, qui possède la capacité de chauffer, autrement dit une puissance irrationnelle », membre de phrase que Boèce traduit par *ut ignis calfactibilis et habet uim inrationabilem*. Pourquoi emploie-t-il *uis* alors qu'il traduit uniformément les autres occurrences de ce passage par *potestas* (ou *possibilitas*), maintenant ainsi la cohérence du paradigme lexical du grec ? Ce n'est pas la qualification par l'adjectif *inrationabilis* qui empêche l'emploi de *potestas* ici, dans la mesure où l'on trouve *secundum inrationabiles potestates* quelques lignes plus loin. En outre, dans le commentaire qu'il fait de ce traité, Boèce emploie plusieurs fois *potestas* à propos du feu¹, mais ne reprend pas ce passage avec *uim* comme lemme². Il est donc très difficile de comprendre ce qui l'a poussé à traduire δύναμις par *uis*, dans la mesure où il ne le fait jamais ailleurs dans ses traductions des traités aristotéliciens³. Il faut supposer peut-être une habitude langagière, qui aurait été plus forte ici que son effort de cohérence lexicale : il est possible que *uis ignis*⁴ ait été plus usuel que *potestas ignis* pour dénoter la force du feu. En outre, dans son commentaire, Boèce emploie *uis* à côté de *potestas* dans le même emploi,

¹ Boeth., *In lib. Arist. P.H. comm. (edit. sec.)*, VI, 13, 450 : *et haec quidem ignis potestas non ualet opposita, scilicet <cum> sit inrationalis* : « et assurément cette puissance du feu n'est pas capable de produire des opposés, étant donné qu'elle est irrationnelle » ; 451 : *ignis enim (ut dictum est) unam calefaciendi tantum uidetur habere potestatem* : « car il semble que le feu (comme on l'a dit) n'ait que la puissance unique de chauffer. »

² Selon l'éd. Minio-Paluello, qui donne cette indication dans l'apparat critique.

³ L'absence d'explication probante pourrait conduire à préférer la leçon du manuscrit Einsidlensis, bibl. monast. 324 (XIe s.), qui omet *uim*. Mais cette solution est encore moins satisfaisante : Boèce traduit en effet tous les mots du grec, et il serait vraiment étonnant qu'il fasse une omission ici.

⁴ Voir *supra*, la traduction de δύναμις τοῦ πῦρος par *uis ignis* chez Calcidius.

mais à propos de l'eau : il parle ainsi de sa *frigescendi uis* et de sa *humectandi potestas*¹. Mais il est possible qu'il joue alors sur l'emploi de deux lexèmes différents pour indiquer que l'une des capacités est conforme à la nature même de l'eau, alors que l'autre peut être modifiée.

Enfin, dans les *Réfutations sophistiques*, Boèce traduit δύναμις par *uirtus*, alors que le substantif grec est complété par le génitif τῶν ὀνομάτων et dénote la signification des noms :

(39) Ὡσπερ οὖν κάκει οἱ μὴ δεινοὶ τὰς ψήφους φέρειν ὑπὸ τῶν ἐπιστημόνων παρακρούονται, τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ ἐπὶ τῶν λόγων οἱ τῶν ὀνομάτων τῆς δυνάμεως ἄπειροὶ παραλογίζονται καὶ αὐτοὶ διαλεγόμενοι καὶ ἄλλων ἀκούοντες. (Arist., *Réf. Soph.*, 165a13-17)

« Par conséquent, de même que, dans l'exemple ci-dessus, ceux qui ne sont pas habiles à manipuler leurs cailloux sont trompés par ceux qui savent s'en servir, ainsi en est-il pour les arguments : ceux qui n'ont aucune expérience de la vertu significative des noms² font de faux raisonnements, à la fois en discutant eux-mêmes et en écoutant les autres³. »

Quemadmodum igitur illic qui non sunt prompti numeros ferre a scientibus expelluntur, eodem modo et in orationibus qui nominum uirtutis sunt ignari paralogizantur et ipsi disputantes et alios audientes. (Boeth., *De soph. elench.* 1, 165a13-17)

C'est la seule occurrence de *uirtus* dans ce traité, et la seule où il est utilisé pour traduire δύναμις dans l'ensemble du corpus : ailleurs, Boèce l'emploie à la traduction d'ἀρετή. *Virtus*, après les traductions extrêmement littérales des *Veteres Latinae*, était considéré comme l'équivalent biblique de δύναμις par les auteurs chrétiens, et était ainsi devenu, chez eux, apte à le traduire dans d'autres emplois. Or, cela est vrai notamment pour l'emploi de δύναμις dénotant la signification des mots. *Virtus* semble avoir largement concurrencé *uis* dans cet emploi, même si Boèce, dans ses commentaires, continue d'employer *uis*. Mais pourquoi n'emploie-t-il pas *potestas* ? En effet, ce terme est également usité depuis longtemps pour dénoter la signification des noms, même s'il est beaucoup plus rare que *uis* dans ce rôle⁴. Là encore, en l'absence d'autre explication, il convient d'invoquer le poids de l'usage propre de Boèce, car on ne trouve pas chez lui d'occurrence de *potestas* avec *nomen*, *uerbum* ou *uocabulum*.

Pour conclure sur les choix lexicaux de Boèce lorsqu'il traduit δύναμις dans les traités aristotéliens, nous pouvons retenir les éléments suivants : d'abord, si Boèce, en *fidus interpretis*, opte expressément pour une traduction *ad uerbum* et se tient effectivement à ce principe, il ne tombe pas non plus dans l'écueil qui consisterait à forcer sa langue contre l'usage. Il adopte, assurément, un principe de cohérence lexicale, traduisant autant que possible le texte grec de manière iconique : l'exemple de *potentia* et *impotentia* choisis pour

¹ Boeth. *In lib. Arist. P.H. comm. (edit. sec.)*, VI, 13, 448 : *ergo et frigescere potest facile et humectari, sed eadem permutata in calidam potest frigescendi non habere uim, cum non possit humectandi amittere potestatem, dum aqua sit* : « elle (l'eau) peut donc facilement à la fois refroidir et humidifier, mais si elle est chauffée, elle peut ne pas avoir la puissance de refroidir, bien qu'elle ne puisse perdre la capacité d'humidifier, puisqu'elle est de l'eau. »

² Il faut comprendre fr. *nom* au sens lâche de « mot » : en première partie, nous avons vu que δύναμις dénotait la valeur d'un mot (le signifié) en face d'ὄνομα qui dénotait la forme du mot (le signifiant).

³ Trad. Tricot, Vrin, 1966.

⁴ Voir *infra*, troisième partie, chap. 1.

traduire le couple antonymique grec δύναμις / ἀδυναμία est révélateur à cet égard. D'ailleurs, dans ce cas précis, il est possible qu'il emploie *impotentia* de manière totalement nouvelle, lui assignant sans doute pour la première fois une forme de gérondif au génitif comme complément adnominal. Mais même alors, il se limite à mettre en œuvre une ressource sous-exploitée de sa langue, la relation d'antonymie morphologique qui unit les deux lexèmes. En effet, bien qu'*impotentia* ne puisse être considéré comme l'antonyme de *potentia* dans ses occurrences en latin classique, il est employé chez Térence au sens de faiblesse¹ et se trouve explicitement mis en relation d'antonymie avec *potentia* dans un passage d'Augustin². Boèce a seulement étendu, par contiguïté, un emploi que connaissait *potentia*, qui pouvait être construit, à partir du latin impérial, avec un gérondif au génitif (*potentia –ndi*), à son antonyme *impotentia*.

La pratique littéraliste de Boèce est donc sans cesse limitée par l'usage proprement latin. C'est ce qui l'amène, vraisemblablement, à exprimer la valeur des noms par *uirtus* et la force du feu par *uis*, plutôt que par *potestas* ou même *potentia*. Mais Boèce va plus loin : l'usage latin ne fait pas que le limiter, il lui permet également de dépasser le grec en précision. En effet, Boèce utilise pleinement les ressources lexicales du latin, en mettant en valeur, au moyen de lexèmes morphologiquement proches, des distinctions conceptuelles au sein du lexème grec. Ainsi, si *potestas* est l'équivalent le plus général et le plus usuel de δύναμις, le terme non marqué, *potentia* est réservé à une conception particulière de la puissance, comme devant être mise en acte par un agent extérieur et impliquant une décision volontaire. En outre, Boèce utilise également le plus récent *possibilitas* pour exprimer plus précisément qu'en grec la distinction entre les deux types de puissance, la puissance séparée de l'acte et la puissance jointe à l'acte. Ses traductions d'Aristote présentent donc cinq équivalents de δύναμις, que nous avons pu déjà observer plus haut : *potestas*, *potentia*, *possibilitas*, *uis* et *uirtus*. Or, à l'exception de *possibilitas*, nous les retrouvons tous pour traduire le même emploi de δύναμις dans la paraphrase boécienne de l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase, qui n'obéit pas aux mêmes principes traductologiques.

2.6. La paraphrase boécienne de l'*Introduction arithmétique*

L'*Institutio arithmetica* de Boèce est une œuvre de jeunesse, que l'auteur entreprit à peu près à l'âge de vingt ans³, soit plusieurs années avant ses premières traductions de l'*Isagoge* et de l'*Organon*. Dans sa lettre de dédicace à Symmaque, grand érudit versé dans les lettres grecques (Boèce précise *utrarumque litterarum*, « dans l'une et l'autre culture ») qui l'éleva à

¹ Ter., *Adelph.* 604 (cf. *supra*). Le passage est reproduit en troisième partie, chap. 1, section 2.3.3..

² Augustin, *Discours sur les Psaumes*, 96, 4 : *Saeuiant quantum possunt regna ; quid sunt factura regni regnorum, domino omnium regum, creatori omnium saeculorum ? An ideo contemnitur, qui tam submissus, et tam humilis apparuit ? Misericordia est, non impotentia: ille enim humilis apparuit, ut eum caperemus* : « Qu'ils sévissent de toute leur puissance dans ces royaumes de la terre, que feront-ils au roi des rois, au Seigneur de tous les potentats, au créateur de tous les siècles ? Est-il donc méprisable, pour avoir paru sur la terre si soumis, si humilié ? C'est là un acte de miséricorde, et non d'impuissance. S'il apparaît humble, c'est afin d'être à notre portée (trad. tirée de Augustin, *Discours sur les Psaumes, II ; du Psaume 81 au psaume 150*, Paris, Les éditions du Cerf, Sagesses chrétiennes, 2007). »

³ Guillaumin, CUF, 1995, introduction, LX.

la mort de son père, il atteste déjà de son souhait d'offrir « les richesses qu'(il) a empruntées à la richesse de la culture grecque pour les apporter au trésor de la latinité¹. » Mais pour ce faire, il ne choisit pas, du moins pas encore, la traduction proprement dite, et se propose plutôt d'adapter, de paraphraser un texte existant, afin de créer un texte latin à part entière, premier tome d'un *quadriuium* latin qu'il a le projet d'écrire. Ainsi, s'il cite sa source, l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase, il se défend d'en donner une traduction trop serrée :

(40) *At non alterius obnoxius institutis artissima memet ipse translationis lege constringo, sed paululum liberius euagatus alieno itineri, non uestigiis, insisto. Nam et ea, quae de numeris a Nicomacho diffusius disputata sunt, moderata breuitate collegi, et quae transcurra uelocius angustiore intellegentiae praestabant aditum, mediocri adiectione reseraui, ut aliquando ad euidenciam rerum nostris etiam formulis ac descriptionibus uteremur.* (Boeth., *Inst. arith.*, Prol. 5)

« Cependant, je ne me tiens pas enchaîné par la manière d'un autre et je ne m'astreins pas à l'obligation d'une traduction serrée ; mais, m'autorisant une certaine liberté, je suis la route d'un autre, sans pour autant mettre mes pas dans les siens. En effet, quand Nicomaque, dans son exposé sur les nombres, a des développements trop longs, je les ai abrégés et ramenés à une juste mesure et, lorsqu'il passe trop vite, offrant des passages d'un abord difficile, j'ai fait des additions mesurées pour les rendre accessibles, allant jusqu'à recourir quelquefois, pour la clarté des choses, à des tableaux et à des figures de mon cru². »

C'est peut-être à cause de ce principe traductologique différent que nous trouvons dans son texte une pluralité d'équivalents pour ce qui semble pourtant être le même emploi de δύναμις. Avant d'observer la manière très particulière dont Boèce traduit δύναμις dans ce traité, il convient d'abord de tenter de comprendre l'usage que Nicomaque lui-même fait du lexème grec.

2.6.1. Δύναμις chez Nicomaque

2.6.1.1. Κατὰ τὴν δύναμιν / κατὰ τὸ ὄνομα

Les premières occurrences de δύναμις apparaissent lorsque Nicomaque traite du nombre « parement pair » (ἄρτιακίς ἄρτιος)³ et du nombre « pair-impair » (ἄρτιοπέριττος)⁴ : les nombres parement pairs sont 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., c'est-à-dire les nombres divisibles par deux jusqu'à l'unité. Autrement dit, si l'on prend l'exemple de 32, il est parement pair parce que si on le divise par 2, on obtient 16, lui-même parement pair, puisque si on le divise par 2, on obtient 8, et de même jusqu'à aboutir à 1. Ces nombres sont ainsi caractérisés par le fait que toutes leurs parties sont paires selon leur dénomination (κατὰ τὸ ὄνομα), la dénomination d'une partie étant ce par quoi elle est divisible (ou son diviseur) : 2 (sa dénomination sera alors « la moitié »), 3 (« le tiers »), 4 (« le quart »), 5 (« le cinquième »), etc. Les nombres parement pairs ne sont divisibles que par des nombres pairs,

¹ Trad. Guillaumin, CUF, 1995 de Boeth., *Inst. arith.*, Prol. 3 : *opum...ea quae ex Graecarum opulentia litterarum in Romanae orationis thesaurum.*

² Trad. Guillaumin, CUF, 1995.

³ Voir surtout Nic., *Intr. arith.*, I, 8, 7.

⁴ Nic., *Intr. arith.*, I, 9, 1 sqq.

c'est-à-dire que la dénomination de leurs parties est toujours paire : la moitié, le quart, le huitième, le seizième, *etc.* Mais leurs parties sont également paires selon leur valeur (κατὰ τὴν δύναμιν) : par exemple, la moitié de 32 a une valeur paire, 16, le quart de 32 a une valeur paire, 8, et ainsi de suite¹. Voici comment Nicomaque exprime aussi cela quelques lignes plus haut :

(41) Παρακολουθεῖ δὲ αὐτῷ καί, ὅ τι ἂν ἐν αὐτῷ μέρος ληφθῆ, πάντως ἀρτιάκις ἀρτιώνυμον εἶναι τὴν προσηγορίαν, τὸ δὲ αὐτὸ καὶ τῆ ποσότητι τῶν ἐν αὐτῷ μονάδων ἀρτιάκις ἀρτιοδύναμον, μηδέποτε δὲ ἐτέρῳ γένει κοινωνεῖν ἐκάτερον τοῦ τῶν. (Nic., *Intr. arith.*, I, 8, 6)

« Il s'ensuit que, quelle que soit la partie que l'on prend de ce nombre, elle est entièrement pairement paire par sa dénomination, et que la même partie est de valeur pairement paire par la quantité des unités qui sont en elle, et que ni l'une ni l'autre ne participe jamais à l'autre genre². »

Δύναμις se comprend donc ici par rapport à ὄνομα, l'un et l'autre ayant servi à créer les deux composés soulignés dans le texte. C'est pourquoi il nous semble plus pertinent de le traduire par « valeur », comme lorsque la valeur (δύναμις) d'un nom est opposée à son signifiant (ὄνομα). Mais dans ce cas précis, la valeur de la partie est numérique et correspond à la « quantité des unités qui sont en elle » : ainsi la valeur du quart de 32, c'est la quantité, le nombre de fois que l'unité se trouve en lui, soit 8.

Un nombre pair-impair, en revanche, est un nombre divisible par deux, mais dont la moitié est elle-même impaire. Par exemple, 6 est un nombre pair-impair, parce qu'il est lui-même pair, mais sa moitié, 3, est impaire ; il en est de même pour 10, 14, 18, 22, 26³, *etc.* Les parties sont alors dites d'une dénomination opposée à leur valeur (ἐναντιώνυμον τῆ δυνάμει), ou d'une quantité ayant sa valeur opposée à leur dénomination (ἐναντιοδύναμον τῷ ὀνόματι) : en effet, si je prends la moitié de 6, sa dénomination est paire, mais sa valeur numérique est impaire (3) ; et si je prends le tiers de 6, sa dénomination est impaire, mais sa valeur est paire (2).

2.6.1.2. Κατὰ δύναμιν / κατ' ἐνέργειαν

Par ailleurs, Nicomaque emploie δύναμις en opposition avec ἐνέργεια, mobilisant alors à première vue la distinction aristotélicienne entre l'acte et la puissance. Nous ne mentionnerons *in extenso* que le premier passage dans lequel cette distinction intervient (I, 16, 8-10), mais ce que nous en dirons vaudra également pour ses autres occurrences. Dans ce passage, Nicomaque traite des nombres parfaits et explique comment les déterminer : à partir de l'unité, il faut ajouter à chaque fois le nombre pairement pair suivant. Si le nombre alors obtenu est premier et non composé, on le multiplie par le dernier nombre pris pour l'addition,

¹ Ainsi, les parties de 10 sont certes paires selon leur dénomination, puisque 10 est divisible par 2 (ses parties sont donc ses deux moitiés), mais pas selon leur valeur, puisque la moitié de 10 est 5, nombre impair : 10 est donc un nombre pair-impair.

² Trad. Bertier, Vrin, 1978 : nous modifions toutefois légèrement cette traduction en rendant ἀρτιοδύναμον par « de valeur paire » au lieu de « de puissance paire », et ποσότης par « quantité » plutôt que par « quotité ».

³ Nic., *Intr. arith.* I, 9, 1 *sqq.*

et on obtient le nombre parfait. S'il n'est pas premier et non composé, on le passe. Par exemple, à partir de l'unité, j'ajoute le premier nombre pairement pair, 2, et j'obtiens 3, qui est premier et non composé. Je le multiplie ensuite par le dernier nombre pris pour l'addition (2), et j'obtiens alors le premier nombre parfait, 6¹. Un nombre parfait est caractérisé par le fait qu'il est « égal à ses propres parties² », ce qui signifie que, si on prend toutes les parties que contient ce nombre, soit, pour 28 par exemple, la moitié, le quart, le septième, le quatorzième et le vingt-huitième, et qu'on additionne les valeurs numériques de ces parties, on obtient ce nombre lui-même : $14 + 7 + 4 + 2 + 1 = 28$.

C'est lorsqu'il arrive au cas de l'unité, à la fin du chapitre sur les nombres parfaits, que Nicomaque introduit la distinction entre acte et puissance :

(42) Ἡ ἄρα μονὰς δυνάμει, ἀλλ' οὐπω ἐστὶ τέλειος ἐνεργείᾳ· ἐκ γὰρ τοῦ στίχου πρωτίστην αὐτὴν εἰς τὴν σωρείαν λαβὼν ἐπεσκόπησα κατὰ τὸ πρόσταγμα, ποταπή τις ὑπάρχει, καὶ εὔρον πρώτην καὶ ἀσύνθετον· ὡς ἀληθῶς γὰρ, οὐ κατὰ μετοχὴν ὡς οἱ ἄλλοι, πρώτη τε ὑπάρχει παντὸς ἀριθμοῦ καὶ ἀσύνθετος μόνῃ. Πολυπλασιάζω οὖν αὐτὴν τῷ ληφθέντι ἐσχάτῳ εἰς τὴν σωρείαν, τουτέστιν ἑαυτῇ, καὶ γεννᾶται μοι μονὰς· ἅπαξ γὰρ μονὰς. Τελεία ἄρα ἐστὶ δυνάμει ἢ μονὰς· ἴση γὰρ τοῖς ἰδίῳις μέρεσι κατὰ δύνάμιν αὐτῆ, οἱ δ' ἄλλοι κατ' ἐνέργειαν. (Nic., *Intr. arith.* I, 16, 8-10)

« L'unité est parfaite en puissance, mais non pas encore en acte ; car en la prenant toute première de la ligne pour l'entassement j'ai examiné conformément à la prescription de quelle sorte elle est, et je l'ai trouvée première et non composée ; car c'est sur le mode véritable et non point, comme les autres nombres, par participation, qu'elle est première de tout le nombre et seule non composée. Je la multiplie donc par le dernier terme pris pour l'entassement, c'est-à-dire par elle-même, et j'engendre une unité ; car une fois un est unité. L'unité est donc parfaite en puissance, car elle est elle-même égale à ses propres parties selon la puissance, alors que les autres nombres le sont selon l'acte³. »

Nicomaque montre que l'on peut appliquer à l'unité le mode de découverte des nombres parfaits, et que l'on tombe alors sur l'unité elle-même :

- a) $1 = 1$, qui est un nombre premier et non composé ;
- b) le nombre obtenu est multiplié par le dernier nombre pris pour l'addition, soit $1 : 1 \times 1 = 1$.

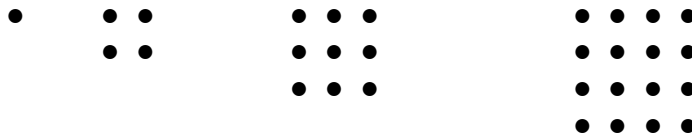
L'unité est donc un nombre parfait. En tant que tel, elle doit être égale à l'addition de toutes ses parties. Or, elle est par nature insécable, on ne peut prendre la moitié, le quart ou une autre fraction de 1. Sa seule partie est elle-même : $1/1 = 1$. C'est cette particularité de l'unité par rapport aux autres nombres parfaits qui lui vaut le nom de « parfaite en puissance », et non en acte. Il en est de même lorsque Nicomaque traite des nombres carrés, des nombres cubes ou des nombres sphériques : l'unité est alors toujours appelée le premier nombre carré, cube ou sphérique en puissance, alors que, par exemple, le premier carré en acte est 4, le premier cube en acte, 8, etc. Tout en étant première et au fondement de tout nombre, l'unité semble ainsi comme en attente, ce que pourrait exprimer l'adverbe οὐπω, « pas encore », dans notre texte. Mais que peut attendre l'unité ? Quelle serait son actualisation ? En outre, l'unité étant le principe du même et de l'immuabilité, étant

¹ Le nombre parfait suivant est déterminé comme suit : $1 + 2 + 4 = 7$; 7 étant premier et non composé, je peux le multiplier par le dernier nombre pris pour l'addition, soit $4 : 7 \times 4 = 28$: 28 est le deuxième nombre parfait.

² Nic., *Intr. arith.*, I, 16, 2.

³ Trad. Bertier, Vrin, 1978.

inaltérable et toujours égale à elle-même, et seulement à elle-même, elle n'a qu'un mode d'existence et ne peut être tantôt en puissance, tantôt en acte. Il faut donc reconsidérer la valeur de οὐκ, et l'utilisation que Nicomaque fait de la distinction aristotélicienne. En effet, « l'unité n'est pas encore un nombre parfait en acte » ne signifie pas qu'un jour, elle sera un nombre parfait en acte, et qu'elle est seulement en attente d'actualisation ; cela signifie au contraire que, tant que l'on s'en tient à l'unité, au tout premier nombre, on ne peut pas encore observer de nombre parfait en acte. Pour cela, il faut opérer la première addition, et ajouter le premier nombre parement pair, le 2, il faut effectuer une opération, un acte. De même, c'est au moyen d'un acte, l'addition de toutes les parties, qu'un nombre parfait est égal à ses parties. C'est pourquoi Nicomaque dit que ces nombres sont égaux à leurs propres parties κατ' ἐνέργειαν. Or, c'est précisément cet acte qui n'est pas effectué dans le cas de l'unité : pour elle, être égale à ses propres parties, c'est être égale à elle-même, à sa valeur même. C'est pourquoi, nous semble-t-il, elle est dite égale à ses propres parties κατὰ δύναμιν, qu'il conviendrait davantage de traduire, dans cette perspective, par « selon la valeur », en nous appuyant sur la traduction de du lexème par « valeur » dans d'autres de ses emplois¹, plutôt que par « selon la puissance ». La notion de δύναμις trouverait ainsi sa cohérence dans l'ensemble du traité. Peut-être la chose sera-t-elle plus claire dans le cas des carrés : l'unité est dite premier carré δυνάμει, alors que le 4 est le premier carré en acte. Nicomaque définit un nombre carré comme un nombre « qui donne (...) quatre angles dans la représentation figurée, (...) dans une configuration équilatérale, comme 1, 4, 9, 16 », *etc.*, « car leurs tracés équilatéraux deviennent des tétragones de la façon suivante :



et ainsi de suite jusqu'où tu veux². » Ces figures permettent de mieux se représenter en quoi l'unité n'est que carré en puissance, ou en valeur, là où les autres nombres (4, 9, 16) sont carrés en acte : l'unité en tant que carré a la même valeur que le côté de ce carré, là où 4 considéré en tant que carré n'a pas la même valeur que ses côtés, 2.

2.6.2. Les traductions de Boèce

Lorsqu'il paraphrase les chapitres qui concernent les nombres parement pairs et pairs-impairs, Boèce ne traduit pas expressément la distinction de Nicomaque entre κατὰ τὸ ὄνομα et κατὰ τὴν δύναμιν et se limite à traduire ὄνομα par *nomen* et ποσότης par *quantitas*³. Il ne traduit pas non plus les composés ἀρτιώνυμος / ἀρτιοδύναμος et

¹ Cf. *supra*, première partie, chap. 3.

² Nic. *Intr. Arith.*, II, 9, 1, trad. Bertier, Vrin, 1978.

³ Boeth. *Inst. arith.* I, 9 : *Huic numero uidetur accidere ut quaecumque eius fuerit pars, cum nomine ipso uocabulo pariter par inueniatur, tum etiam quantitate* : « La propriété de ce nombre, on le voit, est que, quelle

ἐναντιώνυμος / ἐναντιοδύναμος. Si l'on peut encore tenter de sauver l'unité de la notion de δύναμις chez Nicomaque, en postulant qu'à un signifiant, dans un traité mathématique, devrait correspondre un signifié et un seul, cela n'est donc plus possible à travers la traduction de Boèce. Celui-ci, conformément à ce qu'il annonçait, a sans doute cherché à simplifier et à clarifier le propos de Nicomaque, en abandonnant la double expression ποσότης / δύναμις, qui pouvait être source de confusion.

En revanche, lorsqu'il doit traduire le couple antonymique δύναμις / ἐνέργεια, Boèce paraît hésiter, comme le montre sa traduction du premier passage dans lequel ces termes apparaissent, que nous avons reproduit plus haut, en (42) :

(43) *Igitur prima unitas uirtute atque potentia, non etiam actu uel opere, et ipsa perfecta est. Nam si primam ipsam sumpsero de proposito ordine numerorum, uideo primam atque incompositam, quam si per se ipsam multiplico, eadem mihi unitas procreatur. Semel enim I solam efficit unitatem, quae partibus suis aequalis est potentia solum, ceteris etiam actu atque opere perfectis. Recte igitur unitas propria uirtute perfecta est, quod et prima est et incomposita et per se ipsam multiplicata sese ipsam conseruat.* (Boèce, *Inst. arith.*, 1, 20,8-9)
 « Quant à l'unité, c'est le premier nombre parfait en virtualité et en puissance, mais non pas en acte et en réalisation. Car si je la prends la première dans la ligne de nombres qui m'est proposée, je vois qu'elle est première et non composée; si je la multiplie par elle-même, cela m'engendre la même unité : car une fois 1 fait l'unité seule, qui n'est qu'en puissance égale à ses propres parties, alors que tous les autres nombres parfaits le sont en acte et en réalisation. L'unité est donc bien parfaite selon sa puissance propre, parce qu'elle est première et non composée et que, multipliée par elle-même, elle se conserve elle-même¹. »

Dans ce passage, Boèce utilise donc successivement le binôme *uirtute et potentiā*, puis *potentiā* seul, enfin *uirtute* seul, pour traduire δυνάμει ou κατὰ δύναμιν. Il utilise également, dans d'autres passages, les binômes *uirtute et potestate* (2), *ui et potentia* (1), *ui et potestate* (5), ou bien l'un de ces quatre lexèmes seul : *potestate* (6), *potentia* (1, dans le passage cité), *uirtute* (2, dont le passage cité) ou *ui*.

La traduction d'ἐνεργεία ou κατ' ἐνέργειαν est plus stabilisée, même si elle a recours elle aussi à deux termes au lieu d'un : *actu* et *opere*, avec parfois l'un ou l'autre terme seul. Cette pluralité de traductions amène à se poser plusieurs questions :

-le choix de traduire un terme grec par un binôme synonymique en latin est-il purement stylistique, a-t-il des implications sémantiques ?

-faut-il voir une nuance sémantique dans le choix d'un de ces lexèmes plutôt que d'un autre, ou dans le choix d'un binôme plutôt que d'un lexème seul ?

-faut-il, au contraire, considérer que cette pluralité de traductions est le signe d'une hésitation de Boèce, imputable à sa jeunesse ? En effet, nous avons vu que, dans les traductions des traités aristotéliens, qui sont ultérieures à celle de l'*Introduction arithmétique*, les datifs δυνάμει et ἐνεργεία sont uniformément traduits par les ablatifs *potestate* et *actu*. Plus largement, nous l'avons vu, l'évolution de sa pensée conduit Boèce à

que soit sa partie, on la trouve pairement paire par sa dénomination même et par le terme qui la désigne, mais aussi par la quotité (trad. Guillaumin, CUF, 1995). »

¹ Trad. Guillaumin, CUF, 1995.

des principes traductologiques plus stricts en matière de traduction de textes scientifiques. Il est compréhensible, dans ce cadre, qu'il ait cherché à créer une terminologie latine aussi – voire plus – précise que la terminologie grecque, qui impliquait que le même emploi d'un lexème soit toujours traduit par le même lexème latin. En revanche, dans la mesure où il affirme ne pas se tenir à une traduction serrée pour l'*Institution arithmétique*, il n'avait vraisemblablement pas cette même préoccupation terminologique dans sa jeunesse.

C'est pourquoi il faut plutôt voir dans la variété des traductions de δυνάμει et, dans une moindre mesure, d'ἐνεργεία, soit une véritable hésitation de la part de Boèce, soit une volonté de variation d'ordre stylistique – les deux n'étant pas incompatibles –, plutôt qu'une tentative de rendre en latin d'hypothétiques nuances sémantiques du grec. Ces hésitations peuvent être de deux ordres : soit Boèce a des difficultés à comprendre l'usage que fait Nicomaque de la distinction aristotélicienne, soit il le comprend, mais ne sait encore quels lexèmes latins conviendraient le mieux pour la traduire. Dans le premier cas, chacun des lexèmes latins traduirait une des interprétations, exactement de la même manière que si, face au doute sur le sens à assigner à δυνάμει ici, nous décidions de le traduire par « selon la puissance ou la valeur » en français, au lieu de choisir entre les deux termes. Il ne faudrait alors pas conclure à une commutabilité complète des quatre lexèmes. Dans le second cas, au contraire, Boèce apercevrait l'aptitude à peu près similaire des quatre lexèmes à traduire l'usage que fait Nicomaque de δύναμις : nous pourrions alors conclure à une synonymie au moins contextuelle de ces quatre lexèmes. L'étude lexicologique de ces quatre lexèmes permettra d'éclairer ce problème à l'issue de la troisième partie.

Auparavant, il nous reste à aborder un dernier ensemble de traductions, celles des traités médicaux de la *Collection hippocratique*. En effet, réalisées, selon toute vraisemblance, à la fin de l'Antiquité, à l'époque même où Boèce exécutait ses propres travaux de traduction, elles permettent de comparer les choix lexicaux de leurs traducteurs pour les emplois hippocratiques de δύναμις à ceux de Boèce pour son emploi aristotélicien.

3. Les traductions latines antiques des traités médicaux grecs

Les versions latines des traités médicaux de la *Collection hippocratique* que nous possédons aujourd'hui sont majoritairement d'époque médiévale, réalisées soit à partir d'une version originale grecque, soit à partir d'une version intermédiaire arabe. Cependant, quelques fragments de traductions plus anciennes, réalisées sur le texte grec à la fin de l'Antiquité, nous sont parvenus par des manuscrits latins datés du IX^e au XI^e siècle de notre ère. Elles concernent sept grands traités : *Airs, eaux, lieux* ; *Aphorismes, Des maladies des femmes, De la nature de l'homme, Pronostic, Du régime, Des semaines*¹. Ces traductions témoignent parfois d'une compétence linguistique peu élevée à la fois en grec et en latin, ou soit en grec, soit en latin². Ainsi, selon les éditeurs de la traduction latine du premier livre du traité *Du régime*³, C. Deroux et R. Joly, « le traducteur savait mal le grec » ; en outre, « les obscurités ou les altérations du modèle qu'il avait à sa disposition ne l'ont guère empêché de 'traduire' des passages incohérents ou qui lui étaient incompréhensibles⁴ ». Par ailleurs, certaines traductions, par exemple celles des traités *Des maladies des femmes*⁵ et *Des semaines*⁶, présentent d'importants solécismes, les déclinaisons n'étant même plus respectées. À propos de la traduction du second traité, qu'il édite avec quelques fragments de l'original grec, perdu, en regard, É. Littré fait la remarque suivante :

« Le texte en est horriblement barbare et souvent inintelligible. (...) Le traducteur latin ou plutôt le copiste n'a plus le sens des terminaisons qui, dans la syntaxe latine, désignaient le rapport des mots ; ces mots sont pour lui comme ils sont dans notre langue moderne, sans inflexion pour les cas ; et dès lors, il emploie un nominatif pour un accusatif, un génitif pour un datif, etc.⁷ »

Malgré les défauts de ces traductions, dans la mesure où certaines nous permettent de confronter les emplois de δύναμις en médecine avec leurs traductions latines, il nous a paru intéressant de présenter les choix lexicaux qui y sont effectués. Il s'agit ici d'observer si les différents emplois de δύναμις en médecine reçoivent tous le même équivalent de traduction latin : le cas échéant, cette solution pourrait signaler la maladresse du traducteur qui, désarmé face à un texte dont il ne saisit pas le sens global, aurait recours aux équivalents de transcodage qu'il a en tête, préalablement mémorisés, pour traduire les termes-sources. Dans

¹ Voir notamment Jouanna, 1991, 11-26 : « Remarques sur la valeur relative des traductions latines pour l'édition des textes hippocratiques », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne). Pour l'édition de ces fragments, voir les références données en bibliographie sous l'entrée *Hippocrates Latinus*.

² Voir Jouanna, 1991, 22. Les spécialistes discutent sur le point de savoir si ces traductions émanent d'un même groupe de traducteurs, à Ravenne, centre hellénisé important pour la médecine à l'époque (point de vue d'I. Mazzini), ou de plusieurs groupes, venant de centres différents, d'époque différentes.

³ Cette traduction est éditée par C. Deroux et R. Joly, 1978, 129-151 : « La version latine du livre I du traité pseudo-hippocratique *Du Régime (edito princeps)* », in *Lettres latines du Moyen Âge et de la Renaissance*, Bruxelles, « Latomus », vol. 158.

⁴ Deroux, Joly, 1978, 129-151.

⁵ Vásquez Buján, *El De mulierum affectibus del corpus hippocraticum : estudio y edicion critica de la antigua traduccion latina*, Universidad de Santiago de Compostela, 1986.

⁶ Roscher, *Die hippokratische Schrift von der Siebenzahl in ihrer vierfachen Überlieferung*, Paderbon, 1913.

⁷ Littré, VIII, 616-617.

le cas contraire, si le traducteur varie dans ses choix, il s'agit d'observer si ces différences correspondent aux différents emplois de δύναμις, ou si elles témoignent d'un manque de rigueur dans la traduction.

Nous nous appuyerons, pour l'essentiel, sur deux traductions du traité *Du régime*, choisies pour le nombre d'occurrences significatif qu'elles présentent¹. La première, éditée par C. Deroux et R. Joly, traduit une grande partie du livre I de ce traité ; elle pourrait provenir de Ravenne et dater du VI^e siècle de notre ère². La seconde traduction est une version latine du livre II du même traité, éditée par I. Mazzini³, qui défend l'idée que toutes les traductions latines anciennes sont issues du centre de Ravenne et datent de la même époque, le V^e et le VI^e siècles de notre ère⁴.

Sur les 34 occurrences de δύναμις relevés dans le texte-source de ces deux fragments, 25 sont traduites par *uirtus* (9 sur 11 dans le livre I, 16 sur 23 dans le livre II) avec des variantes en nombre : quatre occurrences du singulier de δύναμις sont traduites par le pluriel de *uirtus*, tandis que l'une des rares occurrences de δύναμις au pluriel est traduite par le singulier. Parmi les neuf autres occurrences, il en est quatre où δύναμις n'est pas traduit en tant que tel, dans des passages où la traduction est plus globale que littérale. Les cinq dernières sont traduites soit par *uis*, dans le cadre du binôme synonymique *uis et natura*, et par *uires* au pluriel, soit par un autre binôme synonymique : *uirtus et natura* ; ce choix est particulièrement intéressant pour ce qu'il révèle du rapport entre *uis* et *uirtus* en latin tardif.

3.1. Δύναμις au sens de « propriété » et sa traduction par *uirtus*

Dans le traité *Du régime*, δύναμις est majoritairement employé pour dénoter la propriété déterminée qui caractérise une entité et qui lui permet de produire un effet précis ; c'est cet effet qui permet au médecin de connaître cette entité et de lui attribuer une δύναμις, c'est-à-dire une propriété caractéristique et distinctive⁵ ; il dénote par exemple la propriété des fruits dans le passage suivant, que nous faisons suivre de sa traduction latine :

(44) Περὶ δὲ ὀπώρης ᾧδε ἔχει. Τὰ μὲν ἐγκάρπια διαχωρητικῶ τερα, τὰ δὲ χλωρὰ τῶν ξηρῶν. Ἡ δὲ δύναμις εἰρήσεται αὐτῶν. Μόρα θερμαίνει καὶ ὑγραίνει καὶ διαχωρεῖ. (*C.H., Régime*, LV, 1 Joly = VI, 466-663 Littré).

« Voici ce qu'il en est des fruits. Les fruits mûrs sont plus laxatifs, les frais plus que les secs. On va dire (ici) leur qualité respective. La mûre échauffe, humecte, est laxative⁶. »

¹ Le fragment du livre I concerne une partie du *Régime* pour laquelle nous avons comptabilisé 11 occurrences de δύναμις ; dans le texte-source de la traduction du livre II, on relève 23 occurrences du lexème grec.

² Le manuscrit édité (*Parisinus Latinus* 7027 (f.55r-66r) est d'origine italienne et date du ou de la seconde moitié du IX^e siècle de notre ère. Voir Wickersheimer, 1966, 77-80 : *Les manuscrits latins de médecine du haut moyen âge dans les bibliothèques de France*, Paris, CNRS.

³ Mazzini, 1977, 287-357 : « *De obseruantia ciborum*. Un'antica traduzione latina del Περὶ διαίτης pseudoippocratico », *Romano barbarica*, 2.

⁴ Voir Jouanna, 1991, 22 : « Selon Innocenzo Mazzini, dans sa communication au colloque de Macerata de 1984, toutes ces traductions latines anciennes ont été faites aux V^e et VI^e siècles après J.-C., comme le montre une série de faits linguistiques, surtout morphologiques, syntaxiques et lexicaux, typiques des siècles en question. »

⁵ Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 1.

⁶ Trad. Joly, CUF, 1967.

De pomis diuersis. Sed et poma recentia facilius egeruntur, quam illa quae fueri<n>t sicca. Sed de horum uirtute dicimus. Mora calefaciunt, immatura restringunt. (De obseruantia ciborum LXXII, 1)

La traduction de δύναμις par *uirtus* dans ce sens a de quoi surprendre au regard de ses emplois à l'époque classique. En effet, *uirtus*, dans la langue des textes littéraires de cette période, ne fait pas référence à une propriété définie par l'effet qu'elle peut produire ; si le terme peut néanmoins être traduit par « qualité », c'est plus souvent au sens de « bonne qualité », par opposition à « défaut », ou bien au sens de « qualité caractéristique », mais sans que cette qualité soit définie par rapport à l'action qu'elle permet d'effectuer sur le monde extérieur. En revanche, par rapport à ses emplois dans la Bible, où il peut dénoter les moyens d'agir ou la puissance exercée, son utilisation dans ce sens est moins étonnante.

3.2. La traduction du couple grec φύσις και δύναμις

Le traité *Du régime* présente deux occurrences du couple φύσις και δύναμις, au début et à la fin du chapitre XXXVIII, qui traite des différents vents. Dans la première phrase, l'auteur annonce qu'il va traiter de la manière de « distinguer » (διαγινώσκειν) « quelle nature et quelle puissance a chacun d'eux » (ἤντινα φύσιν ἔχει και δύναμιν ἕκαστα), et clôt son exposé par une formule similaire : φύσιν μὲν οὖν και δύναμιν ἕκαστων οὕτω χρῆ γινώσκειν (« c'est ainsi qu'il faut distinguer la nature et la propriété de chacun d'eux »). Entre ces deux phrases liminaires, l'usage qu'il fait de chacun des deux termes permet de ne pas considérer φύσις και δύναμις comme un binôme synonymique, c'est-à-dire comme une lexie complexe formant une unité de sens individualisée, bien que φύσις et δύναμις soient souvent de sens proche¹. En effet, l'auteur les emploie de manière bien distincte : φύσις fait référence à la nature commune des vents, ce qui les caractérise tous, à savoir le fait « de refroidir et d'humecter » (ψύχειν και ὑγραίνειν). Mais, ajoute l'auteur, « selon la situation respective des contrées et des lieux d'où ils se manifestent, les vents deviennent différents les uns des autres : plus froids, plus chauds, plus humides, plus secs, plus malsains, plus salubres² ». Or, c'est ce caractère propre, qu'ils acquièrent du fait de leur passage dans certaines régions, que dénote δύναμις dans le chapitre. Ainsi, le vent du nord, du fait qu'il ne passe que dans des régions froides, « conserv(e) sa propriété » (τὴν ἐωυτοῦ δύναμιν ἔχων), alors que le vent du sud, parce qu'il passe par des régions chaudes qui le dessèchent, voit sa nature (φύσις) se modifier et « manifeste une propriété chaude et sèche » (δύναμιν ἀποδιδοναι θερμὴν και ξηρὴν). Cette différence entre les deux termes justifie que l'on trouve δύναμις au pluriel quelques lignes plus loin : Ὡσαύτως δὲ και αἱ τῶν ἄλλων πνευμάτων δυνάμεις ἔχουσιν (« les propriétés des autres vents sont analogues ») : les vents ont en effet une propriété constitutive commune, mais plusieurs caractères propres (ou propriétés distinctives) qui les distinguent entre eux.

¹ Cf. *supra*, première partie, section 2.1.4.

² Trad. de *Du régime* XXXVIII, 1, Joly, CUF, 1967.

Dans la version latine de ce chapitre XXXVIII, les choix lexicaux du traducteur ne permettent pas la conservation de cette distinction. Il paraît en effet comprendre φύσις καὶ δύναμις comme une lexie complexe, et traduit sa première occurrence par ce qui, en latin, constitue un authentique binôme synonymique : *uis et natura*¹. Néanmoins, s'il avait continué de traduire φύσις par *natura* et δύναμις par *uis*, la distinction aurait pu être sauvée. Mais, s'il traduit effectivement de façon systématique φύσις par *natura*, les choses sont différentes pour δύναμις : non seulement il omet la première de ses trois occurrences intermédiaires, mais, en outre, il ne traduit pas les deux autres de la même façon, et introduit une confusion surprenante en rendant la deuxième occurrence de δύναμις par un autre binôme, *uirtus et natura*² :

(45) Ἐν μὲν οὖν τοῖσιν ἔγγιστα χωρίοισιν ἀνάγκη τοιαύτην δύναμιν ἀποδιδόναι θερμὴν καὶ ξηρὴν, καὶ ποιεῖ τοῦτο ἐν τῇ Λιβύῃ. (C.H., *Régime*, XXXVIII, 4 Joly = VI, 466-663 Littré)

« Dans les régions voisines, il est nécessaire qu'il manifeste une telle propriété chaude et sèche, comme il le fait en Libye³. »

Et est uicinis regionibus uirtute et natura qualem descripsimus, siccus et calidus quemadmodum in Africa. (De obseruantia ciborum, II, 4)

« Dans les régions voisines aussi, nous avons décrit comment il était par sa propriété naturelle, à savoir sec et chaud, comme en Afrique. »

(46) Ὡσαύτως δὲ καὶ τῶν ἄλλων πνευμάτων αἱ δυνάμεις ἔχουσιν. (C.H., *Régime*, XXVIII, 4 Joly = VI, 466-663 Littré)

« Les propriétés des autres vents sont analogues⁴. »

Simili ratione et alii uenti repperiuntur. (De obseruantia ciborum, II, 4)

« On observe que les autres vents aussi sont de caractère analogue. »

Enfin, le traducteur ne rend pas la réitération du syntagme φύσις καὶ δύναμις par *uis et natura* comme il l'avait fait pour sa première occurrence, mais par le même binôme qui lui sert aussi à traduire δύναμις seul, *uirtus et natura*. De cette façon, il assimile les concepts qui étaient distinguées en grec, considérant que les vents ont une nature, et que c'est cette nature elle-même qui se modifie selon les régions. Il semble que nous soyons autorisés à poser que, dans sa conception des choses, φύσις καὶ δύναμις = δύναμις = *uis et natura* = *uirtus et natura*. Ce passage est aussi révélateur de la prise de relais de *uis* par *uirtus* qui a lieu en latin tardif, *uirtus et natura* remplaçant clairement le binôme synonymique classique et usuel *uis et natura*.

¹ Cf. *infra*, troisième partie, chap. 2 et Pellicer, 1966, 190 *sqq.*

² Selon I. Mazzini, c'est un trait caractéristique de ce traducteur de rendre un mot par plusieurs. On retrouve d'ailleurs la traduction de δύναμις seul par *uirtus et natura* au chapitre suivant, (XXXIX, 1) pour dénoter les propriétés naturelles et artificielles des aliments.

³ Trad. Joly, CUF, 197, modifiée : R. Joly traduit δύναμις par « force » ici et dans sa première occurrence, par « puissance » ou « pouvoir » lorsqu'il est coordonné à φύσις, par « caractère » lorsqu'il est au pluriel : si ces choix sont satisfaisants pour chacune des occurrences isolées, ils ne permettent pas de manifester la cohérence de l'emploi du mot dans le passage.

⁴ Traduction Joly, CUF, 1967, modifiée pour les mêmes raisons que la précédente.

En outre, le traducteur introduit une autre modification par rapport au texte grec, en le commentant au sein même de sa traduction. Comparons dans sa version originale et dans la traduction latine le passage qui suit la première occurrence du quatrième paragraphe du chapitre (exemple 45), où l'auteur explique pourquoi le vent assèche les végétaux et les hommes dans les régions chaudes et sèches qui se trouvent loin de la mer ou d'un fleuve :

(47) Ἄτε γὰρ οὐκ ἔχων οὔτε ἐκ θαλάσσης ἰκμάδα λαβεῖν οὔτε ἐκ ποταμοῦ, ἐκ τῶν ζώων καὶ ἐκ τῶν φυομένων ἐκπίνει τὸ ὑγρὸν. (C.H., *Régime*, XXXVIII, 4 Joly = VI, 466-663 Littré)

« Étant donné, en effet, qu'il ne peut tirer de l'humidité ni de la mer, ni d'un fleuve, il en vide les êtres vivants et les végétaux¹. »

Nam cum neque mare sit proximum, neque flumen unde possit humorem aurire uel adsumere, procul dubio, quasi indigens uirtute, utpote qui tantis regionum caloribus fatigatus atque distractus, trahit ad se humorem, quem non solum in fructibus, uerum etiam in hominibus, ut supra dixi, repperit. (De obseruantia ciborum, II, 4)

« En effet comme ne se trouve, à proximité, ni une mer, ni un fleuve d'où il pourrait puiser ou attirer l'humidité, loin s'en faut, comme s'il manquait de force, au motif que les chaleurs si fortes de ces régions l'épuisent et le fatiguent, il tire vers lui l'humidité qu'il trouve, comme je l'ai dit plus haut, non seulement dans les fruits, mais aussi dans les hommes. »

Dans l'explication qu'il donne (que nous soulignons), il emploie *uirtus* pour désigner la force dont le vent, « fatigué », manquerait et qu'il serait obligé d'aller puiser chez les êtres vivants. Or, il est peu probable que le traducteur emploie *uirtus* dans deux sens différents à quatre lignes d'intervalle. Il est en revanche beaucoup plus probable qu'il ait compris δύναμις dans un des autres sens qu'il a dans les traités de la *Collection hippocratique*, lorsqu'il fait référence à la fois à la force des aliments, que l'on peut diminuer ou augmenter de manière artificielle, ou à la force du corps, plus ou moins capable de résister à la force des substances ingérées : nous avons vu que, à ce titre, le concept de δύναμις se trouvait au cœur du triangle hippocratique². Or, c'est également par *uirtus* qu'il est traduit dans ce sens.

3.3. Δύναμις au sens de « force » et sa traduction par *uirtus*

Le chapitre LVI du *Régime* présente un passage intéressant où δύναμις a le sens de « qualité, propriété », mais aussi celui de « force, puissance », parallèlement à ἰσχύς. Le traducteur latin rend par *uirtus* non seulement les deux emplois de δύναμις, mais aussi ἰσχύς et l'adjectif parallèle ἰσχυρός – ce qui montre qu'il comprend bien δύναμις au sens de « force » :

(48) Τὰς δὲ δυνάμιας ἐκάστων ἀφαιρῆν καὶ προστιθέναι ὧδε χρῆ, εἰδὸτα ὅτι πυρὶ καὶ ὕδατι πάντα συνίσταται καὶ ζῶα καὶ φυτὰ καὶ ὑπὸ τούτων αὔξεται καὶ ἐς ταῦτα διακρίνεται. Τῶν μὲν οὖν ἰσχυρῶν σιτίων ἔψοντα πολλάκις καὶ διαψύχοντα τὴν δύναμιν ἀφαιρῆν, τῶν δὲ ὑγρῶν πυροῦντα καὶ φώζοντα τὴν ὑγρασίην ἐξαιρέειν (...) (C.H., *Régime*, LVI, 2 Joly = VI, 466-663 Littré)

« Voici comment on peut faire disparaître ou renforcer leurs qualités, vu qu'on sait que tout est formé de feu et d'eau, animaux et plantes, que tout croît par eux et se dissout en eux. En

¹ Trad. Joly, CUF, 1967.

² Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 1.

bouillant et en refroidissant à maintes reprises les aliments forts, on leur enlève leur puissance¹ ; en grillant et rôtissant les aliments humides, on leur enlève leur humidité (...)². »

Itaque hoc genere uirtus adicienda est et minuenda, quoniam igne et aqua omnia constant, animalia et arbores et his nutriuntur et digeruntur. Quicumque cibi fortiores sunt, hos coquendo et refrigerando uirtute euacuabis, humidos uero calefaciendo, adhurendo (...). (De obseruantia ciborum, LXXXIII, 2)

« C'est pourquoi c'est de cette manière que la force doit être augmentée et diminuée, puisque tout est constitué de feu et d'eau, les êtres vivants et les arbres, et que tout se nourrit et se dissout par eux. Tous les aliments trop forts, on les videra de leur force en les faisant cuire et en les refroidissant, les aliments humides, en les faisant chauffer et en les brûlant (...) »

Dans ce premier passage, le traducteur réserve *uirtus* à δύναμις ; en modifiant le nombre de la première occurrence dans sa traduction, il laisse penser qu'il comprend déjà le mot grec au sens de « force », et non au sens de « qualité, propriété ». Les adjectifs verbaux *adicienda* et *minuenda* soulignent la dimension scalaire de la réalité dénotée par *uirtus*. Quant à ἰσχυρός, il le traduit par le comparatif de *fortis*, exploitant alors le fonctionnement parallèle de *uirtus* et *fortis* dans leurs emplois usuels à l'époque classique³. Mais, dans le passage suivant, il étend l'emploi de *uirtus* à la traduction d'ἰσχύς et à la transposition d'ἰσχυρός :

(49) Τὰ δὲ ἐκ τῶν ἀνύδρων καὶ ξηρῶν καὶ πνιγρῶν χωρίων ἅπαντα ξηρότερα καὶ θερμότερα καὶ ἰσχὺν πλείω παρέχεται ἐς τὸ σῶμα (...). Οὐκ οὖν δεῖ τὴν δύναμιν αὐτοῦ μόνον γνῶναι τοῦ τε σίτου καὶ τοῦ πόματος καὶ τῶν ζώων, ἀλλὰ καὶ τὰς πατρίδας ὁκόθεν εἰσὶν. Ὅταν μὲν οὖν βούλωνται τροφήν ἰσχυροτέραν τῷ σώματι προσενεγκεῖν ἀπὸ τῶν αὐτῶν σίτων, τοῖσιν ἐκ τῶν ἀνύδρων χωρίων χρηστέον καὶ σίτιοισι καὶ πόμασι καὶ ζώοισιν. (C.H., Régime, LVI, 4 Joly = VI, 466-663, Littré)

« Tout ce qui provient des régions arides, sèches, torrides, est plus sec et plus chaud et donne plus de forces au corps (...). Il faut donc connaître non seulement la qualité propre des céréales, de la boisson, des viandes, mais encore leur lieu d'origine. Si donc on veut procurer au corps une nourriture plus forte sans changer d'aliment, on recourra aux céréales, boissons, viandes provenant de régions arides⁴. »

Nam et illa quae in siccis et minus aquosis et suffocatis regionibus nascuntur, uniuersa sicciora sunt et maiorem uirtutem prestant corpori. (...) Non solum ergo uirtutem cibi et potui et animalium debet unusquisque agnoscere, uerum etiam et regiones ipsas unde ueniunt singula. Itaque cum ex ipsis cibis uolueris maiorem uirtutem corpori prestare, his debes uti quae de locis siccioribus sunt. (De obseruantia ciborum, LXXXIII, 2)

« En effet tout ce qui naît dans les régions sèches, moins humides et étouffantes est plus sec et procure une plus grande force au corps. (...) On doit donc non seulement connaître la force de la nourriture, de la boisson et des animaux, mais aussi les régions mêmes d'où chacun provient. C'est pourquoi lorsqu'on veut procurer à partir de ces aliments une plus grande force au corps, on doit user de ceux qui viennent des endroits plus secs. »

Virtus, comme dans la Bible, apparaît comme l'équivalent de traduction privilégié de δύναμις pour l'ensemble de ses emplois, mais aussi comme celui d'ἰσχύς. Dans la mesure où ἰσχύς et δύναμις alternent dans les traités hippocratiques, il est compréhensible qu'ils soient

¹ Nous modifions la traduction de R. Joly, qui traduit δύναμις par « qualité ». Or, δύναμις fonctionne parallèlement à ἰσχυρός ici, et a plus probablement le sens de « force, puissance ». La première occurrence, en revanche, peut être comprise au sens de « qualité, propriété ».

² Trad. Joly, CUF, 1967.

³ Cf. *infra*, troisième partie, chap. 2.

⁴ Trad. Joly, CUF, 1967.

traduits de la même manière. Mais il est plus étonnant que cet équivalent de traduction commun soit *uirtus* : on aurait, en effet, davantage attendu *uis* ou *uires*, d'autant plus que l'une et l'autre forme sont employées pour traduire δύναμις, une fois chacune dans notre relevé ; elles n'avaient donc pas été complètement éliminées de la langue.

4. Conclusion

À partir des traductions de la Bible, le problème de la fidélité de la traduction au texte-source vient à se poser et amène les traducteurs à rendre celui-ci de manière plus littérale, en accordant davantage de prix aux signifiants et à la cohérence lexicale. Ces nouveaux principes traductologiques ont pour conséquence la mise en équivalence très nette de δύναμις avec les deux ensembles de lexèmes latins que nous avons pu circonscrire déjà à l'issue des deux chapitres précédents : *potestas*, *potentia* et, dans une moindre mesure, le néologisme *possibilitas*, d'une part, *uis* et, à partir de la Bible, surtout *uirtus*, d'autre part. Ainsi, *potestas*, qui était employé pour traduire δύναμις dans le *De mundo*, est encore employé en philosophie par Boèce, mais il y est concurrencé par *potentia*, que l'on avait déjà rencontré chez Calcidius. Il semble que la proximité de leur signifiant respectif ne soit pas étrangère à ce rapprochement. *Potestas* est également concurrencé par *possibilitas*, qui finira par le supplanter dans l'expression de la possibilité, comme en attestent les langues romanes ; là aussi, l'emploi des deux lexèmes dans la même phrase témoigne de la grande attention portée au signifiant. Quant à *uis*, qui apparaissait comme l'équivalent de traduction privilégié de δύναμις à l'époque classique, bien qu'il soit encore employé sporadiquement dans ce rôle – dans l'*Institution arithmétique* de Boèce, dans les traités médicaux – il est, contre toute attente, très nettement supplanté par *uirtus*. En effet, *uirtus* est non seulement l'équivalent biblique de δύναμις, mais il s'impose aussi dans d'autres domaines, comme celui de la médecine ; il vient même concurrencer *potestas*, *potentia* et *uis* dans la paraphrase boécienne du traité mathématique. Pourtant, il était sans doute, en latin archaïque et classique, le moins disposé des quatre lexèmes à être rapproché de δύναμις. L'étude des emplois, à l'époque archaïque et classique, de *potestas* et *potentia*, puis de *uis* et *uirtus*, permettra d'observer à la fois ce qui put déterminer leur adoption pour traduire δύναμις, et la manière dont cette mise en équivalence avec le lexème grec infléchit leur évolution sémantique.

Troisième partie

Étude lexicologique des lexèmes latins

potestās – potentia – uīs – uīrtūs

Introduction

1. Équivalence de traduction ou calque sémantique ?

Les quatre lexèmes sélectionnés, *potestās*, *potentia*, *uīs* et *uīrtūs*, servirent tous à traduire plusieurs emplois de δύναμις : si l'on considère les lexèmes en langue, selon leur position au sein d'un paradigme lexical, les deux premiers étaient les plus attendus, dans la mesure où ils étaient soutenus par une correspondance plus large entre les deux paradigmes lexicaux des verbes de modalité gr. δύναμαι et lat. *possum*. Pourtant, même s'il est arrivé que *potestās* soit utilisé pour traduire δύναμις (chez Apulée et chez Boèce), il n'a pas été le lexème le plus couramment employé dans ce rôle. De même, l'autre substantif de ce paradigme lexical, *potentia*, créé ultérieurement, bien qu'il partageât des emplois avec δύναμις, n'est devenu que tardivement l'un de ses équivalents de traduction usuels, à un moment où les principes traductologiques avaient changé, et où une attention plus grande était portée à la cohérence lexicale au niveau des signifiants. La traduction de δύναμις par *potestās* ou *potentia* tient en effet de l'équivalence de transcodage, c'est-à-dire d'« une équivalence fixe et permanente, valable, en principe, hors et en contexte¹ », qu'il devait être possible d'établir par comparaison des deux systèmes linguistiques, hors de tout contexte. De là, il est possible de considérer que :

- soit *potestās* et *potentia* sont des équivalents de transcodage statiques de δύναμις ; autrement dit, ils n'ont subi aucune transformation en le traduisant, ni extension de leurs emplois (ou de leur valeur référentielle), ni modification de leur valeur sémantique² .

¹ Nous reprenons la définition, mentionnée en deuxième partie, de Hurtado Albir, 1990 : *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Érudition.

² Sur la distinction entre valeur sémantique, établie en fonction de paramètres linguistiques, et valeur référentielle, établie en fonction de paramètres extralinguistiques, voir l'introduction générale.

- soit leur aptitude à traduire δύναμις dans plusieurs de ses emplois est le résultat d'un calque sémantique « naturel¹ », c'est-à-dire conforme aux attentes et à leur usage en latin : ils auraient acquis de nouveaux emplois en traduisant δύναμις, mais sans qu'il y ait de « décrochage sémantique² ».

- soit les deux substantifs ont subi un calque sémantique « artificiel » : ils ont acquis de nouveaux emplois de manière brutale et non conforme à ce qui était attendu compte tenu de leur usage, au point qu'il est possible que leur valeur sémantique se soit trouvée modifiée.

Dans les deux derniers cas, il y a donc accroissement de la polydénotation (ou polyréférence) du lexème, qui peut impliquer – mais ce n'est pas nécessaire – l'émergence d'une ou de plusieurs nouvelles valeurs sémantiques, soit un accroissement de la polysémie du lexème. L'étude de leurs emplois en latin, à la période archaïque et à la période classique, permettra d'apporter des éléments de réponse à la question de leur statut par rapport à δύναμις dans un premier chapitre.

Potestās et *potentia*, à l'époque classique, se sont fait ravir le rôle d'équivalent de traduction de δύναμις par *uīs*, plus exactement par *uīs* et *uīrēs*. En quoi *uīs* s'est-il révélé meilleur candidat pour ce rôle ? Sur le plan de la langue, leur rapprochement ne s'imposait pas. *Vīs* a donc dû être rapproché de δύναμις en discours, dans certains emplois qu'ils avaient en commun et qu'il s'agira de déterminer. Mais il n'a pas été seulement un équivalent de traduction occasionnel : *uīs* et le pluriel *uīrēs* ont en effet traduit le lexème grec dans la plupart de ses emplois. Par conséquent, il faut là encore se poser la question du calque sémantique : *uīs* a-t-il subi une extension de ses emplois, autrement dit de sa valeur référentielle, et/ou une modification de sa valeur sémantique ? Dans l'affirmative, ce phénomène de calque sémantique a-t-il été « naturel » ou « artificiel », imperceptible ou brutal, pour le sujet parlant ? Mais *uīs*, du fait sans doute du caractère défectif de sa flexion, de son monosyllabisme, et peut-être aussi de son excessive souplesse sémantique, s'est affaibli en latin tardif, et a cédé la place, de manière assez surprenante, à *uīrtūs*, comme s'il avait besoin d'être renforcé par un suffixe. *Vīrtūs* présente la particularité d'avoir traduit δύναμις, dans les textes étudiés précédemment, à date plus tardive, après être devenu l'équivalent de traduction biblique du lexème grec dans les premières traductions de la Bible. Les principes traductologiques littéralistes guidant ces traductions laissent d'emblée penser qu'il a subi là un calque sémantique artificiel et brutal. Il apparaît d'ailleurs si brutal, au regard des emplois usuels du lexème en latin classique, qu'il est même difficile, *a priori*, de comprendre quelle zone d'intersection sémantique ou quels emplois communs ont pu permettre leur rapprochement. L'étude de ses emplois en latin archaïque et classique, conjointe avec celle des emplois de *uīs* et *uīrēs*, permettra de confirmer ou d'infirmer, dans un deuxième chapitre, les hypothèses formulées.

Si nous nous en tenons à ces premières considérations, fondées en grande partie sur l'intuition et la mémoire des mots, nous pourrions penser que *potestās* et *potentia*, par leur inscription au sein du paradigme de *possum*, constituent des équivalents de transcodage

¹ Distinction de Ch. Nicolas, reprise à Ch. Mohrmann : cf. *supra*, deuxième partie, chap. 1, section 3.

² Cf. *supra*, deuxième partie, chap. 1, section 3.

statiques pour δύναμις, sans transformation ; que *uīs* est un calque sémantique naturel de δύναμις ; enfin, que *uīrtūs* a subi un processus de calque sémantique artificiel. En réalité, le fait que ni *potestās* ni *potentia* ne se soient imposés pour traduire δύναμις à l'époque classique, soit à une époque où l'usage des mots était bien plus respecté que la fidélité à la cohérence des signifiants, laisse penser que l'hypothèse de l'équivalence de transcodage statique, qui, pourtant, paraissait intuitivement la plus probable, est à écarter : s'ils n'ont pas été choisis systématiquement, c'est sans doute que leur valeur référentielle ou leur valeur sémantique était en réalité trop éloignée de celle de δύναμις. De manière générale, l'étude des emplois des quatre lexèmes au sein de textes relevant de différents genres révèle une situation et des processus d'une plus grande complexité.

2. Les corpus d'étude : textes littéraires, spécialisés et techniques

Afin de prendre la mesure de ces phénomènes, il fallait d'abord déterminer les emplois les plus anciens de ces quatre lexèmes, en les étudiant dans les rapports qu'ils entretiennent avec leur paradigme lexical et, en contexte, avec leur paradigme sémantique, sans négliger les données apportées par l'étymologie. Cette étude est fondée en priorité sur les occurrences relevées dans les comédies de Plaute, mais n'exclut pas, lorsque cela est fructueux, les fragments des poètes tragiques et épiques de l'époque archaïque ni les textes de Caton. Elle se poursuit par l'examen des emplois de chacun des quatre lexèmes à l'époque classique, à l'intérieur de plusieurs corpus :

- d'abord un corpus représentatif de la langue usuelle, comprenant les œuvres de Cicéron, de César et de Salluste pour la période républicaine, de Tite-Live, de Tacite et de Sénèque (hormis les *Questions Naturelles*) pour la période impériale ; d'autres auteurs sont mentionnés sporadiquement lorsque les occurrences qu'ils présentent paraissent particulièrement intéressantes. Ces textes, même s'ils émanent d'historiens, d'orateurs ou de philosophes, ont l'intérêt de relever d'un genre textuel homogène quant à la matière traitée : ils parlent tous de l'histoire de Rome, de ses institutions, de son fonctionnement social et politique, et font usage d'un vocabulaire qui peut être considéré déjà comme spécialisé, dans le domaine des relations sociales et politiques, et dans le domaine institutionnel et juridique. Les lexèmes étudiés connaissent tous au moins un emploi dans ces domaines. Or, ce sont ces derniers qui sont, *a priori*, les moins touchés par le bilinguisme géco-latin et au sein desquels les lexèmes ont le plus de chances d'être employés de manière proprement latine.

- lorsque les lexèmes recevaient des emplois spécialisés en philosophie ou en rhétorique, nous les avons analysés au sein des traités philosophiques et rhétoriques de Cicéron, du *De rerum natura* de Lucrèce et des écrits philosophiques de Sénèque, afin de voir s'ils y avaient été affectés à la traduction de δύναμις, ou bien s'ils avaient été chargés d'autres fonctions ;

- enfin, nous avons mené une étude la plus exhaustive possible des emplois des quatre lexèmes dans des textes relevant de littératures scientifiques et techniques, où les lexèmes avaient des chances de recevoir des emplois techniques qui, en tant que tels, étaient

susceptibles d'avoir subi l'influence du grec (même si les auteurs qui les emploient n'étaient pas en situation de traduction ou d'adaptation de textes grecs) : Caton, *De agricultura*¹ ; Varron, *Res rusticae* ; Vitruve, *De architectura* ; Celse, *De medicina* ; Columelle, *Res rustica* ; Sénèque, *Naturales quaestiones* ; Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*.

L'examen des emplois des quatre lexèmes dans ces différents corpus permet d'avancer des éléments de réponse à la question de leur statut par rapport à δύναμις : équivalent de transcodage statique, calque sémantique naturel ou calque sémantique artificiel. Dans le cas des deux dernières catégories, il faut encore s'interroger sur ce que Ch. Nicolas a appelé l'« efficacité » du calque sémantique. En deuxième partie, nous avons pu déjà nous rendre compte que ces lexèmes avaient traduit δύναμις dans plusieurs de ses emplois ; mais il reste à voir si, hors contexte de traduction, les nouveaux emplois des lexèmes acquis par calque sémantique se sont implantés solidement ou non dans la langue. Plusieurs indices permettent de répondre à cette question, notamment la productivité des nouveaux emplois du lexème.

3. La question de la synonymie

Enfin, un troisième et dernier chapitre permettra d'approfondir les rapports entre ces quatre lexèmes qui, bien que présentant peu de points communs dans la langue usuelle, et plus particulièrement au sein du vocabulaire des relations sociales et politiques – au sein duquel il peut être admis que les lexèmes ont un sens plus « proprement latin »² –, ont tous servi à traduire le même lexème grec : au-delà des infléchissements qu'ils ont subi individuellement, il s'agira de poser la question de l'existence d'une relation de synonymie entre eux et de sa caractérisation : nous nous appuierons pour cela sur les principes exposés en introduction générale. Le problème de la synonymie entre les lexèmes se complique encore lorsqu'on l'aborde en diachronie. En effet, la relation de proximité sémantique entre deux ou plusieurs lexèmes peut varier avec le temps, se resserrer ou se relâcher, à cause de leur évolution sémantique. En outre, il faudra se demander si l'on peut considérer comme synonymes, même partiels, des lexèmes qui se substituent l'un à l'autre et qui présentent, certes, des emplois similaires, mais à des périodes différentes.

¹ Bien que plus ancien que les autres auteurs, et en dépit de ses préventions contre la mode grecque à Rome, Caton, selon Ph. Mudry, aurait néanmoins des sources d'inspiration grecques. Sur cette question, voir Mudry, 2004, 25-45 : « Le chou de Pythagore : présence des modèles grecs dans le *De agricultura* de Caton », in Mudry, Thévenaz (éds.), *Études de lettres 1-2. Nova studia Latina Lausannensia : de Rome à nos jours* = Mudry, *Medicina, soror philosophiae. Regards sur la littérature et les textes médicaux antiques (1975-2005)*, textes réunis par B. Maire, Lausanne, Éditions BHMS, 2006, 51-65.

² Il faut néanmoins rester prudent à ce sujet, et se rappeler la mise en garde de M. Dubuisson à ce propos, stipulant que, à date historique, tout phénomène linguistique latin est susceptible d'avoir subi l'influence du grec.

Chapitre 1

Les lexèmes construits sur la racine *pōt(i)- : *potestās, potentia, etc.*

0. Introduction : données étymologiques et morphologiques

La racine *pēt-/pōt- est bien représentée dans l'ensemble des langues indo-européennes, mais sa valeur originelle fait problème depuis plus d'un siècle. Traditionnellement, et encore communément aujourd'hui¹, on lui donne le sens de « maître, chef », compte tenu du sens des termes qu'elle sert à former dans différentes langues : gr. δεσπότης « maître », lit. *viespats* « seigneur », got. *brup-faps* « bridegroom » et lat. *compōs* « maître de soi » (auquel nous pouvons ajouter son antonyme *impōs*) et *hospēs* « hôte ». Avec un élargissement en -i-, ce radical a donné également les noms de l'époux en grec, πόσις, et en sanskrit, *pāti-* ; ce dernier se trouve aussi au sens de « chef », souvent en composition, comme dans skr. *jas-pāti-* « maître de la lignée ». On y rattache en outre le latin *pōtis* et ses dérivés, qui seront étudiés par la suite. On la trouve encore sous la forme -pēt comme deuxième terme de nombreux composés arméniens, avec le sens de « chef, maître, commandant », par exemple dans arm. *karapet* « chef de caravane »². Au vu de ces réalisations, la valeur de la racine *pēt-/pōt- paraît bien être celle de « maître, chef ».

Pourtant, plusieurs linguistes ont cherché à remettre en question l'attribution d'un tel sens à cette racine, à cause de l'existence d'une particule homophone *pēt-/pōt-, bien attestée, exprimant la focalisation et traduite par fr. *même*, dans *lui-même*, angl. *self* dans *himself*, particule que l'on trouverait dans hitt. -pet, av. -paiti, lat. -pte, lit. -pat. C'est le cas notamment d'É. Benveniste, par qui, selon P. Chantraine, « cette analyse est présentée de manière particulièrement nette³ » dans les deux études qu'il a consacrées à cette question : l'une dans « Les Problèmes sémantiques de la reconstruction⁴ », et l'autre à l'occasion de son étude du lexème *hospes*⁵. À la suite d'A. Meillet et de H. Pedersen, il tente d'établir un lien sémantique entre ces deux racines, qui paraissent à première vue n'en avoir aucun : « la reconstruction d'un rapport sémantique doit nécessairement commencer par une décision de principe : laquelle des deux classes prendra-t-on comme point de départ⁶ » ? Il développe

¹ Voir par exemple les articles d'A. Orlandini : « La polysémie du prédicat 'pouvoir' et sa désambiguïsation en latin », in Garcia-Hernandez (éd.), *Estudios de Lingüística Latina III, Lexicología y Semántica*, Madrid, Ediciones Clásicas, 1998b, 1017-1031 ; « Sur la polysémie des prédicats latins *possum* et *debeo* : croisement et neutralisation des champs sémantiques : quand 'pouvoir' c'est aussi 'devoir' », in Rémi-Giraud, Panier (dir.), *La polysémie ou l'empire des sens : lexique, discours, représentations*, Lyon, PUL, 2003, 163-172 ; en collaboration avec M. Fruyt, « L'expression de la modalité et les verbes perfectio-présents en latin », in Rousseau (éd.), *La modalité dans tous ses états, Revue belge de philologie et d'histoire*, 2003, vol. 81, n° 3, 693-728.

² Voir Leroy, 1960 : « Les composés arméniens en -pet », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves*, t.XV (1958-1960), Bruxelles, 109-128.

³ DELG, πόσις, s.u.

⁴ Benveniste, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », in *PLG* 1, 289-307, plus particulièrement 301-307.

⁵ Benveniste, « L'hospitalité », in *Vocabulaire*, 1, 87-101.

⁶ Benveniste, *PLG* 1, 302.

ensuite les positions de ses deux prédécesseurs : selon A. Meillet¹, il faut partir de **pōti-* « chef », d'où la valeur de « même, self » découlerait comme résultant d'un « emploi appositionnel² » – hypothèse que Benveniste rejette à cause de l'ancienneté de la particule et du manque d'explications d'A. Meillet. Il accorde davantage de crédit à la position d'H. Pedersen³, jugée séduisante également par M. Leroy⁴. Pour soutenir que la valeur de « même, self » est première, H. Pedersen ne prend pas seulement appui sur le latin *ipse*, mais aussi sur gr. αὐτός, dan. dial. *han selv*, et russe *sam* (féminin *sama*), autant de pronoms focalisateurs employés en référence au maître de maison. Cependant, aux yeux d'É. Benveniste, ces parallèles ne suffisent pas à expliquer le passage du sens de « maître » à celui de « même » : les exemples de cette utilisation d'un focalisateur pour désigner le maître, souvent le fait des esclaves de la comédie grecque ou latine, « sont à la fois trop limités dans leur sphère et d'un style trop 'familier'⁵ » pour nous aider à retrouver le lien qui unit les deux formes. Dans la mesure où les deux valeurs de « maître » et de « même » paraissent inconciliables, le linguiste procède autrement pour expliquer le lien qui doit exister néanmoins entre les deux et aboutit à remettre en question la traduction de **pōti(i)-* par « maître ».

É. Benveniste part de la particule *-pet*, que l'on trouve en hittite, ce qui n'est pas le cas de la forme nominale *pōti(i)-* : celle-ci a, étant donné le caractère archaïque du hittite, toutes les chances d'être secondaire. Du sens de « même » assigné à la particule, qui s'accolle à des pronoms réfléchis pour renvoyer avec insistance à la sphère de la personne, il tire l'explication de l'emploi d'un **pēt-/pōt-* « suffixé et nominalisé par *-i-* dans **pōti-*, qui signifiera la personne en propre, le 'ipse' avec une détermination quelconque⁶ ». Le **dems pōti-*, plutôt que le maître de maison, « est littéralement 'le *ipse* de la maison, l'être même de la famille', celui qui *personnifie* la cellule sociale⁷ », qui est « investi d'autorité dans la fraction sociale⁸ ». Ce n'est que secondairement que le mot a pu prendre le sens de « maître », hors composition, comme dans skr. *pāti-*, à déduire des composés skr. *jas-pati-* ou véd. *dam-*

¹ Meillet, 1929, 18 (« Sur les correspondants du mot sanskrit *pātiḥ* », *Wörter und Sachen : Kulturhistorische Zeitschrift für Sprach- und Sachforschung*, 12, 17-19) : « Quant à **potis*, un tour où le mot était prédicat a entraîné une forte déviation : alors que le sens général se maintient clairement dans les verbes dérivés *potior* et *poteo* et dans le dérivé nominal *potestas*, en un cas où il était employé comme prédicat, dans *potis sum* 'je suis maître', le mot *potis* a été senti comme un adjectif. D'une manière générale, un substantif employé comme prédicat n'indique guère autre chose qu'une qualité. »

² Benveniste, *PLG* 1, 302.

³ Pedersen, *Hittitisch und die anderen indoeuropäischen Sprachen*, Kopenhagen, Levin & Munksgaard, 1938, 77-78 : « Ich habe a. a. O. ausgeführt, dass die Bedeutung 'selbst' älter ist als die in den altbekannten Sprachzweigen viel verbreitetere (mit Flexion verbundene) Bedeutung 'Hausherr' (gr. *posis*, lat. *hos-pes* u. s. w.), die daraus entwickelt ist (vgl. lat. *ipse*, dan. dial. *han selv* 'der hausherr', *hun selv* 'die Hausfrau', r. *sam*, *sama* 'barin i barynja'). »

⁴ Leroy, 110, n. 2 : « Le fait qu'en lituanien le mot soit employé au sens de 'lui-même' et qu'on ait en hittite une particule *-pat* 'même' avait amené H. Pedersen (...) à soutenir que tel était le sens ancien du mot et que l'acception 'maître' était dérivée ; il citait à ce propos des exemples parallèles comme celui du latin *ipse* employé au sens de 'maître' (ainsi Plaute, *Casina*, 789 : *ego eo quo me ipsa misit*) ; il faut reconnaître que cette argumentation est séduisante et qu'en fait tout le problème serait à reprendre. »

⁵ Benveniste, *PLG* 1, 302.

⁶ Benveniste, *PLG* 1, 304.

⁷ Benveniste, *PLG* 1, 304.

⁸ Benveniste, *PLG* 1, 305 : cette explication fonctionne aussi pour les composés arméniens en *-pet* : le *karapet*, c'est le représentant de la caravane, avant que d'être son chef.

pati-. Quant au sens particulier d' « époux » de gr. πόσις et skr. *pāti-*, il ne doit pas être dérivé de celui de « maître », comme si l'époux était considéré comme le maître de la femme, opinion qui « satisfait une conception simpliste de la conjugalité indo-européenne ». Les féminins skr. *pātnī* et gr. πότνια contredisent cette vue. Il faut plutôt considérer qu'il s'agit là de deux lexèmes symétriques, dénotant les deux partenaires d'un accord mutuel, « le 'ipse' et la 'ipsa' de l'engagement qui les unit¹ ».

La démonstration d'É. Benveniste et les arguments donnés par H. Pedersen furent contestés, à juste titre selon P. Chantraine², par O. Szemerényi³ : selon lui, aucun des éléments mis en avant par ses prédécesseurs n'autorise à considérer **pōti-* comme la nominalisation d'une particule **pēt-/pōt-* de focalisation. Il montre notamment que la particule du hittite, pierre de touche de la démonstration d'É. Benveniste, avait de nombreux emplois, et que son sens ne pouvait se réduire à celui de « même, self » comme les traductions d'H. Pedersen, souvent fausses selon lui, le suggéraient. Quant à la valeur de lit. *pats*, il l'attribue à un calque du russe *sam*, particule de focalisation employée dialectalement et familièrement dans le sens de « maître » : c'est parce que rus. *sam* et lit. *pats* partageaient ce sens de « maître » qu'ils ont pu être considérés comme des équivalents et que lit. *pats* a acquis cet emploi⁴. En définitive, les deux racines n'auraient rien à voir, et il n'y aurait aucune raison de contester la valeur « maître, chef de » associée à **pōti-*.

Si, après l'étude de Szemerényi, il est difficile de trancher en faveur de la position d'É. Benveniste, si séduisante soit-elle, cette dernière nous permet néanmoins d'approcher les faits latins avec plus de prudence qu'à l'ordinaire. En effet, la critique que le linguiste énonce à l'égard des philologues et des linguistes de son temps est toujours pertinente :

« L'importance prise en latin par le groupe *posse, potens, potentia, potestās*, et la prédominance de la notion de 'pouvoir' dans les dérivés modernes ont obscurci aux yeux des philologues et des linguistes les relations qui articulent tout ce groupe sémantique et en particulier les conditions où cette notion de 'pouvoir' s'est formée⁵. »

En effet, il était facile de faire dériver la notion de « domination exercée sur », perceptible dans tous les lexèmes cités, de la valeur originelle « maître de » associée à la racine **pōt(i)-*, sans autre forme d'examen. Pourtant, l'observation plus précise des faits latins dévoile une situation plus complexe, sur laquelle É. Benveniste pouvait légitimement s'appuyer pour étayer sa position. C'est pourquoi nous nous concentrerons, dans une première

¹ Benveniste, *PLG* 1, 304 : cette attaque de Benveniste est contestable, et il paraît céder ici à la facilité qui consiste à se créer un adversaire fictif pour mieux l'abattre : personne ne soutient que le sens d' « époux » est à mettre en relation avec celui de « maître » par rapport à la femme. Comme le précise le *DELG* (πόσις, *s.u.*), il s'agit de l'époux en tant que « maître de maison », de la même manière que πότνια (plus souvent δέσποινα) peut dénoter l'épouse en tant que « maîtresse de maison ». Voir à ce sujet Chantraine, « Les noms du mari et de la femme, du père et de la mère en grec », *REG*, LIX-LX, Paris, Les Belles Lettres, 1946-47, 219-250.

² *DELG*, πόσις, *s.u.*

³ Szemerényi, 1964, 337 *sqq.* : *Syncope in Greek and Indo-European and the Nature of Indo-European Accent*, Naples.

⁴ Szemerényi, 1964, 349-352.

⁵ Benveniste, *PLG* 1, 306.

sous-partie, sur la description des emplois des lexèmes bâtis sur cette racine à l'époque archaïque, en particulier chez Plaute :

- l'adjectif *pōtis* / *pōte* : en latin, le substantif **pōti-* fut converti en adjectif ; ce dernier possède un comparatif, *pōtior*, et un superlatif, *pōtissimus* ; l'adjectif n'apparaît que sous les formes *pōtis* et *pōte*. Très conditionné syntaxiquement, il est employé en tant que prédicat ou constituant de prédicat avec *esse*. C'est ainsi qu'il a servi à créer le verbe de modalité *posse*. D'après le *DELL*, *pōtis* signifie d'abord « maître de, possesseur de », conformément à la valeur originelle assignée traditionnellement à la racine **pōt(i)-*. Cette valeur implique l'existence d'une relation entre une entité X (vraisemblablement un individu humain) et une entité Z, dans laquelle X pourrait être dit *pōtis* de Z. Or, même si l'on se réfère aux textes latins les plus anciens, l'adjectif *pōtis* ne figure jamais dans ce type de construction, et, par conséquent, n'a jamais ce sens de « maître de, possesseur de ». Ce fait amène à reconsidérer la proposition d'É. Benveniste : sans nécessairement souscrire au rapprochement étymologique entre **pōtis* et la particule de focalisation, nous pouvons en effet assigner à **pōt(i)-* le sens de « représentant responsable de »¹ : le *δεσπότης*, « maître de maison », est celui est responsable des personnes et des biens qui s'y trouvent. Le *pátih* et le *πόσις*, de même que la *πότνια*, en tant qu'époux et épouse, sont eux aussi les « responsables » de la maison. La racine **pōt(i)-* exprimerait donc, plutôt que l'idée de « commandement, domination », celle de « propriété, possession », incluant par conséquent l'idée du contrôle que peut avoir l'individu sur sa sphère personnelle, que celle-ci soit constituée de personnes (les membres de la famille, par exemple), de biens, ou d'événements dépendants de lui.

- les verbes *pōtīre* et *pōtīrī* « prendre possession de », dérivés de *pōtis*, les formes composées *compōtīre* et *compōtīrī*, ainsi que les composés *pōssidēre* et *pōssidēre* « être en possession de », au sein desquels cette notion de « propriété » impliquant un contrôle est identifiable.

- les adjectifs anciens *compōs* < **con-pōt-s* « ayant la maîtrise de, étant en possession de » et *impōs* < **in-pōt-s* « n'ayant pas la maîtrise de, n'étant pas en possession de », qui ne comportent pas la forme de la racine thématisée par *-i-* : ils expriment eux aussi la même notion.

- le verbe de modalité *posse* : il a été créé à partir de l'agglutination de la séquence formée par l'adjectif *pōtis* et le verbe *sum* : *pōti(s) est* > *pōte (e)st* > *pōtest*, ou directement *pōte (e)st* > *pōtest*, avec aphérèse de l'initiale de *est*. De là, le radical latin *pōt-* « connu une variante phonétiquement conditionnée *pos-* devant *s* par assimilation régressive du *t* au *s* : *pos-sum*, *pos-sumus*, *pos-sunt*, *pos-se*. Ainsi en synchronie, le verbe *possum* s'analyse-t-il en deux morphèmes : *pos-sum*, *pot-est* avec un radical alternant². »

¹ Nous suivons ici Flobert, 1975, 67, n. 3 (*Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres), qui rend compte à la fois du point de vue d'É. Benveniste et de sa critique par O. Szemerényi : « la critique porte sur l'étymologie plus que sur la signification : l'interprétation par 'représentant responsable' trouve de bons appuis en latin (*possum*, *utpote*, *potior*, *potius* et *potissimus*). »

² Fruyt, Orlandini, 2003, 693-728.

- le participe *pōtēns*, *-tis*, ainsi que son antonyme morphologique *impōtēns*, et les composés du type *omnipōtēns* : il constitue, avec le parfait *pōtui*, la trace d'un ancien verbe d'état en *-ē-* non attesté, **pōtēre*, dont la formation est discutée¹ : nous suivons l'avis de M. de Vaan, selon lequel ce verbe, proto-italique, serait un verbe statif à morphème grammatical *-ē-* plutôt qu'un causatif ou un itératif **pōt-eie-*, comme le pose G. Meiser².

- enfin, et surtout, le substantif *pōtestās*. Sa formation paraît isolée en latin. Les comparatistes du XIX^e siècle³ ont cru pouvoir le rapprocher d'*egestās* : dans la mesure où le suffixe *-tāt-* s'accolait à des bases nominales (substantives, comme *tempes-tās* ou *cīui-tās*, ou adjectives, comme *līber-tās*, *nōbili-tās*⁴), ils ont pensé que les deux substantifs étaient bâtis sur les participes *potēns* et *egēns*, tous deux ayant pris la valeur d'adjectifs. Mais il n'existe pas ailleurs en latin d'exemple de *-ntt-* > *-st-*, ce qui invalide considérablement cette explication⁵. En outre, on sait désormais qu'*egestās* est formé sur le thème sigmatique *eges-*, que l'on trouve dans **eges-no-s* > *egēnus*. Par conséquent, il est plus probable que *potestās* soit formé sur *potis*, par analogie avec le couple *magis* / *maiestās* < **mag-yes-tās*⁶, « avec un arrangement grâce auquel il s'intègre dans l'ensemble en *-estās*⁷ ». Plus largement, *potestās* s'inscrit à l'intérieur du paradigme des anciens substantifs suffixés en *-tāt-*, suffixe dont J. Daude a analysé la formation et la valeur spécifique : ce suffixe serait formé, selon lui, avec le suffixe *-tā-*, qui serait une forme de **-to-* et qui a servi à former des adjectifs :

« du fait que *-ta-* est une forme de **-to-* porteur de la signification 'doté de', l'adjectif en *-ta* (*iuuenta aetas*, ou *maiesta dea*) sert à conférer à un être une caractéristique claire, admise, reconnue et qui le singularise. Mais celle-ci n'est nullement inhérente, naturelle, elle n'est pas une 'émanation de l'être' (rôle dévolu à **-ya*). Elle est au contraire acquise, imposée ou reçue de l'extérieur. On n'est plus dans l'ordre de l'appartenance naturelle, mais dans celui de l'attribution, de la 'possession reconnue' ; ainsi s'opposent *Maia (dea)* '(celle) qui est grande de nature' (qualité intrinsèque) et *Maiesta (dea)* '(celle) à qui l'on reconnaît la possession d'une grandeur éminente' (qualité extrinsèque)⁸. »

L'addition du vieux suffixe translatif *-t-* fait ensuite passer les adjectifs en *-tā* dans la classe des substantifs. Ces vues sur la valeur ancienne du suffixe *-tāt-* permettent d'éclairer l'étude sémantique de *potestās*. En effet, dans la mesure où *potestās* dénote un pouvoir, qu'il

¹ Cf. De Vaan, 2008, *potis*, s.u.

² Meiser, 2003 : *Veni vidi vici. Die Vorgeschichte der lateinischen Perfektsystems*, München, Verlag C. H. Beck, cité par De Vaan, 2008, *potis* s.u.

³ Voir Saussure, « La transformation latine de *tt* en *ss* suppose-t-elle un intermédiaire *st* ? », *MSL*, III, 1878, 293-298 ; Havet, « Variétés », *MSL*, IV, 1881, 82-88 ; Bréal, « Étymologies », *MSL*, IX, 1896, 24-46.

⁴ Exemples donnés par Bréal, 1896, 30.

⁵ **potenttas* aurait évolué comme suit : > **potenssas* > **potensas* > **potēsas*, à la manière des adjectifs en *-ōsus* < **-wont-tos* ; pour accepter cette étymologie, il faut donc supposer un rétablissement ou un maintien artificiel du suffixe *-tas*, par analogie avec les autres noms en *-tas* (*maiestas*, *auctoritas*, *dignitas*, *libertas*...).

⁶ Cf. DELL, s.u.

⁷ Brachet, 2002, 82, n. 11 : « *Libertas/libertus* et *uetustas/uetustus* : observations morphologiques et sémantiques », *Historische Sprachforschung (Historical Linguistics)*, 115-1, 79-89. L'auteur explique également *egestas* : de la même manière qu'*honestas* et *uetustas* dériveraient de *honestus* et *uetustus* par permutation de suffixes, *egestas* serait le dérivé de *egenus* < **eges-no-s*.

⁸ Daude, 2002, 225-305 (1.7.3.) : « Les substantifs abstraits de qualité », in Kircher-Durand (dir.), *Grammaire fondamentale du latin – tome IX : création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters.

s'agisse d'un pouvoir d'agir ou d'un pouvoir exercé sur autrui – les deux valeurs apparaissent avec une répartition équilibrée dans les textes de Plaute –, il importe de savoir si ce pouvoir provient d'une caractéristique intrinsèque à son détenteur (le complémenteur référentiel de *potestās*), ou bien s'il lui est conféré de l'extérieur. La valeur du suffixe laisse penser que la seconde hypothèse est la bonne.

- Elle reçoit en outre un élément de confirmation dans la création, à date plus récente, de *potentia* : ce lexème a dû être créé à partir du participe *pōtēns* à l'aide du suffixe *-ia*, qui a servi lui aussi à former des noms abstraits, à moins qu'il ne s'agisse d'un ancien collectif réinterprété comme un nom féminin¹. Or, selon J. Daude, ce suffixe « implique une appartenance et définit la qualité comme une donnée inhérente à l'être, et résumant un ensemble de 'manifestations' qui ont pu antérieurement être appréhendées par les organes des sens ou l'intellect », là où le suffixe *-t-* indique que « la qualité n'est pas une émanation naturelle d'un être qu'elle caractérise mais une étiquette déjà abstraite que l'on accole à une réalité. Cette caractérisation par le dehors s'oppose à une caractérisation par le dedans que nous reconnaissons à *-ia*². » Cette répartition sémantique entre les deux suffixes devra être confirmée par l'examen des emplois de *potestās* et *potentia* à l'époque classique. Mais à date ancienne, seul *potestās* est attesté : il convient donc d'observer ses emplois en contexte afin de voir s'il dénote réellement et systématiquement un pouvoir attribué de l'extérieur à son complémenteur référentiel.

¹ Cf. Daude, 2002, 283 *sqq.*

² Daude, 2002, 289.

1. Les lexèmes bâtis sur **pot(i)*- à l'époque archaïque (chez Plaute)

À partir des données qui précèdent, nous pouvons admettre, du moins dans un premier temps, que la notion, fondamentalement bivalente¹, de « maîtrise de, possession de » est au point de départ de l'évolution sémantique de ce paradigme lexical. De fait, *potestas*, intégré dans les syntagmes prépositionnels *in potestate* ou *in potestatem*, témoigne dès les textes les plus anciens de cette valeur, qui sera, par conséquent, la première que nous étudierons. Toutefois, un problème subsiste : l'adjectif *potis* ne se rencontre pas dans ce sens en latin, mais, dès les textes anciens, il sert à exprimer la modalité de la possibilité, seul ou avec des formes d'*esse* – avec lesquelles il est déjà en partie agglutiné pour créer *possum*. Par conséquent, si l'on admet que « maître de, possesseur de » est bien la valeur ancienne de *potis*, comment expliquer le développement, proprement latin, non seulement de l'adjectif, mais aussi de certains autres lexèmes du paradigme vers l'expression de la modalité ? En effet, parallèlement à *potis* et à *possum*, *potestas* a lui aussi exprimé, sur le plan substantival, ce que nous appellerons largement et provisoirement une « possibilité d'agir », valeur ancienne elle aussi, bien attestée dans les premiers textes. Enfin, nous traiterons à part un dernier emploi de *potestas*, que nous relierons à l'usage qui est fait du participe ancien *potens* : nous nous demanderons si, à partir de son emploi bivalent, avec le sens de « maîtrise de, possession de », le substantif a pu en venir à être employé de manière monovalente pour exprimer la valeur stative de « puissance », comme le faisait *potens* sur le plan adjectival. Il faudra alors également considérer la question du « sens lexical plein » de *possum*, sens statif d'« être puissant », « avoir de la puissance » qui, selon certains linguistes, serait ancien et se trouverait à l'origine de ses emplois en tant que verbe de modalité.

1.1. La valeur de « maîtrise de, possession de ».

1.1.1. Le syntagme prépositionnel *in potestate(m)*

Sur les vingt-sept occurrences plautiniennes de *potestas*, on en compte huit au sein du syntagme prépositionnel *in potestate* (cinq fois) ou *in potestatem* (trois fois), et une après la préposition *ad*, qui possède alors la même valeur que *in* + accusatif. Déjà à date ancienne, la fréquence de ce syntagme invite à le considérer comme une lexie, c'est-à-dire, selon la définition de B. Pottier, une « séquence de mots mémorisée comme signe individualisé² ». Tous les énoncés comprenant ce syntagme impliquent une relation entre un élément X, détenteur de la *potestas* (entité contrôlante), représenté sur le plan syntaxique par un adjectif

¹ Nous employons ici les termes *bivalent* et *monovalent* à la manière de Ch. Touratier (2000, 117 *sqq.* et 1994, 367 *sqq.* : *Syntaxe latine* Louvain-la-Neuve, Peeters), en considérant la valence comme une catégorie sémantique plutôt que syntaxique. C'est pourquoi il nous paraît légitime de l'étendre de la catégorie du verbe à celle du nom, dans la mesure où celui-ci est syncatégorématique. Dans le cas qui nous occupe, nous voulons dire que la valeur sémantique « maîtrise de, possession de » implique nécessairement deux rôles sémantiques (ou participants), un premier participant qui maîtrise ou possède, un second participant qui est maîtrisé ou possédé.

² Pottier, 1992, 34.

possessif ou un génitif adnominal, et un élément Z, « entité contrôlée » de cette même *potestas*. Cette répartition des rôles sémantiques est représentée au niveau syntaxique par les deux structures suivantes :

(a) Z (entité contrôlée) + Verbe *in potestate(m)* + X (entité contrôlante), où l'entité contrôlée est en position de sujet grammatical.

(b) (X) + Verbe + Z (entité contrôlée) + *in potestate(m)* + X (entité contrôlante), où l'entité contrôlée est en position d'objet grammatical ; dans cette structure, il arrive que l'entité contrôlante tienne aussi la place de sujet grammatical.

Les deux passages suivants permettent d'observer les deux structures (a) et (b), d'abord avec X représenté sous la forme d'un complément adnominal au génitif, puis sous la forme d'un adjectif possessif :

(1) *Nam quae indotata est, ea in potestate est uiri ;
Dotatae mactant et malo et damno uiros.* (Pl., *Aul.*, 534-535)
« La femme épousée sans dot dépend totalement de son mari ; les femmes à dot sont la ruine, la perte de leur mari¹. »

(2) <ERG.> *Tum denique homines nostra intellegimus bona,
Quom quae in potestate habuimus ea amisimus.* (Pl., *Capt.* 142-143)
« Ergasile : C'est que finalement nous, les hommes, nous ne comprenons notre bonheur que lorsque nous avons perdu ce qui était en notre possession. »

Au sein de la structure (a), les verbes employés avec *in potestate(m)* sont *esse* (*Aul.* 534 et *Most.* 133), *redire* (*Poen.* 1274), *peruenire* (*Rud.* 1338) et la forme passive du verbe *sinere* (*Stich.* 53), c'est-à-dire des verbes « spatiaux », exprimant un déplacement ou une localisation. *In potestate(m)*, employé avec ces verbes, se comporte donc comme un complément de lieu, avec ou sans déplacement, et dénote une situation dans laquelle un individu ou un objet se trouve, ou bien vers laquelle il tend².

Dans la structure (b), on relève les verbes *habere* (*Capt.* 142), *redigere* (*Rud.* 1378), *perducere* (*Trin.* 1037). En *Capt.* 142 et *Trin.* 1037, le sujet du verbe est aussi le détenteur de la *potestas*, et les deux expressions peuvent être traduites respectivement par « avoir en son pouvoir » et « réduire en son pouvoir ». *Perducere* et *redigere* indiquent le passage d'un point à un autre, ou, pour *redigere*, d'un état à un autre, souvent inférieur. Ainsi, chez Plaute, on trouve l'expression *in seruitutem redigere* « réduire (qqn) en esclavage » (Pl., *Aul.* 169), et chez Térence, *ad inopiam redigere* « réduire (qqn) à la misère » (Tér., *Haut.* 929). En définitive, les verbes avec lesquels le syntagme *in potestate(m)* est employé confirment que celui-ci introduit une relation hiérarchique ou un rapport de dépendance entre X et Z, selon la nature ontologique de ces deux éléments. Chez Plaute, X est toujours un individu humain, et Z peut être un individu humain, mais aussi un objet, ou encore une entité abstraite, une décision à prendre par exemple. Il s'agit désormais de savoir, en étudiant les passages de plus

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Pour une étude syntaxique de ce type de structure, voir Cabrilla Leal, « Locative Structures in Constructions with *sum* », in Moussy (éd.), *De lingua latina nouae quaestiones*, Louvain/Paris/Sterling, Peeters, 2001, 275-290.

près, qui sont X et Z, et quel est leur rapport social – lorsqu’ils sont des individus humains, ce qui est le cas le plus fréquent.

1.1.2. Une relation hiérarchique archétypique : *in potestate patris esse*

Potestas, dans la plupart des passages étudiés, implique un rapport entre les enfants et les parents, et plus particulièrement le père. En effet, le substantif, dans le droit privé romain¹, dénote la puissance du *pater* sur l’ensemble de sa *familia*. Il conviendra donc d’accorder une attention particulière à cette dimension juridique du terme, tout en rappelant que les comédies de Plaute comme de Térence constituent des sources problématiques pour le droit romain. En effet, si certains historiens du droit, notamment à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, ont cherché à montrer que les comiques latins transposaient dans les cadres du droit romain les intrigues de la *Néa*, fondées sur le droit grec, il a été établi depuis que la réalité est plus complexe et plus floue que cela. Ainsi, la perspective radicale de L. Pernard, séduisante pour nous dans la mesure où elle nous aurait permis d’asseoir une étude précise de l’emploi juridique de *potestas* chez Plaute, ne peut être retenue :

« 1° Il n’y a, pour ainsi dire, pas trace de droit grec dans le théâtre de Plaute. 2° Pour ce qui est des comédies de Térence, si les allusions juridiques, d’ailleurs beaucoup plus rares, qu’elles renferment n’ont pas un caractère aussi nettement romain, elles peuvent néanmoins fournir à l’historien du droit plus d’un renseignement précieux². »

J.-C. Dumont a montré, à la suite d’U. E. Paoli, que la méthode des historiens du droit de cette période « est en général fondamentalement fautive et que les arguments tiennent souvent plus du préjugé que de la lucidité. L’erreur de méthode a consisté à vouloir donner une réponse globale sans procéder au cas par cas – voir pour chaque donnée si elle ne pouvait être que grecque ou que romaine³. » Dans son article, il montre qu’il faut faire le contraire :

« Il n’y a pratiquement pas, dans la *palliata*, de règles juridiques ayant une influence sur l’action dramatique qui ne puissent être grecques. Beaucoup, d’ailleurs, pourraient être également romaines, car, présentés dans le flou de la comédie, les systèmes juridiques des deux cités offrent beaucoup d’analogies⁴. »

Dans les comédies, c’est en fait un « droit imaginaire » qui est montré, qui évoque les lois athéniennes ou romaines, mais sans les reproduire exactement, et en les superposant à l’occasion. J.-C. Dumont s’inscrit dans la même perspective que F. Dupont qui, à propos de la

¹ Gaudemet (« *Dominium-Imperium*. Les deux pouvoirs dans la Rome ancienne », *Droits*, 22, 1995, 3-17) tout en l’utilisant, récuse la distinction droit public/droit privé appliquée au droit romain, dans la mesure où ce qui relèverait pour nous du droit public ne s’applique pas à tous, mais au *Populus* uniquement. Néanmoins, cette restriction faite, la distinction entre ce qui relève de la vie domestique et ce qui relève de la vie publique reste commode.

² Pernard, 1900, 27 : *Le droit romain et le droit grec dans le théâtre de Plaute et de Térence*, Thèse pour le Doctorat de droit, Lyon, Rey.

³ Dumont, 2004 : « Droit et comédie », *Interférences-Ars scribendi*, 2 [en ligne : http://ars-scribendi.ens-lyon.fr/article.php?id_article=17] citant U.E. Paoli, *Comici Latini e diritto Attico*, Milan, A. Giuffrè (Quaderni di « Studi Senesi »), 8, 1962.

⁴ Dumont, 2004.

société comique présentée tant dans les comédies grecques nouvelles que dans les comédies romaines qui en sont inspirées, parle de « Grèce d'opérette, une Grèce qui ne ressemble en rien à la Grèce des historiens, des philosophes, des orateurs ou même de la comédie ancienne »¹, bref, une Grèce là aussi imaginaire, où se croisent les « rôles », ces archétypes que l'on retrouve dans toutes les pièces, et qui sont définis précisément par leur statut légal : fils « en puissance » de son père, fille « en puissance » d'un père, d'un mari ou d'un *leno*, ou encore esclave asservi à un homme libre. Mais ce statut légal ne doit pas être compris comme se référant strictement au droit attique ou au droit romain. En effet, même dans les comédies de Ménandre, le droit attique n'est pas rigoureusement décrit, et ce notamment pour deux raisons : les comédies de la *Néa* ont pour sujets des « histoires rocambolesques élaborées au sein des écoles de rhétorique », qui ne sont que des « prétextes à des exercices pédagogiques », des « problèmes imaginaires posés aux lois et aux juristes, des hypothèses d'école que devaient résoudre les futurs avocats »² ; en outre, le déplacement des termes ou des cadres du droit pouvait être producteur d'effets comiques³, ce qui était un objectif bien plus recherché que le strict respect de la réalité juridique. Si nous pouvons tenter néanmoins de saisir ce qu'un Romain du temps de Plaute entendait par *in potestate(m)* employé en droit des gens ou en droit des choses, il nous faudra faire preuve de prudence quant aux conclusions que nous tirerons de cette source.

Dans les deux extraits qui vont suivre (3 et 5), le syntagme intervient dans le cadre du rapport entre un père et ses filles. Dans le premier, tiré du *Poenulus*, Hannon est heureux de voir ses filles revenir chez lui (*ad me*) et, littéralement, « en son pouvoir » :

(3) *HA. Di deaque omnes, uobis habeo merito magnas gratias,
Quom hac me laetitia adfecistis tanta et tantis gaudiis,
Vt meae gnatae ad me redirent et potestatem meam.* (Pl., *Poen.* 1274)
« Hannon : Dieux et déesses, je vous dois et je vous rends à tous de grandes actions de grâces pour m'avoir accordé cette joie si grande, ce si grand bonheur de me rendre mes filles et de les remettre en mon pouvoir⁴. »

C'est que les filles, dans le droit archaïque, lorsqu'elles n'étaient pas mariées, étaient sous la dépendance du *pater familias*, que la place de celui-ci soit tenue par leur père biologique, par leur grand-père, ou encore par un oncle. En effet, tant que le *pater* d'une *familia* était en vie, non seulement ses fils et ses filles, mais aussi ses petits-enfants étaient sous sa dépendance : sa *potestas* sur ses descendants ne cessait qu'à sa mort. C'est là une particularité du droit romain par rapport au droit grec, au sein duquel le jeune homme atteignait sa majorité à l'âge de dix-huit ans, particularité que relève Denys d'Halicarnasse lorsqu'il décrit le règne de Romulus :

¹ Dupont, 1999 (1988), 108 : *Le théâtre latin*, Paris, Armand Colin.

² Dupont, 1999 (1988), 107.

³ Voir sur cette question Dumont, 2004 (2^e partie).

⁴ Trad. Ernout, CUF.

(4) Ὁ δὲ τῶν Ῥωμαίων νομοθέτης ἄπασαν ὡς εἶπεν ἔδωκεν ἐξουσίαν πατρὶ καθ' υἱοῦ καὶ παρὰ πάντα τὸν τοῦ βίου χρόνον, ἂν τε εἶργειν, ἂν τε μαστιγοῦν, ἂν τε δέσμιον ἐπὶ τῶν κατ' ἀγρὸν ἔργων κατέχειν, ἂν τε ἀποκτινῦναι προαιρήται. (Den. Hal., II, 26, 4)
« Le législateur des Romains donna un pouvoir pour ainsi dire entier au père sur son fils, et pour toute la durée de sa vie, et ce, qu'il décide de l'emprisonner ou de le battre de verges ou de le maintenir enchaîné aux travaux des champs ou de le tuer¹. »

Cette puissance s'exerçait également sur toutes les personnes qui rejoignaient la *familia* : les épouses de ses descendants, et les fils adoptifs. Ceux-ci pouvaient se faire adopter alors qu'ils étaient *alieni iuris*, sous la dépendance de leur *pater* : en ce cas, il s'agissait d'une adoption simple, et d'un contrat passé entre les deux *patres*. Mais ils pouvaient aussi se faire adopter de leur propre chef, alors qu'ils étaient *sui iuris*, sujets de droit, et non plus *in patris potestate* : on parlait alors d'*adrogatio*. Celle-ci faisait potentiellement disparaître une famille entière, car l'adopté, s'il était lui-même *pater*, abandonnait sa *potestas*, et tous ses descendants passaient sous celle de l'adoptant ; c'est pourquoi l'adrogation se déroulait devant l'assemblée du peuple².

Comme on peut « entrer » sous la puissance d'un *pater*, on peut également en sortir avant la mort de celui-ci. Pour la fille, cela s'effectue au moment de son mariage. Elle passe alors, avec sa dot, *in manum uiri*, aux mains de son époux³. Or, « la *conuentio in manum* soustrait définitivement l'épouse à la *patria potestas* de son père pour la soumettre à celle de son mari, ou de son beau-père si celui-ci est encore en vie. Par conséquent, elle rompt les liens d'agnation de l'épouse avec sa famille et en établit avec celle de son mari, ce qui signifie que l'épouse est placée juridiquement dans la position d'une fille (*filiae loco*) de son mari et donc d'une sœur de ses propres enfants. »⁴ En revanche, l'épouse *sine manu*, tout en vivant avec son mari, reste soumise à la *patria potestas* de son père⁵. Cette disposition rapproche le mariage romain du mariage grec, au sein duquel le *kurios* de la jeune fille, le plus souvent son père, mais aussi son frère, ou son grand-père, pouvait demander la dissolution de son mariage. Par conséquent, il est difficile de savoir dans quel cadre juridique, grec ou romain, il faut placer l'intrigue du *Stichus*, et particulièrement les vers suivants, si toutefois ils sont authentiques⁶, dans lesquels Panégryris se résigne à regret à se soumettre aux volontés de son père. Celui-ci désire que ses deux filles, dont les époux sont absents depuis plusieurs années, se remarient :

¹ Traduction modifiée de L. A. Olsen, 1999, 94 : *La femme et l'enfant dans les unions illégitimes à Rome. L'évolution du droit jusqu'au début de l'Empire*, Bern-Berlin-Bruxelles-Frankfurt-New York-Wien, Peter Lang (Publications Universitaires Européennes : Sér. 2, Droit ; vol. 2714).

² Voir Gaudemet, 2000 (1998) : *Droit privé romain*, Paris, Montchrestien.

³ Il existait malgré tout des procédés légaux pour ne pas être *in manu uiri*. C'est pourquoi l'on distingue les mariages *cum manu* et les mariages *sine manu*.

⁴ Gourevitch, Raepsaet-Charlier, 2001, 70 : *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette Littératures.

⁵ Au bout d'un an, elle passait néanmoins à la *manus* de son mari (il s'agit alors d'un mariage par '*usus*') ; si elle ne le souhaitait pas, il suffisait qu'elle interrompe la vie commune avec son mari durant trois nuits : *itaque lege duodecim tabularum cautum est, ut si qua nollet eo modo in manum mariti conuenire, ea quotannis trinocitio abesset atque eo modo cuiusque anni usum interromperet* (Gai., *Inst.* I, 111)

⁶ A. Ernout signale dans une note que « les vers 48 à 57 ne figurent pas dans le palimpseste ambrosien, et sont suspects de provenir d'une interpolation » (n. 2 p. 215).

(5) *Verum postremo in patris potestate situm :*

Faciendum id nobis quod parentes imperant. (Pl., *Stich.* 53-54)

« Panégyris : Mais, finalement, cela dépend de l'autorité de mon père et il nous faut faire ce que nos parents nous commandent¹. »

Dans un mariage romain *cum manu*, le père des deux jeunes filles n'aurait plus aucun droit sur elles, et cette réplique serait incongrue. En revanche, dans le mariage *sine manu*, la fille reste sous la *patria potestas*, et dans le mariage grec, si son mari meurt – ce que l'on est en droit de supposer après plusieurs années d'absence – ou la répudie, la fille retombe sous la tutelle de son père : il faut donc supposer l'une des deux situations pour comprendre cette réplique.

1.1.3. *In potestate et in manu* : emplois techniques et non techniques

1.1.3.1. *Des syntagmes distincts dans le cadre du droit*

À côté de *potestas*, d'autres termes existent pour définir juridiquement différents rapports de domination dans le cadre domestique, comme le rappelle Gaius, juriste du II^e siècle de notre ère :

(6) *Nam quaedam personae sui iuris sunt, quaedam alieno iuri sunt subiectae. Sed rursus earum personarum quae alieno iuri subiectae sunt, aliae in potestate, aliae in manu, aliae in mancipio sunt.* (Gai., *Inst.*, I, 48-49)

« En effet, certaines personnes sont sujets de droit, d'autres sont soumises au droit d'un autre. Mais de nouveau parmi les personnes qui sont soumises au droit d'un autre, les unes sont en puissance, d'autres, en main, les dernières, en main-prise. »

Plus loin, il définit ces deux rapports, la *manus* et le *mancipium* : alors que sont dits *in potestate* à la fois des hommes et des femmes, seules les femmes peuvent être dites *in manu*² ; comme nous l'avons vu plus haut, c'est en effet au moment du mariage que la femme passe de la *potestas* de son père à la *manus* de son mari. On trouve déjà chez Plaute *in manu* employé techniquement ; par exemple, dans le passage qui suit, l'esclave Liban se moque de son maître Déménète, dont la *manus* exercée sur son épouse n'est qu'un nom vide de contenu :

(7) *LI. Cupis id quod cupere te nequiquam intellego ;*

Dotalem seruom Sauream uxor tua ~ -

Adduxit, quò plus in manu sit quam tibi. (Pl., *Asin.* 84-86)

« Le souhait que tu formes, je vois bien que tu le formes en vain ; ta femme a amené ici, dans sa dot, l'esclave Sauréa, et elle lui est plus soumise qu'elle ne l'est à toi³ ! »

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Gai., *Inst.* 109 : *Sed in potestate quidem et masculi et feminae esse solent ; in manu autem feminae tantum conueniunt* : « mais, alors que les personnes des deux sexes peuvent être en puissance, seules celles du sexe féminin viennent en main (trad. Reinach, CUF, 1991 (1950)). »

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

Quant au *mancipium*, il concerne les personnes qui étaient *in potestate* d'un ascendant, et qui ont été libérées de cette autorité par *mancipatio* : à l'origine, cet acte juridique permettait d'exclure un membre indigne de la *familia*¹, et de le faire passer sous la puissance d'un tiers, par accord entre ce tiers et le *pater* d'origine². La personne transférée est alors dite *in mancipio* de ce tiers.

1.1.3.2. mais où règne un certain flou

Mais à côté de leurs emplois techniques et précisément définis, les syntagmes prépositionnels *in potestate(m)* et *in manu(m)* sont employés de manière beaucoup plus lâche, et de façon similaire, au sens général de « au pouvoir », « aux mains », « sous la domination » ou même, lorsqu'il s'agit de faits, « dans la dépendance » d'un tiers³, quel qu'il soit. Ainsi, *in manu*, qui signifie en propre « à la main » ou « dans la main », est souvent employé chez Plaute pour indiquer que quelque chose *est possédé* par quelqu'un⁴, ou, plus abstraitement, qu'un événement *dépend* de quelqu'un. Ainsi, Gripus, dans le *Rudens*, explique à Trachalio qu'il n'y est pour rien si sa valise s'est prise dans ses filets :

(8) GR. *In manu non est mea :*

Vbi demisi rete atque hamum, quicquid haesit extraho. (Pl., *Rud.* 983-984)

« Cela ne dépend pas de moi. Lorsque j'ai lancé le filet ou l'hameçon, tout ce qui s'y prend, je le tire⁵. »

De même, *potestas*, chez Plaute, n'est pas toujours employé techniquement pour dénoter la puissance paternelle. Ainsi, dans le passage suivant, extrait de la *Mostellaria*, Philolachès, fils modèle devenu débauché et prodigue en l'absence de son père, explique, en filant la comparaison de l'enfant avec un bâtiment neuf, comment, alors qu'il a été bien « façonné » par ses parents, assimilés aux « maçons », il a malgré tout négligé l'entretien de la maison, qui a fini par s'abîmer :

(9) *Nam ego ad illud frugi usque et probus fui,*

In fabrorum potestate dum fui. (Pl., *Most.* 133-134)

« Philolachès (seul) : Ainsi, moi j'ai été sérieux et honnête aussi longtemps que je suis resté aux mains des maçons⁶. »

Si *potestas* était employé avec sa valeur juridique latine, on ne voit pas pourquoi Philolachès en parlerait au passé : dans la mesure où son père est toujours en vie, il est toujours soumis à sa *potestas*. Certes, il pourrait avoir été libéré de cette *patria potestas* par

¹ La *mancipatio* a ensuite constitué une « mesure de faveur qui confère à l'enfant pleine capacité et lui laisse la libre disposition de ses biens » (cf. Gaudemet, 2000, 71-81).

² Gai., *Inst.* 117 : *Omnes igitur liberorum personae, siue masculini, siue feminini sexus, quae in potestate parentis sunt, mancipari ab hoc eodem modo possunt, quo etiam serui mancipari possunt* : « Tout individu libre, de l'un ou de l'autre sexe, sous puissance d'un ascendant, peut donc être mancipé par lui de la même façon que les esclaves peuvent l'être » (trad. Reinach, CUF, 1991 (1950)).

³ En revanche, *in mancipio* est technique et ne connaît pas d'emploi plus général.

⁴ Par exemple Pl., *Asin.* 94 ; 191.

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁶ Trad. Grimal, Folio, 1971.

mancipatio, mais cela supposerait qu'il ait des biens en propre. Or, il est affirmé à plusieurs reprises dans la pièce¹ que c'est la fortune de son père qu'il dilapide : il est donc plus probable que celui-ci lui ait confié un *peculium*, une masse de biens dont il peut certes jouir librement, mais qui reste la propriété du *pater*². En outre, il est question ici de la *potestas* des deux parents (*fabrorum*), peut-être même de l'ensemble des membres de la *familia* qui peuvent contribuer à élever l'enfant. Or, la *potestas* au sens strict, dans le cadre juridique, n'est détenue que par le *pater*. Il est possible aussi que *potestas* soit employé ici hors du cadre du droit romain, et qu'il fasse référence à l'autorité que le père avait sur le fils jusqu'à sa majorité dans le droit grec.

Quoi qu'il en soit, nous devons comprendre *in potestate* dans ce passage non au sens strict qu'il a dans le droit romain, mais plutôt dans le sens d'« exercice effectif de la puissance » : Philolachès fait allusion à un temps, manifestement révolu, où ses parents avaient effectivement prise sur lui, et où il ne pouvait pas se laisser aller à son propre naturel (*ingenium*, v.134).

En outre, cet exercice effectif implique une proximité des parents et de l'enfant : c'est à partir du moment où son père s'absente que Philolachès, ne sentant plus aucun contrôle sur lui, se laisse débaucher. Avoir quelqu'un ou quelque chose *in potestate*, c'est donc aussi l'avoir près de soi, chez soi, dans sa sphère³. Nous sommes alors très proches d'un rapport de possession, comme dans le cas de *in manu*, ce qui est plus clair encore dans le passage qui suit : Ergasile, le parasite, fait sien le malheur d'Hégion, dont le fils a été fait prisonnier dans un combat :

(10) <ERG.> *Tum denique homines nostra intellegimus bona,
Quom quae in potestate habuimus ea amisimus.
Ego, postquam gnatus tuus potitust hostium
Expertus quanti fuerit, nunc desidero.* (Pl., *Capt.* 142-145)

« Ergasile : C'est que finalement nous, les hommes, nous ne comprenons notre bonheur que lorsque nous avons perdu ce qui était en notre possession. Moi, depuis que ton fils est tombé aux mains des ennemis, je me suis rendu compte de son prix à mes yeux, et maintenant, je le regrette. »

Certes, l'expression intervient dans un passage où il est question d'un rapport entre père et fils. Mais le pronom neutre montre qu'elle peut être généralisée à toute espèce de rapport de possession, sur des objets comme sur des individus humains. Il en est de même dans le

¹ Par exemple, Pl., *Most.* 20-26, Grumion s'adresse à l'esclave Tranion, qui entraîne Philolachès dans la débauche : *Nunc dum tibi lubet licetque, pota, perde rem, / Corrumpe erilem, adulescentem optimum (...)* / *Haecine mandauit tibi, quom peregre hinc it, senex ? / Hocine modo hic rem curatam offendet suam* : « Maintenant, tant que tu en as envie et que tu le peux, bois, gaspille le patrimoine, corromps le fils du maître, le meilleur des jeunes gens (...). Est-ce de cela que t'avait chargé le vieux maître, lorsqu'il est parti pour un voyage à l'étranger ? C'est de cette manière qu'il trouvera que l'on a traité son bien, en revenant ? » (trad. Grimal, Folio, 1971)

² La figure du fils ou de l'esclave dilapidant son pécule fait partie des figures types de la comédie romaine, et on y trouve une allusion, toujours dans la même comédie, au sein d'un monologue de Phaniscus sur les esclaves : *Nam nunc domi nostrae tot pessumi uiuont / Peculi sui prodigi, plagigeruli* (Pl. *Most.* 873-74) : « Ainsi, maintenant, chez nous, vivent tant de mauvais esclaves, prodigues de leur pécule, le dos toujours zébré ».

³ Cf. *supra*, passage (3).

passage suivant, où le pouvoir exercé par les mœurs sur les lois est comparé à celui que les enfants exercent sur leurs parents :

(11) <ST.> *Mores leges perduxerunt iam in potestatem suam, Magisque <is> sunt obnoxiosae quam parentes liberi<s>*. (Pl., *Trin.* 1037-1038)
« Stasimus : les mœurs ont fini par réduire les lois en leur pouvoir, et celles-ci leur sont plus soumises que les parents à leurs enfants¹. »

Il est intéressant que, dans ce qui sert de référent à la comparaison, le rapport de pouvoir soit inversé : ce sont les parents qui, sans doute parce qu'ils ont obligation de s'occuper de leurs enfants, se trouvent être sous leur dépendance. Cette inversion, ainsi que l'application du syntagme à des entités telles que les mœurs et les lois, témoignent d'un plus grand niveau de généralité de l'expression.

Il est toutefois difficile de savoir si l'emploi juridique est premier, s'étant ensuite généralisé, d'abord à tout rapport de domination ou de possession entre individus, ou entre un individu et un objet, puis entre deux entités quelles qu'elles soient, ou bien s'il faut plutôt supposer que *potestas* réfère en premier lieu à un pouvoir exercé sur autrui, et qu'il se serait ensuite spécialisé dans la dénotation de la puissance paternelle dans le cadre juridique².

1.1.3.3. où in potestate(m) et in manu(m) peuvent se confondre

Cette valeur générale d'*in potestate* peut l'amener à être employé également pour décrire la relation entre époux, là où l'on attendrait plutôt *in manu*, comme dans le passage (1)³. C'est que dans ce cas, *potestas* dénote non pas la puissance de droit du mari sur sa femme, mais bien plutôt la puissance qu'il exerce effectivement sur elle : parce que la femme est pauvre, sans dot, cette puissance est élevée, plus élevée que dans le cas inverse. En effet, l'état de dépendance de la femme par rapport à son mari était de droit, mais pas nécessairement de fait : une femme richement dotée pouvait inverser le rapport de domination et réduire son mari en son pouvoir. Le passage (7), extrait de l'*Asinaria*, décrit exactement ce type de situation, commenté par A. Ernout dans son édition :

« Le mariage d'Artémone et de Déménète s'est accompli sous le régime de la *manus*, et tous les biens de la femme, théoriquement, sont au pouvoir du mari. Mais il y avait loin entre la fiction légale et la réalité, et les femmes qui avaient apporté une grosse dot prenaient le commandement de la maison (...)»⁴.

¹ Trad. Ernout, CUF, 1961 : nous avons modifié « à leur merci » par « en leur pouvoir ».

² De même, il est possible qu'*in manu* ait été employé avec sa valeur juridique à partir de son sens concret de « à/dans la main », si le mariage *cum manu* était signalé par un geste précis du mari prenant son épouse par la main. Il se serait ensuite généralisé à tout rapport de dépendance ou de possession. Mais on peut inversement supposer une spécification dans le vocabulaire du droit à partir du sens général et abstrait.

³ *Nam quae indotata est, ea in potestate est uiri* ;

dotatae mactant et malo et damno uiros. (Pl. *Aul.*, 534) : « La femme épousée sans dot dépend totalement de son mari ; les femmes à dot sont la ruine, la perte de leur mari. »

⁴ Plaute, CUF, Ernout, 1996 (1932), 90, n. 1 ; voir aussi Pl., *Aul.* 167 *sqq.* : *Istas magnas factiones, animos, dotes dapsilis, / Clamores, imperia, eburata uehicla, pallas, purpuram / Nihil moror, quae in seruitutem sumptibus redigunt uiros* : « Je ne m'inquiète pas de tous ces beaux partis, avec leur orgueil, leurs riches dots, leurs

Mais selon J.-C. Dumont, « Artémone de l'*Asinaria*, qui se qualifie elle-même d'épouse bien dotée, était peut-être une épicière¹ dans le modèle grec, (...) : il y aurait alors chez l'auteur latin désir de transformer une donnée juridique trop exotique pour la rendre compréhensible à son public »². En effet, à Athènes, les dots des femmes étaient habituellement basses, et ce n'est que dans le cadre de l'épicléat que l'on voyait des femmes riches. Toutefois, nous trouvons, dans le corpus plautinien, d'autres épouses richement dotées qui ne peuvent être épicières, notamment parce que leur père est toujours vivant – par exemple, dans les *Ménechmes*, l'épouse de Ménechme I – ; d'autre part, dans un fragment de Ménandre, il est question d'une épouse dotée d'une somme importante, dix talents³ : là encore, la comédie déplace la réalité juridique, qu'elle soit grecque ou romaine, et ne peut constituer une source fiable de laquelle tirer des renseignements solides sur le droit antique, ou au sein de laquelle trouver une illustration d'éléments juridiques connus par ailleurs. Quel que soit le droit dans lequel l'intrigue s'inscrivait, il était sans doute plus intéressant pour un auteur comique de décrire des pratiques connues des spectateurs, parfois précisément en décalage avec ce que le droit prescrivait, et, en cela même, productrices d'effets comiques.

Quant au passage (1) qui nous intéresse ici, les extraits de l'*Asinaria* et de l'*Aulularia* nous éclairent à son sujet : on comprend mieux pourquoi un homme avait intérêt à épouser une femme peu fortunée, dans la mesure où son pouvoir effectif augmentait ou faiblissait de manière inversement proportionnelle à la dot de son épouse. Mais l'emploi de *potestas* ici peut s'expliquer aussi par un jeu sur les termes juridiques : ailleurs, *in potestate(m)* intervient toujours pour décrire un rapport entre le père (ou les parents) et ses (leurs) enfants, ou entre le maître et l'esclave, c'est-à-dire un rapport fondamentalement inégalitaire, où le pouvoir de droit du père ou du maître est absolu. Cette phrase peut alors signifier que, lorsque la femme n'a pas de dot, elle se trouve au même rang qu'une fille vis-à-vis de son *pater*⁴, voire au même rang qu'une esclave vis-à-vis de son *dominus*. Dans les deux cas, la puissance du *pater/dominus* est très élevée. Il a notamment le droit de vendre à la fois ses enfants et ses esclaves. C'est pourquoi, si l'on s'en tenait à la lettre du droit romain, la réplique de la fille de Saturion à son père dans le passage suivant pourrait sembler étonnante :

(12) SA. *Mirum quin regis Philippi caussa aut Attali
Te potius uendam quam mea, quae sis mea.
VI. Vtrum pro ancilla me habes an pro filia ?
SA. Vtrum hercle magis in uentris rem uidebitur.
Meum, opinor, imperium in te, non in me tibist.*

criailleries, leurs manières autortaires, leurs chars d'ivoire, leurs manteaux et leur pourpre ; avec leurs dépenses, elles réduisent leurs maris à l'esclavage (trad. Ernout). »

¹ Unique dépositaire, en l'absence de descendants mâles, de l'héritage de son père à la mort de celui-ci, la fille épicière devait épouser son plus proche parent, afin que l'héritage demeurât dans la famille.

² Dumont, 2004.

³ Frg. 325-326 Koerte.

⁴ Ce qui est d'ailleurs juridiquement le cas : voir Gaudemet, 2000, 71-81 : la femme est *filiae loco* chez son mari (Gai., *Inst.* 1, 114, par exemple).

VI. *Tua istaec potestas est*¹, *pater* : *uerum tamen,*
Quamquam res nostrae sunt, pater, pauperculae,
Modice et modeste meliust uitam uiuere.

Nam ad paupertatem si admigrant infamiae,

Grauior paupertas fit, fides sublestior.

(Pl., *Pers.*, 339-348)

Saturion : « Voudrais-tu que je te vende pour le roi Philippe ou pour le roi Attale, plutôt que par amour pour moi, quand tu es à moi ? »

La jeune fille : « Me tiens-tu pour ta fille, ou pour ta servante ? »

Saturion : « Parbleu, ce qui me semblera le mieux servir les intérêts de mon ventre. C'est moi qui ai pouvoir sur toi, j'imagine, et non pas toi sur moi. »

La jeune fille : « Oui, mon père, ce pouvoir t'appartient. Cependant, si pauvrete que soit notre condition, mieux vaut, mon père, garder une certaine retenue. Car si à la pauvreté vient s'adjoindre mauvaise renommée, la pauvreté devient plus pesante, et le crédit plus léger². »

Dans ce dialogue, la jeune fille paraît considérer que le fait d'être vendue par son père³ la ramènerait à la condition d'esclave (*ancilla*). Une fois encore, il faut donc comprendre soit que la « fiction » juridique ne correspond pas aux pratiques sociales réelles – et qu'un père ne vendait pas sa fille aussi facilement qu'une esclave – soit que l'action se situe dans des cadres grecs plutôt que romains. Malgré tout, il est possible que *potestas* soit employé ici avec sa valeur juridique : en reprenant par *potestas* le lexème *imperium* du vers précédent, par le biais de *istaec* en emploi anaphorique, la jeune fille redonne une limite au pouvoir de son père sur elle (*in te*), qu'elle juge manifestement trop élevé. En effet, si, dans le domaine domestique décrit par les comédies de Plaute, *imperium* alterne avec *potestas* pour désigner la puissance souveraine du *pater* sur ses enfants et du *dominus* sur ses esclaves⁴, *imperium*, dans le domaine public, lorsqu'il dénote le pouvoir politique lié à une charge, s'applique à de plus hauts magistrats que *potestas*. Par conséquent, parasyonymes en contexte, il est possible que leur sème distinctif, /plus élevé/ pour *imperium*, /moins élevé/ pour *potestas*, soit actualisé dans le domaine domestique également.

Dans les comédies de Plaute, *potestas* comme *manus* connaissent des emplois techniques, conformes à leur définition dans le cadre du droit privé romain. Cette définition était vraisemblablement très ancienne, comme en témoigne l'emploi de *potestas* dans la Loi des XII Tables, que l'on date du milieu du V^e siècle avant notre ère :

(13) *Si furiosus existet (est), adgnatum gentiliumque in eo pecuniaque eius potestas esto* (*Rhet. Her.* 1, 13, 23 et *Cic. De inu.* II, 50, 148).

« Si quelqu'un est fou furieux, que la puissance sur lui et sur son argent soit à ses agnats et aux membres de sa *gens*. »

¹ Malgré la différence de construction – *potestas* n'est pas inséré dans le syntagme prépositionnel *in potestate(m)* –, nous traitons ici cette occurrence du mot, qui reprend *imperium in te*, au vers précédent. *Potestas* est donc toujours bivalent, avec la même construction syntaxique que dans la Loi des XII Tables : *potestas in* + abl.

² Trad. Ernout, CUF, 1938.

³ Dans cette intrigue, il s'agit en fait d'une fausse vente, Saturion et sa fille jouant un pirate Perse et une jeune vierge enlevée pour duper le marchand de filles Dordale.

⁴ Cf. Ernout-Meillet, *DELL, impero s.u.* : « *Imperium* désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves). »

Potestas dénote ici le pouvoir légal, la responsabilité, confiée aux agnats, de s'occuper du fou et de ses biens : il s'apparente, aujourd'hui, au pouvoir du tuteur ou du curateur sur celui qui n'est plus en mesure de répondre de ses actes. Le *furiosus* est ramené au même état d'incapacité juridique que les enfants ou la femme dans la *familia*.

Mais si *potestas* est un terme juridique ancien, qui a pu être figé dans le syntagme prépositionnel *in potestate(m)*, il peut avoir aussi chez Plaute une valeur beaucoup plus floue et plus large et dénoter toute sorte de pouvoir exercé sur quelqu'un ou quelque chose : un pouvoir effectif, qui le rapproche alors d'*imperium* – dont il est en revanche distinct dans le vocabulaire juridique –, la maîtrise ou le contrôle que quelqu'un peut avoir sur quelque chose, ou encore la possession de quelque chose. À l'époque archaïque, les notions de « pouvoir légal sur », « pouvoir effectif sur » et « possession de » ne sont ainsi pas toujours clairement distinguées, et la notion de possession n'est pas encore nettement lexicalisée sous la forme d'un substantif.

1.1.4. La notion de propriété/possession

Dans le droit romain, la notion de pouvoir exercé sur autrui est très proche de celle de propriété, ou possession des biens. Ainsi, dans la définition que donne Gaius du *mancipium*, troisième forme de dépendance juridique après la *potestas* et la *manus*, sont confondus êtres humains, animaux et biens immobiliers :

(14) *Eo modo et serviles et liberae personae mancipantur ; animalia quoque quae mancipi sunt, quo in numero habentur boues, equi, muli, asini ; item praedia tam urbana quam rustica, quae et ipsa mancipi sunt, qualia sunt Italica, eodem modo solent mancipari.* (Gai., *Inst.*, I, 120)

« À la fois les esclaves et les personnes libres sont mancipées de cette manière ; les animaux aussi, qui relèvent du *mancipium*, au nombre desquels sont comptés les bœufs, les chevaux, les mulets, les ânes ; de même les biens fonciers, tant urbains que ruraux, qui relèvent aussi eux-mêmes du *mancipium*, tels ceux qui sont en Italie, ont coutume d'être mancipés de la même manière ».

Selon J. Gaudemet¹, la notion de propriété fut définie juridiquement très tard : le terme qui la dénote chez les juristes, *dominium*, n'apparaît pas encore chez Cicéron. À date ancienne, il n'existe pas de terme abstrait pour la notion de propriété, seulement des périphrases pour dénoter une propriété de fait, une main mise sur les choses. Or, *in potestate* intervient aussi dans ce cadre, dans le *Rudens*, où l'intrigue est fondée sur la découverte d'une valise par un pêcheur : cette valise, perdue par Labrax, marchand de filles ou *leno* qui avait enlevé la jeune Palestra, contient les signes de reconnaissance de celle-ci. La question se pose alors de savoir à qui appartient la valise et son contenu. Dans le passage suivant, Labrax fait serment de récompenser d'un grand talent d'argent qui lui restituera sa valise intacte :

(15) GR. (...) *Deiera te mi argentum daturum*
Eodem die <tui> uiduli ubi sis potitus.
LA. *Fiat.*
Venus Cyrenensis, testem te testor mihi,

¹ Gaudemet, 1995, 3-17 : « *Dominium-Imperium*. Les deux pouvoirs dans la Rome ancienne », *Droits*, 22.

*Si uidulum illum, quem ego in nauis perdidit,
Cum auro atque argento saluom inuestigauero
Isque in potestatem meam peruenerit,
<Tum ego huic...->*

(Pl., *Rud.*, 1337-1342)

« Grippus : Jure formellement que tu me donneras l'argent le jour même où tu seras en possession de ta valise.

Labrax : Soit. Vénus de Cyrène, je te prends à témoin que si la valise que j'ai perdue dans mon naufrage, se retrouve saine et sauve avec tout son or et son argent, et qu'elle revienne en ma possession, alors je donnerai à cet homme...¹ »

C'est là le seul passage chez Plaute où le syntagme *in potestate* s'applique à un objet. Comment convient-il d'interpréter cela ? D'abord, cela peut être un signe de la confusion qui existe dans le droit romain, à plus forte raison à date ancienne, entre la propriété des biens et le pouvoir sur les personnes. D'ailleurs, nous avons vu plus haut *potestas* employé à propos du pouvoir exercé par le maître sur l'esclave, alors même que, en droit romain, l'esclave était considéré comme un bien dont on était propriétaire plutôt que comme une personne que l'on pouvait commander. Mais, dans la mesure où cette occurrence du syntagme est isolée, peut-être faut-il y voir plutôt une personnification de la valise, visant à produire un effet comique ; ce dernier est encore accentué par le ton emphatique de la réplique, qui comprend une invocation à Vénus. En ce cas, nous pourrions traduire *si...isque in potestatem meam peruenerit* par « si...elle parvient en mon pouvoir/en ma puissance », de la même manière que dans les autres occurrences du syntagme.

Toutefois, il reste une occurrence, chez Plaute, qui laisse penser que *potestas* a bien trait à la notion de propriété :

(16) *Nunc adeo nequaquam, arcessam, <ne illis> ignauissimis
Liberi loci potestas sit, uetulis uerbecibus.* (Pl., *Cas.* 534-535)

« Maintenant, je ne l'inviterai pas du tout, pour ne pas permettre à ces deux vauriens d'avoir la libre disposition des lieux, ces deux vieux béliers² ! »

C'est la seule occurrence plautinienne où *potestas* est complété par un nom au génitif qui n'est pas subjectif. Mais est-il objectif pour autant ? Comme le souligne Ch. Touratier, les distinctions opérées dans les grammaires entre les différentes valeurs du génitif dépendent au fond du sémantisme du nom et de son expansion : si *metus hostium* est polysémique, c'est que « la relation sémantique entre la notion de crainte et celle d'ennemi est double » ; mais ce n'est pas le cas dans *metus mortis*, où *mortis* est nécessairement un génitif objectif, ni dans *aduentus Caesaris*, où *Caesaris* ne peut être qu'un génitif subjectif³. Dans le cas précis de la distinction entre génitifs subjectif et objectif, plus que le sémantisme du nom et de son expansion, c'est la valence du verbe ou de la lexie verbale associés sémantiquement – et souvent morphologiquement – au nom qui est en jeu : le syntagme nominal *metus mortis* peut être glosé par la proposition *mors timetur* ou bien *mortem timent*, où *mors* est sujet d'un verbe

¹ Trad. Ernout, CUF, 1972 (1938).

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Ch. Touratier, *Grammaire Latine*, Paris, Editions Sedes, 2008, 104.

au passif ou objet d'un verbe à l'actif, et *aduentus Caesaris*, par *Caesar aduenit*¹, où *Caesar* est sujet d'un verbe à l'actif. Dans le cas de *libri potestas loci*, pour considérer *libri loci* comme un génitif objectif, il faut donc pouvoir gloser le syntagme nominal par un tour verbal qui aurait le sens de « ces deux vauriens ont la disposition du lieu libre », avec un verbe transitif. Or, il existe dans le paradigme de *potestas* d'autres lexèmes susceptibles d'exprimer à la fois le pouvoir sur autrui ou sur des événements d'une part, et la possession d'objets d'autre part : *potiri*, *possidere* ou encore *compos* et *impos* ont des occurrences où il est souvent difficile de faire la différence entre les deux. Les deux notions se trouvent ainsi confondues au sein de ce paradigme, de la même manière que, en droit, les notions de pouvoir et de propriété ne sont pas clairement distinguées l'une de l'autre. Dans *libri potestas loci*, le substantif fonctionnerait donc comme la nom de procès d'un verbe signifiant « posséder » ou « avoir la maîtrise de », soit *possidere*, soit *potiri*².

1.1.5. Les autres lexèmes exprimant la valeur « maîtrise de / possession de »

1.1.5.1. *Possideo / possido*

La racine **pot(i)-* a fourni un doublet de verbes, *possideo* et *possido*, formés, selon le *DELL*, par la soudure de *potis*, *pote* et des verbes *sedeō* et *sīdō*, avec le même traitement phonétique que dans *possum*³. Le sens de *possido* est proche de celui de *potior* : « prendre possession de, occuper » ; quant à *possideo*, verbe statif à l'origine, il doit signifier d'abord « être installé en tant que *potis* 'propriétaire' », puis, avec un accusatif, « occuper comme sien propre »⁴, « posséder ». On trouve encore, chez Plaute, une trace de l'emploi originel, dans le prologue de l'*Aulularia*. C'est le dieu Lare de la maison qui parle :

(17) (...) *Hanc domum
Iam multos annos est cum possideo et colo
Patri auoque iam huius qui nunc hic habet.* (Pl., *Aul.* 3-5)
« Cette demeure, il y a bien des années que j'y suis installé, que j'y habite, pour protéger le père et l'aïeul de l'homme qui vit maintenant ici⁵. »

Mais déjà à date ancienne, le sens s'est affaibli vers celui de « posséder, avoir ». Cela est très clair dans le passage suivant, où *possideo* alterne avec *habeo* :

(18) *MI. Paterna oportet filio reddi bona ;
Aequomst habere hunc bona quae possedit pater.* (Pl., *Poen.* 1080)
« Il faut rendre au fils les biens paternels ; il est juste qu'il ait les biens que son père a possédés. »

¹ Le choix de l'indicatif présent et de la 3^e personne est arbitraire : par définition, la catégorie du nom n'exprime pas mode, temps et personne, données qui sont attachées à la catégorie du verbe.

² Cette construction de *potestas* avec un génitif objectif est usuelle à l'époque classique. Voir par exemple Cic., *Verr.* II, 4, 149 : *tabularum mihi potestas facta non esset* « la mise à disposition des tablettes ne m'aurait pas été laissée ».

³ cf. *DELL*, s.u.

⁴ *DELL*, s.u. : formulation du sens empruntée à É. Benveniste, impliquant d'assigner la valeur d'ipséité à *potis*.

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971.

Dans l'évolution sémantique même du verbe *possideo*, on voit à quel point la notion de maîtrise sur sa sphère personnelle, typiquement, sa maison ou sa famille, est imbriquée à la notion de possession et de propriété privée. Un autre verbe du paradigme offre quant à lui un sémantisme quelque peu plus complexe.

1.1.5.2. *Potiri*

En accord avec P. Flobert, nous relevons quinze occurrences du dénominatif *potior*, *potiris*, *potiri*, *potitus sum*¹ chez Plaute, et une occurrence de la forme active, *potire*. Le linguiste consacre à ce verbe plusieurs pages de son ouvrage sur les verbes déponents latins, tant celui-ci « pose [de] problèmes morphologiques, syntaxiques et sémantiques »². Quant à nous, nous laisserons de côté les problèmes morphologiques, qui concernent essentiellement la fluctuation de la longueur du *-i*³, pour nous attarder davantage sur les questions de la construction et du sémantisme de ce verbe. P. Flobert classe *potior* parmi les dénominatifs en *-i-* prédicatifs, « qui marquent un processus d'identification entre le sujet et la base adjectivo-nominale du verbe »⁴; la personne dénotée par le sujet de *potior* pourrait donc être qualifiée de *potis*, puisque c'est de cet adjectif que le verbe est dérivé⁵. Conformément à la valeur de base établie plus haut, *potior* signifie « se rendre maître de », « prendre possession de », c'est-à-dire faire venir un élément dans sa sphère personnelle. Comme *potestas*, il implique donc une relation entre un élément X, actif et agent dans la sphère qu'il représente (entité contrôlante), et un élément Z, passif, qui se trouve pris à l'intérieur de la sphère de X (entité contrôlée). Cette relation, sémantique, entre X et Z, reçoit là encore plusieurs structurations syntaxiques. Selon P. Flobert, elles sont au nombre de quatre :

- en construction absolue : X + *potiri* (une occurrence chez Plaute)⁶
- avec l'accusatif : X + *potiri* + Z à l'accusatif (5 occurrences chez Plaute)⁷
- avec l'ablatif : X + *potiri* + Z à l'ablatif (2 occurrences chez Plaute)
- avec le génitif : X ou Z ? + *potiri* + Z ou X ? au génitif (7 occurrences chez Plaute, dont 5 où ce génitif est *hostium* : ces occurrences font problème).

¹ Nous considérons à ce stade que toutes les occurrences relèvent du déponent, et non de ce qui serait le passif de *potire* ; voir toutefois *infra* pour la discussion de certains cas litigieux.

² Flobert, 1975, notamment 67-69 : *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres.

³ Selon P. Flobert (1975, 67) « cette fluctuation est purement phonétique et due à la place de *-i-* après voyelle brève et occlusive (loi de Sievers, cf. *capiō*, *patior*) ; la longue s'est généralisée grâce à l'appui des autres dénominatifs en *-ī-* et du parfait ».

⁴ Flobert, 1975, 66.

⁵ P. Flobert, avec O. Szemerényi, *Syncope*, 337-395, réhabilite cette étymologie contre A. Meillet, « Lat. *potior* », *MSL*, 23-2, 1927, 148, qui tirait lat. *potior* et skr. *pátyate* de **pot-*, au moyen du suffixe de dénominatif *-*ye/yo-*.

⁶ Deux selon P. Flobert (1975, 68) qui n'en donne malheureusement pas les références.

⁷ Quatre selon P. Flobert (1975, p.68) : nous supposons qu'il considère l'exemple de *Curc.* 173 comme une construction absolue, là où nous pensons que le *te* complément de *prohibet* est aussi complément de *potior* : *Quia te prohibet + erus, clam ero potior* : « Parce que ton maître t'écarte, c'est à l'insu de ton maître que je te prends en mon pouvoir ».

1.1.5.2.1. En construction absolue

Selon lui, comme les autres verbes de ce type, « *potior* a dû commencer par être intransitif ('devenir propriétaire') ». Effectivement, dans le passage où *potior* est construit absolument, nous pouvons lui assigner la valeur de « prendre le contrôle » sans que la sphère sur laquelle le contrôle est pris soit mentionnée :

(19) *SO. Quod numquam opinatus fui neque alius quisquam ciuium Sibi euenturum, id contigit, ut salui poteremur domi.* (Pl., *Amph.* 186-187)
« Sosie : ce que jamais je n'aurais pensé pouvoir se produire, ni aucun autre des citoyens pour lui-même, est arrivé : que nous reprenions le contrôle¹ sains et saufs dans notre patrie. »

La présence du locatif *domi* confirme le fait que *potior* implique l'idée d'un contrôle de la personne dénotée par le sujet sur sa propre sphère, ici, la patrie, la « maison » : même en construction absolue, *potior* implique deux participants, l'un qui prend le contrôle, et l'autre qui est pris sous le contrôle, même si ce dernier, lorsqu'il est trop vague, n'est pas exprimé et n'a pas de représentation au niveau syntaxique.

Cette bivalence est toutefois plus nette lorsque l'élément Z est explicite. Il a pu paraître étonnant que *potior* puisse se construire avec les trois cas, accusatif, génitif et ablatif, et plusieurs linguistes se sont efforcés d'expliquer cette particularité. Ainsi, J. Wackernagel pense que dans lat. *potior* auraient conflués deux anciens présents : un dénominatif, dérivé de *potis*, qui se construirait avec le génitif, et un présent radical, correspondant à skr. *pátyate*, qui se construirait, comme lui, avec l'ablatif instrumental ou l'accusatif. En effet, selon lui, les formes de *potior* comprenant un *-i-*, ou encore l'attestation de l'infinitif *poti* (au lieu du plus usuel *potiri*), qui le ramènent à un verbe de la troisième conjugaison, ne peuvent appartenir à un dénominatif². A. Meillet récuse cette explication, qui n'est pas nécessaire, selon lui, pour rendre compte des trois constructions : sans poser la question des variations morphologiques, il fait de *potior* et de *pátyate* des dérivés correspondants de la racine **pot-*, construits tous deux avec l'accusatif et l'ablatif, et explique l'usage du génitif en latin en le rapprochant de véd. *īce*, construit avec « un génitif partitif tout à fait naturel près d'un verbe signifiant 'avoir pouvoir sur', à côté de l'accusatif ».

1.1.5.2.2. Avec un complément à l'accusatif

Mais P. Flobert, comme O. Szemerényi, s'oppose à l'étymologie défendue par A. Meillet³ ; il n'est toutefois pas plus en accord avec J. Wackernagel, dont il juge, lui aussi, l'explication « inutilement compliqué[e] ». Selon lui, chacune des trois constructions peut être mise en rapport avec d'autres faits de la langue latine : la construction avec l'accusatif, qui

¹ Nous sur-traduisons volontairement : il est plus probable qu'il ne faille voir ici qu'une façon d'exprimer l'idée de retour dans sa patrie.

² Wackernagel, 1920, 69 (*Vorlesungen über Syntax mit besonderer Berücksichtigung von Griechisch, Lateinisch und Deutsch*, Basel, Emil Birkhäuser & Cie) : « Das alte Latein kennt auch Formen nach der III. Konjugation (...): diese können nicht zu einem Denominativum gehören, stimmen aber zu dem altindischen Deponens *pátyate* (...), und dieses *pátyate* hat gerade den dem lateinischen Ablativ entsprechenden Instrumental bei sich. »

³ Flobert, 1975, 67, n. 3 : « Contre Meillet, *MSL.* 23, 1927, 148, qui le tirait non de *potis*, mais de **pot-* (cf. *compos*), Szemerényi défend vigoureusement i.-e. **potis* et fait de la forme **pot-* (e.g. lit.) une innovation ; *compos* serait tiré de *competere*. »

rapproche *potior* d'*accipio* ou *rapio*, est « la plus banale, préférée quand le verbe a le sens faible de ‘gagner’ ». Dans les cinq passages plautiniens dans lesquels on la trouve¹, *potior* peut effectivement être traduit par « obtenir », « recevoir » ou encore « prendre ». Dans trois d’entre eux, l’élément Z, qui doit être mis sous le contrôle de l’élément X, constitue pour celui-ci un but à atteindre, et a pour lui une valeur positive. En revanche, en *Mostellaria* 415 et en *Rudens* 190, l’emploi de *potior* paraît plus surprenant :

(20) *Verum id uidentumst, id uiri docti est opus,
Quae dissignata sint et facta nequiter,
Tranquille cuncta et ut proueniant sine [mo] malo,
Niquid potiatur, quam ob rem pigeat uiuere.* (Pl., *Most.* 412-415)
« Mais ce à quoi il faut veiller, ce pour quoi il faut un habile homme, c’est que les actions qui se sont signalées et qui ont été faites de manière indigne, aient toutes une issue paisible et dépourvue de malheur, qu’il ne reçoive rien qui lui ferait regretter de vivre. »

(21) *Nam hoc mihi | <h>aud laborist laborem hunc potiri,
Si | erga parentem aut deos me impiaui.* (Pl., *Rud.* 190-191)
« Car ce ne serait pas une épreuve pour moi de prendre en charge cette épreuve, si j’avais commis quelque impiété à l’égard de mon père ou des dieux. »

En réalité, l’étonnement vient d’une différence de conception entre le français, pour lequel on « subit une épreuve », on se trouve « accablé par un événement malheureux », où l’épreuve est comme en position dominante par rapport à l’individu, et le latin, où l’individu prend l’épreuve sur soi, la « reçoit » dans sa sphère.

1.1.5.2.3. Avec un complément au génitif

Ces deux passages permettent d’en éclairer d’autres, où cette différence conceptuelle entre les deux langues aurait pu nous abuser. En effet, lorsque *potior* est construit avec le génitif (sept fois chez Plaute), il a pu parfois être interprété comme un passif, comme dans le passage suivant, extrait de l’*Asinaria* :

(22) *Eae nunc legiones copiae exercitusque eorum
Vi pugnando periuriis nostris fugae potiti.* (Pl., *Asin.* 554-555)
« Voici que ces légions, ces troupes, ces armées, cédant à la force des armes, ont dû prendre la fuite devant nos faux serments². »

Il était possible de comprendre ce *potiti* comme un véritable parfait passif, qui aurait pour sens « réduits à », « mis sous le contrôle de » la fuite, si l’on peut dire. Pourtant, *potior* a toujours ici, avec le génitif, le sens actif de « prendre possession de », sens qui est évidemment plus tangible dans le passage du *Rudens* cité plus haut, où, quelques vers avant l’emploi de *in potestatem* à propos de la valise, nous trouvons <tui> *uiduli ubi sis potitus*³,

¹ Il s’agit d’*Asin.* 324 : *potitur bonum* ; *Curc.* 170 : *quod amat uidet nec potitur* et 172 : *te...clam ero potior* ; *Rud.* 190 : *hunc laborem potiri*.

² Trad. Ernout, CUF, 1989 (1930).

³ Voir *supra*, passage (16).

« lorsque tu auras ta valise en ta possession »¹. Selon P. Flobert, ces deux derniers exemples « semblent ironiques », ce qui conforte le caractère humoristique de l'emploi de *in potestate* à propos de la valise, souligné plus haut. En effet, le génitif est le cas de l'objet conquis, capturé, qui place l'agent en position de force. Il est ici plutôt comique de voir des troupes armées ayant « conquis » leur fuite, ou Gripus ayant la valise « en son pouvoir ».

C'est sans doute le même effet comique qu'il faut voir dans l'emploi de l'unique occurrence d'une forme active, *potiuit*, à valeur causative :

(23) *ME. Satiust me queri illo modo seruitutem :*

Hodie qui fuerim liber,

Eum nunc potiuit pater seruitutis ;

Hic qui uerna natust queritur. (Pl., *Amph.* 176-179)

« C'est plutôt moi qui devrais me plaindre ainsi d'être esclave ; aujourd'hui, j'étais libre, et maintenant mon père m'a réduit en esclavage ; tandis que cet individu, né esclave, va se plaindre ! »

Bien qu'une traduction moderne exige une formulation conforme à l'usage de la langue d'arrivée et rende *potire seruitutis* par « réduire en esclavage », l'expression devrait être traduite plus littéralement par « faire recevoir l'esclavage », « donner (à qqn) le fait de posséder l'esclavage ». Le procédé qui consiste à créer un verbe actif de sens factitif ou causatif à partir d'un déponent n'est pas rare, et a été appelé « repassivation » par P. Flobert. Selon sa terminologie, *potio* est un prédicatif causatif qui peut se gloser par « rendre tel », en l'espèce « rendre *potis* », puisque « c'est la notion nominale qui sert de déterminant et qui affecte l'objet »².

Restent cinq occurrences de *potior* construit avec le génitif pluriel *hostium*, qui sont plus problématiques :

(24) *[ERG.] Ego, postquam gnatus tuus potitust hostium*

*Expertus quanti fuerit nunc desidero*³. (Pl., *Capt.* 144-145)

« Ainsi moi depuis que ton fils est prisonnier de l'ennemi, je me suis aperçu de tout ce qu'il représentait, et maintenant je le regrette⁴ ! »

A priori, *potitust* a l'air d'un véritable passif qui aurait pour sens « être mis sous le contrôle de », « tomber au pouvoir de ». Mais, selon P. Flobert, « c'est une illusion de traducteur ; il arrive qu'on soit pris – ou vaincu – par sa conquête (...) et toutes les langues ont des expressions 'polaires', comme 'attraper du mal', 'prendre froid' (...), 'prendre la fuite' (...), où l'initiative ne vient pas du sujet. C'est pourquoi on a tort de considérer comme le passif de *potior* l'expression plautinienne *potitus est hostium* ». D'après cette perspective, il faudrait donc considérer que l'élément X, celui qui prend possession de, est représenté non par *hostium*, mais par *gnatus*, là où *hostium* représenterait l'élément Z – ce qui paraît

¹ Notons que fr. *prendre* se comporte de la même façon que *potior* dans ces deux exemples ; que l'on compare ainsi « prendre un poisson, un manteau, la voiture » et « prendre la fuite, la tangente, la poudre d'escampette ».

² Voir Flobert, 1975, 420-422.

³ Voir aussi *Capt.* 92 et 759 ; *Epid.* 530 et 561.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

complètement contre-intuitif. D'ailleurs, plus loin, le linguiste nuance son propos : « C'est un 'passif' si l'on veut (= 'être mis en possession de, venir en possession de, être saisi de'), facilité par l'emploi du parfait, mais au même titre que *potior* 's'emparer de, se saisir de' est un 'médiopassif' (cf. *dēdī* 'être livré' et 'se livrer') »¹. Il y aurait donc, dans le déponent *potior*, la même équivoque que dans une forme de passif, qui peut exprimer à la fois un passif extrinsèque, où « l'origine du procès est extérieure au sujet », et un passif intrinsèque, où elle lui est intérieure : dans le cas de *fugae potiti*, le procès se passe à l'intérieur de la sphère du sujet (les légions, troupes et armées), alors que dans celui de *potitus hostium*, le sujet subit le procès de la part d'un agent extérieur, les ennemis. Au fond, il s'agit là du même type d'amphibologie que dans fr. *être en possession de*, qui nous a parfois servi à traduire *potior* : si l'on compare fr. « ce livre est en possession de Pierre » et fr. « Pierre est en possession de ce livre », seuls les éléments X et Z changent de rôle, se répartissent différemment au sein de la structure actancielle². Il convient donc de considérer que le déponent *potior* est susceptible d'avoir deux valeurs diathétiques, une active et une passive, sans pour autant poser deux verbes différents, l'un qui serait déponent, et l'autre passif. De plus, dans *potitus hostium*, l'agent n'est pas à l'ablatif, comme c'est le cas avec un verbe passif.

Une brève étude du cotexte vient confirmer cette différence de conceptualisation entre *uiduli potitus* (exemple 15) et *potitus hostium* (exemple 24). En effet, dans les deux passages, le syntagme *in potestate(m)* est employé juste avant ou peu après. Dans le *Rudens* (1337-1342), on a ainsi : < *tui* > *uiduli ubi sis potitus* et *isque in potestatem meam peruenerit*, où *is*, pronom anaphorique renvoyant à *uiduli*, est sujet de *in potestatem meam peruenerit* : c'est la valise qui est l'élément Z, qui est « en mon pouvoir, en ma possession », et c'est elle qui tient la place de complément de *potitus*. En revanche, dans les *Captiui* (142-145)³, nous trouvons : *Quom quae in potestate habuimus ea amisimus* et *gnatus tuos potitust hostium*, où *quae in potestate habuimus* fait allusion aux enfants, particulièrement au fils (*gnatus*) dont il est question juste après : nous avons perdu ce que nous avons en notre possession (c'est-à-dire le fils), car cela est maintenant en la possession des ennemis : l'élément Z est donc représenté par *quae*, complément d'objet de *in potestate habuimus*, et par *gnatus*. Or, *gnatus* n'est pas le complément de *potior*, mais son sujet. Si l'on formalise cette comparaison entre les deux occurrences du syntagme, voici ce qu'on obtient :

	X (agent)	Z (patient)
<i>Rudens</i>	<i>Labrax</i>	<i>uidulus</i>
<i>Captiui</i>	<i>nos puis hostes</i>	<i>ea quae... puis gnatus</i>

Au même schéma sémantique correspondent bien deux structures syntaxiques inversées, ce qui vient confirmer la double diathèse de *potior*.

¹ Flobert, 1975, 69.

² Ce problème est similaire à celui des verbes français comme *brûler*, *bouger*, *changer*, etc., ou lat. *uertere*, qui peuvent être transitifs ou intransitifs. Voir Flobert, 1975, 37-38.

³ Voir passages (10) et (24), qui se suivent.

1.1.5.2.4. Avec un complément à l'ablatif

Enfin, on trouve deux exemples d'une complémentation à l'ablatif-instrumental, que P. Flobert rapproche des compléments d'adjectifs comme *praeditus*, par exemple. En outre, on peut rapprocher cette construction de *potior* de celle de skr. *pátyate*, comme le font à la fois J. Wackernagel et A. Meillet : cela ne fait pas de difficulté.

1.1.5.2.5. Remarques sur la valeur sémantico-référentielle de *potiri*

Notons que, hormis les difficultés que pose l'emploi du génitif, il n'y a pas de réelle différence sémantique entre les diverses constructions de *potior*. L'entité dominante X est toujours une personne humaine ; quant à l'entité dominée Z, c'est soit une femme aimée ou désirée par X (*hac amanti, illa muliere, te*), soit un individu, masculin ou féminin, fait prisonnier (dans les cinq occurrences de *potitus/a hostium*), soit un objet (*bonum, uiduli, quod amat*) ou encore une entité du troisième ordre (*seruitutis, fugae, laborem*).

Lorsque X et Z sont des individus humains, le rapport de domination impliqué par *potior* peut être violent pour l'élément dominé. Le pouvoir exprimé par le verbe n'a pas le caractère juridique de celui qui est exprimé par le substantif. Le verbe dénote au contraire une prise de contrôle effective sur un individu, qui n'est régulée par rien, et qui s'exerce parfois contre sa volonté : c'est surtout le cas dans la relation captifs/ennemis. Ainsi, le complément de *potior* dénote plus largement l'objet d'une conquête, dont le prisonnier peut être vu comme le prototype. Mais il peut s'agir également de conquête amoureuse, lorsque le complément fait référence à une femme. Lorsqu'il est employé avec un objet grammatical, *potior*, comme *potestas*, exprime l'obtention du patient dénoté par cet objet, perçue comme quelque chose de positif et de recherché par l'agent dénotée par le sujet : la valeur conative est alors encore présente, car c'est parce qu'il a fait un effort pour cela que l'agent « entre en possession de » quelque chose. Mais, de là, *potior*, lorsqu'il est complété par un nom de procès ou d'état, a pu aussi dénoter le fait de recevoir, même de subir quelque chose de négatif, sans l'avoir désiré. Si ce verbe exprime le fait de contrôler ou posséder quelqu'un ou quelque chose, il le fait avec différentes nuances, selon un *continuum* au sein duquel la valeur conative est plus ou moins présente, que l'on pourrait schématiser par les diverses traductions françaises suivantes :

« conquérir » / « prendre possession » → « obtenir » → « recevoir » → « subir »¹

Par ce schéma, on peut saisir un peu mieux comment un même verbe peut en arriver à exprimer deux procès qui paraissent aussi antinomiques pour nous, « conquérir » et « subir ». Nous retrouvons exactement les mêmes nuances dans l'adjectif *compos, -potis*.

1.1.5.3. *Compos / impos*

Compos et *impos* ont comme deuxième terme de composé le radical *-pot-*, sans l'élargissement en *-i-*, thème consonatique en dentale sourde comme *sospes, hospes*, formés

¹ Par conséquent, le sujet grammatical du verbe est amené à changer de rôle sémantique, de passer du statut d'agent à celui de patient.

sur le degré *-e-* du radical¹. *Compos*, comme *potis*, doit avoir pour valeur originelle « qui a la maîtrise de, qui est en possession de ». Le préfixe **con-*, qu'il soit pris dans son sens comitatif de « avec » ou qu'il ait dérivé vers une pure valeur intensive, marque sans doute un degré de dépendance plus grand entre le complément de l'adjectif et l'individu qualifié de *compos*. *Compos* est en effet, lui aussi, fondamentalement bivalent, et se construit toujours, dans ses six occurrences plautiniennes, avec un complément, au génitif le plus souvent, et peut-être une fois à l'accusatif². En revanche, la nature ontologique de ce complément est beaucoup plus restreinte que dans le cas de *potior* : il ne s'agit jamais d'un individu, ni même d'un objet – sauf à considérer *patria* comme tel – mais d'une entité du troisième ordre tels *laudis*, *libertatis*, *patriae*, qui constituent des éléments positifs, que le sujet a sous son contrôle ou en sa possession ; on trouve aussi *miseriarum*, *culpae*, éléments cette fois négatifs pour le sujet.

Si nous pouvons retrouver certains éléments du *continuum* sémantique établi pour *potior*, il faut toutefois nuancer cette ressemblance entre le verbe et l'adjectif. En effet, dans le passage suivant, par exemple, même si Amphitryon a œuvré pour mériter un éloge (*laudis*), celui-ci lui vient de l'extérieur, de ceux qui jugent ses actions dignes d'éloge³ :

(25) *Plus aegri ex abitu uiri quam ex aduentu uoluptatis cepi : sed hoc me beat
Saltem, quom perduellis uicit et domum laudis compos reuenit : id solacio est.* (Pl., *Amph.* 643-644)

« J'ai eu plus de peine du départ de mon mari que je n'ai eu de plaisir à le voir arriver. Mais je suis bien aise, pourtant, de ce qu'il ait vaincu les ennemis, et qu'il soit revenu plein de gloire à la maison⁴. »

Littéralement, *compos* signifie ici « en possession de beaucoup de », et la valeur conative n'est pas présente. De même, dans trois des six passages, la fonction d'attribut du complément d'objet dans laquelle se trouve l'adjectif rend difficile une traduction par « ayant pris possession de », l'individu qualifié de *compos* étant soumis à l'action d'un tiers. En voici un exemple :

(26) *Et hic hodie expedit hanc docte fallaciam
Et suum erum faciet libertatis compotem.* (Pl., *Capt.* 40-41)

« Et celui-ci, aujourd'hui, mettra savamment sa tromperie à exécution et rendra son maître en pleine possession de la liberté. »

Là encore, la liberté échoit au « possédant », le maître, qui ne fait pas lui-même effort pour l'obtenir. La structure *aliquem compotem alicuius facere* fonctionne comme le causatif

¹ L'étude de l'ensemble des composés en **-pot-/pet-* nous éloignerait trop de notre objet. Pour plus d'informations sur ces composés, voir notamment Benveniste, *Vocabulaire*, 87-101.

² Pl. *Capt.* 215b : TYN. *Obnoxii ambo*

*Vobis sumus propter hanc rem, cum quae uolumus nos
[PHIL.] Copiast † ea facitis nos compotes* : TYN. : « Nous vous sommes très obligés tous deux pour la permission que vous voulez bien nous donner de faire ce que nous voulons » (trad. Grimal, Folio, 1971) : le vers étant indiqué comme corrompu dans la CUF et dans l'édition Teubner, nous ne faisons que mentionner ce passage, de construction difficile, avec la traduction qu'en donne P. Grimal. Le traducteur de la CUF, lui, ne le traduit pas précisément, en invoquant dans une note un « texte peu sûr dans le détail ».

³ Sur *laus*, voir la thèse de J.-F. Thomas, 2002a.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

potire évoqué plus haut, ou encore comme le composé *compotire* : formé, selon le même processus que *potire* sur *potiri*, par repassivation à partir du déponent *compotior*, lui-même dérivé de *compos*, il se trouve une fois chez Plaute, dans le *Rudens*, toujours à propos de la valise repêchée ; il est complété par un ablatif :

(27) *Neptuno has ago gratias meo patrono,
Qui salsis locis incolit pisculentis,
Cum me ex suis locis pulchre ornatum expediuit
Templis red<d>ucem, pluruma praeda onustum
Salute horia<e>, quae in mari fluctuoso
Piscatu nouo me uberi compotiuit.* (Pl., *Rud.* 906-911)

« Je remercie Neptune, mon protecteur, qui habite les profondeurs salées que hantent les poissons, de m'avoir laissé quitter son domaine avec un beau butin, sain et sauf, chargé d'une bonne prise, dans ma barque qui, sur les vagues de la mer, m'a permis de faire une belle pêche, d'un nouveau genre¹. »

À côté de ces occurrences, *compos* peut exprimer aussi, comme *potior*, le fait de subir quelque chose de malheureux, comme dans le passage suivant, où son utilisation à « contre-emploi » suscite un effet comique :

(28) *PHI. Accipe, aerumnosam et miseriarum compotem
Mulierem retines.* (Pl., *Epid.* 559-560)

Philippa : « Tiens, c'est une femme malheureuse et pleine de maux que tu as devant toi². »

En lui-même, l'adjectif n'est donc pas orienté positivement : à l'individu peuvent échoir aussi bien un éloge que des malheurs. C'est cette valeur négative que l'on trouve aussi dans la seule occurrence de *compotior*, le déponent dérivé de *compos*, dans un emploi ironique là aussi :

(29) *Ita hic sola solis locis compotita [sum.]
Hic saxa sunt, hic mare sonat.* (Pl., *Rud.* 205-206)

« Ainsi je suis seule ici, maîtresse de ces lieux solitaires. D'un côté les rochers, de l'autre la mer qui résonne. »

Si l'ensemble des occurrences précédentes laisserait penser que *compos* exprime toujours l'obtention d'une chose par le hasard ou l'action d'un tiers, le dernier passage nous montre que ce n'est pas le cas :

(30) *DI. Scio equidem quae nolo multa mihi audienda ob noxiam.
Ego tibi me obnoxium esse fateor culpae compotem.* (Pl., *Truc.* 834)

« Diniarque : Je sais pour ma part qu'il me faut entendre bien des choses que je ne veux pas, à cause de mon crime. Oui, j'avoue que je mérite un châtement de ta part et que je suis responsable de ma faute. »

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971. Littéralement : « ...m'a rendu propriétaire au moyen d'une nouvelle pêche abondante. »

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

L'adjectif exprime ici au contraire une prise en charge consciente et volontaire de la faute, exprimée par le verbe *fateor* « je reconnais que », et pourrait se traduire plus littéralement par « prenant en charge (ma faute) » : nous retrouvons la valeur conative de certaines occurrences de *potior*.

Quant à l'antonyme *impos*, *-potis*, il est d'emploi plus contraint : chez Plaute, il se trouve uniquement dans le syntagme *impos animi*, avec le sens de « qui n'est pas maître de son esprit », d'où les traductions par « incapable de se maîtriser », « de se contrôler » ou « de se contenir ». Avec cet adjectif, la sphère d'application de la maîtrise est réduite à l'espace de l'individu lui-même : il ne s'agit plus, comme dans *potior*, *compos* ou dans le syntagme *in potestate(m)*, d'entités – individus, objets, événements ou états – qui lui sont extérieures, ou qui lui échoient par l'action d'un tiers. Au contraire, l'*animus* fait partie intégrante du sujet qualifié d'*impos*.

Cet emploi, contraint et figé, de l'adjectif avec *animi*, confirme la prépondérance de la notion de sphère personnelle dans le sémantisme de l'ensemble de notre paradigme. En effet, ce que nous avons appelé l'élément Z au cours de cette étude est souvent un élément constitutif de la sphère de l'élément X – toujours un individu humain¹ : ses enfants, son épouse, ses esclaves, sa patrie, sa condition d'homme libre ou d'esclave, ses biens, ainsi que ce qui lui arrive – épreuves, malheurs ou éloges. Il n'est pas étonnant alors que cet élément Z puisse aller jusqu'à être son propre esprit. Néanmoins, si les divers référents que l'on peut relever sous l'élément Z peuvent se laisser décrire, là aussi, par un *continuum* allant de ce qui est le plus proche du centre de la sphère, soit l'individu lui-même, à ce qui est plus périphérique, il ne faut pas négliger cette dichotomie entre ce qui est intérieur à X et ce qui lui est extérieur, dichotomie qui sera essentielle pour l'évolution de ce paradigme en latin classique.

Possideo, *potior*, *compos* et *impos*, malgré quelques particularités propres à chacun d'eux, présentent globalement une grande cohérence, quant à leur sémantisme et leur fonctionnement syntaxique, avec les occurrences de *potestas* étudiées jusqu'alors. Mais il subsiste un problème : presque tous sont des dérivés de *potis*, et nous avons souvent dû, pour rendre compte de leur sens, avoir recours à cet adjectif. Par exemple, nous avons affirmé que *possideo* signifiait étymologiquement « siéger en *potis* », ou que la forme de causatif *potire* se comprenait comme « rendre *potis* de », c'est-à-dire « rendre maître, possesseur de ». Pourtant, comme nous l'avons déjà remarqué, *potis* n'a jamais ce sens en latin. C'est *dominus*, formé sur *domus*, qui a été chargé de dénoter le maître de maison. C'est d'ailleurs cette spécificité du latin qui a dû conduire *potis* à s'éloigner de ses cousins indo-européens, gr. πόσις, δεσπότης et skr. *pátiḥ* notamment. Ainsi, le **poti-s* indo-européen a bien donné une forme nominale en latin, comme dans les autres langues indo-européennes, mais il s'agit d'un adjectif, et non d'un substantif. Cet adjectif aurait pu néanmoins être employé au sens de

¹ À une exception près en Pl., *Trin.* 1037, où ce sont les mœurs (*mores*) qui tiennent les lois (*leges*) en leur pouvoir. Mais les deux termes font alors l'objet d'une personnification : le but est alors d'établir une comparaison avec le rapport entre les parents et les enfants, qui s'est inversé lui aussi en regard de ce qui est prévu par la nature et le droit.

« maître de, possesseur de », et on attendrait alors qu'il soit complété par un génitif, exprimant précisément l'entité maîtrisée ou possédée. Mais, là encore, le latin surprend : c'est à *compos* qu'il assigne cette fonction. Quant à *potis*, il lui réserve un emploi bien particulier, puisqu'il lui assigne un rôle de prédicat, avec ou sans *esse*, construit avec un verbe à l'infinitif ou une complétive au subjonctif, le plus souvent introduite par *ut*. Il nous incombe à présent d'analyser les occurrences de l'adjectif chez Plaute, afin de comprendre comment il a pu connaître ce développement si particulier en latin, et, surtout, de quelle manière il a contribué à former le verbe de modalité *possum*. En effet, *potestas* étant vraisemblablement formé sur *potis*, il a fonctionné aussi comme le nom de procès associé à cet adjectif et à *possum* : il importe donc de considérer ce que nous appellerons sa valeur modale en relation avec les emplois de l'adjectif et du verbe.

1.2. Vers la modalité

1.2.1. Les usages plautiniens de *potis*

Les premiers textes latins¹ permettent encore d'observer la forme pleine de l'adjectif *potis*, avant qu'il ne disparaisse presque complètement en latin classique. On le trouve seulement sous les formes *potis* (32), *pote* (6) et, lorsqu'il est suivi de la particule interrogative *ne*, *poti* (2), ou *potin* (26) lorsque celle-ci s'est soudée à l'adjectif. Comme l'a montré Ch. Guiraud dans un article intitulé « Un archaïsme linguistique en latin : l'emploi de *potis*, *pote*² », il subsiste ensuite uniquement à l'état d'archaïsme poétique³. Ainsi, alors qu'on dénombre 66 occurrences des différentes formes de *potis* chez Plaute, on ne relève déjà plus chez Térence que 19 occurrences⁴ de *potis* et *pote*, et seulement 3 de *potin*. Malgré une fréquence assez importante à date ancienne, l'adjectif est restreint sur le plan morphologique, et contraint sur le plan syntaxique, puisqu'il n'a que des emplois prédicatifs. Pourtant, il a dû fonctionner comme un véritable adjectif, de manière autonome, dans la mesure où il a donné lieu à un comparatif, *potior*, attesté 10 fois chez Plaute⁵, et à un superlatif, *potissimus* (1 occurrence) ou *potissimum* (14 occurrences) : le superlatif est employé surtout de manière figée à l'accusatif, comme adverbe⁶, mais on trouve néanmoins une occurrence de l'animé, au nominatif.

¹ Nous nous sommes là encore fondée essentiellement sur les comédies de Plaute, en incluant toutefois d'autres auteurs lorsque cela présentait un intérêt. Ainsi, il nous arrivera de citer des passages de Térence, bien qu'il soit postérieur.

² Guiraud, 1975, 361-366 : « Un archaïsme linguistique en latin : l'emploi de *potis*, *pote* », *REL*, 53.

³ 13 occurrences de *potis* / *pote* chez Lucrèce, 10 chez Catulle, mais seulement 4 chez Cicéron, aucune chez César, Tite-Live et Tacite.

⁴ 14 selon Ch. Guiraud.

⁵ Nous ne comptabilisons pas dans la catégorie du comparatif la forme neutre *potius* (110 occurrences), bien attestée dans toute la latinité, mais comme adverbe.

⁶ 4 occurrences chez Caton. Contrairement à *potis*, le superlatif, l'adverbe surtout, se développe et est bien attesté tout au long de la latinité.

1.2.1.1. Le comparatif *potior* et le superlatif *potissimus*, traces d'un *potis* ancien ?

Les dix occurrences plautiniennes de *potior* pourraient permettre de justifier à la fois l'analyse de Benveniste et l'explication plus traditionnelle de la valeur originelle de la racine **pot(i)-*. En effet, on peut considérer que certaines d'entre elles renvoient à la notion d'ipséité identifiée par Benveniste. C'est le cas dans les deux passages suivants, extraits du *Pseudolus* : le titre même de la pièce, évoquant l'usurpation d'identité, est une indication méta-textuelle à l'aune de laquelle *potior* peut être considéré comme une sorte d'équivalent de ce que serait le comparatif de *ipse*, d'ailleurs présent dans le deuxième passage – et pourrait être traduit littéralement par « plus lui-même » :

(31) *CA. Pseudole, i, accerse hostias,*

Victumas, lanios, ut ego huic sacrificem summo Ioui :

Nam hic mihi nunc est multo potior Iuppiter quam Iuppiter. (Pl., *Pseud.* 326-328)

« Pseudolus, va, fais venir des victimes, des victimes majeures, des sacrificateurs, que j'offre un sacrifice à ce Jupiter souverain que voici. Car cet homme est pour moi un Jupiter bien plus véritable que Jupiter. »

(32) *Ita ille faxit Iuppiter,*

Vt ille palam ibidem ad<s>iet,

Quisquis illest qui adest a milite.

Numquam edepol erit ille potior Harpax quam ego.

Habe animum bonum ;

Pulchre ego hanc explicatam tibi rem dabo.

Sic ego illum dolis atque mendaciis

In timorem dabo militarem aduenam,

Ipsus sese ut neget esse eum qui siet

Meque ut esse autemet qui ipsus est. (Pl., *Pseud.*, 923-929)

« Simia : (...) Fasse Jupiter que l'homme se présente devant moi, celui qu'envoie le soldat. Jamais il ne sera un Harpax plus vrai que moi. Aie bon courage ; je te débrouillerai bel et bien cette affaire. Je ferai si bien à force de ruses et de mensonges, j'inspirerai tant de terreur à ce soldat étranger qu'il dira lui-même qu'il n'est pas l'homme qu'il est et qu'il reconnaîtra que c'est moi qui suis lui-même¹. »

Mais si on peut déceler la notion d'ipséité dans ces deux occurrences, il est moins aisé de le faire dans le passage suivant :

(33) *Quem aequiust nos potiozem habere quam te ?* (Pl., *Stich.* 97)

« Qui serait-il plus juste de considérer comme plus important que toi ? »

Il serait tentant de faire venir cet emploi de *potior* du sens, ancien, de « puissant », que l'on attribuerait à *potis*, et qui viendrait de sa valeur originelle « maître de ». D'ailleurs, elle est elle-même susceptible de se manifester dans le passage suivant² :

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971, modifiée : il traduit *potior* par « plus vraisemblable » et affaiblit la traduction du focalisateur *ipsus*.

² Si le sens d'« époux » de skr. *pátiḥ* ou de gr. *πόσις* est rattaché traditionnellement à celui de « maître de la maison », É. Benveniste voit là encore une manifestation de la notion d'ipséité, le *πόσις* et la *πότνια* étant selon lui comme les '*ipse*' et '*ipsa*' de la maison.

(34) *CHA. Tun illam ducas ? hercle me suspendio*

Quam tu eius potior fias satiust mortuum.

OL. Mea praedast illa : proin tu te in laqueum induas. (Pl., *Cas.*, 111-113)

« Chalinus : Quoi, tu l'épouserais ? Par Hercule, il serait préférable que je sois mort par pendaison, plutôt que toi tu l'aies à toi.

Olympion : Elle est à moi : passe-toi donc la corde au cou ».

La présence de *mea praeda* dans la réponse d'Olympion ne laisse pas beaucoup de doute sur le sens à assigner à *eius potior* : l'adjectif, complété par *eius*, fonctionne comme le verbe *potiri*¹ – on aurait d'ailleurs pu avoir *tu eius/ea/eam potiaris* à la place de *tu eius potior fias* à la différence près que le premier énoncé dénote un procès et le second un état – et témoigne d'une proximité sémantique avec les avatars grec et sanskrit de **poti-s*, πόσις et *patih*, plus grande qu'avec l'adjectif au positif. Faut-il en conclure que le comparatif serait le lieu de conservation de la valeur ancienne là où le positif l'aurait perdue ? Cela n'est pas impossible, mais cette occurrence du comparatif complété par un génitif est trop isolée pour nous permettre d'aboutir à une conclusion solide. Or, les autres occurrences plautiniennes de *potior*, ainsi que l'emploi adverbial de *potius*, ne vont pas dans le même sens. Peut-être précisément parce que le sens ancien de *potis*, pris en charge en latin par *dominus*, s'était affaibli et ne servait plus d'appui au comparatif, ce dernier, devenu autonome, a pu évoluer en s'éloignant de ce sens ancien. C'est ainsi qu'il a pu entrer dans le paradigme de *melior* ou *maior*, et exprimer avant tout, comme eux, la supériorité d'une entité sur une autre. En effet, comme on l'observe dans les trois passages qui suivent, *potior*, dans la plupart de ses occurrences, introduit une hiérarchie entre deux éléments, que ceux-ci soient des individus humains (35), des objets (36) ou des entités abstraites (37). Ces deux éléments figurent le plus souvent explicitement dans la phrase, l'un étant qualifié par *potior* et l'autre étant le complément du comparatif :

(35) *Nunc mihi is propere conueniundust, ut quae cum eius filio*

Egi, ei rei fundus pater sit potior. (Pl., *Trin.* 1122)

« À présent je dois le rencontrer rapidement, de sorte que le père soit un garant plus solide de l'affaire que j'ai conclue avec son fils. »

(36) *Tergum quam gulam, crura quam uentrem oportet*

Potiora esse cui cor modeste situm est. (Pl., *Maen.* 970-971)

« Il faut qu'il préfère son dos à son gosier, ses jambes à son ventre, s'il a le cœur placé au bon endroit. »

(37) (...) *LYC. Em, mater mea,*

Tibi rem potiozem uerbo : clamat, parturit. (Pl., *Aul.* 692-693)

« Lyconide : Tiens, mère chérie, la réalité vaut mieux que des paroles ; elle pousse des cris, elle est en train d'accoucher. »

En définitive, *potior* peut être traduit, dans toutes ses occurrences, par « plus important (que) », « de préférence (à) », voire « meilleur que », son emploi impliquant à chaque fois une véritable comparaison. Ainsi, dans les deux passages du *Pseudolus* cités plus haut (31 et 32),

¹ Voir notamment les passages où l'objet de *potiri* représente une femme à conquérir.

on peut comprendre « cet homme est pour moi un Jupiter meilleur que Jupiter lui-même » et « personne ne sera un Harpax meilleur que moi » : la notion d'ipséité, si elle est bien présente dans ces passages, est contextuelle, à rapporter au sujet même de la pièce. À l'exception du passage (34) (*eius potior*), l'adjectif fonctionne bien comme un comparatif, mettant en balance deux éléments, dont l'un est dit valoir mieux que l'autre, ou être préférable à l'autre. La nuance est importante : avec *potior*, c'est la valeur intrinsèque des deux éléments qui est en jeu, mais, souvent, c'est en tant qu'elle est évaluée par un tiers. C'est pourquoi il vaut mieux le traduire, plutôt que par « meilleur » ou « plus important », par « meilleur pour X », « plus important pour X », ou « préférable » : l'adjectif prend ainsi, dans certaines de ses occurrences, une coloration passive. Il en est de même de l'unique occurrence du superlatif animé, *potissimus* :

(38) *Item hinc ultro fit, ut meret potissimus nostrae domi ut sit. (Pl. Men. 359)*

« Et moi, de mon côté, je fais que, comme il le mérite bien, il soit toujours, entre tous, le bienvenu chez moi¹. »

Potissimus doit être traduit littéralement par « le préféré », avec diathèse passive, plutôt que par « le meilleur » ou « le plus puissant ». De même, en tant qu'adverbe, *potissimum* signifie « de préférence », « surtout », « avant tout ».

Le comparatif et le superlatif de *potis* se sont donc considérablement éloignés du sens ancien « maître de, possesseur de », qui n'est identifiable que dans une occurrence, *eius potior*. Cette dernière permet néanmoins de penser que *potis* a bien connu un emploi en tant qu'adjectif autonome, avec ce sens, avant de se figer tant morphologiquement que syntaxiquement.

1.2.1.2. *Potis* : morphologiquement restreint, syntaxiquement contraint

Chez Plaute, *potis* n'est déjà plus un adjectif autonome, et ne s'emploie plus qu'en tant que prédicat², soit seul (*potis, pote, potin*), soit avec une forme de *esse*. Il alterne alors avec les formes, agglutinées, de *possum*, qui sont déjà très fréquentes à date ancienne.

L'emploi des formes *potis* et *pote* a pu susciter l'étonnement, voire l'embarras, à cause de leur supposée indifférence au genre et au nombre : si *potis* apparaît comme une forme d'animé et *pote* comme une forme de neutre, le couple ne fonctionne pas comme *fortis* et *forte*³. Ch. Guiraud, lorsqu'il pose le problème dans son article, ne parvient pas à expliquer ce qui apparaît bien comme une anomalie de la langue latine et conclut que, « au niveau plautinien, le système fonctionne dans des conditions difficilement saisissables, si nous

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Peut-être à une exception près, où il peut être interprété comme l'épithète de *homo* – malgré tout, le syntagme *homo...potis* serait encore prédicat après *es* : *PA. Tu homo et alteri sapienter potis es consulere et tibi* (Pl., *Mil. glor.* 684) : « Palestrien : Toi, tu es un homme à même de conseiller avec sagesse aussi bien un autre que toi-même ».

³ Voir par exemple Lindsay-Nohl, *Die lateinische Sprache*, Leipzig, 1897, 627 : « *Pote* ist eigentlich das Neutrum zu *potis*... Doch werden die Formen des Mask. (Fem.) und Neutrums von jedem Geschlecht und jedem Numerus gebraucht », cité par Ch. Guiraud, 1975, 361, n. 2.

confrontons ces faits aux données du latin classique »¹. En effet, même si cette indifférence s'avère toute relative, dans la mesure où *pote* ne se trouve jamais avec la valeur d'un pluriel, que *potis* n'équivaut à un pluriel que dans quelques-unes de ses occurrences, et que « *potis* est surtout animé et *pote* pratiquement toujours neutre »², il existe néanmoins des énoncés où l'accord de l'adjectif paraît étrange, comme dans ce passage d'un monologue d'Adelphasia, dans le *Poenulus*, où il est question des femmes :

(39) *Sed uero duae, sat scio, maximo uni
Populo cuilubet plus satis dare potis sunt.* (Pl., *Poen.* 226-227)
« Mais deux, j'en suis certaine, peuvent donner plus d'ouvrage qu'il n'en faut à tout un peuple, aussi grand soit-il³. »

En outre, *potis* et *pote* sont employés indifféremment lorsqu'ils sont prédicats ou constituants de prédicats avec *esse* et qu'ils peuvent être traduits, en français, par une tournure impersonnelle « il est possible », comme on le voit dans les deux passages suivants :

(40) *LY : Minus, pater : sed ciui inmuni scin quid cantari solet ?
« Quod habes ne habeas et illuc quod non habes, habeas, malum,
Quandoquidem nec tibi bene esse pote pati neque alteri⁴. »* (Pl., *Trin.*, 349-351)
« Lysitèles : Moins, mon père : mais sais-tu ce qu'on a l'habitude de chanter au citoyen égoïste : 'Ce que tu as puisses-tu ne pas l'avoir, et le mal que tu n'as pas, puisses-tu l'avoir, puisqu'il n'est pas possible que ni toi, ni autrui, jouissiez de ton bien'⁵. »

(41) *BA. Quid si hoc potis est, ut tu taceas, ego loquar ?* (Pl., *Bacc.*, 35)
« Bacchis I : Que se passe-t-il s'il est possible que toi tu te taises, et que moi je parle ? »

Dans ce dernier exemple, *potis est* introduit une complétive au subjonctif en *ut*, annoncée dans la principale par le pronom corrélatif *hoc* en emploi cataphorique : le sujet a beau être inanimé, c'est *potis*, et non *pote*, qui est employé.

Ch. Guiraud, dans son article, énonce plusieurs explications qui ont été données pour rendre compte de cet emploi anormal de l'adjectif. Il invoque d'abord la métrique : les poètes auraient recouru, dans l'hexamètre, à *potis est* là où on attendait *potest* impersonnel parce que, « à l'intérieur du vers, *potest* n'est utilisable que derrière un mot se terminant par une voyelle brève, c'est-à-dire dans un cas sur quatre à peu près (...). D'où quelques emplois de *potis est* avec un sujet neutre ». Si « la situation est plus complexe pour les mètres de la comédie », le même type de raisons métriques peut être invoqué pour expliquer la présence de *potis est* à la place de *potest* ; l'emploi de **pote est* ne changeait rien, métriquement, à celui de *potest*, dans

¹ Guiraud, 1975, 366.

² Guiraud, 1975, 362

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁴ Cf. Pl., *Persa*, 29, avec la même formule : *si* (Teubner : *sicut*) *tibi bene esse pote pati, ueni...*

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971.

la mesure où le [e-] de *est* devait être éliminé par aphérèse¹. Mais cela ne nous explique pas pourquoi *potis* ne se décline pas.

Selon Ch. Guiraud, c'est en définitive l'estompement de la « nature nominale » du mot qui serait en cause. En effet, « *potis*, nominal par sa forme, est plutôt verbal par sa fonction² ». Le linguiste relie ainsi ce que nous appellerons les emplois prédicatifs de l'adjectif – lorsqu'il est employé seul, sans *esse* – à l'archaïsme que constitue l'usage de la phrase nominale en latin : « la phrase nominale représente de façon générale un archaïsme syntaxique, que certaines langues indo-européennes ont remarquablement conservé (le grec), mais dont le latin a très vite limité l'expansion ». C'est en vertu de ce caractère archaïque que, selon lui, la phrase nominale constituerait un « domaine réservé », un lieu « où des choses inhabituelles sont permises, un peu en marge du fonctionnement normal de la langue³ ». Mais il ne mentionne pas dans son explication les caractéristiques de la phrase nominale indo-européenne, qu'il n'ignore pourtant pas⁴. Selon l'étude d'É. Benveniste sur cette question, et contrairement à ce qu'affirme L. Hjelmslev, la phrase nominale doit être complètement distinguée de la phrase à verbe « être » : alors que cette dernière, par son caractère verbal, situe l'énoncé dans un temps, un mode, un aspect, la phrase nominale, elle, asserte, dans le discours, le caractère permanent et essentiel de quelque chose : « l'assertion dans la phrase nominale aura ce caractère propre d'être intemporelle, impersonnelle, non modale, bref de porter sur un terme réduit à son seul contenu sémantique⁵ ». Il est vrai que certaines des phrases sans verbe contenant *potis* ou *pote*, majoritaires dans les œuvres de Plaute, possèdent ces propriétés, comme dans cet extrait de *Casina*, dont nous proposons une traduction proche du texte original :

(42) *LY. Omnibus rebus + ego amorem credo et nitoribus nitidis anteuenire,
Nec potis quicquam commemorari, quod plus salis plusque leporis + hodie
Habeat.* (Pl., *Cas.* 217-219)

« Lysidame : Moi je crois que l'amour surpasse toute chose, même les plus brillantes des brillantes, et rien ne peut être mentionné qui ait plus de piquant et de charme aujourd'hui. »

La phrase se situe bien dans du discours direct, et énonce ce que le locuteur veut être une vérité universelle, valable partout et en toutes circonstances, comme le montre l'emploi de *omnibus* et *nec quicquam* : cet énoncé, et plusieurs autres avec lui, obéissent bien aux règles de fonctionnement de la phrase nominale indo-européenne identifiées par É. Benveniste.

¹ Ch. Guiraud rend compte d'une autre explication de l'« équivalence » entre *potis* et *pote*, d'ordre phonétique : la chute du –s final et le passage de *i* à *e* qui aurait abouti à une indifférenciation entre la forme d'animé et celle d'inanimé, comme pour *magis* et *mage*, ou *satis* et *sat*, équivalents entre eux. Voir Guiraud, 1975, 363-364.

² Guiraud, 364.

³ Guiraud, 365.

⁴ Ch. Guiraud est en effet l'auteur de *La phrase nominale en grec d'Homère à Euripide*. Il cite d'ailleurs dans sa note 1 p. 364 les travaux d'A. Meillet, « La phrase nominale en indo-européen », *MSL*, 14, 1906-1908, 1-26 ; L. Hjelmslev, « Le verbe et la phrase nominale », *Mélanges Marouzeau*, Paris, 1948, 253-281 ; et, surtout, É. Benveniste, « La phrase nominale », *BSL*, 46, 1950, 19-36 ; il signale un état de la question dans son propre ouvrage, *La phrase nominale en grec d'Homère à Euripide*, Paris, 1962, 9 à 31.

⁵ Benveniste, 1950, 26.

En revanche, certains ne peuvent être interprétés de cette manière. Ainsi, dans la question de Palestrion à Plériplectomène, dans *Miles gloriosus*, *potis* commuterait avec *potis es* sans que le sens global de l'énoncé en soit modifié :

(43) PA. *Ecquam tu potis reperire forma lepida mulierem,*
Cui fa<ce>tiarum + corpusque + sit plenum et doli ? (Pl., *Mil. glor.* 782)
« Peux-tu trouver une femme assez jolie, dont toute la personne soit pleine de ruses et de plaisanteries¹ ? »

Il ne s'agit pas d'une assertion, mais d'une interrogation, qui est ancrée dans le temps, *hic et nunc* : il n'y a donc pas lieu de voir là une phrase nominale de type indo-européen. Comme Ch. Guiraud le signale lui-même, « il faut faire la distinction entre la véritable phrase nominale d'origine indo-européenne et les tournures elliptiques du verbe à valeur stylistique, que le latin connaît à toutes les époques »². Étant donné ce type d'énoncé, il convient de voir dans ces phrases sans *esse* une simple ellipse du verbe d'état dans la locution *potis est*, comme cela est fréquent en latin. Mais dans ce cas, comment expliquer désormais le figement morphologique de l'adjectif ?

Ch. Guiraud souligne à plusieurs reprises le caractère archaïque de ces formes en latin classique. Peut-être alors faut-il aller plus loin, et supposer qu'elles étaient déjà archaïques à l'époque de Plaute. C'est en tout cas l'avis d'A. Ernout et A. Meillet qui, à cause de la fréquence déjà élevée des formes de *possum* à date ancienne, avancent que « les formes pleines », telles *potissum*, *potis est* ou *potissunt*, « sont peut-être des reconstructions étymologiques savantes » : *potis*, *pote* et *potis est* ne seraient alors que des variantes artificielles de *potest* (et de même aux autres personnes, temps et modes), que celui-ci soit en emploi personnel ou impersonnel. Les poètes auraient employé *potis est* à la place de *potest* (ou *potis sum* pour *possum*) là où cela les arrangeait, pour des raisons métriques et stylistiques ; de même, devant consonne, ils pouvaient choisir entre *pōtē*, pour avoir une syllabe brève en fin de mot, et *pōtīs*, pour avoir une syllabe longue. En dehors de la langue écrite, il est probable que *potis est* n'était déjà plus usité³.

C'est pourquoi il nous paraît désormais légitime de traiter les occurrences de *potis* et *pote* prädicatifs, ou de *potis* employé avec *esse*, en même temps que celles du verbe de modalité *posse*. En effet, les trois formes (pleine, elliptique, agglutinée) fonctionnent syntaxiquement de la même manière.

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Guiraud, 1975, 365, n. 1.

³ Selon le même principe, nous trouvons la forme périphrastique *animum aduertere* chez Lucrèce, alors même que la forme agglutinée *animaduvertere* est bien attestée depuis Caton. À l'oral, les deux étaient prononcées de la même façon, à cause de la chute du *-m* final. *Potis est*, à l'époque de Plaute, devait déjà se prononcer [potest], à cause du flottement qui concernait la prononciation ou la chute de la sifflante finale devant voyelle. « À l'époque classique, le flottement a été aboli, et l'usage s'est fixé de prononcer *-s* finale » (Meillet, Vendryes, 1979 (5^e éd.), 149 : *Traité des langues classiques*, Paris, H. Champion).

1.2.2. Élaboration du verbe latin de la modalité du possible *posse*

Chez Plaute, *posse*¹ se trouve construit de trois manières : soit il est complété par un verbe à l'infinitif (44) ou par une complétive au subjonctif (sans subordonnant ou, cas le plus fréquent, introduite par *ut*) (45), soit il est construit avec un adverbe intensif du type *plus* ou *multum*² (46) :

(44) *IV. Pergin autem? nonne ego possum, furcifer, te perdere?* (Pl., *Amph.* 539)
« Jupiter : Tu recommences ? Ne sais-tu pas, pendard, que je puis te faire périr³ ? »

(45) *HA. Potest ut alii ita arbitrentur et ego ut ne credam tibi.* (Pl., *Pseud.* 633)
« Harpax : Il est possible que d'autres pensent ainsi et que moi je ne te fasse pas confiance. »

(46) *Plus potest qui plus ualet ; uir erat, plus ualebat : uicit.* (Pl., *Truc.* 812)
« Celui qui est plus fort peut plus ; c'était un homme, il était plus fort : il a vaincu. »

La construction avec complétive au subjonctive est usuelle avec *potin* (<**potisne*), employé en interrogative pour exprimer la modalité jussive :

(47) *ME. Potin ut mihi molestus ne sis?* (Pl., *Men.* 627)
« Est-il possible que tu ne sois pas odieux à mon égard ? »

Cette complétive peut être annoncée ou reprise par un pronom neutre cataphorique ou anaphorique, comme c'était le cas dans le passage des *Bacchides* cité plus haut, en (41).

Il s'agit à présent de savoir si à ces différentes constructions syntaxiques correspondent des différences sémantiques, question à laquelle les divers travaux sur le sujet répondent de manières sensiblement différentes.

1.2.2.1. Intra- et extra-prédicativité.

Les emplois de *possum* ont été analysés dans de nombreux travaux sur les modalités en latin⁴. Ces derniers se fondent souvent sur les études menées en linguistique générale sur les

¹ Nous citerons désormais la forme infinitive du verbe pour faire référence à la fois aux formes agglutinées du verbe de modalité déjà constitué, aux formes pleines du type *potis est*, et aux formes elliptiques *potis*, *pote* et *potin*.

² Nous reviendrons plus loin sur les problèmes que pose cet usage de *possum* : plusieurs linguistes l'excluent en effet des emplois modaux du verbe, allant parfois jusqu'à poser deux verbes *possum* homonymes, un de « sens plein » et l'autre modal (voir par exemple Touratier, *Grammaire latine*, 2008, 203). En revanche, S. Nuñez, (1991, 82 : *Semántica de la modalidad en latin*, Granada, Universidad de Granada) considère que *possum* exprime alors la valeur radicale de capacité et qu'il est construit avec un « syntagme nominal objet » qui commute avec l'infinitif.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁴ Nous retiendrons surtout Bertocchi, Orlandini, « L'expression de la modalité épistémique en latin », *Cahiers Chronos* 8, 2000, 47-65 et « *Impossibile n'est pas latin*. Sur les concepts modaux de 'possible' et d' 'impossible' et leur réalisation en latin », in Fruyt, Moussy (éds.), 2002, 9-23 ; Fruyt, Orlandini, « L'expression de la modalité et les verbes perfect-présents en latin », in Rousseau (éd.), 2003, 81 (3), 693-728 ; Orlandini, « La polysémie du prédicat 'pouvoir' et sa désambiguïsation en latin », in Garcia-Hernandez (éd.), 1998b, 1017-1031 et « Sur la polysémie des prédicats latins *possum* et *debeo* : croisement et neutralisation des champs sémantiques : quand 'pouvoir' c'est aussi 'devoir' », in Rémi-Giraud et Panier (dir.), 2003, 163-172 ; Keiler, « Latin *possum* », in Cormier, Holmes (éd.), 1970, 129-140 ; Zennaro, « La sintassi di *possum* e *debeo* e la ristrutturazione », in Oniga, Zennaro, (éds.), 2006, 237-251 ; Touratier, 1994, 559-563 et 2008, 203.

modalités, et en linguistique du français à propos de fr. *pouvoir*¹. Ainsi, A. Orlandini², en s'appuyant sur les travaux de N. Le Querler et J.-P. Sueur, dénombre deux types de modalisation exprimés par *posse* : une « modalisation externe », qu'elle appelle également « modalité épistémique objective » et qu'elle oppose à la « modalité épistémique subjective » exprimée par des adverbes comme *fortasse* ou certains emplois du potentiel, et une « modalisation interne ». Elle rattache la première surtout aux locutions *potest* et *fieri potest ut*, que l'on traduit en français par les tournures impersonnelles « il se peut que », « il peut arriver que ». Le sujet de ces locutions est nécessairement une proposition complétive, comme nous l'avons vu en (46) et (47), ou un pronom neutre anaphorique ou cataphorique de cette proposition (41). Dans ce premier type, c'est l'énoncé global qui est modalisé, d'où le qualificatif d'« externe ». On parle également dans ce cas de « modalité extra-prédicative ». Elle correspond à la valeur d'« éventualité » ou de « non exclusion » qui est répertoriée par J.-P. Sueur concernant le fr. *pouvoir*. Par l'emploi du verbe de modalité, le locuteur exprime la possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas (c'est pourquoi cet emploi relève de la modalité épistémique), sans pour autant manifester son degré d'adhésion à cette possibilité, et en la présentant comme tout à fait objective : il y a autant de chances que l'action se produise que de chances qu'elle ne se produise pas.

Le second type de modalisation exprimée par *posse* est au contraire « intra-prédicatif » : le verbe est cette fois un véritable prédicat et réfère au sujet de la phrase. Cette modalité est qualifiée aussi de « radicale » chez certains linguistes³. Comme le souligne N. Le Querler à propos de fr. *pouvoir*, il faut distinguer les marqueurs qui sont *syntactiquement* intra- ou extra-prédicatifs et ceux qui sont *sémantiquement* intra- ou extra-prédicatifs, les deux ne se recouvrant pas nécessairement. En effet, dans le cas de *possum* comme dans celui de *pouvoir*, il peut y avoir ambiguïté lorsque le verbe est syntactiquement intra-prédicatif : « Quant à *pouvoir*, il est toujours syntactiquement intra-prédicatif quand il est à une forme personnelle non réflexive alors que sémantiquement sa portée est tantôt intra, tantôt extra-prédicative (il porte tantôt sur la relation entre le sujet et le verbe, tantôt sur l'ensemble de l'énoncé) ». Ainsi, un énoncé comme *il a pu téléphoner*, sans contexte, peut être interprété de manière sémantiquement extra-prédicative comme « il est possible qu'il ait téléphoné », ou de manière sémantiquement intra-prédicative comme « il a eu la possibilité matérielle de téléphoner » ou encore « il lui a été permis de téléphoner » : dans le premier cas, il s'agit de l'assertion de la possibilité d'existence d'un prédicat (« il téléphone »), de sa « non-exclusion » ; dans le second, c'est la relation entre un élément A (il) et un procès B (téléphoner), qui est affirmée comme possible, sans que l'on sache à ce stade comment elle est rendue possible.

Selon A. Orlandini, les occurrences où *posse* est syntactiquement intra-prédicatif, mais sémantiquement extra-prédicatif sont rares. Cependant, ce qu'elle appelle la locution *fieri*

¹ Pour le bilan de ces travaux sur fr. *pouvoir*, cf. *supra*, introduction générale.

² Orlandini, 1998b, 1017 *sqq.*

³ Par exemple S. Nuñez (1991, 63-111) consacre un chapitre à la « modalidad radical », dans lequel il traite, entre autres, de *possum* ; il définit « radical » comme suit : « cuando la modalidad se refiere al sujeto de la predicación » (p. 63).

potest ut, en tant que telle syntaxiquement extra-prédicative, peut être considérée comme un emploi sémantiquement intra-prédicatif de *posse*, où la complétive serait le sujet de *potest*, et *fieri*, le verbe à l'infinitif qui lui sert de complément. Cela est plus clair peut-être dans un énoncé avec un pronom neutre comme sujet :

(48) *Nunc quoniam id fieri non potest, necessitas
Me subigit ut te rogiem.* (Pl., *Pseud.*, 7-8)
« Mais puisque cela ne peut pas advenir, la nécessité m'oblige à t'interroger. »

Dans cet énoncé, *potest* est bien syntaxiquement intra-prédicatif ; pourtant, il peut être glosé par « il n'est pas possible que cela advienne », et commuter avec *non potest ut id fiat* : cette impossibilité, que l'on peut schématiser par –POSS(+p), équivaut à une nécessité négative +NEC(–p). Sémantiquement, c'est la modalité externe qui est exprimée, ici de manière négative. La répartition des emplois de *posse* entre modalité externe, qui serait représentée uniquement par la tournure syntaxiquement extra-prédicative, et modalité interne, que la tournure syntaxiquement intra-prédicative exprimerait exclusivement, n'est donc pas aussi claire qu'elle pouvait le paraître.

S. Nuñez, dans son ouvrage *Semántica de la modalidad en latin*, insiste sur le caractère équivoque et complexe de *possum*. Contrairement à A. Orlandini, qui s'appuie en premier lieu sur la syntaxe, il part de considérations sémantiques. Il distingue lui aussi un ensemble de valeurs radicales d'une part, et la modalité épistémique (ou éventualité) d'autre part. Mais pour illustrer cette dernière, il mêle les exemples où *possum* est en construction syntaxiquement extra-prédicative et ceux où il est en construction syntaxiquement intra-prédicative, et mentionne de surcroît des exemples ambigus, « en reconnaissant la difficulté de séparer clairement les emplois épistémiques des emplois radicaux¹ » :

(49) <DE.> *Non esse seruus peior hoc quisquam potest
Nec magis uersutus nec quo ab caueas aegrius.* (Pl., *Asin.* 118-119)
« Il ne peut y avoir d'esclave pire que celui-ci, ni plus roué, ni plus difficile à déjouer. »

Ce passage paraît ambigu en latin, pouvant exprimer aussi bien la modalité épistémique (il n'est pas possible qu'aucun esclave soit pire que celui là) que la modalité radicale (aucun esclave n'a la possibilité d'être pire que celui-là). S. Nuñez mentionne toutefois un énoncé analogue, mais formulé cette fois au subjonctif potentiel, visant à appuyer l'interprétation épistémique, et justifiant la traduction proposée². Mais force est de reconnaître que lat. *possum*, lorsqu'il est syntaxiquement intra-prédicatif, est tout aussi ambigu que fr. *pouvoir* : susceptible d'être interprété de manière sémantiquement extra- ou intra-prédicative, il peut encore, dans le second cas, exprimer plusieurs valeurs.

¹ Nuñez, 1991, 178 : « aún reconociendo la dificultad de separar claramente los usos epistémicos de los radicales ».

² Nuñez, 1991, 179, n. 26 : « Sin embargo, a favor de la interpretación epistémica se pueden citar pasajes de significado análogo expresados mediante subjuntivos potenciales. Cfr. Pl. *Amph.* 1060 : 'Nec me miserior femina est neque ulla uideatur magis' ; y *Merc.* 125 : 'perii, animam nequeo uortere, nimi' nihili tibi cen siem' ».

1.2.2.2. Les valeurs radicales de posse

À l'intérieur de ce que N. Le Querler appelle le « bloc intra-prédicatif », sémantiquement parlant, les linguistes distinguent en général, autant pour fr. *pouvoir* que pour lat. *possum*, trois « interprétations », « lectures » ou « valeurs radicales », différenciées en fonction de la source de la possibilité d'agir que détient le sujet : la capacité, s'il peut agir en vertu d'une disposition qui lui est propre, la possibilité matérielle, si ce sont les circonstances, extérieures à lui, qui lui permettent d'agir, et la permission, lorsque c'est un tiers qui lui octroie cette possibilité d'agir. Selon J.-P. Sueur, ces interprétations relèvent du domaine extra-linguistique, dans la mesure où rien ne les distingue dans la structure des phrases : *il a pu téléphoner* pourra aussi bien s'interpréter comme :

- il sait parler, donc il a pu téléphoner (capacité intrinsèque)
- il a trouvé une cabine de téléphone, donc il a pu téléphoner (possibilité matérielle)
- ses ravisseurs le lui ont permis, donc il a pu téléphoner (permission)

N. Le Querler propose d'ajouter d'autres effets de sens à cette classification, qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Selon elle, c'est le contexte qui permet de donner telle ou telle de ces interprétations à un énoncé, mais, parfois, ce dernier ne permet pas d'en décider précisément. Dans ce cas, *pouvoir* n'exprime qu'une « possibilité générique », « sous-déterminée » : c'est là sa « signification de base », ou « core-meaning ». De là, il peut exprimer d'autres effets de sens, et prendre une valeur illocutoire, que l'on retrouve aussi bien pour lat. *possum* que pour fr. *pouvoir* ou angl. *can* :

- (50) *ME. Possum scire, quo profectus, cuius sis, aut quid ueneris ?* (Pl., *Amph.* 346)
« Mercure : Je peux savoir où tu vas, à qui tu es ou pourquoi tu es venu ? »

Dans ce passage, il ne diffère pas nettement d'énoncés où il est syntaxiquement extra-prédicatif, comme (47) : dans les deux cas, l'énoncé est de forme interrogative et a une valeur illocutoire jussive, ou du moins volitive. Il en est de même dans les énoncés français tels que *Est-il possible d'avoir le silence ?* ou *Puis-je savoir où tu as caché mon sac ?*, ou encore en anglais, dans *Can/could you lock the door (please)*¹ ? De même, il est vain, malgré sa construction syntaxiquement intra-prédicative, de tenter d'assigner à *possum* une interprétation radicale dans des énoncés comme celui qui suit :

- (51) *Sed hunc quem quaero commonstrare si potes,*
Inibis a me solidam et grandem gratiam. (Pl., *Curc.* 404-405)
« Mais si tu peux m'indiquer celui que je cherche, tu trouveras auprès de moi une reconnaissance ferme et durable. »

La question importe peu, ici, de savoir si l'interlocuteur, Lycon, a la capacité, la possibilité matérielle ou la permission de montrer à Charançon l'homme qu'il cherche : l'emploi de *si potes*, comme celui de *potin ut* plus haut, vise seulement, de manière plus

¹ Exemple cité par Bolkenstein, 1980, 21 : *Problems in the Description of Modal Verbs*, Assen, Van Gorcum, est distingué de « Are you able to lock the door ? », qui exprime une véritable demande d'information.

atténuée, à provoquer l'action de l'interlocuteur, et a donc, là aussi, une valeur essentiellement conative.

Mais même s'il entre souvent dans des formules à valeur illocutoire, *possum*, comme *pouvoir*, est susceptible d'être interprété selon les trois mêmes lectures radicales. Ainsi, les trois exemples suivants illustrent respectivement les valeurs de capacité (52), permission (53) et possibilité matérielle (54) :

(52) *Timeo, totus torpeo.*

Non edepol nunc ubi terrarum sim scio, si quis roget,

*Neque miser me commouere possum prae formidine*¹. (Pl., *Amph.* 335-337)

« J'ai peur, je suis tout paralysé. Par Pollux, là, je ne sais plus dans quel endroit du monde je me trouve, au cas où quelqu'un demanderait, et, pauvre de moi, je ne peux pas bouger tellement je suis terrifié. »

(53) *Non potes tu lege uendere illam.* (Pl., *Merc.* 450)

« Tu ne peux légalement pas la [la jeune fille] vendre. »

(54) *Tune id dicere audes, quod nemo umquam homo antehac*

Vidit nec potest fieri, tempore uno

Homo idem duobus locis ut simul sit ? (Pl., *Amph.* 566-568)

« Tu oses dire ce qu'aucun homme n'a jamais vu jusqu'ici, et ce qui ne peut pas arriver, qu'au même moment un même homme est dans deux endroits à la fois ? »

Ce dernier exemple, par sa structure syntaxique (du type (*id*) *potest fieri ut* + subj.) serait classé du côté de la modalisation externe par A. Orlandini. Effectivement, c'est une impossibilité logique qui est exprimée, qui pourrait être traduite en termes de nécessité négative : il est nécessaire que le même homme ne soit pas dans deux endroits en même temps. Pourtant S. Nuñez, qui part du sens plutôt que de la syntaxe, utilise cet énoncé pour illustrer la valeur « possibilité matérielle », et doit donc le comprendre comme « un même homme n'a pas la possibilité matérielle de se trouver en un seul moment dans deux lieux en même temps ». En outre, même sur le plan syntaxique, nous avons vu que la structure (*id*) *potest fieri ut* pouvait être analysée comme un emploi intra-prédicatif de *potest*, avec sujet neutre et verbe à l'infinitif complément.

Il nous restera à étudier les emplois de *possum* lorsqu'il n'est suivi ni d'une complétive, ni d'un infinitif, mais d'un pronom neutre (*omnia, quid, nihil*) ou d'un adverbe issu d'un adjectif substantivé par transcatégorisation, comme *multum* ou *plus*². Intra-prédicatif, cet emploi est ancien, et bien attesté chez Plaute.

¹ Comme en grec, il n'est pas rare de pouvoir repérer la valeur « capacité » dans des énoncés négatifs, qui expriment en réalité une incapacité du personnage. En effet, il est rare qu'une capacité doive être affirmée en tant que telle : engendrant une action effective, c'est en général cette action elle-même qui est décrite, plutôt que la capacité qu'elle présupposait.

² Les deux cas de figure sont considérés séparément chez Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 410-411 : *Grammaire fondamentale du Latin : le signifié du verbe*, Louvain/Paris, Peeters. Les auteurs classent le premier parmi les emplois modaux du verbe, et le second parmi ses « emplois absolus », avec le « sens plein » d'« être puissant », « avoir du pouvoir, de l'influence ».

1.2.2.3. La question du « sens de la langue »

Pour tenter d'expliquer cette pluralité d'emplois dans la synchronie de la langue plautinienne, il nous faut tenter de reconstruire leur évolution en diachronie. Cette question a généralement peu intéressé les linguistes qui ont abordé la question des modalités en latin, car ils se situaient dans une approche synchronique du problème. Toutefois, nous avons pu trouver un certain nombre de notations montrant quel était leur point de vue sur l'origine sémantique et l'évolution de *possum*. Deux hypothèses se font face, l'une partant de l'emploi sémantiquement intra-prédicatif du verbe, l'autre, de son emploi sémantiquement extra-prédicatif.

1.2.2.3.1. Première hypothèse : du « plein » au « vide »

On considère souvent que les verbes modaux, verbes outils qui sont parfois assimilés à des auxiliaires¹, seraient issus de verbes lexicaux, dont le « sens plein » se serait peu à peu affaibli². C'est ainsi, par exemple, qu'on explique le plus souvent les emplois de lat. *debeo*. En effet, ce verbe, avant d'exprimer la modalité de l'obligation avec un infinitif en latin classique, est attesté à date ancienne comme un verbe de sens lexical plein, trivalent, qui peut régir un premier complément d'objet à l'accusatif et un complément d'objet second au datif, comme *dare*. Il a alors pour sens « devoir quelque chose à quelqu'un ». Comme l'a montré J.-F. Thomas³, « l'emploi modal paraît bien un développement secondaire de 'devoir dans le cadre d'un échange'⁴ » : « parmi les verbes signifiant en eux-mêmes 'devoir faire par obligation', l'on pourrait s'attendre à trouver dès Plaute *debere*. Or chez cet auteur il a presque uniquement les valeurs de 'devoir une somme d'argent, une faveur, un service' :

*TR. Quattuor quadraginta illi debentur minae,
Et sors et faenus. (Pl., Most. 630-631)*

*Quibus pro benefactis fateor deberi tibi
Et libertatem et multas gratas gratias. (Pl., Poen. 133-134)⁵ »*

Par suite, ce modèle a été appliqué à *possum* : les occurrences où le verbe n'est pas suivi d'un infinitif ou d'une complétive – par exemple dans le passage (46), qui illustre plus haut l'une des trois constructions possibles de *possum* – ont pu être considérées comme relevant

¹ Cf. par exemple Touratier, 2008, 203.

² Sur cette question, voir Haudry, 1997, en particulier 106-108 (« Du plein au vide ; la perte ou le transfert du contenu des unités ») : « Le sens de l'évolution linguistique », in Horiot, Haudry (éds.), *Mélanges de linguistique offerts à Jacques Goudet*, Université Lyon III-Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Hors série 1, 83-113.

³ Thomas, 2002b, 95-109 : « Observations sur l'expression de la modalité d'obligation chez Plaute », in Fruyt, Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS. Voir aussi Haudry, 1997, 107.

⁴ Certains linguistes, privilégiant l'étude synchronique, préfèrent rester prudents et poser deux homonymes pour expliquer la coexistence des deux usages de *debeo*. C'est le cas d'A.M. Bolkenstein, 1980, 5 : « Therefore, even though there may be a diachronic relationship between the 'full' and the 'modal' verb, for the purpose of synchronic semantic description it seems preferable to systematically distinguish the two frames and treat them in principle as unrelated. In other words, one should perhaps speak of two homonyms *debere1* and *debere2*. » ; S. Nuñez refuse cette séparation trop nette et sauvegarde la relation diachronique entre les deux usages.

⁵ Thomas, 2002b.

d'un « sens lexical plein » qui serait ancien. Ainsi, A. Orlandini mentionne une quatrième lecture radicale de *possum*, « exprim[ant] la notion 'avoir du pouvoir, de l'influence, de l'efficacité, de la puissance'¹ », sens également répertorié dans le *DLF* de F. Gaffiot. Dans une note, elle ajoute que « cette lecture, bien représentée pendant toute la latinité, est liée au sémantisme d'origine de *possum*, ainsi que de *potest*². » Ch. Touratier, dans sa récente *Grammaire Latine*, refuse, avec le même réflexe synchroniste qu'A.M. Bolkenstein pour *debeo*, d'établir un lien diachronique entre ces deux emplois de *possum* et préfère parler de deux homonymes ; cependant, il pose lui aussi l'existence d'un lexème monovalent, qui aurait le sens d'« être puissant », et qui entrerait dans le paradigme de *ualere* et *pollere*³. Quant à S. Nuñez, il classe ces occurrences de *possum* au sein de la valeur radicale de la capacité : « *Possum* con el significado de capacidad o habilidad presenta dos construcciones, una con infinitivo (...) y otra en la que el verbo se construye con un sintagma nominal objeto », puis il ajoute : « En esto uso de capacidad-habilidad, *possum* equivale a los verbos no modales *valere* y *pollere*⁴. » Mais l'assimilation de *possum* à ces deux derniers verbes et le caractère flou du statut que le linguiste assigne plus loin au complément de *possum* dans cet emploi (« objeto nominal o adverbial ») montrent assez que cet emploi ne se laisse pas analyser facilement : S. Nuñez reconnaît bien l'emploi monovalent de *possum* tout en hésitant à le détacher de ses emplois modaux.

La première description, selon laquelle le sens statif « être puissant » serait ancien, fait problème dans la mesure où elle véhicule l'idée que la valeur ancienne de *potis* serait elle-même stative, et que l'adjectif signifierait « puissant », dénotant l'état intrinsèque de puissance d'une entité X. Or, nous avons vu plus haut que la valeur ancienne de *potis* impliquait fondamentalement l'existence de deux participants, ou, du moins, l'existence d'une sphère sur laquelle le participant dominant pouvait exercer son contrôle. D'ailleurs, le *DELL* lui donne bien « maître *de*, possesseur *de* » pour valeur ancienne, où la préposition a toute son importance. Si l'on peut souscrire à l'existence d'un processus d'affaiblissement sémantique qui amènerait d'un sens plein au sens modal, il faut pour cela partir du sens « qui a le contrôle de ou sur » de *potis*⁵, sans que la source de cette maîtrise (capacité intrinsèque, possibilité conférée de l'extérieur) ait d'ailleurs besoin d'être précisée ; car c'est un autre problème posé par la description consistant à considérer le sens statif « être puissant » comme le sens premier de *possum* : implicitement, la valeur radicale de « capacité intrinsèque » est tenue pour la valeur primordiale, prévalant sur ses autres valeurs radicales, et, de surcroît, sur son emploi épistémique⁶. En effet, l'évolution sémantique est alors reconstruite à partir de l'état de la personne puissante, c'est-à-dire à partir d'une disposition interne et propre à la personne qui,

¹ Orlandini, 1998, 1023.

² Orlandini, 1998, 1023, n. 13.

³ Touratier, 2008, 203.

⁴ Nuñez, 1991, 82.

⁵ Cf. Fruyt, Orlandini, 2003, 693-728 (5.2.) pour cette explication du sens modal de *possum*.

⁶ Cf. Fruyt, Orlandini, 2003, 693-728 (5.2.) : « L'adjectif *potis* en latin a le sens ancien de 'qui a le contrôle de ou sur', 'qui est capable de', correspondant à la valeur radicale de N. Le Querler. On glisse alors facilement à la modalité véritable de 'pouvoir'. » Nous souscrivons à la première partie de cet énoncé, mais réservons notre jugement quant à la primauté de la valeur radicale de capacité dans le sémantisme de *possum*.

secondairement, se déploie dans des actions particulières, révélant des capacités d'action particulières.

Or, nous maintenons que c'est non pas l'*état* de puissance, mais la *relation* de pouvoir, plus précisément de maîtrise, de possession, voire de dépendance, qui est première au sein de *potis*, donc de *possum*. Par conséquent, que cette maîtrise soit exercée par l'individu en vertu d'une disposition interne, de la permission qui lui a été octroyée par un tiers, ou d'une possibilité matérielle n'a que peu d'importance : ces distinctions sont secondaires. C'est pourquoi nous trouvons, dès l'époque archaïque, des exemples clairs de chacune des valeurs radicales, comme des exemples ambigus, où il est très difficile de décider laquelle de ces valeurs est exprimée, voire de savoir s'il s'agit d'une modalité radicale ou épistémique.

Si l'on part de ce sens, relationnel, d'« avoir la maîtrise ou le contrôle de », il s'ensuit que l'emploi prototypique, et peut-être primaire, de *possum*, est de type : X + *potest* + Verbe de sens actif, où X est un individu animé. Par la suite, un éloignement progressif de cet emploi prototypique pourrait expliquer que l'on ait, déjà chez Plaute :

X + *potest* + Vétat / Vpassif, où X dénote un individu animé.

X + *potest* + Vactif / Vétat / Vpassif, où X peut dénoter tout type d'entité.

X + *potest fieri*, où X est une complétive pouvant être annoncée ou reprise par un pronom neutre endophorique.

X + *potest*, où X est une complétive pouvant être annoncée ou reprise par un pronom neutre endophorique.

Peut se trouver ainsi expliquée la coexistence de *possum* en emploi sémantiquement intra-prédicatif, à valeur radicale, et de *possum* en emploi sémantiquement extra-prédicatif, à valeur épistémique : en réalité, tout énoncé est susceptible d'une lecture radicale où le sujet grammatical de *potest* dénote une entité X de tout ordre et où le verbe complément de *possum* peut être réduit à une très faible intension, n'exprimant plus que l'existence. La structure *potest ut* s'expliquerait alors par une omission de ce verbe de très faible intension, *fieri*, dans *fieri potest ut*¹.

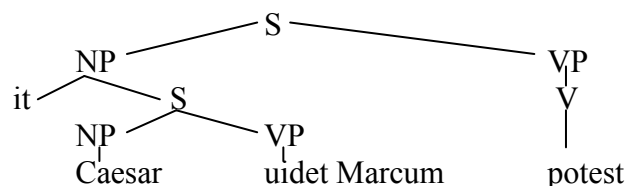
Cependant, une telle explication, par élargissement et affaiblissement sémantique à partir du sens d'« avoir la maîtrise de », ne permet pas de rendre compte de certains énoncés, ce qui a conduit A. R. Keiler, auteur d'un article sur *possum* s'appuyant sur les méthodes de

¹ La question de l'antériorité de *potest fieri ut* sur *potest ut* est difficile à trancher : les deux constructions se rencontrent à date ancienne, de même que *potis (est) ut* et *potis (est) fieri ut*, ce qui ne permet pas de décider fermement laquelle est la plus ancienne. La démonstration de F. Fleck (2006, 34-48 : « *Non possum quin* : évolution d'une construction des comédies de Plaute à la prose d'art de Fronton et d'Apulée », *Latomus*, 65 (1)) prouvant l'antériorité de *non possum quin* sur *non possum facere quin* ne constitue pas une pièce à verser à ce dossier. En effet, cette structure concerne les emplois intra-prédicatifs de *possum*, les sujets du verbe de modalité et du verbe de la subordonnée introduite par *quin* étant coréférents.

la grammaire transformationnelle¹, à proposer un autre modèle, partant cette fois de l'emploi syntaxiquement et sémantiquement extra-prédicatif.

1.2.2.3.2. Deuxième hypothèse : le modèle d'A. R. Keiler

Selon A. R. Keiler, le modèle [*posse* + infinitif complément] est rendu caduc par des énoncés comme *non poterat iis persuaderi*, que l'on peut traduire par « il n'était pas possible qu'on les persuadât » : malgré la « structure de surface » *posse* + infinitif, qui impliquerait la coréférence du sujet du verbe de modalité et du sujet de l'infinitif, ce n'est nullement le cas ici. De même, selon le linguiste, les deux énoncés (a) *Caesar potest uidere Marcum* et (b) *Marcus potest uideri a Caesare*, dans la mesure où ils sont sémantiquement équivalents, ne devraient pas être représentés par deux structures profondes différentes, mais par la même, que nous reproduisons ci-dessous :



Possum ne ferait qu'asserter la possibilité d'existence d'un procès, par exemple, dans l'exemple choisi : « Le fait que César voie Marc est possible ». Ce ne serait alors que par la « montée » ou la « promotion » du sujet à la place « it » qu'on obtiendrait un énoncé du type S *potest* Inf. Cette conception expliquerait le caractère sémantiquement extra-prédicatif de certains énoncés où *possum* est pourtant syntaxiquement intra-prédicatif.

En réalité, les deux modèles d'évolution proposés ne sont pas incompatibles, dans la mesure où ils ne se situent pas sur le même plan d'analyse : le premier essaie de reconstruire un processus historique, une évolution sémantique et syntaxique qui serait antérieure aux premiers textes, là où le second se situe en synchronie et présente une évolution logique. De fait, dès les premiers textes latins, *possum* est déjà un véritable verbe de modalité². Dans cette perspective, le modèle d'A. R. Keiler peut effectivement rendre compte de certains énoncés non modélisables par [X *potest* Vinf.].

1.2.3. *Potestas* : nom de procès parallèle au verbe de modalité *possum*

Parallèlement au verbe de modalité *posse*, *potestas* a exprimé sur le plan substantival la modalité de la possibilité. C'est presque toujours, à deux exceptions près³, une personne, chez

¹ Keiler, 1970, 129-140 : « Latin *possum* », in R. J. Cormier, U. T. Holmes (éd.), *Essays in Honor of Louis Francis Solano*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.

² À date ancienne, on trouve quelques formes passives de *possum* : *potestur* (Enn., *Ann.*, *Incert.* 611 et *Pac., Trag.* 100) ; *possitur* (Cat., *De agr.* 154). Selon Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 407, ce phénomène d'« attraction passive », caractéristique de *coepi*, est un indice morphologique révélateur de l'entrée du verbe dans un « processus d'auxiliation » (390).

³ <ST.> *Mores leges perduxerunt iam in potestatem suam, / Magisque <is> sunt obnoxiosae quam parentes liberi<s>*(Pl., *Trin.*, 1037-1038), « Stasimus : 'Les mœurs ont fini par réduire les lois en leur pouvoir, et celles-ci

Plaute, qui possède la *potestas*. Par conséquent, *potestas* ne peut se substituer à *possum* dans ses emplois extra-prédicatifs, dans lesquels c'est une proposition qui est possible ou non, qui est sujet du verbe exprimant la possibilité : on ne trouve pas, à date ancienne, d'énoncé du type *potestas est ut* + subjonctif, sans que soit mentionnée, ou au moins sous-entendue, la personne qui possède cette *potestas*. Reste à savoir si certains de ses emplois correspondent exactement, sur le plan sémantique, à ceux de *possum*, ne représentant qu'une variante dans l'expression de la possibilité d'action d'un individu ; dans l'affirmative, il faut voir si l'ensemble de ses emplois sont réductibles à ceux de *possum* ou de la locution verbale de laquelle il est issu, *potis sum*.

Les valeurs radicales que nous avons relevées comme étant exprimées par *possum*, à savoir, de manière sous-déterminée, la possibilité générique, et de manière plus déterminée, la capacité intrinsèque, la possibilité matérielle et la permission, sont toutes exprimées par *potestas*. Mais, alors que seule l'interprétation par l'analyse du contexte permettait d'établir des différences entre ces valeurs pour *possum*, pour *potestas*, celles-ci sont corrélées à des différences d'emploi sur le plan syntaxique. Ainsi, la capacité et la possibilité de faire quelque chose ne sont pas exprimées de la même manière que la permission de faire quelque chose.

1.2.3.1. La possibilité et la capacité : *potestas* –ndi est / *euenit alicui*

Lorsque *potestas* dénote une capacité ou une possibilité d'action, il est le plus souvent construit avec une forme de gérondif au génitif, et il est sujet de *est* ou de *euenit*. Quant au détenteur ou au récepteur de cette *potestas*, il est exprimé au datif de possession. Nous avons dénombré quatre passages dans lesquels cette structure apparaît de manière complète. En voici un exemple¹ :

(55) *Nam ego id nunc experior domo atque ipsa de me scio, cui uoluptas
Parumper datast, dum uiri mei + mihi potestas uidendi fuit
Noctem unam modo ; atque is repente abiit a me * hinc ante lucem.* (Pl., *Amph.* 637-639)
« Cela, j'en fais l'expérience chez moi, et je le sais par moi-même, qui ai eu un peu de plaisir, le temps qu'il m'a été donné de voir mon mari, une nuit seulement ; sur quoi il est brusquement parti, avant le jour². »

Dans un passage, le pronom est omis, mais on le déduit aisément du contexte :

(56) *Nam ut apud portum te conspexi, curriculo occepi sequi ;
Vix adipiscendi potestas modo fuit.* (Pl., *Epid.* 14-15)
« Epidicus (à Thesprion) : Dès que je t'ai aperçu, au port, je me suis mis à courir après toi ; et je viens seulement de pouvoir te rattraper¹. »

leur sont plus soumises que les parents à leurs enfants' » (trad. Grimal, Folio, 1971). Mais il s'agit tout de même d'une comparaison implicite entre les mœurs et les lois d'une part, et les parents et leurs enfants d'autre part, comparaison qui justifie l'emploi de *potestas* à ce propos.

STR. Itane? erubuisti? quasi uero corpori reliqueris / Tuo potestatem coloris ulli capiendi, mala (Pl., *Truc.* 292-293) « Truc. : 'Ah oui ? Tu as rougi ? Comme si tu avais laissé à ton corps la possibilité de prendre une couleur, impudique !' »

¹ Voir aussi Pl., *Mil. glor.* 1010 : *conueniundi mihi potestas euenat ; Stich.* 117 : *quoi male faciundi est potestas* et 280 : *Nunc tibi potestas adipiscendist gloriam laudem decus.*

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

Il est évident ici qu'il faut sous-entendre *mihi*, renvoyant au locuteur. Parfois, c'est le gérondif au génitif qui est omis, mais là aussi, il est facile de le rétablir. C'était le cas dans le passage (4) cité plus haut, où nous pouvons déduire ce qu'aurait été le complément de *potestas* de la proposition principale qui suit : *potestas faciendae (-di) eius ei quod me orauit copiae (-am)*, « la possibilité de lui donner le moyen de <faire> ce qu'elle m'a demandé »².

Nous pouvons désormais tenter d'affiner l'analyse, en distinguant les occurrences où *potestas* dénote une capacité intrinsèque, de celles où il fait référence à une possibilité matérielle, fondée sur des circonstances extérieures à la personne. À ce titre, il est intéressant que *potestas* + *-ndi* soit employé comme sujet d'un verbe d'événement comme *euenit*³ : la possibilité est alors conçue comme fortuite, comme étant reçue par la personne par hasard, sans que ses propres capacités interviennent. Dans le passage (4) précédemment cité, il s'agit de la possibilité qui échoit à la courtisane Syra de donner une petite fille trouvée à une amie « qui [lui] avait souvent demandé de lui trouver quelque part un petit garçon ou une petite fille, venant de naître, et qu'elle pût faire passer pour son enfant »⁴. Quant au second passage concerné, il met en scène Milphidippa, esclave de la courtisane Acrotéleutie, de mèche avec Palestrion pour jouer un tour au soldat Pyrgopolinice. Dans une scène comique, elle fait semblant de ne pas voir les deux hommes qui sont cachés là, et d'en appeler au ciel, dans une prière au subjonctif de souhait introduite par *utinam*, pour que lui soit donnée la possibilité de rencontrer le soldat :

(57) *MI. Utinam, cuius causa * **

Foras sum egressa, conueniundi mihi potestas euenat. (Pl., *Mil. glor.* 1009-1010)

« Milphidippa : Si seulement [lacune] il m'était donné de rencontrer l'homme à cause de qui je suis sortie⁵. »

En revanche, il est plus difficile de déterminer la valeur exacte de *potestas* lorsqu'il est sujet d'*est* : seule l'analyse du contexte nous y aide. Ainsi, dans le passage (8) cité plus haut, dans lequel Alcmène, bernée par Jupiter qui a pris l'apparence de son époux Amphitryon, se réjouit d'avoir pu voir ce dernier, *fuit* paraît équivaloir à *euenit* dans les extraits précédents, et *potestas* dénote une possibilité fortuite. D'ailleurs, il peut être traduit par « occasion » ou par « chance » dans ce type de contexte. Mais pour les trois autres énoncés où *potestas -ndi* est sujet de *est*, il est moins aisé d'assigner une valeur précise à *potestas*. Dans le premier Panégyris répond à la question « à quoi reconnaît-on le plus aisément une femme d'un bon naturel ? » :

(58) <PAN.> *Quoi male faciundi est potestas, quae ne id faciat temperat.* (Pl., *Stich.* 117)

« Panégyris : Celle qui a la possibilité de mal faire mais qui s'en abstient¹. »

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Voir aussi Pl., *Merc.* 61.

³ En Pl., *Mil. glor.* 1009 et *Cist.* 137 (4).

⁴ Pl., *Cist.* 133-136 (trad. Grimal) : *Eam meae ego amicae dono huic meretrici dedi, / Quae saepe mecum mentionem fecerat, / Puerum aut puellam alicunde ut reperirem sibi, / Recens natum eapse quod sibi supponeret.*

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971.

Dans le deuxième, Pinacion, esclave de Panégryris, vient d'apprendre que le mari de cette dernière était arrivé au port, alors qu'elle ne l'a pas vu depuis trois ans et désespère de son retour :

(59) *Propera, Pinacium, pedes hortare, honesta dicta factis -*

Nunc tibi potestas adipiscendist gloriam laudem decus -

Eraeque <e>genti subueni [benefacta maiorum tuum],

Quae misera in exspectatione est Epignomi aduentum uiri. (Pl. *Stich.* 280-283)

« Pinacion : Hâte-toi, Pinacion, d'exhorter tes jambes, honore tes paroles par tes actes. Maintenant il est en ton pouvoir d'obtenir gloire, louange, honneur, et viens au secours de ta maîtresse en son besoin – ta maîtresse qui se désespère en attendant l'arrivée de son mari Epignome². »

Enfin, dans le troisième, Epidicus court après Thesprion depuis le port pour lui parler : il s'agit du passage (7) cité plus haut.

Dans les trois cas, *potestas* dénote encore plutôt une possibilité fortuite, permise par les circonstances, et peut être, à ce titre, glosé par « occasion », surtout dans les deux premiers : « celle qui a l'occasion de mal faire », « tu as l'occasion d'obtenir gloire, louange, honneur » et « je viens seulement d'avoir l'occasion de te rattraper ». Mais dans les trois cas, la notion de capacité peut intervenir également : « celle qui est capable de mal faire », « tu es capable d'obtenir gloire, louange, honneur » parce que tu détiens une information que d'autres n'ont pas, et « je viens seulement d'être capable de te rattraper » parce que j'ai eu la capacité, même la force physique, de courir vite. Dans la mesure où il est difficile de faire le départ avec précision entre possibilité extérieure et capacité intrinsèque, mieux vaut conclure que *potestas*, dans ces passages, dénote une possibilité sous-déterminée, générique, dont la source n'est pas spécifiée.

1.2.3.2. *La permission* : *alicui potestatem dare/facere ut + subj.*

En revanche, il semble exister une différence nette entre l'expression syntaxique de la possibilité extérieure et de la capacité intrinsèque d'une part, celle de la permission, ou, plus largement, de la possibilité émanant d'un tiers, d'autre part. En effet, alors que la possibilité « arrive » ou simplement « est » à quelqu'un, la permission³ se « donne » à quelqu'un. C'est pourquoi l'on trouve, à cinq reprises, *potestas* dans ce sens à l'accusatif, après les verbes *dare* et *facere*, accompagné d'un datif d'attribution que l'on peut déduire du contexte lorsqu'il n'est pas explicite. Dans trois de ces cinq passages, le contenu de la permission accordée est développé par une complétive au subjonctif introduite par *ut*, comme dans l'exemple suivant⁴ :

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Dans la suite du développement, nous entendons permission au sens large de « fait de permettre », qu'il s'agisse d'une permission morale ou matérielle ; l'important est qu'elle émane d'un tiers, qu'elle soit donnée par quelqu'un à quelqu'un d'autre.

⁴ Voir aussi *Capt.* 373 : *Quom copiam istam mihi et potestatem facis, / Ut ego ad parentes hunc remittam nuntium*, où la complétive est annoncée par *istam*, et 933 (= passage 5).

(60) *DE. Vnum hunc diem perpetere, quoniam tibi potestatem dedi
Cum hac annum ut esses¹, atque amanti argenti feci copiam. (Pl., Asin., 847-848)*
« Déménète : Pour aujourd'hui, résigne-toi, puisque je t'ai donné la possibilité d'être avec elle
une année entière, et que j'ai fourni l'argent pour tes amours². »

Dans les deux autres, ce contenu est résumé par un adjectif ou un pronom anaphorique, et peut donc être déduit de la situation d'énonciation. Dans l'extrait suivant du *Soldat fanfaron*, Palestrion fait croire à Pyrgopolinice que l'épouse du vieillard Périplectomène est éprise de lui et qu'elle lui demande de lui permettre de quitter son mari :

(61) *PA. Ea demoritur te atque ab illo cupit abire : odit senem.
Nunc te orare atque obsecrare iussit, ut eam copiam
Sibi potestatemque facias. (Pl., Mil. Glor. 971-973)*
« Palestrion (à Pyrgopolinice) : Elle meurt d'amour pour toi et elle désire le quitter : elle déteste le vieillard. Et maintenant elle m'a demandé de te prier, de te supplier de lui en fournir le moyen et la possibilité³. »

Quant au passage du *Persa* ci-dessous, il met en scène l'esclave Toxile encourageant Dordale, marchand de filles, à interroger lui-même Sagaristion pour obtenir des informations sur la jeune fille qu'il souhaite acheter. Quelques répliques plus haut, Toxile avait obtenu de Sagaristion la permission de lui poser des questions :

(62) *TO. Quid stas? adi sis tute atque ipse itidem roga,
Vt tibi percontari liceat quae uelis ; etsi mihi
Dixit dare potestatem eius ; sed ego te malo tamen
Eumpse adire, ut ne contemnat te ille. (Pl., Persa 600-603)*
« Toxile : Pourquoi restes-tu ainsi ? Va, s'il te plaît, et pose-lui des questions toi-même, afin de t'informer sur tout ce que tu voudras ; sans doute il a dit qu'il me donnait cette permission à moi, mais je préfère que ce soit toi qui y ailles, pour qu'il ne te considère pas comme quantité négligeable⁴. »

D'après l'ensemble des passages observés, il paraît légitime de poser une corrélation entre ce que l'on peut désormais appeler, conformément à ce qui a été dit plus haut sur *posse*, les trois valeurs radicales de *potestas*, et des constructions syntaxiques différentes :

- possibilité fortuite : *potestas euenit/est* (+ D) (+ *-ndi*)
- capacité intrinsèque : *potestas est* (+ D) (+ *-ndi*), sous réserve que cette valeur soit exprimée.
- permission accordée par un tiers : *X potestatem dat/facit* (+ D) (+ *ut* + subjonctif)

Pourtant, deux passages viennent peut-être contredire ces conclusions. Dans le *Mercator*, Charinus rapporte les propos de son père qui l'accable de reproches :

¹ Si cet exemple avait été isolé, nous aurions pu expliquer l'emploi d'une complétive introduite par *ut* par l'inexistence, à date ancienne, du gérondif de *esse* ; mais les deux autres passages présentent des verbes d'action à l'actif.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

(63) *Sese extemplo ex ephebis postquam excesserit,
 Non, ut ego, amori neque desidia in otio
 Operam dedisse, neque potestatem sibi
 Fuisse ; adeo arte cohibitum esse <se> a patre.* (Pl., *Merc.* 61-64)
 « Charinus (seul) : <il disait que> lui, dès qu'il était sorti de la classe des éphèbes, il n'avait pas, comme moi, donné tout son temps à l'amour, à la paresse, à l'oisiveté ; d'ailleurs, il ne l'aurait pas pu, tant il avait été tenu de près par son père¹. »

Syntaxiquement, la construction est du premier type, et indiquerait qu'il s'agit d'une possibilité fortuite ou d'une capacité intrinsèque, même si l'objet de la possibilité, déductible de ce qui précède, n'est pas exprimé par un gérondif au génitif. Pourtant, *potestas* dénote bien une permission octroyée par un tiers, le père. La question est de savoir par quel moyen, gérondif ou complétive en *ut*, l'objet de la possibilité aurait été exprimé. Chez Plaute, nous n'avons pas d'occurrence de *potestas* qui nous permette d'y répondre. Nous ne savons donc pas s'il faut poser une corrélation purement syntaxique, entre la lexie verbale *potestatem dare/facere alicui* et le développement de l'objet de la possibilité par une complétive en *ut*, ou bien une corrélation syntaxico-sémantique entre *potestas* employé au sens de « permission », quelle que soit la construction verbale dans laquelle il s'inscrit, et la complétive en *ut*. Ce qui est sûr, c'est que le sens de « permission » assigné à *potestas* n'est pas restreint à son emploi au sein de la lexie verbale susdite.

Enfin, on trouve aussi, dans le passage suivant, dans lequel Truculentus s'adresse à Astaphie, servante de la courtisane Phronésie, une occurrence de *potestas* construit avec un gérondif au génitif alors qu'il dénote une possibilité laissée par quelqu'un :

(64) *TR. Itane ? erubuisti ? quasi uero corpori reliqueris
 Tuo potestatem coloris ulli capiendi, mala.
 Buccas rubrica, creta omne corpus intinxisti tibi.* (Pl., *Truc.* 292-294)
 « Truc. : Ah oui ? Tu as rougi ? Comme si tu avais laissé à ton corps la possibilité de prendre une couleur, impudique ! Tu t'es barbouillée les joues de vermillon, et de craie le reste du corps². »

Néanmoins, cette occurrence est particulière, dans la mesure où Astaphie ne peut être réellement considérée comme un tiers par rapport à son propre corps. En outre, le verbe utilisé n'est plus *facere* ou *dare*, qui impliquent tous deux une volonté, une intention de celui qui permet à l'autre d'agir, mais *relinquere* : Astaphie n'a pas voulu ne pas donner à son corps la possibilité de prendre une couleur, mais, à cause de son maquillage excessif, il s'est trouvé que toutes les parties de son corps étaient fardées ; elle a laissé les circonstances aboutir à cet état de fait. Finalement, l'impossibilité du corps à se colorer vient donc davantage des circonstances que d'une intention réelle d'Astaphie. C'est pourquoi nous pouvons, malgré tout, classer cet exemple avec les autres occurrences de *potestas* construit avec gérondif au génitif. En revanche, la corrélation entre *potestas est + D* et la

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Trad. Grimal, Folio, 1971 avec modification.

complémentation par une forme en *-ndi* n'apparaît pas nécessaire. Il nous est désormais possible de synthétiser ces résultats dans le tableau suivant :

Source de la possibilité (<i>potestas</i>)	Structure actancielle	Contenu de la possibilité (si exprimé)
circonstances extérieures (capacité intrinsèque)	<i>potestas euenit / est (+D)</i> <i>X potestatem relinquit +D</i> (<i>potestas est (+D)</i>)	gérondif au génitif (<i>-ndi</i>)
tiers animé	<i>X potestatem dat, facit (+D)</i> <i>potestas est (+D)</i>	<i>ut</i> + subjonctif ?

Dans les occurrences observées jusqu'alors, l'énoncé comprenant *potestas* peut toujours commuter avec un énoncé comprenant *posse*, ce qui révèle une proximité sémantique étroite entre le nom et le verbe : *potestas* possède bien un emploi que l'on peut qualifier de modal, avec les mêmes valeurs radicales que *posse*. Mais le nom permet souvent plus de précision que le verbe, notamment dans l'expression, grâce à une répartition syntaxique assez régulière, de la source de la possibilité dont il est question. En revanche, le nom ne franchit pas l'étape de l'extra-prédicativité : sans doute faut-il voir là une résistance du substantif à l'expression de la modalité. Alors que *posse*, dans la lexie verbale *fieri potest ut*, est purement modal, dans la mesure où il est en emploi extra-prédicatif, *potestas*, en tant que nom, reste intra-prédicatif, attaché à un agent, et lié à une action déterminée, explicitée ou déductible du contexte ou de la situation d'énonciation.

1.3. La valeur stative de « puissance »

La plupart des lexèmes du paradigme se répartissent entre l'expression de la notion de « possession de, contrôle sur », impliquant deux rôles sémantiques, et l'expression des valeurs modales. Mais il reste, au sein de ce paradigme, le participe présent *potēns*, qui, issu d'un ancien verbe d'état en *-ē-* non attesté, exprime la valeur stative d'« être puissant »¹. Il s'agit ici de déterminer si, d'une part, *potens* exprime exclusivement cette valeur stative, et si, d'autre part, cette dernière peut être exprimée par d'autres lexèmes du paradigme, notamment par *potestas*.

1.3.1. *Potens* et ses composés

Chez Plaute, on ne trouve que deux occurrences de la forme simple *potens*, et neuf occurrences de composés tels *multi-potens* (Pl., *Bacch.* 652, *Cas.* 841 et *Trin.* 820), *uiri-potens* (Pl., *Pers.* 252), *caeli-potens* (Pl., *Pers.* 755), *omni-potens* (Pl., *Poen.* 275), *salsi-potens* (Pl., *Trin.* 820) ou de préfixés à valeur intensive tels *prae-potens* (Pl., *Poen.* 1182) et

¹ Il est possible que cette forme ait joué un rôle non négligeable dans l'emploi monovalent de *possum*.

ante-potens (Pl., *Trin.* 1116)¹ : la plupart des composés de la première série sont des créations artificielles propres à Plaute, que l'on ne retrouve pas ailleurs, et qui parodient les « épithètes nobles, le plus souvent divines² » de l'épopée et des tragédies des poètes anciens³ ; près de la moitié de ces lexèmes qualifient effectivement un dieu⁴. Selon F. Bader, le deuxième élément *-potens*, comme participe présent de **potēre*, remplace probablement un plus ancien *-pos*⁵, que l'on trouve dans *compos* et *impos*. Mais, contrairement à eux, il doit conserver sa valeur stative ; par conséquent, il convient de lui assigner le sens de « qui est puissant du point de vue de », où le premier terme du composé correspond, en syntaxe libre, à un ablatif-instrumental. Par exemple, *omni-potens* signifie « qui est puissant en tout, relativement à tout » ; par suite, *caeli-potens*, créé artificiellement sur ce modèle, doit être interprété avec le sens de « qui est puissant du point de vue du ciel ». Ces composés, ainsi que les deux préfixés, qui ont plus clairement une valeur stative, peuvent être rapproché de l'emploi de *potens* en tant que lexème libre au sens de « puissant », construit avec un ablatif-instrumental dans l'exemple suivant :

(65) *EP. Est Euboicus miles, locuples, multo auro potens,
Qui ubi tibi istam emptam esse scibit atque hanc adductam alteram,
Continuo te orabit ultro, ut illam tramittas sibi.* (Pl., *Epid.* 153-155)
« Épidicus : Il y a un soldat de l'Eubée, riche, cousu d'or ; dès qu'il saura que tu as acheté cette fille, et que tu en as amené une autre, aussitôt il viendra de lui-même te prier de lui céder la première⁶. »

Dans cet exemple, *potens* caractérise bien l'état de puissance du soldat, état qui est fondé ici sur sa richesse, comme le soulignent le complément à l'ablatif-instrumental *multo auro* et la coordination avec l'adjectif *locuples*. Mais même comme lexème libre, déjà à date ancienne, l'adjectif tend à se substituer à *compos* : on le trouve en effet construit de la même manière, avec un complément au génitif :

(66) *AN. Certo enim quod quidem ad nos duas ---
Attinuit, praepotentes⁷ pulcrae pacisque potentes, soror, fuimus
Neque ab iuventute ibi inridiculo habitae, quod pol, soror, ceteris omnibus factum est.* (Pl., *Poen.*, 1181-1183)
« Antérastilis : Assurément, du moins en ce qui nous concerne toutes les deux, nous avons été les meilleures pour la beauté, ma sœur, et nous avons acquis la paix, et nous ne nous sommes pas fait moquer par la jeunesse, ce qui, ma sœur, est arrivé à toutes les autres. »

¹ *Potens*, en tant que participe, a tantôt une valeur verbale, tantôt une valeur d'adjectif : dans *praepotens*, il a une valeur d'adjectif et se trouve modifié par le préfixe *prae-* à valeur intensive ; mais dans *antepotens*, il a plutôt sa valeur verbale, à cause du préverbe *ante-*, comparable à son utilisation dans *ante-cedo*.

² Pour l'ensemble de ces composés, voir Bader, 1962, 258 : *La formation des composés nominaux du latin*, Paris, Université de Paris.

³ Par exemple *bellipotens* et *sapientipotens* (Enn., *Ann.* VI, 181), *armipotens* appliqué à Minerve (Acc. *Trag.* I, 127).

⁴ Par exemple Pl., *Trin.*, 820 : *salsipotens* et *multipotens* sont appliqués à Neptune.

⁵ Bader, 1962, 258 : « Au second membre de composé, *-pos* est refait en *-potens*. »

⁶ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁷ *Praepotens*, lui, a bien la valeur stative et intensive de « très puissant », « le plus puissant ».

Du fait de ce complément au génitif, *potentes* doit être traduit littéralement par « ayant la maîtrise de la paix » ou « étant en possession de la paix ». Cet emploi peut être issu d'une contamination entre *potens* et *compos*¹, mais il peut aussi venir de l'utilisation de *potens* comme participe présent de *potire* / *potiri*. En effet, à date ancienne, la forme attendue du participe de ce verbe, *potiens*, n'est pas attestée et elle reste très rare à l'époque classique et après².

Dès l'époque archaïque, *potens* a également servi de participe à *possum* dans ses emplois comme verbe de modalité : il se trouve complété par un infinitif dans un fragment d'Ennius, avec le sens de « pouvant, étant capable » :

(67) *Insignita fere tum milia militum octo
Duxit delectos bellum tolerare potentes.* (Enn., *Ann.*, X, 6, 332 (Vahlen))
« Il mena alors presque huit mille soldats avec leurs étendards, choisis pour leur capacité à supporter la guerre. »

À l'origine participe du verbe d'état **potēre*, dont il a conservé la valeur « être puissant », *potens* semble avoir servi de participe présent aux deux autres verbes du paradigme lexical construit sur la racine **pot(i)-* : le verbe *potiri*, à deux participants, et le verbe modal *posse*. Cette situation, que l'on trouve dès l'époque archaïque, est manifestement le résultat de changements plus anciens, dont il est malaisé et périlleux de retracer l'ordre et la direction. Mais il paraît avéré, au vu des différents emplois de *potens*, que ce paradigme lexical complexe a connu en son sein des phénomènes d'influence mutuelle susceptibles d'expliquer la coexistence d'emplois dont il est parfois difficile de saisir la cohérence. Ainsi, il est possible que l'utilisation de *potens*, participe à valeur originellement stative, en tant que participe de *possum*, ait pu avoir des répercussions sur les emplois de *possum* lui-même.

1.3.2. La valeur stative de *possum* en question

Nous avons rejeté plus haut la valeur stative « être puissant » associée à *possum* comme pouvant être à l'origine de ses emplois modaux intra-prédicatifs. Il nous reste cependant à étudier de plus près les exemples qui sont censés l'illustrer. En effet, si cette valeur n'est pas ancienne, il convient de l'expliquer par une évolution interne au latin, et, en premier lieu, de la rattacher à des conditions syntaxiques bien précises.

1.3.2.1. Les conditions syntaxiques de l'emploi « monovalent » de *possum*

Les lexicographes et les linguistes qui mentionnent l'existence de la valeur stative de *possum* ne donnent jamais d'exemple où le verbe serait absolument seul, sans complément d'aucune sorte. Si le *DLF* de F. Gaffiot donne comme deuxième sens à *posse* celui d'« avoir

¹ La même contamination a lieu plus tard (*impotens* n'est attesté qu'à partir de Térence) entre *impos* et *impotens*, ce dernier étant employé au sens de « n'ayant pas la maîtrise de soi » plutôt qu'au sens d'« impuissant ». Cf. *infra*.

² On la trouve seulement une fois au I^{er} s. av. J.-C., chez Cicéron (*Tusc.* III, 18, 41), et six fois au I^{er} s. de notre ère, toujours à l'ablatif et complété par *rerum* (voir Val.-Max., IX, 15, 5 ; Sén., *Nat. Quaest.* I, 17, 8 ; IVa, 2, 16 ; Tac., *Ann.*, XIII, 21, 5 ; *Hist.* II, 101 ; III, 74).

du pouvoir, de l'influence, de l'efficacité », en le considérant implicitement non plus comme un auxiliaire modal, mais comme un lexème verbal construit de manière absolue¹, une mention est toutefois ajoutée : « avec pronom neutre comme complément ». Effectivement, les exemples² donnés ensuite dans le dictionnaire montrent tous *posse* assorti soit d'un pronom au neutre singulier (*hōc*) ou pluriel (*omnia*), soit d'un adverbe à valeur intensive (*plurimum*, *multum*), dont il convient de reconsidérer le statut catégoriel :

-Cic. *Tusc.* 2, 34 : *hōc pueri possunt, uiri non poterunt* « des enfants peuvent cela, des hommes ne le pourront pas ».

-Cic. *Q. fr.*, III, 4, 2³ : *unus ille omnia possit* « lui seul a tout le pouvoir, est tout-puissant ».

-Cic. *Verr.* 5, 97 : *mari plurimum posse* « avec la plus grande puissance sur mer ».

-Cic. *Tusc.* 3, 30 : *multum potest prouisio animi ad minuendum dolorem* « la prévision de l'esprit est très efficace pour adoucir la douleur ».

Ces exemples et la traduction qui en est donnée appellent plusieurs remarques : d'abord, seul le premier est traduit littéralement. Or, cette traduction littérale ne correspond pas au sens donné au début de la définition : il n'est aucunement question de personnes qui auraient du pouvoir ou qui seraient puissantes ici, mais seulement d'enfants capables de « cela » – à savoir supporter la douleur sans pousser un soupir ou un cri. Comme le signale Ch. Touratier à propos de cet exemple dans sa *Syntaxe Latine*, « le pronom *hoc* reprend anaphoriquement le syntagme à l'infinitif *non modo non exclamare, se ne ingemere quidem* que suggère la phrase précédente :

quorum non modo nemo exclamauit unquam, sed ne ingemuit quidem (Cic. *Tusc.* 2, 34) « or il n'est jamais arrivé que l'un d'eux ait poussé un cri ni même un soupir » (J. Humbert)

et se ramène donc d'une certaine façon à l'auxiliaire *posse* normalement construit avec un infinitif⁴. » Cette occurrence est donc à écarter de l'emploi absolu de *posse*.

Quant aux autres exemples, leur traduction relève davantage de l'explicitation ou de l'inférence : effectivement, *unus ille omnia possit* doit certainement signifier en substance « lui seul est tout-puissant, a tout le pouvoir », mais doit être traduit plus littéralement par « un seul peut tout ». D'ailleurs, l'ensemble de la phrase dans laquelle cette proposition apparaît, tirée d'une lettre de Cicéron à son frère à propos de Pompée, appelle cette traduction :

¹ Un verbe généralement employé en construction absolue, sans objet direct, peut néanmoins avoir parfois un accusatif d'objet interne, par exemple lat. *somniare* « rêver, faire un songe », et être construit occasionnellement de façon transitive, comme dans Pl., *Rud.* 597 : *Mirum atque inscitum somniaui somnium* : « J'ai fait un rêve étonnant et absurde » (exemple emprunté à Touratier, 2008, 156). Mais cela ne concerne pas les emplois de *possum* présentés ici.

² Le *DLF* de F. Gaffiot ne cite que des exemples cicéroniens, mais les comédies de Plaute attestent des mêmes constructions. C'est pourquoi nous les retenons ici, pour illustrer les conditions syntaxiques de cet emploi de *possum* à date ancienne.

³ La référence donnée dans le *DLF* (Cic. *Att.* 4, 16, 10) est fautive. En outre, nous rectifions l'énoncé, inexact (le *DLF* donne *unus potest omnia*).

⁴ Touratier, 1994, 560.

(68) *Ille cum a me [in] singularibus meis studiis ornatus esset cumque ego illi nihil deberem, ille mihi omnia, tamen in re publica me a se dissentientem non tulit (nihil dicam grauius) et minus potens eo tempore quid in me florentem posset ostendit ; nunc, cum ego ne curem quidem multum posse, res quidem publica certe nihil possit, unus ille omnia possit, cum illo ipso contenderem?* (Cic., *Q. fr.*, III, 4, 2)

« À une époque où je l'avais fait combler d'honneur en déployant pour lui un zèle peu commun, où je ne lui devais rien, où il me devait tout, il n'a pas supporté néanmoins (je ne veux rien dire de plus grave) que je ne fusse pas de son avis sur les affaires publiques, et, moins puissant alors qu'aujourd'hui, il a su montrer ce qu'il pouvait contre moi qui étais au faite de ma puissance. Aujourd'hui que je ne me soucie même pas de pouvoir beaucoup, que la république, incontestablement, ne peut rien et que lui seul peut tout, j'irais justement lutter contre lui¹ ? »

Cicéron utilise ici, de manière sans doute recherchée, les deux verbes modaux de l'obligation et de la possibilité en les construisant de manière similaire, avec *nihil* et *omnia*. *Debere* est employé avec son sens ancien de « devoir quelque chose à quelqu'un », avec un accusatif et un datif ; *posse*, dans ses deux dernières occurrences, doit être considéré, lui aussi, comme transitif, complété par *nihil* et *omnia* : ces deux pronoms sont ainsi susceptibles d'être interprétés comme de véritables compléments d'objet², non des accusatifs de relation. la traduction de L.-A. Constans a le mérite de respecter ce balancement, qui apparaît clairement dans le texte latin, entre « devoir (tout ou rien) à » et « pouvoir (tout ou rien) sur ». Il en est de même pour la construction de *possum* avec *quid* (dans *quid posset in me* ici) qui est parfois compris comme « en quoi il a du pouvoir, de l'influence sur³ » alors qu'il entre plus vraisemblablement dans la même catégorie que les précédents : il peut être traduit, en effet, par « ce qu'il peut sur moi ». Ce type de construction paraît aussi pouvoir être écarté de l'emploi absolu de *possum*. Dans ces exemples, il est possible de comprendre *posse* au sens de « pouvoir », comme dans des énoncés plus usuels avec verbe à l'infinitif tels *Cicero uenire potest*. Seulement, le nom verbal que constitue l'infinitif commute avec un un pronom neutre singulier ou pluriel⁴. Le fonctionnement syntaxique du verbe latin est ainsi le même que celui de fr. *pouvoir*, qui est bien considéré comme entièrement modal dans les nombreuses études qui lui ont été consacrées. Pourtant il lui arrive aussi de ne pas être suivi d'un verbe à l'infinitif, mais d'un pronom : *nous le pouvons, il peut tout pour lui, il ne peut rien pour lui, qu'y pouvez-vous*⁵ ?

Cette description pour les emplois de *possum* avec pronom neutre est récusée par Ch. Touratier, dans sa récente *Grammaire latine*. Il considère en effet la structure *posse* + infinitif non pas comme un verbe de modalité complété par un infinitif, mais comme la modalisation d'un lexème verbal par un auxiliaire, qui fonctionnerait comme les modaux

¹ Trad. Constans, CUF, 1926.

² Contrairement à ce que dit Ch. Touratier (2008, 202-203, cf. *infra*).

³ Cf. Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 411 : les auteurs classent parmi les « emplois absolus » de *possum* tant les cas où il est construit avec *plus* que les cas où il est construit avec *quid* et attribuent au verbe le « sens plein » d'« être puissant », « avoir du pouvoir, de l'influence » ; ils jugent ces emplois rares, et même de plus en plus rares au cours de la latinité.

⁴ En faveur de cette description, voir Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 411 : « les quelques accusatifs qui concurrencent parfois l'infinitif comme compléments du verbe *posse* sont tous des pronoms neutres. »

⁵ Pour d'autres exemples, voir *Le Petit Robert*, 1. *pouvoir s.u.*, où le verbe est toujours considéré comme étant transitif, donc bivalent.

anglais : l'auxiliaire joue alors le même rôle fonctionnel qu'un morphème temporel ou modal. Dans les deux cas, il s'agit de « morphèmes grammaticaux (...) qui servent d'expansion à un lexème verbal (...) <et> qui forment avec <lui> ce qu'on peut appeler une locution verbale, c'est-à-dire une forme verbale complexe¹ ». Par conséquent, le linguiste est obligé, pour décrire *posse* + accusatif, de considérer qu'il existe un lexème verbal homonyme de l'auxiliaire *posse* : « il ne faudrait pas s'imaginer que le verbe à l'infinitif après l'auxiliaire *posse* est l'équivalent de ce complément non exigé par la valence du lexème verbal *posse*² », ajoute-t-il. Mais il est difficile de comprendre quel statut il donne à ce complément. En effet, conformément à ce que l'on trouve dans le *DLF*, il considère que le lexème verbal *posse* est « monovalent », qu'il a le sens d'« être puissant, avoir du pouvoir », et qu'il « peut être transitivé, mais seulement avec un accusatif adverbial³ ou un accusatif de relation⁴ ». Dans cette perspective, un énoncé comme *unus potest omnia* pourrait donc être traduit littéralement comme « un seul a le pouvoir relativement à tout ».

Mais l'économie dans la description doit rester un principe fondamental dans l'étude linguistique : pourquoi poser deux sens, « pouvoir, être capable » et « avoir du pouvoir, être puissant (relativement à) », voire deux homonymes, un auxiliaire et un lexème verbal de sens plein, là où nous pouvons considérer qu'il n'y a qu'une seule forme verbale, complétée tantôt par un infinitif, tantôt par un pronom neutre à l'accusatif ? D'ailleurs, dans sa *Syntaxe Latine*, Ch. Touratier lui-même jugeait que, « plutôt que de considérer que l'on a alors affaire à un second verbe *posse* homonyme de l'auxiliaire *posse*, il sembl(ait) préférable de dire que, dans ces tours, l'auxiliaire *posse* représent(ait) à lui seul le paradigme du V, alors qu'il devrait n'être qu'une expansion de V⁵ ». Il s'efforçait ainsi de maintenir la cohérence entre les divers emplois de l'auxiliaire. Cette cohérence lui a sans doute paru finalement trop difficile à préserver, ce qui explique qu'il ait choisi la solution de l'homonymie quatorze ans plus tard, dans sa *Grammaire Latine*.

Restent les cas où *possum* est assorti d'un adverbe intensif du type *plurimum* ou *multum*, comme dans les deux derniers exemples donnés par le *DLF* et dans la deuxième occurrence de *possum* dans l'extrait de la lettre de Cicéron. La séquence *possum* + adverbe intensif a indéniablement le sens statif d'« être très puissant, plus puissant » ; cette interprétation est renforcée pour *multum posse* dans l'exemple (68) par l'emploi du participe *potens* (à valeur stative) modifié par l'adverbe *minus*, au sens de « étant moins puissant ».

Cependant, ce type morphologique d'adverbe a la particularité d'être issu, selon toute

¹ Touratier, 2008, 202.

² Touratier, 2008, 203.

³ Ch. Touratier traite à la fois des cas où *possum* assorti d'un pronom neutre (*id, nihil, omnia*, etc.) et des cas où il est assorti d'un adverbe (*plus, plurimum, multum*), cas que nous traitons à part : sur le rapprochement des deux emplois, cf. *infra*. Il n'est pas anodin que le linguiste appelle « accusatif adverbial » ce type d'adverbe.

⁴ Touratier, 2008, 203. La formule nous paraît contradictoire : si cet accusatif est « de relation » ou « adverbial », en quoi le verbe est-il « transitivé » ?

⁵ Touratier, 1994, 561.

vraisemblance, du figement d'adjectifs à l'accusatif neutre singulier, par grammaticalisation¹. En outre, à date ancienne, nous n'avons jamais trouvé *possum* employé seul ou avec un adverbe d'un autre type morphologique. On ne peut donc pas dire que *possum*, à lui seul, a anciennement le sens plein d'« être puissant » : c'est la séquence *multum possum* ou *plurimum possum* qui a ce sens. Or, étant donné le statut morphologique particulier de ces adverbes, nous nous demandons si ce sens statif de la séquence ne pourrait pas être issu de sa réinterprétation comme séquence parallèle à *multum ualere*, *multum pollere* « être puissant » ; à l'origine, *multum*, *plurimum* ou *plus* auraient eu le même statut qu'un pronom neutre et la séquence *multum posse* aurait signifié, en premier lieu, « pouvoir, être capable de beaucoup, du maximum », de la même manière que *nihil* ou *omnia posse* peuvent être compris au sens de « ne rien pouvoir » et « pouvoir tout ».

1.3.2.2. *Multum posse et multum ualere*

Chez Plaute, lorsque *posse* n'est pas complété par un verbe à l'infinitif ou par une proposition complétive, c'est soit qu'il y a ellipse d'un verbe du cotexte proche, soit qu'il est accompagné d'un pronom neutre ou d'un adverbe tel que *multum* ou *plus*, comme dans les énoncés suivants :

-*Videtin uiginti minae quid pollent quidue possunt.* (Pl., *Asin.* 636)

-*qui in me potest plus quam potes* (Pl., *Truc.* 755).

-*cuius potestas plus potest* (Pl., *Cas.* 281 et *Stich.* 68).

-*qui plus potest plus ualet* (Pl., *Truc.*, 812).

Si l'on considère que *plus* est employé en tant qu'adverbe, *cuius potestas plus potest* peut être traduit par « celui dont le pouvoir est plus puissant », *qui in me potest plus quam potes* par « celui qui a plus de pouvoir sur moi que tu n'en as », et *qui plus potest plus ualet* par « celui qui a plus de pouvoir est plus fort ». De même, si l'on considère *quid*, dans le premier exemple, comme un accusatif de relation dans ses deux occurrences², l'énoncé doit être traduit par « Vois-tu en quoi vingt mines ont de l'influence et en quoi elles ont du pouvoir ? » Ce choix de traduction implique que *posse* fasse partie du paradigme de *ualere* et *pollere* et soit comme eux un verbe monovalent ayant le sens d'« être puissant », « être fort », « avoir de l'influence, du pouvoir ». Mais, si tel est le cas, il doit tout de même exister une différence entre eux, ce que signale leur co-occurrence au sein d'un même énoncé. Pour que l'énoncé *qui plus potest plus ualet* ait un sens, il faut nécessairement assigner deux valeurs différentes aux deux verbes, et le traduire par « qui peut davantage vaut davantage »³ : nous pouvons en effet considérer qu'il y a ici une sorte d'antanaclase grammaticale portant sur *plus*, d'abord nom complétant un verbe bivalent, puis adverbe modifiant un verbe

¹ Sur les problèmes catégoriels posés par les adverbes en latin, voir Fruyt, Van Laer, 2008 : *Adverbes et évolution linguistique en latin*, Paris, L'Harmattan. Sur la question du rôle de la grammaticalisation dans la formation des adverbes en latin, voir plus particulièrement Fruyt, 2008, 49-66 au sein de ce recueil.

² Si l'on suit l'interprétation de Ch. Touratier (2008, 203) et celle de S. Mellet, M.-D. Joffre et G. Serbat (1994, 411) qui, rappelons-le, classent les emplois de *possum* avec *quid* à côté de ses emplois avec un adverbe.

³ Les deux autres énoncés sont traduisibles de la même manière par « qui peut davantage sur moi que tu ne peux » et « dont le pouvoir peut plus ».

monovalent, jeu qui est tout à fait bien rendu en français par les verbes « pouvoir » et « valoir », héritiers respectifs de *posse* et *ualere*¹. Il en est de même pour le premier énoncé, d'ailleurs souvent traduit selon la valeur modale de *possum*². C'est pourquoi nous souhaiterions nuancer la dernière partie de la réflexion de Ch. Touratier dans sa *Syntaxe* : ayant écarté les cas similaires à celui que nous avons observé plus haut (Cic. *Tusc.* 2, 34), il estime qu'« on ne trouve que des exemples comme *plurimum posse* « avoir un très grand pouvoir » (...), *multum posse* ou *omnia posse* (...) qui sont comparables à *multum ualere*, *minimum ualere* ou *nihil ualere* (cf. Cic. *Verr.* 2, 3, 146), où l'accusatif n'indique pas la fonction de complément de verbe, mais n'est qu'un morphème adverbialisant. (...) L'auxiliaire *posse* (...) entre ainsi dans le champ sémantique du verbe *ualere* 'avoir du pouvoir', dont il prend la construction et devient donc une sorte d'équivalent sémantique³ ». Si l'évolution du latin a pu rapprocher ces différents verbes⁴, il existe néanmoins une différence de taille entre *posse* et les deux autres verbes : *ualēre* et *pollēre* sont des verbes d'état formés avec le morphème grammatical à valeur stative *-ē-*, et peuvent être employés seuls, sans adverbe, avec une valeur lexicale stativale. Le rapprochement de *multum posse* avec *multum ualere* ne permet pas de conclure sans autre forme d'examen à un rapprochement d'équivalence entre *posse* et *ualere*.

1.3.2.3. Comment expliquer la valeur stativale de *possum* ?

Cependant, dès l'époque classique, certains énoncés invitent à reconsidérer la situation, par exemple l'extrait suivant de la *Guerre des Gaules* de César, dans lequel Liscos dresse le portrait de Dumnorix, roi des Héduens, à César : il vient d'évoquer le grand crédit que le roi exerce sur le peuple (*magna gratia ad plebem*) :

(69) *Neque solum domi, sed etiam apud finitimas ciuitates largiter posse, atque huius potentiae causa matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse.* (Caes., *BG* I, 18, 6)

« Son influence ne se limitait pas à son pays mais s'étendait largement sur les nations voisines. Il avait même, pour développer cette influence, marié sa mère chez les Bituriges, à un personnage de haute noblesse et de grand pouvoir⁵. »

La catégorie d'appartenance de *largiter*, formé à partir de l'adjectif *largus* à l'aide du suffixe adverbial *-ter*, ne peut être que celle de l'adverbe. En outre, *largiter posse* est repris

¹ Voir aussi, pour ce point de vue, Orlandini, 1998, 1023 : après avoir cité plusieurs exemples pour illustrer le sens « avoir du pouvoir, de l'influence, de l'efficacité, de la puissance » de *possum*, elle ajoute : « À notre avis, dans ces emplois, *possum* n'est pas un synonyme parfait de *ualeo* ou de *polleo* ; une preuve vient de l'énoncé suivant où les deux prédicats *posse* et *ualere* apparaissent ensemble : *plus potest qui plus ualet : uir erat, plus ualebat : uicit* (Plaut. *Truc.* 812). »

² Par exemple, P. Grimal (Folio, 1971) traduit cet énoncé par « Tu vois le pouvoir de vingt mines, ce qu'elles peuvent faire ? » Ou plus littéralement : « Vois-tu en quoi vingt mines sont puissantes, et de quoi elles sont capables ? »

³ Touratier, 1994, 560-561.

⁴ Cf. *infra*. Il y a eu manifestement des phénomènes d'influences réciproques entre ces verbes, particulièrement entre *posse* et *ualere*, qui ont dû être favorisés par le fait qu'ils soient employés au sein de structures apparemment identiques.

⁵ Trad. Constans, CUF, 1990 (1926).

dans la phrase suivante par *huius potentiae*, *huius* ayant alors une valeur anaphorique. Or, comme nous le verrons plus bas, *potentia* fait référence à l'état de puissance d'un individu : la valeur stative et le caractère monovalent de *posse* sont ici incontestables¹. Mais dans la mesure où de tels exemples n'apparaissent qu'à l'époque classique, on peut penser que cet emploi du verbe n'est pas ancien mais, au contraire, issu d'une évolution interne au latin, qu'il s'agit à présent d'essayer de reconstruire. Plusieurs explications sont possibles, sans d'ailleurs s'exclure nécessairement.

1.3.2.3.1. L'influence de *ualere* et *pollere*

Dès les comédies de Plaute, *posse*, *ualere* et *pollere* peuvent être assortis de *multum*, *plus* ou *plurimum* : si ces formes n'ont, à l'origine, pas le même statut fonctionnel avec *posse*, d'une part, et avec *ualere* et *pollere* d'autre part, le type *multum posse* a pu néanmoins être réanalysé à la lumière du type *multum ualere* et entrer dans le paradigme sémantique des verbes exprimant un état de force ou de puissance. De là, il a pu être employé avec d'autres adverbes du type *largiter*, et même, plus tard, être employé de la manière suivante :

(70) *Constantia orationis et quia repertus erat qui efferreret quae omnes animo agitabant eo usque potuere ut accusatores eius, additis quae ante deliquerant, exilio aut morte multarentur.* (Tac., *Ann.*, VI, 9, 1)

« La fermeté du discours et la découverte d'un homme capable de proclamer ce que tous retournaient dans leur esprit eurent un tel pouvoir que ses accusateurs, accablés aussi par leurs fautes antérieures, furent punis d'exil ou de mort². »

Cette structure *eo usque posse ut* + subj. alterne avec *eo usque ualere ut* + subj., que l'on trouve dans un traité attribué à Quintilien³ :

(71) *Non tamen usque eo hoc, iudices, ualet, ut non dederim beneficium.* ((Ps.-)Quint., *Decl. minor.*, 301, 8)

« Ceci n'a cependant pas un pouvoir tel, juges, que je n'aie pas accordé de bienfait. »

Comme nous le verrons plus bas, *ualere* et *posse* n'ont pas cessé de s'influencer réciproquement durant la latinité, *ualere* en venant même à recevoir des emplois modaux. Il est donc tout à fait plausible que la valeur stative de *posse* soit issue de cette influence réciproque des deux verbes

1.3.2.3.2. L'influence de *potens*

Il est possible que l'utilisation de *potens* comme participe présent de *possum* ait joué un rôle également, là encore par un phénomène d'influence réciproque : *possum* ayant éliminé l'ancien verbe d'état **potēre* et étant devenu le verbe associé à *potens*, il a pu « absorber » les

¹ Cf. Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 410 : l'exemple est cité pour illustrer l'emploi absolu de *possum* et son « sens plein ».

² Trad. Willeumier, CUF, 1990 (1975).

³ Les *Declamationes minores* sont attribuées à Quintilien par le *TLL*, mais pourraient être le fait de l'un de ses disciples. Elles n'ont pas dû être écrites après le II^e siècle de notre ère.

emplois de ce **potēre* : l'occurrence de *minus potens* à côté de *multum posse* dans l'extrait de la lettre de Cicéron (exemple 68) va dans ce sens.

1.3.2.3.3. L'omission de l'infinitif complément

La troisième explication repose sur le phénomène de réduction syntagmatique décrit par J. Haudry à propos de fr. *pondre*, issu de latin *ponere*¹, qui montre bien que l'évolution lexicale ne va pas toujours dans le sens « du plein au vide », du moins en apparence :

« On a, de prime abord, l'impression d'une évolution diamétralement opposée à celle de la grammaticalisation, puisque l'évolution va de l'abstrait et du général au concret et au particulier. Mais c'est que le sémantisme du verbe a absorbé celui de l'un de ses compléments, le nom de l'œuf : que peut 'déposer' une poule, sinon un œuf ? Ainsi considérée, l'évolution ne se traduit pas par un accroissement du contenu sémantique du verbe, mais seulement par une importante réduction de ses possibilités d'emploi. Elle représente un cas de passage du syntagme au lexème, et correspond aux faits de 'soustraction' (dépréverbation, perte d'un suffixe ou d'un terme de composé) avec conservation du contenu originel². »

Pour ce qui concerne *possum*, il est possible d'expliquer ses emplois non modaux par la suppression du verbe à l'infinitif qui constitue son complément, dans les conditions syntaxiques que nous avons décrites plus haut :

- 1) *posse* + pronom indéfini
- 2) *posse* + adverbe intensif (*multum, largiter*)
- 3) *posse* + *eo usque ut* + subj.
À ces trois types il faut en ajouter deux :
- 4) *posse* + *ad / aduersus* + acc.
- 5) *posse* + nom ou pronom à l'accusatif se référant à une personne.

Avec un adverbe intensif, *posse* est souvent assorti d'un complément prépositionnel à l'accusatif introduit par *ad* ou *aduersus*, éventuellement *in*, qui exprime ce sur quoi s'exerce le pouvoir dénoté par *posse*, ou encore la conséquence ou le but de ce pouvoir. Or, il arrive que *posse* reçoive cette même construction même lorsqu'il n'est pas accompagné d'un adverbe. Néanmoins, cet emploi est rare et limité au domaine médical³. Enfin, le dernier type est très limité lui aussi : on le trouve pour la première fois chez Térence, il est fréquent chez Martial, attesté chez Horace. L'*OLD* le classe sous le sens « to be capable of sexual intercourse with », dans la même section que les emplois de *possum* relevant de la structure

¹ Haudry, 1997, 108.

² Haudry, 1997, 108.

³ On le trouve chez Celse, *De medic.* II, 33, 6 : *praecipueque ad emolliendum potest cataplasma ex lini uel foeni graeci semine* : « le cataplasme fait avec la graine de lin ou de fœnu-grec est particulièrement puissant pour adoucir. »

(1), classés sous « to be able to do, be capable of doing ». En voici un exemple¹, tiré d'une épigramme de Martial :

(72) *Vna nocte quater possum : sed quattuor annis
si possum, peream, te Telesilla semel.* (Mart., XI, 97)
« En une nuit je peux <le faire> quatre fois : mais que je périsse, Telesilla, si je peux <le faire>
une seule fois en quatre ans avec toi. »

Ces cinq types peuvent s'expliquer par l'omission d'un verbe à l'infinitif complément de *posse* : dans les quatre premiers, il s'agirait d'un verbe sémantiquement faible, pouvant facilement être omis : *facere*. Dans le cinquième, le verbe omis serait un verbe transitif de sens obscène tel *futuere* (> fr. *foutre*), fréquent chez Martial : l'omission s'expliquerait par une forme d'« euphémisme sexuel », pour reprendre l'expression de J. N. Adams². Dans l'article qu'il consacre à ce phénomène, l'auteur montre que ce type de verbe peut être soit directement omis, comme c'est le cas dans l'exemple ci-dessus, soit être remplacé par un verbe de sens neutre qui joue le rôle d'archilèxème, *facere*, qui peut être assorti d'un pronom démonstratif neutre :

(73) *PH. Insanis : qui istuc facere eunuchus potuit ?* (Tér., *Eun.* 657)
« C'est insensé : comment un eunuque aurait-il pu le faire³ ? »

De là, *facere* a pu être à son tour omis, « laissant le démonstratif dénoter l'acte sexuel⁴ », comme par exemple :

(74) *Neque ego illud possum quod illi qui possunt solent.* (Pl., *Pseud.* 780)
« Et je ne peux faire ce que font d'ordinaire les gens qui ont les moyens de le faire⁵. »

Cet exemple montre bien que *facere* avait une certaine facilité à se trouver omis lorsqu'il complétait *posse*⁶. Par conséquent, il est possible d'expliquer les autres constructions « pleines » de *posse* par la même omission. Par exemple, *omnia posse* peut se comprendre par

¹ Cet exemple est donné par l'*OLD* ; il est cité aussi par Orlandini, 1998, 1023, mais pour illustrer le sens « avoir du pouvoir, de l'influence, de l'efficacité, de la puissance » de *possum* : nous ne pensons pas qu'il faille lui assigner ce sens ici.

² Adams, 1981, 120-128 : « A Type of Sexual Euphemism in Latin », *Phoenix*, 35.

³ Le même phénomène d'euphémisme est observable en français : ainsi, « le faire » se dit usuellement pour atténuer le caractère cru de la lexie *faire l'amour*.

⁴ Adams, 1981, 123 : « This usage in turn gives rise to another elliptical euphemism : *facio* may be deleted, leaving the demonstrative to indicate the sexual act. »

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971 : le petit esclave qui parle est laid et se plaint de ne pouvoir trouver d'amant qui voudrait de lui. L'ensemble du passage ne laisse pas de doute sur l'interprétation à donner à l'énoncé.

⁶ Cf. Moussy, 2001, 485-496 (« *Nequeo, queo, non queo* : l'expression de la modalité », in Moussy et alii (éds.), *De lingua latina nouae quaestiones*, Louvain/Paris/Sterling, Peeters) fournit la même explication pour une occurrence de *queo* construite sans verbe à l'infinitif, chez Lucrèce (*De rer. nat.* V, 545) : « *Quid quaeque queat res* peut s'interpréter littéralement ainsi : 'ce que chaque chose possède comme pouvoir' ; on est alors tenté de retrouver dans *queo* une valeur comparable à celle de *possum* signifiant 'avoir du pouvoir, de l'efficacité' et de conclure à un emploi non modal du verbe. Toutefois, il est possible là aussi de supposer une ellipse de *facere* et de considérer que *queo* est encore ici un verbe modal. » Pourquoi ne pas aller plus loin et adopter la même explication pour les emplois dits « non modaux » de *possum* ?

l'omission de *facere* dans *omnia facere posse*. En outre, *facere* est employé de manière absolue, souvent avec des adverbes : on trouve par exemple *humaniter facere* « agir humainement »¹. Il régit fréquemment des complétives au subjonctif introduites par *ut*, avec le sens de « faire en sorte que ». Enfin, il est employé absolument en médecine avec le sens d'« être efficace sur », et est accompagné dans ce cas d'un complément prépositionnel à l'accusatif introduit par *ad* ou *aduersus*, par exemple dans l'exemple suivant :

(75) *Facit <ad> difficultatem urinae.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.*, XXII, 46)
 « Elle [la décoction de la racine du chaméléon blanc] est efficace contre la difficulté à uriner. »

De la même manière que fr. *pondre*, *posse* a pu se voir investi d'un contenu sémantique plus précis et plus concret à cause de l'omission de *facere* dans ces différents cas de figure : « pouvoir avoir des relations sexuelles avec », « pouvoir être efficace sur » d'où « avoir de l'efficacité sur » ou encore « être très puissant », à partir de « pouvoir faire beaucoup »². Il reste un dernier emploi qui n'entre pas dans les types envisagés ici, qui est rare, et qui est susceptible de s'expliquer d'une manière encore différente.

1.3.2.3.4. L'influence du grec δύνασθαι

Posse a pu s'employer de la même manière que *ualere*³ pour exprimer la valeur sémantique d'un mot⁴ ou la valeur financière d'une chose :

(76) *Nisi forte repentina ista frumentaria lege munia uostra pensantur ; qua tamen quinis modiis libertatem omnium aestumauere, qui profecto non amplius possunt alimentis carceris.* (Sal., *Hist.* V, 19)
 « À moins de considérer peut-être cette loi soudaine sur le blé comme une compensation à toutes vos charges. Mais par cette loi n'ont-ils pas estimé à cinq boisseaux par tête votre liberté à tous, ce qui ne vaut guère mieux que la ration d'un prisonnier⁵ ? »

Pour comprendre cet emploi, il est possible d'invoquer l'influence du grec δύνασθαι, utilisé à la fois comme verbe de modalité au sens de « pouvoir » et comme verbe de sens lexical au sens de « valoir »⁶ : le rapprochement des deux verbes de modalité grec et latin a pu aboutir, par calque sémantique, à l'absorption par *posse* des emplois de δύνασθαι qu'il n'avait pas à l'origine. Pourtant, comme l'a montré Cl. Moussy⁷, ce n'est pas *posse* qui a été utilisé

¹ Cic. *Q. fr.* I, 1, 1.

² En faveur de l'explication des occurrences de *possum* complétées par un pronom neutre, cf. Mellet, Joffre, Serbat, 1994, 411 : « tous ces pronoms neutres peuvent être considérés comme anaphoriques d'une idée verbale fournie par le contexte et pourraient aisément commuter avec un syntagme à l'infinitif du type *id (omnia, nihil) facere* ou *dicere*. »

³ Cf. *infra* pour ce sens de *ualere*. Voir aussi Moussy, 1999, 13-27 : « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in Baratin, Moussy (éds.), *Conceptions latines du sens et de la signification*, Paris, PUPS.

⁴ Emploi signalé par l'*OLD* (« (of words) to have (a specified) force or meaning ») avec les exemples suivants : Var. gram. 118 : *quod uerbum censeo et arbitror idem poterat ac ualebat* et Ulp. *Dig.* 50, 16, 46 : *'pronuntiatum' et 'statutum' idem potest*.

⁵ Trad. Ernout, CUF, 2003 (1941).

⁶ Cf. *supra*, première partie.

⁷ Moussy, 1999, 14-15.

prioritairement pour traduire ces emplois de δύνασθαι, mais *ualere*, comme en atteste encore le verbe *equivalere*, calque de ἰσοδύναμειν. Si *posse* a pu recevoir le même emploi, c'est donc tout autant, et peut-être davantage, parce qu'il s'est trouvé dans le même paradigme sémantique que *ualere* et qu'il a été influencé par lui.

Posse a bien connu une valeur stative. Mais celle-ci est fortement conditionnée syntaxiquement, et peut avoir plusieurs causes, parmi lesquelles l'alignement de *posse* sur *potens* et l'absorption par *posse* des emplois de l'ancien **potēre*. Il est possible de poser une évolution de ce type, schématisée par les deux tableaux suivants : à date ancienne, avant les premiers textes, il pouvait exister trois lexies verbales formées sur la racine **pot(i)-*¹ :

Verbe	<i>potiri / potire</i>	<i>potis esse</i>	<i>*potēre</i>
Valeur sémantique	Relation de pouvoir impliquant deux participants	Modale	État de puissance impliquant un seul participant
Construction(s) syntaxique(s)	avec deux actants, le second étant à l'acc., au gén. ou à l'abl.	avec deux actants, le second étant un verbe à l'infinitif ou une forme nominale à l'accusatif neutre	avec un actant sujet, pas de complément : emploi absolu (? ²)

Puis, avec la création de *posse* et l'élimination de **potēre*, on aurait glissé vers la situation suivante :

Verbe	<i>potiri / potire</i>	<i>posse</i>	
Valeur sémantique	à deux participants	modale	à un participant
Construction(s) syntaxique(s)	avec deux actants	avec deux actants	Contraintes ³

L'unique substantif de ce paradigme lexical à date ancienne, *potestas*, impliquait deux rôles sémantiques dès la *Loi des XII Tables* ; comme nom de procès associé à *possum*, il a acquis également la valeur modale. Reste à savoir s'il était également employé avec une valeur stative à date ancienne, dans les comédies de Plaute⁴.

1.3.3. *Potestas* : un état de puissance ?

Potestas se rencontre une fois pour dénoter le pouvoir d'un dieu, Neptune :

(77) *Salsipotentis et multipotentis Iouis fratri et Nerei Neptuno
Laetus lubens laudes ago et grates gratiasque habeo e<t> fluctibus salsis,*

¹ Si l'on en croit C. Watkins (1971, 62 : « Hittite and Indo-European studies : the denominative statives in ē », *Transactions of the Philological Society*, 69, 51-93 [= Watkins, 1994, 157: *Selected Writings* (IBS xx), I-II, Innsbruck, 146-188]), **potēre* devait être lui-même formé à partir de la forme thématique **poti-* : il rappelle que, comme la voyelle thématique, le *-i-* d'un thème en *-i-* tombe déjà en italique commun devant le morphème grammatical *-ē-*.

² Le verbe n'étant pas attesté, nous ne pouvons que supposer qu'il devait être construit de manière absolue, en nous appuyant sur le parallèle entre *potens* et *ualens*, et la construction absolue de *ualere*.

³ Cf. *infra* pour le détail des conditions syntaxiques de l'emploi monovalent de *possum*.

⁴ Les cinq autres occurrences anciennes de *potestas*, que l'on trouve chez Ennius, Pacuvius et Accius, ont toutes la valeur modale.

*Quos penes me<i> potestas, bonis mis quid foret et meae uitae,
Quom suis me<d> ex locis in patriam + urbis cummam + reducem faciunt*¹. (Pl., *Trin.*, 820-823)

« Charmidès : Puissant maître de l'élément salé, tout-puissant frère de Jupiter et de Nérée, je te remercie d'un cœur joyeux, ô Neptune, et je t'exprime louanges et reconnaissance, à toi et aux flots amers : alors que vous aviez tout pouvoir et sur moi et sur mes biens et sur ma vie, vous m'avez permis de quitter votre domaine pour revenir sain et sauf dans ma patrie². »

L'application du substantif à un dieu, ainsi que la proximité de composés de *potens* dans le cotexte peut laisser penser que *potestas* fait référence au pouvoir intrinsèque du dieu, à son état de puissance divine, lié à sa nature de dieu. Mais *potestas* est déterminé par le génitif *mei*, de la même manière qu'il était déterminé par *libri loci* plus haut. Il faut donc comprendre littéralement : « vous qui avez entre vos mains la possession de moi ». Certes, il est remarquable que ce pouvoir ne soit pas conféré à Neptune et aux flots depuis l'extérieur, et qu'il soit lié à leur nature divine. Mais *potestas* implique toujours deux rôles sémantiques dans ce passage.

En revanche, dans une autre formule, citée plus haut et attestée deux fois chez Plaute, *potestas* pourrait dénoter l'état de puissance d'un individu, plus ou moins élevé, qui pourrait s'exercer sur autrui de manière secondaire. C'est en tout cas ce qu'il ressort de sa traduction littérale :

(78) *LY. Primum ego te porrectiore fronte uolo mecum loqui :*

Stultitia est ei te esse tristem cuius potestas plus potest. (Pl., *Cas.* 281-282)

« Lysidame : D'abord, je veux que tu me parles avec le front déplié ; c'est sottise que d'être maussade envers celui dont le pouvoir peut plus. »

(79) *PA<N.> Pati*

Nos oportet quod ille faciat, cuius potestas plus potest. (Pl., *Stich.* 68)

« Panégyris : Il nous faut supporter ce qu'il [notre père] fait, lui dont le pouvoir peut plus. »

De prime abord, *plus* laisse penser qu'il s'agit là de la comparaison entre le degré de puissance de deux catégories d'individus, dont l'une est dite plus puissante que l'autre. *Potestas* ferait donc référence à une réalité scalaire, susceptible d'être plus ou moins grande. Mais dans les deux cas, le contexte permet de savoir qu'il s'agit en fait d'une relation binaire entre celui qui détient la *potestas*, le maître (*dominus*) dans le premier exemple, le père (*pater*) dans le second, et celui sur lequel elle s'exerce, l'esclave Chalinus et les deux filles d'Antiphon. *Potestas* n'est donc pas susceptible d'être affecté par la dimension scalaire impliquée par *plus* : il ne peut être question d'un pouvoir de fait qui serait plus ou moins grand, plus ou moins puissant, mais bien d'un pouvoir de droit, institutionnalisé et réglementé, qui induit une relation entre dominant et dominé, non entre plus puissant et moins puissant. Mais comment alors comprendre ce *plus* ? Dans le cadre d'une relation binaire, le

¹ Texte de l'édition Teubner :

Quom penes me potestas, bonis mis quid foret et meae uitae,

Quom suis me ex locis in patriam urbis cummam reducem faciunt.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

comparatif peut prendre la valeur d'un superlatif¹ : c'est sans doute le cas ici. Dans ce morceau de vers, qui peut évoquer une formule figée spécifique au domaine juridique, *plus* doit sans doute être compris dans le sens d'un superlatif : « celui dont le pouvoir peut le plus ». C'est en effet l'une des caractéristiques de la *patria* et de la *dominica potestas* d'être absolue et sans limite. En effet, selon Y. Thomas², en droit romain, « la puissance paternelle se définit par son fondement légal et par son contenu », son fondement légal étant le mariage entre un *paterfamilias* et une *materfamilias*, et son contenu, la *uitae necisque potestas*³, le droit de vie et de mort sur le *filius*. Ce droit est inconditionnel : le *pater* peut théoriquement mettre à mort le *filius* sans aucun motif ; mais, comme l'indique le terme *nex*, il doit le tuer sans effusion de sang, par strangulation ou étouffement. En revanche, si le *pater* peut tuer la *filia*, cette mise à mort est, comme pour l'épouse, conditionnée à un acte de celle-ci, adultère ou consommation de vin notamment. Ce droit domestique de mettre à mort sa femme ou sa fille se comprend comme la reconnaissance d'une colère légitime face à une faute, et non comme un droit absolu et inconditionnel⁴. Quant à la *potestas* du maître sur l'esclave, définie également par le droit, elle consiste pour les Romains comme pour les autres peuples en un pouvoir de vie et de mort illimité et inconditionnel⁵, comme en atteste ce texte des *Institutes* de Gaius :

(80) *In potestate itaque sunt serui dominorum. Quae quidem potestas iuris gentium est ; nam apud omnes peraeque gentes animaduertere possumus dominis in seruis uitae necisque potestatem esse et quodcumque per seruum acquiritur, id domino acquiritur.* (Gai., *Inst.* I, 52)
 « Les esclaves sont soumis à la puissance de leurs maîtres. Cette espèce de puissance ressortit il est vrai au droit des gens⁶ ; car nous pouvons remarquer que d'une façon générale chez tous les

¹ Cf. Ernout-Thomas, 1993 (1953), 167-168 (*Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck) : « Une comparaison implicite avec un autre terme entraînait l'emploi du comparatif intensif (...). Le superlatif ne servait qu'à partir de trois termes en cause. »

² Thomas, 1984, 499-548 : « *Vitae necisque potestas* : le père, la cité, la mort », in *Du châtimeut dans la cité ; supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, Table ronde organisée par l'École Française de Rome avec le concours du CNRS (Rome 9-11 novembre 1982), Collection de l'École Française de Rome, 79. Voir aussi, sur la question de la *uitae necisque potestas*, Agamben, 1997, 97-100 : *Homo sacer, I : le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. de l'italien par M. Raiola, Paris, Seuil (*Homo sacer. I : Il potere sovrano e la nuda vita*, Torino, Giulio Einaudi editore, 1995).

³ Selon Y. Thomas (1984, 509-510), « dans la langue du droit, la particule *que* est rarement disjonctive. Elle réunit sous une même notion les deux éléments qu'elle conjoint. (...) Ce couple nominal ne disjoint pas la vie et la mort, qu'il faut entendre comme constituant une unité. (...) *Ius necis* ne peut être mis sur le même plan que *ius uitae*. En revanche, il l'implique : *uita* est le corrolaire de *nex*. C'est de *nex* qu'il faut partir, par conséquent, si l'on veut comprendre *uitae nexque*. Nous n'avons pas affaire à deux facultés singulières, ayant chacune son histoire, mais à un même droit. Le pouvoir de tuer comporte celui de laisser en vie ».

⁴ D'ailleurs, César prend la peine de préciser, lorsqu'il décrit les mœurs des Gaulois, que ceux-ci ont le droit de vie et de mort sur leurs épouses : *uiri in uxores sicuti in liberos uitae necisque habent potestatem* (Caes., *BG* VI, 19, 3) : « les hommes ont sur les épouses comme sur leurs enfants le pouvoir de vie et de mort ». Selon Y. Thomas (1984, 499-548), cette mention signale une différence avec le droit romain : « pour les Romains, avoir droit de vie et de mort sur sa femme comme sur ses enfants est une étrangeté, une monstruosité, même ».

⁵ En réalité, selon Y. Thomas (1984, 499-548), la mise à mort de l'esclave n'est conçue dans le Digeste que comme un excès du châtimeut corporel de l'esclave. Disposant du corps de l'esclave comme d'un bien, le maître a tout pouvoir, de fait, sur sa vie et sur sa mort. Mais cette *uitae necisque potestas* n'est qu'une conséquence du statut de l'esclave, et ne constitue pas la caractéristique juridique essentielle du pouvoir du maître comme dans le cas de la *patria potestas*.

⁶ Le droit des gens concerne l'ensemble des êtres humains et des peuples, et non pas seulement les citoyens romains.

peuples le maître a sur les esclaves puissance de vie et de mort et tout ce qui s'acquiert par le truchement de l'esclave revient au maître¹. »

Dans les deux passages où figure *cuius potestas plus potest*, *potestas* peut être glosé par « pouvoir défini par le droit », et la formule peut être comprise comme un rappel à l'ordre, comme une remise en mémoire de la condition juridique de la fille par rapport à son père, et de l'esclave par rapport à son maître. Ce rappel à l'ordre, dans les deux cas, a une fonction pragmatique : Panégyris cherche à convaincre sa sœur qu'il leur faut obéir à leur père ; quant à Lysidame, il rappelle ainsi à Chalinus qu'il doit lui obéir et accéder à ses requêtes (en l'espèce, renoncer à épouser Casina).

La valeur superlative de *plus* dans la formule plautinienne est confirmée par une formule juridique que l'on trouve dans le *De legibus* de Cicéron : *Par maiorue potestas plus ualeto* (Cic. *Leg.* III, 11) « Qu'un pouvoir égal ou supérieur ait la prépondérance ». *Par potestas* et *maior potestas* ont un sens précis : les différents magistrats, inférieurs et supérieurs, sont caractérisés par la détention d'une *potestas* ; un magistrat supérieur peut intervenir dans le collège de magistrats inférieurs et opposer sa *potestas* (*maior*) à telle ou telle action² ; au sein d'un même collège, un magistrat peut également opposer sa *potestas* (*par*) à un magistrat de même rang que lui. Chez Plaute, il ne fait pas de doute que *cuius potestas plus potest* s'apparente au même genre de formule, et signale que celui qui a la *potestas*, à savoir le *dominus* ou le *pater* – on est alors dans le domaine privé – a la prépondérance (*plus potest*) sur celui qui ne l'a pas³. *Potestas* ne dénote donc pas un état de puissance, mais bien une relation de pouvoir entre un dominant et un dominé, comme c'était le cas dans le syntagme *in potestate(m)*.

Potestas fonctionne donc, lorsqu'il implique deux rôles sémantiques, comme nom de procès associé à *potiri*, et, lorsqu'il a sa valeur modale, comme nom de procès associé à *posse*. En revanche, d'après les exemples observés, il ne dénote jamais un état de puissance caractérisant en propre un individu ou une entité, ne sert jamais à décrire un état de son complément référentiel X, mais bien une relation entre X et Z, relation de maîtrise de X sur Z, de possession de Z par X, ou de dépendance de Z à X. En outre, cette puissance exercée sur autrui émane le plus souvent de l'extérieur de X, lui est conférée par le droit, les circonstances, mais non par une disposition intrinsèque et personnelle – exception faite, peut-être, du cas où il a un dieu pour complément référentiel. Il n'a donc pas la même valeur sémantique sur le plan substantival que *potens* sur le plan adjectival, même s'ils sont rapprochés au sein d'un passage. Nous pouvons ainsi établir deux grandes catégories d'emploi pour *potestas* à date ancienne, qui mettent en jeu deux valeurs sémantiques (VS) différentes, cette différence étant perceptible à travers des phénomènes syntagmatiques. Dans les deux

¹ Trad. Reinach, CUF, 1991 (1950).

² Cf. Gaudemet, 2002 (7^e éd.), 173 : *Les Institutions de l'Antiquité*, Paris, Montchrestien.

³ On remarquera la commutabilité de *posse* et *ualere* dans ces deux formules, ce qui atteste encore du rapprochement qu'ont dû connaître très tôt les deux verbes.

cas, le complémenteur référentiel X est presque toujours une personne humaine¹, et, pour le premier cas, Z est également le plus souvent une personne humaine, mais peut également être un événement ou un lieu, par exemple :

VS1 : pouvoir / de X / conféré par une entité externe *a* / exercé sur Z

VS2 : possibilité / de X / conférée par une entité externe *a* / de faire une action Y : dans cette deuxième catégorie, il convient de distinguer entre les cas où *a* est une tierce personne – *potestas* dénote alors une permission – et les cas où *a* est constitué plus largement par les circonstances – *potestas* dénote alors une possibilité matérielle.

Dans certains contextes, il semble que le sème /conféré par une entité externe *a*/ soit sinon virtualisé, du moins sous-déterminé, l'entité *a* n'étant pas clairement identifiée : c'est là que *potestas* est susceptible d'être interprété au sens de « puissance intrinsèque » dans la première catégorie, et au sens de « capacité » dans la seconde : mais ces interprétations ne reçoivent pas d'appuis solides dans le cotexte, notamment dans le second cas, et il vaut mieux, par prudence, conclure à une sous-détermination de la possibilité ou du pouvoir dénotés.

En tant que nom de procès associé au verbe de modalité de la possibilité, *potestas* se trouve dans la même position en latin que δύναμις en grec. Pourtant, l'analyse plus précise de ses emplois à date ancienne fait état de différences de taille entre les deux lexèmes : alors que δύναμις dénote prioritairement la capacité, c'est-à-dire la disposition intrinsèque de son complémenteur référentiel X à effectuer une action Y, *potestas* dénote prioritairement une possibilité qui échoit de l'extérieur à son complémenteur référentiel, c'est-à-dire par l'intervention d'un tiers (permission), de circonstances particulières (possibilité matérielle) ou par le droit. En outre, lorsque les deux lexèmes dénotent le pouvoir d'une personne exercé sur autrui, ce pouvoir, là encore, est conféré par une entité extérieure dans le cas de *potestas*, alors qu'il tient à des dispositions ou des moyens internes à la sphère de l'agent (le complémenteur référentiel) dans celui de δύναμις.

L'absence de congruence entre la valeur sémantique de *potens* et celle de *potestas*, ainsi que la valeur ancienne du suffixe *-tāt-*, qui cantonnait *potestas* à l'expression d'un pouvoir « impliquant une dotation externe² », laissent place à la création d'un autre substantif : *potentia*³. Celui-ci, par son suffixe *-ia* < **-yā*, féminin de **-ye/o-*, suffixe « auquel on reconnaît une valeur très ancienne d'appartenance interne⁴ », a vocation à s'inscrire dans le paradigme des noms de qualité en *-ia*, et à dénoter l'état de puissance dans lequel se trouve un individu ou une entité X, en vertu d'une disposition intrinsèque ou du moins interne à sa sphère personnelle – vocation renforcée par le fait qu'il dérive de *potens*, qui exprime prioritairement l'état de puissance d'un individu. Afin de mettre à l'épreuve cette différence fondamentale entre les deux lexèmes, nous traiterons, dans ce chapitre, de manière successive

¹ Exception faite de l'exemple où X = *mores* et Z = *leges*, mais ce cas de figure est métaphorique de la relation entre parents et enfants.

² Selon J. Daude, 2002, 225-305.

³ Le lexème est attesté pour la première fois au I^{er} siècle avant notre ère, mais il est possible qu'il ait existé dès le II^e siècle : nous avons en effet une occurrence d'*impotentia* chez Térence (*Adelph.* 606).

⁴ Selon J. Daude, 2002, 225-305.

leurs emplois respectifs à partir de l'époque classique, afin de pouvoir, dans le dernier chapitre de cette partie, évaluer le degré de synonymie qu'ils présentent.

2. *Potestas* à l'époque classique (du I^{er} s. av. notre ère. au I^{er} s. de notre ère)

L'examen des occurrences plautiniennes de *potestas* a révélé que ce lexème était un nom ancien, appartenant au vocabulaire institutionnel. Chez Plaute, il avait souvent pour complément référentiel un père ou un maître, et dénotait alors la *patria potestas*, c'est-à-dire la puissance légale que détient le père sur l'ensemble de sa maisonnée. Employé de la même manière en « droit privé » à l'époque classique¹, il reçoit également des applications en « droit public » : il dénote en effet tout pouvoir légal conféré par une fonction politique, voire, de là, cette fonction politique elle-même (2.1.). De ce fait, le syntagme *in potestate(m)* + gén., que nous avons rencontré chez Plaute au sens large de « au pouvoir de quelqu'un » et au sens plus spécifique de « sous la responsabilité légale de quelqu'un », du père en général, peut être investi d'une valeur référentielle tribulaire de cet emploi du substantif au sein du vocabulaire institutionnel. Mais il est aussi employé, chez César notamment, en politique étrangère, pour faire référence à l'acte de soumission d'un peuple, consenti ou imposé. En outre, il acquiert également un sens spécifique en philosophie morale, lorsqu'il est utilisé par Cicéron puis par Sénèque pour traduire le syntagme ἐφ' ἡμῶν ou ἐφ' ἡμῖν du grec, que l'on trouve chez Aristote et qui prend une grande importance chez les Stoïciens (2.2.). Enfin, *potestas* est appliqué à d'autres compléments référentiels que des individus humains, ce qui lui confère de nouveaux emplois. C'est le cas notamment chez Lucrèce et chez Vitruve, chez lesquels il a un sens technique que nous pouvons supposer issu d'une traduction de δύναμις, mais aussi, plus sporadiquement, chez Ovide, Sénèque et Plin l'ancien (2.3). Enfin, nous le rencontrons dès la *Rhétorique à Hérennius* pour dénoter le sens d'un mot – emploi qui peut être lui aussi influencé par δύναμις.

2.1. *Potestas* au sein du vocabulaire institutionnel

Potestas est un lexème très fréquent, qui tient une place de premier plan dans le vocabulaire institutionnel de la *République*. Il faisait partie du vocabulaire administratif et institutionnel ancien du latin, avec d'autres lexèmes pourvus du même suffixe comme *maiestas*, *auctoritas*, *libertas*, etc². À ce titre, il s'inscrit au sein du paradigme sémantique du pouvoir légal, dont l'autre élément principal est *imperium*, mais duquel relèvent également *magistratus*, *honor* et *dignitas*, par exemple. Avec le changement de régime, et malgré l'effort des empereurs pour sauvegarder l'apparence des institutions républicaines, la notion de *potestas* perd de son importance sous l'Empire. Dans le corpus que nous avons délimité pour étudier *potestas* dans le vocabulaire des relations sociales et politiques, nous pouvons ainsi

¹ Nous ne reviendrons pas sur les occurrences de *potestas* se référant au pouvoir du *dominus* ou du *pater* de l'époque classique : cet emploi du lexème ne présente pas de changement notable par rapport aux comédies de Plaute. Voir par exemple Cic. *Verr.* II, 3, 227 et *De inu.* 2, 17, 52.

² Cf. Daude, 2002, 225-305 (1.7. « Les dérivés en *-tas* ») : « Les formes en *-tas* concernent au premier chef des notions générales, résultant d'une élaboration fort abstraite et qui constituent des données fondamentales, objectives et universelles de l'*Vrbs*, sur les plans juridique, social, économique et politique. »

constater une baisse de sa fréquence chez Tacite, chez qui la hiérarchie fréquentielle entre *potestas* et *potentia* est inversée par rapport à Cicéron ou Tite-Live¹ :

	Total <i>sententiae</i> ²	Total occ. <i>potestas</i>	Fréquence ³
Cicéron	51710	517	1 %
César	3649	51	1,4 %
Salluste	1607	15	0,93 %
Tite-Live	21175	357	1,69 %
Tacite	7396	45	0,61 %
Sénèque ⁴	17083	84	0,5 %

Nous étudierons prioritairement ses occurrences à l'époque républicaine, mais nous nous intéresserons également à l'usage qu'en font Tacite et Sénèque⁵, afin de tenter de mesurer l'influence du changement de régime sur son évolution sémantique. Le lexème étant de haute fréquence, nous avons, pour l'examen exhaustif des occurrences, réduit le corpus présenté en nous limitant aux traités de philosophie de Cicéron, aux œuvres de César, Salluste et Sénèque. Nous avons complété cet examen exhaustif par l'observation de plusieurs passages des œuvres de Tite-Live et Tacite ainsi que des autres œuvres de Cicéron, en nous fondant en priorité sur les références données par les dictionnaires consultés.

2.1.1. Un pouvoir légal lié à une charge officielle

D'après l'examen des compléments déterminatifs au génitif et des adjectifs relationnels qualifiant *potestas*, il apparaît que ce pouvoir est d'abord celui du peuple, plus exactement du *populus Romanus*, en tant qu'entité politique : chez les auteurs de notre corpus, *potestas* est complété par le génitif *populi* près d'une vingtaine de fois chez Cicéron⁶ et autant chez Tite-Live⁷. *Populus* peut être aussi coordonné à *senatus*, et *potestas* se trouver complété par le groupe figé et traditionnel *senatus populi Romani*. La lexie *in senatus populi Romani potestate* revient ainsi six fois, comme un *leitmotiv*, dans les *Philippiques*⁸ :

(81) *Pollicetur enim se prouinciam Galliam retenturum in senatus populi Romani potestate.*
(Cic. *Phil.* III, 8)

« Car il [l'édit de Brutus] promet de maintenir la province de Gaule au pouvoir du sénat et du peuple romains. »

¹ Cf. *infra* pour le tableau des occurrences de *potentia* chez ces mêmes auteurs.

² Le nombre de *sententiae* est celui qui est donné par la base de données du CLCLT-5. Les *sententiae* sont les phrases telles qu'elles sont délimitées par les éditeurs des textes de cette base de données, à savoir en général les éditeurs de la collection Teubner.

³ La fréquence représente le rapport de *sententiae* comprenant au moins une occurrence de *potestas* au nombre total de *sententiae*.

⁴ Les *Naturales quaestiones* sont exclues de ce décompte : nous considérerons cette œuvre en même temps que les autres textes de notre corpus de textes scientifiques. Cf. *infra*.

⁵ Bien qu'écrite à l'époque impériale, l'*Histoire romaine* de Tite-Live traite essentiellement de la période républicaine, et fait un usage de *potestas* similaire à celui de ses prédécesseurs.

⁶ Voir par exemple Cic. *De dom.*, 79 et 80 ; *De orat.* II, 164 et 167, etc.

⁷ Voir par exemple Liv. II, 14 ; IV, 42 ; V, 20, etc.

⁸ Voir aussi Cic. *Phil.* III, 38 ; V, 35 ; 6, 4 ; VII, 26 ; X, 25. On trouve également trois fois la lexie *in senatus populi potestate* chez Tite-Live (XXIV, 22, 4 et 12 ; XXVII, 8, 3).

Le *populus*, par son vote, élit des magistrats, à qui il remet (*dare*) son pouvoir :

(82) *Primus ergo accusatoris locus est eius nominis cuius de ui quaeritur breuis et aperta et ex opinione hominum definitio, hoc modo : maiestatem minuere est de dignitate aut amplitudine aut potestate populi aut eorum, quibus populus potestatem dedit aliquid derogare.* (Cic., *De inu.*, II, 17, 53)

« Donc pour l'accusation le premier lieu consiste en une définition brève, claire et conforme à l'opinion courante du nom dont on cherche le sens. Par exemple : porter atteinte à la majesté du peuple c'est enlever quelque chose à la dignité, à la grandeur ou au pouvoir soit du peuple, soit de ceux à qui il a délégué son pouvoir¹. »

Aussi *potestas* fait-il référence de manière privilégiée à un pouvoir défini par un cadre juridique, associé à l'exercice d'une magistrature, et, en tant que tel, limité dans son étendue et dans le temps. À chacune des magistratures du *cursus honorum* est associé un pouvoir dénoté par *potestas*. Il en va de même des magistratures ne faisant pas partie du *cursus*, comme la dictature ou la censure, et de toute fonction officielle impliquant une responsabilité sur autrui. Ce pouvoir est en effet caractérisé par le fait qu'il s'exerce sur autrui, dans une zone d'influence délimitée : *potestas*, dans cet emploi, se trouve d'ailleurs très souvent dans le syntagme *in potestate(m)* étudié plus haut chez Plaute, dans lequel la bivalence du lexème est soulignée par la syntaxe². Mais le pouvoir institutionnel dénoté par *potestas* est aussi un « pouvoir de », qui confère à celui qui le détient la possibilité de faire telle ou telle action déterminée. L'emploi modal du substantif, complété par un gérondif ou une complétive introduite par *ut*, peut ainsi se superposer au *potestas* institutionnel : dans ce cas, la possibilité d'agir est conférée à celui qui la détient non par un tiers, non par les circonstances matérielles, mais par la fonction occupée et par le droit. Ainsi, dans l'exemple suivant, le « pouvoir de décider » est fondé sur la fonction des juges :

(83) *Similiter arbitror in hac siue ratione siue exercitatione dicendi, qui illam uim adeptus sit, ut eorum mentes, qui aut de re publica aut de ipsius rebus aut de iis, contra quos aut pro quibus dicat, cum aliqua statuendi potestate audiant, ad suum arbitrium mouere possit (...)* (Cic., *De orat.* II, 70)

« Je pense la même chose pour cet art ou cet exercice de la parole : celui qui a atteint la compétence de pouvoir entraîner à son avis les esprits de ceux qui, ayant le pouvoir de décider, l'écoutent parler des affaires publiques, de ses propres affaires, ou de ceux contre lesquels ou en faveur desquels il plaide (...) »

Le substantif se trouve souvent qualifié par un adjectif relationnel se rapportant à la magistrature concernée, ou bien déterminé par un complément au génitif indiquant le nom de la fonction. Dans le passage suivant de la *Seconde action contre Verrès*, *potestas*, associé à *honoris* et à *auctoritas*, a ainsi pour compléments *legati*, *quaestoris* et *praetoris*, énoncés selon leur ordre hiérarchique :

¹ Trad. Achard, CUF, 1994.

² Cf. *infra* pour l'étude du syntagme *in potestate(m)* et de son évolution à l'époque classique.

(84) *Quid primum aut accusam aut querar ? Siculone homini legati, quaestoris, praetoris denique potestatem, honorem, auctoritatem dari ?* (Cic., *Verr.* II, 5, 83)

« Par où commencerai-je mes accusations ou mes plaintes ? Donner à un Sicilien le pouvoir, l'honneur, l'autorité d'un lieutenant, d'un questeur, d'un préteur ? »

Par ailleurs, à titre indicatif, nous avons relevé une occurrence d'*aedilium potestas* chez Tacite, quatre de *praetoria* ou *praetoris potestas* chez Cicéron et chez Tacite, une de *consularis potestas* et une de *dictatoris potestas* chez Tite-Live, et, surtout, cinquante occurrences de *consularis potestas* chez Tite-Live, et une chez Cicéron. Mais dans ce dernier cas, *consularis* ne fait pas toujours référence au détenteur du pouvoir : *potestas consularis* est en effet employé pour dénoter la puissance consulaire des tribuns militaires qui, pendant plusieurs années, remplacèrent les consuls à la tête de la cité¹.

Associé à une magistrature (*magistratus*) appelée aussi *honos*, *potestas* a pu être employé, par métonymie, comme synonyme de ces deux lexèmes, pour faire référence aux charges elles-mêmes². Dans le passage suivant, les trois substantifs se trouvent, au pluriel, en relation paradigmatique de synonymie au sein d'une énumération, avec également *imperia* et *opes* :

(85) *Sin uero erunt aliqui reperti, qui pecuniam praeferre amicitiae sordidum existiment, ubi eos inueniemus, qui honores, magistratus, imperia, potestates, opes amicitiae non anteponant, ut, cum ex altera parte proposita haec sint, ex altera ius amicitiae, non multo illa malint ?* (Cic., *Lael.*, 63)

« Et s'il s'en trouve qui regardent comme une bassesse de faire passer l'argent avant l'amitié, où découvrir des gens qui refusent de placer les honneurs, les magistratures, les commandements, les charges, l'influence au-dessus de l'amitié et qui, lorsque se présentent d'un côté ces avantages et de l'autre les droits qu'exige l'amitié, n'accordent pas leur préférence aux premiers³ ? »

Le pluriel, relativement rare autant pour *potestas* que pour *imperium*⁴, signale le changement sémantique des lexèmes qui, d'une notion abstraite et non comptable, en viennent à faire référence à une entité comptable, selon une procédure de concrétisation déjà observée⁵ – avec la réserve que la magistrature n'est pas à proprement parler une entité concrète, si l'on comprend « concret » au sens de « matériel ». Le latin est allé plus loin encore dans la concrétisation du substantif, puisque celui-ci a servi, comme *magistratus*, à dénoter les détenteurs des magistratures. C'est le cas dans cet extrait des *Tusculanes*, où les deux lexèmes sont coordonnés⁶ :

¹ La quasi-totalité des occurrences liviennes se trouve aux livres IV, V et VI de l'*Histoire romaine*, qui relate la période où existèrent les *tribuni militum cum consulari potestate*, entre 445 et 367, date à laquelle les lois liciennes suppriment cette fonction. Toutes les occurrences du syntagme chez Tite-Live sont apposées à *tribuni militum*. Voir toutefois Cic., *De orat.* 2, 199 pour une occurrence de *potestas consularis* faisant référence à la puissance des consuls.

² On trouve aussi chez Cicéron plusieurs fois *potestas* en collocation avec ces lexèmes, et aussi avec *dignitas*.

³ Trad. Combès, CUF, 1983 (1971).

⁴ On comptabilise cependant plusieurs collocations similaires à celle du *De amicitia* chez Cicéron. Voir par exemple Cic., *De leg. agr.* II, 102 : *honores, potestates, diuitiae* ; *De rep.* III, 24 : *diuitiae, potestates, opes, honores, imperia, regna*.

⁵ Cf. Martin, 1996, 50.

⁶ Voir aussi les occurrences du pluriel de *potestas* chez Pline l'Ancien, qui fait fréquemment usage de cet emploi (par exemple Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXIX, 66).

(86) *Vetat enim dominans ille in nobis deus iniussu hinc nos suo demigrare; cum uero causam iustam deus ipse dederit, ut tunc Socrati, nunc Catoni, saepe multis, ne ille me Dius Fidius uir sapiens laetus ex his tenebris in lucem illam excesserit, nec tamen ille uincla carceris ruperit (leges enim uetant), sed tamquam a magistratu aut ab aliqua potestate legitima, sic a deo euocatus atque emissus exierit.* (Cic., *Tusc.*, 1, 30, 74)

« C'est que la divinité qui règne en nous interdit qu'on s'en aille d'ici-bas sans son ordre ; mais quand elle-même nous aura fourni un motif légitime, comme ce fut le cas de Socrate, comme c'est celui de Caton et souvent de bien d'autres, oui, par Dius Fidius, le sage quittera joyeusement les ténèbres d'ici pour la lumière de là-bas ; il ne brisera point pour autant les chaînes de sa prison – car la loi l'interdit –, mais il s'en ira, libéré en bonne et due forme par la divinité, comme par un magistrat ou quelque autorité légitime¹. »

Cet emploi de *potestas* s'est si bien implanté qu'il a fini par éliminer les autres : il est en effet le seul à avoir été conservé dans les langues romanes sous la forme de l'italien *podestà* ou *potestà*, nom du « premier magistrat de certaines villes italiennes qui détenait les pouvoirs exécutifs et judiciaires », emprunté au XVI^e siècle dans le français *podestat*².

2.1.2. *Potestas* et *imperium*

Au sein du vocabulaire institutionnel, et plus précisément à l'intérieur du paradigme sémantique du pouvoir légal, *potestas* entretient une relation privilégiée et complexe sur le plan sémantique avec *imperium*³. En effet, *potestas* est à la fois l'hyperonyme et le parasynonyme d'*imperium*. Il est son hyperonyme, parce qu'il est d'extension plus large et peut référer aux pouvoirs associés à toutes les magistratures et à toutes les fonctions officielles, des plus basses aux plus hautes, là où *imperium* est réservé aux magistratures les plus hautes, la préture, le consulat et la dictature. Il est son parasynonyme, parce qu'ils partagent un sème générique commun, celui de /pouvoir conféré par une magistrature/, et se distinguent par un sème spécifique, /plus élevé/ pour *imperium*, et /moins élevé/ pour *potestas* : si ce dernier peut dénoter le pouvoir des magistratures les plus basses, ce n'est pas le cas pour *imperium*, que l'on ne trouve jamais avec d'autres compléments référentiels que le dictateur, le préteur ou le consul⁴. En outre, cette distinction est observable en contexte, comme dans le passage suivant : Tite-Live y emploie *potestas* pour désigner le pouvoir égal des deux consuls, pouvoir tempéré par le fait même qu'il est partagé, et *imperium* pour faire référence au commandement détenu par un seul homme dans la conduite de la guerre :

(87) *In exercitu Romano cum duo consules essent potestate pari, quod saluberrimum in administratione magnarum rerum est, summa imperii concedente Agrippa penes collegam erat.* (Liv. III, 70, 1)

¹ Trad. Humbert, CUF, 1967.

² Rey (dir.), *DHLF*, 2000, *podestat s.u.*

³ Sur *imperium* sous l'Empire, voir Richardson, 1991, 1-9 : « *Imperium Romanum* : Empire and the language of power », *The Journal of Roman Studies*, vol. 81.

⁴ Cf. Gaudemet, 2002 (7^e éd.), 166 : « Les magistrats inférieurs n'ont que la première (*potestas*), les magistrats supérieurs (préteurs, consuls, dictateurs, ou les magistratures exceptionnelles comme tribun militaire à pouvoir consulaire et *decemviri legibus scribundis*) ont à la fois *potestas* et *imperium*. »

« Dans l'armée romaine, alors que les deux consuls possédaient un pouvoir égal, selon ce qui est le plus sain dans l'administration des grandes choses, Agrippa avait laissé la totalité du commandement aux mains de son collègue. »

Imperium se distingue également de *potestas* par son sème /militaire/, que *potestas* n'a pas. En effet, avant la République, l'*imperium* était l'apanage du roi, et consistait fondamentalement en un pouvoir militaire¹, caractérisé par le commandement des troupes et par d'autres fonctions annexes :

« Ce pouvoir est d'abord celui de commander les hommes et de les conduire au combat. C'est lui aussi qui autorise la perception du tribut, l'acquisition du butin, parfois réparti entre les combattants. Il exerce la juridiction pour les fautes militaires (trahison, désertion)². »

Issu de cet *imperium* guerrier, l'*imperium* politique du roi est tout aussi autoritaire : il est le maître des terres et des hommes, son rôle essentiel consiste « à commander en 'disant des ordres' (*dicere, interdicerere*) », manifestant alors son pouvoir de manière autoritaire³. Sous la République, même si les institutions sont pensées de manière à prévenir toute forme autoritaire du pouvoir, l'*imperium* des hautes magistratures conserve ce caractère royal, que Cicéron leur reconnaît dans le *De republica*⁴. En outre, le verbe *imperare* et le nom d'agent *imperator*, nom du général en contexte militaire, maintiennent actif ce sème pour *imperium*.

Lorsqu'il lui est opposé en contexte, *potestas* fait donc référence à un pouvoir officiellement⁵ moins élevé que lui. Mais il peut aussi lui être associé, au sein d'un binôme synonymique⁶, pour faire référence au pouvoir suprême, celui du consul notamment ; le binôme est alors souvent qualifié de *summum* :

(88) *Erit tum consul Hortensius cum summo imperio et potestate, ego autem aedilis, hoc est paulo amplius quam priuatus.* (Cic., *Verr.* I, 37)

« Hortensius sera alors consul, avec le commandement et le pouvoir suprêmes, et moi, édile, c'est-à-dire un peu plus qu'un simple citoyen. »

¹ Gaudemet, 1995, 3-17 (« *Dominium-Imperium*. Les deux pouvoirs dans la Rome ancienne », *Droits*, 22), fait état d'une controverse à propos de l'origine militaire ou religieuse de l'*imperium*. À l'appui de la seconde hypothèse, il cite Wagenvoort, *Imperium*, Amsterdam, 1941, qui rapproche l'*imperium* de la notion de *mana*. Ce rapprochement doit se comprendre à l'aune du courant de pensée « dynamiste » combattu par G. Dumézil, courant qui voyait la notion de *mana* sous toutes les expressions latines de la force ou du pouvoir (cf. *infra*). J. Gaudemet reste prudent : « Sans pouvoir ici reprendre en détail cette controverse, on serait tenté de dire que l'*imperium* est un pouvoir de commandement militaire, et donc de portée politique, avec certains aspects d'un pouvoir religieux ». Mais il semble que le caractère originellement militaire de l'*imperium* puisse être affirmé plus fermement (cf. Ernout-Meillet, *DELL*, s.u.).

² Gaudemet, 2002 (7^e éd.), 131-132 : *Les Institutions de l'Antiquité*, Paris, Montchrestien.

³ Gaudemet, 2002 (7^e éd.), 131-132.

⁴ Cf. *infra*.

⁵ Dans les faits, un pouvoir officiellement moins élevé peut en venir à surpasser le pouvoir suprême : ainsi, la *tribunicia potestas* peut paralyser l'*imperium consulare*.

⁶ Nous avons dénombré dix-sept occurrences de ce binôme chez Cicéron et trois chez Tite-Live.

2.1.3. Un pouvoir légal, mais pas toujours limité

Potestas fait référence à un pouvoir associé à une fonction et fondé en droit ; par rapport à *imperium*, il dénote un pouvoir moins élevé. Ces deux faits pourraient laisser penser que le pouvoir dénoté par *potestas* est nécessairement limité. En réalité, il n'en est rien.

2.1.3.1. *La potestas regia*¹

En tant qu'hyperonyme, *potestas* a une capacité référentielle plus étendue qu'*imperium*, qui va du pouvoir associé à la magistrature la plus basse jusqu'au pouvoir royal, *potestas regia*, pouvoir nécessairement autoritaire pour les Romains traumatisés par les abus de la royauté :

(89) *Nam in qua re publica est unus aliquis perpetua potestate, praesertim regia, quamvis in ea sit et senatus, ut tum fuit Romae cum erant reges, ut Sparta Lycurgi legibus, et ut sit aliquod etiam populi ius, ut fuit apud nostros reges, tamen illud excellit regium nomen neque potest eius modi res publica non regnum et esse et uocari.* (Cic. *De rep.* II, 43)

« En effet, dans un État où un seul homme dispose d'un pouvoir perpétuel, et à plus forte raison si c'est un pouvoir royal, même s'il s'y trouve aussi un sénat, comme ce fut le cas à Rome du temps des rois, ou à Sparte, en vertu des lois de Lycurgue, et même si on accorde quelque droit à ce peuple, comme on le fit sous nos rois, malgré tout ce titre même de roi l'emporte et l'État en question ne peut être de fait et de nom qu'une royauté². »

Tant que le pouvoir est légal, fondé sur un système constitutionnel, il peut recevoir le nom de *potestas*, même s'il s'agit d'un pouvoir monarchique, voire d'un pouvoir tyrannique. Ainsi, le « pouvoir de vie et de mort » (*uitae necisque potestas*) élément essentiel de la *patria potestas*, est aussi ce qui caractérise, selon Cicéron, le pouvoir des tyrans :

(90) *Sunt enim omnes qui in populum uitae necisque potestatem habent, tyranni, sed se Iouis optimi nomine malunt reges uocari.* (Cic., *De rep.* III, 23)

« Tous ceux qui possèdent, sur un peuple, le pouvoir de vie et de mort, sont des tyrans ; mais ils préfèrent se faire appeler rois, du nom de Jupiter très bon³. »

2.1.3.2. *La potestas tribunicia*⁴

En outre, même sous la République, *potestas* fut le nom d'un pouvoir susceptible de rivaliser avec l'*imperium consulare* : la puissance tribunicienne (*tribunicia potestas*⁵), associée au tribunat de la plèbe. Le tribunat n'était pas une magistrature, et interdisait même l'accès au *cursus honorum* jusqu'à la réforme de Pompée. Pourtant, la *potestas* qui lui est

¹ Sur la notion de *potestas regia*, voir Henderson, « Potestas Regia », *Journal of Roman Studies*, XLVII, 1957, 82-87.

² Trad. Bréguet, CUF, 1991 (1980).

³ Trad. Bréguet, CUF, 1991 (1980).

⁴ Sur la question de la *tribunicia potestas* et de son évolution sous l'Empire, voir par exemple Visscher, 1939, 101-122 : « La 'tribunicia potestas' de César à Auguste », *Studia et Documenta historiae et iuris*, 5-1 ; Gioffredi, 1945, 37-64 : « Il fondamento della 'tribunicia potestas' e i procedimenti normativi dell'ordine plebeo ('sacrosanctum –lex sacrata–sacramentum') », *Studia et Documenta historiae et iuris*, XI ; Gaudemet, 1985, 186 : *Les gouvernants à Rome, Essai de droit public romain*, Naples, Jovene.

⁵ Pour le seul syntagme *tribunicia potestas*, sans compter les occurrences de *potestas* complétées par le génitif *tribuni* ou *tribunorum*, nous avons comptabilisé 15 occurrences chez Cicéron, 1 chez César, 6 chez Salluste (soit plus du tiers du total), 34 chez Tite-Live et 9 chez Tacite. Le syntagme n'est pas attesté chez Sénèque.

associée, pensée à l'origine comme moyen de défense de la plèbe contre le patriciat, est de nature telle qu'elle pouvait paralyser le pouvoir suprême des consuls ou la *potestas* de tout autre magistrat, par *prohibitio* ou *intercessio*. En outre, le tribun est sous la protection des dieux : sa *potestas* est dite *sacro-sancta*, et sa personne est inviolable¹. Par conséquent, lui porter atteinte, c'était potentiellement porter atteinte au peuple entier, comme le montre ce passage du *De inuentione* : un tribun de la plèbe, voulant proposer une loi agraire jugée injuste par les premiers citoyens, se fait chasser par son père lors d'une réunion de la plèbe. Le père est alors accusé de lèse-majesté, pour avoir porté atteinte à la majesté du peuple en chassant de la tribune un tribun de la plèbe. La question est donc de savoir quelle *potestas*, la *patria* ou la *tribunicia*, prime sur l'autre :

(91) *Quaestio est maiestatem ne minuerit. Ratio : « In filium enim quam habebam potestatem, ea sum usus ». Rationis infirmatio : « At enim, qui patria potestate, hoc est priuata quadam, tribuniciam potestatem, hoc est populi potestatem, infirmat, minuit is maiestatem ». Iudicatio est minuatne is maiestatem qui in tribuniciam potestatem patria potestate utatur. (Cic., *De inu.*, II, 17, 52)*

« Le point à débattre consiste à chercher s'il a porté atteinte à cette majesté ; la justification étant : 'J'ai usé à l'égard de mon fils du pouvoir dont je disposais' ; la réfutation de la justification étant : 'Non, quelqu'un qui affaiblit, en usant de la puissance paternelle, qui est d'ordre privé, la puissance tribunicienne, qui est d'ordre public, porte atteinte à cette majesté'. Le point à juger consiste à savoir si celui qui use de la puissance paternelle pour affaiblir le pouvoir d'un tribun porte atteinte à la majesté du peuple². »

Le caractère élevé³ et sacro-saint de la *potestas tribunicia* explique qu'elle ait intéressé les empereurs. Sous l'Empire, le prince détient bien sûr le commandement suprême, l'*imperium*, mais c'est en réalité l'appropriation de la *tribunicia potestas* par Auguste qui lui confère le plus grand pouvoir. Dans le syntagme, *tribunicia* était originellement un adjectif relationnel pouvant commuter avec le génitif de *tribunus* et faisant référence au complément référentiel de *potestas* : le ou les tribuns de la plèbe. Sous l'Empire, l'adjectif se vide de cette valeur référentielle pour ne conserver que sa valeur sémantique, c'est-à-dire le contenu juridique de la *tribunicia potestas*. Le syntagme a alors un nouveau complément référentiel : l'empereur lui-même⁴.

2.1.3.3. La patria potestas de l'empereur

L'empereur du principat ne se contente pas de concentrer sur sa personne l'*imperium consulare* et la *potestas tribunicia*, il se voit également attribuer un pouvoir jusqu'alors propre au droit privé, la *patria potestas*, comme en témoigne Sénèque dans le *De clementia* :

¹ Cf. Gaudemet, 2002 (7^e éd.), 139.

² Trad. Achard, CUF, 1994.

³ Elle était si élevée qu'elle a pu conduire à des abus, et même être convoitée par des membres de la noblesse à des fins personnelles. Ainsi, Clodius, l'ennemi de Cicéron, se fit déchoir de la classe des patriciens pour pouvoir se faire élire tribun de la plèbe (car seuls les plébéiens y avaient accès), et faire ainsi voter des décisions en sa faveur.

⁴ Sur les étapes qui ont conduit historiquement la *potestas tribunicia* à se détacher de la personne du tribun de la plèbe et à s'attacher à celle de l'empereur, voir Visscher, 1939, 101-122.

(92) *Hoc, quod parenti, etiam principi faciendum est, quem appellauimus Patrem Patriae non adulatione uana adducti. Cetera enim cognomina honori data sunt ; Magnos et Felices et Augustos diximus et ambitiosae maiestati quidquid potuimus titulorum conguessimus illis hoc tribuentes ; Patrem quidem patriae appellauimus, ut sciret datam sibi potestatem patriam, quae est temperantissima liberis consulens suaque post illos reponens.* (Sén., *De clem.* I, 14, 2)

« La ligne de conduite qui s'impose au père s'impose également au souverain, que nous avons salué Père de la Patrie : et ce n'est point pour un motif de vaine adulation. En effet tous les autres surnoms étaient purement honorifiques : les titres de Grand, d'Heureux, d'Auguste, nous les avons déjà décernés, comme nous avons accumulé sur une majesté avide d'honneur tous les titres possibles : c'était un hommage que nous rendions à ces personnages ; mais le nom de Père de la Patrie nous l'avons donné au prince pour lui faire savoir qu'il recevait sous ce nom la puissance paternelle, c'est-à-dire la plus modérée qui soit, du moment qu'elle veille sur les enfants et fait passer ses intérêts après les leurs¹. »

Reconnaître la *patria potestas* à l'empereur, quoi que dise Sénèque de son caractère tempéré, c'est reconnaître le contenu juridique essentiel de ce pouvoir, à savoir la *uitae necisque potestas* de l'empereur sur ses sujets : en recevant la *patria potestas*, l'empereur gagne un pouvoir similaire à celui des tyrans décrit et stigmatisé par Cicéron dans le *De republica*.

Dans la mesure où *potestas* est à même de référer à un pouvoir aussi élevé que le pouvoir d'un roi ou le pouvoir de l'empereur, il est moins surprenant qu'il ait pu être employé à propos de la puissance divine², bien qu'il ne s'agisse alors plus d'un pouvoir attribué par une instance extérieure : dans le vocabulaire institutionnel, il conserve sa valeur sémantique ancienne de / pouvoir / de X / conféré par une entité externe a / exercé sur Z /, où a est constitué par le droit et les lois. Cependant, ce qui apparaît comme une limitation de ce pouvoir à certains égards, n'est en réalité pas suffisant, et ce pouvoir légal peut se révéler très élevé, voire excessif : il semble que ce soit ce caractère très élevé qui ait permis qu'il soit employé à propos des dieux, et que le sème /conféré par une entité externe/ soit alors peut-être virtualisé.

2.2. Dénomination de la puissance divine

Au début du *Pro Murena*, Cicéron donne un fondement divin à la *potestas* des juges :

(93) *Quae cum ita sint, iudices, et cum omnis deorum immortalium potestas aut translata sit ad uos aut certe communicata uobiscum, idem consulem uestrae fidei commendat qui antea dis immortalibus commendauit, ut eiusdem hominis uoce et declaratus consul et defensus beneficium populi Romani cum uestra atque omnium ciuium salute tueatur.* (Cic., *Mur.* 2)

« Dans ces conditions, juges, puisque les dieux vous ont délégué tout leur pouvoir, ou du moins vous ont admis à le partager, c'est le même homme qui recommande à votre justice le consul qu'il a naguère recommandé aux dieux immortels pour que, proclamé consul et défendu par la même voix, il conserve la faveur que lui a accordée le peuple romain, pour votre salut et celui de tous les citoyens³. »

¹ Trad. Préchac, CUF, 1990 (1925).

² Y. Thomas (1984, 508) note que le transfert de la *patria potestas* du *pater* à l'empereur se poursuit par un second transfert, chez Lactance, *Inst. div.* 4, 4, 11, de l'empereur à Dieu : « La *patria potestas* n'est plus viagère, elle est éternelle : mais elle n'a pas changé de nature. »

³ Trad. Boulanger, CUF, 1967.

Du point de vue des juges, la *potestas* est bien un pouvoir qui leur est conféré par « dotation externe », en l'espèce, par les dieux. Mais du point de vue des dieux, véritable complémenteur référentiel de *potestas* ici, cette puissance est intrinsèque et liée à leur nature divine. De même, Cicéron, dans le *De inuentione*, attribue une *potestas* à la *fortuna*, espèce de force supérieure (*ui maiore quadam*) et déesse toute-puissante décidant de manière imprévisible du sort des hommes¹ :

(94) *Loci autem communes: accusatoris in confessionem, et quanta potestas peccandi relinquatur, si semel institutum sit ut non de facto, sed de facti causa quaeratur; defensoris conquestio est calamitatis eius, quae non culpa, sed ui maiore quadam acciderit, et de fortunae potestate et hominum infirmitate et, uti suum animum, non euentum considerent.* (Cic., *De inu.*, II, 33, 101-102)

« Voici maintenant les lieux communs : l'accusateur attaque l'aveu et montre quelle possibilité est offerte au crime si l'on décide une fois pour toutes que l'on doit s'interroger non sur l'acte mais sur sa cause ; le défenseur déplore le malheur qui est arrivé à quelqu'un non par sa faute, mais à cause d'une espèce de force supérieure ; il évoque la puissance de la fortune et la faiblesse humaine ; les juges doivent, ajoute-t-il, considérer quelle était son intention et non ce que fut l'événement². »

Enfin, Cicéron emploie *potestas* en coordination avec *uis* dans sa réflexion philosophique sur l'existence et la nature de ce pouvoir, dans le *De natura deorum* :

(95) *Inproborum igitur prosperitates secundaeque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, uim omnem deorum ac potestatem.* (Cic., *De nat. deor.*, III, 36, 88)

« Ainsi donc, la prospérité et les succès des méchants sont un argument, comme le disait Diogène, pour rejeter entièrement la notion de force et de pouvoir divin³. »

Ce même binôme synonymique, *uis et potestas*, se trouve employé chez César à propos des dieux⁴, au pluriel chez Lucrèce également à propos des dieux⁵, et chez Sénèque à propos des destins (*fata*)⁶. Il exprime une seule et même réalité, la puissance des dieux, de manière à la fois redondante et complémentaire : *uis*, comme nous le verrons plus bas, dénote l'aspect presque matériel de cette puissance, son action sur le monde, tandis que *potestas*, en vertu de son emploi dans le vocabulaire institutionnel, vient pour ainsi dire tempérer *uis*, qui, seul, pourrait n'exprimer qu'une force brute et potentiellement violente. Mais, de la sorte, *potestas* se rapproche de *potentia*, dont il se distinguait précisément par le caractère externe du pouvoir qu'il dénotait, conformément à la valeur respective de leurs suffixes. Faisant référence à la puissance intrinsèque des dieux, *potestas* en vient même à exprimer sur le plan substantival ce

¹ Cf. infra pour les rapports de *fortuna* avec *uirtus*.

² Trad. Achard, CUF, 1994.

³ Trad. Auvray-Assayas, Les Belles Lettres (La roue à livres), 2002.

⁴ Caes., *BG VI*, 14, 6 : *de deorum ui ac potestate*.

⁵ Lucr., *De rer. nat.* V, 1239-1240 : *potestatis magnas mirasque (...) / in rebus uiris diuum*. Voir aussi *potestas* seul en Lucr., *De rer. nat.* V, 1209 : *deum immensa potestas*.

⁶ Sén., *Nat. Quaest.* II, 37, 2 : *ui ac potestate fatorum*. *Fatum* (ou *fata*) est, chez les Stoïciens, l'un des noms que prend le dieu qui agit dans le monde : cf. Sén., *De ben.*, IV, 8, 2-3, où *potestas* est employé seul en référence à la puissance divine : *omnia eiusdem dei nomina sunt uarie utentis sua potestate* : « tous sont les noms du même dieu exerçant son pouvoir de manière diverse. »

que *potens* exprime sur le plan adjectival¹, comme en témoigne ce vers de l'*Énéide*, cité par F. Bader² :

(96) *Tum pater omnipotens, rerum cui prima potestas* (Verg., *Aen.* X, 100)
« Alors le père tout-puissant, qui a la puissance la plus élevée sur le monde »

De là, il en vient également à alterner avec *potentia*, toujours en référence à la puissance d'un dieu, dans les *Métamorphoses* d'Ovide : dans ces vers, Junon déplore que Callisto, qu'elle avait changée en ourse pour se venger de l'infidélité de Jupiter, ait été ensuite transformée en constellation (la Grande Ourse) par ce dernier :

(97) *O ego quantum egi ! Quam uasta potentia nostra est !
esse hominem uetui : facta est dea. Sic ego poenas
sontibus inpono, sic est mea magna potestas !* (Ov., *Met.* II, 520-523)
« Ah ! Qu'ai-je fait ? Que ma puissance est donc grande ! Je n'ai pas voulu qu'elle restât une créature humaine et elle est devenue déesse ! Voilà comment je châtie les coupables, voilà jusqu'où va mon pouvoir³ ! »

La similarité du contexte des deux lexèmes, qualifiés par deux adjectifs de grandeur, *uasta* et *magna*, et déterminés par deux adjectifs possessifs, *mea* et *nostra*, renforce la synonymie de *potestas* et *potentia* dans ces vers.

Lorsqu'il fait référence à une possibilité d'action ou à un pouvoir institutionnel, *potestas* se distingue de *δύναμις* ; mais dans la mesure où il est susceptible de dénoter l'état de puissance intrinsèque des dieux, puissance de fait et non plus de droit, il apparaît dès lors comme un équivalent de traduction plus adéquat du lexème grec. Cependant, *potestas* conserve sans doute sa spécificité par rapport à *potentia*, même s'il a la même valeur référentielle que lui : la *diuina potestas* peut être attribué par l'homme aux dieux comme une puissance liée à leur statut de dieux, hiérarchiquement supérieur au statut des hommes, de la même manière que la *patria potestas* est attribué au père comme une puissance liée à son statut de père, hiérarchiquement supérieur à celui de ses enfants ; la *patria potestas* a pu ainsi servir de modèle à la puissance des dieux, notamment à celle de Jupiter, dont le nom même fait référence à la paternité. *Potestas* dénoterait donc encore une puissance conférée de l'extérieur, par un statut et une position hiérarchique, plutôt qu'une puissance de fait. Quoiqu'il en soit, même en considérant que *potestas* a la même valeur référentielle que *potentia* et dénote, comme aussi *δύναμις*, la puissance intrinsèque des dieux, son rapprochement avec le lexème grec est limité à cette valeur référentielle : l'équivalence de traduction possible entre les deux lexèmes constitue une équivalence dynamique, conditionnée par un contexte spécifique, et ne peut être considérée comme le résultat d'une équivalence de transcodage⁴.

¹ Cf. *supra*, Pl. *Trin.* 820 : *potestas* rapproché cotextuellement de *multipotens* et *salsipotens*, épithètes qualifiant Neptune.

² Bader, 1962, 416 : elle cite ce vers pour illustrer la concurrence des composés adjectifs par des expressions à caractère verbal.

³ Trad. Lafaye, Gallimard, 1992.

⁴ Sur la distinction entre « équivalence dynamique » et « équivalence de transcodage », cf. *supra*, deuxième partie.

De fait, lorsqu'il a fallu trouver des équivalents de traduction à δύναμις en philosophie, ce n'est pas *potestas* qui a été choisi en priorité par les auteurs de l'époque classique¹, fait révélateur des limites de cette équivalence.

2.3. Évolution du syntagme *in potestate(m)*

En revanche, dans les textes philosophiques, *potestas* s'est vu attribuer un autre rôle que celui d'équivalent de traduction de δύναμις, au sein du syntagme prépositionnel *in potestate(m)*. En effet, ce syntagme ou plutôt cette lexie², déjà bien attestée chez Plaute, se voit investie d'une fonction nouvelle à l'époque classique. À côté de ses emplois usuels, que l'on trouve chez les auteurs du corpus défini précédemment, il est abondamment utilisé dans les traités philosophiques de Cicéron, et plus encore dans ceux de Sénèque, pour traduire le syntagme grec ἐφ'ἡμῶν ou ἐφ'ἡμῖν, cher aux Stoïciens. De manière générale, l'emploi de *potestas* au sein de cette lexie constitue une très grande part de ses occurrences, comme le montre le tableau suivant :

	Total occ. <i>potestas</i>	Total occ. <i>in potestate(m)</i>	Fréquence <i>in potestate(m)</i>
Cicéron	517	130	25, 15 %
César	51	18	35, 29 %
Salluste	15	3	20 %
Tite-Live	357	129	36, 13 %
Tacite	45	5	11, 11 %
Sénèque ³	84	38	45, 24 %

2.3.1. Soumettre à son pouvoir

La lexie *in potestate(m)* fait partie d'un paradigme sémantique plus large exprimant une relation de dépendance ou de pouvoir entre un X dominant et un Z dominé : *in manu(m)*⁴, *in ditione(m)*, *in arbitrium/-o*, *in ius/iure*, *in fide(m)*, *in amicitia(m)* et, dans une moindre mesure, *in dominatione(m)* et *in dominatu(m)*. Ces lexies se rencontrent séparément ou coordonnées les unes aux autres. Dans notre corpus, *in potestate(m)* se trouve ainsi associé avec *in arbitrium*⁵, *in ditione(m)*⁶, *in manu(m)*⁷ et *in fide(m)*⁸. Ces lexèmes, considérés hors de la lexie, font référence à des relations interpersonnelles bien différentes : quoi de commun

¹ Voir néanmoins son emploi chez Lucrèce, que nous analysons plus bas.

² Dans la mesure où nous entendons par *syntagme* toute séquence de mots dans une combinaison libre, et par *lexie*, selon la définition de B. Pottier (1992, 34), « toute séquence de mots mémorisée comme signe individualisé », comme fr. *par hasard* ou fr. *au fur et à mesure*.

³ Les *Naturales quaestiones* sont toujours exclues de ce décompte.

⁴ Cf. *supra*, chez Plaute.

⁵ Cic., *Verr.* II, 1, 150 : *in eius arbitrium et potestatem uenire nolebant*.

⁶ Caes., *BG* II, 34, 1 : *certior factus est omnes eas ciuitates in dicionem potestatemque populi romani esse redactas* : « il fut informé du fait que tous ces peuples avaient été soumis à la domination et au pouvoir du peuple romain ». Voir aussi Cic., *De leg. agr.*, II, 74 ; *Pro Quinct.*, 6.

⁷ Liv. XXI, 35, 7 : *in manu ac potestate*.

⁸ Caes., *BG* II, 3, 2 et 13, 2 ; Cic., *Pro Font.* 40 et *De off.* I, 33, 121.

entre l'*amicitia* et la *potestas*, par exemple ? Mais, au sein de la lexie, ils peuvent être employés dans des contextes similaires pour exprimer la même relation. Ainsi, ces lexies interviennent le plus souvent dans un contexte de relations internationales, lorsqu'il est question de la reddition d'un ennemi au peuple romain. Le complémentateur référentiel du lexème est alors le peuple romain, le peuple et le sénat romains¹, ou bien le chef de l'armée romaine qui a obtenu cette reddition, de gré ou de force. Chez César, ce type de situation est récurrent. On trouve chez lui une variante au datif, comme en atteste la confrontation des deux énoncés suivants :

(98) a. *Remi (...) ad eum legatos Iccium et Andocumborium, primos ciuitatis, miserunt, qui dicerent se suaque omnia in fidem atque potestatem populi Romani permittere.* (Caes., BG II, 3, 2)

« Les Rèmes (...) lui envoyèrent en ambassade Iccius et Andecumborios, les premiers de leur nation, pour lui déclarer qu'ils se mettaient, eux et tous leurs biens, sous la protection du peuple romain et en son pouvoir. »

b. (...) *se suaque omnia eorum potestati permittere dixerunt.* (Caes., BG, II, 31, 1)

« Ils [les Atuatuques] déclarèrent qu'ils se mettaient, eux et tous leurs biens, en leur pouvoir. »

Dans les œuvres de César, le complémentateur référentiel de *potestas* (X) est soit César lui-même, ses troupes, ou le peuple romain au nom duquel il combat, soit un ennemi de César. Quant à l'élément Y, à l'autre extrémité de la relation, il s'agit d'un peuple ennemi, du chef d'un peuple ennemi, ou, dans la *Guerre civile*, de Pompée et ses alliés. Il peut également s'agir d'un espace géographique tombé aux mains de X, sur lequel X exerce sa domination. Le cotexte de la lexie varie peu : lorsqu'il est à l'accusatif ou au datif, il est construit avec les verbes (*se*) *permittere* (2), *uenire* (4) ou *peruenire* (1), si le peuple concerné se rend de lui-même à César et au peuple romain, *tradere* (1) ou *redigere* (3) lorsque sa soumission se fait de force. Le caractère figé de ces lexies plus étendues signale leur appartenance au vocabulaire codifié de la diplomatie. Par conséquent, les syntagmes prépositionnels eux-mêmes ont un sens bien précis et défini juridiquement, et comportent des nuances qui sont propres à chacun d'eux. Ainsi, selon G. Freyburger, si « *se dedere in fidem* fonctionne comme un euphémisme pour *se dedere in potestatem*² », « néanmoins, la notion de *fides* est loin de se confondre avec celle de 'pouvoir'. Elle constitua même une limite, et non des moindres, de la *potestas*, bien qu'en lien étroit avec celle-ci³ ». En effet, si la *potestas* du peuple romain consistait en un pouvoir absolu sur les peuples qui s'y étaient rendus, « il ne fallait pas abuser de ses droits, au risque de perdre son crédit, considéré comme un don de Jupiter, réservé aux hommes qui se comportent loyalement⁴ ». Comme souvent au sein des binômes synonymiques, l'association de *fides* et *potestas* dans le texte précédent permettait d'exprimer adéquatement le caractère absolu, mais loyal et protecteur, du pouvoir romain sur les peuples soumis.

¹ Cf. *supra*, l'exemple (82) et les autres passages mentionnés au même endroit.

² Freyburger, 1982, 184 : « *Fides* et *potestas*, πίστις et ἐπιτροπή », *Kiema : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome Antiques*, 7, 177-185.

³ Freyburger, 1982, 185.

⁴ Freyburger, 1982, 185.

Le cotexte offre moins de variations encore lorsque *potestas* est à l'ablatif : en ce cas, le syntagme ne fait que renforcer une relation de possédant à possédé¹ déjà exprimée par le verbe et ses actants, soit par *habere* ou *tenere*, soit par *esse*, par exemple dans le passage suivant :

(99) *Quas si occupauissent, classe Caesari erepta portum ac mare totum in sua potestate haberent, commeatu auxiliisque Caesarem prohiberent.* (Caes., *BC*, III, 111, 4)
« Si l'ennemi réussissait à s'en emparer, il enlevait la flotte de César et avait la maîtrise du port et de la mer tout entière et coupait César de ses approvisionnements et de ses renforts². »

2.3.2. Être au pouvoir

Il convient de signaler, à côté de cet usage ancien et bien implanté d'*in potestate(m)* dans le vocabulaire institutionnel, où le lexème est déterminé par un complément au génitif ou un adjectif possessif, un emploi absolu du même syntagme, au sens d'« au pouvoir » : cette fois, *in potestate* n'exprime plus une relation de dépendance entre un X et un Y, mais la situation dans laquelle se trouve la personne X, à savoir « en charge », « en situation d'avoir le pouvoir » :

(100) *Ac multum proficiet, si se misericordem in potestate, propensum ad ignoscendum fuisse ostendet.* (Cic., *De inu.* II, 35, 107)
« Il sera aussi très profitable de montrer que l'on a été soi-même indulgent lorsqu'on était au pouvoir, et enclin à pardonner. »

Le syntagme subit ici un renversement de ce que l'on pourrait appeler sa valeur diathétique³, phénomène qu'il est difficile d'expliquer. À notre connaissance, cet exemple est isolé. Il est possible d'y voir une influence du syntagme grec ἐν δυνάμει, dont nous avons vu en première partie qu'il pouvait avoir exactement cet emploi. Dans ce cas, cette occurrence d'*in potestate* s'expliquerait par un calque sémantique qui se serait produit non au niveau du lexème, mais au niveau du syntagme, celui-ci se voyant assigner un nouvel emploi sur la base d'une ressemblance sémantico-syntaxique avec un syntagme prépositionnel grec.

2.3.2. Ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous

Transférée du domaine institutionnel et diplomatique au domaine philosophique, la lexie *in potestate* se voit investie d'un nouveau rôle : *potestas* est alors déterminé par l'adjectif possessif *nostra*, qui réfère à la personne humaine en général. La lexie ainsi formée, *in nostra potestate*, est employée dans les traités de Cicéron et de Sénèque⁴ comme équivalent de traduction du syntagme prépositionnel grec ἐφ'ἡμῶν ou ἐφ'ἡμῖν, traduit en français par « qui dépend de nous ». Cette formule, déjà usuelle chez Aristote, a pris une grande

¹ Sur la notion de possession exprimée par *potestas*, voir *supra*.

² Trad. Fabre, CUF, 1982 (1936).

³ Le même phénomène se produit dans fr. *au pouvoir*, entre *X est au pouvoir*, où X est le détenteur du pouvoir, et *X est au pouvoir de Z*, où X est soumis au pouvoir détenu par Z.

⁴ Au sein du corpus défini plus haut, sur les 35 occurrences de cette lexie, 31 se trouvent dans les traités philosophiques de Cicéron et de Sénèque ; les quatre autres sont chez Tite-Live et chez Tacite.

importance chez les Stoïciens, et devient un concept fondamental chez Epictète¹, notamment dans la partie éthique de leur système. Ils partagent en effet les biens et les maux entre ceux qui dépendent de nous, c'est-à-dire sur lesquels nous pouvons agir, et ceux qui ne dépendent pas de nous², mais de circonstances extérieures. Dans cette seconde classe, ils rangent toutes les choses qui sont usuellement considérées comme des biens, mais qui sont trop soumises au changement et aux caprices d'événements extérieurs à soi pour constituer des biens authentiques aux yeux du sage :

(101) *Quos si titulus hic delectat insignis et pulcher, Pythagora Socrate Platone dignissimus, inducant animum illa quorum splendore capiuntur, uires, ualetudinem, pulchritudinem, diuitias, honores, opes, contemnere eaque quae iis contraria sunt pro nihilo ducere ; tum poterunt clarissima uoce profiteri se neque fortunae impetu nec multitudinis opinione nec dolore nec paupertate terreri, omniaque sibi in sese³ esse posita, nec esse quicquam extra suam potestatem, quod ducant in bonis.* (Cic., *Tusc.* V, 10, 30)

« Oui, si le titre de sage, bien digne d'un Pythagore, d'un Socrate, d'un Platon, les charme par sa distinction et par sa beauté, qu'ils prennent sur eux de mépriser les choses dont l'éclat les séduit, force, santé, beauté, richesses, honneurs et puissance, et de considérer comme inexistantes les choses opposées à celles-là ; alors ils auront le droit de proclamer à pleine voix que ni les assauts de la Fortune, ni l'opinion de la foule, ni la souffrance, ni la pauvreté ne les effrayent, que tout ce qui les intéresse dépend d'eux-mêmes, et que, là où leur pouvoir ne s'étend pas, il n'existe rien qu'ils rangent au nombre des biens⁴. »

Les biens dont il est question ici, force, santé, beauté, richesses, honneurs et puissance, font partie de ce que les Stoïciens nomment les « indifférents » (ἀδιάφορα, *indifferentia* ou *media*), d'abord parce qu'ils sont moralement indifférents, c'est-à-dire qu'ils ne sont intrinsèquement orientés ni vers le bas ni vers le haut d'un point de vue axiologique. Mais ils sont indifférents également dans un autre sens : ce n'est pas d'eux dont dépend le bonheur, la *uita beata*. Celle-ci repose en effet entièrement sur la poursuite du souverain bien (*summum bonum*), c'est-à-dire, en définitive, de l'« honnête » (καλόν, *honestum*)⁵. Les autres biens peuvent à la limite être considérés comme des « préférables », mais ne fondent en rien le bonheur. Celui-ci est donc tout entier « en notre pouvoir », dépend entièrement de nous, selon les Stoïciens. Dans le même sens, selon eux, les passions (πάθη, *perturbationes (animi)* chez Cicéron, *affectus* chez Sénèque), parmi lesquelles les quatre passions fondamentales sont la joie (ἡδονή, *laetitia*) et le désir (ἐπιθυμία, *libido*), « que les hommes prennent pour des biens », le chagrin (λύπη, *aegritudo*) et la crainte (φόβος, *metus*), « que les hommes croient être des maux⁶ » peuvent être maîtrisées par celui qui les éprouve, grâce à l'exercice de sa raison. En effet, dans sa présentation du problème des passions selon les Stoïciens, Cicéron

¹ Cf. Muller, 2006, 257, n. 1 (*Les Stoïciens. La liberté et l'ordre du monde*, Paris, Vrin) : parmi les expressions de la liberté chez Épictète, « on relève surtout le fameux τὰ ἐφ' ἡμῖν ('ce qui dépend de nous') qui passe pour une expression typiquement stoïcienne bien qu'elle soit assez courante, utilisée notamment par Aristote ».

² En latin, τὰ οὐκ ἐφ' ἡμῖν est traduit soit par la négation d'*in nostra potestate*, soit par le syntagme *extra nostram potestatem* en Cic., *De fin.* IV, 14, 36.

³ *In* + pronom personnel (*in sese, in nobis*) constitue une variante fréquente d'*in sua (nostra) potestate* pour traduire la formule grecque.

⁴ Trad. Humbert, CUF, 1968 (1931).

⁵ Cic., *De fin.* III, 7, 26 : *quod honestum sit id solum bonum iudicemus.*

⁶ Muller, 2006, 230.

montre qu'elles résultent de jugements et d'opinions, c'est-à-dire d'éléments sur lesquels la raison peut agir :

(102) *Sed omnes perturbationes iudicio censent fieri et opinione. Itaque eas definiunt pressius, ut intellegatur, non modo quam uitiosae, sed etiam quam in nostra sint potestate.* (Cic. *Tusc.* IV, 7, 14)

« Mais les Stoïciens estiment que toutes les passions procèdent du jugement et de l'opinion, et c'est pourquoi ils en donnent une définition plus serrée encore, de façon à faire voir non seulement combien elles sont vicieuses, mais aussi combien elles dépendent de nous¹. »

Selon les Stoïciens, la passion est un phénomène qui se déroule en deux temps : d'abord, le passionné éprouve un instinct, complètement irrationnel, une « courte folie (*breuis insania*) », selon l'expression de Sénèque dans le *De ira*² – par exemple le désir spontané de se venger face à un affront. Puis il donne son assentiment à ce désir spontané et irréfléchi : c'est là qu'interviennent la raison et la volonté, et c'est en cela que les passions dépendent de nous. De ce fait, les passions ne peuvent être invoquées pour dénier la responsabilité de celui qui a commis un acte répréhensible sous leur emprise : il dépendait de lui de ne pas donner son assentiment à son instinct premier³. Par cette théorie de la passion, les Stoïciens préservent une conception de la passion comme quelque chose qui est subi par l'âme, tout en sauvegardant la possibilité de la liberté et, par conséquent, de la responsabilité humaine.

2.3.3. Avoir ou ne pas avoir la maîtrise de soi

Il peut donc arriver que l'homme atteint par une passion ne soit pas capable de se maîtriser soi-même. Or, cette absence de maîtrise de soi est elle aussi exprimée par la notion de *potestas*, à travers le syntagme prépositionnel *ex potestate* et sa variante *de potestate*. Dans le passage des *Tusculanes* qui suit, Cicéron explique que tous les philosophes, de Socrate aux Stoïciens, identifient la sagesse (*sapientia*) à la santé de l'âme (*sanitas animi*), qui implique une certaine « tranquillité » (*tranquillitas*⁴) et une certaine « constance » (*constantia*) dans l'âme. À l'inverse, l'absence de sagesse (*insipientia*) est une maladie (*insanitas*), comme l'atteste le mot latin pour désigner la folie, *insania*, appelée aussi *amentia* ou *dementia*. Comme il a coutume de le faire, Cicéron profite de cette réflexion pour vanter les mérites du latin sur le grec, et nous apprend dans le même temps que le syntagme *ex potestate* est usuel en latin, bien qu'il ne soit guère attesté dans nos textes⁵ :

¹ Trad. Humbert, CUF, 1968 (1931).

² Sén., *De ira* I, 1, 2.

³ La passion de la colère est admirablement illustrée par les personnages d'Hippolyte et de Thésée dans la *Phèdre* de Sénèque : le premier, dans une attitude de sage, offensé par les aveux de Phèdre, parvient à ne pas donner son assentiment à son désir de vengeance, et à retenir son bras avant de la frapper ; le second, en revanche, laisse éclater sa colère contre son fils, qu'il croit coupable d'avoir abusé de Phèdre en son absence ; il n'a plus qu'à regretter son geste une fois qu'il est trop tard.

⁴ En latin, c'est *tranquillitas animi* qui est employé pour traduire le concept stoïcien d'*ἀπάθεια* et le concept épicurien d'*ἀταραξία*.

⁵ Il peut ainsi être rapproché des adjectifs exprimant la folie *ā-mens* et *dē-mens* dont le premier élément de composé est de sens similaire à *ex*.

(103) *Itaque nihil melius, quam quod est in consuetudine sermonis Latini, cum exisse ex potestate dicimus eos qui ecfrenati feruntur aut libidine aut iracundia ; quamquam ipsa iracundia libidinis est pars ; sic enim definitur : iracundia ulciscendi libido. Qui igitur exisse ex potestate dicuntur, idcirco dicuntur, quia non sint in potestate mentis, cui regnum totius animi a natura tributum est.* (Cic., *Tusc.* III, 5, 11)

« Aussi est-ce une expression parfaite, celle qui est usuelle en latin : ils ne sont plus maîtres d’eux-mêmes, disons-nous de ceux dont aucun frein ne retient le désir ou la colère – je dis colère, bien que justement la colère soit une forme du désir, puisqu’on la définit par le désir de se venger - ; or, lorsqu’on dit de quelqu’un qu’il n’est plus maître de soi, on entend précisément dire qu’il n’est plus sous le contrôle de l’esprit, à qui la nature a donné la souveraineté de l’âme tout entière¹. »

Potestas, dans cet emploi, serait alors à rapprocher du grec ἐγκράτεια, lexème signifiant « empire sur soi-même, modération ». De fait, de nombreux lexèmes du paradigme lexical de *potestas* expriment cette notion de « maîtrise de soi », de la même manière que celui d’ἐγκράτεια en grec². À l’époque archaïque, nous avons ainsi rencontré les adjectifs *compos* et *impos*, ce dernier, de basse fréquence, étant le plus souvent complété par *animi* ou *sui*, et spécialisé dans ce sens³. À l’époque classique, de même que les anciens composés en *-pos* sont refaits en *-potens*, *impotens* se substitue à *impos* dans ce sens. On le trouve par exemple dans le *De ira* de Sénèque complété par *sui* :

(104) *Nec aliorum more uitiorum sollicitat animos, sed abducit et impotentes sui cupidosque uel communis mali exagitat.* (Sén., *De ira* III, 1, 3)

« Et elle ne sollicite pas les âmes à la manière des autres vices, mais les détourne et les excite à ne pas se maîtriser et à désirer faire du mal pour ainsi dire à tout le monde. »

Il est difficile de savoir si *impotens* fut créé à partir de *potens*, à l’aide du morphème privatif *in-*, dans le sens d’« impuissant, faible », prenant ensuite le sens d’*impos* en se substituant à lui, ou bien si *impos* a été refait en *impotens*, dont le sens « qui n’est pas maître de », « qui n’est pas maître de soi » serait alors premier. Il aurait pu alors être réanalysé comme l’antonyme de *potens*, et prendre le sens d’« impuissant », d’autant plus facilement que *potens*, dès le latin archaïque, alternait avec *compos* dans le sens de « qui est en possession de ». À l’époque impériale, on le trouve lui aussi construit avec le génitif *sui* dans le sens de « qui se maîtrise »⁴. La troisième voie consiste à poser deux homonymes, l’un étant la réfection d’*impos*, l’autre la création de l’antonyme de *potens*.

¹ Trad. Humbert, CUF, 1968 (1931). Voir aussi Cic. *Tusc.* IV, 36, 77 : *Itaque iratos proprie dicimus exisse de potestate, id est de consilio, de ratione, de mente ; horum enim potestas in totum animum esse debet* : « c’est pourquoi l’on s’exprime avec propriété, quand on dit des gens en colère qu’ils sont hors de contrôle, qu’il n’ont plus leur jugement, leur raison, leur intelligence ; en effet le contrôle de ces facultés doit s’étendre à l’âme tout entière. » (trad. Humbert)

² Le grec a ainsi notamment l’adjectif ἐγκρατής, le verbe ἐγκρατεύομαι, l’adverbe ἐγκρατῶς, et leurs antonymes ἀκρατής, ἀκρατεύομαι, et ἀκρατῶς. Ce dernier ne doit pas être confondu avec ἀκράτως « sans mélange », de même qu’ἀκρατής se distingue d’ἀκρατος « non mélangé, pur » qui, appliqué à une personne, désigne également une conduite excessive et violente. De fait, il a pu exister des croisements entre ces deux paradigmes lexicaux, le premier reposant sur la notion de pouvoir (κράτος), le second sur la notion de mélange (κρῆσις).

³ Cf. *supra*.

⁴ Par exemple Liv. I, 35, 2 ; Sén. *De ben.* VI, 24, 2, etc. : mais ces exemples sont rares.

Le même problème se pose pour le substantif *impotentia* : nous possédons une occurrence du lexème chez Térence, où il apparaît clairement avec le sens d'« impuissance, faiblesse »¹, soit qu'il soit dérivé d'*impotens* au sens d'« impuissant, faible », soit qu'il ait été créé à partir de *potentia*, dont il serait alors une attestation indirecte au II^e siècle avant notre ère². Mais à partir de l'époque classique, *impotentia* est exclusivement employé au sens d'« incapacité de se maîtriser » et dénote un orgueil excessif, un comportement tyrannique, la volonté excessive de pouvoir, ou le résultat de toute sorte de passion immodérée, comme dans l'extrait suivant des *Tusculanes*, où il est complété par le génitif *animi*³ :

(105) *Inportant enim aegritudines anxias atque acerbis animosque adfligunt et debilitant metu ; iidem inflammant adpetitione nimia, quam tum cupiditatem tum libidinem dicimus, impotentiam quandam animi a temperantia et moderatione plurimum dissidentem.* (Cic., *Tusc.* IV, 15, 34)

« Elles [les passions] apportent en effet les chagrins angoissants et amers, abattent les âmes et les affaiblissent par la crainte ; mais les mêmes, par un élan excessif que nous appelons tantôt avidité, tantôt désir, excitent une certaine incapacité de l'âme à se maîtriser, en complète rupture avec la tempérance et la modération. »

Ce passage met en jeu la relation paradigmatique d'antonymie qui existe entre *impotentia* et *temperantia*, *moderatio*. *Impotentia* se rapproche alors du grec ἀκρατεία ou ἀκρασία « impuissance à se maîtriser », antonyme d'ἐγκρατεία « maîtrise de soi ». Or, ce lexème grec ἀκρασία, avec *a* bref, appartenant au paradigme lexical de κράτος « force, pouvoir », avait un paronyme, ἀκρασία « intempérie », avec *a* long, appartenant au paradigme lexical de κράσις « mélange ». En latin, ce second ἀκρασία fut calqué, selon le procédé du calque morphologique, par *intemperantia*, qui a le sens d'« intempérie » chez Sénèque⁴ : la traduction de la notion grecque de κράσις « mélange » subissait alors un léger déplacement avec la transposition de la base lexicale -κρασ- par la base lexicale -tempera-, fondée quant à elle sur la notion plus abstraite d'équilibre et de mesure. Mais conformément au sens de l'adjectif lat. *intemperans*, équivalent latin d'ἄκρατος dans le sens d'« intempérant, excessif », *intemperantia* a surtout été employé pour caractériser un comportement immodéré et excessif. Il est également possible que les deux paronymes grecs aient été considérés par les locuteurs latins comme le même lexème, et qu'ils les aient traduits tous deux par *intemperantia*. Toujours est-il que, en grec comme en latin, la notion de « maîtrise de soi, modération, tempérance », est exprimée par deux paradigmes lexicaux qui se correspondent :

¹ Tér., *Adelph.*, 601-604 : Micion, à la demande d'Hégion, vient d'accepter de se rendre auprès de Sostrata, la mère de la jeune fille qu'Eschine, son fils adoptif, a mise enceinte, afin de la rassurer sur les intentions de son fils : *HE. Bene facis ; / Omnes quibus res sunt minus secundae magis sunt nescio quo modo / Suspiciosi ; ad contumeliam omnia accipiunt magis ; / Propter suam impotentiam se semper credunt claudier.* « Hégion : C'est bien de ta part. Tous ceux qui se trouvent dans une situation peu favorable sont, je ne sais comment, plutôt soupçonneux ; ils prennent toute chose plutôt dans un sens offensant ; du fait de leur infériorité ils croient toujours qu'on les tient à l'écart (trad. Marouzeau, CUF, 1949). »

² Les premières occurrences de *potentia* datent du I^{er} siècle avant notre ère.

³ *Impotentia* se trouve aussi employé de manière absolue avec le même sens : Liv. XXXIV, 2, 1 ; Sén., *De ira* III, 2, 2, etc.

⁴ Sén., *Const.* 9.

d'une part celui de κράτος et celui de *pot(i)-, d'autre part celui de κρᾶσις et de celui de *tempero*¹.

Au sein du paradigme lexical construit sur *pot(i)-, dans la mesure où les formes anciennes *compos* et *impos* exprimaient cette notion et où l'adjectif *impotens* a le sens d'« incapable de se maîtriser », il est possible d'expliquer le sens classique d'*impotentia* de manière interne au latin. Néanmoins, étant donné qu'*impotentia* est assez rare en latin (il est employé seulement trois fois chez Cicéron dans les *Tusculanes*)², il est aussi possible d'y voir un lexème propre à la langue philosophique, même s'il est réemployé ensuite dans d'autres domaines, notamment par les historiens. Par conséquent, ce changement sémantique entre l'occurrence de Térence et les occurrences postérieures pourraient s'expliquer par le fait qu'*impotentia* ait été rapproché d'ἀκρατεία, avec lequel il partageait le sens de « faiblesse »³. Par calque sémantique, il pouvait alors acquérir l'autre emploi du lexème grec, dans le sens d'« incapacité à se maîtriser », et devenir un parasynonyme d'*intemperantia*⁴.

Quoi qu'il en soit, le résultat est que, à partir du sens de « maître de, possesseur de » de la racine *pot(i)-, le paradigme lexical latin formé sur cette racine a pris deux directions différentes – les mêmes d'ailleurs que la famille grecque de κράτος : d'une part, *potestas*, et, nous le verrons, *potens* et *potentia* expriment essentiellement l'idée d'une maîtrise sur ce qui est autre, extérieur à soi, ou d'un état de puissance qui se manifeste vers l'extérieur ; ce n'est qu'occasionnellement que l'adjectif *compos* exprime la même idée, et que les dérivés formés avec le préfixe privatif *in-*, *impos* et *impotentia*, expriment l'idée contraire, l'absence de maîtrise exercée sur autrui. D'autre part, *compos* exprime l'idée d'une maîtrise de soi-même, et *impos* et *impotentia*, celle de son absence ; ils sont d'ailleurs très souvent construits avec les génitifs *sui*, *animi* (comme *impotentia* dans le passage des *Tusculanes*) ou encore *mentis*.

¹ Lat. *tempero* est un dérivé de *tempus*, « division du temps », « saison », etc. Mais ce n'est que le sous-paradigme lexical construit à partir de la base *-tempera-* fournie par le verbe qui est porteur de la notion de « maîtrise de soi » : *temperans* et *intemperans*, *temperantia* et *intemperantia*, *temperanter* et *intemperanter*.

² Nous en avons dénombré 15 occurrences dans notre corpus, selon la répartition suivante : trois chez Cicéron, une chez Tite-Live, six chez Sénèque et cinq chez Tacite. Selon la base de données CLCLT-5, il est attesté 74 fois jusqu'au IV^e siècle de notre ère inclus.

³ Ἀκρατεία se trouve en effet dans ce sens dans la *Collection hippocratique*. En outre, ἀκρατής, duquel il est dérivé, a bien les deux sens « sans force » et « qui ne se maîtrise pas ». Cf. *supra*, première partie.

⁴ Il faut attendre le IV^e siècle de notre ère et un texte d'Augustin pour retrouver une occurrence d'*impotentia* comme antonyme, en contexte, de *potentia*, avec le sens de « faiblesse » qu'il avait chez Térence : *Saeuiant quantum possunt regna ; quid sunt factura regni regnorum, domino omnium regum, creatori omnium saeculorum ? An ideo contemnitur, qui tam submissus, et tam humilis apparuit ? Misericordia est, non impotentia : ille enim humilis apparuit, ut eum caperemus* (Aug., *Disc. sur les Ps.*, 96, 4) : « Qu'ils sévissent de toute leur puissance dans ces royaumes de la terre, que feront-ils au roi des rois, au Seigneur de tous les potentats, au créateur de tous les siècles ? Est-il donc méprisable, pour avoir paru sur la terre si soumis, si humilié ? C'est là un acte de miséricorde, et non d'impuissance. S'il apparaît humble, c'est afin d'être à notre portée » (trad. : Augustin, *Discours sur les Psaumes, II ; du Psaume 81 au psaume 150*, Paris, Les éditions du Cerf, Sagesses chrétiennes, 2007). Mais ce n'est que dans les traductions des traités aristotéliens de Boèce que l'on trouve *impotentia* au sens d'« incapacité de », construit avec un gérondif au génitif, comme antonyme de *potentia* au sens de « capacité de » : les deux lexèmes sont alors utilisés pour traduire δύναμις et ἀδυναμία, et c'est par calque sémantique qu'*impotentia* acquiert cette construction syntaxique et ce sens, qu'il n'avait absolument pas auparavant (cf. *supra*, deuxième partie) : d'équivalent latin d'ἀκρατεία, il devient donc l'équivalent latin d'ἀδυναμία ; les deux lexèmes grecs relèvent d'ailleurs du même paradigme sémantique dans l'expression de la notion de faiblesse physique au sein de la *Collection hippocratique* (cf. *supra*, première partie, et *infra*, chap. 2 de cette partie).

Quant à l'adjectif *impotens*, il tend à exprimer ces deux idées de manière équivalente. Nous avons résumé dans le tableau suivant l'organisation sémantique du paradigme lexical selon cet axe de partage, en signalant entre parenthèses les emplois occasionnels :

	Maîtrise, puissance	Absence de maîtrise, faiblesse
Sur soi	<i>in potestate compos</i>	<i>ex potestate, impotentia impos impotens</i>
Sur autrui et le monde extérieur	<i>potentia potens potestas (compos)</i>	(<i>impotentia</i> : Térence) <i>impotens</i> (<i>impos</i>)

L'emploi du syntagme *in potestate* en philosophie modifie la valeur sémantique de *potestas*, plus nettement que lorsque le lexème dénote la puissance divine, en virtualisant le sème /conféré par une entité externe/. En effet, ce n'est pas une entité extérieure à l'être humain lui-même qui lui donne le pouvoir sur ce qui dépend de lui, en particulier sur ses passions, et sur lui-même.

2.4. Les emplois techniques¹ de *potestas* en philosophie et en sciences de la nature

Dans les écrits de philosophie de Cicéron et de Sénèque, *potestas* ne connaît pas d'autre emploi propre à cette discipline que celui du syntagme prépositionnel *in potestate* et des syntagmes du même type. Les occurrences attestant d'un emploi plus technique du lexème y sont rares², et peuvent presque toutes être rapprochées de celles que l'on trouve soit dans le *De rerum natura* de Lucrèce, soit dans certains des traités du corpus de textes scientifiques et techniques que nous avons défini en introduction³. Bien que Lucrèce fasse un usage singulier de *potestas*, les emplois techniques du lexème dans le *De rerum natura* et dans les textes scientifiques nous ont paru présenter suffisamment de points communs pour pouvoir être étudiés ensemble. Nous incluons dans cet examen les quelques occurrences attestant d'un emploi technique de *potestas* relevées dans les ouvrages philosophiques de Cicéron et de Sénèque.

Pour déterminer quelles occurrences de *potestas* relèvent d'un emploi technique, nous avons dans un premier temps retenu celles dont le complémenteur référentiel n'était pas une personne humaine ou divine, ou encore un groupe de personnes (groupe social, cité, État) et avait par conséquent un degré d'agentivité inférieur. À partir de ce premier relevé, nous avons éliminé les rares occurrences pour lesquelles le lexème était néanmoins employé de manière

¹ Nous rappelons que nous entendons par « emplois techniques » les emplois où, d'une part, le lexème a un complémenteur référentiel autre qu'une *personne* humaine ou divine, c'est-à-dire où tous les critères d'agentivité ne sont pas remplis (cf. introduction pour ces critères), et où, d'autre part, il satisfait aux critères linguistiques des emplois spécialisés et techniques (cf. introduction).

² Nous avons relevé trois occurrences de ce type dans les écrits philosophiques de Sénèque, et trois dans ceux de Cicéron.

³ Ce corpus est constitué de Caton, *De agricultura* ; Varron, *Res rusticae* ; Vitruve, *De architectura* ; Celse, *De medicina* ; Columelle, *Res rustica* ; Sénèque, *Naturales quaestiones* ; Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*.

usuelle¹. Par exemple, dans l'extrait suivant du *De architectura* de Vitruve, *potestas uagandi* a pour complémenteur référentiel l'air (*aer*) ; cela pourrait laisser penser que le syntagme fait référence à la faculté de flotter que possède l'air, c'est-à-dire à l'une de ses propriétés essentielles :

(106) *Sol enim cum implet eius rotunditatem, aer conclusus curuatura neque habens potestatem uagandi, uersando conferuescit et candens adurit excoquitque et inminuit e corporibus umores.* (Vitr., *De arch.*, V, 3, 2)

« En effet, lorsque le soleil inonde la conque du théâtre, l'air enfermé dans l'hémicycle sans pouvoir se déplacer, s'agitant sur lui-même, s'échauffe et par son ardeur provoque le dessèchement, la coction, en un mot la réduction des humeurs corporelles². »

En réalité, *potestas* est employé ici avec son sens usuel de « / possibilité / de faire une action Y / » laissée à quelqu'un ou à quelque chose, ici à l'air : en dépit du statut ontologique de son complémenteur référentiel, il n'y a pas lieu de retenir cette occurrence parmi ses emplois techniques.

Le tableau suivant présente le nombre d'occurrences de *potestas* que nous avons classées parmi ses emplois techniques, sur la base de ces critères, dans l'œuvre de Lucrèce et dans les textes scientifiques de notre corpus :

	Total <i>sententiae</i>	Total <i>potestas</i>	Fréquence de <i>potestas</i>	Emplois spécialisés de <i>potestas</i>	Proportion des emplois spéc. de <i>potestas</i>
Lucrèce, <i>De rer. nat.</i>	1762	28	1, 59 %	25	89, 28 %
Caton, <i>De agr.</i>	1303	0	0 %	0	0 %
Varron, <i>Res rust.</i>	1742	3	0, 17 %	1	33, 33 %
Vitruve, <i>De arch.</i>	2530	36	1, 42 %	26	72, 22 %
Celse, <i>De medic.</i>	4810	0	0 %	0	0 %
Columelle, <i>Res rust.</i>	4898	15	0, 31 %	0	0 %
Sénèque, <i>Nat. Quaest.</i> ³	2381	7	0, 29 %	3	42, 86 %
Pline l'Anc., <i>Nat. Hist.</i> ⁴	24240	14	0, 06 %	4	28, 57 %

Chez la plupart des auteurs, le lexème n'est que très peu attesté, voire pas du tout ; et lorsqu'il est un peu plus fréquent, comme chez Columelle, il est employé dans un sens tout à fait usuel⁵. Par contraste, la fréquence de ses occurrences présentant un emploi technique chez

¹ De même, *potestas* était employé de manière usuelle chez Plaute lorsqu'il avait pour complémenteur référentiel des entités autres que des personnes comme les mœurs ou le corps. Cf. *supra*.

² Trad. Saliou, CUF, 2009.

³ Il faut ajouter trois occurrences de *potestas* relevées dans les autres œuvres de Sénèque, où le lexème n'a pas pour complémenteur référentiel un individu humain, et où il a un sens technique : *De ira* II, 19, 1 : *potestates* dénote les propriétés des quatre éléments ; *De uit. beat.* VIII, 5 : le binôme *uis ac potestas* dénote la puissance de l'esprit (*mens*) ; *De ben.* II, 34, 5 : le même binôme *uis ac potestas* dénote le sens et la portée différents des deux référents possibles du mot *beneficium*.

⁴ Sur les quatorze occurrences pliniennes, cinq sont au pluriel et représentent l'emploi métonymique de *potestas*, lorsqu'il fait référence aux « puissants », aux détenteurs du pouvoir. Cf. *supra*.

⁵ L'usage que fait Columelle de *potestas* est, malgré l'absence d'emplois techniques, particulièrement intéressant par son caractère systématique : les quinze occurrences du mot sont presque toutes au nominatif, avec *potestas* sujet de *fieri, dari, esse* ou *facienda / danda esse*. On compte une occurrence à l'accusatif où il est complément d'objet de *facere*. Il est donc toujours inclus au sein des structures syntaxiques privilégiées de *potestas*, analysées chez Plaute : *potestas est* + Dat. ou *facere / dare potestatem* + Dat., lorsque le lexème a sa valeur modale de

Lucrèce et chez Vitruve semble témoigner d'usages propres à chacun des deux auteurs. De fait, comme l'illustre le tableau suivant, présentant les différents compléments référentiels des emplois techniques de *potestas*, l'examen de ces derniers n'en révèle que deux qui soient communs aux deux auteurs : l'air (ou le souffle, le vent) et des matériaux :

Compl. réf.	Lucr.	Var.	Vitr.	Sén.	Plin.
Nature			2		
Dieu(x)	2				
Destin (<i>fata</i>)				1	
Ce qui est	7				
Être animé	3				
Âme / corps	8				
Astres				1	2
Éléments			2	1	
eau			11		
feu			3		
air	3		1		
Végétaux			1		1
Minéraux / matériaux	2	1	2		
Couleurs			2		
Nourriture			1		
Emploi catégorématique			1		
Art					1

2.4.1. L'usage lucrézien de *potestas* : un emploi scientifique ou poétique ?

À deux exceptions près¹, *potestas* est toujours au nominatif singulier dans le *De rerum natura*, et se trouve très majoritairement en fin de vers². Ce sont les chants III et V qui concentrent le plus d'occurrences du lexème, respectivement douze et huit. Au chant III, son complément référentiel le plus fréquent est l'âme ou l'esprit, dénoté par *animus*³ ou *anima*⁴ au génitif adnominal. On trouve aussi le génitif de *corpus* coordonné avec celui d'*animus* dans deux des quatre occurrences concernées⁵. À deux reprises, le syntagme *potestas animae* est coordonné avec deux autres syntagmes du même type : *uis animi*⁶ et *natura animi*⁷. *Vis* et *natura* ainsi complétés par le génitif d'*animus* ou d'*anima* sont attestés une vingtaine de fois chacun dans l'œuvre de Lucrèce. En outre, les six syntagmes alternent avec *animus* et *anima* seuls, ce qui fait dire à A. Ernout, dans son article sur *uis* et *uires* : « *Animi, animae (-mai) uis* vont revenir inlassablement dans le livre III, souvent avec un sens faible, et l'on verra la

permission ou possibilité, toujours conférée de l'extérieur. Lorsqu'il reçoit un complément spécifiant quelle action est rendue possible, celui-ci est soit un gérondif au génitif : *coeundi, emendi, bibendi, auolandi, euolandi, inuolandi* ; soit un substantif au génitif : *aquae, fabae et similium leguminum*.

¹ Lucr., *De rer. nat.*, II, 587 (cf. *infra*) et V, 1239 (cf. *supra*) : *potestas* est alors à l'accusatif pluriel, et les deux fois se trouve en début de vers, après *atque*, en coordination avec l'accusatif pluriel de *uis* (*uis* en II, 587 et *uiris* en V, 1239).

² Pour vingt-deux occurrences sur les vingt-huit au total. En outre, quatre des six vers où *potestas* se trouve à une autre place sont en réalité la réitération du même vers : *quid nequeat, finita potestas denique cuique*.

³ *Animi* : Lucr., *De rer. nat.* III, 334 ; 558 ; 674 ; 680.

⁴ *Animae* : Lucr., *De rer. nat.* III, 277 ; 600 ; 844.

⁵ Lucr., *De rer. nat.* III, 558 et 334.

⁶ Lucr., *De rer. nat.* III, 277.

⁷ Lucr., *De rer. nat.* III, 844.

périphrase alterner avec le simple, et *uis* avec *potestas*, *natura*¹. » En effet, il suffit de comparer les trois passages suivants pour s'en rendre compte :

(107) *Quod genus in nostris membris et corpore toto
mixta latens animi uis est animaeque potestas,
corporibus quia de paruis paucisque creatast ;* (Lucr., *De rer. nat.* III, 276-278)
« De même que dans nos membres et dans tout notre corps se trouvent mélangées et dissimulées la force de l'esprit et la puissance de l'âme, grâce à la petitesse et à la rareté de leurs éléments². »

(108) *Hoc anima atque animus uincti sunt foedere semper.* (Lucr., *De rer. nat.* III, 416)
« Tel est le traité qui enchaîne à jamais l'âme et l'esprit³. »

(109) *Et si iam nostro sentit de corpore postquam
distractast animi natura animaeque potestas
nil tamen est ad nos, qui comptu coniugioque
corporis atque animae consistimus uniter apti.* (Lucr., *De rer. nat.* III, 843-846)
« Et si, de notre corps une fois arrachées, la constitution de l'âme et la puissance de l'esprit continuent à sentir, il n'en reste pas moins qu'en ce cas, derechef, la mort n'est rien pour nous, qui sommes composés de l'union étroite qui ensemble marie le corps avec l'esprit⁴. »

Cet usage périphrastique de *potestas* ne concerne pas seulement l'esprit et l'âme : on le trouve également lorsque le complémenteur référentiel de *potestas* est le vent ou l'air. La comparaison des vers 269 et 286-287 du chant III, où sont rapprochées les trois mêmes réalités, la chaleur, le vent et l'air, est très révélatrice à cet égard : dans le premier passage, les termes coordonnés sont *calor*, *aer* et *uenti caeca potestas* et dans le second, *calor*, *uentus* et *potestas aeris*⁵. Il en ressort que la dénomination de l'une ou l'autre de ces réalités par le tour périphrastique avec *potestas* ne dépend pas de cette réalité elle-même, mais de sa position au sein de l'énumération : les deux fois, c'est le troisième terme qui se voit étoffé de cette manière⁶.

Dans la mesure où *potestas*, dans cet emploi périphrastique typiquement lucrétien, alterne avec *uis*, il semble devoir être ramené à l'emploi périphrastique de *uis* lui-même, dont l'origine est plus claire : comme nous le verrons plus bas, *uis*, correspondant latin de l'un des noms homériques de la force, ἰς, fut en effet employé comme outil périphrastique chez les poètes latins de l'époque archaïque⁷. En cela, Lucrèce ne fait que relayer un usage poétique bien attesté. En revanche, il innove en étendant cet usage à *potestas* et *natura*. Le

¹ Ernout, 1954, 189 : « *Vis – Vires – Vis* », *RPhLHA*, 28, 165-197.

² Trad. Ernout, CUF, 1999 (1966).

³ Trad. Ernout, CUF, 1999 (1966).

⁴ Trad. Pautrat, *Le livre de poche*, 2002 (modifiée). Nous choisissons ici la traduction de B. Pautrat de préférence à celle d'A. Ernout, car ce dernier traduit les deux tours périphrastiques par « l'esprit et l'âme », en omettant complètement *natura* et *potestas*. Mais B. Pautrat ne traduit que *potestas* et néglige *natura* : « la puissance de l'âme et celle de l'esprit » ; nous modifions donc sa traduction afin que les deux termes soient traduits.

⁵ Lucr., *De nat. rer.* III, 269-270 : *ni calor ac uentus seorsum seorsumque potestas / aeris (...)* et III, 286 : *sic calor atque aer et uenti caeca potestas*.

⁶ Le tour *uenti caeca potestas* peut aussi s'expliquer par un phénomène de reprise, fréquent chez Lucrèce. Le même tour apparaît en effet vingt vers plus haut, en Lucr., *De rer. nat.* III, 247.

⁷ Cf. *infra*, chap. 2.

rapprochement de *uis* et *natura* n'est pas surprenant, les deux lexèmes étant fréquemment attestés sous forme de binôme synonymique dans la littérature latine, y compris chez Lucrèce¹. Mais il est plus étonnant de voir *potestas* inclus dans ce paradigme lexical. En effet, dans la langue usuelle, hormis lorsqu'il est appliqué à un dieu, *potestas* ne fait jamais référence à un état de puissance intrinsèque de son complémenteur référentiel, mais toujours à un pouvoir sur autrui conféré de l'extérieur. Par conséquent, il n'avait pas vocation à alterner avec *uis* et *natura*, qui dénotent tous deux, comme nous le verrons plus bas, un état propre, voire l'être, la constitution propre de l'entité à laquelle ils se rapportent. Le poète philosophe, en acclimatant de cette manière un mot appartenant à la langue courante et au vocabulaire institutionnel, opère donc un déplacement dans le sens de *potestas* et lui donne l'occasion d'exprimer plus nettement le pouvoir intrinsèque des entités naturelles. Plus précisément, lorsque *potestas* est ainsi complété par *uenti* ou par *animi*, il est préférable de comprendre le génitif comme un « génitif explicatif² », coréférent du nom qu'il complète³ : l'entité, le vent ou l'esprit, est dénotée par l'un de ses aspects, sa puissance, de manière métonymique. Le tour périphrastique, loin d'être purement stylistique, permet ainsi d'exprimer précisément une conception philosophique des choses : il n'est en effet pas anodin de présenter l'âme comme une puissance qui agit à travers le corps, par exemple.

Ce nouvel usage de *potestas* peut s'expliquer de plusieurs manières. Dans la mesure où il alterne avec *uis* au sein du même type de périphrases, il peut être issu d'une volonté stylistique de variation : le changement sémantique s'expliquerait alors par un phénomène de propagation sémique interne au latin, de *uis* à *potestas*. Mais, comme l'a montré L. Derochette, il serait réducteur de considérer *potestas* ou *uis* dans ces périphrases comme de purs outils d'étoffement stylistique, sans leur assigner une valeur sémantique réelle⁴. De fait, selon lui, « *potestas* présente chez Lucrèce deux catégories de significations distinctes », l'une où il est employé conformément à son « acception courante » de « puissance » ou « possibilité », l'autre où il est « utilisé en tant que terme plus spécialement philosophique ». Parmi les exemples qu'il cite pour illustrer la première catégorie, L. Derochette mentionne notamment les occurrences où *potestas* est complété par *uenti* ; or, nous venons de voir que, déjà pour cet emploi, Lucrèce déplaçait légèrement le sens courant du lexème – raison pour laquelle nous l'avons classé, pour notre part, parmi les occurrences présentant un emploi technique du mot. Mais le poète va effectivement plus loin dans cette spécialisation philosophique : pour la deuxième catégorie, L. Derochette distingue, à juste titre, trois emplois distincts pour *potestas*, qui en font, selon lui, « l'équivalent du grec δύναμις » : « il désigne soit une propriété, soit une faculté bien définie d'une substance ou d'un être, soit encore, d'une manière indéterminée, la somme de ses facultés ou de ses propriétés

¹ Cf. *infra*.

² Derochette, 1927, 82 : « Essai d'interprétation de quelques périphrases chez Lucrèce », Musée Belge, XXXXI.

³ L'exemple typique de ce génitif en français est *la ville de Paris*.

⁴ Cf. Derochette, 1927, 77, à propos des périphrases lucrétienne : « Si l'on se trouve d'accord pour reconnaître à certaines d'entre elles (celles qui se substituent au mot propre en l'éliminant) la valeur d'une forme d'expression ample et parfois productive d'effets heureux, on ne l'est pas moins pour dénier souvent toute importance aux types les plus répandus, constitués par des mots tels que *uis*, *natura*, *potestas*, *genus*, suivis d'un génitif. »

naturelles¹. » En effet, dans le passage suivant, *potestas* employé au pluriel en coordination avec une forme artificielle d'accusatif pluriel de *uis*², dénote clairement les propriétés des corps :

(110) *Et quodcumque magis uis multas possidet in se
atque potestates, ita plurima principiorum
in sese genera ac uarias docet esse figuras.* (Lucr., *De rer. nat.* II, 586-588)
« Et plus un corps possède en lui de vertus et de propriétés, plus il manifeste par là qu'il renferme d'espèces diverses, de formes différentes de principes³. »

Selon Lucrèce et la tradition atomiste dans laquelle il s'inscrit, tout corps est constitué d'atomes, c'est-à-dire de corpuscules simples et insécables. Appelés *ἄτομα* ou *ἄτομα σώματα* chez Démocrite et Épicure, ils reçoivent différents noms latins chez Lucrèce, notamment *primordia*, *principia*, *prima* ou *genitalia corpora*, ou encore *semina*⁴, ces dénominations ayant en commun de mettre en évidence le caractère originel et primitif des atomes, qui engendrent et fondent l'existence de la matière. Dans le passage (110), c'est *principia* qui est employé pour les désigner : dans tout corps, dit Lucrèce, il y a plusieurs genres d'atomes, qui ont aussi des formes (*figuras*) différentes. Or, ce qui permet de s'en rendre compte, c'est le fait que ces atomes sont manifestés (*docet*) par « les forces et les puissances » que possède tout corps en lui (*in se*) : *uis* et *potestates* dénotent donc ici les propriétés et caractéristiques essentielles d'un corps en tant qu'elles se manifestent à l'extérieur de lui. Le verbe *doceo* « montrer, enseigner, faire voir » souligne clairement l'importance fondamentale de ces *uires* et *potestates* pour la connaissance de la nature des choses : c'est parce que celles-ci se manifestent d'une certaine manière, agissent sur le monde ou réagissent à lui de telle ou telle façon, qu'il est possible de connaître leurs éléments constitutifs.

L. Derochette, lorsqu'il affirme que *potestas* est utilisé en tant qu'équivalent de *δύναμις*, n'appuie son affirmation par aucun exemple de l'emploi du mot grec, comme si le fait était évident. Cependant, il importe de mettre cette intuition à l'épreuve des textes, et de

¹ Derochette, 1927, 78.

² Sur cette forme « aberrante », voir Ernout, 1954, 191-193, et *infra*.

³ Trad. Ernout, CUF, 1999 (1966). B. Pautrat (*Le livre de poche*, 2002) traduit le binôme par « quantité de forces et de pouvoirs », de manière plus proche du sens usuel des lexèmes ; cependant, la traduction d'A. Ernout cerne sans doute mieux leur valeur référentielle en les rendant par des équivalents dynamiques plutôt que par des équivalents de transcodage (sur cette distinction, cf. *supra*, deuxième partie).

⁴ Voir notamment Lucr., *De rer. nat.* I, 54-60 : *Nam tibi de summa caeli ratione deumque / disserere incipiam et rerum primordia pandam, / unde omnis natura creet res auctet alatque, / quoue eadem rursum natura perempta resoluat, / quae nos materiem et genitalia corpora rebus / reddunda in ratione uocare, et semina rerum / appellare suemus, et haec eadem usurpare / corpora prima, quod ex illis sunt omnia primis* : « Car c'est un système qui pénètre l'essence même du ciel et des dieux que je me prépare à t'exposer ; je veux te révéler les principes des choses, te montrer où la nature puise les éléments dont elle crée, fait croître et nourrit toutes choses, où elle les ramène de nouveau après la mort et la dissolution : ces éléments, dans l'exposé de notre doctrine, nous les appelons ordinairement matière, ou corps générateurs, ou semences des choses, leur donnant également le nom de corps premiers, puisque c'est à eux les premiers que tout doit son origine (trad. Ernout, CUF, 1999 (1966)) » et I, 198 : *ut potius multis communia corpora rebus / multa putes esse, ut uerbis elementa uidemus, / quam sine principiis ullam rem existere posse* : « et l'on peut mieux concevoir des éléments communs à un grand nombre de corps comme les lettres le sont aux mots, plutôt que la possibilité pour aucun corps d'exister sans éléments créateurs » (trad. Ernout, CUF, 1999 (1966)).

vérifier si Épicure, dont Lucrèce traduit et transmet la pensée en langue latine, assignait à δύναιμις les mêmes emplois que Lucrèce à *potestas*. Or, il apparaît que *uis* et *potestates*, dans le texte (110), sont employés de la même manière que δυνάμεις dans l'extrait suivant de la *Lettre à Hérodote* d'Épicure :

(111) Μετὰ δὲ ταῦτα δεῖ συνορᾶν ἀναφέροντα ἐπὶ τὰς αἰσθήσεις καὶ τὰ πάθη – οὕτω γὰρ ἡ βεβαιωτάτη πίστις ἔσται – ὅτι ἡ ψυχὴ σῶμά ἐστι λεπτομερές, παρ' ὅλον τὸ ἄθροισμα παρεσπαρμένον, προσεμφερέστατον δὲ πνεύματι, θερμοῦ τινα κρᾶσιν ἔχοντι καὶ πῆ μὲν τούτῳ προσεμφερές, πῆ δὲ τούτῳ. Ἔστι δὲ τι μέρος πολλὴν παραλλαγὴν εἰληφὸς τῆ λεπτομερείᾳ καὶ αὐτῶν τούτων, συμπαθὲς διὰ τοῦτο μᾶλλον καὶ τῷ λοιπῷ ἄθροίσματι. Τοῦτο δὲ πᾶν αἰ δυνάμεις τῆς ψυχῆς δηλοῦσι καὶ τὰ πάθη καὶ αἰ εὐκινήσῃαι καὶ αἰ διανοήσεις καὶ ὧν στερόμενοι θνήσκομεν. (Epic., *Ep. ad Her.*, 63, 8-10)

« Après cela, il faut considérer, en se référant aux sensations et aux affections – ainsi aura-t-on la confiance la mieux fondée – que l'âme est un corps formé de fines particules, disséminé à travers tout l'agrégat, très semblable à un souffle comportant un certain mélange de chaleur, et en partie semblable à celle-ci, en partie à celui-là ; mais qu'il y a une partie qui, par la subtilité de ses particules, l'emporte de beaucoup sur ces éléments mêmes, et pour cela, est davantage en connexion avec le reste de l'agrégat. Tout cela, les facultés de l'âme le rendent manifeste, ainsi que les affections, l'aisance des mouvements <de l'esprit>, les pensées, et tout ce dont, étant privés, nous mourons¹. »

Les δυνάμεις de l'âme – l'âme étant un corps, dans la pensée épicurienne – manifestent (δηλοῦσι) sa constitution, l'organisation interne des atomes qui la composent : l'actualisation du sème /manifeste/ par δηλοῦσι dans le cotexte grec comme par *docet* dans le cotexte latin renforce l'équivalence sémantique entre δυνάμεις et *uis et potestates*, rendue sensible aussi par leur mise au pluriel.

Cet usage du pluriel de *potestas* pour dénoter les propriétés d'un corps se retrouve chez un autre poète, Virgile, à propos des plantes :

(112) *Ille ut depositi proferret fata parentis,
scire potestates herbarum usumque medendi
maluit et mutas agitare inglorius artes.* (Verg., *Aen.* XII, 394-396)

« Mais, pour prolonger les jours de son père dont l'état était désespéré, il préféra connaître les propriétés des plantes et la pratique thérapeutique, et exercer sans gloire un art obscur. »

Par ailleurs, Lucrèce emploie *potestas* avec un gérondif au génitif en référence à la faculté de voir, là où, lorsqu'il reçoit cette construction dans la langue usuelle, le lexème dénote généralement une possibilité d'agir accordée par un tiers ou par les circonstances matérielles² :

(113) *Vt, lacerato oculo circum si pupula mansit
Incolumis, stat cernundi uiuata potestas,
Dum modo ne totum corrupas luminis orbem
Et circum caedas aciem solamque relinquo.* (Lucr., *De rer. nat.* V, 408-411)

¹ Trad. Conche, PUF, 2009 (1987).

² À ce titre, on peut comparer cette occurrence avec celle de Lucr., *De nat. rer.* IV, 66 (*hiscendi est nulla potestas*), où le lexème est employé usuellement.

« Il en va tout de même quand le globe d'un œil a été déchiré : dès lors que la pupille en est restée indemne, la faculté de voir reste en vie, pourvu que tout le globe de l'œil n'ait pas été détruit, qu'il ne soit pas coupé au ras de la pupille, la laissant toute seule. »

Là aussi, le même déplacement d'une possibilité conférée de l'extérieur à une capacité intrinsèque – ici une faculté propre à l'espèce animale et humaine – est opéré au sein de *potestas*, et là aussi, il est possible d'invoquer l'influence de δύναμις, que nous avons rencontré dans cet emploi en première partie¹.

Enfin, certaines « périphrases formées à l'aide de *potestas* ont une signification toute différente. Le mot y est pris le plus souvent, sans être accompagné d'un adjectif, dans un sens philosophique voisin de celui de notre mot 'nature'. Elles renferment, de cette manière, une allusion générale aux propriétés ou aux facultés du corps ou de l'être qu'elles désignent à ce point de vue particulier² ». Ainsi, au livre III, vers, 844, lorsque *animae potestas* est coordonné non plus à *animi uis*, comme c'est le cas le plus souvent, mais à *animi natura*, il dénote la constitution, la nature de l'âme plutôt que l'âme en tant que puissance s'exerçant au sein du corps³. Il en est de même lorsque *potestas* a pour complément référentiel les métaux, au livre V. Lucrèce emploie d'abord *potestas* à propos du plomb, au vers 1242 : *plumbi potestas* est alors coordonné à une autre périphrase, *argenti pondus*, mais aussi à trois lexèmes simples, *aes*, *aurum* et *ferrum*⁴. Ensuite, il l'emploie à propos de l'argent et de l'or, moins solides que le bronze pour fabriquer des armes et des outils :

(114) *Nec minus argento facere haec auroque parabant
quam ualidi primum uiolentis uiribus aeris,
nequiquam, quoniam cedebat uicta potestas*

nec poterant pariter durum sufferre laborem. (Lucr., *De rer. nat.*, V, 1269-1272)

« Ils se préparaient à fabriquer ces objets autant avec l'argent et avec l'or qu'avec les forces vigoureuses du bronze puissant ; en vain : leur constitution, vaincue, pliait et ils ne pouvaient supporter de la même manière un lourd effort. »

L. Derochette s'appuie sur ce passage pour interpréter le syntagme *plumbi potestas* quelques vers plus haut : selon lui, *potestas* dénoterait alors précisément le « degré de résistance » du plomb. Nous ne pensons pas qu'il faille aller si loin dans l'interprétation. Dans les deux passages, il est assuré que *potestas* ne dénote pas le caractère puissant et solide des métaux, dans la mesure où l'argent et l'or sont précisément mentionnés comme n'étant pas solides⁵ : il serait par conséquent malvenu de traduire *potestas* par « puissance ». *Potestas* est donc à prendre au sens de *natura*, c'est-à-dire au sens de « constitution » ou « nature ». Or, en grec, δύναμις est également employé dans un sens proche de φύσις non seulement dans le

¹ Cf. *supra*, première partie.

² Derochette, 1927, 86.

³ Cf. *supra*.

⁴ Lucr., *De rer. nat.* V, 1241-1242 : *Quod superest, aes atque aurum ferrumque repertumst / et simul argenti pondus plumbique potestas*. Cette alternance avec des lexèmes simples conduit A. Ernout, traducteur du texte dans la CUF, à traduire les tours périphrastiques de la même manière, en tenant compte seulement de leur valeur référentielle : « Au reste, le bronze, l'or et le fer, comme l'argent et le plomb furent découverts ».

⁵ En revanche, *uiolentis uiribus* dénote bien la solidité, c'est-à-dire la capacité de résistance du bronze.

domaine philosophique¹, mais aussi dans le domaine physique, par exemple chez Isocrate, à propos de la terre².

Potestas, dans tous ses emplois techniques chez Lucrèce, apparaît donc bien comme un équivalent de traduction de δύναμις. Mais, pour parvenir à cette équivalence, Lucrèce a dû faire subir au lexème le changement sémantique préalable que nous avons évoqué, en neutralisant le sème /dotation externe/ qui lui était associé. C'est pourquoi, malgré la proximité de δύναμις et de *potestas* dans la langue usuelle, et leur symétrie en tant que noms de procès associés au verbe de la modalité de la possibilité en grec et en latin, *potestas* fait l'objet, chez Lucrèce, d'un calque sémantique : à partir de leur emploi commun pour dénoter une possibilité d'action, *potestas* acquiert le sème /puissance intrinsèque/ de δύναμις, ainsi que certains de ses emplois dans la langue des philosophes et des physiciens ou naturalistes.

2.4.2. L'usage vitruvien de *potestas*

Ce calque sémantique ne reste pas cantonné à l'œuvre de Lucrèce. Chez Vitruve, le déplacement observé dans le *De rerum natura*, qui pouvait être imputé au caractère poétique de l'œuvre et de l'usage que son auteur fait du lexème, s'affirme plus nettement. En effet, dans le *De architectura*, le lexème a également pour complémentateur référentiel des entités de la nature – eau, feu, souffle, arbres, matériaux, etc. – dont il dénote la puissance interne, le sème /externe/ étant alors neutralisé.

2.4.2.1. La puissance des éléments

Les complémentateurs référentiels de *potestas* les plus fréquents chez Vitruve sont les quatre éléments, ensemble ou séparément. Dans la préface du livre VIII du *De architectura*, il rappelle les différentes théories des philosophes et des physiciens grecs, de Thalès de Milet à Pythagore et Empédocle, en passant par Héraclite et Anaxagore, qui tous placèrent les éléments, soit l'un d'entre eux en particulier³, soit tous les quatre mélangés⁴, au centre de leur réflexion sur la constitution physique de ce qui est. Ces éléments étant au fondement de toute chose, ils sont appelés « principes » (*principia*)⁵. Dans le deuxième paragraphe de sa préface, Vitruve abonde dans le sens de ces philosophes et physiciens en démontrant, par sa propre observation de la nature, le caractère fondamental des quatre éléments pour la vie :

(115) *Animaduertimus uero non solum nascentia ex his esse procreata, sed etiam res omnes non ali sine eorum potestate neque crescere nec tueri.* (Vitr., *De arch.* VIII, *praef.* 2)

« Or, nous remarquons que non seulement ce qui naît a été produit à partir d'eux, mais aussi que, sans leur puissance, rien ne se nourrit, ne se développe ni ne se conserve. »

¹ Chez Platon, par exemple, où δύναμις peut faire référence à la nature manifeste d'une entité. Cf. *supra*.

² Cf. *supra*, première partie.

³ Par exemple, Thalès de Milet accordait la prépondérance à l'eau, Héraclite, au feu. Cf. Vitr., *De arch.* VIII, *praef.* 1.

⁴ Selon Pythagore, Empédocle, Épicharme, et d'autres encore, les quatre éléments étaient les quatre principes des corps ; leur proportion différente dans chaque corps explique les différences entre ces corps. Cf. Vitr., *De arch.* VIII, *praef.* 1.

⁵ Vitr. *De arch.* VIII, *praef.* 1.

Les éléments ont donc en eux un pouvoir, une puissance, qui s'apparente au principe vital des êtres vivants. On trouve d'ailleurs *potestas* qualifié par l'adjectif *uitalis* pour dénoter la puissance vitale des arbres, qui se trouve être, dans ce passage, confondue précisément avec la puissance d'un des quatre éléments, l'eau :

(116) *Itaque quae in ea parte nascuntur arbores, umida potestate nutritae non solum ipsae augentur amplissimis magnitudinibus, sed earum quoque uenae umoris copia repletae turgentes liquoris abundantia saturantur. Cum autem excisae et dolatae uitalem potestatem amiserunt, uenarum rigore permanente siccescendo propter raritatem fiunt inanes et euanidae, ideoque in aedificiis non possunt habere diurnitatem.* (Vitr., *De arch.* II, 10, 1)

« C'est pourquoi les arbres qui poussent sur cette partie, nourris par la puissance de l'eau¹, non seulement se développent eux-mêmes jusqu'à atteindre des tailles considérables, mais ont leurs veines qui se gonflent parce qu'elles ont été remplies d'une grande quantité d'eau, et qui sont saturées par l'abondance du liquide. Mais lorsque, une fois coupés et équarris, ils ont perdu leur puissance vitale, alors que leurs veines conservent leur rigidité, ils deviennent en séchant, à cause de leur porosité, vides et sans force, et pour cette raison ne peuvent avoir une longue durée de vie dans les constructions. »

De fait, même si, pour Vitruve, tous les éléments constituent des principes vitaux, l'auteur accorde une importance prépondérante à l'eau², ou plus largement à l'élément liquide, qui reçoit chez lui au moins trois dénominations : *aqua*, le terme latin le plus usuel, *umor*, qui peut dénoter tout type de liquide, et *liquor*, terme poétique particulièrement employé par Lucrèce³. Vitruve consacre à l'eau un livre entier, le livre VIII. Dans sa préface à ce livre, après avoir décrit brièvement l'action de chacun des trois autres éléments, il se concentre sur l'eau, élément à propos duquel « les physiciens, les philosophes et les prêtres jugeraient que rien ne subsiste hors de [s]a puissance (*a physicis et philosophis et ab sacerdotibus iudicetur ex potestate aquae omnes res constare*)⁴ », et dont il dit lui-même que, « les êtres vivants, s'ils sont privés de [s]a puissance, vidés de leur sang et de leur sève provenant du principe liquide des choses, se dessècheront complètement (*animalia uero si fuerint sine umoris potestate, exsanguinata et exsucata a principio rerum liquore interarescent*)⁵ ». Dans ces deux phrases, Vitruve emploie *potestas* pour dénoter cette puissance vitale de l'eau, qui est le complément référentiel le plus fréquent du lexème chez lui. Elle est dénotée soit par le génitif d'une des trois dénominations susdites, comme dans les deux phrases précédentes – *aquae*⁶, *liquoris*⁷, *umoris* – ou encore de *fons* (« source »)⁸, soit

¹ Cf. *infra* pour le sens et la traduction de *potestas umida*.

² Sur l'importance de l'eau dans la médecine grecque, voir Ginouvès *et alii* (éds.), *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec. Actes du colloque (25-27 novembre 1992, Paris)*, Athènes, École française d'Athènes, 1994.

³ On en trouve 14 occurrences chez lui, contre seulement 4 chez Cicéron.

⁴ Vitr. *De arch.* VIII, praef. 4.

⁵ Vitr., *De arch.* VIII, praef. 3. *Principio rerum* est une correction de l'éditeur de la CUF, L. Callebaut (1973), qui s'en explique (cf. n. 20 p. 46) : « La leçon donnée par les l'ensemble des mss, *a principiorum liquore*, a été condamnée par plusieurs éditeurs, dont F. Krohn et C. Fensterbusch. Cette leçon apparaît effectivement suspecte, la forme *principiorum* n'étant guère plus acceptable sur le plan grammatical que sur le plan sémantique. On pourrait sans doute penser à une glose marginale, altérée puis insérée abusivement. Mais le mouvement du texte suggère plutôt l'utilisation par Vitruve d'une formule qui répondait à l'énoncé précédent. »

⁶ Outre le passage mentionné, voir Vitr., *De arch.* VIII, 3, 25 : *de aquae potestate*.

⁷ Vitr., *De arch.* VIII praef. 4 : *e liquoris potestate*.

⁸ Vitr., *De arch.* II, 8, 12 : *eius fontis potestas perlucida*.

par un adjectif, *umida*¹, formé sur la même base lexicale qu'*umor* et que le verbe d'état *umeo* « être humide », ou *liquida*², formé sur la même base lexicale que *liquor* et que le verbe *liqueo* « être liquide »³.

Mais la qualification de *potestas* par ces deux adjectifs, qui partagent le sens de « liquide », a de quoi étonner : si nous traduisons littéralement le syntagme *potestas umida*, souvent employé par Vitruve, par « puissance liquide », cela signifie-t-il pour autant que *potestas* fait référence à une entité matérielle ? Face à cette difficulté, nous proposons de voir dans *umida* un adjectif relationnel, alternant avec le génitif *umoris*, et pouvant se traduire par « de l'eau » ou « du liquide », comme dans le texte (113). *Potestas umida* fonctionne ainsi comme *potestas tribunicia*, avec la même complexité référentielle : d'abord, l'adjectif est véritablement relationnel, et sert à dénoter le complémenteur référentiel de *potestas*. Ainsi, *potestas tribunicia* dénote la puissance du tribun de la plèbe, et *potestas umida*, la puissance de l'eau, c'est-à-dire le principe vital qu'elle contient. Mais, ensuite, la lexie ainsi formée fonctionne de manière autonome : de même que la puissance tribunitienne devient la possession de l'empereur, la « puissance liquide » appartient à telle ou telle entité naturelle. Dans le passage suivant, *umida potestas* dénote ainsi l'humidité, c'est-à-dire l'élément liquide, qui se trouve dans le matériau :

(117) *Molli enim et rara potestate cum sint, exsiccant sugendo e materia sucum ; cum autem superarit et abundarit copia calcis et harenae, paries plus habens umoris non cito fiet euanidus, sed ab his continetur. Simul autem **umida potestas** e materia per caementorum raritatem fuerit exsucta calxque ab arena discedat et dissoluatur, item caementa non possunt cum his cohaerere, sed in uetustatem parietes efficiunt ruinosos.* (Vitr., *De arch.* II, 8, 2)

« Dans la mesure où ils [les moellons] sont d'une nature⁴ tendre et poreuse, ils ont une action desséchante en absorbant la sève du matériau [faite à partir de chaux et de sable] ; cependant, lorsque la quantité de chaux et de sable sera largement surabondante, le mur, contenant plus de liquide, ne perdra pas sa résistance rapidement, mais se maintiendra grâce à eux. En revanche, dès que l'humidité aura été absorbée du matériau à cause de la porosité des moellons, et dès que la chaux se sépare du sable et se défait, de même les moellons ne peuvent rester d'un bloc avec eux, et provoquent à la longue l'écroulement des murs. »

Le syntagme forme alors une lexie individualisée faisant référence à une entité unique. Or, compte tenu du cotexte, celle-ci ne peut être qu'une entité du premier ordre : l'eau elle-même, en tant que substance matérielle. En effet, *umida potestas* alterne deux lignes plus haut avec *sucum* « suc, sève », autre dénomination vitruvienne de l'élément liquide : les deux lexies sont les seconds actants de verbes similaires, *exsicco* « assécher » et *sugo* « sucer, absorber » dans le premier cas, *exsugo* dans le second, qui réunit la base verbale de *sugendo* et

¹ Vitr., *De arch.* II, 3, 4 : *umidam potestatem* ; 8, 2 : *umida potestas* ; 9, 9 : *operatione umidae potestatis* ; 10, 1 : *arbores umida potestate nutritae*. Voir aussi en II, 6, 4 : certains manuscrits donnent *udam* pour *unam*.

² Vitr., *De arch.* VIII, 3, 3 : *liquidae potestatis*.

³ Ces lexèmes entrent ainsi dans la série des triplets exprimant « les phénomènes du monde physique de la matière et de la nature sur lesquels l'homme ne peut exercer son contrôle, qui échappent à l'être humain, que l'être humain subit (Fruyt, 2002, 179 : « Noms de procès en latin archaïque : les substantifs en *-tiō*, *-tus*, *-tura* », in Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux. II*, Bruxelles, « Latomus », vol. 267, 2002, 173-187) » : *caleo* / *calor* / *calidus* ; *frigeo* / *frigus* (lat. tard. *frigor*) / *frigidus* ; *timeo* / *timor* / *timidus*, etc.

⁴ Cf. *infra* pour cet emploi et cette traduction de *potestas*.

le préverbe de *exsiccant* dans une même forme ; en outre, ces verbes ont le même complément de lieu à l'ablatif originel, *e materia*. Ces éléments indiquent que *sucum* et *umida potestas* ont bien la même valeur référentielle : l'humidité contenue dans le sable et la chaux et absorbée par les moellons. *Potestas umida* fonctionne alors comme une autre dénomination de l'eau, lexie complexe à côté des lexies simples *umor*, *liquor*, *aqua* ou encore *sucum*¹. Seulement, le syntagme dénote plus précisément l'eau en tant que puissance vitale, principe de conservation, comme c'est le cas dans ce passage : sans eau, les éléments du mortier servant à maintenir les pierres en place se disjoignent, et les murs tombent². Le fonctionnement de cette lexie est finalement le même que celui de *potestas animi / animae* chez Lucrèce : sa valeur référentielle est la même que celle du simple *umor* ou *animus / anima*, mais la lexie insiste sur l'aspect actif de l'entité. *Potestas*, dans cet emploi, conserve donc la valeur sémantique qu'il avait chez Lucrèce, à savoir /puissance intrinsèque / de X / d'agir sur Z.

Il est d'ailleurs probable que Vitruve reprenne cet usage du lexème à Lucrèce. En effet, l'architecte fait une mention élogieuse du poète, qu'il place avec Varron et Cicéron au rang des grands auteurs latins³, qui ont notamment contribué à enrichir la langue latine⁴. Vitruve, dans la lignée de ces auteurs, se montre très attentif à promouvoir à la fois la langue latine et les ouvrages émanant d'auteurs latins, sans s'asservir aux *auctores* grecs. Ainsi, dans la préface du livre VII, après avoir mentionné les traités d'architecture grecs, et constaté que seuls quelques écrivains latins, Fuficius, Varron et Publius Septimius, écrivirent sur ce sujet, il ne manque pas de mettre en avant l'égale capacité des architectes latins à parler de leur art⁵. En outre, « les rapprochements multiples qui sont possibles entre les textes vitruviens et tout

¹ Il en est de même pour le syntagme *potestas ignis*, qui fait référence au feu en tant qu'il a la puissance intrinsèque d'agir sur la résine, c'est-à-dire de la brûler. Voir Vitr., *De arch.* VII, 10, 2 : *hanc autem ignis potestas urendo cogit emittere per nares intra laconicum fuliginem quae circa parietem et camerae curvaturas adhaerescit*. « La force du feu, en la brûlant [la résine mise dans le four], la contraint à émettre une suie qui par les bouches du four passe dans l'étuve et se dépose tout autour sur la paroi et sur la courbure de la voûte (trad. Liou-Zuinghedau, CUF, 1995). » De même, *spiritus potestas* dénote le souffle en tant qu'il met la machine en mouvement : cf. Vitr., *De arch.* X, 1, 2.

² Mais, de même que le manque d'eau peut être fatal, un excès d'eau peut aboutir à la détérioration : *Aesculus uero, quod est omnibus principiis temperata, habet in aedificiis magnas utilitates ; sed ea, cum in umore conlocatur, recipiens penitus per foramina liquorem eiecto aere et igni operatione umidae potestatis uitiatur* (Vitr., *De arch.* II, 9, 9) : « Le chêne esculus, en revanche, ayant un dosage équilibré de tous les éléments, est d'une large utilité dans les constructions. Quand il est exposé cependant à l'humidité, il laisse l'eau pénétrer profondément à travers ses pores et, rejetant l'air et le feu sous l'action du principe humide, il se détériore (trad. CUF). » Voir aussi Vitr. *De arch.* II, 3, 4, où le fait de ne pas laisser pénétrer l'eau (*umidam potestatem*) en elles est un avantage des briques.

³ Vitr., *De arch.* IX, *praef.* 17.

⁴ Cf. Novara, 2005 (*Auctor in bibliotheca : essai sur les textes préfaciels de Vitruve et une philosophie latine du livre*, Paris, Peeters), 48, n. 38 : « Tout montre dans la prose de Vitruve l'amour de la langue latine. Cette passion patriotique pour le langage de Rome se déduirait déjà de l'admiration énoncée en 9 P 17 pour le *De Lingua Latina* de Varron, les ouvrages sur l'éloquence de Cicéron ou le *De Natura Rerum* de Lucrèce, notamment, selon toute probabilité, pour le travail de celui-ci face à la *patrii sermonis egestas* (I, 832) ; elle se signale par le choix en permanence réfléchi de l'expression ».

⁵ Vitr., *De arch.* VII, *praef.* 15 : *Amplius uero in id genus scripturae adhuc nemo incubuisse uidetur, cum fuissent et antiqui ciues magni architecti, qui potuissent non minus eleganter scripta comparare* : « Mais personne d'autre ne paraît s'être penché jusqu'ici sur ce genre de littérature, alors que des citoyens des temps anciens furent eux aussi de grands architectes, qui auraient pu, avec un style non moins élégant, composer des écrits. »

particulièrement les œuvres des trois grands contemporains cités, Lucrèce, Cicéron, Varron¹ » permettent d'appuyer l'hypothèse d'un emprunt à l'usage lucrétien de *potestas*. Enfin, même si, selon la tradition de l'encyclopédisme romain, il se veut éclectique à la fois dans les domaines de la connaissance qu'il aborde², et dans ses sources d'inspiration³, Vitruve s'inscrit par bien des aspects dans la même tradition épicurienne et démocriteenne que Lucrèce : il mentionne Épicure trois fois, et le nom de Démocrite est cité huit fois, ce qui fait dire à A. Novara que « ce nom retourne (*sic*) chez Vitruve plus souvent que ceux des autres *physici* et plus souvent que ceux des *philosophici*⁴ ».

Cet emploi à caractère périphrastique de *potestas* n'est pas le seul qui puisse être rapproché de l'usage lucrétien du lexème. Chez Vitruve, celui-ci présente en effet deux autres emplois qui ne peuvent se réduire à celui qui vient d'être examiné.

2.4.2.2. *Les propriétés actives*

D'abord, il est employé à cinq reprises au pluriel, dans un emploi qui évoque les deux occurrences du pluriel relevées chez Lucrèce⁵, où le lexème dénote les propriétés manifestes de l'entité à laquelle il s'applique. Lorsque Vitruve emploie *potestas* au pluriel dans le *De architectura*, c'est, de même, pour faire référence aux propriétés actives contenues dans une chose, qui à la fois constituent sa nature, et lui permettent d'agir sur l'extérieur. Dans la perspective utilitariste plus que théorétique dans laquelle s'inscrit Vitruve, l'accent est mis sur l'action effective de ces propriétés : celles de la nourriture permettent à l'embryon (*praeseminatio*⁶) de croître dans le ventre de sa mère⁷, tandis que celles qui sont contenues dans les couleurs⁸ permettent à la chaux de retrouver sa solidité naturelle :

(118) *Colores autem, udo tectorio cum diligenter sunt inducti, ideo non remittunt sed sunt perpetuo permanentes, quod calx, in fornacibus excocto liquore facta raritatibus euanida,*

¹ Novara, 2005, 100, n. 68.

² Cf. Vitr., *De arch.* I, *praef.* 3 : *et ut litteratus sit, peritus graphidos, eruditus geometria, historias complures nouerit, philosophos diligenter audierit, musicam scierit, medicinae non sit ignarus, responsa iurisconsultorum nouerit, astrologiam caelique rationes cognitatas habeat* : « et il faut qu'il soit lettré, habile pour dessiner, versé en géométrie, qu'il connaisse un certain nombre d'ouvrages historiques, qu'il ait écouté les philosophes avec attention, qu'il sache la musique, qu'il ne soit pas ignorant de la médecine, qu'il connaisse les avis rendus par les jurisconsultes, qu'il possède l'astrologie et les connaissances théoriques établies au sujet du ciel. »

³ Voir par exemple l'introduction au livre IX du *De architectura* par J. Soubiran (CUF, 1969, LIV) : « Il est peut-être vain (...) de vouloir coûte que coûte découvrir dans notre traité une unité de pensée que même les auteurs de plus d'envergure (on pense à Lucain et à Pline l'Ancien, fortement – mais non complètement – influencés par le stoïcisme) ne connaissent pas. Les idées de Vitruve sont celles de ses sources, immédiates ou médiates : un éclectisme qui n'a même pas conscience d'être tel. »

⁴ Novara, 2005, 86, n. 19. Voir aussi Novara, 1999, 384-400 : « Démocrite dans le *De Architectura* de Vitruve (sur un nom souvent cité) », *Helmantica* (numéro spécial en l'honneur d'A. Michel).

⁵ Cf. *supra*, section 2.3.2.1.

⁶ Ce mot est un hapax.

⁷ Vitr., *De arch.* II, 9, 1 : *in corpore praeseminatio crescens ex omnibus cibi potestatibus detrahit alimentum in se* : « (...) dans le corps, l'embryon, se développant à partir de toutes les propriétés actives de la nourriture, attire les aliments en lui. » Par conséquent, le corps de la femme, selon Vitruve, s'affaiblit, de la même manière que la chaux et le sable se dessèchent lorsque l'humidité qu'il y avait en eux a été absorbée : *potestas*, dans un cas comme dans l'autre, dénote bien le ou les principes actifs de l'eau ou de la nourriture.

⁸ Voir aussi Vitr., *De arch.* VII, 14, 3 : (...) *quas habeant omnes colores in se potestates (...) in hoc libro perscripsi* : « quelles sont les propriétés que toutes les couleurs ont en elles, je l'ai consigné dans ce livre ».

ieiunitate coacta corripit in se quae res forte contigerunt, mixtionibusque ex aliis potestatibus conlatis seminibus seu principiis una solidescendo, in quibuscumque membris est formata cum fit arida, redigitur, uti sui generis proprias uideatur habere qualitates. (Vitr., *De arch.* VII, 3, 7)

« Lorsqu'elles ont été soigneusement étendues sur l'enduit encore humide, les couleurs, par ce fait même, ne se ternissent pas, mais tiennent indéfiniment, parce que la chaux, qui, en cuisant dans les fours, a perdu son eau et est devenue poreuse et amorphe, est poussée par cette faim qui est en elle à absorber tout ce qui se trouve en contact avec elle ; et, reprenant consistance dans ces mélanges où elle reçoit l'apport de semences ou principes en provenance d'autres propriétés actives, partout où elle se trouve en composition, elle revient, lorsqu'elle sèche, à un état tel qu'elle semble n'avoir que les qualités inhérentes à son genre¹. »

Vitruve décrit ici l'action de l'enduit humide, sur lequel a été étendue la couleur, sur la chaux qui a servi à construire les murs : celle-ci, ayant séché sous l'action de la cuisson, est devenue poreuse, en conséquence de quoi elle absorbe l'humidité de tout corps humide qui vient à son contact. C'est de cette manière que la couleur peut se mêler à elle, de sorte que chaux et couleur ne forment plus qu'une seule matière – gage de la conservation des couleurs des peintures murales. Pour expliquer physiquement le phénomène, Vitruve a recours à un vocabulaire évoquant celui de Lucrèce : il mentionne ainsi les *semina seu principia*, dans lesquels il serait difficile de ne pas reconnaître les atomes tels que Lucrèce les dénomme. Le mélange de la chaux et de l'enduit se traduit sur le plan physique par un mélange des atomes constitutifs de la chaux et de ceux qui composent l'enduit humide. Or, comme chez Lucrèce, ce sont les *potestates* du matériau – l'enduit – qui agissent à l'extérieur de lui. Pour comprendre ce segment de phrase difficile, il faut se représenter deux corps, la chaux et l'enduit, composés chacun d'atomes différents, et ayant, par là-même, des propriétés actives différentes ; en se touchant, ces deux corps viennent à se mélanger, car leurs propriétés sont complémentaires, ce qui aboutit par conséquent au mélange de leurs atomes. En définitive, c'est encore le caractère humide de l'enduit qui est désigné par *ex aliis potestatibus*.

Une formulation comparable se trouve dans le passage suivant du livre II, dans lequel Vitruve compare les différents bois² :

(119) *Et primum abies aeris habens plurimum et ignis minimumque umoris et terreni, leuioribus rerum natura e potestatibus comparata non est ponderosa.* (Vitr., *De arch.* II, 9, 6)

« Le sapin tout d'abord, qui contient beaucoup d'air et de feu, mais très peu d'eau et de terre, n'est pas pesant, la nature de ses éléments étant constituée de propriétés assez légères. »

¹ Trad. CUF modifiée : en particulier, nous traduisons *seminibus* par « semences » plutôt que par « éléments », afin de respecter le sentiment d'impropriété que paraît éprouver Vitruve en l'employant, visible au fait qu'il le précise par *seu principiis*. En outre, la traduction par « éléments » prête à confusion : nous la réservons pour notre part aux quatre éléments que constituent la terre, l'eau, le feu et l'air. Nous avons également modifié la traduction de *generis*, préférant « genre » à « nature » : elle « passe » certes moins bien en français, mais rend mieux compte du vocabulaire employé dans le texte. Enfin, nous traduisons *potestatibus* par « propriétés actives » plutôt que par « substances ».

² Il convient de signaler dans le même passage une occurrence de *possum* pour exprimer les « pouvoirs » différents des divers arbres : *namque non potest id robur, quod abies, nec cupressus quod ulmus* (Vitr., *De arch.* II, 9, 5) : « car le chêne ne peut pas ce que peut le sapin, ni le cyprès, ce que peut l'orme », autrement dit, « le chêne n'a pas la même propriété que le sapin, ni le cyprès que l'orme ». L'emploi de *possum* se rapproche ici de celui du nom de procès qui lui est associé, *potestas*.

Dans ce texte, *potestatibus* est qualifié par *leuioribus* ; or, Vitruve explique que si le sapin n'est pas lourd, c'est qu'il contient surtout de l'air et du feu. Il s'inscrit là encore dans la conception épicurienne qui veut que, d'une part, les atomes aient un poids, d'autre part, que le feu soit le plus léger des quatre éléments¹. Par conséquent, il apparaît que *potestas* dénote les éléments eux-mêmes, dont le sapin est composé, c'est-à-dire l'air et le feu ; mais il les dénote par métonymie, en tant qu'ils ont en eux ces propriétés actives et constitutives de la nature des choses. Dans ce passage, c'est d'ailleurs la dimension constitutive des *potestates* qui est mise en évidence, davantage que leur dimension active. Afin de mieux cerner la valeur référentielle de *potestas* dans l'usage qu'en fait Vitruve, il est éclairant de se reporter à un passage du *De ira* de Sénèque : bien que stoïcien, celui-ci énonce ici la même conception que celle que Vitruve attribue à Pythagore, Empédocle et Épicharme :

(120) *Nam cum elementa² sint quattuor, ignis, aquae, aeris, terrae, potestates pares his sunt, feruida, frigida, arida atque umida : et locorum itaque et animalium et corporum et morum uarietates mixtura elementorum facit, et proinde aliquo magis incumbunt ingenia, prout alicuius elementi maior uis abundauit.* (Sén., *De ira* II, 19, 1)

« Car comme il y a quatre éléments : le feu, l'eau, l'air, la terre, quatre propriétés leur correspondent : le froid, la chaleur, la sécheresse et l'humidité ; et ainsi le mélange de ces éléments constitue les variétés de lieux, d'êtres vivants, de tempérament, de caractère, et les esprits ont telle ou telle tendance suivant que l'action de tel ou tel élément se fait sentir davantage³. »

La partition entre les éléments (*elementa*) et leurs propriétés constitutives (*potestates*) est plus claire chez Sénèque que dans le texte de Vitruve, où il est souvent délicat d'identifier avec certitude la référence de *potestas*, entre la propriété constitutive et agissante de l'élément et l'élément lui-même. En outre, dénotant, au pluriel, les propriétés d'une chose, de la nourriture, des couleurs, ou du sapin, *potestas*, au singulier, a pu ainsi faire référence également à la propriété constitutive d'une chose, autrement dit à sa nature, sa manière d'être, comme chez Lucrèce.

2.4.2.3. La propriété constitutive

Ce troisième emploi vitruvien de *potestas* se caractérise formellement par la qualification du lexème par un adjectif, précisant de quelle nature est l'entité dont il est question. On trouve ainsi à propos de pierres de construction *molli et rara potestate* « de nature tendre et poreuse »⁴, à propos de la pourpre *rubra potestate* « de nature rouge »⁵, et à

¹ Voir notamment un fragment de Simplicius, *Commentaire sur le Traité du ciel d'Aristote*, 712, 27 : « Les disciples de Démocrite estiment que toutes choses sont pesantes, mais que le feu, du fait qu'il est moins pesant, est expulsé et renvoyé vers le haut par les choses qui le dépassent < dans sa chute > et que c'est la raison pour laquelle il paraît léger (Dumont, 1991, 434 : *Les écoles présocratiques*, Paris, Gallimard, Folio essais). »

² Le terme *elementa* pour désigner les quatre éléments ne se trouve pas chez Vitruve, qui emploie *principia*.

³ Trad. Bourgery, CUF, 1971 (1922).

⁴ Cf. *supra* pour le texte entier.

⁵ Vitr., *De arch.* VII, 13, 2 : *quod uero meridianis regionibus excipitur rubra procreatur potestate* : « mais celle qui provient des régions méridionales naît de nature rouge ».

propos des sources *liquidae potestatis* « de leur nature liquide »¹ ; enfin, la seule occurrence au nominatif est sujet de *est* : *est eius fontis potestas perlucida saporque egregius* : si l'on considère *eius fontis* comme un génitif d'appartenance après *esse*, il est possible de traduire par « cette source est d'une nature claire et d'un goût exquis »². Dans cet emploi, *potestas* peut commuter avec *proprietas*, comme l'atteste la similitude de leurs cotextes dans les propositions suivantes : à propos des briques, *igitur leui raraqum cum sint proprietate* (Vitr., *De arch.* II, 3, 4) et à propos des pierres de construction, *mollis enim et rara potestate cum sint* (Vitr., *De arch.* II, 8, 2). Vitruve développe ainsi de manière très personnelle un lexique pour dénoter la nature, les propriétés et les qualités des choses qu'il décrit, en ayant recours à des lexèmes auxquels il assigne un emploi particulier, comme *potestas*, ou qui ne sont pas fréquemment usités par ailleurs. C'est précisément le cas de *proprietas*, mais aussi de *qualitas* : ces deux lexèmes récents, créés par calque morphologique sur le modèle des lexèmes grecs ἰδιότης et ποιότης, sont surreprésentés chez lui, par rapport à ce que l'on observe chez les autres auteurs de notre corpus de textes scientifiques³ :

	Caton (DA)	Varron (RR)	Vitruve (DA)	Celse (DM)	Columelle (RR)	Sénèque (NQ)	Pline l'Anc. (NH)
<i>proprietas</i>	0	0	43	0	3	4	21
<i>qualitas</i>	0	0	22	7	25	1	7

Potestas, chez Vitruve, présente la même complexité référentielle que δύναμις dans la *Collection hippocratique*, et, plus largement, dans les textes scientifiques, et a toutes les chances d'être employé ici pour traduire les emplois techniques du lexème grec dans les sciences de la nature. Il est possible que Vitruve s'appuie sur l'usage lucrétien du lexème, et sur la transformation de sa valeur sémantique opérée par le poète, constituée essentiellement par le remplacement du sème /dotation externe/ (ou /conféré par une entité externe/) par le sème /appartenance interne/.

2.4.3. La *potestas* d'un mot

De la même manière que *posse* a pu être employé sporadiquement au sens de « valoir », « signifier », *potestas* se trouve parfois appliqué à un mot en référence à son sens ou à sa signification. Dans cet extrait de la *Rhétorique à Hérennius*, la qualification du pluriel de *potestas* par les adjectifs *ancipes* et *multiplex* permet d'assigner avec certitude cette valeur référentielle au substantif :

¹ Vitr. *De arch.* VIII, 3, 3 : *exanimati per raritates liquidae potestatis residunt* : « une fois débarrassées de l'air à travers les pores de leur nature liquide, elles se calment. »

² Cette interprétation permet d'éviter d'ajouter « d'être » comme le fait le traducteur de la CUF en analysant *eius fontis* comme le complément déterminatif au génitif de *potestas*, et *perlucida* comme son attribut : « la propriété de cette fontaine est d'être claire et d'un goût exquis. » Quoi qu'il en soit, *potestas* dénote toujours la manière d'être de la source.

³ À titre indicatif, Cicéron emploie *proprietas* 4 fois et *qualitas*, qu'il a lui-même créé, 6 fois seulement (cf. Cic. *Ac. post.* I, 25 et *De nat. deor.* II, 94). On ne trouve aucune occurrence de ces deux lexèmes nouvellement créés chez Lucrèce, ce qui s'explique facilement par le caractère archaïsant de sa poésie.

(121) *Per ambiguum, cum uerbum potest in duas pluresue sententias accipi, sed accipitur tamen in eam partem quam uult is qui dixit ; ut de eo si dicas qui multas hereditates adierit : « Prospice tu qui plurimum cernis¹ ». Ambigua quemadmodum uitanda sunt quae obscuram reddunt orationem, item haec consequenda quae conficiunt huiusmodi significationem². Ea reperientur facile, si nouerimus et animum aduerterimus uerborum ancipites aut multiplices potestates. (Rhet. Her., 4, 67)*

« Il y a ambiguïté quand un mot peut avoir deux acceptions ou plus mais qu'il est pris dans le sens que veut l'orateur. Par exemple si l'on disait en parlant de quelqu'un qui a reçu de nombreux héritages : 'Regarde, toi qui vois si bien ton intérêt'. S'il faut éviter les ambiguïtés qui rendent le style obscur, il faut rechercher celles qui produisent ce type d'allusion. Nous les trouverons aisément si nous connaissons le sens – double ou multiple – des mots et si nous y prêtons attention³. »

Chez les Anciens, les concepts de sens et de référent n'étaient pas toujours clairement distingués. Ainsi, S. Roesch a montré que Varron, dans le *De lingua Latina*, utilisait *res* pour désigner tantôt le référent du mot (*uerbum*), tantôt son signifié⁴. Dans l'extrait suivant du *De beneficiis* de Sénèque, l'auteur emploie *potestas* en coordination avec *uis* pour dénoter non pas tant le sens du mot *beneficium*, que la valeur différente de ses deux références :

(122) *Sic beneficium est et actio, ut diximus, benefica et ipsum, quod datur per illam actionem, ut pecunia, ut domus, ut praetexta ; unum utrique nomen est, uis quidem ac potestas longe alia. (Sén., De ben., 2, 34, 5)*

« Ainsi un bienfait est, nous l'avons dit, un acte qui tend à faire le bien, mais c'est aussi l'objet même que l'on donne par cet acte, comme : de l'argent, une maison, un prétexte ; les deux choses portent le même nom, mais leur signification et leur portée sont bien différentes⁵. »

Nomen, uis et *potestas* ont pour compléments référentiels les deux choses en question (*utrique*), l'acte de faire le bien (*actio*), et l'objet qui est donné par cet acte (*ipsum quod datur*) : si l'on peut souscrire sans peine au fait que ces deux choses aient un nom (*nomen*), qui s'avère être le même, que signifie qu'elles aient une valeur (*uis*) et un pouvoir (*potestas*) différents ? En réalité, Sénèque confond ici les référents, c'est-à-dire l'acte et l'objet donné, et les mots qu'il a utilisés pour les dénommer, *actio* et *ipsum quod datur*⁶. Ce sont ces deux dénominations qui ont une *uis* et une *potestas* différentes, c'est-à-dire une signification différente – peu importe que l'on comprenne « signification » au sens de « valeur sémantique » ou de « valeur référentielle », cette distinction n'ayant pas de pertinence ici. Le singulier de *uis* et de *potestas* empêche de comprendre ces deux lexèmes exactement de la même manière que dans l'exemple précédent, où *potestas* était au pluriel et dénotait

¹ Voir la note du traducteur, Achard, CUF, 1989, 222 : « Jeu sur deux sens du mot *cernere* qui peut signifier 'discerner' et 'prendre possession d'un héritage'. »

² *Significatio* ne doit pas être pris dans le sens de « signification », mais bien dans celui d'« allusion », figure de rhétorique appelée *ἔμφασις* en grec. Sur *significatio*, cf. Moussy, 1999, 23-25.

³ Trad. Achard, CUF, 1989.

⁴ Romeuf-Roesch, 1999, 65-80 : « Les rapports de *res* et *uerbum* dans le *De lingua Latina* de Varron », in Baratin, Moussy (éds.), 1999.

⁵ Trad. Préchac, CUF, 1972.

⁶ Cette manière de confondre dénomination et chose dénommée est fréquente chez Anciens, et vient du fait qu'ils ne distinguent pas formellement les emplois autonomes des autres : les lexèmes employés en autonomie sont grammaticalement intégrés à la phrase. Sur la question de l'autonymie en latin, voir Nicolas, 2005 : *Sic enim appello...Essai sur l'autonymie terminologique gréco-latine chez Cicéron*, Louvain, Peeters.

clairement les différents sens d'un mot polysémique, dans une perspective sémasiologique allant du signifiant à son signifié. En revanche, ici, bien que la question évoquée se ramène également à un problème de polysémie, elle est posée différemment : d'abord, Sénèque part du signifiant *beneficium*, et constate qu'il a non pas des sens différents, mais des applications référentielles différentes ; ensuite, il se déplace au niveau de ces deux réalités elles-mêmes et, dans une perspective cette fois onomasiologique, constate qu'elles portent le même nom – il considère alors les réalités dénommées –, mais qu'elles n'ont pas la même *uis* ni la même *potestas* : il considère alors les deux dénominations, *actio* et *ipsum quod datur*, et affirme qu'elles n'ont pas la même valeur référentielle. Cette façon de formuler les choses, ainsi que le singulier de *uis* et *potestas*, laissent penser que chacune des deux dénominations n'a qu'une seule *uis*, qu'une seule *potestas*, autrement dit, qu'une seule valeur référentielle – contrairement à *beneficium*, qui en a deux. Mais Sénèque aurait-il employé *uis* et *potestas* au pluriel pour dénoter les différents sens d'un mot ?

La confusion entre signifié et référent, et entre ce qui dénomme et ce qui est dénommé rend difficile l'identification précise de la valeur référentielle de *uis* et de *potestas* dans ce passage, et sans doute ne faut-il pas tenter de préciser outre mesure des notions qui étaient peut-être floues pour les auteurs latins eux-mêmes. Mais il importe de retenir cette nouvelle occurrence du binôme synonymique *uis et potestas*, et son usage métalinguistique. Nous verrons plus bas que cet usage est bien plus fréquent pour *uis* que pour *potestas*. Il est donc possible que, comme chez Lucrèce, *potestas* ait été employé de cette façon par un phénomène de propagation sémique interne au latin entre *uis* et *potestas*, favorisé par la structure du binôme. Il a pu également acquérir cet emploi par calque sémantique, à partir de l'emploi de δύναμις au sens de « signification ». Quoi qu'il en soit, par cette application référentielle, le sème /appartenance interne/, propre aux emplois techniques de *potestas* et, peut-être, à son application à la puissance divine, trouve une nouvelle illustration.

Citons enfin pour conclure cette occurrence de *potestas* relevée chez Isidore de Séville, pour dénoter la valeur vocalique ou consonantique d'une lettre :

(123) *Vnicuique autem litterae tria accidunt : nomen, quomodo uocetur ; figura, quo caractere signetur ; potestas, quae uocalis, quae consonans habeatur.* (Isid., *Et.* XX, 1, 4 16)

« Trois choses affectent chaque lettre : le nom, comment elle s'appelle ; la forme, par quel dessin elle se signale ; la valeur, qui est voyelle, qui est consonne ».

Cet exemple est tardif ; au I^{er} siècle de notre ère, c'est *uis* qui est employé avec cette valeur référentielle¹ : une fois encore, il est probable que *potestas* ait acquis cet emploi à son contact – phénomène favorisant l'accroissement de leur synonymie².

¹ Cf. *supra*, chez Pline l'Ancien.

² Sur la question de la synonymie de *uis* et *potestas*, cf. *infra*, chap. 3.

3. *Potentia* à l'époque classique (du I^{er} s. av. notre ère au I^{er} s. de notre ère)

C'est au sein du vocabulaire social et politique que *potentia* se démarque le plus nettement de *potestas*. Dérivé de *potens*, adjectif fréquemment utilisé au sein de ce vocabulaire pour dénoter les « puissants » (*potentes*), *potentia* a toutes les chances d'avoir été créé dans ce cadre pour dénoter la puissance de fait, par opposition au pouvoir légal (*potestas*) (3.1.). Mais, de là, il a pu faire référence à toute puissance effective, appartenant à des entités de toutes sortes, et non plus seulement à des individus humains. Il a alors reçu quelques emplois techniques, au sein desquels il lui arrive d'alterner avec *potestas*. Sans doute perçu comme un autre substantif associé à *possum*, il finit même par acquérir la même construction syntaxique que *potestas*, avec un gérondif au génitif, pour dénoter un pouvoir de faire une action Y. Mais de telles occurrences restent rares, et n'apparaissent pas avant la toute fin du I^{er} siècle avant notre ère (3.2.).

3.1. *Potentia* au sein du vocabulaire social et politique

Lorsqu'il est employé dans le domaine des relations sociales et politiques, *potentia* a un sens et des connotations assez bien stabilisés en latin : en général, il fait référence à la puissance de fait d'un individu ou d'un groupe d'individus dans la cité, détachée de toute fonction politique officielle. En cela, il est le plus souvent connoté péjorativement par les auteurs, fait révélateur de la défiance romaine envers toute forme de pouvoir non encadré, non limité dans le temps et dans son étendue par son caractère officiel et institutionnel. Cela est vrai à la fois sous la République et sous l'Empire. Néanmoins, le changement de régime a pu engendrer une transformation si ce n'est de la valeur sémantique, du moins de la valeur référentielle du lexème. C'est pourquoi, afin de cerner plus précisément cette notion, nous avons considéré les occurrences de *potentia* dans un corpus d'auteurs de l'époque républicaine et de la période impériale, dont les œuvres traitaient des relations sociales et du pouvoir politique, soit d'un point de vue historique, soit sous un angle de moraliste¹ – les deux points de vue ne s'excluant nullement. Le tableau suivant rend compte du nombre d'occurrences de *potentia* et de sa fréquence chez ces auteurs :

¹ Nous incluons dans ces textes les discours de Cicéron, en considérant qu'ils adoptent les deux points de vue.

	Total <i>sententiae</i> ¹	Total occ. <i>potentia</i>	Fréquence ²
Cicéron ³	51710	77	0,15 %
César	3649	9	0,25 %
Salluste	1607	20	1,24 %
Tite-Live	21175	2	0,009 %
Tacite	7396	85	1,15 %
Sénèque ⁴	17083	58	0,34 %

Deux points sont remarquables au vu de ce tableau : la sous-représentation du mot chez Tite-Live, et sa surreprésentation chez Tacite et chez Salluste, chez lesquels il est, de manière exceptionnelle, plus fréquent que *potestas*⁵. Pour déterminer précisément à la fois la valeur référentielle de *potentia* et les connotations qui y sont associées, nous avons examiné ce corpus en cherchant à répondre aux questions suivantes :

-quels sont les compléments référentiels du lexème ?

-à quels autres lexèmes est-il associé, par collocation ou plus largement dans son contexte ?

-par quels adjectifs est-il qualifié ?

-sur quels éléments la puissance dénotée par *potentia* est-elle fondée ?

Les réponses à ces questions pouvant parfois différer de la période républicaine à la période impériale, notamment pour ce qui concerne le complément référentiel du lexème, nous organiserons cette étude de manière diachronique, en abordant d'abord la période républicaine, avec Cicéron, César et Salluste, puis la période impériale avec Tite-Live, Tacite et Sénèque.

3.1.1. *Potentia* sous la République⁶

Selon J. Hellegouarc'h, « par rapport à la *potestas* qui est le pouvoir constitutionnel du magistrat, la *potentia* est (...) un pouvoir personnel, lié à la situation particulière de chaque personnage politique⁷. » Le passage suivant, tiré du *De re publica* de Cicéron, met en valeur cette distinction, ainsi que celle qui existe entre les deux lexèmes et *imperium* et *auctoritas* :

(124) *Tenuit igitur hoc in statu senatus rem publicam temporibus illis, ut in populo libero pauca per populum, pleraque senatus auctoritate et instituto ac more gererentur atque uti consules potestatem haberent tempore dumtaxat annuam, genere ipso ac iure regiam. Quodque*

¹ Nous rappelons que le nombre de *sententiae* est celui qui est donné par la base de données du CLCLT-5, et que les *sententiae* sont les phrases telles qu'elles sont délimitées par les éditeurs des textes de cette base de données, à savoir en général les éditeurs de la collection Teubner.

² La fréquence représente le rapport de *sententiae* comprenant au moins une occurrence de *potentia* au nombre total de *sententiae*.

³ Dans la mesure où, après examen, il est apparu que *potentia* était employé dans le sens qu'il a au sein du vocabulaire social et politique dans l'ensemble des œuvres de Cicéron, nous avons considéré l'intégralité de ses œuvres, sans distinction de genre.

⁴ Les *Naturales quaestiones* sont exclues de ce décompte : nous considérerons cette œuvre en même temps que les autres textes de notre corpus de textes scientifiques. Cf. *infra*.

⁵ Cf. *supra* : 15 occurrences de *potestas* chez Salluste, 45 chez Tacite.

⁶ Voir sur cette question notamment Hellegouarc'h, 1972 (1963), 234 *sq.* ; Drexler, 1959, 50-95 : « *Potentia* », *Rheinisches Museum für Philologie*, 102 ; Gonin, 1973, 33-50 : « '*Potentia*' by Cicero », *Acta Classica*, XVI.

⁷ Hellegouarc'h, 1972 (1963), 242.

erat ad obtinendam potentiam nobilium uel maximum, uehementer id retinebatur, populi comitia ne essent rata nisi ea patrum adprobauisset auctoritas. Atque his ipsis temporibus dictator etiam est institutus decem fere annis post primos consules, T. Larcius, nouumque id genus imperi uisum est et proximum similitudini regiae. Sed tamen omnia summa cum auctoritate a principibus cedente populo tenebantur magnaue res temporibus illis a fortissimis uiris summo imperio praeditis, dictatoribus atque consulibus, belli gerebantur. (Cic., Rep., 2, 56)

« Donc, à cette époque, le sénat maintint la constitution suivante de la république : le peuple, tout libre qu'il était, n'avait qu'un petit nombre de décisions à prendre ; la plupart des affaires étaient réglées d'après l'autorité du sénat, et d'après l'usage et la tradition ; les consuls avaient un pouvoir pour une durée limitée à un an, mais qui avait, par sa nature juridique même, un caractère royal. Et ce qui était peut-être le plus important pour maintenir la puissance des nobles, on conservait avec force le principe de ne rendre valables les décisions du peuple réuni en comices que si elles avaient été approuvées par l'autorité des Pères. C'est à cette époque même, environ dix ans après les premiers consuls, qu'on institua un dictateur en la personne de Titus Larcius. Ce pouvoir parut d'un genre très nouveau et en même temps fort près de ressembler à celui d'un roi. Mais cependant tout était aux mains des premiers citoyens, avec l'autorité suprême, et le peuple s'inclinait ; de grands exploits étaient alors accomplis à la guerre par des hommes pleins d'énergie, disposant du pouvoir suprême : dictateurs et consuls¹. »

Chacun des types de pouvoir dénotés par les lexèmes *potestas*, *potentia*, *imperium* et *auctoritas* est attribué à des fonctions politiques ou sociales différentes :

Type de pouvoir	Complémenteur référentiel	Valeur référentielle
<i>imperium</i>	<i>dictator, consules</i>	pouvoir institutionnel le plus haut
<i>potestas</i>	<i>consules</i>	pouvoir institutionnel
<i>auctoritas</i>	<i>senatus</i>	autorité morale
<i>potentia</i>	<i>nobiles</i>	puissance de fait

À côté des deux pouvoirs institutionnalisés que dénotent *imperium* et *potestas*², *potentia* et *auctoritas* font référence à des pouvoirs aux contours plus flous, qui ne sont pas, comme les deux autres, limités dans le temps. *Auctoritas*, qui a pour complémenteur référentiel privilégié le Sénat, dénote l'autorité morale exercée par les *Patres* dans la gestion de la plupart des affaires (*pleraque senatus auctoritate et instituto ac more gererentur*) ; ceux-ci sont les garants de l'ordre établi (*instituto*) et de l'usage des anciens (*more*), modèle à suivre systématiquement sous la République. Alors que l'*auctoritas*, sans être institutionnalisée de la même manière que l'*imperium* et la *potestas*, est tout de même associée à une instance politique déterminée, le Sénat, la *potentia*, elle, est le fait d'un groupe social, sans fonction politique clairement définie, les *nobiles*. En réalité, comme en atteste la phrase dans laquelle

¹ Trad. Bréguet, CUF, 1980, avec quelques modifications : nous réservons la traduction par « pouvoir », en tant que « pouvoir institutionnalisé » à *potestas* et à *imperium*, et nous traduisons *potentia* par « puissance », en tant que « puissance effective ».

² Conformément à ce qui a été dit plus haut à propos d'*imperium* et *potestas*, le premier fait référence à un pouvoir plus élevé que le second : l'*imperium* est l'apanage des consuls et du dictateur, dénotant dans le cas de ce dernier un pouvoir sans limites conféré à un seul homme en cas de crise, normalement pour une durée de six mois. Le fait que ce soit *potestas* qui soit employé la première fois dans ce passage pour faire référence au pouvoir des consuls met l'accent sur le caractère constitutionnel et limité de ce pouvoir. Mais les deux pouvoirs, l'*imperium* et la *potestas* des consuls, ont en commun leur caractère royal (*genere ipso ac iure regiam et proximum similitudini regiae*).

le lexème apparaît, les *nobiles* et les *Patres* représentent les mêmes grandes familles patriciennes romaines, parmi lesquels les consuls sont élus, et qui concentrent entre leurs mains l'essentiel du pouvoir, qu'il soit institutionnel ou effectif (*omnia summa cum auctoritate a principibus (...) tenebantur*). Cependant, ce n'est pas un hasard si *auctoritas* a pour complément déterminatif au génitif *senatus*, là où *potentia* a *nobilium* : même s'ils sont aux mains des mêmes hommes, l'*auctoritas* et la *potentia* ne reposent pas sur les mêmes éléments, ne s'exercent pas de la même façon, et reçoivent des connotations différentes, voire opposées¹.

3.1.1.1. Ses compléments référentiels

D'après l'examen des trente-huit occurrences de *potentia* dans les discours de Cicéron, il apparaît nettement que le lexème fait référence à une puissance détenue par des personnages présentés comme négatifs : soit par l'adversaire ou les adversaires de Cicéron eux-mêmes, soit par des personnages qui ne sont pas toujours clairement identifiés et qui constituent l'entourage et les appuis de l'adversaire. Ainsi, le lexème a pour complément référentiel Verrès dans les *Verrines*², Antoine dans les *Philippiques*³, Sextus Naevius dans le *Pro Quinctio*⁴, ou encore Chrysogonus, puissant affranchi à l'initiative de l'accusation de parricide portée contre Sextus Roscius dans le *Pro Roscio*⁵. En outre, dans ce discours, Cicéron, sans donner de nom, parle à plusieurs reprises du danger que peut représenter la puissance de l'adversaire⁶. Lorsqu'il emploie *potentia* par ailleurs, sans l'appliquer à un individu précis, il l'associe le plus souvent à des citoyens qu'il décrit comme ambitieux et prêts à tout pour servir leur propre intérêt plutôt que celui de l'État. Par exemple, dans le *Pro Flacco*, il dit laisser la puissance (*potentia*) et les honneurs (*honores*) à ceux qui, plutôt que d'« accorder un grand prix à l'autorité des hommes les meilleurs et des ordres de premier rang » (*qui optimi atque amplissimi cuiusque hominis atque ordinis auctoritatem magni putet*), « considèrent une voie plus facile pour eux pour atteindre les honneurs et tout ce qu'ils désirent » (*cum illam uiam sibi uideant expeditiorem ad honores et ad omnia quae concupiuerunt*)⁷.

Lorsque Cicéron emploie *potentia* à propos de personnages qu'il veut rendre positifs, soit lui-même, soit l'individu qu'il défend, il dissocie en fait toujours cet individu de la

¹ Nous avons relevé toutefois chez Cicéron deux occurrences de *potentia* avec *senatus* comme complément déterminatif au génitif : Cic., *Rep.* II, 59, où il est coordonné à *auctoritas* (*potentia senatus atque auctoritas*), et Cic., *Att.* II, 9, 2 : *etenim si fuit inuidiosa senatus potentia, cum ea non ad populum sed ad tris homines immoderatos redacta sit, quid iam censes fore ?* « S'il est vrai en effet, qu'on prit en haine la façon dont le Sénat usait de son pouvoir, maintenant que ce pouvoir est passé non pas au peuple, mais à trois hommes que rien n'arrête, que sera-ce, dis-moi ? » (trad. Constans, CUF, 1969 (1934)). Ce n'est pas l'autorité morale du Sénat qui suscite l'envie, mais bien sa puissance effective.

² Cic., *Verr.* I, 35 et 36 et *Verr.* II, 5, 175.

³ Cic., *Phil.* VII, 17.

⁴ Cic., *Pro Quinc.* 87 ; en *Pro Quinc.* 9, *potentia* est appliqué à l'entourage de Naevius, qui sert ses passions et sa cupidité.

⁵ Cic., *Pro Rosc.* 35 et 122.

⁶ Cic., *Pro Rosc.* 35 : *potentia* a alors pour complément adnominal au génitif *aduersariorum*, désignant les adversaires en général.

⁷ Cic., *Pro Flacc.* 104.

notion, et lui associe des notions opposées, positives. Ce procédé est très net dans cet extrait du *Pro Planctio* :

(125) *Aliquid praeterea – timide dicam, sed tamen dicendum est : non enim opibus, non inuidiosa gratia, non potentia uix ferenda, sed commemoratione benefici, sed misericordia, sed precibus aliquid attulimus etiam nos.* (Cic., *Pro Planc.* 24)

« Il y a encore autre chose (je dirai avec crainte, mais cependant il faut bien le dire) que l'ai moi-même apporté en sa faveur, non point une aide matérielle, ni en usant d'un crédit qui peut sembler importun, ni en recourant à une influence intolérable, mais en rappelant les services qu'il nous avait rendus, en faisant appel à la pitié, en recourant aux prières¹. »

Il n'y a guère qu'un passage où Cicéron consent à s'attribuer la *potentia*, dans le *Pro Milone* : l'Arpinate rapporte que Clodius l'accusait sans cesse de *potentia*, accusation qu'il accepte, mais après avoir redéfini la notion, et l'avoir complètement retournée jusqu'à la transformer en son envers positif – *auctoritas* et *gratia*² :

(126) *Declarant huius ambusti tribuni pl. illae intermortuae contiones, quibus cotidie meam potentiam inuidiose criminabatur cum diceret senatum non quod sentiret, sed quod ego uellem decernere. Quae quidem si potentia est appellanda potius quam aut propter magna in rem publicam merita mediocris in bonis causis auctoritas, aut propter hos officiosos labores meos nonnulla apud bonos gratia, appelletur ita sane, dummodo ea nos utamur pro salute bonorum contra amentiam perditorum.* (Cic., *Pro Mil.* 12)

« J'en veux pour preuve les harangues avortées de ce tribun de la plèbe à demi roussi, qui chaque jour s'en prenait haineusement à mon pouvoir tyrannique, prétendant que par ses décisions le Sénat exprimait non pas son opinion mais ma volonté. S'il faut parler à ce sujet de pouvoir tyrannique plutôt que d'une modeste autorité dans les bonnes causes, acquise par d'importants services rendus à l'État ou d'un faible crédit auprès des gens de bien, que m'a valu mon obligeante activité, qu'on use de cette appellation, j'y consens, pourvu que je puisse employer ce pouvoir en faveur du salut des gens de bien et contre la démence des citoyens tarés³. »

Le cotexte de *potentia* met en évidence plusieurs éléments fondamentaux de son sémantisme : la puissance que le lexème dénote peut se traduire par une influence de fait sur les prises de décision du Sénat ; autrement dit, si elle est déconnectée de toute fonction officielle, elle n'en a pas un rôle politique moins important, et c'est précisément ce qui la rend redoutable. Dans la suite du texte, Cicéron dessine en creux ce qu'est la *potentia*, en énonçant précisément ce qu'elle n'est pas : d'abord, il minimise sa propre influence en l'appelant *mediocris auctoritas*, puis *nonnulla gratia*, soit des substantifs neutres ou positifs du point de vue de leur orientation axiologique ici, encore modérés par les adjectifs qui les qualifient. Par contraste, *potentia* apparaît comme dénotant une influence importante et pernicieuse. En outre, Cicéron fonde sa propre influence sur de « grands services rendus à l'État (*propter magna in rem publicam merita*) » « dans des bonnes causes (*in bonis causis*) » et sur « ses efforts empressés (*hos officiosos labores meos*) » – soient des éléments orientés vers le haut

¹ Trad. Grimal, CUF, 1976.

² Comme nous le verrons plus bas, *gratia* se trouve fréquemment en collocation avec *potentia*, les deux lexèmes étant alors connotés péjorativement. Mais ici, *gratia* a le sens usuel en politique de « crédit », « influence », sans connotation péjorative. Sur *gratia*, voir Moussy, 1966 : *Gratia et sa famille*, Paris, PUF.

³ Trad. Boulanger, CUF, 1967 (1949).

sur l'échelle axiologique, qui se traduisent par des actions concrètes effectuées dans l'intérêt général, en particulier « pour le salut des gens de bien » (*pro salute bonorum*). En creux, la *potentia* apparaît donc fondée sur des éléments orientés vers le bas sur l'échelle axiologique, se traduisant par des actions concrètes effectuées contre l'intérêt général, et en faveur d'individus « déments » et « perdus » (*amentia perditorum*).

Au sein des discours, la *potentia* fait donc partie des défauts de l'adversaire, qu'il s'agit de mettre en évidence afin de provoquer l'hostilité des juges et de l'auditoire à son endroit. Ce fait, nettement observable dans sa pratique oratoire, fut également théorisé par Cicéron dans le *De inuentione* : Cicéron expose les quatre façons de se concilier la bienveillance (*beniuolentia*) de son auditoire lors d'un procès ; après avoir expliqué la première, qui consiste à parler de soi, il aborde la deuxième, consistant à décrire la personnalité de l'adversaire dans le but d'attirer sur lui la haine (*odium*), l'hostilité (*inuidia*) ou le mépris (*contemptio*). C'est pour susciter l'hostilité que l'avocat met en avant la *potentia* de ses adversaires, à côté de plusieurs autres caractéristiques comme la force (*uis*), les richesses (*diuitiae*) et la naissance (*cognatio*) :

(127) *In inuidiam, si uis eorum, potentia, diuitiae, cognatio [pecuniae] proferentur atque eorum usus arrogans et intolerabilis, ut his rebus magis uideantur quam causae suae confidere.* (Cic. *De inu.* I, 16, 22)

« L'hostilité, si on montre leur violence, leur puissance, leur fortune, leurs parentés, l'usage superbe et insupportable qu'ils en font, au point qu'ils semblent plus s'appuyer sur ces moyens que sur la justesse de leur cause¹. »

La relation paradigmatique synonymique² entre *uis*, *potentia*, *diuitiae* et *cognatio*, mise en évidence par leur juxtaposition sur l'axe syntagmatique, permet de cerner les caractéristiques sociales du type d'individu susceptible de détenir la *potentia* : il peut s'agir d'individus capables d'actions violentes s'exerçant contre la volonté d'autrui, notamment lorsqu'ils sont en charge d'une magistrature officielle³, d'individus riches ou encore de haute naissance, ces éléments pouvant être conjugués. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de trouver *potentia* à propos d'un groupe social bien défini : la *nobilitas*. Outre le passage du *De republica* mentionné plus haut, nous avons relevé chez Salluste deux occurrences de *potentia nobilitatis*, dont le caractère négatif est souligné par le cotexte. Dans les deux cas, le syntagme intervient à propos du tribun de la plèbe C. Memmius, que l'auteur définit d'abord comme « homme énergique et hostile à la puissance de la noblesse » (*uir acer et infestus potentiae*

¹ Trad. CUF, Achard, 1994.

² Nous rappelons que nous entendons par « relation paradigmatique synonymique » une mise en relation, sur le plan syntagmatique, de lexèmes qui, sans être nécessairement de parfaits synonymes, sont sémantiquement proches, et peuvent dénoter par exemple les différentes facettes d'une réalité, ou les différents éléments qui constituent une entité plus large. Nous lui opposons la « relation paradigmatique antonymique », mise en relation sur l'axe syntagmatique d'au moins deux lexèmes opposés l'un à l'autre dans le passage. Ces deux types de relations sont cotextuels, et n'impliquent pas nécessairement l'existence d'une synonymie ou d'une antonymie entre les lexèmes dans d'autres textes ou hors contexte.

³ Verrès, par exemple, connu pour ses pillages et ses appropriations douteuses lorsqu'il était gouverneur de Sicile.

nobilitatis)¹ ; dans le second passage, il rappelle avoir parlé plus haut « de sa liberté d'esprit et de sa haine de la puissance de la noblesse » (*de libertate ingenii et odio potentiae nobilitatis*)² : du point de vue de la plèbe, la puissance des *nobiles* était de fait perçue comme excessive et abusive, ce qui explique d'ailleurs la création du tribunat de la plèbe, qui visait à la diminuer. Ainsi, Cicéron évoque dans le *De republica* « la puissance excessive des premiers citoyens » (*nimia potentia principum*), qui provoque leur propre ruine (*interitus principum*)³. Dans le *De legibus*, la *potentia principum* est encore condamnée pour ses abus, et opposée à l'*auctoritas optimatum*, versant positif de la même réalité extra-linguistique, la puissance de fait des nobles :

(128) *Quis autem non sentit omnem auctoritatem optimatum tabellariam legem abstulisse ? Quam populus liber numquam desideravit, idem oppressus dominatu ac potentia principum flagitavit.* (Cic., *Leg.* III, 34)

« Qui donc ne se rend pas compte que toute l'autorité des nobles a été détruite par la loi des suffrages ? Loi dont le peuple, tant qu'il a été libre, n'a jamais éprouvé le besoin, mais qu'il a exigée quand il s'est trouvé accablé par la tyrannie et les abus de pouvoir des grands⁴. »

Chez Salluste, *potentia* a aussi pour complémentateur référentiel des membres particuliers de la noblesse, par exemple Aemilius Scaurus, « homme noble, énergique, chef de faction, avide de puissance, d'honneur et de richesses » (*homo nobilis, inpiger, factiosus, avidus potentiae, honoris, diuitiarum*)⁵, dont « la puissance (...) détournait au plus haut point les patriciens du vrai et du bien » (*maxume eos potentia Scauri (...) a uero bonoque impediabat*)⁶.

Mais, avec l'évolution et les transformations du régime républicain, avec notamment la possibilité pour les plébéiens d'accéder aux plus hautes magistratures, la *potentia* n'est plus l'apanage des membres de la *nobilitas* et des vieilles familles patriciennes. Appliqué par Clodius à Cicéron, le lexème est aussi associé à des personnages charismatiques ayant acquis une importance particulièrement haute au sein de la cité, soit par leurs victoires à la guerre, soit par leurs actions politiques lorsqu'ils étaient en charge du consulat, indépendamment de leur appartenance sociale⁷. Les auteurs parlent ainsi de la *potentia* de Pompée ou de César, sans donner alors une connotation nécessairement péjorative au lexème. Celui-ci est même parfois investi de connotations positives par le cotexte, comme c'est le cas dans l'extrait de cette lettre de Cicéron, dans laquelle il vante les mérites de Pompée :

¹ Sall., *Jug.* 27, 2.

² Sall., *Jug.* 30, 3.

³ Cic., *Rep.* I, 68.

⁴ Trad. Plinval, CUF, 1968 (2^e éd.).

⁵ Sall., *Jug.*, XV, 3.

⁶ Sall., *Jug.* XXX, 2.

⁷ Chez Salluste (*Cat.* XX, 8) *potentia* est employé par Catilina, issu de la *nobilitas*, à propos des *pauci potentes* qui concentrent à ses yeux « tout le crédit (*gratia*), la puissance (*potentia*), l'honneur (*honoros*) et les richesses (*diuitiae*) ». Or, parmi les *potentes* qu'il vise se trouve Cicéron, *homo nouus* qui ne fait pas partie de la *nobilitas*. En outre, on trouve *potentia* à propos de l'affranchi Chrysogonus, accusateur de Roscius dans Cic., *Pro Rosc.* 122.

(129) *Cum autem in re publica Cn. Pompeius princeps esset uir, is qui hanc potentiam et gloriam maximis in rem publicam meritis praestantissimisque rebus gestis esset consecutus, cuiusque ego dignitatis ab adulescentia fautor, in praetura autem et in consulatu adiutor etiam extitisssem...* (Cic., *Fam.* I, 9, 11)

« Mais alors qu’au sein de l’État, c’était Pompée qui était au premier rang, Pompée qui avait acquis cette puissance et cette gloire par de grands services rendus à l’État et par des hauts faits des plus remarquables, l’homme dont j’avais favorisé le prestige depuis ma jeunesse, que j’avais même aidé pendant ma préture et mon consulat... »

Évidemment, aux yeux de ses ennemis et de ceux qui jalourent ou craignent sa puissance, la *potentia* de Pompée prend un tour nettement plus négatif : le Sénat la juge « redoutable (*formidulosa*)¹ » chez Salluste, et sous la plume de César, son principal ennemi, elle est fondée sur des actions moralement dépréciées, par exemple la trahison envers certaines légions :

(130) *Simul infamia duarum legionum permotus quas ab itinere Asiae Syriaeque ad suam potentiam dominatumque conuerterat, rem ad arma deduci studebat.* (Caes., *BC*, I, 4, 5)

« En même temps, ébranlé par sa réputation fâcheuse liée à l’affaire des deux légions qu’il avait détournées de leur trajet vers l’Asie et la Syrie en vue de sa propre puissance et de sa propre domination, il souhaitait que l’affaire en vînt aux armes. »

Chez César, *potentia* a toujours pour complémentateur référentiel un ennemi, qu’il s’agisse de Pompée ou de son partisan Hégésaretos² dans la *Guerre civile*, ou de Dumnorix, le roi des Héduens³, de Vercingétorix⁴, ou d’autres Gaulois puissants comme Cotos⁵ ou Éporédorix⁶ dans la *Guerre des Gaules*.

À quelques exceptions près, *potentia* dénote donc l’état de puissance de personnages que le locuteur cherche à délégitimer et à dépeindre sous un jour négatif, qu’il s’agisse d’un adversaire lors d’un procès, d’un ennemi au sein de la cité ou d’un ennemi étranger, ou encore d’un individu ou d’un groupe d’individus abusant de sa position et suscitant la terreur chez ses concitoyens.

3.1.1.2. Son orientation axiologique

Des observations précédentes, il ressort que *potentia* est un lexème orienté axiologiquement vers le bas dans la plupart de ses occurrences⁷ : apanage de personnages à la moralité douteuse, fondée sur des données purement sociales, ne dépendant que très rarement du mérite personnel de l’individu, la puissance dénotée par *potentia* se trouve aussi qualifiée par des adjectifs qui soulignent cette orientation négative, du moins du point de vue de ceux qui sont en position de la subir. Certains de ces adjectifs sont en effet porteurs d’un sème de passivité, en particulier *ferenda*, *intolerabilis* et *intoleranda*, que l’on trouve plusieurs fois

¹ Sall., *Cat.*, XIX, 2.

² Caes., *BC* III, 35, 2.

³ Caes., *BG* I, 18, 4 et 8.

⁴ Caes., *BG* VII, 4, 1.

⁵ Caes., *BG* VII, 32, 4.

⁶ Caes., *BG* VII, 39, 1.

⁷ Sur cette orientation négative de *potentia*, voir Drexler, 1959, 84-92.

avec *potentia* – le premier étant nié par *minime, non* ou *uix*¹. La puissance est en outre souvent excessive (*nimia*)², dangereuse (*perniciosa, periculosa*)³ ou injuste (*iniusta*)⁴ pour celui qui la subit. La fréquence de l'adjectif *nimia* comme qualificatif de *potentia* témoigne aussi de sa nature scalaire : souvent grande, cette puissance est amenée à toujours s'élever, jusqu'à l'excès. Par ce fait même, elle est aussi très fragile. En effet, celui qui subit ses abus est amené à la craindre (*perimere*)⁵, doit la supporter comme un fardeau qui pèse sur lui (*ferre, sustinere*)⁶, et peut vouloir la briser (*potentiam perfringi*)⁷.

Si elle est redoutée par ceux qui la subissent, la *potentia* est en revanche un objet de désir pour ceux qui la possèdent ou qui sont en position de la posséder un jour : le lexème se trouve ainsi plusieurs fois en position de complément au génitif des substantifs *cupiditas*⁸ ou *libido*⁹ ou des adjectifs *cupidus*¹⁰ et *auidus*¹¹, et en fonction de complément d'objet du verbe *quaerere*¹². À ce titre, le sème négatif qui se trouve associé à *potentia* dans la plupart de ses occurrences cicéroniennes peut être parfois virtualisé¹³ dans des contextes où Cicéron évalue la *potentia* non d'un point de vue moral (selon l'*honestum*, ou l'*honestas*), mais du point de vue de l'utile (*utile, utilitas*). Ainsi, dans le *De inuentione*, elle est répertoriée parmi les éléments qui constituent la grandeur (*amplitudo*), l'une des quatre choses, avec la gloire (*gloria*), la dignité (*dignitas*) et l'amitié (*amicitia*), « qui nous attirent à la fois par leur dignité, et aussi par l'avantage qu'elles constituent (*quae nos cum dignitate tum quoque fructu suo ducunt*) » ; la grandeur est constituée par « une grande abondance de puissance, de majesté ou de ressources quelconques (*potentiae aut maiestatis aut aliquarum copiarum magna abundantia*)¹⁴ ». De même, dans le *De officiis*, Cicéron, lorsqu'il expose l'avis de Panétius, classe la puissance dénotée par *potentia* parmi toutes les choses « dont on peut s'aider et aider les siens » (*quibus et se possint iuuare et suos*), à côté de « l'avantage et de l'agrément de la vie » (*uitae commoditatem iucunditatemque*), les moyens d'existence et les richesses (*facultates rerum atque copias*), et les ressources (*opes*) ; il précise bien cependant

¹ Voir Cic. *Phil.* I, 29 : *populo Romano minime ferendam potentiam* ; *Pro Planc.* 24 : *non potentia ui ferenda* ; *Off.* III, 8, 36 : *potentiae uix ferendae (...) cupiditates* ; *Verr.* I, 35 : *ista tua potentia intolerabilis* ; *Pro Rosc.* 36 : *uos et audaciae resistere et hominum eiusmodi perniciosam atque intolerandam potentiam (...) extinguere atque opprimere debetis*.

² Cic., *Pro Caec.* 71 ; *Pro Rosc.* 122 ; *Rép.* I, 68.

³ Cic., *Pro Rosc.* 36 (cf. la note ci-dessus) ; *Pro Caec.* 22 : *periculosas hominum potentias* (seule occurrence du lexème au pluriel chez Cicéron).

⁴ Sall., *Jug.* XLI, 10 : *iniustae potentiae* est opposé à *ueram gloriam* dans ce passage.

⁵ Cic., *Verr.* II, 2, 179.

⁶ Cic., *Phil.* II, 26 (*ferre*) et VII, 17 (*sustinere*).

⁷ Cic., *Pro Caec.* 73.

⁸ Cic., *Off.* I, 8, 26 et III, 8, 36.

⁹ Sall. *Jug.* III, 3 : *inhonesta et pernicioso libido (...) potentiae*. Le caractère négatif de ce désir de puissance est souligné par ses deux épithètes *inhonesta* et *perniciosa*.

¹⁰ Cic. *Off.* I, 21, 70.

¹¹ Sall. *Jug.* XV, 3.

¹² Sall., *Jug.* LXXXVI, 3.

¹³ Nous employons ce terme au sens où l'entend F. Rastier (par exemple 1987, glossaire, 278) à savoir « neutralisation d'un sème, en contexte ».

¹⁴ Cic., *De inu.* II, 55, 166.

que la délibération dont il est question se place uniquement sur le plan de l'utilité (*quae deliberatio omnis in rationem utilitatis cadit*)¹.

Mais, dans la plupart de ses occurrences, la puissance à laquelle *potentia* fait référence, si elle attire l'ambitieux, est présentée comme devant être fuie par « le citoyen digne et courageux (*gravis et fortis civis*)² », et méprisée par l'homme de bien³. Il est d'ailleurs exceptionnel que le lexème se trouve à côté d'un terme connoté positivement⁴ comme *maiestas*. D'après l'observation de ses cotextes, il apparaît en relation de synonymie – soit au sein d'énumérations, nombreuses chez Cicéron, soit au sein de binômes de lexèmes coordonnés, soit en parallèle avec un ou plusieurs autres lexèmes – avec les lexèmes suivants⁵ : *gratia* (14)⁶, *opes* (12)⁷, *diuitiae* (7)⁸, *pecunia* (2)⁹, *copiae* (3)¹⁰, *genus* (1)¹¹ et *cognatio* (2)¹², *uis* (3)¹³, *honus* (5)¹⁴ et *honores* (2)¹⁵, *gloria* (3)¹⁶, *imperium* (2)¹⁷, *auctoritas* (3)¹⁸, *dominatus* (3)¹⁹ et *dominatio* (2)²⁰, *cupiditas* (1)²¹, *cupiditas dominandi* (1)²² et

¹ Cic., *Off.* I, 3, 9.

² Cf. Cic. *Off.* I, 25, 86.

³ Voir par exemple Cic., *Lael.* 63 : *Imbecilla enim est natura ad contemnendam potentiam, quam etiamsi neglecta amicitia consecuti sint, obscuratum iri arbitrantur, quia non sine magna causa sit neglecta amicitia.*

« Car la nature faiblit quand il lui faut mépriser la puissance : même s'ils négligent l'amitié pour l'obtenir, les hommes croient cacher leur faute sous le prétexte qu'ils ne manquaient pas de bonnes raisons de négliger l'amitié » (trad. Combès, CUF, 1993 (1971)).

⁴ On trouve néanmoins l'association de *summa potentia* avec *summo ingenio* (Cic., *Phil.* 11, 11), qui neutralise le sème négatif de *potentia* ; de même, il est connoté positivement en Cic. *Fam.* I, 9, 11, lorsqu'il est employé à propos de Pompée (cf. *supra*).

⁵ Nous donnons entre parenthèses le nombre d'occurrences du lexème chez Cicéron, César et Salluste lorsqu'il apparaît en contexte en relation de synonymie avec *potentia*.

⁶ Voir par exemple Cic., *Pro Caec.* 72 et 73 ; *Pro Planc.* 24 (*inuidiosa gratia*) ; *Pro Mur.* 59 (*nimiam gratiam*), etc. (11 occurrences chez Cicéron) ; Caes. *BG I*, 18, 8 et VI, 15, 2 ; Sall., *Cat.* 20, 8.

⁷ Cic. *Pro Sull.* 21 ; *Pro Sest.* 134 ; *Off.* I, 25, 86, etc.

⁸ Quatre des sept occurrences de cette collocation se trouvent chez Salluste : *Jug.*, 15, 3 ; *Cat.* 12, 1 ; 20, 8 ; 48, 5. Voir aussi Cic. *Inu.* I, 16, 22 ; *Off.* III, 9, 39 ; *Lael.* 20, 53.

⁹ Cic., *Pro Caec.* 73 ; *Inu.* II, 59, 177.

¹⁰ Outre les deux passages mentionnés plus haut (Cic. *Inu.* II, 55, 166 et *Off.* I, 3, 9), voir Cic. *Verr.* II, 5, 174.

¹¹ Cic. *Inu.* II, 59, 177.

¹² Caes., *BG VII*, 32, 4 : *hominem summae potentiae et magnae cognationis* ; Cic. *Inu.* I, 16, 22.

¹³ Cic., *Verr II*, 2, 179 ; *Inu.* I, 16, 22 ; *Off.* III, 9, 39.

¹⁴ Cic. *Inu.* II, 59, 177 ; *Off.* I, 8, 26 ; Caes. *BG I*, 18, 8 ; Sall. *Jug.* 15, 3 et *Cat.* 20, 8.

¹⁵ Cic. *Pro Flac.* 104 ; *Lael.* 20, 53.

¹⁶ Outre le passage cité plus haut (Cic. *Fam.* I, 9, 11) où le binôme, appliqué à Pompée, revêt une connotation positive, voir Cic., *Off.* I, 8, 26 et Sall., *Cat.* 12, 1 où *gloria* et *potentia* se trouvent au sein d'énumérations de termes connotés négativement. Dans les autres passages où la relation paradigmatique de *potentia* et *gloria* est soulignée, les deux lexèmes sont des antonymes : voir surtout Cic. *Phil.* V, 50.

¹⁷ Cic., *Off.* I, 8, 26 et Sall., *Cat.* 12, 1 : il s'agit des mêmes passages que *gloria*.

¹⁸ Cic., *Verr.* I, 15 ; Cic., *Pro Mur.* 59 ; *Rep.* II, 59 : dans ce dernier cas, il s'agit de la puissance et de l'autorité du sénat, affaiblies par la création du tribunat de la plèbe. Comme avec *gloria*, *potentia* entretient une relation paradigmatique ambiguë avec *auctoritas* : tantôt les deux lexèmes sont parasyonymes, avec une connotation négative ou une connotation positive, tantôt ils sont antonymes, l'orientation négative étant alors toujours du côté de *potentia*.

¹⁹ Caes., *BC I*, 4, 5 ; Cic., *Phil.* II, 26 ; *Leg.* III, 34.

²⁰ Cic., *Pro Sul.* 25 ; *Off.* III, 9, 39.

²¹ Cic., *Verr.* I, 35.

²² Cic., *Phil.* V, 50.

cupiditates regnandi (1)¹, *libido* (1)², *audacia* (1)³, *impudentia* (1)⁴, *scelus* (1)⁵, *minae* (1)⁶, *fortuna* (1)⁷, *ingenium* (1)⁸, *nobilitas* (1)⁹.

Quelques-uns de ces lexèmes tendent à être eux-mêmes péjoratifs, tels *cupiditas*, *audacia* ou *scelus*, par exemple ; mais dans la plupart des passages évoqués, c'est leur association les uns avec les autres, et en particulier avec *potentia*, qui actualise leur orientation négative. Par exemple, *gratia* n'a jamais de connotation aussi péjorative que lorsqu'il est accolé à *potentia*, au sein d'un binôme synonymique, comme dans le passage suivant :

(131) *Quod eorum gratia et potentia factum est, qui, quasi sua res aut honos agatur, ita diligenter Sex. Naeui studio et cupiditati morem gerunt et in eius modi rebus opes suas experiuntur, in quibus, quo plus propter uirtutem nobilitatemque possunt¹⁰, eo minus, quantum possint, debent ostendere.* (Cic., *Pro Quinct.* 9)¹¹

« Voilà ce qu'ont obtenu le crédit et la puissance d'hommes qui se font les complaisants de la passion et de la cupidité de Sex. Naevius avec autant de zèle que s'il s'agissait de leur fortune ou de leur honneur et qui font l'essai de leurs forces dans une affaire telle que, plus leur mérite et leur noblesse leur donnent de pouvoir, moins ils devraient y montrer tout ce qu'ils peuvent¹². »

Selon J. Hellegouarc'h¹³, la *gratia* « est une notion plus limitée » que la *potentia* : « elle ne marque que la puissance qui résulte de l'influence électorale ». Cl. Moussy remarque aussi que « *gratia* (...) a souvent pris le sens plus large de 'crédit', d' 'influence' et c'est avec cette valeur qu'il est fréquemment groupé avec *potentia* dont il ne se distingue plus sémantiquement¹⁴. » Le binôme synonymique *gratia et potentia* dénote donc une seule réalité, à travers l'association de deux paronymes dont le premier est par ailleurs l'hyponyme de l'autre, et vient en préciser le sens¹⁵. Les autres lexèmes qui leur sont fréquemment associés, en particulier *opes* et *diuitiae* ou *pecunia*, « désignent certains des éléments sur lesquels

¹ Cic., *Off.* III, 8, 36.

² Cic., *Off.* III, 9, 39.

³ Cic., *Pro Rosc.* 35.

⁴ Cic., *Verr.* I, 36.

⁵ Sall., *Jug.* 33, 2.

⁶ Cic., *Verr.* II, 1, 3.

⁷ Cic., *Tusc.* III, 10, 21 : c'est la seule occurrence de *potentia* dans ce traité. Son complément référentiel est Alexandre.

⁸ Cf. *supra* : Cic., *Phil.* 11, 11.

⁹ Cic., *Brut.* 166.

¹⁰ Si *plus possunt* peut être interprété, à la manière des traducteurs de la CUF, comme un emploi monovalent de *possum* et être traduit par « plus ils sont puissants » ou « plus ils ont du pouvoir », il peut aussi être compris plus littéralement, avec sa valeur modale, et être traduit par « plus ils peuvent », conformément à ce que l'on trouve chez Plaute. Il exprime alors la valeur radicale de capacité, celle-ci étant fondée sur l'origine sociale et le mérite personnel. Il en est de même pour *quantum possint*. Cf. *supra*.

¹¹ Exemple cité par Moussy, 1966, 386, à l'appui de la valeur péjorative de *potentia*, « comparable à celle de *uis* », lui aussi associé à *gratia* « pour désigner une puissance qui repose sur le recours à la violence ».

¹² Trad. de la Ville de Mirmont-Humbert, CUF, 2002 (1921).

¹³ Hellegouarc'h, 1972 (1963), 242.

¹⁴ Moussy, 1966, 386.

¹⁵ Il s'agit du même procédé que dans *potestas et imperium* envisagé plus haut : *imperium*, hyponyme de *potestas*, venait préciser que ce dernier était à prendre au sens de « pouvoir suprême »

repose cette puissance, la possession de richesses ou d'une clientèle¹. » Selon J. Hellegouarc'h, la *potentia* repose essentiellement sur trois « éléments sociaux² » : aux *opes* et aux *diuitiae*, il ajoute la naissance (*genus* ou *cognatio*, attestés également en collocation avec *potentia*). En définitive, c'est le caractère amoral – plus qu'immoral – de ces sources de la *potentia* qui fonde l'orientation axiologique souvent négative de celle-ci. Ces éléments ne reposant en aucun cas sur le mérite personnel et sur les qualités morales de l'individu, la puissance qu'ils confèrent est toujours suspecte de s'exercer de manière immorale, dans l'intérêt personnel de celui qui la détient, et au détriment de l'intérêt général.

C'est pour ce même caractère amoral que Socrate condamnait la puissance dénotée par *δύναμις* dans le *Gorgias* : une puissance dont il est possible de faire un mauvais exercice était selon lui intrinsèquement mauvaise. *Potentia* et *δύναμις* apparaissent donc, dans le vocabulaire des relations sociales, comme des équivalents adéquats, tant dans leur valeur dénotative – la puissance matérielle effective d'un ou de plusieurs individus au sein de la cité – que dans leur valeur connotative – cette puissance, amonale, étant jugée le plus souvent dangereuse.

3.1.1.3. La potentia de la cité

Attribut jugé sévèrement lorsqu'elle est considérée sous l'angle des relations internes à la cité, la *potentia* constitue en revanche une valeur positive lorsqu'elle s'applique à une cité ou un État, en particulier à la cité romaine. C'est le cas dans le *De republica* où Cicéron loue Romulus pour avoir avantageusement choisi le site de Rome, au point qu'il lui semble avoir « prévu alors déjà que [leur] ville serait un jour le centre et le foyer du plus grand des empires ; car il n'y avait guère d'emplacement, dans une autre région de l'Italie, où une ville pût aisément conserver une telle hégémonie (*ut mihi iam tum diuinasse ille uideatur hanc urbem sedem aliquando et domum summo esse imperio praebituram ; nam hanc rerum tantam potentiam non ferme facilius alia ulla in parte Italiae posita urbs tenere potuisset*)³ ».

Dans le *De inuentione*, il définit plus précisément ce qu'il entend par *potentia* lorsque le lexème a pour complémentateur référentiel une *ciuitas* :

(132) *Quibus rebus non illud solum conficitur, ut saluae et incolumes, uerum etiam ut amplae atque potentes sint ciuitates. Quare utilitatis duae partes uidentur esse, incolumitas et potentia. Incolumitas est salutis tuta atque integra conseruatio ; potentia est ad sua conseruanda et alterius adtenuanda idonearum rerum facultas.* (Cic., *De inu.*, II, 56, 169)

« Tous ces avantages aboutissent non seulement à protéger et à sauvegarder les États, mais aussi à les rendre grands et puissants. Aussi il semble qu'il y ait deux parties dans l'utile : la sécurité et la puissance. La sécurité consiste à garantir d'une manière sûre et complète notre salut ; la puissance est la possibilité de disposer des moyens suffisants pour conserver nos biens et diminuer ceux des autres⁴. »

¹ Moussy, 1966, 386.

² Hellegouarc'h, 1972 (1963), 234 *sqq.*

³ Cic., *Rep.* II, 10 (trad. Bréguet, CUF, 1980).

⁴ Trad. Achard, CUF, 1994.

La *potentia* est définie comme une *facultas*, c'est-à-dire une « faculté » ou une « possibilité »¹. Cette définition met en valeur la dimension conquérante de la puissance : elle s'exerce toujours sur un autre État, ou du moins dans sa direction. En cela, elle est l'envers de l'*incolumitas* : la sécurité constitue en quelque sorte une force de résistance contre une force antagoniste venant de l'extérieur, alors que la puissance est une force venue de l'intérieur qui s'exerce vers l'extérieur. Reste à savoir quels sont les « moyens suffisants (*idoneae res*) » qui constituent concrètement la puissance d'un État. Plus haut dans le texte, Cicéron, pour définir l'*utilitas*, la divise en deux catégories : les éléments « corporels », qui concernent le « corps de l'État » et qui permettent à la cité de garder sa liberté et son intégrité (*incolumitas*), et les éléments « extérieurs ». C'est sur eux qu'est fondée la *potentia* d'une cité, son rayonnement auprès de ses voisins : « la beauté et la grandeur exceptionnelle d'une ville (*urbis egregia exornatio atque amplitudo*) », « une richesse extraordinaire (*excellens pecuniae magnitudo quaedam*) », « un grand nombre d'amis et d'alliés (*amicitiarum ac societatum multitudo*)² ». Ces éléments ne sont pas sans rapport avec ceux qui fondent la puissance d'un individu, et qui ont été décrits précédemment : nous retrouvons notamment les richesses (*diuitiae, pecunia*) et les appuis (*opes*). Quant au premier élément, qui se résume en fait au prestige d'une cité, il correspond au niveau individuel au prestige social lié à une haute naissance (*genus, cognatio*).

Potentia continue de dénoter la puissance de Rome chez les auteurs de l'époque impériale : on trouve ainsi le syntagme *potentia Romana* chez Virgile (1), Ovide (3), Lucain (1), ou encore Tacite (3). Mais par ailleurs, sous l'Empire, avec le changement de régime politique, le lexème s'applique à des individus dont l'identité sociale et le rôle au sein de l'État se définissent de manière nouvelle.

3.1.2. *Potentia* sous l'Empire

Dans son article sur *potentia* chez Tacite, I. Cogitore³ classe les soixante-quinze occurrences du lexème dans les *Annales* et les *Histoires* selon leur complémentateur référentiel, et aboutit aux résultats suivants : employé dix fois de manière générale, le lexème est appliqué six fois à un empereur, huit fois à un étranger, neuf fois à une femme, quatre fois à la cité de Rome, et, surtout, trente-quatre fois, soit plus de la moitié du total, à un homme politique romain. Les mêmes complémentateurs référentiels se retrouvent dans les écrits de Sénèque.

3.1.2.1. La puissance du Prince

Sur les six occurrences tacitéennes dans lesquelles *potentia* est appliqué à un empereur, trois concernent Auguste⁴. On peut y ajouter l'occurrence du substantif au début des *Annales*,

¹ Ce fait mérite d'être souligné : en effet, à la fin du I^{er} siècle avant notre ère, *potentia* commence à être employé avec un gérondif au génitif pour complément déterminatif, c'est-à-dire de la même manière que *potestas* ou *facultas*, pour dénoter une « faculté de ». Cf. *infra*.

² Cic., *De inu.* II, 56, 168.

³ Cogitore, 1991, 158-171 : « La *potentia* chez Tacite : accusation indirecte du Principat », *BAGB*, 1991 (2). Comme elle, nous excluons de cette étude les dix occurrences du *Dialogue des Orateurs* de Tacite. Voir aussi Drexler, 1959, 50-95.

⁴ Par exemple Tac., *Hist.* I, 1, 1 ; *Ann.* III, 28, 2.

où il est appliqué à César. À deux reprises, en ouverture des *Annales* et des *Histoires*, Tacite décrit la mise en place du principat, qui a ses racines dans la dictature de César en 49, comme un transfert de la *potentia* aux mains d'un seul homme :

(133) *Non Cinnae, non Sullae longa dominatio ; et Pompei Crassique potentia cito in Caesarem, Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessere, qui cuncta, discordiis ciuilibus fessa, nomine principis sub imperium accepit.* (Tac., *Ann.* I, 1, 1)

« Ni la domination de Cinna ni celle de Sylla ne furent durables ; de même, la puissance de Pompée et de Crassus passa bientôt à César, les armes de Lépide et d'Antoine à Auguste, qui recueillit le monde, fatigué des discordes civiles, sous son pouvoir suprême, en prenant le nom de prince¹. »

(134) *Postquam bellatum apud Actium atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit, magna illa ingenia cessere.* (Tac., *Hist.* I, 1, 1)

« Mais quand on eut livré la bataille d'Actium et qu'il fallut, dans l'intérêt de la paix, concentrer tout le pouvoir sur un seul homme, ces grands génies [les historiens qui ont précédé Tacite] disparurent². »

Comme le souligne I. Cogitore à propos de ce dernier passage, « *potentia* ne semble alors porter aucun jugement³ », et ce pouvoir monarchique paraît même faire l'objet de l'approbation de Tacite, qui l'associe au retour de la paix à Rome. En réalité, la suite du passage, dans laquelle Tacite déplore « la mise en pièce de la vérité » (*ueritas infracta*), témoigne de son véritable jugement sur la puissance d'Auguste durant la période qui suivit sa victoire à Actium, en 31, jusqu'à la mise en place officielle du principat, en 27 : *potentia* « est pour Tacite le signe du pouvoir personnel anormal⁴ ». Cette vue est renforcée par le fait que cette puissance, même si elle conduit à la paix, est fondée sur la violence de la guerre, comme en témoigne le rapprochement de *potentia* avec *arma* dans le passage (129), où les deux substantifs sont placés en relation de synonymie, ou avec *uis*⁵. *Potentia*, selon I. Cogitore, est donc l'un des termes qui permet à Tacite d'exprimer sa condamnation du régime impérial. S'il l'emploie si peu, c'est qu'il utilise, pour dénoter le pouvoir de l'empereur, d'autres lexèmes à la fois plus précis et plus efficaces pour exprimer cette condamnation : le paradigme lexical de *rex, regnum, regnare*, « qui provoquent chez le Romain un recul ancestral⁶ », ou encore celui de *dominus, dominatio*, qui évoquent les relations entre le maître et l'esclave.

Sénèque emploie également *potentia* à propos du prince, en particulier dans le *De clementia*, traité sur la vertu de la clémence dédié à Néron. Comme Tacite, il met en avant la *potentia* comme moyen d'action⁷, subordonné à un exercice, comme le signale à quatre reprises l'emploi de *potentia* avec le verbe *exercere*⁸. Mais il va plus loin que lui dans cette

¹ Trad. Wuilleumier, CUF, 1990 (1974).

² Trad. Wuilleumier, CUF, 1990 (1974).

³ Cogitore, 1991, 158-171.

⁴ Cogitore, 1991, 158-171.

⁵ Par exemple Tac. *Ann.* XIII, 19, 1 (exemple mentionné par Cogitore, 1991, 158-171).

⁶ Cogitore, 1991, 158-171.

⁷ I. Cogitore (1991, 158-171) remarque à ce propos que *potentia* est souvent employé à l'ablatif, cas du moyen, chez Tacite, à côté d'autres substantifs dénotant parfois des entités plus concrètes comme l'argent et les appuis (cf. *supra*). Voir par exemple Tac. *Hist.* 2, 10, 2 : *pecunia potentia ingenio*.

⁸ Sén. *De clem.* I, 13, 3 et 4 ; *De ira* III, 16, 2 ; *Cons. ad Helv.* XIV, 2.

voie en employant *potentia* de manière axiologiquement neutre, contrairement à l'historien, chez lequel « la fréquence des emplois négatifs [de *potentia*] est telle que les rares aspects positifs sont effacés¹ ». Ainsi, afin de démontrer à Néron qu'il dépend uniquement de lui de faire un usage juste ou injuste de la puissance, c'est-à-dire de protéger (*seruare*) les citoyens, ou de les faire mettre à mort (*occidere*), il oppose les deux modèles de la puissance divine, toujours bénéfique, et de la puissance de l'incendie et de la destruction, toujours maléfique :

(135) *Haec diuina potentia est gregatim ac publice seruare ; multos quidem occidere et indiscretos incendi ac ruinae potentia est.* (Sén., *De clem.* I, 26, 5)

« Voici ce qui est une puissance de marque divine : sauver en masse et collectivement ; tandis que mettre à mort sans distinction nombre de gens, c'est la puissance de l'incendie et de la destruction². »

Cependant, cette insistance sur le caractère potentiellement positif de la puissance du prince relève en grande partie de la stratégie discursive, dans le *De clementia*. L'objectif de ce traité est en effet de lui démontrer qu'il peut faire un usage juste de la puissance de fait, absolue, qu'il a entre les mains : il aurait été maladroit, dans ces conditions, de condamner sans appel cette puissance. Mais, dans ses autres écrits, lorsque Sénèque emploie *potentia* à propos d'autres personnages, il en fait un usage tout aussi négatif que Tacite.

3.1.2.2. La puissance des éminences grises

C'est le cas en particulier lorsque, chez les deux auteurs, le lexème est employé à propos d'un homme politique romain – trente-quatre fois dans les *Annales* et les *Histoires* de Tacite selon le relevé d'I. Cogitore :

« (...) puisque *potentia* désigne une puissance détachée de toute fonction précise, et donc sujette à un développement illimité, ce terme convenait particulièrement pour désigner l'influence anormale de divers personnages agissant en sous-main et imprimant leur marque à l'Empire³. »

Parmi ces éminences grises, nous trouvons des affranchis assoiffés de puissance⁴ : la puissance des affranchis (*potentia libertinorum*) est présentée par Tacite comme un trait caractéristique du nouveau régime, qui s'avère surprenant pour des hommes habitués aux valeurs et aux hiérarchies républicaines. Ainsi, l'arrivée en Bretagne de Polyclitus, affranchi de Néron, homme influent et détesté, fait l'objet de moqueries de la part des ennemis :

(136) *Sed hostibus inrisui fuit, apud quos, flagrante etiam tum libertate, nondum cognita libertinorum potentia erat ; mirabanturque quod dux et exercitus tanti belli confector, seruitiis oboedirent.* (Tac., *Ann.* XIV, 39, 2)

¹ Cogitore, 1991, 171. Elle ajoute que « si Auguste et le principat ne sont pas clairement accusés, ils sont salis par l'usage que fait Tacite de ce terme pour d'autres personnes. »

² Trad. Chaumartin, CUF, 2005.

³ Cogitore, 1991, 165.

⁴ Par exemple Milichus, en Tac., *Ann.* XV, 54, 4.

« Mais il fut la risée des ennemis, chez qui brûlait encore le sentiment de la liberté et qui n'avaient pas connu jusqu'alors le pouvoir des affranchis ; et ils s'étonnaient de voir un chef et son armée, qui étaient venus à bout d'une telle guerre, obéir à des esclaves¹. »

Selon I. Cogitore, tous les hommes politiques influents auxquels Tacite attribue une *potentia*, les affranchis, mais aussi les chevaliers, ont un lien avec l'empereur, que ce soit par compagnonnage militaire, par des liens familiaux créés par des alliances ou encore par des relations d'adultère². C'est de lui qu'ils tiennent leur puissance, qui paraît ainsi rayonner autour de lui et se transmettre aux hommes qui lui sont le plus proches³. Mais en premier lieu, c'est de leur autorité (*auctoritas*) sur l'empereur qu'ils tiennent cette puissance de fait. Ainsi, parmi la pléthore de *potentes* qui entourent l'empereur, il convient d'accorder une place particulière à Séjan et à Sénèque, le premier, préfet du prétoire, étant selon Tacite « d'une grande autorité sur Tibère (*magna apud Tiberium auctoritate*)⁴ », le second ayant joué le rôle de précepteur puis de conseiller auprès de Néron. Le jugement de Tacite sur ces personnages, négatif pour le premier, positif pour le second, transparaît dans l'usage de *potentia* qu'il fait à leur propos : « par *potentia*, c'est toute la carrière de Séjan qui est notée⁵ », tandis que, à propos de Sénèque, *potentia* « apparaît la première fois près de termes favorablement connotés, puis disparaît presque aussitôt⁶ » :

(137) *Mors Burri infregit⁷ Senecae potentiam, quia nec bonis artibus idem uirium erat, altero uelut duce amoto, et Nero ad deteriores inclinabat.* (Tac., *Ann.* XIV, 52, 1)
« La mort de Burrus brisa la puissance de Sénèque, car le parti de la vertu n'avait plus la même force quand, pour ainsi dire, un de ses chefs avait disparu et parce que Néron penchait vers les méchants⁸. »

En employant *potentia* à propos de Sénèque, Tacite reconnaît la puissance de fait qu'il détient indubitablement, par ses ressources personnelles autant que par sa place auprès de l'empereur. Mais en privilégiant l'emploi du substantif à propos de personnages qu'il méprise, et en minimisant son usage à propos de personnages qu'il estime, comme Sénèque, il ne fait que renforcer sa condamnation du type de pouvoir que dénote *potentia*.

Chez Sénèque lui-même, à quelques exceptions près signalées plus haut, *potentia* n'est pas non plus un terme positif : il est le plus souvent associé à des termes dénotant des réalités

¹ Trad. Willeumier, CUF, 1989 (1978).

² Cogitore, 1991, 168 : Caius Silius tient sa puissance de sa place dans le lit de Messaline, de même que Macron, qui pousse son épouse dans le lit de Caligula.

³ Voir Cogitore, 1991, 169 : « On comprend, après cette brève étude, que la *potentia* soit si souvent citée par Tacite dans le cadre de la politique romaine ; le rapport avec le pouvoir impérial est peut-être la chose la plus intéressante qui ressorte de ces constatations : les différentes *potentiae* semblent des dérivés de l'*auctoritas* de l'empereur. »

⁴ Tac., *Ann.* I, 24, 2.

⁵ Cogitore, 1991, 169. Voir Tac., *Ann.* I, 1 ; IV, 7, 1 ; IV, 41, 1-2.

⁶ Cogitore, 1991, 169.

⁷ Nous retrouvons ici le même thème de la fragilité de la puissance, qui peut être brisée, que chez Cicéron avec le verbe *perfringi* (*Pro Caec.* 73) : cf. *supra*. À propos de la justesse de ce jugement de Tacite sur l'affaiblissement de la puissance de Sénèque après la mort de Burrus, voir Baldwin, « Seneca's *potentia* », *Classical Philology*, LXV-1, 1970, 187-188.

⁸ Trad. Willeumier, CUF, 1989 (1978).

dépréciées par le philosophe : *diuitiae* ou *pecunia*, *gratia*, *luxuria/uoluptas*, *dignitas*, toutes choses reconnues comme des *bona* par le commun des mortels, mais qui sont en réalité *uilia*, et qui doivent être méprisées par le philosophe, au motif qu'elles ne rendent pas heureux, car elles excitent les passions au lieu d'en libérer. On retrouve aussi chez lui l'idée que la puissance est changeante, qu'elle peut être très élevée (*summa*¹), mais aussi diminuer, être enlevée à ceux qui la possèdent s'ils l'exercent de manière excessive². Cette condamnation de la *potentia* prend un tour plus philosophique dans ses écrits : dans le Stoïcisme, ce qui est changeant n'étant pas naturel, la *potentia* ne peut pas être considérée comme faisant partie naturellement de celui qui l'exerce, elle ne lui est pas naturellement consubstantielle. De ce fait, elle fait partie des biens extérieurs qu'il ne convient pas à l'homme vertueux de rechercher, car elle ne dépend pas de lui³. Négative pour celui qui la possède, elle est aussi néfaste pour celui qui la subit : même si Sénèque imagine, dans le *De clementia*, qu'il puisse exister un bon exercice de la puissance, celui qui consisterait à garantir la sécurité des citoyens, dans les faits, il décrit plus fréquemment de mauvais exercices de la puissance, qui passent par la terreur et la violence, en les illustrant par exemple par l'image du cachot ou de la torture⁴ ou en assimilant le fait de subir une puissance étrangère à une maladie.

3.1.2.3. La puissance des femmes : *potentia* et *impotentia*

Un autre signe extrêmement révélateur de la valeur péjorative de *potentia* est son emploi à propos des femmes, que ce soit chez Tacite (neuf occurrences) ou chez Sénèque : là plus qu'ailleurs encore, le substantif dénote un pouvoir complètement anormal dans la mentalité romaine, une femme n'étant juridiquement pas habilitée à détenir un pouvoir. Chez Tacite, ces femmes sont Livie⁵, Agrippine l'Aînée⁶, Messaline⁷, Agrippine la Jeune⁸ ou encore Urgulanie, l'épouse de M. Plautius. Cette puissance leur vient à toutes de leur statut de mère ou d'épouse de l'empereur, ou encore, pour Urgulanie, d'amie de Livie, devenue Julia grâce au testament d'Auguste⁹. Pour toutes, *potentia* est connoté négativement. Il est remarquable que ces femmes puissantes se voient également attribuer une forme d'impuissance, dans l'absence de maîtrise de soi dont elles font preuve, selon Tacite. En effet, l'auteur emploie trois fois sur cinq *impotentia* à propos des mêmes femmes, deux fois à propos de Livie¹⁰, une fois à propos d'Agrippine¹¹, mère de Néron. Le syntagme *muliebris*

¹ Sén., *De ira*, III, 4, 4 ; *De clem.* I, 20, 3 ; *Cons. ad Pol.* III, 5, 1.

² Sén., *De ira* III, 16, 2 : *nec diu potest quae multorum malo exercetur potentia stare* « la puissance qui s'exerce au détriment de beaucoup de gens ne peut rester debout longtemps ».

³ Cf. *supra*, section 2.3.2.

⁴ Sén., *Luc.* XIV, 4.

⁵ Tac., *Ann.* IV, 12, 4 ; IV, 21, 1.

⁶ Tac., *Ann.* II, 72, 2.

⁷ Tac., *Ann.* XI, 26, 2.

⁸ Tac., *Ann.* XII, 3, 1 ; XIV, 1, 3 ; XIV, 2, 1.

⁹ Voir Cogitore, 1991, 165 *sqq.*

¹⁰ Tac., *Ann.* I, 4, 5 : *Accedere matrem muliebri impotentia* : « à cela s'ajoutait sa mère, d'un sexe incapable de se maîtriser » (trad. Wuilleumier, CUF, 1990 (1974)) et *Ann.* IV, 57, 3 : *matris impotentia*.

¹¹ Tac., *Ann.* XII, 57, 2 : *impotentiam muliebrem*.

impotentia revient plusieurs fois parmi les occurrences du substantif¹, faisant de l'incapacité de se maîtriser un trait caractéristique des femmes. Sénèque met explicitement *potentia* et *impotentia* en relation², montrant par là que, loin d'être antonymes, les deux lexèmes sont souvent l'apanage d'un même individu : c'est à cause de son *impotentia* que l'on est attiré par la *potentia*, c'est parce que l'on n'a pas le pouvoir sur soi que l'on est porté vers la passion du pouvoir sur autrui :

(138) *Viderint illae matres, quae potentiam liberorum muliebri impotentia exercent, quae, quia feminis honores non licet gerere, per illos ambitiosae sunt, quae patrimonia filiorum et exhauriunt et captant, quae eloquentiam commodando aliis fatigant.* (Sén., *Cons. ad Helu.* XIV, 2, 3)

« Laissons cela à ses mères qui exercent la puissance de leurs enfants avec l'intempérance caractéristique des femmes, qui, parce qu'il n'est pas permis aux individus de sexe féminin de prendre en charge des fonctions publiques, assouvissent leur ambition à travers eux, qui épuisent ou qui usurpent le patrimoine de leurs fils, qui fatiguent leur éloquence afin d'en avantager d'autres. »

Chez Sénèque comme chez Tacite, *potentia* conserve donc, dans la majeure partie de ses occurrences, la même valeur péjorative que sous la République. Seuls ses compléments référentiels changent partiellement. Mais le lexème, même lorsqu'il est appliqué à l'empereur, fait toujours référence à une puissance matérielle, effective, fondée sur des éléments caractérisés par leur amoralité. En cela, il n'est qu'un moyen d'action, intrinsèquement neutre du point de vue axiologique. Son caractère négatif est subordonné à son usage, donc aux intentions et à la personnalité de l'individu qui l'exerce. C'est pourquoi il a pu recevoir néanmoins des emplois plus neutres de ce point de vue, voire des emplois où il peut être connoté positivement, comme lorsqu'il est qualifié par *diuina* chez Sénèque. Par conséquent, il faut considérer le marquage axiologiquement négatif du lexème comme un sème afférent socialement normé plutôt que comme un sème inhérent, c'est-à-dire actualisé dans l'intégralité de ses occurrences. La valeur sémantique de *potentia* telle que nous avons pu l'observer jusqu'à présent, dans les textes de l'époque républicaine comme dans ceux de la période impériale, se laisse donc schématiser comme suit :

/ état de puissance / de X / fondé sur une entité interne *b* / se manifestant auprès de Z /

Que l'entité *b* soit constituée par des éléments purement sociaux (richesses, appuis, naissance) axiologiquement neutres, et, par conséquent, pouvant conférer à *potentia* une connotation péjorative, relève selon nous de sa valeur référentielle plutôt que de sa valeur sémantique : son marquage axiologiquement négatif, neutre ou positif dans les textes dépend en effet en grande partie de la personne à laquelle il est appliqué. En cela, il constitue un équivalent de transcodage adéquat de δύναμις dans le domaine des relations politiques et sociales.

¹ Outre les deux occurrences tacitéennes, on le trouve une fois chez Tite-Live, XXXIV, 2, 1, une fois chez Sénèque (voir ci-après).

² Voir aussi Sén., *Luc.* V, 42, 3 : *At odit eos, qui subita et magna potentia inpotenter utuntur* : « Mais il hait ceux qui usent avec intempérance d'une puissance soudaine et élevée. »

Dénotant un état de puissance, *potentia* en est venu à dénoter une puissance d’agir, en se rapprochant alors de *potestas*. Nous avons déjà vu les deux lexèmes alterner pour dénoter la puissance de Junon chez Ovide ; mais ce rapprochement sémantique entre les deux lexèmes se signale jusque dans la syntaxe, par les nouvelles possibilités combinatoires de *potentia*.

3.1.2.4. *Potentia concurrent de potestas ?*

Bien qu’il n’emploie guère *potentia*, Tite-Live présente, à notre connaissance, la première occurrence du substantif complété par un gérondif au génitif – plus exactement par un syntagme constitué par un substantif et un adjectif verbal :

(139) *Vt uero refugientes Numidas insequentis aquam ingressi sunt – et erat pectoribus tenuis aucta nocturno imbri – tum utique egressis rigere omnibus corpora ut uix armorum tenendorum potentia esset, et simul lassitudine et procedente iam die fame etiam deficere.* (Liv. XXI, 54, 9)
« Dès que, poursuivant les Numides qui fuyaient, ils entrèrent dans l’eau – celle-ci leur montait jusqu’à la poitrine, car la pluie de la nuit avait grossi le débit – et, en tout cas, quand ils en sortirent, tous furent transis au point qu’ils pouvaient à peine tenir leurs armes ; en même temps, ils défaillaient de fatigue et même, car le jour s’avançait, de faim¹. »

Plus littéralement, *ut uix armorum tenendorum potentia esset* se traduirait par « de sorte qu’ils avaient à peine la capacité de tenir leurs armes » : la construction est similaire à celle de *potestas* lorsqu’il est complété par un gérondif au génitif et sujet d’*esse*, avec un complément d’attribution au datif. Dans ce cas, *potestas* dénote une possibilité d’agir, octroyée par un tiers ou fondée sur des circonstances extérieures au sujet. En revanche, *potentia* fait référence dans ce passage à une capacité physique, et a presque le sens de « force ». Il est possible que ce nouvel emploi du substantif vienne combler une lacune laissée par la répugnance à employer *potestas* avec un gérondif pour dénoter une capacité intrinsèque. L’examen des autres occurrences de cet emploi chez Tacite et Sénèque va dans ce sens :

(140) *Spectamus porro quae coram habentur, cui ex te opes, honores, quis plurima iuuandi nocendique potentia, quae Seiano fuisse nemo negauerit.* (Tac., *Ann.* VI, 8, 4)
« De plus, nous voyons ce qui frappe nos yeux, à qui tu dispenses richesses et honneurs, lesquels possèdent le plus de pouvoir pour servir ou pour nuire, avantages dont nul ne saurait nier que Séjan les ait eus². »

I. Cogitore remarque que « la construction avec gérondif au génitif semble nous placer dans le cas où *potentia* équivaut à *facultas*³ », construit lui aussi de cette façon. Mais elle finit par écarter ce rapprochement en montrant que le « sens politique » de *potentia* est au moins aussi fort que celui de possibilité. En réalité, les deux se superposent ici : la puissance politique, en tant que puissance amoralisée fondée sur des éléments purement sociaux, dont certains sont rappelés ici – *opes*⁴ et *honores* – est un moyen d’action qui peut, en théorie, être

¹ Trad. Jal, CUF, 1991 (1988).

² Trad. Wuilleumier, 1990 (1975).

³ Cogitore, 1991, 158-171.

⁴ Il est possible qu’*opes* ait le sens de « richesses », comme le pense le traducteur, mais il peut aussi avoir le sens plus large d’« influence » ici.

utilisé en vue du bien ou en vue du mal : c'est la possibilité de cette double orientation qui est exprimée par les deux gérondifs ici. De ce fait, *potentia* n'est pas un véritable concurrent de *facultas*, encore moins de *potestas* dans cette occurrence, et dit autre chose qu'eux. Comme chez Tite-Live, il dénote un état de puissance, qui était physique chez Tite-Live, et qui est politique chez Tacite, et, de là, une capacité intrinsèque d'agir. En définitive, on est loin de la possibilité octroyée de l'extérieur dénotée par *potestas*.

De même, lorsque Sénèque emploie *potentia* complété par un gérondif au génitif, c'est pour dénoter une propriété intrinsèque d'une entité : la puissance de trancher propre au fer (*potentia secandi*)¹, la « puissance d'ébranler les terres » (*mouendi terras potentia*) attribuée à Neptune² ou la puissance des maladies et des affections du corps, qui sont comparées alors à la puissance tyrannique que l'on peut subir :

(141) *Nam quibus potentia non est in peiorem transferendi statum, ne interpellandi quidem optimum.* (Sén., *Luc.* XIV, 92, 20)
« Car ce qui n'a pas la capacité de me faire passer en un état pire n'a pas non plus celle de me barrer l'accès du meilleur état³. »

Si *potentia* se rapproche bien, syntaxiquement, de *potestas*, il conserve néanmoins ce qui le définit en propre par rapport à lui, à savoir son sème d'appartenance interne, lié à son suffixe *-ia*. Il en est de même dans l'emploi de *potentia* que l'on trouve dans la *Consolation à Helvie* de Sénèque, au sein du syntagme prépositionnel *extra humanam potentiam*, qui rappelle le syntagme *extra potestatem* relevé chez Cicéron :

(142) *Id, inquam, actum est⁴, ut in alienum arbitrium nisi uilissima quaeque non caderent. Quidquid optimum homini est, id extra humanam potentiam iacet, nec dari nec eripi potest.* (Sén., *Cons. ad Helu.*, VIII, 3-4)
« Il a été fait en sorte, dis-je, que rien d'autre que ce qu'il y a de plus vil ne tombât à la discrétion d'autrui. Ce que l'homme possède de meilleur reste en dehors de la puissance humaine, et ne peut ni être donné ni être enlevé. »

Une relation d'antonymie entre *in alienum arbitrium*, qui fait partie du paradigme sémantique du syntagme *in potestate(m)* examiné plus haut, et *extra humanam potentiam* est actualisée en contexte. Le syntagme *extra humanam potestatem* était plus attendu, d'autant que *potestas* est qualifié par l'adjectif relationnel *humana* déjà chez Cicéron, pour désigner la capacité d'action de l'homme en opposition à celle des dieux⁵. Mais, là encore, ce n'est pas par hasard que Sénèque préfère *potentia* à *potestas* : dans cette consolation à sa mère, l'auteur cherche à consoler celle-ci de son exil en lui expliquant que, quel que soit le lieu où il se trouve, il lui reste son « âme faite pour contempler et pour admirer l'univers dont elle est la

¹ Sén., *Cons. ad Marc.* VII, 4, 1 : pour *potentia* dénotant la propriété d'une entité non agentive, cf. *infra*, section 3.3.

² Sén., *Nat. Quaest.* VI, 23, 4 : pour *potentia* dénotant la puissance des dieux, cf. *infra*, section 3.2.

³ Trad. Noblot, Bouquins, 1993.

⁴ Sénèque emploie ici un passif impersonnel qui rend bien compte de la conception stoïcienne de la divinité : celle-ci est quelque chose de non clairement identifié, qui peut prendre différents noms – comme il le signale juste avant (cf. *infra*, section 3.2 de ce chapitre) – et qui agit à l'intérieur du monde.

⁵ Cic., *De nat. deor.* II, 6, 16.

plus noble partie¹ » : celle-ci ne peut être arrachée par la puissance de fait d'un homme influent dans la cité, ni même par le plus puissant d'entre eux, l'empereur². *Potentia*, même s'il entre dans le même paradigme sémantique que *potestas*, *arbitrium* ou les autres lexèmes employés fréquemment en syntagme prépositionnel, conserve bien sa valeur politique de « puissance de fait ». Néanmoins, ces exemples témoignent de l'évolution sémantique du lexème, qui s'enrichit de deux valeurs sémantiques supplémentaires, même si elles restent occasionnelles. Par conséquent, trois valeurs sémantiques lui sont attachées, perceptibles par des différences sur le plan syntagmatique :

VS1 : / état de puissance / de X / fondé sur une entité interne *b* / se manifestant auprès de Z /

VS2 : / capacité / de X / fondée sur une entité interne *b* / de faire une action Y

VS3 : /puissance / de X / fondée sur une entité interne *b* / exercée sur Z

3.2. La puissance des dieux et de la nature

Potentia se rapproche de *potestas* dans la dénomination de la puissance divine : les deux lexèmes sont même attestés ensemble chez Ovide dans ce sens, à quelques vers d'intervalle³. Compte tenu de l'emploi de *potentia* dans le vocabulaire politique et social, son usage pour dénoter la puissance divine a de quoi surprendre également, pour d'autres raisons que *potestas*⁴. En effet, *potentia* reçoit très souvent dans ce domaine une connotation négative, alors que la puissance des dieux, elle, est conçue comme une puissance bénéfique, en particulier chez les auteurs stoïciens comme Sénèque⁵. Contrairement à la puissance détenue par l'homme, qui peut être bénéfique ou maléfique selon l'usage qu'il en fait, la puissance des dieux est unilatérale, toujours et nécessairement bénéfique. Sénèque développe cette idée dans les *Bienfaits* :

(143) *Nihilo minus tamen more optimorum parentium, qui maledictis suorum infantium adrident, non cessant di beneficia congerere de beneficiorum auctore dubitantibus, sed aequali tenore bona sua per gentes populosque distribuunt, unam potentiam, prodesse, sortiti : spargunt opportunis imbribus terras, maria flatu mouent, siderum cursu notant tempora, hiemes aestatesque interuentu lenioris spiritus molliunt, errorem labentium animarum placidi ac propitii ferunt.* (Sén., *De ben.* VII, 31, 4)

« Néanmoins et malgré tout, à la manière des parents excellents qui accueillent par un sourire les paroles injurieuses de leurs petits enfants, les dieux ne s'arrêtent pas de faire pleuvoir les bienfaits sur ceux qui mettent en doute l'existence du bienfaiteur ; ils continuent régulièrement la distribution de leurs trésors aux nations et aux peuples, n'ayant reçu en partage que le seul pouvoir d'être utiles : ils arrosent les terres d'ondées opportunes, mettent par leur souffle les mers en mouvement, marquent les saisons par le cours des astres, tempèrent les hivers et les étés en envoyant au travers une brise douce, voient l'égarément des créatures en faute avec le calme propice de la patience⁶. »

¹ Sén., *Cons ad Helu.* VIII, 4 (trad. Walz, CUF, 1975 (1923)).

² C'est Claude, sous l'influence de Messaline, qui condamna Sénèque à l'exil en Corse, en 41.

³ Cf. *supra*.

⁴ Cf. *supra* : l'emploi de *potestas* en référence à la puissance divine contredit la valeur de « dotation externe » attachée à son suffixe, que l'on observe lorsqu'il est employé dans le vocabulaire institutionnel.

⁵ Cf. *supra*, Sén., *De clem.* I, 26, 5.

⁶ Trad. Préchac, CUF, 1961.

Comme dans l'épicurisme, et contrairement au platonisme, il n'y a pas, dans le stoïcisme, de principe transcendant qui serait la cause du monde. En revanche, selon les Stoïciens, il existe une force active dans le monde, qui agit non pas d'« en haut », de manière transcendante, mais à l'intérieur du monde lui-même¹. Cette force, à l'action uniquement bénéfique, est la *providentia*. C'est avec elle que se confond la puissance divine évoquée dans le passage. Sur ce point, le stoïcisme s'oppose à l'épicurisme, qui, lui, attribue l'existence du monde au hasard. C'est ce qui amène Sénèque à accuser Épicure, dans une métaphore guerrière, d'« avoir retiré au dieu toute sa puissance (*illi... omnem detraxisti potentiam*) », de l'avoir « désarmé (*deum inermem facis*)² ».

Chez Sénèque et plus généralement chez les Stoïciens, les dieux ou le dieu³, se confondent avec la nature (*natura*), mais aussi avec le destin (*fatum*) et la fortune (*fortuna*), comme en atteste ce passage des *Bienfaits*⁴ :

(144) *Ergo nihil agis, ingrattissime mortalium, qui te negas deo debere, sed naturae, quia nec natura sine deo est nec deus sine natura, sed idem est utrumque, distat officio. Si quod a Seneca accepisses, Annaeo te debere diceres uel Lucio, non creditorem mutares, sed nomen, quoniam, siue praenomen eius siue nomen dixisses siue cognomen, idem tamen ille esset ; sic nunc naturam uoca, fatum, fortunam : omnia eiusdem dei nomina sunt uarie utentis sua potestate*⁵. (Sén., *De ben.* IV, 8, 2-3)

« C'est pourquoi tu ne gagnes rien, ô le plus ingrat des mortels, quand tu dis que tu es redevable non pas à Dieu, mais à la nature, puisque nature suppose Dieu et Dieu suppose nature et qu'ils ne sont tous deux qu'une même chose, et ne se distinguent que par la fonction. Si ayant reçu de l'argent de Sénèque tu prétendais en être redevable à Annaeus ou à Lucius, le créancier ne changerait pas, mais son nom ; car que tu cites son prénom, son nom ou son surnom, ce n'en serait pas moins la même personne. De même, tu peux maintenant parler de nature, de destin, de hasard, ce sont autant de noms du même Dieu exerçant son pouvoir suivant des modes divers⁶. »

C'est pourquoi il est fondé de considérer ensemble les occurrences de *potentia* faisant référence à la puissance des dieux, de la fortune ou de la nature. Celles-ci représentent une

¹ Cf. Muller, 2006, 100 : « Les Stoïciens ne sont ni les seuls ni les premiers à affirmer l'existence des dieux et la réalité de la providence, mais peu de philosophes ont osé aller au-delà, jusqu'à la divinité du monde. En effet, selon la doctrine du feu artiste, l'action de la providence s'exerce au cœur des choses, non de l'extérieur ou 'd'en haut', si bien que la substance même du monde est divine. »

² Sén., *De ben.* IV, 19, 1.

³ Sur la question du singulier et du pluriel de *deus* dans les textes de Cicéron et Sénèque, voir Muller, 2006, 104 *sqq.*, qui observe la grande « facilité avec laquelle les textes passent du singulier au pluriel et inversement ». Le passage mentionné donne l'explication de cette facilité : quel que soit le nom qu'il reçoit, c'est toujours du même dieu qu'il s'agit, qui est partout, immanent dans le monde.

⁴ La même idée d'un principe divin prenant des noms différents se retrouve en Sén., *Cons. ad Helu.* VIII, 3 : *quisquis formator uniuersi fuit, siue ille deus est potens omnium, siue incorporalis ratio ingentium operum artifex, siue diuinus spiritus per omnia maxima ac minima aequali intentione diffusus, siue fatum et immutabilis causarum inter se cohaerentium series* : « quel que fut le créateur de l'univers, qu'il soit ce dieu puissant sur tout, ou la raison incorporelle artisanne d'immenses ouvrages, ou le souffle divin répandu à travers toutes choses, des plus grandes aux plus petites, avec une égale intensité, ou le destin et l'enchaînement immuable des causes imbriquées entre elles » : adoptant un type de pensée doxographique, Sénèque identifie ici notamment le *voûç* aristotélicien, premier moteur incorporel de l'univers et le *πνεῦμα* stoïcien, cause physique du monde.

⁵ Nous retrouvons *potestas* employé pour dénoter la puissance des dieux, emploi qui le rapproche sémantiquement de *potentia* : cf. *supra*, section 2.2 de ce chapitre.

⁶ Trad. Préchac, CUF, 1961.

bonne partie des occurrences du lexème dans les seules œuvres de notre corpus scientifique où *potentia* est attesté¹, et notamment chez Pline l’Ancien, lui-même stoïcien : neuf occurrences sur vingt-six, chez lui, ont pour complémenteur référentiel la nature (8) ou les dieux (1) ; on relève quatre occurrences du syntagme *potentia naturae*², et une de *potentia naturalis*³, parmi lesquelles il arrive que *potentia* soit coordonné avec *uis*⁴ ; ce dernier est lui-même fréquemment employé avec *naturae* comme complément déterminatif au génitif. Comme chez Sénèque, chez Pline l’Ancien, la puissance de la nature et dieu ne font qu’un :

(145) *Per quae declaratur haud dubie naturae potentia idque esse quod deum uocemus.* (Plin. Mai. *Nat. Hist.* II, V (8), 27)

« Tout cela montre sans aucun doute la puissance de la nature et son identité avec ce que nous appelons ‘Dieu’⁵. »

La nature faisant continuellement l’objet de l’émerveillement du naturaliste⁶, il est net que *potentia* n’a plus aucune valeur péjorative dans cet emploi, et ne dénote que la toute-puissance de la nature, qui agit et qui se manifeste à l’intérieur du monde et dans tous les éléments qui composent celui-ci. Aussi *potentia* est-il employé, chez Pline l’Ancien et dans les *Naturales Quaestiones* de Sénèque notamment, pour dénoter la puissance des entités naturelles, qui sont autant de déclinaisons de la puissance de la nature. Par exemple, Sénèque attribue une puissance divine à la foudre :

(146) *Ceterum mira fulminis, si intueri uelis, opera⁷ sunt nec quicquam dubii relinquentia quin diuina sit illius ac subtilis potentia.* (Sén., *Nat. Quaest.* II, 31, 1)

« Les effets de la foudre, si l’on veut bien y prendre garde, sont surprenants ; ils ne permettent pas de douter qu’il n’y ait en elle une subtile et merveilleuse puissance⁸. »

Pour la même réalité extra-linguistique, Vitruve employait *potestas*⁹ : on peut voir là le même signe d’une influence stoïcienne que chez Sénèque et Pline, à moins que cette « conception active de la Nature organisatrice » soit plutôt d’« inspiration péripatéticienne¹⁰ ».

¹ Celse, Sénèque et Pline l’Ancien : cf. *infra*, section 3.3.

² Plin. Mai., *Nat. Hist.* II, 27 ; XVII, 72 ; XXXII, 6 et 25. Le même syntagme se trouve dans les *Naturales quaestiones* de Sénèque : VI, 18, 3 et VII, 27, 5.

³ Plin. Mai., *Nat. Hist.* X, 109.

⁴ Plin. Mai., *Nat. Hist.* XVII, 72, XXXII, 6.

⁵ Trad. Beaujeu, CUF, 1950.

⁶ Voir par exemple Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXXII, 6, où la nature est dite « admirable » : *spectabili naturae potentia*.

⁷ *Opera* dénote les effets qui permettent de « remonter » à la connaissance de la puissance. Chez Vitruve, *operatio* était employé pour dénoter l’action de la puissance (*potestatis*) de l’eau (cf. *supra*, section 2.3.2). Cette relation entre le paradigme lexical d’*opus* et celui de *potentia/potestas* se retrouvera en latin tardif, notamment chez Marius Victorinus, pour traduire le couple aristotélicien ἐνέργεια / δύναμις. Cf. *infra*.

⁸ Trad. Oltramare, CUF, 2003 (1929).

⁹ On trouve chez Vitruve deux occurrences de *potestas* avec la nature comme complémenteur référentiel : Vitruv., *De arch.* II, 1, 6 : *natura (...) subiecisset cetera animalia sub potestate* « la nature avait soumis à son pouvoir les autres êtres animés » et Vitruv., *De arch.* IX, 1, 2 : *namque in his locis naturalis potestas ita architectata est conlocauitque cardines tamquam centra* : « tel est en effet, en ces points, le dispositif réalisé par la puissance de la nature, qui a placé ces pivots comme centres (trad. Soubiran, CUF, 1969). »

¹⁰ Cf. intr. au livre IX du *De arch.*, CUF, Soubiran (éd.), 1969, LIII. Voir aussi LIII, n. 8 : « On peut résoudre l’antinomie en admettant que Vitruve identifie l’intelligence divine et la Nature, en une sorte de panthéisme

3.3. Les emplois techniques de *potentia* en sciences de la nature

Dans notre corpus de textes scientifiques, *potentia* est attesté uniquement chez Celse, Sénèque et Pline l’Ancien – ainsi qu’une fois chez Vitruve, mais dans son sens usuel¹. Il est employé chez les trois auteurs, dans la majeure partie de ses occurrences, dans un emploi que l’on peut qualifier de technique, autrement dit avec un complémenteur référentiel qui n’est pas une personne humaine ou divine.

	Total <i>sententiae</i>	Total <i>potentia</i>	% <i>sententiae</i> avec <i>potentia</i>	Occ. « techniques » de <i>potentia</i>	% occ. « techniques » de <i>potentia</i>
Caton, <i>De agr.</i>	1303	0	0 %	0	0 %
Varron, <i>Res rust.</i>	1742	0	0 %	0	0 %
Vitruve, <i>De arch.</i>	2530	1	0,04 %	0	0 %
Celse, <i>De medic.</i>	4810	3	0,06 %	3	100 %
Columelle, <i>Res rust.</i>	4898	0	0 %	0	0 %
Sénèque, <i>Nat. Quaest.</i>	2381	18	0,75 %	16	88,9 %
Pline l’Anc., <i>Nat. Hist.</i>	24240	36	0,15 %	26	72,22 %

3.3.1. La puissance physique exercée sur le monde

Servant à dénoter, dans une perspective stoïcienne, la puissance merveilleuse de la nature chez Sénèque et Pline l’Ancien, *potentia* fait aussi référence à celle des entités naturelles qui exercent leur action sur le monde : les astres, les quatre éléments, mais aussi les plantes et les animaux, dont les hommes peuvent tirer des substances susceptibles d’avoir une efficacité. Dans le tableau suivant figurent les différents complémenteurs référentiels de *potentia* dans les œuvres du corpus scientifique dans lesquelles il est attesté :

Compl. réf.	Cels.	Sén.	Plin.
Nature		1	8
Dieu(x)		2	1
Astres		3	2
eau		1	2
feu (foudre)		2	
air		3	
Animaux			5
Végétaux			5
Minéraux / matériaux			2
Maladie	1		
Œil (vision)	2		
Art			1
Autres (fléau, miroir)		2	
Emploi catégorématique		2	

semblable à celui de Sénèque (...) et de Pline l’Ancien (...). Mais il est sans doute inutile de s’évertuer à une restitution cohérente des idées philosophiques de Vitruve... »

¹ Aux occurrences de *potentia* de ce corpus, on peut ajouter celles qui se trouvent dans les traités philosophiques de Sénèque et qui reçoivent un emploi différent de celui que le lexème possède usuellement, dans le vocabulaire des relations politiques et sociales. Mais dans les textes philosophiques de notre corpus – les écrits philosophiques de Cicéron et de Sénèque, et le *De rerum natura* de Lucrèce – *potentia* ne reçoit pas par ailleurs d’emploi spécialisé ; il n’est pas attesté chez Lucrèce.

Le lexème reçoit également, chez Sénèque, un emploi catégorématique, c'est-à-dire sans complément référentiel, dans lequel il dénote une puissance ou une force physique responsable de phénomènes naturels, comme le fait que « les foudres se portent directement vers les régions inférieures ». Il est alors sujet d'un verbe d'action physique, *deprimo* « pousser vers le bas » :

(147) *Non eunt tamen, sed feruntur ; aliqua illos potentia deprimit.* (Sén., *Nat. Quaest.*, II, 13, 3)

« Cependant ces feux sont entraînés, ils ne vont pas d'eux-mêmes. Ils subissent une force qui les oblige à descendre¹. »

On trouve le même usage catégorématique du lexème pour dénoter l'âme, dans sa conception aristotélicienne : dans le passage qui suit, Sénèque, comme il le fait ailleurs à propos de la divinité, assimile les définitions de l'âme des divers philosophes les unes aux autres, comme si elles n'impliquaient qu'une différence de dénomination, et non une différence conceptuelle :

(148) *Quid tamen sit animus ille rector dominusque nostri, non magis tibi quisquam expedit quam ubi sit. Alius illum dicet spiritum esse, alius concentum quendam, alius uim diuinam et dei partem, alius tenuissimum animae, alius incorporalem potentiam ; non deerit qui sanguinem dicat, qui calorem.* (Sén., *Nat. Quaest.* VII, 25, 2)

« Ce qu'est cette âme, principe souverain et directeur de nous-mêmes, personne ne te le révélera, pas plus qu'on ne te fera savoir où elle réside. Celui-ci dira que c'est le souffle ; un autre, une sorte d'harmonie ; un troisième, une énergie divine, une parcelle de Dieu ; un quatrième, l'élément le plus subtil du principe vital ; un autre, une puissance immatérielle. On en trouvera même qui l'identifieront avec le sang, la chaleur². »

Dans ces deux exemples, *potentia* prend une valeur similaire à celle de *uis*, pour dénoter une réalité très vague, non clairement identifiée et délimitée, caractérisée uniquement par son action au sein du monde ou au sein des êtres vivants.

Par ailleurs, *potentia* dénote la puissance des astres, dont l'action effective sur le monde des hommes est bien marquée par la syntaxe dans cet exemple tiré du sommaire de l'*Histoire Naturelle*, dans la section *Miracula maris* (« merveilles de la mer ») :

(149) *Quae potentia lunae ad terrena et marina. Quae solis.* (Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* I, *libro II cont.*, CII-CIII)

« Quelle est l'influence de la lune sur terre et dans la mer ? Quelle est celle du soleil³ ? »

¹ Trad. Oltramare, CUF, 1973 (1929).

² Trad. Oltramare, CUF, 2003 (1961, 1929). Selon le traducteur (n. 1 p. 326), « l'auteur a en vue les stoïciens (*spiritus*) ; Platon, Aristoxène et Dicéarque (*concentus*) ; d'autres stoïciens (*dei pars*) ; Épicure (*tenuissimum animae*) ; Anaximène et Diogène d'Apollonie (*aer*) ; Aristote (*incorporalis potentia*, l'entéléchie du Stagirite) ; Empédocle (...) et Critias (*sanguis*) ; Zénon, Posidonius (*ignis*, πνεῦμα ἐνθερμιον, *Diog. La.* VII 157) ». Mais il est douteux que Sénèque nomme *potentia* ce qu'Aristote appelle ἐντελέχεια, acte parfait. La *potentia incorporalis* évoque peut-être davantage la conception héraclitienne de l'âme, rapportée par Aristote dans le traité *De l'âme*, 405a25-28 : pour Héraclite, l'âme « est ce qu'il y a de plus incorporel et ce qui est en perpétuel écoulement (ἄσωματότατόν τε καὶ ῥέον αἰεί) ». Quant à la conception de l'âme comme feu ou comme chaleur, Aristote l'attribue à Démocrite (cf. *Arist.*, *De l'âme*, 403b31-404a1).

³ Trad. Beaujeu, CUF, 1950.

Potentia est complété par un syntagme prépositionnel introduit par *ad*¹, de la même manière que *possum* lorsqu'il est employé pour indiquer sur qui ou sur quoi le pouvoir ou la capacité qu'il dénote est exercé². Pline et Sénèque emploient aussi *potestas* pour dénoter la puissance des astres, à deux reprises pour le premier, et une fois pour le second³ :

(150) *Quinque*⁴ *stellarum potestates*⁵ *Chaldaeorum obseruatio exceptit.* (Sén. *Nat. Quaest.* II, 32, 7)

« Les Chaldéens ont observé les influences de cinq planètes⁶. »

Dans ce passage, le recours à *potestas* se comprend au sein d'une métaphore filée de la puissance des astres sur les hommes comme pouvoir de type politique, ou du moins interpersonnel. Les astres, planètes et étoiles font l'objet d'une personnification : doués d'affects, ils peuvent « revendiquer pour eux une partie de ce que nous sommes (*partem nostri sibi uindicent*) », et ce sont eux qui nous regardent (*nos (...) prospiciunt*), et non l'inverse. Le passage présente aussi plusieurs termes relevant du vocabulaire des relations sociales et politiques et exprimant une relation de domination : les corps célestes « les plus rapprochés dirigent peut-être plus immédiatement sur nous leur force (*summissiora forsitan propius in nos uim suam dirigunt*) », et les autres « ne sont pas sans exercer sur nous leur droit et leur domination (*non extra ius dominiumque nostri sunt*) » de sorte qu'« il est moins facile de savoir ce qu'ils peuvent que de douter du fait qu'ils peuvent (*non magis autem facile est scire quid possint, quam dubitare an possint*)⁷ ». En revanche, dans les deux passages de Pline l'Ancien, *potestas*, dénotant tantôt l'influence du soleil⁸, tantôt celle de la lune⁹, commute

¹ Voir également, avec la même construction, Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* II, VI (8), 30 : *potentia (...) ad terram magnopere eorum* « l'influence considérable [des corps célestes] sur la terre ». Pour *potentia* dénotant l'influence des astres, voir aussi Sén., *Nat. Quaest.* II, 22, 3 : (...) *siderum, quorum ingens in confesso potentia est* : « les astres, dont tout le monde reconnaît l'immense influence (trad. Oltramare, 2003 (1929)) » ; Sén., *Nat. Quaest.* III, 29, 1 : *Illic solstitium, hic bruma conficitur ; magna potentiae signa, quando in ipsa mutatione anni momenta sunt* : « Le solstice d'été est amené par la première de ces deux constellations [le Cancer], celui d'hiver par la seconde [le Capricorne]. Ce sont donc des signes d'une grande puissance, puisque leur influence se manifeste par le changement même de l'année (trad. Oltramare, 2003 (1929)). » ; Sén., *Nat. Quaest.* VII, 12, 7 : *stellarum non est eadem potentia* : « les étoiles n'ont pas la même puissance [que le soleil]. »

² Cf. *supra*, section 1.3.2.3.

³ Ces occurrences représentent la moitié des emplois spécialisés de *potestas* chez eux, où le substantif, comme nous l'avons vu plus haut, est particulièrement rare.

⁴ Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

⁵ Certains manuscrits donnent le singulier *potestatem*, qui paraît plus vraisemblable ici.

⁶ Trad. Oltramare, CUF, 2003 (1929).

⁷ Cette rare occurrence de *possum* employé de manière absolue se comprend à l'aune de la précédente, *quid possint*, avec un jeu sur l'interrogative indirecte partielle et l'interrogative indirecte totale : la traduction littérale en français permet de rendre le même effet.

⁸ Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* II, 12 : *eorum medius sol fertur, amplissima magnitudine ac potestate nec temporum modo terrarumque, sed siderum etiam ipsorum caelique rector* : « Au milieu d'eux [les astres errants] se meut le soleil, le plus considérable par la taille et la puissance, qui régit non seulement les saisons et les terres, mais encore les astres eux-mêmes et le ciel (trad. Beaujeu, CUF, 1950). »

⁹ Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* II, 109 : *iam quidem lunari potestate ostrearum conchyliorumque et concharum omnium corpora augeri ac rursus minui* : « En outre <des observateurs attentifs ont découvert que>, sous l'influence de la lune, la chair des huîtres, coquillages et tous mollusques à coquille augmente et rediminue de volume (trad. Beaujeu, CUF, 1950). »

parfaitement avec *potentia*, sans que l'on puisse trouver une justification à cette variation lexicale : dans cet emploi, chez Pline, *potestas* et *potentia* sont synonymes.

Chez Sénèque, *potentia* dénote aussi la puissance de l'air, cause de l'existence du vent. Il alterne alors avec *uis*¹, comme souvent dans le traité, ainsi que dans *Naturalis Historia* de Pline. Dans le passage suivant, le « contenu » de la puissance de l'air qui se trouve dans la terre, vicié par les séismes, est développé par une proposition complétive au subjonctif introduite par *ut* :

(151) *Hic spiritus, quamdiu terra se continet, tenui foramine fluens non plus potentiae habet quam ut despectantia et ultro sibi illata conficiat.* (Sén., *Nat. Quaest.* VI, 28, 2)

« Ce souffle, tant que la terre se maintient, s'écoulant par une ouverture étroite, n'a pas plus de puissance que celle qu'il faut pour tuer les animaux qui regardent vers le bas et qui d'eux-même ont avancé jusqu'à lui. »

Enfin, Pline l'Ancien consacre un passage entier à la puissance du rémora, poisson capable, par son adhérence, d'arrêter un navire lorsqu'il est dans l'eau, mais semblable à une grande limace une fois qu'il en est sorti : l'auteur souligne qu'« il n'a alors plus le même pouvoir (*nec idem polleret*) » :

(152) *Nos plurimum opinioniones posuimus in natura aquatilium, cum de eo diceremus, nec dubitamus idem ualere omnia ea genera, cum celebri et consecrato etiam exemplo apud Cnidiam Venerem conchas quoque esse eiusdem potentiae credi necesse sit.* (Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* XXXII, 5)

« Nous avons inséré l'opinion de plusieurs personnes dans l'étude des bêtes aquatiques, quand nous avons parlé de ce poisson ; et nous ne doutons pas que toutes les bêtes de cette sorte n'aient le même pouvoir, puisqu'un autre exemple célèbre, celui des coquillages consacrés dans le temple de Vénus à Cnide, nous oblige à leur attribuer la même puissance². »

Dans ce passage, *esse eiusdem potentiae* alterne avec *idem pollere*, qui apparaît un peu plus haut, et *idem ualere* : il dénote donc encore la puissance effective d'une entité sur ce qui lui est extérieur. Mais lorsqu'il est employé à propos d'entités telles que les plantes, sa référence est plus complexe à déterminer³.

3.3.2. Une puissance effective, efficace ou potentielle ?

Chez Pline l'Ancien, *potentia* est majoritairement employé à propos des plantes (*herbae*), des matières animales, de l'eau ou encore des pierres. La question est de déterminer sa référence exacte dans cet emploi : il peut en effet dénoter, comme dans les exemples mentionnés jusqu' alors, une puissance effective, une influence ou une action constatée d'une entité sur ce qui lui est extérieur, comme dans l'exemple suivant, dans lequel la puissance des plantes est simplement constatée par l'effet que celles-ci ont sur les chevaux :

¹ Sén., *Nat. Quaest.* V, 5, 1 et VI, 18, 3 : sur la question de la synonymie entre *potentia* et *uis*, voir *infra*, chap. 3.

² Trad. Saint-Denis, CUF, 1966.

³ Nous retombons ici sur le même type de problème d'interprétation que pour *potestas* chez Vitruve et Lucrèce, ou pour *δύναμις* dans ses emplois scientifiques.

(153) *Potentia earum per quadripedes etiamnum duobus claris exemplis manifesta fit. Circa Abderam et limitem qui Diomedis uocatur, equi pasti inflammantur rabie, circa Potniae uero et asini.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXV, 53, 94)

« La puissance des herbes se manifeste encore par les quadrupèdes dans deux exemples frappants : aux environs d'Abdère et de l'endroit appelé 'Sentier de Diomède', les chevaux, après la pâture, deviennent enragés ; aux environs de Potniae, ce sont aussi les ânes¹. »

Le sème /effectif/ de *potentia* est actualisé par la présence de *manifesta* dans son cotexte². Mais le lexème peut aussi exprimer plus précisément l'efficacité d'une entité, autrement dit son action bénéfique et, surtout, conforme à l'effet recherché. Cet emploi se trouve évidemment lorsqu'il est question de l'utilisation médicinale des plantes, sans s'y limiter. On le trouve par exemple à propos des agates, en référence à leur efficacité contre les scorpions : Pline détaille les différentes variétés de ces pierres, selon les régions où on les trouve, selon leur aspect et leur puissance efficace :

(154) *Aliae apud Magos differentiae sunt in iis : quae leoninis pellibus similes reperiuntur, potentiam habere contra scorpiones dicunt.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXXVII, 10, 142)

« Dans les écrits des Mages, il y a d'autres distinctions : d'après eux celles qu'on trouve ressemblant à des peaux de lions ont de l'efficacité contre les scorpions³. »

Ce passage a l'intérêt de présenter d'autres lexèmes exprimant cette efficacité – sensiblement les mêmes que ceux qui faisaient référence à une puissance effective : plus haut, on trouve ainsi *pollent, contra scorpiones ualidae*.

Enfin, il est possible d'interpréter certaines occurrences de *potentia* avec le sens de « puissance potentielle », lorsqu'il dénote non plus l'action réelle et effective d'une entité, mais sa capacité d'action, qui se manifeste précisément par une action déterminée. La puissance de l'entité est alors assimilée à une qualité caractéristique, une propriété de l'entité, utile pour l'homme. Dans l'exemple suivant, il s'agit de la propriété du pseudo-dictame, jugé d'un effet moindre (*minoris effectus*) que le dictame. Par conséquent, il faut en prendre plus de soin afin que sa propriété soit conservée :

(155) *Minoris effectus statim intelligitur ; dictamnum enim minima portione accendit os. Qui legere eas, in férula aut harundine condunt praeligantque, ne potentia euanescat.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXV, 53, 93)

« On reconnaît dès l'abord qu'il est moins efficace, car la moindre partie du vrai dictame enflamme la bouche. Ceux qui l'[le dictame] ont cueilli, le placent dans une fêrule ou un roseau et l'enferment de peur que sa propriété s'évanouisse⁴. »

¹ Trad. André, CUF, 1974.

² Il en est de même lorsque Pline emploie *potentia* pour dénoter la puissance effective de la nature, qui ne cesse de l'émerveiller. Après avoir décrit le pouvoir du rémora, il souligne le caractère extraordinaire de l'action de la nature au moyen de trois parasyonymes, *potentia*, *uis* et *effectus*, ce dernier actualisant le sème /effectif/ des deux autres : *quocumque modo ista se habent, quis ab hoc tenendi nauigia exemplo de ulla potentia naturae uique et effectum in remediis sponte nascentium rerum dubitet ?* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXXII, 6) « Quelle que soit la manière dont on considère ces phénomènes, qui pourrait, après cet exemple du navire retenu, douter d'aucune puissance de la nature, d'aucune force et d'aucun effet dans les remèdes constitués par ce qui naît spontanément ? »

³ Trad. Saint-Denis, CUF, 1972.

⁴ Trad. André, CUF, 1974.

Ce passage sur l'aspect et les vertus du pseudo-dictame comparé au dictame est un emprunt au livre IX de *l'Historia plantarum* de Théophraste, qu'il nous semble intéressant de reproduire de nouveau ici :

(156) Τὸ δὲ ψευδοδίκταμον τῷ μὲν φύλλῳ ὅμοιον, τοῖς κλωνίοις δ' ἔλαττον, τῇ δυνάμει δὲ πολὺ λειπόμενον. Βοηθεῖ μὲν γὰρ καὶ ταῦτά, χεῖρον δὲ πολλῶ καὶ ἀσθενέστερον. Ἔστι δὲ εὐθὺς ἐν τῷ στόματι φανερά τοῦ δικτάμνου ἡ δύναμις· διαθερμαίνει γὰρ ἀπὸ μικροῦ σφόδρα. Τιθέασι δὲ καὶ τὰς δεσμίδας ἐν νάρθηκι ἢ καλάμῳ πρὸς τὸ μὴ ἀποπνεῖν· ἀσθενέστερον γὰρ ἀποπνεύσαν.

« Le faux dictame lui [le dictame] ressemble pour la feuille, mais il forme moins de brins et ses aptitudes sont bien inférieures. S'il soulage aussi les maux indiqués plus haut, c'est beaucoup moins bien et plus faiblement. La puissance du dictame se manifeste dès que vous l'avez dans la bouche : il en faut peu pour dégager une chaleur intense. On va jusqu'à en placer les botillons au creux d'une férule ou d'un roseau, pour qu'il ne s'évente pas, car il est moins efficace une fois éventé¹. »

Pour indiquer que le pseudo-dictame est moins efficace que le vrai, Théophraste emploie l'adjectif ἀσθενής au comparatif, soit un adjectif formé sur l'un des noms de la force, σθένος ; il fait de même pour indiquer que la plante est moins efficace lorsqu'elle est éventée. Par conséquent, δύναμις, dans ses deux occurrences, a moins le sens de « puissance efficace » que celui de « puissance potentielle », ou « propriété intrinsèque », propriété imperceptible qui ne se manifeste (φανερὰ) que lorsque la plante est placée dans un milieu où elle peut être active – dans la bouche. De même, Pline, lorsqu'il adapte ce passage en latin, distingue entre l'efficacité (*effectus*) de la plante, qui est moindre que celle du dictame, et sa propriété intrinsèque, imperceptible, mais responsable de son efficacité, *potentia*. Alors qu'au livre XXXII, 6, *potentia* est parallèle à *uis* et à *effectus*, pour indiquer la puissance effective de la nature, visible dans les remèdes², il se distingue plus nettement d'*effectus* dans ce passage, ne dénotant plus que la puissance potentielle là où *effectus* fait référence à la puissance effective et efficace³.

Pline l'Ancien a coutume, dans ses livres, d'énumérer les propriétés des entités sous la forme d'une série de verbes à l'infinitif juxtaposés exprimant tout ce que l'entité est capable de faire, introduite par *uis eius*, en début de phrase. Par exemple, il énumère ainsi les propriétés du fiel animal :

(157) *Vis eius excalfacere, mordere, scindere, extrahere, discutere.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXVIII, 146)

« Sa vertu est d'échauffer, de mordre, de diviser, d'attirer, de résoudre⁴. »

Or, il fait un usage exactement similaire de *potentia*, qui dénote alors de manière claire une propriété d'action plutôt qu'une puissance effective :

¹ Trad. Amigues, CUF, 2006.

² Il est néanmoins possible de voir une gradation dans ce passage, entre *potentia*, *uis* et *effectus* : le sème /effectif/ est en effet inhérent à *effectus*, mais seulement afférent à *uis*, et surtout à *potentia*.

³ Cette distinction entre *potentia* et *effectus* sera mobilisée au moment de la traduction du couple aristotélicien δύναμις / ἐνέργεια, par exemple chez Marius Victorinus ou chez Boèce. Cf. *infra* et *supra*, deuxième partie.

⁴ Trad. Ernout, CUF, 1962.

(158) *Potentia eius ligare, siccare, sistere.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXXIV, 45, 153)
« Sa propriété est de cicatriser, d'assécher, de consolider. »

Chez Sénèque, *potentia* prend un caractère médicinal, actualisé par l'adjectif *medicata* :

(159) *Hae causae saporem dant aquis uarium, hae medicatam potentiam, hae grauem spiritum odoremque pestiferum grauitatemque, <hae> aut calorem nimium aut rigorem.* (Sén., *Nat. Quaest.* III, 20, 2)

« Ces choses donnent aux eaux leur saveur variée, leur puissance médicinale, leur exhalaison désagréable, leur odeur infecte et leur densité, leur chaleur ou leur fraîcheur excessive. »

Le sème /médicinal/ est également actualisé par le cotexte dans un texte qui relève pourtant d'un autre genre littéraire, les *Métamorphoses* d'Ovide : dans les vers suivants, Apollon, l'inventeur de la médecine, déplore de ne pas pouvoir se servir de la puissance médicinale des plantes pour son propre mal. L'isotopie du sème /médicinal/ au sein des lexèmes *medicina*, *sanabilis*, *prosunt* et *artes*, par propagation, l'actualise pour *potentia*¹ :

(160) *Inuentum medicina meum est, opiferque per orbem
dicor, et herbarum subiecta potentia nobis :
ei mihi, quod nullis amor est sanabilis herbis,
nec prosunt domino, quae prosunt omnibus, artes !* (Ov., *Met.* I, 521-524)

« J'ai inventé la médecine et l'on parle de mes bienfaits par le monde / Et le pouvoir des plantes est soumis à ma loi. / Hélas pour moi ! Aucune plante ne peut guérir cet amour / Et l'art si efficace pour tous est inefficace pour son maître². »

Mais certaines occurrences ne permettent pas de décider si *potentia* dénote la propriété intrinsèque d'une entité ou son efficacité réelle : dans l'exemple suivant, le comparatif *minorem* qualifiant *potentia* atteste du fait que ce dernier dénote une entité scalaire, soit une efficacité, jugée plus ou moins grande. Mais *ueteres tribuere* actualise l'aspect gnoséologique de *potentia* : l'efficacité réelle de l'ers permet de connaître sa propriété constitutive, qui est en lui même lorsqu'il n'est pas en train d'être utilisé :

(161) *De eruo quaedam in mentione eius diximus, nec potentiam ei minorem ueteres quam
brassicae tribuere contra serpentium ictus ex aceto, ad crocodilorum hominumque morsum.*
(Plin. Mai., *Nat. Hist.*, XXII, 151)

« À propos de l'ers, nous en avons mentionné certains aspects ; les anciens ne lui ont pas attribué une puissance moindre qu'au chou, contre les blessures causées par les serpents, dans du vinaigre, et la morsure des crocodiles et des hommes³. »

¹ De même, dans le passage suivant de *Naturalis historia*, c'est le sème /magique/ qui est actualisé par l'allusion à la magicienne Circé dans le cotexte : *herbarum potentia* dénote alors plutôt le pouvoir magique des plantes que leur pouvoir médicinal, même si les deux sont très proches : *Vnde arbitror natum, ut Aeschylus e uetustissimis in poetica refertam Italiam herbarum potentia proderet, multique Circeios, ubi habitauit illa* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXV, 11) : « De là vient, je pense, qu'un des plus anciens poètes, Eschyle, a écrit que l'Italie était couverte d'herbes très puissantes, et que beaucoup en ont dit autant de Circé, où elle [Circé] habitait (trad. André, CUF, 1974). »

² Trad. Robert, Actes Sud, 2001.

³ Trad. André, CUF, 1970.

Potentia, comme δύναμις en grec ou comme *potestas* chez Vitruve, a donc une valeur référentielle complexe, dénotant à la fois la puissance effective constatée, la puissance efficace recherchée, et la puissance potentielle connue et déterminée par les scientifiques, c'est-à-dire la propriété intrinsèque que possède une entité. Toutefois, cette dernière valeur est moins nette que pour δύναμις ou *potestas* : on ne trouve jamais *potentia* au pluriel pour dénoter les propriétés d'une entité, et même lorsque l'on peut lui assigner ce sens, il est toujours susceptible d'être interprété dans le sens d'« efficacité », avec un sème /effectif/ plus sensible que pour *potestas*. Cependant, il ne fait pas de doute que *potentia* exprime la même chose que δύναμις dans les textes des naturalistes comme Théophraste ou Dioscoride¹.

Il en va vraisemblablement de même pour les trois occurrences de *potentia* chez Celse : dans la première, le lexème fait référence à la puissance de la maladie, comme δύναμις dans la *Collection hippocratique* : celle-ci est estimée être à son faite lors de certains jours pendant la crise :

(162) *Hi erant dies tertius, quintus, septimus, nonus, undecimus, quartusdecimus, unus et uicesimus ; ita ut summa potentia septimo, deinde quartodecimo, deinde uni et uicesimo daretur.* (Cels., *De medic.* III, 4)

« Ces jours-ci étaient le troisième, le cinquième, le septième, le neuvième, le onzième, le quatorzième, le vingt-et-unième ; de sorte que la puissance suprême était donnée au septième, ensuite au quatorzième, ensuite au vingt-et-unième jour. »

Plus intéressant est l'usage que Celse fait de *potentia* à propos de la puissance de l'œil, responsable du phénomène de la vision, aux livres VI et VII du *De medicina*. Dans le premier passage, l'auteur décrit le problème de la cataracte, obscurcissement de l'œil qui, à terme, empêche de voir :

(163) *Suffusio quoque, quam Graeci ὑπόχυσιν nominant, interdum oculi potentiae qua cernit se opponit.* (Cels., *De medic.* VI, 6)

« La cataracte aussi, que les Grecs appellent *hypochysis*, s'oppose parfois à la puissance de l'œil, par laquelle il voit. »

Cette formulation permet de penser que Celse avait une conception de la vision similaire à celle qui est développée par Platon dans le *Timée*. Si l'on comprend *se opponit* dans le sens concret de « se poser devant », la puissance de l'œil décrite ici ressemble fort à la « puissance que possèdent les yeux » dénotée par δύναμις dans ce dialogue², qui se manifeste par une sorte de faisceau lumineux qui rencontre celui de la lumière extérieure, fusionne avec lui, et vient rencontrer ensuite le faisceau émis par les objets sensibles. Il en est de même dans le second passage, où c'est cette fois une entité plus concrète encore que la *suffusio* qui vient s'opposer à la puissance interne de l'œil. Après avoir mentionné les différentes membranes qui forment l'œil, Celse décrit le cristallin :

¹ Cf. *supra*, première partie.

² Cf. *supra*, deuxième partie : Plat., *Tim.* 46e6-7 : τὰ μὲν οὖν τῶν ὀμμάτων συμμεταίτια πρὸς τὸ σχεῖν τὴν δύναμιν ἦν νῦν εἴληγεν εἰρήσθω· « En voilà assez sur les causes secondaires qui ont contribué à donner aux yeux le pouvoir qu'ils possèdent à présent (trad. Chambry, GF, 1969). »

(164) *Sub his gutta humoris est, oui albo similis ; a qua uidendi facultas proficiscitur : κρυσταλλοειδής a Graecis nominatur. Igitur uel ex morbo, uel ex ictu concrescit humor sub duabus tunicis, qua locum uacuum esse proposui ; isque paulatim indurescens, interiori potentiae se opponit.* (Cels., *De medic.* VII, 7)

« Sous ces membranes, il y a une goutte d'humeur, semblable au blanc de l'œuf ; c'est d'elle que vient la faculté de voir : les Grecs l'appellent *krystalloeidès*. Donc, soit à cause d'une maladie, soit à cause d'un coup, cette humeur se durcit sous les deux tuniques¹, là où j'ai expliqué plus haut qu'il y avait un endroit vide ; et, en durcissant peu à peu, elle s'oppose à la puissance interne de l'œil. »

Ce passage a l'intérêt de présenter aussi le syntagme *uidendi facultas*, qui dénote de manière plus abstraite la « faculté de voir », c'est-à-dire le sens de la vue. Celse fait un usage assez fréquent de *facultas*, pour dénoter la propriété intrinsèque d'une entité à faire telle ou telle action. En revanche, les trois occurrences de *potentia* conservent chez lui le sens de « /puissance / exercée sur/ », et ne prennent pas celui de « /pouvoir / de faire une action Y/ » : c'est *facultas* et, comme nous le verrons plus bas, *uis*, qui sont dévolus à ce rôle.

Potentia fut bien utilisé pour traduire δύναμις dans certains textes techniques, sur la base d'une similarité de leur valeur référentielle dans le domaine des relations politiques et sociales : c'est pourquoi, dans ces emplois techniques, il se rapproche de *potestas*, qui servait lui aussi à exprimer la même chose que δύναμις en grec. Cependant, ce n'est qu'à la période impériale qu'il acquiert le sens de /capacité de/, souligné syntaxiquement par une nouvelle construction avec gérondif au génitif. Il conserve d'ailleurs dans cet emploi son sème /fondé sur une entité interne/, et ne dénote pas une possibilité ou une permission conférées de l'extérieur, comme *potestas*. En outre, contrairement à *potestas*, il n'est pas étendu à la dénotation du sens des mots ou de la valeur des lettres. Si l'on peut parler de calque sémantique, il faut préciser que celui-ci n'affecte que partiellement la valeur sémantique du lexème. Le processus est très progressif, et paraît, de ce fait, s'effectuer de manière imperceptible.

¹ Fr. *tunique*, emprunté au latin *tunica*, est le terme technique utilisé dans la langue médicale française pour désigner les trois membranes qui forment l'œil, et que décrit Celse dans le passage qui précède : la tunique fibreuse, la tunique uvéale et la tunique nerveuse.

4. Conclusion : la postérité de *potestas* et *potentia*

Il faut attendre le IV^e siècle de notre ère pour voir *potentia* embrasser plus nettement les emplois et la valeur sémantique de δύναμις, à travers l'usage qu'en fait Marius Victorinus. Avant Boèce, ce professeur de rhétorique converti au christianisme traduit et commente l'*Organon* d'Aristote et l'*Isagoge* de Porphyre, ainsi que les *Épîtres* de saint Paul, traductions qu'Augustin avait sans doute lues¹. Mais au-delà de ces traductions, perdues pour nous pour la plupart, la pensée de Marius Victorinus est imprégnée de celle du philosophe grec néoplatonicien Plotin, dont Porphyre est le disciple. Or, Plotin et les Platoniciens en général, « avaient tendance à incorporer des idées aristotéliennes dans l'exposition des doctrines de Platon (...). Plotin lui-même faisait lire dans son école les œuvres d'Aristote et les commentaires d'Alexandre d'Aphrodise, entre autres². » Plotin intègre notamment à sa pensée le couple notionnel aristotélien δύναμις / ἐνέργεια, auquel il consacre le cinquième traité de sa *Deuxième Ennéade*³. Il n'est donc pas étonnant d'en trouver chez Marius Victorinus les premières traces latines. Or, c'est *potentia* qu'il utilise prioritairement pour traduire δύναμις dans cet emploi, comme le montrent les passages suivants, extraits du *De generatione diuini uerbi*, dans les *Traité théologiques sur la Trinité*⁴ :

(165) *Absconditi uero manifestatio generatio est, siquidem et potentia òv operatione òv generat.* (Mar. Vict., *De gen. diu.* 14 Henry)

« Mais la manifestation de ce qui est caché, c'est cela la génération, s'il est vrai, de plus, que l'existant en puissance engendre l'existant en acte⁵. »

(166) *Quid est λόγος ? Dico, quoniam patrica actiua quaedam potentia et quae in motu sit et quae se ipsa constituat, ut sit in actu, non in potentia. (...) Λόγος igitur actiua potentia est et in motu et quae constituat, ut sit actione, quod fuit potentia.* (Mar. Vict., *De gen. diu.* 17 Henry)

« Qu'est-ce que le *Logos* ? Je dis que c'est une certaine puissance paternelle et actuante qui se meut et se pose elle-même de telle sorte qu'elle soit en acte et non plus en puissance. (...) Le *Logos* est donc la puissance actuante qui se meut pour faire que soit en acte ce qui était en puissance⁶. »

Pour exprimer la notion d'acte (ἐνέργεια), Marius Victorinus use de plusieurs lexèmes : *operatio* dans le premier passage, *actus* et *actio* dans le second. Dans d'autres passages, il emploie également *effectus*⁷ et *effectio*⁸. En revanche, pour traduire δύναμις, il emploie

¹ Aug., *Conf.* VIII, 2 : (...) *commemorauit legisse me quosdam libros platoniorum, quos Victorinus quondam, rhetor urbis Romae, quem christianum defunctum esse audieram, in latinam linguam transtulisset* (...) : « je lui rappelai que j'avais lu certains livres de philosophes platoniciens que Victorinus, rhéteur de la ville de Rome, dont j'avais entendu dire qu'il était mort chrétien, avait autrefois traduits en latin. »

² Sharples, 1996, 890 : « Aristotélisme », in Brunschwig, Lloyd, *Le savoir grec*, Paris, Flammarion, 884-905.

³ Sur l'usage plotinien de δύναμις et ἐνέργεια, cf. *supra*, première partie.

⁴ Nous citons le texte et sa traduction dans l'édition de P. Henry et P. Hadot, Cerf, 1960.

⁵ Trad. Hadot, Cerf, 1960.

⁶ Trad. Hadot, Cerf, 1960.

⁷ Par exemple Mar. Vict., *Adu. Arium*, IV, 3 Henry.

⁸ Par exemple Mar. Vict., *Adu. Arium*, IA, 44 Henry. L'auteur emploie aussi, du même paradigme lexical, lat. *efficacia*, que nous avons rencontré à côté de lat. *efficientia* en paire antonymique avec *possibilitas* chez Rufin, dans la deuxième partie, pour traduire le couple notionnel aristotélien. Mais Marius Victorinus emploie *efficacia* seulement dans un passage de son commentaire à l'*Épître aux Philippiens* de Paul, en couple avec

principalement *potentia*, attesté 270 fois chez lui, et, dans une moindre mesure, *potestas* (95 occurrences) : ce dernier semble fonctionner *a priori* comme une simple variante de *potentia*, sans qu'il y ait de réelle distinction entre eux, par exemple dans le texte suivant, où il est question de la vision :

(167) *Ponamus uisum uel uisionem per se ui sua atque natura potentialiter existentem, hoc est eius esse, potentiam habentem uigere ad uidendum, quod erit eius uiuere (...). At, cum eadem uisio operatione uidendi uti coeperit, quasi progressionem sui uisio – quasi, inquam ; non enim progreditur, nec a se exit, sed intentione ac uigore propriae potestatis, quod est ei uiuere, omnia quae sunt ei obuia uel quibus incurrendo obuia conspexerit (...).* (Mar. Vict., *Adu. Arium* III, 5 Henry)

« Posons d'abord la vue ou vision, prise en soi, selon sa valeur¹ et sa nature propre, existant seulement selon le mode de la puissance ; c'est là son être ; puis, la vision ayant la puissance d'exercer l'acte de voir ; ce sera là son vivre (...). Mais, à partir du moment où cette vision commencera d'exercer l'acte de voir, la vision, alors, par une sorte de sortie hors de soi – je dis : par une sorte ; en fait, elle ne procède ni ne sort de soi ; mais on peut dire : lorsque par la tension et l'exercice de sa propre puissance – c'est cela son vivre – la vision commencera à apercevoir toutes les choses qui se trouvent devant elles ou au-devant desquelles elle va (...)². »

Il y a dans ce passage un renversement entre *potentiam uigere ad uidendum* littéralement « la puissance d'avoir la vigueur pour voir »³, et *intentione et uigore propriae potestatis* « la tension et la vigueur de sa propre puissance » : la présence, dans le cotexte étroit de chacun des deux lexèmes, de *uigere* et *uigor*, souligne leur commutabilité ici. Nous retrouvons le même type d'exemple chez Boèce, qui emploie dans la même phrase *potentia* et *potestas*, avec le même complément déterminatif au génitif, *scribendi* :

(168) *Ante enim quam scriberem erat mihi scribendi potentia, sed ex potestate scribendi ueni ad actum scribendi.* (Boec., *Comm. Peri Herm.*, editio secunda, 5, 12)

« En effet, avant que j'eusse écrit, j'avais en moi la puissance d'écrire, mais c'est à partir de la puissance d'écrire que j'en suis venu à l'acte d'écrire. »

Potentia, déjà chez Marius Victorinus, est souvent complété par un gérondif au génitif, construction qui conforte sa valeur sémantique apparue à l'époque impériale de / capacité / de X / fondée sur une disposition interne / à faire une action Y /, et resserre son lien synonymique avec *potestas*. En réalité, comme J. Dane l'a montré à propos de l'emploi de *potestas* et *potentia* dans le *De consolatione*, Boèce met à profit la coexistence de deux lexèmes susceptibles d'exprimer la notion aristotélicienne de puissance pour distinguer une puissance plus concrète, impliquant un usage effectif (*potentia*), et une puissance plus abstraite, plus conceptuelle et moins reliée à l'idée d'une application pratique (*potestas*)⁴. Il

uoluntas, pour dénoter la volonté et l'« efficace » divines qui agissent à l'intérieur des croyants. Voir Mar. Vict., *Comm. Ep. Phil.* II, 12 sqq. (CSEL, 83, 2 Gori, 1986).

¹ Nous modifions la traduction de *uis* par « puissance » en « valeur », afin de réserver « puissance » à la traduction de *potentialiter*.

² Trad. Hadot, Cerf, 1960.

³ En latin tardif, le processus de remplacement du gérondif par l'infinitif est amorcé, et il ne faut donc pas s'étonner de trouver l'infinitif *uigere* plutôt que *uigendi* ici.

⁴ Cf. *supra*, deuxième partie.

s'appuie, pour ce faire, sur la différence sémantique entre les deux lexèmes dans la langue usuelle, particulièrement dans le vocabulaire institutionnel et social. Cette interprétation est encore valable pour cet exemple : la première proposition est de l'ordre du simple constat – si j'ai écrit, c'est que j'avais en moi la capacité d'écrire, et c'est en faisant usage de cette capacité que j'ai écrit ; la seconde proposition s'élève à un degré supérieur au niveau conceptuel, la puissance d'écrire est envisagée par rapport à l'acte d'écrire (*actus scribendi*). Comme à chaque fois que cette opposition est envisagée explicitement, chez Boèce, c'est *potestas* qui est employé¹. De même, chez Marius Victorinus, une légère distinction, qui n'est d'ailleurs pas nécessairement la même que chez Boèce, peut être établie entre *potentia* et *potestas* : le premier dénote en effet la puissance au repos, qui n'est pas en exercice, alors que le second intervient au moment où l'auteur décrit l'exercice de cette puissance, la puissance en action. Mais, quoi qu'il en soit, les distinctions qu'il est possible d'établir entre les deux lexèmes en contexte relèvent de subtiles *differentiae* entre parasynonymes, et ne remettent pas en question leur rapprochement très net du fait de la traduction de l'emploi aristotélicien de δύναμις, dont Boèce n'a fait qu'hériter. En latin scolastique, chez Thomas d'Aquin notamment, les deux lexèmes sont employés là encore pour traduire δύναμις, au sein d'un même passage, avec la même distinction que chez Boèce².

Il convient de signaler également, dans l'environnement lexical de *potentia* dans le texte (167), la présence d'un adverbe vraisemblablement créé par Marius Victorinus : *potentialiter*, qui commute avec l'ablatif *potentiā* ou le syntagme prépositionnel *in potentiā* pour rendre le datif aristotélicien δυνάμει. Ainsi, on le trouve parfois en relation d'antonymie avec le syntagme prépositionnel *in actione*, « en acte » :

(169) *Natus igitur filius, habens in actione et potentialiter esse, sicuti potentialiter esse habet ipsum actionem esse in semet ipso quod est potentialiter esse.* (Mar. Vict., *Ad. Arium* IA, 25 Henry)

« Le Fils est donc engendré, possédant aussi, lui qui est en acte, l'être qui reste sous le mode de la puissance, de la même manière que l'être qui demeure sous le mode de la puissance possède, aussi, cela même qui est l'être acte, en lui-même qui est l'être sous le mode de la puissance³. »

Cet adverbe est dérivé, à l'aide du suffixe *-ter* qui a servi à former de nombreux adverbes à l'époque tardive, de l'adjectif *potentialis*, lui-même dérivé récent de *potentia*, qui est également attesté pour la première fois chez Marius Victorinus⁴ : ces deux dérivés constituent un indice supplémentaire du degré de technicité de l'emploi de *potentia* chez lui. En outre, ils expliquent en partie le fait que *potentia* ait été privilégié par rapport à *potestas* : l'auteur pouvait ainsi activer un réseau de lexèmes relevant plus nettement du même sous-paradigme lexical.

En outre, *potentia* exprimait peut-être aussi plus facilement la puissance de Dieu – même si nous avons vu que, très tôt, *potestas* pouvait également être employé dans ce sens.

¹ Cf. *supra*, deuxième partie.

² Cf. *supra*, deuxième partie.

³ Trad. Hadot, Cerf, 1960.

⁴ Mar. Vict., *Adu. Arium*, IB, 56 : *actio potentialis*.

Or, dans son effort pour faire la synthèse entre la philosophie grecque et le christianisme, Marius Victorinus établit une analogie entre la puissance du système aristotélicien et Dieu, d'une part, entre l'acte et le Christ d'autre part : c'est le sens de l'exemple (169), à rapprocher de l'exemple (165) : dans la mesure où, selon Marius Victorinus, la génération est l'engendrement de l'être en acte par l'être en puissance, le Christ, « fils de Dieu », en tant qu'il est engendré par Dieu « le père », est acte, là où Dieu est puissance. Marius Victorinus, même s'il emploie le vocabulaire aristotélicien, subvertit complètement le contenu conceptuel qu'il avait chez le Stagirite, de manière d'ailleurs conforme à la transformation opérée avant lui par Plotin. En effet, chez Aristote, le premier moteur est acte pur, car il faut qu'il existe un être en acte pour que quelque chose soit engendré à partir de lui : pour poursuivre la comparaison avec la génération, si l'enfant est en puissance dans l'œuf, c'est bien parce que des êtres qui, eux, sont pleinement actuels – ses parents – l'ont engendré.

Or, il n'est pas impossible que cette transformation considérable de l'usage aristotélicien tienne pour beaucoup à un phénomène linguistique, et à la possibilité offerte par l'usage des mots, de rapprocher, en grec comme en latin, δύναμις–*potentia* (ou *potestas*)–puissance de Dieu et δύναμις–*potentia* (ou *potestas*)–potentialité. De là, *potentialiter*, qui avait été créé de manière parallèle à l'emploi de *potentia* dans le sens aristotélicien, et avait le sens de « en puissance », « potentiellement », est employé chez les auteurs chrétiens pour caractériser l'action de Dieu, au sens de « par sa puissance » ou « puissamment ».

En latin tardif, du moins dans certains textes spécialisés, *potestas* et *potentia* peuvent être considérés comme de véritables synonymes : sans parler de synonymie absolue, on peut dire que leur zone de rencontre synonymique s'est considérablement étendue. Un indice nous le prouve : l'extension de la structure *potentia* + *-ndi* ; alors qu'on avait seulement quelques occurrences de cette structure en latin post-classique, aucune en latin classique, on en dénombre une vingtaine à partir de l'époque tardive¹. *Potentia* acquiert donc peu à peu l'emploi modal de *potestas*, cependant toujours avec la valeur radicale de « capacité ». Quant à *potestas*, il est depuis longtemps devenu apte à exprimer cette valeur radicale et à référer à la puissance divine qui s'exerce sur autrui : chacun des deux lexèmes, à des moments différents de son histoire, s'est donc peu à peu rapproché de l'autre, de façon à ce que leurs différences ne soient plus que des *differentiae* entre parasynonymes.

¹ Comme le montre le texte (167), la structure *potentia* + *-ndi* est progressivement remplacée par *potentia* + Inf., de la même manière que *potestas* + *-ndi*.

Chapitre 2

Vīs – uīrēs – uīrtūs

0. Introduction : données étymologiques et morphologiques

0.1. Au niveau indo-européen

0.1.1. *Vīs* et *uīr*

L'étude conjointe de *uīs* et de *uīrtus* est fondée pour plusieurs raisons : d'abord, il est apparu que, à partir de l'époque tardive, *uīrtus* semblait se substituer à *uīs* dans ses emplois les plus récents, fait révélateur d'une certaine proximité sémantique entre les deux lexèmes. Ensuite, cette proximité sémantique est renforcée sur le plan du signifiant : quoi qu'en dise A. Ernout¹, *uīs* et *uīrtus* pouvaient être rapprochés en synchronie, notamment par le biais du nom de l'homme, *uīr*, dont *uīrtus* est dérivé. Enfin, des études récentes² ont montré que ce rapprochement synchronique pouvait s'appuyer sur une parenté étymologique, autrefois proposée seulement avec prudence par les dictionnaires étymologiques, du fait notamment de la quantité différente du *i* dans les deux lexèmes. Ainsi, A. Ernout et A. Meillet jugent cette parenté seulement « vraisemblable³ » ; mais A. Ernout signale dans son article sur *uīs* qu'« il n'y a pas lieu de mettre en doute cette étymologie (...), bien que la brièveté (*sic*) de l'*i* ne s'explique pas sans difficulté, ni non plus la syncope de la désinence⁴. »

B. A. Olsen, dans une étude sur le paradigme lexical bâti sur le thème indo-européen **u̯ih₁ró-*⁵, pose que *uīs*, comme gr. ἴς, est un nom-racine formé sur le degré plein de la racine **u̯eih₁-*, qui a donné aussi le thème en *-s-* du sanskrit *váyas-* < **u̯eih₁os-*. Quant à *uīr*, il serait le reflet du degré zéro de cette racine, sur laquelle aurait été formé par élargissement un dérivé nominal, **u̯ih₁ró-*, préservé sous sa forme adjectivale d'origine uniquement par tokh. A. *wir*, « plein de jeunesse, jeune, frais ». Dans les autres langues, ce dérivé a fourni des substantifs désignant l'homme vigoureux et solide, le héros, ou plus simplement l'homme : skr. *vīrā-* « homme courageux, éminent, héros, chef ; époux », av. *vīrā-* « homme, héros », lat. *uīr*

¹ Ernout, 1954, 196 : « *Vīs – uīrēs – uīs* », *RPhHA*, 28, 165-197 : « Mais les Latins ne sentaient plus la parenté de *uīs* et de *uir* ». Pourtant, dans Ernout, Meillet, *DELL*, 1959, on trouve sous l'article *uis* la mention suivante : « les anciens ne séparaient pas *uis* de *uir*, *uirtus*. »

² Si les comparatistes s'accordent sur la parenté étymologique de *uīs* et de *uīr*, ils proposent toutefois des explications différentes pour la différence de longueur du *i* entre les deux lexèmes. Cf. *infra*.

³ Ernout-Meillet, *DELL*, 2001 (1931), *s.u.* ; voir aussi Pokorny, *IEW*, 1177-1778, sous l'entrée *uīro-s* : « wahrscheinlich zu lat. *uīs* 'Kraft' usw. »

⁴ Ernout, 1954, 196 : dans son article, A. Ernout affirme avec plus de conviction l'origine commune de *uis* et *uir*, mais pense qu'elle n'était plus perçue en synchronie ; le *DELL* adopte la position contraire, en restant prudent sur la parenté étymologique, mais en affirmant que les mots étaient rapprochés en synchronie.

⁵ Olsen, 2003, 313-330 : « Fresh shoots from a vigorous stem : IE **u̯ih₁ró-* », in Bauer, Pinault, *Language in Time and Space. A Festschrift for Werner Winter on the Occasion of his 80th Birthday*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.

« homme adulte, époux, ‘vrai’ homme », v. irl. *fer*, got. *wair*, lit. *výras* « homme », etc. L’ombrien a un collectif neutre en *-o-*, *ueiro*, dénotant un groupe d’hommes.

Deux points sont étonnants dans cette étude : d’abord, la linguiste pose la racine **ueih₁-* avec *-h₁-* sans le justifier, alors même que les dictionnaires étymologiques les plus récents font reposer lat. *uīs* et ses correspondants sur **ueiH-* / **uiH-*¹. Elle lui assigne provisoirement le sens de base « exhibit strength, vigour », mais aussi « drive », ce qui laisse penser, bien qu’elle ne le formule pas explicitement, qu’elle considère qu’il s’agit de la même racine que celle que l’on trouve dans lat. *uia* < **uih₁-eh₂-*, et pour laquelle M. de Vaan donne le sens de ‘pursuit’². Elle traite ensuite dans son article du verbe d’état *uīrēre* « être vert » et de ses dérivés, en rappelant que son étymologie est considérée comme peu claire par les comparatistes³. Elle-même propose de le rapprocher de **uih₁ró-* :

« However, a denominative stative **uih₁ró-* => **uih₁reh₁-ié/ó-* of the type *senēre* ‘be old’ from **sēno-* is at the very least formally unobjectionable, and with an assumed meaning of **uih₁ró-* ‘vigorous, fresh’, which would be perfectly compatible with Toch. A *wir*, it is possible to cope with the semantic aspect as well⁴. »

Or, selon M. de Vaan, à propos de la racine **ueiH-* / **uiH-*, « any relation to **ueh₁-i-* ‘to wind’ or to **ueih₁-* ‘to hunt, pursue’ is uncertain⁵ » : il considère quant à lui qu’il existe trois racines distinctes, qu’il n’y a pas lieu de rapprocher. C’est également l’avis de P. Schrijver, qui récuse la proposition de P. H. H. Kortlandt d’expliquer l’abrègement du *ī* dans lat. *uīr* par une fusion avec la racine de lat. *uīrēre*⁶. B. A. Olsen ne soulève pas le problème de la différence de longueur du *i* dans les différents correspondants de lat. *uīr* : en effet, le *i* est bref en latin, vieil-irlandais et gotique, mais long en sanskrit et en lituanien⁷. En réalité, **-iH-* > *ī* dans toutes les langues indo-européennes, et il n’est pas besoin de faire venir *uīs* du degré plein de la racine⁸. Le problème de l’abrègement du *ī* dans *uīr*, quant à lui, est encore discuté par les comparatistes⁹.

0.1.2. *Vīrēs*

Plusieurs hypothèses ont été formulées pour expliquer la forme du pluriel de *uīs*, *uīrēs*. Selon A. Ernout, c’est parce que le thème **uī-* de *uīs* – et de *īç* – n’avait pas de pluriel que, « pour en former un, le latin a recouru à un élargissement par un ‘suffixe’ en *-i* ; nom. *uīrēs*,

¹ De Vaan, 2008, 681 (*uir*), 683 (*uis*) : *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Leiden/Boston, Brill.

² De Vaan, 2008, 673.

³ Ernout-Meillet, *DELL*, 739 : « sans étymologie valable » ; même point de vue chez Walde-Hofmann, 1968, 2, 797. Plus récemment, De Vaan, 2008, 682 : « uncertain etymology ».

⁴ Olsen, 2003, 314.

⁵ De Vaan, 2008, 683.

⁶ Schrijver, 1991, 533 : *The reflexes of the Proto-Indo-European Laryngeals in Latin*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi.

⁷ Cf. Schrijver, 1991, 334.

⁸ Cf. De Vaan, 2008, 683 : lat. *uīs* < **uiH-s*. En revanche, le thème en *-s* du skr. *váyas-* reflète bien le degré plein. Voir aussi pour la même position, Pinault, 2001, 95 : « Le type latin *uirago* », *Glotta*, 77, 85-109, où il pose **wi(H)-ro-* « doté de force virile ».

⁹ Cf. Schrijver, 1991, 334 *sqq.*

acc. ancien *uīrīs*, gén. *uīrium*, dat.-abl. *uīribus*, dont la flexion est complète. L'origine de cette formation est obscure¹. » Le linguiste décrit ensuite les différentes explications qui ont pu être avancées : d'abord, à cause de l'existence de rares occurrences d'une forme de nom.-acc. plur. *uīs*, *uīrēs* a pu être interprété comme « une innovation du latin, créée sur le modèle *mōs*, *mōrēs*² », se substituant à ce qui aurait été la forme ancienne, *uīs*³. Mais A. Ernout avance des arguments convaincants contre cette hypothèse : *mōs*, *mōris* n'est pas comparable à *uīs*, *uim* ; le pluriel de *mōs* appartient à un thème consonantique, alors que *uīrēs* est un thème en *-i-* (*uirium* vs *morum*) ; en outre, rien ne permet d'affirmer que la forme de pluriel *uīs* soit plus ancienne que *uīrēs*, ses occurrences datant toutes de la fin de l'époque républicaine. Il mentionne également l'explication de J. Schmidt, rapportée par F. Sommer : *uīrēs* serait tiré d'un thème élargi en *-s*⁴. S'il affirme être plus séduit par cette hypothèse, il reste prudent : « ni le grec, ni le latin ne permettent de conclure à l'existence d'un thème en *-s-* **wīs-* à côté de **wī-* ; et du reste, eût-il existé, il faudrait admettre de plus qu'il a été élargi en *-i-*, ce qui du reste n'est pas impossible, l'*i* apparaissant souvent pour étoffer d'anciens noms-racines monosyllabiques⁵. » Quoi qu'il en soit, cette forme de pluriel est une création proprement latine.

0.1.3. Le sens de la racine indo-européenne **ueiH-* / **uiH-*

Quant au sens de la racine **ueiH-* / **uiH-*, il paraît assez clair lorsque l'on compare ses réalisations dans diverses langues indo-européennes, notamment en sanskrit, avec *váyas-* « force vitale, force jeune », et en grec avec *ἴς*, qui est le nom archaïque de la « force » : on rencontre ce lexème dans les épopées homériques, essentiellement au nominatif singulier et sous la forme d'instrumental en **-phi*, ἴφῃ. Les dictionnaires⁶ signalent quelques occurrences chez Hésiode, mais ensuite, le nom disparaît, et se voit remplacé par d'autres⁷. Selon le *DELG*⁸, il dénote à date archaïque la « force comme puissance agissante », mais s'est fait concurrencer, puis éliminer ultérieurement par les autres noms de la force, notamment par βίᾱ. Certains dictionnaires, comme celui d'A. Bailly par exemple, rapprochent *ἴς* du nom du « tendon », du « muscle », *ἴς*, ἰνός, avec iota long. Selon H. Frisk⁹, le second serait issu d'un processus de « concrétisation » du premier. Ce développement, en admettant le rapprochement entre les deux lexèmes qui sont en réalité considérés depuis longtemps comme

¹ Ernout, 1954, 171.

² A. Ernout cite, en faveur de cette hypothèse : Leumann, dans la *Lateinische Grammatik* de Stolz-Schmalz (5^e éd.), 246 ; Lindsay, dans Lindsay-Nohl, *Die lateinische Sprache*, 458, 43.

³ Cf. *infra* pour l'explication de cette forme.

⁴ Ernout, 1954, 172 : « J. Schmidt (...) tirait *uīrēs* d'un thème **wīs-* qui aurait existé comme une sorte d'élargissement à côté de **wī-*. » Voir Schmidt, *Die Pluralbildungen der indogermanischen Neutra*, Weimar, H. Böhlau, 1889, 384. À propos de cet élargissement en *-s*, A. Ernout cite la remarque d'A. Meillet dans l'article *spes* du *DELL* : « on peut penser qu'il y a eu un thème radical *spē-* et une forme élargie *spēs-* côte à côte comme dans *uīs uīrēs* ; le védique offre des flottements entre *medhā* et *mehdās*, *uṣā* et *uṣās* par exemple. »

⁵ Ernout, 1954, 172 ; voir également Ernout, *Philologica*, I, Paris, 1946, 135 et *Aspects du vocabulaire latin*, Paris, 1954, 111 *sqq.*

⁶ Bailly, *DGF* et Liddle, Scott, Jones, *GEL*.

⁷ Cf. *supra*, première partie.

⁸ *DELG*, *s.u.* ; sur les noms de la force dans les épopées homériques, voir *supra*, première partie.

⁹ *GEW*.

des homonymes¹, serait donc proprement grec, ce qui ne nous donne par conséquent aucune information sur le lexème latin.

Vīs et ἰς ont toutefois d'autres points communs que leur étymologie, comme A. Ernout l'a souligné² : même genre féminin, mêmes particularités flexionnelles, les deux lexèmes étant inusités au génitif et au datif singuliers, à de rares exceptions près. De plus, selon A. Ernout, les deux mots ont le même « sens fondamental », dénotant tous deux la force « considérée comme une puissance animée, et agissante », autrement dit, selon la première définition de fr. *force* dans le *Petit Robert*, une « puissance d'action physique ». Cependant, les deux lexèmes diffèrent sur le plan de l'importance qu'ils ont prise dans la langue : alors qu'ἰς disparaît après l'époque archaïque, *uīs* est très courant jusqu'en latin tardif. Par conséquent, il a reçu beaucoup plus d'emplois qu'ἰς.

Il resterait encore une piste à explorer pour éclairer le sens qu'il convient d'associer à cette racine indo-européenne à partir du sens ancien de son dérivé **uiHró-* : celui-ci pourrait permettre de préciser la notion de « force », aux implications multiples. En effet, il n'est pas certain, contrairement à ce que laisse penser le rapprochement de *uīs* et de *uir*, nom du guerrier en latin, que la notion de force ou de vigueur physique et musculaire constitue le sens de base de la racine, si l'on en croit les analyses de G. Dumézil. Celui-ci part du constat que, « pour désigner l'homme en tant que mâle, notamment par opposition à la femme, l'indo-européen disposait de deux mots, dont la plupart des langues dérivées n'ont conservé qu'un seul : le grec, l'arménien ont **ner-*, le gaélique, le germanique, le baltique, le latin classique ont **uiro-*³ ». Si chacune des langues a concentré sur un seul terme les diverses nuances sémantiques qui étaient originellement réparties entre les deux termes, il est encore possible d'observer, dans des textes archaïques, les deux termes ensemble, qui se trouvent alors nécessairement porteurs de sens différents : « là où ils existent concurremment, **ner-* et **uiro-* ne sont pas synonymes ; ils se définissent l'un par rapport à l'autre⁴. » G. Dumézil montre ainsi que « le principe de la répartition des sens est clair, et [qu'] il est en liaison avec la division trifonctionnelle du monde et de la société que les Indo-Iraniens avaient héritée des Indo-Européens et qu'ils ont fait prospérer – fonction de souveraineté religieuse, fonction de force physique (principalement guerrière), fonction de fécondité, de prospérité et de 'masse' : en sanscrit védique comme en avestique, *nár* est un mot de deuxième et de première fonction, *vīrá* un mot de troisième fonction⁵. » Alors qu'on aurait pu s'attendre, eu égard à l'origine de **uiHró-*, à ce que skr. *vīrá* soit associé à la deuxième fonction et à la notion de force physique, il sert en réalité à dénommer « l'homme économiquement utile⁶ », l'agriculteur,

¹ C'est l'avis du *DELL*, ainsi que celui d'Ernout, 1954, 165 : « on a renoncé (...) à identifier, comme le font Boisacq (*Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, 3^e éd., s.u. ἰς (F1ς)) et Walde (*Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3^e éd., s.u. *uīs*), ἰς 'force' avec ἰς 'tendon', qui chez Homère ne figure au singulier qu'à l'accusatif ἰνα, et s'emploie surtout au pluriel ἰνες. »

² Ernout, 1954, 168-169.

³ Dumézil, 1980 (1969), 226 : « L'homme : *ner-* et *uiro-* », in *Idées Romaines*, Paris, Gallimard, 225-241.

⁴ Dumézil, 1980 (1969), 226.

⁵ Dumézil, 1980 (1969), 227.

⁶ Traduction que G. Dumézil (1980 (1969), 230) emprunte à L. Renou, *Études védiques et pāninéennes*, XVI, 1967.

mais en aucun cas le guerrier. L'hypothèse de G. Dumézil permet d'accorder plus de crédit à la proposition de B. A. Olsen, consistant à rapprocher la racine de *uīr* et celle de *uīrere*, à travers la notion de fécondité et de force – non pas la force musculaire et physique, mais la force vitale, pouvant se comprendre, au niveau collectif, comme les ressources permettant à la communauté des hommes de vivre.

0.1.4. *Vīrtus*

En revanche, à l'intérieur du latin, *uīr* a bien servi à dénoter le guerrier¹, et c'est à partir de ce sens du mot qu'a été créé *uīrtūs* – là où les langues celtiques, bien qu'elles aient éliminé **ner-* pour désigner l'homme, ont conservé son dérivé **nertu-* « force », reflété dans irl. *nert*, gall. *nerth*². *Vīrtūs* fait partie des cinq dérivés anciens en *-tūs*, *-tūtis* que compte le latin, avec *iuuentūs*, *senectūs*, *seruitūs*, tous d'usage courant, et l'hapax varronien *tempestūs*. Les quatre lexèmes les plus courants forment ainsi, selon J. Daude, « deux couples antithétiques : 'condition de *uir*' / 'condition d'esclave' ; 'condition de jeune' / 'condition de vieux'³ ». Selon A. Ernout, « il s'agit d'un groupe sémantique bien défini, désignant des qualités spéciales à l'homme... ou plutôt des forces agissantes, dont le caractère est souligné par le genre animé⁴ ». B. A. Olsen⁵ étaye cette affirmation par des considérations sur le suffixe *-tūt-* : il serait, à l'origine, un deuxième terme de composé nominal venant de la racine **teuh₂-* au degré zéro, élargie en **-t-* (**tuh₂-t-*). Cette racine **teuh₂-* ayant pour sens « croître, être fort », le deuxième terme de composé indiquerait la force ou le nombre de l'entité dénotée par le premier terme⁶. Ainsi, *iuuentūs*, *uīrtūs* et *senectūs*, formés à partir de *iuuenis*, *uīr* et *senex*, représentent les trois classes d'âge des hommes libres dans les sociétés indo-européennes, en opposition à la classe des esclaves, *seruitūs*. Au sein de ce groupe, « *iuuentūs* et *senectūs* sont originellement employés comme des collectifs », pour dénoter les groupes de citoyens jeunes et âgés, avec le sens de « nombre » associé au deuxième terme de composé ; quant à *uīrtūs*, « son sens originel peut être simplement 'manpower' (main-d'œuvre) », sens qui serait en outre conforme au sens ancien de *uīr* comme « homme économiquement utile » rappelé par G. Dumézil⁷.

A.N. Van Omne, dans une étude ancienne sur *uīrtūs*, propose un autre sens primitif pour le mot. Tout en affirmant que *uīrtūs* n'a pas dû être formé avant que *uīr* n'ait acquis la

¹ Selon G. Dumézil, le latin présente néanmoins des traces du sens ancien de **uiro-*, par opposition à **ner-*, dans Aulu-Gelle, XIII, 23, 2, citant de vieux livres liturgiques : y sont énumérés des noms de divinités avec des « abstractions féminines (...) qui exprimaient leur nature et leur fonction », et parmi elles, *Quirinus*, auquel est associé le nom *Virites*, et *Mars*, auquel est associé *Nerio*, nom de flexion archaïque (gén. *Neriēnis*) tiré de l'autre nom de l'homme. L'association de *Virites* à *Quirinus* permet de poser *Quirinus* < **Co-uīrī-no-s* et *quirites* < **co-uīrī-t-es* (analyse de Kretschmer, citée par Dumézil, 1980 (1969), 233).

² Cf. Dumézil, 1980 (1969), 231.

³ Daude, 2002, 225-305.

⁴ Ernout, 1946, 226 : « Les noms latins en *-tus* » in *Philologica*, I, 225-232. Paris, Klincksieck (cité par Olsen, 2003, 316).

⁵ Cf. Olsen, 2003, 317.

⁶ Comme nous le verrons à propos de *uis*, il arrive en effet que la notion de « force » débouche sur celle de « grande quantité, nombre ».

⁷ Pour le rapprochement, controversé, du suffixe *-tūt-* et de skr. *tāvas-* « force », voir Olsen, 2003, 318-319.

signification d'« homme, guerrier », il défend l'idée que le sens principal de *uirtūs*, à la base de tous les autres, serait celui de « pouvoir miraculeux », « pouvoir magique » ou surnaturel. Mais l'auteur paraît victime d'une illusion rétrospective : pour illustrer son hypothèse, il s'appuie en effet sur des emplois récents du mot en latin, notamment dans les textes de l'époque chrétienne, où l'emploi particulier qui est fait de *uirtūs* dans la Bible a laissé des traces.

Son erreur tient sans doute surtout à son adhésion à un courant de pensée qui se développa au milieu du XX^e siècle, et qui fut fortement combattu par G. Dumézil : ce courant défendait la théorie du « prédéisme » ou du « dynamisme », théorie « qui place, à l'origine des représentations religieuses, avant les notions de dieu personnel et même d'esprit, qui en seraient des produits évolués, la croyance à une force diffuse, ou plutôt dispersée dans des supports matériels nombreux, et d'action à la fois frustrée et automatique¹ ». Cette force diffuse est appelée *mana*² chez les Mélanésiens. Des latinistes et des hellénistes, enthousiasmés par cette idée d'une forme plus rudimentaire du sacré, se sont efforcés de trouver le nom que donnaient les Romains et les Grecs au *mana* : selon eux, il s'agirait de lat. *numen* et gr. δαίμων. G. Dumézil récuse ce sens donné à *numen* avec de très bons arguments³, et montre que la religion romaine archaïque n'a pas connu de phase prédéiste.

De même, l'identification effectuée par A.N. Van Omne entre la *uirtus* du *uir* et la notion de *mana* n'a pas lieu d'être⁴. Pour justifier ce rapprochement, l'auteur s'appuie notamment sur la formule *macte uirtute esto*, que le combattant adressait rituellement à l'ennemi qu'il venait de tuer, et qui signifie littéralement « sois augmenté par ton courage »⁵. N'étant pas satisfait par cette traduction littérale, il tente de donner une explication à cette formule rituelle : selon lui, elle serait liée à la croyance que le *mana* du guerrier vaincu passait au guerrier vainqueur, qui augmentait ainsi son propre *mana*. L'auteur identifie ainsi *mana* et *uirtus*, et pense que le sens de « valeur » du mot latin est un développement secondaire par rapport à celui de « pouvoir miraculeux ». Selon lui, *uirtus* dénoterait donc une force presque palpable et matérielle, qui serait susceptible de passer d'un individu à l'autre, et qui pourrait se trouver aussi bien dans un guerrier, lui permettant alors d'accomplir des exploits physiques

¹ Dumézil, 2000 (1974), 36 : *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot.

² G. Dumézil (2000 (1974), 36) rapporte la définition du *mana* donnée par l'évêque Codrington, dans *The Melanesians*, Oxford, Clarendon Press, 1891, 118 : « La pensée mélanésienne est entièrement dominée par la croyance en un pouvoir ou une influence surnaturel, qui est appelé presque partout *mana*. C'est cette force qui produit tout ce qui est au-delà du pouvoir ordinaire des hommes, en dehors des règles communes de la nature. Elle est présente dans l'atmosphère de la vie, s'attache aux personnes et aux choses, et se manifeste par des effets qui ne peuvent être attribués qu'à son opération. »

³ Il montre notamment que dans ses premiers emplois, *numen*, dont le sens ancien est « signe de tête » pour marquer son accord, est toujours complété par le nom d'un dieu, et qu'il est inséparable d'une conception personnelle de la divinité. Sur cette question, voir Dumézil, 2000 (1974), 36-48 : « La religion romaine la plus ancienne : *numen* ou *deus* ? », et Dumézil, 1980 (1969), où l'auteur relate la virulence des discussions qui l'opposèrent aux tenants du prédéisme, notamment H. J. Rose.

⁴ Elle est d'ailleurs critiquée par H. J. Rose lui-même, le principal défenseur du courant dynamiste, dans « Two notes on Roman religion », *Latomus*, 8, 1949, 9-17. Voir aussi Jonkers, « *Macte uirtute esto* », *Mnemosyne*, 2, 4^e série, fasc. 1, 1949, 63-67 pour l'examen critique de l'interprétation que fait A.N. van Omne de cette formule,

⁵ Par exemple, à date ancienne, chez Accius (IX (11)) : *Tu, uti dixi, macte his armis, macte uirtutei patris* : « Comme je l'ai dit, gloire à toi pour tes faits d'armes, gloire à toi pour ton courage. »

quasi magiques, que dans le sol¹. En réalité, compte tenu de la formation du mot, des emplois de *uīr* en latin, et de ceux de *uīrtus* qui leur sont adossés à date ancienne, il n’y a pas lieu de considérer que ce soit là son sens le plus ancien.

0.2. Le paradigme lexical de *uīs* et *uīrtūs*

B.A. Olsen propose un rapprochement étymologique entre *uīs* et *uīrēre*, *uīrīdis*, *uīrēo* et *uīrectum*, ainsi qu’avec *uirgō*, *uirāgō* et *uirga*², rapprochement qui n’est pas validé par M. de Vaan dans son dictionnaire. Mais, quoi qu’il en soit, la paronymie de ces lexèmes autorisait des rapprochements en synchronie.

De même, s’il n’y a pas nécessairement de lien étymologique entre *uīs* et *uiolāre* « faire violence, outrager », qui serait bâti, selon M. de Vaan, sur la même racine que *uia*, **uih₁-eh₂-*, « poursuivre »³, ces lexèmes ont dû, néanmoins, être rapprochés en synchronie, pour des raisons sémantiques et morphologiques : d’abord, *uīs* était utilisé dans le sens de « violence » ; en outre, il fut créé sur *uī-s* un adjectif *ui-olentus*, sur le modèle de *op-s* / *op-ulentus*, avec le sens de « violent ». De là, à partir de *uiolentus* fut créé un autre substantif, *uiolentia*, qui a tendu à remplacer *uīs* dans son sens de « violence » au moment où le monosyllabe a été éliminé, en latin tardif. Comme en témoigne le traité d’orthographe d’Alcuin, *uīs*, fut ainsi concurrencé par des lexèmes plus précis qui correspondaient à ses différents emplois, *uīrtūs* et *uiolentia* notamment⁴. Mais le paradigme lexical de *uiolentus* ne recouvrait pas tous les emplois de *uīs*, qui restait sans correspondant adjectival ou verbal dans la plupart d’entre eux.

La langue a néanmoins su combler cet isolement en lui associant le verbe *ualēre*, à l’origine verbe d’état signifiant « être fort », ainsi que l’adjectif *ualidus* qui en est dérivé, et le participe *ualēns*. Selon le *DELL*⁵, le radical latin *ual(ē)-* doit reposer sur une racine indo-européenne **w^ole-* que l’on retrouve dans l’irlandais *flaith* « souveraineté », le gallois *gwlad* « pays », le tokharien A *wāl*, le tokharien B *walo* « prince, chef », le vieil islandais *olla* « j’ai dominé », et avec une dentale dans le lituanien *vèldu*, *veldėti* « prendre possession de », *valdau*, *valdyti* « gouverner », *pavildes* « possédé », le vieux-prussien *weldisnan* « héritage », *waldnikans* « rois », le vieux-slave *vlado*, *vlasti* « dominer », le gotique *waldan* « dominer ». Mais les rapports entre les formes slaves, baltiques, germaniques, italiques et celtiques ne peuvent être déterminés avec précision. Finalement, seuls *ualēre* et ses dérivés se détachent par leur sens de ce groupe de lexèmes, puisque les traits de sens prépondérants de la famille latine sont ceux de /force/ et de /santé/, et non celui de /domination/ comme dans les autres langues. En effet, l’ensemble des dérivés du verbe s’organise autour de la notion de « santé » :

¹ *Virtus* est effectivement attesté pour dénoter la qualité d’un terrain chez Caton (*De agr.*, I, 2, cf. *infra*), mais sans qu’il soit assuré qu’il s’agisse du « pouvoir vital » de la terre.

² Cf. Olsen, 2003, 314-315 et 319-321.

³ Cf. De Vaan, 2008, 683 *s.u.* Le *DLF* rapproche néanmoins *uiolare* de *uiolentus*, formé sur *uis*.

⁴ Cf. *supra*, deuxième partie : *Vis duplicem significationem habet, et uirtutis uidelicet, quod graece δόναμις dicitur, et uiolentiae, quod graece βία uocatur* (Alc., *Orth.*, 312) : « *Vis* a une double signification, à la fois bien sûr celle de *uirtus*, qui se dit δόναμις en grec, et celle de *uiolentia*, qui se dit βία en grec. »

⁵ Ernout, Meillet, *DELL*, *s.u.*

ualidus « bien portant », *ualētūdō* « (bonne) santé », *ualētūdinārius* « malade (chronique) », *ualēscō* « gagner en force ou en santé », par exemple. Cependant, *ualēre* lui-même et, par suite, son participe *ualēns* et l'adjectif *ualidus*, peuvent être employés au sens d'« être puissant », « avoir du pouvoir », et « puissant » dans un contexte politique. En tant que verbe d'état en *-ē-*, *ualēre* aurait dû avoir dans son paradigme un substantif **ualor*, qui aurait été par rapport à lui comme *calor* à *calēre*, *timor* à *timēre*, etc. Or, ce substantif n'est attesté qu'en latin médiéval, soit qu'il ait été créé pour combler le paradigme lexical de *ualēre* et *ualidus* à ce moment-là, soit qu'il soit la traduction latine d'un mot de langue vernaculaire¹. Dans la mesure où *ualētūdō*, avec son suffixe *-tūdō*, était spécialisé pour dénoter la santé, il restait donc une place pour exprimer sur le plan substantival ce qu'exprimait *ualēre* sur le plan verbal dans ses autres emplois : *uīs* et *uīrēs* d'une part, *ualēre* et *ualidus* d'autre part, pouvaient ainsi constituer un paradigme sémantique recomposé, favorisé en outre par leur phonème initial commun.

Quant à *uīrtūs*, il a produit quelques dérivés, mais qui sont tous de création récente : ils se partagent en deux séries, l'une fondée sur le sens « moral » de *uīrtūs* : *uirtūōsus* > fr. *vertueux*, *uirtūtificātiō* « action de produire la vertu », l'autre fondée sur son sens métaphysique hérité de l'emploi aristotélicien de δύναμις, *uirtuālis* > fr. *virtuel* et *uirtuāliter* « virtuellement » : ces derniers n'apparaissent pas avant le latin scolastique au XII^e siècle.

Du fait de leur étymologie commune, sensible en synchronie, il est compréhensible que, à partir du moment où *uīs* et *uīrēs* avaient été utilisés pour traduire le grec δύναμις, *uīrtūs* ait pu les suivre dans ce rôle. Cependant, à l'examen des emplois des lexèmes latins, la situation s'avère beaucoup plus complexe. En effet, si les trois formes ont pu, à date ancienne, exprimer une conception différente de la force, chacune d'elles a pris ensuite des directions différentes, qui les ont sensiblement éloignées. L'affectation de *uīrtūs* à la traduction du grec ἄρετή en philosophie, notamment, ne le destinait *a priori* pas à se substituer à *uīs* pour traduire δύναμις dans la Bible. De même, *uīs* et *uīrēs* n'étaient *a priori* pas les mieux placés pour traduire le lexème grec, qui avait pour correspondants plus attendus *potestās* et *potentia*.

¹ Selon le *DHLF*, fr. *valeur* est attesté dès le XI^e siècle. Mais il est signalé dans ce dictionnaire qu'il est issu du lat. class. *ualorem* : si fr. *valeur*, esp. *valor*, et it. *valore* sont issus d'une forme latine, rien n'autorise à dire qu'elle est classique.

1. *Vīs – uīrēs – uīrtūs* à l'époque archaïque

1.1. Les « emplois homériques » de *uis* ?

1.1.1. Ἴς ποταμοῖο et *aquae uis*

Lorsqu'il étudie les occurrences de *uis* chez les anciens poètes latins, d'abord chez Ennius et Accius, A. Ernout en classe un certain nombre parmi ce qu'il appelle les « emplois homériques » du mot. Selon lui, *uis* a été rapproché de son correspondant étymologique grec, Ἴς, et a été employé de manière similaire, avec un « complément déterminatif au génitif » ou avec un adjectif relationnel jouant le même rôle. En grec, Ἴς, toujours au nominatif¹, est en effet déterminé par un nom au génitif dans la majorité de ses occurrences (10 sur 13 dans les épopées homériques et chez Hésiode) ; ce nom a très souvent la forme ancienne de génitif en –οῖο (7 occurrences sur 11, toutes homériques), ce qui renforce le caractère archaïque et formulaire de ces périphrases, dont certaines sont récurrentes, et placées de manière figée en fin de vers. Ce nom est soit celui d'un héros : Ulysse², Télémaque³, Héraklès⁴, soit celui d'un élément naturel, le vent⁵ ou le fleuve⁶. Selon A. Ernout,

« dans ces formules stéréotypées, transparaît encore la valeur ancienne de Ἴς, qui nous reporte à une conception animiste de l'univers, et à la notion des 'déesses mères' dont l'action consciente exerce (*sic*) sur les hommes comme sur les choses. Ἴς ἀνέμοιο, ποταμοῖο, Ἡελίοιο c'est la 'déesse Force' qui réside dans le 'dieu Vent', le 'dieu Fleuve', le 'dieu Soleil', et donne à chacun d'eux sa vigueur et sa puissance⁷. »

Chez Ennius, on trouve une occurrence d'*aquae uis*, qu'A. Ernout rapproche d'Ἴς ποταμοῖο :

(1) *Contempsit fontes quibus⁸ ex erugit aquae uis* (Enn., *Ann.* fr. 285 = fr. II 379 Vahlen)
« Il méprisa les sources desquelles jaillit la force de l'eau. »

Dans un fragment de l'*Alcméon* d'Ennius, on trouve encore *flammigeram hanc uim⁹*, où l'on peut considérer que l'adjectif composé *flammiger* a le même rôle que le génitif adnominal *flammae*. Dans les deux cas, *uis*, comme Ἴς en grec, fait référence à une force

¹ Excepté la forme d'instrumentale ἱφι, sur laquelle nous reviendrons plus bas.

² *Il.* XXIII, 720 : Ἴς Ὀδυσσῆος.

³ *Od.* XVI, 476 ; XXI, 101 ; XXI, 130 : ἱερὴ Ἴς Τηλεμάχοιο.

⁴ Hés., *Théog.* 951 : Ἴς Ἡρακλήος.

⁵ *Il.*, XVII, 739 ; *Od.* IX, 71 ; *Od.* XIII, 276 : Ἴς ἀνέμοιο, toujours en fin de vers ; Hés., *Trav.* 518 : Ἴς ἀνέμου Βορέω.

⁶ *Il.* XXI, 356 : Ἴς ποταμοῖο.

⁷ Ernout, 1954, 167.

⁸ Nous citons le texte dans l'édition de Moreno (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1999), qui édite le même texte que celui qui est cité par A. Ernout. Vahlen (Teubner, 1903) édite *quibus exerugit*.

⁹ Enn., *Alc.* fr. 17 = *Alc.* III 29 Vahlen: *Fer mi auxilium, pestem abige a me / flammigeram hanc uim quae me excruciat* : « Viens-moi en aide, repousse ce fléau loin de moi, cette force enflammée qui me torture. » Moreno (CSIC, 1999) édite *flammigeram*, mais Vahlen (Teubner, 1903) édite *flammiferam*.

active, « puissance animée et agissante¹ » qui habite les éléments. Mais A. Ernout ajoute, à juste titre, à propos de *uis* : « de plus, il s’y ajoute souvent la nuance de ‘force mise en œuvre et dirigée contre quelqu’un’². » En effet, dans ces deux vers, la force de l’eau et celle du feu³ représentent une menace ou une agression pour l’homme, menace méprisée dans le premier cas, agression subie dans le second. Ce sème /exercé contre/ peut être associé en réalité à toutes les occurrences de *uis* et *uim* que l’on trouve chez Ennius et Accius, alors qu’il n’est pas primordial dans les occurrences du grec ἵς. Par exemple, la force du Scamandre, dénotée par ἵς ποταμοῖο, n’est pas une force offensive qui serait caractérisée par son exercice contre une entité extérieure, mais plutôt un état de force caractérisant le fleuve et qui, dans l’exemple homérique, se voit précisément affaibli par l’action dévorante du feu d’Héphaïstos, qui brûle (καίετο) le fleuve, tourmente les poissons qui le peuplent et fait bouillonner ses eaux. Il convient d’ajouter que, dans les épopées homériques, la force du fleuve et celle du vent sont comparables à celle des héros, dans la mesure où ces éléments sont personnifiés : ἵς ποταμοῖο est ainsi sujet d’ ἔπος τ’ ἔφατ’ ἔκ τ’ ὀνόμαζεν⁴ : « dit ces paroles et l’[Héphaïstos] interpella ». En revanche, *aquae uis* et *flammifera uis* ne servent pas à désigner l’eau et le feu comme entités personnifiées, et il n’est pas certain que l’on puisse considérer cet emploi de *uis* dans la même perspective animiste que celui d’ἵς.

Par conséquent, si l’on peut admettre que le tour *uis* + génitif ou + adjectif relationnel est imité formellement du tour périphrastique homérique, la différence entre les compléments référentiels de *uis* et d’ἵς, et, plus largement, entre leurs contextes d’emploi, doit nous amener à limiter le rapprochement opéré par A. Ernout entre les deux lexèmes. D’abord, contrairement à ἵς, *uis* n’est jamais déterminé par le génitif du nom d’un individu, héroïque, divin ou humain. Ensuite, à l’exception des deux exemples précédents, il n’est jamais déterminé par le nom d’un élément naturel. Ses autres compléments déterminatifs dénotent, d’une part, une pluralité d’individus humains ou animaux, sous la forme d’un génitif pluriel ou d’un adjectif relationnel, d’autre part, une entité plus ou moins abstraite, c’est-à-dire une entité du deuxième ordre⁵.

1.1.2. *Vīs* + génitif pluriel ou adjectif relationnel : quand l’union fait la force

Chez Ennius, *uis* est complété deux fois par un nom au génitif pluriel :

(2) *Marsa manus, Paeligna cohors, Vestina uirum uis* (Enn., *Ann.* VII, fr. 135 = V, fr. 276 Vahlen)

« La troupe marse, la cohorte pélignienne, la force vestinienne des hommes »

¹ Ernout, 1954, 169.

² Ernout, 1954, 169.

³ En réalité, le parricide Alcméon est en proie, comme Oreste, à des hallucinations, et se croit attaqué de toutes parts, notamment par le feu. Cf. fr. III 27 : *unde haec flamma oritur* ?

⁴ *Il.* XXI, 356.

⁵ Nous nous référons ici à la terminologie de Lyons, 1980, 77-78 : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse. Cf. *supra*.

(3) *MED. Non commemoro quod draconis saeui sopiui impetum, Non quod domui uim taurorum et segetis armatae manus.* (Enn., *Med.* fr. 126 = *Trag.* 274 Vahlen)

« Médée : Je ne rappelle pas que j'ai endormi la fougue du cruel dragon, ni que j'ai dompté la force des taureaux et de la troupe armée du champ. »

Dans l'exemple (3)¹, *uim*, parallèle à *impetum*, dénote la force physique offensive des taureaux et de la troupe en armes² que Jason doit affronter dans le champ, et que Médée détourne de lui. Mais il n'est pas impossible de voir dans cette occurrence les prémisses de son emploi en tant que quantificateur, qui se développera plus nettement à l'époque classique. En effet, ses deux compléments déterminatifs sont un génitif pluriel pour l'un, un génitif singulier dénotant une entité collective pour l'autre, et permettent déjà d'interpréter *uis* au sens de « masse, nombre ». De même, dans l'exemple (2), *uirum uis*, à côté de *manus* et *cohors*, peut certes être considéré comme un tour périphrastique, comparable à ceux que l'on trouve dans les épopées, pour dénoter les Vestins ; mais, dans un tel contexte, il peut également être interprété comme dénotant le nombre, la troupe formée par les soldats vestiniens. A. Ernout mentionne l'hypallage de l'adjectif à propos de cet exemple, *Vestina* devant qualifier pour le sens *uirum* plutôt que *uis*. Toutefois, Accius atteste d'un emploi comparable, sans *uirum*, où *uis* est bien qualifié par l'adjectif relationnel *Gallica* :

(4) *Vim Gallicam obduc contra in acie exercitum : lue patrium hostili fuso sanguen sanguine.* (Acc. *Aen.* XII (689-691)³)

« Lance l'armée dans la bataille, à l'assaut de la force gauloise ; rachète le sang de nos pères en versant le sang ennemi⁴. »

Là encore, *uis Gallica* est un tour périphrastique épique pour désigner les Gaulois, et l'on peut sans problème assigner à *uis* sa valeur de « force physique offensive ». Mais précisément parce que *uis* est intégré dans ce genre de formule, cette valeur tend à s'affaiblir, au profit d'une valeur purement quantitative : exprimant d'abord l'intensité, associée à la force physique, il en vient à exprimer la quantité élevée⁵. Cela est plus net encore dans la

¹ Voir aussi, chez Accius, un exemple comparable : *Reprime parumper uim citatum quadrupedum* (Acc., *Eurysaces* XXX (373)) : « repousse rapidement la force des quadrupèdes élancés. »

² Voir aussi Enn., *Ann.* I, fr. 46 (=I, fr. 97 Vahlen) : *Iuppiter ut muro fretus magis quamde manus ui* : « Jupiter, faisant davantage confiance à la muraille qu'à la force de la troupe » (en admettant, en l'absence d'un contexte plus large, que *manus* a bien ce sens ici ; M. S. Moreno traduit *manus uis* par « en poder de la mano », mais signale le caractère obscur de ce vers par (?)).

³ Nous citons le texte tel qu'il est édité et référencé dans l'édition de J. Dangel, CUF, 2002. Il s'agit ici d'un extrait des *Enéades* ou *Décies*.

⁴ Trad. Dangel, CUF, 2002.

⁵ *Vis Gallica* et *Vestina uirum uis*, par leur valeur référentielle, doivent également être rapprochés de l'emploi de δύναις référant à une armée, lorsqu'il est, lui aussi, déterminé par un adjectif relationnel ou un nom de peuple au génitif pluriel. Il ne faut pas voir pour autant une influence de δύναις ici ; mais cet emploi similaire de l'un et l'autre lexème constitue plutôt un premier point d'intersection entre eux, aboutissement de deux chemins sémantiques différents, qui peut avoir favorisé leur rapprochement ultérieur. Pour cet emploi de δύναις, cf. supra, première partie : nous maintenons que c'est la notion de « capacité d'action », sans lien avec celle de « force physique offensive », qui est au fondement de cet emploi.

formule *summa nituntur opum ui*, que l'on trouve deux fois en fin de vers chez Ennius¹ et qui sera reprise par Virgile² :

(5) *Reges per regnum statuasque sepulchraque quaerunt,
Aedificant nomen : summa nituntur opum ui.* (Enn., *Ann.* XVI, fr. 232 = XVI, fr. 411 Vahlen)
« Les rois, durant leur règne, recherchent statues et monuments, édifient leur nom : ils s'appliquent de toutes leurs forces. »

Opum ui pourrait alterner avec *opibus* sans qu'il y ait déperdition d'information³ : le tour n'a qu'une valeur stylistique, donnant une coloration épique à une expression plus commune. Le sens de « force offensive » associée à *uis* y est particulièrement affaibli, et le lexème dénote plutôt la masse des ressources que leur force.

Vis se trouve également avec un génitif pluriel chez Plaute, dans un passage parodiant la tonalité épique, avec le même flou que dans les exemples (2) à (4) quant à la valeur plutôt intensive ou quantitative à assigner au mot :

(6) *EP. Hoc quod actum est. Egomet postquam id illas audiui loqui,
Coepi rursum uorsum ad illas pausillatim accedere,
Quasi retruderet hominum me uis inuitum.* (Pl., *Epid.*, 247-249)
« Épidicus : Lorsque j'eus entendu de quoi elles parlaient, je me mis à faire marche arrière et à me rapprocher d'elles peu à peu, comme si la foule me forçait à reculer malgré moi⁴. »

P. Grimal, dans sa traduction, choisit de désambigüiser le syntagme *hominum uis* en assignant à *uis* le sens de « multitude » – fr. *foule* dénotant précisément une multitude de personnes rassemblées au même endroit. Une traduction plus littérale par « comme si la force des gens me repoussait en arrière malgré moi » aurait permis de maintenir l'ambiguïté du sens de *uis*, qui n'est pas seulement un quantificateur ici : le caractère physique et violent de l'action dont il est question (*retrudere*), l'insistance sur le fait que cette action s'effectue sur l'individu contre sa volonté (*inuitum*), sont des éléments de cotexte similaires à ce que l'on observe dans d'autres extraits. Néanmoins, en élargissant encore la focale et en prenant en compte la situation contextuelle, on s'aperçoit que cette foule, certes animée, n'est pas agressive, et il n'est pas précisé qu'il s'agit d'une foule en marche. Le personnage évoque sans doute plutôt le phénomène qui consiste, pour un individu situé dans une foule, même statique, à se déplacer peu à peu sans même s'en rendre compte (*inuitum*). Si l'on peut assigner le sens de « force » à *uis*, il s'agit davantage d'une force qui s'exerce imperceptiblement, et non d'une force violente et brutale qui s'exercerait par accès.

Ces exemples permettent de comprendre comment *uis*, déterminé par un nom comptable au génitif pluriel, ou un nom massif au génitif singulier (comme *manus*)⁵, a pu devenir un

¹ Enn., *Ann.* 161 et 411.

² Virg., *Aen.* XII, 552, et seulement *summa...opum ui* en *Aen.* IX, 532.

³ Cf. *infra* pour l'emploi du pluriel *opes*.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁵ Cf. *supra*, deuxième partie, pour l'exemple *negotii uim*, qui peut être interprété au sens quantitatif de « beaucoup d'embarras ». C'est cette occurrence qui incite à penser que c'est *uis* plutôt que *copia* qui a pu influencer l'emploi de *dynamis* au sens de « beaucoup de », avec *oliui*, dans le *Pseudolus*.

véritable quantificateur en latin classique, au même titre que *multitudo* ou *numerus*¹. Mais à date ancienne, mis à part peut-être dans *opum ui*, ce ne sont que les prémisses de cet emploi qu'il est possible d'observer.

1.1.3. *Vīs* + génitif singulier

Même lorsqu'il est déterminé par un nom au génitif singulier, *uis* n'est pas complètement superposable aux emplois homériques d'ἰς, mais il est à la fois d'emploi plus large, et de sens souvent plus précis : d'abord d'emploi plus large car, alors que le lexème grec n'était complété que par un nom de héros ou d'élément naturel, *uis*, lui, reçoit toutes sortes de compléments déterminatifs, dénotant des entités de deuxième ordre, catégorie qui comprend « les événements, les processus, les états de choses, etc.² », ou de troisième ordre : *sceleris* (Enn. *Thyeste* fr. 171 = Vahlen *Trag.* fr. 351), *ueritatis* (Acc., *Neopt.* VII (188)), *uulneris* (Acc., *Philoc.* XVIII (239)), *imperi* (Acc. *Aeg.* I (304)), *aspecti* (Acc. *Alph.* I (622)). Par conséquent, dans certains de ces exemples, il paraît réduit au rôle de simple outil périphrastique, comme dans *o uim toruam aspecti atque horribilem* (Acc. *Alphesiboea* I (622)), traduit littéralement par « ô force menaçante et horrible de ce que je vois », mais où *uis* pourrait presque être omis, à cause de l'hypallage des deux adjectifs : « ô vision menaçante et horrible³ ! ». À cause du statut ontologique de ses complémenteurs référentiels, *uis* ne fait plus référence à une force physique exercée par un individu ou un élément matériel sur ou contre un autre ; mais il conserve néanmoins, dans tous ces exemples, y compris dans le précédent, un sème /exercé contre/ : les noms qui le complètent sont tous envisagés sous l'angle de l'action violente qu'ils produisent, ou de la vive impression, désagréable, qu'ils causent. Cela est évident lorsqu'il s'agit de la force, voire de la violence, du crime (*uis sceleris*) ou de celle de la blessure (*uis uulneris*) qui « achève l'âme » (*conficit animam*) ; mais c'est le cas également lorsque *uis* dénote la violence de la vérité et qu'il est alors coordonné à *acritas* (« force pénétrante »), ou la violence du pouvoir (*uim imperi*) :

(7) x – x – x *neque fera hominum pectora*

Fragescunt, donec uim persensint imperi. (Acc., *Aeg.* I (303-304))

« et les cœurs sauvages des hommes sont indomptables, jusqu'à ce qu'ils aient profondément ressenti la violence du pouvoir⁴. »

Plus qu'un simple outil stylistique servant à former une périphrase de type homérique, *uis* rend l'énoncé plus expressif que s'il avait seulement *imperium* : le pouvoir exercé sur les hommes est envisagé dans ses manifestations quasiment physiques, ce qui transparaît à travers le verbe *persensint*, et la mention d'une partie du corps des hommes, leurs poitrines

¹ Cf. *infra*.

² Lyons, 1980, 78 : les entités du deuxième ordre ne sont pas des objets physiques, mais sont néanmoins « localisées dans le temps ».

³ J. Dangel traduit : « ô violence à l'aspect torve et terrifiant ! », en faisant porter les adjectifs sur *aspecti* plutôt que sur *uim*, de la même manière que dans le vers précédent : *O dirum<que> hostificumque diem !* = « Ô jour maudit et porteur de haine » : elle ne considère donc pas *uis* comme un outil périphrastique.

⁴ Trad. Dangel, CUF, 2002.

(pectora). De même, dans *uim toruam aspecti atque horribilem*, la présence de *uis* renforce la vivacité de l'impression provoquée par cette vision, la rend plus concrète.

En grec, ἴς avait donc une valeur à la fois plus matérielle, dans la mesure où ses compléments référentiels n'étaient que des entités du premier ordre, et plus stative, ne dénotant pas nécessairement une force dirigée contre une entité, mais plutôt l'état de puissance ou de vigueur physique de son complément. *Vis*, lui, s'applique à des entités de tous ordres, mais qui ont la particularité commune d'exercer une action, souvent violente, sur quelqu'un : même à l'intérieur de leurs « emplois homériques » communs, la différence entre les deux lexèmes se laisse donc percevoir. Par conséquent, il est souvent plus pertinent de mettre *uis* en relation avec βία qu'avec ἴς. En effet, dans l'épopée, βία alterne avec ἴς dans le même type d'emploi périphrastique, avec un complément déterminatif ou un adjectif relationnel¹ ; par exemple, βίη Ἡραχλείη² sert à dénommer Héraklès, et peut être traduit par « le robuste Héraklès » plutôt que par « la force d'Héraklès ».

Mais si l'on peut poser, dans une certaine mesure, et avec les réserves susdites, une équation entre les emplois périphrastiques (ou « homériques ») d'ἴς, βία et *uis*, ce rapprochement paraît en réalité tout aussi pertinent pour d'autres de leurs emplois.

1.2. Les « emplois proprement latins » de *uis* ?

A. Ernout distingue de ses « emplois homériques », où *uis* est complété par un génitif déterminatif, ses « emplois proprement latins », où il est « isolé, ou avec une simple épithète de renforcement³ ». Pour les illustrer, il ne donne que des exemples d'Ennius où *uis* est à l'ablatif instrumental, en précisant que « l'absence de nominatif et d'accusatif est sans doute due à l'insuffisance de nos fragments, et non à une intention réfléchie du poète⁴ ». Il est vrai qu'il suffit d'élargir l'étude aux fragments d'Accius pour trouver quelques exemples de l'accusatif *uim* sans complément déterminatif⁵. Toutefois, cette récurrence de *ui*, à l'ablatif-instrumental, accompagné ou non par des adjectifs quantificateurs comme *summa*, *magna* ou *tanta*, mérite d'être soulignée. En réalité, cet emploi ne paraît pas plus « proprement latin » que lesdits « emplois homériques » envisagés plus haut ; il semble même pouvoir être rapproché davantage d'ἴς et surtout de βία, lorsqu'ils sont employés de manière adverbiale, sous les formes anciennes ἰφι et βίηφι. En grec, l'emploi d'ἰφι est très restreint, et limité à quelques formules : on le trouve en fin de vers avec quatre verbes : μάχεσθαι « combattre », ἀνάσσειν « être le maître », δαμῆναι « soumettre » et avec la forme du participe κταμένοιο « acquis ». À chaque fois, il est employé pour faire référence à une force exercée sur autrui, voire à une violence faite à autrui, lorsqu'il est accolé à κταμένοιο : ἦ οἱ ῥῆξεν ἱμάντα

¹ Il est d'ailleurs beaucoup plus fréquent qu'ἴς dans cet emploi.

² On trouve ce syntagme sept fois dans les épopées homériques : *Il.*, II, 658 ; 666 ; V, 638 ; XI, 690 ; XV, 640 ; XIX, 98 ; XI, 601.

³ Ernout, 1954, 170.

⁴ Ernout, 1954, 170.

⁵ Par exemple : *Video ego te, mulier, more multarum utier, / ut uim contendas tuam ad maiestatem uiri* (Acc. *Tereus*, V (448-449)) : « Moi je te vois, femme, te conduire comme les femmes ordinaires, en opposant ta violence à la majesté de ton époux. »

βοὸς ἴφι καταμένοιο (*Il.* III, 375) : « elle [Aphrodite] rompit la courroie faite du cuir d'un bœuf acquis de force », c'est-à-dire tué.

Βίηφι, presque aussi fréquent qu'ἴφι (21 contre 30 occurrences dans les épopées homériques), est d'emploi moins restreint. Il peut lui aussi caractériser la force ou la violence d'une action, par exemple dans le vers suivant, qui décrit la fin d'un combat entre le lion et le sanglier :

(8) Πολλὰ δέ τ' ἄσθμαίνοντα λέων ἐδάμασσε βίηφιν· (*Il.* XVI, 826)
« Et le lion soumit de force [le sanglier] soufflant très péniblement. »

Mais on le rencontre aussi sous cette forme pour faire référence à la force physique qu'un individu est susceptible de mettre en œuvre, notamment avec l'emploi intransitif du verbe *πείθειν*, qui se construit normalement avec un datif¹ :

(9) Αἰχμὰς δ' αἰχμάσσοισι νεώτεροι, οἳ περ ἐμεῖο
ὀπλότεροι γεγάασι πεποίθασίν τε βίηφιν. (*Il.* IV, 324-325)
« Les javelots, les plus jeunes les lanceront : ils sont meilleurs que moi pour manier la lance et plus sûrs de leur force². »

Or, nous retrouvons ces deux mêmes emplois pour *uis* dans les fragments d'Ennius et Accius :

(10) *Haec omnia uidi inflammari,*
Priamo ui uitam euitari,
Iouis aram sanguine turpari. (Enn., *Andr.* fr. 32 = *Trag.*, 97-99 Vahlen)
« J'ai vu tout cela brûler, à Priam la vie être arrachée de force, l'autel de Jupiter être souillé de sang. »

Dans ce vers allitérant, *uis* exprime très clairement la notion de violence, c'est-à-dire d'une force physique dirigée contre quelqu'un, visant soit à le détruire, comme ici, soit à le faire agir contre sa volonté, comme dans l'exemple suivant :

(11) *Quomque gubernator magna contorsit equos ui* (Enn., *Ann.* fr. 269 = fr. 486 Vahlen)
« Et lorsque le pilote détourna les chevaux avec une grande force. »

Magna ui, comme le préfixe à valeur intensive *con-* dans *contorsit*, indiquent toute la force dont use le cocher pour faire changer de direction aux chevaux. *Vi*, qu'il soit qualifié ou non par un adjectif de quantité comme *magna*, est presque toujours utilisé pour caractériser une action physique dans les fragments observés. On le trouve ainsi avec les verbes *depugnare* (Enn., *Ann.* I, fr. 52 = I, fr. 105 Vahlen), *proicere* (Enn., *Ann.* VII, fr. 144 = VII, fr. 232 Vahlen), *educere* (Enn., *Hect.* fr. 67 = *Trag.* fr. 158 Vahlen), *contendere* (Acc., *Eurysaces*, XXVIII (371), *Tereus* V (449)), ou encore *uortices suscitare* « provoquer des tourbillons » (Acc., *Med.* I (469)). On le trouve néanmoins avec un emploi figuré du verbe

¹ Voir aussi *Il.* XII, 135 ; 153 ; 256.

² Trad. Flacelière, Bibliothèque de la Pléiade, 1955.

impellere, au sens de « pousser quelqu'un à faire quelque chose », où il est mis en relation paradigmatique avec d'autres moyens de persuasion : *pretio*, *amicitia*, et *prece* (Acc., *incert. fab.* 718). Enfin, même s'il est complété par *manus*, il convient de signaler de nouveau ici l'occurrence de *ui* avec l'adjectif *fretus* « confiant », dans un emploi comparable à celui de βίηφι dans l'exemple (9) :

(12) *Iuppiter ut muro fretus magis quamde manus ui* (Enn., *Ann.* I, fr. 46 = I, fr. 97 Vahlen)
« Jupiter, faisant davantage confiance à la muraille qu'à la force de la troupe. »

Finalement, au vu de l'ensemble de ces textes, il ne paraît pas nécessairement pertinent de distinguer aussi nettement que le fait A. Ernout entre les « emplois homériques » de *uis*, qui seraient tributaires d'une traduction des tours périphrastiques avec ἴς ou βία, et ses « emplois proprement latins », représentés essentiellement par des formes à l'ablatif. En réalité, ces deux catégories d'emploi trouvent leurs correspondants dans les emplois d'ἴς et de βίη. Toutefois, il ne faudrait pas pour autant considérer qu'il ne reste rien de « proprement latin » dans l'usage que les poètes épiques et tragiques font du mot : à l'intérieur de l'imitation formelle du grec, et même dans les tours périphrastiques où *uis* apparaît sémantiquement « faible », il est presque toujours possible d'entrevoir le sens du mot latin, à savoir celui d'une force physique¹ dirigée contre ou exercée sur² une entité.

1.3. Les emplois de *uīs* chez Plaute

1.3.1. Une force physique exercée sur un individu contre sa volonté (« violence »)

Le sens usuel du mot en latin archaïque, « violence », nous est confirmé par ses occurrences dans les comédies de Plaute. Le poète comique, dans des passages parodiant la tonalité épique, emploie parfois *uis* à la façon des poètes tragiques ou épiques, comme outil périphrastique, avec un complément déterminatif au génitif ou un adjectif relationnel :

(13) *Vis hostilis cum istoc fecit meas opes aequabilis.* (Pl., *Capt.* 302)
« La force de l'ennemi a rendu mes moyens égaux aux siens. »

Mais on trouve également chez lui des emplois du mot moins contraints, et sans doute plus usuels, avec ce même sens. Ainsi, dans l'exemple suivant, il fait référence à la violence que déploie Calliclès pour faire parler la coiffeuse : celle-ci est en effet attachée, et vient d'être fouettée :

(14) *ARCH. Vis subigit uerum fateri, ita lora laedunt bracchia.* (Pl., *Truc.*, 783)
« La coiffeuse : La violence nous oblige à dire la vérité, tant les courroies nous meurtrissent les bras³. »

¹ Nous entendons « physique » à la fois au sens de « corporel » ou « musculaire », et au sens de « ressenti physiquement ».

² Nous faisons une distinction entre « dirigée contre », qui implique une intentionnalité, et « exercée sur », qui signale seulement un état de fait.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

Vis est le sujet d'un verbe d'action, *subigere*, « obliger à », qui actualise le sème /dirigé contre quelqu'un/ du substantif. En outre, il dénote une force à caractère physique, qui s'exerce sur le corps de la coiffeuse – *bracchia* – au moyen d'objets qui la « blessent » – *laedunt*. C'est pourquoi fr. *violence*, ici comme dans la plupart de ses occurrences plautiniennes, apparaît comme un équivalent de traduction satisfaisant de *uis*.

On retrouve également chez Plaute le lexème à l'ablatif-instrumental, pour indiquer que l'action exprimée par le verbe implique la mise en œuvre d'une force physique, le plus souvent exercée contre la volonté de quelqu'un : ce sème est particulièrement patent dans le vers suivant, où *ui* est en relation d'antonymie avec *uoluntate*, et caractérise une action physique (*extrudere*) :

(15) *Quin si uoluntate nolet, ui extrudam foras.* (Pl., *Mil.*, 1124)

« Pyrgopolinice : (...) Si elle ne veut pas partir de bon gré, c'est de force que je la mettrai à la porte ! »

Dans cet emploi, *ui* alterne avec le syntagme prépositionnel *per uim*, attesté également dans un fragment d'Accius¹. Ce syntagme, dans l'exemple suivant, est employé de manière similaire à *ui*, avec un verbe dénotant une action physique, *arripere*, « tirer à soi, saisir » :

(16) *AM. Quid ista<ec> ara*

Prodesse nobis <plus> potest quam signum in fano hic intus

Veneris, quod amplexae modo, unde abreptae per uim miserae ? (Pl., *Rud.*, 688-690)

« Ampélisque : En quoi cet autel peut-il nous protéger mieux que la statue de Vénus, ici, dans le sanctuaire, que nous embrassions tout à l'heure, et d'où nous avons été arrachées par la violence, pauvres de nous² ? »

Les passages mentionnés font tous référence à une situation de conflit entre un homme, qui a recours à la force physique, et une ou plusieurs femmes, plus faibles que lui physiquement : la coiffeuse face à Calliclès (14), sa concubine face à Pyrgopolinice (15), les deux compagnes de servitude Palestra et Ampélisque face à leur maître le marchand de filles Labrax (16). De ce fait, il n'est pas surprenant que, susceptible de caractériser tout acte de violence commis par un individu sur un autre, *uis* ait été utilisé pour dénommer en particulier le viol, notamment dans la lexie verbale *alicui uim afferre* :

(17) *STR. Qui inuident, omnes inimicos mihi illoc facto repperi :*

At pudicitiae eius numquam nec uim nec uitium attuli. (Pl., *Epid.* 108-109)

« Stratippoclès : Ceux qui me jalouent se sont donnés le mot, je l'ai constaté, pour blâmer mon action. Pourtant je n'ai jamais tenté de lui faire violence ni de la déshonorer. »

¹ *Qui nostra per uim patria populauit bona* (Acc. *Ast.* I (263)) : « qui, par la force, a dévasté nos biens ancestraux. »

² Trad. Grimal, Folio, 1971. *Per uim* pourrait également être traduit par « de force », plus idiomatique en français. Quelques vers plus haut, la même action est décrite avec un autre composé de *rapere*, *deripere*, cette fois caractérisé par *ui* : *<Quin> scelestus sacerdotem anum praecipis / Reppulit, propulit perquam indignis modis, / Nosque ab signo intumo ui deripuit sua* (Pl., *Rud.*, 669-673) : « Palestra : Bien plus, ce misérable a repoussé brutalement la vieille prêtresse, il l'a bousculée de la façon la plus indigne, et nous, il nous a arrachées par violence de la statue » (trad. Grimal, Folio, 1971).

En réalité, de même que *alicui uitium afferre*, c'est là une dénomination euphémique du viol, comparable à fr. *faire subir les derniers outrages à*¹, et il ne faudrait pas en conclure que *uis* seul acquiert le sens de « viol ». D'ailleurs, *alicui uim afferre* est utilisé plus largement pour dénoter tout acte de violence commis sur quelqu'un, y compris le meurtre, et, avec *sibi*, le suicide, la violence exercée contre soi-même ; cet emploi offre à Plaute matière à jeu de mots dans les vers suivants, qui précèdent de peu ceux de l'exemple (16) :

(18) *PA. Si modo id liceat, uis ne opprimat.*

Quae uis uim mi afferam ipsa adigit. (Pl., *Rud.*, 680-681)

« Palestra : Si seulement cela était possible, que la violence ne m'abatte pas ! Cette violence qui me pousse elle-même à me faire violence ! »

En plaçant la lexie *uim affere* à côté d'occurrences de *uis* en emploi libre, où les verbes *opprimere* et *adigere* actualisent le sème /exercé contre/ de *uis*, plus précisément /contre la volonté d'autrui/, Plaute active le même sème au sein de la lexie, alors qu'il y est normalement annulé par la présence du pronom réfléchi (*mi* ici), créant de cette manière un effet comique.

1.3.2. Une force mise en œuvre dans l'action (« énergie, véhémence »)

Il arrive, chez Plaute, que *uis* ne fasse pas référence à une force violente, à la fois physique et contraignante, mais plutôt à l'énergie mise en œuvre dans une action, non nécessairement physique, pour atteindre son but, comme nous avons pu l'observer également dans les fragments d'Ennius et Accius. Dans le passage suivant, cette action est verbale :

(19) *Reuortar ad illam puellam expositiciam,*

Quam serui summa ui sibi uxorem expetunt. (Pl., *Cas.*, 79-80)

« Prologue : Mais je reviens à cette jeune fille qui a été abandonnée sur la voie publique, et que les esclaves réclament comme épouse avec une si grande force. »

Même s'il ne caractérise pas une action physique, *summa ui* signale toutefois la détermination des deux esclaves, celui du père et celui du fils, dont les maîtres sont tous deux amoureux de la jeune fille : l'énergie mise en œuvre vise non plus à contraindre, mais à convaincre, même s'il est toujours question de faire agir autrui selon sa propre volonté. Cet exemple invite ainsi à relativiser l'inhérence du sème /exercé contre/ de *uis*, qui est actualisable, en définitive, seulement lorsque le lexème est employé avec un verbe dénotant une action physique exercée sur autrui : ce trait de sens naît en réalité de la fusion de ces unités lexicales, et n'est pas propre à *uis* considéré seul, hors contexte.

¹ Par exemple, dans cette phrase de M. Aymé, *Le Puits aux images*, 1932, 136 : « Nous avons à peine douze rêves d'adultère et, chose incroyable, peut-être jamais vue dans les annales de Dulcène, aucun homme n'a rêvé qu'il faisait subir les derniers outrages à sa belle-mère. » La lexie française est si euphémistique qu'elle dénote aussi de manière plaisante le fait, pour un homme, d'avoir des relations sexuelles avec une femme, plutôt que le viol à proprement parler.

1.3.3. *Vis* quantificateur ?

Nous avons vu plus haut que *uis* était susceptible d'être compris au sens de « multitude », « grand nombre » lorsqu'il était déterminé par un génitif pluriel. Nous avons également mentionné, dans notre deuxième partie, l'exemple de *negoti uim* (*Poen.* 210), qui pouvait lui aussi être interprété au sens de « beaucoup d'embarras », comme le proposait A. Ernout. Cet exemple permettait d'asseoir l'hypothèse d'une influence de *uis* plutôt que de *copia* sur l'emploi de *dynamis* avec *oliui* dans le *Pseudolus*¹. Pourtant, cette interprétation de *uis* comme quantificateur n'est pas la seule possible dans ce passage :

(20) *AD. Negoti sibi qui uolet uim parare,
Nauem et mulierem haec duo comparato.
Nam nullae magis res duae plus negoti
Habent, forte si occeperis exornare,
Neque umquam satis hae duae res ornantur,
Neque eis ulla ornandi satis satietas est.* (Pl., *Poen.*, 210-215)

« Adelphasie : Celui qui veut se ménager la force d'un embarras², qu'il achète ces deux choses : un bateau et une femme. Car rien davantage que ces deux-là ne cause plus d'embarras, si l'on se met à les équiper, et aucun des deux n'est jamais suffisamment équipé, et la suffisance de leur équipement n'est jamais suffisante pour eux. »

Vis ne dénote pas nécessairement une quantité ici. En effet, le fait que *negotium* soit au singulier en fait une entité massive, et invite à traduire le syntagme par « le poids d'un embarras » : *uis* dénote alors plutôt l'intensité que la quantité. Il est également possible de considérer que c'est le sème /exercé contre/ qui est actualisé : acheter un bateau et une femme, selon Adelphasie, c'est s'infliger à soi-même des obligations, c'est donc s'apprêter à subir « la contrainte d'un embarras ». Néanmoins, il est vrai que la présence, deux vers plus loin, de *plus negoti* « plus d'embarras », permet d'assigner à *uis* une valeur quantitative : comme l'exemple (6), ce passage, soumis à interprétation, révèle au moins de quelle façon le lexème a pu être employé de manière affaiblie, avec un complément déterminatif au génitif, et acquérir un rôle de quantificateur, qui sera plus net en latin classique.

À date ancienne, il est donc possible de distinguer quatre emplois de *uis* correspondant à quatre valeurs référentielles différentes :

E1 : puissance d'action physique d'un individu humain ou animal exercée contre un autre individu humain (ou violence physique)

E2 : puissance d'action d'une entité du deuxième ordre exercée sur un individu humain (ou violence³)

E3 : énergie mise en œuvre par un individu humain en vue d'une action pouvant comporter une dimension physique

E4 : intensité et/ou quantité élevée d'une entité massive, ou d'une pluralité d'entités nombrables

¹ Cf. *supra*, deuxième partie, chap.1, section 1.1.1.

² Nous traduisons littéralement de façon à ne pas orienter l'interprétation à donner au syntagme.

³ Le changement de complément référentiel par rapport à E1 a pour conséquence une extension de la violence du domaine physique, qui reste inclus, au domaine perceptif et psychologique. En outre, le degré d'agentivité de ce complément référentiel est moindre, dans la mesure notamment où le critère « participation volitionnelle à l'événement ou à l'état » n'est pas validé : la violence n'est donc pas dirigée intentionnellement contre autrui, mais exercée de fait.

Dans la mesure où la différence entre E1 et E2 tient au statut ontologique du complémentateur référentiel de *uis*, il est possible de ramener ces quatre emplois à trois valeurs sémantiques différentes :

- VS1 : puissance d'action / de X / exercée contre Z
- VS2 : puissance d'action / de X / engagée dans une action Y
- VS3 : intensité-grande quantité / de X¹

Si ces différentes valeurs sont proches de la valeur / puissance / de X / exercée sur Z / de δύναμις, elles ne la recouvrent cependant pas, et il n'est pas possible encore à date ancienne de déterminer les emplois communs qui ont pu permettre la rencontre des deux lexèmes, et la traduction de l'un par l'autre.

1.4. *Vīrēs* : « une autre conception de la notion force »

Vires, attesté quatorze fois² dans les fragments des poètes épiques et tragiques (une fois chez Livius Andronicus, une fois chez Pacuvius, cinq fois chez Ennius) et chez Plaute (sept fois), est moins fréquent que *uis* à date ancienne. Comme l'a souligné A. Ernout, et comme sa formation sur un thème élargi par rapport à celui de *uis* permettait de le penser, *uires* n'est fonctionnellement pas le pluriel de *uis*, mais exprime « une autre conception de la notion force³ », de laquelle l'idée de violence est exclue. *Vires* est en effet un nom collectif dénotant les forces d'un individu. Mais il faut préciser, en observant le mot en contexte, de quelle nature sont ces forces : s'agit-il de ressources purement physiques, garantissant la vigueur et la bonne santé du corps et sa capacité à effectuer des actions elles-mêmes physiques ? Ou bien *uires* peut-il dénoter plus largement tout type de ressources dont un individu dispose pour agir ?

1.4.1. Les forces du corps

Dans la grande majorité de ses occurrences, *uires* a pour complémentateur référentiel un homme. Seules deux d'entre elles font exception : l'une fait référence aux forces d'un chien, et n'a pas lieu, en réalité, d'être distinguée des autres⁴ ; l'autre est plus singulière, dans la mesure où elle a pour complémentateur référentiel la mer. C'est la seule occurrence du mot chez Livius Andronicus, dans sa version latine de l'*Odyssée* :

¹ Dans la mesure où l'emploi de *uis* comme quantificateur n'est pas encore parfaitement net à date ancienne, nous préférons maintenir intensité et quantité dans la même valeur sémantique.

² Quinze fois si l'on accepte la leçon de l'édition de Goetz et Schöll, Teubner, 1922, de Pl., *Amph.* 234 : (...) *cadunt + uolneris ui et uirium* « ils tombent sous la violence de la blessure et des coups », alors qu'A. Ernout, dans la CUF, édite : (...) *cadunt uulnerum ui uiri* « les hommes tombent sous la violence des blessures », qui paraît beaucoup plus vraisemblable étant donné le sens de *uires* par ailleurs.

³ Ernout, 1954, 172.

⁴ Enn. *Ann.*, fr. 373 = Vahlen, fr. 533 : *Inuictus ca<nis nare sagax et ui>ribus fretus* : « le chien invaincu à l'odorat subtil et confiant dans ses forces » : *uiribus fretus* doit être rapproché de *fretus (...) manus ui* de l'exemple (12). Cf. *infra* pour un autre exemple de ce tour.

(21) *Namque nullum peius macerat humanum
quamde mare saeuom : uires cui sunt magnae,
topper confringent importunae undae.* (Liv. Andr., *Od.* fr. 18¹)
« En effet, rien ne tourmente l'être humain plus durement que la mer cruelle : ses forces sont
grandes, ses ondes brutales brisent promptement. »

L'isotopie du sème /violence/ dans ce passage, à travers les termes *macerat*, *saeuom*, *confringent* et *importunae*, pourrait laisser penser que *uires* ne se distingue pas du singulier *uis*, avec lequel il pourrait commuter. Mais en réalité, *uis* est employé à propos d'une action ponctuelle et délimitée dans le temps, là où *uires*, sujet du verbe d'état *esse*, caractérise dans ce passage l'état permanent de la mer : *uis* fait référence à une force en action, une force jaillissante, alors que *uires* a une valeur plus stative, et sert à décrire l'état, ou le niveau des forces de son complément référentiel. Par conséquent, les adjectifs qui les qualifient, *magnus*, *tantus* ou *summus*, n'ont pas la même valeur avec l'un et avec l'autre : dans le cas de *uis*, l'adjectif vient actualiser et renforcer le sème intensif exprimé par le nom ; en revanche, avec *uires*, il indique le niveau, ou le degré des forces de l'individu ou de l'entité dont il est question, qui peut être plus ou moins haut. Ainsi, *uires* est souvent employé dans des énoncés évoquant la diminution, voire la disparition des forces du corps, majoritairement lorsque son complément référentiel est un vieillard, affaibli par l'âge :

(22) *Vt aetas mea est atque ut hoc usus facto est,
Gradum proferam, progredi<ri> properabo.
Sed id quam mihi facile sit haud sum falsus,
Nam pernecitas deserit ; consitus sum
Senectute ; onustum gero corpus ; uires
Reliquere. Vt aetas mala est, merx mala ergost.* (Pl., *Men.*, 753-758)
« Le vieillard : Étant donné mon âge, et vu les nécessités de la circonstance, j'allongerai le pas, je presserai mon allure. Mais que la chose me soit facile, je ne me fais pas d'illusions ; l'agilité m'abandonne ; je suis accablé de vieillesse ; tout mon corps est perclus, les forces m'ont abandonné. C'est un mauvais âge, et une mauvaise affaire que le temps². »

Vires fait référence aux forces qui constituaient la vigueur du corps du vieillard, et qui lui auraient permis d'accélérer sa marche plus facilement. Il dénote ainsi l'état de bonne santé physique, qui diminue avec l'âge³, mais aussi à cause de la fatigue ou de l'hiver, comme dans les exemples suivants :

(23) *AC. Ex summis opibus uiribusque usque experire, nitere
Erus ut minor opera tua seruetur. Agedum, Acanthio,
Abige abs te lassitudinem, caue pigritiae praeuorteris.* (Pl., *Merc.*, 111-113)
« Acanthion : Vas-y de toutes tes forces, tant que tu peux, allons, tâche de sauver ton jeune maître. Courage, Acanthion, n'écoute pas ta fatigue, et que la paresse ne te détourne pas⁴. »

¹ Nous citons le texte dans l'édition Blänsdorf, Teubner, 1995.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Cf. aussi Pl., *Bacch.*, 152, où *uaciuom uires* « dépourvu de forces », appliqué au vieux maître, s'oppose à *ualens* « vigoureux », qui qualifie le jeune élève.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

(24) ~~~~~ uiresque ualentes
contudit crudelis hiems... (Enn., *Ann. fr.* 329 = Vahlen, fr. 448)
 « et les solides forces le cruel hiver les écrase. »

Dans l'exemple (23), les deux lexèmes, *opes* et *uires*, font partie du même paradigme sémantique. Le singulier d'*opes*, *ops*, repose sur la racine indo-européenne **h₃e/op-(i)*¹ qui a pour sens « capacité, force ». *Opes*, comme nous l'avons vu plus haut, constitue un élément de la *potentia* d'un individu ; il dénote de manière large les moyens, les ressources dont peut disposer un individu, qu'elles soient financières², matérielles ou humaines : il est par exemple employé pour faire référence aux appuis d'un homme politique, ou à la clientèle d'un patron³. Ici, il est sans doute utilisé comme un hyperonyme dénotant de manière générale les ressources que le personnage est en mesure de mobiliser, sans en préciser la nature. Quant à *uires*, il fonctionne au sein de ce binôme synonymique comme l'hyponyme venant colorer et préciser la nature de ces ressources, essentiellement physiques, comme l'atteste la suite de notre passage : Acanthion se plaint de « perdre le souffle à en mourir » et de pouvoir « à peine reprendre sa respiration⁴ ».

Exprimant l'état de vigueur du corps, *uires* est souvent associé à des formes du verbe statif *ualēre* « être en bonne santé », « être fort », ou à l'adjectif *ualidus* qui en est dérivé : soit *uires* est lui-même qualifié par le participe *ualentes*, comme dans l'exemple (24), soit il est employé dans un tour qui alterne avec le participe, comme dans le texte suivant :

(25) *Magistron quemquam discipulum minitarier ?*
Nihil moror discipulos mi [esse] iam plenos sanguinis ;
Valens afflictat me uaciuom uirium. (Pl., *Bacch.*, 152-154)
 « Lydus : Un élève menacer son maître ? Ah, je me passerais bien que mes élèves aient autant de vigueur ; celui-ci est si énergique qu'il me maltraite, moi qui n'ai plus de forces⁵. »

Vaciuom uirium, « vide de forces », qualifie le vieux maître, Lydus, et s'oppose à *ualens*, qualifiant le jeune élève, Pistoclère, qui vient de le menacer de le frapper. La dimension corporelle de ces deux qualifications est renforcée par *plenos sanguinis* au vers précédent, la mention du sang étant une manière expressive et concrète de référer à la vigueur et à l'énergie des élèves. Alors que *uis* était employé pour dénoter la force brutale, violente et offensive, de l'individu dominant sur un individu plus faible, *uires*, ici, fait référence au contraire à la capacité de résistance physique du dominé.

¹ De Vaan, 2008, s.u..

² Les mots qui reposent sur cette racine dans les langues indo-européennes expriment souvent la notion de richesse ou de possession : hit. *happina-* 'rich', *happinant-* 'rich' skt. *āpnas-* 'possession, property', etc. Cf. De Vaan, 2008, s. u.. En latin, les dérivés de *ops*, *opis*, sont également organisés autour de la notion de richesse et d'abondance : *cop(i)s*, *cōpis* ; *cōpia* (< **co-ōp-ia*) ; *inops* ; *opulentus*, *opulenter*, etc.

³ Cf. *supra* et Hellegouarc'h, 1972 (1963), 234 sqq.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁵ Trad. Grimal, Folio, 1971.

1.4.2. Une entité scalaire

Vires, dans les énoncés observés, dénote donc une entité scalaire, c'est-à-dire à une entité gradable, susceptible de diminuer ou d'augmenter au sein d'un individu. De ce fait, il peut être employé dans des syntagmes prépositionnels ou des propositions circonstancielles servant à orienter une action vers le haut ou vers le bas, autrement dit, à caractériser cette action de manière intensive ou restrictive. Dans le texte (23), le syntagme *ex summis opibus uiribusque usque*, par le superlatif *summis* et le binôme synonymique *opibus uiribusque*, ainsi que l'adverbe *usque* – pouvant être compris ici au sens de « sans interruption » – ajoute expressivité et intensité à l'exhortation que le locuteur se fait à lui-même. En revanche, dans d'autres passages, c'est le caractère limité des forces qui est souligné, dans le syntagme prépositionnel *pro uiribus* « à mesure de ses forces », ou dans la proposition à valeur restrictive *quoad uires ualent* « autant que les forces résistent » :

(26) *OR. Tacere opino esse optimum, ut¹ pro uiribus
Sapere atque fabulari tute noueris.* (Enn., *Eumen.* fr. 61 = Vahlen, *Trag.* fr. 145)
« Oreste : Je crois qu'il vaut mieux se taire, de manière à ce que tu saches juger dans la mesure de tes moyens et parler sans peur. »

(27) *Iubeo te saluere uoce summa, quoad uires ualent.* (Pl., *Asin.*, 296)
« Liban : Je te dis bien le bonjour, de toute ma voix, aussi fort que je le peux². »

Nous avons déjà rencontré le syntagme *pro uiribus* et des propositions introduites par le subordonnant *quoad*, dans des textes où ils servaient à traduire le syntagme figé *κατὰ δύναμιν*³. De fait, *pro uiribus* constitue un équivalent dynamique du syntagme grec, dans la mesure où il a la même valeur sémantique, tout en étant idiomatique en latin dès les textes les plus anciens. En outre, comme *κατὰ δύναμιν*, il est susceptible d'être investi de valeurs référentielles diverses, et *uiribus* ne s'y trouve pas limité à la dénotation de forces physiques.

1.4.3. Des ressources et des moyens de tout type

Dans l'exemple (27), *uires* ne dénote pas aussi nettement les forces du corps que dans les exemples précédents ; mais il peut encore être compris en ce sens, dans la mesure où l'on considère le fait de parler fort ou de crier comme une action physique, qui demande de l'énergie. En revanche, dans l'exemple (26), le syntagme *pro uiribus* joue un rôle adverbial auprès d'un verbe qui ne dénote pas une action physique : *sapere* « juger ». Ces deux vers sont isolés, et il est malaisé d'en déterminer le sens exact⁴, mais il est certain que *uires* fait référence à une entité beaucoup plus large et plus générale que les forces physiques.

¹ Vahlen (Teubner, 1903) édite *et* pour *ut*. Moreno reprend la correction d'Escalígero en la justifiant ainsi : « La corrección de Escalígero *ut* por *et* da razón de ser al subjuntivo *noueris*, pues la coordinación entre *opino* y *noueris* resultaría chocante. »

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Cf. *supra*, deuxième partie.

⁴ Moreno traduit par « de manera que sepas ser sensato hasta la medida de tus posibilidades y hablar sin miedo ».

1.4.4. Les forces militaires ?

Dans certains passages, *uires* paraît avoir déjà la valeur de « forces militaires » qu'il aura plus nettement à l'époque classique, valeur qu'il est facile de comprendre comme dérivant de celle de « forces physiques » : les troupes de soldats dénotées alors par *uires* constituent en effet les forces physiques d'un général ou d'un pays, les forces qu'il engage pour combattre. Cette interprétation est possible dans le passage suivant – même si ce n'est pas celle du traducteur P. Grimal : Ballion interroge Harpax, qui feint d'être un général fait prisonnier par le soldat :

(28) *BA. Quanti te emit? HA. Suarum in pugna uirium uictoria :*

Nam ego eram domi imperator summus in patria mea. (Pl., *Pseud.* 1170)

« Ballion : Combien t'a-t-il acheté ? Harpax : Il lui en a coûté une victoire, due à sa valeur ; car j'étais commandant en chef, dans ma patrie¹. »

Suarum in pugna uirium uictoria pourrait être traduit par « au prix de la victoire de ses forces au combat », les forces désignant les troupes armées plutôt que la capacité de résistance physique individuelle du général. Il serait possible d'interpréter de la même manière *ualentes uires* dans l'exemple (25), même si l'absence de contexte empêche toute certitude. En revanche, cette valeur apparaît plus nettement dans l'extrait suivant, où les vers qui suivent l'occurrence ne laissent pas de doute quant au sens à lui assigner :

(29) *Haec ubi Telobois ordine iterarunt quos praefecerat*

Amphitruo, magnanimi uiri freti uirtute et uiribus

Superbe nimis ferociter legatos nostros increpant,

Respondent bello se et suos tutari posse, proinde uti

Propere de suis finibus exercitus deducerent. (Pl., *Amph.*, 211-215)

« Sosie : Lorsque les hommes à qui Amphitryon avait confié cette mission eurent répété exactement ce message aux Téléboens, ce peuple fier, confiant en sa valeur et en ses forces, tient à nos ambassadeurs un langage orgueilleux et insolent ; ils répondent qu'ils sont capables de se défendre par les armes, eux et les leurs, aussi, que les nôtres aient à retirer au plus tôt leur armée de leur pays². »

Nous retrouvons dans ce passage de tonalité épique, l'adjectif *freti*, qui n'est plus complété par *ui*, mais par *uirtute* et *uiribus* – les deux lexèmes, ainsi que *uiri*, faisant l'objet d'un rapprochement au moins paronymique, peut-être étymologique³, dans un but stylistique. L'emploi de ce tour, imité du grec πεποιθότες βιήφι, fonctionne comme un signe de reconnaissance à l'endroit du public, capable d'en reconnaître le caractère parodique, et de s'en amuser⁴. Les termes relevant du vocabulaire militaire, *bello* et *exercitus*, dans la réponse

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Nous ne savons pas en effet si les locuteurs latins considéraient *uis/uires*, *uir*, et *uirtus* comme faisant partie du même paradigme lexical.

⁴ Pour un exemple similaire, cf. Pl. *Asin.* 545-547, dans lequel Liban fait l'éloge de ses forfaits, parodiant un guerrier qui vante ses exploits : *LI. Perfidiae laudes gratias que habemus merito magnas, / Quom nostris scaphantiis dolis astutiisque, / Scapularum confidentia, uirtute ulmorum freti* [lacune] : « Louons et remercions grandement Mauvaise Foi : elle le mérite, au moment où par nos escroqueries, nos ruses et nos astuces, confiants

des Téléboens, permettent d'assigner avec certitude le sens de « forces militaires » à *uiribus*, là où *uirtus*, comme nous le verrons plus bas, fait référence plus abstraitement à la valeur guerrière des hommes (*uiri*) du pays.

Vires, à date ancienne, fait donc surtout référence à des forces physiques, non seulement musculaires, mais aussi « énergétiques », qui permettent à l'individu d'accomplir des actions physiques, ou de résister à la force (*uis*) d'autrui dirigée contre lui. Néanmoins, on voit se dessiner d'autres emplois du mot, pour dénoter de manière plus large les ressources et les moyens dont un individu dispose en vue d'une action quelconque, ou pour faire référence aux ressources militaires d'un général. Nous parvenons donc à établir quatre emplois :

E1 : ressources physiques d'un individu humain ou animal lui permettant de résister à un effort physique

E2 : ressources physiques d'un individu humain, animal, ou d'un élément naturel (mer) lui permettant d'agir

E3 : ressources militaires d'un individu ou d'une collectivité humaine

E4 : ressources dont dispose un individu humain en vue d'une action

Ces quatre emplois peuvent se ramener à deux valeurs sémantiques, si l'on considère que les forces militaires sont les ressources physiques dont dispose une collectivité :

VS1 : ressources physiques / de X / permettant l'action

VS2 : ressources / de X / permettant l'action

Par l'affaiblissement de sa valeur « ressources physiques » vers celle de « ressources », *uires* peut être rapproché de $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$, ce qui est particulièrement patent dans le syntagme *pro uiribus*, équivalent latin de $\kappa\alpha\tau\grave{\alpha} \delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\nu$ ¹. En outre, $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$ est utilisé comme *uires* pour faire référence à la capacité de résistance du corps, même si c'est de manière plus restreinte, dans les textes médicaux. Enfin, *uires* et $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$, d'ailleurs souvent mis au pluriel dans cet emploi, ont servi à dénommer les « ressources militaires », en particulier les troupes armées d'un général (28) ou d'un peuple (29). Il n'y a pas lieu d'expliquer ces emplois de *uires* par ceux de $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$: le sens de « forces physiques » paraît usuel pour *uires*, bien attesté dans cet emploi chez Plaute, alors qu'il est technique pour $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$. S'ils en arrivent tous deux à dénoter des ressources militaires, ce n'est donc pas en suivant la même voie : en latin, celles-ci sont considérées comme les ressources physiques du pays, qui lui permettent de résister aux assauts de ses ennemis, ou de se montrer supérieur à eux ; en grec, elles sont perçues de manière moins matérielle, comme *ce qui rend capable* le pays de résister ou d'être le plus fort. De même, c'est par une procédure d'abstraction que *uires* en vient à dénoter tous types de moyens, dans le syntagme *pro uiribus*, alors que $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$, dans $\kappa\alpha\tau\grave{\alpha} \delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\nu$, ne fait que conserver sa valeur générale et abstraite. Les trois emplois de *uires* doivent donc être considérés comme autant de points d'intersection avec ceux de $\delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$, qui viennent s'ajouter à ceux que le lexème grec avait avec le singulier *uis*.

en nos épaules, forts de la valeur des verges d'orme... » (trad. Grimal, Folio, 1971). L'emploi de la formule épique *uirtute freti* avec *ulmorum* a clairement une vocation parodique.

¹ Cf. *supra*, deuxième partie.

1.5. *Virtūs* à date ancienne

1.5.1. La *uirtūs* du *uir*.

Par sa formation, interne au latin, mais ancienne, le sens de *uirtus* dépend originellement de celui de *uir*¹. De fait, il fait référence, dans bon nombre de ses emplois, à la qualité du *uir*, cette qualité variant avec la référence de *uir* lui-même. Ainsi, conformément à l'emploi de *uir* pour dénoter le guerrier, *uirtus* est employé dans le sens de « valeur guerrière » ; mais *uir* sert aussi, à date ancienne, à dénoter plus largement l'homme de sexe masculin, avec toutes les connotations et les valeurs morales qui lui sont associées dans la civilisation romaine. En ce cas, *uirtus* prend un sens également plus large, non limité à la valeur guerrière, qui prépare son emploi en philosophie morale, où il sera positionné tout en haut de l'échelle des valeurs morales, ou échelle axiologique.

1.5.1.1. La *uirtūs* et les *uirtūtes* du guerrier

L'exemple (29) ci-dessus montre *uirtus* au sens de « valeur guerrière »², dans un énoncé où il se trouve rapproché de *uir* et de *uires*, par paronomase. La coordination du singulier *uirtus* et du pluriel *uires* a une vocation stylistique, mais également un rôle sémantique, dans la mesure où elle permet d'envisager deux aspects de la force militaire des Téliéboens : un aspect matériel, avec *uiribus*, qui dénoterait alors le nombre d'hommes, la quantité et la qualité des armes, des chevaux, et de tous les instruments à mobiliser dans le combat, et un aspect plus personnel, avec *uirtus*, référant à l'ensemble des qualités que doit posséder le bon guerrier, à savoir tout autant la préparation physique que le courage, qualité morale ou mentale³.

Virtus est aussi attesté neuf fois au pluriel chez Plaute. Ce pluriel a un effet particularisant et fait référence, en contexte militaire, soit aux talents du guerrier, soit à ses actes de bravoure, ses exploits. Il est d'ailleurs souvent difficile de déterminer clairement lequel de ces deux sens doit être assigné au mot. Dans l'*Epidicus*, Plaute emploie alternativement le singulier et le pluriel dans un contexte clairement militaire : le complémenteur référentiel est un soldat, et celui-ci cherche à vanter les exploits qu'il a accomplis à la guerre (*belli*), alors qu'il était, selon une formule qui parodie manifestement la tonalité épique, « armé de bravoure » (*uirtute armatus*) :

(30) *MI. Virtute belli armatus promerui, ut mihi*

Omnis mortalis agere deceat gratias.

PE. Non repperisti, adulescens, tranquillum locum,

Vbi tuas uirtutes explices, ut postulas. (Pl., Epid. 442-445)

« Le soldat : Tout de bravoure armé en temps de guerre, j'ai mérité qu'il me fût séant que tous les mortels me rendissent grâces.

¹ Cf. *supra*, données étymologiques.

² Voir aussi pour ce sens la formule figée *macte uirtute esto*, adressée à un guerrier pour l'encourager (cf. *supra*).

³ Nous employons ici « moral » au sens de « relatif au comportement », et « mental » au sens de « relatif à l'esprit ».

Périphane : Tu n'as pas trouvé, jeune homme, l'endroit tranquille où tu puisses faire étalage de tes actes de bravoure, comme tu le supposes. »

Virtutes pourrait également se comprendre ici au sens de « talents militaires »¹. Dans ce passage comme dans les autres où *uirtutes* est employé dans un contexte similaire, le ton est ironique, et les exploits du soldat, tourné en ridicule, sont au moins très exagérés, voire complètement faux². Plaute atteint un degré supérieur dans l'emploi ironique du terme, lorsqu'il en use à propos d'actes manifestant la dépravation morale d'un personnage, comme dans le passage suivant, tiré du *Trinummus* : Lysitèles tente d'obtenir de son père, Philton, qu'il aide financièrement son ami Lesbonicus, ruiné pour avoir dilapidé l'argent de son père en plaisirs et amusements ; Philton l'interroge sur les raisons de sa ruine :

(31) PH. *Quid igitur?* LY. *Per comitatem edepol, pater : Praeterea aliquantum animi causa in deliciis disperdidit.*
<PH.> (...) *Qui quidem nusquam per uirtutem rem confregit atque eget. Nil moror eum tibi esse amicum cum eius modi uirtutibus.* (Pl., *Trin.* 334-337)
« Philton : Quoi, alors ? Lysitèles : Par sa gentillesse, par Pollux, mon père ; en outre, il a dépensé beaucoup en plaisirs, pour se distraire. Philton : (...) Ce n'est donc assurément pas par sa valeur qu'il a dilapidé sa fortune et qu'il est dans le besoin. Je ne tiens pas du tout à ce que tu l'aies pour ami, avec des exploits de cette sorte ! »

En outre, la valeur guerrière dénotée par *uirtus* est aussi une divinité, *Virtus*, qui a son temple dédié et qui fait l'objet d'un culte au même titre qu'*Honos* ; cette divinité est représentée sur des pièces de monnaie sous les traits d'un homme nu portant une lance, ou sous ceux d'une tête casquée. Plaute la mentionne avec d'autres divinités de la guerre dans le prologue de l'*Amphitryon* :

(32) *Nam quid ego memorem, ut alios in tragoediis uidi, Neptunum, Virtutem, Victoriam, Martem, Bellonam, commemorare quae bona Vobis fecissent, quis benefactis meus pater, Deorum regnator, architectus <t> omnibus ?* (Pl. *Amph.* 41-45)
« Pourquoi rappellerais-je, comme je l'ai vu faire à tant d'autres dans les tragédies, Neptune, Valeur, Victoire, Mars, Bellone, et mentionner (*sic*) tous les bienfaits qu'ils vous ont rendus, toutes bonnes actions dont mon père, le roi des dieux est l'initiateur³ ? »

1.5.1.2. La uirtus de l'homme politique

Dès les textes anciens, *uir* n'est pas limité à la dénotation du guerrier, et fait référence plus largement à l'homme, l'être humain de sexe masculin, en tant qu'il est engagé dans la vie politique. En conséquence de cela, *uirtus* n'est pas limité non plus à la dénotation de la valeur

¹ Dans ce passage de l'*Asinaria*, le sens d' « actes de bravoure, exploits » est plus clair, grâce à la proposition relative *quae...fecisti*, qui, bien qu'elle n'ait pas *uirtutes* comme antécédent, vient développer le substantif : *LE. Edepol uirtutes qui tuas nunc possis conlaudare, / Sicut ego possim, quae domi duellique male fecisti ?* (Pl. *Asin.*, 558-559) : « Léonidas : Par Pollux, tu ne saurais louer tes exploits aussi bien que moi, tout ce que tu as fait de mal en paix comme en guerre » (trad. Grimal, Folio, 1971).

² Par exemple dans Pl., *Mil. glor.* 11 et 31.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971. Voir aussi Pl., *Bacch.* 893.

guerrière, mais réfère à la valeur du *uir* en général, notamment en contexte politique. Par exemple, dans l'*Amphitryon*, il est placé en relation d'antonymie avec *ambitio*, *perfidia* et *fauitores*, l'ensemble de ces termes indiquant les différents moyens d'obtenir la victoire lors d'une élection à une magistrature :

(33) *Virtute dixit uos uictores uiuere,
Non ambitione neque perfidia : qui minus
Eadem histrioni sit lex quae summo uiro ?
Virtute ambire oportet, non fauitoribus.* (Pl. *Amph.* 75-78)
« Il [Jupiter] a dit que c'est la valeur qui assure chez vous la victoire, et non la brigue ni la déloyauté ; pourquoi ne serait-ce pas la même loi pour un acteur que pour un grand personnage ? C'est par la valeur qu'il faut rechercher la victoire, non par la cabale¹. »

L'étymologie de *uirtus* est soulignée par son rapprochement avec *summo uiro* : pour être un « grand homme », il faut faire preuve de cette valeur caractéristique du *uir*, la *uirtus* : ce que dénote exactement le terme n'est pas précisé, mais son opposition avec *ambitione*, *perfidia* et *fauoribus* permet de lui associer une forte dimension morale, et de le définir en creux comme référant à un type de comportement caractérisé par l'honnêteté, l'attachement au droit, le refus des pratiques illégitimes, et l'absence de goût démesuré pour le pouvoir. Transporté du domaine militaire au domaine politique, *uirtus* est d'ores et déjà orienté axiologiquement : la valeur non plus militaire, mais civique qu'il dénote, se situe du côté de l'honnêteté par opposition à la malhonnêteté, alors qu'il était opposé à la peur et à la lâcheté en contexte militaire. En outre, dans le passage de l'*Amphitryon*, à travers la comparaison entre l'homme politique et le comédien, *uirtus* est appliqué également à ce dernier : c'est par sa valeur, et non par la tricherie et les arrangements malhonnêtes, que le comédien peut gagner le concours : *uirtus* fait référence, dans ce contexte, à la valeur qui consiste à faire honnêtement, sans avoir recours à des moyens illégitimes, ce que l'on doit faire selon sa fonction ou son statut. Le contexte situationnel reste néanmoins celui d'une compétition : employé d'abord dans le contexte d'un affrontement militaire, *uirtus* a été transféré dans celui d'un affrontement politique ; de là, le substantif s'applique à tout individu en situation de compétition, par exemple durant les jeux scéniques.

1.5.2. Extension des emplois de *uirtus* dès les textes anciens

N'étant plus limité à la dénotation de la valeur guerrière du *uir*, et ayant acquis une forte dimension axiologique, *uirtus* peut apparaître désormais avec d'autres compléments référentiels. Ainsi, chez Plaute, on le trouve appliqué à une femme, Alcmène : celle-ci est accusée à tort par Amphitryon de lui avoir été infidèle (*impudica*), et défend son innocence auprès de Jupiter, qui a pris les traits de son mari :

(34) *AL. Ego istaec feci uerba uirtute irrita.
Nunc quando factis me impudicis abstini,
ab impudicis dictis auorti uolo.* (Pl., *Amph.* 925-927)

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

« Alcène : J'ai fait, par ma vertu, que tes paroles fussent vaines. Mais, comme je me suis abstenue de toute action infâme, je veux aussi être à l'abri de toute parole infâme¹. »

Dans un tel contexte, *uirtus* se trouve sémantiquement très proche de *pudicitia*, lexème dont le paradigme lexical est omniprésent dans l'ensemble du passage, et, plus largement, bien représenté dans la pièce². Deux vers plus loin, Alcène évoque même le nom de la déesse de la pudeur, *Pudicitia*, avec qui elle menace de s'en aller : dès les textes anciens, *uirtus* a donc déjà le sens qui sera conservé par fr. *vertu*, par exemple dans le syntagme fr. *demoiselle de petite vertu*. Mais dès le latin archaïque, l'extension d'emploi de *uirtus* va plus loin, car le lexème se trouve appliqué à des objets inanimés, par exemple une marchandise :

(35) *Sicut merci pretium statuit qui est probus agoranomus :
Quae probast <mers pretium ei statuit>, pro uirtute ut ueneat,
Quae improbast, pro mercis uitio dominum pretio pauperet :
Itidem diuos dispertisse uitam humanam aequom fuit :
Qui lepide ingeniatus esset, uitam ei longinquam darent,
Qui improbi essent et scelesti, is adimerent animam cito.* (Pl., *Mil.*, 727-732)

« Palestion : (...) C'est comme cela que le bon agoranome fixe le prix des denrées : une bonne marchandise reçoit un prix qui la fait vendre en proportion de sa qualité, la mauvaise fait perdre de l'argent à son propriétaire en raison de ses défauts ; il eut été juste que les dieux répartissent la vie humaine de la même façon : celui qui aurait un naturel aimable, ils lui donneraient une longue vie ; ceux qui seraient malhonnêtes et criminels, ils leur ôteraient la vie de bonne heure³. »

Bien que *uirtus* soit appliqué à un objet, sa dimension axiologique est encore très présente dans ce passage⁴. La marchandise (*mers*) sert de comparant à la vie humaine (*uita humana*) ; de ce fait, les adjectifs *probus* et *improbus*, ce dernier étant appliqué à la fois à *mers* et aux êtres humains, ainsi que le couple antonymique *uirtus* / *uitium*, préparent la comparaison en introduisant une coloration axiologique dans l'évaluation du prix de la marchandise ; car le but de ce passage est bien une réflexion morale sur l'injustice que constitue l'absence de conformité entre le comportement moral d'un individu et la longueur de sa vie. Cependant, si *uirtus* peut avoir la marchandise comme complément référentiel⁵, c'est qu'il n'est plus senti comme nécessairement associé au domaine militaire, ni même au

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Chez Plaute, cinquante-quatre phrases contiennent au moins une occurrence d'un lexème du paradigme lexical de *pudor* (*pudicitia*, *pudicus*, *impudicus*), et quatorze d'entre elles se trouvent dans l'*Amphitryon*, soit près de 26%.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁴ Cette dimension morale apparaît clairement dans d'autres passages, où *uirtus* est coordonné à des noms relevant du même paradigme sémantique : *frux* (Pl., *Bacch.* 1084 : *Viso ecquid eum ad uirtutem aut ad frugem opera sua compulerit* : « allons voir (...) s'il l'a engagé sur la voie de la vertu et de la sagesse » (trad. Grimal, Folio, 1971)), *sapientia* avec également *opera* et *comitas* (Pl., *Capt.*, 410 : *Nam tua opera et comitate et uirtute et sapientia / Fecisti, ut redire liceat ad parentis denuo* : « car c'est grâce à toi, à ta gentillesse, à ton courage, à ta sagesse qu'il me sera donné de revoir mes parents » (trad. Grimal, Folio, 1971)).

⁵ Voir également *uirtus* appliqué à une propriété (*praedium*), chez Caton, *De agr.* 1, 2 : *Vti bonum caelum habeat, ne calamitosum siet ; solo bono, sua uirtute ualeat* : « Que le climat soit bon, qu'elle [la propriété] ne soit pas exposée aux calamités agricoles ; qu'elle vaille par la bonté du sol et par sa qualité propre » (trad. Goujard, CUF, 2002 (1975)).

domaine politique : il dénote plus largement la qualité d'un X, c'est-à-dire la conformité de ce X avec ce qu'il doit être, avec ce qu'il est légitime d'attendre de lui. Ainsi, le *uir*-guerrier doit faire preuve de courage au combat, le *uir*-citoyen doit se montrer honnête et respectueux des institutions et du droit, la femme mariée doit être fidèle à son mari, et la marchandise de prix élevé doit être de qualité aussi élevée. Quel que soit X, tout comportement ou manière d'être qui s'éloignerait de sa *uirtus* l'éloignerait de son devoir-être, et le ferait descendre vers le pôle négatif sur l'échelle axiologique, vers le défaut, que celui-ci soit « mental » (la peur, par exemple), moral (la malhonnêteté, la tricherie et la tromperie), ou qualitatif (la mauvaise qualité de la marchandise)¹.

1.5.3. Un nom générique : l'hyperonyme des noms de qualités

C'est ainsi que *uirtus* devient l'hyperonyme de l'ensemble des qualités susceptibles de caractériser un individu, sans qu'il s'agisse d'ailleurs nécessairement de qualités morales. Dans le *Miles gloriosus*, le mot est employé deux fois au pluriel pour dénoter les qualités du vieillard Périplectomène : la première fois, son jeune ami Pleusiclès se dit embarrassé de faire appel à ses services pour des « actes dignes d'un enfant » – il cherche à favoriser ses amours – et « qui ne [lui] siéent point, ni à [lui], ni à [s]es grandes qualités (*neque te neque uirtutibus*)² ». La seconde fois, le substantif est employé de manière ironique par Paestron, dans un commentaire à la liste que Périplectomène vient de dresser de ses propres « qualités »³. Il faut préciser que fr. *qualité* est à comprendre au sens marqué du terme, par opposition à fr. *défaut*, et non au sens non marqué de « caractéristique » : cette notation a toute son importance au sein de l'évolution sémantique ultérieure de *uirtus*. À date ancienne, quel que soit son complémenteur référentiel, le terme est marqué positivement, même lorsqu'il est employé, de manière ironique, pour désigner les actes de dépravation morale d'un personnage, comme dans l'exemple (31), ou les défauts physiques et moraux d'un autre, par exemple dans le texte suivant, extrait du *Rudens* : Trachalion s'enquiert auprès d'un pêcheur pour savoir s'il a vu passer Labrax, le marchand de filles, en le décrivant comme un homme au « front chauve, comme le vieux Silène, grand, ventru, les sourcils broussailleux, le front

¹ Caton (*De agr.* 3, 2) emploie également *uirtus* et *gloria*, deux termes utilisés en contexte militaire et politique, à propos du maître de maison : *Patrem familiae uillam rusticam bene aedificatam habere expedit, cellam oleariam, uinariam, dolia multa, uti lubeat caritatem expectare; et rei et uirtuti et gloriae erit* : « Il est avantageux que le maître ait une ferme bien construite, un cellier à huile, à vin, de nombreuses jarres, pour attendre, s'il lui plaît, la hausse des prix ; sa fortune, son mérite et sa renommée y gagneront (trad. Goujard, CUF, 2002 (1975)). »

² Pl., *Mil. glor.* 618 (trad. Grimal, Folio, 1971).

³ Pl., *Mil.*, 642-650 : *Vel cauillator facetus uel conuiuia commodus / Idem ero; neque ego oblocutor sum alteri in conuiuio; / Incommoditate abstinere me apud conuiuas co<m>modo / Commemini; et meae orationis iustam partem persequi / Et meam partem itidem tacere, quom aliena est oratio. / Minime sputator, screator sum, itidem minime muccidus; / Post Ephesi sum natus, non enim in Apulis; non sum Animula. / PA. O lepidum semisenem, si quas memorat uirtu<t>es habet, / Atque equidem plane educatum in nutricatu Venerio* : « Périplectomène : (...) Je sais encore plaisanter à propos, et être un convive agréable. Je ne coupe jamais la parole à un autre, au cours d'un dîner ; je n'oublie pas de m'abstenir de tout ce qui peut être déplaisant aux convives ; je sais prendre une juste part à la conversation et me taire quand c'est mon tour, lorsqu'un autre parle. Je ne crache jamais, je ne racle pas la gorge, et puis je n'ai jamais besoin de me moucher ; bref, je suis né à Ephèse, et non pas en Apulie, je ne suis pas d'Animula. Paestron : Ô le gentil demi-vieillard, s'il a les qualités qu'il dit, comme il a été véritablement élevé par les soins de Vénus (trad. Grimal, Folio, 1971). »

plissé, l'air canaille, haï des dieux et des hommes, méchant, plein de vice et de honte (*mali uiti probrique plenum*) » – description à laquelle le pêcheur répond comme suit :

(36) *Pl. Cum istius modi uirtutibus operisque natus qui sit, Eumquidem ad carnificem est aequius quam ad Venerem commeare.* (Pl. *Rud.*, 321-322)
« Un pêcheur : Quand on est né avec de telles qualités et de pareils talents, on doit plutôt aller chez le bourreau qu'au temple de Vénus¹ ! »

L'effet comique provient précisément du décalage entre la liste des caractéristiques peu flatteuses que dresse Trachalion à propos de Labrax, et les termes *uirtutes* et *operae*, marqués positivement. Le même effet est obtenu de la même façon dans la traduction française avec les termes « qualité » et « talents », marqués positivement.

1.5.4. *Deum uirtute* : un lexème en voie de grammaticalisation

Un dernier emploi de *uirtus* témoigne à la fois de son ancienneté et de son affaiblissement sémantique précoce : son utilisation à l'ablatif dans la formule *deum uirtute*, qui est attestée six fois chez Plaute – cinq fois dans cet ordre, une fois dans l'ordre inverse, *uirtute deum*. Pour trois des occurrences de cette formule, *deum* est coordonné à *maiorum*², et pour deux d'entre elles, la formule est accompagnée de l'exclamatif *edepol* ou *pol*³, par exemple :

(37) *Pol deum uirtute dicam et maiorum meum*
Ne te indotatam dicas, quoi dos sit domi. (Pl. *Pers.*, 390)
« Par Pollux, grâce aux dieux et à mes ancêtres, ne prétends pas que tu n'as point de dot, alors que tu en possèdes une⁴. »

Ces éléments, ainsi que la forme archaïque du génitif pluriel *deum*, constituent autant d'indices du degré de figement de ce syntagme, et du début de grammaticalisation que connaît *uirtus* à cette époque : le lexème est vidé de sa substance sémique, et subit un phénomène de « trans-catégorisation »⁵ : de substantif, il devient un relateur, à la manière d'une préposition. On observe le même phénomène en latin pour les substantifs *gratia* et *causa*, qui, lorsqu'ils sont postposés après un nom au génitif, deviennent également de simple relateurs. Ces emplois figés ont été conservés jusqu'en français moderne dans les locutions prépositionnelles *grâce à*, *à cause de* et *en vertu de*. En revanche, contrairement à *causa* et *gratia*, cet emploi grammatical de *uirtus* est demeuré rare, et limité à certains substantifs seulement, qui permettent toujours d'interpréter *uirtus* avec un sens lexical plein. Ainsi, la

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Pl., *Aul.* 166, *Pers.* 390, *Trin.* 346.

³ Pl. *Pers.* 390 et *Trin.* 346.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁵ Sur cette caractéristique de la grammaticalisation et plus généralement sur ce phénomène, voir les travaux de M. Fruyt, notamment Fruyt, 2008, 49-66 : « Adverbes latins, grammaticalisation et lexicalisation », in Fruyt, Van Laer, 2008, et les travaux mentionnés dans la bibliographie de cet article.

frontière entre emplois lexicaux et emploi grammatical n'est pas aussi nette que pour les deux autres lexèmes, comme l'atteste le texte suivant :

(38) *Virtute atque auspicio Epidici cum praeda in castra redeo.* (Pl. *Epid.* 380-381)
« Grâce à la vaillance et aux auspices d'Épidicus, je rentre au camp chargé de butin¹. »

Virtute aurait pu être interprété comme un morphème grammatical s'il n'avait pas été coordonné à *auspicio* ; mais cette collocation oblige à l'interpréter comme un substantif à part entière, et à le traduire par un lexème de sens plein, « par la vaillance de ».

1.5.5. Conclusion : *uirtus*, calque sémantique précoce d'ἀρετή ?

Dès l'époque ancienne, *uirtus* a donc connu une extension de ses emplois, et n'est pas resté cantonné à l'expression de la valeur guerrière. Si cette extension peut se comprendre de manière interne au latin, par des transferts successifs du domaine militaire au domaine politique et au domaine moral, et par l'application du nom à de nouveaux référents, il est possible aussi qu'elle soit due à un rapprochement précoce avec le grec ἀρετή, qu'il servira à traduire en philosophie à l'époque classique : cette hypothèse a été formulée par W. Eisenhut, auteur d'une riche étude sur *uirtus*², et sera examinée plus bas. Dès l'époque la plus ancienne, il est donc possible d'établir les emplois suivants pour *uirtus* :

- E1 : courage du guerrier au combat
- E2 : mérite(s) du guerrier
- E3 : courage de l'homme d'État face aux difficultés inhérentes à la vie politique³
- E4 : mérite(s) de l'homme d'État
- E5 : vertu morale d'un être humain
- E6 : bonne qualité d'une chose

Ces emplois peuvent se ramener en réalité à deux valeurs sémantiques, si l'on considère que le marquage axiologique ou évaluatif est lié au statut du complément référentiel :

- VS1 : courage / de X / face à l'adversité
- VS2 : bonne qualité-valeur⁴ / de X

Les valeurs sémantiques de *uirtus* sont donc bien distinctes de celles de *uis* et de *uires*, et plus éloignées que les leurs de celles de δύναμις, à date ancienne.

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Eisenhut, 1973.

³ Nous n'avons pas relevé d'attestation de cet emploi à date ancienne. Mais dans la mesure où nous avons relevé des occurrences d'E4, il semble que nous puissions l'inclure parmi les emplois anciens du lexème.

⁴ On parlera de « valeur » pour un complément référentiel humain, de « bonne qualité » pour une chose. Mais c'est la même idée qui est exprimée, à savoir le fait, pour X, de remplir de manière satisfaisante son rôle ou sa fonction.

1.6. Conclusion sur *uīs* – *uīrēs* – *uīrtūs* à date ancienne

L'origine commune de ces substantifs est perceptible dans leurs emplois : tous trois¹ expriment une conception de la force qui leur est propre : *uis*, la force violente et offensive, l'accès d'énergie mis en œuvre dans une action ; *uires*, la force de résistance, plus largement les forces physiques, mais aussi les ressources dont dispose l'individu pour agir ; *uirtus*, d'abord la force morale et mentale qu'il faut investir pour une action physique, en particulier le combat, trait de caractère qui est si fortement valorisé chez les Romains que le mot devient le parangon des qualités morales : dès l'époque archaïque, *uirtus* se détache déjà du sens de « force, vigueur » associé à la racine. Même si des rapprochements pourront s'observer entre *uis* et *uirtus*, leur différence tend à s'accroître à l'époque classique : *uirtus*, marqué par son équivalence avec ἀρετή, peut difficilement traduire les emplois de δύναμις à l'époque classique. En revanche, *uis* et *uires* s'imposeront comme les équivalents les plus usités de δύναμις, dans la totalité de ses emplois techniques, de manière plus nette encore que *potestas* et *potentia*. En outre, ils connaissent quelques croisements dans leurs emplois, soit par la tentative de faire de *uires* le véritable pluriel de *uis*, soit parce qu'il arrive que l'un soit employé à la place de l'autre, dans l'une ou l'autre direction.

¹ Nous considérons ici *uis* et *uires* comme deux lexèmes différents.

2. *Vis* et *uirēs* dans la langue classique

2.1. Dans la langue usuelle : *uis* et *uirēs* avec complémentateur référentiel humain

Vis est un lexème extrêmement fréquent dans la langue classique, et chez les auteurs que nous avons retenus pour leur représentativité de la prose classique non technique¹ ; par là-même, il a une grande extension sémantique et une faible compréhension, ce qui fait dire à A. Pellicer, auteur d'une thèse sur lat. *natura*, que « s'il existait un mot plus insaisissable encore que *natura* ce pourrait être *uis*² ». Toutefois, il est possible de déterminer plusieurs directions dans l'évolution du lexème, à partir de son sémantisme tel qu'il est apparu à l'époque archaïque³. D'abord, son sens de « violence » l'amène à être employé dans le vocabulaire des relations politiques et sociales pour dénoter la violence publique⁴, qui fait l'objet non seulement d'une condamnation morale, mais aussi d'une condamnation judiciaire. Mais, au sein du vocabulaire des relations politiques et sociales, il entre aussi dans le paradigme sémantique des lexèmes exprimant la puissance de fait et l'influence, à côté de substantifs comme *potentia*, *gratia* ou *auctoritas*. Enfin, à partir de son sens de « force active », dans lequel le sème /exercé contre/ est virtualisé, *uis* tendait, déjà à date ancienne, à s'affaiblir sémantiquement et à prendre le sens d'« intensité », amorçant un processus de grammaticalisation pour devenir un quantificateur : ce processus s'affirme dans la langue classique, dans la mesure où on le voit alterner avec *multitudo* ou *numerus*.

2.1.1. Le nom de la violence

Vis est utilisé dans le sens de « violence », avant que *uiolentia*, beaucoup plus rare⁵, ne finisse par s'imposer à sa place. Selon l'*OLD*, les juristes distinguaient entre la *uis priuata*, désignant des actes de violence commis entre simples particuliers, et la *uis publica*, s'étendant des actes de désordre public aux actes de violence commis par des magistrats en exercice⁶. Cicéron fait à plusieurs reprises allusion à des violences au cours d'un procès, susceptibles d'influencer l'issue de celui-ci. Par exemple, dans le *Pro Cluentio*, il compare les procès de Junius et de Caius Fidiculanus Falcula en ces termes, à quelques lignes d'intervalle :

¹ Cicéron, César, Salluste, Tite-Live, Tacite, et les écrits en prose de Sénèque, à l'exception des *Naturales quaestiones*, retenues dans le corpus de textes scientifiques. Les traités philosophiques de Cicéron et Sénèque présentent les lexèmes dans leur sens usuel, mais également dans un sens proprement philosophique : nous étudierons cette seconde catégorie d'emploi dans la section 2.2. de ce chapitre, en même temps que les emplois de *uis* chez Lucrèce. Chez les six auteurs, le singulier *uis* compte environ 2500 occurrences : ce nombre ne permettant pas de les analyser de manière exhaustive, nous nous sommes davantage appuyée sur les dictionnaires et les lexiques d'auteurs pour en déterminer les principaux emplois.

² Pellicer, 1966, 181.

³ Nous ne reviendrons pas en détail sur les emplois similaires à ceux que nous avons relevés pour l'époque archaïque.

⁴ Il entre également dans l'expression du viol et du meurtre, qui relèvent de la violence privée (*uis priuata*) et que nous avons évoqués plus haut : nous n'y reviendrons donc pas ici.

⁵ *Violentia* n'est attesté que deux fois chez Plaute (*Men.* 330 et *Rud.* 839, à côté de *uis*) et deux fois chez Cicéron (*Phil.* XII, 26 et *Tusc.* V, 41). Il est plus fréquent en poésie, chez Lucrèce (2), Virgile (4) et Ovide (1), et s'étend dans la prose à partir de l'époque impériale : on le trouve dix fois chez Tite-Live.

⁶ Voir Hellegouarc'h, 1972 (1963), 307 : « Appliqué aux magistrats, le mot désigne l'autorité que leur donne la possession des *fasces ac securae* et leur utilisation. »

(39) *Ergo adhuc Iuni iudicium uideo esse eius modi ut incursionem potius seditionis, uim multitudinis, impetum tribunicium quam iudicium appellandum putem. (...) Quia nulla in iudicio seditio neque uis nec turba uersata est, prima actione facillime est absolutus.* (Cic., *Pro Cluent.* 103)

« Donc je vois jusqu'ici que la condamnation de Junius mérite que je croie devoir l'appeler plutôt un assaut révolutionnaire, une violence populaire, une attaque tribunicienne qu'un jugement. (...) Parce qu'il n'y eut au cours du procès ni révolte, ni violences, ni désordre, dès la première action il [Caius Fidiculanus Falcula] fut aisément acquitté¹. »

Déterminé par le génitif *multitudinis* dans sa première occurrence, mis en relation de synonymie avec *incursio seditionis* et *impetus* d'une part, et avec *seditio* et *turba* d'autre part, *uis* fait référence à ces mouvements de foule violents qui peuvent avoir lieu lors d'un procès². Selon J. Hellegouarc'h, dans cet emploi, *uis* s'oppose à *auctoritas* sur le plan social : « en face de l'*auctoritas*, expression de la supériorité de la classe sénatoriale, *uis* est la force injuste de la plèbe qui ne peut compenser son infériorité sociale que par des mouvements de violence et de désordre³. » La violence, qu'elle soit privée ou publique, est considérée comme un moyen d'action répréhensible, dans la mesure où il conduit à commettre l'injustice. En cela, *uis* est un lexème fortement dépréciatif et orienté vers le bas de l'échelle axiologique. On le trouve ainsi en binôme avec *fraus* dans le *De officiis* de Cicéron, dans la célèbre métaphore du lion et du renard, qui trouvera un prolongement dans le *Prince* de Machiavel :

(40) *Cum autem duobus modis, id est aut ui aut fraude, fiat iniuria, fraus quasi uulpeculae, uis leonis uidetur ; utrumque homine alienissimum, sed fraus odio digna maiore.* (Cic., *De off.* I, XIII, 41)

« Il y a deux façons, la force ou la ruse, de commettre l'injustice : la ruse paraît en quelque sorte la manière du renard, et la force, celle du lion, et les deux sont choses tout à fait indignes de l'homme, mais la ruse est plus haïssable encore⁴. »

Condamné moralement, l'usage de la violence, dans le domaine privé comme dans le domaine public, fait aussi l'objet d'une caractérisation juridique et d'une condamnation par le droit romain, comme en atteste la lexie *de ui damnatus*⁵, attestée dans les deux extraits suivants, et précisée par l'adjectif *publica* dans le passage de Tacite : ce dernier illustre ainsi l'emploi de *uis* en référence à des actes de violence commis par un magistrat en fonction :

(41) *Damnatis de ui restitutio, consulatus petitio ipsi illi populari sacerdoti comparabatur.* (Cic., *Pro Sest.* 66)

¹ Trad. Boyancé, CUF, 1974 (1953).

² Voir aussi Cic., *Pro Mil.* 2 : *Non enim corona consessus uester cinctus est ut solebat, non usitata frequentia stipati sumus, non illa praesidia quae pro templis omnibus cernitis, etsi contra uim collocata sunt, non afferunt tamen oratori terroris aliquid* : « On ne voit plus en effet de cercle d'auditeurs entourer comme à l'ordinaire le tribunal où vous siégez ; nous ne sommes pas pressés par l'affluence habituelle. Non ! ces détachements militaires que vous voyez là-bas sur les degrés de tous les temples, bien qu'ils aient été postés pour prévenir la violence, ne laissent pas d'inspirer quelque effroi à l'orateur (trad. Boulanger, CUF, 1967 (1949)). »

³ Hellegouarc'h, 1972 (1963), 307.

⁴ Trad. Testard, CUF, 1974 (1965).

⁵ Voir aussi par exemple Cic. *Phil.* I, 20 et 23.

« On préparait la réhabilitation des gens condamnés pour violences, et la candidature au consulat de ce ‘prêtre’ démagogue¹. »

(42) *Et Vibius Serenus, pro consule ulterioris Hispaniae, de vi publica damnatus, ob atrocitatem morum in insulam Amorgum deportatur.* (Tac., *Ann.* IV, 13, 2)

« Et Vibius Serenus, proconsul d’Espagne ultérieure, condamné pour violence dans l’exercice de ses fonctions, vu l’odieux de sa conduite, est déporté dans l’île d’Amorgos². »

Plus loin, aux paragraphes 28 à 30, Tacite précise que Vibius Serenus fut condamné sur l’accusation de son propre fils pour avoir ourdi des complots contre Tibère lorsqu’il était proconsul : il s’ensuit que, dans la lexie *de vi damnare*, *uis* ne dénote pas nécessairement une violence physique réelle, mais aussi une menace de violence.

2.1.2. *Vīs* dans l’expression de l’influence politique

Dans le vocabulaire des relations sociales, *uis* a pu dénoter également la puissance de fait et l’influence exercée par un individu sur autrui, se rapprochant alors de *potentia* ou de *gratia*. Par exemple, il alterne avec *potentia* dans le *Pro Sex. Roscio* de Cicéron : alors que l’orateur mentionne la puissance (*potentia*) des adversaires aux paragraphes 35 et 148, il parle de leur force (*uis*) au paragraphe 9 :

(43) *Huc accedit summus timor quem mihi natura pudorque meus attribuit et uestra dignitas et uis aduersariorum et Sex. Rosci pericula.* (Cic., *Pro Sex. Roscio* IV, 9)

« À cela s’ajoute la crainte extrême dans laquelle me plonge habituellement ma timidité naturelle, et puis votre dignité, la puissance de nos adversaires, les dangers qu’encourt Sex. Roscius³. »

La connotation péjorative généralement associé à *potentia* – le lexème exprimant la plupart du temps un état de puissance subi par celui ou ceux sur lesquels il s’exerce – pouvait effectivement l’amener à être rapproché de *uis*, qui garde encore un sens voisin de celui de « violence » dans ce passage. *Vis*, en tant que nom de la violence exercée sur autrui, exprimait d’ailleurs plus nettement que *potentia* la puissance effective en tant qu’elle est subie par d’autres, là où *potentia* dénote avant tout une qualité, un état de l’individu qui détient la puissance. Mais leur différence essentielle n’est pas là : *potentia* dénote une puissance de fait fondée sur des éléments sociaux bien déterminés, dont les plus patents sont la richesse, l’origine sociale et la clientèle ou, plus largement, les appuis et les partisans ; *uis*, en revanche, est beaucoup plus large, et peut dénoter l’influence de n’importe qui, fondée sur n’importe quels éléments. Par exemple, dans le *De finibus*, Cicéron l’emploie pour dénoter l’influence de fait du peuple, en opposant *uis* à *auctoritas* :

(44) *Is qui auctoritatem minimam habet, maximam vim, populus cum illis facit.* (Cic., *De fin.* II, 44)

¹ Trad. Cousin, CUF, 1995 (1966).

² Trad. Wuilleumier, CUF, 1990 (1975).

³ Trad. Hinard, CUF, 2006.

« Celui qui a l'autorité la plus faible, mais l'influence la plus grande, le peuple, est avec eux [les épicuriens]. »

Placé en relation d'antonymie avec *auctoritas* par l'asyndète et les deux superlatifs *minimam* et *maximam*, *uis* conserve la connotation péjorative qu'il a lorsqu'il dénote la violence. Cependant, il n'est plus question des mouvements de foule du peuple ici, mais bien de son influence de fait, qui n'a rien d'une autorité morale digne d'être écoutée comme celle du sénat.

De là, *uis* a pu dénoter la puissance associée à une charge, et commuter non plus avec *potentia* ou *gratia*, mais avec *potestas*. Dans le passage suivant, dans lequel Tite-Live relate la nomination de Fabius Butéo en tant que dictateur en 216, celui-ci se montre réticent à certaines dispositions de cette magistrature ; notamment, il critique le fait que la « puissance censoriale » soit confiée au seul dictateur, d'autant plus s'il a déjà été censeur – ce qui avait été son cas en 241 :

(45) *Is ubi cum lictoribus in rostra descendit, neque duos dictatores tempore uno, quod nunquam antea factum esset, probare se dixit, neque dictatorem sine magistro equitum, nec censoriam uim uni permissam et eidem iterum, nec dictatori, nisi rei gerendae causa creato, in sex menses datum imperium.* (Liv., XXIII, 23, 1-2)

« Celui-ci [Fabius Butéo], une fois monté sur les rostres accompagné de ses licteurs, dit qu'il n'approuvait ni qu'il y ait deux dictateurs en même temps, ni qu'il y ait un dictateur sans maître de cavalerie, ni que la puissance censoriale soit confiée à un seul homme et qui l'avait déjà exercée, ni que l'*imperium* fût donné pour six mois à un dictateur qu'on n'avait pas nommé pour la conduite des affaires¹. »

En réalité, l'emploi de *uis* à la place de *potestas* se comprend à l'aune de la critique qui est formulée : non réparti entre plusieurs censeurs comme c'est le cas habituellement, le pouvoir associé à cette fonction en devient plus élevé et potentiellement plus arbitraire. D'ailleurs, pour faire référence au pouvoir du censeur, Tite-Live emploie dans la suite du texte le terme *arbitrium*, qui dénote le jugement ou la décision, mais aussi le pouvoir d'agir à sa guise, selon son bon plaisir². De même, lorsque *uis*, qualifié par l'adjectif relationnel *tribunicia*, est employé en référence à la puissance tribunicienne, ce n'est pas pour dénoter le pouvoir officiel du tribun, comme *potestas*, mais son influence effective :

(46) *Non enim natura neque discidio neque odio penitus insito bellum nescio quod habet susceptum consulatus cum tribunatu, quia persaepe seditiosis atque improbis tribunis plebis boni et fortes consules obstiterunt, et quia uis tribunicia nonnumquam libidini restitit consulari.* (Cic., *De leg. agr.* II, 6, 14)

« Car il n'est pas vrai que ce soit une incompatibilité de nature, une discorde ou une haine invétérée qui ait provoqué une espèce de guerre entre le consulat et le tribunat, parce que très

¹ Trad. CUF, Jal, 2003 (2001).

² Liv. XXIII, 23, 4 : *ne penes unum hominem iudicium arbitriumque de fama ac moribus senatoriis fuerit* : « [...] pour que le jugement et l'arbitrage au sujet de la réputation et des mœurs des sénateurs ne fût pas aux mains d'un seul homme. »

souvent des consuls probes et courageux ont résisté à des tribuns factieux et malhonnêtes et que parfois l'influence¹ tribunicienne s'est opposée à l'arbitraire des consuls². »

Cette fois, *uis* est placé en relation d'antonymie avec *libido*, qui fait référence à la soif de pouvoir de certains consuls, et s'en trouve valorisé : par rapport à *potestas*, il dénote une conception plus concrète du pouvoir, la puissance en action de tribuns déterminés, et non le pouvoir officiel théorique qui est associé à la charge.

Vis se distingue à la fois de *potentia*, qui est limité à l'expression d'un état de puissance sociale, et de *potestas*, qui dénote un pouvoir purement théorique. Comme *potentia*, il peut recevoir une connotation péjorative, lorsqu'il fait référence à une influence diffuse, qui s'exerce sans être maîtrisée – par exemple celle du peuple. Mais *uis* étant d'extension beaucoup plus large que *potentia*, il peut également être neutre du point de vue axiologique, ou même, comme dans le dernier exemple, recevoir une connotation positive.

2.1.3. De la violence à l'intensité

À partir de son sens de « violence », où le sème /exercé contre/ est prépondérant, *uis* a connu un développement proprement latin, sans qu'il soit besoin d'invoquer l'influence de δύναμις ou d'un autre lexème grec pour le comprendre : à date ancienne, déjà, il était employé pour dénoter l'énergie qu'un individu engage dans une action, sans que la notion de contrainte soit mobilisée. Chez Cicéron, appliqué à un orateur, il dénote l'une des trois qualités que doit avoir ce dernier pour atteindre les trois objectifs de l'éloquence, soit, dans l'ordre du texte, *placere*, *docere* et *mouere* : *uis* fait référence à la véhémence, l'énergie engagée par l'orateur³, qualité qui lui permet d'atteindre le troisième but, émouvoir et enflammer l'auditoire :

(47) *Meae totius in dicendo rationis et istius ipsius facultatis quam modo Crassus in caelum uerbis extulit, tres sunt rationes ut ante dixi : una conciliandorum hominum, altera docendorum, tertia concitandorum. Harum trium partium prima lenitatem orationis, secunda acumen, tertia uim desiderat.* (Cic., *De orat.*, 2, 129)

« Tout le secret de ma méthode, et de ce talent que Crassus vient de porter jusqu'aux nues, réside, je l'ai dit, dans les trois points suivants : premièrement, se concilier l'auditoire, deuxièmement, l'instruire, troisièmement, l'enflammer. De ces trois points, le premier demande de la part de l'orateur de la douceur, le second de la pénétration, le troisième de la véhémence⁴. »

Le sème /exercé contre/ est neutralisé dans cet emploi – sauf à considérer que la rhétorique a précisément pour but de faire penser et agir l'auditoire contre sa volonté ; mais ce n'est pas là la pensée de Cicéron. Par conséquent, *uis*, en dénotant une qualité de l'orateur, a cette fois une dimension évaluative positive. Toutefois, il subsiste encore dans cet emploi une dimension physique, dans la mesure où la véhémence de l'orateur s'appuie sur les inflexions

¹ Le traducteur de la CUF traduit *uis* par « autorité » ; nous préférons réserver « autorité » à la traduction d'*auctoritas*, et traduire *uis* par « influence ».

² Trad. Boulanger, CUF, 1960.

³ Dans cet emploi, *uis* peut être qualifié par l'adjectif relationnel *oratoria* : Cic., *Part. orat.* 81 ; *Acad. post.* I, 32.

⁴ Trad. Courbaud, CUF, 1966.

de la voix et les gestes du corps autant que sur le choix des mots et des expressions. En outre, l'effet recherché est d'ordre physique : faire rire, pleurer ou frissonner, par exemple. En revanche, dans le texte suivant, ce sème /physique/ est plus nettement neutralisé, *uis* étant associé à *seueritas* :

(48) *Quodsi tum, cum res publica uim et seueritatem desiderabat, uici naturam et tam uehemens fui quam cogebam, non quam uolebam, nunc, cum omnes me causae ad misericordiam atque ad humanitatem uocent, quanto tandem studio debeo naturae meae consuetudinique seruire ?* (Cic., *Pro Mur.* 6)

« Parce que si à ce moment-là, lorsque la situation de l'État réclamait force et sévérité, je vainquis ma nature et fus aussi véhément que l'on m'y obligeait – et non que je le voulais – à présent, alors que toutes les raisons du monde m'appellent à l'indulgence et à la bonté, avec quel zèle, enfin, dois-je obéir à ma nature et à mon habitude ? »

Cicéron répond ici à Caton, qui l'accuse d'un manque de sévérité en prenant la défense de Muréna. Quelques lignes plus haut que le texte cité, il a énoncé la même idée, à savoir qu'il n'a jamais recherché de lui-même « ce rôle de rigueur et de sévérité (*illam grauitatis seueritatisque personam*) » : *uis* alterne donc avec *grauitas* dans ce passage, pour faire référence à l'attitude énergique et stricte de l'homme politique sévère, mais juste¹. Le lexème, s'il actualise de nouveau le sème /exercé contre/, ne s'oppose alors plus à l'idée de justice. Il dénote la violence d'État, violence légale dont les magistrats au pouvoir ont le droit d'user lorsque la patrie ou le régime est en danger : Cicéron relie ainsi son recours à la rigueur et à la sévérité à la conjuration de Catilina. *Vis*, caractérisant l'attitude et le comportement de l'homme d'État, entre dans le vocabulaire moral, pour dénoter la force de caractère, la force de l'esprit. Mais, s'il peut faire référence à une qualité axiologiquement positive², comme dans le passage précédent, il est plus généralement neutre de ce point de vue, et peut par conséquent s'appliquer à des individus peu recommandables, comme les membres de l'armée de Catilina, chez Salluste :

(49) *Sed confecto proelio, tum uero cerneris quanta audacia quantaque animi uis fuisset in exercitu Catilinae.* (Sall., *Cat.* 61, 1)

« Le combat terminé, c'est alors que l'on put vraiment voir quelle audace et quelle bravoure avait montrée l'armée de Catilina³. »

En contexte militaire, *uis animi* alterne alors avec *uirtus*, nom de la vaillance au combat⁴ : *animi* vient ainsi virtualiser le sème /physique/ de *uis*. En réalité, cet emploi doit être relié à celui de *uis* complété par *corporis*. Ainsi, au début de la *Conjuration de Catilina*, Salluste compare les mérites du corps et de l'esprit dans l'art militaire, et oppose *uis corporis*

¹ Voir aussi Cic. *Verr.* II, 1, 16 : *uim in inquirendo tantam habui quantam mihi lex dabat, non quantam habere poteram illorum studio quos iste uexarat* : « dans mon enquête, j'ai mis autant de rigueur que la loi me le permettait ; mais je n'en ai pas mis autant que j'aurais pu le faire grâce à l'empressement de ceux qu'il [Verrès] avait accablé de vexations (trad. de la Ville de Mirmont, CUF, 1984 (1922)). »

² Nous pouvons toutefois hésiter à assigner une valeur positive à *uis*, *seueritas* et *grauitas* dans cet extrait, tant Cicéron se défend d'avoir voulu agir avec rigueur et sévérité.

³ Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

⁴ Cf. *supra*, section 1.5.1.1. et *infra* section 3.1.

à *uirtus animi*¹ : ce rapprochement stylistique entre les deux lexèmes, fondé sur la figure de l'homéocataracte², suscite également un rapprochement sémantique. Salluste, dans ce texte, emploie *uis* comme un hyperonyme de *uirtus*, réservant ce dernier à l'esprit, mais employant le premier indifféremment pour le corps et l'esprit³. Dans cet emploi, le lexème ne dénote plus que l'intensité du caractère ou du comportement, sans que la notion de violence, de contrainte, ni même le sème /physique/ ne soient actualisés.

Ces exemples, où les sèmes /physique/, /exercé contre/, et /contre la justice/, actualisés lorsque *uis* dénote la violence privée ou publique, sont neutralisés soit tour à tour, soit tous en même temps, rendent compte de l'élargissement sémantique qu'a connu *uis* pour en arriver à dénoter la notion très générale de « force » ou d'« intensité. De là, il connaît une étape supplémentaire dans son évolution sémantique, en devenant un quantificateur.

2.1.4. De l'intensité à la quantité : *uis* quantificateur

À date ancienne, l'emploi de *uis* comme lexème de quantité au sens de « beaucoup de » commençait à s'esquisser ; à l'époque classique, il se développe plus nettement, comme le montrent les deux passages qui suivent :

(50) *Quanta illuc multitudo, quanta uis hominum conuenisse dicebatur tum cum statuae sunt illius deiectae et euersae !* (Cic., *Verr.* II, 2, 160)

« Quelle multitude, disait-on, quelle foule accourue de toutes parts à Syracuse, lorsque les statues de Verrès furent jetées bas et renversées⁴ ! »

(51) *Et ne forte hominem existimetis hanc tantam uim emblematum sine causa coaceruare uoluisse (...). Posteaquam tantam multitudinem collegerat emblematum, ut ne unum quidem cuiquam reliquisset, instituit officinam Syracusis in regia maximam.* (Cic., *Verr.* II, 4, 54)

« Et n'allez pas d'aventure penser que notre homme ait désiré sans cause entasser une si grande quantité de plaques avec figures en relief. (...) Après avoir collectionné un si grand nombre de plaques avec figures en relief qu'il n'en avait même pas laissé une à personne, il établit à Syracuse, dans le palais des rois, un atelier très vaste⁵. »

La présence de *multitudo* dans le cotexte de ces deux occurrences de *uis* actualise son sème /quantité/, notamment dans le deuxième passage. En effet, *uis* et *multitudo* y ont exactement le même cotexte : le complément au génitif adnominal *emblematum* et l'adjectif *tanta*, qui vient renforcer encore le sens de « grande quantité » des deux lexèmes. Ceux-ci commutent donc parfaitement dans ce passage.

¹ Sall., *Cat.* I, 5 : *sed diu magnum inter mortalis certamen fuit uine corporis a uirtute animi rers militaris magis procederet* : « toutefois c'est depuis de longues années un sujet d'ardents débats parmi les hommes que de savoir si l'art militaire procède davantage de la force physique ou de la vigueur de l'esprit (trad. Ernout, CUF, 1989 (1941)). »

² Figure de style consistant à rapprocher deux mots commençant de la même manière, décrite par le rhéteur grec Hermogène.

³ Cf. Sall., *Cat.* I, 2 : *sed nostra omnis uis in animo et corpore sita est* : « tout notre force réside dans l'esprit et le corps » et *Cat.* V, 1 : *Lucius Catilina, nobili genere natus, fuit magna ui et animi et corporis* : « L. Catilina, issu d'une famille noble, avait une grande vigueur intellectuelle et physique (trad. Ernout, CUF, 1989 (1941)). »

⁴ Trad. de la Ville de Mirmont, CUF, 1960.

⁵ Trad. Rabaud, CUF, 1991 (1927).

Cet emploi de *uis* l'inscrit dans le paradigme sémantique des quantificateurs comme *multitudo*, mais aussi *numerus* ou *copia*. On le voit par exemple alterner avec *numerus* et *pondus* dans l'extrait suivant, les trois lexèmes étant complétés par le génitif singulier de noms massifs, *auri*, *argenti*, *eboris*, *purpurae*, *frumenti* et *mellis* :

(52) *Dico te maximum pondus auri, argenti, eboris, purpurae, plurimam uestem Melitensem, plurimam stragulam, multam Deliacam supellectilem, plurima uasa Corinthia, magnum numerum frumenti, uim mellis maximam Syracusis exportasse.* (Cic., *Verr.* II, 2, 177)

« Je déclare que, par ton fait, de très fortes charges d'or, d'argent, d'ivoire, de pourpre, des quantités d'étoffes de Malte, des quantités de tapis, beaucoup de vaisselle en airain de Délos, des quantités de vases de Corinthe, du blé en grand nombre, du miel en abondance ont été exportés de Syracuse¹. »

En réalité, les syntagmes nominaux *maximum pondus*, *magnum numerum* et *uim maximam* entrent plus largement dans l'expression de la quantité, et alternent avec les morphèmes grammaticaux *plurimam* et *multam*. Or, des trois lexèmes *pondus*, *numerus* et *uis*, seul *uis* n'a pas originellement un sens quantitatif. Il est donc possible de voir ici l'amorce d'un processus de grammaticalisation, dans la mesure où le lexème perd de son contenu lexical et peut alterner avec des morphèmes grammaticaux. Cependant, *uis* ne change pas de catégorie² pour autant, et reste un substantif déclinable. Pourtant, fr. *force*, employé de manière adverbiale au sens de « beaucoup de »³, peut laisser penser qu'il y avait bien un processus de grammaticalisation à l'œuvre dès le latin *uis*. En effet, *uis*, du fait de son caractère monosyllabique et de la défektivité de sa flexion, est de moins en moins employé en latin tardif, et se voit remplacé par d'autres lexèmes, plus précis et assignés chacun à ses différents emplois⁴. Parmi eux, *fortia*, dérivé tardif de *fortis* ou réinterprétation en féminin singulier du neutre pluriel *fortia*, se substitue à lui dans le sens de « force ». Il est donc possible, par ce biais, que fr. *force* ait hérité d'un emploi adverbial de *fortia*, qui lui-même aurait continué le processus de grammaticalisation amorcé pour *uis*.

Par rapport à *numerus* et *pondus*, *uis* est orienté vers le haut, comme *multitudo* : seul, il n'a jamais le sens neutre de « quantité », mais toujours celui de « grande quantité ». Les adjectifs de grandeur du type *magna* ne font que souligner et renforcer ce sens, alors qu'ils y participent plus pleinement dans le cas de *numerus* ou *pondus*.

2.1.5. *Vīrēs*

2.1.5.1. *Conservation de la distinction ancienne avec uis*

La forme de pluriel *uires* conserve les emplois qu'elle avait en latin archaïque : d'abord, le lexème dénote toujours les forces physiques d'un individu, qui constituent sa capacité de

¹ Trad. de la Ville de Mirmont, CUF, 1960.

² Le changement de catégorie grammaticale, ou « trans-catégorisation », est l'un des critères de la grammaticalisation : sur cette question, voir les travaux de M. Fruyt, et notamment Fruyt, 2008, 49-66.

³ Par exemple dans le vers de La Fontaine « J'ai dévoré force moutons » cité par le *Petit Robert*.

⁴ *Violentia* le remplace dans le sens de « violence », *uirtus*, comme nous le verrons, le concurrence comme calque sémantique de δύναις.

résistance aux assauts extérieurs : la fatigue, la faim, l'effort. Cet emploi est particulièrement important dans l'épopée¹, où les guerriers doivent veiller à avoir toujours assez de forces pour combattre, et à les restaurer lorsqu'elles sont trop faibles, par le repos et la nourriture : « c'est par les vivres qu'ils raniment leurs forces (*uictu reuocant uiris*)² ». Dans l'*Énéide*, la distinction ancienne entre *uis*, nom de la force offensive en action, et *uires*, nom de la force défensive en résistance, est particulièrement nette, par exemple dans les vers suivants, décrivant le combat entre Tarchon et Vénulus :

(53) (...) *contra ille repugnans
sustinet a iugulo dextram et uim uiribus exit.* (Verg., *Aen.* XI, 749-750)
« Mais lui [Vénulus] se débat à l'encontre, essaie d'écarter cette main de sa gorge et à toute force d'éluder la force³. »

Vires est ainsi l'équivalent de δύναμις dans les épopées homériques, lorsque le lexème grec dénote la capacité de résistance du combattant.

Comme déjà à date ancienne, *uires* s'est appliqué plus largement à toutes les formes de ressources détenues par un individu, fonctionnant alors comme un parasyndrome d'*opes*. Dans ce cadre, il en arrive parfois à dénoter nettement les moyens financiers :

(54) *Haud magno opere plebem mouerunt et infrequentem in foro propter aedificandi curam et eodem exhaustam inpensis eoque agri immemorem, ad quem instruendum uires non essent.* (Liv. VI, 5, 5)
« Ils [les tribuns de la plèbe] n'eurent pas grande action sur la plèbe, trop prise par ses constructions pour fréquenter le forum, et par là encore réduite à une pénurie qui ne lui permettait pas de songer à des champs qu'elle n'aurait pas eu les moyens de mettre en valeur⁴. »

Enfin, son emploi pour référer aux troupes armées est plus assuré à l'époque classique :

(55) *Iam ambo consules et quidquid Romanarum uirium erat Hannibali oppositum aut illis copiis defendi posse Romanum imperium aut spem nullam aliam esse satis declarabat.* (Liv. XXI, 52, 1)
« Que les deux consuls et tout ce qu'il y avait de forces romaines fussent désormais opposés à Hannibal, cela montrait suffisamment qu'ou bien l'empire romain pouvait être défendu avec ces troupes ou bien qu'il n'y avait aucun espoir. »

Dans ce passage, *uires* alterne avec *copiae*, avec lequel il partage un certain nombre d'emplois : comme *opes* et *uires*, *copiae* est en effet utilisé pour dénoter les moyens matériels et ressources financières servant à agir, et comme *uires*, il est fréquent dans le sens de « troupes ». Ce paradigme sémantique de substantifs pluriels massifs, *copiae*, *opes* et *uires*, exprime globalement les ressources et les moyens d'action. Si l'on se réfère à leur étymologie, *opes* et *copiae* ont dû avoir d'abord le sens général et abstrait de « capacité », et

¹ D'ailleurs, dans l'*Énéide*, *uires* est plus fréquent que *uis* (cinquante-huit occurrences contre quarante-six), contrairement à la tendance générale.

² Verg., *Aen.* I, 214.

³ Trad. Perret, CUF, 2002 (1980).

⁴ Trad. Bayet, CUF, 1966.

se spécialiser ensuite dans la dénotation des moyens financiers, des appuis pour *opes*, et des troupes militaires pour *copiae*. En revanche, *uires* a dû suivre un chemin inverse : dénotant d'abord les forces du corps, il s'est élargi jusqu'à s'appliquer à toutes sortes de ressources, particulièrement financières ou militaires¹. Dans ces emplois, *uires* se présente comme un équivalent de traduction adéquat de *δύναμις* dans la dénotation des moyens nécessaires à l'action. Cependant, sa forme de pluriel lui donne un caractère plus concret qu'au lexème grec.

2.1.5.2. Quelques rapprochements avec *uis*

À côté de ses emplois conformes à sa valeur ancienne et nettement distincts de ceux de *uis*, *uires* a pu être rapproché de la forme du singulier de deux manières : soit en devenant le véritable pluriel de *uis*², c'est-à-dire un substantif nombrable et non plus massif ; soit en commutant avec lui dans certains de ses emplois. C'est surtout ce second phénomène qui s'observe dans la langue usuelle. Ainsi, *uires* a pu exprimer, comme *uis*, l'influence d'un individu exercée sur autrui. Dans le passage suivant du *Pro Murena*, Cicéron l'utilise à propos de la puissance ou de l'influence de l'adversaire, de la même manière que *uis* dans la phrase précédente : il établit un parallèle entre le procès de Murena et celui qui opposa l'accusateur Scipion l'Africain, auréolé de la gloire acquise en tant que vainqueur de Carthage et de Numance, et concentrant sur sa personne les qualités d'éloquence (*eloquentia*), de fidélité (*fides*), d'intégrité (*integritas*) et de prestige moral (*auctoritas*), et l'accusé L. Aurélius Cotta :

(56) *Saepe hoc maiores natu dicere audiui hanc accusatoris eximiam uim et dignitatem plurimum L. Cottae profuisse. Noluerunt sapientissimi homines qui tum rem illam iudicabant ita quemquam cadere in iudicio ut nimis aduersarii uiribus abiectus uideretur.* (Cic., *Pro Mur.* 58)
 « J'ai souvent entendu mes aînés dire que c'étaient l'influence et la dignité exceptionnelles de cet accusateur qui avaient été les plus utiles à Cotta. Les hommes de très grande sagesse qui jugeaient alors cette affaire, refusèrent que quelqu'un tombât au procès au point de paraître terrassé par les forces excessives de l'adversaire. »

La proximité sémantique des adjectifs qualifiant respectivement *uis* et *uires*, *eximia* et *nimia*, renforcée d'ailleurs par leur paronymie, souligne le caractère commutable des deux formes du substantif. *Vires* se colore même, dans ce passage, du sens de « violence » de *uis*, à travers le participe *abiectus*, à prendre dans son sens fort de « jeté à terre ». Mais c'est peut-être surtout dans les langues techniques que *uis* et *uires* ont connu le plus d'échanges, comme nous le verrons plus bas.

Vis comme *uires*, dans la langue usuelle classique, connaissent une extension de leurs emplois, qui ne fait en réalité que confirmer les directions amorcées à l'époque archaïque. Cette extension n'a effectivement rien de surprenant ni de brutal, et s'explique souvent par un affaiblissement du sens du mot, de « violence » à « intensité » ou « influence » pour *uis*,

¹ A priori, *uires* ne fait en revanche jamais référence, comme *opes*, aux appuis et aux partisans dans le cadre d'une élection.

² Ce phénomène s'observe surtout dans les langues spécialisées : nous ne nous y arrêtons donc pas ici et y reviendrons plus bas.

jusqu'à son emploi en tant que quantificateur ; de « forces physiques » à « ressources » pour *uirs*, même si l'on peut considérer que son emploi dans le domaine militaire constitue une nouvelle spécialisation du lexème, réactivant le sème /physique/ qu'il avait dans ses premiers emplois. Nous pouvons donc établir plus nettement qu'à date ancienne les valeurs sémantiques suivantes pour les deux formes :

Vis :

VS1 : puissance d'action / de X / exercée contre Z (violence)

VS2 : puissance d'action / de X / exercée **sur** Z (influence)

VS3 : puissance d'action / de X / engagée dans une action Y

VS4 : intensité / de X

VS5 : grande quantité / de X

Vires :

VS1 : ressources physiques / de X / permettant l'action

VS2 : ressources / de X / permettant l'action

VS3 : puissance d'action / de X / exercée sur Z (influence)

Dans sa deuxième valeur sémantique, *uis* se rapproche plus nettement de δύναμις. Dénotant, comme lui, l'influence de fait d'un individu dans la cité, il a pu également être employé comme lui pour dénoter tout type de puissance d'action, tout type d'influence de fait : il semble bien que cet affaiblissement sémantique du sens de « violence » à celui d'« influence », qui peut se comprendre de manière interne au latin, ait permis dans un premier temps le rapprochement des deux lexèmes. L'usage de *uis* dans le domaine de la rhétorique va également dans ce sens.

2.2. *Vīs* dans le vocabulaire de la rhétorique

Vis a connu un usage important dans le domaine de la rhétorique. Nous avons vu plus haut qu'il pouvait dénoter l'énergie déployée par l'orateur dans son discours, ce qui constitue un premier emploi dans ce domaine. Mais le lexème entra également dans la formation d'une lexie complexe, *uis dicendi*, recevant alors une construction syntaxique inhabituelle pour lui, et lui conférant par conséquent un caractère technique.

2.2.1. *Vīs dicendi* et ses parasyonymes dans la dénotation de la rhétorique

Dans notre deuxième partie, nous avons vu que Quintilien employait explicitement *uis* pour traduire δύναμις lorsqu'il dénotait la rhétorique¹. Il alternait alors chez lui avec *potestas* et *facultas*. Les trois lexèmes, lorsqu'ils ont cette valeur référentielle, ont la particularité de se construire souvent avec le gérondif au génitif du verbe *dico*, *dicendi*. *Vis dicendi* entre ainsi dans un paradigme de lexies complexes concurrentes du lexème simple emprunté au grec *rhetorice* ou *rhetorica*, ou du lexème latin *eloquentia*, la « facilité à s'exprimer » : *facultas dicendi* et *potestas dicendi*, mais aussi *ratio dicendi*, *ars dicendi*, *scientia dicendi* ou encore *exercitatio dicendi*. Avec certains des substantifs, *dicendi* alterne avec d'autres gérondifs au génitif, *loquendi*, *eloquendi* ou *persuadendi*, ou avec l'adjectif *oratoria*. Souvent, ces

¹ Cf. *supra*, deuxième partie, chap. 1.

différentes lexies sont employées en binômes synonymiques – *uis ratioque dicendi*¹, *siue ratione siue exercitatione dicendi*², etc. – ou alternent au sein d’un même passage.

2.2.2. La spécificité de *uis dicendi*

Mais l’examen des quatorze occurrences de *uis dicendi* qui se trouvent dans le *De oratore* de Cicéron montre combien il est insuffisant de s’en tenir à une traduction globale de cette lexie par « art oratoire », « éloquence » ou encore « pouvoir de la parole ». D’abord, quand *uis dicendi* a bien cette valeur référentielle, il ne se confond pourtant pas exactement avec les autres dénominations de la rhétorique, et, comme ces dernières, il met en évidence seulement l’un de ses aspects. Ensuite, *uis dicendi* ne fonctionne pas toujours comme lexie figée, et peut avoir d’autres valeurs référentielles ; c’est d’ailleurs de celles-ci, sans doute, qu’il faut partir pour comprendre comment *uis dicendi* a pu entrer dans le paradigme des dénominations de l’art oratoire.

2.2.2.1. *Vīs, une qualité de l’éloquence parmi d’autres*

D’abord, il arrive que, au sein du syntagme *uis dicendi*, *uis* soit qualifié par un adjectif soulignant systématiquement la connotation positive qui est attachée au substantif : *summa*³, *egregia*⁴, *incredibilis*⁵, *tanta*⁶. En outre, dans ces exemples, il est associé à d’autres qualités de l’éloquence, par exemple, dans ce passage, à l’enjouement (*festiuitas*) et à la grâce du style (*uenustas*)⁷ :

(57) *In quo quid tibi iuris ciuilis exercitatio profuerit, non intellego ; dicendi uis egregia summa festiuitate et uenustate coniuncta profuit.* (Cic., *De orat.* I, 243)

« Dans cela, en quoi t’a servi la pratique du droit civil, je ne le comprends pas ; mais c’est la force exceptionnelle de ton éloquence, jointe au plus grand enjouement et à la plus grande grâce, qui t’a servi. »

Bien qu’il soit déterminé par *dicendi*, *uis* ne dénote rien d’autre, dans ces exemples, que l’énergie déployée par l’orateur dans son discours : il conserve alors sa valeur usuelle de « force active », « énergie » que nous avons vue plus haut.

2.2.2.2. *La puissance de l’éloquence*

Le *De oratore* offre un passage particulièrement intéressant où *uis* est employé trois fois :

¹ Cic., *De orat.* I, 17.

² Cic., *De orat.* II, 69.

³ Cic., *De orat.* I, 89 et 260 : il s’agit de la *summa uis dicendi* de Démosthène, soit « la très grande force de son éloquence ».

⁴ Cic., *De orat.* I, 243.

⁵ Cic., *De orat.* II, 261.

⁶ Cic., *De orat.* III, 82.

⁷ Voir aussi Cic., *De orat.* III, 82 : *haudquaquam mirandum est esse in te tantam dicendi uel uim uel suauitatem uel copiam* : « il n’est pas du tout étonnant qu’il y ait en toi une si grande force de l’éloquence, une si grande douceur, une si grande abondance. »

(58) *Est enim eloquentia una quaedam de summis uirtutibus ; quamquam sunt omnes uirtutes aequales et pares, sed tamen est species alia magis alia formosa et illustris ; sicut haec uis, quae scientiam complexa rerum sensa mentis et consilia sic uerbis explicat, ut eos, qui audiant, quocumque incubuerit possit impellere ; quae quo maior est uis, hoc est magis probitate iungenda summaque prudentia (...) Hanc, inquam, cogitandi pronuntiandique rationem uimque dicendi ueteres Graeci sapientiam nominabant. (Cic. De orat. III, 55-56)*

« L'éloquence, en effet, est vraiment au nombre des principales vertus ; et je sais bien que les vertus sont toutes égales entre elles et de même degré ; néanmoins certaines nous apparaissent plus belles extérieurement et plus éclatantes que les autres. Telle est cette puissance dont nous parlons, qui, embrassant l'ensemble des connaissances, traduit avec des mots les sentiments et les pensées de l'âme, de manière à entraîner l'auditeur du côté où elle applique son effort. Mais, plus sa puissance est grande, plus il faut que s'y joignent une haute probité et une sagesse exemplaires. (...) – Oui, cette méthode de réflexion et d'élocution, cette puissance de parole, voilà ce que les anciens Grecs appelaient sagesse¹. »

La première occurrence de *uis* reprend, par le biais de l'adjectif à valeur anaphorique *haec*, le substantif *eloquentia* : l'éloquence est alors dénommée de manière métonymique, par l'un de ses aspects, la puissance qu'elle possède. Ce fait est confirmé par la deuxième occurrence de *uis*, qualifiée par le comparatif *maior* : celui-ci souligne que l'éloquence est considérée ici non comme une compétence que l'on possède ou que l'on ne possède pas, mais comme une entité scalaire, une force ou une puissance qui comporte des degrés dans son intensité. Enfin, dans sa troisième occurrence, *uis* est un constituant de la lexie *uis dicendi*, dont la formation est ravivée par la présence dans le cotexte des deux autres occurrences.

2.2.2.3. Une dénomination de l'éloquence fondée sur ses effets

Cet exemple permet ainsi de mieux cerner la valeur sémantique de *uis* dans la lexie *uis dicendi*, par rapport à d'autres lexies comme *ars dicendi* ou *facultas dicendi*, par exemple. Ces deux dernières mettent l'accent sur la disposition à parler que constitue la rhétorique, disposition fondée sur une technique pour *ars*, disposition plus large pour *facultas* : quoi qu'il en soit, ces lexèmes se focalisent sur la sphère de l'orateur, de celui qui détient cette disposition. *Vis* se distingue de cette conception par plusieurs points. D'abord, contrairement à *ars*, il ne dit rien de ce qui fonde cette disposition, et, par conséquent, est plus large que ce terme. Ainsi, lorsque l'Antoine du *De oratore* approuve Crassus de ne pas réduire l'éloquence à un art ou une technique, comme le font les rhéteurs, il dit qu'ils sont « ceux qui placent tout le pouvoir de la parole dans l'art (*qui omnem uim dicendi in arte ponerent*)² ». Plus loin, Crassus répond que, en effet, c'est « la nature et le génie qui apportent en premier lieu une très grande force pour la parole (*naturam primum atque ingenium ad dicendum uim adferre maximam*)³ ». Ensuite, contrairement à *ars dicendi* ou *facultas dicendi*, *uis dicendi* met l'accent non sur la disposition possédée par l'orateur, mais sur l'effet produit sur l'auditoire, sur la puissance sur autrui que constitue l'éloquence : bien que, complété par *dicendi*, *uis*

¹ Trad. Courbaud-Bornecque, CUF, 1971 (1930).

² Cic., *De orat.* I, 110.

³ Cic., *De orat.* I, 113.

dénote un « pouvoir de », il conserve en même temps son sens usuel de « force exercée sur », comme le montre explicitement le passage suivant :

(59) *Similiter arbitror in hac siue ratione siue exercitatione dicendi, qui illam uim adeptus sit, ut eorum mentes, qui aut de re publica aut de ipsius rebus aut de iis, contra quos aut pro quibus dicat, cum aliqua statuendi potestate audiant, ad suum arbitrium mouere possit.* (Cic., *De orat.*, II, 70, 131)

« Il en est de même pour ce que nous appellerons l'art ou l'exercice de la parole. L'homme, dont le talent s'élève à une telle puissance qu'il est capable, s'il défend ses intérêts ou ceux de la république, s'il parle en faveur d'un client ou combat un adversaire, d'entraîner à son gré les auditeurs qui ont la décision en leurs mains (...). »

L'adjectif *illam* fonctionne comme adjectif cataphorique de la proposition consécutive au subjonctif introduite par *ut*, qui développe en quoi consiste cette *uis* : ébranler les esprits de l'auditoire pour les amener à se ranger à son propre avis. Au livre I également, Cicéron emploie *uis dicendi* dans une phrase où il définit *uis* par ses effets : *omnis uis ratioque dicendi in eorum qui audiunt mentibus aut sedandis aut excitandis exprimenda est*¹ (« toute la force et tout le principe de l'éloquence doivent s'exprimer dans le fait d'apaiser ou d'exciter les esprits de l'auditoire »).

En outre, le fait que *uis* soit second actant du verbe *adipiscor* « atteindre, acquérir » indique que le lexème dénote non un talent inné, mais une compétence acquise. Ce sème est renforcé par l'emploi d'*exercitatio*, « pratique, exercice », qui véhicule une conception de la rhétorique comme compétence acquise par la pratique : en s'exerçant, l'orateur augmente ainsi ses chances d'entraîner son auditoire à penser ce qu'il veut qu'il pense.

Dicendi n'est pas le seul gérondif au génitif à compléter *uis*. Cependant, chez Cicéron, chez qui cette construction apparaît pour la première fois, c'est le plus usuel : sur un relevé d'une cinquantaine de syntagmes constitués de *uis* et d'un gérondif au génitif, *uis dicendi* apparaît chez lui plus de vingt fois². Cette lexie, de caractère technique, paraît avoir fourni un modèle pour d'autres syntagmes tels que *uis imperandi*, *uis laudandi*, *uis ulciscendi*, *uis diuinandi etc.*, qui apparaissent surtout dans les traités de rhétorique et de philosophie de Cicéron, et beaucoup moins dans ses discours. Le sens de « force » ou « puissance » qu'il peut avoir dans *uis dicendi* est alors plus ou moins actualisé, selon le sens du verbe au gérondif. *Vis* peut alors s'affaiblir jusqu'au sens de « capacité, aptitude », comme dans le passage suivant, où il est encore coordonné avec *ratio* :

(60) *Omnis igitur res eandem habet naturam ambigendi, [de qua quaeri et disceptari potest], siue in infinitis consultationibus disceptatur, siue in eis causis, quae in ciuitate et in forensi disceptatione uersantur ; neque est ulla, quae non aut ad cognoscendi aut ad agendi uim rationemque referatur.* (Cic., *De orat.* III, 111)

« Toute chose possède donc la même capacité à prêter à contestation, que la discussion porte soit sur des problèmes sans fin, soit sur des sujets que l'on traite dans la cité et dans les débats

¹ Cic., *De orat.* I, 17.

² Seules les formes en *-ndi* ont été considérées pour ce décompte. En outre, nous avons limité le relevé aux occurrences pour lesquelles les deux constituants du syntagme n'avaient pas plus de deux mots d'écart.

du forum ; et il n'est aucune chose qui ne se rapporte à une capacité et à une méthode théorique ou pratique. »

Le binôme synonymique *uis ratioque* est particulièrement difficile à comprendre et à traduire. *Ratio* dénote vraisemblablement une méthode, ou une capacité qui peut être enseignée et apprise, avec toutefois un aspect plus théorique qu'*ars*. Quant à *uis*, il doit exprimer l'aspect plus pratique de cette capacité de connaître ou d'agir. Tout en s'affaiblissant vers le sens de « capacité de », *uis* conserve un sème /intensif/ qui le rend à la fois plus expressif et plus concret que d'autres lexèmes dénotant une capacité ou une compétence, comme *facultas* par exemple. Cependant, cette construction avec un gérondif au génitif est le signe qu'il a gagné une nouvelle valeur sémantique, celle de /puissance / de X / de faire une action Y/, valeur qui le rapproche de δύναμις : il est vraisemblable que, à partir de leur valeur sémantique commune /puissance / de X / exercée sur Z/, *uis* se soit enrichi, par calque sémantique, de la valeur « modale »¹ de δύναμις.

2.3. *Vīs maior*

D'extension très large, *uis* a pu facilement être employé à propos d'entités autres que des personnes humaines, non seulement dans les textes scientifiques et philosophiques, mais aussi dans les textes non techniques. C'est pourquoi nous ne ferons pas ici le départ entre les uns et les autres, comme nous l'avons fait au chapitre précédent pour *potestas* et *potentia*. *Vis*, dont le sens de « violence » s'était élargi au sens d'« influence », par neutralisation des sèmes /physique/ et /exercé contre/, a servi à dénoter l'influence de tout ce qui est considéré comme ayant une action sur le monde, action créatrice, organisatrice, dominatrice. Le lexème a alors pour compléments référentiels les dieux, la nature, ou encore le destin, comme en attestent respectivement les trois exemples suivants :

(61) *Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium ui ac potestate disputant et iuuentuti tradunt.* (Caes., *BG VI*, 14, 6)

« En outre, ils [les druides] se livrent à de nombreuses spéculations sur les astres et leurs mouvements, sur les dimensions du monde et celles de la terre, sur la nature des choses, sur la puissance et leurs attributions, et ils transmettent ces doctrines à la jeunesse². »

(62) *Facilius uero etiam in bestiis, quod iis sensus a natura est datus, uis ipsius naturae perspicitur potest.* (Cic., *Tusc. V*, 13, 38³)

« Mais c'est encore dans les bêtes, parce que la sensation leur a été donnée par la nature, que la puissance de la nature elle-même peut être le plus facilement observée. »

(63) --- *quorum in aliis, ut in Antipatro poeta, ut in brumali die natis, ut in simul aegrotantibus fratribus, ut in urina, ut in unguibus, ut in reliquis eius modi, naturae contagio ualet, quam ego non tollo, uis est nulla fatalis.* (Cic., *De fato*, III, 5)

¹ Il est difficile de parler de « valeur modale » pour *uis*, dans la mesure où, contrairement à δύναμις et à *potestas* ou même *potentia*, il n'est pas parallèle à un verbe exprimant la modalité de la possibilité.

² Trad. Constans, CUF, 1989 (1926).

³ Pour un exemple similaire, voir *supra*, deuxième partie : Cic., *De fin.* III, 19, 62.

« ... dans les uns, comme dans le cas du poète Antipater, des gens nés le jour du solstice d'hiver, de la maladie simultanée des deux frères, de l'urine, des ongles, et tous ceux du même genre, il y a l'effet d'une solidarité naturelle que je n'exclus point : il n'y a aucune fatalité. »

Vis naturae est récurrent chez Cicéron, et bien représenté également chez Pline l'Ancien, chez qui on le trouve sept fois. Il alterne alors avec *potentia naturae*, qui est attesté quatre fois dans *Naturalis historia* : parmi ces occurrences, *uis* et *potentia* sont coordonnés deux fois.

De là, *uis*, comme *potentia* chez Sénèque, a pu être employé de manière catégorématique, pour faire référence non à la force d'une entité X, mais à une force quelconque qui agit dans le monde. Dans cet extrait de l'épilogue du livre I des *Tusculanes*, destiné à convertir à l'académisme des esprits versés dans l'épicurisme, Cicéron rappelle qu'il existe « une force déterminée » (*quaedam uis*) qui « a soin du genre humain » (*consuleret*) et qui « l'a engendré » (*gigneret*) et « nourri » (*aleret*), et que les choses ne sont pas dues au hasard, comme le pensent les épicuriens :

(64) *Non enim temere nec fortuito sati et creati sumus, sed profecto fuit quaedam uis, quae generi consuleret humano nec id gigneret aut aleret, quod cum exanclauisset omnes labores, tum incideret in mortis malum sempiternum.* (Cic., *Tusc.* I, 49, 118)

« Non, ce n'est pas sans but et par l'effet du hasard que nous avons été conçus et mis au monde, mais assurément il existe une force déterminée qui veille sur le genre humain et n'aurait ni produit ni nourri un être dont la destinée serait de n'endurer mille souffrances que pour tomber enfin dans un malheur éternel, la mort¹. »

Bien que Cicéron se situe dans une perspective académicienne, il convient de reconnaître dans cette force une providence d'inspiration stoïcienne, qui à la fois crée le monde et poursuit son action bénéfique en lui de manière permanente et immanente, contrairement au dieu démiurge platonicien qui, s'il crée bien le monde, le fait de manière transcendante, et de manière ponctuelle, sans poursuivre son action ensuite². *Vis* est en effet sujet de verbes d'action, *consulo*, *gigno*, *alo*, qui expriment tous des actions effectuées par les parents envers leurs enfants : non seulement leur engendrement, mais aussi le soin qu'ils continuent de leur apporter ensuite. Dans la perspective stoïcienne, et plus particulièrement chez Sénèque, cette force providentielle se confond avec la nature, la fortune, le destin, le dieu ou les dieux, comme nous l'avons vu plus haut³. Finalement, *uis* est sans doute la manière la plus neutre et la plus vague de la dénommer, d'autant plus s'il est « déterminé » par l'adjectif indéfini *quadam*.

Dans cet emploi, *uis* a trouvé une application spéciale au sein de la langue juridique, dont nous trouvons une trace dans la lexie française *force majeure*⁴. Dans le passage suivant

¹ Trad. Humbert, CUF, 1970 (1931).

² Cf. *supra*, deuxième partie, la traduction cicéronienne du *Timée*, et les problèmes posés par la conception immanentiste dans laquelle Cicéron se situe.

³ Cf. *supra*.

⁴ Comme pour l'emploi adverbial de fr. *force* au sens de « beaucoup », il faut supposer ici soit que fr. *force majeure* est un calque du lat. *uis maior*, soit que *uis maior* avait déjà été remplacé en latin tardif par **fortia maior* à l'oral. Le caractère technique de la lexie oriente davantage vers la première hypothèse.

du *De inuentione*, Cicéron n'emploie pas la lexie *uis maior*, mais le lexème *necessitudo* ; cependant, il emploie *uis* à quatre reprises, et permet de comprendre comment le lexème a pu se spécialiser dans le sens de « force majeure » :

(65) *Necessitudo autem infertur cum ui quadam reus id quod fecerit fecisse defenditur, hoc modo : lex est apud Rhodios ut, si qua rostrata in portu nauis deprehensa sit, publicetur. Cum magna in alto tempestas esset, uis uentorum inuitis nautis in Rhodiorum portum nauem coegit. Quaestor nauem populi uocat, nauis dominus negat oportere publicari. Intentio est : « rostrata nauis in portu deprehensa est ». Depulsio concessio. Ratio : « Vi et necessario sumus in portum coacti ». Infirmatio est : « Nauem ex lege tamen populi esse oportet. » Iudicatio est, cum rostratam nauem in portu deprehensam lex publicarit cumque haec nauis inuitis nautis ui tempestatis in portum coniecta sit, oporteatne eam publicari. (Cic., *De inu.*, II, 32, 98)*

« On invoque la nécessité lorsqu'on défend l'accusé en disant qu'il a agi sous quelque contrainte. Par exemple, il y a une loi à Rhodes qui veut que tout navire armé d'un éperon, qui est pris dans le port, soit confisqué par la cité : or, en raison d'une violente tempête au large, la force des vents poussa un bateau dans le port de Rhodes, contre la volonté de ses matelots. Le questeur proclame le bateau propriété de la cité ; mais le patron du bateau dit qu'il ne faut pas le confisquer. L'accusation est : 'un bateau muni d'un éperon a été pris dans le port'. La défense consiste à avouer, avec la justification suivante : 'C'est de force et par contrainte que nous avons été poussés dans le port'. La réfutation : 'Certes, mais, d'après la loi, le bateau doit être la propriété de la cité'. Le point à juger consiste à savoir si un bateau muni d'un éperon et pris dans le port, quand la loi ordonne sa confiscation et quand c'est la violence de la tempête qui l'a poussé là contre la volonté des matelots, doit être confisqué¹. »

Parmi ces quatre occurrences de *uis*, on trouve d'abord à deux reprises l'emploi du lexème à l'ablatif, *ui*, dont nous avons vu qu'il pouvait commuter avec *per uim*². Le sème /exercé contre/ y est actualisé par la présence de *necessitudo* et de *necessario* dans le cotexte des deux occurrences. *Necessitudo*, que l'on traduira par « nécessité », est employé au sens habituel de *necessitas*. Or, comme le soulignent M. Fruyt et A. Orlandini, « il y a dans *necessitas*, *neesse est*, *necessarius* l'idée de quelque chose qui échappe au contrôle de l'homme, de l'espèce humaine en général ou de telle personne en particulier³ ». En outre, *necessitas*, exprimant une modalité « objective », se rencontre souvent en opposition avec *uoluntas*, qui exprime, lui, une modalité « subjective », et « peut concerner la personne impliquée dans la proposition ou le locuteur lui-même⁴ ». *Vis*, coordonné avec *necessario*, exprime lui aussi la modalité de la nécessité, sans qu'il soit question de force ou de violence physique. Ainsi, dans sa première occurrence, comme le montre l'adjectif indéfini *quadam*, *uis* peut faire référence à la force de réalités très diverses, qui auront simplement en commun d'avoir contraint les marins accusés d'agir malgré eux (*inuitis nautis*). Par la suite, ces réalités sont précisées : la « force quelconque » qui a contraint les marins à se diriger vers le port de Rhodes était celle des vents (*uis uentorum*) ou de la tempête (*uis tempestatis*). Le sème /exercé contre/ est encore actualisé par des éléments cotextuels, les verbes exprimant la notion de contrainte physique : *coegit*, *coniecta sit* signifient tous deux « pousser », même « pousser

¹ Trad. Achard, CUF, 1994.

² Cf. *supra*.

³ Fruyt, Orlandini, 2003, 693-728 (5.1.).

⁴ Fruyt, Orlandini, 2003, 693-728 (5.1.).

avec force », le préverbe *cum-* jouant un rôle intensificateur. Mais cette « force majeure », cette puissance que constitue la nécessité n'est pas toujours d'ordre physique, comme le signalait déjà l'adjectif indéfini *quadam* : *uis* est susceptible de dénoter n'importe quelle force exerçant son action dans le monde, de manière parfois contraire à la volonté humaine. Ainsi, dans l'exemple suivant, *ui*, toujours déterminé par *quadam*, mais qualifié cette fois par *maiore*, alterne avec *fortunaepotestas*, la « puissance de la fortune »¹ :

(66) *Loci autem communes : accusatoris in confessionem, et quanta potestas peccandi relinquatur, si semel institutum sit ut non de facto, sed de facti causa quaeratur; defensoris conquestio est calamitatis eius, quae non culpa, sed ui maiore quadam acciderit, et de fortunae potestate et hominum infirmitate et, uti suum animum, non euentum considerent.* (Cic., *De inu.*, II, 33, 101-102)

« Voici maintenant les lieux communs : l'accusateur attaque l'aveu et montre quelle possibilité est offerte au crime si l'on décide une fois pour toutes que l'on doit s'interroger non sur l'acte mais sur sa cause ; le défenseur déplore le malheur qui est arrivé à quelqu'un non par sa faute, mais à cause d'une espèce de force supérieure ; il évoque la puissance de la fortune et la faiblesse humaine ; les juges doivent, ajoute-t-il, considérer quelle était son intention et non ce que fut l'événement². »

Vis maior, à cause de l'adjectif *quadam*, ne se présente pas encore sous forme de lexie figée dans ce passage. Cependant, le syntagme dénote bien la force majeure que l'accusé peut invoquer pour se disculper, dont l'une des figures possibles est la puissance de la fortune. Dans l'extrait suivant, Pline l'Ancien témoigne d'un degré de figement plus avancé de la lexie, qui, en emploi autonymique, sert à dénommer les grosses intempéries, causes de dommages pour les hommes :

(67) *Ante omnia autem duo genera esse caelestis iniuriae meminisse debemus : unum quod tempestates uocamus, in quibus grandines, procellae ceteraque similia intelleguntur, quae cum acciderint, uis maior appellatur.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XVIII, 64, 278)

« Avant tout, nous devons nous souvenir qu'il existe deux sortes de dommages causés par le ciel. Les uns, que nous appelons 'tempêtes', comprennent les grêles, les ouragans et les autres phénomènes semblables : lorsqu'ils surviennent, ils reçoivent le nom de 'force majeure'. »

Cette appellation est cohérente avec le passage du *De inuentione* cité ci-dessus (58), dans lequel Cicéron illustre un cas de force majeure par l'exemple de la tempête. De la confrontation de ces deux passages, il apparaît que *uis maior*, dans son emploi juridique, dénote particulièrement ce genre de contrainte météorologique, c'est-à-dire le type même de ce que l'homme ne peut maîtriser.

Vis maior, comme *uis* employé à propos de la force gouvernant le monde, dénote donc ce qui dépasse l'être humain, ce sur quoi il ne peut exercer son contrôle. Cette force est, dans le premier cas, cause de dommage et néfaste pour lui, alors qu'elle est, dans le second cas, utile et bénéfique. *Vis* apparaît donc d'une grande plasticité et d'une grande souplesse axiologique lorsqu'il est employé de manière catégorématique, mais aussi de manière plus

¹ Cf. *supra*, chap. 1, section 2.2.

² Trad. Achard, CUF, 1994.

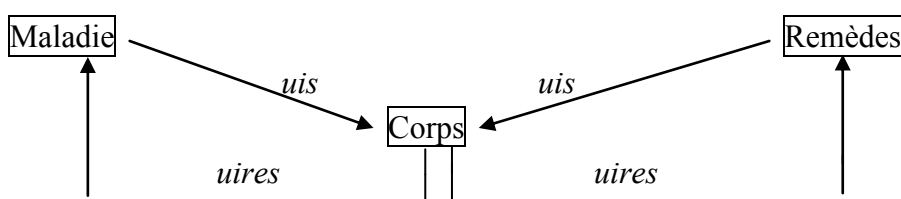
générale, lorsqu'il dénote la force d'une entité. Cette souplesse permet son rapprochement avec δύναμις, qui, s'il ne reçoit pas ce type d'emploi spécialisé en droit, peut dénoter lui aussi une puissance supérieure gouvernant le monde, sans considération pour son marquage positif ou négatif. Par conséquent, les deux lexèmes pouvant dénoter de manière très large une puissance exercée sur l'extérieur, il est compréhensible que *uis* ait été utilisé dans les textes scientifiques pour traduire les emplois de δύναμις en médecine et en sciences de la nature.

2.4. *Vīs* et *uīrēs* dans les textes scientifiques

Dans les textes de notre corpus scientifique, *uis*, ainsi que son pluriel *uires*, sont aussi fréquents que dans la prose usuelle. Le nombre élevé d'occurrences rendant l'entreprise de départ entre les emplois techniques et les emplois usuels trop laborieuse¹, nous ne présentons ici que la fréquence globale des deux formes dans les œuvres scientifiques de notre corpus² :

	Total <i>sententiae</i>	Total <i>uis</i>	% <i>sententiae</i> avec <i>uis</i>	Total <i>uires</i>	% <i>sententiae</i> avec <i>uires</i>
Caton, <i>De agr.</i>	1303	2	0,15 %	1	0,08 %
Varron, <i>Res rust.</i>	1742	3	0,17 %	5	0,29 %
Vitruve, <i>De arch.</i>	2530	33	1,3 %	12	0,47 %
Celse, <i>De medic.</i>	4810	55	1,14 %	53	1,1 %
Columelle, <i>Res rust.</i>	4898	38	0,77 %	38	0,77 %
Sénèque, <i>Nat. Quaest.</i>	2381	117	4,91 %	37	1,55 %
Pline l'Anc., <i>Nat. Hist.</i>	24240	336	1,39 %	122	0,5 %

Globalement, les auteurs de ce corpus mettent à profit la distinction entre les deux conceptions de la force véhiculées par le singulier *uis* et le pluriel *uires* : le premier dénote ainsi majoritairement l'action d'une entité, le plus souvent violente et nocive, mais aussi bénéfique, alors que le second fait surtout référence aux forces du corps permettant à l'être de résister, supporter, soulever, autrement dit de réagir à quelque chose. Si l'on prend l'exemple des forces du malade, de la violence de la maladie et de l'action des remèdes, cette distinction entre *uis* et *uires* peut se schématiser de la manière suivante :



Mais selon les auteurs, cette distinction est plus ou moins nette, et l'on peut parfois observer des échanges entre les deux formes. En outre, dans la mesure où *uis* dénote l'action

¹ En outre, *uis* a l'inconvénient d'avoir pour homonyme la deuxième personne du singulier du présent de *uolo*, et *uim*, la première personne du subjonctif du même verbe. Nous avons autant que possible éliminé ces formes de notre décompte, mais il peut subsister des erreurs : les chiffres donnés ici ont donc une valeur indicative.

² Nous avons néanmoins examiné de manière exhaustive les occurrences des quatre premiers livres du *De medicina* de Celse, les occurrences catoniennes, varroniennes et vitruviennes.

effective d'une entité, il a pu, de là, faire référence à l'action potentielle déterminée d'une entité, autrement dit à sa ou à ses propriétés constitutives et intrinsèques.

2.4.1. La force violente en action

Conformément à son sens usuel de « violence », caractérisé, lorsque le lexème est employé à propos de relations entre personnes humaines, par le sème /exercé contre/, *uis* a été utilisé par les scientifiques pour dénoter l'action violente d'une entité. Cette action « exercée contre » implique soit la réduction à néant, soit le bouleversement brutal d'un état, qui peut ensuite revenir à la normale, soit la contrainte exercée sur une entité qui l'oblige à aller contre son propre mouvement. Par exemple, Pline l'Ancien emploie *uis* pour dénoter la puissance des astres (*uis siderum*), emploi dans lequel il commute alors avec *potestas* et *potentia*. Ainsi, dans l'exemple suivant, *siderum uis* est sujet du verbe *deprimo* « pousser vers le bas », exprimant une action contraignante, de la même manière que *potentia* dans les *Naturales quaestiones* de Sénèque¹ :

(68) *Terrena in caelum tendentia deprimit siderum uis eademque quae sponte non subeant ad se trahit.* (Plin. Mai. *Nat. Hist.* II, 38, 103)

« Les substances terrestres qui tendent vers le ciel sont rabaissées par la force des astres, qui attire en même temps à elle celles qui ne montent pas de leur propre mouvement². »

Cet emploi de *uis* au sens de « violence », « action violente » est très nettement majoritaire chez Vitruve, chez lequel il concerne vingt-six occurrences sur trente-trois³.

2.4.1.1. La force des éléments

Parmi ces occurrences, les compléments référentiels les plus fréquents du lexème sont l'eau (*aqua*), le feu ou la chaleur (*ignis, uapor*), et l'air ou le souffle (*aer, spiritus, uentus*). Lorsqu'il est question de la force de l'eau, celle-ci est dénotée par *aqua*, et non pas par *umor* ou *liquor*, qui font référence à l'eau comme principe vital que l'on trouve dans les matériaux, les végétaux ou le corps. En tant que complément référentiel de *uis*, l'eau est toujours l'eau en mouvement, plus précisément en mouvement violent, qu'elle soit sous forme de pluie (*ex imbribus aquae uis*⁴) ou de flots marins (*neque eas fluctus neque uis aquae*⁵). Dans tous les passages concernés par cet emploi, le sème /exercé contre/ est isotopant⁶ : *uis*

¹ Cf. *supra* : Sén., *Nat. Quaest.* II, 13, 3.

² Trad. Beaujeu, CUF, 1950.

³ Parmi les sept autres, *uis* est employé deux fois avec le sens usuel de « grande quantité » (Vitr., *De arch.* X, 6, 1 et 16, 7), une fois en coordination avec *necessitas* dans l'emploi catégorématique décrit plus haut (Vitr., *De arch.* IX, 1, 4), deux fois à l'ablatif qualifié par *tota* (Vitr., *De arch.* VI, 8, 7) ou *maiora* (Vitr., *De arch.* X, 1, 3) pour dénoter l'énergie déployée dans une action, et deux fois avec le sème /intensité/, pour dénoter un mélange concentré (*commixta uis*, Vitr., *De arch.* VIII, 3, 10) ou la valeur supérieure d'un poids (*maiolem uim ponderis*, Vitr., *De arch.* X, 3, 4).

⁴ Vitr., *De arch.* III, 3, 9.

⁵ Vitr., *De arch.* II, 6, 1.

⁶ « Isotopant se dit d'un sème dont la récurrence induit une isotopie », elle-même définie comme l'« effet de la récurrence syntagmatique d'un même sème » : Rastier, 1991, 247-248 (glossaire) : *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, PUF.

est le plus souvent au nominatif, sujet d'un verbe d'action exprimant l'idée de destruction ou de contrainte : *cogo, dissoluo, supplanto, erumpo, eripio, deicio, aduro*. Par ailleurs, l'idée d'un mouvement brutal est souvent exprimée par les verbes dont *uis* est le sujet, ou dont le participe le qualifie : *percurrens, inmissa, cadit, inmitteretur*. Enfin, il arrive que *uis* soit qualifié par l'adjectif *uehemens*, ou qu'il alterne avec le substantif *uehementia*, en particulier dans la dénotation de la violence du feu : on relève ainsi cinq occurrences de *uehementia ignis*, une de *uehementia caloris* et une de *uehementia uaporis* dans le *De architectura*, sur un total de treize occurrences de *uehementia*. Dans le passage suivant, cette isotopie du sème /exercé contre/ est patente :

(69) *Hi autem, cum sunt frigidi, ideo uidentur aspectu feruere quod, cum in ardentem locum alte penitus inciderunt, umore et igni inter se congruentibus offensa uehementi fragore ualidos recipiunt in se spiritus, et ita inflati ui uenti coacti bullientes crebre per fontes egrediuntur. Ex his autem qui non sunt aperti, sed a saxis continentur, per angustas uenas uehementia spiritus extruduntur ad summos grumorum tumulos.* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 2)

« Or ces eaux, qui sont froides, semblent apparemment en ébullition pour cette raison que, lorsqu'elles rencontrent à une grande profondeur un endroit brûlant, l'humidité et le feu entrent brutalement en contact et elles reçoivent dans un violent tumulte de puissantes masses d'air qui les pénètrent, et ainsi gonflées par l'énergie de ce vent comprimé, elles jaillissent dru en bouillonnant des sources. Celles, d'autre part, de ces eaux qui ne sont pas à découvert, mais qui sont enfermées par des roches, sont, au travers d'étroites veines, chassées par la violence de ce souffle jusque'à l'extrême sommet des collines¹. »

Les lexèmes *offensa, uehementi, fragore* et *coacti* actualisent le sème /exercé contre/ de *uis*. En outre, *ui uenti* alterne avec *uehementia spiritus* dans la phrase suivante, complément de moyen d'un verbe exprimant encore une action violente, *extruduntur*.

Il est possible que cet emploi vitruvien de *uis*, majoritairement dédié à l'expression de l'action brutale et violente des éléments, soit à rattacher à l'usage lucrétien du lexème : *uis uenti* est récurrent chez Lucrèce, et souvent sujet de verbes similaires à ceux que l'on trouve chez Vitruve, par exemple *contrudo*² ou *premo*³. De même, nous avons relevé une occurrence d'*aquai uim* chez le poète, dénotant l'action violente de l'eau⁴. Cette hypothèse conforte et à la fois se trouve confortée par le rapprochement observé plus haut entre les usages que font les deux auteurs de *potestas*.

2.4.1.2. La violence de la maladie

Dénotant la force destructrice des éléments, *uis* était tout indiqué pour faire référence à la violence de la maladie sur le corps humain. Chez Vitruve, *aliqua ui morbi* est ainsi coordonné à *paralysi* pour dénoter une cause de la perte de motricité des membres⁵. L'adjectif indéfini *aliqua* amène à comprendre *uis* non pas comme le nom abstrait équivalent au

¹ Trad. Callebat, CUF, 1973.

² Lucr., *De rer. nat.* VI, 510.

³ Lucr., *De rer. nat.* VI, 557.

⁴ Lucr., *De rer. nat.* I, 285-287.

⁵ Vitr., *De arch.* VIII, 3, 4.

fr. *violence*, mais plutôt comme un nom nombrable, dénotant un accès violent de la maladie¹. Là encore, Vitruve est peut-être tributaire de Lucrèce, qui emploie *uis morbi* à plusieurs reprises². Cependant, ce syntagme se trouve chez de nombreux auteurs, dans la littérature technique ou non : Cicéron, César, Salluste, Ovide, Tite-Live, Tacite, Columelle, Pline l'Ancien, Pline le Jeune, *etc.* C'est que, contrairement à *potestas* et à *potentia* qui, dans la langue usuelle, ont des valeurs référentielles bien déterminées, *uis* est tellement souple et plastique qu'il a pu être appliqué à d'autres entités que les personnes humaines ailleurs que dans les langues techniques.

2.4.1.3. La violence des substances naturelles : remèdes, aliments, végétaux, *etc.*

À la violence de la maladie, les médecins opposent celle des remèdes, le plus souvent constitués de préparations à base de plantes : *uis*, lorsqu'il dénote l'action des remèdes actualise nécessairement le sème /exercé contre/, puisqu'il s'agit de détruire la maladie. Mais la problématique des remèdes – dénotés par φάρμακα en grec, lexème qui a le double sens de « poison » et « médicament » – s'articule précisément autour du tandem utilité / nocivité, dont F. Skoda a montré l'importance dans les traités médicaux grecs³. Or, il existe des substances qui, si elles peuvent être offensives avec la maladie, le sont aussi avec le corps. *Vis*, de manière plus générale, est employé pour dénoter la violence d'une substance naturelle sur le corps humain : on le trouve ainsi avec, pour compléments référentiels, le poivre⁴, le vinaigre⁵ ou encore le vin, comme dans l'extrait suivant du *De medicina* de Celse, où *uis* fait référence à l'action nocive du vin, provoquant l'état d'ivresse :

(70) *Qua ille epota cum uini uim miscendo fregisset protinus febrem somno et sudore discussit.*
(Cels., *De medic.* I, *Prooem.* 69)

« Lorsqu'il l'[l'eau glacée] eut absorbée, le malade, brisant par le coupage l'action violente du vin, se débarrassa aussitôt de sa fièvre en dormant et en transpirant⁶. »

Là encore, le verbe *frango* « briser » actualise le sème /exercé contre/ de *uis*, qui dénote une force violente et agressive qu'il s'agit de briser de la même manière que l'on peut briser une guerre par des combats⁷.

¹ L. Callebat (CUF, 1973) traduit ainsi par « quelque atteinte morbide ».

² Par exemple Lucr., *De rer. nat.* III, 487 et 492.

³ Skoda, 2004, 23-43 : « Les notions d'utilité et de nocivité dans la médecine grecque et leur expression lexicale », in Jouanna, Leclant (éds.), *La médecine grecque antique*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de Boccard.

⁴ Plin. Mai., *Nat. Hist.* XII, 14, 29 : *adulteratur iunipiri bacis mire uim trahentibus ; in pondere quidem multis modis* : « il [le poivre] est altéré par des baies de genièvre, qui, étonnamment, en tirent la force. »

⁵ Plin. Mai., *Nat. Hist.* IX, 58, 120 : *ex praecepto ministri unum tantum uas ante eam posuere aceti, cuius asperitas uisque in tabem margaritas resoluit* : « Suivant ses [Cléopâtre] instructions, les serviteurs ne placèrent devant elle qu'un vase, rempli d'un vinaigre dont la violente acidité dissout les perles (trad. Saint-Denis, CUF, 1955). »

⁶ Trad. Serbat, CUF, 1995.

⁷ Voir Cic., *De prou. cons.*, 32 : *modo ille meorum laborum periculorum consiliorum socius C. Pomptinus fortissimus uir ortum repente bellum Allobrogum atque hac scelerata coniuratione excitatum proeliis fregit* : « seulement mon allié dans les peines et les dangers que j'encourais, C. Pomptinus, homme très courageux, brisa par des combats la guerre des Allobroges qui avait commencé soudainement et avait été excitée par cette conjuration criminelle. »

2.4.2. Une action neutre ou bénéfique

Mais de la même manière que, dans le domaine des relations sociales, *uis* peut dénoter soit la violence effrénée de la plèbe, soit son influence effective dans la cité, bonne ou mauvaise, le lexème a pu faire référence à l'action utile, ou du moins non nocive, d'entités naturelles. On le trouve par exemple chez Columelle en référence à l'action bénéfique du soleil sur la saumure :

(71) *Et, si facere aliam uolueris, hanc in uasa bene picata diffundes et opertam in sole habebis ; omnem enim mucorem uis solis aufert et odorem bonum praebet.* (Col. *Res rust.* XII, 6, 2)

« Et si vous voulez en préparer d'autre, versez celle-ci dans des vases bien poissés et tenez-la couverte au soleil ; car l'action du soleil empêche toute moisissure et procure une bonne odeur¹. »

De là, *uis* fait également référence à l'efficacité, c'est-à-dire à l'action bénéfique recherchée, lorsque le lexème a pour compléments référentiels des remèdes :

(72) *Fomenta quoque calida sunt milium, sal, harena, quidlibet eorum calfactum et in linteum coniectum ; si minore ui opus est, etiam solum linteum, at si maiore, extincti titiones inuolutique panniculis et sic circumdati.* (Cels., *De medic.* II, 17)

« Comme fomentations chaudes, il y aussi le millet, le sel, le sable, l'un ou l'autre chauffé et placé dans un linge ; si l'on recherche une action plus modérée, on emploie même le linge seul ; pour une action plus vive, on dispose autour du patient des tisons éteints enveloppés de chiffons². »

Dans cet emploi, lorsqu'il est employé en référence à l'action effective ou efficace d'une entité, *uis* dénote, comme souvent également dans la langue usuelle, une entité scalaire, ce qui est souligné dans ce passage par sa qualification par deux comparatifs, *minor* et *maior*. *Vis* est de fait très souvent qualifié par des adjectifs de grandeur, aux trois degrés, positif, comparatif, superlatif : *magna*, *maior*, *summa*, *maxima*, qui, il est vrai, ne font parfois que renforcer le sème /intensité/ de *uis* lui-même, mais aussi, quoique beaucoup moins souvent, par le comparatif d'infériorité *minor*³.

2.4.3. De l'action à la propriété et à la faculté

Mais *uis* a servi également à dénoter non pas l'action effective, mais la propriété intrinsèque responsable de cette action. Ce changement sémantique est à relier à des conditions syntaxiques spécifiques : *uis* est alors susceptible d'être complété par un gérondif au génitif, comme *potestas* ou, dans une moindre mesure, *potentia*. Il fait alors référence à la capacité d'une entité à avoir une action déterminée, et non plus à son action globale. Par exemple, dans la phrase suivante, Celse émet son avis sur les propriétés du vinaigre (*acetum*), après avoir décrit l'action efficace de son ingestion sur les morsures de serpent :

¹ Trad. André, CUF, 1988.

² Trad. Serbat, CUF, 1995.

³ On trouve ainsi cinq occurrences de *uis minor* dans les *Naturales quaestiones* de Sénèque, à propos de la plus ou moins grande violence du feu ou de la foudre : Sén., *Nat. Quaest.* I, 1, 6 ; 14 ; II, 19, 1 ; 23, 1 ; 58, 1.

(73) *Credo quoniam id, quamvis refrigerandi uim habet, tamen habet etiam dissipandi.* (Cels., *De medic.* V, 27, 4)

« Je crois que c'est parce que, bien qu'il ait une vertu réfrigérante, il a aussi une vertu résolutive¹. »

Dans cet emploi, il peut alterner avec *facultas*, qui est assez fréquent chez Celse :

(74) (...) *ponam uero ea quae prompta et is morbis de quibus protinus dicturus sum apta, corpus erodunt, et sic eo quod mali est extrahunt. Habent autem hanc facultatem semen eruceae, nasturcii, radicularae, praecipue tamen omnium sinapi. Salis quoque et fici eadem uis est.* (Cels., *De medic.*, II, 33)

« (...) mais je vais mentionner <les produits> qui, étant à notre disposition et propres aux maladies dont je parlerai tout à l'heure, exercent sur le corps une action corrosive qui leur permet d'en extraire ce qu'il y a de nuisible. Cette propriété appartient à la graine de roquette, de cresson, de raifort, mais en tout premier lieu à celle de moutarde. Le sel et la figue ont la même vertu². »

À travers l'adjectif anaphorique *eadem, uis* est placé en relation de synonymie avec *facultas*, qui dénote habituellement les propriétés d'une entité dans le *De medicina*³, et notamment ses vertus médicinales, comme dans le texte qui suit :

(75) *Cum facultates medicamentorum proposuerim, genera in quibus noxa corpori est proponam.* (Cels., *De medic.* V, 26, 25)

« Après avoir exposé les vertus des médicaments, je vais exposer les différentes manières dont le corps subit un dommage. »

Le lexème est d'ailleurs légèrement surreprésenté chez Celse, et plus nettement encore chez Columelle⁴, par rapport à sa faible fréquence, voire son absence, chez les autres auteurs de notre corpus :

	Caton (DA)	Varron (RR)	Vitruve (DA)	Celse (DM)	Columelle (RR)	Sénèque (NQ)	Pline l'Anc. (NH)
<i>facultas</i>	0	3	2	18	33	2	0

Les auteurs plus anciens, Caton, puis Varron, emploient également *uis* dans un sens technique : chez Caton, les deux occurrences du lexème sont appliquées à des variétés de chou, et sont qualifiées par un adjectif de grandeur, *magna* et *maxima*. *Vis* n'y dénote donc pas une propriété déterminée, mais la force du légume :

¹ *Dissipo* est employé ici dans le sens technique qu'il a en médecine, celui de « résoudre », c'est-à-dire, dans ce cas, « faire disparaître » une inflammation ou une infection.

² Trad. Serbat, CUF, 1995.

³ Nous avons relevé 18 occurrences de *facultas* chez Celse.

⁴ Cependant, si 17 des 18 occurrences du lexème chez Celse relèvent d'un emploi technique – *facultas* y dénote soit la propriété, souvent médicinale, d'une substance naturelle, soit un sens ou une faculté de l'être humain –, la situation est plus complexe chez Columelle, comme pour son usage de *potestas*. Il emploie souvent *facultas* au sens usuel de « possibilité », couplé avec *uoluntas*, ou au sein de l'incise *si facultas est* ; le lexème dénote aussi l'abondance d'une entité. Comme pour *potestas*, la surreprésentation de *facultas* chez lui n'est pas reliée à un emploi technique du mot.

(76) *Nunc, uti cognoscas naturam earum, prima est leuis quae nominatur : ea est grandis, latis foliis, caule magno, ualidam habet naturam et uim magnam habet.* (Cat., *De agr.* 157, 1)
« Maintenant, pour que vous connaissiez la nature de ses variétés, la première est celle qui s'appelle lisse : elle est grande, avec de larges feuilles, une grande tige, elle est de nature vigoureuse et elle a une grande force¹. »

En revanche, chez Varron, *uis* dénote déjà une vertu déterminée, par exemple la vertu attractive (*uis illiciendi*) de l'éri-thace, matière fabriquée par les abeilles pour coller les rayons de miel ensemble². *Vis* exprime également très clairement chez lui la propriété distinctive des différents matériaux qui composent la terre. Il est alors employé en binôme synonymique avec *potestas* :

(77) *In illa enim cum sint dissimili ui ac potestate partes permultae, in quis lapis, marmor, rudus, harena, sabulo, argilla, rubrica, puluis, creta, cinis, carbunculus (...), ab iis quae proprio nomine dicitur terra, cum est admixta ex iis generibus aliqua re, [cum] dicitur aut cretosa <...> sic ab aliis generum discriminibus mixta.* (Varr., *Res Rust.* I, 9, 2-3)
« Dans celle-là en effet, comme il y a de très nombreuses parties à la vertu et au pouvoir différents, parmi lesquelles la pierre, le marbre, la marne, le sable, le gravier, l'argile, l'ocre, la poussière, la craie, la cendre, le charbon (...), c'est d'après ces parties que ce qu'on appelle proprement la terre, lorsqu'elle se trouve mélangée à quelque chose de ces espèces, est appelée crayeuse ou ...et ainsi de suite selon les caractères distinctifs des autres espèces, lorsqu'elle est mélangée. »

L'adjectif *dissimili* qui qualifie *ui* et *potestate* souligne la dimension distinctive de la propriété de chaque matériau. C'est la propriété différente de chacun qui fonde l'existence de plusieurs genres (*genera*) – ce qu'on appellerait plus facilement *espèces* en français – de terres. *Vis* et *potestas* dénotent donc la propriété caractéristique de chaque espèce, celle qui la constitue en propre et la distingue des autres : le binôme *ui ac potestate* ainsi formé est donc un équivalent de δύνναμις. Il n'est pas impossible que la collocation des deux lexèmes fonctionne comme signal pour indiquer qu'ils sont à comprendre l'un comme l'autre, ou l'un pour l'autre, dans un sens technique, celui du lexème grec.

La même construction de *uis* avec un gérondif au génitif a servi également à dénoter les sens et les facultés, celles-ci étant pour ainsi dire les propriétés des êtres animés, leur manière d'interagir avec le monde extérieur. Par exemple, Cicéron emploie *uis* avec *uidendi* pour référer au sens de la vision :

(78) *Si, inquit, aliquando oculi peccent, tamen, quia recte aliquando uiderunt, inest in iis uis uidendi.* (Cic., *De diuin.* II, 108)
« S'il arrive quelquefois que les yeux se trompent, dit-il, cependant, parce qu'ils ont vu quelquefois correctement, la faculté de voir est en eux. »

Cependant, cet emploi de *uis* avec le gérondif de ce verbe est rare, et n'est pas attesté dans notre corpus de textes scientifiques. Pour dénoter la faculté de voir, Celse emploie une

¹ Trad. Goujard, CUF, 1975. Voir aussi Cat., *De agr.* 157, 12 : *Brassica erratica maximam uim habet*. Sur la mention du « chou de Pythagore » chez Caton, et sur l'influence de la pensée médicale grecque sur l'auteur du *De agricultura*, au sein de laquelle elle s'inscrit, voir Mudry, 2004, 25-45 (= 2006, 51-65).

² Varr., *R. R.* III, 16, 23.

fois *facultas uidendi* et, pour faire référence plus précisément à la puissance de l'œil lui permettant de voir, *oculi potentia*¹. Mais le terme usuel pour désigner les sens est *sensus*. On trouve ainsi chez Cicéron les syntagmes *sensus oculorum*, *aurium* ou *sensus uidendi, audiendi*.

Il faut enfin signaler une utilisation de *uis* propre à Pline l'Ancien, pour introduire les différentes vertus d'une entité, sous forme d'une liste de verbes à l'infinitif² ; voici, par exemple, comment il décrit les propriétés du fenugrec, ou *silicia* :

(79) *Vis eius siccare, mollire, dissoluere.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* XXIV, 184)
« Sa vertu : assécher, adoucir, dissoudre. »

Pour dénoter la propriété ou la vertu d'une entité, d'une plante, d'une substance, *etc.*, les auteurs ont donc eu recours à un lexique varié, avec des différences d'un auteur à l'autre : Vitruve affectionne particulièrement *potestas*, *proprietas* et *qualitas*, ainsi que *uirtus*, comme nous le verrons. En revanche, il délaisse *potentia*, *facultas* et même *uis*, qu'il n'emploie que dans le sens usuel de « violence ». Celse et Columelle font exactement l'inverse, privilégiant dans ce sens *uis* et *facultas*, et n'employant jamais ou presque jamais *potestas*, *uirtus*, ou *proprietas*. Mais ces trois auteurs se rapprochent dans leur fréquence d'emploi de *qualitas*. Quant à Sénèque et Pline l'Ancien, ils font un très grand usage de *uis*, de *potentia* dans une moindre mesure, parfois également de *potestas*, mais délaissent les autres. Tous ces lexèmes, s'ils comportent des distinctions au sein de leur valeur sémantique, sont néanmoins susceptibles d'avoir une valeur référentielle commune, qu'ils partagent sur le plan interlinguistique avec δύναμις. Le lexème grec, dans les textes médicaux de la *Collection hippocratique* comme chez des naturalistes tels que Théophraste ou Dioscoride, dénotait en effet à la fois l'action efficace d'une entité, l'action nocive de la maladie et la vertu intrinsèque.

2.4.4. *Vīrēs*

Mais, dans les textes médicaux, δύναμις était également utilisé pour faire référence aux forces du malade, c'est-à-dire à sa capacité de résistance face à des remèdes trop violents ou à une crise trop agressive. On le trouvait notamment dans le syntagme prépositionnel πρὸς τὴν δύναμιν, « selon les forces du patient », comme une clause restrictive devant guider la prescription du médecin. En ce sens, il alternait avec trois noms de la force, ἰσχὺς, σθένος et ῥώμη, par rapport auxquels δύναμις se trouve en relation d'hyponymie si l'on considère l'ensemble de leurs emplois : il dénote en effet une réalité plus large et moins matérielle que les trois autres, qui sont avant tout des noms de la force et de la vigueur physique. Mais, dans la *Collection hippocratique*, pour dénoter les forces du patient, ils alternaient parfaitement et entretenaient une relation de synonymie soulignée sur le plan syntagmatique par leur emploi dans des cotextes absolument similaires³.

¹ Cf. *supra*, chap. 1, section 3.3.

² Nous avons signalé le même usage à propos de *potentia* : cf. *supra*.

³ Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 1.2.

Pour exprimer les notions de force et de faiblesse du patient, Celse a eu recours à des lexèmes relevant de plusieurs paradigmes lexicaux, dont la plupart sont représentés dans le passage suivant :

(80) *Itaque utendum est materiae genere pro uiribus, modusque omnium pro genere sumendus. Ergo imbecillis hominibus rebus infirmissimis opus est, mediocriter firmos media materia optime sustinet, et robustis apta ualidissima est. Plus deinde aliquis assumere ex leuioribus potest, magis in iis quae ualentissima sunt, temperare sibi debet.* (Cels., *De medic.* II, 18, 13)
« Aussi utilisera-t-on les classes de substances en fonction des forces du patient, et règlera-t-on la quantité de chacune en fonction de la classe. Les gens débiles ont donc besoin des choses les plus faibles ; mais les gens d'une solidité médiocre reçoivent le meilleur secours des substances de la catégorie moyenne ; la plus forte convient aux sujets robustes. D'autre part on peut prendre davantage des aliments légers : il faut garder plus de mesure avec les plus forts¹. »

La notion de « faiblesse, manque de résistance » est exprimée par les adjectifs *imbecillus* et *infirminus*, auxquels il convient d'associer les substantifs dérivés *imbecillitas*², attesté trente-deux fois dans le traité, *infirmitas*³ (7), et dans une moindre mesure *debilitas*⁴ (3). Mais *imbecillitas*, *imbecillus* et *debilitas* n'ont pas de correspondants morphologiques de sens positif, et si Celse emploie bien l'adjectif *firmus* à côté d'*infirminus*, il n'a pas recours à *firmitas* pour exprimer la solidité du corps. C'est que, comme en grec, c'est la capacité de résistance du corps, envisagé dans ses réactions face aux attaques externes, plutôt que la force physique en soi, que Celse doit exprimer. Or, dans la langue usuelle, c'est bien *uires* qui est employé en ce sens, et ce dès l'époque archaïque. Aussi est-ce *uires* qui est employé au sein de formules équivalentes à celles du grec : *si uires (non) patiuntur*⁵, proposition conditionnelle récurrente dans le traité, *si uires (non) desunt*⁶, *si uires (non) habet*⁷, ou encore le syntagme prépositionnel *pro uiribus*⁸. Le médecin doit toujours « avoir l'œil » sur ces

¹ Trad. Serbat, CUF, 1995.

² Par exemple Cels., *De medic.* II, 14, 10 : *At ubi totius corporis imbecillitas hanc curationem per totum id exigit, breuior esse debet et lenior, ut tantummodo summam cutem emolliat, quo facilius capax ex recenti cibo nouae materiae fiat* : « Mais lorsque la faiblesse générale de l'organisme exige qu'on applique le traitement ci-dessus sur tout le corps, il doit être plus bref et plus doux, se bornant à assouplir l'épiderme, pour améliorer la capacité à former de la matière nouvelle à partir de la nourriture récemment prise (trad. Serbat, CUF, 1995). » *Imbecillitas* est employé pour traduire la faiblesse en tant que symptôme (cf. Cels., *De medic.* III, 19), ce qui est exprimé par ὑδυναμία ou ὀσθενεία en grec : ces lexèmes ont un caractère technique en médecine (cf. *supra*, première partie) et ont été empruntés à ce titre par la langue médicale française : fr. *adynamie* et fr. *asthénie*. Les lexèmes français *imbécillité*, *infirmité* et *débilité* ont connu d'autres applications.

³ Par exemple Cels. *De medic.* II, 6, 7 : *Neque is seruari potest qui sine ullo tumore febricitans subito strangulatur, aut deuorare saliuam suam non potest ; (...) aut cui simul et continua febris et ultima corporis infirmitas est ; (...)* : « On ne peut pas sauver le malade qui, fiévreux, sans la moindre enflure, suffoque soudain, ou ne peut avaler sa salive ; (...) ni celui qui souffre simultanément d'une fièvre ininterrompue et d'une extrême faiblesse physique (...) (trad. Serbat, CUF, 1995). »

⁴ Par exemple Cels., *De medic.* V, 26, 28A (Loeb Classical Library, W.G. Spencer, 1938) : *Proprie quaedam in articulis uisenda sunt, in quibus si praecisi nerui sunt, qui continebant, debilitas ejus partis sequitur* : « Il faut tenir compte de certaines circonstances particulières dans les articulations, dans lesquelles, si les nerfs qui les maintenaient ont été sectionnés, s'ensuit l'infirmité de cette partie. » L'adjectif *debilis* n'est attesté qu'une seule fois chez Celse (*Prooem.*, 9), mais il qualifie la médecine.

⁵ Cels., *De medic.* II, 11 ; 12 ; III, 21 ; 22 ; 23 ; IV, 7, etc.

⁶ Cels., *De medic.* III, 21 ; IV, 14.

⁷ Cels., *De medic.* III, 18.

⁸ Cels., *De medic.* II, 15 et 18.

forces lorsqu'il administre ses remèdes : on trouve ainsi chez Celse des expressions similaires au grec πρὸς τὴν δύναμιν ὀρῶν, par exemple *ut aegri uires subinde assidens medicus inspiciat*¹ « de sorte que le médecin, continuellement à son chevet, garde l'œil sur les forces du malade ». Mais, parallèlement à *uires*, sur le plan adjectival, Celse emploie *ualens* et *ualidus* pour faire référence à la capacité de résistance du patient. Enfin, on compte quelques occurrences de *robor* et *robustus*. Par conséquent, il est difficile de déterminer précisément quel mot latin traduit quel mot grec dans son texte. Ainsi, si *uis* et *uires* peuvent apparaître à juste titre comme les équivalents des différents emplois médicaux de δύναμις, ils peuvent être considérés de manière tout aussi fondée comme des solutions de traduction de σθένος, ἰσχύς, ou ῥώμη. De même, *imbecillitas* et *infirmitas* peuvent traduire indifféremment les antonymes de ces lexèmes, ἀδυναμία, ἀσθενείη et ἄρρωστίη, ainsi qu'ἀκράτεια². Ce sont donc des correspondances entre paradigmes sémantiques, résumés dans les deux tableaux suivants, plutôt qu'entre lexèmes, que l'on est en mesure d'établir entre le grec de la *Collection hippocratique* et le latin de Celse³ :

Subst. +	Subst. -	Adj. +	Adj. -
δύναμις	ἀδυναμία	δυνατός	αδύνατος
ἰσχύς		ἰσχυρός	ἄνισχυρότερον (hapax)
ῥωμή	ἄρρωστίη		ἄρρωστος
σθένος	ἀσθενείη		ἀσθενής
	ἀκράτεια	καρτερός	ἀκρατής

Tableau 1 : paradigme sémantique de la force et de la faiblesse dans la *Collection hippocratique*

Subst. +	Subst. -	Adj. +	Adj. -
<i>uires (uis)</i>			
	<i>imbecillitas</i>		<i>imbecillus</i>
	<i>infirmitas</i>	<i>firmus</i>	<i>infirmus</i>
	<i>debilitas</i>		<i>debilis</i>
<i>robor</i>		<i>robustus</i>	
<i>(ualetudo)</i>		<i>ualidus / ualens</i>	

Tableau 2 : paradigme sémantique de la force et de la faiblesse dans le *De medicina* de Celse

D'après ces données, il semblerait que la distinction entre les deux conceptions de la force observée à date ancienne et dans la langue classique, à savoir entre une force active, voire agressive, exprimée par le singulier *uis*, et une force « réactive », qui tient davantage de la capacité de résistance, exprimée par le pluriel *uires*, soit nettement maintenue dans les textes scientifiques. Mais, en réalité, si cette distinction tend à être préservée, il est possible d'observer des échanges entre les deux formes. Par exemple, dans le *De medicina*, il arrive que Celse emploie *uis* de manière parfaitement similaire à *uires* pour dénoter la capacité de résistance du corps du malade :

¹ Cels. *De medic.* III, 4.

² Κράτος n'est pas employé pour dénoter la force du corps dans la *Collection hippocratique*.

³ Nous ne faisons pas cas ici de la polysémie de chaque lexème, et ne considérons que l'emploi par lequel ils font référence à la capacité de résistance du corps ou à la faiblesse physique.

(81) *Quae res efficit ut et a primo die protinus cibus dari quotidie debeat, si protinus uenae conciderunt ; et saepius eodem die, si inter plures accessiones subinde uis corpori deest.* (Cels., *De medic.* III, 5)

« Et cela a pour résultat que la nourriture doit être donnée quotidiennement, et ce sans interruption dès le premier jour, si les veines n'ont cessé de s'affaiblir ; et plus souvent le même jour, si, entre les accès plus nombreux, le corps continue de manquer de force. »

La proposition conditionnelle *si (...) uis corpori deest* commute avec *si uires desunt*. Les exemples similaires de *uis* employé comme équivalent de *uires* ne manquent pas dans le *De medicina*. Par un effet de croisement, *uires*, au paragraphe suivant, est employé pour dénoter à la fois les forces du patient, mais aussi celles de la maladie dans le syntagme *ratione habita subinde et uirium hominis et morbi* « étant considérée la mesure à la fois des forces de l'homme et de celles de la maladie » ; cependant, *uires* dénote plutôt la capacité de la maladie à résister aux remèdes que sa force offensive.

Mais *uires* se rapproche plus nettement de *uis* dans un autre emploi : comme en témoigne l'exemple (72), les forces du corps sont étroitement liées à la nourriture et aux substances qu'il reçoit. Or, ces substances sont dites également plus ou moins fortes, ce qui s'exprime avec le même lexique que celui qui est employé pour les forces du corps. Ainsi, dans le texte (72), l'adjectif *infirminus* au superlatif qualifie *res* pour dénoter « les choses les plus faibles » à donner aux patients eux-mêmes faibles (*imbecillis*), alors que son antonyme *firminus* est appliqué aux hommes « d'une solidité médiocre ». De même, si *ualidissima* et *ualentissima* sont appliqués aux substances ingérées dans ce passage, on les trouve également employés à propos des patients à soigner. Quant à *uires*, dans cette perspective, il est utilisé aussi pour dénoter les « forces » de la nourriture ou autres substances, par exemple le vin, préconisé à petites doses pour soigner les maladies cardiaques :

(82) *Idque uinum esse debet neque nullarum uirium neque ingentium.* (Cels., *De medic.* III, 19)

« Ce vin doit avoir des forces qui ne soient ni inexistantes, ni immenses. »

Si *uis* avait été employé à la place de *uires* ici, avec les mêmes adjectifs, il aurait dénoté l'action effective, voire la violence du vin ; ici, *uires* dénote plus précisément les propriétés énergétiques contenues dans le vin, qui le rendent plus ou moins violent. Il se rapproche alors non de l'emploi de *uis* au sens de « violence » ou « action effective », mais de celui de « propriété, vertu » responsable de cette action. Par conséquent, il tend à fonctionner comme le véritable pluriel de *uis*, et à dénoter les différentes propriétés d'une entité. Il alterne alors en poésie avec le pluriel de *potestas*¹ pour dénoter les vertus magiques ou médicinales des plantes :

(83) *Fleuit amans Glaucus nimiumque hostiliter usae
uiribus herbarum fugit conubia Circes.* (Ov., *Met.* XIV, 68)

¹ Cf. *supra* : Verg. *Aen.*, XII, 394-396 : *Ille ut depositi proferret fata parentis, / scire potestates herbarum usumque medendi / maluit et mutas agitare inglorius artes* : « Mais, pour prolonger les jours de son père dont l'état était désespéré, il préféra connaître les propriétés des plantes et la pratique thérapeutique, et exercer sans gloire un art obscur. »

« Glaucus, son amant, versa des larmes et se déroba par la fuite à l'hymen de Circé, qui avait fait des vertus de ses plantes un usage trop cruel¹. »

Chez Lucrèce, cette volonté de donner un pluriel à *uis* se manifeste autrement : le poète crée en effet la forme d'accusatif pluriel *uis*, qu'il emploie notamment en coordination avec le pluriel *potestates* pour dénoter les propriétés manifestes d'une entité². A. Ernout explique cette forme de la manière suivante :

« Quant à l'origine de ce pluriel, elle est, selon moi, évidente : *uis* a été formé sur le modèle des monosyllabes à voyelle longue, *rēs*, *spēs*, dont le nominatif-accusatif pluriel était semblable au nominatif singulier. (...) Ce pluriel *uīs* a dû se créer à une époque où les Latins essayaient de forger un instrument qui pût rendre toutes les nuances de la pensée philosophique grecque ; la tentative était ingénieuse, mais la distinction était trop subtile pour être entendue de tous ; d'autre part, cette double forme de pluriel, *uīrēs* et *uīs*, était déconcertante, et on n'avait d'autre analogue que le couple *spēs* et *spērēs*, dont Festus et Nonius Marcellus signalent l'emploi dans Ennius et dans Varron ; aussi est-elle restée sans lendemain, et seule la forme *uīrēs* a subsisté³. »

C'est donc finalement la forme *uires* qui a servi à dénoter les propriétés actives d'une entité. Néanmoins, les occurrences de *uires* auxquelles on peut assigner ce sens peuvent faire l'objet d'une hésitation. Par exemple, Vitruve, dans le *De architectura*, emploie *uires* à propos des pierres, de la nourriture ou des matériaux comme le cuivre et le sable fondus ensemble. À propos de ce dernier exemple, il signale que les *uires* du cuivre et du sable sont anéanties (*confectis*) par la violence du feu (*per ignis uehementiam*) au moment de leur mélange :

(84) *Ita aes et ea harena ab ignis uehementia conferuescendo cum coaluerint, inter se dando et accipiendo sudores a proprietatibus discedunt suisque uiribus⁴ per ignis uehementiam confectis caeruleo rediguntur colore. (Vitr., De arch. VII, 11, 1)*

« Ainsi, comme le cuivre et le sable, en s'échauffant intégralement sous la violence du feu, se sont fondus ensemble, en se donnant et en recevant mutuellement leurs caractères liquides, ils s'éloignent de leurs constitutions propres et, leurs forces ayant été anéanties par la violence du feu, ils sont transformés en une couleur bleu azur. »

Selon B. Liou et M. Zuinghedau, les traducteurs du texte dans la CUF, *uires* dénote « l'être propre » de chacun des deux matériaux, qui, effectivement, perdent leur caractère propre pour devenir autre chose, une troisième matière. *Proprietatibus* pourrait alors dénoter leurs constitutions propres, desquelles ils s'éloignent (*discedunt*), et *suis uiribus*, les propriétés ou caractères propres à chacune d'elles. Mais l'énoncé fonctionne également si on assigne à *uires* son sens usuel de « forces de résistance » : le cuivre et le sable, comme l'être

¹ Trad. Lafaye, CUF, 2002.

² Cf. *supra*, chap. 1 de cette partie : *Et quodcumque magis uis multas possidet in se / atque potestates, ita plurima principiorum / in sese genera ac uarias docet esse figuras* (Lucr., *De rer. nat.* II, 586-588) : « Et plus un corps possède en lui de vertus et de propriétés, plus il manifeste par là qu'il renferme d'espèces diverses, de formes différentes de principes » (trad. Ernout, CUF, 1999).

³ Ernout, 1954, 193.

⁴ Les manuscrits donnent *suisquiribus*, mais les éditeurs de la CUF, B. Liou et M. Zuinghedau, adoptent la correction proposée par Rose et déjà adoptée par Krohn. Cf. note 11 p. 174.

humain, possèdent la capacité de résister à ce qui vient de l'extérieur pour les détruire ou pour bouleverser leur état normal. C'est aussi cette capacité de résistance qui est anéantie par le feu ici, et qui les conduit à changer d'état constitutif, de *proprietas*. Si l'on rapporte cette occurrence à l'usage vitruvien de *uis*, cette interprétation apparaît plus convaincante. Mais, quoi qu'il en soit, le rapprochement de *uires* et de *proprietates* met en évidence le fait que *uis* et *uires* ont à voir avec ce qui constitue l'être même des entités, leur nature propre. De fait, *uis* a été fréquemment utilisé dans les textes latins en ce sens, comme parasyndrome de *natura*, avec lequel il forme un binôme synonymique lui aussi fréquemment attesté.

2.5. *Vīs* et *natura* : la dimension ontologique de *uīs*

2.5.1. Le binôme synonymique *uīs* et *natura*

Vis ne se rencontre pas moins de cinquante fois coordonné ou juxtaposé avec *natura* chez Cicéron. Selon A. Pellicer, si le groupe *uis et natura* relève d'abord de la *copia dicendi* et d'un procédé stylistique visant à l'emphase, il contribue aussi « très nettement, dans une partie des exemples » à « souligner ce qui fait le caractère propre, ce qui constitue le *quid est*, le *quid proprium*, et à l'isoler de tout ce qui est extérieur à l'objet considéré¹ ». L'exemple suivant, extrait des *Tusculanes*, va dans ce sens :

(85) *Singularis est igitur quaedam natura atque uis animi seiuncta ab his usitatis notisque naturis.* (Cic., *Tusc.*, I, 28, 66)

« Il existe donc une essence propre de l'âme, qui se trouve être singulière, sans rapport avec les éléments constitutifs que nous connaissons habituellement. »

En cela, le binôme *uis et natura* serait une manière plus insistante et plus précise que le simple *natura* de cerner l'« essence » d'une chose ou d'un être. Selon A. Pellicer, il aurait la même fonction que *natura ipsa*, par exemple. Il y aurait alors une gradation entre *natura*, la nature ou l'être de X, et *uis et natura*, la nature propre et essentielle de X. En réalité, ce sentiment d'une précision accrue émane du fonctionnement propre à la structure du binôme synonymique, appelé aussi *iunctura*. Il apparaît que *uis et natura* fonctionne d'une manière similaire à *ars et disciplina*, autre *iunctura* latine bien connue, à laquelle É. Menuet-Guilbaud a consacré un article. Elle y montre notamment que, loin d'ajouter les sémantismes des deux lexèmes, la conjonction de coordination crée entre eux un phénomène d'intersection : *disciplina*, « plus intensif et plus spécialisé », « limite efficacement la compréhension d'*ars*² », d'extension plus large et de compréhension plus faible que lui. De même, bien que *uis* soit lui-même d'extension très large et de faible compréhension, c'est lui qui vient préciser le sens de *natura* – et non l'inverse. En effet, lorsqu'ils ne sont pas coordonnés, il arrive, comme nous l'avons vu plus haut, que *uis* ait *naturae* pour complément déterminatif au génitif, autrement dit, il arrive que la nature dénotée par *natura* se voie attribuer une *uis*, une force. Dans ces exemples, il s'agit souvent de la nature en tant que puissance génératrice et

¹ Pellicer, 1966, 190.

² Menuet-Guilbaud, 1994, 73-90.

organisatrice du monde, soit une nature d'inspiration stoïcienne, qui se confond avec la divinité¹, le souffle (*spiritus*) ou le feu artiste (*ignis artifex*) responsable de l'existence du monde. Mais il arrive aussi que *uis* soit attribué à la nature de quelque chose, la chaleur dans l'exemple suivant, *calor* se référant ici au feu des Stoïciens, principe de toute chose :

(86) *Ex quo intellegi debet eam caloris naturam uim habere in se uitalem per omnem mundum pertinentem.* (Cic., *De nat. deor.* II, 24)
« De cela il doit être compris que cette nature de la chaleur a en elle une force vitale qui s'étend à travers la totalité du monde. »

Vis uitalis traduit exactement ζωτική δύναμις, que l'on trouve appliqué au soleil dans deux fragments de Posidonius². Ce passage montre bien que *natura*, c'est-à-dire le *quid est* d'une entité, est non seulement plus large que *uis*, mais ne dit pas exactement la même chose : la force vitale de la chaleur est ce qui lui permet d'agir à travers le monde, là où sa nature est seulement ce qu'elle est. *Vis*, en tant que parasyndrome de *natura*, se distingue donc de lui parce qu'il fait référence à la nature d'une chose en tant qu'elle se manifeste par son action ou par sa manière de réagir à ce qui l'entoure. Le binôme *uis et natura*, comme le fait remarquer J. Marouzeau à propos des *iuncturae* en général, aboutit ainsi à « une unité lexicographique secondaire³ », celle de « nature (d'une entité) en tant qu'elle se manifeste ». Le binôme correspond ainsi au grec δύναμις καὶ φύσις, qui, bien que moins courant en grec⁴ que *uis et natura* en latin, présente néanmoins les mêmes caractéristiques sémantiques.

2.5.2. *Vīs*, un des noms latins de l'« essence » ?

Ainsi rapproché de *natura* au sein d'un binôme au caractère figé, *uis* a pu également alterner avec lui, par exemple dans ces vers de Lucrèce, cités par A. Ernout pour montrer que les deux lexèmes y sont « interchangeables⁵ » :

(87) *Iamne uides quantum tenuis natura ualere possit, ubi est coniuncta graui cum corpore, ut aer coniunctus terris et nobis est animi uis ?* (Lucr., *De rer. nat.* V, 561-563)
« Vois-tu désormais combien une constitution subtile peut être forte lorsqu'elle se trouve jointe à un corps pesant, comme l'air se trouve joint à la terre et ce qui constitue l'âme, à nous ? »

Chez Lucrèce, *uis* alterne avec *natura* ainsi qu'avec *potestas*⁶, au sein de périphrases dont les plus fréquentes sont *uis uenti*⁷ (13), *uis animi* (10) ou *uis animae* (4). À titre de comparaison, on relève vingt-quatre occurrences de *natura animi* et neuf de *natura animae*. Ces tours périphrastiques sont formés sur le modèle fourni par Ennius, et, à travers lui, par les

¹ Cf. *supra*.

² Posidonius, *Fr.* 78, 65 : τὴν ἀφ' ἡλίου δύναμιν ζωτικωτάτην.

³ Marouzeau, 1962 (1935), cité par É. Menuet-Guilbaud (1994, 88).

⁴ Cf. Pellicer, 1966, 181 : nous avons nuancé plus haut la remarque de l'auteur, selon lequel « rien ne correspond en grec aux expressions où *uis et natura* sont couplés ».

⁵ Ernout, 1954, 189.

⁶ Cf. *supra*.

⁷ Cf. *supra*, section 2.4.1.1. de ce chapitre.

épopées homériques¹. Ils jouent de fait un rôle stylistique important², comme le montrent les nombreux vers allitératifs dans lesquels intervient *uis*, par exemple :

Summa etiam cum uis uiolenti per mare uenti (Lucr., *De rer. nat.* V, 1226)

Fit quoque ut inter dum ualidi uis incita uenti (Lucr., *De rer. nat.* VI, 137)

Mais *uis* n'est pas un simple outil stylistique chez Lucrèce. D'abord, il est employé avec ses sens usuels de « grande quantité » et « violence », lorsqu'il a pour complémentateur référentiel le vent ou l'eau notamment ; il alterne d'ailleurs dans ce dernier emploi non avec *natura*, mais avec *impetus* :

(88) *Inde ubi percaluit uenti uis, <et> grauis ignis
impetus incessit* (...) (Lucr., *De rer. nat.* VI, 281-282)

« De là, lorsque la force du vent s'est échauffée, et que l'élan fougueux du feu a pénétré en lui (...) »

Mais même dans les périphrases *uis animi* et *uis animae*, il ajoute une précision sémantique par rapport aux lexèmes simples *animus* et *anima*, de la même manière que *potestas*. Comme avec ce dernier, *animi* et *animae* constituent des génitifs explicatifs, et sont coréférents de *uis* : Lucrèce conçoit en effet l'âme et l'esprit comme des forces ou des puissances répandues dans tout le corps, et responsables de sa sensibilité : nous retrouvons là l'idée d'une nature active et manifeste de l'esprit et de l'âme, d'une nature envisagée dans sa capacité d'interaction avec le monde. Si *uis* et *natura* commutent chez Lucrèce, c'est parce que *natura* lui-même fait l'objet d'une conceptualisation dynamique propre à l'épicurisme, et qui est particulièrement bien exprimée par le grec φύσις³.

Mais ailleurs, *uis* exprime plus nettement le sens de « nature » ou plus exactement « ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, son essence⁴ », comme dans le passage suivant :

(89) *Mala definitio est cum aut communia describit, hoc modo : « seditiosus est is qui malus atque inutilis ciuis est » – nam hoc non magis seditiosi quam ambitiosi, quam calumniatoris, quam alicuius hominis improbi uim describit – ;* (Cic. *De inu.*, I, 49, 91)

« La définition est mauvaise quand elle s'applique à beaucoup de choses. Ainsi : 'Un citoyen séditieux est un citoyen à la fois mauvais et inutile'. Car cette formule ne définit pas plus l'essence⁵ d'un citoyen séditieux que celle d'un spécialiste de la brigade ou de l'accusation mensongère ou que celle de n'importe quel individu malhonnête⁶. »

¹ Cf. *supra*, section 1.1. de ce chapitre.

² Sur cette question, cf. Derochette, 1929, 67-104 : « Périphrases lucrésiennes », *Musée Belge*, XXXIII, en particulier la deuxième partie.

³ Il faut avoir ici à l'esprit que lat. *natura* est plus large que fr. *nature*, et qu'il présente un certain nombre d'emplois pour lesquels il ne peut absolument pas être traduit par « nature ». Or, dans ces emplois, il alterne avec *uis* pour dénoter une force ou une puissance, mais aussi la vertu d'une entité. On trouve par exemple chez Plin l'Ancien *refrigerandi natura* (Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* XXVII, 75 ; XXXV, 196 ; XXXVI, 56). Pour ces emplois de *natura*, cf. Pellicer, 1966, 158 *sqq.*

⁴ Cf. entrée 17 de l'article *uis* de l'*OLD*.

⁵ Nous ajoutons « essence » à la traduction de G. Achard, qui omet complètement *uis*. Mais cette omission n'entame pas le sens global de l'énoncé, ce qui montre combien le sens de *uis* s'est affaibli dans cet emploi.

⁶ Trad. Achard, CUF, 1994 (modifiée).

Vim et les substantifs au génitif qui le complètent pourraient commuter avec une proposition interrogative indirecte du type *quid seditiosus homo est*. À propos de cet emploi de *uis*, A. Pellicer s'interroge : selon lui, traduire *uis* par « essence » implique « l'idée plus ou moins consciente que *uis* exprime avec plus de précision que *natura* la notion de 'quid est' : il correspondrait ainsi à οὐσία et pallierait chez Cicéron (et bien d'autres) l'absence d'un substantif spécialisé équivalent à οὐσία – *essentia* en l'occurrence, dont l'emploi ne s'est répandu qu'assez tard¹ ». Mais il montre ensuite que « la théorie de l'équivalence *uis* = οὐσία = *quid est* ne tarde pas à se heurter à des exemples où *uis* correspond à *qualis est*² ». Ce n'est donc pas dans ce sens, selon lui, qu'il faut comprendre la valeur d'« essence » que l'on assigne à *uis*. Il part alors du fr. *essence*, et de l'adjectif fr. *essentiel*, qu'il entend cette fois comme « ce qu'il y a de plus important » ou « de plus spécifique » dans un objet de pensée. C'est avec cette valeur intensive qu'il faudrait comprendre *uis* dans cet emploi selon lui. Celle-ci lui viendrait de son sens de « force active », « puissance » :

« Par ailleurs *uis*, désignant ce qu'il y a de puissant, d'efficace en une chose, a pu aussi s'entendre de 'ce qu'il y a d'important' en elle (...), d'où 'ce en quoi elle consiste, essentiellement'³. »

Cette interprétation de l'évolution sémantique de *uis* jusqu'au sens d'« essence » nous paraît judicieuse jusqu'à un certain point : il semble clair que *uis* a connu un affaiblissement sémantique depuis le sens de « /force / exercée contre/ » jusqu'au sens qui nous intéresse ici. Mais, compte tenu des analyses précédentes à propos de la distinction entre les parasyonymes *uis* et *natura*, nous ne pensons pas que ce soit en dénotant « le plus important » de quelque chose que *uis* ait acquis ce sens. Plus que le sens d'« essence », ou d'οὐσία, *uis* exprime selon nous celui de « valeur en pratique⁴ », comme δύναμις : en grec, il arrive qu'οὐσία et δύναμις soient très proches sémantiquement ; or, ce qui les distingue, c'est précisément le fait que δύναμις dénote l'être en tant qu'il interagit avec ce qui l'entoure, l'être pratique, là où οὐσία se limite à dénoter l'être en tant qu'il est, ce que l'on pourrait appeler l'être « théorique ». Il nous semble que *uis*, en tant qu'équivalent de traduction de δύναμις, a aussi hérité de cet emploi du lexème grec. Dans l'exemple (89), l'être théorique est l'expression que l'on cherche à définir : *ciuis seditiosus*. Avant la définition, on sait seulement qu'il existe quelque chose qui s'appelle *ciuis seditiosus* ; ce n'est qu'après avoir décrit la *uis* de cette expression, c'est-à-dire ce qu'elle recouvre en pratique, que l'on sait ce que c'est (*quid est*), que l'on connaît son essence. C'est pourquoi il nous paraît plus judicieux

¹ Pellicer, 1966, 183.

² Pellicer, 1966, 183. Il cite par exemple Cic., *De inu.* I, 10.

³ Pellicer, 1966, 184.

⁴ Nous employons « valeur en pratique » par opposition à « valeur en théorie ». Nous préférons cette formulation, si abrupte soit-elle, à celle, plus usuelle de « valeur réelle ». En effet, le terme *réel* peut impliquer l'idée qu'il s'agit de quelque chose de tangible, de palpable, voire de matériel. Or, la valeur d'un énoncé est précisément quelque chose d'immatériel et de non perceptible pour les sens, contrairement à sa forme, constituée de signifiants qui se voient ou s'entendent, mais qui ne sont que des entités théoriques tant qu'on n'en a pas compris le sens.

d'associer à *uis* le sens de « valeur » ou « valeur en pratique » que celui d'« essence ». C'est de là qu'il a été employé pour exprimer la signification d'un mot ou la valeur d'une chose.

2.5.3. Ce qu'est une chose, ou sa valeur

À côté de termes spécifiques tels que *sensus* ou *significatio*, Cicéron emploie usuellement *uis* pour désigner le sens d'un mot : il est alors déterminé par le génitif de *uocabulum*, comme dans le *De inuentione*, ou *uerbum* par exemple dans le *De finibus* :

(90) *Cum est nominis controuersia, quia uis uocabuli definienda uerbis est, constitutio definitiua dicitur.* (Cic., *De inu.*, II, 17, 52)

« Quand il y a controverse sur le nom, comme le sens d'un terme doit être défini par les mots, l'état est dit de définition¹. »

(91) *Quamquam non negatis nos intellegere quid sit uoluptas, sed qui ille dicat ; e quo efficitur, non ut nos non intelligamus, quae uis sit istius uerbi.* (Cic., *De fin.*, II, 5, 15)

« Si vous ne niez pas le fait que nous comprenons ce que veut dire « plaisir », vous dites que c'est la manière dont lui [Épicure] l'entend qui nous échappe. Il en résulte que ce n'est pas nous qui ne comprenons pas quel est le sens de ce mot². »

Dans ce cas également, *uis* s'oppose à l'être théorique du mot, qui est son *nomen*, son signifiant : nommer un mot en énonçant son signifiant, par écrit ou à l'oral, c'est en effet seulement affirmer l'existence de ce mot, mais cela ne dit rien de son usage réel, de « ce qu'il est » dans la pratique de la langue. D'ailleurs, *uis* alterne avec *quid sit* dans ce passage.

Il en est de même lorsque *uis* dénote non plus la valeur d'un mot, mais celle d'une lettre, chez Pline l'Ancien :

(92) *Litteras semper arbitror Assyriis fuisse, sed alii apud Aegyptios a Mercurio, ut Gellius, alii apud Syros repertas uolunt, utrique in Graeciam attulisse e Phoenice Cadmum sedecim numero, quibus Troiano bello Palameden adiecisse quattuor hac figura ΗΥΦΧ, totidem post eum Simoniden melicum ΨΞΩΘ, quarum omnium uis in nostris recognoscitur.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* VII, 192)

« À mon avis, l'alphabet a existé depuis toujours chez les Assyriens ; certains, comme Gellius, veulent pourtant qu'il ait été découvert par Mercure chez les Egyptiens, d'autres encore chez les Syriens ; selon les deux écoles, il aurait été introduit en Grèce de Phénicie par Cadmus, quand il ne comprenait que seize lettres auxquelles Palamède ajouta, au temps de la guerre de Troie, quatre autres de la forme suivante ΗΥΦΧ, et après lui, Simonide le lyrique encore une fois quatre ΨΞΩΘ : la valeur de toutes ces lettres se retrouve dans notre alphabet³. »

Les lettres dont il s'agit sont les lettres de l'alphabet grec, citées sous la forme des graphèmes de l'alphabet grec. Si le Y a été emprunté et intégré secondairement à l'alphabet latin pour noter des phonèmes grecs que le latin ne connaissait pas, les autres graphèmes ne s'y retrouvent pas tels quels, ou sont utilisés pour noter d'autres phonèmes (par exemple le H note l'aspiration, c'est-à-dire l'esprit rude du grec, et le X note le phonème [x], non [kh]).

¹ Trad. Achard, CUF, 1994.

² Trad. Moussy, 1999, 19.

³ Trad. Schilling, CUF, 1977.

Lorsque Pline parle de la *uis* des lettres, ce n'est donc pas à leur forme qu'il se réfère, mais au phonème qu'elles notent. En effet, tous les phonèmes qui sont associés en grec aux lettres mentionnées existent aussi en latin. Seulement, ils sont notés différemment, par *E*, *PH*, *CH*, *PS*, *X*, *O* ou *TH*. Comme *uis* dénote la valeur sémantique d'un lexème, qui est constitué d'un signifiant et d'un signifié, il dénote la valeur phonétique d'une lettre, celle-ci étant constituée d'un graphème et d'un phonème : dans les deux cas, *uis* s'oppose à la forme apparente, à la surface de l'entité, pour référer à sa valeur en pratique, à ce qu'elle est pratiquement. Il est alors exactement dans le même rapport que δύναμις avec ὄνομα¹ ou avec γράμμα² en grec.

Se rapporte aussi à ces emplois l'utilisation de *uis* pour traduire δύναμις lorsqu'il dénote la valeur réelle³ d'une note de musique, c'est-à-dire le son et la hauteur qui lui sont réellement associés, et non sa valeur théorique, appelée en grec θέσις⁴.

Enfin, *uis* a également été utilisé pour faire référence à la valeur d'un nombre ou d'une somme d'argent. Mais ces emplois sont plus rares et plus tardifs : l'*OLD* les signale seulement chez Aulu-Gelle pour le premier et chez Gaius pour le second :

(93) *Huius numeri cubum Pythagoras uim habere lunaris circuli dixit, quod et luna orbem suum lustret septem et uiginti diebus et numerus ternio, qui τριῶς Graece dicitur, tantundem efficiat in cubo.* (Gel., I, 20, 6)

« Pythagore dit que le cube de ce nombre [trois] a la valeur du cercle de la lune, parce que la lune parcourt son orbite en vingt-sept jours et que le nombre trois, qui se dit *trias* en grec, produit juste autant s'il est élevé au cube. »

(94) *Ideo autem aes et libra adhibetur, quia olim aereis tantum nummis utebantur ; (...) eorumque nummorum uis et potestas non in numero erat, sed in pondere.* (Gai., *Inst.* I, 122)

« On se sert de bronze et d'une balance parce que jadis on se servait seulement de monnaies de bronze ; (...) la valeur et le pouvoir d'achat de ces monnaies résidaient non dans le nombre, mais dans le poids⁵. »

Dans ce dernier exemple, *uis* est coordonné à *potestas*, formant ainsi le même binôme synonymique que celui que Sénèque utilisait dans le *De beneficiis* à propos des différents sens du mot *beneficium*⁶ : les deux lexèmes se trouvent souvent en binôme synonymique dans les

¹ Cf. *supra*, première partie : καὶ ἐν ἄλλοις παντάπασιν γράμμασιν ἔστιν ἡ τοῦ ὀνόματος δύναμις : « la valeur du nom est exprimée par d'autres lettres complètement différentes. »

² Cf. *supra*, première partie : ἐπεὶ δ' οὖν ἐπιτροπεύει τὰ ἄλλα πάντα διαίον, τοῦτο τὸ ὄνομα ἐκλήθη ὀρθῶς "δίκαιον", εὐστομίας ἕνεκα τὴν τοῦ κάππα δύναμιν προσλαβόν (Platon, *Cratyle*, 412e) : « Quoi qu'il en soit, comme il gouverne tout le reste en le parcourant, on lui a donné avec raison le nom de 'juste', en y ajoutant pour l'euphonie la valeur du *k* » (trad. Méridier, CUF, modifiée).

³ Dans la mesure où cette valeur de la note constitue ce qui est entendu en pratique, nous nous permettons de conserver « valeur réelle » dans ce cas, plutôt que « valeur en pratique ». La même remarque pourrait d'ailleurs s'appliquer à la valeur phonétique d'une lettre, qui est perceptible par le sens de l'ouïe. Mais l'idée reste la même : les notes de musique, les mots et les lettres sont des unités à deux faces : leur face graphique, qui correspond à leur être théorique, et leur face « pratique », le son réel associé à la note ou à la lettre, le sens associé au mot.

⁴ Cf. *supra*, deuxième partie. Le passage dans lequel nous avons relevé cet emploi de *uis* était le suivant : *Illi autem octo cursus, in quibus eadem uis est duorum, septem efficiunt distinctos interuallis sonos* (Cic., *De rep.* VI, 18) : « Les huit autres sphères, dont deux ont la même 'valence', produisent sept sons distincts les uns des autres, en raison des intervalles qui les séparent » (trad. Bréguet, CUF, 1980).

⁵ Trad. Reinach, CUF, 1991 (1950).

⁶ Cf. *supra*, chap. 1 de cette partie.

emplois techniques où ils traduisent δύναμις, et leur collocation fonctionne alors comme un signe de reconnaissance pour indiquer que chacun d'entre eux est à prendre au sens de l'autre, c'est-à-dire dans la portion de son signifié qu'il partage avec l'autre. Le binôme synonymique produit dans ce cas également un phénomène d'intersection plus que d'addition.

Comme δύναμις, *uis* exprime plus largement la valeur de quelque chose, d'un énoncé prononcé ou écrit, mais aussi d'une cause, par exemple dans les passages qui suivent :

(95) *Quod si eandem uim, diligentiam auctoritatemque habent aduersaria quam tabulae, quid attinet codicem instituere, conscribere, ordinem conseruare, memoriae tradere litterarum uetustatem ?* (Cic., *Pro Q. Rosc.* II, 6)

« Que si le brouillard [des écritures qu'on a passées et des ratures qu'on a faites] a la même valeur, la même exactitude, la même autorité que les registres, à quoi bon constituer un registre, y tout écrire, y maintenir l'ordre des opérations, transmettre le souvenir de vieilles écritures¹. »

(96) *Quo de genere post erit nobis separatim dicendum, propterea quod quaedam genera causarum simpliciter ex sua ui considerantur, quaedam autem sibi aliud quoque aliquod controuersiae genus assumunt.* (Cic., *De inu.*, II, 33, 102)

« Nous parlerons plus tard, à part, de cette sorte de cause, parce que certains types de cause s'envisagent une à une, avec leur valeur spécifique, et que d'autres englobent en plus un autre type de controverse². »

Sua fonctionne comme un intensificateur expressif de *uis*, indiquant la volonté du locuteur de cerner ce qui caractérise en propre l'objet dont il est question. *Sua ui* fait ainsi partie des expressions intensives répertoriées par A. Pellicer, à côté du binôme *uis et natura* : *natura ipsa, natura sua, suapte ui*, où *sua* est renforcé encore par la particule *-pte*, et même *suapte ui et natura*³.

Vis, rapproché de δύναμις par leur valeur sémantique commune /puissance / de X / exercée sur Z /, a donc été utilisé pour traduire l'ensemble des emplois techniques du lexème grec : l'action violente de la maladie ou de certains remèdes sur le corps, l'action utile ou nocive d'une substance, la qualité constitutive d'une chose se manifestant par son action, le sens d'un mot, la valeur d'un nombre⁴, d'une monnaie ou d'une note de musique. La forme de pluriel *uires* traduit quant à elle l'emploi de δύναμις au sens de « capacité de résistance du corps », de manière conforme à son emploi en latin à date ancienne ; mais elle a aussi été rapprochée de *uis* pour dénoter les propriétés d'une entité. Le lexème s'est donc enrichi de valeurs sémantiques supplémentaires, en calquant les emplois et le sémantisme de δύναμις :

Vis :

VS1 : puissance d'action / de X / exercée contre Z (violence)

VS2 : puissance d'action / de X / exercée **sur** Z (influence)

VS3 : puissance d'action / de X / engagée dans une action Y

¹ Trad. de la Ville de Mirmont, CUF, 1960.

² Trad. Achard, CUF, 1994.

³ Cic., *De fato* 43.

⁴ Cependant, nous ne le rencontrons pas dans le sens technique de « valeur au carré » d'un nombre avant la traduction de Boèce de l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase.

VS4 : intensité / de X
 VS5 : grande quantité / de X
 VS6 : puissance / de X / de faire une action Y
 VS7 : propriété / de X / de faire une action Y
 VS8 : propriété constitutive / de X
 VS9 : valeur *en pratique* / de X

Vires :

VS1 : ressources physiques / de X / permettant l'action
 VS2 : ressources / de X / permettant l'action
 VS3 : puissance d'action / de X / exercée sur Z
 VS4 : propriétés constitutives / de X

2.6. *Valēre, ualēns, ualidus*

Vis et *uires* sont isolés dans la langue, et, à la différence de *potestas* et *potentia*, ils ne sont pas insérés au sein d'un paradigme lexical, et ne sont associés morphologiquement à aucun verbe. Cependant, comme cela a pu apparaître sporadiquement au cours de l'étude de leurs emplois, ils sont relayés sur le plan verbal et sur le plan adjectival par le paradigme de *ualere*, avec son participe *ualens* et l'adjectif *ualidus*.

2.6.1. *Valēre*

2.6.1.1. *Un verbe d'état monovalent*

Conformément à sa formation à l'aide du suffixe d'état *-ē-*, *ualere* est d'abord un verbe statif et monovalent. Il est employé seul au sens d'« être en bonne santé », physique ou mentale, et, plus largement, de « bien se porter », ce qui en fait un verbe aussi passe-partout que fr. *aller* dans des expressions comme « comment vas-tu ? », « ça ne va pas » ou encore, avec le sens d'« avoir une bonne santé mentale », « mais vous n'allez vraiment pas bien pour penser des choses pareilles ! »¹. C'est le cas par exemple dans ce dialogue de l'*Amphitryon* de Plaute :

(97) *SO. Nam quor istuc / Dicis ? equidem ualeo et saluus / Sum recte, Amphitruo. / AM. At te ego faciam / Hodie proinde ac meritis es / Vt minus ualeas et miser sis, / saluus domum si rediero (...). (Pl., Amph. 580-584)*

« Sosie : Mais pourquoi dis-tu cela ? Je suis en bonne santé, et parfaitement bien portant, Amphitryon. / Amphitryon : Eh bien, je ferai en sorte aujourd'hui que, comme tu l'as mérité, tu te portes mal et tu te sentes moins bien, si je reviens sain et sauf². »

¹ Depuis ce sens de « bien se porter », *ualere* a servi, à l'impératif, à former la formule d'adieu du latin, *uale, ualete*. De là, il a été employé à d'autres modes avec le sens de « au revoir », « foin de », par exemple en Cic., *Att.* IV, 5, 1 : *Sed ualeant recta, uera, honesta consilia* : « mais foin de cette politique dite de vertu, de loyauté, d'honneur ! (trad. Constans, CUF, 1963) ». Cet emploi nous montre que les locuteurs latins avaient conscience de prononcer une formule d'adieu lorsqu'ils disaient *uale*, et que le sens premier de cette forme n'était alors plus perçu. Il en est de même lorsqu'ils emploient les séquences délocutives *ualere iubere* ou *ualere dicere* (par exemple en Cic., *Att.*, V, 2, 2.), « dire *uale* ».

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

Comme en témoigne sa deuxième occurrence, *ualere* a pu aussi être assorti d'un adverbe précisant l'état de l'entité désignée par son sujet : *minus*, *male* pour indiquer un mauvais état de santé¹, *bene* pour en indiquer un bon. Il est aussi très souvent accompagné d'un adverbe intensif tel que *multum* ou le comparatif *plus* : dénotant alors le fait de particulièrement bien se porter, il a pu exprimer aussi le fait d'être fort physiquement, comme dans l'exemple suivant, où il a pour sujet un enfant qui vient de naître :

(98) *Postquam peperit, pueros lauere iussit nos. Occepimus.
Sed puer ille quem ego laui, ut magnus et multum ualet !
Neque eum quisquam colligare quiuit incunabulis.* (Pl., *Amph.*, 1102-1104)
« Bromie : (...) Quand elle eut accouché, elle nous dit de baigner les enfants. Nous obéîmes. Mais l'enfant que je baignai, qu'il était grand, et fort ! Personne n'a été capable de l'attacher dans son berceau². »

Multum ualere dénote ici la constitution particulièrement robuste de l'enfant qui vient de naître, qui se traduit par sa capacité à résister à ceux qui veulent l'attacher dans son berceau : en cela, *ualere* est à placer sur le même plan que *uires*. Mais, dans l'exemple suivant, le complément de moyen à l'ablatif *pugnis* invite à le rapprocher plutôt de *uis*, dans la dénotation d'une force offensive :

(99) *SO. Non loquar nisi pace facta, quando pugnis plus uales.* (Pl., *Amph.*, 390)
« Sosie (à Mercure) : Je ne parlerai qu'une fois la paix faite, puisque tu es le plus fort par tes poings. »

Cet emploi du verbe ne se limite pas au domaine corporel. En effet, il peut dénoter l'état d'« être fort » en tout autre domaine que celui de la santé ou de la condition physique. En ce cas, il est souvent spécifié par un complément, par exemple par un complément introduit par *ad* :

(100) *Quam qui accepissent, si eidem ingenio ad pronuntiandum ualuissent et se ad dicendum quoque non repugnante natura dedissent, eloquentia praestitisse.* (Cic., *De orat.*, III, 140)
« Ceux qui avaient reçu cet enseignement, si, en plus de ce talent, ils étaient bons pour la prononciation et se destinaient à l'art oratoire sans que leurs dispositions naturelles n'y fissent obstacle, excellaient dans l'éloquence. »

Dans ce sens, *ualere* peut avoir pour sujet non plus une personne, mais une entité inanimée, comme dans l'exemple suivant, où Cicéron parle des descriptions des Enfers au théâtre :

¹ Cf. Pl., *Curc.* 169 : *PA. Male ualere te, quod mihi aegrest* : « Palinure : Ce que je vois, c'est que tu es malade, et cela me chagrine (trad. Grimal, Folio, 1971). » *Male* fonctionne ici comme un inverseur du sémantisme du verbe, emploi que l'on peut comparer par exemple au fr. *malpropre* « sale », qui inverse la valeur de *propre*. Dans ce passage, *ualere* n'est pas employé à propos de l'état de santé physique, mais à propos de l'état de santé mentale de Phédrome : Palinure reproche en effet à son maître de perdre la tête pour l'amour d'une femme. Quelques vers plus loin, il emploie le verbe *insanire* à son propos (Pl., *Curc.* 183).

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

(101) *Tantumque ualuit error, qui mihi quidem iam sublatus uidetur, ut, corpora cremata cum scirent, tamen ea fieri apud inferos fingerent, quae sine corporibus nec fieri possent nec intellegi.* (Cic., *Tusc.*, I, 37)

« Ce préjugé, qui d'ailleurs, à mon avis, est en voie de disparition, avait tant de force que l'on se représentait dans les Enfers des actions qui ne peuvent ni se faire, ni se concevoir en l'absence de corps, et cela quand on savait que les corps avaient été incinérés¹. »

Dans d'autres cas où *ualere* a un complément prépositionnel introduit par *ad* ou *apud*, le verbe exprime moins l'idée d'être fort ou d'avoir de la valeur que celle d'exercer sa force ou son pouvoir sur quelqu'un :

(102) *Fidem cum proposuisses uenalem in prouincia, ualuit apud te plus is qui pecuniam maiorem dedit.* (Cic., *Verr.* II, 2, 78)

« Puisque ta loyauté, tu l'avais exposée en vente dans ta province, celui qui a eu le plus de pouvoir sur toi, c'est celui qui a donné le plus d'argent. »

Dans cet emploi, il peut se trouver de nouveau intégré au vocabulaire de la santé et de la médecine, mais cette fois de manière plus technique que dans le sens courant « bien se porter ». *Valere* est effectivement employé pour exprimer l'efficacité d'un remède ou l'effet d'une substance sur le corps, comme dans le texte suivant, où il s'agit de l'onguent d'Andréas :

(103) *Prodest impositum minutis maioribusque abscessibus ; item articulis, ideoque et coxis, et pedibus dolentibus ; item, si quid in corpore collisum est, reficit ; praecordia quoque dura et inflata emollit ; ossa extrahit : ad omnia denique ualet, quae adiuuare calor potest.* (Cels., *De medic.* V, 18)

« Il est utile quand on l'applique sur les abcès, les plus petits comme les plus grands ; également sur les articulations, et pour cela aussi sur les hanches et les pieds ; de même, si quelque chose est cassé dans le corps, il le répare ; il ramollit aussi les viscères lorsqu'elles sont dures et gonflées ; il fait sortir les esquilles d'os : bref, il est efficace sur tout ce que la chaleur peut aider. »

Il alterne alors avec *possum*, dont nous avons vu qu'il pouvait être construit de la même manière et avoir le même sens. C'est également le cas lorsque les deux verbes sont assortis d'un adverbe, comme dans le passage qui suit, dans lequel Cicéron fait allusion à César et à son accession selon lui illégitime au pouvoir suprême :

(104) *Notum tibi omne meum consilium esse uolui, ut primum scires me numquam uoluisse plus quemquam posse quam uniuersam rem publicam, postea autem quam alicuius culpa tantum ualeret unus ut opsisti non posset, me uoluisse pacem.* (Cic., *Fam.*, 7,3,5)

« J'ai tenu à ce que ma ligne de conduite te fût connue point par point ; car tu dois savoir ceci : je n'ai jamais voulu qu'un individu eût plus de pouvoir que l'ensemble de la république ; mais du jour où, par la faute de quelqu'un, un homme est devenu si puissant qu'il était impossible de lui résister, j'ai voulu la paix². »

¹ Trad. Humbert, CUF, 1970.

² Trad. Beaujeu, CUF, 1980.

Les deux séquences *plus posse (quam)* et *tantum ualere (ut)* entrent toutes deux dans le paradigme des verbes ou lexies verbales signifiant « avoir du pouvoir », mais par des chemins différents¹. Cependant, cet emploi constitue un point d'intersection entre *posse* et *ualere*, de même que leur emploi avec un syntagme prépositionnel introduit par *ad* ou *apud*.

Il arrive également que, comme *posse*, *ualere* soit assorti d'un pronom neutre, dont la fonction grammaticale est difficile d'interprétation : bien que construit directement et faisant pleinement partie du syntagme verbal, il ne peut pas être considéré comme un complément d'objet direct, comme le prouve par exemple l'échec du test de la passivation. La *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas le considère comme un « accusatif de mesure », de même que le complément de *pendere* « peser »². Ainsi, la ressemblance entre *posse* et *ualere* dans cet emploi, incontestable lorsque l'on confronte les deux passages qui suivent, a des chances de n'être que superficielle :

(105) *EVC. Illic hinc abiit. Di immortales, obsecro, aurum quid ualet !*

Credo ego illum iam indaudiuisse mihi esse thesaurum domi ;

Id inhiat, ea affinitatem hanc obstinauit gratia. (Pl., *Aul.*, 265-267)

« Euclion : Le voilà parti ! Dieux immortels, je vous prie, voyez comme l'or est puissant ! Je suis certain qu'il a dès maintenant entendu dire que j'avais un trésor chez moi ; il le dévore en pensée, et c'est pour cela qu'il veut absolument cette alliance³. »

(106) *Videte, quaeso, quid potest pecunia,*

Quoniam bene gesta re rediisse me uidet

Magnasque adportauisse diuitias domum,

Sine aduocatis ibidem, in cercuro, in stega,

In amicitiam atque in gratiam conuortimus. (Pl., *Stich.*, 410)

« Épignome : Voyez, je vous prie, la puissance de l'argent : me voyant revenir après de bonnes affaires et rapporter à la maison des richesses considérables, sans intermédiaires, sur le bateau même, sur le pont, il est redevenu mon ami, nous sommes réconciliés, et aujourd'hui lui et mon frère dînent chez moi⁴. »

A priori, il ne paraît pas exister de différence fondamentale entre les deux expressions *aurum quid ualet* et *quid potest pecunia*. Mais si P. Grimal traduit les deux verbes comme s'ils étaient tous deux intransitifs, il convient de préciser cette traduction. Littéralement, on traduira *quid potest pecunia* par « ce que peut l'argent », avec vraisemblablement ici une omission de *facere* par l'usage⁵. Peut-on traduire également *aurum quid ualet* par « ce que peut l'or » ? Il convient d'en douter lorsque l'on observe d'autres occurrences de *ualere* avec un accusatif :

¹ Sur cet emploi de *possum*, cf. *supra*, chap.1 de cette partie.

² Ernout, Thomas, 1993 (1953), 32 (§41). Le même problème se pose pour fr. *valoir* : comment analyser « un euro » dans *La baguette vaut un euro* ? Certaines grammaires françaises créent une catégorie spéciale pour le complément des verbes de ce type (coûter, peser, etc.), le « complément circonstanciel de prix » ou « de poids », qui correspond à l'« accusatif de mesure » du latin. Voir par exemple Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986, 102 : *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

³ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁴ Trad. Grimal, Folio, 1971.

⁵ *Pecunia aliquid (facere) potest* peut être transformé au passif en *aliquid fieri pecuniā potest*, mais *pecunia aliquid ualet* ne peut être transformé en **aliquid fieri pecuniā ualet*, du moins à date ancienne.

(107) *Primum idem [esse] dico uoluptatem quod ille ἡδονήν. Et quidem saepe quaerimus uerbum Latinum par Graeco et quod idem ualeat ; hic nihil fuit, quod quaereremus.* (Cic., *De fin.*, 2, 4, 13)

« D’abord, ce que moi j’appelle *uoluptas* c’est identiquement ce que lui appelle ἡδονή. Et précisément il nous arrive souvent de chercher, pour répondre à un mot grec, un mot latin équivalent ; ici il n’y a rien eu à chercher¹. »

Littéralement, on peut traduire par « un mot latin pareil au mot grec et qui vaut la même chose », « qui lui est équivalent ». *Valere* traduit clairement ici le grec δύνασθαι dans son sens de « signifier »² ; de même, les deux verbes partagent le sens de « valoir financièrement » à propos d’une somme d’argent ou d’un objet quelconque. Selon Cl. Moussy, ce sens serait secondaire par rapport à celui de « valoir, signifier », que l’on trouve déjà chez Lucilius³. Mais, quoi qu’il en soit, « c’est cette notion de ‘valeur’ qui se retrouve dans les emplois où le terme est appliqué soit aux monnaies, soit aux mots. Ces deux types d’emplois doivent être rapprochés ». De même, il n’y a pas lieu de séparer cet emploi de celui de l’exemple (104) : *ualere* dénote dans les deux cas le fait de « valoir quelque chose » et la séquence *aurum quid ualet* peut être interprétée au sens de « ce que vaut l’or », et non de « ce que peut (faire) l’or ». Néanmoins, il est aussi possible de considérer *quid* comme un accusatif de relation, et de traduire par « en quoi l’or est puissant ». Quoiqu’il en soit, les deux séquences, *aurum quid potest* et *quid potest pecunia*, en dépit des apparences, ne relèvent pas de la même description syntaxique.

2.6.1.2. Des emplois modaux

Cependant, à partir de l’époque classique, *ualere* tend à se construire avec un verbe à l’infinitif, comme *posse* dans la plupart de ses emplois. Il dénote alors le fait d’ « être en état de » faire quelque chose. On trouve cette construction du verbe chez Lucrèce, par exemple :

(108) *Et merito; nam si certam finem esse uiderent
aerumnarum homines, aliqua ratione ualerent
religionibus atque minis obsistere uatum.* (Lucr., *De rer. nat.*, 107-109)

« Et c’est justice. Car si les hommes voyaient qu’il est un terme sûr à toutes leurs misères, ils auraient un moyen, alors, de résister tant aux religions qu’aux menaces lancées par les devins⁴. »

Par une forme de grammaticalisation, où *ualere* perd certains de ses sèmes concrets, le verbe accède ici à un statut proche d’un verbe modal. Les diverses constructions et les quelques acceptions qu’il partage avec *posse* ont dû favoriser cet emploi de *ualere* suivi de l’infinitif. On peut donc dégager pour *ualere* quasiment les mêmes constructions que pour *posse*, mais avec des fréquences inversement proportionnelles :

¹ Trad. Martha, CUF, 1967.

² Cf. Moussy, 1999, 14-15.

³ Fr. 1215 – 6 M (Hex. 4 Ch.) : *nam ueluti intro aliud longe esse atque intus uidemus / sic et apud te aliud longe est neque idem ualet ad te* : « en effet, de même que nous voyons que *intro* est bien différent de *intus*, de même *apud te* est bien différent de *ad te* et n’a pas la même valeur » (exemple cité et traduit par Cl. Moussy, 1999, 15).

⁴ Trad. Pautrat, Livre de poche, 2002.

- 1) *ualere* seul (à la différence de *posse*)
- 2) *ualere* + adverbe (souvent intensif)
- 3) *ualere* + syntagme prépositionnel (souvent introduit par *ad*)¹
- 4) *ualere* + accusatif
- 5) *ualere* + infinitif

De la même manière qu'il est possible d'expliquer certains des emplois où *possum* a un « sens lexical plein » par une influence de *ualeo*, avec lequel il partageait certaines constructions syntaxiques, on peut invoquer une influence réciproque de *possum* sur *ualeo*, l'amenant à des emplois modaux.

Mais il est possible aussi que *ualeo* ait subi un processus de calque sémantique à partir du verbe grec δύναμαι, en direction inverse de celui qu'aurait connu *possum*. Les deux verbes partageant les emplois de « valoir, signifier », appliqués aux mots ou aux monnaies, mais également le sens d'« être fort » dans le domaine médical, ont pu être rapprochés au point que *ualeo* devienne apte à traduire les emplois modaux de δύναμαι. Dans ce cas, c'est un phénomène de traduction, ou, plus largement, de rapprochement interlinguistique, qui serait au fondement du rapprochement syntaxico-sémantique de *possum* et *ualeo* à l'intérieur du latin.

Qu'en est-il à présent du participe *ualens* et de l'adjectif dérivé *ualidus* ? Suivent-ils l'évolution du verbe, se trouvent-ils en concurrence, ou, au contraire, se partagent-ils l'expression adjectivale des différentes acceptions de *ualere* ?

2.6.2. *Valens* et *ualidus*

2.6.2.1. *Emplois similaires*

Dans certains contextes, *ualens* et *ualidus* ne présentent pas de différences notables, et sont complètement interchangeables, par exemple dans les deux exemples suivants, où ils dénotent la bonne santé de quelqu'un :

(109) *Omnia a te data mihi putabo si te ualentem uidero.* (Cic., *Fam.*, 16, 13, 1)
 « Je penserai avoir reçu le plus beau cadeau du monde, quand je te verrai en bonne santé². »

(110) *Innumerabilia tua sunt in me officia domestica, forensia, urbana, prouincialia, in re priuata, in publica, in studiis, in litteris nostris: omnia uiceris, si, ut spero, te ualidum uidero.* (Cic. *Fam.*, 16, 4, 3)

« Tu m'as rendu avec dévouement d'innombrables services en ma maison et au forum, à Rome et dans ma province, en matières privées et publiques, pour mes études et mes écrits : tu les auras tous surpassés si, comme je l'espère, je te revois en bonne santé³. »

¹ On trouve aussi, comme pour *posse*, *ualere* + adverbe + syntagme prépositionnel.

² Trad. Constans, CUF, 1960.

³ Trad. Bayet, CUF, 1967.

Les deux lexèmes peuvent également dénoter la force physique supérieure d'un individu face à un autre. Ainsi, chez Plaute, *ualens* qualifie un élève plus fort physiquement que son maître, et *ualidus* est employé à propos de Jupiter :

(111) *Magistron quemquam discipulum minitarier?*
Nihil moror discipulos mi [esse] iam plenos sanguinis ;
Valens afflicat me uaciuom uirium. (Pl., *Bacch.*, 152-154)

Lydus : « Un élève menacer son maître ? Ah, je me passerais bien que mes élèves aient autant de vigueur ; celui-ci est si énergique qu'il me maltraite, moi qui n'ai plus de forces¹. »

Le cotexte de *ualens* souligne sa proximité sémantique avec *uires*, puisque le participe s'oppose ici à *uaciuom uirium*. L'individu qui est *ualens*, « qui se porte bien » ou qui est « fort », est donc celui qui est pourvu de *uires*, de forces. De même, l'adjectif *ualidus* qualifiant Jupiter se trouve à proximité de *uiripotens* dans le *Perse* de Plaute² : dans les deux passages, *ualens* et *ualidus* qualifient un individu qui se trouve être en situation de supériorité.

Malgré leur commutabilité dans la plupart des contextes, il apparaît que certains emplois sont propres à *ualidus*, d'autres à *ualens*. De plus, il est possible qu'il y ait une différence aspectuelle entre les deux lexèmes, même lorsqu'ils sont utilisés dans le même emploi.

2.6.2.2. Emplois particuliers (differentiae)

D'abord, *ualidus* connaît des emplois que *ualens* ignore : il qualifie ainsi toute autre chose que des êtres humains ou divins, comme par exemple une ville, dont il dénote la solidité et la capacité à résister aux attaques :

(112) *Quorum copiis cum se duces praebuisset, ut [et] iam a fabulis ad facta ueniamus, oppressisse Longam Albam, ualidam urbem et potentem temporibus illis, Amuliumque regem interemisse fertur.* (Cic., *Rep.*, 2, 4)

« Ce furent là les troupes dont il (Romulus) prit le commandement, et l'on rapporte (passons maintenant de la légende à l'histoire) qu'il soumit Albe la Longue, une ville forte et puissante à cette époque, et qu'il tua le roi Amulius³. »

ou encore des ressources financières :

(113) *Habeas: neque nos factione tanta quanta tu sumus,*
Neque opes nostrae tam sunt ualidae quam tuae: uerum tamen
Hau metuo ne ius iurandum nostrum quisquam culpitet. (Pl., *Cist.*, 493-495)

« Ménélis : (...) Épouse-la. Nous ne sommes pas d'un aussi bon milieu que toi. Et nos ressources sont loin d'égaliser les tiennes ; mais je n'ai pas à craindre que quelqu'un vienne me reprocher de ne pas avoir tenu ma parole. »

Validae qualifie ici *opes*, employé dans son acception de « richesses ». Il suit alors l'emploi de *ualere* dans son acception d'« avoir une valeur, valoir », lorsqu'il s'applique à

¹ Trad. Grimal, Folio, 1971.

² Pl. *Pers.* 252.

³ Trad. Bréguet, CUF, 1980.

l'argent notamment. Il convient donc de rapprocher cette occurrence de celle que nous avons relevée chez Plaute, en *Aul.* 265 : *aurum quid ualet*, traduit par « ce que vaut l'or ».

Quant à *ualens*, il paraît être le seul à dénoter l'état de puissance d'un individu, puissance de fait non limitée par une magistrature, donc illégitime aux yeux de Cicéron ; ce dernier applique *ualens* à César dans le passage suivant, ce qui permet d'établir un rapprochement entre *ualens* et *potens*, parallèle à celui de *ualere* et *posse* :

(114) *His ille rebus ita conualuit ut nunc in uno ciui spes ad resistendum sit ; qui mallem tantas ei uiris non dedisset quam nunc tam ualenti resisteret.* (Cic., *Att.*, 7, 3, 4)

« Par toutes ces démarches le voilà devenu si puissant qu'aujourd'hui un seul citoyen est l'espoir de la résistance ; un citoyen qui aurait mieux fait de ne lui point donner tant de forces que d'avoir à résister maintenant à un si puissant adversaire¹ ! »

Dans le cotexte de *ualens*, le parfait *conualuit*, formé sur *ualui* avec le préfixe *con-* à valeur intensive, et *uires* dénotent la même réalité que le participe : la puissance de fait de César.

Outre leurs quelques différences d'emplois, il est possible que *ualidus* et *ualens* n'aient pas la même valeur aspectuelle. Ainsi, du fait de sa nature de participe présent, *ualens* paraît insister sur le fait que l'état qu'il dénote est actuel au moment dont il s'agit, mais ne l'est pas nécessairement après ou avant. Cela est assez net dans le passage qui suit, où Cyamus s'adresse à Phronésie, qui vient d'accoucher :

(115) *CY. Valeo et uenio ad minus ualentem et melius qui ualeat fero.* (Pl., *Truc.*, 578)

« Cyamus : Je vais bien, je viens trouver celle qui ne va pas si bien que moi et je lui porte de quoi se mieux porter². »

Minus ualens, de même que *ualeo*, dénote l'état de santé actuel des deux interlocuteurs, l'état dans lequel ils sont au moment de l'énonciation. De même, dans le passage suivant, *ualens* dénote l'état de l'enfant au moment dont il est question, à onze heures, état qui n'est plus d'actualité quelques heures plus tard :

(116) *Ille se Tarentum proficisci cum simulasset, eo ipso die puer, cum hora undecima in publico ualens uisus esset, ante noctem mortuus et postridie antequam luceret combustus est.* (Cic., *Cluen.*, 27)

« Le jour même où de son côté, il avait simulé un départ pour Tarente, l'enfant qu'on avait vu en public en bonne santé³ à onze heures, mourut avant la nuit et fut incinéré le lendemain avant le lever du jour⁴. »

Valens semble ainsi être plus marqué aspectuellement que *ualidus*, qui dénote indifféremment l'état permanent d'une entité et son état présent. C'est peut-être pourquoi *ualidus* a connu des emplois plus diversifiés que *ualens*. Cependant, il convient de relativiser les différences entre les deux lexèmes : tous deux restent en effet très proches des emplois de

¹ Trad. Bayet, CUF, 1967.

² Trad. Grimal, Folio, 1971.

³ Nous remplaçons la traduction de la CUF « vivant » par « en bonne santé ».

⁴ Trad. Boyancé, CUF, 1953, modifiée.

ualere. En cela, ils sont tous deux à même de traduire un bon nombre d'emplois de δυνατός et du participe δυνάμενος.

Vires et *ualere* fonctionnaient parallèlement dans l'expression de l'état des forces physiques, des ressources du corps. Quand *ualere* était employé pour dénoter le fait d'avoir de l'influence sur autrui, il fonctionnait en parallèle avec *uis* dans son sens d'« influence ». Ces rapprochements ne pouvaient que favoriser la mise en relation de δύνασθαι et *ualere* et être favorisés par elle, à travers le sens de « valoir, signifier » qu'ils partageaient ; parallèlement, le rapprochement de δύναμις et *uis/uires* était lui aussi favorisé. En outre, des phénomènes d'influence réciproque ont pu se produire au niveau intralinguistique entre le paradigme de *possum, potestas, potentia* et celui, recomposé, de *ualeo, uis, uires* : ceux-ci feront l'objet d'une synthèse dans le troisième et dernier chapitre. Auparavant, il s'agit de comprendre comment *uirtus*, qui, à date ancienne, était bien distinct de *uis* et *uires*, a pu néanmoins concurrencer *uis* dans le rôle d'équivalent de δύναμις à partir du II^e siècle de notre ère.

3. La « dynamisation » progressive de *uirtūs*

Comme il a été observé plus haut, les emplois de *uirtus*, à partir de son sens de base fortement marqué par sa formation dérivée de *uir*, se sont très tôt étendus : dès les textes de Plaute, il est employé avec des compléments référentiels qui ne sont plus des *uiri* : une femme, des esclaves, une marchandise, une propriété. Selon W. Eisenhut, cette rapide extension peut trouver son explication dans le rapprochement précoce du lexème latin avec le grec ἄρετή, dont le sémantisme s’organise autour du sème /excellence/. Pourtant, comme il le souligne dès les premières lignes de son chapitre sur le sujet, ces deux lexèmes, par leur contenu conceptuel, n’avaient pas lieu d’être rapprochés. En effet, l’excellence, « ce qui est le mieux », est une notion bien plus large que celle de « virilité, courage »¹ exprimée originellement par *uirtus*. Si l’on se limite toutefois à comparer les occurrences des deux lexèmes dans des textes relevant des mêmes genres, à savoir l’épopée et l’histoire, leur rapprochement devient compréhensible (3.1). Cependant, *uirtus* n’en dénote pas moins une valeur proprement romaine, traditionnelle et fondamentale dans la construction de la République : du domaine militaire, le lexème est transféré au domaine civique, et de « valeur guerrière » du *uir*-guerrier, il en vient à prendre le sens de « valeur civique » du *uir*-citoyen, engagé dans la vie politique romaine (3.2). Dans ce cas, il est encore possible de trouver des ressemblances entre les emplois de *uirtus* et ceux d’ἄρετή, sans qu’il soit besoin d’expliquer les premiers par les seconds². En revanche, lorsque *uirtus* est adopté par les auteurs de traités de philosophie morale (Cicéron et Sénèque notamment), c’est bien en raison d’un phénomène de traduction : *uirtus* est alors utilisé dans le rôle d’équivalent de traduction d’ἄρετή tel qu’il est employé dans la philosophie grecque, chez Aristote puis chez les Stoïciens (3.3). Il convient également d’invoquer l’influence d’ἄρετή pour expliquer comment *uirtus* a pu acquérir des compléments référentiels non humains, et dénoter la bonne qualité de quelque chose : c’est en effet ce qui explique le malaise de Cicéron face à l’emploi de *uirtus* pour dénoter la qualité d’un cheval (3.4). Cependant un pas est franchi : *uirtus* peut désormais dénoter la qualité distinctive d’une entité, ce qui permet de la connaître, sa manière d’agir sur l’extérieur ; cet emploi constitue un premier point d’intersection avec ceux de δύναμις. Pourtant, ce point est encore trop ténu pour expliquer à lui seul la promotion de *uirtus* au rang d’équivalent de traduction de δύναμις, dans la Bible, où le lexème grec a le plus souvent pour complément référentiel Dieu, Jésus dans le *Nouveau Testament*, des rois ou au moins des hommes, mais rarement des entités non animées. C’est plutôt vers la transformation de la notion de *uirtus* appliquée à l’Empereur qu’il convient de se tourner pour comprendre ce choix : si les principes littéralistes des traducteurs de la Bible ont engendré la traduction systématique de δύναμις par *uirtus*, provoquant ainsi une nouvelle extension de ses emplois, il a bien fallu que ce choix leur paraisse pertinent pour au moins l’un d’entre eux. Or, la *Virtus Augusti*, au II^e siècle de notre ère, acquit un caractère surnaturel susceptible de fonder

¹ Eisenhut, 1973, 14 : « ‘das was am besten ist’ (oder auch ‘das was gefällt’) ist weit umfassender als ‘Mannheit, Männlichkeit, Mannhaftigkeit’. »

² C’est également l’avis d’A. N. van Omne (1946).

l'emploi du lexème à propos de la puissance de Dieu (3.5). Dans le latin des auteurs chrétiens, *uirtus* était en conséquence devenu apte à traduire d'autres emplois de δύναμις (3.6).

3.1. La valeur du *uīr*-guerrier : les aspects de la *uīrtūs* épique et historique

Lorsqu'il dénote la valeur caractéristique du héros ou du guerrier (*uir*), *uirtus* est particulièrement bien représenté dans les textes relatant guerres et combats, c'est-à-dire les textes historiques et les textes épiques. Dans ces textes, tout au long de la latinité, *uirtus* fait référence à ce que nous appelons provisoirement et de manière large la valeur guerrière : c'est en observant *uirtus* au sein de son environnement lexical que nous pourrions déterminer plus précisément les différents aspects de cette valeur guerrière. En effet, si *uirtus* se laisse très souvent traduire, en contexte militaire, par « valeur », cette solution de traduction ne saurait suffire à rendre compte de la multiplicité des « facettes¹ » que le lexème a dans ce contexte. Il ne faudrait pas pour autant lui assigner plusieurs sens nettement distincts, car il a bien toujours celui de « valeur guerrière » – du moins lorsqu'il est au singulier – dans les passages analysés ; mais, selon les contextes, selon les notions desquelles elle est rapprochée, ou auxquelles elle est opposée, cette valeur guerrière se trouve investie de nuances différentes, et considérée sous des angles divers. Ainsi, le moment à propos duquel elle est évoquée joue un rôle important dans la définition de sa référence précise : avant le combat, elle dénote soit le savoir-faire et l'expérience que les combattants devront mobiliser, soit le « mental », c'est-à-dire la confiance en soi que les combattants doivent éprouver ; pendant le combat, elle est constituée par l'attitude courageuse des combattants, qui les amène à accomplir des exploits, des actes de bravoure, pouvant eux-mêmes être dénotés par le pluriel *uirtutes* ; après le combat, *uirtus* fait référence au mérite des combattants, c'est-à-dire à l'attitude courageuse qu'ils *ont eue*, et qui est désormais à même d'être qualifiée positivement, louée et récompensée.

3.1.1. *Vīrtūs* et *fortuna* : « la fortune sourit aux courageux (*fortuna fortis*) »

Avant d'envisager les différentes facettes de la valeur guerrière dénotée par *uirtus*, il convient de la situer au sein du couple traditionnel qu'elle forme avec *fortuna*, la chance. Ces deux lexèmes dénomment les deux aspects d'un couple notionnel étroitement lié et font référence aux deux ingrédients indissociables et complémentaires de la victoire, mais ils sont également les noms de deux divinités. Au cours de la latinité, ce couple connaît quelques infléchissements, notamment dans la pensée stoïcienne, mais se maintient néanmoins, au moins comme *topos* littéraire, comme en témoigne la préface de l'œuvre² de Florus, historien du II^e siècle de notre ère³. Ainsi, lorsque celui-ci veut vanter les mérites du peuple romain,

¹ Nous rappelons que nous empruntons ce terme à G. Kleiber, 1997, 219-231 et 1999, 89 *sqq.*

² Son *Histoire romaine* est transmise sous le nom d'*Epitoma de Tito Liuio*, mais ce titre est inadapté, car l'œuvre ne constitue pas un résumé de celle de Tite-Live.

³ Selon A. Nordh (1952, 111-128 : « *Virtus* and *Fortuna* in Florus », *Eranos*, 50), Florus accorde une place plus élevée à la *fortuna* qu'à la *uirtus* dans les succès de Rome après la deuxième guerre punique et le premier conflit avec la Macédoine.

véritable protagoniste de son œuvre, il invoque encore le concours équilibré de *Virtus* et de *Fortuna*, qui permet à ce peuple d'affronter « peines et dangers » – *labores periculaque*, ce binôme constituant un autre *topos* de la littérature latine¹ :

(117) *Tot in laboribus periculisque iactatus est, ut ad constituendum eius imperium contendisse Virtus et Fortuna uideantur.* (Flor., Pr. 2)

« Il fut aux prises avec tant de peines et de dangers que, pour constituer son Empire, Courage et Fortune semblent avoir rivalisé². »

La première trace littéraire du couple se trouve dans un fragment des *Annales* d'Ennius, cité dans le *De officiis* de Cicéron (I, XII, 38) : il s'agit de la réponse que Pyrrhus fait à l'ambassade romaine conduite par C. Fabricius, venue demander la reddition des prisonniers. Pyrrhus affirme ne réclamer ni or, ni rançon ; il considère les siens et ses ennemis comme des guerriers (*belligerantes*), et non comme des trafiquants de guerre (*cauponantes bellum*), qui décident de leur vie par le fer et non par l'or :

(118) *Vosne uelit an me regnare era, quidue ferat Fors uirtute experiamur. Et hoc simul accipe dictum :*

quorum uirtuti belli fortuna pepercit,

eorundem libertati me parcere certum est. (Enn. Ann. VI, fr. 111 = VI, 197-200 Vahlen)

« Si le Sort, souverain, veut que ce soit vous qui régnez, ou que ce soit moi, ou bien ce qu'il apporte, éprouvons-le par notre valeur. Et en même temps reçois cette parole : ceux dont la fortune a épargné la valeur à la guerre, il est certain que j'épargnerai leur liberté. »

Ces vers sont révélateurs d'une certaine hiérarchie instaurée entre les deux valeurs : la fortune, dénommée d'abord par *Fors*, est dite souveraine (*era*) : elle est investie d'une volonté (*uelit*), et peut être rapprochée ici du destin (*fatum*) qui ordonne le monde dans l'épopée³ et contre lequel l'homme ne peut rien. Les combattants n'ont plus qu'à faire l'expérience (*experiamur*) de ce que le Sort a d'ores et déjà décidé. Toutefois, ce caractère fatal de la fortune ne doit pas les empêcher de manifester leur valeur (*uirtus*) : le vers suivant – *quorum uirtuti belli fortuna pepercit* – indique une forte imbrication de *fortuna* et *uirtus*, qui encadrent le nom de la guerre (*belli*) ; c'est le déploiement de leur valeur qui permet aux combattants d'être épargnés par la fortune, et celle-ci sourit aux combattants valeureux. Ainsi, dans la mentalité romaine, il faut faire preuve de courage et de détermination même si c'est, en définitive, la fortune qui finit par décider de l'issue du combat : à force de *uirtus*, les hommes peuvent même transformer les échecs en succès. C'est le sens d'un extrait de la *Guerre civile* de César, dans lequel l'auteur décrit la manière dont il a « regonflé » le moral de

¹ Cf. Hellegouarc'h, 1972 (1963), 249.

² Trad. Jal, CUF, 1967.

³ Sur les notions de *fatum* et de *fortuna* chez Virgile, voir Deremetz, 1994, 151-166 : « *Fatum* et *Fortuna* ou la métaphysique du récit virgilien » in Thomas (éd.), *L'imaginaire religieux gréco-romain*, Presses Universitaires de Perpignan, cité par J. Rohman, 2010, 5 (« Menaces sur l'ordre des destins dans l'*Énéide* : *Is uertitur ordo / uertere iussa aut noua condere fata* », *Camenuiae*, 5) : A. Deremetz distingue « entre *fatum* (ce qui est fixé par le destin, de manière rigide) et *fortuna*, les accidents de fortune qui viennent retarder le cours du destin, mais sans jamais l'interrompre ».

ses soldats après leur échec face aux Pompéiens¹. Son discours est articulé autour d'un conflit entre les deux notions de *uirtus* et *fortuna*. D'abord, César affirme avoir fait ce qu'il fallait pour obtenir la victoire : *locum se aequum ad dimicandum dedisse potitum se esse hostium castris expulisse ac superasse pugnantes* « il avait offert un poste propice au combat, il avait soumis le camp ennemi, il avait chassé et dominé les combattants ». Ensuite, il invoque trois causes possibles pour expliquer cet échec : le trouble de ses soldats (*ipsorum perturbatio*), une erreur quelconque (*error aliquis*) ou encore la fortune (*fortuna*) ; cette dernière, caractérisée par son inconstance et son imprévisibilité, peut parfois aller à l'encontre de la *uirtus*, et pencher du côté des moins valeureux². Mais si la *fortuna* peut ainsi l'emporter sur la *uirtus*, la *uirtus* peut renverser les revers provoqués par la *fortuna*. C'est pourquoi César exhorte ses troupes, lorsque tout ne leur est pas favorable, à seconder la fortune par leur activité : *si non omnia caderent secunda fortunam esse industria subleuandam*. Quelle que soit la raison de l'échec, et quelle que soit la part de responsabilité de la fortune dans cet échec, les soldats doivent faire preuve de *uirtus* pour le « réparer » (*sarciretur*) et pour inverser le cours des événements, comme ils l'avaient fait à Gergovie³ :

(119) *Sed siue ipsorum perturbatio siue error aliquis siue etiam Fortuna partam iam praesentemque uictoriam interpellauisset, dandam omnibus operam ut acceptum incommodum uirtute sarciretur.* (Caes., *BC*, III, 73, 5)

« Mais que ce fût leur manque de sang-froid ou quelque malentendu ou la Fortune elle-même qui eût suspendu le cours d'une victoire déjà gagnée et que l'on tenait, tous devaient s'employer à réparer, à force de valeur, l'insuccès subi⁴. »

La *uirtus* et la *fortuna* ne concourent donc pas toujours au même but, à la victoire du même camp. Mais pour qu'elles s'allient et assurent ensemble la victoire, les combattants ne doivent pas tenter d'agir directement sur la *fortuna* : celle-ci est imprévisible, et nul ne peut s'y fier. Ils doivent donc mettre en œuvre la *uirtus*, la seule qu'ils puissent maîtriser. Ce n'est que par leur *uirtus* qu'ils pourront infléchir la *fortuna*, les deux éléments se conjuguant alors pour aboutir à la victoire. Bien que la *fortuna* soit souveraine, elle n'est donc pas toute-puissante, et n'est pas totalement indépendante de la *uirtus* humaine. C'est aussi le sens du proverbe *fortuna fortis* (« la fortune aux courageux⁵ »), que l'on trouve à deux reprises dans la littérature latine, dans le *Phormion* de Térence⁶ et dans le *De finibus* de Cicéron⁷ : ce proverbe confirme le lien sémantique à établir entre le substantif *uirtus* et l'adjectif *fortis* : dans la

¹ Caes., *BC*, III, 73, 5.

² Le discours de César est évidemment partial et témoigne d'une mauvaise foi évidente. Voir le paragraphe précédent (III, 72), dans lequel César décrit la victoire de ses ennemis : *sed proinde ac si uirtute uicissent neque ulla commutatio rerum posset accidere per orbem terrarum fama ac litteris uictoriam eius diei concelebrabant* : « mais comme s'ils avaient vaincu par leur valeur et que la situation ne pouvait être bouleversée, ils ne cessaient de célébrer partout dans le monde, par voie orale ou écrite, la victoire de ce jour. »

³ Dans les lignes qui suivent le passage cité, César fait allusion à son échec de Gergovie, qui avait été « transformé en quelque chose de bien (*in bonum uerteret*) ».

⁴ Trad. Fabre, CUF, 1982 (1936).

⁵ Ce proverbe a son corollaire dans le fr. *La fortune sourit aux audacieux*, la notion d'audace, péjorative à Rome, ayant remplacé celle de courage.

⁶ Ter., *Phorm.* 203.

⁷ Cic., *De fin.* III, 4, 16.

mesure où *uirtus* n'avait aucun adjectif associé dans son paradigme lexical, c'est *fortis* qui a exprimé sur le plan adjectival ce qu'il exprimait sur le plan substantival.

La *uirtus* peut être maîtrisée par l'homme, la *fortuna* ne le peut pas : c'est sans doute pourquoi le couple traditionnel, qui représentait anciennement deux valeurs positives et complémentaires, se trouve peu à peu investi axiologiquement, au profit de *uirtus*. Cet infléchissement moral a lieu notamment dans la pensée stoïcienne, qui rejette parmi les « indifférents » ce qui « ne dépend pas de nous » (οὐκ ἐφ' ἡμῖν)¹. On l'observe également dans un vers de l'*Énéide*, dans lequel Énée s'adresse à son fils :

(120) *Disce, puer, uirtutem ex me uerumque laborem, fortunam ex aliis* (Verg., *Aen.* XII, 435)
« Enfant, apprends de moi la vertu et l'effort qui ne biaise pas, apprends ailleurs ce qu'est la chance². »

L'opposition entre *ex me* et *ex aliis* pourrait recouvrir l'opposition stoïcienne entre « ce qui dépend de moi » et « ce qui ne dépend pas de moi », et donner une coloration morale aux termes en présence, positive pour *uirtus* et *labor*, qui sont en outre qualifiés par l'adjectif *uerus*, et négative pour *fortuna*. Mais sans invoquer d'emblée la réévaluation stoïcienne du couple notionnel, il est possible de discerner cette différence d'appréhension de l'une et de l'autre notion par les cultes qui sont rendus aux déesses qui portent leur nom : alors que *Virtus* est célébrée avec *Honos* dans un temple qui leur est consacré près du temple de Mars³, *Fortuna*, elle, se laisse plus difficilement saisir, et se voit consacrer une pluralité de sanctuaires, qui correspondent aux spécifications dont elle fait l'objet : *Fortuna huius diei*, *Fortuna uirilil*, *Fortuna muliebris*, etc.⁴.

Néanmoins, il ne faudrait pas en déduire que *uirtus* dénote partout une valeur positive, là où seul *fortuna* serait plus équivoque. Le positionnement axiologique de *uirtus* est secondaire dans l'usage qui en est fait en latin. À date ancienne, la valeur, le courage ou le mérite que l'on attribue au guerrier, tout en étant une qualité valorisée et récompensée, n'est pas orientée sur le plan axiologique, et en vient même, dans un fragment de l'*Hectoris Lystra* d'Ennius, à être disqualifiée moralement en face de *iustitia* :

(121) *PRI. Melius est uirtute ius : nam saepe uirtutem mali / Nanciscuntur : ius atque aecum se a malis spernit procul.* (Enn. *Hect.* fr. 72 = *Trag.* 188 Vahlen)
« Priam : le droit est meilleur que la valeur : en effet, souvent, les méchants obtiennent la valeur, alors que le droit et l'équité se séparent nettement des méchants. »

La valeur guerrière dénotée par *uirtus* peut donc servir des objectifs injustes et moralement condamnables. Si elle est valorisée dans les textes, ce n'est pas primitivement

¹ Cf. *supra* pour la traduction du syntagme grec par (*non*) *in potestate nostra*.

² Trad. Perret, CUF.

³ Sur l'histoire du « temple double » consacré à ces deux divinités, voir par exemple Dumézil, 2000 (1974), 401-402. Selon lui, « ces deux abstractions n'ont pas joué un grand rôle dans la pensée religieuse des Romains » : nous ne nous attarderons pas sur la divinité *Virtus*.

⁴ Cf. Dumézil, 2000 (1974), 56 : « Ne touche-t-on pas là, dans une expression qui pourtant se veut suffisante, la limite de la création romaine en fait de dieux, l'incapacité des Romains à étoffer, à préciser un être qu'ils ne voient pas ? »

pour sa dimension axiologiquement bonne, mais pour la victoire qu'elle permet d'obtenir, quel qu'en soit le prix : sa valorisation est ainsi intimement liée à une conception agonistique des rapports humains, et à l'idée que le pouvoir ne revient pas nécessairement au plus juste, mais au plus fort. Il s'agit à présent de déterminer plus précisément le contenu référentiel de cette valeur guerrière des combattants, selon le moment à propos duquel elle est évoquée.

3.1.2. Les piliers de la virilité

D'abord, *uirtus* est utilisé pour dénoter le savoir-faire et l'expérience de la guerre que détient un homme ou un peuple et qui sont reconnus par autrui. Par exemple, lorsque César décrit la bataille qui oppose ses troupes aux Albiques, il reconnaît la valeur de ceux-ci comme une qualité qui les caractérise tout autant que les Romains, de manière permanente :

(122) *Pugnatum est utrimque fortissime atque acerrime ; neque multum Albici nostris uirtute cedebant, homines asperi et montani et exercitati in armis.* (Caes., *BC*, I, 57, 3)

« On combattit des deux côtés très bravement et très âprement ; car les Albiques ne le cédaient pas de beaucoup aux nôtres pour la valeur – c'étaient des hommes rudes, des montagnards, habitués à porter les armes. »

Or, il fonde cette valeur sur trois éléments imbriqués entre eux : un trait de caractère, la rudesse, leur lieu de vie, les montagnes, et leur entraînement, leur expérience des armes. *Virtus* est associé à ces mêmes éléments au tout début de la *Guerre des Gaules*, lors de la description comparée des Gaulois¹ : selon César, si les Belges sont les plus braves (*fortissimi*), c'est parce qu'ils habitent loin de la civilisation et de ses raffinements, et qu'ils luttent quotidiennement contre les Germains (*quibus cum continenter bellum gerunt*). C'est pour les mêmes raisons que les Helvètes surpassent les autres en valeur : *qua de causa Heluetii quoque reliquos Gallos uirtute praecedunt* ; dans ce passage, *fortissimi sunt* alterne avec *uirtute praecedunt*², et les deux affirmations trouvent leur explication dans les trois mêmes éléments. La notion de rudesse, dénotée par *asperi* dans l'exemple (122), est associée par César à la virilité, donc à la *uirtus*, en opposition au relâchement et à la mollesse, traits de caractère associés au contraire à la féminité³. Ainsi, dans la *Guerre des Gaules*, la rudesse est évoquée en creux et expliquée précisément par l'absence, dans les contrées éloignées des Belges et des Helvètes, des marchands qui vendent de quoi « efféminer » les esprits (*ad effeminandos animos*) : ce verbe au voisinage de *uirtus* permet de raviver *a contrario* la motivation du lexème, dérivé de *uir*⁴.

¹ Caes., *BG*, I, 3-4.

² *Fortis* est l'adjectif parallèle à *uirtus*, beaucoup plus qu'à *fortitudo*, lexème moins usuel. Cf. Hellegouarc'h, 1972 (1963).

³ Les Romains reconnaissaient ainsi chez certains hommes des traits de caractère ou des attitudes féminines (toujours connotés négativement), mais attribuaient également à certaines femmes la qualité proprement masculine de *uirtus*. Ainsi, Tite-Live parle de la *uirtus* de Clélie lorsqu'elle s'échappe du camp étrusque où elle était prisonnière et sauve ses compagnes (II, 13, 6).

⁴ L'association de *uirtus* avec la notion de rudesse et son opposition avec celle de civilisation corruptrice n'est pas propre à César, mais constitue un *topos* de la littérature latine. Par exemple, voici comment Tite-Live dépeint l'affaiblissement des troupes d'Hannibal lors de la bataille qui les oppose à celles de Marcellus à Nola : « Ils ne sont pas tous en ligne, ils errent en pillards dans la campagne, et ceux qui se battent sont amollis par les

L'expérience de la guerre qui est au fondement de la valeur guerrière d'un peuple n'est pas connue seulement par autrui ; elle constitue avant tout un objet de connaissance pour ceux qui la détiennent, et qui fondent sur elle leur espoir de victoire. C'est pourquoi on trouve *uirtus* avec des adjectifs ou des verbes relevant du paradigme sémantique de la conscience et de la confiance, comme dans les exemples suivants, extraits des *Annales* d'Ennius et de l'*Énéide* :

(123) *Nec metus ulla tenet, freti uirtute quiescunt* (Enn. *Ann., Inc. fr.* 308 = 549 Vahlen¹)
 « Et nulle peur ne les tient, ils se reposent, confiants dans leur valeur². »

(124) (...) *aestuat ingens
 uno in corde pudor mixtoque insania luctu
 et furii agitatus amor et conscia uirtus*³. (Verg., *Aen.*, XII, 666-668)
 « Dans son⁴ cœur bouillonnent à la fois le sens de l'honneur, en toute sa force, un délire ou se mêle la douleur, son amour qu'embrasèrent les Furies, et la conscience de sa valeur. »

Dans le premier exemple, *uirtus* est placé en relation d'antonymie avec *metus*, dans le second, il fait partie des éléments, avec *pudor*, *insania* et *amor*, qui poussent Turnus à se ressaisir pour affronter Énée en combat singulier. Le lexème fait ainsi référence à ce qui fonde la légitimité du guerrier à avoir confiance en lui : l'élan offensif de celui-ci, sans *uirtus*, ne serait que folle intrépidité.

3.1.3. Avant le combat : le « mental »

De là, *uirtus* en vient à dénoter également cette confiance en soi elle-même, ce que l'on appelle aujourd'hui, dans le vocabulaire des sportifs, le « mental », disposition psychologique qui soutient les forces physiques, voire comble leur éventuelle défaillance⁵. Appliquée non à un guerrier isolé, mais à des troupes de soldats, cette facette de *uirtus* pourrait se traduire par le « moral » des troupes, en français. Cette disposition psychologique peut être plus ou moins élevée, et tend à s'autoalimenter : plus leur moral est élevé, plus les guerriers ont de succès, et plus ils ont de succès, plus leur moral augmente. C'est également en ce sens que *uirtus* est employé dans le vers suivant de l'*Énéide*, à propos des Troyens vaincus : malgré leur défaite,

débauches de Capoue ; pendant tout l'hiver, le vin, les femmes et tous les bas-fonds les ont épuisés. Disparues, l'énergie et la vigueur (*uim uigoremque*), évanouie, la force physique et morale (*robora corporum animorumque*) qui leur ont permis de franchir les chaînes des Pyrénées et des Alpes. Ce sont les restes de ces hommes, pouvant à peine soutenir leurs armes et leurs membres, qui se battent. Capoue a été la Cannes d'Hannibal. C'est là que leur valeur guerrière (*uirtutem bellicam*), là que leur discipline militaire, là que leur réputation passée, là que leur espoir en l'avenir ont été anéantis » : que *uirtus* soit qualifié par *bellica* est révélateur de l'extension d'emploi du terme, qui n'est plus cantonné au domaine militaire.

¹ Vahlen donne un tout autre texte, qui paraît moins vraisemblable : *Non metus ulla tenet uirtutem, rite quiescunt*.

² Cf. *supra* pour la parodie plautinienne de ce tour épique (Pl., *Amph.* 212).

³ Cf. Verg., *Aen.* V, 455 pour un passage similaire. Le syntagme *conscia uirtus* paraît être un *topos* du genre épique : on le trouve en effet deux fois dans la *Thébaïde* de Stace (1, 644 ; 6, 826) et deux fois dans les *Punica* de Silius Italicus (1, 493 ; 2, 575).

⁴ Il s'agit de Turnus, à qui Sacès vient d'annoncer la débâcle des siens et la mort de la reine Amata.

⁵ En cela, il doit être rapproché d'*ἀλκῆ*, qui dénote la même qualité dans les épopées homériques, la « force d'âme », selon É. Benveniste (*Vocabulaire*, 2, 74). Cf. *supra*, première partie, chap. 1.

ceux-ci sont dépeints comme tellement valeureux que « le courage leur revient au cœur » et qu'ils peuvent alors encore abattre quelques ennemis :

(125) *Quondam etiam uictis redit in praecordia uirtus
uictoraeque cadunt Danaï. (...) (Verg., Aen. II, 367-368)*

« Parfois, même au cœur des vaincus le courage remonte et les Danaens vainqueurs tombent¹. »

Plusieurs fois, dans l'*Énéide*, le courage est ainsi « localisé » dans un endroit particulier du corps, le cœur ou la poitrine, dénotés par les termes suivants : *in praecordia* ici, mais aussi *animo* (IX, 741), *in pectore* (V, 363) ou *in corde* dans l'exemple (46). Comme dans l'épopée homérique, la distinction entre le corps et l'esprit n'est pas toujours nettement établie, et le courage se trouve aussi bien dans la poitrine, lieu du corps servant à dénoter le cœur de manière figurée, que dans l'esprit (*animus*) – *animus* dénotant également le cœur² au sens de « qualité du cœur, courage »³. Dans l'épopée virgilienne, la vaillance dénotée par *uirtus* est souvent décrite comme un élan, qui la rapprocherait davantage du μένος que de l'ἀλκή de l'épopée homérique⁴ : elle « bout » (*aestuat*) dans le cœur de Turnus, et il arrive que le lexème soit qualifié par les adjectifs *ardens* (VI, 129) ou *ferox* (XII, 20). Au livre X (405), elle est comparée au feu : la *uirtus* de chacun des soldats finit par former une seule *uirtus* collective, pareille à un incendie allumé par plusieurs brasiers. Enfin, si *uirtus* peut être coordonné à *animus* pour dénoter le courage, on le trouve aussi coordonné à *ira* (IX, 795) ou à *furiis agitated amor* (XII, 668⁵), lorsqu'il est employé à propos de Turnus : la *uirtus* peut donc parfois se rapprocher du *furor*, et le lexème n'est pas loin de dénoter alors l'espèce de transe durant laquelle le guerrier sort de lui-même et se dépasse pour accomplir des actes extraordinaires lors du combat. Cette conception proprement épique attachée à *uirtus* l'éloigne quelque peu de la valeur romaine traditionnelle. D'ailleurs, il n'est pas anodin que le lexème soit employé aussi à propos du personnage négatif de Turnus, et ne soit pas réservé au seul Énée ou à ses hommes⁶.

3.1.4. Pendant le combat : une attitude courageuse et des actes de bravoure

Cette disposition psychologique se traduit, durant le combat, par l'attitude courageuse dont fait preuve le guerrier, grâce à laquelle il rivalise avec ses adversaires : ce courage, que l'on comprend dès lors comme une attitude visible plutôt que comme un état d'esprit qui ne concerne que le guerrier lui-même, est dénoté lui aussi par *uirtus*. On trouve alors le terme

¹ Trad. Perret, CUF, 1992 (1977).

² En français contemporain, le mot *cœur* est encore utilisé dans le domaine sportif avec le sens de « courage ». De manière générale, ce domaine offre un poste d'observation privilégié du réinvestissement du vocabulaire des valeurs guerrières traditionnelles.

³ En ce cas, il peut d'ailleurs être coordonné à *uirtus*. Cf. par exemple Verg., *Aen.* V, 363 : *nunc, sicui uirtus animusque in pectore praesens, / adsit et euinctis attollat bracchia palmis* : « maintenant, si quelqu'un trouve en sa poitrine force et courage, qu'il se présente et, poings gantés, dresse haut ses bras (trad. Perret, CUF). »

⁴ Cf. *supra*, première partie.

⁵ Cf. *supra*.

⁶ Cette conception épique d'une *uirtus* furieuse et irréflectie, selon R. Sklenář, est subvertie par Lucain dans la *Pharsale*. Cf. Sklenář, 2003, en particulier 30 *sqq.* : *The Taste for Nothingness : a Study of Virtus and Related Themes in Lucan's Bellum Civile*, The University of Michigan Press.

employé avec des verbes tels que *praestare* (« montrer ») ou *extendere*¹ (« déployer »), par exemple chez César :

(126) *At hostes etiam in extrema spe salutis tantam uirtutem praestiterunt, ut, cum primi eorum cecidissent, proximi iacentibus insisterent atque ex eorum corporibus pugnarent, his deiectis et coaceruatis cadaueribus, qui superessent ut ex tumulo tela in nostros conicerent et pila intercepta remitterent.* (Caes., *BG*, II, 27)

« Mais l'ennemi, même alors qu'il ne lui restait plus guère d'espoir, montra un tel courage que, quand les premiers étaient tombés, ceux qui suivaient montaient sur leurs corps pour se battre, et quand ils tombaient à leur tour et que s'entassaient les cadavres, les survivants, comme du haut d'un tertre, lançaient des traits sur nos soldats et renvoyaient les javelots qui manquaient leur but². »

Dans ce passage, la consécutive introduite par le quantificateur *tanta* qui qualifie *uirtus* développe la manière dont se manifeste le courage des ennemis. Les actes de bravoure peuvent eux-mêmes être dénotés par le pluriel de *uirtus*, par un processus de métonymie, selon lequel l'effet ou le résultat reçoit le nom de la cause qui l'a produit – ici, l'attitude courageuse :

(127) *Quis genus Aeneadum, quis Troiae nesciat urbem, uirtutesque uirosque aut tanti incendia belli ?* (Verg., *Aen.*, I, 565)

« Qui pourrait ne pas connaître la race des Énéades, la ville de Troie, les hauts faits, les héros, les embrasements d'une pareille guerre³ ? »

L'étymologie du lexème est actualisée par sa coordination avec *uir*. Ce sont ses actes de bravoure qui permettent de reconnaître un authentique *uir*, digne de recevoir ce nom. À partir de là, le guerrier se voit célébré et récompensé, et *uirtus* montre une nouvelle facette.

3.1.5. Après le combat : le mérite et l'excellence

Virtus dénote alors toujours l'attitude courageuse du guerrier, mais en tant que celle-ci se voit qualifiée positivement, comme en atteste la formule rituelle et ancienne *macte uirtute esto / este*⁴. Tite-Live la met dans la bouche de Décius, de retour au camp romain avec ses soldats qui sont parvenus à franchir de nuit les lignes des Samnites :

(128) « *Macte uirtute, inquit, milites Romani, este ; uestrum iter ac reditum omnia saecula laudibus ferent ; sed ad conspiciendam tantam uirtutem luce ac die opus est, nec uos digni estis quos cum tanta gloria in castra reduces silentium ac nox tegat : hic lucem quieti opperiamur.* » (Liv., VII, 36, 5-6)

« Honneur à votre courage, dit-il, soldats romains ! Tous les siècles à venir exalteront par leurs louanges votre marche et votre retour. Mais pour contempler une telle valeur, il est besoin de lumière et de jour, et votre retour au camp, qu'une telle gloire auréole, mérite de ne pas être voilé par le silence et la nuit. Restons ici où, en toute quiétude, nous attendrons la lumière⁵. »

¹ Verg., *Aen.* VI, 806.

² Trad. Constans, CUF, 1990 (1926).

³ Trad. Perret, CUF, 1992 (1977).

⁴ A. N. van Omne s'est appuyé notamment sur cette formule pour justifier son interprétation du sens ancien de *uirtus* comme « pouvoir surnaturel ». Cf. *supra*.

⁵ Trad. Bloch, CUF, 1968.

Outre la formule rituelle, l'ensemble du passage présente l'isotopie du sème /éloge/, inhérent dans *laudibus* et *gloria*, afférent dans *conspiciendam*, *luce ac die* et *digni*¹ : *uirtus* dénote alors un comportement au combat qui est source de gloire et qui mène à la notoriété des combattants². L'une des définitions que J.-F. Thomas donne à *gloria*, lorsque le mot est employé à propos de la « gloire attachée à la valeur morale d'un comportement », permet de saisir le processus de qualification morale dont *uirtus* fait alors l'objet : à propos de *gloria*, le linguiste montre qu'il « se construit avec un complément déterminatif au génitif désignant la justification morale de la gloire (type *gloria constantiae*) et entre dans d'autres structures ou énoncés plus larges exprimant la même source de la notoriété. (...) Dans la plus grande partie des occurrences concernées, le mot se dit d'une gloire acquise par une qualité déterminée se manifestant avec une action bien définie elle-même jugée selon une norme universellement admise ». Il apparaît que *uirtus*, tel qu'il est employé dans le texte (128), entre exactement dans cette définition, et dans le paradigme des « qualités » ainsi définies, telles que *iustitia*, *sapientia* ou *clementia* : le lexème dénote bien une qualité déterminée, plus précisément une qualité de l'esprit, ou disposition psychologique, qui se manifeste par un ensemble d'actions et par une attitude définie au combat, actions et attitude qui sont elles-mêmes jugées selon une norme universellement admise qui prédéfinit le comportement idéal-typique du *uir* sur le champ de bataille. Source de *gloria*, la valeur guerrière dénotée par *uirtus* se voit ainsi investie d'une dimension morale et se trouve orientée vers le haut sur l'échelle axiologique. Le lexème est opposé, dans certains contextes, à des attitudes qui sont au contraire disqualifiées parce qu'elles manifestent une flétrissure morale. Ainsi, dans les lignes qui précèdent l'exemple (126), *uirtus* est placé en relation d'antonymie avec *turpitudō*³ : le renfort des troupes césariennes redonne de l'espoir et du courage (disposition mentale) aux soldats qui avaient fui face à l'ennemi. Les chevaliers veulent ainsi effacer par leur courage (attitude) la honte de leur fuite (*equites uero, ut turpitudinem fugae uirtute delerent*). De même, chez Salluste, dans le discours prononcé par Catilina, *uirtus* est opposé à *dedecus* : *nonne emori per uirtutem praestat quam uitam miseram atque inhonestam, ubi alienae superbiae ludibrio fueris, per dedecus amittere ?* « ne vaut-il pas mieux mourir courageusement que de perdre honteusement une vie misérable et sans honneur, après avoir servi de jouet à l'insolence d'autrui⁴ ? » Nous retrouvons ici la thématique du mépris de la mort, préférable à l'acceptation d'une vie honteuse. Ces passages comme bien d'autres permettent d'observer

¹ Sur *gloria* et *laus*, voir Thomas, 2002a.

² Cf. *supra* : dans le passage où Tite-Live décrit le relâchement des troupes d'Hannibal à Capoue, l'anéantissement de leur *uirtus bellica* est associé à celui de leur réputation (*fama*).

³ Caes., *BG*, II, 27 : *Horum aduentu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri etiam qui uulneribus confecti procubuissent scutis innixi proelium redintegrarent, calones perterritos hostes conspicati etiam inermes armatis occurrerent, equites uero, ut turpitudinem fugae uirtute delerent, omnibus in locis pugnae se legionariis militibus praeferrent* : « L'arrivée des trois légions produisit un tel changement dans la situation que ceux mêmes qui, épuisés par leurs blessures, gisaient sur le sol, recommencèrent à se battre en s'appuyant sur leurs boucliers, que les valets, voyant l'ennemi terrifié, se jetèrent sur lui, même sans armes, que les cavaliers enfin, pour effacer le souvenir de leur fuite honteuse, se multipliaient et partout cherchaient à surpasser les légionnaires (trad. Constans, CUF, 1996 (1926)). »

⁴ Sall., *Cat.* XX, 9 (trad. Ernout, CUF, 1996 (1941)).

comment, en contexte militaire, *uirtus* se voit déjà investi d'une dimension axiologique positive.

3.1.6. *Virtūs* et ἀρετή

Cette orientation axiologique progressive de *uirtus* a lieu au sein même de l'ancienne valeur romaine que le lexème dénote, et point n'est besoin, pour l'expliquer, d'invoquer l'influence du gr. ἀρετή. En revanche, elle a sans doute favorisé le rapprochement entre les deux lexèmes. En grec, ἀρετή dénote l'excellence, la bonne qualité, et reçoit de nombreux compléments référentiels, tant animés qu'inanimés, humains que non humains. En contexte militaire, il dénote, selon toute logique, l'excellence du guerrier – c'est là sa valeur sémantique – qui se trouve être définie précisément par son attitude courageuse et virile au combat – c'est là sa valeur référentielle. C'est ainsi qu'il peut être, dans ce type de contexte, rapproché de *uirtus*. Mais, comme le souligne fort justement W. Eisenhut, les deux lexèmes ont un contenu conceptuel bien différent, et cet emploi au sens de « valeur » du guerrier n'a pas le même statut pour chacun d'entre eux : pour *uirtus*, compte tenu de sa formation, il est primaire, alors qu'il est secondaire pour ἀρετή¹. Si le lexème grec exprime les mêmes facettes de la valeur guerrière que *uirtus*, c'est selon un trajet sémantique différent. Alors qu'en latin, *uirtus* dénote d'abord une caractéristique du *uir*-guerrier, c'est-à-dire à la fois son expérience, son savoir-faire en matière militaire et son état d'esprit, se manifestant par un comportement défini et attendu de lui au combat, puis, dans un second temps, l'excellence et la « bonne qualité » dudit guerrier, par la célébration de ce comportement, ἀρετή suit le chemin inverse.

Quoi qu'il en soit, il en résulte que les deux lexèmes ont pu être très tôt rapprochés, à travers cet emploi, bien avant leur usage en philosophie. W. Eisenhut formule une hypothèse intéressante à ce sujet, en cherchant à expliquer le caractère précoce de ce rapprochement. Selon lui, il serait le fait des premiers historiens latins, qui étaient très influencés par les historiens grecs, et qui écrivaient eux-mêmes en grec. C'est pourquoi il existerait des traces de cette identification des deux lexèmes très tôt, chez Plaute ou chez Caton, bien avant que *uirtus* ne soit utilisé pour traduire le concept stoïcien d'ἀρετή.

3.2. La valeur du *uir*-citoyen sous la République

L'état de notre documentation ne nous permet pas de savoir si l'usage de *uirtus* dans le domaine militaire devance son usage dans le domaine civil. En effet, dans les textes les plus anciens, nous le trouvons employé dans les deux domaines². Néanmoins, il semble que le *uir*-guerrier et sa qualité propre, la *uirtus*, aient servi de paradigme pour définir le *uir*-citoyen, ses qualités et les rapports entre citoyens. Le passage de Plaute mentionné plus haut³ est à cet égard très révélateur : l'espace politique romain est conçu à la manière d'un champ de bataille, sur lequel les adversaires politiques s'affrontent à coups de discours afin d'obtenir la

¹ Eisenhut, 1973, 14 : « Während bei uirtus der Zusammenhang mit uir nicht verkannt werden konnte, ist die Bedeutung 'Mannhaftigkeit, Tapferkeit' bei ἀρετή sekundär. »

² Cf. *supra* pour une attestation de l'emploi de *uirtus* dans le domaine politique chez Plaute.

³ Cf. *supra*, section 1.5.1.2, exemple (33), Pl., *Amph.* 75-78.

victoire aux élections. Dans ce but, ils mettent en œuvre toutes les ressources dont ils peuvent disposer, financières (*diuitiae*) et humaines (*opes*) notamment. Dans ce cadre, que dénote précisément *uirtus*¹ ?

3.2.1. Pour une définition concrète de *uirtūs* en politique

Comme dans le domaine militaire, *uirtus*, à la ville, dénote une attitude se manifestant par des actes, et révélant une disposition d'esprit qualifiée positivement sur l'échelle des valeurs morales. Ainsi, comme le note J. Hellegouarc'h, « la *uirtus* n'est pas pour les Anciens une notion purement théorique et abstraite », mais « elle se manifeste par les applications qui en sont faites² ». En effet, la *uirtus* telle qu'elle est décrite de manière polémique par Cicéron au début du *De republica* ne vaut que par son application pratique (*usus*) dans le service de l'État³ :

(129) *Nec uero habere uirtutem satis est quasi artem aliquam, nisi utare ; etsi ars quidem, cum ea non utare, scientia tamen ipsa teneri potest, uirtus in usu sui tota posita est ; usus autem eius est maximus ciuitatis gubernatio et earum ipsarum rerum quas isti in angulis personant reapse non oratione perfectio.* (Cic., *De rep.*, I, 2)

« Il ne suffit pas de posséder la vertu, comme on peut connaître une technique, sans l'utiliser ; une technique, même si on ne la pratique pas, on en garde la connaissance théorique ; la vertu au contraire consiste entièrement dans son application ; et son application la plus haute, c'est le gouvernement de la cité et la réalisation intégrale, en faits et non en paroles, des principes que ces gens-là proclament dans leur coins⁴. »

Ce passage est extrait du début du traité : même si celui-ci est lacunaire, il est clair que Cicéron s'y oppose à la position de certains philosophes, notamment les épicuriens, qui prônaient le retrait de la vie civique pour atteindre la sagesse, constituée par l'état d'ataraxie. La définition qu'il donne de *uirtus* est donc elle-même polémique ; mais à ce titre, elle permet d'en cerner la conception proprement romaine, exempte de ses transformations ultérieures sous l'influence des philosophies hellénistiques. Dans cette définition, qui se veut générale dans un premier temps, *uirtus* apparaît étroitement corrélé à la notion d'*usus* : il ne dénote pas une compétence ou une qualité, par exemple une technique (*ars*), que l'on peut posséder sans en faire nécessairement usage⁵, et qui subsiste en l'individu sous forme de connaissance théorique (*scientia*) même lorsqu'il ne la met pas en pratique ; il dénote au contraire sa mise en pratique elle-même, hors de laquelle il n'existe pas de *uirtus*. Si une attitude courageuse manifeste une certaine disposition de l'esprit, cette disposition de l'esprit ne peut exister sans l'attitude concrète qui la révèle.

¹ La *uirtus* et les *uirtutes* de l'homme politique sous la République ont été bien décrites, entre autres, par J. Hellegouarc'h, 1972 (1963), 242-294 : le développement qui suit s'appuie sur ses réflexions.

² Hellegouarc'h, 1972 (1963), 244.

³ Cf. aussi la mise en rapport de *uirtus* avec *actio*, dans un contexte similaire, où Cicéron montre que la vie contemplative ne doit pas détourner de la conduite des affaires : *Virtutis enim laus omnis in actione consistit* (Cic., *De off.* I, 6, 19) : « car tout le mérite de la vertu réside dans l'action » : le traducteur de la CUF, M. Testard, a préféré traduire *laus* par « qualité », au motif que « le terme de *mérite* pour traduire *laus*, risquerait d'être ici équivoque, car le mérite pour les stoïciens, réside dans l'intention (n. 5, p. 193). »

⁴ Trad. Bréguet, CUF, 1989 (1980).

⁵ Sur le couple possession/usage tel qu'il est défini chez Platon, cf. *supra*, et Lefebvre, 2000.

Dans ce contexte particulier, *uirtus* est rapproché d'*ars*, avec lequel il partage le sème générique commun de /capacité/. É. Gavaille, dans sa thèse sur *ars*, a bien souligné le rapport synonymique qui existe entre les deux termes :

« Comme *ars*, *uirtus* désigne fondamentalement, derrière ses nuances diverses, une qualité de l'action, une 'capacité' active, et oscille toujours entre cette idée abstraite et celle d'actualisation concrète¹. »

Cette analogie avait d'ailleurs été remarquée par les grammairiens latins. On trouve ainsi chez le Pseudo-Probus l'observation suivante : *ueteres artem pro uirtute frequenter usurpant*² : « les Anciens utilisent souvent *ars* à la place de *uirtus* ». Mais précisément, dans son texte, Cicéron établit une distinction – une *differentia*, diraient les synonymistes anciens³ – entre les deux lexèmes, articulée autour de la notion d'*usus*. Ainsi, *ars* peut recevoir la définition suivante : /capacité/ existant aussi hors de / sa mise en pratique/, là où *uirtus* est défini par / capacité / existant seulement par / sa mise en pratique.

Dans un deuxième temps, Cicéron rapporte la *uirtus* à la conduite de la cité (*ciuitatis gubernatio*) : c'est dans l'action politique que la *uirtus* trouve sa meilleure application. Dans ce cadre, le lexème est appliqué à toute une gamme d'attitudes qui reçoivent aussi des appellations plus précises que *uirtus*, adaptées à diverses situations de référence. Ces dénominations indiquent autant de facettes de *uirtus*, qui fonctionne alors comme hyperonyme dans le paradigme sémantique des qualités de l'homme d'État. Cette relation d'hyponymie est très nette dans le discours *De imperio Cn. Pompei*, dans lequel Cicéron vante les mérites de Pompée :

(130) *Iam uero uirtuti Cn. Pompei quae potest oratio par inueniri ? (...) Neque enim solae sunt uirtutes imperatoriae quae uolgo existimantur, labor in negotiis, fortitudo in periculis, industria in agendo, celeritas in conficiendo, consilium in prouidendo.* (Cic., *De imp. Pomp.* 29)
« Il y a plus : quel éloge pourrait égaler la valeur de Pompée ? (...) Car il est d'autres qualités pour un général que celles qu'on admet généralement : application aux affaires, courage dans les périls, activité dans les entreprises, promptitude dans l'exécution, sagesse dans les prévisions⁴. »

Cicéron nomme, sans les épuiser, différentes qualités de l'homme d'État, annoncées par l'hyperonyme au pluriel, *uirtutes*. Ces qualités, conformément à la conception de la *uirtus* « placée tout entière dans son usage » énoncée par Cicéron dans le *De republica*, sont toutes de caractère pratique, en lien avec les activités propres à la vie politique qui sont énoncées par les trois formes au gérondif et les deux syntagmes *in negotiis* et *in periculis*.

3.2.2. La dimension axiologiquement positive de *uirtūs*

¹ Gavaille, 2000, 46 : *Ars, étude sémantique de Plaute à Cicéron*, Paris/Louvain, Peeters.

² *GLK*, IV, 47.

³ Sur cette question, voir Flobert, 1994, 11-23 : « Les *differentiae* chez les grammairiens latins ou le refus de la synonymie », in Moussy (éd.), 1994.

⁴ Trad. Boulanger, CUF, 1973 (1929).

J. Hellegouarc'h définit la *uirtus* comme ce qui constitue « les éléments intellectuels et moraux de la *nobilitas* », à côté de ses « éléments sociaux », rassemblés sous le nom de *potentia*¹. En effet, un homme qui reçoit le qualificatif de *nobilis* du fait de sa haute naissance, qu'il soit patricien ou descendant de consul, ne peut se satisfaire de ses caractéristiques sociales, pour lesquelles, finalement, il n'a pas œuvré. Il doit aussi leur faire honneur par son caractère et sa personnalité, éléments qui dépendent de lui, sur lesquels il peut agir. De fait, sans doute parce que la participation aux affaires de l'État, limitée à l'origine aux seuls patriciens, s'ouvre peu à peu aux plébéiens, la *uirtus* se substitue très tôt au *genus* sur l'échelle des valeurs civiques de la République. C'est elle plus que le *genus* qui devient la caractéristique principale de la *nobilitas*. Par conséquent, alors que *nobilis* était primitivement un qualificatif social, indiquant l'origine sociale de l'individu, il devient un qualificatif moral, et peut s'appliquer à tout individu faisant preuve de *uirtus*. C'est ainsi que, selon Cicéron, la *uirtus* est le fondement véritable de la *nobilitas*, comme l'indique le rapprochement des deux notions dans les *Tusculanes* : (...) *P. Crassi, L. Caesaris, nobilissimorum hominum, quorum uirtus fuerat domi militiaeque cognita*² « (...) Publius Crassus, Lucius Caesar, hommes des plus illustres dont la valeur s'était fait connaître dans la paix et dans la guerre. » Cette reconnaissance de la prééminence de la *uirtus* sur le *genus* a des conséquences politiques concrètes : l'ouverture des plus hautes magistratures aux plébéiens, au milieu du IV^e siècle avant notre ère. Selon Tite-Live, cette prééminence est reconnue explicitement par Valerius, consul en 343 avec Cornelius, au moment de la première guerre des Romains contre les Samnites. Pour exhorter ses hommes au combat, ce dernier, de naissance patricienne, se donne lui-même en exemple :

(131) « *Facta mea, non dicta uos, milites, inquit, sequi uolo, nec disciplinam modo, sed exemplum etiam a me petere. Non factionibus [modo] nec per coitiones usitatas nobilibus, sed hac dextra mihi tres consulatus summamque laudem pepererunt. Fuit, cum hoc dici poterat : 'Patricius enim eras et a liberatoribus patriae ortus, et eodem anno familia ista consulatum quo urbs haec consulem habuit' ; nunc iam nobis patribus uobisque plebei promiscuus consulatus patet nec generis, ut ante, sed uirtutis est praemium. Proinde summum quodque spectate, milites, decus.* (Liv., VII, 32, 12-15)

« “Je veux, déclara-t-il, soldats, que vous preniez comme modèles mes actions et non mes propos, et que vous me demandiez non seulement des prescriptions, mais encore un exemple. Ce ne sont pas les lignes politiques, ni les cabales chères aux nobles, mais bien mon propre bras qui m'a acquis trois consulats et la plus haute gloire. Il y eut un temps où l'on aurait pu dire : 'C'est que tu étais patricien, descendants des libérateurs de la patrie, et que ta famille posséda le consulat la même année que cette ville le connut.' Maintenant, le consulat s'ouvre également à nous, patriciens, et à vous, la plèbe, et ce n'est plus le prix de la naissance, comme il l'était autrefois, mais celui du mérite. Ainsi, soldats ayez toujours en vue l'honneur le plus haut”³. »

Dans ce passage, *nobiles* fait référence à la classe sociale des « nobles », des patriciens, à laquelle appartient Valerius. Lui-même, pour se rapprocher de ses soldats, plébéiens,

¹ Cf. *supra*.

² Cic., *Tusc.* V, 19, 55.

³ Trad. Bloch, CUF, 1968. Le consulat fut ouvert aux plébéiens par les lois liciniennes-sextiennes en 367 avant notre ère.

délégitime moralement sa classe d'appartenance ; plus exactement il stigmatise certains comportements (*factiones* et *coites*) considérés comme courants à l'intérieur de cette classe sociale. En cela, il refuse d'asseoir son autorité sur sa seule naissance : bien qu'il rappelle, au détour de son discours, d'où il vient – il est descendant de l'un des premiers consuls de Rome et appartient à la *gens Valeria*, l'une des plus importantes de Rome –, ce qui ne pouvait qu'accroître sa légitimité, il minimise son origine pour valoriser au contraire la *uirtus*, dont tous, plébéiens comme patriciens, peuvent et doivent faire preuve pour être dignes d'appartenir au peuple romain. C'est cette *uirtus* que le consulat vient récompenser, dont il est le prix (*praemium*), et c'est par leur *uirtus* que les soldats peuvent accéder au *summum decus*, au suprême honneur qu'il représente : les deux termes employés ici, *praemium* et *decus*, attestent de la haute valorisation dont la *uirtus*, qu'elle soit militaire ou politique, fait l'objet à Rome.

Un autre fait témoigne de ce haut positionnement sur l'échelle des valeurs morales : l'utilisation du mot à des fins argumentatives, dans le but de légitimer un acte *a priori* moralement condamnable pour la *doxa*. Par exemple, Cicéron l'emploie pour défendre Milon, qui sera finalement condamné pour avoir assassiné Clodius. En accablant ce dernier, Cicéron s'efforce de renverser les rôles, de faire de Clodius le véritable coupable, et de Milon, le courageux justicier qui a œuvré pour le salut commun, faisant ainsi preuve de *uirtus* :

(132) *Reliqua uero multitudo, quae quidem est ciuium, tota nostra est, nec eorum quisquam quos undique intuentis unde aliqua fori pars adspici potest, et huius exitum iudici expectantis uidetis, non cum uirtuti Milonis fauet, tum de se, de liberis suis, de patria, de fortunis hodierno die decertari putat.* (Cic., *Mil.* 3)

« Quant au reste de la foule, j'entends les citoyens, elle nous est entièrement acquise. Et il n'est personne, parmi ceux que vous voyez diriger vers nous leurs regards, de tous les lieux d'où l'on peut apercevoir quelque partie du forum, et attendre l'issue du procès, personne qui, en accordant sa sympathie à la vaillance de Milon, ne pense que son propre sort, que ses enfants, sa patrie, ses biens sont en jeu dans le débat qui s'engage aujourd'hui¹. »

3.2.3. La dimension ontologique de la *uirtūs*

Nom de la valeur morale prééminente sous la République romaine, *uirtus* dénote la qualité par excellence du *ciuis Romanus* : plus que la naissance, plus que le fait d'être né sur le sol romain ou d'appartenir à une famille romaine, c'est la *uirtus* qui fonde l'identité du citoyen romain, selon cet extrait de la *Seconde action contre Verrès* de Cicéron :

(133) *Quid ego hic nunc Sex. Pompei Chlori testimonium recitem, qui causam Dionis egit, qui omnibus rebus interfuit, hominis honestissimi, tametsi ciuis Romanus uirtutis causa iam diu est, tamen omnium Siculorum primi ac nobilissimi ?* (Cic. *Verr.* II, 2, 23)

« Est-ce le lieu et le moment de vous donner lecture du témoignage de Sex. Pompeius Chlorus, qui a plaidé la cause de Dion, qui s'est intéressé à toutes ces affaires ? – C'est un homme très honorable ; et, bien que son mérite l'ait fait, depuis longtemps déjà, devenir citoyen romain, c'est cependant de tous les Siciliens le premier et le plus noble². »

¹ Trad. Boulanger, CUF, 1967 (1949). Voir aussi Cic. *Mil.* 6 et 41 ; au paragraphe 6, Cicéron mobilise le vieux couple *uirtus / fortuna* en opposant la vaillance de Milon (*uirtus Milonis*) à la chance du peuple (*felicitas populi*).

² Trad. de la Ville de Mirmont, CUF, 1960.

Cicéron fait appel au témoignage de Sextus Pompeius Chlorus, noble Sicilien, « citoyen romain depuis déjà longtemps pour son mérite » : grâce à sa *uirtus*, ce personnage peut recevoir le nom de *ciuis Romanus*, en dépit de ses origines étrangères. En effet, à la date où Cicéron rédige les *Verrines*, en 70, la *ciuitas Romana* n'est pas encore accordée systématiquement aux hommes libres de Sicile – ce qui arrivera en 44, sous l'impulsion de Marc Antoine. Cet emploi de *uirtus* comme fondement d'une identité permet de cerner l'importance de la dimension ontologique du lexème, qu'il est possible de rapporter à son étymologie. En effet, par sa formation, *uirtus* dénote primitivement la qualité propre et constitutive du *uir*-guerrier. Dans son application référentielle à un homme, il dénote par conséquent le fait pour cet homme de se comporter de manière conforme à ce que son nom laisse attendre, c'est-à-dire en homme, en *uir* : agir en guerrier si l'on est à la guerre, en homme d'État si l'on occupe une charge officielle.

3.3. La vertu du *uir*-être humain en philosophie morale

3.3.1. Trois usages de *uirtūs*

Du domaine militaire, centré sur la figure du guerrier, et du domaine politique, centré sur celle du citoyen, *uirtus* a été transféré au domaine moral, centré plus largement sur l'être humain. Il a alors acquis un statut particulier, largement imputable à son rapprochement antérieur avec ἀρετή. Cicéron témoigne de l'élargissement de son extension dans l'extrait suivant des *Tusculanes* :

(134) *Atqui uide ne, cum omnes rectae animi adfectiones uirtutes appellentur, non sit hoc proprium nomen omnium, sed ab ea quae una ceteris excellebat omnes nominatae sint. Appellata est enim ex uiro uirtus ; uiri autem propria maxime est fortitudo, cuius munera duo sunt maxima : mortis dolorisque contemptio. Utendum est igitur his, si uirtutis compotes, uel potius si uiri uolumus esse, quoniam a uiris uirtus nomen est mutuata.* (Cic., *Tusc.* 2, 18, 43)

« En outre, note bien que si on appelle *uirtutes* (vertus) toutes les dispositions droites de l'âme, ce nom ne leur est pas propre à toutes, mais leur vient de celle qui, à elle seule, surpasse toutes les autres. En effet, le nom de *uirtus* vient de *uir* (homme). Or ce qui est le plus propre à l'homme, c'est le courage, dont les deux plus grandes attributions sont le mépris de la mort et le mépris de la douleur. Il faut donc pratiquer ce mépris si nous voulons avoir la vertu en notre possession, ou mieux, si nous voulons être des hommes (*uiri*), puisque c'est aux hommes (*uiri*) que la vertu (*uirtus*) a emprunté son nom. »

Comme le souligne W. Eisenhut¹, Cicéron fait coexister dans cet extrait deux emplois de *uirtus* : d'une part, il en ravive à la fois l'étymologie en le mettant en rapport avec *uir*, et le sens traditionnel romain en le définissant par son parasynonyme *fortitudo*². En effet, *uirtus*, dans son sens de « courage, valeur », fonctionne en complémentarité avec l'adjectif *fortis*,

¹ Eisenhut, 1973, 58.

² *Fortitudo* est d'extension moins large et de compréhension plus étroite que *uirtus*, avec lequel il est en relation de synonymie seulement dans le sens de « courage ».

comme le montrent certains textes¹, ainsi que le rapprochement du proverbe *Fortuna fortis* et du couple notionnel formé par *fortuna* et *uirtus*². Mais il infléchit déjà la notion ancienne vers une conception plus philosophique, en définissant à son tour *fortitudo* par *mortis dolorisque contemptio*, « le mépris de la mort et de la douleur ». Or, cette disposition renvoie directement à l'attitude du sage prônée par le stoïcisme – et par d'autres philosophies, à l'exception notable de l'épicurisme – dont la figure emblématique reste Caton d'Utique, qui se suicida plutôt que de tomber au pouvoir de César.

D'autre part, Cicéron emploie ici *uirtus* au pluriel pour dénoter l'ensemble des qualités de l'âme, en soulignant d'ailleurs le processus d'extension des emplois du mot, à partir d'un sens « propre » (*proprium*) vers un sens plus général. Chacune de ce qu'il appelle dans ce passage les « dispositions droites de l'âme (*adfectiones animi rectae*) », dont le courage dénoté par *fortitudo* fait partie, peut ainsi recevoir le nom de *uirtus*, qui fonctionne alors comme hyperonyme, et peut faire référence à chaque qualité particulière. C'est de cette manière que l'emploie Sénèque dans le *De clementia* pour argumenter contre l'opinion répandue qui voudrait que la clémence (*clementia*) soit le contraire de la sévérité (*seueritas*) :

(135) *Huic contrariam imperiti putant seueritatem ; sed nulla uirtus uirtuti contraria est.* (Sén., *De clem.* II, 4, 1)

« Le contraire de la clémence, au jugement des ignorants, c'est la sévérité ; mais il n'est point de vertu qui soit le contraire d'une autre vertu³. »

Mais le lexème peut aussi être employé au singulier pour dénoter la vertu comme qualité suprême, dont les différentes *uirtutes* sont alors les parties : c'est le cas dans le passage suivant du *De inuentione*, où Cicéron cherche à définir la première « catégorie » (*genus*) de l'honnêteté (*honestas*), celle qui est pure et non mêlée à l'utilité (*utilitas*) :

(136) *Est igitur in eo genere omnes res una ui atque uno nomine amplexa uirtus. Nam uirtus est animi habitus naturae modo atque rationi consentaneus. Quamobrem, omnibus eius partibus cognitis, tota uis erit simplicis honestatis considerata. Habet igitur partes quattuor : prudentiam, iustitiam, fortitudinem, temperantiam.* (Cic., *De inu.* II, 53, 159)

« Dans cette catégorie, tout est englobé sous un seul sens et sous un seul nom, la vertu. En effet la vertu est un comportement en accord avec la mesure et la raison naturelles. Aussi, lorsqu'on aura passé en revue toutes ses parties, on connaîtra le contenu complet de l'honnêteté à l'état pur. Or celle-ci contient quatre parties : la sagesse, la justice, le courage et la modération⁴. »

Les quatre noms des qualités citées ici sont des traductions des lexèmes grecs suivants : φρόνησις, δικαιοσύνη, ἀνδρεία, σωφροσύνη, qui constituent la tétrade des vertus depuis Platon jusqu'au christianisme, en passant par les Stoïciens⁵. Les philosophes en ajoutent

¹ Cf. *supra* : Caes., *BG*, I, 3-4.

² Cf. *supra*, section 3.1.1. de ce chapitre.

³ Trad. Préchac, CUF, 2003 (1925).

⁴ Trad. Achard, CUF, 1994.

⁵ En réalité, que ce soit en grec ou en latin, ces quatre vertus connaissent quelques variantes dans leur dénomination ou dans leur contenu. Il arrive notamment que σοφία remplace φρόνησις, et *sapientia*, *prudentia*. Dans le *Protagoras* de Platon (330b6) ὁσιότης prend la place de σοφία / φρόνησις, et dans la *Rhétorique à*

parfois « d'autres du même genre (*reliquas eiusdem generis*)¹ ». Mais quoi qu'il en soit, elles sont toujours dénommées par le nom générique de *uirtus* en latin – ou *uirtutes* lorsque le lexème est appliqué à chacune d'elles – et par celui d'ἀρετή en grec, terme qui est lui aussi employé au pluriel comme hyperonyme. L'extrait suivant de la *Rhétorique* d'Aristote présente ainsi plusieurs qualités morales comme étant les parties (μέρη) de l'ἀρετή :

(137) Μέρη δὲ ἀρετῆς δικαιοσύνη, ἀνδρεία, σωφροσύνη, μεγαλοπρέπεια, μεγαλοψυχία, ἐλευθεριότης, πραότης, φρόνησις, σοφία. (Arist., *Rhet.* 1366b1-3)
« Les parties de la vertu sont la justice, le courage, la tempérance, la munificence, la magnanimité, la libéralité, la douceur, la sagesse pratique, la sagesse spéculative². »

Deux des trois usages de *uirtus* correspondent donc exactement aux emplois du grec ἀρετή en philosophie. Quant au premier que nous avons mentionné, défini au moyen de *fortitudo*, il trouve son équivalent dans le grec ἀνδρεία, ce qui est plus conforme à l'étymologie respective des deux lexèmes, dérivés du nom de l'homme. *Virtus* est donc transféré dans le domaine de la philosophie morale sous deux aspects : dénotant traditionnellement la vaillance au combat et le courage politique, il pouvait sans difficulté se spécialiser pour faire référence à la force de caractère de l'être humain face aux épreuves qui le touchent, et en particulier face à la douleur et à la mort. Mais, étant donné le marquage axiologique très net de *uirtus* dans la langue usuelle, il pouvait aussi servir à dénoter ce que les Grecs appelaient l'ἀρετή, c'est-à-dire l'excellence morale, qui se manifestait précisément par le courage et l'énergie virile au combat. Par conséquent, *uirtus* étant dévolu à la traduction de ce lexème grec, c'est *fortitudo* qui l'a remplacé le plus souvent en philosophie morale pour dénoter la qualité de l'homme courageux (*uir fortis*) : les deux lexèmes se trouvent donc à la fois en relation de synonymie et en relation d'hyperonymie.

3.3.2. Un réinvestissement de l'usage latin dans la définition stoïcienne de *uirtūs*

De là, *uirtus* a été employé dans le sens spécifique que donnaient les différents philosophes à ἀρετή, par exemple, au livre III du *De finibus*, où le personnage de Caton expose la conception stoïcienne du bonheur, c'est-à-dire de la « vie heureuse » (*uita beata*). Chez les Stoïciens, le concept de vertu joue un rôle fondamental dans la définition du bonheur, dans la mesure où celui-ci est identifié au souverain bien (*summum bonum*), qui est lui-même réduit au seul bien moral, le καλόν grec, traduit en latin par *honestum* ou *honestas* : le stoïcisme est une philosophie « qui considère que le seul bien qui existe est ce qui est moralement beau et le seul mal ce qui est moralement laid » (*quae nihil aliud in bonis haberet nisi honestum, nihil nisi turpe in malis*)³. Or, selon les Stoïciens, le bien moral ne peut s'atteindre que par la vertu :

Herennius (III, 2, 3 ; 6, 10) *modestia* est employé à la place de *temperantia*. Voir aussi Cic., *De nat. deor.*, III, 38 pour la définition de chacune de ces parties de la vertu.

¹ Cic., *De fin.* V, 13, 36 : Cicéron expose alors la conception péripatéticienne du bonheur (*uita beata*).

² Trad. Dufour, 1967 (1938).

³ Cic., *De fin.* III, 3, 11.

(138) *Nam nisi hoc obtineatur, id solum bonum esse, quod honestum sit, nullo modo probari possit beatam uitam uirtute effici.* (Cic., *De fin.* III, 3, 11)

« En effet, si on ne maintenait pas fermement que cela seul est bien qui est honnête, il ne serait possible d'aucune manière de prouver que le bonheur est obtenu au moyen de la vertu. »

Plus loin, ce sont les syntagmes verbaux *beate uiuere*, *honeste uiuere* et *cum uirtute uiuere* qui sont identifiés, par le biais de la locution *id est*¹. Ce rapprochement de *uirtus* avec le paradigme d'*honestum* actualise de manière très nette sa dimension axiologique, qu'il avait déjà dans certaines de ses occurrences à l'époque archaïque², et qui était sans doute déjà imputable à son rapprochement précoce avec ἀρετή³. *Virtus* se chargerait donc ici des emplois d'ἀρετή non pas par un calque sémantique lié à la recherche d'une terminologie latine adaptée aux concepts de la philosophie grecque, mais plutôt par la réactivation d'un calque sémantique plus ancien. Cette vue se voit confortée par l'utilisation de *uitium* plutôt que *malitia* pour traduire le grec κακία, antonyme d'ἀρετή en grec. Voici comment Cicéron souligne ce choix de traduction, attribué au personnage de Caton auquel Cicéron s'adresse ici :

(139) *Virtutibus igitur rectissime mihi uideris et ad consuetudinem nostrae orationis uitia possuisse contraria. Quod enim uituperabile est per se ipsum, id eo ipso uitium nominatum puto, uel etiam a uitio dictum uituperari. Sin κακίαν malitiam dixisses, ad aliud nos unum certum uitium consuetudo Latina traduceret. Nunc omni uirtuti uitium contrario nomine opponitur.*

« Il me semble que c'est très justement et suivant l'usage de notre langue que tu as opposé au mot 'vertus' le mot 'vices'. En effet ce qui est en soi blâmable, je crois que, pour cette raison, on l'a appelé vice, ou même que c'est de *uitium* que vient *uituperari*. Si tu avais rendu κακία par 'méchanceté', c'est à une autre idée, à celle d'un vice déterminé, que l'usage latin nous eût conduits, au lieu qu'ici vice exprime l'idée contraire à celle de vertu en général⁴. »

L'équivalence entre les adjectifs gr. κάκος et lat. *malus* aurait pu amener un traducteur cibliste à traduire gr. κακία par lat. *malitia*. Mais, en grec, κάκος s'oppose à κάλος, dont la forme neutre substantivée, τὸ καλόν, dénote le bien moral ; par suite, κάκος et son dérivé κακία dénotent de manière générale ce qui est moralement mauvais, et non seulement la méchanceté. En latin, non seulement le bien moral (*honestum*) n'est pas exprimé par le même adjectif que le beau esthétique (*pulchrum*), mais, en outre, *malitia* est resté cantonné à la dénotation de la méchanceté : traduire κακία par *malitia* aurait donc été tout à fait artificiel en latin. Comme la traduction de πάθος par *morbus*⁵, ce choix aurait relevé d'une équivalence de transcodage entre les deux lexèmes, établie hors contexte, par le seul rapprochement des signifiants (si κάκος = *malus*, alors κακία = *malitia*). Or, la réticence de Cicéron face à ce type de procédé et son attachement à l'usage du latin (*ad consuetudinem nostrae orationis*)

¹ Cic., *De fin.* III, 8, 29 : *ex quo intellegitur idem illud, solum bonum esse, quod honestum sit, idque esse beate uiuere : honeste, id est cum uirtute, uiuere* : « de là on comprend la même chose, à savoir que seul est bien ce qui est honnête, et que c'est vivre de manière heureuse que de vivre honnêtement, c'est-à-dire en compagnie de la vertu ».

² Cf. *supra*, les emplois de *uirtus* chez Plaute.

³ Cf. *supra* : c'est l'hypothèse que défend W. Eisenhut.

⁴ Trad. Martha, CUF, 2002 (1930).

⁵ Cf. *supra*, deuxième partie, chap. 2.

sont bien connus, et encore réaffirmés dans ce texte. C'est donc en suivant l'usage latin qu'il traduit κακία par *uitium*, non seulement par équivalence dynamique, mais aussi parce que ce choix lui permet de réactiver la relation d'antonymie entre *uirtus* et *uitium* déjà ancienne en latin, et favorisée par l'homéocataracte. Or, cet emploi de *uirtus* au sens générique de « qualité » en face de *uitium* « défaut », qui n'est d'ailleurs pas toujours marqué axiologiquement, était sans doute imputable au rapprochement ancien de *uirtus* avec ἀρετή dans le genre historique. Leur emploi en philosophie pour dénoter non plus les qualités et les défauts, mais les vertus et les vices, au sens moral où l'on entend encore ces lexèmes en français contemporain, ne serait qu'un prolongement de ce rapprochement ancien. C'est ce qui expliquerait la coexistence des deux affirmations de Cicéron à propos de cet usage de *uirtus* comme hyperonyme des qualités : d'une part, il dit que le sens propre (*proprium*) de *uirtus* est le sens étymologique de « courage », et que son emploi comme nom générique des qualités est une modification de ce sens propre ; d'autre part il valide cet emploi comme relevant de l'usage (*consuetudo*) latin. C'est que, à son époque, l'emploi de *uirtus* au sens d'ἀρετή « qualité » était effectivement bien implanté dans l'usage, et depuis longtemps. Mais il venait tout de même d'une extension par rapport à son sens étymologique, dont un esprit attentif à la formation des mots comme Cicéron pouvait être conscient.

3.3.3. 'Αρετή : ἔξις ou δύναμις ?

Ce rapprochement plus net de *uirtus* avec ἀρετή en philosophie a-t-il pu jouer un rôle dans le rapprochement ultérieur de *uirtus* et de δύναμις ? Il est légitime de se poser la question face à la définition que donne Aristote de l'ἀρετή dans la *Rhétorique* :

(140) Ἀρετὴ δ' ἔστι μὲν δύναμις ὡς δοκεῖ ποριστικὴ ἀγαθῶν καὶ φυλακτικὴ, καὶ δύναμις εὐεργετικὴ πολλῶν καὶ μεγάλων, καὶ πάντων περὶ πάντα· (Arist., *Rhet.* 1366a36-b1)
 « La vertu est, semble-t-il, la faculté de se procurer des biens et de les conserver ; et aussi la faculté de rendre de nombreux et importants services, services de toute sorte et en toute sorte de cas¹. »

Selon L. Calboli Montefusco, en définissant l'ἀρετή comme une δύναμις, Aristote lui ôte sa dimension morale². En effet, δύναμις ne dénote qu'une capacité, dont on peut faire usage ou non, et qui n'a donc en soi aucun marquage axiologique : cette neutralité axiologique du lexème ayant été soulignée à plusieurs reprises, nous n'insisterons pas davantage ici. Dans ce passage de la *Rhétorique*, Aristote poursuit en définissant chacune des vertus mentionnées, et en leur opposant le vice (κακία) qui leur est contraire, par exemple δειλία, la lâcheté, à ἀνδρεία. Dans le contexte dans lequel il se trouve, c'est-à-dire celui d'un exposé sur l'art oratoire, Aristote n'approfondit guère ces définitions, et le tout ne prend pas plus d'une page. Mais, dans l'*Éthique à Nicomaque*, le traité entièrement consacré à la morale

¹ Trad. Dufour, 1967 (1938).

² Calboli Montefusco, 1995, 43-64 : « Cicero and the Division of Virtue », in Abbenes, Slings, Sluiter, (éds.), *Greek Literary Theory after Aristotle. A Collection of Papers in Honour of D.M. Schenkeveld*, Amsterdam, VU University Press.

(ou éthique), il approfondit sa définition d'ἀρετή¹ : se demandant si elle doit être classée parmi les affections (πάθη), les capacités (δυνάμεις) ou les dispositions (ἕξεις), qui sont les trois éléments qui se trouvent dans l'âme, il rejette tour à tour les deux premiers, au motif que ni les affections, telles que l'appétit, la colère, la crainte, *etc.*, ni les capacités d'éprouver ces affections ne font dire de nous que nous sommes bons ou mauvais. Par conséquent, il définit l'ἀρετή comme une ἕξις, une disposition qui consiste à ressentir les affections selon une juste mesure, ni excessivement, ni trop mollement, en appliquant sa προαίρεσις, sa décision volontaire et réfléchie. Ainsi, « les vertus sont des décisions réfléchies, ou du moins n'existent pas sans décision réfléchie² », et n'entrent pas dans le genre de la capacité. Pour faire référence aux dispositions de l'âme, mais sans se limiter aux seules vertus (ἀρεταί) et en englobant également les vices (κακία), il emploie aussi le terme διάθεσις dans ce passage³.

Les Stoïciens, qui reprennent en grande partie le vocabulaire aristotélicien, mais en en modifiant le contenu conceptuel, définissent eux aussi la vertu comme une disposition (διάθεσις)⁴. Lorsque Cicéron, et *a fortiori* Sénèque définissent la vertu (*uirtus*) dans leurs traités, c'est le vocabulaire péripatéticien et stoïcien qu'ils reprennent et traduisent. Or, on ne trouve jamais chez eux, à notre connaissance, de définition de la vertu comme capacité, ce qui aurait été exprimé vraisemblablement en latin par *potestas* ou *facultas*, ou encore par *uis*, dans la mesure où c'est lui qui traduit δύναμις le plus souvent à l'époque classique. Les termes usuellement employés sont *habitus animi*⁵, qui sert à rendre ἕξις et διάθεσις, ou encore *affectio*⁶ : Cicéron ayant choisi de traduire πάθος par *perturbatio (animi)*, *affectio* était libre pour faire référence aux dispositions de l'âme – cette appellation n'étant toutefois pas sans conséquence pour la conception de la vertu qu'elle véhicule.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas dans cette voie qu'il faut chercher les raisons du rapprochement de *uirtus* et de δύναμις, la définition d'ἀρετή comme capacité (δύναμις) que l'on trouve dans la *Rhétorique* d'Aristote n'ayant pas été retenue par les philosophes latins.

3.4. *Virtūs* dans les littératures spécialisées et techniques⁷ : un usage impropre ?

3.4.1. Dimension axiologique et dimension évaluative

¹ Arist., *Eth. Nic.*, 1105b20 *sqq.*

² Arist., *Eth. Nic.*, 1106a3-4 : αἱ δ' ἀρεταὶ προαιρέσεις τινὲς ἢ οὐκ ἄνευ προαιρέσεως. Plus loin (1106b36), Aristote définit l'ἀρετή comme une ἕξις προαιρετική.

³ Arist., *Eth. Nic.*, 1108b11-13 : Τριῶν δὴ διαθέσεων οὐσῶν, δύο μὲν κακιῶν, τῆς μὲν καθ' ὑπερβολὴν τῆς δὲ κατ' ἔλλειψιν, μιᾶς δ' ἀρετῆς τῆς μεσότητος, πᾶσαι πάσαις ἀντίκεινται πῶς : « Il existe donc trois dispositions, parmi lesquelles deux sont des vices, l'un par excès, l'autre par défaut, et une est une vertu, qui se trouve au milieu : toutes sont opposées à toutes d'une certaine manière. »

⁴ Cf. Diogène Laërce, VII, 89, 5 (= *SVF* III, 197) : Τὴν τ' ἀρετὴν διάθεσιν εἶναι ὁμολογουμένην. Sur la distinction entre la définition aristotélicienne de l'ἀρετή comme ἕξις et sa définition stoïcienne comme διάθεσις, voir Calboli Montefusco, 1995, 53-64.

⁵ Par exemple Cic., *De inu.* II, 53, 159 : *nam uirtus est animi habitus naturae modo atque rationi consentaneus* : « en effet la vertu est un comportement en accord avec la mesure et la raison naturelles » (cf. *supra*, ex. 136).

⁶ Par exemple en Cic., *De fin.* V, 22, 63 et 23, 66.

⁷ Parlant ici de littératures et non d'emplois, nous adoptons la distinction de L. Callebaut entre « spécialisé » et « technique », le premier étant réservé à des disciplines intellectuelles, le second à des disciplines qui comportent une dimension plus pratique, comme la médecine, les sciences de la nature, l'architecture.

Dans les emplois de *uirtus* analysés jusqu’alors, que ce soit dans le domaine militaire, politique ou moral, le lexème avait toujours un complément référentiel humain : un guerrier, un homme d’État, un citoyen, ou encore plus généralement un être humain, de sexe masculin ou féminin. Pour chacun d’entre eux, le lexème dénotait une qualité ou un ensemble de qualités existant uniquement dans et par leur mise en pratique, donnant lieu par conséquent à un comportement susceptible de recevoir une qualification morale. À ce titre, s’il arrive que, dans le domaine militaire, dans certains contextes ou chez certains auteurs, *uirtus* dénomme une valeur axiologiquement négative¹, ou du moins neutre de ce point de vue², le lexème est le plus souvent orienté axiologiquement vers le haut, et dénote une qualité de l’esprit fortement valorisée, récompensée par la gloire militaire, les plus grands honneurs politiques, ou, dans la pensée stoïcienne, par le bonheur lui-même.

Mais, peut-être sous l’influence d’ἀρετή, *uirtus* est employé également dès les textes anciens pour dénoter la qualité d’une entité X, humaine ou non humaine, non plus selon une dimension axiologique, mais selon une dimension évaluative³ : dans ce cas, le lexème est toujours orienté vers le haut, mais n’implique pas de comportement susceptible de recevoir une appréciation normative. Lorsqu’il est employé à propos d’un individu humain, il fait référence aux qualités ou aux talents particuliers que celui-ci détient dans un domaine de compétence déterminé, sans égard à sa moralité. Dans ce sens, *uirtus* est employé surtout pour dénoter les talents d’un orateur. Il est alors susceptible de se trouver au singulier ou au pluriel, et de recevoir plusieurs constructions syntaxiques : soit il est complété par le complément déterminatif au génitif *oratoris*, soit il est qualifié par un adjectif relationnel – *oratoria* –, soit il est complété par le gérondif au génitif de *dicere*. Les trois constructions sont attestées dans le *Brutus* de Cicéron :

(141) *Quibus uirtutibus oratoris horum quidque efficiatur aut quibus uitis orator aut non assequatur haec aut etiam in his labatur et cadat, artifex aliquis iudicabit.* (Cic., *Brut.* 185)
 « Quelles sont les qualités qui permettent à l’orateur d’obtenir chacun de ces effets⁴, quels sont les défauts qui ou bien l’empêchent de chercher ces effets, ou bien, <quand il les cherche>, le font trébucher et défaillir ? Voilà ce qu’un maître de l’art verra⁵. »

(142) *Licet ex his eligant ea, quae notatione et laude digna sint ; omnes oratoriae uirtutes in eis reperientur.* (Cic., *Brut.* 65)
 « Qu’on y [dans les discours de Caton] recueille ce qui est digne de remarque et d’éloge : toutes les qualités de l’orateur s’y trouveront⁶. »

¹ Cf. *supra*, lorsqu’il est opposé à *iustitia* chez Ennius ; voir aussi la disqualification de la *uirtus* épique chez Lucain, où elle devient, dans le cadre de la guerre civile, criminelle.

² Par exemple la *uirtus* de Turnus, dans l’*Énéide* : *uirtus* dénote bien une qualité, mais qui n’est en rien orientée axiologiquement vers le bien dans le cas de ce personnage.

³ Nous distinguons ici la dimension évaluative, axiologiquement neutre et sans référence au domaine de la morale, et la dimension axiologique du mot. Cette distinction peut servir par exemple à distinguer les deux occurrences suivantes de l’adjectif fr. *bon*, dans *un homme bon* et *un bon cheval*. Dans le premier cas, *bon* exprime une qualification morale (ou axiologique), dans le second, une qualification évaluative.

⁴ Il s’agit des trois objectifs de la rhétorique : *docere, delectare, mouere*.

⁵ Trad. Martha, CUF, 1973 (1923).

⁶ Trad. Martha, CUF, 1973 (1923).

(143) *Nec uero tam de uirtutibus dicendi¹ tuis, quae cum omnibus tum certe mihi notissimae sunt, quam quod gradus tuos et quasi processus dicendi studeo cognoscere.* (Cic., *Brut.* 232)
 « Ce n'est pas, au reste, le détail de tes perfections oratoires que je veux ; tout le monde les connaît et moi mieux que personne ; les degrés par lesquels tu as passé et en quelque sorte la progression de ton éloquence, voilà ce que je suis curieux de connaître². »

Ces qualités oratoires peuvent faire l'objet d'une évaluation, et se trouver qualifiées par un adjectif valorisant, qui actualise le sème /positif/ associé par défaut à *uirtus*. C'est le cas par exemple chez Quintilien, où *uirtutes* est qualifié par *egregiae* (*Inst. Orat.* XI, 1, 48). Le même phénomène d'actualisation est obtenu dans l'exemple (142) par *notatione et laude digna* dans le cotexte, dans l'exemple (143) par le superlatif *notissimae*, enfin, par l'opposition de *uirtus* à *uitium* dans l'exemple (141). *Virtus* peut encore être rapproché d'*ars* dans cet emploi³, mais s'en distingue par cette dimension évaluative positive qu'il a systématiquement, et de manière plus nette encore dans ce type de cotexte. Le lexème fut employé dans le même sens dans d'autres domaines que l'éloquence. Ainsi, il est particulièrement intéressant d'observer, parallèlement à *oratoria uirtus*, le syntagme *bellica uirtus*⁴, et à *uirtus dicendi*, le syntagme *uirtus bellandi*⁵ : bien qu'employé dans le domaine militaire, *uirtus* ne fait alors plus véritablement référence à la qualité physique et morale du guerrier, au courage qu'il déploie pour triompher de l'ennemi, mais plutôt à sa qualité, à son talent de combattant, qui implique autant des capacités d'analyse que la vaillance.

3.4.2. Des compléments référentiels non humains

Dans cet emploi évaluatif sans dimension axiologique, *uirtus* est employé très tôt avec des compléments référentiels non humains, là aussi pour dénoter leur qualité : une marchandise (*merx*, variante de *mers*) chez Plaute, une propriété (*praedium*) chez Caton⁶, par exemple. Cet emploi doit probablement s'expliquer par l'influence d'ἄρετή, duquel, comme il a été signalé plus haut, il a dû être rapproché de bonne heure. Le lexème grec, en effet, est employé à propos de toutes sortes d'entités, y compris une terre (Thuc. I, 2, 4) ou un cheval (Hdt., III, 88). Nous n'invoquerions pas l'influence d'ἄρετή pour expliquer cette extension d'emploi de *uirtus*, qui pourrait aussi se comprendre comme un phénomène interne au latin, si Cicéron n'avait pas manifesté, dans le *De legibus*, un certain malaise face à son application à un cheval ou à un arbre :

¹ Cf. aussi : Cic. *De orat.*, I, 48 ; Quint., *Inst. Orat.*, II, 8, 12 ; IX, 1, 3 ; XII, 1, 24 pour *uirtus dicendi*, et Cic., *Brut.* 232 ; 234 ; *Orat.* 139 ; Quint., *Inst. Orat.*, IX, 1, 36 ; IX, 1, 45 ; XI, 1, 48 ; XI, 1, 92 ; XII, 11, 1 pour *uirtutes dicendi* : le pluriel est beaucoup plus fréquent que le singulier avec *dicendi*. Même au singulier, *uirtus dicendi* dénote la « qualité de la parole », ou encore « l'art de bien parler », et se distingue en cela des autres lexies mentionnées plus haut à propos de *uis dicendi*, qui dénotaient l'éloquence elle-même.

² Trad. Martha, CUF, 1973 (1923).

³ Cf. Quint., *Inst. Orat.*, VIII, 3, 11 : *dicendi artes*.

⁴ Cic., *Pro Mur.* 22 ; *De orat.* III, 136 ; T.-L., V, 26, 10 ; XXIII, 45, 4 ; XXXVII, 6, 6 ; 12, 9, etc.

⁵ Cic., *Pomp.* 36.

⁶ Cf. *supra*, première section de ce chapitre.

(144) *Nam nec arboris nec equi uirtus, quae dicitur (in quo abutimur nomine) in opinione posita est, sed in natura. Quod si ita est, honesta quoque et turpia natura diiudicanda sunt.* (Cic., *Leg.* 1, 45)

« Car même lorsqu’il s’agit d’un arbre ou d’un cheval, ce qu’on appelle, d’ailleurs d’une façon abusive, leur ‘vertu’ repose non pas sur une opinion, mais sur la nature ; et s’il en est ainsi, c’est d’après la nature également qu’il faudra distinguer les choses nobles et viles¹. »

Deux motifs peuvent être invoqués pour expliquer la remarque métalinguistique de Cicéron, soulignant l’usage abusif du nom *uirtus* : la plus évidente est la nature du complémenteur référentiel. Dans le genre textuel du traité de philosophie politique dans lequel Cicéron s’inscrit ici, *uirtus* est employé majoritairement à propos d’êtres humains, et son application à un cheval ou un arbre peut à bon droit le heurter. En outre, précisément à cause du genre textuel dans lequel il s’inscrit, *uirtus* devrait dénoter une valeur morale, une qualité de l’esprit se manifestant par un comportement axiologiquement positif – dimension que viennent actualiser les adjectifs *turpia* et *honesta* dans le cotexte du lexème. Or, cette dimension axiologique, sans doute inhérente au lexème pour le sujet parlant qu’est Cicéron, se trouve nécessairement virtualisée par les complémenteurs référentiels « cheval » et « arbre » : ne subsiste alors que la dimension évaluative, et *uirtus* dénote dans ce cas la bonne qualité d’un cheval ou la bonne qualité d’un arbre. D’ailleurs, la définition qu’il donne ensuite de *uirtus*, affirmant qu’elle réside non dans l’opinion, mais dans la nature (*nec in opinione posita est, sed in natura*), peut être comparée à celle qu’il en donne dans le *De republica*, pour le domaine politique : *uirtus in usu sui tota posita est*². Dans l’une, *uirtus* est subordonné à son *usus*, dans l’autre, à la *natura* ; dans le premier cas, le lexème dénote la qualité du comportement d’un individu, c’est-à-dire la conformité de son comportement avec ce qui est attendu de lui selon une norme socialement partagée, dans l’autre cas, la qualité de la nature d’un être, soit la conformité de son être réel avec ce qu’il doit être en théorie, par nature, avec ses caractéristiques essentielles qui lui valent d’être nommé de telle ou telle manière.

Malgré le sentiment d’impropriété qu’éprouve Cicéron face à l’emploi de *uirtus* à propos d’entités autres qu’humaines, le lexème a été utilisé de cette manière chez certains auteurs de notre corpus de textes scientifiques, notamment chez Vitruve : pour la grande majorité des occurrences que l’on trouve chez lui, le lexème est employé dans un sens que l’on peut qualifier de « technique », pour dénoter la qualité d’une entité, par exemple d’un matériau ou d’une eau. Cependant, l’auteur du *De architectura* fait figure d’exception dans notre corpus. Si l’on trouve bien quelques occurrences de cet emploi technique chez Columelle et Plin l’Ancien, il faut également souligner que le lexème n’est pas attesté dans le *De medicina* de Celse, et qu’il ne compte que très peu d’occurrences dans les *Res rusticae* de Varron (1) et dans les *Naturales Quaestiones* de Sénèque (7). En outre, dans ces deux derniers textes, aucune de ces occurrences ne présente son emploi technique :

¹ Trad. de Plinval, CUF, 1968.

² Cic., *De rep.* I, 2.

	Total <i>sententiae</i>	Total <i>uirtus</i>	% <i>sententiae</i> avec <i>uirtus</i>	Occ. « techniques » de <i>uirtus</i>	% occ. « techniques » de <i>uirtus</i>
Caton, <i>De agr.</i>	1303	2	0, 15 %	1	50%
Varron, <i>Res rust.</i>	1742	1	0, 05 %	0	0 %
Vitruve, <i>De arch.</i>	2530	56	2, 21 %	46	82, 14 %
Celse, <i>De medic.</i>	4810	0	0 %	0	0 %
Columelle, <i>Res rust.</i>	4898	5	0, 1 %	2	40 %
Sénèque, <i>Nat. Quaest.</i>	2381	7	0, 29 %	0	0 %
Pline l'Anc., <i>Nat. Hist.</i>	24240	34	0, 14%	6	17, 64 %

Chez Vitruve, le complémenteur référentiel de la majeure partie des occurrences de *uirtus* est une entité naturelle, dont le lexème dénote la « qualité ». Mais traduire *uirtus* par fr. *qualité* ne résout pas le problème de la détermination précise du sens du lexème latin dans cet emploi. En effet, le lexème français est aussi équivoque que le lexème latin, et dénote à la fois l'excellence d'une entité ou sa bonne qualité (a), la manière d'être qui la caractérise, intrinsèquement neutre du point de vue évaluatif, mais qui lui confère néanmoins une plus ou moins grande valeur (b), un ou plusieurs de ses mérites particuliers (dans ce cas, fr. *qualité* a pour antonyme fr. *défaut*) (c), ou encore sa qualité propre, constitutive et distinctive, autrement appelée « propriété » ou « caractéristique » (d) :

- (a) La qualité de ce produit n'est plus à prouver.
- (b) Ce produit est de très mauvaise qualité.
- (c) Cette variété de pomme a une qualité – elle est très résistante – mais elle a aussi des défauts – elle a une consistance pâteuse et s'épluche mal.
- (d) Quelles sont les qualités essentielles du feu ?

Le sémantisme de fr. *qualité* s'articule autour de deux axes : selon l'axe évaluatif, le lexème est soit intrinsèquement orienté vers le haut (énoncés (a) et (c)), soit neutre (énoncés (b) et (d)) ; selon le second axe, que nous appelons axe ontologique, le lexème dénote soit ce que possède l'entité X (énoncés (c) et (d)), soit sa manière d'être (énoncés (a) et (b)). Cette dernière distinction est marquée par les fonctions que peut avoir le lexème dans une phrase – complément d'objet direct d'un verbe de type *avoir*, ou position attributive après un verbe d'état comme *être*.

Cette mise au point étant effectuée, il reste à savoir si *uirtus* est susceptible des mêmes distinctions que fr. *qualité* dans notre corpus de textes scientifiques. Chez Columelle, le lexème n'est employé que cinq fois, mais l'une de ses occurrences témoigne de la même double dimension, ontologique et évaluative, que fr. *qualité* :

(145) *Super hunc numerum quem rettulimus singularis habetur Aminea maiori germanae non dissimilis prima specie pampini et trunci, sed uini sapore aliquanto inferior, quamuis generosissimis sit proxima, praeferenda etiam propriis uirtutibus : nam et feracior et flore melius exuitur spissasque et albidas uuas ac tumidioris acini gerit, gracili aruo non desciscit atque ideo inter uberrimas uites numeratur.* (Col., *De agr.*, III, 2, 13)

« En plus de toutes celles que nous avons mentionnées, on met à part une aminée non dissemblable de la 'grande sœur' à juger par l'apparence première du pampre et du tronc, mais quelque peu inférieure pour le bouquet du vin, bien qu'elles soit très proche des espèces de

meilleure race et même à préférer pour ses vertus propres : en effet, elle est plus prolifique, elle perd mieux sa fleur, elle donne des grappes compactes et blanches aux grains plus gonflés, elle ne dépérit pas sur une terre maigre et aussi la range-t-on parmi les vignes les plus rentables¹. »

Les *propriae uirtutes* de la variété de vigne dont il est question sont énumérées ensuite : les qualités caractérisant cette variété sont présentées au sein de l'énumération comme des qualités distinctives et amélioratives, à travers la succession d'adjectifs et d'adverbes au comparatif ou au superlatif : *feracior, melius, tumidioris, uberrimas*. Au sein de *uirtutes* sont donc actualisées ses deux dimensions, à la fois ontologique et évaluative. Cet emploi de *uirtus* pourrait être rapproché de celui de *δύναμις* lorsqu'il dénote la propriété constitutive et distinctive d'une entité. Mais en réalité, les deux lexèmes ne peuvent pas être considérés comme strictement équivalents à ce stade : en effet, *δύναμις* dénote la qualité constitutive et distinctive d'une plante dans la mesure où celle-ci a une action spécifique sur le corps humain, soit uniquement dans sa puissance active, que celle-ci soit utile ou nocive. En revanche, *uirtus* est utilisé pour caractériser la plante – en l'espèce la vigne – en elle-même et pour elle-même, sans que son action sur l'extérieur soit concernée. En outre, il ne paraît pas exister d'occurrence du lexème latin employé de manière péjorative, pour dénoter une caractéristique négative d'une plante : la dimension évaluative nécessairement positive de *uirtus*, et l'absence du sème /action sur/ empêchent de pouvoir le rapprocher trop rapidement de *δύναμις* dans cet emploi.

3.4.3. *Virtūs* chez Vitruve

Cependant, l'analyse des occurrences vitruviennes, en plus grand nombre, nous permettra d'affiner cette première observation. Sur les cinquante-six occurrences de *uirtus* dans le *De architectura*, le lexème a trente-neuf fois un complément référentiel matériel et inanimé : un corps naturel quelconque² (2 occurrences), un matériau (*materia*) minéral, tel que le sable, la terre brûlée, la roche, la chaux ou encore les pierres (14), le bois d'un arbre (4), un enduit coloré (3), l'eau en général ou une eau en particulier (7), une terre (1), le vin (1), la nourriture (*cibus*) (1), le sang (1), une machine (*machina*) (4), des voiles sur un bateau (*uela*) (1). Dans la majorité de ces cas, *uirtus* dénote une qualité – ou des qualités lorsqu'il est au pluriel – que possède l'entité en question.

3.4.3.1. L'emploi évaluatif de *uirtūs* : une relation d'antonymie avec *uitium*

Le plus souvent, le lexème est orienté positivement du point de vue évaluatif, ce qui est très net lorsqu'il est mis en relation d'antonymie avec *uitium*, comme dans l'exemple suivant³ :

¹ Trad. Dumont, CUF, 1993.

² Vitr., *De arch.* I, 4, 3 et 6 : Vitruve décrit alors les effets de la lumière sur les choses (*res*), en prenant pour exemples d'abord des denrées comestibles (viande, fruit), puis le fer.

³ Cf. aussi Vitr., *De arch.* II, 9, 17 et 10, 3. Cf. aussi *supra*, *uirtus* et *uitium* employés à propos de la marchandise (*mers*) chez Plaute.

(146) *De parietibus et apparitione generatim materiae eorum, quibus sint uirtutibus et uitiis, quemadmodum potui, exposui.* (Vitr., *De arch.* II, 8, 20)
« Traitant des murs, et de la nature spécifique de chacun de leurs matériaux, j'en ai présenté, aussi bien que j'ai pu, les caractéristiques, bonnes ou mauvaises¹. »

Vitruve s'attache en effet à décrire les qualités et les défauts des matériaux en vue de la construction d'édifices, c'est-à-dire en vue de leur usage, et non dans le but d'une pure connaissance théorique. Il est donc compréhensible, dans un tel contexte, que *uirtus* soit orienté positivement et serve à porter des appréciations sur les choses. Il en est de même lorsqu'il a pour complément référentiel, à deux reprises, l'architecture elle-même, que Vitruve dénote par les lexèmes *ars*² et *scientia*³.

Toutefois, pour certaines de ses occurrences, cette orientation positive est moins nette. Par exemple, dans le passage suivant, alors que Vitruve décrit l'action de la chaleur sur les choses, le pluriel *uirtutes* est qualifié par *naturales* pour dénoter leurs qualités naturelles qui se perdent sous l'effet de la chaleur :

(147) *Nam semper calor cum excoquit e rebus firmitatem et uaporibus feruidis eripit exsugendo naturales uirtutes, dissoluit eas et feruore mollescentes efficit inbecillas, ut etiam in ferro animaduertimus quod, quamuis natura sit durum, in fornacibus ab ignis uapore percalefactum ita mollescit uti in omne genus formae faciliter fabricetur ; et idem, cum molle et candens refrigeretur tinctum frigida, redurescat et restituatur in antiquam proprietatem.* (Vitr., *De arch.* I, 4, 3)

« En effet quand la chaleur ôte par cuisson leur fermeté aux choses et leur enlève leurs qualités⁴ naturelles en les aspirant avec ses vapeurs brûlantes, elle les désagrège toujours et leur retire toute résistance en les ramollissant par son ardeur, comme nous le remarquons même pour le fer qui, bien que naturellement dur, se ramollit tellement après avoir été chauffé dans les fours sous l'action des ondes du feu, qu'on le forge facilement sous toute espèce de forme ; et le même fer, lorsqu'on le refroidit en le plongeant dans l'eau froide mou et brûlant, redurcit et revient à son état premier⁵. »

Vitruve prend l'exemple du fer qui, bien qu'il soit dur par nature (*naturā durum*), s'amollit sous l'effet du feu ; ce n'est qu'en refroidissant qu'il peut « être rétabli dans son ancienne propriété » (*restituatur in antiquam proprietatem*) : *naturales uirtutes* et *antiqua proprietas* font référence tous deux aux qualités constitutives et essentielles du fer lorsqu'il est à l'état normal, en l'espèce, son caractère solide (*durum*). Les deux syntagmes nominaux sont employés avec deux verbes mis en relation d'antonymie dans ce passage, *eripit* et *restituatur*, l'un exprimant le retrait, l'autre, le mouvement contraire de restitution. Mais la différence de construction syntaxique révèle une distinction d'ordre sémantique entre *uirtutes* et *proprietas*, soulignée également par le fait que l'un est au pluriel et l'autre au singulier :

¹ Trad. Callebat, CUF, 1999.

² Vitr., *De arch.* III, *praef.* 4. Cf. aussi III, *praef.* 3 : *artis uirtutes* et VII, 5, 4 : *artium uirtutes*.

³ Vitr., *De arch.* III, *praef.* 3.

⁴ Ph. Fleury traduit *uirtutes* par « forces », ce qui est une interprétation possible de *uirtutes* ici, comme nous le verrons plus bas. Cependant, sa qualification par *naturales* et le fait que la notion de force soit déjà exprimée par *firmitas* nous font préférer la traduction par « qualités ». Le problème est en fait le même que pour la traduction de *uirtutes* dans le même traité : le traducteur de la CUF le comprenait au sens de « être propre », alors que nous le traduisons par « forces » : cela montre de nouveau que les deux notions sont étroitement liées : cf. *infra*.

⁵ Trad. Fleury, CUF, 1990, modifiée.

alors que *naturales uirtutes*, complément d'objet d'*eripit*, dénote les qualités naturelles que possède le fer (comme fr. *qualité* dans l'énoncé (d) ci-dessus), *antiquam proprietatem*, employé au sein d'un syntagme prépositionnel introduit par *in*, dénote sa manière d'être générale (comme fr. *qualité* dans l'énoncé (b)), l'état auquel le fer parvient – l'accusatif après *in* marquant l'aspect téléologique de cet état. Malgré cette distinction, les deux lexèmes *uirtus* et *proprietas* relèvent du même paradigme sémantique dans ce passage : *uirtus* ne s'inscrit alors plus au sein d'un paradigme sémantique de l'évaluation – du même type que les lexèmes français *qualité, mérite, avantage, défaut, inconvenient* –, mais plutôt au sein d'un paradigme sémantique de l'ontologie, servant à décrire ce qui caractérise essentiellement et proprement une entité, ce qui la constitue et la distingue des autres du même genre – par exemple les lexèmes français *nature, propriété, qualité, essence, etc.* ou les lexèmes latins précédemment rencontrés, *natura, qualitas*, puis, plus tard, *essentia, substantia*.

3.4.3.2. *Virtūs nom de la solidité ?*

Pourtant, il apparaît que *uirtus*, à travers certaines de ses occurrences, tend à dénoter non pas n'importe quelle caractéristique, mais en particulier la qualité de solidité ou de force physique d'une entité. L'exemple du fer, dans le raisonnement de Vitruve, a ainsi un statut prototypique. En effet, l'auteur cherche à montrer que la chaleur altère les choses de manière générale, et par exemple, comme il le décrit au paragraphe précédent, la bonne qualité (*bonitas*) de provisions comme la viande ou les fruits. Ensuite, il généralise de nouveau son propos dans la phrase citée ci-dessus, en insistant sur le fait que, sous l'effet de la chaleur, les choses perdent leur solidité (*firmitas*) et deviennent faibles (*inbecillas*) lorsque leur qualités naturelles leur sont arrachées. Puis il prend l'exemple du fer pour illustrer très concrètement cet amollissement provoqué par la chaleur qui, dans le cas du fer, se traduit par la fonte du métal. Par conséquent, sa *proprietas* et ses *uirtutes naturales* sont constituées précisément par sa nature solide et dure. Mais la corrélation entre qualités naturelles et force, solidité, ne se limite pas au cas du fer et il arrive souvent, par ailleurs, que *uirtus* dénote la qualité de solidité d'une entité. Il est alors qualifié par l'adjectif *firmus* (II, 8, 5), déterminé par le complément au génitif *soliditatis* (II, 5, 2 et II, 6, 4) ou encore coordonné à *firmitas* (VII, 3, 8). Plus probant encore, dans le passage suivant, il dénote à lui seul cette qualité de solidité :

(148) *Ipsi autem laterariis circa fixis contineantur, teganturque tabulis maxime palmeis, si non, ex cetera materia, quae maxime habere potest uirtutem, praeter pinum aut alnum ; haec enim sunt fragilia et faciliter recipiunt ignem.* (Vitr., *De arch.* X, 14, 3)

« Eux-mêmes [les chevrons] seront maintenus par des pièces latérales, fixées de part et d'autre, et ils seront recouverts par des planches, de préférence en palmier, sinon en tout autre bois qui ait la meilleure résistance possible, le pin ou l'aune étant exclus : ces bois sont en effet fragiles et prennent feu facilement¹. »

¹ Trad. Callebat, CUF, 1986.

Dans un autre cadre, le pluriel *uirtutes* a pour complémenteur référentiel deux bêtes d'attelage sous le joug, et paraît alors également dénoter des qualités de force physique, à la manière de *uires* :

(149) *Cum autem inpaes sunt eorum uirtutes et unum plus ualendo premit alterum, loro traiecto fit una pars iugi longior, quae inbecilliori auxiliatur iumento.* (Vitr., *De arch.* X, 3, 8)
« Mais quand elles sont de force inégale et que l'une des deux, plus puissante, fatigue l'autre, on déplace la courroie pour allonger une partie du joug, ce qui soulage la bête la plus faible¹. »

Une isotopie du sème /force physique/ peut être observée dans cet énoncé, à travers *ualendo* et *inbecilliori*. C'est pourquoi il est possible d'assigner le même sème à *uirtutes*, par un phénomène de propagation sémique² ; cependant, il est également possible de considérer que le lexème a le sens ontologique de « qualités », la qualité de l'une des bêtes de somme étant jugée supérieure à celle de l'autre³. Quoi qu'il en soit, les sèmes /solidité/ ou /force physique/ ne peuvent être assignés à *uirtus* que dans un petit nombre de passages et ne doivent pas être considérés comme des sèmes qui lui sont inhérents chez Vitruve. Le lexème dénote en réalité tout type de qualité intrinsèque d'une entité X.

3.4.3.3. *Vīrtūs, proprietās, qualitās et potestās*

Lorsqu'il a ce sens ontologique, *uirtus* entre en relation de synonymie, en contexte, avec d'autres lexèmes relevant du même paradigme sémantique : *proprietas* et *qualitas*, et également *potestas*, dont nous avons décrit plus haut l'usage particulier qu'en fait Vitruve. Dans le passage suivant, la relation paradigmatique de synonymie entre *uirtus*, *proprietas* et *qualitas* est soulignée sur le plan syntagmatique par leur juxtaposition au sein d'une énumération :

¹ Trad. Callebat, CUF, 1986.

² Cf. Rastier, Cavazza, Abeillé 1994, 89 et notre introduction générale.

³ Trois autres occurrences du pluriel *uirtutes* au sein d'un même passage posent le même type de problème interprétatif : nous modifions la traduction de la CUF et les traduisons par « qualités de bravoure », afin de respecter à la fois le sens, qui semble bien être le sens usuel de « courage, bravoure », et le pluriel, qui invite à comprendre le lexème au sens de « qualité » qu'il a par ailleurs chez Vitruve : *Cum sint autem meridianae nationes animis acutissimis infinitaque sollertia consiliorum, simul ad fortitudinem ingrediuntur, ibi succumbunt, quod habent exsuctas ab sole animorum uirtutes ; qui uero refrigeratis nascuntur regionibus ad armorum uehementiam paratiores sunt ; magnis uirtutibus sunt sine timore, sed tarditate animi sine considerantia inruentes sine sollertia suis consiliis refragantur. (...) Itaque consiliis refringit barbarorum uirtutes, forti manu meridianorum cogitationes* (Vitr., *De arch.*, VI, 1, 10-11) : « Mais si les populations du Sud ont une intelligence très vive et une immense capacité de discernement, elles se retrouvent sans force dès l'instant où elles ont à faire un acte de courage, parce que les qualités de bravoure de leurs âmes se trouvent absorbées par le soleil. Ceux qui, en revanche, naissent dans les régions froides sont, eux, parfaitement aptes à la violence des armes ; leurs qualités de bravoure sont grandes et ils sont sans peur ; mais, lents d'esprit et se précipitant sans réfléchir, ils font échec, par leur manque de finesse, à leurs propres entreprises. (...) Sa sagesse politique [de l'Italie] brise les qualités de bravoure des barbares, la force de son bras, les calculs des habitants du Sud (trad. Callebat, CUF, 2004, modifiée). »

Le lexème doit avoir le sens usuel en contexte militaire de « courage, valeur » ; cependant, le fait qu'il soit au pluriel est inhabituel dans cet emploi, ce qui pourrait inciter à le comprendre dans le sens qu'il a chez Vitruve lorsqu'il est au pluriel par ailleurs, à savoir celui de « qualités ». Mais il semble que cet usage du pluriel pour les noms abstraits habituellement au singulier soit récurrent chez lui, et particulièrement dans ce passage, où *consiliis* et *cogitationes* sont à prendre au sens de « capacité de réflexion ». Cf. aussi *supra*, pour l'emploi du pluriel au sens de « forces » ou de « qualités ».

(150) *Ex his autem rebus sunt nonnulla quae ego per me perspexi, cetera in libris Graecis scripta inueni, quorum scriptorum hi sunt auctores : Theophrastos, Timaeus, Posidonios, Hegesias, Herodotus, Aristides, Metrodorus, qui magna uigilantia et infinito studio locorum proprietates, aquarum uirtutes, ab inclinatione caelique regionum qualitates ita esse distributas scriptis dedicauerunt.* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 27)

« Parmi ces phénomènes, il y en a quelques-uns que j'ai moi-même vérifiés personnellement ; les autres, je les ai trouvés mentionnés dans des ouvrages grecs, ouvrages dont les auteurs sont les suivants : Théophraste, Timée, Posidonius, Hégésias, Hérodote, Aristide, Métrodore, qui, avec une grande attention et un soin infini, ont exposé dans leurs écrits que s'ordonnaient ainsi les particularités des lieux, les propriétés des eaux et, suivant la latitude, les qualités distinctives des régions¹. »

Les trois lexèmes, dans l'usage vitruvien, ne commutent pas exactement. Vitruve tend à réserver *uirtutes* à l'eau ou aux eaux (sept fois), *qualitates* aux régions (trois fois), et *proprietates* aux lieux, puisqu'on dénombre neuf occurrences du syntagme *proprietates locorum*. Toutefois, *proprietates* est employé une fois à propos des régions (Vitr., *De arch.* VI, 1, 1) et une fois à propos de l'eau (VIII, 2, 9). Cette répartition différente des trois lexèmes est révélatrice de nuances sémantiques au sein de ce paradigme : *uirtus*, contrairement aux deux autres, dénote nécessairement une propriété considérée selon son usage, son application pratique, ce qui explique qu'il soit préféré aux deux autres lorsqu'il s'agit des différentes eaux et des propriétés que chacune possède. Ainsi, dans le passage suivant, *uirtus* est employé pour dénoter une propriété acquise par les eaux chaudes, qui les rend susceptibles d'être utilisées en médecine :

(151) *Omnis autem aqua calida ideo [quod] *in prauis rebus* est medicamentosa quod percocta aliam uirtutem recipit ad usum.* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 4)

« Toutes les eaux chaudes, d'autre part, ont sur les tares physiques une vertu médicinale parce qu'elles reçoivent de leur vive cuisson une nouvelle propriété exploitable². »

Dans cet emploi, particulièrement lorsqu'il dénote la vertu d'une eau, *uirtus* entre également en relation de synonymie avec *potestas*. En effet, *potestas* se trouve deux fois déterminé par le complément déterminatif au génitif *aquae* (Vitr., *De arch.* VIII, *praef.* 4 et VIII, 3, 25), dont une fois en coordination avec *uirtutes* (VIII, 3, 25), pour dénoter la puissance de l'eau. Par ailleurs, une occurrence de *uirtus* est construite avec *ut* et le subjonctif, ce qui est l'une des constructions usuelles de *potestas* :

(152) *Item sunt nonnullae acidae uenae fontium, uti Lyncesto et in Italia Velino, Campania Teano aliisque locis pluribus, quae hanc habent uirtutem uti calculos, in uescicis qui nascuntur in corporibus hominum potionibus discutiant.* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 17)

« Pareillement, quelques sources présentent des veines d'eau acide – ainsi dans le Lyncestis, dans la région du Vélin en Italie, à Taenum en Campanie et dans bien d'autres lieux – qui ont la vertu de dissoudre, chez ceux qui les boivent, les calculs qui à l'intérieur du corps humain se forment dans la vessie³. »

¹ Trad. Callebat, CUF, 1973.

² Trad. Callebat, CUF, 1973.

³ Trad. Callebat, CUF, 1973.

Dans ce passage, certes isolé, *uirtus* dénote non plus seulement une caractéristique de l'eau, mais une capacité d'action particulière, comme *potestas* : les deux lexèmes ont ainsi la même valeur référentielle, ce qui signifie qu'ils peuvent être employés tous deux pour faire référence à la même caractéristique d'une entité X ; seulement, lorsqu'elle est dénotée par *potestas*, cette caractéristique est considérée selon son action potentielle sur ce qui est extérieur à X, en particulier sur le corps humain, tandis que lorsqu'elle est dénotée par *uirtus*, elle est envisagée selon l'usage de X qu'elle permet. Or, dans l'extrait ci-dessus, l'usage de l'eau consiste précisément en une action sur le corps humain, ce qui explique la proximité sémantique entre *uirtus* et *potestas*. Le sème /action sur/, inhérent à *potestas*, n'est qu'afférent à *uirtus*. Pourtant, ce n'est pas là le seul cas où il affleure au sein du lexème. Ainsi, Vitruve a recours au syntagme *uirtus uerborum* – dont la seule autre occurrence à l'époque classique se trouve dans le *De oratore* de Cicéron¹ – pour faire référence à la puissance évocatrice des mots employés par Accius². En outre, on le trouve dans les *Métamorphoses* d'Ovide pour dénoter la vertu magique des plantes :

(153) « *Non* » ait « *effugies, uento rapiare licebit,
si modo me noui, si non euanuit omnis
herbarum uirtus nec me mea carmina fallunt.* » (Ov. *Met.*, XIV, 355)
« Alors elle [Circé] s'écrie : 'Non, tu ne m'échapperas pas, quand même les vents t'emporteraient, si seulement je me connais, si toute la vertu de mes plantes ne s'est pas évanouie et si mes incantations ne trompent pas mon attente³ !' »

Or, dans cet emploi, il alterne, dans le texte d'Ovide lui-même, avec *potentia*⁴ et *uires*⁵, et, chez Virgile, avec *potestates*⁶. Ces occurrences, où il est possible d'actualiser le sème /action sur/ au sein du lexème, permettent d'établir plus sûrement un rapprochement entre *uirtus* et δύναμις, et constituent en tout cas une première zone d'intersection sémantique entre eux. Du reste, *uirtus* présente deux occurrences singulières dans le *De architectura*, dans lesquelles il est possible de voir des traductions de δύναμις. Dans le premier cas, *uirtus* dénote « la qualité de la propriété » de l'arbre, qui se développe en feuilles et en fruits :

¹ Cic., *De orat.* III, 170 : *omnis singulorum uerborum uirtus atque laus* « toute la force et tout le mérite des mots pris isolément ».

² Vitr., *De arch.* IX, *praef.* 16.

³ Trad. Lafaye, revue par Le Bonniec, CUF, 2002.

⁴ Cf. *supra* pour l'emploi de *potentia* à propos des plantes, et Ov., *Met.* I, 521-524 : « *Inuentum medicina meum est, opiferque per orbem / dicor, et herbarum subiecta potentia nobis : / ei mihi, quod nullis amor est sanabilis herbis, / nec prosunt domino, quae prosunt omnibus, artes!* » : « Phébus : J'ai inventé la médecine et l'on parle de mes bienfaits par le monde / Et le pouvoir des plantes est soumis à ma loi. / Hélas pour moi ! Aucune plante ne peut guérir cet amour / Et l'art si efficace pour tous est inefficace pour son maître (trad. D. Robert, Actes Sud, 2001). »

⁵ Cf. *supra* : Ov., *Met.* XIV, 68 : *Fleuit amans Glaucus nimiumque hostiliter usae / uiribus herbarum fugit conubia Circes* : « Glaucus, son amant, versa des larmes et se déroba par la fuite l'hymen de Circé, qui avait fait des vertus de ses plantes un usage trop cruel (trad. Lafaye, revue par H. Le Bonniec, CUF, 2002). »

⁶ Verg., *Aen.*, XII, 394-396 : *Ille ut depositi proferret fata parentis, / scire potestates herbarum usumque medendi / maluit et mutas agitare inglorius artes* : « Mais, pour prolonger les jours de son père dont l'état était désespéré, il préféra connaître les propriétés des plantes et la pratique thérapeutique, et exercer sans gloire un art obscur. »

(154) *Vere enim omnes arbores fiunt praegnantes et omnes suae proprietatis uirtutem efferunt in frondem anniuersariosque fructus.* (Vitr., *De arch.* II, 9, 1)

« Au printemps en effet tous les arbres deviennent féconds et tous font apparaître la vertu de leur caractère propre sous la forme de leur feuillage et de leurs fruits annuels. »

Il est difficile d'établir le référent précis de *uirtus* et de le distinguer de celui de *proprietas*. Toutefois, en comparant cet énoncé avec celui de l'exemple (147) ci-dessus, dans lequel le singulier *proprietas* dénote la manière d'être du fer, et *naturales uirtutes*, les qualités qu'il possède, il est possible de comprendre de la même manière les deux lexèmes ici : *proprietas* fait référence à l'être même des arbres, alors que *uirtus* dénote une qualité qui leur est propre, leur qualité essentielle, latente durant l'hiver, attendant le printemps pour se manifester sous forme de feuilles puis de fruits. Le verbe *efferre* « produire au dehors, manifester » et le complément directionnel à l'accusatif introduit par *in* mettent l'accent sur ce processus de transformation de la *uirtus*, qui change d'état, jusqu'à se matérialiser. Le statut ontologique du lexème en devient même ambigu, *uirtus* paraissant presque dénoter une entité du premier ordre. Or, la même question se pose pour certaines occurrences de δύναμις dans la *Collection hippocratique*, où le lexème grec paraît dénoter l'humeur qui se trouve dans la graine, et dont dépendent les qualités essentielles de la plante qui poussera à partir de cette graine¹.

Enfin, Vitruve utilise *uirtus* dans un passage consacré à la musique, à propos des sons (*sonitus*), dont il rappelle le nom grec un peu plus haut (φθόγγοι) :

(155) *Ei autem qua mouentur, recipiunt uirtutes alias ; interualla enim et distantias habent crescentes.* (Vitr., *De arch.* V, 4, 6)

« Ceux-ci [les sons], en tant qu'ils se déplacent, reçoivent d'autres valeurs ; car les intervalles ont aussi des distances croissantes. »

Il s'agit vraisemblablement d'une solution de traduction alternative pour l'emploi de δύναμις en musique, à côté de *uis*, que nous avons trouvé dans le *De republica* de Cicéron² – si du moins *uirtus* a bien le sens technique de « hauteur réelle » d'une note dans ce passage. En effet, le lexème peut aussi être employé dans son sens, plus usuel dans le *De architectura*, de « qualité propre », sans avoir le sens technique et précis de δύναμις. Cependant, dans la mesure où d'autres de ses occurrences ont pu être mises en rapport avec le lexème grec, compte tenu du fait que Vitruve cantonne *uis* à l'expression de la violence, et vu le caractère technique de l'ensemble du passage, dans lequel se trouvent de nombreux emprunts au grec, il est plus que probable que *uirtus* traduise bien δύναμις ici. Cette occurrence constituerait alors un précédent par rapport à celle que l'on trouve au livre IX des *Noces de Philologie et Mercure* de Martianus Capella, consacré à la musique, dans le syntagme *uirtus phthongi*³ :

(156) *Sonus phthongus uel speciatim uel generaliter appellatur. Sed generale uocabulo est ; speciale – quae ἰδιαίτητα Graia uoce perhibentur – ut, si quemadmodum nobis scribendum sit*

¹ Cf. *supra*, première partie.

² Cf. *supra*, deuxième partie. Le passage est également reproduit en note dans ce chapitre, section 2.5.3.

³ Chez Martianus, l'emploi de *uirtus* pour traduire δύναμις est devenu usuel et n'a plus rien de surprenant.

cogitemus, ita haec uirtus pthongi docet, quid uel acuminis exeramus uel leniminis remittamus.
(Mart. Cap., *De nupt.* IX, 939)

« Le terme ‘son’ traduit *pthongus* aussi bien dans un sens particulier que dans un sens général. Le sens général correspond au nom ; le sens spécial – ce que l’on appelle en grec ἰδιαίτατα – s’applique lorsque, si nous envisageons la représentation graphique qui convient, la valeur du son nous apprend à quel degré d’acuité nous devons monter ou à quel degré de gravité nous devons descendre¹. »

Or, cet extrait correspond à un passage du traité de musique appelé *Anonyme de Bellermann*, qui soit est la source de Martianus, soit a la même source que lui, et qui prouve que *uirtus pthongi* traduit bien δύναμις φθόγγου, la « valeur du son » :

(157) Ὁ φθόγγος κοινῶς μὲν ἔστιν αὐτὸ τὸ ὄνομα, ἰδίως ὁ χαρακτήρ ὁ γραφόμενος, ἰδιαίτατα δὲ ἡ δύναμις αὐτοῦ τοῦ φθόγγου, καθ’ ἣν ὁξύν τινα ἢ βαρὺν λέγομεν, ὃν καὶ ὀριζόμενοι φάμεν. (*Anonyme de Bellerman*, 48, 1-4²)

« Le son, au sens commun, est le nom lui-même ; mais dans un sens spécial, il est le caractère graphique, et dans un sens tout à fait spécial, il est la valeur du son lui-même, selon laquelle nous disons, pour le définir, qu’un son est aigu ou grave. »

Plusieurs indices, dans le texte de Vitruve, permettent donc de fonder un rapprochement entre *uirtus* et δύναμις. Mais les occurrences réellement probantes, même chez lui, restent isolées. En outre, même si l’on relève quelques occurrences du lexème dans le même type d’emploi chez Columelle et Pline l’Ancien, il est véritablement le seul auteur de notre corpus de textes scientifiques à faire un usage aussi important de *uirtus* avec des compléments référentiels non humains. Cet usage vitruvien peut fournir des éléments d’explication pour quelques occurrences plus tardives de *uirtus* employé clairement comme équivalent de traduction de δύναμις – par exemple dans le cas de la valeur musicale, chez Martianus Capella. Mais il ne peut expliquer pourquoi *uirtus* a été choisi pour le traduire dans les *Veteres Latinae*. De même, l’occurrence du lexème chez Ovide pour dénoter la puissance magique des plantes est isolée, et le sème /action sur/ qui peut alors lui être assigné n’est qu’un sème contextuellement afférent, qui peut en outre s’expliquer par le caractère poétique du texte.

Ces quelques points d’intersection entre les emplois de δύναμις et ceux de *uirtus* ne suffisent donc pas à expliquer le choix de *uirtus* pour traduire presque systématiquement δύναμις dans la Bible. En effet, la majeure partie des occurrences de ce dernier ont un complément référentiel animé, divin ou humain (Dieu, Jésus, Pharaon, un roi, ou un autre être humain), et le mot est le plus souvent employé en conformité avec le sens usuel qu’il a dans la langue classique. À supposer que les locuteurs latins aient établi consciemment un lien entre les emplois, limités, de *uirtus* et ceux de δύναμις dans certains textes spécialisés, il est difficile de fonder sur ce rapport la traduction de l’un par l’autre dans la Bible.

¹ Nous citons le texte tel qu’il est édité et traduit par J.-B. Guillaumin dans la CUF (édition à paraître), en modifiant la traduction de *uirtus* de « fonction » à « valeur », afin de nous conformer à la traduction de l’emploi technique de δύναμις en musique que nous avons donnée en première partie.

² Nous citons le texte dans l’édition suivante : *Anonyma De Musica Scripta Bellermanniana*, éd. Najock, Leipzig, Teubner, 1975.

3.5. La transformation de la *Virtūs Augusti*¹

En revanche, la transformation que connut la valeur traditionnelle romaine de *uirtus* sous l'Empire offre une meilleure piste explicative. Sous la République, elle avait déjà connu des transformations par son transfert du domaine militaire au domaine politique : le lexème faisait d'abord référence au courage de l'homme d'État face aux difficultés qu'il devait affronter, forme civile du courage du guerrier au combat. Puis, dans la mesure où il avait été très tôt rapproché d'ἀρετή, et qu'il avait servi à le traduire dans ses usages philosophiques, particulièrement au sein du stoïcisme, *uirtus* avait pris une coloration morale très nette, et avait été employé pour dénoter, de manière hyperonymique, l'ensemble des qualités morales que devait posséder l'homme d'État, c'est-à-dire les qualités se manifestant par un comportement conforme à la norme sociale, et validé, voire glorifié comme tel².

C'est de cette notion complexifiée de *uirtus* qu'hérite le prince sous l'Empire : en tant que chef des armées, il doit faire preuve de vaillance sur le champ de bataille ; en tant que dirigeant politique, il doit également montrer son courage et sa ténacité face aux difficultés rencontrées, mais aussi sa « vertu », c'est-à-dire sa haute qualité morale, manifestée par l'ensemble des qualités morales particulières que *uirtus* est amené à dénoter. Au fil de l'évolution et des transformations de l'Empire, ces différentes facettes de la notion de *uirtus* sont plus ou moins mises à l'honneur. Parallèlement, la place accordée à la *uirtus* au sein du couple qu'elle forme traditionnellement avec la *fortuna* se modifie : à l'origine, *uirtus* renvoie à ce qui est proprement humain, à ce que l'individu peut maîtriser, alors que *fortuna* fait référence à une force irrationnelle et supérieure aux êtres humains : elle se trouve donc hiérarchiquement au-dessus de la *uirtus*. Mais sous l'influence du stoïcisme, qui rejette parmi les « indifférents » ce qui relève de la *fortuna* et ne dépend pas de l'individu, et fait de la *uirtus* l'excellence à atteindre, ce rapport hiérarchique s'inverse, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan politique.

En effet, peu à peu, les empereurs cherchent à légitimer leur pouvoir, fondé essentiellement sur la notion de victoire³, en mettant davantage en avant leur *uirtus* que la *fortuna*, c'est-à-dire, en définitive, en minimisant le rôle de la transcendance divine dans leur élection en tant qu'empereur, au profit d'une force divine immanente à leur personne. Ils se rapprochent alors du modèle du βασιλευς des royaumes hellénistiques conquis par les Romains entre le II^e et le I^{er} siècle avant notre ère.

¹ Pour le développement qui suit, cf. Picard, 1957, en particulier chapitre 6 « Le siècle de la Vertu », 367 *sqq.* : *Les trophées des Romains : contribution à l'histoire de la Religion et de l'Art triomphal de Rome*, Paris, E. de Boccard.

² Cf. *supra*.

³ Cf. Veyne, 2002, 6 (« Qu'était-ce qu'un empereur romain ? Dieu parce qu'empereur », *Diogène*, 199, 3-25) : « Comment devient-on empereur ? Ici, pour comprendre, il faut renoncer à chercher du droit public, des règles, une base légale ; il n'y avait que des rapports de force, le succès, le ralliement et la soumission étant couverts après la victoire par la fiction d'un consensus de tous les citoyens. »

3.5.1. Sous Néron : les prémices d'une transformation

Ce n'est pas un hasard si c'est sous Néron que la divinité *Virtus* prend une importance jusqu'alors inédite dans la célébration de la victoire. En effet, l'empereur fut éduqué par Sénèque, qui s'efforça de lui inculquer les valeurs morales du stoïcisme. Or la *uirtus*, forme romaine de l'ἀρετή grecque, constitue dans cette philosophie la qualité morale par excellence, à la fois en tant qu'objectif à atteindre, et comme attitude à mettre en œuvre pour y parvenir. En outre, même une fois qu'il s'est affranchi de son directeur de conscience, Néron, selon G. Ch. Picard, a toujours en vue l'ἀρετή ; cependant, il ne s'agit plus de celle des Stoïciens, mais de celle des rois hellénistiques : ces derniers devaient leur fonction royale uniquement à leurs mérites personnels, à leur excellence, et ne faisaient pas intervenir la τύχη pour légitimer leur pouvoir. Leurs mérites, c'est-à-dire à la fois leurs exploits guerriers et les bienfaits qu'ils rendaient à leurs sujets, leur valaient d'être divinisés de leur vivant, là où les empereurs romains ne l'étaient qu'à leur mort. Cette figure du βασιλεύς avait de quoi séduire un amoureux du pouvoir comme Néron. Si, pour ne pas prêter le flanc à l'accusation de royauté, Néron n'impose pas au monde romain cette conception théocratique du souverain¹, il est toutefois le premier empereur à s'assimiler officiellement à Hercule, à la manière des rois hellénistiques². C'est dans ce cadre qu'il convient également de situer une autre innovation : sur la colonne de Mayence, colonne dédiée à Jupiter pour le salut de Néron, la déesse *Virtus* est représentée embrassant le trophée. Or, selon G. Ch. Picard, « c'est la première fois que nous voyons dans l'art romain le trophée dévolu à *Virtus* : jusqu'alors, les artistes occidentaux préféraient l'attribuer à la Fortune ou à une des divinités de la Chance, qu'ils considéraient comme les véritables maîtresses du succès militaire³. » Sous Auguste et les premiers empereurs, c'était avant tout la Chance, qu'elle prenne le nom de *Fortuna* ou de *Felicitas*, qui garantissait la victoire et, par conséquent, fondait le pouvoir impérial. La *uirtus* de l'empereur était secondaire. Sous la plume de Tacite, c'est encore la *fortuna* qui est invoquée comme facteur décisif de la victoire de Vespasien contre Vitellius :

(158) *Pro Flavianis fortuna et parta totiens uictoria : Vitelliani desperatione sola ruebant, et quamquam pulsī, rursus in urbe congregabantur.* (Tac., *Hist.* III, 82, 3)

« Les Flaviens avaient pour eux la fortune et la victoire si souvent acquise ; les Vitelliens, poussés seulement par le désespoir, chargeaient et, bien que repoussés, se regroupaient à l'intérieur de Rome. »

Sous le principat de Vespasien apparaissent pour la première fois des pièces de monnaie portant l'inscription *Fortuna Augusti*. De fait, l'empereur paraît posséder une *fortuna* propre, par laquelle il accomplit des actes extraordinaires. Ainsi, dans un autre épisode de ses *Histoires*, Tacite raconte que Vespasien se trouvait en Égypte, nation qu'il juge

¹ Cf. Veyne, 2002, 12, n. 20 : « Mais il convenait aussi qu'afin de se distinguer des tyrans il [l'empereur] refusât quelques-uns des honneurs divins que ses sujets lui décernaient. C'est un autre aspect de la comédie du refus du pouvoir. Néron, tyran atypique (il ne se faisait pas diviniser) refusait à l'occasion les honneurs divins. »

² Cf. Picard, 1957, 451 *sqq.* : c'est Commode qui est l'empereur le plus connu pour avoir été représenté en Hercule, avec les attributs du héros : la peau de lion, la massue et les pommes d'or des Hespérides.

³ Picard, 1957, 340.

« superstitieuse » (*dedita superstitionibus gens*), lorsqu'un Alexandrin aveugle vint le voir en l'implorant de lui redonner la vue, se réclamant d'une révélation de Sérapis, principale divinité locale : il voulait que l'empereur lui humectât les paupières de sa salive. De même, un autre homme le prie de lui fouler la main de son pied pour lui en rendre l'usage. Après s'être montré sceptique quant aux prédictions de la divinité, Vespasien accepte d'effectuer les gestes demandés :

(159) *Igitur Vespasianus cuncta fortunae suae patere ratus nec quicquam ultra incredibile, laeto ipse uoltu, erecta quae adstabat multitudine, iussa exsequitur.* (Tac. *Hist.* IV, 81, 3)

« Donc Vespasien, pensant que tout était possible à son heureuse fortune et que désormais il n'y avait plus rien d'incroyable, prend un air joyeux et au milieu de la foule attentive, il fait ce qu'on lui a demandé¹. »

L'aspect surnaturel du pouvoir impérial, qui s'apparente ici à un pouvoir miraculeux d'ordre divin, est encore imputé à sa *fortuna*. Mais avec le renversement hiérarchique de la *uirtus* et de la *fortuna* de l'empereur amorcé avec Néron et effectif seulement sous les Antonins, c'est la *uirtus* qui, au II^e siècle de notre ère, se voit peu à peu investie de la dimension surnaturelle du pouvoir impérial.

3.5.2. Le II^e siècle : « le siècle de la Vertu² »

Dans le *Panegyrique de Trajan*, Pline le Jeune fait l'éloge de la *uirtus* et des *uirtutes* de l'empereur. Les diverses occurrences du mot témoignent de la superposition, au sein de la *uirtus* impériale, des différentes conceptions qui lui sont attachées. Ainsi, si la dimension guerrière de l'antique *uirtus* (*patria uirtute*) avait été quelque peu abandonnée par ses prédécesseurs, Trajan est loué pour l'avoir remise à l'honneur³, en même temps que le *mos maiorum* (*patrio more*). Selon Pline, cette attitude légitime et moralise le pouvoir impérial en faisant de lui non plus seulement celui qui commande de fait, ce qui est le lot de l'empereur romain en général⁴, mais « le seul qui doit commander » (*solum qui debeat imperare*). Il est notable également que cette qualité de *uirtus* militaire soit attribuée à Trajan dès sa jeunesse,

¹ Trad. Hellegouarc'h, CUF, 1992.

² Picard, 1957, chap. 6.

³ Plin. Min., *Pan.* XIII, 5 : *Postquam uero studium armorum a manibus ad oculos, ad uoluptatem a labore translatum est, postquam exercitationibus nostris non ueteranorum aliquis, cui decus muralis aut ciuica, sed Graeculus magister adsistit, quam magnum est unum ex omnibus patrio more, patria uirtute laetari et sine aemulo, sine exemplo secum certare, secum contendere ac, sicut imperare solum, ita solum esse qui debeat imperare !* « Mais depuis que notre amour des armes est prétexte non à exercice, mais à spectacle, à plaisir et non plus à effort, depuis que nos manœuvres ne sont plus présidées par un vétéran décoré de la couronne murale ou civique, mais par un petit maître grec, comme il est beau qu'un seul entre tous aime à être fidèle aux mœurs de nos aïeux, à la valeur de nos aïeux, et sans émule, sans exemple ne combatte qu'avec soi-même, ne rivalise qu'avec soi-même, et, ainsi, qu'il règne seul, soit seul digne de régner ! » (trad. Durry, CUF, 1972 (1948)).

⁴ Par conséquent, c'est la fonction impériale qui est adulée par le peuple, et non la personnalité particulièrement charismatique de l'empereur. Cf. Veyne, 2002, 19 : « Ce sentiment monarchique ne distingue pas entre la toute-puissance et l'homme qui l'exerce : l'homme est aussi grand que sa fonction, qui fait partie de sa nature. On s'incline donc devant l'individu, devant sa famille, devant ses caprices. Mais inversement cette vénération pour l'individu sera éprouvée automatiquement pour tous les détenteurs successifs de la fonction, quels qu'ils puissent être. Les empereurs ainsi vénérés n'étaient donc pas des chefs charismatiques au sens exact de ce mot, c'est-à-dire des personnages d'exception, ils étaient même le contraire ; on les respectait et les aimait pour leur pouvoir et non pour la fascination que quelques-uns d'entre eux ont pu exercer sur leurs sujets. »

avant même qu'il soit empereur, aspect sur lequel Pline insiste au chapitre XIV : énumérant ses hauts faits les plus brillants, il ajoute : « Et tu n'étais pas encore empereur, tu n'étais pas encore fils d'un dieu (*et necdum imperator, necdum dei filius eras*)¹. » Par conséquent, le titre d'empereur apparaît davantage comme la récompense de sa *uirtus* que comme la conséquence de sa *fortuna*.

En outre, Trajan cumule sur sa personne toutes les qualités (les *uirtutes*) du prince idéal rêvé par Pline, que nul autre avant lui n'était parvenu à conjuguer :

(160) *Enituit aliquis in bello, sed obsoleuit in pace ; alium toga, sed non et arma honestarunt ; reuerentiam ille terrore, alius amorem humilitate captauit ; ille quaesitam domi gloriam in publico, hic in publico partam domi perdidit ; postremo adhuc nemo exstitit cuius uirtutes nullo uitiorum confinio laederentur.* (Plin. Min., *Pan.* IV, 5)

« Tel s'est illustré à la guerre, qui s'est obscurci durant la paix ; tel autre s'est distingué sous la toge, mais non pas sous les armes ; celui-ci a cherché le respect, mais par la terreur ; tel autre l'amour, mais par l'abaissement ; celui-ci a perdu au dehors une gloire acquise dans sa maison, celui-là a perdu dans sa maison une gloire gagnée au dehors ; enfin personne jusqu'ici ne s'est rencontré dont les vertus ne fussent gâtées par le voisinage de quelque défaut². »

Les différentes dimensions de la *uirtus* sont passées en revue : la valeur guerrière et la valeur politique, dans les deux premiers membres de l'énoncé ; la valeur morale ensuite, où sont distinguées morale privée et morale publique. Transparaissent au sein de cette énumération différentes figures du mauvais prince ou, plus largement, du mauvais dirigeant³ : le mauvais combattant, le mauvais orateur, le tyran cruel ou encore le prince laxiste, autant de repoussoirs visant à faire ressortir l'excellence de Trajan dans tous ces domaines. Dans la suite de ce passage⁴, Pline énumère l'ensemble des qualités de l'empereur, dont le caractère noble et élevé est souligné par la récurrence du suffixe *-tas* : *seueritas, hilaritas, grauitas, simplicitas, maiestas, humanitas* ; de même, ce sont des substantifs en *-tas* qui sont employés pour décrire les qualités physiques de l'empereur, donnant à celles-ci une résonance morale : *firmitas, proceritas, dignitas, maturitas* – substantifs auxquels Pline mêle *honor*, dénomination d'une autre valeur fondamentale de Rome. Le suffixe *-tas*, bien qu'il soit devenu « un simple convertisseur d'adjectif de qualité en substantif », était réservé à date plus ancienne, selon J. Daude, au vocabulaire institutionnel et constituait par excellence le

¹ Plin. Min., *Pan.* XIV, 1 (trad. Durry, CUF, 1972 (1948)).

² Trad. Durry, CUF, 1972 (1948).

³ M. Durry, l'éditeur et le traducteur dans la CUF, propose de reconnaître « successivement Antoine, Cicéron, César, Titus, Galba, Auguste (notes complémentaires, 188) ».

⁴ Plin. Min., *Pan.* IV, 6-7 : *At principi nostro quanta concordia quantusque concentus omnium laudum omnisque gloriae contigit ! Vt nihil seueritati eius hilaritate, nihil grauitati simplicitate, nihil maiestati humanitate detrahitur ! Iam firmitas, iam proceritas corporis, iam honor capitis et dignitas oris, ad hoc aetatis indeflexa maturitas nec sine quodam munere deum festinatis senectutis insignibus ad augendam maiestatem ornata caesaries, nonne longe lateque principem ostentant ?* « Au contraire quel accord et quel concert de toutes louanges et de toute gloire est le lot de notre prince ! Sa gaieté n'enlève rien à sa gravité, sa simplicité à son autorité, sa bonté à sa majesté. Sa force, la grandeur de sa taille, la beauté de sa tête, la noblesse de ses traits, sans compter cette inflexible maturité, sa chevelure qu'une attention des dieux a ornée des marques prématurées de la vieillesse qui ne fait qu'accroître sa majesté, tout cela n'annonce-t-il pas aux quatre coins de l'univers un souverain (trad. Durry, CUF, 1972 (1948)) ? »

« suffixe de la langue administrative et des valeurs politico-sociales de la cité romaine¹. » Le portrait de Trajan est proche de celui d'un homme d'État vertueux sous la République, permettant de préserver la fiction idéologique de l'empereur comme « mandataire² » du peuple et protecteur de la République avant tout. En outre, Pline introduit l'énumération de ces qualités par les lexèmes *laudes* et *gloria* : la mise en parallèle du pluriel *laudes* avec le singulier *gloria* invite à le comprendre comme une autre façon de dénoter la gloire, en insistant davantage sur le fait que celle-ci est fondée sur une pluralité d'« actions réussies et de qualités jugées remarquables »³, c'est-à-dire précisément des *uirtutes*.

En sus des motifs de la *uirtus* militaire et des *uirtutes* politiques, Pline développe également le motif de la *uirtus* stoïcienne du *philoponos*⁴, qu'il présente comme moralement supérieure à la *felicitas*. Ainsi, il interprète la famine d'Égypte comme une épreuve de la fortune (*fortuna*) pour éprouver les forces de l'empereur (*tuas uires*) :

(161) *Nam, cum omnia ubique secunda merearis, nonne manifestum est, si quid aduersi cadat, tuis laudibus tuisque uirtutibus materiam campumque praesterni, cum secunda felices, aduersa magnos probent ?* (Plin. Min., *Pan.* XXXI, 1)

« Car toi qui mérites partout de réussir, n'est-il pas manifeste que l'adversité donne matière à et carrière à tes mérites, à tes vertus ? La réussite est le signe de la chance, l'adversité de la grandeur⁵. »

La thématique de la manifestation (*manifestum*) des qualités face à l'adversité (*quid aduersi*) rappelle les pages de philosophie morale de Cicéron sur la subordination nécessaire de la *uirtus* à son *usus*. Il faut signaler ici la coordination de *uirtutes* avec *laudes* : comme nous venons de le voir, *laudes* avait glissé vers le sens de « gloire », chez Pline le Jeune. J.-F. Thomas, dans sa thèse, analyse deux occurrences du lexème dans le *Panégyrique de Trajan*⁶, et montre que les *laudes* y « représentent non pas ses 'mérites remarquables', mais la propagation de ceux-ci sous la forme de 'gloire' en raison de l'admiration qui l'entoure⁷ ». La coordination de *uirtutes* avec *laudes* permet d'interpréter les deux lexèmes comme deux aspects d'une même réalité référentielle, à savoir les qualités de Trajan : *uirtutes* actualise l'aspect personnel et moral de ces qualités, tandis que *laudes* renvoie à la gloire qu'elles procurent. Ce sont donc deux conceptions de la *uirtus* qui sont superposées ici, la conception romaine traditionnelle, selon laquelle la *uirtus* mérite la gloire et la renommée, et la conception stoïcienne, selon laquelle la *uirtus* est la force intérieure qui permet de vaincre les difficultés extérieures et intérieures – les passions – jusqu'à accéder à la suprême sagesse.

¹ Daude, 2002, 225-305 (1.7. « Les dérivés en *-tas* »).

² Veyne, 2002, 4.

³ cf. Thomas, 2002a, 380-399 : l'auteur montre en effet que le pluriel *laudes* glisse vers le sens de « gloire » postérieurement à Cicéron. En outre, même si nous n'avons pas affaire ici à une véritable *iunctura* entre *laudes* et *gloria*, il semble que le parallélisme des deux lexèmes ait la même fonction sémantique et stylistique que les *iuncturae*, telle que les décrit J. Marouzeau, 1962 (1935), 277 : les deux lexèmes expriment « soit deux fois approximativement la même idée, soit deux aspects notables d'un concept, soit les deux éléments dont les relations définissent une entité précise (Thomas, 2002a, 400). »

⁴ Cf. *supra*.

⁵ Trad. Durry, CUF, 1972 (1948)).

⁶ Plin. Min., *Pan.* XIV, 1 et XVI, 1.

⁷ Thomas, 2002a, 391.

Dans le discours de Pline, l'accent est mis sur les différentes facettes des vertus de l'empereur, qui est ainsi présenté comme méritant son titre : le mérite personnel a pris le pas sur la chance, dans la mythologie impériale, comme ingrédient essentiel de la victoire, et, par conséquent, comme source de légitimation du pouvoir. Ce fait est attesté par les représentations iconographiques de la déesse *Virtus* sous le règne des Antonins, où elle apparaît sous les traits d'Hercule, Mars, Romulus ou Minerve, sur des pièces de monnaie portant la légende *Virtus Augusti*, ou, plus probant encore, sous les traits de la Victoire elle-même, sur les monnaies et sur les Colonnes Trajanne et Aurélienne¹.

En outre, au II^e siècle de notre ère, le caractère divin de l'empereur s'affirme² : depuis longtemps comparé aux dieux³, se faisant appeler « fils de dieu » dès Auguste⁴, et étant divinisé après sa mort, il reçoit avec Trajan le qualificatif d'*Optimus*, traditionnellement réservé à Jupiter⁵. Parallèlement à ce qui relève des éléments proprement romains du culte impérial, il existait des cultes locaux, dans des régions qui faisaient auparavant partie des royaumes hellénistiques. Des études récentes⁶ ont cherché à montrer qu'il était possible d'établir une continuité entre ces cultes impériaux locaux et les anciens cultes dédiés aux souverains de ces royaumes. Ceux-ci, divinisés de leur vivant, se voyaient rendre des honneurs semblables à ceux des dieux en échange de leurs bienfaits, c'est-à-dire de leurs ἀρεταί – « bienfait, service rendu » étant l'un des sens d'ἀρετή dès l'époque classique⁷. L'Empire romain, en soumettant et en absorbant les royaumes hellénistiques, n'avait pas éradiqué leurs traditions et leurs coutumes populaires, comme le montre par exemple l'anecdote rapportée par Tacite à propos des actions de thaumaturge de Vespasien à Alexandrie⁸. S'ils n'acceptaient parfois que timidement les honneurs qui leur étaient rendus dans ces provinces par peur de prêter le flanc aux accusations de royauté, les empereurs se sont peu à peu approchés, par certains aspects, de la figure du βασιλεύς hellénistique. Par conséquent, il est possible de considérer, comme le fait G. Ch. Picard, que la transformation profonde de la *uirtus Augusti* au II^e siècle de notre ère a pu être influencée par la mystique

¹ Picard, 1957, 380-381.

² En réalité, l'empereur romain, contrairement au βασιλεύς des royaumes hellénistiques, n'est jamais considéré comme un dieu de son vivant, ni même après sa mort, comme le fait remarquer P. Veyne (2002, 20) : « s'ils avaient été vraiment pris pour des dieux, on n'aurait pas désigné les empereurs divinisés par des expressions telles que 'le dieu Auguste' ou 'le dieu Hadrien', alors qu'on disait 'Apollon' tout court, et non 'le dieu Apollon'. »

³ Cf. par exemple Sén., *De clem.* I, 26, 5, passage dans lequel Sénèque montre que la puissance (*potentia*) du prince peut être divine (*diuina*).

⁴ La mention *diui filius* fait partie de la titulature de l'empereur. Auguste, pour légitimer son pouvoir, fit diviniser César, son père adoptif.

⁵ Cf. Plin. Min., *Pan.* VII, 2, et la note de M. Durry, CUF, 1972 (1948) (notes complémentaires, 188) : « Avant oct. 98 ; à partir de 103 Trajan sera *Optimus Princeps* sur les monnaies ; à partir de juillet 114 *Optimus* figurera dans la titulature comme *agnomen*. »

⁶ Cf. Savalli-Lestrade, Cogitore (dir.), *Des Rois au Prince. Pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (IV^e siècle avant J.-C. – II^e siècle après J.-C.)*, Grenoble, ELLUG, Université Stendhal, 2010, et particulièrement au sein de ce recueil d'articles Chankowski, « Les cultes des souverains hellénistiques après la disparition des dynasties : formes de survie et d'extinction d'une institution dans un contexte civique », 271-290 et Frijia, « Du prêtre du roi au prêtre de Rome et au grand prêtre d'Auguste : la mise en place du culte impérial civique », 291-308.

⁷ Cf. par exemple Thuc. III, 58.

⁸ Cf. *supra*.

orientale et la conception de l'ἀρετή royale qu'elle véhiculait. Selon lui, cette ἀρετή royale avait en effet pour modèle l'ἀρετή divine sous ses divers aspects : « à l'*andreaia* guerrière ou même cynégétique, correspond l'effort soutenu par les dieux pour créer l'ordre cosmique, le protéger contre les influences démoniaques ; la *prouidentia* qui répand leurs bienfaits sur l'univers est de même nature que la *philanthropia* témoignée à ses sujets par le roi bienveillant¹. »

En grec, ἀρετή est donc utilisé à la fois pour dénoter l'excellence des rois et celle des dieux. De même, le lexème dénote tout autant les services rendus par les rois que les actes extraordinaires accomplis par des divinités, notamment les guérisons. Il reste assez peu de traces de cet emploi du mot, signalé comme tardif². On en trouve chez Strabon :

(162) Συγγράφουσι δὲ τινες καὶ τὰς θεραπείας, ἄλλοι δὲ ἀρετὰς τῶν ἐνταῦθα λογίων.

(Strab., XVII, 1, 17)

« Certains consignent par écrit les guérisons, et d'autres les miracles des oracles qui sont là. »

On rencontre également ἀρετή au sens de « miracle » dans les sources épigraphiques, dans des inscriptions au sein desquelles un dieu guérisseur est remercié pour ses ἀρεταί³, ou dans le même type de contexte que celui de Strabon. Voici par exemple l'extrait d'une inscription de l'ancienne cité Lebena, aujourd'hui appelée Miamou, où se trouve un temple dédié à Asclépios :

(163) ἰδοῦσαν] δὲ με πλείονας ἀρετὰ[ς τοῦ θεοῦ καθ' ὕπν]ον [ἀν]αγράφειν ὁ θεὸς ἐκέλε
υσε τὰς ὄψ]εις. (SIG 1172)

« Comme j'avais vu des miracles encore plus nombreux accomplis par le dieu pendant mon sommeil le dieu m'ordonna de les consigner par écrit. »

De telles listes d'ἀρεταί sont d'ailleurs appelées ἀρεταλογίαι⁴, terme qui est attesté dans la *Septante*⁵. Existe également le composé ἀρεταλόγος, attesté en latin uniquement⁶.

Ἀρετή était donc à la fois le nom de la puissance bienfaitrice des dieux et de celle des rois, et les rois étaient divinisés de leur vivant : ces faits suffirent à témoigner du caractère divin et surnaturel que pouvait avoir l'ἀρετή des rois hellénistiques. Sous l'influence du mysticisme oriental, selon G. Ch. Picard, ce caractère surnaturel a fini par investir la *uirtus Augusti* elle-même, au moment où elle avait pris plus d'importance dans la mythologie impériale, au IIe siècle de notre ère. Après avoir connu une revivification avec Trajan,

¹ Picard, 1957, 378.

² Ce sens de « miracle » attribué à ἀρετή n'est pas consigné dans le *DGF* de Bailly ; mais il apparaît dans le *GEL* de Liddle, Scott, Jones avec quelques références tardives.

³ Cf. *SIG* 1168.

⁴ Le terme est emprunté dans fr. *arétalogie*.

⁵ Sept., *Sir.* XXXVI, 13 (16) : πλήσον Σίων ἀρεταλογίας σου καὶ ἀπὸ τῆς δόξης σου τὸν λαόν σου : le terme est d'interprétation difficile. Dénote-t-il, comme le suggère la traduction de la *Vulgate* (*reple Sion inenarrabilibus uerbis tuis et gloria tua populum tuum*), les paroles ineffables de Dieu, ou bien les miracles qu'il accomplit, prenant alors le même sens qu'ἀρετή ? Le fait que, dans la *Septante*, ἀρετή n'ait pas le sens de « miracle » permet de s'orienter de préférence vers la première solution.

⁶ Suét. *Vies, Aug.* 74 ; Juv. 15, 16 : *aretalogus* désigne alors un charlatan, c'est-à-dire un raconteur d'histoires merveilleuses – et fausses.

l'aspect militaire de la *uirtus* fut atténué sous Hadrien, qui mit fin à l'impérialisme de son prédécesseur. Pourtant, la *Virtus Augusti* demeura une notion importante dans la théologie impériale, comme en témoignent les nombreuses pièces de monnaie sur lesquelles elle est représentée¹. Mais Hadrien remplaça les hauts faits militaires par des exploits cynégétiques :

« Cette substitution prouve bien, d'ailleurs que la transposition sur le plan mystique de l'*Areté* impériale était dès lors réalisée. Il est, en effet, absurde du point de vue rationnel de mettre en parallèle un acte aussi inutile au bien public que le succès cynégétique avec l'heureuse conclusion d'une guerre. L'équivalence ne se conçoit que si l'on place les *Res Gestae* impériales sur le plan surnaturel : ce qui importe, ce n'est pas leur effet visible, mais leur qualité d'acte rituel, propre à se répercuter sur l'ensemble du cosmos. Ainsi disparaît déjà de la notion de *Virtus Augusti*, la *philoponia*, l'exigence d'un effort personnel et réel du prince qui lui conférait l'essentiel de sa valeur morale². »

C'est de la *uirtus* de l'empereur que dépend la *felicitas* du peuple, son bonheur et sa prospérité : la *uirtus* devient une puissance bienfaitrice, et non plus une qualité personnelle de l'empereur, un courage à mettre en œuvre contre les difficultés et les dangers qui menacent la *felicitas* de l'extérieur ou de l'intérieur. Aussi bien le modèle de l'ancienne *uirtus* militaire que celui de la *uirtus* stoïcienne associé à Hercule sont désormais dépassés par cette nouvelle conception de la *uirtus* impériale, « civilisatrice, transcendante et cosmique³ », désormais « nantie des pouvoirs cosmocratiques que possédait autrefois la *Fortuna*⁴. » Cette tendance va en s'accroissant avec les successeurs d'Hadrien, particulièrement avec Antonin : « dès le milieu du II^e siècle, s'impose ainsi la conception d'une *Virtus Augusti* cosmique, énergie permanente dont le renouvellement est lié au cours même de l'univers⁵. » C'est pourquoi, à partir de cette période, le successeur de l'empereur apparaît à ses côtés, comme signe de ce renouvellement de la *Virtus Augusti*, manifesté par le remplacement de l'Auguste lui-même.

Dans le cadre d'une telle conception de la *uirtus*, au sein de laquelle ont été atténués les aspects d'effort et de lutte, il est compréhensible que le lexème ait été choisi par les traducteurs de la Bible du II^e siècle de notre ère pour dénoter la puissance de Dieu, qui se manifeste aux yeux des hommes par des miracles en leur faveur ou en leur défaveur, selon qu'ils ont agi ou non en conformité avec sa volonté. De même, le pouvoir thérapeutique de Jésus, même s'il est dénoté par *δύναμις* dans la *Septante*, rappelle l'*ἀρετή* des dieux guérisseurs païens. En outre, *uirtus* est aussi employé pour traduire *δύναμις* lorsqu'il est appliqué à un roi, par exemple Pharaon, et qu'il dénote sa puissance dans son aspect essentiellement militaire : *uirtus* ne sert jamais, dans la langue classique, à dénoter la puissance militaire d'un général ou d'un pays, ses ressources en hommes, en armes et en chevaux, par exemple. Cet emploi proprement biblique conjugue donc deux aspects sémantiques du mot : s'y trouvent en effet associés le sème /action sur/, hérité de la

¹ Picard, 1957, 419.

² Picard, 1957, 419-420.

³ Picard, 1957, 419.

⁴ Picard, 1957, 378.

⁵ Picard, 1957, 428.

transformation de la notion appliquée à l'empereur, et le sème /militaire/, hérité de l'emploi ancien du mot dans ce domaine.

3.6. Après la Bible : mesure de l'efficacité du calque sémantique δύναμις / *uirtūs*

Même si la traduction de δύναμις par *uirtus* dans la Bible trouve sa justification dans la transformation progressive de la notion romaine sous l'Empire, il n'en reste pas moins que certaines des applications du lexème latin qui en résultent paraissent étranges, et pouvaient, de manière compréhensible, heurter les lecteurs latins du texte sacré¹. Pourtant, la plupart des auteurs chrétiens paraissent avoir validé les emplois bibliques de *uirtus*, avec plus ou moins de résistance. Nous avons pu observer également dans notre deuxième partie que, par suite, *uirtus* s'était imposé comme nouvel équivalent de traduction de δύναμις dans d'autres domaines, notamment en philosophie (chez Calcidius et chez Boèce) et en médecine (dans les traductions latines antiques des traités hippocratiques) : hors du cadre strict de la traduction, cet usage du lexème employé au sens de δύναμις eut peut-être besoin de temps pour se faire accepter, mais plusieurs témoignages, ainsi que des néologismes médiévaux qui se révélèrent pérennes, constituent la preuve de sa validation par les auteurs. Enfin, dans la Bible, *uirtus* était employé à la place de *uis* pour dénoter la signification d'un énoncé ; il paraît, là encore, avoir été accepté par les auteurs, contribuant ainsi à l'élimination de *uis* comme équivalent de δύναμις dans cet emploi.

3.6.1. Attitudes des auteurs chrétiens face aux emplois bibliques de *uirtūs*

Bien que le choix quasi systématique de *uirtus* pour traduire δύναμις dans les *Veteres Latinae* soit critiquable, et, de fait, ait été remis en cause par Jérôme, il a pu s'imposer auprès des Chrétiens familiers de la Bible avant la retraduction hiéronymienne. En outre, celle-ci a mis du temps à supplanter les anciennes traductions et n'a pas été adoptée pour tous les livres que Jérôme a retraduits d'après l'hébreu, notamment pour les *Psaumes*. Enfin, les traductions latines du *Nouveau Testament* n'ayant fait l'objet que d'une recension, et non d'une retraduction, le choix de *uirtus* y a été maintenu. Ainsi, lorsque Marius Victorinus cite le *Nouveau Testament*, il conserve, et, par là-même, valide, l'emploi de *uirtus* en référence à la puissance de Dieu :

(164) *Figmentum enim si esset, non ex ipso pater nosceretur, sed potentia dei et diuinitas, ut Paulus dixit : inuisibilia enim eius a creatura mundi per ea quae facta sunt, intellecta noscuntur, aeterna quoque eius uirtus ac diuinitas.* (Mar. Vict., *Adu. Arium*, I, 2, 33-37 Henry)
« Car s'il était créature, ce n'est pas le Père qui serait connu grâce à lui, mais la puissance de Dieu et la divinité, comme Paul l'a dit : 'Ce qui de lui est invisible, depuis la création du monde, est connu parce que conçu à l'aide de tout ce qui a été fait ; et il en est de même de son éternelle puissance et de sa divinité'². »

¹ Cf. *supra*, deuxième partie, les remarques d'Augustin, qui ne reconnaît pas la référence à l'armée sous le lexème *uirtus*.

² Trad. Hadot, Cerf, 1960.

Toutefois, il y a une divergence entre l'usage propre de Marius Victorinus et la citation qu'il fait de Paul : s'il valide l'emploi biblique de *uirtus* pour dénoter la puissance divine dans la citation, il emploie, quant à lui, *potentia*, conformément à son habitude.

Les auteurs chrétiens valident plus clairement le nouvel emploi de *uirtus* en référence aux armées de Dieu : ils reprennent ainsi très fréquemment le syntagme *Dominus uirtutum* pour qualifier Dieu dès le II^e siècle de notre ère¹. Ce n'est qu'au IV^e siècle de notre ère que le syntagme commence à être concurrencé, sans pour autant être supplanté, par *Dominus exercituum*, lorsque la version hiéronymienne commence à se propager. Ainsi, on dénombre trente-huit occurrences de *Dominus uirtutum* chez Augustin, contre vingt-huit de *Dominus exercituum*². Selon le *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens* d'A. Blaise, le sens d'« armée » pour *uirtus* est déjà bien attesté chez Hégésippe au II^e siècle de notre ère.

De même, l'emploi de *uirtus*, au pluriel, en référence à l'un des neuf ordres angéliques, s'implante chez les auteurs chrétiens. Jérôme lui-même le reprend à son compte plusieurs fois, alors qu'il pouvait utiliser *fortitudines*, autre solution de traduction adoptée pour cet emploi de δύναμις dans le *Nouveau Testament* :

(165) *Non ait 'non iustificabitur omnis homo', sed 'omnis uiuens', id est non euangelista, non apostolus, non propheta, – ad maiora conscendo – non angelus, non throni, non dominationes, non potestates ceteraque uirtutes. Solus Deus est, in quo peccatum non cadit.* (Hier., *Ep.* 21, 40)³

« L'Écriture ne dit pas : 'aucun homme', mais 'aucun être vivant'. Cela veut dire : ni un évangéliste, ni un apôtre, ni un prophète. Je vais monter plus haut : ni les anges, ni les Trônes, ni les Dominations, ni les Puissances et les autres Vertus. Seul Dieu n'est pas atteint par le péché⁴. »

Enfin, l'emploi de *uirtus* au sens de « miracle » est déjà bien attesté chez Tertullien⁵, chez qui le lexème dénote toujours les actes miraculeux accomplis par Jésus ou par les apôtres. On le trouve coordonné à d'autres termes chrétiens usités en référence aux miracles, par exemple *opera* et *signa*⁶, et en position d'actant, complément d'objet de la forme active ou sujet de la forme passive, de verbes tels que *edere*⁷, *facere*⁸, ou encore *proferre*⁹.

Les auteurs chrétiens paraissent avoir intégré les nouveaux emplois de *uirtus*, issus de la Bible, à leur vocabulaire, ce qui témoigne d'un premier degré d'efficacité du calque sémantique. Il existe un autre indice de cette efficacité : l'extension d'emploi supplémentaire

¹ Voir par exemple Tert., *Adu. Marc.* IV, 466, 16 ; 478, 13 ; V, 633, 28 (CSEL), etc.

² Selon les données du CLCLT-5, quel que soit l'ordre respectif des deux mots.

³ Voir aussi, dans la même lettre, 21, 37, la même énumération, à l'exception de *potestates*. Pour des énumérations similaires comprenant *uirtus*, voir par exemple Aug., *Serm.* 113A, 147, 29 (Migne, I), Aug. *Enn. in Ps.*, Ps. 85, 12, 24, etc.

⁴ Trad. Labourt, CUF, 1982 (1949).

⁵ Selon H. Nigrón (1986, 17), 19% des occurrences de *uirtus* chez Tertullien ont le sens de « miracle » (en s'appuyant sur des index d'auteurs, elle relève un total de 186 occurrences chez cet auteur, contre 210 occurrences données par le CLCLT-5).

⁶ Tert., *Adu. Praxean* 27, 62 (CCSL) : *uirtutes et opera et signa*.

⁷ Par exemple Tert., *Praesc. haer.* 44.

⁸ Par exemple Tert., *Praesc. haer.* 13.

⁹ Tert., *Praesc. haer.* 30.

que *uirtus* connaît hors des textes bibliques et de ses acceptions proprement chrétiennes à partir du IV^e siècle de notre ère.

3.6.2. La virtualisation de *uirtūs* : un nouvel équivalent pour le δύναμις aristotélicien

Lorsque les traducteurs traduisent les textes grecs des Pères de l'Église, même lorsque δύναμις n'est pas employé conformément à l'usage qui en est fait dans la Bible, ils continuent de le traduire par *uirtus*. Ainsi, le traducteur latin du *Contre les hérésies* d'Irénée, évêque de Lyon à la fin du II^e siècle de notre ère, choisit cette solution, bien qu'Irénée emploie alors δύναμις conformément à l'usage qu'en font les Gnostiques, contre lesquels il s'élève. Le passage suivant s'inscrit en effet au sein d'un exposé présentant la pensée de ses adversaires :

(166) *Nec non et formatum hominem secundum imaginem superioris Virtutis habere in se eam quae sit ab uno fonte uirtutem. Constitutam autem eam esse in eo qui sit in cerebro locus, ex quo defluant uirtutes IIII secundum imaginem supernae Tetradis, quae uocantur, una quidem uisio, altera autem auditus, tertia odoratus et quarta gustatio*¹. (Irén., *Adv. haer.* I, 18, 1)
« Ce n'est pas tout. Modelé à l'image de la 'Puissance' d'en haut, l'homme a en lui une 'puissance' provenant d'une seule source. Cette 'puissance' a son siège dans le lieu du cerveau. D'elle découlent quatre 'puissances' à l'image de la Tétrade d'en haut : elles s'appellent l'une la vue, l'autre l'ouïe, la troisième l'odorat, la quatrième le goût². »

Les traducteurs français des Éditions du Cerf, A. Rousseau et L. Doutreleau, rendent δύναμις-*uirtus* par « puissance » dans ce passage, mais par « vertu » un peu plus haut. Cette fluctuation est révélatrice du sentiment d'artificialité que suscite le choix systématique de *uirtus*, et de l'étrangeté de voir le lexème latin dénoter tant la « Puissance d'en haut » que quatre des cinq sens³.

En outre, toujours au sein de la littérature de traduction, nous avons vu *uirtus* traduire δύναμις dans les versions latines antiques des traités de la *Collection hippocratique*, et l'ablatif *uirtute* alterner avec *potentia*, *potestate* et *ui* dans la paraphrase boécienne de l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase, pour traduire le datif δυνάμει dans un emploi proche de celui qu'en fait Aristote.

Au Moyen Âge, entre les XII^e et XIII^e siècles, *uirtus* s'affirme comme un véritable concurrent de *potentia* et *potestas* pour dénoter la puissance aristotélicienne opposée à l'acte dans la philosophie scolastique : les philosophes chrétiens tentent alors de trouver dans la philosophie d'Aristote, dont l'œuvre complète pénètre à cette époque dans le monde latin par l'intermédiaire de traductions arabes, des fondements rationnels à la foi chrétienne. C'est le cas notamment de Thomas d'Aquin, qui contribue largement et durablement à la diffusion de

¹ Traduction du texte grec suivant, que nous citons selon l'édition de Rousseau-Doutreleau, Cerf, 1979 :
'Αλλά μὴν καὶ τὸν πλασθέντα ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα τῆς ἄνω Δυνάμεως ἔχειν ἐν αὐτῷ τὴν ἀπὸ τῆς μῆς πηγῆς δύναμιν. Ἰδρῶσθαι δὲ ταύτην ἐν τῷ κατὰ τὸν ἐγκέφαλον τόπῳ ἀφ' ἧς ἀπορρεῖν δυνάμεις τέσσαρας κατ' εἰκόνα τῆς ἄνω Τετράδος, καλουμένας, τὴν μὲν ὄρασιν, τὴν δὲ ἀκοήν, τὴν δὲ τρίτην ὄσφρησιν καὶ τὴν τετάρτην γεῦσιν.

² Trad. Rousseau-Doutreleau, Cerf, 1979.

³ Le fait que les sens soient au nombre de quatre est justifié par la symbolique à l'œuvre dans la Gnose autour de Tétrade, la Décade, la Dodécade. Il n'est pas exclu que l'usage que les Gnostiques font de δύναμις soit indirectement influencé par l'usage pythagoricien, où la tétrade est dite puissance de la décade (car l'addition des quatre premiers chiffres produit le nombre dix). Cf. première partie, chap. 2, section 0.2.3.2.

l'aristotélisme dans le monde chrétien. Pour traduire le concept aristotélicien de δύναμις, Thomas utilise la plupart du temps *potentia*, mais aussi *potestas* et, dans une moindre mesure, *uirtus*. Ainsi, dans le passage suivant, extrait des *Quaestiones disputatae de potentia*, c'est *uirtus* qui fonctionne en relation d'antonymie avec *actus* :

(167) *Quidam namque assimilauerunt in generatione humana progressum animae rationalis progressui corporis humani, dicentes, quod sicut corpus humanum in semine est uirtualiter, non tamen habens actu humani corporis perfectionem, quae in distinctione organorum consistit, sed paulatim per uirtutem seminis ad perfectionem huiusmodi peruenitur ; ita in principio generationis est ibi anima, uirtute quadam habens omnem perfectionem quae postea apparet in homine completo, non tamen eam habens actu, cum non appareant animae actiones, sed processu temporis paulatim eam acquirit*¹. (Thomas d'Aquin, *Quaest. disp. de potentia, Quaestio 3 (De creatione), art. 9, 9)*

« Certains en effet ont assimilé, dans la génération humaine, le progrès de l'âme rationnelle à celui du corps humain, en disant que, de même que le corps est virtuellement dans la semence, sans en avoir cependant la perfection en acte, qui consiste dans la distinction des organes, mais que peu à peu par le pouvoir de la semence il parvient à une telle perfection ; de même, au commencement de la génération, il y a une âme qui a par un certain pouvoir toute la perfection qui apparaît ensuite dans l'homme complet, mais sans l'avoir cependant en acte, puisque les actions de l'âme n'apparaissent pas ; mais elle l'acquiert peu à peu par l'évolution du temps. »

L'adverbe *uirtualiter* est employé en tant qu'antonyme de l'ablatif *actu*, comme (*in*) *potentia* ou *potentialiter* chez Marius Victorinus ou Augustin. Marius Victorinus avait créé sur *potentia* l'adjectif *potentialis* et l'adverbe *potentialiter*. Les philosophes scolastiques créent, par analogie, *uirtualis* et *uirtualiter*. Ils paraissent combler de cette manière ce qui s'apparente à une lacune lexicale² ; en effet, deux des lexèmes latins qui avaient servi, au IV^e siècle de notre ère, à traduire le couple δύναμις / ἐνέργεια, *actus* et *potentia*, avaient produit chacun un adjectif en *-alis* et un adverbe en *-aliter*. Au Moyen Âge, les autres équivalents de traduction des lexèmes grecs produisent à leur tour une série de dérivés analogue :

¹ Nous citons le texte selon l'édition de R. Berton, 2004, édition numérique accessible en ligne : <http://docteurangelique.free.fr>. Le texte est le même que celui que l'on trouve dans l'édition italienne de B. Mondin : S. Tommaso d'Aquino, *Le Questioni disputate, Testo latino di S. Tommaso e traduzione italiana, vol. 8, La potenza divina (De potentia), Quaestioni 1-5*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 2003.

² Nous utilisons le concept de *lacune lexicale* selon la définition de H. Geckeler, 1974, 33 (« Le problème des lacunes linguistiques », *Cahiers de Lexicologie*, 25, 31-45), citée par A. M. Martín Rodríguez, 2008, 71-83 (« Lacunes lexicales dans le champ sémantique de la femme en latin », in Viré (éd.), *Autour du lexique latin*, Bruxelles, « Latomus », vol. 316) : il définit la lacune comme « une place exactement déterminée dans l'ensemble des coordonnées des traits pertinents du système de la langue, donc une combinaison de traits distinctifs, mais qui n'a pas été réalisée en tant qu'unité fonctionnelle dans la langue ». A. M. Martín Rodríguez ajoute : « Non réalisation n'est pas lacune, la lacune est marquée par un élément 'privatif' : on perçoit une absence là où l'on s'attendrait à une présence, comme s'il manquait quelque chose dans un 'horizon d'attente' ».

	IV ^e -V ^e siècle		XII ^e -XIII ^e siècle	
<i>potentia, potestas</i>	<i>potentialis</i>	<i>potentialiter</i>	<i>potentialis</i>	<i>potentialiter</i>
<i>uirtus, uis</i>	Ø	Ø	<i>uirtualis</i>	<i>uirtualiter</i>
<i>actus, actio</i>	<i>actualis</i>	<i>actualiter</i>	<i>actualis</i>	<i>actualiter</i>
<i>effectus, effectio</i>	Ø	Ø	<i>effectualis</i>	<i>effectualiter</i>
<i>(opera), operatio</i>	Ø	Ø	<i>operalis</i>	Ø

Entrant en relation d'antonymie avec *actus*, *uirtus* devient, dans cet emploi, synonyme de *potentia* : la nature précise de cette synonymie sera étudiée au chapitre suivant.

3.6.3. *Vīrtūs uerborum*

Dans la Bible, lorsque δύναμις était employé en référence à la signification d'un énoncé, il était aussi traduit par *uirtus* alors que, en latin classique, c'était *uis* qui était utilisé en ce sens. Dans cet emploi également, *uirtus* s'est bien implanté et s'est substitué à *uis*, chez les auteurs chrétiens. On le trouve en effet chez Rufin, dans sa traduction de *l'Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée¹ :

(168) *Illisque uirtutem uerbi, quid homousion significaret, ignorantibus uelut in fastidium quoddam et execrationem sermo deductus est, Christo se credere, non homousio confirmantibus.* (Ruf., *Hist. Ecc. d'Eus. de Cés.*, 10, 22, 9)

« Et pour eux, qui ignoraient la valeur du mot, ce que *homousion* signifiait, le terme tendait pour ainsi dire vers une sorte de dégoût et d'abomination, et ils confirmaient que c'est dans le Christ qu'ils croyaient, et non dans l'*homousion*. »

L'interrogative indirecte, qui développe *uirtutem uerbi* et complète le participe *ignorantibus*, ne laisse aucun doute sur l'interprétation du syntagme nominal. Il faut toutefois signaler que *Virtus uerbi* est parfois employé pour dénoter la puissance du Verbe, et traduit comme tel dans les traductions françaises de la Bible. Par ailleurs, *uirtus uerborum* peut dénoter la puissance des mots : celle-ci fait l'objet d'âpres discussions aux XII^e et XIII^e siècles ; les théologiens se demandent alors si les mots, et notamment les incantations, ont un pouvoir naturel et magique. *Virtus*, plus que la signification des mots, réfère alors à leur vertu, au sens médico-magique du terme, sens qu'il a dès l'époque classique lorsqu'il est employé, dans les *Métamorphoses* d'Ovide, pour dénoter la vertu des plantes².

¹ Le *DLFAC* de Blaise donne un exemple comparable dans la version latine de la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome : *non ad sermonem, sed simili uirtute* « non selon la lettre, mais de même valeur ».

² Cf. *supra*, section 3.4.3.3. Sur la question de la *uirtus uerborum* au Moyen Âge, voir Delaurenti, *La puissance des mots. 'Virtus uerborum'.* *Débats doctrinaux sur le pouvoir des incantations au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 2007.

4. Conclusion

Le calque sémantique δύναμις – *uirtus* a bien fonctionné, et, à partir du II^e siècle de notre ère, *uirtus* s'enrichit de l'ensemble des emplois techniques de δύναμις, concurrençant *uis* dans ce rôle. De fait, *uis*, à cause de son caractère monosyllabique et défectif, est progressivement supplanté par plusieurs lexèmes qui prennent chacun en charge une partie de ses emplois : *uirtus* endosse ses emplois techniques qui étaient issus du calque sémantique de δύναμις, *uiolentia* le remplace dans le sens de « violence », et le substantif neutre *forte*, *fortis*¹, dont le pluriel a dû être réinterprété ensuite comme un féminin singulier *fortia*², dans celui de « force »³. Un passage du traité d'orthographe d'Alcuin⁴ témoigne partiellement de cette répartition des emplois classiques de *uis* entre ces lexèmes⁵ :

(169) *Vis duplicem significationem habet, et uirtutis uidelicet, quod graece δύναμις dicitur, et uiolentiae, quod graece βία uocatur.* (Alc., *Orth.*, 312⁶)

« *Vis* a une double signification, à la fois bien sûr celle de *uirtus*, qui se dit δύναμις en grec, et celle de *uiolentia*, qui se dit βία en grec. »

Cet énoncé est particulièrement intéressant, car il met en jeu deux relations entre les lexèmes : la première se situe au niveau interlinguistique, et concerne, respectivement, *uirtus* et δύναμις, *uiolentia* et βία, lexèmes qui sont, de cette manière, mis en équivalence. La seconde se situe au niveau intralinguistique, et concerne *uis*, *uirtus* et *uiolentia*, dont le rapprochement sémantique est souligné sur le plan du signifiant par l'homéocatarcte en *ui-*. À présent que nous avons vu combien *uirtus* était loin de pouvoir jouer le rôle d'équivalent de δύναμις dans la langue usuelle de l'époque classique, la « note de traducteur » d'Alcuin s'explique mieux : elle permet de limiter et de préciser le sens dans lequel il emploie *uirtus* ici, et, par conséquent, de désigner précisément quelle est la zone d'intersection des sens de *uis* et *uirtus*. Voici de quelle manière on peut gloser son propos de façon à le rendre plus explicite : « *Vis* a une double signification, à la fois bien sûr celle de *uirtus*, en tant qu'il est l'équivalent du grec δύναμις, et celle de *uiolentia*, qui se dit βία en grec⁷ ». Le signifié de *uirtus* ne se « superpose » donc pas totalement avec celui de *uis*, non seulement parce que *uis* est d'extension plus large que lui – puisqu'il entre aussi en relation de synonymie avec *uiolentia* – mais aussi parce que *uirtus* a des emplois que n'a pas *uis* – d'où la nécessité de

¹ Ce nom est donné par Blaise, *DLFAC*, s.u.

² Donné par le *DLF* avec une occurrence dans les *Anecdota Helvetica*, texte grammatical édité dans *GLK*, 8.

³ Selon Blaise, *DLFAC*, *forte* a aussi le sens de « violence » et de « miracle ».

⁴ Nous avons mentionné ce passage en deuxième partie : pour plus de commodité, nous le reproduisons ici.

⁵ Cependant, *uis* continue à être employé dans la langue écrite au Moyen Âge. Mais on peut penser que, contrairement à *uirtus* et à *uiolentia*, qui donneront respectivement fr. *vertu*, it. *virtù*, esp. *virtud* et fr. *violence*, it. *violenza*, esp. *violencia*, il n'a plus de correspondant dans la langue parlée.

⁶ Nous citons le texte dans l'édition de H. Keil, Teubner, 1880.

⁷ Dans la mesure où *uiolentia* n'a pas la complexité sémantico-référentielle de *uirtus*, la deuxième « note de traducteur », accrochée à *uiolentia*, n'a pas la même utilité que la première, et peut s'expliquer par un simple souci de symétrie.

limiter son signifié à celui de δύναμις par la note. Les relations entre ces cinq lexèmes pourraient ainsi être schématisées comme suit :

	<i>uis</i>	
<i>uirtus</i>	<i>uiolentia</i>	
	δύναμις	βία

Il est clair, à travers le passage d'Alcuin, que la référence au grec sert à établir ou, du moins, à renforcer des rapprochements entre lexèmes au niveau intralinguistique. Le processus est alors conscient et explicite. Mais, plus largement, la nécessité d'exprimer en latin ce qui avait été d'abord exprimé en grec, qui a conduit les auteurs latins à transformer ou, du moins, à adapter les lexèmes de la langue courante et à leur assigner des emplois spécialisés ou techniques, sous lesquels il est souvent possible de reconnaître l'emploi d'un lexème grec, a pu favoriser le rapprochement de lexèmes utilisés pour exprimer les mêmes réalités, alors même que rien ne les y prédisposait dans leurs emplois usuels.

Chapitre 3

Les relations de synonymie entre *potestās*, *potentia*, *uīs* et *uirtūs*

0. Introduction : la question de la synonymie

Au terme de cette étude lexicologique des quatre lexèmes latins les plus représentés dans le rôle d'équivalents de traduction de δύναμις, il s'agit d'évaluer en quoi l'usage de ces lexèmes en référence à des réalités dénotées en grec par δύναμις, dans des textes relevant de littératures spécialisées et techniques, a pu favoriser l'existence d'une relation de synonymie entre eux. Il nous a été donné d'apercevoir, au cours de l'étude, les rapports entre les lexèmes relevant du même paradigme lexical, *potestas* et *potentia*, puis *uis* et *uirtus* ; nous avons également pu effectuer quelques observations ponctuelles au sujet de la relation de proximité sémantique qui existait entre lexèmes de paradigmes lexicaux différents, par exemple *potentia* et *uirtus* en latin tardif, ou *uis* et *potestas* lorsqu'ils sont coordonnés. Ce chapitre a pour but d'effectuer une synthèse sur ce point et d'approfondir la question de la synonymie entre les lexèmes en latin classique, et de son évolution en diachronie.

Dans la mesure où les lexèmes étudiés sont tous de haute fréquence, où ils ont de nombreux emplois, et où ils sont usités dans des contextes très divers, il est certain qu'ils ne peuvent entretenir une relation de synonymie absolue¹ les uns avec les autres. Mais étant donné que les lexèmes latins considérés ont tous servi à traduire le même lexème grec, ils sont au moins susceptibles d'entretenir une relation de synonymie partielle. Cela n'est toutefois pas obligatoire : s'ils ont été répartis pour traduire différents emplois de δύναμις, ils pourraient aussi ne jamais se rencontrer. En ce cas, ils seraient sémantiquement « juxtaposés » entre eux par rapport à δύναμις, de même que *uirtus* et *uolentia* sont juxtaposés lorsqu'ils relaient les emplois de *uis*, ou que all. *dürfen* et all. *können* sont juxtaposés par rapport à fr. *pouvoir*². Mais ces lexèmes, s'ils traduisent un seul et même emploi de δύναμις, peuvent aussi posséder une zone d'intersection plus ou moins grande et se trouver « superposés » par rapport à ce lexème de référence, comme, par exemple, *substantia* et *essentia* sont superposés, en latin tardif, par rapport à οὐσία.

Avant de déterminer le degré de synonymie entre les lexèmes, il faut poser la question de l'existence même d'une relation de synonymie entre eux, existence que l'on peut établir, en première approche, en fonction de deux critères : lorsqu'il est possible de substituer un lexème à un autre dans plusieurs contextes et lorsque l'« on est amené, en comparant les deux

¹ La synonymie absolue, selon O. Ducháček (1964, 36), ne concerne que les lexèmes monosémiques, comme fr. *nul* et fr. *aucun*, par exemple (cf. introduction générale).

² Nous entendons par juxtaposition une relation de répartition sémantique entre deux ou plusieurs lexèmes par rapport à un lexème de référence, que celui-ci soit de la même langue ou d'une autre langue que les lexèmes comparés. Cette représentation est inspirée par le schéma de L. Hjelmslev sur les noms de l'arbre, du bois et de la forêt en français, allemand et danois (1943, 48), reproduit dans Baron, 2003, 30.

mots, à rechercher cette fois non plus les points communs, mais les points de divergence¹ ». Le caractère plus ou moins serré de la relation synonymique est ainsi proportionnel à l'étendue des possibilités de commutation, et inversement proportionnel à celle de leurs différences.

Nous cherchons à évaluer l'impact des emplois spécialisés et techniques des lexèmes considérés sur leur synonymie. Il convient, par conséquent, de partir de leurs emplois dans la langue archaïque et classique « usuelle » afin d'observer s'il est possible d'y établir l'existence d'une relation de synonymie partielle entre eux. C'est dans leurs emplois usuels qu'ils présentent vraisemblablement le plus de différences, et qu'ils risquent de ne pas même pouvoir être considérés comme synonymes. Si tel est le cas, il faut déterminer s'ils se rencontrent néanmoins occasionnellement, comme lat. *puella* et lat. *meretrix* dans la dénotation de la courtisane².

Après ce premier bilan, il s'agira de voir dans quels emplois techniques ils se rencontrent, et si l'on peut alors parler de synonymie. Afin d'établir l'existence (ou l'inexistence) de la relation synonymique, nous nous fonderons sur plusieurs indices, qui peuvent être :

i) linguistiques (syntagmatiques) :

- leur emploi conjoint au sein d'un binôme synonymique
- leur association au sein d'une énumération ou d'un parallélisme de construction
- la reprise de l'un par l'autre au sein d'un même texte à des fins de *uariatio*³
- leur emploi au sein de cotextes comparables, avec par exemple une construction syntaxique commune, sans modification du sens de l'énoncé global
- une relation paradigmatique (antonymique, synonymique ou cohyponymique) commune
- une relation synonymique entre des lexèmes de leur paradigme lexical, relevant d'une autre catégorie grammaticale.

ii) extralinguistiques :

- leur emploi au sein de contextes situationnels comparables, sans modification du sens de l'énoncé global
- leur application à un même complément référentiel – dans le cas des emplois syncatégorématiques – ou d'un même référent-type – dans le cas d'éventuels emplois catégorématiques.

¹ Cf. Fruyt, 1994, 29 : « Typologie des cas de synonymie », in Moussy (éd.), 1994.

² Exemple donné par Fruyt, 1994, 28-29 (voir notre introduction générale) : « Mais même si *puella* peut, à l'occasion, désigner la courtisane, on ne dirait pas que *puella* est synonyme de *meretrix*. »

³ Cf. Conso, 1994, 59-64 : « Quelques problèmes de synonymie à propos de *forma* », in Moussy (éd.), 1994, 59-71. D. Conso se fonde sur quatre critères qui « permettent de repérer et de définir les cas de rencontre synonymique » (voir introduction générale, section 4.6.1.). Nous reprenons et répartissons ces critères entre critères linguistiques et extralinguistiques : la coréférence de deux ou plusieurs lexèmes au sein d'un énoncé unique à des fins de *uariatio* ; l'emploi de deux ou plusieurs lexèmes au sein d' « énoncés parallèles et de même sens (...) dans un contexte textuel ou situationnel, de caractère général (et non technique) » ; l'application à des référents qui « concernent un domaine technique particulier » ; l'emploi de deux ou plusieurs lexèmes pour traduire le même mot dans des traductions différentes : ce dernier critère constitue, dans notre perspective, le point de départ, dans la mesure où c'est parce que les lexèmes étudiés ont tous servi à traduire δούραμις que nous posons la question de leur synonymie.

Ces différents indices permettent d'envisager la synonymie selon plusieurs échelles :

-l'échelle du texte, et, plus largement, celle de l'auteur : si une relation de synonymie apparaît chez un seul auteur, elle peut refléter une particularité idiolectale. De même, si des lexèmes s'appliquent à un même référent-type, mais chez des auteurs différents, leur emploi peut être idiolectal.

-l'échelle du genre textuel : si une relation de synonymie est propre à un domaine de compétence particulier, elle peut refléter une particularité sociolectale.

-l'échelle de la langue : si une relation de synonymie est observée chez plusieurs auteurs dont les textes relèvent de genres textuels différents, elle peut refléter une plus grande proximité entre les lexèmes considérés.

Lorsque l'existence de la synonymie aura été établie, il sera possible d'observer si elle est « parfaite » ou « approximative »¹ et, dans le second cas, de déterminer les différences entre les synonymes, selon les critères présentés dans notre introduction générale.

1. Des rencontres synonymiques dans leurs emplois usuels ?

Si l'on observe les quatre lexèmes lorsqu'ils ont pour complémentateur référentiel une personne humaine, on constate que les indices d'une rencontre synonymique entre eux sont rares. *A priori*, les lexèmes apparentés étymologiquement, *potestas* et *potentia* d'une part, *uis*, *uirtus* et *uires* d'autre part, ont plus de chances d'être rapprochés. Cependant, précisément parce qu'il serait inutile que la langue possédât deux paronymes qui seraient en même temps synonymes, ils ont plutôt été, dans les faits, clairement différenciés.

1.1. *Potestās* et *potentia*

Bien qu'ils soient apparentés étymologiquement, *potestas* et *potentia* sont nettement différenciés dans la langue usuelle, en particulier au sein du vocabulaire politique et des relations sociales. Cette différence est étayée par leur formation suffixale, le suffixe *-tas* portant le sème /dotation externe/ et le suffixe *-ia* le sème /appartenance interne/. C'est ainsi que nous avons pu établir les valeurs sémantiques suivantes pour leurs emplois dans la langue usuelle :

Potestas :

VS1 : pouvoir / de X / conféré par une entité externe *a* / exercé sur Z

VS2 : possibilité / de X / conféré par une entité externe *a* / de faire une action Y

Potentia :

VS1 : / état de puissance / de X / fondé sur une entité interne *b* / se manifestant auprès de Z /

Toutefois, sous l'Empire, *potentia* a tendu à se rapprocher de *potestas*, et a acquis deux valeurs sémantiques supplémentaires, que nous avons dégagées en nous appuyant sur des phénomènes d'ordre syntagmatique : l'émergence de la construction de *potentia* avec un

¹ Selon la terminologie d'O. Ducháček, 1964 (voir notre introduction générale).

gérondif au génitif, et son utilisation au sein du syntagme prépositionnel *extra potentiam humanam* :

VS2 : / capacité / de X / fondée sur une entité interne b / de faire une action Y

VS3 : / puissance / de X / fondée sur une entité interne b / exercée sur Z

Cependant, même au sein de ces nouvelles valeurs sémantiques, il conserve sa spécificité par rapport à *potestas*, et continue de dénoter un pouvoir qui est interne à X, qu'il s'agisse de sa puissance manifestée au dehors de lui, ou de sa capacité d'agir.

On rencontre *potestas* et *potentia* coordonnés seulement deux fois, dans la langue usuelle classique, mais déjà assez tard, chez Tacite et chez Fronton.

(1) *Nam si ad utilitatem uitae omnia consilia factaque nostra dirigenda sunt, quid est tutius quam eam exercere artem, qua semper armatus praesidium amicis, opem alienis, salutem periclitantibus, inuidis uero et inimicis metum et terrorem ultro feras, ipse securus et velut quadam perpetua potentia ac potestate munitus ?* (Tac., *Dial. orat.* V, 4)

« En effet, si c'est l'utilité de la vie qui doit régler tous nos desseins et toutes nos actions, quelle meilleure sauvegarde que de pratiquer un art, dont l'arme toujours prête permet d'apporter du secours à ses amis, de l'aide aux étrangers, le salut aux accusés, à des envieux et à des adversaires la crainte même et la terreur, tranquille soi-même et fortifié vraiment comme par une puissance et un pouvoir légal perpétuel¹ ? »

(2) <...> *nonne omnis oratorum copias sectabare : refutandi sollertiam, augendi facultatem, eludendi uenustatem, permouendi delectandique, deterrendi incitandique, ornandi, conciliandi, infamandi, laxandi audientium animos aut alliciendi, rectam quandam in dicendo potentiam ac potestatem ?* (Fronton, *Ep. De eloquentia* II, 18)

« <...> Ne poursuivais-tu pas toutes les richesses des orateurs : l'habileté de la réfutation, la facilité d'amplification, l'élégance de l'esquive, un pouvoir direct quand il s'agit de parler et une puissance d'émouvoir et de charmer, de détourner et de pousser vers l'avant, d'orner, de concilier, de blâmer, de détendre ou de gagner l'esprit des auditeurs² ? »

Dans le premier passage, les deux lexèmes se partagent l'expression de la puissance, et, en cela, conservent leur distinction habituelle : *potentia* dénote la puissance sociale de fait, *potestas*, le pouvoir légal. En revanche, dans le second exemple, rien ne permet de dire que *rectam quandam in dicendo* porte uniquement sur *potentiam*, et que la série de gérondifs au génitif ne compléterait que *potestas*, comme le laisse penser la traduction de P. Fleury. La construction invite au contraire à les considérer d'un bloc, comme un binôme synonymique exprimant globalement à la fois la puissance exercée sur l'auditoire et la capacité de l'émouvoir, de le charmer, *etc.* ; en effet, puissance exercée et capacité d'émouvoir constituent les deux facettes d'une seule et même réalité, l'émotion provoquée sur l'auditoire étant précisément le signe de la puissance de l'orateur. Fronton étant un auteur du II^e siècle de notre ère, cet emploi conjoint de *potestas* et *potentia* confirme les observations effectuées

¹ Trad. Bornecque, CUF, 1985 (1936).

² Trad. Fleury, Belles Lettres, 2003.

précédemment, sur le resserrement du lien synonymique entre les deux lexèmes au cours du temps.

1.2. *Vīs, uīrēs et uīrtūs*

Les trois formes se partagent l'expression de la notion de « force » : en cela, elles sont sémantiquement proches ; mais elles paraissent avoir été clairement réparties pour dénoter les différents aspects de cette notion.

L'emploi conjoint de ces lexèmes était favorisé par les possibilités stylistiques, plus précisément phoniques et rythmiques, qu'ils offraient. Salluste en offre un exemple dans *La conjuration de Catilina*, lorsqu'il cherche à dénoter la force d'âme. Plusieurs indices permettent d'établir l'existence d'une relation de synonymie partielle entre *uis* et *uirtus*. D'abord, Salluste s'interroge sur les mérites comparés du corps et de l'esprit dans la réussite militaire, et emploie alors *uis* pour dénoter à la fois la force du corps et celle de l'esprit : *sed nostra omnis uis in animo et corpore sita est* (Sall., *Cat.* I, 2) (« or toute notre force réside dans l'âme et dans le corps »). La suite de ce passage permet d'opposer *uires*, qui se situe du côté du corps, et *uirtus*, qui est clairement une qualité de l'esprit. La force du corps est ce qui rapproche l'homme des bêtes, alors que celle de l'esprit est ce qui le rapproche des dieux :

(3) *Quo mihi rectius uidetur ingeni quam uirium opibus gloriam quaerere et, quoniam uita ipsa qua fruimur breuis est, memoriam nostri quam maxume longam efficere. Nam diuitiarum et formae gloria fluxa atque fragilis est, uirtus clara aeternaque habetur.* (Sall., *Cat.* I, 3-4)

« Aussi me paraît-il plus juste de recourir à l'esprit plutôt qu'à la force pour conquérir la gloire, et puisque la vie même dont nous jouissons est courte, de prolonger le plus possible le souvenir que nous laisserons. Car l'éclat des richesses et de la beauté est chose fragile et périssable ; la vertu, elle, assure la gloire et l'immortalité¹. »

La phrase qui suit immédiatement permet de confirmer l'assignation de *uis* au corps et celle de *uirtus* à l'esprit : *Sed diu magnum inter mortalis certamen fuit uine corporis an uirtute animi res militaris magis procederet* (Sal., *Cat.* I, 5) : « Toutefois c'est depuis de longues années un sujet d'ardents débats parmi les hommes que de savoir si l'art militaire procède davantage de la force physique ou de la vigueur de l'esprit². » Dans la suite du texte, *uirtus* est réservé à l'expression de la force de l'esprit, et ne dénote jamais celle du corps : on trouve ainsi deux autres occurrences du syntagme *uirtus animi*, mais aucune de *uirtus corporis*. En revanche, *uis*, comme dans la première phrase citée, peut dénoter indifféremment la force du corps et celle de l'esprit. Dans cette phrase, cet emploi pouvait s'expliquer par le fait qu'il s'appliquait simultanément aux deux entités, c'est-à-dire par une extension de son domaine d'application privilégié, le domaine physique, au domaine spirituel et mental³. Mais on relève, par ailleurs, une occurrence de *uis animi* seul :

¹ Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

² Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

³ C'est également le cas en Sal., *Cat.* V, 1, lors de la description de Catilina : *Lucius Catilina, nobili genere natus, fuit magna ui et animi et corporis, sed ingenio malo paruoque* : « L. Catilina, issu d'une famille noble, avait une grande vigueur intellectuelle et physique, mais une âme mauvaise et dépravée ».

(4) *Sed confecto proelio, tum uero cerneret quanta audacia quantaque animi uis fuisset in exercitu Catilinae.* (Sal., *Cat.* LXI, 1)
« Le combat terminé, c'est alors que l'on put vraiment voir quelle audace et quelle bravoure avait montrées l'armée de Catilina¹. »

En outre, *animus* se trouve en fonction de sujet de *ualere*, verbe dont nous avons vu qu'il fonctionnait parallèlement avec *uis* :

(5) *Verum enim uero, pro deum atque hominum fidem, uictoria in manu nobis est. Viget aetas, animus ualet ; contra illis annis atque diuitiis omnia consenuerunt.* (Sal., *Cat.* XX, 10)
« Mais en vérité, j'en atteste les dieux et les hommes, la victoire est dans nos mains ; nous avons la jeunesse, nous avons le courage ; chez eux au contraire, les années et les richesses ont usé corps et âmes². »

Dans ces deux exemples, *uis* et *ualere*, appliqués à l'esprit (*animus*), dénotent la force d'âme, c'est-à-dire le courage dont les hommes de Catilina font preuve au combat. En cela, *uis animi* équivaut à *uirtus*, qui, seul, suffit à dénoter la vaillance et la force de caractère au combat³. L'adjonction du complément adnominal *animi* ne paraît pas modifier ce sens de *uirtus*, comme le montre l'exemple suivant :

(6) *Quod si regum atque imperatorum animi uirtus in pace ita ut in bello ualeret, aequabilius atque constantius sese res humanae haberent, neque aliud alio ferri neque mutari ac misceri omnia cerneret.* (Sal., *Cat.* II, 3)
« Que si les rois et les gouvernants montraient autant de qualités morales dans la paix que dans la guerre, le cours des affaires humaines serait plus égal et plus constant ; et l'on ne verrait point toutes ces vicissitudes, ni ces changements et ces désordres qu'on observe partout⁴. »

Ainsi, le génitif *animi* n'a pas le même statut lorsqu'il complète *uis* et lorsqu'il complète *uirtus* : dans le premier cas, il vient limiter et préciser la valeur référentielle du lexème qui, employé seul, ne pourrait pas dénoter la force d'âme ou le courage ; dans le second, il ne fait que souligner une dimension propre au nom, auquel il confère une plus grande expressivité, mais peut être supprimé sans que la valeur référentielle du nom en soit modifiée. Dans le cas de syntagmes comme *uis animi* ou *uirtus animi*, il y a ainsi deux niveaux de syncatégorématicité : d'abord, au niveau du lexème, la valeur référentielle de *uis* et de *uirtus* est complétée par leur application au référent *animus*. Ensuite, au niveau du syntagme, la valeur référentielle de *uis animi* ou *uirtus animi* est elle-même complétée par leur application à une personne humaine, comme lorsque *uis* et *uirtus* sont employés seuls. C'est pourquoi il est possible de poser une équivalence entre un lexème simple et un syntagme. Pour le cas qui nous occupe, on peut donc poser, dans *La conjuration de Catilina* de Salluste, la relation suivante : *uis animi* = *uirtus* = *uirtus animi*. Il y a bien une rencontre synonymique entre *uirtus* et *uis*, dans la mesure où on les trouve dans des cotextes similaires,

¹ Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

² Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

³ C'est le cas aussi chez Salluste. Voir par exemple Sall., *Cat.* VI, 5 : *ubi pericula uirtute propulerant* : « lorsqu'ils avaient par leur bravoure repoussé le danger (trad. Ernout, CUF, 1989 (1941)). »

⁴ Trad. Ernout, CUF, 1989 (1941).

complétés par le même substantif (indice linguistique), et s'appliquant au même complémenteur référentiel, l'esprit (indice extralinguistique). Mais, dans la mesure où *animi* n'a pas le même statut dans les deux cas, il reste difficile de parler de synonymie parfaite (J. Lyons parlerait ici de synonymie complète), même entre *uis animi* et *uirtus animi*.

Cette relation de synonymie entre *uis* et *uirtus* lorsqu'ils s'appliquent à *animus* n'est pas propre à Salluste. On la trouve également très nettement chez Cicéron, où *uis animi* et *uirtus animi* alternent par opposition à *infirmetas corporis* :

(7) (...) *cum denique Q. Scaeuola confectus senectute, perditus morbo, mancus et membris omnibus captus ac debilis, hastili nixus et animi uim et infirmitatem corporis ostenderet.* (Cic., *Pro Rab.*, 21)

« (...) lorsque enfin Q. Scévola, accablé de vieillesse, consumé par la maladie, privé d'un bras, impotent et perclus de tous ses membres, s'appuyant sur une lance, faisait paraître son énergie morale en même temps que sa faiblesse physique¹. »

(8) *Studio, consilio, auctoritate unus adiuuit plurimum, cum infirmitatem corporis animi uirtute superaret.* (Cic., *Pro Sul.*, 34)

« Il [L. Torquatus] m'a, plus que tout autre, assisté puissamment de son dévouement, de ses conseils, de son crédit, car sa force d'âme triomphait de sa mauvaise santé². »

Bien que *uis* et *uirtus* aient été répartis à des postes différents pour exprimer les divers aspects de la notion de « force », *uis*, d'extension plus large et de plus faible compréhension, vient « empiéter » sur les emplois de *uirtus*, plus strictement réservé au domaine moral et mental. En revanche, nous n'avons pas relevé d'indice permettant de poser l'hypothèse de la synonymie de *uirtus* et *uires*.

1.3. *Potestas et uīs-uīrēs*

A priori, *uis* et *potestas* ne devaient pas se rencontrer dans la langue usuelle. Pourtant, nous avons repéré deux indices permettant de poser la question de leur synonymie : en premier lieu, ils se trouvent qualifiés tous deux par l'adjectif relationnel *tribunicia*. Mais les syntagmes *tribunicia potestas* et *tribunicia uis* ne dénotent pas pour autant la même réalité extra-linguistique : le premier fait référence au pouvoir institutionnel du tribun de la plèbe, le second, à l'influence effective qu'il peut avoir. Le deuxième indice est l'emploi conjoint des deux lexèmes dans le *De inuentione* de Cicéron :

(9) *Causa transferetur cum aliena dicitur ui et potestate factum, factum autem, cum alius aut debuisse aut potuisse facere dicitur.* (Cic., *De inu.* I, 11, 15)

« La cause de l'acte, quand on dit que l'on a agi sous la contrainte exercée par un autre ou sous son autorité ; l'acte, quand on soutient qu'un autre aurait dû ou pu agir³. »

Vis est employé au sens de « puissance d'action / de X / exercée contre Z /, et *potestas*, au sens de « pouvoir / de X / conféré par une entité externe a / exercé sur Z ». Le sème

¹ Trad. Boulanger, CUF, 1960.

² Trad. Boulanger, CUF.

³ Trad. Achard, CUF, 1994.

/dotation externe/ n'est pas particulièrement souligné par le cotexte, ce qui a pour effet de rapprocher encore davantage les deux lexèmes. Cependant, peut-on considérer qu'il s'agit ici d'un binôme synonymique, c'est-à-dire d'une « unité lexicographique secondaire », selon la définition de J. Marouzeau¹ ? Il semble qu'il faille répondre par la négative : *ui*, à l'ablatif, fait référence à la violence qu'un individu peut exercer sur quelqu'un, mais aussi, en droit, à tout élément contraignant ayant obligé l'individu à agir comme il l'a fait. En revanche, *potestas*, ici, ne peut que référer à l'autorité juridique dont dépend l'individu : son père, son maître, son époux, ou encore un magistrat au pouvoir plus élevé que lui. Les deux lexèmes, bien que leurs valeurs sémantiques respectives puissent être rapprochées, ne pourraient donc pas commuter sans que le sens de l'énoncé soit modifié. Finalement, en dépit des indices observés et d'une certaine proximité, il n'est pas possible d'établir une relation de synonymie, même partielle, entre ces deux lexèmes, dans la langue usuelle.

1.4. *Potestās et uīrtūs*

La situation est encore plus claire pour *potestas* et *uirtus*, pour lesquels nous n'avons trouvé aucun indice susceptible de laisser supposer l'existence d'un lien synonymique entre eux.

1.5. *Potentia et uīs-uīrēs*

En revanche, il existe davantage de points de rencontre entre *potentia* et *uis*. Les deux lexèmes, en effet, sont utilisés pour dénoter la puissance ou l'influence de fait d'un personnage au sein de la cité. Nous les avons vus alterner dans ce sens dans le *Pro Sex. Roscio* de Cicéron². En outre, chacun d'entre eux fonctionne parallèlement avec une forme participiale, respectivement *potens* et *ualens*, et avec un syntagme verbal, le type *multum posse* et le type *multum ualere*³. Or, ces deux participes et ces deux syntagmes verbaux entretiennent eux-mêmes une relation de synonymie, comme le montre la confrontation des deux passages suivants, où la puissance dénotée par *ualens* et *potens* a le même fondement, à savoir les ressources dénotées par *opes* :

(10) *Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemaeus, opibus iam ualentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum.* (Corn. Nep., *Eum.* X, 3)

« Car il y avait des menaces venant de Séleucos, de Lysimaque, de Ptolémée, tous trois déjà puissants par leurs ressources⁴ et auxquels il fallait disputer la suprématie⁵. »

(11) *Maxime autem et gloria paritur et gratia defensionibus eoque maior si quando accidit ut ei subueniatur qui potentis alicuius opibus circumueniri urguerique uideatur* (Cic., *De off.* II, 14, 51)

¹ Cf. *supra*.

² En Cic., *Pro Rosc.* 9 (*uis*), 35, 122 (*potentia*).

³ Nous employons *multum posse* et *multum ualere* pour désigner plus largement l'ensemble des syntagmes verbaux qui sont employés avec le sens d'« être puissant ».

⁴ Nous modifions la traduction originale : « redoutables par leur puissance ».

⁵ Trad. Guillemin, CUF, 1992 (1923).

« Mais ce sont surtout les défenses qui engendrent la gloire et le crédit, et ils sont d'autant plus considérables s'il arrive parfois que l'on secourre un homme visiblement traqué et opprimé par les ressources de quelque puissant¹. »

Les correspondances qu'il est possible d'établir entre ces formes fonctionnant de manière parallèle à *potentia* et *uis*, renforcent la proximité sémantique des deux substantifs dans cet emploi. En outre, ils sont tous deux susceptibles de recevoir un marquage axiologique négatif, qui est dû à l'absence de limite et de contrôle de la puissance à laquelle ils réfèrent, fortement dévalorisée par les locuteurs. C'est pourquoi ils peuvent commuter sans modification notable du sens de l'énoncé, et sont susceptibles d'être interprétés comme deux synonymes « complets » dans la typologie de J. Lyons.

1.6. *Potentia* et *uirtūs*

Enfin, *potentia* et *uirtus* dénotent deux éléments fondamentaux dans le vocabulaire des relations sociales, respectivement la puissance fondée sur des éléments sociaux – naissance (*genus*), richesses (*diuitiae*), appuis (*opes*) – et le mérite personnel, fondé sur des qualités morales. Ces deux éléments sont donc clairement distincts, et il n'est pas possible d'établir un point de rencontre synonymique entre eux.

Les zones d'intersection entre les emplois usuels des quatre lexèmes à l'époque archaïque et classique ne sont pas inexistantes, mais elles sont minces. S'ils peuvent se rencontrer occasionnellement deux à deux, il est rare qu'ils puissent entrer dans une même série de parasyonymes. Chacun d'entre eux s'intègre mieux au sein d'autres paradigmes synonymiques, dont voici quelques représentants :

- i) *potestas* : *ius*, *copia*, *facultas*, *libertas* lorsqu'il a sa valeur « possibilité / de X / de faire une action Y », *in manu(m)*, *in dicione(m)*, *in arbitrium/-o*, *in ius/iure*, *in fide(m)*, *in amicitia(m)* lorsqu'il est employé en syntagme prépositionnel avec sa valeur « pouvoir / de X / exercé sur Z »
- ii) *potentia* : *gratia*, *uis*, *gloria*
- iii) *uis* : *necessitas-necessitudo* pour son sens en droit, *uiolentia* dans son sens de « violence », *robor* pour son sens de « force physique »
- iv) *uires* : *opes*, *copiae*, pour son sens de « ressources matérielles », *firmitas* pour son sens de « forces physiques »
- v) *uirtus* : *fortitudo* dans son sens de « courage » ; dans son sens de « mérite », *gloria*, *laus* ; en tant qu'hyperonyme des qualités morales : *clementia*, *sapientia*, *prudentia*, *iustitia*, *moderatio*, etc.

Nous avons jusqu'à présent comparé les valeurs référentielles des lexèmes, telles que l'on peut les déterminer par l'observation de leurs emplois en contexte. À partir de ces emplois, nous avons, au cours de l'étude, déterminé également la ou les valeurs sémantiques

¹ Trad. Testard, CUF, 1970, modifiée : il traduit par « la puissance de quelque grand ».

des lexèmes, que nous avons présentées sous forme de schéma à variables. Par ailleurs, lors de l'exposé des problèmes de la synonymie en introduction générale, il a été montré que la synonymie pouvait être établie au niveau des emplois des lexèmes (c'est à ce niveau d'analyse que fr. *troupes* et fr. *forces* peuvent être dits synonymes), mais aussi au niveau de leurs valeurs sémantiques (c'est à ce niveau que l'on considère fr. *polychrome* et fr. *multicolore* comme synonymes). Or, à cette « synonymie pleine » (dans la typologie de J. Lyons) correspond, sur le plan interlinguistique, l'équivalence de transcodage entre un lexème de langue A et un lexème de langue B, déterminée hors contexte (c'est à ce niveau que l'on pouvait établir une équivalence de traduction entre fr. *foudre* et angl. *lightning*).

La réduction extrême de la représentation de la valeur sémantique des quatre lexèmes latins telle qu'elle peut être déterminée à ce stade, et de la valeur sémantique de δύναμις dégagée à partir de ses emplois usuels, permet de schématiser les points de rencontre et les divergences entre ces lexèmes, tant au niveau intralinguistique qu'au niveau interlinguistique. Nous avons dégagé trois valeurs ou « schémas sémantiques » à partir des emplois usuels de δύναμις :

VS1 : capacité / de X / de faire une action Y

VS2 : puissance / de X / exercée sur un terrain Z

VS3 : force / de X

Si l'on glose à la fois *capacité* et *puissance* par « pouvoir intrinsèque », expression plus générale qui exprime à la fois un « pouvoir de » et un « pouvoir sur », il est possible de poser les sèmes suivants pour définir la structure du signifié global du lexème : /pouvoir de X de Y/, /pouvoir de X sur Z/, /force de X/ et /intrinsèque/. De cette façon, nous pouvons observer lesquels de ces sèmes se retrouvent au sein des valeurs sémantiques des lexèmes latins, définies à partir de leurs emplois usuels à l'époque archaïque et classique :

	pouvoir de X de Y	pouvoir de X sur Z	force de X	intrinsèque
<i>potestas</i>	+	+	-	-
<i>potentia</i>	- (→ +)	+	-	+
<i>uis</i>	-	+	+	+
<i>uires</i>	-	-	+	+
<i>uirtus</i>	-	-	+	+

Dans cet ensemble, *potestas* se situe à part, dans la mesure où, contrairement aux autres lexèmes et à δύναμις, il ne dénote pas prioritairement une qualité intrinsèque à son complément référentiel. Mais le lexème qui se détache le plus nettement des autres est, sans conteste, *uirtus* : on ne peut lui associer aucune des deux valeurs sémantiques principales de δύναμις dans ses emplois usuels, « capacité de » et « puissance sur ».

Les emplois techniques de δύναμις s'organisaient autour des trois valeurs sémantiques qui avaient été déterminées pour ses emplois usuels : le changement de valeur référentielle ne conduisait pas à une transformation fondamentale de la valeur sémantique. En revanche, nous avons vu que la valeur sémantique des lexèmes latins étudiés avait pu parfois être affectée par

leur usage dans des textes techniques. Il s'agit à présent d'observer si ces emplois techniques et les modifications de la valeur sémantique des lexèmes qui s'ensuivent ont favorisé le rapprochement de ces derniers.

2. La puissance exercée sur

Dès que les lexèmes s'appliquent à d'autres référents que des personnes humaines, la question de leur synonymie devient plus pertinente, et plusieurs indices permettent alors de repérer des liens synonymiques plus étroits entre eux.

2.1. La puissance des dieux et de la nature

D'abord, les trois lexèmes sont employés pour faire référence à la puissance divine, qu'il s'agisse de la puissance des dieux, ou, plus largement, de la divinité, du destin ou de la nature, dans une perspective stoïcienne. Ainsi, dans cet emploi, *uis* et *potestas* se trouvent en binôme synonymique, avec *deorum* pour complément adnominal au génitif dans la *Guerre des Gaules* de César¹ et dans le *De natura deorum* de Cicéron², *potentia naturae* et *uis naturae* alternent chez Pline l'Ancien pour dénoter la puissance de la nature, et se trouvent également coordonnés dans cet emploi³, *potestas* est repris par *potentia* au sein d'un même énoncé dans les *Métamorphoses* d'Ovide⁴ : autant d'indices permettant d'établir l'existence d'une relation synonymique entre eux.

Si l'emploi de *uis* et *potentia* en référence à la puissance divine est cohérent avec leur usage dans le vocabulaire des relations sociales, le cas de *potestas* est un peu différent : il a fallu en effet que soit neutralisé son sème /dotation externe/ pour qu'il puisse s'appliquer à l'influence propre d'une entité. D'ailleurs, il est remarquable qu'on le trouve pour dénoter la puissance des dieux, mais non celle de la nature telle qu'elle est perçue par les Stoïciens. C'est que le pouvoir des dieux implique une relation transcendante entre les dieux et les hommes, comparable à celle du père et de ses enfants, ou des gouvernants et des gouvernés : il est alors compréhensible qu'un lexème issu du vocabulaire institutionnel soit employé pour

¹ Cf. *supra* : *Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium ui ac potestate disputant et iuuentuti tradunt* (Caes., *BG VI*, 14, 6) : « En outre, ils [les druides] se livrent à de nombreuses spéculations sur les astres et leurs mouvements, sur les dimensions du monde et celles de la terre, sur la nature des choses, sur la puissance et leurs attributions, et ils transmettent ces doctrines à la jeunesse. »

² *Inproborum igitur prosperitates secundaeque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, uim omnem deorum ac potestatem* (Cic., *De nat. deor.* III, 88).

³ Cf. *supra* : *quocumque modo ista se habent, quis ab hoc tenendi nauigia exemplo de ulla potentia naturae uique et effectu in remediis sponte nascentium rerum dubitet ?* (Plin. *Mai.*, *Nat. Hist.* XXXII, 6) « Quelle que soit la manière dont on considère ces phénomènes, qui pourrait, après cet exemple du navire retenu, douter d'aucune puissance de la nature, d'aucune force et d'aucun effet dans les remèdes constitués par ce qui naît spontanément ? »

⁴ Ov., *Met.* II, 520-523 : *O ego quantum egi ! Quam uasta potentia nostra est ! / esse hominem uetui : facta est dea. Sic ego poenas / sontibus inpono, sic est mea magna potestas !* : « Ah ! Qu'ai-je fait ? Que ma puissance est donc grande ! Je n'ai pas voulu qu'elle restât une créature humaine et elle est devenue déesse ! Voilà comment je châtie les coupables, voilà jusqu'où va mon pouvoir ! »

y faire référence. En revanche, la puissance de la nature est immanente, elle se manifeste à l'intérieur même de chaque être vivant. Par conséquent, malgré l'existence indéniable d'une relation synonymique entre *potestas* d'une part, et *potentia* et *uis* d'autre part, les différences observées pour leurs emplois usuels demeurent.

Quant à *uirtus*, à l'époque classique, il fait exception. Il peut, certes, être qualifié, comme les trois autres, par l'adjectif *diuina*. Mais *uirtus diuina* ne dénote jamais la puissance des dieux, ni même la valeur ou la vertu des dieux : *diuina* est alors à comprendre comme un adjectif à valeur méliorative au sens de « digne d'un dieu ». Ce n'est qu'à partir du II^e siècle de notre ère que l'on trouve *uirtus* dans le sens de « puissance », pour dénoter la *Virtus Augusti*, la puissance de l'empereur, et, dans la Bible et chez les auteurs chrétiens, la puissance de Dieu. Il entre alors dans le paradigme sémantique de la puissance divine, et peut commuter avec *potentia*, *potestas* et *uis*, eux aussi employés par les auteurs chrétiens en référence à la puissance de Dieu. Cependant, le caractère singulier de la puissance qu'il dénote, caractérisée par une dimension merveilleuse¹, empêche de conclure à son interchangeabilité avec les autres lexèmes : si l'on peut établir une relation de synonymie entre leurs valeurs sémantiques (une « synonymie pleine »), cette synonymie n'est pas « totale », les lexèmes ne s'appliquant pas aux mêmes situations référentielles, et ne pouvant donc pas commuter dans tous les contextes.

2.2. La puissance des astres et des éléments naturels macrocosmiques

Nous entendons sous l'appellation « éléments naturels macrocosmiques » tous les éléments qui dépassent l'homme : les astres, la mer ou le vent, notamment. À titre indicatif, le sondage des syntagmes constitués de chacun des quatre lexèmes et du complément adnominal au génitif de *sidera*, *sol*, *luna*, *stella*, *mare*, *aer* et *uentum*, compléments adnominaux que nous avons rencontrés au moins avec un des quatre lexèmes au cours de l'étude, donne les résultats suivants :

	<i>potestas</i>	<i>potentia</i>	<i>uis</i>	<i>uirtus</i>
<i>sideris / siderum</i>	0	Sénèque (QN) : 1	Pline : 6 ; Columelle : 1	0
<i>solis</i>	Vitruve : 1	Virgile : 1 Pline : 1	Lucrèce : 1 ; Cicéron : 1 Columelle : 2 ; Tacite : 1 Sénèque (QN) : 1	
<i>lunae</i>	0	Pline : 1	Sénèque : 1	
<i>stellae / stellarum</i>	Sénèque (QN) : 1	Sénèque (QN) : 10	Cicéron : 1	
<i>maris</i>	0	0	Pline : 1 ; Sénèque (QN) : 1	
<i>aeris</i>	Lucrèce : 1	0	Lucrèce : 1 ; Tite-Live : 3 Vitruve : 1 ; Sénèque (QN) : 2 Pline : 2	
<i>uentis / uentorum</i>	Lucrèce : 2	0	Lucrèce : 10 ; César : 1 +1 Vitruve : 1 + 1 ; Tite-Live : 5 Ovide : 1 ; Cicéron : 3 Sénèque : 2	

¹ *Virtus* dénote ainsi particulièrement le pouvoir de Dieu, de Jésus et de ses apôtres à accomplir des miracles.

Vis est le lexème le plus représenté pour dénoter la puissance d'un élément naturel s'exerçant sur le monde des hommes. Ce n'est qu'occasionnellement que *potestas* et *potentia* le remplacent, d'une manière qui n'est pas indifférente selon les auteurs. En effet, dans le corpus de textes techniques que nous avons définis, seuls Sénèque et Pline l'Ancien emploient *potentia* en référence à la puissance d'entités supérieures. Si tous deux emploient également *potestas*, c'est dans des proportions plus réduites (dans les *Naturales quaestiones* de Sénèque, six occurrences de *potentia* font référence à la puissance de la nature, de la divinité ou des astres, contre 2 pour *potestas* ; chez Pline l'Ancien, le rapport est de 11 occurrences pour *potentia* contre 2 pour *potestas*). En revanche, *potestas* est très employé par Lucrèce et par Vitruve, y compris pour dénoter la puissance d'éléments macrocosmiques.

Malgré ces variations d'un auteur à l'autre, est-il possible d'établir une synonymie parfaite – ou complète – entre les trois lexèmes dans cet emploi ? Par exemple, *potentia lunae* employé chez Pline est-il interchangeable avec *uis lunae* chez Sénèque ?

(12) *Lunae inertior uis est ideoque facilius a circumposito aere sustinetur.* (Sén., *Quaest. Nat.* I, 2, 10)

« L'action de la lune est plus faible, et l'air dont elle est enveloppée lui résiste plus aisément¹. »

(13) *Quae potentia lunae ad terrena et marina. Quae solis.* (Plin. Mai., *Nat. Hist.* I, libro II cont., CII-CIII)

« Quelle est l'influence de la lune sur terre et dans la mer ? Quelle est celle du soleil² ? »

Dans le cas présent, la commutation des deux syntagmes paraît possible. Mais dans *uis solis* ou *uis uenti*, notamment lorsque *uis* est qualifié par un adjectif comme *fera*³, il semble que son sème /exercé contre/ soit actualisé, et qu'il dénote davantage la violence que la puissance du soleil ou du vent.

Quant au choix de *potestas* ou de *potentia*, il semble relever seulement de préférences idiolectales : les deux substantifs peuvent en effet commuter sans modification du sens global de l'énoncé, et paraissent donc, dans cet emploi, complètement synonymes.

2.3. La puissance active des substances naturelles microcosmiques

La répartition entre *potestas* et *potentia* selon les auteurs est plus nette encore lorsque les lexèmes dénotent la puissance des plantes ou des autres substances naturelles comme l'eau, le feu, les matières animales, végétales et minérales, *etc.* : ces emplois ne concernent, en réalité, que deux auteurs : Pline l'Ancien et Vitruve. Le premier emploie *potentia* mais guère *potestas*, et le second n'emploie pas du tout *potentia*, mais fait un usage important de *potestas*. Chez Pline l'Ancien, *potentia* alterne avec *uis* dans ce sens ; en revanche, Vitruve réserve *uis* à la dénotation de la violence, par exemple de la maladie, mais ne l'emploie pas comme synonyme de *potestas*.

¹ Trad. Oltramare, CUF, 2003 (1929).

² Trad. Beaujeu, CUF, 1950.

³ Par exemple Lucr., *De nat. rer.* VI, 592.

Par rapport à l'emploi précédent, la nouveauté réside dans l'apparition de *uirtus*, employé en alternance avec *potentia* et *uires* dans les *Métamorphoses* d'Ovide pour dénoter le pouvoir médico-magique des plantes¹ ; *potestas* est lui aussi employé dans ce sens dans l'*Énéide* de Virgile². Cependant, il n'est pas certain qu'il faille considérer les quatre lexèmes comme parfaitement ou complètement synonymes dans cet emploi : il est toujours possible de maintenir une différence entre eux, liée à leurs sémantismes respectifs. Alors que *potentia* et *potestas* expriment le pouvoir des plantes en tant qu'il est exercé sur le corps humain, *uires* et *uirtus*, dans le sémantisme desquels le sème /exercé sur/ n'entre pas, dénotent davantage les propriétés des plantes, ce qui les caractérise et permet leur action. La difficulté d'interprétation est liée à la notion même de pouvoir d'une plante ou d'une entité naturelle. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, tant pour δύναμις que pour les lexèmes latins, il est difficile de déterminer à quel moment il s'agit d'une qualité caractéristique de l'entité, ou d'une propriété invisible, mais que l'on est capable de connaître parce que l'on a pu en observer l'effet sur le monde extérieur, ou encore de l'effet lui-même. Δύναμις pouvait dénoter la propriété et l'effet, et, par une procédure de concrétisation, la qualité elle-même, de manière autonome – le chaud, le froid, etc. Il pouvait également faire référence à la force de certaines substances, sans être davantage déterminé. Chez Vitruve, ces différentes facettes de δύναμις sont réparties entre *uirtus*, qui est réservé à la dénotation des qualités propres (des eaux principalement), et *potestas*, qui réfère davantage les propriétés actives, en tant qu'elles ont une action sur le monde extérieur : si les deux lexèmes peuvent se rencontrer, ils ne peuvent donc pas commuter systématiquement.

De manière attendue, *uis* et *potentia* restent très proches dans la dénotation de la puissance de fait d'une entité, qu'elle soit macrocosmique ou microcosmique, avec la valeur sémantique « pouvoir / intrinsèque / de X / exercé sur Z ». Chez Lucrèce et Vitruve, et plus sporadiquement chez d'autres auteurs, *potestas* devient susceptible, lui aussi, d'être interprété avec cette valeur sémantique : dans ces emplois, le sème /dotation externe/ qui lui est associé est neutralisé. Cela n'est toutefois pas propre à ses emplois techniques. Déjà, dans certaines occurrences du syntagme prépositionnel *in potestate(m)*, usuelles ou, surtout, philosophiques, ce sème n'était plus pertinent pour définir le lexème. Finalement, c'est surtout lorsqu'il est employé avec sa valeur institutionnelle – pour dénoter l'autorité paternelle, le pouvoir du magistrat ou du roi – que ce sème est actualisé.

Quant à *uirtus*, s'il se rapproche des autres lexèmes pour dénoter la vertu des plantes ou autres substances naturelles, rien ne permet pour autant de lui assigner clairement la même valeur sémantique de « /pouvoir / intrinsèque / de X / exercé sur Z/ ». Il faut attendre le II^e siècle de notre ère pour trouver les premiers emplois où cette valeur devient plus claire, lorsqu'il dénote la puissance de Dieu, le pouvoir miraculeux de Jésus, ou encore la puissance quasi-magique qui est associée à l'empereur³.

¹ En Ov., *Met.* I, 522 (*herbarum potentia*) ; XIV, 68 (*uiribus herbarum*) ; XIV, 355 (*herbarum uirtus*).

² Virg., *En.* XII, 395 (*potestates herbarum*).

³ Cf. chap. 2, sections 3.5 et 3.6, et deuxième partie, chap. 3, section 1.

3. Aptitude, faculté, propriété de

Quels sont, à présent, les lexèmes qui sont susceptibles d'être interprétés selon la valeur sémantique « pouvoir / intrinsèque / de X / de faire une action Y » ? En grec, cette valeur était associée à δύναμις lorsqu'il dénotait la capacité ponctuelle d'un individu quelconque à faire une action quelconque, la compétence, innée ou acquise, d'un individu défini par elle, et, dans des emplois plus spécialisés ou techniques, la propriété d'une substance de produire tel effet déterminé, ainsi que les sens et les facultés.

En latin, il n'est pas apparu que les quatre lexèmes considérés couvraient l'ensemble de ces emplois. En outre, ils ne sont pas tous utilisés dans chaque cas.

3.1. Compétence et aptitude : l'exemple de l'art oratoire

Δύναμις dénotait, par exemple, la compétence du médecin ou de l'orateur, soit sa compétence théorique – il s'inscrivait alors dans le paradigme de τέχνη et ἐπιστήμη – soit son niveau de compétence réel. On le trouvait notamment complété par τοῦ λέγειν ou par τοῦ λόγου en référence à la fois à la compétence oratoire et à la puissance de la parole sur les esprits. En nous limitant à cet exemple, nous pouvons examiner la proximité des lexèmes latins avec δύναμις dans cet emploi, lorsqu'ils sont complétés par le génitif du gérondif *dicendi*.

3.1.1. *Potestās dicendi*

Potestas est usuellement complété par un gérondif en *-ndi*. Il dénote alors la possibilité d'agir que détient un individu, possibilité qui lui est conférée le plus souvent de l'extérieur. Le syntagme *potestas dicendi* ne fait pas exception : il s'inscrit, dans la majeure partie de ces occurrences, au sein du tour *potestatem + -ndi + D. facere/dare*, ou au sein du tour passif correspondant. Le syntagme dénote alors la possibilité ou la permission de parler laissée à quelqu'un, comme dans l'exemple suivant, où il est coordonné avec *locus* et dénote la possibilité de parler que détient P. Servilius en raison de son statut de sénateur :

(14) *Quodsi ille et paulo ante, et quotienscumque ei locus dicendi ac potestas fuit, (...) putavit (...).* (Cic., *De prou. cons.* 2)
« Si lui, il y a un instant, comme toutes les fois qu'il a eu l'occasion et la possibilité de prendre la parole, il a pensé que (...) »

Pourtant, dans l'exemple (2) tiré de la lettre de Fronton¹, *potestas*, coordonné avec *potentia*, est complété par une série de gérondifs au génitif de verbes indiquant des actions

¹ Cf. *supra*, Fronton, *Ep. De eloquentia* II, 18 : *permouendi delectandique, deterrendi incitandique, ornandi, conciliandi, infamandi, laxandi audientium animos aut alliciendi, rectam quandam in dicendo potentiam ac potestatem* (un pouvoir direct quand il s'agit de parler et une puissance d'émouvoir et de charmer, de détourner et de pousser vers l'avant, d'orner, de concilier, de blâmer, de détendre ou de gagner l'esprit des auditeurs).

propres à l'art oratoire – *permouendi delectandique, etc.* – et dénote bien la compétence à émouvoir, à charmer, *etc.* En outre, Quintilien, dans sa définition de la rhétorique, répertorie trois termes latins, en précisant qu'il s'agit de traduire le grec δύναμις. Or, *potestas* en fait partie. Par conséquent, il apparaît que *potestas* a acquis cet emploi à date assez récente, peut-être par suite d'un rapprochement interlinguistique avec δύναμις.

3.1.2. *Potentia dicendi*

Potentia n'est jamais employé avec *dicendi* ou un autre verbe du même ordre. La seule occurrence que nous ayons trouvée où il pourrait dénoter la compétence oratoire est celle de la lettre de Fronton, où il est coordonné avec *potestas*. Le caractère isolé de cette occurrence permet d'assigner plus nettement à *potentia* le sens de « puissance exercée sur Z », et de considérer que c'est *potestas* qui commande la série de verbes au gérondif.

3.1.3. *Vis dicendi*

Vis dicendi est une lexie employée pour dénoter l'éloquence, à côté d'autres lexies complexes similaires : *ars dicendi, ratio dicendi, etc.*¹. Mais il n'a pas pour autant de sens de « compétence de parler », et ne désigne pas une technique susceptible d'être acquise au terme d'un apprentissage. La grande souplesse de ce gérondif au génitif permet en effet de comprendre le lien qui unit le lexème et son complément de diverses façons ; littéralement, *uis dicendi* signifie seulement « force associée au fait de parler ». Plutôt que la *compétence* oratoire, *uis dicendi* dénote donc la *force* oratoire, l'énergie que l'orateur investit afin d'avoir le plus grand impact possible sur son auditoire. De là, *uis dicendi* a pu dénoter plus largement l'éloquence, mais sans que cette évolution de la lexie soit comparable à celle de δύναμις τοῦ λόγου.

3.1.4. *Virtus dicendi*

À la différence de *uis dicendi*, *uirtus dicendi* ne peut dénoter l'art oratoire. Dans cet emploi, il se trouve le plus souvent au pluriel. Il est orienté vers le haut sur l'échelle évaluative fait référence aux qualités oratoires. En cela, il pourrait être considéré comme un équivalent de δύναμις dans le sens de haut niveau de compétence. Mais, en réalité, s'il faut le rapprocher d'un lexème grec, c'est à ἀρετή qu'il faut le comparer : *uirtus* et ἀρετή ne dénotent pas une aptitude, innée ou acquise, qui peut se révéler, à l'usage, plus ou moins élevée, mais l'excellence dans le domaine de l'art oratoire. Au pluriel, *uirtutes* peut dès lors être traduit par « talents ».

En définitive, aucun des quatre lexèmes ne dénote réellement la compétence oratoire, du moins à l'époque classique. Par conséquent, les trois syntagmes *potestas dicendi, uis dicendi* et *uirtus dicendi* – *potentia dicendi* n'ayant pas d'existence – ne sont pas synonymes. Il faut

¹ Cf. chap. 2, section 2.2.

attendre le texte de Quintilien pour pouvoir observer nettement *uis* et *potestas* en situation de synonymie dans cet emploi. Or Quintilien pose à côté d'eux un troisième terme : *facultas*. En réalité, à l'époque républicaine, c'est *facultas* qui est employé pour dénoter la compétence oratoire.

3.1.5. *Facultās dicendi*

Bien que nous n'ayons guère rencontré *facultas* comme équivalent de traduction attesté de δύναμις, il apparaît comme un équivalent adéquat du lexème grec lorsqu'il a sa valeur sémantique « capacité de faire une action Y ». Au niveau intralinguistique, il est ainsi très proche de *potestas* : on le trouve dans le même type de structure que lui, complété par un gérondif au génitif et en position d'actant (en fonction sujet ou objet) dans les tours *dare / facere alicui*, à l'actif ou au passif, avec le sens de « donner, laisser la possibilité à quelqu'un de faire quelque chose », par exemple dans le passage suivant :

(15) *Quales nos illorum sanguine creatos disciplinisque institutos uidetis, sed quod laude populari atque honoris uestri luce caruerunt.* (Cic., *De leg. agr.* II, 1)

« Pour moi, Quirites, il ne m'est pas donné de pouvoir vous entretenir de mes ancêtres, non qu'ils aient été différents de ce que vous me voyez moi-même, issu de leur sang et formé par leurs leçons, mais il leur a manqué la faveur populaire et l'éclat des honneurs que vous dispensez¹. »

Mais contrairement à *potestas dicendi*, *facultas dicendi* est employé également, par Cicéron, pour dénoter la compétence oratoire à la fois en tant que compétence théorique, et comme haut niveau de compétence, « facilité » dans l'art de manier la parole, comme le montrent les deux exemples suivants :

(16) *Qua re non, [et] si eloquentissimus Athenis Pericles idemque in ea ciuitate plurimos annos princeps consilii publici fuit, idcirco eiusdem hominis atque artis utraque facultas existimanda est ; nec, si P. Crassus idem fuit eloquens et iuris peritus, ob eam causam inest in facultate dicendi iuris ciuilibus scientia.* (Cic., *De orat.* 216)

« Ainsi Périclès fut pendant de nombreuses années, à Athènes, le citoyen le plus éloquent et en même temps l'homme le plus influent dans les conseils publics ; en concluons-nous nécessairement qu'au même homme appartiennent et que du même art découlent ces deux avantages ? Et de ce que P. Crassus a uni en lui le talent de l'orateur à celui du jurisconsulte, s'ensuit-il que dans l'éloquence soit incluse la science du droit civil ? »

(17) *Quo etiam mihi durior locus est dicendi datus ut, cum ante me et ille dixisset et uir summa dignitate et diligentia et facultate dicendi M. Crassus, (...).* (Cic., *Pro Mur.* 48)

« La difficulté de ma tâche est accrue par le tour de parole qui m'a été attribué, puisque avant moi a parlé, outre Hortensius, un homme de haute considération, d'autant de conscience que d'éloquence, M. Crassus². »

¹ Trad. Boulanger, CUF, 1960.

² Trad. Boulanger, CUF, 1967 (1943).

Cependant, *facultas dicendi* ne peut dénoter la puissance de la parole sur l'auditoire, et reste centré sur l'orateur. C'est peut-être pour cette raison que *uis* lui est préféré par Quintilien pour définir la rhétorique.

3.2. Sens et faculté

Facultas est également plus représenté que les quatre autres lexèmes pour faire référence aux sens et, plus largement, aux facultés caractéristiques des êtres humains ou des animaux. Ainsi, complété par le gérondif au génitif *loquendi*, il ne dénote plus la compétence « du dire », mais la faculté de parler. On le trouve dans ce sens chez Quintilien :

(18) (...) *cum omnem sermonem auribus primum accipiamus. Propter quod infantes a mutis nutricibus iussu regum in solitudine educati, etiam si uerba quaedam emisisse traduntur, tamen loquendi facultate caruerunt.* (Quint., *Inst. Orat.* X, 1, 10)

« (...) puisque c'est par l'oreille que nous percevons d'abord tout langage. Voilà pourquoi des bébés élevés par des nourrices muettes dans l'isolement, sur l'ordre de rois, ont pu, dit-on, émettre certains mots, mais non pas acquérir la faculté de parler¹. »

C'est aussi *facultas* que Celse utilise pour désigner les sens dans le *De medicina* : on trouve chez lui deux occurrences de *facultas audiendi*² et une de *facultas uidendi*³ dénotant respectivement l'ouïe et la vue. *Potentia* réfère également à la « puissance de l'œil », et, en cela, pourrait être considéré comme un synonyme de *facultas*. Mais les deux lexèmes ne se construisent pas de la même façon et il faut leur associer deux valeurs sémantiques différentes : « capacité / de X / de faire une action Y » pour *facultas*, mais toujours « puissance / de X / exercé sur Z » pour *potentia*. Pour dénoter la vue, nous avons également rencontré *cernundi potestas* chez Lucrèce⁴, mais c'est là un emploi exceptionnel. De manière générale, les quatre lexèmes ne sont guère employés pour dénoter les sens et les facultés. Usuellement, c'est *sensus* qui est utilisé pour les sens, et *facultas* pour les facultés – ce qui explique d'ailleurs qu'on emploie *sens* et *faculté* en français.

3.3. Propriété

Dans les textes spécialisés et techniques de l'époque classique, tous les lexèmes interviennent pour dénoter les propriétés d'une entité : cet emploi offre plusieurs indices de leur synonymie. Ainsi, chez Varron, *uis* et *potestas* forment un binôme synonymique pour dénoter les propriétés distinctives permettant de reconnaître les différents matériaux qui composent la terre⁵. Par ailleurs, Varron emploie nettement *uis* pour dénoter la propriété d'avoir une action déterminée, par exemple la vertu attractive (*uis illiciendi*) de l'érythace⁶.

¹ Trad. Cousin, CUF, 1979.

² Cels., *De medic.* VII, 8 et VIII, 1.

³ Cels., *De medic.* VII, 7 (cf. *supra*, chap. 1, section 3.3.2.).

⁴ Cf. *supra*, chap. 1, section 2.3.1. : Lucr., *De rer. nat.* V, 409.

⁵ Cf. *supra*, chap. 2, section 2.4.3. : Varr., *Res Rust.* I, 9, 2-3 (*cum sint dissimili ui ac potestate partes permultae...*).

⁶ Varr., *Res Rust.* III, 16, 23.

Hormis chez Vitruve, *uis* est partout employé de cette manière. Pline l’Ancien introduit par *uis eius* la liste des propriétés d’une substance. *Vis* alterne alors avec *potentia*. Or, cet usage est tout à fait comparable à celui que Dioscoride fait de δύναμις, par exemple dans le passage suivant, où il est question de certains scarabées (κανθαρίδες) :

- (19) Δύναμις δὲ αὐτῶν κοινή, σηπτική, θερμαντική, ἐλκωτική. (Diosc., II, 61, 2)
« Leur propriété commune est septique, chauffante, ulcérante. »

Potentia est donc devenu apte à dénoter un pouvoir intrinsèque d’avoir une action déterminée, et n’est plus cantonné à l’expression d’une influence ou d’une puissance de fait exercée sur.

Si Pline fait alterner *uis* et *potentia*, c’est avec *facultas* que *uis* peut commuter dans le *De medicina* de Celse dans le sens de propriété, souvent médicinale. Celse nous offre ainsi un bel indice de la synonymie des deux lexèmes en reprenant *facultas* par *uis* au moyen de l’adjectif à valeur anaphorique *eadem*¹.

Enfin, chez Vitruve, c’est *potestas* et *uirtus* qui entretiennent, dans cet emploi, une relation de synonymie – également avec *proprietas* et *qualitas*. Celle-ci est signalée sur le plan syntagmatique par leur utilisation au sein d’énumérations, par exemple : *locorum proprietates, aquarum uirtutes, ab inclinatione caelique regionum qualitates* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 27) : « les particularités des lieux, les propriétés des eaux, et, suivant la latitude, les qualités distinctives des régions ». En outre, *uirtus* avait pu être observé au sein d’une construction syntaxique comparable à celle de *potestas*, complété par une proposition au subjonctif introduite par *ut* : *acidiae uenae (...) quae hanc habent uirtutem uti calculos (...) discutiant* (Vitr., *De arch.* VIII, 3, 17) : « des veines d’eau acide (...) qui ont la vertu de dissoudre (...) les calculs »².

Tous les lexèmes sont donc susceptibles de dénoter une propriété dirigée vers une action déterminée ; mais tous les auteurs ne font pas les mêmes choix. Il est remarquable que les lexèmes d’un même paradigme lexical ne se rencontrent jamais chez un même auteur : ils choisissent soit *potestas* (Varron, Vitruve), soit *potentia* (Pline l’Ancien, Sénèque) d’une part, soit *uirtus* (Vitruve), soit *uis* (Varron, Pline, l’Ancien, Sénèque, Celse) d’autre part. En outre, chez Celse, qui n’emploie ni *potestas* ni *potentia* dans ce sens, c’est *facultas* qui alterne avec *uis* : tous utilisent ainsi au moins deux lexèmes pour dénoter la propriété d’une entité. À la réserve de Vitruve, où *uirtus* et *potestas* peuvent être distingués, les deux lexèmes choisis peuvent facilement commuter.

Que *uis* et *potentia* puissent exprimer non une « puissance exercée sur », mais un « pouvoir de », constitue une transformation importante de leur valeur sémantique. Cela est moins vrai pour *uirtus*, qui, à l’exception de l’occurrence où il introduit une complétive au subjonctif en *ut*, conserve son sens de « qualité », sans que celle-ci soit nécessairement définie par une possibilité d’action.

¹ Cf. *supra*, chap. 2, section 2.4.3. : Cels., *De medic.* II, 3.

² Cf. *supra*, chap. 2, section 3.4.3.3.

4. Potentialité et virtualité

4.1. L' « être virtuel » : *uīs* et *uīrtūs*, mais aussi *potestās*

Dans ses emplois techniques, δύναμις dénotait ce que l'on peut appeler la face virtuelle d'une entité : ce qui n'est pas perceptible par les sens, mais connaissable par l'esprit, ou encore l'être « pratique » par opposition à l'être théorique. Ainsi, il pouvait faire référence à la valeur financière d'un objet ou d'une monnaie, à la valeur sémantique d'un mot ou d'un énoncé, à la valeur phonétique d'une lettre, à la valeur en carré d'une entité mathématique ou encore à la valeur réelle d'une note de musique ; il pouvait également être employé pour dénoter l'être même, l'essence d'une entité, ce qui la constitue en propre, telle qu'elle se manifeste auprès du monde extérieur. En cela, il était proche de φύσις ou encore d'οὐσία.

En latin, c'est principalement *uis* qui a été utilisé comme équivalent de δύναμις dans ces emplois, en situation de traduction ou non. Ainsi, le binôme synonymique *uis et natura*, qui a connu une fortune importante en latin, pouvait traduire δύναμις καὶ φύσις. *Vis* est aussi le lexème usuel pour dénoter la valeur financière ou le sens d'un mot, parallèlement à *ualere*, et il sert également à faire référence à la valeur d'une note chez Cicéron.

Mais *uis* est concurrencé par *potestas* dans certains de ces emplois : ainsi, les deux lexèmes sont coordonnés, chez Sénèque, pour faire référence à la valeur sémantique d'un mot¹, et il arrive aussi que *potestas* soit seul dans cet emploi. En outre, *uis* et *potestas* ont été employés pour faire référence à la nature constitutive d'une entité : ils alternent chez Lucrèce au sein de périphrases, également avec *natura*, en particulier avec les génitifs *animae* et *animi*.

Enfin, c'est *uirtus* qui est employé par Vitruve pour dénoter la valeur d'une note, emploi dans lequel il se substitue alors à *uis* : cela n'est pas surprenant chez Vitruve, dans la mesure où il emploie *uirtus* partout où les autres auteurs utilisent *uis*, et restreint la portée de *uis* à l'expression de la violence. Cependant, à date tardive, *uirtus* concurrence *uis* dans tous ses emplois techniques, et finira par l'éliminer. Cette situation de « prise de relais » d'un lexème par un autre est révélatrice de l'existence d'une relation de synonymie entre eux, au moins durant une certaine période.

Seul *potentia* n'apparaît pas dans cet emploi. Pourtant, lorsque Boèce doit traduire le datif δυνάμει dans sa paraphrase à l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase, il l'intègre dans ses équivalents de traduction, et rend ce datif par des paires de binômes synonymiques – *ui et potestate* (le plus fréquent), *uirtute et potestate*, *uirtute atque potentia*, *ui et potentia* – ou par l'un de ces quatre lexèmes isolé. Le fait que chacun des deux lexèmes d'un même paradigme lexical soit coordonné au moins une fois à chacun des deux lexèmes de l'autre paradigme lexical est révélateur du caractère interchangeable de *potestas* et *potentia* d'une part, et de celui de *uis* et *uirtus* d'autre part.

¹ Cf. *supra*, chap. 1, 2.3.3. : Sén., *De ben.* 2, 34, 5 (*unum utriusque nomen est, uis quidem ac potestas longe alia* : « les deux choses portent le même nom, mais leur signification et leur portée sont bien différentes. »)

4.2. L' « être potentiel » : le resserrement de la synonymie de *potentia* et *uirtūs*

Cependant, c'est le seul texte où Boèce traduit le datif δυνάμει de cette façon. Dans ses traductions d'Aristote, il emploie seulement *potestate*, auquel il substitue parfois *potentia*. Ce choix est conforme à celui qu'avait fait avant lui Marius Victorinus (et, à sa suite, Augustin), bien que la fréquence respective des deux lexèmes soit inversée chez les deux auteurs¹. Ce choix est compréhensible si l'on se réfère au premier usage de δύναμις chez Aristote, où le lexème est défini comme « principe de mouvement ou de changement ». En effet, la dimension temporelle est alors primordiale : est *en puissance* ce qui est en attente d'actualisation, c'est-à-dire ce qui peut, *éventuellement*, se réaliser dans le futur. Or, dans la mesure où *potestas* et, à sa suite, *potentia*, dénotent une « possibilité » ou une « capacité de », ils constituent des équivalents de traduction adéquats pour cet usage de δύναμις, plus adéquats que *uirtus*, qui n'a pas le sème /pouvoir de X de Y/.

Pourtant, nous avons vu que *uirtus*, à partir du II^e siècle de notre ère, acquiert le sème /pouvoir de X sur Z/, première étape de sa « dynamisation ». De là, il devient progressivement un équivalent de *potentia* dans son emploi en philosophie, jusqu'à voir son paradigme lexical s'aligner sur celui de *potentia* dans la philosophie scolastique médiévale². Mais ce resserrement du lien synonymique entre les deux lexèmes est lent, et l'on peut en reconstituer les étapes.

4.2.1. La puissance de Dieu

Lorsque Marius Victorinus introduit en latin le couple conceptuel aristotélicien δύναμις / ἐνέργεια tel qu'il a été subverti par Plotin et les néo-platoniciens³, il utilise, pour le traduire, *potentia* et *potestas* d'une part, *actus*, *actio*, *operatio*, *effectus* d'autre part⁴. *Potentia* dénote donc chez lui à la fois la puissance en tant que concept philosophique et Dieu en tant qu'il est « puissance de tout », premier principe. Dans l'extrait suivant, l'amalgame entre ces deux usages de *potentia* est explicite : Dieu est assimilé à la puissance, et le Christ, défini, selon une citation de Paul sur laquelle Marius Victorinus s'appuie, comme « sagesse et force de Dieu » (*Dei sapientia et uirtus* en latin, θεοῦ δύναμις καὶ θεοῦ σοφία en grec (*Cor.1, 1, 24*)), est assimilé à l'acte⁵ :

(20) *(Paulus) dicit et de isto : Christus ergo dei et sapientia et uirtus. Quid deinde? Sapientia et uirtus dei non ipse deus ? (...) Sed sicuti uisionis potentia in se habet uisionem, tunc foris existentem, cum operatur potentia uisionis, et generatur a potentia uisionis uisio unigenita ea ipsa - nihil enim aliud ab ea gignitur - et ad potentiam uisionis uisio est, non intus solum, sed et intus in potentia et in actione magis foris (...), ὁμοσίον ergo uisionis potentiae uisio et unum totum.(...) sic igitur et uirtus et sapientia dei ipse deus et est totum quod simplex et quod unum et unius et eiusdem substantiae et simul ex aeterno et semper et a patre, qui sui*

¹ Marius Victorinus, contrairement à Boèce, emploie plus fréquemment *potentia* que *potestas*.

² Cf. *supra*, chap. 2, section 3.6.2.

³ Cf. *supra*, première partie, chap. 3, section 4.5.2.

⁴ Cf. *supra*, chap. 1, section 4 (conclusion).

⁵ La perspective néo-platonicienne et le renversement des concepts d'acte et de puissance par rapport à Aristote sont ainsi clairement soulignés : alors que, chez Aristote, l'acte prime sur la puissance, est antérieur à elle, et que le premier moteur est acte pur, ici, c'est à la puissance que Dieu est comparé.

generator est existens. Sapientia igitur et uirtus operationes; hanc enim nunc uirtutem significat; coniunxit enim sapientiam et uirtutem. Ergo horum potentia est deus, et ideo pater quod ab ipso ista. Gignit enim ista in actionem et impassibiliter quod δυναμία sunt potentia et actio et deus et dei uirtus et sapientia. (Mar. Vict., *Adu. Arium*, I, 40, 2-28)

« Paul dit aussi à son sujet : ‘Le Christ donc est sagesse et force de Dieu.’ Mais quoi ? La sagesse et la force de Dieu n’est-ce pas Dieu lui-même ? (...) Mais il en est de la force et de la sagesse de Dieu comme de la vision : la puissance de vision possède en elle la vision ; cette vision s’extériorise lorsque la puissance de vision passe à l’acte ; alors la vision est engendrée par la puissance de vision, et elle est elle-même son unique engendrée, car rien d’autre ne s’engendre de la puissance de vision ; et la vision se trouve à côté de la puissance de vision, n’étant pas seulement à l’intérieur de celle-ci, mais, étant à l’intérieur de celle-ci lorsqu’elle est en puissance, et plutôt au-dehors lorsqu’elle est en acte (...) ; la vision est donc *consubstantielle* à la puissance de vision, et le tout est un : (...). De la même manière, la force et la sagesse de Dieu sont donc Dieu lui-même, et le tout est simple et un, d’une seule et de même substance, ensemble de toute éternité et toujours, mais venant du Père qui, lui-même, est son propre générateur. La ‘sagesse’ et la force sont donc les actes ; car, pour le moment, c’est bien l’acte qu’il désigne par le mot ‘force’ ; Paul en effet a lié ensemble ‘sagesse’ et ‘force’. Dieu est donc la puissance de ces deux choses, et il est Père précisément parce qu’elles viennent de lui. Il les engendre en effet pour être son acte et il les engendre sans passion, parce que sont *consubstantiels* la puissance et l’acte, Dieu et la force et sagesse de Dieu¹. »

Potentia et *uirtus* sont employés tous les deux comme équivalents de traduction de δύναμις dans ce passage, mais non dans le même usage du lexème grec : *uirtus* traduit son emploi biblique lorsqu’il réfère à la puissance de Dieu, alors que *potentia* traduit son emploi philosophique néoplatonicien, dans l’exemple bien connu de la vision. Dans la mesure où Marius Victorinus emploie habituellement *potentia* pour référer à la puissance de Dieu, on peut penser qu’il choisit d’employer *uirtus* parce qu’il cite la Bible ; mais c’est peut-être aussi pour éviter la confusion entre les deux emplois de δύναμις, l’emploi biblique et l’emploi philosophique. En effet, dans la mesure où il assimile le Christ, à savoir « la sagesse et la force de Dieu », à l’acte, il y aurait matière à confusion si, ayant traduit θεοῦ δύναμις par *dei potentia*, il en venait à identifier *potentia* et *actus*. Mais ses choix terminologiques rendent la situation plus claire et permettent d’établir le système d’équivalences suivant :

Système philosophique	puissance (<i>potentia</i>)	acte (<i>actio, operatio</i>)
Théologie chrétienne	Dieu	Christ (<i>sapientia et uirtus Dei</i>)
Exemple de la vision	Faculté (<i>potentia</i>) de la vision	Vision effective

Dans ce passage, Marius Victorinus prend soin de distinguer *potentia* et *uirtus*. Mais, dans la mesure où les deux lexèmes dénotent la puissance de Dieu, on peut considérer, néanmoins, qu’ils sont en relation de synonymie partielle chez cet auteur. Seulement, il ne va pas jusqu’à employer *uirtus* dans le sens aristotélicien de puissance opposée à l’acte :

	<i>potentia</i>	<i>uirtus</i>
Δύναμις = puissance de Dieu	+	+
Δύναμις = puissance opposée à l’acte	+	-

¹ Trad. Hadot, Cerf, 1960.

4.2.2. La puissance aristotélicienne opposée à l'acte

En revanche, dans la scolastique médiévale, *uirtus* est employé pour dénommer le concept aristotélicien de δύναμις. En cela, il devient interchangeable avec *potentia*, comme en atteste la création de *uirtualis* et *uirtualiter*, employés indifféremment à la place de *potentialis* et *potentialiter* en face du paradigme lexical d'*actus* chez Thomas d'Aquin¹. Ainsi, si l'on compare le passage de Thomas d'Aquin avec l'extrait suivant de *La genèse au sens littéral* d'Augustin, on repère les mêmes éléments cotextuels :

(21) *Tertio species maris et terrae, atque in terra potentialiter, ut ita dicam, natura herbarum atque lignorum. [...] Quinto aquarum natura, quia caelo aerieque coniungitur, produxit ad dei uerbum indigenas suos, omnia scilicet natatilia et uolatilia ; et haec potentialiter in numeris, qui per congruos temporum motus exererentur. Sexto terrestria similiter animalia, tamquam ex ultimo elemento mundi ultima, nihilominus potentialiter, quorum numeros tempus postea uisibiliter explicaret². (Aug., Gen. V, 146-147)*

« En troisième lieu, [furent créées] la mer et la terre et, dans la terre, en puissance pourrait-on dire, la nature des herbes et des arbres. [...] Le cinquième jour, les eaux, parce qu'elles avoisinent le ciel et l'air, produisirent à la parole de Dieu leurs habitants, c'est-à-dire tout ce qui nage et vole : elles les produisirent en puissance, dans les nombres qui développent ces êtres selon les étapes réglées de leur devenir temporel. Le sixième jour furent semblablement créés les animaux terrestres, derniers êtres sortis du dernier élément du monde : eux aussi créés en puissance, le temps devant développer visiblement par la suite les nombres de leur devenir. »

La dernière occurrence de ce passage permet de mettre en évidence deux sèmes fondamentaux dans le sémantisme de *potentialiter* : le sème /en attente d'actualisation/, impliquant un rapport au temps, et le sème /imperceptible/. Est donc en puissance, ou potentiel, ce qui pourra advenir et se développer à la fois « par la suite » (*postea*), dans un temps futur, et « visiblement » (*uisibiliter*), de manière perceptible.

De même, chez Thomas d'Aquin, la référence au temps futur et à la manifestation perceptible est explicite à travers les formules que nous avons soulignées, *quae postea apparet* et *processu temporis paulatim* : les actions sont contenues dans l'âme de l'homme *uirtualiter*, « en puissance », c'est-à-dire qu'elles n'« apparaissent » pas présentement, mais apparaîtront « peu à peu au cours du temps ».

¹ Cf. *supra*, chap. 2, section 3.6.2. Pour plus de commodité, nous reproduisons ici le passage de Thomas d'Aquin cité plus haut : *Quidam namque assimilauerunt in generatione humana progressum animae rationalis progressui corporis humani, dicentes, quod sicut corpus humanum in semine est uirtualiter, non tamen habens actu humani corporis perfectionem, quae in distinctione organorum consistit, sed paulatim per uirtutem seminis ad perfectionem huiusmodi peruenitur ; ita in principio generationis est ibi anima, uirtute quadam habens omnem perfectionem quae postea apparet in homine completo, non tamen eam habens actu, cum non appareant animae actiones, sed processu temporis paulatim eam acquirit¹. (Thomas d'Aquin, *Quaest. disp. de potentia, Quaestio 3 (De creatione), art. 9, 9*)*

« Certains en effet ont assimilé, dans la génération humaine, le progrès de l'âme rationnelle à celui du corps humain, en disant que, de même que le corps est virtuellement dans la semence, sans en avoir cependant la perfection en acte, qui consiste dans la distinction des organes, mais que peu à peu par le pouvoir de la semence il parvient à une telle perfection ; de même, au commencement de la génération, il y a une âme qui a par un certain pouvoir toute la perfection qui apparaît ensuite dans l'homme complet, mais sans l'avoir cependant en acte, puisque les actions de l'âme n'apparaissent pas ; mais elle l'acquiert peu à peu par l'évolution du temps. »

² Augustin, *La genèse au sens littéral*, I, livres I-VIII, trad. P. Agaësse et A. Solignac, Paris, Desclée de Brouwer, 1972, V, 146-147.

4.3. La résistance de la valeur ancienne de *uirtūs*

Cependant, *uirtus* et ses dérivés récents ne se sont pas limités à dénoter la puissance en tant qu'elle est en attente d'actualisation. Le passage suivant, tiré d'un traité de Gilbert de Hollande, moine du XII^e siècle, amène à nuancer la relation d'antonymie entre *uirtualis* et *actualis*, *uirtualiter* et *actualiter*. L'auteur s'interroge sur la manière dont s'opère la descente des dons et des donations de Dieu, alors même que Dieu est un, et qu'il ne peut donc ni passer d'un état à un autre, ni se séparer de ce qui serait un morceau de lui :

(22) *Descensio enim non localem migrationem, sed magis uirtualem minorationem innuere uidetur.* (Gilb. Holl., *Traité 5*,1¹)

« Cette descente, en effet, n'évoque manifestement pas un changement de lieu, mais plutôt une diminution virtuelle². »

Gilbert de Hollande refuse l'idée que cette *descensio* soit une *localis migratio*, un changement de lieu, et il préfère parler de *uirtualis minoratio* : mais qu'entend-il par là ? Il est malaisé de le déterminer, dans la mesure où il paraît très difficile, voire impossible à l'auteur lui-même de penser son objet, de se représenter concrètement cette « descente ». Or, c'est précisément cette absence de manifestation concrète, cette imperceptibilité, qu'exprime *uirtualis* ici : la diminution est conçue comme purement idéale, et non ancrée dans un espace donné. On retrouve bien, dans cette occurrence de *uirtualis*, le sème /non manifeste/ que l'on trouvait dans les occurrences précédentes de *uirtualiter*, *potentialis*, et *potentialiter*, mais non celui de /devant se réaliser dans le futur/ : il n'est aucunement question de quelque chose qui serait en puissance et en attente d'actualisation, la diminution, tout en étant virtuelle, a bien lieu ici et maintenant. En cela, *uirtus* se révèle plus apte à traduire le second usage de *δύναμις* chez Aristote, où la puissance n'est pas relative au mouvement, mais caractérise ce qui existe présentement sans être tout à fait réel, comme la moitié de la ligne dans la ligne entière, le blé à l'état de graine, ou Hermès dans la borne en pierre³.

Si les lexèmes des paradigmes lexicaux de *uirtus* et de *potentia* commutent lorsqu'ils expriment la puissance selon le mouvement, leur synonymie reste partielle : seule une partie des emplois de *uirtus*, *uirtualis* et *uirtualiter* entre dans une relation d'antonymie avec les lexèmes du paradigme lexical d'*actus*. L'autre partie, elle, s'oppose plutôt au paradigme lexical créé tardivement sur *res* : *realis*, *realiter*. Est virtuel ce qui a force de réalité sans être complètement réel, c'est-à-dire, notamment, sans être perceptible par les sens. L'assimilation de *uirtus* à *potentia* n'est donc pas parfaite, et il semble que la différence de leurs valeurs sémantiques originelles perdure jusque dans leurs emplois les plus récents.

¹ Voir Gilbert de Hollande, *Lettres, traités et sermons*, introd., trad. et notes par P.-Y. Emery, Oka (Québec), Abbaye cistercienne Notre-Dame-du-Lac, 1995. Le traité 5 est intitulé, dans la traduction « Toute donation excellente, tout don parfait vient d'en-haut et descend du Père des lumières ».

² Trad. Emery, 1995, modifiée : le traducteur omet *uirtualis*.

³ Cf. première partie, chap. 3, section 4.4.2.

5. Conclusion

L'usage des quatre lexèmes par les auteurs de textes scientifiques et techniques a indéniablement favorisé le resserrement, voire l'existence même, de leur synonymie. Les cas les plus nets de rapprochements synonymiques sont ceux que l'on peut observer chez un même auteur pour le même emploi, par exemple lorsque *uis* et *potestas* constituent un binôme synonymique dénotant le sens d'un mot chez Sénèque, les propriétés de la terre chez Varron, ou encore la force et la puissance de l'esprit et de l'âme chez Lucrèce. *Vis* et *potentia*, déjà partiellement synonymes dans la langue usuelle, sont eux aussi nettement rapprochés par Pline l'Ancien, par exemple, lorsqu'il les emploie de manière alternée pour désigner les propriétés d'une plante. Enfin, *uirtus* et *potentia* commutent au sein d'un même texte dans la philosophie scolastique. Or, dans tous ces emplois, les lexèmes peuvent, au niveau interlinguistique cette fois, être rapprochés de δύναμις : tout porte à croire que ces mises en équivalence de chacun des quatre lexèmes latins avec le lexème grec ont provoqué leur synonymie au niveau intralinguistique. Cela est confirmé par le seul exemple où les quatre lexèmes sont rapprochés dans un même texte : celui de la paraphrase boécienne de *l'Introduction arithmétique* de Nicomaque de Gérase.

La relation de synonymie peut aussi être établie non plus au sein d'un même texte, mais au sein d'œuvres d'auteurs différents. Dans ce cas, elle est moins nette : le rapprochement n'est pas effectué par l'auteur-locuteur, mais par l'analyste. Par exemple, on peut dire que *potestas* et *potentia*, sortis de leurs emplois dans le domaine des relations sociales et institutionnelles, sont partiellement synonymes, même s'ils se rencontrent rarement dans les mêmes emplois chez un même auteur.

Mais même dans les emplois où ils sont synonymes, cette synonymie est rarement parfaite. Les auteurs latins exploitent les ressources de leur langue pour exprimer les nuances d'emploi que l'on peut percevoir au sein du lexème grec. Ainsi, Vitruve emploie *potestas* pour désigner la propriété active d'une substance et *uirtus* pour dénoter sa propriété caractéristique, là où le grec utilisait δύναμις dans les deux cas. Boèce, lorsqu'il traduit les traités aristotéliens, rend les différentes facettes du concept de puissance en recourant tantôt à *potestas*, tantôt à *potentia*. Le même type de phénomène a lieu dans l'emploi différencié de *uirtus* et *potentia* au Moyen Âge.

Enfin, il reste à envisager la dimension diachronique des relations synonymiques entretenues par les quatre lexèmes. En effet, la synonymie, en tant que relation paradigmatique entre lexèmes, ne peut être déterminée qu'en synchronie, et c'est de cette manière que nous l'avons analysée jusqu'à présent. Cependant, l'étude de la synonymie en diachronie permet d'observer des phénomènes de concurrence et de substitution entre les lexèmes. En effet, le principe d'économie qui préside à l'évolution linguistique a pour conséquence le caractère superflu et inutile de la synonymie : à quoi bon avoir à disposition deux lexèmes pour exprimer exactement la même chose ? C'est pourquoi, lorsqu'une relation synonymique perdure dans la langue, il est toujours possible de détecter des distinctions entre

les lexèmes. Dans le cas contraire, l'un des deux synonymes finit par l'emporter sur l'autre et par l'éliminer¹. Ce phénomène de « prise de relais » d'un lexème par un autre s'observe plusieurs fois : *uirtus* relaie les emplois techniques de *uis*, de même que *uiolentia* et *fortia* le supplantent dans ses emplois plus usuels. *Potestas*, quant à lui, est relayé par le néologisme *possibilitas*, créé par dérivation au IV^e siècle de notre ère à partir de *possibilis*, calque morphologique de δυνατός. En réalité, cette prise de relais est amorcée dès la disparition de *potis* / *pote*, qui servait à exprimer la possibilité sur le plan adjectival en latin archaïque : cette disparition provoque une lacune dans la langue, qui se manifeste par la difficulté que Cicéron éprouve à traduire le δυνατόν grec² : la confrontation du latin avec le grec a pu provoquer le besoin de combler cette lacune, et aboutir à la création de *possibilis* au I^{er} siècle de notre ère. À partir de cette période, le substantif *potestas* et l'adjectif *possibilis* coexistent pour exprimer la possibilité respectivement sur le plan substantival et sur le plan adjectival. Lorsque *possibilitas* apparaît au IV^e siècle de notre ère, par suite, vraisemblablement, de la création antérieure d'*impossibilitas* au II^e siècle de notre ère³, il entre donc en concurrence avec *potestas* ; nous avons vu qu'il le concurrençait aussi dans ses emplois techniques, lorsqu'il est employé explicitement comme équivalent de δύναμις⁴. Finalement, c'est lui qui finit par s'imposer au détriment de *potestas*, et qui exprime la notion de possibilité dans les langues modernes⁵.

¹ Cf. Ducháček, 35-49.

² Cf. deuxième partie, chap. 1, section 2.

³ Cf. deuxième partie, chap. 1, section 2.3.2. : *potestas* n'ayant pas d'antonyme, *impossibilitas* a pu être créé sur *impossibilis* pour combler ce qui pouvait apparaître comme une lacune.

⁴ Par exemple chez Isidore de Séville (IV, 10, 3-4) : *Dinamidia, potestas herbarum, id est uis et possibilitas. Nam in herbarum cura uis ipsa δύναμις dicitur ; unde et dinamidia nuncupatur, ubi eorum medicinae scribuntur : « Dinamidia est la puissance des plantes, c'est-à-dire leur force et leur pouvoir. En effet, dans le traitement par les plantes, la force est elle-même nommée δύναμις ; il s'ensuit qu'on parle aussi de dinamidia, lorsque les propriétés médicinales de ceux-ci sont décrites. »*

⁵ Voir fr. *possibilité*, angl. *possibility*, esp. *posibilidad*, it. *possibilità*.

Conclusion

En choisissant d'étudier les équivalents latins du grec δύναμις, notre but était d'observer de quelles manières le contenu sémantique et conceptuel du lexème grec fut exprimé en latin, puis de voir si l'affectation de lexèmes latins à l'expression de contenus conceptuels nouveaux, tributaires pour une large part des contacts entre Rome et la Grèce, avait pu modifier leur valeur sémantique propre.

1. Les métamorphoses de δύναμις en latin

Δύναμις apparut en latin selon plusieurs modes : son signifiant fut parfois emprunté, mais ne s'intégra pas dans la langue latine ; en revanche, certains des lexèmes empruntés qui appartenaient à son paradigme lexical s'implantèrent davantage, comme *dynastes* ou, en médecine à l'époque tardive, l'adjectif substantivé au pluriel *dynamidia*, qui servit à dénommer des listes de remèdes. Ces emprunts concernent les domaines politique et scientifique, de même que les emprunts français *dynastie* et *dynamique*, *dynamisme*, termes qui ont appartenus en propre à la physique avant de passer dans l'usage courant. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les rares cas d'emprunt du signifiant *dynamis* en latin ne sont pas le lieu privilégié de la conservation de sa valeur sémantique ; ainsi, l'unique occurrence de *dynamis* chez Plaute témoigne d'un usage original du mot, que l'on ne trouve pas, *a priori*, en grec.

Les lexèmes grecs δυνατός et ἀδύνατος ont également donné lieu à la création des adjectifs latins *possibilis* et *impossibilis*, à partir desquels furent créés ensuite *impossibilitas* puis *possibilitas*, qui ont servi parfois à traduire δύναμις et ἀδυναμία. En cela, les auteurs latins sont responsables de la manière dont les langues romanes expriment aujourd'hui les notions importantes de possibilité et d'impossibilité, notions que le latin exprimait autrement avant la création de ces termes.

Enfin, et surtout, δύναμις et les lexèmes de son paradigme lexical furent traduits par plusieurs lexèmes latins, dont nous n'avons retenu que les principaux. Si l'on élimine les diverses solutions qui furent utilisées sporadiquement pour le traduire, par exemple *exercitus* ou *fortitudo*, il ne reste pas moins de quatre lexèmes latins pouvant prétendre au statut d'équivalent de δύναμις – voire cinq si l'on intègre *facultas*, qui est toutefois moins représenté. Cette pluralité d'équivalents permet de penser que la notion de δύναμις, dont on a pu observer l'unité, en grec, par-delà la multiplicité de ses applications, s'est trouvée fragmentée au moment de sa transmission en latin. Ainsi, chacun de ses équivalents l'a « tirée » vers son sens propre. Par exemple, sa traduction par *potestas*, dans le *De mundo* d'Apulée, lui donne une coloration politique et institutionnelle qu'il n'a guère dans le texte original. L'utilisation de *uis* et de *uires* en médecine pour désigner la propriété d'une substance et les forces du malade confère à ces notions une dimension plus matérielle que lorsqu'elles sont exprimées par δύναμις en grec ; en outre, les termes choisis ne permettent

pas de rapprocher la lutte des pouvoirs et des contre-pouvoirs à l'œuvre dans le corps humain avec le domaine politique, comme cela est sensible dans les textes grecs. Enfin, sa traduction systématique par *uirtus* dans les premières traductions de la Bible, si elle permet de conserver une relative cohérence sur le plan du signifiant, provoque la perte de certaines applications référentielles de δύναμις, par exemple lorsqu'il est employé au sens de « troupe, armée ».

Mais le fait d'avoir à disposition plusieurs solutions pour le traduire a également permis aux auteurs latins de rendre certaines nuances de δύναμις plus sensibles. Ainsi, la répartition, en médecine, de *uis* et de *uires* a permis d'exprimer de manière proche, mais différenciée, d'une part la propriété ou la force d'une substance, d'autre part les forces du malade, que δύναμις exprimait au singulier en grec. En outre, il ne faudrait pas exagérer la « trahison » que constitue l'emploi de *uis* et *uires* pour traduire le terme grec dans ce domaine : en grec, déjà, il entrait dans le paradigme sémantique de la force, avec ἰσχύς, σθένος et ῥώμη ; sa traduction par *uis* et *uires* en latin est donc attendue. Dans un toute autre domaine, en philosophie, l'emploi de *potestas* et de *potentia* permit à Boèce d'exprimer des nuances du concept aristotélicien lorsqu'il traduisait les traités de l'*Organon*. Plus tard, au Moyen Âge, la concurrence du doublet *potestas/potentia* par *uirtus*, avec la création de *potentialis* et *potentialiter* dès le IV^e siècle de notre ère et celle de *uirtualis* et *uirtualiter* au XII^e siècle, permit là aussi d'exprimer une différenciation au sein de la notion de puissance aristotélicienne, entre la puissance selon le mouvement, impliquant une dimension temporelle et une attente d'actualisation, et la puissance comme matière, qui, imperceptible en elle-même, est tout de même bien présente, de manière concomitante, au sein de la forme.

De fait, ces deux conceptions aristotéliciennes de la puissance s'appuient sur une ligne de partage entre les emplois de δύναμις dans la langue usuelle et dans d'autres domaines de spécialité : dans la première catégorie d'emplois, il a la valeur sémantique de « /capacité / de X / de faire une action Y/ » et implique deux participants, dans la seconde, il a celle de « /valeur / de X/ » ou « /force / de X/ » et n'implique qu'un seul participant. C'est cette différence entre ses deux valeurs sémantiques qui peut expliquer qu'il ait été traduit, d'une part, par des lexèmes qui impliquaient deux participants, *potestas* et *potentia*, d'autre part, par des lexèmes qui n'en supposaient qu'un seul, *uis*, dans son sens de « force, énergie », et *uirtus*.

2. La transformation ou l'enrichissement des lexèmes latins ?

Cependant, cette répartition est loin d'être aussi nette qu'elle ne le paraît. Si les quatre lexèmes latins étudiés purent exprimer diverses nuances du lexème grec grâce à leur sémantisme propre, ils firent l'objet, eux aussi, de transformations parfois profondes, par des processus de calques sémantiques plus ou moins naturels et attendus par rapport à leur valeur latine. Ainsi, *potestas* en est venu à dénoter la capacité intrinsèque plutôt que la possibilité externe ; *potentia* a pu exprimer la capacité plutôt que la puissance exercée sur autrui ; *uis* s'est considérablement affaibli et a perdu, dans ses emplois techniques, les sèmes intensifs qui le caractérisaient ; quant à *uirtus*, il a subi sans doute la transformation la plus profonde des

quatre lexèmes en devenant apte à exprimer la puissance exercée sur autrui, à partir du II^e siècle de notre ère. Cette évolution de leurs valeurs sémantiques les a conduits à être rapprochés dans certains domaines, dans les sciences de la nature et en métaphysique notamment, mais aussi dans des emplois techniques en mathématiques ou pour dénoter le sens d'un mot. Par conséquent, il leur arrive d'être employés l'un pour l'autre ou de manière coordonnée : dans ce cas, ils ne permettent pas toujours d'exprimer les nuances du terme grec de manière aussi nettement différenciée que nous le suggérons plus haut.

Néanmoins, plutôt que de transformation de leur sémantisme, il est plus juste de parler d'un enrichissement. En effet, ces transformations les affectent lorsqu'ils sont employés dans des domaines spécialisés ; mais dans la langue usuelle, les lexèmes latins conservent leurs valeurs anciennes, comme en témoignent les formes qui en sont héritées dans les langues romanes. Ainsi, lat. *potestas* a donné it. *potestà* ou *podestà*, qui fut ensuite emprunté par le français *podestat* : ces termes dénotent le premier magistrat d'une ville, emploi qui se situe dans la continuité de celui de l'étymon latin, utilisé par métonymie pour désigner les détenteurs d'une charge officielle. Le latin *uis* ne s'est pas conservé, mais nous avons vu que ses sens usuels avaient été relayés par lat. *uiolentia* et lat. *fortia*, qui ont donné respectivement fr. *violence*, it. *violenza*, esp. *violencia* et fr. *force*, it. *forza*, esp. *fuerza*. Le sens ancien de *uirtus*, « courage, bravoure », ne s'est pas maintenu dans fr. *vertu*, it. *virtù*, esp. *virtud*, mais ces termes ont hérité du sens moral du lexème latin, qu'il tenait en partie de son rapprochement précoce avec le grec ἀρετή. Enfin, *potentia* a donné fr. *potence*, qui s'est marginalisé dans la lexie *gibet de potence*, mais aussi it. *potenza* et esp. *potencia*, équivalents de fr. *puissance* : ces lexèmes ont conservé le sens usuel de *potentia*, « puissance de fait ».

Parmi les sens techniques que les lexèmes latins ont été amenés à exprimer, certains ont été conservés par ces formes héritées dans les langues romanes : ainsi, fr. *vertu* a continué à dénoter le pouvoir ou la propriété des plantes ; mais, surtout, fr. *puissance*, it. *potenza* et esp. *potencia* servent encore à exprimer les emplois techniques de lat. *potentia*, dans lesquels il a servi à traduire δύναμις : la notion aristotélicienne, notamment dans le syntagme prépositionnel fr. *en puissance*, esp. *en potencia*, ainsi que le concept mathématique de « puissance ».

Hormis ces cas de figure, les emplois usuels et les emplois techniques des lexèmes latins sont répartis entre les formes héritées et les emprunts savants, qui furent également empruntés en anglais et en allemand : fr. *potentialité*, it. *potenzialità*, esp. *potencialidad*, angl. *potency* et *potentiality*, all. *Potenz*, qui dénote la puissance en mathématiques, et *Potentialität*, fr. *virtualité*, it. *virtualità*, esp. *virtualidad*, angl. *virtuality*, all. *Virtualität*. Il conviendrait d'envisager ces lexèmes avec les autres termes utilisés pour traduire δύναμις dans les langues modernes, qu'ils soient ou non hérités du latin, à savoir fr. *capacité*, *propriété*, *force*, *faculté*, etc., angl. *capacity*, *might*, *strenght*, etc., all. *Macht*, *Kraft*, etc., sans oublier fr. *pouvoir*, it. *potere*, angl. *power*.

3. Du grec δύναμις au français *puissance*

Les lexèmes français, formes héritées ou emprunts savants des lexèmes latins étudiés, sont aussi ceux qui nous ont servi à traduire et à analyser le sens de δύναμις et de ses équivalents latins. En cela, la situation d'interprétation, définie en grande partie par la langue d'étude, le français, se trouve déterminée par la langue étudiée elle-même, le latin. Par exemple, lorsque nous sommes en mesure de distinguer les notions de potentialité et de virtualité au sein de la notion aristotélicienne de δύναμις, c'est parce que, en amont, des traducteurs latins ont choisi d'exprimer cette dernière au moyen de *potentia* et de *uirtus*. Le travail entrepris porte ainsi sur un moment de l'histoire de la transmission et de la transformation de la notion de δύναμις, depuis son élaboration en grec jusqu'à son expression dans les langues modernes ; il pourrait être prolongé dans deux directions, d'un côté par l'analyse des emplois des lexèmes étudiés en latin médiéval et en latin de la Renaissance, de l'autre par l'étude des termes auxquels ils ont abouti dans les langues romanes. Par exemple, l'étude de la synonymie de *potentia* et *uirtus* dans l'utilisation qu'en fait la philosophie scolastique peut être poursuivie par celle des adjectifs fr. *potentiel* et fr. *virtuel* dans une perspective diachronique. Le lien synonymique de ces deux adjectifs, en effet, a fluctué au cours de leur histoire et selon leurs domaines d'emploi. Cette fluctuation est perceptible en français contemporain : dans la langue usuelle, ils sont nettement différenciés, notamment depuis l'avènement de l'ère numérique. L'adjectif *virtuel* est devenu un lexème courant, employé par toutes les couches sociales, alors qu'il était autrefois un terme savant. Par conséquent, il est peu probable qu'un locuteur français contemporain établisse spontanément une relation de synonymie entre *virtuel* et *potentiel*, à moins qu'il ne soit philosophe ou linguiste. En effet, dans ces domaines, la synonymie qui existait entre *potentia* et *uirtus* dans la philosophie scolastique s'est maintenue : c'est pourquoi l'on parle indifféremment, en linguistique, des *potentialités* ou des *virtualités* de la langue.

Bibliographie

1) Dictionnaires, encyclopédies et lexiques

1. ADRADOS, *Diccionario griego español, anejo III : repertorio bibliografico de la lexicografia griega*, réd. P. Boned Colera, Madrid, Consejo superior de investigaciones científicas, 1998.
2. BAUER, Walter, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur*, K. Aland, B. Aland (éds.), Berlin/New York, W. de Gruyter, 1988.
3. BLAISE, Albert, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, revue spécialement pour le vocabulaire théologique par H. Chirat, Turnhout, Brepols, 1954.
4. BLAISE, Albert, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen-Âge*, Turnhout, Brepols, « Corpus christianorum », 1975.
5. BRUNSCHWIG, Jacques, LLOYD, Geoffrey (dir.), *Le savoir grec* (Dictionnaire critique), Paris, Flammarion, 1996.
6. BUCK, Carl Darling, *A Dictionary of Selected Synonyms in the principal Indo-European languages*, Chicago, University of Chicago Press, 1949.
7. CHANTRAINE, Pierre, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*. Achevé par J. Taillardat, O. Masson et J.-L. Perpillou, avec, en supplément, les *Chroniques d'étymologie grecque* (1-10) rassemblées par A. Blanc, Ch. de Lamberterie et J.-L. Perpillou, Paris, Klincksieck, 2009 (édition originale de P. Chantraine : 1968).
8. CHAVY, Paul, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance : Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (842-1600)* t. I et II, Paris/Genève, Champion-Slatkine, 1988.
9. DES PLACES, Édouard, *Lexique de la langue philosophique et religieuse de Platon*, Paris, Les Belles Lettres, 1970.
10. DU CANGE, Charles du Fresne, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitati* (1678), Graz, Akademische Druck, 1954.
11. ERNOUT, Alfred, MEILLET, Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 2001 (1931).
12. ESTIENNE, Henri, *Thesaurus Graecae Linguae*, Paris, A. Firmin-Didot, 1831 à 1865.
13. FORCELLINI, Egidio, *Lexicon totius latinitatis*, G. Furlanetto, F. Corradini, J. Facciolati (éds), Patavii, 1864-1913.
14. FREUND, Wilhelm, *Grand dictionnaire de la langue latine*, trad. fr. N. Theil, Paris, 1858-1865.
15. FRISK, Hjalmar, *Griechisches Etymologisches Wörterbuch* (3 vol.), Heidelberg, Carl Winter-Universitätsverlag, 1960, 1970, 1972.
16. GLARE, P. G. W. (éd.), *Oxford Latin Dictionary* (2 vol.), Oxford, University Press, 1976 (1968).

17. HATCH, Edwin, REDPATH, Henry, A., *A Concordance to the Septuagint and the Other Greek Versions of the Old Testament (Including the Apocryphal Books)*, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1954 (Clarendon Press edition, 1897).
18. HAUCHECORNE, Bertrand, *Les Mots et les Maths : dictionnaire historique et étymologique du vocabulaire mathématique*, Paris, Ellipses, 2003.
19. HAUCHECORNE, Bertrand, SURATTEAU, Daniel, *Des mathématiciens de A à Z*, Paris, Ellipses, 1996.
20. HILL, John, *The Synonyms of the Latin Language*, London, Longman and Rees, 1804.
21. HUTTON, Charles, *A mathematical and philosophical Dictionary*, vol. II, London, 1795.
22. KÜHN, J-H., FLEISCHER, U., *Index Hippocraticus*, fasc. I, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1986.
23. LEWIS, Charlton T., SHORT, Charles, *A Latin Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1958 (1879).
24. LIDDELL, Henry, SCOTT, Robert, JONES, Henry Stuart, *A Greek-English Lexicon*, Oxford, Clarendon Presse, 1996 (1925).
25. MENGE, Hermann, SCHÖNBERG, Otto, *Lateinische Synonymik*, Heidelberg, Carl Winter, 1977.
26. MUGLER, Charles, *Dictionnaire historique de la terminologie géométrique des Grecs*, Paris, Klincksieck, 1958-1959.
27. MUGLER, Charles, *Dictionnaire historique de la terminologie optique des Grecs*, Paris, Klincksieck, 1964.
28. OZANAM, Jacques, *Dictionnaire mathématique ou idée générale des mathématiques*, éd. reproduite, Paris, Estienne Michalet, 1691 (IREM, univ. Paris 7, 1982).
29. POKORNY, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*, Bern/München, Francke Verlag, 1959-1969.
30. REY, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2000 (1998).
31. SCHMIDT, J. H. Heinrich, *Handbuch der lateinischen und griechischen Synonymik*, Leipzig, B.G. Teubner, 1889.
32. SCHMIDT, J. H. Heinrich, *Synonymik der griechischen Sprache* (4 vol.), Amsterdam, A. M. Hakkert, 1967 (1876).
33. SMITH, William, *A Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, London, John Murray, 1875.
34. SNELL, Bruno, *Lexikon des frühgriechischen Epos*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1982-1991.
35. *Thesaurus linguae latinae*, Leipzig, 1900 sqq.
36. VAAN (de), Michiel, *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Leiden Indo-European Etymological Dictionary series, Brill, 2008.

37. WALDE, Alois, HOFMANN J. B., *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1955 (1910).

38. ZORELL, Franciscus, *Lexicon Graecum Noui Testamenti*, Rome, Editrice Pontificio Istituto Biblico, 1999 (5^e éd.).

2) Outils électroniques (bases de données en ligne et CD-Rom)

39. *Aristoteles Latinus Database*, Brepolis (Brepols Publishers).

40. *Encyclopaedia Universalis*.

41. *Library of Latin Texts*, moderante Paul Tombeur, *Centre Traditio Litterarum Occidentalium (CLCLT-5)*, Turnhout, Brepols Publishers, 2002.

42. *Vetus Latina Database*. Institut Beuron, Brepolis (Brepols Publishers).

43. *TLG Workplace*, 2001.

3) Éditions et traductions

La plupart des textes grecs et latins sont cités d'après leur édition et leur traduction dans la Collection des Universités de France (CUF), aux Éditions Les Belles Lettres. Ci-dessous figurent seulement les éditions, éditions commentées et traductions supplémentaires que nous avons consultées.

Textes grecs

44. ARISTOTE :

- *Du ciel ; Du monde*, traduit par J. Tricot, Paris, Vrin, 1949.
- *Les réfutations sophistiques*, traduit par J. Tricot, Paris, Vrin, 1966.
- *Catégories*, édité et traduit par F. Ildefonse et J. Lallot, Paris, Seuil, « Points », 2002.
- *Premiers Analytiques*, traduit par J. Tricot, Paris, Vrin, 1947.
- *Catégories ; Sur l'interprétation*, présentés et traduits par M. Crubellier, C. Dalimier et P. Pellegrin, Paris, Flammarion (GF), 2007.
- *Métaphysique* :

45. BIBLE :

- *Septuaginta, id est Vetus Testamentum Graece iuxta LXX interpretes*, Rahlfs, Alfred. (éd.), Stuttgart, Privilegierte Württembergische Bibelanstalt, 1971 (1935).
- *Hexaples* d'Origène
- *Bible de Jérusalem*, Paris, Éditions du Cerf, 1973.

46. CHRYSIPPE : *Œuvre philosophique* (2 vol.), R. Dufour (éd. et trad.), Paris, les Belles lettres, « Fragments », vol. 4, 2004 ; *Stoicorum veterum Fragmenta*, I-III, J. von Arnim, Leipzig, B. G. Teubner, 1903-1905.

47. ÉPICURE, *Lettres et Maximes*, texte établi et traduit avec une introduction et des notes par Marcel Conche, Paris, Presses Universitaires de France, 2009 (1987).

48. EUCLIDE :

- Busard, Hubertus Lambertus Ludovicus, *The first Latin Translation of Euclid's Elements commonly ascribed to Adelard of Bath*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1983
- Busard, Hubertus Lambertus Ludovicus, *The Latin Translation of the Arabic Version of Euclid's Elements commonly ascribed to Gerard of Cremona*, Leiden, New Rhine Publishers, 1983.
- Busard, Hubertus Lambertus Ludovicus, *The Mediaeval Latin Translation of Euclid's Elements, made directly from the Greek*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1987.
- Vitrac, Bernard, *Euclide, Les Éléments*, vol. 3, livre X, traduction et commentaire, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
49. EUSTATHE DE THESSALONIQUE : *Eustathii archiepiscopi Thessalonicensis commentarii ad Homeri Odysseam*, I-II, G. Stallbaum (éd.), Leipzig, Haack, 1825-1826 = Hildesheim/New York, Georg Olms Verlag, 1970 ; *Eustathii archiepiscopi Thessalonicensis commentarii ad Homeri Iliadem pertinentes*, I-IV, M. van der Valk,(éd.), Leiden Brill, 1971-1987.
50. HÉSYCHIUS : Schmidt, Mauricius (éd.), *Hesychii Alexandrini Lexicon*, I-II, Kobenhavn, Munksgaard, 1858-1868.
51. HIPPOCRATE (*Collection hippocratique*), *Œuvres complètes*, éditées et traduites par É. Littré (1839-1861), Paris, Union littéraire et artistique, 1955 ; *La Nature de l'homme*, édité, traduit et commenté par J. Jouanna, *Corpus medicorum graecorum* I 1, 3, Berlin, Akademie-Verlag, 1975.
52. HOMÈRE : *Iliade, Odyssée*, R. Flacelière (trad., éd. P. Mazon), V. Bérard (éd. et trad.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1955 ; *Homers Ilias. Für den Schulgebrauch*, I (fasc. 1-4)-II (fasc. 1-4), K.F. Ameis (éd.), Leipzig, Teubner, 1884-1896 (rééd. en un volume).
53. IRÉNÉE DE LYON, *Contre les Hérésies*, livre I, édition critique par A. Rousseau et L. Doutreleau, s.j., tome II, texte et traduction, Paris, Éditions du Cerf, 1979.
54. NICOMACHE DE GERASA, *Introduction arithmétique*, J. Bertier (éd. et trad.), Paris, Vrin, 1978.
55. ORIGÈNE :
- Traité des principes*, éd. H. Crouzel, M. Simonetti (édition et traduction de la version de Rufin), Paris, Éditions du Cerf, 1978.
- Scherer, Jean, *Le commentaire d'Origène sur Rom. III.5-V.7 d'après les extraits du papyrus n°88748 du musée du Caire et les fragments de la Philocalie et du Vaticanus Gr. 762 – essai de reconstitution du texte et de la pensée des tomes V et VI du « Commentaire sur l'Épître aux Romains »*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1957.
56. PLATON :
- Timée : Sophiste, Politique, Philèbe, Timée, Critias*, É. Chambry (trad. et comm.), Paris, Garnier-Flammarion, 1969 ; *Timée, Critias*, L. Brisson (trad. et comm.), Paris, Garnier-Flammarion, 1992 ; Cornford, Francis Macdonald, *Plato's Cosmology : the « Timaeus » of Plato*, London, Routledge & Kegan Paul, 1937; *Timaeus*, D. J. Zeyl (trad. et comm.), Indianapolis/ Cambridge, Hackett Publishing Company, 2000.
- La République*, R. Baccou (trad. et comm.), Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- Théétète, Parménide*, É. Chambry (trad. et comm.), Paris, Garnier-Flammarion, 1967.
57. PLOTIN : *Traité 53 : Ennéades* I, 1, G. Aubry (trad. et comm.), Paris, les Éditions du Cerf, 2004.
58. PRÉSOCRATIQUES : Diels, Hermann, *Die Fragmente der Vorsokratiker* I-III, herausgeben von W. Kranz, Zürich, Weidmann, 2004 (1903) ; Dumont, 1991, 434 : *Les écoles présocratiques*, Paris, Gallimard (Folio essais).
59. SUIDAS : Adler, Ada (éd.), *Suidae Lexicon*, I-IV, Stuttgart, B. G. Teubner, 1967.

Textes latins

60. ANONYME : *Metaphysica*, éd. G. Vuillemin-Diem, *Aristoteles Latinus*, XXV, 2, 1976, p. 7-275.
61. APULÉE : *Opuscules philosophiques : Du dieu de Socrate ; Platon et sa doctrine ; Du monde ; fragments*, édité et traduit par J. Beaujeu, Paris, Les Belles Lettres (CUF) 1973.
62. AUGUSTIN : *Discours sur les Psaumes, II ; du Psaume 81 au psaume 150*, Paris, Les éditions du Cerf, « Sagesses chrétiennes », 2007 ; *La genèse au sens littéral*, I, livres I-VIII, trad. P. Agaësse et A. Solignac, Paris, Desclée de Brouwer, 1972 ; *Locutionum ad Heptateuchum libri VII*, J. Fraipont (éd.), CCSL, n°33, 1958.
63. BOËCE :
- *Categoriae [uel Praedicamenta]*, éd. L. Minio-Paluello, *Aristoteles Latinus* I, 1-5, 1961, p. 5-139 (*recensio a*) et p. 47-79 (*editio composita* ou *uulgata* ou *recensio c*).
 - *Peri Hermeneias [uel De interpretatione]*, éd. L. Minio-Paluello et G. Verbeke, *Aristoteles Latinus* II, 1-2, 1965, p. 5-38.
 - *Analytica Priora (recensio Florentina)*, éd. L. Minio-Paluello, *Aristoteles Latinus* III, 1-4, 1962, p. 5-139.
 - *Topica*, éd. L. Minio-Paluello, *Aristoteles Latinus* V, 1-3, 1969, p. 5-179.
 - *De sophisticis elenchis*, éd. B.G. Dod, *Aristoteles Latinus* VI, 1-3, 1975, p. 5-60.
 - *Institution arithmétique*, édité et traduit par J.-Y. Guillaumin, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 1995.
64. BIBLE :
- Sabatier, Pierre, *Vetus Latina. Die Reste der altlat. Bibel nach P. Sabatier (1743-1749) neu gesammelt und herausgegeben von der Erzabtei Beuron*, Freiburg, 1949 sqq.
 - « Le Codex lugdunensis, traduction de la Bible antérieure à Saint Jérôme », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 62, 1901, 714
 - *Biblia sacra iuxta Vulgatam versionem*, éd. B. Fischer, J. Gribomont, H.F.D. Sparks, W. Thiele, R. Weber, 1975
65. CALCIDIUS : Bakhouché, Béatrice, *Calcidius : « Commentaire au Timée de Platon » : chapitres I à 118 : traduction et commentaire*, Thèse soutenue à l'Université de Montpellier, 1986. À paraître chez Vrin en deux volumes.
66. DIOSCORIDE : *Pedanii Dioscuridis Anazarbei de materia medica libri quinque* (3 vol.), Wellmann (éd.), Berlin, Weidmann, 1958 (1907) ; *Pedanius Dioscorides of Anazarbus, De materia medica*, Lili Y. Beck (trad.), Hildesheim, Olms, 2005.
67. ENNIUS : *Ennianae poesis reliquae*, Vahlen (éd.), Leipzig, Teubner, 1903 (1854) ; *Fragments Quinto Ennio*, texte révisé et traduit par M. S. Moreno, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1999.
68. GILBERT DE HOLLANDE, *Lettres, traités et sermons*, introduction, traduction et notes par P.-Y. Emery, Oka (Québec), Abbaye cistercienne Notre-Dame-du-Lac, 1995.
69. HIPPOCRATES LATINUS :
- Alexanderson, Bengt, « Die hippokratische Schrift *Prognostikon*. Überlieferung und Text, Göteborg », *Studia Graeca et Latina Gothoburgensia*, XVII, 1963, p. 134-155.
 - Brüttsch, De diuersis causis mulierum nach einer Petersburger Handschrift aus dem IX Jahrhundert zum ersten Male gedruckt, Freiburg i. B. 1922.
 - Deroux, Carl, Joly, Robert, « La version latine du livre I du traité pseudo-hippocratique *Du Régime (edito princeps)* », in G. Gambier, C. Deroux, J. Préaux (éds.), *Lettres latines du Moyen Âge et de la Renaissance*, Bruxelles, « Latomus », vol. 158, 1978, p. 129-151.

- Flammini, G., Mazzini, Innocenzo, *De conceptu. Estratti di un'antica traduzione latina del Περί γυναικείων pseudoippocratico* 1. I., Introduzione di I. Mazzini, testo critico di G. Flammini, rivisto da I. Mazzini, Bologna, 1983.
- Gundermann, *Hippocratis de aere aquis et locis mit der alten lateinischen Übersetzung*, Bonn, 1911.
- Kühlewein, Hugo, « Die Schrift περί ἀέρων, ὑδάτων, τόπων in der lateinischen Übersetzung des Cod. Parisinus 7027 », *Hermes* 40, 1905, p. 248-274.
- Mazzini, Innocenzo, « *De observantia ciborum*. Un'antica traduzione latina del Περί διαίτης pseudoippocratico, 1.II (*editio princeps*) », *Romano barbarica*, 2, 1977, p. 287-357.
- Mazzini, Innocenzo, « *De natura humana*. Estratti di un'antica traduzione latina parzialmente inedita del Περί φύσιος ἀνθρώπου di Polibio », *Romano-barbarica* 7, Rome, 1982-1983, p. 255-271.
- Müller Rohlfen, I., *Die lateinische ravennatische Übersetzung der hippokratischen Aphorismen aus dem 5/6 Jahrhundert n. Chr. Textkonstitution auf der Basis der Übersetzungscodices*, Hamburg, 1980.
- Roscher, W. H., *Die hippokratische Schrift von der Siebenzahl in ihrer vierfachen Überlieferung*, Paderbon, 1913.

70. JÉRÔME : *Dialogus aduersus Pelagianos*, C. Moreschini (éd.), *CCSL*, n°80, Turnhout, Brepols, 1990.
71. LIVIUS ANDRONICUS : *Fragmenta Poetarum Latinorum*, J. Blänsdorf (éd.), Stuttgart, Teubner, 1995.
72. MARIUS VICTORINUS :
 - *Traité théologique sur la Trinité* (2 vol.), P. Henry (éd.), P. Hadot (trad. et comm.), Éditions du Cerf, « Sources chrétiennes », 1960.
 - *Explanationes in Ciceronis rhetoricam*, C. Halm (éd.), Leipzig, Teubner, « Rhetores Latini Minores », 1863.
73. PLAUTE : *Théâtre complet*, I et II, édition de P. Grimal, Folio, 1971.
74. SÉNÈQUE, *Entretiens, Lettres à Lucilius*, édition établie par P. Veyne, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1993.
75. TERTULLIEN :
 - *De baptismo*, J. G. Ph. Borleffs (éd.), *CCSL* n°1, Turnhout, Brepols, 1954.
 - *De praescriptione haereticorum*, R. F. Refoulé (éd.), *CCSL* n°1, Turnhout, Brepols, 1954.
 - *Aduersus Praxean*, E. Kroymann, E. Evans, (éds.), *CCSL* n°2, Turnhout, Brepols, 1954.
 - *Contre Marcion*, IV, C. Moreschini (éd.), R. Braun (éd. et trad.), Paris, Éditions du Cerf, 2001.
 - *Œuvres de Tertullien*, traduites en français par M. de Genoude, Paris, L. Vivès, 1852.
76. THOMAS D'AQUIN : S. Tommaso d'Aquino, *Le Questioni disputate, Testo latino di S. Tommaso e traduzione italiana, vol. 8, La potenza divina (De potentia), Quaestioni 1-5*, Introduzione e traduzione a cura di Battista Mondin, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 2003 ; *Œuvres de Thomas d'Aquin*, R. Berton (éd.), 2004 [édition numérique accessible en ligne : <http://docteurangelique.free.fr>].

4) Ouvrages et articles

77. ABBENES, J.G.J., SLINGS, S.R., SLUITER, I. (éds.), *Greek Literary Theory after Aristotle. A Collection of Papers in Honour of D.M. Schenkeveld*, Amsterdam, VU University Press, 1995.

78. ADAMS, James Noel, « A Type of Sexual Euphemism in Latin », in *Phoenix*, 35, 1981, p. 120-128.
79. ADAMS, James Noel, JANSE, Mark, SWAIN, Simon (éds.), *Bilingualism in Ancient Society : Language Contact and the Written Text*, Oxford University Press, 2002.
80. AGAMBEN, Giorgio, *Homo sacer, I : le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. M. Raiola, Paris, Seuil, 1997.
81. ALLMAN, George Johnston, *Greek Geometry from Thales to Euclid*, Dublin, Hodeges, Figgis, 1889, Réimp. New York, Arno, 1976.
82. AMBROISE, Bruno, LAUGIER, Sandra (éds.), *Philosophie du langage. Signification, vérité et réalité*, Paris, Vrin, « Textes clés », 2009.
83. ANDRÉ, Jacques, « Remarques sur la traduction des mots grecs dans les textes médicaux du V^e siècle (Cassius Félix et Caelius Aurelianus) », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 37, 1, 1963, p. 47-67.
84. ANDRÉ Jacques, « Sur la constitution des langues techniques en latin », in *Revue des Études Latines*, 1986, fasc. 1, p. 5-18.
85. ANDRÉ, Jean-Marie, *La Médecine à Rome*, Paris, Tallandier, 2006.
86. ANOKHINA, Olga, « Sur le mécanisme de référence des noms abstraits », in *Cahiers de lexicologie (Revue internationale de lexicologie et lexicographie)*, 81, 2002 (2), p. 39-49.
87. ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise, GALMICHE, Michel, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
88. AUBENQUE, Pierre, *Le problème de l'être chez Aristote – Essai sur la problématique aristotélicienne*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2002 (1962).
89. AUBRY, Gwenaëlle, *Dieu sans la puissance. Dunamis et energeia chez Aristote et chez Plotin*, Paris, Vrin, 2006.
90. AUJAC, Germaine, « Le langage formulaire dans la géométrie grecque », in *Revue d'Histoire des Sciences*, 37, 2 1984, p. 97-109.
91. AUVRAY-ASSAYAS, Clara, « Lucrèce et Cicéron sur la poétique de la traduction : note du *De rerum natura* 1, 116-145/1, 921-950 », in A. Monet (éd.), *Le jardin romain. Épicurisme et poésie à Rome*, Lille, 2003, p. 165-169.
92. AUVRAY-ASSAYAS, Clara, « Le lexique platonicien 'au contact' de ses traductions latines : εἶδος – ἰδέα / species-forma-exemplar-exemplum », in *Langues en contact dans l'Antiquité*, p. 3-14.
93. AUVRAY-ASSAYAS, Clara, « Les 'installations grecques' dans les dialogues de Cicéron : où et comment faire de la philosophie en latin ? », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 211-227.
94. BADAMI, Claude, *Le vocabulaire politique à Rome et en Grèce*, Thèse soutenue sous la direction de G. Capdeville à l'Université Paris-Sorbonne, 2005.

95. BADER, Françoise, *La formation des composés nominaux du latin*, Paris, Université de Paris, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1962.
96. BAKHOUCHE, Béatrice, « La transmission du *Timée* dans le monde latin », in D. Jacquart (éd.), *Les voies de la science grecque*, Genève, Droz, 1997, p. 1-31.
97. BAKHOUCHE, « La Théorie de la Vision dans *Timée* (45b2-d2) et son Commentaire par Calcidius (IVe S. de Notre Ère) », in *The Internet Journal of the International Plato Society*, 2005, p. 1-14.
98. BALDINGER, Kurt, *Vers une sémantique moderne*, Paris, Klincksieck, 1984.
99. BALDINGER, Kurt, « Les problèmes de la synonymie : valeurs symboliques et valeurs symptomatiques », in *Vers une sémantique moderne*, Paris, Klincksieck, 1984, p. 173-203.
100. BALLARD, Michel, EL KALADI, Ahmed, *Traductologie, linguistique et traduction*, Arras, Artois Presses Université, « Traductologie », 2003.
101. BALLARD, Michel, *De Cicéron à Benjamin. Traductions, traducteurs, réflexions*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2007 (1995, 1992).
102. BALLARD, Michel, PINEIRA-TRESMONTANT, Carmen, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Arras, Artois Presses Universitaires, 2007.
103. BARATIN, Marc, MOUSSY, Claude (éds.), *Conceptions latines du sens et de la signification, Colloque du centre Alfred Ernout à l'Université de Paris IV des 4, 5 et 6 juin 1996*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, « Lingua latina », 1999.
104. BARNES, John, « Roman Aristotle », in J. Barnes, M.T. Griffin (dir.), *Philosophia togata, II, Plato and Aristotle at Rome*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 1-69.
105. BARON, Irène, « Catégories lexicales et catégories de pensée : une approche typologique du danois et du français », in M. Herslund (dir.), *Aspects linguistiques de la traduction*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, p. 29-53.
106. BÄRTHLEIN, Karl, « Über das Verhältnis des Aristoteles zur Dynamislehre der griechischen Mathematiker », in *Rheinisches Museum für Philologie*, Francfort, 108, 1965, p. 35-61.
107. BASSNETT, Susan, *Translation Studies*, Londres, Methuen, 1980.
108. BAYLON, Christian, *Sociolinguistique ; société, langue et discours*, Paris, Nathan, 1996.
109. BAYLON Christian, FABRE Paul, *La sémantique*, Paris, Nathan, 1978.
110. BAYLON Christian, MIGNOT Xavier, *Sémantique du langage*, Paris, Nathan, 1978.
111. BEAUJOUAN, G., « Le vocabulaire scientifique du latin médiéval », in *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge*, Paris, 1981, p. 345-354.
112. BENJAMIN, Walter, « La tâche du traducteur », in *Mythe et violence*, trad. M. de Gandillac, Denoël, 1971 (repris dans *Œuvres*, vol. I, Gallimard, 2000 ; p.244-262)
113. BENVENISTE, Émile, « La phrase nominale », in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 46, 1950, p. 19-36.

114. BENVENISTE, Émile, « Sacrilégus », in *Hommage à Max Niedermann*, Bruxelles, « Latomus », vol. 23, 1956, p. 49-51.
115. BENVENISTE, Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* (2 vol.), Paris, Les Éditions de Minuit, « Le sens commun », 1969.
116. BENVENISTE, Émile, « L'hospitalité », in *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol. 1, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, p. 87-101.
117. BENVENISTE, Émile, « Kratos », in *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol. 2, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, p. 71-83.
118. BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale* (2 vol.), Paris, Gallimard, « Tel », 1966, 1974.
119. BENVENISTE, Émile, « Catégories de pensée et catégories de langue », in *Les Études philosophiques*, 4, Paris, Presses Universitaires de France, oct-déc. 1958 = *PLG*, 1, p. 63-74.
120. BENVENISTE, Émile, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », *Word*, X (2-3), août-déc. 1954 = *PLG*, 1, p. 289-307.
121. BENVENISTE, Émile, « Euphémismes anciens et modernes », *Die Sprache*, 1, 1949, p. 116-122 = *PLG*, 1, p. 308-314.
122. BENVENISTE, Émile, « Actif et moyen dans le verbe », *Journal de Psychologie*, 1950 = *PLG*, 1, p. 168-175.
123. BENVENISTE, Émile, « La forme et le sens dans le langage », in *Le langage II*, Neuchâtel, La Baconnière, 1967, p. 29-40 = *PLG*, 2, p. 215-238.
124. BERGSON, Henri, « Le possible et le réel », in *La pensée et le mouvant : essais et conférences*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 (1934), p. 99-116.
125. BERMAN, Antoine, *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique*, Paris, Gallimard, « Tel », 1984.
126. BERMAN, Antoine, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995.
127. BERMAN, Antoine, *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Seuil, 1999.
128. BERTOCCHI, Alessandra, ORLANDINI, Anna, « L'expression de la modalité épistémique en latin », in *Cahiers Chronos* 8, 2001, p. 47-65.
129. BERTOCCHI, Alessandra, ORLANDINI, Anna, « Impossible n'est pas latin. Sur les concepts modaux de 'possible' et d' 'impossible' et leur réalisation en latin », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 2002, p. 9-23.
130. BIELER, Ludwig, « Δύναμις und ἐξουσία », *Wiener Studien*, 55, 1937, p. 182-190.
131. *Bilinguismo degli antichi*, XVIII Giornate filologiche genovesi, Università di Genova, Facoltà di Lettere, 1991.
132. BILLIEZ, Jacqueline (éd.), *Contacts de langues, Modèles, typologies, interventions*, Paris, L'Harmattan, 2003.

133. BISCHOFBERGER, Marco, « Sémantique historique et cognition », *SCOLIA (Sciences cognitives, Linguistique et Intelligence Artificielle) : Sémantique et cognition*, 9, 1996, p. 7-22.
134. BIVILLE, Frédérique, « Du modèle à l'imitation, ou les avatars des mots grecs en Latin », in *Latomus*, 45, 1986, p. 848-854.
135. BIVILLE, Frédérique, *Graphie et prononciation des mots grecs en latin*, Paris, Bibliothèque de l'Information grammaticale (Diffusion : Louvain, éd. Peeters), 1987.
136. BIVILLE, Frédérique, « Grec et latin : contacts linguistiques et création lexicale. Pour une typologie des hellénismes lexicaux du latin », in M. Lavency, D. Longrée (éds.), *Actes du V^e colloque de linguistique latine du 31 mars au 4 avril 1989 à Borzée, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 15 (1-4), 1989, p. 29-40.
137. BIVILLE, Frédérique, « Collisions synonymiques dans le lexique latin entre mots hérités et mots empruntés », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 47-58.
138. BIVILLE, Frédérique, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique. Tome I, introduction et consonantisme*, (B.I.G., n°19), Louvain-Paris, Peeters, 1990, *Tome 2, vocalisme et conclusions*, (B.I.G., n°29), Louvain-Paris, Peeters, 1995.
139. BIVILLE, Frédérique, « Compétence bilingue latino-grecque et manipulations interlinguistiques », in C. Brixhe (éd.) *La koinè grecque antique : III. Les contacts*, Nancy, P.U.N. (*Études anciennes 17*), 1998, p. 145-160.
140. BIVILLE, Frédérique, « Bilinguisme gréco-latin et créations éphémères de discours », in M. Fruyt, Ch. Nicolas (éds.), *La création lexicale en latin, Actes de la Table Ronde du IX^{ème} Colloque International de Linguistique Latine du 16 avril 1997 à Madrid*, Paris, PUPS, « *Lingua latina* », 2000, p. 109-146.
141. BIVILLE, Frédérique, « The Graeco-Romans and Graeco Latin : A Terminological Framework for Cases of Bilingualism », in J.N. Adams, M. Janse, S. Swain (éds.), *Bilingualism in Ancient Society : Language Contact and the Written Text*, Oxford University Press, 2002, p. 77-102.
142. BLANC, Alain, CHRISTOL, Alain (éds.), *Langues en contact dans l'Antiquité, Aspects lexicaux*, (*Études anciennes*, 19), Nancy, De Boccard, 1999.
143. BLATT, Franz, « Remarques sur l'histoire des traductions latines », in *Classica et Mediaevalia*, 1, 1938, p. 217-242.
144. BLUMENTHAL, Peter, « De la logique des mots à l'analyse de la synonymie », *Langue française*, 150, 2006-2, p. 14-31.
145. BOIVIN, Claude, *La bière. Son histoire, sa fabrication et sa dégustation*, Arion Éditions, Lac Beauport (Québec), 2005.
146. BOLKESTEIN, A.M., *Problems in the Description of Modal Verbs*, Assen, Van Gorcum, 1980.
147. BONFANTE, Giuliano, « Les rapports linguistiques entre la Grèce et l'Italie », in *Hommages à Léon Herrmann*, « *Latomus* », Bruxelles, vol. 44, 1960, p.171-182.
148. BONNER, Stanley F., *Education in Ancient Rome. From the Elder Cato to the Younger Pliny*, Londres, Methuen, 1977.

149. BORTOLUSSI, Bernard, KELLER, Madeleine, MINON, Sophie, SZNAJDER, Lyliane, (éds.), *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard, 2009.
150. BORUTTI, Silvana, *Théorie et interprétation ; pour une épistémologie des sciences humaines*, trad. fr. par l'auteur de *Teoria e interpretazione. Per un'epistemologia delle scienze umane*, Milan, Angelo Guerini Associati, Lausanne, éd. Payot, 2001 (1991).
151. BOSCHERINI, Silvano, « La metafora nei testi medici latini », in G. Sabbah (éd.), *Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p.187-193.
152. BOUTIN, Renaud, « Quand Démosthène parle latin. Le rôle des orateurs grecs dans la définition cicéronienne de l'éloquence », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 135-174.
153. BOUVERET, Valérie, DELAVIGNE, Myriam (dir.), *Sémantique des termes spécialisés*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1999.
154. BOYANCE, Pierre, « La connaissance du grec à Rome », in *Revue des Études Latines*, 34, 1956, p. 111-131.
155. BRACHET, Jean-Paul, « *Libertas / libertus et uetustas / uetustus* : observations morphologiques et sémantiques », in *Historische Sprachforschung (Historical Linguistics)*, 2002, 115-1, p. 79-89.
156. BRACHET, Jean-Paul, MOUSSY, Claude (éds.), *Latin et langues techniques*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, « *Lingua latina* », 2006.
157. BRANDWOOD, Leonard, *The Chronology of Plato's Dialogues*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
158. BRÉAL, Michel, *Essai de sémantique (science des significations)*, Brionne, Gérard Monfort, « *Imago mundi* », 1982 (1897).
159. BRÉAL, Michel, « Étymologies », in *Mémoires de la Société de Linguistique*, IX, 1896, p. 24-46.
160. BRISSON, Luc, « La définition de l'être par la puissance : un commentaire de *Sophiste* 247b-249d », in M. Crubellier et alii (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 173-186.
161. BRUNET, Claude, *Beneficium, iniuria et d'autres noms désignant les actes de bienfaisance et de malfaisance en latin*, Thèse préparée sous la direction de D. Conso et soutenue en décembre 2002 à l'Université de Franche-Comté, Besançon.
162. BURIDANT, Claude, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle », in *Synonymies, Bulletin du centre d'Analyse du discours*, Université de Lille-III, 4, 1980, p. 5-79.
163. BURNYEAT, Myles, F., « The Philosophical sense of Thaletus' Mathematics », in *Isis*, 69, 1978, p. 489-513
164. BURY, R. G., « Δύναμις and Φύσις in Plato », in *The Classical Review*, Londres, 8, 1894, p. 297-300.

165. CABRILLANA LEAL, Concepción, « Locative Structures in Constructions with *sum* », in Cl. Moussy (éd.), *De lingua latina nouae quaestiones, Actes du Xe Colloque International de Linguistique Latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999*, Louvain/Paris/Sterling, Peeters, 2001, p. 275-290.
166. CALBOLI MONTEFUSCO, Lucia, « Cicero and the Division of Virtue », in J.G.J. Abbenes, S.R. Slings, I. Sluiter, (éds.), *Greek Literary Theory after Aristotle. A Collection of Papers in Honour of D.M. Schenkeveld*, Amsterdam, VU University Press, 1995, p. 43-64.
167. CALLEBAT, Louis, « Langages techniques et langues communes », in Calboli (éd.), *Latin vulgaire, latin tardif II*, Tübingen, 1990, p. 45-56.
168. CALLEBAT, Louis, « Observations sur la constitution des vocabulaires techniques », in Arias Abellán (éd.), *Latin vulgaire, latin tardif VII*, Séville, Universidad de Sevilla, 2006, p. 169-178.
169. CAPELLE, Wilhelm, « Die Schrift von der Welt », in *Neue Jahrbücher*, XV, 1905, p. 529-568.
170. CARTERON, Henri, *La notion de force dans le système d'Aristote*, Paris, Vrin, 1924.
171. CARY, Edmond, *Comment faut-il traduire ?*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985.
172. CASSIN, Barbara (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil / Dictionnaires Le Robert, 2004.
173. CATFORD, John, *A Linguistic Theory of Translation*, Londres, Oxford University Press, 1965.
174. CAVEING, Maurice, *L'irrationalité dans les mathématiques grecques jusqu'à Euclide*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.
175. CHAILLEY, Jacques, *La musique grecque antique*, Paris, Les Belles Lettres, 1979.
176. CHAKOWSKI, Andrzej Stanislaw, « Les cultes des souverains hellénistiques après la disparition des dynasties : formes de survie et d'extinction d'une institution dans un contexte civique », in I. Savalli-Lestrade, I. Cogitore (dir.), *Des Rois au Prince*, Grenoble, ELLUG, Université Stendhal, 2010, p. 271-290.
177. CHANTRAINE, Pierre, « Les noms du mari et de la femme, du père et de la mère en grec », in *Revue des Études Grecques*, t. LIX-LX, Paris, Les Belles Lettres, 1946-47, p. 219-250.
178. CHANTRAINE, Pierre, « À propos d'un nom grec de la force : *ischus* », in *Emerita*, 19, 1951, p. 134-143.
179. CHANTRAINE, Pierre, *La formation des noms en grec ancien*, Paris, Klincksieck, 1979 (1933).
180. CHRISTOL, Alain, « Autour du gérondif latin : Comment le temps vient aux noms verbaux », in *La modalité dans tous ses états*, A. Rousseau (éd), *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 81, n° 3, 2003, p. 115-132.
181. CLEARY, John J., « 'Powers that be' : the concept of potency in Plato and Aristotle », in *Méthexis*, 11, 1998, p. 19-64.
182. CODRINGTON, Robert Henry, *The Melanesians : studies in their anthropology and folk-lore*, Oxford, Clarendon Press, 1891.

183. COGITORE, « La *potentia* chez Tacite : accusation indirecte du Principat », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1991 (2), p. 158-171.
184. COLEMAN, Robert, « The Formation of Specialized Vocabularies in Philosophy, Grammar and Rhetoric : Winners and Losers », in M. Lavery, D. Longrée (éds.), *Actes du V^e colloque de linguistique latine du 31 mars au 4 avril 1989 à Borzée, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 15 (1-4), 1989, p. 77-89.
185. COLOT, Blandine, « *Humanitas* et ses synonymes chez Lactance », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 101-121.
186. CONDAMINES, Anne (dir.), *Sémantique et corpus*, Paris, Lavoisier, 2005 (Toulouse, Le Mirail (« Cahiers de grammaire », 2000).
187. CONSO, Danièle, *FORMA. Étude sémantique* (6 vol), Thèse pour le Doctorat d'État préparée sous la direction de Cl. Moussy à l'Université de Paris-Sorbonne, 1990.
188. CONSO, Danièle, « Quelques problèmes de synonymie à propos de *forma* », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 59-71.
189. CONSO, Danièle, GONZALES, Antonio, GUILLAUMIN, Jean-Yves, *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2005.
190. CONSO, Danièle, « Comment définir et délimiter le vocabulaire technique des arpenteurs latins ? », in D. Conso et alii (éds.), *Les vocabulaires techniques des arpenteurs romains*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 11-23.
191. COPELAND, Rita, « The Fortunes of '*non uerbum pro uerbo*' : or, why Jerome is not a Ciceronian », in P. Meredith, P. Metcalf, J. Price (éds.), *The Medieval translator – The Theory and Practice of Translation in the Middle Ages*, Cambridge, D.S. Brewer, 1989, p. 15-35.
192. CORDIER, « Les habits grecs du baigneur romain. Pourquoi les équipements de loisir romain et leur personnel portent-ils des noms à la grecque ? », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 81-102.
193. COSERIU, Eugenio, « Das Problem des griechischen Einflusses auf das Vulgärlatein », in *Sprache und Geschichte. Festschrift für H. Meier*, Munich, 1971, p. 135-147.
194. COURCELLE, Pierre, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris, E. de Boccard, 1943.
195. COURTINE, Jean-François, *Les catégories de l'être. Études de philosophie ancienne et médiévale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
196. CRAWFORD, Michael, « Greek intellectuals and the Roman Aristocracy », in P.D.A. Garnsey et C.R. Whittaker (éds.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge University Press, 1978, p. 193-208.
197. CRUBELLIER, Michel, JAULIN, Annick, LEFEBVRE, David, MOREL, Pierre-Marie (éd.), Dunamis. *Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, « Aristote : traductions et études », 2008.
198. CRUSE, David Allan, « La signification des noms propres de pays en anglais », in S. Rémi-Giraud, P. Rétat (éds.), *Les mots de la nation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996, p. 93-102.

199. CUENDET, Georges, « Cicéron et saint Jérôme traducteurs », in *Revue des Études Latines*, 11, 1933, p. 380-400.
200. DANE, Joseph, « *Potestas / potentia* : Note on Boethus's *De Consolatione Philosophiae* », in *Vivarium, An International Journal for the Philosophy and Intellectual Life of the Middle Ages and Renaissance*, Leiden, Brill, XVII, 1979, p. 81-89.
201. DARMON, Pierre, *Le tribunal de l'impuissance, virilité et défaillances conjugales dans l'Ancienne France*, Paris, Seuil, 1979.
202. DAUDE, Jean, « Les substantifs abstraits de qualité », in Ch. Kircher-Durand, (dir.), *Grammaire fondamentale du latin – tome IX : création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters, 2002, p. 225-305.
203. DAVID, Jean, KLEIBER, Georges (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité, Actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Metz, Centre d'Analyse Syntaxique (5-6-7 novembre 1981)*, Paris, Klincksieck, 1983.
204. DEBRU, Armelle, PALMIERI, Nicoletta, « *Docente natura* » : mélanges de médecine ancienne et médiévale offerts à G. Sabbah, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 2001.
205. DEGRAAF, Thelma B., « Plato in Cicero », in *Classical Philology*, 35, 1940, p. 143-153.
206. DELAURENTI, Béatrice, *La puissance des mots. « Virtus verborum ». Débats doctrinaux sur le pouvoir des incantations au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf, 2007.
207. DELEUZE, Gilles, *Spinoza et le problème de l'expression*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.
208. DELISLE, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984.
209. DEMONT, Paul, « La réflexion d'Isocrate sur le pouvoir dans les années 360-350 », in S. Franchet d'Espèrey et alii (éds.), *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, Ausonius, 2003, p. 35-46.
210. DENDALE, Patrick, AUWERA (van der) Johann (éds.), *Les verbes modaux, Actes du colloque Les verbes modaux dans les langues germaniques et romanes, Anvers (UFSIA), décembre 1998, Cahiers Chronos*, 8, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 2001.
211. DEROCHETTE, Lucien, « Essai d'interprétation de quelques périphrases chez Lucrèce », in *Musée Belge*, XXXI, 1927, p. 77-91.
212. DEROCHETTE, Lucien, « Périphrases lucrésiennes », in *Musée Belge*, XXXIII, 1929, p. 67-104.
213. DESBORDES, Françoise, « *Latinitas* : constitution et évolution d'un modèle de l'identité linguistique », in S. Saïd (éd.), *Hellenismos Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*, Leyde, Brill, 1991, p. 33-48.
214. DESBORDES, Françoise, « Homonymie et synonymie d'après les textes théoriques latins », in I. Rosier (éd.), *L'ambiguïté : cinq études historiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1988.

215. DESCHARD, Armelle, « Résumé de thèse. Recherches sur *aura*. Variations sur le thème de l'air en mouvement chez les Latins », in *L'information littéraire* 2002-1, p. 34-36.
216. DEROY, Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.
217. DILLER, Hans, « Hippokratische Medizin und Attische Philosophie », in *Hermes*, Wiesbaden, 80, 1952, p. 385-409
218. DILLER, Hans, « Zum Gebrauch von εἶδος und ἰδέα in vorplatonischer Zeit », in *Medizingeschichte in unserer Zeit, Festgabe für E. Heischkel und W. Artelt zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, Enke, 1971, p. 23-30.
219. DIXSAUT, Monique, « Une dimension platonicienne de la puissance », in M. Crubellier *et alii* (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, p. 225-249.
220. DORION, Louis-André, « Qu'est-ce que vivre en accord avec sa *dunamis* ? Les deux réponses de Socrate dans les *Mémorables* », in M. Crubellier *et alii* (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, 45-71.
221. DOROTHÉE, Stéphane, *À l'origine du signe, le latin signum*, Paris, L'Harmattan, « Kubaba », série « Grammaire et linguistique », 2008.
222. DOWTY, David, « Thematic proto-roles and argument selection », *Language*, 67 (3), 1991, p. 547-619.
223. DREXLER, Hans, « *Potentia* », in *Rheinisches Museum*, 102, 1959, p. 50-95.
224. DUBUISSON, Michel, « Le latin des historiens grecs », in *LEC*, 47, 1979, p. 89-106.
225. DUBUISSON, Michel, « Toi aussi, mon fils ! », in *Latomus*, 39 (4), 1980, p. 881-890.
226. DUBUISSON, Michel, « *Vtraque lingua* », in *L'Antiquité Classique*, Louvain-la-Neuve, 50, 1981a, p. 274-286.
227. DUBUISSON, Michel, « Problèmes du bilinguisme romain », in *LEC*, 49, 1981b, p. 27-45.
228. DUBUISSON, Michel, « Y a-t-il une politique linguistique romaine ? », in *Ktema. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, 7, 1982, p. 187-210.
229. DUBUISSON, Michel, « Recherches sur la terminologie antique du bilinguisme », in *Revue de Philologie, de Littérature, d'Histoire ancienne*, 57, 1983a, p. 203-225.
230. DUBUISSON, Michel, « Some Aspects of Graeco-roman Relations. The Attitude of Roman Administration towards Language Use. Xenophobia and Disparaging Words in Greek and Latin », in *Prudentia*, 15, 1983b, p. 35-47.
231. DUBUISSON, Michel, « Le latin est-il une langue barbare ? », in *Ktema. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, 9, 1984, p. 55-68.
232. DUBUISSON, Michel, *Le latin de Polybe. Les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, Klincksieck (« Études et commentaires », 96), 1985.
233. DUBUISSON, Michel, « Lucien et Rome », in *AncSOc*, 15-17, 1984-1986, p. 185-207.

234. DUBUISSON, Michel, « Purisme et politique : Suétone, Tibère et le grec au sénat », in *Mélanges J. Veremans*, Bruxelles, « Latomus », vol. 193, 1986, p. 109-117.
235. DUBUISSON, Michel, « *Non quaerere externa, domesticis esse contentos* : Cicéron et le problème de la traduction du grec en latin », in *Ktema. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, 14, 1989, p. 201-204.
236. DUBUISSON, Michel, « Le contact linguistique gréco-latin : problèmes d'interférences et d'emprunts », in *LALIES, Actes des sessions de linguistique et de littérature* (Aussois, 29/08-03/09/1988 et 28/08-02/09/1989), 10, 1990, p. 91-109.
237. DUBUISSON, Michel, « *Graecus, graeculus, graecari* : l'emploi péjoratif du nom des Grecs en latin », dans S. Saïd (éd.), *Hellenismos. Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque. Actes du colloque de Strasbourg 25-27 oct 1989*, Leyde, Brill, 1991, p. 315-335.
238. DUBUISSON, Michel, « Le grec à Rome à l'époque de Cicéron. Extension et qualité du bilinguisme », in *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 47, janv.-fév. 1992 (1), p. 203-225.
239. DUCHÁČEK, Otto, « Différents types de synonymes », in *Orbis, Bulletin international de documentation linguistique*, 13 (1), 1964, p. 35-49.
240. DUCHÁČEK, Otto, « Sur quelques problèmes de l'antonymie », in *Cahiers de lexicologie*, VI (1), 1965, p. 55-66.
241. DUMÉZIL, Georges, « L'homme : *ner-* et *uiro-* », in *Idées Romaines*, Paris, Gallimard, 1980 (1969), p. 225-241.
242. DUMÉZIL, Georges, *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 2000 (1974).
243. DUMINIL, Marie-Paule, « Les emplois de *dynamis* dans le corpus hippocratique », in M. Crubellier et alii (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote, Louvain-la-Neuve*, Peeters, 2008, 15-25.
244. DUMONT, Jean-Christian, « Droit et comédie », *Interférences-Ars scribendi*, 2, 2004 [en ligne : http://ars-scribendi.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=17].
245. DUPONT, Florence, *Le théâtre latin*, Paris, Armand Colin, 1999 (1988).
246. DUPONT, Florence, « Rome ou l'altérité incluse », in *Descartes*, oct. 2002, p. 41-54.
247. DUPONT, Florence, VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, « L'Antiquité au présent », 2005.
248. DUPONT, Florence, « Plaute 'fils du bouffeur de bouillie' : la *palliata* est-elle une comédie grecque en latin ? », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 175-209.
249. ECO, Umberto, *Sémiotique et philosophie du langage*, trad M. Bouzaher, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadriges », 2^{ème} éd., 2006.
250. ECO, Umberto, *Experiences in Translation*, trad. Alastair McEwen, Toronto, University of Toronto Press, 2000.
251. ECO, Umberto, *Dire quasi la stessa cosa. Esperienze di traduzione*, Milan, Bompiani, 2003, trad. M. Bouzaher : *Dire presque la même chose. Expériences de traduction*, Paris, Grasset, 2006.

252. EISENHUT, Werner, *Virtus Romana. Ihre Stellung im römischen Wertsystem*, München, Wilhelm Fink Verlag, *Studia et testimonia antiqua* XIII, 1973.
253. ELLIS, Roger, MEREDITH, Peter, METCALF, Stephen, PRICE, Jocelyn (éds.), *The Medieval translator – The Theory and Practice of Translation in the Middle Ages : papers read at a conference held 20-23 August 1987 at the University of Wales conference centre*, Gregynog Hall, Cambridge, D.S. Brewer, 1989.
254. ENGELBRECHT, A., « Zu Ciceros Übersetzung aus dem platonischen *Timaeus* », *Wiener Studien*, 34, 1912, p. 216-226.
255. ESTEBAN, Claude, *Le partage des mots*, Paris, Gallimard, 1990.
256. ESTIN, Colette, « Les traductions du Psautier », in J. Fontaine, Ch. Pietri (éds.), *Bible de tous les temps. 2 - Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 67-88.
257. ERIKSEN, Anne Malling, « Redefining *Virtus*. The Settings of Virtue in the Works of Velleius Paterculus and Lucan », in Ostefeld (éd.), *Greek Romans and Roman Greeks. Studies in Cultural Interaction*, Aarhus University Press, 2002, 111-122.
258. ERNOUT, Alfred, « Les noms latins en *-tus* » in *Philologica*, I, Paris, Klincksieck, 1946, p. 225-232.
259. ERNOUT, Alfred, *Aspects du vocabulaire latin*, Paris, Klincksieck, 1954.
260. ERNOUT, Alfred, « Vis – Vires – Vis », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 28 (80) (3^{ème} série), 1954, p. 165-197.
261. ERNOUT, Alfred, THOMAS, François, *Syntaxe Latine*, Paris, Klincksieck, 1993 (1953).
262. FASCHER, E., « Dynamis », in *Reallexikon für Antike und Christentum*, IV, Dogma II – Empore, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1959, p. 415-458.
263. FESTUGIÈRE, André-Jean, *La Révélation d'Hermès Trismégiste*, v. II, *Le Dieu cosmique*, Paris, 1949 ; rééd. Les Belles Lettres, 2006.
264. FLAUX, Nelly, GLATIGNY, Michel, SAMAIN, Didier (éds.), *Les noms abstraits : histoire et théories. Actes du colloque de Dunkerque (15-18 septembre 1992)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.
265. FLAUX, Nelly, « Question de terminologie », in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits : histoire et théories*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 77-90.
266. FLECK, Frédérique, « *Non possum quin* : évolution d'une construction des comédies de Plaute à la prose d'art de Fronton et d'Apulée », in *Latomus*, 65 (1), 2006, p. 34-48.
267. FLOBERT, *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
268. FLOBERT, Pierre, « Les *differentiae* chez les grammairiens latins ou le refus de la synonymie », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 11-23.

269. FONTAINE, Jacques, PIETRI, Charles (dir.), *Bible de tous les temps. 2 – Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1985
270. FRANCIOSI, F., « Die Entdeckung der mathematischen Irrationalität », in *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 24, Budapest, 1976, p. 183-203.
271. FRANÇOIS, Jacques (éd.), *Théories contemporaines du changement sémantique, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, IX, Louvain, Peeters, 2000.
272. FRAZIER, Françoise, « Remarques autour du vocabulaire du pouvoir personnel dans les *Vies Parallèles* de Plutarque », in *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, 18, Strasbourg, 1993, p. 49-66.
273. FREDOUILLE, Jean-Claude, « Les lettrés chrétiens face à la Bible », in J. Fontaine, Ch. Pietri (dir.), *Bible de tous les temps. 2 – Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 25-42.
274. FREYBURGER, Gérard, « *Fides et potestas, πίστις et ἐπιτροπή* », in *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome Antiques*, 7, 1982, p. 177-185.
275. FRIJA, Gabrielle, « Du prêtre du roi au prêtre de Rome et au grand prêtre d'Auguste : la mise en place du culte impérial civique », in I. Savalli-Lestrade, I. Cogitore (dir.), *Des Rois au Prince*, Grenoble, ELLUG, Université Stendhal, 2010, p. 291-308.
276. FROMILHAGUE, Catherine, *Les figures de style*, Paris, Nathan, « Lettres 128 », 1995.
277. FRONTEROTTA, Francesco, « La notion de δύναμις dans le *Sophiste* de Platon : κοινωνία entre les Formes et μέθεξις du sensible à l'intelligible », in M. Crubellier *et alii* (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, p. 187-224.
278. FRUYT, Michèle, *Problèmes méthodologiques de dérivation à propos des suffixes latins en ...cus*, Paris, Klincksieck, 1986.
279. FRUYT, Michèle, « Typologie des cas de synonymie en latin », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 25-46.
280. FRUYT, Michèle, « Lexique et conscience linguistique : sens fonctionnel et sens parallèle », in M. Fruyt et Cl. Moussy (éds.), *Structures lexicales du latin*, Paris, PUPS, 1996, p. 97-119.
281. FRUYT, Michèle, MOUSSY, Claude (éds.), *Les modalités en latin. Colloque du Centre Alfred Ernout, Université de Paris IV, 3, 4 et 5 juin 1998*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, « Lingua latina », 2002.
282. FRUYT, Michèle, « Noms de procès en latin archaïque : les substantifs en *-tiō, -tus, -tūra* », in P. Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux, II – Prose et linguistique, médecine*, Bruxelles, « Latomus », vol. 267, 2002, p.173-187.
283. FRUYT, Michèle, ORLANDINI, Anna, « L'expression de la modalité et les verbes perfectoprésents en latin », in A. Rousseau (éd), *La modalité dans tous ses états, Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 81, n° 3, 2003, p. 693-728.
284. FRUYT, Michèle, « Formation des mots chez Pline l'Ancien et prolongements dans le néo-latin botanique », in J.-P. Brachet, Cl. Moussy (éds.), *Latin et langues techniques*, Paris, PUPS, 2006, p.11-33.

285. FRUYT, Michèle, VAN LAER, Sophie (éds.), *Adverbes et évolution linguistique en latin*, Paris, L'Harmattan (Série « Grammaire et linguistique » n°2), 2008.
286. FRUYT, Michèle, « Adverbes latins, grammaticalisation et lexicalisation », in M. Fruyt, S. Van Laer (éds.), *Adverbes et évolution linguistique en latin*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 49-66.
287. FRY, Gérard, « L'attitude modale en latin : problèmes de logique et de probabilité. Le cas des verbes modaux », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 2002, p. 25-36.
288. FUCHS, Catherine, « L'interprétation des polysèmes grammaticaux en contexte », in G. Kleiber, M. Riegel (éds.), *Les formes du sens : études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, « Champs linguistiques », 1997, p. 127-133.
289. GAFFIOT, Félix, « Note sur Cicéron traducteur du grec », in *Revue des Études Grecques*, 47, 1934, p. 21-25.
290. GALMICHE, Michel, KLEIBER, Georges, « Sur les noms abstraits », in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits : histoire et théories*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 23-40.
291. GARCIA-DOMINGO, Enrique, *Latinismos en la koinè* (en los documentos epigráficos desde el 212 a. J.C. hasta el 14 d. J.C.), *Grammatica y lexico griego-latino, latino-griego*, Burgos, 1979.
292. GARDIES, Jean-Louis, *L'organisation des mathématiques de Théétète à Archimède*, Paris, Vrin, 1997.
293. GAROFALO, Ivan, « Problèmes d'anatomie chez Pline l'Ancien », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 309-316.
294. GAUDEMET, Jean, *Les gouvernants à Rome, Essai de droit public romain*, Naples, Jovene, 1985.
295. GAUDEMET, Jean, « *Dominium-Imperium*. Les deux pouvoirs dans la Rome ancienne », in *Droits*, 22, 1995, p. 3-17.
296. GAUDEMET, Jean, *Les Institutions de l'Antiquité*, Paris, Montchrestien, « Domat », 2002 (7^e éd.).
297. GAUDEMET, Jean, *Droit privé romain*, Paris, Montchrestien, « Domat », 2000 (1998).
298. GAVOILLE, Élisabeth, *Ars, étude sémantique de Plaute à Cicéron*, Paris-Louvain, Peeters, 2000.
299. GAVOILLE, Laurent, *Oratio, étude sémantique*, thèse dactylographiée de l'Université Paris-Sorbonne en 2000.
300. GECKELER, Horst., « Le problème des lacunes linguistiques », in *Cahiers de Lexicologie*, 25, 1974, p. 31-45.
301. GHAZI, J., *Vocabulaire du discours médical*, Paris, Didier Erudition, 1985.

302. GIARDINA, Giovanna Rita, « La nozione neopitagorica di « potenza » nei commentari neoplatonici a Nicomaco di Gerasa », in *Siculorum Gymnasium*, N.S. 50 (1-2), 1997, p. 327-370.
303. GILLESPIE, C. M., « The use of εἶδος and ἰδέα in Hippocrates », in *The Classical Quarterly*, VI, 3, 1912, p. 179-203.
304. GINOUVÈS, René, GUIMIER-SORBETS, Anne-Marie, JOUANNA, Jacques, VILLARD, Laurence (éds.), *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec Actes du colloque (25-27 novembre 1992, Paris)*, Athènes, École française d'Athènes, 1994.
305. GIOFFREDI, Carlo, « Il fondamento della 'tribunicia potestas' e i procedimenti normativi dell'ordine plebeo ('sacrosanctum –lex sacrata–sacramentum') », in *Studia et Documenta historiae et iuris*, XI, 1945, p. 37-64.
306. GONIN, H. L., « 'Potentia' by Cicero », in *Acta Classica, Verhandeling van die Klassieke Vereniging van Suid-Afrika / Proceedings of the Classical Association of South Africa*, XVI, 1973, p. 33-50.
307. GOSLING, Justin C., « Δόξα and Δύναμις in Plato's *Republic* », in *Phronesis*, Leiden, Brill, 13, 1968, p. 119-130.
308. GOUREVITCH, Danielle, *Le Triangle hippocratique dans le monde gréco-romain : le malade, sa maladie et son médecin*, Paris-Rome, École française de Rome, Palais Farnèse, 1984.
309. GOUREVITCH, Danielle, RAEPSAET-CHARLIER, Marie-Thérèse, *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette Littératures, 2001.
310. GRÄBE, Petrus J., *The Power of God in Paul's Letters*, Tübingen, Mohr Siebeck (Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament 2. Reihe 123), 2000.
311. GREIMAS, Algirdas Julin, *Sémantique structurale*, Paris, PUF, 1986 (1966).
312. GRIBOMONT, Jean, « Les plus anciennes traductions latines », in J. Fontaine, Ch. Pietri (dir.), *Bible de tous les temps. 2 – Le monde latin antique et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 43-65.
313. GRIFFIN, Miriam T., « Philosophical Badinage in Cicero's Letters to his Friends », in J. G. F. Powell (éd.), *Cicero the Philosopher, Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1995, 325-346.
314. GRMEK, Mirko D., « Dénomination des maladies nouvelles », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 195-214.
315. GROSS, Gaston, « Les classes d'objets », in *LALIES*, 28, 2008, p. 111-165.
316. GUIMIER, Claude (éd.), *Co-texte et calcul du sens*, Actes de la table ronde tenue à Caen les 2 et 3 février 1996, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1997.
317. GUIRAUD, Charles, *La phrase nominale en grec d'Homère à Euripide*, Paris, Klincksieck, 1962.
318. GUIRAUD, Charles, « Un archaïsme linguistique en latin : l'emploi de *potis, pote* », in *Revue des Études Latines*, 53, 1975, p. 361-366.

319. HADOT, Ilsetraut, « Les introductions aux commentaires exégétiques chez les auteurs néoplatoniciens et les auteurs chrétiens », in M. Tardieu (éd.), *Les règles de l'interprétation*, Paris, Éditions du Cerf, 1987, p. 99-122.
320. HAGEGE, Claude, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996.
321. HAMESSE, Jacqueline (éd.), *Aux origines du lexique philosophique européen : l'influence de la Latinitas*, Actes du Colloque international organisé à Rome par la F.I.D.E.M. en collaboration avec l'Università degli Studi di Roma, le Lessico Intellettuale Europeo, l'Université catholique de Louvain, 1996, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 1997.
322. HARL, Gilles, DORIVAL, Marguerite, MUNNICH, Olivier, *La Bible grecque des Septante ; du judaïsme hellénistique au christianisme ancien*, Paris, Éditions du Cerf/Éditions du CNRS, 1994 (1988).
323. HAUDRY, Jean, « Le sens de l'évolution linguistique », in B. Horiot, J. Haudry (éds.), *Mélanges de linguistique offerts à Jacques Goudet*, Université Lyon III-Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Hors série 1, 1997, p. 83-113.
324. HAUDRY, Jean, « À l'origine des perfecto-présents germaniques : l'expression de la possession », in *La modalité dans tous ses états*, A. Rousseau (éd.), *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 81, n° 3, 2003, p. 675-692.
325. HAVET, Louis-Jean, « Variétés », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, IV, 1881, p. 82-88.
326. HEATH, Thomas L., *A History of Greek Mathematics*, New York, Dover Publications, vol. 1 et 2, 1981 (1921).
327. HEIM, François, *Virtus : idéologie politique et croyances religieuses au IV^e siècle*, Paris, P. Lang, 1991.
328. HELLEGOUARC'H, Joseph, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Thèse principale pour le Doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, Paris, Les Belles Lettres, 1963.
329. HELLEGOUARC'H, Joseph, « *Virtus Fortuna Libertas* nella letteratura e nella vita politica dei romani ».
330. HENDERSON, M. I., « *Potestas Regia* », in *Journal of Roman Studies*, XLVII, 1957, p. 82-87.
331. HERSLUND, Michael (dir.), *Aspects linguistiques de la traduction*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003.
332. HJELMSLEV, Louis, *Omkring Sprogteoriens Grundloeggelse, Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*, XXV, Copenhague, The Linguistic Circle of Copenhagen, 1948.
333. HJELMSLEV, Louis, « Le verbe et la phrase nominale », in *Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à J. Marouzeau*, Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 253-281.
334. HJELMSLEV, Louis, « Pour une sémantique structurale » (1957), in *Essais de linguistique*, trad. J.-F. Brunaud, préf. F. Rastier, Paris, Éditions de Minuit, 1971.

335. HONESTE, Marie-Luce, « *Contre la polysémie ?* », in *Recherches Linguistiques*, 26 : P. Péroz (éd.), *Contre « Identité sémantique et variation catégorielle »*, CELTD, Université de Metz, 2003, p. 233-247.
336. HONESTE, Marie-Luce, « De quelques conséquences d'une théorie monosémique du sens lexical », conférence donnée le 23 octobre 2008 en Sorbonne dans le cadre du cycle de conférences de linguistique de l'équipe « Sens, texte, histoire » de Paris-Sorbonne [en ligne : <http://www.sens-texte-histoire.paris-sorbonne.fr/spip.php?article159>].
337. HUET, Valérie, VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle (éds.), *Et si les Romains avaient inventé la Grèce ?*, Métis (N.S.), 3, 2005.
338. HUMBERT, Jean, *La disparition du datif en grec ancien* (du I^{er} au X^e siècle), Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1930.
339. HUMBERT, Jean, « À propos de Cicéron traducteur du grec », in *Mélanges Ernout*, 1940, p. 197-200.
340. HUMBERT, Jean, *Syntaxe grecque*, Paris, Klincksieck, 1997 (1945).
341. HUMBOLDT, Wilhelm von, *Sur le caractère national des langues* et autres écrits sur le langage, trad. et présentation D. Thouard, Paris, Seuil, 2000.
342. HURTADO ALBIR, Amparo, *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Érudition, « Traductologie », vol. n°5, 1990.
343. IDE, Harry A., « *Dunamis in Metaphysics IX* », in *Apeiron*, XXV, 1992, p.1-26.
344. IERACI BIO, Anna Maria, « Un témoignage grec à propos des *Dynamidia* », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 63-73.
345. ISAAC, J., *Le Peri hermeneias en Occident de Boèce à Saint Thomas : histoire littéraire d'un traité d'Aristote*, Paris, Vrin, 1953.
346. JACOTOT, Matthieu, *Honos. Honestum. Honestas. L'honneur et le bien moral à Rome, des origines à la fin de la République*, thèse soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne en 2009.
347. JACQUART, Danielle, « De l'arabe au latin : l'influence de quelques choix lexicaux (*impressio, ingenium, intuitio*) », in J. Hamesse (éd.), *Aux origines du lexique philosophique européen : l'influence de la Latinitas*, Actes du colloque de Rome, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 165-180.
348. JACQUART, Danielle, THOMASSET, Claude, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
349. JACQUART, Danielle, « Les traducteurs du XI^e siècle et le latin médical antique », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 417-424.
350. JACQUEMIN, Anne, « Oikiste et tyran : fondateur-monarque et monarque-fondateur dans l'Occident grec », in *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antiques*, 18, 1993, p. 19-27.

351. JAKOBSON, « Aspects linguistiques de la traduction », in *Essais de linguistique générale, 1. Les fondations du langage*, trad. et préf. N. Ruwet, Paris, Minuit (collection « Double »), 1963 ; article publié en anglais dans R.A. Brower, ed. : *On Translation*, Harvard University Press, 1959, p. 232-239.
352. JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale, 1. Les fondations du langage*, trad. et préf. N. Ruwet, Paris, Les Éditions de Minuit, « Double », 1963.
353. JONKERS, E. J., « *Macte uirtute esto* », *Mnemosyne*, 2, 4^e série, fasc. 1, 1949, pp. 63-67.
354. JORI, Alberto, *Medicina e medici nell'antica grecia, saggio sul Peri Technès Ippocratico*, Bologna, Societa editrice il Mulino, 1996.
355. JOST, Madeleine, *Aspects de la vie religieuse en Grèce – Du début du V^e siècle à la fin du III^e siècle avant J.-C.*, Paris, Sedes, « Regards sur l'histoire », 1992 (2^e éd.).
356. JOUANNA, Jacques, *Hippocrate*, Paris, Fayard, 1992.
357. JOUANNA, Jacques, « Remarques sur la valeur relative des traductions latines pour l'édition des textes hippocratiques », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 11-26.
358. JOURDAIN, Amable, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, éd. aug. par Ch. Jourdain, 1843.
359. KAIMIO, Jorma, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, 1979.
360. KAUFMANN, Francine, « Tradition et principes de la traduction biblique dans l'Antiquité juive », in *Théologiques*, 15, n° 2, 2007, p. 15-45.
361. KEILER, Allan, R., « *Latin possum* », in R. J. Cormier, U. T. Holmes (éd.), *Essays in Honor of Louis Francis Solano*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1970, p. 129-140.
362. KELLY, Louis, G., *The True Interpreter. A History of Translation Theory and Practice in the West*, Oxford, Basil Blackwell, 1979.
363. KENNY, Anthony, *Will, Freedom and Power*, Oxford, Basil Blackwell, 1975.
364. KIRCHER-DURAND, Chantal (dir.), *Grammaire fondamentale du latin – tome IX : création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters (« Bibliothèque d'Études classiques »), 2002.
365. KIRCHER-DURAND, Chantal, « Les dérivés en *-lis* », in Ch. Kircher-Durand, (dir.), *Grammaire fondamentale du latin – tome IX : création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters, 2002, p. 195-222.
366. KLEIBER, Georges, RIEGEL, Martin (éds.), *Les formes du sens : études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.
367. KLEIBER, Georges, « L'emploi sporadique du verbe *pouvoir* en français », in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris, Klincksieck, 1983, p.183-203.

368. KLEIBER, Georges, « Cognition, sémantique et facettes : une 'histoire' de livres et de... romans », in G. Kleiber, M. Riegel (éds.), *Les formes du sens : études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 219-231.
369. KLEIBER, Georges, « Quand le contexte va, tout va...et inversement ! » in Cl. Guimier (éd.), *Co-texte et calcul du sens*, 1997b, p. 11-29.
370. KLEIBER, Georges, *Problèmes de sémantique : la polysémie en question*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999.
371. KLEIBER, Georges, « Quand y a-t-il un sens multiple ? », in O. Soutet (dir.), *La polysémie*, Paris, PUPS, 2005, p. 51-73.
372. KLEIBER, Georges, « La synonymie-'identité de sens' n'est pas un mythe », in *Pratiques*, 141-142, 2009, p. 9-25.
373. KOSMAN, L. A., « Substance, Being, and *Energeia* », in *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, 2, 1984, p. 121-149.
374. LADMIRAL, Jean-René, « La traduction : des textes classiques ? », in S. Nicosia (éd.), *La Traduzione dei testi classici : teoria prassi storia. Atti del Convegno di Palermo 6-9 aprile 1988*, Napoli, M. D'Auria Editore, 1991, p. 9-29.
375. LADMIRAL, Jean-René, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard, « Tel », 1994 (1979).
376. LADMIRAL, Jean-René, « Lever de rideau théorique », in Ch. Raguet (dir.), *De la lettre à l'esprit : traduction ou adaptation ?*, *Palimpsestes*, 16, 2004, p. 15-30.
377. LADMIRAL, Jean-René, « Epilegomena », in Bortolussi, B., Keller, M., Minon, S., Sznajder, Lyliane (éd.), *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard, 2009, p. 215-223.
378. LAMBARDI, Nicole, « Il 'Timaeus' ciceroniano : arte et tecnica del 'vertere' », in *Quaderni di filologia latina*, Florence, 2, Le Monnier, 1982.
379. LAMBERTERIE (de), Charles, *Les adjectifs grecs en -υς : sémantique et comparaison, I et II*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1990.
380. LANGSLOW, David R., « Celsus and the makings of a Latin medical terminology », in Ph. Mudry, G. Sabbah (éds.), *Mémoires XIII. La médecine de Celse : aspects historiques, scientifiques et littéraires*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1994, p. 297-318.
381. LANGSLOW, David R., *Medical Latin in the Roman Empire*, Oxford, University Press, 2000.
382. *La langue latine, langue de la philosophie, Actes du colloque organisé par l'École Française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza » (Rome, 17-19 mai 1990)*, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1992.
383. LARBAUD, Valéry, *Sous l'invocation de saint Jérôme*, Paris, Gallimard, « Tel », 1946 (1997).
384. LAROSE, Robert, *Théories contemporaines de la traduction*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989.

385. LAST, Hugh, « On the *tribunicia potestas* of Auguste ».
386. « La traduction, un choix culturel », dossier de la revue *Esprit*, n°253, juin 1999.
387. LAZARD, Gilbert, *L'actance*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
388. LAZARD, Gilbert, « Définition des actants dans les langues européennes », in J. Feuillet (éd.), *Actance et Valence dans les Langues de l'Europe*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 1998, p. 11-146.
389. LAZARD, Gilbert, « Qu'est-ce qu'une langue ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CI (1), 2006, p. 1-28.
390. LE QUERLER, Nicole, *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1996.
391. LE QUERLER, Nicole, « La place du verbe *pouvoir* dans une typologie des modalités », in *Cahiers Chronos*, 8, 2001, p. 17-32.
392. LEDERER, Marianne, SELESKOVITCH, Danica, *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Erudition (Traductologie), 2001.
393. LEDERER, Marianne, SELESKOVITCH, Danica, *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Paris, Didier Erudition/Klincksieck – Communautés européennes, 2002.
394. LEFEBVRE, David, *Capacité, force et puissance : sur la genèse et les sens de la notion aristotélicienne de DYNAMIS*, Thèse pour le Doctorat de Philosophie préparée sous la direction de R. Brague à l'Université de Paris I, 2000.
395. LEMOINE, Michel, « Innovations de Cicéron et Calcidius dans la traduction du *Timée* », in R. Ellis, R. Tixier and B. Weitemeier (éd.), *The Medieval Translator – Traduire au Moyen Âge*, 6, *Proceedings of the International Conference of Göttingen (22-25 July 1996)- Actes du Colloque international de Göttingen (22-25 juillet 1996)*, Brepols, 1998, p. 72-81.
396. LENFANT, Dominique, « Le vocabulaire du pouvoir personnel chez Euripide », in *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antiques*, 18, 1993, p. 29-40.
397. LERAT, Pierre, *Les langues spécialisées*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
398. LERAT, Pierre, *Sémantique descriptive*, Paris, Hachette, 1983.
399. LEROY, Maurice, « Les composés arméniens en *-pet* », in *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves*, Bruxelles, t. XV (1958-1960), 1960, p. 109-128.
400. LEUMANN, Manu, *Die lateinischen Adjektiva auf -lis*, Strassburg, H. J. Trübner, 1917.
401. LEUMANN, Manu, *Lateinische Laut- und Formen-Lehre*, I, München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1977.
402. LÉVÊQUE, Pierre, VIDAL-NAQUET, Pierre, *Clisthène l'Athénien*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, 1964.
403. LÉVY, Carlos, « Cicéron créateur du vocabulaire latin de la connaissance : essai de synthèse », in *La langue latine, langue de la philosophie*, École Française de Rome, 1992.

404. LÉVY, Carlos (éd.), *Le concept de nature à Rome ; la physique*, Actes du séminaire de philosophie romaine de l'Université de Paris XII-Val de Marne (1992-1993), Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996.
405. LÉVY, Carlos, « Cicero and the *Timaeus* », in G. J. Reydams-Schils (éd.), *Plato's Timaeus as Cultural Icon*, Notre Dame, Indiana, University of Notre Dame Press, 2003, p. 95-110.
406. LÉVY, Edmond, « *Basileus et turannos* chez Hérodote », in *Ktéma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antiques*, 18, 1993, p. 7-18.
407. LINDSAY, Wallace Martin, NOHL, Hans (trad.), *Die lateinische Sprache : ihre Laute, Stämme und Flexionen in Sprachgeschichtlicher Darstellung*, Leipzig, S. Hirzel, 1897.
408. LLOYD, Geoffrey E.R., *La science grecque après Aristote*, trad. J. Brunshwig, Paris, La Découverte, 1990.
409. LÖFSTEDT, Einar, *Late Latin*, Oslo, H. Aschehoug and Co, 1959.
410. LOUIS, Pierre, ROGER, Jacques (dir.), *Transfert de vocabulaire dans les sciences*, Paris, CNRS, 1988.
411. LUCK, Georg, « The survival of ancient magic in the early Church », in *Mene*, 3, 2003, p. 29-54.
412. LYONS, John, *Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique*, trad. Dubois-Charlier et D. Robinson de *Introduction to Theoretical Linguistics*, Cambridge University Press, Paris, Larousse, « Langue et langage », 1970 (1968).
413. LYONS, John, *Sémantique linguistique*, trad. J. Durand et D. Boulonnais de *Semantics I*, Cambridge University Press, Paris, Larousse, « Langue et langage », 1980 (1978).
414. LYONS, John, *Language and Linguistics*, Cambridge, University Press, 1981a.
415. LYONS, John, *Language, Meaning and Context*, Fontana Paperbacks, 1981b.
416. MACKEY, William Francis, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck, 1976.
417. MAGIE, D., *De romanorum iuris publici sacrique uocabuli solemnibus in Graecum sermonem conuersis*, Leipzig, 1905.
418. MARGEL, Serge, *Le tombeau du dieu artisan : sur Platon*, Paris, Éditions de Minuit, 1995.
419. MAROUZEAU, Jules, « Synonymes latins », in *Cinquantenaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*, Paris, 1921, p. 13-22.
420. MAROUZEAU, Jules, *Traité de stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres, 1962 (1935).
421. MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil, 1948.
422. MARTIN, Robert, *Inférence, antonymie et paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck, 1976.
423. MARTIN, Robert, *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

424. MARTIN, Robert, « Le fantôme du nom abstrait », in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits : histoire et théories*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.
425. MARTÍN RODRÍGUEZ, Antonio Maria, « Lacunes lexicales dans le champ sémantique de la femme en latin », in G. Viré (éd.), *Autour du lexique latin. Communications faites lors du XIIIe Colloque international de Linguistique latine, Bruxelles, 4 au 9 avril 2005*, Bruxelles, « Latomus », vol. 316, 2008, p. 71-83.
426. MARTINET, André, « Arbitraire linguistique et double-articulation », in *Cahiers Ferdinand de Saussure*, publiés par la Société Genevoise de Linguistique, Genève, 15, 1957, p. 105-116.
427. MASON, H. J., *Greek Terms for the Roman Institutions. A lexicon and analysis*, Toronto, 1974.
428. MAZZINI, Innocenzo, « Il lessico medico latino antico : caratteri e strumenti della sua differenziazione », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 175-185.
429. MAZZINI, Innocenzo, « Il greco nella lingua tecnica medica latina », in *Annali Fac. Lett. Filos. Macerata*, 11, 1978, p. 543-556.
430. MEILLET, Antoine, « Comment les mots changent de sens », *Année sociologique*, 9, 1905-1906 = *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1982, p. 230-271.
431. MEILLET, Antoine, « La phrase nominale en indo-européen », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, 14, 1906-1908, p. 1-26.
432. MEILLET, Antoine, VENDRYES, Joseph, *Traité des langues classiques*, Paris, Honoré Champion, 1979 (1924).
433. MEILLET, Antoine, « Lat. *potior* », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, 23-2, 1927, p. 148.
434. MEILLET, Antoine, « Sur les correspondants du mot sanskrit *pátiḥ* », in *Wörter und Sachen : Kulturhistorische Zeitschrift für Sprach- und Sachforschung*, XII, 1929, p. 17-19.
435. MEILLET, Antoine, SAUVAGEOT Aurélien, « Le bilinguisme des hommes cultivés », in *Conférences de l'Institut de linguistique*, 2, 1934, p. 5-14.
436. MEILLET, Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, « Linguistique », 1982 (1^{ère} édition en deux tomes : tome I, 1921, tome II, 1936).
437. MEL'CUK, Igor A., CLAS, André, POLGUÈRE, Alain, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1995.
438. MEILLET, Sylvie, JOFFRE, Marie-Dominique, SERBAT, Guy, *Grammaire fondamentale du Latin : le signifié du verbe*, Louvain/Paris, Peeters, 1994.
439. MEJRI, Salah, BACCOUCHE Taïeb, CLASS, André, GROSS, Gaston (dir.), *Traduire la langue, traduire la culture*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.
440. MENN, Stephen, « The origins of Aristotle's concept of *energeia* », in *Ancient Philosophy*, 14, 1994, p. 73-114.

441. MENUET-GUILBAUD, Élisabeth, « *Ars et disciplina* », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 73-90.
442. MERKER, Anne, *La vision chez Platon et Aristote*, Sankt Augustin, Academia Verlag, 2003.
443. MESCHONNIC, Henri, *Poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier, 1999.
444. MIGLIORINI, Paola, « Dalla realtà al testo : Vindiciano, *De natura generis humani* », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 367-378.
445. MIGNOT, Xavier, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, Klincksieck, 1969.
446. MILLER, Harold W., « *Dynamis and Physis in On Ancient Medicine* », in *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, Philadelphie, 83, 1952, p. 184-197.
447. MILLER, Harold W., « The concept of *Dynamis* in *De Victu* », in *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, Philadelphie, 90, 1959, p. 147-164.
448. MILLER, Harold W., « *Dynamis and the seeds* », in *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, Philadelphie, 97, 1966, p. 281-290.
449. MOHRMANN, Christine, *Études sur le latin des Chrétiens*, t. I-IV, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958-1977.
450. MOHRMANN, Christine, « Traits caractéristiques du latin chrétien » (= *Miscellanea Giovanni MERCATI*, I, p. 937-966), in *Études sur le latin des Chrétiens*, t. I, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958, p. 21-50.
451. MORTUREUX, Marie-Françoise, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin, 2001.
452. MOUNIN, Georges, *Les Belles infidèles. Essai sur la traduction*, Paris, Cahiers du Sud, 1955 ; Lille, Presses Universitaire de Lille, 1994.
453. MOUNIN, Georges, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, « Tel », 1963.
454. MOUSSY, Claude, *Gratia et sa famille*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.
455. MOUSSY, Claude, « Esquisse de l'histoire de *monstrum* », in *Revue des Etudes Latines*, 55, 1977, p. 345-369.
456. MOUSSY, Claude, « *Bolus et iactus*. De l'emprunt au calque sémantique (à propos de Suétone, *De grammaticis et rhetoribus*, 25-9 »), in *Revue des Etudes Latines*, 61, 1983, p. 227-240.
457. MOUSSY, Claude, « Les métaphores lexicalisées et l'analyse sémique », in *Actes du V^e colloque de linguistique latine du 31 mars au 4 avril 1989 à Borzée*, éd. M. Lavency et D. Longrée, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 15 (1-4), 1989, p. 309-319.
458. MOUSSY, Claude (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin, Colloque du Centre Alfred Ernout, Université de Paris IV, 3 et 4 juin 1992*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne « Lingua latina », 1994.

459. MOUSSY, Claude, « *Credibilis, Probabilis, Verisimilis* : Problèmes de synonymie dans le vocabulaire de la rhétorique », in Cl. Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 173-186.
460. MOUSSY, Claude, « L'antonymie lexicale en latin », in P. Valentin, M. Fruyt (éds.), *Lexique et Cognition, Actes du colloque de l'ED Sciences du langage, Paris IV-Sorbonne, 29 sept.-1^{er} oct. 1994*, Paris, PUPS, 1998, p. 109-120.
461. MOUSSY, Claude, « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in M. Baratin et Cl. Moussy (éds.), *Conceptions latines du sens et de la signification*, Paris, PUPS, 1999, p. 13-27.
462. MOUSSY, Claude, « *Nequeo, queo, non queo* : l'expression de la modalité », *apud* Cl. Moussy et alii (éds.), *De lingua latina nouae quaestiones. Actes du Xe Colloque International de Linguistique Latine, Paris-Sèvres, 19-23 avril 1999*, Louvain/Paris/Sterling, Peeters, 2001, p. 485-496.
463. MOUSSY, Claude, « *Nequeo* est-il un verbe modal ? », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 2002, p. 133-147.
464. MUDRY, Philippe, « Saisons et maladies. Essai sur la constitution d'une langue médicale à Rome ; étude comparée de passages parallèles de Celse (2,1, 6-9) et d'Hippocrate (*Aphorismes* 3, 20-23) », in G. Sabbah (éd.), *Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 257-269.
465. MUDRY, Philippe, SABBAAH, Guy (éds.), *Mémoires XIII. La médecine de Celse : aspects historiques, scientifiques et littéraires*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1994.
466. MUDRY, Philippe, « Le chou de Pythagore : présence des modèles grecs dans le *De agricultura* de Caton », in Ph. Mudry, O. Thévenaz (éds.), *Études de lettres 1-2. Nova studia Latina Lausannensia : de Rome à nos jours*, 2004, p. 25-45 = Mudry, *Medicina, soror philosophiae. Regards sur la littérature et les textes médicaux antiques (1975-2005)*, textes réunis par B. Maire, Lausanne, Éditions BHMS, 2006, p. 51-65.
467. MUGLER, Charles, *Platon et la recherche mathématique de son époque*, Naarden, Anton W. Van Bekhoven, 1969.
468. MULLER, Robert, *Les Stoïciens. La liberté et l'ordre du monde*, Paris, Vrin, 2006.
469. NADJO, Léon, « Les dérivés en *-bilis* et le verbe « pouvoir » », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 2002, p. 219-228.
470. NAMER, Fiammetta, VILLOING, Florence, « Interpréter les noms déverbaux : quelle relation avec la structure argumentale du verbe de base ? Le cas des noms en *-OIR* du français » in Durand, Habert, Laks (éds.), *Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, Institut de Linguistique Française, p. 1551-1569 [en ligne : <http://www.linguistiquefrancaise.org> ou <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08226>].
471. NEUBERGER-DONATH, Ruth, « Zum Bedeutungsunterschied zwischen *δύναμαι* und *οἶος τέ εἰμι* », in *Hermes*, 110, 1982, p. 363-367.

472. NICOLAS, Christian, *Vtraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*, Thèse pour le Doctorat d'Études latines préparée sous la direction de Cl. Moussy à l'Université de Paris IV, 1993, Louvain/Paris, Peeters, « Bibliothèque d'Études classiques », 1996.
473. NICOLAS, Christian, « La néologie technique par traduction chez Cicéron et la notion de 'verbumexverbalité' », in *La création lexicale en latin, Actes de la Table Ronde du IX^{ème} Colloque International de Linguistique Latine* du 16 avril 1997 à Madrid, textes réunis par M. Fruyt et Ch. Nicolas, Paris, PUPS, « Lingua latina », 2000, p.109-146.
474. NICOLAS, Christian, *Sic enim appello... : essai sur la terminologie et l'autonymie gréco-latine chez Cicéron*, ouvrage original en vue de l'habilitation à diriger les recherches (H. D. R.), sous le patronage de C. Moussy, 2 vol., 2000.
475. NICOLAS, Christian, « La note de traducteur antique et le niveau méta- de la traduction, ou Quand la patte du traducteur se prend dans le fil du texte », in B. Bortolussi, M. Keller, S. Minon, L. Sznajder, (éds.), *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard, 2009, p. 61-89.
476. NIDA, Eugene E., *Toward a Science of Translating*, Leyde, Brill, 1964.
477. NIGRON, Hélène, *La terminologie du miracle chez les auteurs chrétiens*, Mémoire de Maîtrise rédigé sous la direction de Cl. Moussy, Université Paris X-Nanterre, 1986.
478. NOËL, Marie-Pierre, « Pouvoir et art du discours : *dunamis* et *logos* chez Gorgias », in M. Crubellier et alii (éds.), *Dunamis. Autour de la Puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, p. 27-43.
479. NOVARA, Antoinette, « Démocrite dans le *De Architectura* de Vitruve (sur un nom souvent cité) », in *Helmantica* (numéro spécial en l'honneur d'A. Michel), 1999, 384-400.
480. NOVARA, Antoinette, *Auctor in bibliotheca : essai sur les textes préfaciels de Vitruve et une philosophie latine du livre*, Paris, Peeters, 2005.
481. NUÑEZ, Salvador, *Semántica de la modalidad en latin*, Granada, Universidad de Granada, 1991.
482. NYCKEES, Vincent, *La sémantique*, Paris, Belin « Sujets », 1998.
483. NYCKEES, Vincent, « Changement de sens et déterminisme socio-culturel », in J. François (éd.), *Théories contemporaines du changement sémantique, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, IX, 2000, p. 31-58.
484. OLSEN, Birgit Anette, « Fresh shoots from a vigorous stem : IE **u^hl^ró-* », in B. Bauer, G.-J. Pinault, *Language in Time and Space. A Festschrift for Werner Winter on the Occasion of his 80th Birthday*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 2003, 313-330.
485. OLSEN, Lise Arends., *La femme et l'enfant dans les unions illégitimes à Rome. L'évolution du droit jusqu'au début de l'Empire*, Bern/Berlin/Bruxelles/Frankfurt/New York/Wien, Peter Lang (Publications Universitaires Européennes : Sér. 2, Droit ; vol. 2714), 1999.
486. ORLANDINI, Anna, « La polysémie du prédicat *debeo* », in B. Bureau, Ch. Nicolas (éds.), *Moussyllanea. Mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à Claude Moussy*, Louvain-Paris, Peeters, 1998a, p.253-263.

487. ORLANDINI, Anna, « La polysémie du prédicat ‘pouvoir’ et sa désambiguïsation en latin », in B. Garcia-Hernandez (éd.), *Estudios de Lingüística Latina III, Lexicología y Semántica, Actas del IX^{ème} Coloquio de Lingüística Latina*, Madrid, Ediciones Clásicas, 1998b, p. 1017-1031.
488. ORLANDINI, Anna, « Sur la polysémie des prédicats latins *possum* et *debeo* : croisement et neutralisation des champs sémantiques : quand ‘pouvoir’ c’est aussi ‘devoir’ », in S. Rémi-Giraud et L. Panier (dir.), *La polysémie ou l’empire des sens : lexicologie, discours, représentations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 163-172.
489. ORLANDINI, Anna, « Vers la construction de mondes possibles en latin : la non actualisation », in G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar IX 2, Lingua Latina Proceedings of the Twelfth International Colloquium on Latin Linguistics (Bologna, 9-14 June 2003)*, Roma, Herder Editrice, 2005, p. 621-629.
490. OSEKI-DEPRE, Inès, *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Paris, Armand Colin, 1999.
491. OSTWALD, Martin, « Thucydide », in J. Brunshwig, G. Lloyd (dir.), *Le savoir grec*, Paris, Flammarion, 1996, 825-842.
492. OUSTINOFF, Mickaël, *Bilinguisme d’écriture et auto-traduction. Julien Green, Samuel Beckett, Vladimir Nabokov*, Paris, L’Harmattan, 2001.
493. OUSTINOFF, Mickaël, *La Traduction*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ? »), 2003.
494. PAOLI, U.E., *Comici Latini e diritto Attico*, Milan, A. Giuffrè (Quaderni di « Studi Senesi »), 8, 1962.
495. PEDERSEN, Holger, *Hittitisch und die anderen indoeuropäischen Sprachen*, København, Levin & Munksgaard, 1938.
496. PEETERS, Bert (dir.), *Les primitifs sémantiques, Langue française*, 98, 1993.
497. PELLEGRIN, Pierre, « Médecine hippocratique et philosophie », in Hippocrate, *De l’art médical*, Danielle Gourevitch (éd.), Paris, Le livre de Poche, 1994, p. 24-40.
498. PELLICER, André, *NATVRA, étude sémantique et historique du mot latin*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.
499. PENSO, Giuseppe, *La Médecine romaine ; l’art d’Esculape dans la Rome antique*, Paris, Les Éditions Roger Dacosta, 1984.
500. PÉPIN, Jean, « Augustin devant le vocabulaire philosophique grec », in *La langue latine, langue de la philosophie*, École Française de Rome, 1992, p. 277-307.
501. PERGNIER, Maurice, *Les fondements sociologiques de la traduction*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, Paris, Champion, 1978.
502. PERNARD, Louis, *Le droit romain et le droit grec dans le théâtre de Plaute et de Térence*, Thèse pour le Doctorat de droit, Lyon, Rey, 1900.
503. PICARD, Gilbert Charles, *Les trophées des Romains : contribution à l’histoire de la Religion et de l’Art triomphal de Rome*, Paris, E. de Boccard, 1957.

504. PIERRE, Maxime, « Rome dans la balance. La poésie augustéenne imite-t-elle la poésie grecque ? », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 229-254.
505. PINAULT, Georges-Jean, « Le type latin *uirago* », *Glotta*, 77, p. 85-109.
506. PLAMBÖCK, Gert, *Dynamis im Corpus Hippocraticum*, Wiesbaden, Verlag der Akademie der Wissenschaften und der Literatur in Mainz in Kommission bei Franz Steiner Verlag GMBH, 1964.
507. PONCELET, Roland, « Cicéron traducteur de Platon », in *Revue des Études Latines*, 25, 1948, p. 178-196.
508. PONCELET, Roland, « Deux aspects du style philosophique latin : Cicéron et Chalcidius, traducteurs du *Phèdre* 245c », *Revue des Études Latines*, 28, 1951, p. 145-167.
509. PONCELET, Roland, *Cicéron et Chalcidius. Deux époques du style philosophique latin*, 1953.
510. PONCELET, Roland, *Cicéron traducteur de Platon : l'expression de la pensée complexe en latin classique*, Paris, E. de Boccard, 1957 (1953).
511. POTTIER, Bernard, *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*, Nancy, 1963.
512. POTTIER, Bernard, « Vers une sémantique moderne », in *Travaux de linguistique et de littérature*, II, 1, 1964, p. 107-137.
513. POTTIER, Bernard, *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1985.
514. POTTIER, Bernard, *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette supérieur, 1992 (1987).
515. POTTIER, Bernard, *Sémantique générale*, Paris, Presses Universitaires de France, « Linguistique nouvelle », 1992.
516. POWELL, Jonathan G. F. (éd.), *Cicero the Philosopher, Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
517. POWELL, Jonathan G. F., « Cicero's Translations from Greek », in J. G. F. Powell (éd.), *Cicero the Philosopher, Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 273-300.
518. PRITCHARD, Paul, « The Meaning of Δύναμις at *Timaeus* 31c », in *Phronesis*, Leiden-Brill, 35, 1990, p. 182-193.
519. PRÜMM, Karl, « Dynamis in griechisch-hellenistischer Religion und Philosophie als Vergleichsbild zu göttlicher Dynamis im Offenbarungsraum. Streiflichter auf ein Sondergebiet antik-frühchristlicher Begegnung », in *Zeitschrift für Katholische Theologie*, Vienne, LXXXIII, 1961, p. 393-430.
520. PUELMA, Mario, « Cicero als Platon-Übersetzer », in *Museum Helveticum*, 37, 1980, p. 137-178.
521. QUINE, Willard von Orman, « Traduction et signification », in *Le mot et la chose*, trad. fr. J. Dopp, P. Gochet de *Word and Object*, The M.I.T. Press, Massachusetts Institute of Technology, 1960, Paris, Flammarion, « Champs », 1977, p. 57-126.

522. RASTIER, François, *Sémantique interprétative*, Paris, Presses Universitaires de France, « Formes sémiotiques », 1987.
523. RASTIER, François, *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, Presses Universitaires de France, « Formes sémiotiques », 1991.
524. RASTIER, François, CAVAZZA, Marc, ABEILLÉ, Anne, *Sémantique pour l'analyse. De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson, 1994.
525. RASTIER, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129, 1998, p. 97-111.
526. RASTIER, François, « De la signification au sens. Pour une sémiotique sans ontologie », 1999 (inédit en français, paru en italien : « Della significazione al senso : per una semiotica senza ontologia », in *Eloquio del senso*, a cura di P. Basso e L. Corrain, Costa e Nolan, Milan, 1999, p. 213-240).
527. RASTIER, François, « De la sémantique cognitive à la sémantique diachronique : les valeurs et l'évolution des classes lexicales », in J. François (éd.), *Théories contemporaines du changement sémantique, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, IX, Louvain, Peeters, 2000, p. 135-164.
528. RASTIER, François, « Saussure, la pensée indienne et la critique de l'ontologie », *Revue de sémantique et de pragmatique*, 11, 2002, p. 123-146.
529. REGEN, Franck, *Apuleius Philosophus Platonicus : Untersuchungen zur Apologie (De magia), und zu De mundo*, Berlin/New York, W. de Gruyter, 1971.
530. REHM, David, « Plotinus' treatment of Aristotelian dunamis in emanation », in *Journal of neoplatonic Studies*, 2 (1), 1993-1994, p. 3-44.
531. REMI-GIRAUD, Sylvianne, PANIER, Louis (dir.), *La polysémie ou l'empire des sens : Lexique, discours, représentations*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003.
532. RENOUE, Louis, *Études védiques et pāninéennes*, vol. XVI, 1967.
533. REINACH, Adolphe, *La peinture ancienne. Textes grecs et latins*, Paris, Macula, 1985.
534. RENER, Frederick M., *Interpretatio, Language and Translation from Cicero to Tytler*, Amsterdam – Atlanta, GA, Rodopi, « Approaches to translation studies », vol. 8, 1989.
535. RICHARDSON, John S., « Imperium Romanum : Empire and the language of power », in *The Journal of Roman Studies*, 81, 1991, p. 1-9.
536. RICOEUR, Paul, *Sur la traduction*, Paris, Bayard, 2004.
537. RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (1994).
538. RITTAUD, Benoît, *Le fabuleux destin de $\sqrt{2}$* , Paris, Le Pommier, 2006.
539. RIVAUD, André, *Le problème du devenir et la notion de matière dans la philosophie grecque, depuis les origines jusqu'à Théophraste*, Paris, 1906.

540. ROCHETTE, Bruno, « Grecs et latins deux fois parents ? Aux origines de la conscience ethnique et linguistique des Grecs et des Romains », in *Cahiers de Clio*, 121-122, printemps/été 1995, p. 69-84.
541. ROCHETTE, Bruno, « *Augustus Latinus*. Purisme, pouvoir, politique et idéologie sous Auguste », in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 66, 1996, p. 5-35.
542. ROCHETTE, Bruno, « Remarques sur le bilinguisme gréco-latin », in *LEA*, 64, 1996, p. 3-19.
543. ROCHETTE, Bruno, « Sur le bilinguisme dans l'Égypte gréco-romaine », in *Chronique d'Égypte*, 71 141, 1996, p. 153-159.
544. ROCHETTE, Bruno, « Grecs, Romains et barbares. A la recherche de l'identité ethnique et linguistique des Grecs et des Romains », in *RBPh*, 75, 1997, p. 37-57.
545. ROCHETTE, Bruno, « Le bilinguisme gréco-latin et la question des langues dans le monde gréco-romain », in *Revue Belge de Philosophie et d'Histoire*, 76-1, 1998, p. 177-196.
546. ROHMAN, Judith, « Menaces sur l'ordre des destins dans l'*Énéide* : *Is uertitur ordo / uertere iussa aut noua condere fata* », in *Camenuiae*, 5, 2010, [en ligne : <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article12419>].
547. ROKEAH, David, « Περικουσία χρημάτων – Thucydides and Pericles », in *Rivista di filologia e di istruzione classica*, Turin, 91, 1963, p. 282-286.
548. ROMEUF-ROESCH, Sophie, *Verbum, étude sémantique*, Thèse soutenue à Paris-Sorbonne en 1998, à paraître dans la collection « Latomus », Bruxelles.
549. ROMEUF-ROESCH, Sophie, « Les rapports de *res* et *uerbum* dans le *De lingua latina* de Varron », in M. Baratin, Cl. Moussy (éds.), *Conceptions latines du sens et de la signification*, Paris, PUPS, 1999, p. 65-80.
550. ROMILLY (de), Jacqueline, « Les manies de Prodicos et la rigueur de la langue grecque », in *Museum Helveticum*, Basel, 43, 1986, p. 1-18.
551. ROMILLY (de), Jacqueline, *Alcibiade*, Paris, Éditions de Fallois, 1995.
552. RORTY, Richard, « The Historiography of Philosophy : Four Genres » in R. Rorty, J.B. Schneewind, Q. Skinner, *Philosophy in History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 49-75, traduction française É. Pacherie et B. Puccinelli, « Quatre manières d'écrire l'histoire de la philosophie », in *Vattimo* 1989, p. 58-94.
553. ROSALES A., « Dynamis y energeia », in *Revista venezolana de filosofía*, Caracas, I, 1973, p. 77-109.
554. ROSE, Herbert Jennings, « The Greek of Cicero », in *Journal of Hellenic Studies*, 41, 1921, p. 91-117.
555. ROSE, Herbert Jennings, « Two notes on Roman religion », in *Latomus*, 8, 1949, p. 9-17.
556. ROUSSEAU, André (éd.), *La modalité dans tous ses états*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 81, 2003, n° 3.
557. SABBAH, Guy (éd.), *Mémoires III. Médecins et médecine dans l'Antiquité* Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1982.

558. SABBAH, Guy (éd.), *Mémoires V. Textes médicaux latins antiques*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1984.
559. SABBAH, Guy (éd.), *Mémoires VI. Bibliographie des textes médicaux latins, Antiquité et haut moyen âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1987.
560. SABBAH, Guy (éd.), *Mémoires VIII. Études de médecine romaine*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1988.
561. SABBAH, Guy (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain (Actes du III^e colloque international « Textes médicaux latins antiques », Saint-Étienne, 11-13 septembre 1989)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991.
562. SAÏD, Susanne (éd.), *Hellenismos. Quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque. Actes du colloque de Strasbourg 25-27 oct. 1989*, Leyde, Brill (Université des sciences humaines de Strasbourg : Travaux du Centre de recherche sur le Proche Orient et la Grèce antiques, 11), 1991.
563. SAUSSURE (de), Ferdinand, « La transformation latine de *tt* en *ss* suppose-t-elle un intermédiaire *st* ? », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, III, 1878, p. 293-298.
564. SAUSSURE (de), *Cours de linguistique générale*, publié par Ch. Bailly et A. Séchehaye avec la collaboration d'A. Riedlinger, T. de Mauro (éd.), Paris, Grande Bibliothèque Payot, 1967 (1916).
565. SAUSSURE (de), *Écrits de linguistique générale*, S. Bouquet, R. Engler (éds.) (avec la collaboration d'A. Weil), Paris, Gallimard, « Archives Ferdinand de Saussure », 2002.
566. SAVALLI-LESTRADE, Ivana, COGITORE, Isabelle (dir.), *Des Rois au Prince. Pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (IV^e siècle avant J.-C. – II^e siècle après J.-C.)*, Grenoble, ELLUG, Université Stendhal, 2010.
567. SCARBOROUGH, John, *Roman medicine*, Ithaca, Cornell University Press, 1969.
568. SCHMIDT, Johannes, *Die Pluralbildungen der indogermanischen Neutra*, Weimar, H. Böhlau, 1889.
569. SCHMIDT, Karl-Ludwig, « Le Ministère et les ministères dans l'église du Nouveau Testament », in *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 17, 1937, p. 313-336.
570. SCHNAYDER, Jerzy, « Der Begriff 'dynamis' in den Werken des Theophrastos », in *Eos*, Varsovie, 61, 1973, p. 49-56.
571. SCHRIJVER, Peter, *The reflexes of the Proto-Indo-European Laryngeals in Latin*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 1991.
572. SCHUL, Pierre-Maxime, *Le dominateur et les possibles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.
573. SCHWARZ, Werner, « The Meaning of *Fidus Interpres* in Medieval Translation », in *Journal of Theological Studies*, 45, 1944, p. 73-78.
574. SCHWARZ, Werner, « The History of Bible Translation in the Western World », in *Babel*, IX, 1-2, 1963, p. 5-22.

575. SCHWYZER, Eduard, *Griechische Grammatik* (3 vol.), München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1990 (1953).
576. SHARPLES, Robert W., « Aristotélisme », in J. Brunschwig, G. Lloyd, *Le savoir grec*, Paris, Flammarion, 1996, p. 884-905.
577. SCONOCCHIA, Sergio, « Osservazioni sull'lessico e sulla sintassi del *De medicina* di Celso », in *La médecine de Celse : aspects historiques, scientifiques et littéraires*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean-Palmerie), 1994, p. 319-341.
578. SIEBENTHAL, Jean de, *Les mathématiques dans l'Occident médiéval*, Lausanne, Terre haute, 1993.
579. SIMON, Marcel, « Apulée et le christianisme », in *Le christianisme antique et son contexte religieux : scripta uaria*, Tübingen, Mohr, 1981, 581-587.
580. SKLENÁŘ, Robert, *The Taste for Nothingness : a Study of Virtus and Related Themes in Lucan's Bellum Civile*, Ann Arbor : The University of Michigan Press, 2003.
581. SKODA, Françoise, *Médecine ancienne et métaphore ; le vocabulaire de l'anatomie et de la pathologie en grec ancien*, Paris, Peeters/Selaf, 1988.
582. SKODA, Françoise, « Les notions d'utilité et de nocivité dans la médecine grecque et leur expression lexicale », in J. Jouanna, J. Leclant (éds.), *La médecine grecque antique. Actes du 14e colloque de la villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, les 10 & 11 oct. 2003*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Boccard, 2004, p. 23-43.
583. SZNADJER, Lyliane, « *Impietas* et *iniquitas* dans la Vulgate : latin biblique et latin chrétien », in J.-P. Brachet, Cl. Moussy (éds.), *Latin et langues techniques*, Paris, PUPS, 2006, p. 295-316.
584. SNELL, Bruno, *La Découverte de l'esprit : la genèse de la pensée européenne chez les Grecs*, trad. de l'allemand *Die Entdeckung des Geistes : Studien zur Entstehung des europäischen Denkens bei den Griechen* (1946) par M. Charrière et P. Escaig, Combas, Paris, Éditions de l'Éclat, 1994.
585. SOUILHÉ, Joseph, *Étude sur le terme δύναμις dans les dialogues de Platon*, Paris, Alcan, 1919.
586. SOUTET, Olivier, *Linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 (1995).
587. STALLMACH, Josef, *Dynamis und Energeia. Untersuchungen am Werk des Aristoteles zur Problemgeschichte von Möglichkeit und Wirklichkeit*, Meisenheim am Glan (Monographien zur Philosophischen Forschung, XXI), Anton Hain, 1959.
588. STEINER, Georges, *Après Babel : une poétique du dire et de la traduction*, trad. L. Lotringer et P.-E. Dauzat, Paris, Albin Michel, 1998.
589. STEVENS, Annick, « La *dunamis* en *Métaphysique* Δ 12 », in M. Crubellier et alii (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, p. 291-301.
590. STROHM, Hans, « Studien zur Schrift von der Welt », in *Museum Helveticum*, IX, 1952, 137-175.
591. STROHMAIER, Gotthard, « La tradition hippocratique en latin et en arabe », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la*

- médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 28-39.
592. SUEUR, Jean-Paul, « À propos des restrictions de sélection : les infinitifs *pouvoir* et *devoir* », in *Linguisticae investigationes*, I, 2, Paris, 1977, p. 375-409.
593. SUEUR, Jean-Paul, « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* », in *Le Français Moderne*, 47, 2, 1979, p. 97-120.
594. SUEUR, Jean-Paul, « Les verbes modaux sont-ils ambigus ? », in J. David, G. Kleiber (éds.), *La notion sémantico-logique de modalité, Actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Metz, Centre d'Analyse Syntaxique (5-6-7 novembre 1981), VIII*, Paris, Klincksieck, 1983, p. 165-182.
595. SVENBRO, Anna, « Théoriser la traduction à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge : quelques glissements sémantiques », in B. Bortolussi, M. Keller, S. Minon, L. Sznajder, (éds.), *Traduire, Transposer, Transmettre dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Picard, 2009, p. 9-16.
596. SZABÓ, Árpád, *Les débuts des mathématiques grecques*, trad. Michel Federspiel, Paris, Vrin, 1977.
597. SZEMERÉNYI, Oswald, *Syncope in Greek and Indo-european and the Nature of Indo-European Accent*, Naples, 1964.
598. TAMBA-MECZ, Irène, *La sémantique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1998 (1988).
599. TANNERY, Paul, « Le nombre nuptial de Platon », in *Revue philosophique*, I, 1876, p. 170-188 = J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen (éds.), *Mémoires scientifiques*, vol. 1, Toulouse/Paris, Gauthier-Villars, 1912, p. 12-38.
600. TANNERY, Paul, « Sur la langue mathématique de Platon », in *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, I, 1884, p. 95-105 = J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen (éds.), *Mémoires scientifiques*, Toulouse/Paris, Gauthier-Villars, vol. 2, 1912, p. 91-104.
601. TANNERY, Paul, « L'hypothèse géométrique du *Ménon* de Platon », in J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen (éds.), *Mémoires scientifiques*, vol. 2, Toulouse/Paris, Gauthier-Villars, 1912, (publication originale en 1889).
602. TANNERY, Paul, « Du rôle de la musique grecque dans le développement de la mathématique pure », in *Bibliotheca mathematica*, III, 3, p. 161-175 = J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen (éds.), *Mémoires scientifiques*, vol. 3, 1915, p. 68-89.
603. TESNIÈRE, Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1966 (1959).
604. *Théories contemporaines du changement sémantique, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Leuven-Paris, Peeters, 2000.
605. THIBAUT, André (éd.), *Galicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan « Kubaba », série « Grammaire et linguistique », 2010.
606. THIVEL, Antoine, « La dénomination des causes des maladies chez Lucrèce », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires X. Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 243-256.

607. THOMAS, Jean-François, « Un groupe sémantique : *Gloria, Laus, Decus* », in Claude Moussy (éd.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 1994, p. 91-100.
608. THOMAS, Jean-François, *Gloria et laus. Etude sémantique*, Paris/Louvain-la-Neuve, Peeters, 2002a.
609. THOMAS, Jean-François, « Observations sur l'expression de la modalité d'obligation chez Plaute », in M. Fruyt, Cl. Moussy (éds.), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 2002b, p. 95-109.
610. THOMAS, Jean-François, « Les noms d'instruments agricoles : monosémie, polysémie, homonymie », in J.-P. Brachet, Cl. Moussy (éds.), *Latin et langues techniques*, Paris, PUPS, 2006, p. 61-78.
611. THOMAS, Yan, « *Vitae necisque potestas* : le père, la cité, la mort », in *Du châtement dans la cité ; supplices corporels et peine de mort dans le monde antique, Table ronde organisée par l'École Française de Rome avec le concours du CNRS (Rome 9-11 novembre 1982)*, Collection de l'École Française de Rome, 79, 1984, p. 499-548.
612. TOURATIER, Christian, « Catégories de langue et catégories de pensée (Benveniste lecteur d'Aristote) », *LALIES*, 10, 1990, p. 367-375.
613. TOURATIER, Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.
614. TOURATIER, Christian, *La sémantique*, Paris, Armand Colin, « Coursus », 2000.
615. TOURATIER, Christian, *Grammaire latine, Introduction linguistique à la langue latine*, Paris, Armand Colin (éditions Sedes), 2008.
616. TROUILLARD, Jean, « La notion de $\Delta\upsilon\nu\alpha\mu\iota\varsigma$ chez Damascios », in *Revue des Etudes Grecques*, 85, 1972, p. 353-363.
617. ULLMANN, Stephen, « Synonymy », in *Semantics. An Introduction to the Science of Meaning*, Oxford, Basil Blackwell, 1967, p. 141-165.
618. VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle, *La lecture à Rome. Rites et pratiques*. Paris, Belin, 1997.
619. VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle, « Plus grec que le grec des Athéniens. Quelques aspects du bilinguisme gréco-latin », in *Métis*, N.S. 1, 2003, p. 149-179.
620. VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle, « Introduction. *Vtraque Lingua*. Critique de la notion de bilinguisme », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 7-35.
621. VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle, « 'Plus attique que la langue des Athéniens'. Le grec imaginaire des Romains », in F. Dupont, E. Valette-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 37-80.
622. VAN BROCK, Nadia, *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien – Soins et guérison*, Paris, Klincksieck, 1961.
623. VAN OMNE, Antony Nicolaas, « *Virtus* ». *Een semantiese studie*, Utrecht, Kemink en zoon, 1946.

624. VÁSQUEZ BUJÁN, Manuel Enrique, « Remarques sur la technique de traduction des anciennes versions latines d'Hippocrate », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires V : Textes médicaux latins antiques*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1984, p. 153-163.
625. VÁSQUEZ BUJÁN, Manuel Enrique, « Réception latine de quelques concepts médicaux grecs », in G. Sabbah (éd.), *Mémoires VIII, Études de médecine romaine*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1988, p. 167-178.
626. VÁSQUEZ BUJÁN, Manuel Enrique, « Compréhension, traduction, adaptation. De Caelius Aurélianus aux traductions littérales du VI^e siècle », in G. Sabbah (éd.), *Le latin médical ; la constitution d'un langage scientifique ; réalités et langage de la médecine dans le monde romain*, Saint-Étienne, Publications de l'Université (Centre Jean Palerne), 1991, p. 87-97.
627. VENUTI, Lawrence, *The translator's Invisibility. A History of translation*, Londres, Routledge, 1995.
628. VET, Co, « Modalités grammaticalisées et non-grammaticalisées », in G. Kleiber, M. Riegel (éds.), *Les formes du sens : études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 405-412.
629. VEYNE, Paul, « L'hellénisation de Rome et la problématique des acculturations », in *Diogène*, 106, 1979, p. 3-29.
630. VEYNE, Paul, « Qu'était-ce qu'un empereur romain ? Dieu parce qu'empereur », *Diogène*, 199, 2002, p. 3-25.
631. VINAY, Jean-Paul, DARBELNET, Jean, *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Paris, Didier, 1968 (1960, 1958).
632. VISSCHER, Fernand de, « La « tribunicia potestas » de César à Auguste », in *Studia et Documenta historiae et iuris*, V, 1939, p. 101-122.
633. VITRAC, Bernard, *Médecine et philosophie au temps d'Hippocrate*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989.
634. VITRAC, Bernard, « Les formules de la 'puissance' (ΔΥΝΑΜΙΣ, ΔΥΝΑΣΘΑΙ) dans les mathématiques grecques et dans les dialogues de Platon », in M. Crubellier *et alii* (éds.), *Dunamis. Autour de la puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2008, p. 73-148.
635. VLASTOS, Gregory, *Plato's Universe*, Seattle, University of Washington Press, 1975.
636. VOGT, H. : « Die Entdeckungsgeschichte des Irrationalen nach Plato und anderen Quellen des 4. Jahrhunderts », in *Bibliotheca Mathematica* 10 (3^{ème} série), 1909-1910, p. 97-155.
637. WACKERNAGEL, Wilhelm, *Vorlesungen über Syntax mit besonderer Berücksichtigung von Griechisch, Lateinisch und Deutsch*, Basel, Emil Birkhäuser & Cie, 1920.
638. WAGENVOORT, Hendrik, *Imperium : studiën over het « mana »-begrip in zede en taal der Romeinen*, Amsterdam, H. J. Paris, 1941.
639. WATKINS, Calvert, « Hittite and Indo-European studies : the denominative statives in ē », in *Transactions of the Philological Society*, 69, 1971, p. 51-93 = *Selected Writings*, (IBS xx), I-II, Innsbruck, 1994, p. 146-188.

640. WEINREICH, Uriel, *Languages in Contact. Findings and Problems*, New York, 1953 ; La Haye, 1962.
641. WEINREICH, Uriel, « Unilinguisme et multilinguisme », in A. Martinet (éd.), *Le langage*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1968, p. 649-683.
642. WERSINGER, Anne-Gabrièle, « 'Être le meilleur' : la puissance et l'excellence chez Platon », in M. Crubellier *et alii* (éds.), *Dunamis. Autour de la Puissance chez Aristote*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 151-171.
643. WICKERSHEIMER, Ernest, *Les Manuscrits latins de médecine du haut Moyen Age dans les bibliothèques de France*, Paris, CNRS Editions, 1966.
644. WHORF, Benjamin Lee, *Language, Thought and Reality*, Cambridge (Massachusetts), M.I.T Press, 1956.
645. WILMET, Marc, « À la recherche du nom abstrait », in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits : histoire et théories*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 67-76.
646. WITT, Charlotte, « Powers and possibilities : Aristotle vs. the Megarians », in J. Cleary, W. Wians (éd.), *Proceedings o the Boston Area Colloquium in Ancient Philosophy*, 11, 1995, Lanham (Md.), University Pr. of America, 1997, p. 249-266.
647. XU, Jun, « Réflexions sur les problèmes fondamentaux de la traduction », *Meta*, 1, 1999, p.44-60.
648. ZANGENBERG, Jürgen, « Dunamis tou theou : das religionsgeschichtliche Profil des Simon Magus aus Sebaste », *Festschrift für Klaus Berger zum 60. Geburtstag*, Tübingen, Francke, 2000, p. 519-540.
649. ZENNARO, Luigi, « La sintassi di *possum* e *debeo* e la ristrutturazione », in Renato Oniga, Luigi Zennaro (éds.), *Atti della Giornata di Linguistica Latina, Venezia, 7 maggio 2004*, Venezia, Libreria Editrice Cafoscarina, 2006, p. 237-251 [accessible en ligne : <http://lear.unive.it/handle/10278/261>].

Index des mots grecs

- ἀδύναμος, 58, 59
ἀδυναμέω, 59, 60
ἀδυναμία, 58, 60, 63, 103, 112, 116, 117,
118, 174, 212, 213, 216, 217, 269, 283,
284, 285, 411, 412, 414, 421, 426, 530,
644, 645, 739, 794
ἀδυνασία, 58
ἀδυνατέω, 59, 176
ἀδύνατος, 58, 59, 63, 116, 117, 118, 121,
136, 172, 173, 175, 212, 213, 217, 260,
283, 400, 739
ἀκράτεια, 175, 645
ἀκρατής, 175, 528, 530, 645
ἄκρατος, 175, 528, 529
ἀλκή, 67, 68, 70, 71, 73, 76, 90, 670, 671
ἀνδρεία, 404, 405, 406, 407, 417, 681,
684
ἀρετή, 117, 132, 133, 365, 405, 406, 407,
408, 425, 592, 616, 617, 664, 674, 679,
681, 682, 683, 684, 685, 687, 697, 698,
702, 703, 704, 705, 728, 741, 799, 800
ἄρρωστος, 175, 645
ἀσθενής, 169, 175, 577, 645
βία, βίη, 67, 70, 71, 72, 73, 82, 90, 135,
162, 303, 345, 405, 587, 591, 598, 600,
711, 712
διάθεσις, 415, 684
δύναμαι, 7, 39, 41, 42, 57, 58, 59, 60, 63,
64, 65, 66, 67, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85,
86, 87, 88, 89, 90, 96, 106, 107, 108,
110, 115, 117, 120, 121, 168, 172, 175,
183, 186, 192, 193, 195, 196, 199, 201,
203, 205, 206, 209, 213, 214, 215, 218,
229, 244, 262, 267, 296, 367, 399, 409,
421, 423, 440, 505, 659, 660, 663, 773,
792, 797
δυναμερός, 59, 267
δυναμικός, 12, 59
δύναμις, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 39, 43,
46, 54, **57-231**, 233, 241- 245, 248, 250,
251, 252, 254, 255, 256, 257, 262, 264,
265, 266, 267, 269, 270, 271, 283- 307,
315, 317-322, 326, 327, 330-367, 376,
378-443, 510, 512, 522, 523, 530, 535,
536, 538, 539, 546, 548, 560, 566, 571,
575, 577, 579, 580, 581, 583, 584, 591,
592, 595, 604, 609, 616, 617, 622, 625,
626, 627, 628, 632, 636, 642, 643, 645,
649, 651, 653, 654, 663, 664, 683, 684,
685, 689, 695, 696, 697, 705-714, 722,
726-742, 762, 792-796, 801
δύναμιν, **57-231**, 246, 247, 251, 269,
286, 292, 293, 295, 296, 297, 302, 303,
304, 318, 321-339, 344, 345, 355, 360,
366, 367, 380-394, 405, 409, 417, 424,
427, 428, 430, 431, 435, 579, 607, 609,
643, 645, 649, 707, 792-796
εἰς δύναμιν, 94, 101, 102, 104, 106,
107, 321, 792
κατὰ δύναμιν, 94, 95, 98, 99, 100,
101, 103, 104, 106, 109, 321, 322, 323,
327, 328, 329, 366, 384, 607, 609, 792
δυνάμει, 12, 74, 77, 92, 93, 102, 105,
110, 113, 115, 118, 123, 128, 129, 138,
152, 155, 159, 169, 181, 182, 183, 184,
185, 187, 199, 200, 201, 202, 204, 205,
206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214,
218, 220, 221, 222, 223, 224, 227, 228,
235, 255, 263, 264, 267, 268, 296, 297,
298, 300, 301, 302, 304, 332, 334, 344,
356, 359, 361, 363, 364, 366, 380, 382,
385, 387, 389, 390, 392, 396, 397, 398,
404, 416, 417, 421, 424, 430, 431, 432,
525, 537, 583, 684, 707, 708, 732, 733,
792, 793, 794
δυναμόκυβος, 60, 210
δυναμόω, 59
δυναμοδύναμις, 60
δυναμοδυναμοστός, 60
δυναμοκυβοστός, 43, 60
δυναμοστός, 43, 60

δυνάμωσις, 59
 δύνασις, 57, 58, 77
 δυναστεία, 61, 142, 144, 145, 146, 245, 387, 402, 404, 793, 796
 δυνάστειρα, 61
 δυναστευτικός, 61, 142
 δυναστεύω, 61, 142, 147, 159, 160, 162, 793
 δυνάστης, 61, 119, 142, 143, 144, 147, 149, 159, 162, 793
 δυναστικός, 61
 δυνάστις, 61
 δυνάστωρ, 61
 δυναμωτικός, 59
 δυνατέω, 59
 δυνατός, 58, 59, 63, 64, 116, 120, 129, 135, 136, 141, 142, 147, 152, 173, 212, 213, 216, 257, 259, 260, 272, 281, 283, 399, 400, 401, 645, 663, 738, 739, 796
 δυνητικός, 60
 ἐγκράτεια, 417, 528
 ἐγκρατής, 528
 εἶδος, 164, 165, 166, 167, 177, 178, 184, 191, 225, 227, 297, 751, 759, 764, 793
 ἐνδυναμώω, 59
 ἐνέργεια, 105, 106, 184, 214, 219, 220, 221, 222, 225, 226, 227, 257, 269, 286, 287, 297, 299, 353, 402, 415, 417, 421, 424, 428, 430, 431, 571, 577, 581, 709, 733, 794, 796
 κατὰ ἐνέργειαν, 103
 ἐνεργεία, 103, 105, 106, 268, 297, 301, 421, 424
 ἐντελέχεια, 220, 221, 222, 573, 794
 ἔξις, 216, 417, 683, 684, 800
 ἐξουσία, 121, 155, 396, 397, 402, 403, 404, 753, 796
 ἔργον, 166, 177, 277, 330, 416, 418
 ἦνορέη, 68, 70, 71
 θέσις, 160, 196, 349, 653
 ἰδέα, ἰδέη, 165, 166, 167, 177, 191, 223, 225, 330, 346, 751, 759, 764
 ἴς, 67, 69, 90, 534, 585, 586, 587, 588, 593, 594, 597, 598, 600;
 ἴφι, 587, 593, 598
 ἰσοδυναμία, 60
 ἰσοδύναμος, 60
 ἰσχύς, 60, 66, 67, 68, 90, 136, 152, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 385, 386, 388, 402, 404, 405, 407, 437, 438, 643, 645, 740, 796
 κῆκυς, 68
 κράτος, 60, 67, 70, 71, 72, 73, 90, 139, 140, 169, 175, 176, 267, 381, 386, 390, 392, 402, 403, 404, 528, 529, 530, 796
 κρατεῖν, 72
 κρατερός, 72, 267; καρτερός, 72, 267, 645
 κρατύς, 72, 267
 κύβος, 210, 211
 μένος, 68, 70, 71, 73, 118, 358, 671
 μορφή, 179
 ὄνομα, 114, 354, 425, 427, 428, 430, 653
 οὐσία, 11, 184, 224, 225, 227, 228, 278, 321, 330, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 362, 363, 366, 651, 713, 732
 ὄψις, 165, 167, 177, 191
 πολυδύναμος, 59
 ῥώμη, 60, 66, 68, 90, 136, 137, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176, 342, 343, 643, 740
 σθένος, 60, 67, 70, 71, 73, 90, 136, 168, 170, 171, 172, 175, 176, 577, 643, 645, 740
 τετράγων, 200, 201, 202, 204, 205, 209, 210, 211, 300
 ὕλη, 225, 227, 297
 φύσις, 13, 14, 99, 131, 165, 166, 180, 182, 183, 184, 215, 217, 323, 325, 326, 327, 330, 335, 336, 346, 347, 353, 354, 358, 359, 366, 435, 436, 538, 649, 650, 732, 793, 795
 κατὰ φύσιν, 323, 325, 335, 336
 χρεῖα, 177
 χρήσις, 177, 183, 415, 416, 417

Index des mots latins

- actio, 547, 581, 583, 675, 709, 733, 734
actualis, 709, 736
actus, 368, 422, 424, 581, 583, 708, 709,
733, 734, 735, 736
compos, 343, 463, 465, 469, 470, 471, 472,
495, 496, 528, 530, 531
copia, 238, 247, 248, 250, 251, 540, 541,
596, 603, 625, 648, 721
diuitiae, 247, 402, 515, 554, 555, 558, 559,
561, 564, 675, 721
effectus, 336, 576, 577, 581, 709, 733
efficacia, 286, 287, 298, 299, 581
efficientia, 286, 287, 298, 299, 581
firmitas, 644, 690, 691, 700, 701, 721
genus, 247, 309, 349, 367, 370, 411, 419,
534, 535, 542, 551, 558, 559, 561, 654,
672, 677, 680, 690, 721
gratia, 250, 378, 501, 553, 555, 558, 559,
564, 615, 618, 620, 621, 658, 720, 721
imbecillitas, 644, 645
imbecillus, 644, 645
impos, 463, 469, 472, 495, 496, 528, 530,
531, 793
impossibilitas, 283, 284, 285, 287, 299,
738, 739, 790
impossibiliter, 287
impotens, 400, 496, 528, 529, 530, 531
impotentia, 284, 285, 411, 412, 413, 417,
421, 425, 426, 510, 529, 530, 531, 565,
566, 794
infirmitas, 412, 644, 645, 719
infirmus, 400, 644, 645, 646
ius, 267, 326, 508, 515, 518, 523, 574,
661, 668, 721
multipotens, 495, 522
natura, 13, 14, 18, 237, 257, 324, 325, 326,
327, 329, 336, 347, 352, 358, 359, 366,
367, 422, 434, 436, 442, 521, 528, 531,
533, 534, 535, 536, 538, 539, 544, 558,
570, 571, 572, 575, 582, 618, 620, 621,
632, 648, 649, 650, 651, 654, 656, 687,
690, 691, 723, 732, 735, 750, 751, 758,
772, 795
naturalis, 571
necessitudo, 634
omnipotens, 403, 522
operatio, 571, 581, 709, 733, 734
opes, 247, 515, 526, 557, 558, 559, 561,
567, 596, 600, 606, 626, 627, 661, 675,
720, 721
opus, 250, 299, 330, 466, 571, 640, 644,
673
pecunia, 547, 558, 559, 561, 562, 564, 658,
659
possibilitas, 12, 267, 283, 284, 285, 286,
287, 293, 294, 298, 299, 304, 305, 423,
424, 426, 439, 581, 738, 739, 790
possibiliter, 287
possum, 42, 55, 231, 268, 275, 278, 280,
283, 287, 366, 440, 441, 444, 447, 450,
463, 473, 476, 479, 480, 481, 482, 483,
484, 485, 486, 487, 488, 489, 494, 496,
497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504,
505, 506, 544, 549, 559, 574, 657, 658,
660, 663, 761, 767, 775, 784, 793
potentia, 4, 5, 7, 12, 18, 55, 231, 247, 264,
270, 284, 285, 296, 300, 301, 302, 304,
342-347, 350, 351, 352, 359, 367, 380,
381, 382, 386, 389, 393, 399, 401, 402,
410-420, 425, 426, 431, 439, 440, 441,
444, 446, 449, 502, 510, 513, 521, 522,
529, 530, 531, 549, 550-584, 592, 606,
617, 618, 620, 621, 622, 632, 633, 637,
639, 640, 643, 655, 663, 677, 694, 702,
706, 708, 709, 713, 715, 716, 720-737,
740, 741, 742
potentialis, 11, 12, 583, 708, 709, 735,
736, 740
potentialiter, 12, 582, 583, 584, 708, 709,
735, 736, 740
potestas, 4, 5, 12, 18, 55, 267, 284, 286,
287, 293, 294, 295, 296, 304, 320, 359-
367, 382, 397, 399-404, 408-426, 439,
445, 450-464, 469, 472, 489-494, 500,
506-551, 559, 560, 566-571, 574, 575,
579-584, 617, 621, 622, 628, 632, 635,

637-640, 641, 642, 643, 646, 649, 650,
 653, 655, 663, 684, 693, 694, 708, 709,
 713, 715, 716, 719-733, 737-741, 762,
 764, 769, 782, 783, 792, 793, 794, 796,
 799
 potestas regia, 363, 404, 518, 793
 potestas tribunicia, 518, 519, 541, 793
 potior, 445, 447, 463, 464, 465, 466, 467,
 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475,
 476, 771, 793
 potis, pote, 260, 283, 445, 448, 450, 463,
 464, 465, 467, 469, 470, 472, 473, 474,
 475, 476, 477, 478, 479, 480, 486, 487,
 489, 506, 738, 764, 793
 prouidentia, 363, 367, 570, 703
 salsipotens, 495, 522
 ualens, 506, 605, 606, 645, 655, 660, 661,
 662, 720, 795
 ualidus, 591, 606, 645, 655, 660, 661, 662,
 795
 uiolare, 591
 uiolentia, 303, 591, 618, 711, 712, 713,
 721, 738, 741
 uiripotens, 661
 uirtualis, 11, 708, 709, 735, 736, 740
 uirtualiter, 708, 709, 735, 736, 740
 uirtus, 4, 5, 11, 12, 18, 55, 154, 155, 240,
 285, 292, 293, 295, 299, 303, 304, 341,
 342, 343, 346, 352, 364, 367, 380-399,
 402, 404-409, 420, 425, 426, 434-439,
 521, 585, 590, 591, 608, 610-616, 623,
 625, 643, 663-728, 731- 742
 uis, 4, 5, 11, 12, 18, 55, 76, 251, 252, 257,
 267, 284, 286, 287, 293-296, 303, 304,
 312, 326, 327, 330, 334-352, 359, 362,
 366, 367, 370, 382, 399, 401, 404, 409,
 424, 425, 426, 434, 436, 439, 521, 532-
 538, 545, 547, 548, 554, 557, 558, 559,
 562, 571, 573, 575, 576, 577, 580, 582,
 585, 586, 589, 591, 593-609, 616, 618-
 654, 656, 663, 680, 684, 686, 695, 705,
 709- 732, 737-741
 uires, 76, 304, 366, 367, 381, 383,
 384, 385, 386, 401, 404, 405, 412, 434,
 439, 526, 533, 536, 604, 605, 606, 607,
 608, 609, 610, 616, 625, 626, 627, 636,
 644, 645, 646, 647, 654, 655, 656, 661,
 662, 663, 690, 692, 694, 701, 715, 717,
 719, 721, 722, 726, 739, 740
 pro uiribus, 303, 327, 328, 366, 367,
 381, 384, 388, 405, 607, 609, 644, 645
 usus, 295, 416, 454, 519, 554, 605, 675,
 676, 687, 701

Table des matières

Volume I	1
Sommaire.....	7
Conventions.....	8
Introduction	11
1. La « conversion » de δύναμις en latin.....	12
2. Problèmes pratiques.....	14
3. L'établissement du corpus	15
3.1. Le corpus de textes grecs.....	15
3.2. Le corpus des textes latins traduits du grec	17
3.3. Le corpus de textes latins.....	18
4. L'analyse du sens : problèmes théoriques et méthodologiques.....	19
4.1. Le mot et sa signification	19
4.2. La thèse de l'indétermination de la traduction	22
4.3. Pour une sémantique différentielle « sans ontologie ».....	27
4.4. Pour une sémantique interprétative applicable aux langues anciennes	34
4.4.1. Le cotexte	35
4.4.1.1. Des relations paradigmatiques soulignées sur le plan syntagmatique.....	36
4.4.1.2. Le profil combinatoire.....	36
4.4.1.3. Le problème des « noms abstraits ».....	36
4.4.1.4. Nom de procès et rôles sémantiques	38
4.4.1.5. La spécificité des noms de procès à valeur modale.....	39
4.4.2. Le contexte ou l'« entour pragmatique ».....	41
4.4.3. La « mémoire » du mot	44
4.5. Changement de sens et polysémie.....	46
4.6. La question de la synonymie	50
4.6.1. Le fantôme de la « synonymie absolue »	52
4.6.2. Que doit-on appeler « synonymie » ?.....	52
4.6.3. « Synonymie parfaite » <i>versus</i> « synonymie approximative ».....	52
4.6.4. « Synonymie pleine » (en langue) et « synonymie totale » (en discours).....	52
4.6.5. « Synonymie complète » et « synonymie parfaite ».....	53
5. Organisation de l'étude.....	54
Première partie : Étude lexicologique du lexème grec δύναμις	57
Introduction	57
1. Données étymologiques.....	57
2. Le paradigme lexical de δύναμις.....	58
2.1. En médecine et sciences naturelles.....	59
2.2. Avec le sens de « valeur »	60
2.3. En mathématiques	60
2.4. En grammaire	60
2.5. Dans le domaine politique.....	60
3. Δύναμις, un « nom abstrait »	61
3.1. Une entité immatérielle et imperceptible ?.....	61
3.2. Un nom, des emplois	62
3.3. Le critère de la dérivation.....	63

3.4. Le critère de l'incomplétude référentielle	63
3.5. Δύνασθαι verbe de modalité	64
4. Le corpus d'étude : textes littéraires, spécialisés et techniques	65
Chapitre 1 : Δύναμις et δύνασθαι en grec archaïque	66
1. La notion de force dans les épopées homériques	67
1.1. En binôme synonymique	68
1.2. Les verbes recteurs	69
2. Les occurrences homériques de δύναμις	74
2.1. Des héros à la capacité d'action limitée	74
2.2. Une capacité source de supériorité	77
3. Δύναμις et δύναμαι	80
3.1. Δύναμαι au sein d'un énoncé négatif ou limitatif	81
3.1.1. La possibilité niée : quel type d'impossibilité ?	81
3.1.2. La possibilité souhaitée ou regrettée	82
3.2. Δύναμαι au sein d'un énoncé affirmatif : un « sens lexical plein » ?	84
3.3. Δύναμις nom de procès associé à δύναμαι	87
4. Conclusion sur δύναμις en grec archaïque	89
Chapitre 2 : De la capacité à la puissance	91
0. Préambule : δύναμις en syntagme prépositionnel	92
0.1. Après une préposition à valeur « concrète »	92
0.1.1. Ἐν δυνάμει et εἰς δύναμιν	92
0.1.2. Σὺν (τῇ) δυνάμει	93
0.1.3. Πρὸς τὴν δύναμιν	94
0.2. Après une préposition à valeur notionnelle	94
0.2.1. La postérité du καθδύναμιν hésiodique : κατὰ δύναμιν et εἰς δύναμιν	94
0.2.2. Ὑπὲρ δύναμιν et παρὰ δύναμιν	99
0.2.3. Les autres valeurs de κατὰ δύναμιν et εἰς δύναμιν	101
0.2.3.1. Κατὰ δύναμιν, ἀπὸ δυνάμεως et διὰ δύναμιν	101
0.2.3.2. Κατὰ δύναμιν, πρὸς δύναμιν et δυνάμει	102
1. Le sens de « capacité de »	108
1.1. La capacité d'un individu quelconque	108
1.2. La compétence dans un domaine spécifique	111
1.2.1. Talent inné ou compétence acquise ?	112
1.2.2. Compétence théorique ou niveau de compétence réel ?	114
1.3. La question de l'orientation évaluative et axiologique de δύναμις	118
1.3.1. Un lexème non marqué axiologiquement	118
1.3.2. Une orientation évaluative inversement proportionnelle à son orientation axiologique : le cas de δύναμις τοῦ λόγου	119
1.3.2.1. En haut de l'échelle évaluative : de la compétence à la puissance	119
1.3.2.2. En bas de l'échelle axiologique : quand la puissance rend impuissant	120
2. Δύναμις, un élément primordial dans les relations internationales	123
2.1. Une puissance militaire fondée sur divers éléments	125
2.2. Deux « procédures de concrétisation »	127
2.2.1. Un emploi métonymique dans la dénotation du pays puissant	128
2.2.2. Les troupes armées	128
2.3. Des conceptions de la puissance différentes selon les auteurs	130
2.3.1. Un marquage positif sur l'échelle évaluative chez Thucydide le réaliste	130
2.3.2. Un marquage négatif sur l'échelle axiologique chez Platon l'idéaliste ?	132
3. Δύναμις à l'intérieur du corps social	134

3.1.	Une puissance sociale de fait.....	134
3.1.1.	Les puissants : l'exemple d'Alcibiade.....	134
3.1.2.	Les fondements de la puissance et son marquage axiologique	135
3.2.	Δύναμις, quel pouvoir politique ?.....	139
3.2.1.	Δύναμις au sein du paradigme sémantique du pouvoir	139
3.2.2.	Un sous-paradigme lexical de δύναμις	142
3.2.2.1.	Un nom du prince : δυνάστης.....	142
3.2.2.2.	Δυναστεία	144
3.2.2.3.	Δυναστεύειν	147
4.	La puissance des dieux	149
5.	Les emplois bibliques de δύναμις	151
5.1.	Les termes-sources hébreux.....	151
5.2.	Les emplois de δύναμις	152
5.2.1.	Les emplois « classiques »	152
5.2.2.	Les emplois « spécifiquement bibliques »	153
5.2.3.	Les emplois « spécifiquement néotestamentaires »	154
6.	Conclusion.....	156
Chapitre 3		157
Les emplois techniques de δύναμις		157
1.	Δύναμις en sciences de la nature : pouvoirs et contre-pouvoirs.....	157
1.1.	De l'action effective à la force comme état.....	158
1.1.1.	Δύναμις au sein des métaphores politiques dans les traités médicaux	159
1.1.2.	La force, état invisible, mais efficace : δύναμις et εἶδος	164
1.2.	Δύναμις dans l'expression des notions de force et de faiblesse.....	167
1.2.1.	Force et faiblesse des substances	168
1.2.2.	La force du corps dans la <i>Collection hippocratique</i> : une question de synonymie.....	170
1.2.3.	La faiblesse du corps dans la <i>Collection hippocratique</i> : une question d'antonymie	173
2.	Propriété et faculté : le rôle de δύναμις dans l'étude de l'être	177
2.1.	Les qualités constitutives et distinctives.....	177
2.1.1.	Δύναμις objet de connaissance	177
2.1.2.	Δύναμις principe de distinction	178
2.1.3.	L'émancipation des qualités.....	179
2.1.4.	Δύναμις et φύσις : un cas de synonymie partielle ?	182
2.2.	Les propriétés du règne animal : les facultés et les sens	184
2.2.1.	Sens et facultés chez Platon	185
2.2.2.	Sens et facultés chez Aristote.....	189
3.	Δύναμις comme valeur	192
3.1.	La valeur d'une chose.....	192
3.2.	La valeur d'un mot, d'un énoncé, d'une lettre	194
3.3.	Un emploi technique en musique	197
3.4.	Un emploi technique en mathématiques.....	199
3.4.1.	<i>Théétète</i> 147c-148b	199
3.4.2.	Les livres X et XIII des <i>Éléments</i> d'Euclide	204
3.4.3.	Les composés de Diophante.....	211
4.	Le concept aristotélicien de puissance et sa postérité en grec.....	214
4.1.	La définition de δύναμις en <i>Métaphysique</i> , V, 12.....	214
4.2.	Δύναμις et ἀδυναμία	218

4.3.	Δύνατον et ἀδύνατον.....	220
4.4.	Δύναμις, ἐνέργεια, ἐντελέχεια.....	222
4.4.1.	La puissance selon le mouvement.....	222
4.4.2.	Le deuxième sens de δύναμις et ἐνέργεια.....	224
4.4.3.	La question de l'antériorité de l'acte sur la puissance.....	226
4.5.	Postérité du concept de δύναμις dans la philosophie post-aristotélicienne ...	227
4.5.1.	Δύναμις et ἐνέργεια dans le stoïcisme de langue grecque.....	228
4.5.2.	Chez les néo-platoniciens : δύναμις chez Plotin.....	229
4.5.2.1.	La subversion de l'être en puissance.....	229
4.5.2.2.	Transcendance et puissance.....	230
5.	Conclusion.....	232
	Conclusion.....	233
	Deuxième partie : Les Romains à la conquête de la puissance.....	235
	Introduction.....	235
1.	L'hellénisation de Rome ou la romanisation de la Grèce ?.....	235
2.	L'attitude paradoxale des lettrés face au grec.....	239
3.	Conséquences sur le lexique.....	241
	Chapitre 1.....	244
	Les modes d'apparition de δύναμις en latin.....	244
0.	Introduction.....	244
1.	L'emprunt de signifiant.....	246
1.1.	Emprunts à la langue usuelle.....	248
1.1.1.	L'occurrence plautinienne.....	248
1.1.2.	<i>Dynastes</i> ou les besoins du genre historique.....	254
1.1.3.	Une occurrence du syntagme ἐν δύναμις chez Cicéron.....	257
1.2.	Emprunts aux langues spécialisées.....	259
1.2.1.	Possible et impossible.....	259
1.2.2.	ἰσοδυναμεῖν.....	264
1.2.3.	L'emploi mathématique.....	265
1.2.4.	Chez les naturalistes.....	266
1.2.5.	L'emploi aristotélicien.....	269
1.3.	Synthèse sur les emprunts latins au paradigme lexical de δύναμις.....	272
2.	Le néologisme formel : « possible » et « impossible » en latin.....	274
2.1.	Aperçu de l'expression des notions δυνατόν / ἀδύνατον en latin classique..	274
2.1.1.	(<i>Fieri</i>) <i>posse</i> et (<i>fieri</i>) <i>non posse</i>	274
2.1.1.1.	Δυνατόν et ἀδύνατον substantivés : <i>quod fieri potest / non potest</i> ..	274
2.1.1.2.	Δυνατόν et ἀδύνατον prédicats : (<i>non</i>) <i>potest (fieri) ut</i> ?.....	276
2.1.2.	Exprimer l'impossible autrement : l'exemple de la traduction cicéronienne du <i>Timée</i> (27d-48b).....	276
2.1.2.1.	L'unique occurrence de δυνατόν prédicatif.....	276
2.1.2.2.	« Impossible n'est pas latin ».....	277
2.2.	Création de <i>possibilis</i> et <i>impossibilis</i>	281
2.2.1.	<i>Possibile</i>	281
2.2.2.	<i>Impossibile</i>	284
2.3.	Création de <i>possibilitas</i> et <i>impossibilitas</i>	285
2.3.1.	<i>Impossibilitas</i> : « impossibilité » ou « impuissance » ?.....	286
2.3.2.	<i>Possibilitas</i>	287
3.	La mise en équivalence explicite.....	290
3.1.	Explication du terme-source par le terme-cible : <i>id est</i>	294
3.2.	Éclairage du terme-cible par le terme-source : <i>sic enim appello, etc.</i>	297

3.2.1. Quintilien et la définition de la rhétorique comme δύναμις.....	297
3.2.2. Convocation de l' « emploi aristotélicien » de δύναμις	299
3.2.3. Convocation de l' « emploi euclidien » de δύναμις	303
3.2.4. La perception de δύναμις par les grammairiens latins.....	305
3.3. Conclusion.....	306
4. Conclusion.....	308
Chapitre 2 : Δύναμιν in latinum conuertere	312
0. Introduction : le modèle traductologique cicéronien.....	312
0.1. La traduction comme conquête, ou comment enrichir le latin	313
0.2. La traduction comme transmission	315
0.3. Traduire des textes.....	319
0.3.1. « Cicéron traducteur de Platon ».....	319
0.3.2. Calcidius traducteur de Platon.....	321
0.3.3. (Pseudo-)Apulée traducteur de <i>Du monde</i>	323
1. Κατὰ δύναμιν dans les versions cicéronienne et calcidienne du <i>Timée</i>	324
1.1. Les choix de Cicéron	326
1.2. Les choix de Calcidius.....	330
2. Les traductions de δύναμις dans le <i>Timée</i> de Cicéron	333
2.1. Δύναμις omis	333
2.2. Δύναμις traduit par <i>uis</i>	337
2.2.1. La puissance du démiurge.....	337
2.2.2. La puissance contraire de Mercure et Vénus	339
2.2.3. La puissance des yeux	341
3. <i>Potentia</i> et <i>uirtus</i> concurrents de <i>uis</i> dans la version de Calcidius	344
3.1. L'emploi politico-militaire de δύναμις	344
3.2. L'équilibre des forces : l'emploi médical.....	346
3.3. Puissance du feu, pouvoir des yeux.....	348
3.4. L'emploi ontologique platonicien	349
3.5. Interprétation et traduction de δύναμις en <i>Timée</i> 31c.	351
4. Traductions de δύναμις dans le <i>De mundo</i>	356
4.1. Δύναμις dans le traité <i>Du monde</i> (Περὶ κόσμου).....	356
4.1.1. Δύναμις parasynonyme de φύσις	357
4.1.2. Δύναμις : puissance créatrice, ordonnatrice et conservatrice du monde ..	358
4.2. Les traductions de δύναμις dans le <i>De mundo</i> du (Pseudo-)Apulée.....	361
4.2.1. <i>Natura</i>	361
4.2.2. <i>Potestas</i>	362
4.2.3. Autres solutions de traduction de δύναμις référant à la puissance divine	366
4.2.4. <i>Vires</i> et <i>ualere</i>	368
5. Conclusion.....	369
Chapitre 3 : Δύναμιν latine interpretari	371
0. Introduction : un nouveau modèle traductologique.....	371
0.1. Une préoccupation nouvelle : la fidélité au texte-source	371
0.2. La question de la fidélité et du littéralisme : la position hiéronymienne.....	373
0.3. La fidélité passe par le littéralisme : la position boécienne.....	376
1. Les traductions de δύναμις dans la Bible.....	379
1.1. Les traductions de δύναμις dans les <i>Veteres Latinae</i> (<i>Ancien Testament</i>).....	381
1.1.1. Aperçu des solutions adoptées dans le <i>Pentateuque</i>	381
1.1.2. Δύναμις au sens d' « armée »	385
1.1.3. Δύναμις au sens de « capacité, moyens ».....	386

1.1.4.	Δύναμις au sens de « puissance »	389
1.1.5.	Synthèse des équivalents latins de δύναμις dans les <i>Veteres Latinae</i> (<i>Ancien Testament</i>).....	391
1.1.6.	En contre-point : les choix de Jérôme (version <i>iuxta Hebraeos</i>).....	392
1.2.	Les traductions de δύναμις dans le <i>Nouveau Testament</i>	397
1.2.1.	Le pouvoir miraculeux de Jésus	398
1.2.2.	Les miracles	398
1.2.3.	L'ordre angélique des Vertus.....	399
1.2.4.	Un emploi « classique » de δύναμις : « valeur, signification ».....	401
1.3.	Pourquoi <i>uirtus</i> ?.....	402
1.3.1.	Les solutions de traduction ciblistes de l'adjectif δυνατός dans le <i>Nouveau Testament</i>	403
1.3.2.	Distribution des autres équivalents de δύναμις	405
1.3.2.1.	<i>Potentia</i> équivalent de δυναστεία et de κράτος.....	405
1.3.2.2.	<i>Potestas</i> équivalent d'ἐξουσία	406
1.3.2.3.	<i>Fortitudo</i> équivalent d'ἰσχύς, κραταίωμα, etc.	407
1.3.2.4.	Le cas particulier de <i>uis</i> et <i>uires</i>	407
1.3.3.	Les autres rôles de <i>uirtus</i>	408
1.3.3.1.	<i>Virtus</i> équivalent d'ἰσχύς	408
1.3.3.2.	<i>Virtus</i> équivalent d'ἀνδρεία	409
1.3.3.3.	<i>Virtus</i> équivalent d'ἀρετή	409
2.	Les traductions de δύναμις chez Boèce	411
2.1.	La capacité humaine d'agir	411
2.2.	Capacité et incapacité.....	414
2.3.	<i>Potestas</i> et <i>potentia</i>	417
2.3.1.	<i>Potentia</i> : lorsque δύναμις implique un usage volontaire de la capacité..	418
2.3.2.	<i>Potestas</i> : une conception plus générale et plus abstraite de la δύναμις ..	421
2.4.	La puissance et l'acte	424
2.5.	Deux traductions exceptionnelles : la force du feu et la valeur des noms	427
2.6.	La paraphrase boécienne de l' <i>Introduction arithmétique</i>	429
2.6.1.	Δύναμις chez Nicomaque.....	430
2.6.1.1.	Κατὰ τὴν δύναμιν / κατὰ τὸ ὄνομα.....	430
2.6.1.2.	Κατὰ δύναμιν / κατ' ἐνέργειαν	431
2.6.2.	Les traductions de Boèce	433
3.	Les traductions latines antiques des traités médicaux grecs	436
3.1.	Δύναμις au sens de « propriété » et sa traduction par <i>uirtus</i>	437
3.2.	La traduction du couple grec φύσις καὶ δύναμις	438
3.3.	Δύναμις au sens de « force » et sa traduction par <i>uirtus</i>	440
4.	Conclusion	442
Volume II	4443
Troisième partie : Étude lexicologique des lexèmes latins <i>potestās – potentia – uīs – uīrtūs</i>		
.....		4465
Introduction.....		4465
1.	Équivalence de traduction ou calque sémantique ?	4465
2.	Les corpus d'étude : textes littéraires, spécialisés et techniques.....	4487
3.	La question de la synonymie.....	4498
Chapitre 1 : Les lexèmes construits sur la racine * <i>pōt(i)-</i> : <i>potestās, potentia, etc.</i>		45049
0.	Introduction : données étymologiques et morphologiques	45049
1.	Les lexèmes bâtis sur * <i>pot(i)-</i> à l'époque archaïque (chez Plaute).....	456

1.1. La valeur de « maîtrise de, possession de ».....	456
1.1.1. Le syntagme prépositionnel <i>in potestate(m)</i>	456
1.1.2. Une relation hiérarchique archétypique : <i>in potestate patris esse</i>	458
1.1.3. <i>In potestate</i> et <i>in manu</i> : emplois techniques et non techniques.....	461
1.1.3.1. Des syntagmes distincts dans le cadre du droit.....	461
1.1.3.2. mais où règne un certain flou.....	462
1.1.3.3. où <i>in potestate(m)</i> et <i>in manu(m)</i> peuvent se confondre.....	464
1.1.4. La notion de propriété/possession.....	467
1.1.5. Les autres lexèmes exprimant la valeur « maîtrise de / possession de ».....	469
1.1.5.1. <i>Possideo / possido</i>	469
1.1.5.2. <i>Potiri</i>	470
1.1.5.2.1. En construction absolue.....	471
1.1.5.2.2. Avec un complément à l'accusatif.....	471
1.1.5.2.3. Avec un complément au génitif.....	472
1.1.5.2.4. Avec un complément à l'ablatif.....	475
1.1.5.2.5. Remarques sur la valeur sémantico-référentielle de <i>potiri</i>	475
1.1.5.3. <i>Compos / impos</i>	475
1.2. Vers la modalité.....	479
1.2.1. Les usages plautiniens de <i>potis</i>	479
1.2.1.1. <i>Potior</i> et <i>potissimus</i> , traces d'un <i>potis</i> ancien ?.....	480
1.2.1.2. <i>Potis</i> : morphologiquement restreint, syntaxiquement contraint.....	482
1.2.2. Élaboration du verbe latin de la modalité du possible <i>posse</i>	486
1.2.2.1. Intra- et extra-prédicativité.....	486
1.2.2.2. Les valeurs radicales de <i>posse</i>	489
1.2.2.3. La question du « sens de la langue ».....	491
1.2.2.3.1. Première hypothèse : du « plein » au « vide ».....	491
1.2.2.3.2. Deuxième hypothèse : le modèle d'A. R. Keiler.....	494
1.2.3. <i>Potestas</i> : nom de procès parallèle au verbe de modalité <i>possum</i>	494
1.2.3.1. La possibilité et la capacité : <i>potestas –ndi est / euenit alicui</i>	495
1.2.3.2. La permission : <i>alicui potestatem dare/facere ut</i> + subj.	497
1.3. La valeur stativale de « puissance ».....	500
1.3.1. <i>Potens</i> et ses composés.....	500
1.3.2. La valeur stativale de <i>possum</i> en question.....	502
1.3.2.1. Les conditions syntaxiques de l'emploi « monovalent » de <i>possum</i>	502
1.3.2.2. <i>Multum posse</i> et <i>multum ualere</i>	506
1.3.2.3. Comment expliquer la valeur stativale de <i>possum</i> ?.....	507
1.3.2.3.1. L'influence de <i>ualere</i> et <i>pollere</i>	508
1.3.2.3.2. L'influence de <i>potens</i>	508
1.3.2.3.3. L'omission de l'infinitif complément.....	509
1.3.2.3.4. L'influence du grec δύνασθαι.....	511
1.3.3. <i>Potestas</i> : un état de puissance ?.....	512
2. <i>Potestas</i> à l'époque classique (du I ^{er} s av. notre ère. au I ^{er} s. de notre ère).....	518
2.1. <i>Potestas</i> au sein du vocabulaire institutionnel.....	518
2.1.1. Un pouvoir légal lié à une charge officielle.....	519
2.1.2. <i>Potestas</i> et <i>imperium</i>	522
2.1.3. Un pouvoir légal, mais non toujours limité.....	524
2.1.3.1. La <i>potestas regia</i>	524
2.1.3.2. La <i>potestas tribunicia</i>	524
2.1.3.3. La <i>patria potestas</i> de l'empereur.....	525
2.2. Dénomination de la puissance divine.....	526

2.3. Évolution du syntagme <i>in potestate(m)</i>	529
2.3.1. Soumettre à son pouvoir	529
2.3.2. Être au pouvoir	531
2.3.2. Ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous	531
2.3.3. Avoir ou ne pas avoir la maîtrise de soi	533
2.4. Les emplois techniques de <i>potestas</i> en philosophie et en sciences de la nature	537
2.4.1. L'usage lucrétien de <i>potestas</i> : un emploi scientifique ou poétique ?	539
2.4.2. L'usage vitruvien de <i>potestas</i>	545
2.4.2.1. La puissance des éléments	545
2.4.2.2. Les propriétés actives	549
2.4.2.3. La propriété constitutive	551
2.4.3. La <i>potestas</i> d'un mot	552
3. <i>Potentia</i> à l'époque classique (du I ^{er} s. av. notre ère au I ^{er} s. de notre ère)	555
3.1. <i>Potentia</i> au sein du vocabulaire social et politique	555
3.1.1. <i>Potentia</i> sous la République	556
3.1.1.1. Ses compléments référentiels	558
3.1.1.2. Son orientation axiologique	562
3.1.1.3. La <i>potentia</i> de la cité	566
3.1.2. <i>Potentia</i> sous l'Empire	567
3.1.2.1. La puissance du Prince	567
3.1.2.2. La puissance des éminences grises	569
3.1.2.3. La puissance des femmes : <i>potentia</i> et <i>impotentia</i>	571
3.1.2.4. <i>Potentia</i> concurrent de <i>potestas</i> ?	573
3.2. La puissance des dieux et de la nature	575
3.3. Les emplois techniques de <i>potentia</i> en sciences de la nature	578
3.3.1. La puissance physique exercée sur le monde	578
3.3.2. Une puissance effective, efficace ou potentielle ?	581
4. Conclusion : la postérité de <i>potestas</i> et <i>potentia</i>	587
Chapitre 2 : <i>Vīs – uīrēs – uīrtūs</i>	591
0. Introduction : données étymologiques et morphologiques	591
0.1. Au niveau indo-européen	591
0.1.1. <i>Vīs</i> et <i>uīr</i>	591
0.1.2. <i>Vīrēs</i>	592
0.1.3. Le sens de la racine indo-européenne * <i>ueiH-</i> / * <i>uiH-</i>	593
0.1.4. <i>Vīrtus</i>	595
0.2. Le paradigme lexical de <i>uīs</i> et <i>uīrtūs</i>	597
1. <i>Vīs – uīrēs – uīrtūs</i> à l'époque archaïque	599
1.1. Les « emplois homériques » de <i>uīs</i> ?	599
1.1.1. Ἰς ποταμοῖο et <i>aquae uis</i>	599
1.1.2. <i>Vīs</i> + génitif pluriel ou adjectif relationnel : quand l'union fait la force ...	600
1.1.3. <i>Vīs</i> + génitif singulier	603
1.2. Les « emplois proprement latins » de <i>uīs</i> ?	604
1.3. Les emplois de <i>uīs</i> chez Plaute	606
1.3.1. Une force physique exercée sur un individu contre sa volonté	606
1.3.2. Une force mise en œuvre dans l'action	608
1.3.3. <i>Vīs</i> quantificateur ?	609
1.4. <i>Vīrēs</i> : « une autre conception de la notion force »	610
1.4.1. Les forces du corps	610
1.4.2. Une entité scalaire	613
1.4.3. Des ressources et des moyens de tout type	613

1.4.4.	Les forces militaires ?	614
1.5.	<i>Virtūs</i> à date ancienne.....	616
1.5.1.	La <i>uirtūs</i> du <i>uīr</i>	616
1.5.1.1.	La <i>uirtūs</i> et les <i>uirtūtes</i> du guerrier.....	616
1.5.1.2.	La <i>uirtus</i> de l'homme politique	617
1.5.2.	Extension des emplois de <i>uirtus</i> dès les textes anciens.....	618
1.5.3.	Un nom générique : l'hyperonyme des noms de qualités	620
1.5.4.	<i>Deum uirtute</i> : un lexème en voie de grammaticalisation.....	621
1.5.5.	Conclusion : <i>uirtus</i> , calque sémantique précoce d'ἄρετή ?	622
1.6.	Conclusion sur <i>uīs</i> – <i>uīrēs</i> – <i>uirtūs</i> à date ancienne	623
2.	<i>Vīs</i> et <i>uīrēs</i> dans la langue classique.....	624
2.1.	Dans la langue usuelle : <i>uīs</i> et <i>uīrēs</i> avec complémenteur référentiel humain....	624
2.1.1.	Le nom de la violence.....	624
2.1.2.	<i>Vīs</i> dans l'expression de l'influence politique.....	626
2.1.3.	De la violence à l'intensité	628
2.1.4.	De l'intensité à la quantité : <i>uis</i> quantificateur	630
2.1.5.	<i>Vīrēs</i>	631
2.1.5.1.	Conservation de la distinction ancienne avec <i>uis</i>	631
2.1.5.2.	Quelques rapprochements avec <i>uis</i>	633
2.2.	<i>Vīs</i> dans le vocabulaire de la rhétorique	634
2.2.1.	<i>Vīs dicendi</i> et ses parasyonymes dans la dénotation de la rhétorique	634
2.2.2.	La spécificité de <i>uīs dicendi</i>	635
2.2.2.1.	<i>Vīs</i> , une qualité de l'éloquence parmi d'autres.....	635
2.2.2.2.	La puissance de l'éloquence	635
2.2.2.3.	Une dénomination de l'éloquence fondée sur ses effets	636
2.3.	<i>Vīs maior</i>	638
2.4.	<i>Vīs</i> et <i>uīrēs</i> dans les textes scientifiques.....	642
2.4.1.	La force violente en action	643
2.4.1.1.	La force des éléments	643
2.4.1.2.	La violence de la maladie	644
2.4.1.3.	La violence des substances naturelles : remèdes, aliments, etc.....	645
2.4.2.	Une action neutre ou bénéfique	646
2.4.3.	De l'action à la propriété et à la faculté.....	646
2.4.4.	<i>Vīrēs</i>	649
2.5.	<i>Vīs</i> et <i>natura</i> : la dimension ontologique de <i>uīs</i>	654
2.5.1.	Le binôme synonymique <i>uīs et natura</i>	654
2.5.2.	<i>Vīs</i> , un des noms latins de l'« essence » ?	655
2.5.3.	Ce qu'est une chose, ou sa valeur.....	658
2.6.	<i>Valēre, ualēns, ualidus</i>	661
2.6.1.	<i>Valēre</i>	661
2.6.1.1.	Un verbe d'état monovalent	661
2.6.1.2.	Des emplois modaux	665
2.6.2.	<i>Valens</i> et <i>ualidus</i>	666
2.6.2.1.	Emplois similaires	666
2.6.2.2.	Emplois particuliers (<i>differentiae</i>).....	667
3.	La « dynamisation » progressive de <i>uirtūs</i>	670
3.1.	La valeur du <i>uīr</i> -guerrier : les aspects de la <i>uirtūs</i> épique et historique.....	671
3.1.1.	<i>Virtūs</i> et <i>fortuna</i> : « la fortune sourit aux courageux (<i>fortuna fortis</i>) ».....	671
3.1.2.	Les piliers de la virilité	675
3.1.3.	Avant le combat : le « mental ».....	676

3.1.4. Pendant le combat : une attitude courageuse et des actes de bravoure	678
3.1.5. Après le combat : le mérite et l'excellence	678
3.1.6. <i>Virtūs</i> et ἀρετή	680
3.2. La valeur du <i>uīr</i> -citoyen sous la République	681
3.2.1. Pour une définition concrète de <i>uīrtūs</i> en politique	681
3.2.2. La dimension axiologiquement positive de <i>uīrtūs</i>	683
3.2.3. La dimension ontologique de la <i>uīrtūs</i>	684
3.3. La vertu du <i>uīr</i> -être humain en philosophie morale	685
3.3.1. Trois usages de <i>uīrtūs</i>	685
3.3.2. Un réinvestissement de l'usage latin dans la définition stoïcienne de <i>uīrtūs</i>	687
3.3.3. Ἀρετή : ἔξις ou δύναμις ?	689
3.4. <i>Virtūs</i> dans les littératures spécialisées et techniques : un usage impropre ?	691
3.4.1. Dimension axiologique et dimension évaluative	691
3.4.2. Des compléments référentiels non humains	692
3.4.3. <i>Virtūs</i> chez Vitruve	695
3.4.3.1. L'emploi évaluatif de <i>uīrtūs</i> : une relation d'antonymie avec <i>uitium</i>	696
3.4.3.2. <i>Virtūs</i> nom de la solidité ?	697
3.4.3.3. <i>Virtūs, proprietās, qualitās</i> et <i>potestās</i>	699
3.5. La transformation de la <i>Virtūs Augusti</i>	703
3.5.1. Sous Néron : les prémices d'une transformation	704
3.5.2. Le II ^e siècle : « le siècle de la Vertu »	705
3.6. Après la Bible : mesure de l'efficacité du calque sémantique δύναμις / <i>uīrtūs</i>	711
3.6.1. Attitudes des auteurs chrétiens face aux emplois bibliques de <i>uīrtūs</i>	711
3.6.2. La virtualisation de <i>uīrtūs</i> : un nouvel équivalent pour l'emploi aristotélicien de δύναμις	713
3.6.3. <i>Virtūs uerborum</i>	716
4. Conclusion	717
Chapitre 3 : Les relations de synonymie entre <i>potestās, potentia, uīs</i> et <i>uīrtūs</i>	720
0. Introduction : la question de la synonymie	720
1. Des rencontres synonymiques dans leurs emplois usuels ?	722
1.1. <i>Potestās</i> et <i>potentia</i>	722
1.2. <i>Vīs, uīrēs</i> et <i>uīrtūs</i>	724
1.3. <i>Potestas</i> et <i>uīs-uīrēs</i>	726
1.4. <i>Potestās</i> et <i>uīrtūs</i>	727
1.5. <i>Potentia</i> et <i>uīs-uīrēs</i>	727
1.6. <i>Potentia</i> et <i>uīrtūs</i>	728
2. La puissance exercée sur	730
2.1. La puissance des dieux et de la nature	730
2.2. La puissance des astres et des éléments naturels macrocosmiques	731
2.3. La puissance active des substances naturelles microcosmiques	732
3. Aptitude, faculté, propriété de	734
3.1. Compétence et aptitude : l'exemple de l'art oratoire	734
3.1.1. <i>Potestās dicendi</i>	734
3.1.2. <i>Potentia dicendi</i>	735
3.1.3. <i>Vīs dicendi</i>	735
3.1.4. <i>Virtūs dicendi</i>	735
3.1.5. <i>Facultās dicendi</i>	736
3.2. Sens et faculté	737
3.3. Propriété	737
4. Potentialité et virtualité	739

4.1.	L' « être virtuel » : <i>uīs</i> et <i>uīrtūs</i> , mais aussi <i>potestās</i>	739
4.2.	L' « être potentiel » : le resserrement de la synonymie de <i>potentia</i> et <i>uīrtūs</i>	740
4.2.1.	La puissance de Dieu.....	740
4.2.2.	La puissance aristotélicienne opposée à l'acte.....	742
4.3.	La résistance de la valeur ancienne de <i>uīrtūs</i>	743
5.	Conclusion.....	744
Conclusion.....		747
1.	Les métamorphoses de δύναμις en latin.....	747
2.	La transformation ou l'enrichissement des lexèmes latins ?	748
3.	Du grec δύναμις au français <i>puissance</i>	750
Bibliographie		753
Index des mots grecs		795
Index des mots latins		797
Table des matières		801

La notion de puissance : les équivalents latins du grec δύναμις

Résumé de la thèse en français :

Le mot δύναμις est un terme fondamental dans la pensée grecque, non seulement en philosophie, où il prend une importance singulière à partir d'Aristote, mais aussi en médecine, en sciences de la nature ou en mathématiques. La présente étude s'attache à mettre en évidence les équivalents de traduction que lui ont assignés les traducteurs et les auteurs latins, à l'époque classique et en latin tardif ou médiéval, selon une double approche. En premier lieu, il s'agit, dans une perspective onomasiologique d'identifier les modes d'apparition de δύναμις et des mots de sa famille dans un choix de textes latins, des comédies de Plaute jusqu'aux traductions boécienne de l'*Organon* d'Aristote : l'emprunt de signifiant, le néologisme formel, la transposition ou, le cas le plus fréquent, la traduction proprement dite. Puis, dans une approche sémasiologique, il s'agit de mesurer l'impact de la traduction du grec sur un ensemble lexical latin constitué des noms employés le plus fréquemment pour traduire δύναμις, à savoir *potestas* « possibilité, pouvoir », *potentia* « puissance », *uis* « force, violence » et *uirtus* « valeur, qualité, vertu ». Les emplois de ces mots sont étudiés dans un corpus constitué de textes littéraires et de textes spécialisés dans les domaines de la connaissance susdits, où l'on cherche à savoir s'ils ont fait l'objet d'un calque sémantique à partir du grec δύναμις. L'étude a ainsi pour but de reconstruire un moment de l'histoire de la notion grecque, celui de sa « conversion » en latin, moment déterminant pour son expression dans les langues modernes par fr. *puissance*, *potentialité*, *vertu*, *virtualité*, angl. *potency*, *potentiality*, *virtue*, *virtuality*, etc.

Mots-clefs en français :

Puissance, capacité, pouvoir, possibilité, potentialité, acte, impuissance, impossibilité, modalité, force, vertu, valeur, virtualité, traduction, bilinguisme gréco-latin, calque sémantique, emprunt, création lexicale, synonymie, sémantique, philosophie ancienne, médecine ancienne, mathématiques anciennes.

Titre de la thèse en anglais : 'The notion of potency (power, potentiality...) : the Latin equivalents of the Greek word δύναμις'.

English summary :

Δύναμις is a key word in the Greek thought, not only in philosophy, in which it has assumed a particular significance since Aristotle, but also in medicine, the natural sciences and mathematics. The present work aims to present the translation equivalents adopted by the Latin authors and translators in classical antiquity and in late or medieval Latin, according to a twofold approach. First, from an onomasiological perspective, we try to identify and analyse the different ways δύναμις (as well as the words semantically connected to it) appears in a corpus of Latin texts, from Plautus' comedies to Boethius' translation of Aristotle's *Organon* : as a loan word, a formal neologism, a transposition or, as in most cases, a translation. Second, from a semasiological perspective, we focus on the impact of the translation from Greek on a lexical group made of Latin words frequently used to translate δύναμις, namely *potestas* ("possibility, power"), *potentia* ("potentiality, potency"), *uis* ("strength, violence") and *uirtus* ("value, quality, virtue"). The uses of these words in a corpus of literary and scientific texts are examined, and the question is raised of how far they may be considered as semantic calques from the Greek term δύναμις. The work thus aims to reconstruct a moment in the history of the Greek notion : that of its "conversion" into Latin, which was decisive for its expression in modern languages, in French as *puissance*, *potentialité*, *vertu*, *virtualité*, etc., in English as *potency*, *potentiality*, *virtue*, *virtuality*, etc.

Mots-clefs en anglais :

Potency, capacity, ability, power, possibility, potentiality, actuality, impotency, impossibility, modality, force, strength, might, virtue, value, translation, Greek and Latin bilingualism, semantic calque, loan word, lexical creation, synonymy, semantics, ancient philosophy, ancient medicine, ancient mathematics.

École doctorale I : « Mondes anciens et médiévaux », de l'Université Paris-Sorbonne Code ministère : ED 0022.

Discipline : Études latines.

Équipe d'accueil : EA 4080 « Linguistique et lexicologie latines et romanes »